ROMANIA

ROMANIA

39209

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

20e ANNÉE. — 1891

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LE DÉBAT DE L'AME ET DU CORPS

La légende du débat du corps et de l'âme, si célèbre au moyen âge, est connue par de nombreuses rédactions en diverses langues. Plusieurs d'entre elles ont été imprimées à maintes reprises, et tout récemment encore viennent de paraître deux éditions des textes anglais de la légende, exécutées par M. Buchholz et M. Linow[1]. A la suite de la dissertation de M. Linow, M. Varnhagen vient de publier[2] l'ancienne version française, dont l'intérêt capital avait été signalé par M. Gaston Paris, d'après cinq manuscrits. M. Varnhagen établit les rapports de ces manuscrits, mais ne restitue point le texte original de la version française : il se contente de signaler quelques divergences dans les manuscrits et entre autres considère la scène finale du poème, que présentent trois manuscrits sur cinq, comme une simple addition à la version originale. Nous ne croyons pas cette opinion bien fondée, car pour établir les contours de la légende primitive il nous paraît insuffisant de confronter les manuscrits de l'ancienne version française : en analysant les sources de la légende et les différents éléments qui l'ont constituée nous espérons arriver à des résultats plus sûrs pour vérifier les données que nous offrent les manuscrits.

On a plus d'une fois indiqué les divers états de la légende, qui a pris la forme d'une vision assez simple : un ermite voit en songe un cadavre; l'âme qui s'en est séparée se tient auprès et l'invective, l'accusant d'être la cause de sa damnation. Le corps tâche de se disculper et rejette les accusations sur l'âme. Le débat se termine par l'intervention des diables qui viennent chercher

1. Richard Buchholz, *Die Fragmente der Reden der Seele an den Leichnam in zwei Hss. zu Worcester und Oxford*, 1889, Erlangen.

Wilhelm Linow, *Ueber das mittelenglische Gedicht, The Desputisoun bitwen the Body and the Soule*, 1889.

2. Cf. *Erlanger Beiträge zur englischen Philologie*, I, 1890.

l'âme pour la conduire en enfer. On conçoit qu'il y avait là les éléments d'un enseignement moral frappant. Aussi le débat du corps et de l'âme acquit-il rapidement, sous des formes variées, une grande popularité; on en a même fait un mystère [1]. La question de l'origine de la légende a été soulevée à plusieurs reprises sans avoir été toutefois résolue. Une solution provisoire a été proposée par M. Kleinert, qui croit le débat d'origine anglaise [2]. Voici comment il tranche la question : après avoir parlé d'un ancien poème anglo-saxon (du xe siècle) qui présente une version de la légende où l'âme parle seule au corps, M. Kleinert dit : « Comme nous ne connaissons pas de composition plus ancienne sur ce sujet, nous devons pour cela même (*schon aus diesem Grunde*) attribuer aux Anglo-Saxons la gloire de cette invention si poétique, et considérer la matière comme une œuvre de leur génie (*diesen so hochpoetischen Stoff als ihr geistiges Eigenthum beanspruchen zu dürfen* [3]). » C'est une assertion dénuée de preuves, et il serait trop facile de trancher de la sorte la question d'origine de n'importe quelle légende, s'il suffisait d'en constater la plus ancienne apparition dans une littérature quelconque. M. Kleinert essaye ensuite d'établir que la légende latine, *Visio Philiberti*, est fondée sur une version anglaise; de même l'ancien poème français, qu'il qualifie de « version normande » et qu'il croit indépendant du texte latin.

---

1. Em. Giudici (*Storia del Teatro in Italia*, 1860, I, p. 168) cite une pièce dramatique de Frate Bonaventura Veniero : « Rappresentazione dell'anima e del corpo spirituale » (v. Feifalik, *Die altböhmischen Gedichte vom Streite zwischen Leib und Seele*, Stzber. der Wiener Akad., Phil. hist. Classe, XXXVI). Feifalik signale à Prague, en 1559, au collège des jésuites, une représentation du débat de l'âme et du corps. Nous n'avons point ici l'intention de passer en revue tous les remaniements de ce thème. Ils ont été énumérés tout d'abord par Karajan (*Frühlingsgabe für Freunde der älteren Literatur*, Halle, 1839), ensuite par Th. Wright (*Latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, London, 1841). La liste en a été augmentée par d'autres savants, et bien qu'elle ne soit pas encore tout à fait complète, ni toujours exacte (car on cite parfois des œuvres qui n'ont point de rapport direct avec notre légende), nous nous réservons pour une autre fois de revenir sur le sujet et d'étudier son histoire internationale.

2. *Ueber den Streit zwischen Leib und Seele. Ein Beitrag zur Entwickelungsgeschichte der « Visio Fulberti »*, Halle, 1880.

3. Voy. Kleinert, *l. c.*, 5-6.

Nous aurons plus loin l'occasion de revenir sur les opinions de M. Kleinert, dont fort peu sont admissibles. Rappelons dès maintenant les critiques qu'a soulevées son travail : celle de M. G. Paris (*Romania*, IX, 311-314), riche en idées, et celle de M. Varnhagen (*Anglia*, III, 569-581, 597), où l'on trouve de précieux renseignements bibliographiques.

Venant après les autres, nous avons dû étudier et apprécier certains textes qui, quoique connus, avaient été négligés, et grâce auxquels nous avons pu voir plus clair dans la question de l'origine de la légende, et faire ressortir l'importance de l'ancien poème français. Il résulte de nos recherches que les éléments qui ont contribué à la formation de la légende sont complexes et remontent assez haut, mais que le poème français en vers de six syllabes a conservé plusieurs traits originaires; de là vient son importance.

En étudiant la question, nous avons joint à des faits qui nous paraissent plus ou moins sûrs quelques hypothèses que nous n'avançons que comme telles. Il est bien rare qu'on puisse tout préciser dans l'histoire de la formation d'une légende : il reste presque toujours quelque chose d'insaisissable, et c'est précisément cet élément irréductible et mystérieux qui donne un charme particulier aux recherches de ce genre. Dans ce petit enclos qui forme le domaine des hypothèses, nous nous sommes permis d'émettre quelques opinions personnelles; elles peuvent ne pas être toujours suffisamment appuyées sur des faits certains; nous espérons au moins qu'elles ne sont pas en désaccord avec les faits établis.

I

L'ORIGINE DE LA LÉGENDE OÙ L'AME PARLE SEULE.

On admet généralement que la forme de la légende où l'âme parle seule offre un rapport direct avec celle où il y a un débat ou dialogue entre l'âme et le corps. Les versions dans lesquelles l'âme seule prend la parole nous sont surtout connues par des textes anglais, dont l'un remonte au xe siècle. Il en existe aussi en d'autres langues, mais les manuscrits ne sont pas aussi anciens, ce qui toutefois ne peut servir d'appui à

l'opinion signalée plus haut de M. Kleinert[1]. Quant au poème anglo-saxon du xe siècle, que M. Kleinert considère comme une composition originale, Thorpe lui avait déjà supposé une origine latine : « The original of the present poem, dit-il, is a prose homily to be found in most of the manuscripts, of which a latin original no doubt exists[2].» On n'a pas pu retrouver l'homélie anglo-saxonne qu'avait en vue Thorpe, ce qui paraîtrait bien étrange si ce savant avait avancé un fait exact[3]. Il nous semble préférable d'admettre que Thorpe n'avait en vue que les dérivations du même sujet traité plus ou moins librement; elles se rencontrent effectivement dans quelques homélies, bien que peu nombreuses.

Indépendamment de l'opinion de Thorpe, M. Gaston Paris arriva à supposer une origine latine au poème anglo-saxon, en le comparant à la version française publiée par Th. Wright, au poème latin *Visio Philiberti*[4] et à une version du discours de l'âme au corps qu'il indiqua dans le remaniement du XIIIe siècle de la vie de saint Alexis[5]. M. Paris montre d'abord que l'ancienne version française et le poème latin, qu'il croit de la fin du XIIe siècle, doivent avoir une source commune. Cette source n'est pas, comme le suppose M. Kleinert, le poème anglais. M. Paris avance une hypothèse qui met en relief une fois de plus sa rare perspicacité : « Supposons, dit-il, qu'il y avait

---

1. Du reste, M. Kleinert ne prête guère attention à ces autres versions, parmi lesquelles il ne mentionne qu'un discours de l'âme en italien (voy. Mussafia, *Monum. ant. di. dialett. ital.*, 168). Il ne s'y arrête pas, sous prétexte que l'âme dans ce discours parle du jugement dernier. Nous ne comprenons pas cette objection de M. Kleinert (*l. c.*, 64), d'autant moins que, dans le poème français, nous avons un récit de l'âme sur le jugement dernier absolument analogue.

2. *Codex Exoniensis, A collection of anglosaxon poetry* etc. London, 1842, 525.

3. Ainsi, M. Wülcker dit ne pas avoir retrouvé parmi les homélies anglo-saxonnes celle que Thorpe considérait comme l'original du poème en question (v. *Grundriss z. Gesch. der Angels. Lit.*, 1885, I, 232). De même Ebert, Varnhagen. Ce dernier (*l. c.*) ajoute en plus que cette homélie n'était sûrement pas celle sur saint André, où il y a pourtant des discours de l'âme au corps. Nous aurons l'occasion de revenir à cette homélie sur saint André.

4. E. Du Méril, *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, Paris, 1843, 217 et suiv.

5. *La Vie de Saint Alexis*, p. 285-286, vers 211-243.

une légende latine où l'âme parlait seule, et que cette légende latine ancienne, base des compositions anglo-saxonnes, ait ensuite subi deux remaniements représentés l'un par le poème latin, l'autre par le poème français, nous comprendrons qu'il y ait entre toutes ces rédactions certains traits communs, d'autant plus que ces traits sont les plus nécessaires et les plus indiqués dans un pareil sujet[1]. » Plus loin, M. Paris montre que c'est sur la même légende que doit s'appuyer le passage indiqué du poème d'*Alexis*.

Pour vérifier l'opinion de M. G. Paris, il ne restait plus qu'à retrouver cette ancienne légende, où l'âme parle seule au corps. Nous avons eu la chance de trouver une légende latine en prose, dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Rome, qui semble bien indiquer la source des légendes en question. Toutefois elle-même n'en est pas la source directe ni unique : un autre courant de traditions s'y est mêlé, et pour discerner les différents éléments qui contribuèrent à la formation des légendes des discours que tient l'âme au corps après la mort, nous devrons nous livrer à des recherches complètes et minutieuses.

Voici d'abord l'analyse de la légende latine qui, dans le catalogue des manuscrits de la Bibl. Nat. à Rome, a pour titre : « Visione di un monaco il quale rapito in extasi assiste alla morte di un peccatore ed a quella di un giusto[2]. »

L'auteur invite à prêter l'oreille au récit d'un moine en extase (*in excessu mentis posito*), d'après la relation qu'en a faite Macaire d'Alexandrie, auquel le visionnaire confia le récit de sa vision. Suit le récit. Il y avait un homme riche qui était un grand pécheur. Quant il fut près de mourir, son âme ne pouvait se décider à sortir du corps, tant elle avait peur. L'âme voit des démons qui lui présentent un globe et la menacent en lui disant : « Pourquoi tardons-nous à prendre cette âme ? Peut-être l'archange saint Michel viendra avec ses anges, et ils vont nous enlever cette âme que nous tenons enchaînée depuis tant d'années. » Mais l'un des démons dit qu'il n'y a pas à craindre l'intervention de saint Michel; le démon est bien sûr du sort de l'âme, qu'il n'a pas quittée ni nuit ni jour. L'âme commence à se lamenter : « *Heu mel heu mel quare*

1. *Romania*, IX, 312.

2. Il n'y a pas de titre dans le texte, qui fait partie d'un recueil de pièces latines, à la suite des capitulaires de Louis le Débonnaire, des règles de saint Augustin, etc. : N. 2096 (52), cod. membr., 294 × 178, sec. XI e XII, de mani diverse. Dal Monasterio Nonantola. Nous donnons le texte latin de la légende (f° 193 r°, 194 v°) dans un appendice.

unquam in corpus istud tenebrosum et pessimum ingredi merui? » La suite du discours de l'âme présente une certaine confusion : tantôt c'est l'auteur (ou le corps?) qui accuse l'âme d'avoir trop aimé l'argent et les richesses, d'avoir pris le bien d'autrui ; tantôt c'est l'âme qui invective le corps en lui reprochant sa gloutonnerie, ses beaux vêtements, et met en opposition les plaisirs du corps et les souffrances de l'âme. L'âme termine son discours en disant qu'à présent le corps est devenu la pâture des vers, *et putredo pulveris*, et c'est ainsi qu'il restera un certain temps ; quant à l'âme, elle sera conduite en enfer. Voilà que le corps commence peu à peu à changer d'aspect. Les démons qui se tenaient auprès du moribond disent : « Percez-lui les yeux qui convoitaient tout ce qu'ils voyaient, coupez-lui les oreilles, percez-lui le cœur qui n'a connu ni miséricorde, ni piété, ni bonté ; arrachez-lui les pieds et les mains, si promptes à faire le mal. » Les démons retirent l'âme du corps avec grande violence et l'emportent sur leurs ailes sombres. Chemin faisant l'âme voit une grande clarté et s'informe d'où elle vient. On lui explique que c'est le paradis, l'ancienne patrie de l'âme, où elle séjournait avant ses pérégrinations et où elle jouissait du bonheur de contempler Dieu ; c'était aussi la patrie des démons, qui à présent en sont bannis, et l'âme du pécheur partagera leur triste sort. L'âme commence de nouveau à se lamenter en maudissant le jour de sa naissance ; ce n'est qu'à présent qu'elle comprend la signification de la voie large qui aboutit à male fin, dont il est question dans l'Écriture sainte. Enfin l'âme est conduite en enfer ; un démon en forme de dragon l'engloutit et puis la rejette dans le feu.

Après cette première vision le moine se rendort et voit en songe qu'il est transporté dans un monastère de cénobites, où se meurt un pauvre moine sur un grabat. Personne n'assiste à sa mort, mais le visionnaire entend le chant des anges qui viennent recueillir son âme. Elle sort par la bouche, puis se tourne vers le corps et lui tient un discours. L'âme dit que maintenant est venue l'heure de se séparer, car Dieu la rappelle : elle remercie le corps d'avoir patiemment subi la faim et la soif et toutes sortes de misères ; l'âme en a eu du bien : « Tu vas rester quelque temps en terre et moi en paix ; puis nous ressusciterons en gloire. » Le corps commence à changer d'aspect ; auparavant il était couleur de cendre, à présent il devient rose, et son visage sourit. La nouvelle de la mort du moine se répand dans le monastère, mais peu de personnes assistent à ses funérailles ; on ne lave point le cadavre et on ne l'habille point, mais l'archange saint Michel est venu prendre l'âme et l'emporte sur ses ailes étincelantes, et lui chante des cantiques. Chemin faisant, l'âme aperçoit une lumière très vive et s'informe d'où elle vient. L'archange lui explique que cette lumière vient du paradis, son ancienne demeure, où elle sera un jour reconduite aussi pure qu'elle en est sortie. L'âme se réjouit de la nouvelle et demande en vertu de quoi cette grâce lui est donnée. Les anges énumèrent différentes vertus du défunt, son abstinence, sa miséricorde, etc., puis conduisent l'âme dans un endroit de repos, où son ange gardien reste près d'elle.

Après cette vision le moine s'éveilla et raconta aux frères ce qui lui avait été révélé.

La légende que nous venons de raconter présente un remaniement assez libre d'un sermon attribué à un certain Alexandre, disciple de Macaire d'Alexandrie, dont il est fait mention au début du récit. Cette version exige quelques commentaires, mais avant de nous en occuper il nous semble utile d'établir les rapports du texte latin avec le poème anglo-saxon [1]. Ils ont plusieurs points de contact, mais aussi certaines divergences qui nous obligent à supposer d'autres sources au poème. Tout d'abord remarquons que la situation dans ce dernier est différente : la scène se passe non pas auprès du lit de mort, mais bien après la mort d'un homme, dont l'âme vient visiter la tombe et invective le cadavre. Les reproches de l'âme correspondent à peu près au discours que tient l'âme dans la légende latine. L'âme, dans le poème anglo-saxon, se plaint des peines que lui causait le corps, de sa captivité, car le corps ne se souciait guère d'elle, qui attendait leur séparation pleine d'angoisse; maintenant la fin n'est pas bonne : *Wert thou in food luxurious, and with wine sated, in splendour thou didst need, and I was thirsty for God's body, spirit's drink* [2]. De même dans le texte latin : « Tunc bibebas vinum et nimis decorasti carnes tuas illustrissimis vestibus et pulcherrimis; tu eras fecunda, o caro, et ego macilenta; tu eras virens et ego pallida; tu eras hillaris et ego tristis; tu ridebas et ego semper plorabam. » La phrase suivante de l'âme dans le texte latin semble inachevée : « Modo eris esca vermium et putredo pulveris, et requiesces modicum tempus, et me deduxisti cum fletu ad inferos. » On s'attend après les mots *requiesces modicum tempus* à un rappel à leur résurrection future, ce dont il est en effet question dans le poème anglo-saxon. Au surplus l'âme ici constate le

1. Ce poème a été plusieurs fois édité et analysé. Voy. pour la bibliographie Wülcker, *Grundr. zur Gesch. d. Angelsächs. Literatur*, I, 1885, 231-233; Ebert, *Allgem. gesch. d. Lit. des mittelalters*, III, 1887, 89-91. M. Wülcker a réimprimé le texte dans son édition de la *Bibliothek der Angelsächsächs. poesie begründet von Grein*, 1888, II, 1 h, 93-107.

2. Nous citons la traduction anglaise de Thorpe publiée en regard avec le texte (*Codex Exoniensis*, 367 et suiv.). Comp. Grein-Wülcker, *l. c.*, vers 39-41.

peu de valeur que présente un corps mort, dont ni les parents ni les amis n'ont aucun souci ; ensuite elle lui reproche d'avoir convoité l'or et les richesses, à quoi il est fait allusion dans la légende latine (« Ve tibi misera anima, quare pecunias et alienas facultates et sub*stanti*as pauper*um* tulisti et *con*gregasti in domo tua ? ») , mais le reste du discours de l'âme dans le poème anglo-saxon n'a plus de rapport avec le texte latin. Il y est question d'une croyance au retour des âmes auprès de leur corps une fois par semaine ; ensuite l'âme exprime le regret que son corps n'ait pas été celui d'un oiseau, d'un poisson, d'une bête quelconque, qui n'a pas à rendre compte de sa vie passée ; enfin elle parle du jour du jugement dernier, quand ils seront de nouveau réunis, et pose la question : qu'auront-ils à subir alors ? Là-dessus l'âme s'envole, et le cadavre gît sans répondre, car il est tout disloqué et les vers le rongent.

Dans le fragment anglo-saxon du discours de l'âme d'un juste nous retrouvons quelques coïncidences avec la seconde partie de la légende latine. L'âme s'adresse joyeuse à son corps et le remercie de sa bonne conduite ; elle lui rappelle que bien qu'il soit livré à la terre son âme va au ciel : *Thou didst fast on earth, and me didst fill with God's body, spirit's drink; thou wast in need and gave me of desires fill.* [1] De même dans le texte latin : « Quando tu eras esuriens et sitiens, ego repleta cibo et leticia; quando tu eras gracilis et pallidus, ego [h]illaris et leta. » Plus loin nous retrouvons la même idée dans les deux textes : le corps n'est que provisoirement livré à la terre, il sera un jour ressuscité et de nouveau uni à l'âme, et à eux deux ils se présenteront sans crainte devant Dieu, car ils ont mérité sa clémence.

Les rapports indiqués entre le poème anglo-saxon et la légende latine nous prouvent qu'il y a un fond commun dans les deux versions, mais nous ne croyons nullement que le texte latin ait été la source directe du poème. Il ne peut l'être non plus pour le poème français ; néanmoins cette légende nous est d'une grande utilité pour retracer l'histoire des croyances religieuses sur la séparation de l'âme et du corps et sur le sort de l'âme immédiatement après la mort, car ce sont bien ces croyances qui servirent de base à tout un groupe de compositions

1. Comp. Grein-Wülcker, *l. c.*, vers 145-147.

anglaises, françaises, italiennes, provençales, allemandes, où il est question du discours de l'âme au corps et plus tard du débat entre eux. Pour nous rendre compte de ces croyances nous aurons à suivre deux courants de traditions d'origine commune : l'un d'eux se rattache à une légende apocryphe sur Macaire d'Alexandrie, l'autre fait partie de la vision de saint Paul, considérée également comme apocryphe.

A. *La vision attribuée à Alexandre l'ascète dans ses rapports avec d'autres traditions sur la séparation de l'âme et du corps, et la légende latine du ms. de Rome.*

Nous avons dit que la légende latine dans le ms. de Rome présente un remaniement d'une ancienne légende sur Macaire d'Alexandrie, attribuée à un de ses disciples. Nous devons maintenant préciser leurs rapports. La légende en question nous est conservée dans plusieurs manuscrits grecs ; dans quelques-uns d'eux, la vision est attribuée à un certain Alexandre l'ascète, sur lequel nous n'avons pu trouver de renseignements précis, sinon qu'il devait être un disciple de Macaire d'Alexandrie, surnommé le Jeune ; dans d'autres, la vision est anonyme [1]. Le récit présente des divergences notables avec celui du remaniement latin. Nous les signalerons sommairement :

L'auteur voit saint Macaire chevauchant dans le désert en compagnie de deux anges. Ils rencontrent un cadavre qui exhale une odeur si désagréable que saint Macaire se bouche le nez. Les deux anges font de même, et sur ce s'engage un colloque entre le saint et les anges, qui expliquent à saint Macaire qu'ils sont sensibles à la mauvaise odeur qu'exhalent les péchés de l'âme, de même que le saint à celle du cadavre. Ensuite les anges racontent la façon dont se produit la séparation de l'âme et du corps : de même que les messagers d'un roi inspirent de la crainte au sujet qu'ils sont venus quérir, de même les envoyés de Dieu font tressaillir l'âme quand ils viennent la prendre au moment de la mort. L'âme est pleine d'angoisse ; elle a peur de ceux qui viennent s'emparer d'elle et regrette tout ce qu'elle doit quitter, son corps comme le reste. Son seul soutien à ce moment suprême, ce sont ses bonnes

1. Cf. Fabricius, *Bibl. Gr.*, VII, p. 494-95, X, p. 473 ; Migne, *Patr. Gr.*, 78, p. 385-395. Le titre donné à la légende par Cave (*Scr. ecc. histor. liter.*) et conservé par Migne, « Sermo Macarii Alexandrini de exitu animarum justorum et peccatorum, etc., » n'est pas correct, car saint Macaire n'est pas l'auteur du sermon, mais un des personnages de la vision.

actions durant la vie, car avant d'être présentée au jugement de Dieu elle subit le jugement de sa propre conscience. Après cela les anges expliquent à saint Macaire la raison pourquoi on doit prier pour les âmes le troisième, le neuvième et le quarantième jour après la mort. Ces prières sont en rapport avec le sort de l'âme dans l'autre monde : ainsi les deux premiers jours elle reste encore sur la terre; l'âme d'un pécheur rôde autour de son corps, tandis que celle d'un juste va visiter tous les endroits où elle a fait du bien. Le troisième jour l'âme est portée devant Dieu ; ensuite, durant six jours, on lui fait voir les régions célestes. Si c'est l'âme d'un pécheur, alors en voyant le bonheur des habitants du paradis, elle commence à se lamenter amèrement. Elle constate l'inutilité des biens terrestres, de l'or et des richesses ; elle regrette sa vie passée, etc. Le neuvième jour, l'âme est de nouveau conduite auprès de Dieu, et puis durant trente jours on lui montre les peines de l'enfer. Ce n'est qu'au quarantième jour que le juge éternel indique à l'âme une place où elle devra résider jusqu'au jour du jugement dernier. C'est ainsi que seront traitées les âmes des justes et des pécheurs après la mort ; il n'y a que celles des païens qui soient directement conduites en enfer : de méchants démons les retirent violemment du corps et, après leur avoir montré de loin le paradis, ils les emportent sans les présenter devant Dieu. Après ce récit les deux anges enlèvent saint Macaire et l'emportent sur leurs ailes.

Le premier éditeur de cette légende au XVIIe siècle, William Cave, émit des doutes sur son authenticité. Il la considéra comme « recentioris cujusdam Graeculi commentum, qui quae hac de re somniavit ad dialogi formam Macarium inter et angelos redegit. » (Migne, *l. c.*, 386). De même Casimir Oudin la qualifie de « sermonem absurdissimum » (*ibid.*, 382). Pourtant nous sommes enclins à regarder cette légende comme très ancienne, vu certains traits archaïques qui la distinguent d'autres récits analogues qui remontent aux premiers siècles de notre ère. On conçoit aisément que des récits sur la façon dont se produit la séparation de l'âme et du corps, et sur le sort de l'âme immédiatement après la mort durent circuler de bonne heure parmi les chrétiens. Déjà saint Jean Chrysostome l'indique dans ses commentaires sur l'évangile de saint Mathieu[1]. De

1. Migne, *Patr. Gr.*, 58, Homilia LIII, 532 : « Idcirco terribiles visiones narrant multi hoc in statu oblatas, quarum speciem non ferentes ii qui decedunt, lectum ipsum cum magno impetu succutiunt jacentes et eos qui adsunt torvis inspiciunt oculis, anima intus sese exagitante, et a corpore avelli renuente nec adventantium angelorum conspectum ferente. » Dans le récit de la mort de saint Joseph (voyez *Histoire du charpentier Joseph*, Thilo, *Codex apocryphus novi testamenti*, t. I, 1832, 1-61), la Mort s'avance entourée

même saint Ephrem y fait souvent allusion[1], mais sans préciser les détails[2]. L'élément narratif prédomine dans le récit d'une

---

de tout un cortège qui remplit d'effroi l'âme de Joseph. Il se lamente sur ses péchés, en maudissant le jour de sa naissance et en accusant un à un ses membres d'avoir mal agi (ch. 16) : ce thème est reproduit dans la plupart des versions des lamentations de l'âme. Deux archanges, saint Michel et saint Gabriel, recueillent l'âme de Joseph et l'emportent au ciel, en la protégeant contre les démons qui se trouvent sur leur chemin. Sur l'*Histoire du charpentier Joseph* voy. Michel Nicolas, *Etudes sur les évangiles apocryphes*, Paris, 1866, 383-390. M. Gaston Boissier (*Les origines de la poésie chrétienne*, *Rev. des deux Mondes*, 1872, 81) remarque à propos de cette légende qu'on suppose traduite en arabe du copte : « Elle a donc été composée dans cette vieille Egypte, si inquiète de l'autre vie, où les prêtres énuméraient aux fidèles effrayés la série des combats que l'âme aurait à livrer dans les régions sombres de l'Amentis, avant d'obtenir de vivre avec Osiris. » Notons qu'on aurait pu comparer la légende de saint Macaire avec le récit du sort de l'âme d'un pécheur et de celle d'un juste, le premier, le second et le troisième jour après la mort, dans le *Zend Avesta*, *Hdôkht Nask* (voy. Haug, *Arda-Viraf*, Bombay-London 1872). Voy. aussi le poème en sanscrit de Tchandragomin, dédié à son disciple, où il est de même question du sort de l'âme après la mort (Minaéf, *Zapiski vostotchnaho otdélenija imp. rousskaho archeolog. obchtestva*, t. IV, 29-52).

1. Voy. « De habenda semper in mente die exitus vitae (*Ephremi Syr. Opera*, éd. Assemani (gr. lat.), III, p. 356); Sermo in fratrem defunctum et in alios defunctos (*ibid*, 436); De poenitentia et judicio et separatione animae et corporis (*ibid.* 376). »

2. Pourtant dans les chants funèbres de saint Ephrem (*Necrosima*), qui nous sont parvenus en syriaque, nous avons deux poésies très importantes pour apprécier la plus ancienne conception du sujet du discours de l'âme, sous une forme bien simple. L'âme, dit le poète (voy. la traduction latine d'Assemani, *l. c.*, t. III, can. LIX, 325), au moment de quitter son corps, lui dit : *Vale, fidissime comes, nos separat mors; tu hic manebis, ego discedam.* Le corps lui répond en souhaitant que Celui qui les a créés tous les deux les préserve des peines de l'enfer. Dans une autre poésie (*ibid.*, can. LXXXI, 355-356), le discours de l'âme est plus long : elle y parle du jour où l'âme sera de nouveau réunie au corps qui lui a servi d'hôtel (*diversorium*), et elle se plaint de l'amertume de la boisson qui leur est présentée par la Mort; enfin l'âme prend congé du corps : *Vale corpus, carum mihi domicilium, quod habere licuit, quamdiu Domino libuit.* Il n'y a pas de réplique du corps dans cette version; du reste, elle n'était nullement nécessitée par le discours de l'âme, et nous la croyons fortuite dans la première poésie signalée. Nous ne saurions indiquer une filiation directe entre les chants funèbres de

vision de saint Antoine racontée par son biographe au IVe siècle, saint Athanase d'Alexandrie[1]. Nous avons dans le récit de cette vision, sinon une relation complète de la façon dont l'âme se sépare de son corps, du moins une scène racontée avec certain détail : c'est l'ascension de l'âme vers le ciel et le conflit des anges avec les démons durant cette ascension. Athanase termine son récit en disant : « Paulus quidem usque ad tertium coelum raptus est, ibique auditis verbis ineffabilibus descendit; Antonius autem usque ad aerem sublatus post colluctationem liber apparuit. » Ces paroles nous prédisposent à trouver dans la vision de saint Paul, qui dut se former à une époque à peu près contemporaine, un récit plus détaillé du sort des âmes après la mort (d'autant plus que saint Antoine ne vit que sa propre âme et que saint Paul assiste en simple spectateur à l'ascension de différentes âmes). Nous reviendrons plus loin au récit de la vision de saint Paul; signalons dès à présent que chez les Pères de l'Église, dès le Ve siècle, nous trouvons une doctrine détaillée sur les pérégrinations de l'âme après la mort : elle est exposée dans une homélie de Cyrille d'Alexandrie, *De exitu animae et de secundo adventu*[2]. Ce sermon jouit d'une grande célébrité dans l'Église orientale, et servit de base à de nombreux remaniements. Nous y retrouvons aussi plusieurs traits communs avec les légendes occidentales dont nous aurons à nous occuper. Le récit de Cyrille diffère de celui qui est attribué à Alexandre l'ascète (de la vision de saint Macaire) par de nouveaux détails et des complications qui semblent appartenir à une tradition plus avancée. Ainsi, après avoir parlé du moment suprême de la mort, quand tous les actes de l'homme, bons ou mauvais, se présentent devant lui, et que c'est par eux qu'il est jugé tout d'abord, Cyrille, ayant reproduit les lamentations de l'âme, parle des anges et des démons qui s'approchent du lit de mort. Pourtant ce sont toujours deux anges qui emportent l'âme, que ce soit celle d'un pécheur ou d'un juste; en traversant

---

saint Ephrem et les légendes où l'âme tient un discours au corps, mais au point de vue de la conception du sujet en général, ces poésies nous le présentent sous une forme pour ainsi dire embryonnaire. (M. l'abbé Ferry ne les signale pas dans son travail sur *Saint Ephrem poète*. Paris, 1877.)

1. Migne, *Patr. Gr.*, 73. 155.
2. Migne, *Patr. Gr.*, 77, homelia XIV, 1071-1090.

les sphères aériennes ils doivent passer par différentes étapes, où résident les princes des ténèbres qui portent le nom de *Publicains* vu leur fonction; chaque étape correspond à un péché quelconque, et l'âme doit s'en disculper avant de continuer son ascension vers le ciel. Saint Cyrille n'énumère que cinq étapes, mais il constate qu'il y en a un grand nombre, autant qu'il y a de péchés [1]. Si l'âme réussit à passer heureusement toutes ces étapes, elle est portée au ciel; sinon, les démons la rejettent sur la terre, et l'âme est emprisonnée dans un endroit de douleur : l'auteur dit que l'âme comprendra alors l'inutilité des richesses et des aspirations mondaines. Cet épisode correspond aux récriminations de l'âme dans la vision de saint Macaire, seulement il est compliqué par une autre idée : à la vanité des désirs mondains, à l'inutilité des richesses l'auteur joint l'idée de l'implacabilité de la mort. « Que sont devenus les rois? demande-t-il. Où sont les princes et les chefs? Où sont les riches qui méprisaient Dieu et se montraient implacables envers les pauvres? etc. Où est le sage? Où est le savant? Où est l'explorateur de ce siècle [2]? » Plus loin l'auteur en vient à parler du jugement dernier.

Saint Cyrille, comme on le voit, ne dit pas que les âmes vont visiter le paradis et l'enfer avant qu'on leur assigne une place où elles devront attendre le jour du jugement dernier. Il semble même ne pas admettre cette croyance, car d'après lui l'âme qui n'a pu franchir une étape quelconque est rejetée directement, sans avoir atteint le ciel. Ainsi nous devons considérer le récit de la vision de saint Macaire comme appartenant à une tradition indépendante de celle qui est racontée par saint Cyrille. L'auteur de cette vision, au surplus, se

---

1. Ces étapes sont au nombre de 21 et longuement racontées dans la *Vision de Théodora*, intercalée dans la *Vie de saint Basile le nouveau* (Βίος... Βασιλείου τοῦ Νεοῦ), de Grégoire le moine (XI sc.); le texte grec de la vision vient d'être publié par M. Wesselofsky (*Rasyskaniia v oblasti rousskikh doukhovnyh stikhov*, V, 1889, appendice 1-87), d'après des mss. plus complets que ceux qui ont servi pour l'édition des Bollandistes, AA. SS., t. III.

2. Comp. chez saint Ephrem, *l. c.*, t. III (Syr. et lat.), can. LII, 308-311; LIV, 316 (Gr. et lat.), t. III, 308-314. Cyrille semble avoir emprunté à saint Ephrem cette façon de démontrer le néant des aspirations mondaines et la fragilité de la vie humaine.

contente de signaler le premier jugement que subit l'âme : c'est sa propre conscience qui la juge; saint Cyrille, sans le nier, expose longuement la doctrine des pérégrinations de l'âme, qui doit traverser différentes étapes où résident les démons-publicains. Cette doctrine, admise par l'Église orientale et rejetée en occident, où elle semble avoir pour équivalent le dogme du Purgatoire, semble basée sur la même idée que la croyance au jugement de la conscience. Seulement l'énumération des différents péchés un à un et leur disposition en différentes étapes par lesquelles l'âme doit passer présentent un tableau plus figuré, plus complexe que la simple mention des actes qui se présentent à la mémoire d'un mourant et le font juger par sa conscience. Nous avons cette même idée sous une forme plus simple dans les traditions hébraïques : ainsi dans le Talmud[1] il est dit qu'au moment de la mort tous les actes de l'homme se présenteront devant lui et lui crieront : « Te souviens-tu de nous? Te souviens-tu de cet endroit? de ce temps? etc. » Le moribond doit convenir qu'il se souvient de tout, et ses actes l'obligent à prendre note de ce que lui dicte sa mémoire. Il se soumet en s'écriant : « Dieu est juste! » Des colloques analogues entre un homme qui va mourir et ses actes se rencontrent aussi chez saint Ephrem[2] : l'âme a beau supplier qu'on lui donne un délai, ses actes lui répondent : « C'est toi qui nous a faits et nous allons nous présenter avec toi devant Dieu. » Saint Ephrem ne mentionne pas les pérégrinations de l'âme en traversant les étapes des péchés, mais en revanche il parle d'un conflit entre les anges et les démons qui se disputent l'âme[3].

1. Voy. Levi, *Parabole, leggende e pensieri raccolti dai libri talmudici dei primi cinque Secoli dell' E. V.*, Firenze, 1861, 83, L'ultima ora della vita (*Talmud Tahanid*).

2. *De poenitentia et judicio et separatione animae et corporis* (Ephr. Syr. *Opera*, III, 376).

3. Du reste, saint Ephrem, en introduisant dans ses poésies et dans ses homélies différents dialogues : entre le mourant et ses actes, le mourant et les anges de la mort, enfin entre les anges et les démons, concilie ces différentes traditions en leur donnant une explication symbolique. Ainsi il fait sous-entendre (t. III, Gr. et lat., 356) que les bons anges ne sont autres que les vertus : « ipsae virtutes quas possedit (homo) in hoc statu fiunt angeli boni, » et plus loin : « ipsae affectiones et voluptates quas habuit in vita hac, fiunt daemones mali. »

Probablement la doctrine exposée par Cyrille d'Alexandrie présente la fusion de ces deux traditions : le conflit entre les anges et les démons, et le colloque de l'âme avec ses actes durant la vie. Vu la popularité qu'acquit dans toute l'Église orientale la légende des pérégrinations de l'âme, nous croyons peu probable qu'elle eût pu être omise par l'auteur de la vision sur saint Macaire si cette vision lui était postérieure; aussi nous sommes porté à croire que la légende en question se rapporte à une époque sinon contemporaine, du moins peu éloignée de celle où vécut saint Macaire. Il semble que ce solitaire devint bientôt le personnage favori des légendes sur des visions d'outre-tombe : au surplus, comme contemporain de Macaire le grand et son adjoint dans l'organisation de la vie monastique, Macaire le Jeune ou le Citadin pouvait être souvent confondu avec son maître qui portait le même nom. Il est souvent difficile de discerner auquel des deux Macaire on doit attribuer telle ou telle légende, mais en somme nous avons encore deux autres légendes où figure le nom de Macaire, sur un sujet analogue à celui de la vision attribuée à Alexandre l'ascète. C'est d'abord la légende de saint Macaire et de la tête d'un prêtre païen, légende qui est racontée dans la collection des Vies des Pères [1]. Elle semble dériver de la même tradition que le récit de la vision d'Alexandre : la rencontre d'une tête de mort dans le désert correspond au récit du cadavre que saint Macaire rencontre de même dans le désert en la compagnie de deux anges. Dans la vision, ce sont les anges qui racontent le sort de l'âme après la mort; ici il n'y a pas d'anges, mais le saint interroge la tête, qui lui parle des peines que l'âme subit après la mort et du soulagement que procurent aux âmes damnées les prières des chrétiens. Dans une autre légende, la « Vision des anges » de saint Macaire [2], il est également question du sort de l'âme après la mort. Cette vision est intéressante par ses rapports avec un épisode de la vision de saint Paul, auquel elle fait non seulement pendant, mais qu'elle semble reproduire en lui prêtant une autre tendance : le saint assiste successive-

1. *Collectio Rosweidana Vitarum Patrum*, lib. III, cap. 172. Voy. Migne, *Patr. Gr.*, XXXIV, 133, et *Apophtegma sancti Macarii Aeg.*, *ibid.*, 258 (§ 38).

2. Migne, *Patr. Gr.*, XXXIV, 221-230.

ment à la séparation de l'âme et du corps de deux hommes, et, bien que leurs âmes ne soient pas sans péchés, elles réussissent, grâce à l'assistance des anges, à traverser heureusement les étapes où résident les démons qui font valoir les mauvaises actions de l'homme : la première fois l'âme est délivrée des démons parce qu'elle a fait pénitence avant de mourir; la seconde, grâce à sa miséricorde envers les pauvres et à sa libéralité envers les serviteurs de l'Église. La troisième scène reproduit la mort d'un juste, dont l'âme va directement au ciel. Enfin saint Macaire voit aussi une âme damnée que les démons emportent en enfer : c'est un homme qui s'est suicidé et par conséquent ne peut mériter sa grâce; mais les anges accusent les démons d'avoir provoqué ce malheur, dont ils sont responsables. L'auteur de cette vision, à la différence de celui de la vision de saint Paul, semble vouloir mettre en avant surtout la clémence de Dieu et rappeler que même les pécheurs peuvent prétendre au salut de leurs âmes, s'ils ont fait quelque bien durant leur vie. Nous verrons que cette idée subit une tout autre interprétation au moyen âge. Mais devons-nous considérer cette rédaction du thème comme antérieure à celle de la vision de saint Paul? Le fond du récit est absolument identique; quant à la différence de l'interprétation, elle semble provenir de la différence des tendances d'un homme d'Église et d'un sectaire : il est naturel de supposer que c'est un homme d'Église qui insiste sur les avantages que procurent à l'âme la miséricorde, la libéralité envers les serviteurs de Dieu, etc. Ainsi l'on peut admettre que la vision de saint Macaire présente un remaniement orthodoxe d'un thème populaire parmi les sectaires, comme l'était celui de la vision de saint Paul. Sans résoudre la question de la priorité de l'une ou de l'autre rédaction, bornons-nous à constater qu'elles reposent sur un fond commun. Il nous importait seulement d'établir que saint Macaire était devenu pour ainsi dire un personnage épique, autour duquel s'accumulaient différentes légendes sur le sort des âmes immédiatement après la mort. La vision attribuée à Alexandre l'ascète en offre un des plus anciens spécimens; mais, présentant anciennement une conception tout à fait exceptionnelle du sort des âmes après la mort, elle dut subir de bonne heure l'influence des traditions qui envisageaient le même sujet d'une autre façon, et fut modifiée en conséquence. Le fond du récit subsiste dans le remaniement latin

du XIe siècle que nous avons reproduit plus haut, car il s'agit également du sort de l'âme d'un juste et de celle d'un pécheur après la mort; mais saint Macaire ne figure plus dans le récit : il ne fait que le rapporter, l'ayant entendu faire par un moine. De même, il n'est plus question de cadavre dans le désert : le visionnaire est transporté auprès du lit de mort d'un riche, puis d'un homme pauvre. En racontant l'ascension des âmes, l'auteur de la légende latine ne dit pas qu'on leur ait fait visiter le paradis durant six jours; pourtant il y est question d'une clarté venant du paradis, qui provoque les questions de l'âme : ce trait semble bien une réminiscence de l'ancienne légende. Les discours et les lamentations de l'âme sont analogues dans les deux rédactions. En somme, nous considérons la légende latine comme une dérivation de la vision attribuée à Alexandre : le nom du saint est conservé, mais le récit est considérablement modifié sous l'influence d'autres traditions traitant le même sujet. Parmi ces traditions nous devons reconnaître une importance capitale au récit de la vision de saint Paul dont nous venons de nous occuper : nous ne parlons pas de la vision dans son ensemble, mais seulement d'un épisode qui lui sert d'introduction. Cet épisode semble s'être détaché de bonne heure de la vision apocryphe. Nous allons indiquer, le plus sommairement possible, les traces qu'il a laissées dans différents remaniements de la légende. Ces remaniements sont extrêmement nombreux; il nous suffit de constater dans les versions les plus anciennes la présence de l'épisode en question et ensuite de signaler les modifications qu'il a subies.

B. *L'épisode de la vision de saint Paul où il est question de la façon dont se séparent l'âme et le corps, et les légendes populaires qui en dérivent.*

La vision de saint Paul présente, comme on sait, un des plus anciens spécimens de ces récits, devenus si populaires au moyen âge, de voyages dans l'autre monde, au paradis et en enfer, de ce cadre fantastique que Dante a pour ainsi dire consacré [1].

1. L'importance de cette légende a été bien appréciée par M. Paul Meyer. Il nous semble utile de rappeler ses paroles : « La légende dont la popularité est attestée par la variété même des rédactions qu'on en possède, a une importance considérable pour l'histoire des croyances religieuses au moyen

Nous ne connaissons pas le texte original de la vision de saint Paul, qui devait être grec, mais l'ancienneté de la légende est attestée par Sozomène et saint Augustin, de sorte que Tischendorf[1] croit pouvoir fixer à l'an 380 l'époque approximative de sa formation. Comme l'indique déjà saint Augustin, elle aurait été suscitée par une phrase de l'apôtre (II *Cor.*, 12, 2 et suiv.), et dès son origine se serait présentée dans deux rédactions différentes; mais la seconde rédaction nous est tout à fait inconnue; son existence seule nous est attestée par Épiphane et Michel Glycas[2]. La première rédaction est représentée par un texte grec postérieur (édité par Tischendorf), par une version syriaque[3] et par de nombreux remaniements latins auxquels se rattachent les versions en langues modernes. M. Herm. Brandes a consacré une étude fort intéressante aux rapports de toutes ces versions[4]; il a tenté de plus une restitution du type original de la légende, en confrontant le texte grec de Tischendorf avec les versions latines et la version syriaque. M. Brandes aurait sans doute accordé moins d'originalité à cette dernière s'il avait tenu compte de la version paléo-slave de la légende[5], qui se rattache

âge. Bien que le fait de la descente de saint Paul en enfer et l'écrit qui la raconte aient été également repoussés par l'Église, néanmoins il n'est pas douteux que ce même écrit est la source principale des idées qu'on s'est faites des tourments réservés aux damnés » (*Romania*, VI (1877), 11). Nous espérons vivement que M. P. Meyer ne tardera pas à publier l'étude qu'il nous promet dans cet article sur la légende de saint Paul, qui effectivement est bien intéressante.

1. *Apocalypses apocryphae*, Lipsiae, 1866, *Prolegomena*, XIV-XVIII.

2. Tischendorf, *l. c.*, p. XIV : « Alteram quam jam Dionysius Alexandrinus verbis ab Eusebio hist. eccl. 7,25 relatis innuisse videtur Epiphanius haeresi 18 (38), a Cajanis excogitatam apellatamque ἀναβατικὸν Παύλου atque etiam a gnosticis usurpatam dixit. Quod Epiphanii testimonium in annalibus suis Mich. Glycas secutus est. »

3. Une traduction anglaise, exécutée par M. Perkins (*Journ. of the americ. Orient. soc.* 1864), de la version syriaque est réimprimée par Tischendorf dans les notes à son édition du texte grec (*l. c.* 34-69). Une traduction allemande a été faite par Zingerle (*Heidenheims Vierteljahrschr.* IV, 149-183). Nous citons la traduction de M. Perkins.

4. Hermann Brandes, *Visio S. Pauli. Ein Beitrag zur Visionslitteratur*, Halle, 1885.

5. Tikhonravof, *Pam'atniki otretchennoj rousskoj literatoury*, Moscou, 1864. II, 73 et suiv. Le texte est édité d'après un ms. du XVe siècle.

à quelque rédaction grecque inconnue, mais présente en même temps de grandes similitudes avec la version syriaque. Du reste, comme nous n'avons pas à nous occuper ici de la légende dans son entier, nous ne signalons ce fait que pour insister sur quelques détails qui, à en juger par leur conformité dans les textes russe et syriaque, devaient faire partie de l'original, quoiqu'ils manquent aux autres versions connues de la légende. Voici comment se présente, dans ces deux textes, l'épisode qui nous intéresse seul pour le moment, épisode abrégé dans la version de Tischendorf et mutilé, comme nous le verrons plus tard, dans la plupart des versions latines.

Saint Paul, conduit par un ange, se sent enlevé à une hauteur prodigieuse d'où le monde lui apparaît s'abîmant dans le néant[1]. Il rencontre des anges qui volent vers Dieu pour lui rendre compte des actes des mortels. L'apôtre s'informe auprès de son conducteur si les âmes connaissent le sort qui les attend après la mort; puis il émet le désir de voir comment se fait la séparation de l'âme et du corps. L'ange conducteur lui dit de regarder en bas. Le monde apparaît à saint Paul tout petit, et un épais nuage, couleur de feu, le voile. Ce nuage, dit l'ange, ce sont les péchés des hommes et les prières des méchants[2]. L'apôtre pleure et soupire, puis, de nouveau, il demande à voir comment l'âme d'un juste et celle d'un pécheur quittent leur corps. Sa prière est exaucée, et il assiste d'abord à la séparation de l'âme d'un juste. « Je vis, dit saint Paul, se présenter devant lui tous ses actes, faits au nom de Dieu, et toute sa vie. » Un bon ange prend l'âme avec mainte précaution et la retire du corps (de mauvais anges s'étant approchés aussi, ils sont renvoyés). Puis il la rapproche de nouveau du corps et lui dit, à trois reprises, de bien le considérer, car un jour viendra où ils seront de nouveau réunis et participeront ensemble aux joies des bienheureux. L'ange de la mort donne un baiser à l'âme et lui tient

1. Nous ne nous arrêtons pas à l'introduction de la vision, où il est question des lamentations de la terre, des étoiles, du soleil, etc., qui se plaignent à Dieu des péchés des hommes. Ces complaintes n'ont pas de rapport avec le sujet qui nous occupe.

2. De même dans Tischendorf : αὕτη ἐστὶν ἡ ἀδικία ἡ συμμεμιγμένη τῇ ἀπωλείᾳ τῶν ἁμαρτωλῶν. La version syriaque ajoute : « Quand ils prient, ils méditent le mal dans leur cœur, et la lumière de leurs prières devient ténèbres. »

un discours pour l'engager à ne rien craindre, car elle a de tout temps obéi aux commandements de Dieu. Vient à leur rencontre l'ange gardien du défunt, qui, de même, la réconforte, en lui rappelant qu'il a toujours rendu compte à Dieu de ses bonnes œuvres. Enfin c'est l'esprit[1] qui prend la parole, et qui dit à l'âme de ne pas craindre de pénétrer dans les régions inconnues, qu'il sera là présent pour la protéger, car il a été toujours content d'elle : « J'ai toujours été en repos tant que je demeurais en toi. » Sur ce, l'âme avec ses protecteurs s'envole vers Dieu. Chemin faisant, ils rencontrent les péchés (personnifiés) et les démons qui voudraient s'emparer de l'âme. Une dispute s'en suit (d'après le texte syriaque, c'est même un combat), et les mauvais anges doivent céder devant les arguments des protecteurs de l'âme. Enfin elle est portée devant le trône de Dieu, et c'est l'archange saint Michel qui la présente au juge suprême. Les protecteurs de l'âme (l'ange de la mort, l'ange gardien et l'esprit) prennent la parole chacun à leur tour et font son éloge. Dieu prononce le jugement : « Que cette âme soit confiée à l'archange Michel et qu'on agisse avec elle de même qu'elle a agi envers moi du temps de sa vie, ne m'ayant en rien offensé. » Des milliers d'anges glorifient Dieu et la justice de son jugement. Tous les habitants du paradis se réjouissent et chantent des louanges à Dieu.

Après cette scène en vient une autre analogue, où c'est un pécheur qui meurt. Nous ne signalerons que quelques traits caractéristiques qui la distinguent de la première. Quand le pécheur sent l'approche de la mort et voit tous ses méfaits se présenter devant lui, il se lamente et s'écrie que mieux lui eût valu n'être pas né. (Ce trait manque au texte grec.) Les mauvais anges retirent l'âme du corps avec violence et la secouent

---

1. Dans le texte de Tischendorf il n'y a que l'esprit (τὸ πνεῦμα) qui s'adresse à l'âme; toute la suite du récit jusqu'à la scène de la mort d'un pécheur est omise. Ainsi le texte slave et la version syriaque, qui vont de concert, doivent être fondés sur une source commune que nous supposons plus fidèle à l'original. La distinction entre l'âme et l'esprit (ἡ ψυχὴ καὶ τὸ πνεῦμα), bien que fort subtile, a servi de base à une légende sur leur union prochaine dans l'autre monde. L'âme c'est la fiancée, l'esprit son époux. Cf. l'ancien poème allemand : « Die Hochzeit. » (Scherer, *Geistl. Poeten der deutsch. Kaiserzeit*, dans *Quellen und Forschungen*, II, 1875.)

trois fois en lui disant : « O misérable âme, regarde ton corps et remarque-le bien, car vous serez de nouveau réunis le jour du jugement dernier. » L'ange gardien fait de vifs reproches à l'âme, et son discours, qui est assez long, semble se confondre (dans le texte russe comme dans le texte syriaque) avec le discours que devait prononcer l'esprit. Ce dernier n'apparaît qu'à la fin, dans la scène du jugement. L'âme va seule au ciel devant le trône de Dieu, qui commande aux péchés et aux démons de la laisser passer pour qu'elle subisse sa condamnation. La scène du jugement se présente sous un double aspect : quand l'âme du pécheur apparaît devant Dieu et que son ange gardien, l'esprit et l'ange de la mort ont fait leurs rapports, Dieu interroge l'âme sur ses actions. Elle se tait, n'ayant rien à répondre, et une voix retentit disant : « Le jugement de Dieu est juste et sans fausseté. » L'âme est condamnée à être livrée au démon Timeloukhos, qui préside aux tourments; elle sera placée dans l'obscurité et souffrira jusqu'au jour du jugement dernier. De nouveau, les anges louent Dieu pour l'impartialité de son jugement et le glorifient. Après cela, Dieu réitère sa question, s'adressant à une autre âme qui, d'après le texte de Tischendorf et la version syriaque, proteste contre les tourments que lui font subir les démons : « Confesse-moi, lui dit Dieu, les péchés que tu as commis étant au monde. » Et l'âme répond : « Je n'ai point péché. » Dieu entre en colère et accuse l'âme de mensonge. Il fait appeler l'ange, qui apporte une charte où sont écrits tous les faits et tous les actes du défunt depuis sa jeunesse jusqu'à sa vieillesse. Il s'en suit un colloque entre Dieu, l'ange et l'âme, qui finalement se confesse et s'avoue coupable de meurtre, d'adultère et de convoitise. Après cela, Dieu prononce son jugement, analogue au précédent, seulement l'âme est livrée à un autre démon. Les habitants du paradis recommencent leurs louanges. Il y a évidemment une confusion dans cette scène, mais comme les deux jugements sont communs aux textes syriaque et grec, il faut admettre que cette confusion dérive d'une source antérieure. M. Brandes croit admissible que dans l'original de la légende se trouvait le récit de la condamnation de deux âmes pécheresses : l'une avouant ses torts, l'autre les aggravant par un mensonge. Cette supposition est probable, et nous avons déjà signalé que dans la « Vision des anges » de saint Macaire, faisant pendant au récit de la vision de saint Paul, il

est aussi question de deux âmes pécheresses, mais délivrées et non point condamnées, par les anges qui leur prêtent assistance. Les quelques phrases de plus qui se trouvent dans la version syriaque semblent avoir été introduites justement pour expliquer un passage qui n'est pas tout à fait clair. Ces phrases ne paraissent pas très bien choisies, car la seconde âme, en se présentant devant Dieu, lui dit : « Voilà déjà *sept jours* que j'ai quitté mon corps et j'ai été livrée à des démons qui m'ont conduite dans des lieux atroces et m'ont tourmentée tous les jours. » Après cela, elle tente de se disculper par un mensonge. Ces tourments que subit l'âme pendant une semaine avant sa condamnation ne semblent pas d'accord avec le récit précédent sur la séparation de l'âme et du corps. Peut-être ces phrases ont-elles été empruntées à une autre tradition.

Saint Paul, après avoir assisté à ces scènes, se dirige avec son ange vers le troisième ciel, d'où il redescend plus tard dans les profondeurs de l'enfer. Ainsi l'épisode que nous venons de raconter constitue une espèce de prologue au voyage de saint Paul dans les pays d'outre-tombe, et l'auteur de la vision, avant de parler des joies réservées aux âmes bienheureuses et des tourments des âmes damnées, s'est cru autorisé à donner des notions préliminaires sur la première séparation du corps et de l'âme. Nous n'avons pas ici à poursuivre la recherche de l'origine de la vision de saint Paul : nous devons nous occuper des modifications que subit l'épisode en question dans les versions postérieures de la vision apocryphe, où il fut modifié d'une manière assez inattendue. Il se peut que cette transformation ait été provoquée par une raison tout à fait fortuite : nous allons le voir en étudiant les remaniements latins de la légende, auxquels remontent les versions néo-européennes.

Les textes latins de la vision de saint Paul ont été analysés par M. Brandes, qui distingue six rédactions dans les vingt-deux mss. qu'il a consultés. Deux d'entre elles seulement ont été publiées, et nous devons nous en rapporter à M. Brandes pour les autres. Or, dans la rédaction qu'il signale comme la première et qu'il a publiée d'après un ms. de Vienne du XVe siècle, nous constatons un changement de plan notable : la description de l'enfer précède celle du paradis; en outre, il y a une lacune entre les deux parties. La seconde commence brusquement :

Et locuta est vox Domini et dixit : « Per memetipsum et virtutem meam juro et per angelos meos juro : si hec anima uno anno antequam moreretur sua emendarit peccata, obliviscerer illorum omnium. » Tunc clamabant milia angelorum : « Justus es, Domine, et rectum judicium tuum ! » Et inquit angelus ad Paulum : « Vidisti et audisti hoc ? — Audivi, » inquit. Et ille : « Sequere me et ducam te ad locum justorum. » Et duxit eum ad tertium celum.

Il est évident que ces quelques phrases se rapportent à la scène du jugement de l'âme du pécheur, et c'est tout ce qui nous reste dans cette rédaction de l'épisode introductif de la vision. Dans les autres rédactions, comme le remarque M. Brandes, la description du paradis est omise et la vision se réduit à une seule partie. Mais notons que le changement de plan tenté par l'auteur de la première rédaction a été la cause d'une modification considérable de l'épisode de la séparation du corps et de l'âme : cet épisode était à sa place au commencement du récit; transféré au milieu (1re rédaction) ou à la fin (dans les autres rédactions qui ne reproduisent qu'en partie le voyage de saint Paul), il change d'aspect : saint Paul ne pouvait plus demander à voir, des profondeurs de l'enfer, comment a lieu la séparation de l'âme et du corps; àussi se contente-t-il de constater ce qui advient aux âmes d'un pécheur et d'un juste récemment décédés. C'est ainsi que, dans les remaniements de la légende en Occident, il n'est plus question de la séparation du corps et de l'âme, mais seulement du sort de cette dernière après la mort. Une autre modification était nécessairement amenée par ce changement dans le lieu d'où saint Paul assiste aux scènes du *classement* des âmes (car c'est ainsi qu'il nous semble plus juste d'appeler l'épisode en question dans sa transformation actuelle) : puisque saint Paul est en enfer, il n'est que naturel qu'il voie d'abord l'âme du pécheur conduite par les diables, et ce n'est qu'ensuite qu'il entrevoit de loin l'âme bienheureuse que les anges portent au ciel. On remarquera qu'il n'est plus question de jugement devant Dieu : l'âme fait elle-même pénitence, *et se ipsam judicavit*. Telle est la forme sous laquelle se présente l'épisode en question dans le second texte de M. Brandes, qu'il qualifie de quatrième rédaction[1]. Elle paraît avoir eu une grande importance, car c'est principalement à elle

1. Voici l'épisode en entier, d'après le texte de M. Brandes. Le récit en est bien court.

Et postea aspexit in celum a terra (?) ac vidit animam peccatoris inter dyabolos

que se rattachent les remaniements néo-européens de la légende. Quant aux autres rédactions analysées par M. Brandes, et dont nous n'avons pu consulter les textes, nous devons nous en rapporter à ce qu'il en dit[1]. Dans la seconde et la sixième rédaction, notre épisode est tout à fait omis; dans la troisième et la cinquième, il est conforme au récit de la quatrième rédaction sauf quelques légères modifications[2]. Les plus anciennes versions latines remontent, d'après M. Brandes, au IXe siècle, et la légende jouit, depuis lors, d'une grande popularité, à en juger par

---

. VII. quam ululantem deducebant eo die de corpore. Et clamaverunt angeli Dei contra eam dicentes : « Ve ! ve ! misera anima, que operata es in terra ? » Dixerunt ad invicem : « Vide istam animam quomodo contempsit in terra mandata Dei. » Mox illa legit cartam suam in qua erant peccata sua et se ipsam judicavit. Tunc eam demones susceperunt mittentes in tenebras exteriores. Ibi erat fletus et stridor dencium. Et dixit ei angelus : « Credis et agnoscis quia sicut homo fecerit sic accipit ? » Post hoc in uno momento adduxerunt angeli animam justam de corpore portantes ad celum. Et audivit vocem milium angelorum letancium ac dicencium : « O anima leta, felicissima, o beata, letare, quia fecisti voluntatem Dei tui ! » Deinde dixerunt hoc simul : « Levate eam ante Deum, et ipsa leget opera sua bona. » Postea Michael collocavit eam in paradiso ubi erant omnes sancti. Et clamor factus est contra animam justam, quasi celum et terram commoverentur. Et exclamaverunt peccatores qui erant in penis, dicentes : « Miserere nobis, Michael archangele, et tu Paule, » etc.

Nous aurons plus loin l'occasion de reprendre la suite de ce récit; pour le moment, nous ne voulions signaler que la transformation et l'extrême abréviation d'une scène qui, dans sa nouvelle forme, est à peine reconnaissable.

1. Signalons un texte latin, omis par M. Brandes, dont nous avons pris connaissance à Rome. Voy. le catalogue des mss. de la Bibl. du Vatican par H. Stevenson, t. I (1886), p. 46-48, *Cod. palat. lat N. 220, saec.* IX, f. 56-60. Le récit commence par les paroles suivantes : « Scio hominem raptu*m* usque ad tertium celum ; in navi aurea erant quasi tres angeli hymnu*m* dicentes, etc. » Il y est question du paradis et de l'enfer, mais l'épisode qui nous intéresse seul pour le moment n'y est point reproduit.

2. Ainsi M. Brandes remarque que l'auteur de la cinquième rédaction a omis la phrase : « mox illa legit cartam suam. » Notre auteur, dit-il (*Visio s. P.*, 39), semble ne pas avoir compris l'allusion faite à la lecture de la charte où sont écrits tous les péchés; à cause de cela, il omet le passage. Pourtant il rencontrait une seconde allusion analogue dans le récit sur l'âme d'un juste, où il est dit : « levate eam ante Deum *et ipsa legat opera sua bona.* » Il s'est tiré d'affaire cette fois en modifiant la seconde partie de la phrase, qu'il interprète de la manière suivante : « quia opera sua fuerunt bona. »

les nombreuses copies qui nous en sont restées [1]. Il se peut bien qu'il y ait eu d'autres versions plus complètes et plus fidèles à l'original grec; toutefois, les remaniements en langues vulgaires de la vision de saint Paul, qui se rattachent plus ou moins directement aux textes latins connus, ne semblent pas rendre cette supposition nécessaire. Nous allons les passer brièvement en revue.

C'est surtout en France et en Angleterre que la légende sur saint Paul subit de nombreux remaniements. M. Paul Meyer a signalé cinq rédactions françaises rimées de la vision [2], et peut-être le nombre en est-il encore plus considérable, n'en déplaise à M. Brandes, qui n'en admet que trois [3]. Il y a de plus un

1. Cp. aussi Fritsche, *Die lateinischen Visionen im Mittelalter*, dans les *Rom. Forschungen*, 1886. L'étude de M. Fritsche est une pure compilation.

2. *Romania*, VI, 11. Cf. Feilitzen, *l. c.*, p. CXV-CXXVIII, Brandes, *Visio s. Pauli*, 46 et suiv.

3. M. Paul Meyer a eu l'extrême obligeance de nous communiquer des copies de certaines versions de la légende que nous n'avons pu consulter personnellement. Ces copies ont été exécutées par feu M. de Feilitzen. Grâce à l'aimable assistance de M. P. Meyer, auquel nous témoignons notre vive gratitude, nous avons pu prendre connaissance de la plupart des manuscrits français non publiés de la dite vision. Voici la liste des manuscrits que nous avons consultés et que nous énumérons dans un groupement provisoire qui est à contrôler :

I. Le texte édité par Ozanam, *Dante et la phil. cat. au XIIIe siècle*, 1859, p. 413-423, d'après le ms. de PARIS, Bibl. nat. fr. 19525 (S. Germain, 1858).

LONDRES, Musée Br., Cotton. Vespas. A. VII f° 32-36 (copié par M. de Feilitzen). M. Brandes signale encore deux mss. de la même rédaction, à Cambridge, sans toutefois les nommer. L'un d'eux (Caius College, 435, f° 135-144), a été examiné par M. de Feilitzen qui en signale encore un, toujours de la même rédaction, à OXFORD, ms. Douce, 381 (cp. *Rom. Stud.*, I, 392).

II. PARIS, Bibl. nat. Fr. 2094, f° 199-204 (cf. Brandes, *Vis. s. P.*, 51-54).

III. LONDRES, Musée brit., Addit. ms. 15606 (voy. P. Meyer, *Rom.*, VI, 11 et suiv).

ROME, Vat. Christ. 1682, f° 92-96 (copié par M. de Feilitzen).

PARIS, Bibl. nat., Fr. 24429 (La Vall. 91), f° 133 v°-140 v°.

PARIS, Bibl. nat., Fr. 24432 (N. D. 198), f° 91-99.

PARIS, Bibl. nat., Fr. 1526, f° 143 v°-193 v°.

Cette dernière version est de Geffroi de Paris. Elle se rattache à la même rédaction, vu qu'il n'y a qu'un changement dans le mécanisme des vers, qui sont au fond les mêmes. On peut se rendre compte des rapports du texte de

fragment en prose, du reste très court, où l'épisode que nous

---

Geffroi de Paris avec les autres copies de la rédaction en quatrains alexandrins d'après les quatre vers suivants, que nous choisissons au début de l'épisode de la vision que nous sommes en train d'étudier.

Fr. 24432, f° 98	*Version de Geffroi de Paris* Fr. 1526, 192 v°
Saint Pol a regardé	Saint Pol a regardé adont
vers le ciel otre mont :	vers le ciel en l'air contre mont :
.VII. diables i vit	.VII. deables vit molt hideux,
qi grant tempeste font,	qi grant tempeste font entr'eux,
Ou il tennent une ame	Et une ame qe entr'eux tiennent,
qu'il aportent d'amont.	q'il aportent d'amont dont viennent ;
Entre els vont devisant	Entr'eus molt devisant en vont
ou la tormenteront.	qel part il la tormenteront.

Cela semble bien indiquer que Geffroi a travaillé sur le ms. 24432 ou sur un manuscrit analogue. En effet, dans les autres copies, les vers sont écrits sans coupures, et alors on ne concevrait pas les changements de Geffroi. Voici, par exemple, le même quatrain d'après Fr. 24429, f° 139 v° :

Saint Pols a regardé envers le ciel amont :
Quatre diables vit qui grans tempeste font.
Cil tenoient une ame qu'il aportent d'amont :
Entr'els vont demandant ou la trebucheront.

Il y a certes de légères modifications à constater dans le poème de Geffroi, mais néanmoins elle ne sont pas suffisantes pour en faire une rédaction à part.

IV. Paris, Bibl. nat., Fr. 24862, f° 101 v°-104 v°.

Il nous semble que cette rédaction n'a pas encore été signalée, pourtant elle ne peut être confondue avec les autres. Voici le commencement (fol. 102 v°) du même épisode que nous venons de reproduire et qui ne varie guère quant au fond :

Puis warda..... u set diables vindrent
e l'alme d'un pecheur entr'eus orent et tiendrent,
qi meimes icel jur del cors prise esteit
e waimenta et cria et molt grant doel feiset.

Cette rédaction paraît antérieure à celle en quatrains alexandrins.

V. Oxford, Bodl., ms. Douce 154, f° 118-119 (copié par M. de Feilitzen).

L'épisode en question y est omis, de même que dans les deux mss. suivants qui semblent constituer une sixième rédaction :

Rome, Chr. 1682, f° 123-125 v° (copié par M. de Feilitzen).

Paris, Bibl. nat. Fr. 24429, f° 130-131.

On remarquera que cette rédaction est copiée dans les mêmes mss. où se trouve la troisième rédaction.

recherchons n'est pas reproduit[1]. Il manque également dans trois des rédactions rimées, et dans les autres il est conforme aux trois rédactions latines ci-dessus signalées; par conséquent nous n'avons pas à nous en occuper ici. Il n'y aurait qu'à faire une remarque à propos de quelques phrases dans la rédaction d'Ozanam (*l. c.*, 433). Les diables qui traînent l'âme en enfer lui disent :

« Fui tei, chetive maleuree !
a quele oure dolereuse fus unkes nee !
Dampne Deu refusas
et envers nos t'aproismas. »

Ces quatre vers, fort estropiés dans cette rédaction (la versification du poème étant en vers de huit syllabes), se retrouvent dans l'ancien poème du débat du corps et de l'âme, en vers de six syllabes. Seulement c'est l'âme qui les profère en s'adressant au corps :

« Chaitis, maleurés,
Mal fuisses onques nés[2] !....
Dame Deu renoias,
Ariere repairas[3]. »

Nous nous sommes cru autorisé à faire ce rapprochement parce que le vers 235, dans le texte de la vision, est aussi de six syllabes, et dans les trois autres vers, il y a pleine confusion de mesure. On serait donc enclin à supposer que l'auteur de la rédaction éditée par Ozanam aurait emprunté ces vers à une version en vers de six syllabes[4], mais n'aurait pas réussi à les accommoder à la versification voulue[5].

---

1. Ce fragment en prose est dans le ms. de PARIS, Bibl. nat. Fr. 2039, f° 39 v°.

2. Voy. Varnhagen, *l. c.*, p. 10-11 (du tirage à part), vers 54-55 (d'après A), légèrement modifiés dans B, 59-60, C, 51-52, H, 49-50; le second vers se retrouve de nouveau dans H, 320, C, 620.

3. *Ibid.* d'après A, 131-132, C, 128-129; ces vers manquent dans les autres manuscrits.

4. Cependant, comme le croit M. Gaston Paris, la rencontre peut être fortuite.

5. D'après la quatrième rédaction française, le discours des démons est composé ainsi (Fr. 24862, f° 102 v°) :

La version provençale de la vision de saint Paul, qui est en prose [1], ne présente rien de nouveau pour l'histoire de notre épisode, car ce texte reproduit fidèlement la quatrième rédaction latine [2].

Les versions anglaises ont été étudiées dans une dissertation antérieure de M. H. Brandes [3]. Il y en a quatre en vers et une en prose; dans cette dernière, comme dans trois des rédactions rimées, nous retrouvons l'épisode en question, toujours sous le même aspect, et il n'y a qu'une rédaction (la seconde, d'après M. Brandes) qui mérite une attention particulière. Elle a été publiée à deux reprises : par M. Horstmann (*Archiv f. d. Stud. der neuer. Spr. und Lit.*, LXII, 403-406) et par M. Morris (*An Old-English Miscellany*, 1872, 147 et suiv.). M. Brandes se contente de remarquer que cette rédaction est probablement d'origine française et que son original supposé occupe une place tout à fait particulière en comparaison avec les autres remaniements français (*l. c.*, 35-36). En effet, la conception en est tellement originale qu'on a de la peine à se rendre compte des rapports de ce petit poème avec les rédactions usuelles de la vision de saint Paul. Nous avons là un remaniement particu-

---

Allas! qe feisistes portant cun fus en vie?
Ore irras en peine, ja ne repareras
Pur les comandemenz Deu qe ne gardas.

1. Bartsch, *Denkmäler der provenz. Lit.*, 310-313. Cf. Fauriel, *Hist. de la poésie prov.*, I, 260-262.

2. Comparez, p. ex., le passage suivant à la rédaction latine ci-dessus signalée : « E pueys regardet el cel et en la terra e vi una anima peccatritz entre .VII. colpables ploran et udolan, e menavan l'an, car aquel jorn era issida del cors, » etc. (Barstch, *l. c.*, 312).

Nous négligeons la version danoise, qui présente de même une traduction littérale de la rédaction latine (Brandes, *Vis. s. P.*, 51-54). Quant à la version norvégienne (éditée par M. Unger, *Gammelnorsk Homiliebog*, 1862, II, 190-195), elle n'en porte que le titre : « *Visio sancti Pauli apostoli.* » Ayant pris connaissance de ce texte, grâce à l'obligeance de M. G. Paris, qui nous a communiqué cette édition difficile à trouver (et dont M. Unger avait bien voulu lui envoyer un exemplaire), nous avons eu une surprise agréable, car il présente une ancienne traduction du poème français sur le débat du corps et de l'âme. Nous y reviendrons dans un chapitre subséquent.

3. *Ueber die Quellen der mittelengl. Bearbeit. der Paulusvision*, Halle, 1883; tirage à part des *Engl. Stud.*, VII.

lier de la vision, qui présente déjà un certain degré de parenté avec la légende des lamentations de l'âme du pécheur. Voici le début du poème, remarquable, en outre, par l'emploi alternatif du français et de l'anglais :

Oiez, seynours, une demande
que le de[a]ble fist estraunge
a un chetif peccheour
qui fu mis hors de tristour,
de mort en vie resuscité
par la grace de Deu :
« *Housenli gost, wat dest thou here?*
thou were in helle nou for zere
wo haueth helle dore ounloken
and ou art thou of pine i-broken? »
Ore respount le mort a lu
de cest secle ou il fu,
et tuit en ordre counte et dist
les ounse peines qui sen Pol vist,
et des autres qui il senti,
un soul mot ne menti.
« *Vuoltou heren nou, Satan,*
o ich am from helle i-gan?
Wormes haueth mi fles i-fretin
and alle mine freund me abeth forzeten.
Ich was a mon as thou wel wast
and nou ich am a wreche gost. »

L'âme énumère plus loin les différentes peines de l'enfer [1]. Pour nous rendre compte de la situation que présente ce colloque de l'âme avec le diable, il faut nous rappeler la scène finale de la vision de saint Paul, qui a dû avoir un grand succès.

Saint Paul, après avoir terminé son voyage avec l'ange [2], se

---

1. Tout le reste du poème est en anglais et nous n'avons pas de preuves bien concluantes pour donner la préférence à l'une ou à l'autre des deux langues qui sont employées alternativement dans le début du poème. Pourtant nous relèverons encore une phrase où il y a une allusion à la France :

223 Monie mo soulen ther beth in
then beth in *Fraunce* dropen of win.

2. Dans la rédaction grecque, c'est un ange qui sert de guide à saint Paul; dans les rédactions occidentales, c'est l'archange saint Michel.

sent profondément ému des souffrances dont il a été témoin. Les âmes damnées invoquent son assistance pour implorer la miséricorde de Dieu. Tout l'enfer gémit de douleur, et les deux saints se prosternent devant Dieu en intercédant pour les damnés. Dieu exauce leur prière et accorde un répit aux âmes de l'enfer : elles seront délivrées de leurs tourments une fois par semaine, depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin. Ce récit, devenu très en vogue[1], semble avoir servi de base à une croyance populaire selon laquelle les âmes des morts viennent, le samedi dans la nuit, rejoindre leurs corps et se lamentent sur leur vie passée et leurs tourments actuels. C'est ainsi que s'expliquerait la phrase dans le poème ci-dessus cité : *un chetif pecheour qui fu mis hors de tristour*. Mais l'auteur exagère un peu, en parlant plus loin de résurrection, et semble mal renseigné sur la légende, car l'âme ayant promis une explication au diable sur la façon dont elle s'est échappée provisoirement de l'enfer, s'oublie dans la description des tourments que subissent les damnés. Il nous semble évident que le diable était venu rechercher l'âme sur la tombe, le délai accordé étant expiré, et qu'il allait la reconduire aux tourments jusqu'au prochain samedi. Ainsi nous avons dans ce poème une modification notable de la vision de saint Paul, qui aboutit à une légende des lamentations de l'âme, inspirées directement par le texte de la vision. Seulement, l'interlocuteur n'est pas encore le corps, mais un diable.

Passons maintenant aux versions allemandes de la vision de saint Paul. La version en prose[2] ne présente guère d'intérêt,

---

1. Plusieurs textes commencent la vision de saint Paul en rappelant que c'est grâce à la prière de l'apôtre et de l'archange saint Michel que le dimanche est un jour de repos pour les âmes damnées. Par exemple, dans le texte latin (Brandes, *l. c.*. 75) : ... « Interrogandum est quis primus rogavit Deum ut anime habeant requiem in penis inferni? Id est beatus apostolus Paulus et Michahel archangelus quando iverunt ad infernum, » etc. M. Graf a consacré une étude intéressante à l'histoire de ce thème dans différentes légendes antérieures à Dante (*Giorn. Stor. della lett. ital.*, XI, 344-362 : *A proposito della Visio Pauli*). Nous n'avons pris que tardivement connaissance de cet article qui, du reste, ne modifie pas ce que nous avons tâché d'établir, mais où l'on trouve plusieurs suppléments importants.

2. Brandes, *Vis. s. P.*,

mais le fragment en vers [1] est très important pour constater les modifications de la légende, analogues à celle que nous venons de voir dans le poème anglo-français. Ce fragment en vers nous est conservé dans un ms. du XIIIe siècle, mais son premier éditeur, Karajan, l'estime du XIIe siècle. M. Scherer lui a consacré une étude spéciale [2] : il distingue dans le poème en question deux parties et même deux compositions différentes, conformément à l'opinion de Müllenhof. Scherer admet que la première partie est un fragment de la vision de saint Paul; mais la seconde serait une composition indépendante, à laquelle Scherer donne pour titre : « Von der Zukunft nach dem Tode. » Elle se subdivise, selon lui, en deux parties, la première racontant la mort d'un pécheur, et la seconde, celle d'un juste. « Je ne saurais, dit Scherer, rapprocher le sujet de cette composition d'un thème analogue dans l'apocalypse de saint Paul. »

Telle est l'opinion de Scherer, qui nous semble erronée. Nous croyons que la seconde partie du fragment allemand se rattache directement aux données de la vision, dont elle reproduit la scène des deux âmes qui ont abandonné leur corps. Il est vrai que le récit de la vision y est modifié, néanmoins la source peut être reconnue, car les modifications du fragment allemand sont analogues à celles que nous avons constatées dans le poème anglo-français. Elles y sont plus marquées sous un rapport : bien que ce soit encore le diable qui donne la réplique à l'âme, la majeure partie de sa harangue est adressée au corps. Ainsi nous avons dans cette version une ressemblance frappante avec les légendes où l'âme parle seule au corps.

Analysons le poème allemand : il y est question d'abord de diables qui tourmentent l'âme d'un pécheur et lui font mille avanies, comme dans les récits de la vision. L'âme se lamente et s'écrie : « Owe ! quante sunt tenebre ; » La suite de son discours s'adresse au corps, et nous pouvons nous imaginer que la scène se passe sur la tombe du défunt, car il est dit que, quand l'âme eut terminé ses lamentations, le diable ne lui permit plus de

1. Karajan, *Deutsche Sprachdenkmale des XII. Jhd.*, Wien, 1846.

2. *L. c.* dans les *Q. F.*, II, 22-27. Scherer a réimprimé le texte du fragment en y apportant quelques corrections. Nous citons les vers d'après son édition.

s'approcher du tombeau (*Der tivel enlat die seele zu dem grabe nicht mere*). Voici le discours que prononce l'âme damnée :

« Sô wê mir daz ic ich besaz
dih vil unreine vaz!
nû hâstû mich verrâten;
joch was ich gotes âtem
des himelischen küneges :
vil lützel geniuze ich nû des. »

Suit une interruption du diable qui remarque ironiquement qu'il est de peu de profit de l'âme de se vanter d'être une créature de Dieu, puisqu'elle doit maintenant rester avec les diables. L'âme continue ses lamentations en maudissant le corps :

« Sô wê den dinen handen!
Si roubeten unde branden,
Si blûwen die armen,
Si enwolten sich nicht erbarmen.
nu hâstu mich beswichen.
du bist mir vil entwichen;
wir gesamenen unsih noch mit sêre,
unt sîn dan jemer mêre
mit dem tiuvele in der helle;
daz was der dîn wille. »

Sur ce, le diable emporte l'âme pour la livrer aux tourments, et le récit se termine par une citation du psaume : « Mors peccatorum pessima » (XXXIII, 22). Vient la scène de l'âme du juste qui, après sa mort, est portée directement par des anges au paradis, où son arrivée est fêtée comme celle d'une fiancée que rencontre son époux. L'âme s'unit à son esprit comme dans le poème ci-dessus mentionné. *Die Hochzeit*, qui prête fort à un rapprochement avec cette scène, ainsi que l'a justement signalé Scherer. L'une et l'autre peuvent bien dériver d'une même source ou avoir subi une influence réciproque; mais ce qui nous importe le plus pour le moment, c'est que le fragment allemand reproduit, sous un nouvel aspect, l'épisode de la vision de saint Paul, où il est question du sort de l'âme d'un pécheur et de celle d'un juste, immédiatement après leur mort. Nous voyons que le discours de l'âme damnée prend de plus en plus d'extension. Il pouvait être amené tout d'abord par le fait que l'âme confesse ses péchés qui sont écrits sur une charte. C'est le cas que nous présente la version italienne de la vision

de saint Paul [1]. Quoiqu'en somme elle paraisse se rattacher à la même rédaction latine qui a servi de base à la plupart des remaniements en langues vulgaires, l'épisode du sort des deux âmes récemment séparées de leurs corps s'y trouve légèrement modifié : les âmes doivent traverser un pont pour parvenir au paradis [2]. C'est d'abord l'âme d'un pécheur qui s'avance, et l'ange dit à saint Paul :

« Or vedremo come questa anima non fece lo comandamento di Dio in terra. » E disseno intralloro : « Guai, guai a te, anima che venisti di terra ! » Et ella incomincio a legere una carta che v'erano entro scripte tutte le suo peccata e dicea : « Oime misera ! che tutto lo tempo della vita mia servii a voi dimoni e feci le vostre voluntadi ; or vegio che lo 'nferno me riceve ! » Unde li dimoni la pressero e gittarla nelle pene de lo 'nferno : la ve ae dolore e tristizia assai.

L'âme du juste, comme on s'en doute, traverse le pont heureusement, et par conséquent n'a pas l'occasion de faire un discours, car elle est conduite directement vers Dieu. Quant au discours que prononce l'âme damnée, remarquons qu'il présente une certaine similitude avec les paroles des démons dans la version française publiée par Ozanam. En effet, leurs exclamations pourraient fort bien être attribuées (avec une légère modification) à l'âme elle-même, qui était amenée à parler, comme nous l'avons dit, par la lecture de la charte.

L'analyse des différentes versions connues de la vision de saint Paul nous conduit au résultat suivant : la scène finale de

---

1. M. Brandes ne signale pas la version italienne. M. de Feilitzen la mentionne sans s'y arrêter. Elle a été publiée par M. Villari, *Alcune leggende e tradizioni che illustrano la Divina Commedia* (*Annali delle Universita Toscane*, VIII, 1866, 129-133). Cette publication, n'étant point en vente, est difficile à trouver ; nous devons à l'obligeance de M. d'Ancona d'avoir pu la consulter.

Signalons une seconde version italienne de la vision de saint Paul, que nous avons trouvée à la bibliothèque de Naples. (Voy. le catalogue de M. Miola, p. 355-356, XII, F, 25, XVe siècle.) Elle porte le titre : *La epistola de la domenegha volgare* (f° 304-316 v°). Le récit de la vision commence au f° 311 v° ; notre épisode est raconté d'une façon un peu vague : il y est question, en général, du sort des âmes des justes et des pécheurs, et non sous une forme concrète du sort de deux âmes.

2. La croyance que les âmes doivent traverser un pont appartient à un autre courant de traditions, indépendant de la vision de saint Paul. Elle a d'ailleurs été très répandue. Voy. *Romania*, XIX, 618.

la vision engendra une légende sur le retour des âmes auprès de leurs corps une fois par semaine, et la scène d'introduction, modifiée et transférée dans les versions occidentales à la fin du voyage de saint Paul, dut se prêter à une fusion avec cette légende qui pour ainsi dire émanait du texte de la vision. Dans le poème anglo-français nous avons encore tout le récit de la vision (bien que sous une forme abrégée) adapté à la nouvelle situation. Mais bien que l'âme mentionne l'apôtre comme étant l'auteur du récit sur les tourments des damnés, il n'est plus l'auteur du présent récit où il est question d'une âme se lamentant sur la tombe de son corps. Ce poème anglo-français nous semble une version intermédiaire qui nous fait entrevoir l'évolution d'une nouvelle légende, dont les rapports avec l'ensemble de la vision deviennent de moins en moins sensibles. Ainsi le poème en question a conservé encore en entier un trait archaïque : l'âme s'adresse au diable pour lui faire part de ses angoisses. Cela pouvait aller tant que la scène se passait en enfer, mais il n'est guère naturel que l'âme renseigne le diable sur les tourments de l'enfer, et, de plus, ce colloque avec le diable ne convenait pas à la nouvelle situation. Une apostrophe au corps semble naturelle dans cette situation, et nous la voyons effectivement introduite dans le poème allemand, où les répliques du diable sont néanmoins conservées. Pourtant la situation n'est pas tout à fait claire dans le texte allemand : s'agit-il d'une âme qui vient de quitter son corps ou qui vient le visiter plus tard, « un samedi dans la nuit » ? Le récit de l'âme bienheureuse, récit qui lui fait suite, semble bien se rapporter à une âme qui vient à peine de quitter son corps. Cette incertitude, ainsi que la succession immédiate du récit concernant l'âme d'un juste, semble accuser l'influence de l'épisode par lequel la plupart des versions occidentales terminent le récit de la vision. Ici il s'agit bien de deux âmes qui ont abandonné leurs corps le jour même (*eo die de corpore egressae*) ; mais supposons que la source du poème allemand fût une première tentative d'accommoder cet épisode à la croyance au retour des âmes damnées sur les tombes (*Grabe*) de leurs corps, et nous comprendrons que la situation tout d'abord ne soit pas bien précisée pour les deux âmes : on avait pu avoir des scrupules à faire redescendre du paradis l'âme bienheureuse, et l'auteur du poème allemand préféra laisser intact le récit de son ascension vers le ciel.

Ces scrupules ne furent point partagés par l'auteur du poème anglo-saxon, dont nous avons parlé plus haut : il assimila la seconde scène à la première et fit revenir l'âme d'un juste comme celle d'un pécheur auprès de leur corps bien après la mort. La croyance, déduite des données de la vision de saint Paul, nous sert à concevoir l'autre élément qui a contribué à la formation de ce poème, que nous avons rapproché dans certaines de ses parties de la légende latine sur saint Macaire, en remarquant qu'elle ne peut en dériver directement. Dès l'introduction de ce poème nous sommes parfaitement renseignés sur la situation : l'auteur, après avoir parlé de la mort qui sépare le corps et l'âme et du jugement dernier, dit que jusqu'à ce jour suprême « the ghost shall come, anxiously moaning, *always after seven nights*, the soul to find the body, that ere it long had quicken'd, for three hundred years[1]. » Ainsi l'âme revient auprès de son corps une fois par semaine, et nous savons déjà, d'après la vision de saint Paul, que c'est le samedi soir que les âmes damnées sont autorisées à le faire. Ce trait est relevé encore une fois dans le discours que tient l'âme, qui dit : « Yet must I thee at night by compulsion visit, for thy sins afflicted, and again soon from thee depart at cock-crowing, when holy men to the living God chant their hymn, must seek the home which thou didst ere assign me and the unhonour'd dwelling-place. » Il y a ici une légère altération, qui, du reste, est très naturelle et a été généralement adoptée : on est plus enclin à concevoir que l'âme vienne visiter son corps dans la nuit qu'à lui faire prolonger son séjour pendant toute la journée du dimanche. Dans le discours de l'âme bienheureuse, qui ne nous est parvenu qu'en partie, il est dit de même qu'elle revient visiter son corps bien après la mort : « With joy shall it seek, with delight the body *that it long before had animated*[2]. » Ainsi nous voyons ici la situation assimilée dans les deux scènes, et l'assimilation est encore plus notable en ce sens que l'âme du juste y tient aussi un discours, ce dont nous n'avons pas encore

1. Nous continuons à citer la traduction anglaise de Thorpe, publiée en regard du texte (*Codex Exoniensis*, 367 et suiv.); dans la nouvelle édition de Grein-Wülcker, *Bibl. d. Angels. p.*, 93, vers 9-11.

2. Grein-Wülcker, *l. c.*, 105, vers 133-134.

signalé d'exemples dans les remaniements de la vision de saint Paul. L'auteur aurait pu l'emprunter à un remaniement latin de l'épisode du sort de deux âmes après la mort, analogue à celui que nous avons indiqué dans la vision de saint Macaire. Au surplus, nous sommes loin de vouloir nier une certaine originalité de conception dans ce poème (y compris les deux parties), due au talent de l'auteur : comme effet dramatique, comme vigueur et peinture vraiment réaliste des ravages de la mort et de la vanité des aspirations mondaines, c'est peut-être un des plus beaux remaniements de la légende; mais le fond n'est rien moins qu'original, et c'est le fond que nous avons principalement en vue.

Nous signalerons en dernier lieu des poésies populaires russes [1], où, comme nous l'avons indiqué, l'ancienne rédaction de la vision de saint Paul s'est conservée à peu près intacte. Citons-en quelques exemples comme témoignage d'une émanation directe des données de la légende. Bien que ces chants soient fort variés, les modifications s'y expliquent par des accommodements habituels au style général de la poésie populaire. Ainsi le début du chant suivant [2] nous révèle la croyance très répandue que la terre est entourée d'une vaste mer qu'il faut traverser pour arriver au ciel : la chanson fait naviguer sur cette mer les anges portant à Dieu leurs rapports sur la conduite des hommes [3] :

Sur la mer bleue, la mer de Khvolyne, couraient, naviguaient des navires; dans ces navires résidaient des anges. » Quand ils abordent, à leur rencontre vient Jésus-Christ qui leur demande : « D'où venez-vous, mes anges? qu'avez-vous vu? » Les anges répondent : « Nous avons vu, nous avons entendu maintes choses. Nous avons assisté à la séparation d'une âme et d'un corps. Quand l'âme se fut séparée elle s'éloigna, puis revint auprès de son corps blanc pour en prendre congé : « Adieu, lui dit-elle, ô mon corps « blanc! adieu, toi, qui fus mon péché! Tu vas être enfoui en terre, et les vers, « ô corps, vont te ronger. Les os seront ensevelis, et moi je devrai comparaître « devant le Christ et faire pénitence. » Voilà que Jésus-Christ vient lui-même

1. Voy. Porfir'ef, *Istoria Rousskoj Slovesnosti*, Kazan, 1870, 136.

2. Varentsof, *Sbornik Rousskikh doukhovnykh stikhov*, St-Pétersbourg, 1860, 144.

3. On se souvient que saint Paul, d'après les versions grecque, syriaque et russe de la vision, rencontre aussi des anges qui vont et viennent entre le ciel et la terre.

à la rencontre de l'âme et lui demande : « Comment se fait-il, o âme, que tu devines tes péchés ? » Alors l'âme commence à énumérer tous ses péchés, conformément à la lecture de la charte (qui est indiquée dans le texte de la vision); seulement ils sont beaucoup plus nombreux dans la chanson).

D'après un autre chant blanc-russien [1], ce n'est pas le Christ qui vient à la rencontre des anges, mais l'archange saint Michel. De plus, il n'est pas question ici de la mer qui environne la terre, mais d'une rivière qui coule dans le paradis. C'est sur cette rivière que saint Michel navigue dans un bateau; il se dirige à la rencontre des anges, en les interrogeant de la même façon que Jésus le faisait dans la version précédente; la suite de la chanson est de même conforme. Quelquefois, ce début narratif manque dans les versions, où il est remplacé par une comparaison poétique dans le goût des chansons populaires, qui débutent souvent par un parallélisme entre les scènes de la nature et le sujet de la chanson. Ainsi nous trouvons dans une version [2] le début suivant : l'âme qui abandonne son corps est comparée au soleil couchant; suit le discours qu'elle tient au corps. Une autre chanson commence par une comparaison de l'homme avec une fleur dans son épanouissement; sa durée est courte, car la mort intervient, et l'âme se sépare de son corps comme un petit oiseau de son nid. Elle s'envole dans des pays inconnus et abandonne tout ce qui lui était cher. Il est bien juste qu'elle prenne congé de sa première demeure, et c'est alors qu'elle lui adresse la parole. « La vie d'un homme, dit encore une autre chanson, est comme un brin d'herbe, et sa gloire ressemble à une fleur. Hier encore, il était plein de force et de vigueur; aujourd'hui, le voilà dans un cercueil. On lave son corps avec de l'eau, et l'âme lui fait ses adieux en lui disant, etc. » Nous n'avons pas l'intention d'énumérer toutes les variantes que présente la chanson en question [3]. Le fond du

1. Voyez Varentsof, *l. c.*, 236. Cette version est intéressante encore sous un autre point de vue : elle présente le cas unique (du moins nous n'en connaissons pas d'autre exemple) où c'est l'âme d'une femme qui parle.

2. Toutes les versions suivantes sont insérées dans le recueil de Bezsonof, *Kal'eki perekhojié, sbornik stikhov i izsledonie*, Moscou, 1861, II, nº 669-675.

3. Signalons pourtant une version intéressante en ce que c'est le corps qui questionne l'âme (voy. Kireevsky, *Rouskie doukhovnye stikhi*, nº XXIV).

récit varie peu, et la situation est toujours appropriée au moment de la séparation du corps et de l'âme, qui est amenée à lui parler en prenant congé de lui, comme dans le texte de la vision, où l'ange ramène l'âme auprès de son corps et lui dit, à trois reprises, de bien le regarder. Aucun indice ne nous révèle en Russie l'existence d'une croyance sur le retour des âmes auprès de leurs corps longtemps après la mort [1], et l'on a pu se convaincre que le point de départ des chansons russes diffère essentiellement de celui des plus anciennes versions de la légende en Occident. Il en résulte que dans l'Europe occidentale et en Russie, la même légende, dérivant d'une source unique qui est la vision de saint Paul, offre deux types d'évolution, analogues quant aux procédés, différents quant à la conception du sujet.

C. *Le sermon français en assonances* « Li ver del juïse », *l'homélie anglaise sur saint André et l'homélie irlandaise sur la séparation de l'âme et du corps.*

En étudiant l'histoire de l'épisode servant d'introduction à la vision de saint Paul, nous avons constaté que ce récit fut non seulement modifié, mais presque complètement effacé dans tous les remaniements occidentaux connus de la vision apocryphe. Pourtant un groupe de légendes, où l'âme se lamente sur la tombe de son corps, peut être considéré comme émanant directement des données de la vision. Quant aux autres légendes dont nous allons nous occuper, où il est question du moment de la séparation de l'âme et du corps, elles supposent une relation plus fidèle du récit provenant de la vision de saint Paul. Ce récit subsista, paraît-il, dans une composition indépendante de l'ensemble de la vision, et nous en avons effectivement un spécimen dans la légende latine en prose dont il a été question au commencement de cet article. Nous avons montré que l'ancienne légende sur saint Macaire subit une modification considérable dans son remaniement latin : cette modification est surtout amenée par une fusion des anciennes données de la

1. D'après une superstition contemporaine chez le bas peuple en Russie, les âmes de ceux qui sont morts d'une mort violente rôdent autour de leurs tombes; mais cette croyance n'a pas exercé d'influence sur les chansons en question et reste en dehors du sujet.

légende avec le récit provenant de la vision de saint Paul, un peu abrégé et simplifié, mais néanmoins facile à reconnaître. Cette rédaction nous offre, au surplus, des discours de l'âme tout formés : il ne s'agissait plus que de les développer de telle ou telle autre façon. Nous avons confronté quelques passages avec l'ancien poème anglo-saxon : il serait aisé de multiplier ces rapprochements, mais cela nous semble superflu, car « ces traits communs, comme l'a justement remarqué M. G. Paris, sont les plus nécessaires et les plus indiqués dans un pareil sujet » (*Rom.*, IX, 312). Mais en admettant que l'épisode en question de la vision de saint Paul se soit maintenu dans la tradition, par l'intermédiaire de la légende sur saint Macaire, avec laquelle il aurait été confondu, nous serions curieux de savoir si cette modification de l'ancienne légende est due à un auteur latin, ou bien si elle a eu lieu déjà dans une rédaction grecque antérieure. Notons que la légende sur saint Macaire a été aussi connue en Occident sous sa forme ancienne. Nous le concluons d'après un fragment italien, que nous avons trouvé dans un manuscrit de Naples[1]. Il est vrai que c'est une copie récente, du XVe siècle, et que le fragment est bien court; néanmoins il nous semble utile de le rapporter ici :

F. 156 v. DE UNO SANCTO ROMITO
CON LO QUALE ANDAVANO LI ANGELI PER LO DISERTO ET SI[MI]LITUDINE DE L'ANIMA CHE SE VOLE PARTIR.

Audecti dire da sancti patri de un solitario sancto chi andando per lo heremo vede duy angeli che l'accompagnavano l'uno dal lato ricto et l'altro dal manco. Et andando trovaro un corpo morto molto puezulente, per la quale pueza lo romito se acturo lo naso et cosi fisero l'angeli. Et andando piu innanzi dixe lo romito al angeli : « Or sentite vuy lo odor et la pueza como nuy? » Et quelli respusero che none : « Ma acturammoce lo naso per tua compagnia. » Et dixero : « De queste immunditie corporale non sentimo nuy pueza, ma si de le anime immunde et peccatrice. »

Le récit est interrompu brusquement par une parabole, attribuée à l'abbé Jean (?), où il est question de l'âme, comparée à une belle courtisane (*meretrice*), qui abandonne ses amants pour épouser un grand seigneur (Jésus). Bien que le nom de Macaire ne soit pas mentionné au début du récit, nous devons y recon-

1. XII. F. 31, cod. cart., XV sc., f° 156 v°. Voyez Miola, *Le scritture in volgare della biblioteca nazionale di Napoli*, I, 1878, 365-370.

naître une traduction littérale de l'ancienne vision, attribuée à Alexandre l'Ascète. Le remaniement latin en prose, comme nous l'avons signalé, en diffère essentiellement; ainsi la légende était connue dans deux rédactions différentes, et nous croyons qu'elles se rapportent toutes les deux à des versions antérieures. Il nous semble difficile d'expliquer la modification de la version primitive en Occident, car il s'agit de croyances condamnées par l'Église, et, au surplus, nous avons constaté la disparition, de bonne heure, de cette partie de la vision de saint Paul qui aurait réagi sur le récit de la légende. Dans l'Église grecque, les croyances sur le sort des âmes après la mort, telles qu'elles sont exposées dans la vision de saint Paul, n'étaient point condamnées par elles-mêmes, mais seulement le fait de la descente de l'apôtre en enfer [1]. Les Pères de l'Église, à Alexandrie, et plus tard les Byzantins, ont tous adopté la doctrine d'après laquelle l'âme, après s'être séparée de son corps, subit l'interrogatoire des démons-publicains qui se trouvent sur son passage, quand les anges la conduisent auprès de Dieu. Les récits de Cyrille d'Alexandrie, dont nous avons fait mention, de saint Macaire, de saint Athanase et bien d'autres ont perpétué la tradition en Orient, et, au XIe siècle, Philippe le Solitaire reprend le sujet dans un beau poème, d'un caractère lyrique très marqué qui n'exclut pas toutefois l'élément narratif : ainsi, tout en s'adressant à son âme et l'exhortant à être en vigilance et à faire pénitence, l'auteur reproduit le récit de la séparation de l'âme d'avec le corps et de son sort après la mort [2]. Il n'y a que

1. Nous nous rapportons à l'opinion de M. Ponomaref, professeur à l'Académie des sciences religieuses à Saint-Pétersbourg, pour l'appréciation de la vision de saint Paul au point de vue dogmatique. Dans ses savantes recherches sur les dialogues de saint Grégoire, considérés dans leur valeur dogmatique et littéraire (*Sobésédovania sv. Grigoria Velikalo o zagrobnoj jisni*, Saint-Pétersbourg, 1886), M. Ponomaref dit (p. 106) : « L'appropriation du récit de la vision à saint Paul fut condamnée par l'Église, mais les croyances qui y étaient exposées ne présentaient rien par elles-mêmes qui fût condamnable et ne différaient pas des croyances généralement accréditées. »

2. Voy. Auvray, *Les pleurs de Philippe*, *Bibl. de l'école des hautes études*, 22e fasc., 1875. En publiant l'opuscule de Philippe, M. l'abbé Auvray remarque : « Certains détails paraissent manquer de précision. Ainsi, on peut se demander si l'âme qui visite les enfers n'est pas la même qui vient de parcourir le ciel, ce qui serait peu conforme à la théologie et sans doute à la

le jugement de Dieu qui y est omis ; car, d'après la tradition de l'Église grecque, il n'y aura qu'un jugement, le jour de la fin du monde. Après la mort, l'âme est présentée devant Dieu, mais elle est jugée par ses propres actes, et réside dans un endroit intermédiaire en attendant le jour du jugement dernier. En Occident, l'interprétation était autre : déjà saint Augustin, ensuite Grégoire le Grand, Isidore d'Espagne, Bède le Vénérable et d'autres admettaient deux jugements de Dieu : l'un immédiatement après la mort, et l'autre à la fin du monde [1]. Il est curieux de noter que dans les versions occidentales du groupe des légendes dont nous nous occupons, la tradition grecque (*anima se ipsam judicavit*, v. plus haut) semble prévaloir sur une conception reconnue plus tard par l'Église catholique. Saint Grégoire ne donne point de renseignements précis sur le sort de l'âme après la mort avant d'être jugée par Dieu [2].

---

croyance religieuse de l'écrivain (3-4). » Pourtant, si l'auteur avait en vue la vision de saint Macaire, très populaire jusqu'à nos jours dans l'Église grecque (elle se trouve même dans les manuels de théologie à l'usage des écoliers) nous ne voyons pas d'inconvénient à admettre que ce soit la même âme qui visite l'enfer après avoir parcouru le ciel. Mais M. Auvray a raison de signaler un manque de précision dans le récit, qui peut être interprété diversement ; d'autres passages semblent indiquer qu'il s'agit de deux âmes, celle d'un pécheur et celle d'un juste. Ainsi, en commençant le récit de l'ascension de l'âme, l'auteur dit qu'elle a lieu si le poids des vertus est plus grand que celui des péchés ; c'est alors seulement que l'âme est délivrée des démons et que les anges l'emportent au ciel (vers 118-122). Si le poids des péchés se trouve être plus considérable que celui des vertus, les démons s'emparent de l'âme et lui font visiter l'enfer (vers 165-182). Après cela, on lui indique une place fixe (εἰς τόπον ὡρισμένον), où l'âme pécheresse devra attendre le jour du jugement dernier (6183-188). On peut supposer que l'auteur ne s'est pas tenu à une seule rédaction des croyances sur le sort des âmes immédiatement après la mort, mais a puisé à différentes sources.

1. Voy. Zarncke, *Zum Muspilli* (*Berichte der königl. Sächs. Ges. der Wissenschaften zu Leipzig*, *Phil.-hist. classe*, *XVIII*, 1866) ; 191-202, Vetter, *Zum Muspilli*, *Germania*, 1871, 121-155.

2. Voy. Ponomaref, *l. c.*, 94. Ainsi, saint Grégoire a écarté la croyance des pérégrinations de l'âme après la mort et de l'interrogatoire qu'elle doit subir en rencontrant sur son passage les démons-publicains. Dans les légendes occidentales, nous rencontrons des allusions à cette croyance seulement

Ainsi il nous semble préférable d'admettre que la légende sur saint Macaire avait été déjà modifiée, dans une de ses rédactions, antérieurement à sa transmission en Occident. Nous supposons, au surplus, que la version en prose du ms. de Rome n'était pas unique, qu'il y en avait d'autres plus détaillées, et peut-être encore plus conformes à la tradition, considérée comme apocryphe en Occident. C'est à ces versions (présentant la légende sur saint Macaire fondue avec celle sur saint Paul) que nous rapportons un groupe de compositions dans lesquelles les discours de l'âme sont appropriés au moment où l'âme prend congé du corps. Pourtant ces compositions, qui semblent plus récentes que les autres dont nous avons parlé, présentent parfois la fusion de différentes situations, dont nous allons nous rendre compte.

Nous signalons, en premier lieu, le sermon en vers français intitulé *Li ver del juïse*, où il y a plusieurs discours de l'âme à son corps [1]. Le texte de ce sermon a été publié par M. de Feilitzen [2], qui a consacré plusieurs pages de sa préface à l'analyse de la vision de saint Paul, d'après le texte de Tischendorf, en citant les remaniements romans de la

---

dans les textes qui se rapportent à la vision de saint Paul, qui semble avoir perpétué cette tradition. Dans la plupart des autres récits où il est question du sort de l'âme après la mort, nous distinguons deux groupes de traditions : l'un d'eux se rattache à la légende ci-dessus signalée, où il est dit que les âmes doivent traverser un pont qui conduit au paradis (Grég. *Dial.*, l. IV, cap. XXXVI); l'autre présente un récit très simplifié du sort de l'âme : si c'est un juste qui vient à mourir, des anges emportent son âme; si c'est un pécheur, son âme est directement emportée par des démons. Un conflit entre les anges et les diables s'engage lorsque la valeur morale du défunt présente des doutes, comme, par exemple, dans le cas où un pécheur a fait pénitence avant de mourir (comp. *Le chevalier au Barizel*, Méon, I, 239). M. Gaston Boissier signale dans l'*Histoire du charpentier Joseph*, dont il a été question plus haut, « le premier modèle de ces combats entre les esprits de ténèbres et les anges du ciel pour s'emparer de l'âme d'un mourant, qu'ont si souvent reproduits l'art et la poésie du moyen âge » (*Les origines de la poésie chrétienne*, *Rev. des deux Mondes*, 1875,82).

1. M. Paul Meyer a signalé le ms. d'Oxford, du XIIIe siècle, où se trouve le poème en question : voy. *Archives des Missions*, 2e série, III (1868), 211 (tirage à part 207).

2. Comp. *Romania*, XIV, 146-149.

légende. L'auteur du sermon, comme le remarque justement M. de Feilitzen, a connu la vision de saint Paul, car il y fait allusion; mais M. de Feilitzen ne s'est pas bien rendu compte des rapports entre le sermon en question et la vision apocryphe. Le fait est que ces rapports ne sont pas directs : l'auteur du sermon parle d'un ermite auquel furent révélées les choses dont il entretient son auditoire :

9 Faite fut en Egipte la u *Deus* fut nurrit;
par la boche d'un angle la fist uns sainz hermit,
en dis et set ans ne unkes pain ne vit,
ne ne manjat de char et si ne buit de vin,
13 mais de la glo[i]re *Deu* fut totens raempliz.

Ainsi le récit suivant est une révélation faite par un ange à un solitaire vivant dans les déserts en Egypte : ce début semble se rapporter directement à la légende sur saint Macaire, habitant effectivement l'Egypte, et au récit des anges qui lui dévoilèrent le sort des âmes après la mort.

Plus loin, l'auteur du sermon néglige la forme de vision et reproduit le récit de la séparation du corps et de l'âme d'un juste et de celle d'un pécheur, sans préciser les circonstances où la scène a lieu. Il est question d'abord de l'âme d'un pécheur. Les diables la saisissent, ils l'injurient violemment :

61 sor lo piz li assient a la boche devant,

et lui reprochent ses méfaits. L'âme se récrie, mais en vain, car

75 li diable li mostrent la dolerose vie
en sa main tient la chartre ke el ot escrite.

Plus loin, après avoir parlé des peines auxquelles l'âme sera condamnée, l'auteur revient au moment de la séparation avec le corps et la fait parler comme il suit :

103 Or oiez que dist l'anme de cel cors que guerpist :
« Cors, maldiz soiez tu ensi cum Deus te fist!
Et toi oil, et tes mains et ta bouche et tes vis
toi piet, ta monumente et quant ke est de ti,
cant ce as manovreit et ce as deservit
k'en irai en enfer lo doleros païs!
Ja ne l'ai jou forfait, beaz Deus, ne des[er]vit,
mais ciz lerres de cors qui unkes bien ne fist;
ainc n'en ot cariteit ne de povre mercit,
112 ne n'amat la parole qui de Deu part venist. »

Nous n'avons point ici de pendant à ce discours pour l'âme d'un juste, mais une âme de juste est mise en scène immédiatement après, dans la seconde situation que relate l'auteur : elle est conforme à la légende dont nous avons parlé plus haut sur le retour des âmes après la mort. Les diables tourmentent les âmes pendant toute la semaine :

118 Des le lundi al main entrosc'al samedi
endroit le cok cantant dont repaire li spirs,
sor la tombe s'asiet la u li cors se gist.
Se li cors a bien fait et il est en bien pris,
l'anme li rent de Deu et grasces et mercis
« Cors, benoiz soies tu ! bon sanior ai servit, » *etc.*

Un peu plus loin :

129 Se li cors at mal fait et il est en mal pris,
l'anme revient al cors, durement le maldist :
« Lerres, que faites vous ? ke giseiz vos ici ? » *etc.*

Dans la succession de ces deux scènes, il y aurait à signaler que, contrairement au poème anglo-saxon et à la vision de saint Macaire, c'est d'abord l'âme d'un juste qui parle et ensuite celle d'un pécheur. Assurément cette disposition peut être fortuite, mais il y a cependant à remarquer que dans les versions les plus anciennes de la légende sur saint Paul il est question d'abord de l'âme d'un juste. L'auteur du sermon dont nous nous occupons a exploité encore une troisième situation où l'âme pouvait parler au corps : c'est le jour du jugement dernier, quand les âmes seront de nouveau réunies à leurs corps :

199 Al cors parlerat l'anrme al jor del grant juïs :
« Ohi ! cors doleros, por koi t'ai tant servi ? » *etc.*

Et plus loin :

209 Or oiez de cele anme ki Deu avrat servit,
et qui out cariteit et de povre mercit, *etc.*

L'auteur décrit la beauté et l'éclat des vêtements blancs qui seront assignés à l'âme bienheureuse, les joies réservées pour les justes :

228 Ce reconte sainz Polz ki les duelz d'enfer vit.

Mais il ne reproduit pas le discours de l'âme au corps qui, du reste, devait être conforme à celui qu'elle avait déjà fait lors de sa visite nocturne, et qui ne prêtait guère au développement.

De ces trois situations reproduites dans les « vers del juïse », la dernière semble avoir été la moins accréditée. Pourtant nous la retrouvons encore une fois dans un poème italien également du XIIIe siècle, de Bonvesin da Riva[1]. Cet auteur néglige la seconde situation, et place le premier colloque de l'âme et du corps avant la mort. Nous aurons l'occasion de revenir à ce poème, qui rentre déjà dans la catégorie des légendes du débat de l'âme et du corps; pour le moment, signalons encore que la troisième situation du sermon français — le colloque de l'âme avec le corps le jour du jugement dernier — est indiquée dans une légende du Talmud[2], d'après laquelle, lors du jugement dernier, quand Dieu évoquera en sa présence la chair ressuscitée ainsi que l'âme, cette dernière accusera le corps d'être la cause de sa damnation; le corps rejettera à l'âme l'accusation, mais Dieu les punira tous les deux. Ainsi la troisième situation du sermon français n'est nullement isolée; mais devons-nous admettre des rapports directs entre ces traditions, ou considérer ces coïncidences comme fortuites? C'est une question délicate, sur laquelle nous hésitons à nous prononcer.

Il n'en résulte pas moins de notre analyse que le sermon français présente une œuvre compilatoire, dont l'auteur a connu une version de la légende sur saint Macaire; il s'est servi aussi de la vision de saint Paul[3], enfin il a profité des légendes dérivées de cette vision, où il est question du retour des âmes auprès de leurs corps une fois par semaine. Le tout est accommodé au genre populaire : il y a dans ce poème, écrit

---

1. Publié par Bekker, *Bericht. d. Berliner Akad. d. Wiss.*, 1851, 132-146.

2. Levy, *Parabole, leggende, etc., dai libri Talmudici*, 397 « : La condanna dell'anima e del corpo ». (*)

3. Nous n'insistons pas ici sur les autres points de contact que présente le poème français avec la vision de saint Paul, car cela nous entraînerait hors de notre sujet. Rappelons seulement qu'à la fin du sermon, l'auteur a joint encore un récit des « Signes du jugement dernier », légende connue, dont on a étudié plusieurs textes, et cette addition met encore mieux en relief le caractère compilatoire du sermon en assonances.

(*) Il y est question de la parabole de l'aveugle et du boiteux, dont l'interprétation varie dans les remaniements très nombreux de cette légende (v. Liebrecht, *Germania*, 1880, 298 et suiv.; Idanof, *Journa du ministère de l'instruction* (russe), 1890. CCLXIX, 15-17).

en assonances, des répétitions épiques, et il reproduit en général d'assez près le style des chansons de geste. Peut-être était-ce un moyen plus sûr pour permettre aux jongleurs de l'apprendre et de le réciter avec les légendes pieuses qui faisaient partie de leur répertoire.

Deux discours de l'âme au corps, dans la même succession que chez l'auteur des « Vers del juïse », se retrouvent dans une homélie anglaise « De sancto Andrea », du XIIe siècle [1]. L'intercalation de vers latins dans ces discours ne nous permet guère de douter de l'existence d'un original latin qui lui aurait servi de base, et cet original présentait, paraît-il, une rédaction (en vers ?) peu distincte de celle qui a servi de base au sermon français ; mais l'auteur de l'homélie reproduit plus fidèlement les données de l'ancienne légende, sans les confondre avec d'autres traditions dérivées du même sujet. Voici comment le sujet est traité dans cette homélie.

L'auteur s'étend d'abord sur les ravages de la mort et sur son implacabilité. Il décrit avec détail comment se produit la consomption du corps, les yeux qui perdent la vue, les oreilles l'ouïe, etc. Enfin il parle de la séparation de l'âme et du corps. Si l'homme a été juste durant sa vie, son âme aura de la peine à le quitter. Elle lui dira : *Heu ! dilecta mihi caro, quod te ponere cogor !* Dans la suite du discours, l'âme exprime le regret qu'ils soient séparés pendant un délai si long, faisant allusion, probablement, au jour du jugement dernier, où ils seront de nouveau réunis. Mais quand c'est un pécheur qui vient à mourir, l'âme est depuis longtemps accablée d'avoir subi la nécessité de vivre en lui. Bien des fois elle aurait voulu s'en dégager, et à présent, en prenant congé de lui, elle lui dira :

« Heu mihi, cur, olidum, fueram tibi juncta, cadaver! »

« Longtemps j'ai souffert en toi, car tout ce qui m'était agréable te déplaisait ; au contraire tu étais joyeux quand j'étais triste, » etc. L'âme injurie vivement son corps et le quitte en le maudissant. A peine l'a-t-elle quitté qu'il change de couleur et se décompose promptement. Les amis et les parents n'ont cure de l'âme du défunt. On emportera ses richesses et ses biens, car

1. R. Morris, *Old english Homilies of the XIIth century* (Early English Text Society) London, 1873, 180-183.

il est dit dans l'Écriture : « Relinquent alienis divitias suas » (*Ps.* XLVIII, 11). Les amis diront : « Pourquoi aimerions-nous cet homme, puisqu'il fut ennemi de lui-même? Pourquoi lui venir en aide, pourquoi distribuer ces biens, quand il ne voulait pas s'en séparer du temps de sa vie ? » etc. L'homélie finit en exhortant les auditeurs à suivre l'exemple de saint André.

Ainsi dans la présente homélie nous n'avons pas d'allusion à une révélation faite par un ange à un ermite, comme dans le sermon français ; néanmoins le fond du récit étant conforme à la tradition dérivée de la vision de saint Paul, nous nous sommes cru autorisé à signaler cette homélie comme appartenant au même groupe de compositions que les *Vers del Juïse.*

Nous retrouvons une autre dérivation du même sujet dans une homélie irlandaise éditée par Atkinson, qui l'intitule : *On the soul's exit from the body* [1]. Le récit y est déjà modifié par l'intercalation d'une réplique du corps ; mais l'introduction narrative et en général la mise en scène du récit nous donnent une reproduction assez fidèle des anciennes données de la vision apocryphe, sauf quelques altérations qu'il est curieux de signaler.

L'homélie en question sert d'interprétation au quatorzième psaume de David, qui commence : « Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo aut quis requiescet in monte sancto tuo ? » L'auteur vient à parler de la mort et du moment de la séparation de l'âme et du corps. Il attribue à saint Augustin le récit sur les anges et les démons qui viennent prendre l'âme, ensuite il décrit longuement la mort d'un pécheur.

---

1. R. Atkinson, *The passions and homilies from Leabhar Breac* (Royal Irish Academy, Todd lecture series), 1887, II, 266-273 (texte), 507-514 (traduction en anglais). Cp. Gaidoz, *Mélusine* 1888, Janvier. M. Gaidoz a donné récemment dans la *Revue celtique,* X, 463-470, les phrases latines intercalées dans le texte irlandais, que M. Atkinson avait omises et qui « sont assez nombreuses pour donner une idée du prototype latin que l'écrivain irlandais a eu sous les yeux ». On ne peut mieux apprécier l'importance de ce texte que ne l'a fait M. Gaidoz (464), et nous dirons dès à présent que nous sommes arrivés à la même conclusion que le savant rédacteur de la *Mélusine,* bien que nous ayons choisi un autre point de départ pour nos recherches et que nous n'ayons pris connaissance de l'article de M. Gaidoz qu'après que notre étude avait été entièrement rédigée.

Les diables viennent agacer son âme avant qu'elle se soit dégagée du corps; ils lui font des menaces, lui disent des injures, et la Mort (l'ange de la mort ?) s'unit à eux pour rendre plus pénibles les derniers moments du moribond. Ainsi, quand l'âme veut sortir par la bouche, la Mort ne lui permet pas de choisir cette voie trop facile; de même elle lui barre le passage par le nez, les oreilles, et finalement la fait sortir par le crâne. Alors l'âme, enfin délivrée de son corps, envisage avec étonnement les vêtements qu'on lui fait revêtir : ce sont les mêmes qu'elle portait jadis, avant d'être unie à un corps mortel, mais elle ne les reconnaît plus, tant ils sont sales et abîmés [1]. L'âme réclame ses anciens vêtements, mais les diables lui font savoir, tout en l'accablant d'injures, que les haillons qu'elle vient de revêtir lui sont délivrés par eux. Ce sont les vêtements de la mort et des péchés; ils sont tachés tout autant que l'âme elle-même est souillée. Du reste l'histoire de ces vêtements est assez longue, et bien des personnes les ont portés : Adam, Caïn, Judas, Caïphe et d'autres. Ensuite les démons disent à l'âme de bien regarder son corps, dans lequel elle a commis tant de péchés. L'âme se met à faire pénitence, que l'auteur qualifie de « sera penitentia », se référant à l'Écriture sainte. Après cela les démons la laissent passer et l'âme se dirige vers le ciel. On s'attend à ce qu'elle s'y présentera devant le trône de Dieu, mais l'auteur semble ne pas admettre la nécessité d'un jugement puisque l'âme a déjà avoué ses torts, et il donne une autre explication à ce trait de l'ancienne tradition : les diables n'ont laissé passer l'âme que pour mieux se moquer d'elle; à peine a-t-elle fait quelques pas qu'ils la rejoignent, la saisissent de nouveau et la rejettent avec violence. L'âme retourne auprès du corps, et c'est alors qu'elle lui fait un discours. On ne peut guère tirer profit de ce discours, qui se réduit à une série d'injures à l'adresse du corps [2]. Elles

1. Dans l'*Histoire du charpentier Joseph* (ch. XXIII) les *archanges qui recueillent* l'âme de Joseph l'enveloppent dans un linceul éclatant : *et acceptam eam involverunt involucro lucido* (Thilo, *l. c.*, 43).

2. Atkinson, *l. c.* 511 : « O stubborn body, temple of the devil, dark, miserable, devilish abode, stinking well, nest of worms, treasure and collection of every sin, » etc. On s'étonne de la richesse du vocabulaire de l'auteur, qui multiplie les injures à l'infini.

sont nombreuses, mais monotones; enfin l'âme dit qu'après tout il ne lui reste pas maintenant d'autres moyens de prendre vengeance de son corps, qui a été la cause de sa damnation, que de l'accabler d'injures, et elle le fera éternellement; elle en dira toujours du mal et l'accusera, car il a offensé Dieu le créateur. Suit la réplique du corps dans le même style : il rejette sur l'âme ses injures, lui reprochant d'avoir suivi les conseils du diable et de s'être détournée de Dieu. S'il n'avait pas été uni à elle, il aurait été dispensé des tourments et des peines, comme l'est un morceau de terre, une pierre ou un arbre « à courte durée ». Mais à présent, à cause de l'âme, il sera aussi livré aux griffes du diable. Sur ce les démons emportent l'âme; elle pousse des cris de regret d'être à jamais séparée de Dieu, et disparaît dans les profondeurs de l'enfer. Après le récit sur l'âme pécheresse vient la scène de l'âme bienheureuse, dont l'arrivée au ciel est fêtée par les anges, qui lui souhaitent la bienvenue et lui chantent des louanges.

Ainsi nous avons dans l'homélie irlandaise la même scène double de la mort d'un pécheur et d'un juste, racontée de la même façon que dans la vision sur saint Macaire modifiée. Quelques altérations des données primitives semblent l'œuvre de l'auteur irlandais : ainsi la scène où les diables laissent passer l'âme seulement pour se moquer d'elle. Le trait des habillements de l'âme, bien que mentionné dans le sermon français, semble emprunté à une autre tradition : nous rappellerons qu'il est indiqué dans une légende talmudique, où il est question d'un seigneur qui distribue de riches vêtements à ses serviteurs : les uns les ont conservés intacts, les autres les ont souillés; de même agissent les âmes avec les vêtements qui leur sont donnés par Dieu[1]. Enfin l'auteur a introduit une réplique du corps, mais le colloque entre l'âme et le corps, dans cette rédaction, n'est pas encore une vraie discussion : c'est un simple échange d'injures de part et d'autre, dans des phrases vagues, en un style ronflant et emphatique, qui semble bien propre à l'auteur irlandais. Bien que l'homélie en question nous soit parvenue dans une version du XIVe siècle, nous croyons qu'elle se rattache directement au groupe des traditions sur la séparation de l'âme et du corps antérieures à la légende du débat, la réplique du

1. Levi, *Parabole, leggende*, etc., 118-119.

corps y étant peu significative. L'âme confesse elle-même ses péchés et ne comparaît pas devant le jugement de Dieu : ces deux traits nous reportent bien aux croyances de l'Église grecque, et comme ils sont en désaccord avec les interprétations accréditées dans l'Église catholique, nous devons en conclure que l'auteur de l'homélie a puisé dans des traditions apocryphes venues d'Orient. En général, toutes les compositions dont nous avons parlé se rapportent au même courant de traditions : nous avons avancé, comme hypothèse, que leur fond commun se rattache à des versions latines de la vision modifiée de saint Macaire, qui servit d'intermédiaire entre les anciennes données de la vision de saint Paul, tombée dans l'oubli, et les remaniements néo-européens qui semblent pourtant en dériver. Cependant le nom de saint Macaire ne figure nulle part, et ce n'est que dans le sermon français que nous avons rencontré une allusion à une révélation faite par un ange à un ermite. Peut-être les autres auteurs ont-ils négligé la forme de vision, qui ne convenait pas à leur but; peut-être ont-ils puisé à d'autres versions de la légende qui néanmoins reproduisaient le même sujet. Il nous suffit de constater leur fond commun.

Nous signalerons, en dernier lieu, plusieurs versions des discours que l'âme adresse à son corps en prenant congé de lui, et qui semblent dériver de la même tradition. Les légendes en question nous sont conservées dans des textes en différentes langues, mais tous à peu près de la même époque et principalement du XIIIe siècle.

Pour éviter des répétitions et des confrontations qui ont pu paraître déjà fatigantes, nous ne ferons que les énumérer, en notant d'avance que, bien qu'il fût question de deux âmes dans la source latine de ces légendes, cet ensemble fut dissous, et que les remaniements populaires ne parlent que de l'âme pécheresse, pour une raison dont il est facile de se rendre compte. Ainsi le poème anglais, édité par Morris sous le titre de « Death [1] », raconte la séparation de l'âme et du corps, et reproduit le discours qu'elle fait en prenant congé de lui. De même la version

1. Morris, *Old english Miscellany*, 1872, 168-185. La même situation est indiquée dans le poème du XIIe s., nouvellement édité par M. Buchholz (*l. c.*), que nous étudions de plus près dans un article du *Journal du ministère de l'instr.* (russe), novembre 1890.

italienne « Del giudizio universale[1] », où l'âme commence son discours un peu avant d'avoir définitivement quitté son corps. Nous retrouvons la même situation dans deux poésies provençales, insérées dans les *Leys d'amors* (t. I). L'une d'elles, signalée par M. Paul Meyer, a pour titre « Del cocir de l'arma ques fora del cors » (p. 228-232). Elle présente cela de particulier que l'auteur, après avoir dépeint la situation déplorable de l'âme d'un pécheur qui vient à mourir, s'adresse à sa propre âme pour l'exhorter à mener une bonne vie[2]. Dans l'autre poésie : « Del cocir del deslassamen de l'arma » (p. 218-222), nous avons bien un discours de l'âme qui s'adresse au corps au moment de prendre congé de lui[3].

Il est inutile de rechercher une filiation entre ces versions, qui peuvent dériver indépendamment l'une de l'autre d'une tradition commune. Cette tradition se rattache, à ce que nous croyons, au texte latin qui a été la source des deux homélies signalées et qu'a dû connaître aussi l'auteur du sermon français.

D. *Conclusion.*

Il est bien temps de nous résumer sur l'objet de cette étude ; elle a pu paraître un peu trop longue et minutieuse, mais nous aurions craint d'omettre les détails, qui ne manquent pas

---

1. *Monum. ant. d. lett. ital.*, dans les *Stzb. d. Wiener Akad., Phil.-hist. Cl.*, XLVI.

2. Une exhortation analogue de l'auteur à son âme, en vue du moment de la mort et du jugement dernier, se trouve dans le recueil très populaire, comme on le sait, dès le XIIe siècle, de Pierre Alphonse, *Disciplina clericalis* (éd. Schmidt, 1827, c. XXXIX, 84-85). Elle a pu servir de modèle à l'auteur provençal.

3. Nous hésitons à ranger parmi ces compositions une poésie française contenant des discours que l'âme adresse au corps, très en vogue, à en juger d'après le nombre des mss. (voy. Mussafia, *Ueber eine altfr. Handschr. d. k. Univ. Bibl. za Pavia*, dans les *Stzber. d. Wiener Ak. d. W., Phil.-hist. Cl.*, LXIVe 594-595), et qui porte ordinairement le titre de « Dit du corps ». Elle a été publiée partiellement (d'après un ms. seulement) dans la nouvelle chrestomathie de Bartsch-Horning (*La langue et la litt. française*, 547-554, cf. *Romania*, XVIII, 142) sous le titre d' « Apostrophe de l'âme au corps ». Il se peut que cette poésie soit déduite déjà du poème du débat de l'âme et du corps, dont il sera question plus loin.

d'importance pour vérifier la conclusion générale. Tout en assignant aux légendes où l'âme parle seule à son corps une source commune, représentée par un double courant de traditions apocryphes qui furent confondues et réagirent les unes sur les autres, nous distinguons plusieurs types de ces légendes et nous croyons à la spontanéité de leur développement dans différents pays et à différentes époques. Nous ne tenons nullement à ramener à une source unique les versions variées d'un thème qui se présente sous un aspect analogue (vu qu'il s'agit toujours d'un discours que l'âme tient au corps), mais non identique. La divergence des versions russes de la légende et de ses plus anciens types dans les littératures de l'Occident est surtout significative pour constater leur parfaite indépendance et la variété des sources directes qui leur ont servi de point de départ. Certainement beaucoup de versions intermédiaires nous font défaut, mais nous avons tâché quand même de distinguer plusieurs groupes de compositions, en indiquant leurs rapports plus intimes et en signalant leurs divergences. Ainsi nous avons admis que certaines légendes dérivent directement des données de la vision de saint Paul; d'autres se rapportent à des versions modifiées de la vision sur saint Macaire. Cette dernière a surtout fourni le contenu des discours de l'âme, déjà tout formés dans cette légende, ensuite la forme de vision que nous verrons maintenue dans le poème du débat du corps et de l'âme. Quant à la succession de deux scènes se faisant pendant l'une à l'autre, la mort d'un pécheur et celle d'un juste, elle appartient également à la légende de saint Macaire et aux dérivés de la vision de saint Paul. Nous avons noté que dans l'ancienne rédaction de cette vision le récit était un peu complexe, mais il a été simplifié dans les rédactions postérieures et réduit à une comparaison entre le sort de l'âme d'un pécheur et de celle d'un juste après la mort. La légende de saint Macaire nous a conservé, en revanche, la scène où l'âme prend congé du corps. Dans l'ancienne rédaction de la légende attribuée à Alexandre l'ascète, cette scène n'est pas encore nettement partagée en deux parties, comme dans le remaniement latin du ms. de Rome, et comme dans certaines rédactions de la vision de saint Paul. Il se peut que cette distinction, ainsi que la désignation du pécheur comme d'un homme riche (*quidam dives nimis qui quantum divitiis habundabat tantum sceleribus exuberabat*) et du juste

comme d'un homme pauvre (*erat enim pauper nimis*), ait été amenée sous l'influence de la parabole évangélique du riche et du pauvre Lazare, dont l'histoire littéraire serait encore à faire, vu ses nombreuses rédactions populaires. Nous ne voulons point l'aborder ici ; signalons seulement encore une légende qui fait pendant à celle que nous avons rapportée sur saint Macaire : elle se trouve dans cette partie des *Vitae Patrum* qui porte le titre de *Verba seniorum* (Migne, *Patr. Lat.*, LXXIII, 1011-1012). Un vieillard implore la grâce de Dieu pour lui faire voir comment a lieu la séparation de l'âme et du corps ; sa prière est exaucée, et il assiste successivement à la mort d'un pécheur et à celle d'un juste. Le récit n'est pas tout à fait conforme à ceux dont nous nous sommes occupé jusqu'à présent [1], et tout d'abord il y a à remarquer une certaine tendance satirique contre le clergé, ce qui ne parle pas en faveur d'une rédaction ancienne : le pécheur est un homme d'église qui jouissait d'une grande réputation de sainteté, mais il ne la méritait guère, car c'était un hypocrite ; aussi les démons l'obsèdent au moment de la mort et arrachent son âme avec violence. Le juste est un pauvre pèlerin, qui vient à mourir dans la rue, car il n'a même pas de demeure. Deux archanges, saint Michel et saint Gabriel, viennent prendre son âme, mais elle ne veut pas quitter le corps où elle se trouvait si bien. Alors Dieu envoie David, qui lui chante des cantiques assisté par des anges ; l'âme se laisse séduire par ces chants célestes et quitte son corps pour mieux les entendre ; c'est alors que les archanges la prennent et l'emportent aux cieux [2]. Ce remaniement, auquel nous ne donnons pas une grande importance, sert seulement à constater la popularité d'un thème qui devait devenir pour ainsi dire un lieu commun de l'enseignement chrétien. Signalons,

1. Un trait curieux est à signaler au début du récit : c'est un loup qui vient chercher le vieillard pendant qu'il est en prière et ce loup le conduit, en le tirant par le pan de sa robe, dans les lieux où le vieillard assiste à la mort du juste et à celle du pécheur.

2. Dans le récit de la mort de Moïse, son âme se refuse de même à quitter son corps ; le Seigneur vient en personne le quérir en la compagnie de trois archanges, et retire l'âme de Moïse dans un baiser qu'il lui donne. Voy. Salvatore de Benedetti, *Vita e morte di Mose, leggende ebraiche*, Pisa, 1879, 96-97.

en dernier lieu, une allusion qui y est faite dans le remaniement du XIIe siècle du poème sur saint Alexis (G. Paris, *Vie de saint Alexis*, p. 227, str. XIII). Malheureusement il y a une lacune au milieu de la strophe, et M. Paris remarque qu'après le vers 184 il manque « au moins un vers ». Néanmoins nous y retrouvons un trait curieux, indiqué déjà dans la légende latine de saint Macaire, où il s'agit de la condamnation du corps : le corps de l'homme juste semble ne pas devoir se décomposer complètement :

185 Li cars deduist, li os ne puet porrir ;
Doucement flaire comme flors en avril,
Et del mort home refera Dieus le vif.

Au contraire, le corps du pécheur *put et li oss est pouris* (vers 190 [1]). C'est au même endroit du poème qu'est intercalé le discours de l'âme signalé par M. G. Paris dans le remaniement du XIIIe siècle. Nous supposons qu'à cette époque l'auteur du remaniement en question aura pris connaissance d'une version de la légende où le discours de l'âme était plus développé et l'aura inséré dans son texte ; son prédécesseur n'aura connu qu'une version antérieure de la légende qui servit de base à celles où l'âme tient des discours à son corps.

Nous avons indiqué déjà dans l'homélie irlandaise l'intercalation d'une réplique du corps ; passons maintenant à l'examen des rédactions de la légende où le débat entre l'âme et le corps

---

1. Comparez les deux vers suivants à un passage du débat de l'âme et du corps :

Alexis, 227, vers 193-194 :

Ne sains ne sainte nen iert ja si hardis
Que ja li proit qu'il li face merci.

Le débat de l'âme et du corps, vers 893-98 :

Sos ciel nen est cel moine, Provoire ne canoine
Ne reclus ne ermite, Tant soit de grant merite,
Qui a nos puist aidier De nos mals alegier ;

et plus loin, *ibid.*, vers 1033-1036 :

Car ainc ne fu cel angle Ne icel saint arcangle,
Apostle ne martir, Qi me peüst guarir.

constitue le fond du récit[1]. Dans cette nouvelle forme, il n'est plus question que d'une âme damnée[2]. C'est très naturel, car la seconde scène, qui servait de pendant à la première, ne prêtait pas au développement, vu qu'il n'y avait pas de débat possible entre l'âme d'un juste et son corps. Pourtant Bonvesin da Riva (*l. c.*) s'ingénie à attribuer au corps d'un juste une réponse à son âme[3] : cette tentative ne fait que prouver une fois de plus qu'il est convenable de montrer la vertu récompensée, mais qu'il est bien difficile de vouloir présenter ce fait sous une forme nouvelle et d'en tirer un effet artistique.

Th. BATIOUCHKOF.

(*A suivre.*)

---

1. Cet article était déjà imprimé quand nous avons pris connaissance du curieux rapprochement donné par M. Gaidoz dans la *Mélusine*, sept.-oct., nº 5, 107-109. Nous y reviendrons prochainement.

2. Signalons en dernier lieu une légende latine où il est question de l'âme d'un juste rendant grâce à son corps et à tous ses membres au moment de les quitter, dans le recueil *Speculum Exemplorum*, lib. IV; c. XXXVI (nous n'avons pu consulter que l'édition de Strasbourg de 1495, qui est à la bibliothèque impér. à Saint-Pétersbourg).

3. Une version allemande du XVe siècle, publiée par Rieger, *Germania*, III, 1858, 396-407, présente un second cas où le corps d'un juste prend la parole pour répondre à l'âme. M. Rieger lui suppose un original latin : il se peut que Bonvesin ait connu un original semblable, mais il l'a rédigé d'une autre manière. Ainsi, dans le poéme allemand, le corps donne la réplique à l'âme au moment où elle prend congé de lui, tandis que Bonvesin fait parler le corps le jour du jugement dernier. Nous sommes plutôt porté à croire que ces deux versions sont indépendantes l'une de l'autre.

POSTILLE SUL LESSICO SARDO

ABBUDDARE e ABBUDARE.

Il Caix, *St. d. et.*, 131, collega con l'it. *abbottarsi* « riempirsi di cibo, saziarsi » il srd. *abbuddatu* « sazio, impinzato » quasi da *ad-bot-are, ravvisandovi cioè un derivato dalla rad. bot-, d'onde bot-ulus, ecc. Ma il Caix non ha posto mente che la voce srd., nel senso da lui addotto, deve avere *-ḍḍ-* che risale, come ognun sa, a *-ll-* e non mai a *-t-*. Bisogna dunque cercarne altrove l'etimo. E anzitutto gioverà notare che nel srd. sono due serie di voci, che possono, secondo l'apparente grafia comune, recare confusione.

Alla prima appartengono : *abbuḍḍare* v. n. e p. log. « saziarsi, farsi una panciata, impinzarsi »; *abbuḍḍada* sf. log. « saziata, panciata » e per traslato nella varietà del Goceano « stilettata, punta »; e *abbuḍḍadu* ag. log. « sazio, impinzato ». All' altra : *abbudare* v. n. log. e *abbuddassi* gall. « farsi folto, crescere in erba e non in ispiga » e *abbudadu* ag. log., *abbuddatu* gall. « folto », nelle quali due forme galluresi il doppio *-dd-* non indica che le pronuncia intensa del *d*. Ora la prima di queste serie non può risalire che a bulla, che dal senso di vescica [1], cosa che si gonfia, si empie, passò a quello di budello, come si vede nelle seguenti voci, che a lei mettono capo indubbiamente con *-ll-* in *-ḍḍ-*, per quanto nella determinazione del significato possa esservi commistione della rad. bot- (*bud-*) : *buḍḍa* sf. dial. com. « budello »; *buḍḍales* sm. pl. log. « budella », p. e. *pienáresi sos buḍḍales* « impinzarsi, satollarsi bene »; *buḍḍone* sm.

1. Questo senso è ancora in *bull-unca* sf. log. di Bitti « vescica, bernoccolo, furoncolo », e in *bu-bull-ica* sf. log. del Goceano « vescica », d'onde *abbubullicare* log. « rigonfiare, levar la vescica », con raddoppiamento della prima sillaba e il suff. dimin. *-ic-*, fors'anche con avvicinamento a *buscica* vesica.

log., *-oni* mer. e sett. « ingordo, avido, buzzone, panciuto »; *buḍḍari* sm. log. « ghiottone »; *buḍḍudu* ag. mer. « ventruto, panciuto ». L'altra serie invece si deve riconnettere a buda, che si continua tal quale nel log. e gall. per indicare una specie di alga o erba palustre, della quale, secca che sia, s'intessono seggiole e simili, e infatti : *budeḍḍa* sf. log. « stuoja », onde il vrb. *abbudare* non significa altro che « farsi erba, farsi folto », e quindi « crescere più in foglie che in frutti ».

ANDANA, ÁNDALA, ANDERA.

Alla voce log. *andáina* « ordine, fila » addotta da G. Paris nella sua bella nota intorno a *andain* indaginem *Rom.*, XIX, 452, altre se ne possono aggiungere, le quali, pur non escludendo l'influsso che vi deve aver recato il vrb. *andare*, non si allontanano dal significato più comune, che hanno generalmente i diversi continuatori romanzi di indaginem, e cioè di « cammino angusto, traccia, ordine ». Infatti allato al log. *andáina* è il mer. *andana* (appunto come all. al log *farráina* farraginem è il mer. *farrani*, it. *ferrana*, etc.) che vale « ordine di cannoni nella nave » e « fianchi del vascello »[1], dove adunque l'idea fondamentale primitiva di « fila, ordine » si è ristretta nel primo caso ad una significazione tutt' affatto speciale, riferendola ai cannoni delle navi, ma dove, nel secondo caso, si continua bene il concetto di « cammino angusto, passaggio stretto », qual' è appunto sui fianchi del bastimento. Un' altra forma, con accento ritratto e con *-n-* della desinenza dissimilato in *-l-* (cfr. mer. *rúndili* all. al log. *rúndine*, ecc.) è poi *ándala* sf. mer., nel semplice valore primitivo di « traccia »; e una terza forma infine, con sostituzione del suff. *-era* (cfr. log. *pastera* ajuola all. al log. *pástinu* vigneto, terra zappata) è *andera* sf. log. « camminetto, viuzza, traccia » e propriamente il camminare qua e là in caccia, rintracciando la fiera, il che corrisponde bene all' idea di « pista » che è nel lat. indaginem.

1. E ha un bel riscontro, come mi suggerisce l'amico E. G. Parodi, col genov. *andaina* « andana, spazio in lunghezza tra due file, come di navi, di alberi e simili »; cfr. Voc. dell' Olivieri.

BARRA e CARRA.

Il KÖRTING, *Lat.-rom. Wört.*, 1062, mette innanzi l'ipotesi che la rad. barr-, che ha così varî rappresentanti in tutte le famiglie delle lingue romanze, provenga da quadra con la nota risoluzione propria del srd. log. *qu-* in *b-* e poi con *-dr-* assimilato in *-rr-*; e foneticamente rispetto al srd. non vi sarebbe nulla da osservare, come nessuna difficoltà offrirebbe lo svolgimento ideologico, pel quale da quadra « tavola di forma quadrata » si sarebbe passato a tutti i significati, che sono stati assunti dai diversi continuatori romanzi della rad. barr-. Se non che, dal modo in cui il Körting propone la sua congettura, risulterebbe che la risoluzione di quadra in *barra* sia come originaria del Logudoro, dove appunto è caratteristico *qu-* in *b-*, e di là si sia diffusa nel resto della famiglia neo-latina. Ciò non è e parmi risulterà chiaro da quanto segue.

Nel srd. com. il sf. *barra* oltre il significato proprio a pressochè tutte le lingue romanze di « traversa, spranga, paletto, catenaccio » e simili, assume altresì quello di « mascella, ganascia », d'onde per traslato una serie di voci, quali *barr-udu barr-osu* « vorace, divoratore » oppure « loquace, ciarlone, millantatore ». In questo senso di « mascella » gli è compagno il cat. che chiama *barra* appunto « *l'os en que estan encastadas las dents y caixals* », definizione che spiega, parmi, abbastanza evidentemente il trapasso metaforico, onde *barra* da « traversa, spranga » venne a indicare « la traversa della bocca in cui sono i denti, la mascella », e l'immagine ci sarà confermata da un altro esempio, affatto speciale al sardo e al còrso, che vedremo più innanzi.

Questo significato srd. cat. così caratteristico era forse da ricordarsi nella serie dei casi che registra il KÖRTING, *l. c.*, rispetto ai quali è da osservare che insieme a *barra* il srd. com. dice pure: *abbarrare -ai -á* « fermare, arrestarsi, metter argine », *abbarrare una tanca* « assiepare un campo », e *barracca, barricada, barriera, barrile* coi diminut. *barrileḍḍu -ottu*, ecc., tutte voci che non offrono nulla di caratteristico al srd., nè nella forma nè nel significato, e sono molto probabilmente accattate dalla lingua della coltura, allo stesso modo che è preso a imprestito dallo sp. il srd. mer. *barriga* « ventre ». All' incontro, o nell' una o nell' altra varietà e segnatamente nel log., conser-

vansi alcuni continuatori di quadra, nella forma pur legittima di *carra*, cioè con la perdita dell' elemento labiale di *qu-* e ancora con *-dr-* in *-rr-*, i quali meritano particolare menzione.

In causa del significato che si distacca completamente da tutti gli altri e rimane isolato, passi per primo *carra* sf. log. e sett. « piazza dove si fa il mercato » e anche oggidí a Sassari sono ben note la *carra grande* e la *carra piccola*, denominazioni tradizionali di una piazza e di una via del centro della città, che già l'HOFMANN, *Die log. u. camp. Mundart*, Marburg, 1885, pp. 87 e 109, fa risalire a quadra, quasi platea quadra piazza di forma quadrata. Entrando poi nella serie delle voci, che si collegano a quadra come « tavola di foggia particolare e vaso fatto di tavole », abbiamo : *carra* e il diminut. *carretta* o *-itta* sf. log., *cuarra* o *quarra* mer. « stajo, misura di solidi », nei quali adunque quadra ha assunto l'idea di doglio adibito ad un uso speciale [1]. Da questa accezione si passa quindi a quella più generica che è in *carrada* sf. mer. « botte », coi diminut. *carradellu* [2] sm. log. e mer. « botticello », *carrazzolu* sm. log. e *carricciola* sf. mer. « doglietto, doglietta » e col collettivo *carradámini* sm. mer. « bottume, quantità di vasi vinarî d'ogni maniera. » Infine

---

1. Non è da tacersi *carrainari* sm. log., *carradinà* sett. « moneta antica » che non può essere altro che quadra denarii, 1/4 di denaro, come bene propone l'HOFMANN, *o. c.*, 109. — In questo esempio quadra ha il senso di quarto, come lo ha parimenti nel tosc. *quarra* « quarteruola, la quarta parte dello stajo », dove però si rimane ancora all' idea di « doglio, vaso per misura », già addotto dal CAIX, *St.*, 465, ma erroneamente da quadrans; vi poteva accompagnare, come proveniente dallo stesso etimo, l'it. *quarra* « sorta di misura corrispondente alla spanna e anche nome di peso, lo stesso che dramma » che pure il PARODI, *Rom.*, XVIII, 604-5, propende a ritenere da quadrum. Aggiungi infine il crs. *querinu* « quartiere, ossia la quarta parte della pieve », Viale, *Canti pop. corsi*, p. 72.

2. La desinenza dimin. *-ll-* conservata incolume la manifesterebbe voce accattata dall' it. *carratello*, che secondo il DIEZ, *Less.*[4] 362, seguito dal KÖRTING, *Less.*, nm. 1693, deriva da *carratellum dimin. di carrata « carico di un carro »; se non che le altre voci srd. affini, *carrada*, ecc., non permettono di ritenerla importata. Si tratterà solo di una commistione del vero e proprio srd. **carradeḍḍu* con l'it. *carratello*, il quale alla sua volta, anzichè risalire a *carrata, non sarà che una voce rifatta su altra dialettale derivata da quadra; cfr. infatti le diverse voci dialettali it. registrate dal MUSSAFIA, *Rom.*, II, 121.

si arriva a *carrajolu* sm. log. e sett. « acquajuolo » ossia colui che porta l'acqua potabile per le case col mezzo di botticelli, quasi *carr-ariu e il suff. dimin., come *furraju* fornajo da **furr-ariu* *furn-ariu[1]; d'onde il vrb. *carrajolare* log. « far l'acquajuolo, il portatore o venditore d'acqua ».

Da quanto precede risulta chiaro il fatto, che la forma *barra* offre nulla di caratteristico nel srd., eccezion fatta del significato di mascella, e di vero i suoi derivati o sono comuni con le altre lingue romanze o sono addirittura accattati dalla lingua colta; mentre invece la forma *carra* vi appare indigena, come quella a cui mette capo una serie di voci, alcune delle quali proprie al srd. soltanto, sia nella forma che nel senso. Inammissibile adunque è l'ipotesi del KÖRTING, e l'origine di *barr-* resta ancora da trovarsi.

BICCU, BÍCCULU, ecc.

Accanto a *biccu* e *biccare*, *biccada*, *biccadeḍḍa* e tutta la serie della stessa famiglia, quali *biccaẓẓa*, *biccafigu*, *bicchirussu* log. e *biccugrussu* mer. frisone, *biccalinna* mer. picchio, *biccangia* mer. specie di anatra, quasi *bicc-ania, che risalgono a beccus con influenza della rad. pic-, cfr. KÖRTING, *Less.*, 1098, è pure un' altra serie di voci che provengono ancora dallo stesso etimo becc- e sempre con influenza di pic-[2], ma nel senso figurato di « cosa piccola, minuzia, pezzetto ». Infatti *biccu* sm. gall. vale « pezzo, brandello », e il log. ha la frase *istare bicca-bicca* o *bicchi-bicchi*[3] « levare qualche cosa a poco a poco, spilluzzicare »,

1. Un altro bel raffronto è *linnajolu* sm. log. « venditore e portatore di legna » da *lign-ariu e il suff. dimin.

2. Limitandoci qui ai soli derivati con l'idea di « piccolo », a questa rad. pic- risalgono : *pic-occu pic-occheḍḍu* ag. log., *pic-ulu* ag. log. e sett. « piccolo-ino », e con *-ć-* palatino, come nell' it., *piććoccu -a* log. e mer. « ragazzo -a », *piććoccheḍḍu -a* mer. « ragazzino -a », *pićć-innu -a*; e più comunemente con *-ć-* in- *ẓẓ-* : *piẓẓ-innu -a* « ragazzo -a », e con sostituzione di suffisso : *piẓẓ-icu* ag. log. del Goceano e *piẓẓ-ulu* log. e sett. « piccolo », e anche « mezzo denaro sardo » piccola moneta, cfr. SPANO, *Ort.* 1, 51 n., come appunto l'it. *piccolo* e fr. ant. *pite*, ecc., v. DIEZ, *Less.*[4] 251.

3. Tanto è vera la commistione di becc- e pic- che i derivati dell' uno si confondono con quelli dell' altro ; così *biccalinna* e insieme *piccalinna*, *pichi-pichi* avv. log. accanto a *bicchi-bicchi*, p. e. *mandigare pichi-pichi* « spilluzzicare » ecc.

appunto come dicesse « stare beccando pezzetto per pezzetto »; di poi col suff. -ul- : *bícculu* sm. log. « pezzo, brano, tozzo » *bícculu de pane* tozzo di pane, *b. de linna* « pezzetto di legno, bischero della chitarra », e con -ul-ell- : *bicculeḍḍu* « brandellino, pezzettino »; d'onde i vrb. *bicculare* log. « spizzicare, spilluzzicare, prendere a poco a poco », *bicchiare* gall. nello stesso senso, con la risoluzione propria della varietà gall. di *-c'l-* in *-chi-*; inoltre col prefisso *is-* (*ex-*) : *isbiccare* log. « levare un pezzo, scantonare, smussare » oltre che nel senso proprio di « dare una beccata », e *isbiculare* log., *-à* sett. « sbriciolare »; infine con grande varietà di suffissi : *bicchеḍḍu* sm. log. e gall. « frastaglio », d'onde *bicchеḍḍare* log., *bicchiḍḍá* gall. « frastagliare », col quale andrà *isbichillittare* log. « torre un pezzo e bezzicare »; *a biccuaccas* modo avverbiale log. e sett. « a ritagli » e in significazione affatto particolare : *biccuessa* sf. log. « ricamo a seta fatto a ghirigori in forma di *esse*. »

Notevole è altresì il senso traslato a cui si arriva in *bicca* sf. log. del Goceano « audacia », che è certamente della stessa rad. di cui parliamo, quasi dicesse « la punta », onde *atordigare sa bicca* « togliere l'audacia », quasi « rintuzzare la punta ».

Per ultimo non si può disgiungere dalla famiglia di voci di cui tocchiamo, il dimin. *bicchiriola* sf. log. « membro virile »; poichè se la omofonia e il significato figurato a cui è assunto, fanno a tutta prima pensare a un derivato da **[bom]biculu*, quasi ne fosse un ulteriore dimin., d'altra parte la gutt. sorda anzichè la sonora tra vocali, e l'assoluta mancanza nel srd. di altre traccie di continuatori di [bom]byx, come nome d'insetti o di cose a questi comparabili, cfr. *Arch. glott.*, II, 41, fa dubitare della realtà della coincidenza, persuadendoci che qui non si abbia che un dimin. di *bicc-*[1]; e quanto al senso non occorrerà richiamare l'attenzione sull' analogia della forma, che da *bícculu* « bischero della chitarra, pezzetto di legno » deve aver

---

1. Foggiati allo stesso modo sono fra gli altri : *pipiriolu* log. « pifferina, fischietto », d'onde *pipiriolare* log. « suonare con la pifferina », cfr. DIEZ, *Less.*[4] 251, e *Zinẓiriola* festa della Concezione, 8 dicembre, da *ẓinẓu* cinto *ẓinẓa* incinta, sost. deverbale da un **sinẓiri* = cingere, cfr. *sinẓillu* mer. viticcio del sermento, quasi *cing-iculu con *-c'l-* legittimam. in *-ll-* : un proverbio raccolto a Sìligo dice : *A sa Zinẓiriola — O faghe bentu — o faghe ranẓola — E si non fàghede — Nè ranẓola nè bentu — Faghe baranta dies — De su male tempus.*

condotto alla significazione figurata sopra addotta, come è avvenuto nel tosc. *bischero*. Al qual senso si collega poi quello di « babbeo, babbaccio, sciocco » (cfr. it. *minchione* e *coglione*), che è in *bicchilloi bicchilloni* mer. e *bicchimmeo* log., *bicchimmeu* sassar., tutti anch' essi da *bicc-* con diverse modificazioni di suffissi.

Erroneamente il CAIX, *St. d. et.*, 210, poneva a raffronto il mer. *bicchilloi* (e in ogni caso meglio sarebbe stato *bicchilloni*) col tosc. *bacchillone* « uomo fatto che si balocca e fa fanciullaggini », ch' egli considerava come ulteriore derivazione, insieme con *bacocco*, di *bocco* « scioccone, ebete » dal nominat. buccō [1]; e infatti la desinenza *-illoni* e anche *-ulloni*, che occorrono abbastanza frequentemente nella varietà mer., risalgono correttamente a un precedente -il-ion- (-ill-ion-) -ul-ion- (-ull-ion-), onde *bicchilloni* non sarà che *bicch-ill-ion-, come *gurdilloni* « ciocca di frutta » è da *gurd-ill-ion-, cfr. *gurd-oni* pure mer. e *budrone* log., *butroni* sett. « grappolo » da botrone, *cugulloni* da *cucullione, *gurgulloni* o *grugulloni* da gurgulione, *matalloni* « fastellaccio » e figurat. « uomo grosso » da *mata* albero, ecc.

CANTERŻU.

Oltre il comune *barra* « mascella, ganascia » già veduto, e i log. e mer. *massiḍḍa* maxilla e *trempa* tempora, entrambi per « gota, guancia », in tutte le varietà, eccezion fatta del sassar. che conosce solamente *barra* e l'oscuro *cávanu* [2], occorre un'

---

1. Di questo nomin. si ha invece chiara traccia in *buccalotto* log., *buccalottu* sass. « balordo, sciocco », d'onde *abbuccalotadu* « stolido, stupido » e *abbuccalotare* « stupefarsi », quasi bucc- e il suff. *-al-* (come da *mincia* ment'la è *minciale* log., *-ali* mer. minchione, balordo) e di più il suff. *-ott-* di solito spregiativo (come da *maccu maccottu* e *macchilottu*, da *bovu bovottu*, goffone, ecc.). E inoltre in *buccamindottu* mer. « credulo, credenzone », che presuppone un sostant. **buccámini*, come da *buḍḍa buḍḍámini* veduto or ora, da *maccu macchimini*, ecc, e poi ancora il suff. *-ott-* con attrazione analogica di altre voci parimenti in *-dottu*.

2. Del quale taccio per ora, rimandando al KÖRTING, *Less.*, 3548, che dopo aver ricordato l'esito negativo delle ipotesi del GRÖBER, *Wölfflins Arch.*, II, 430, propone dubitativamente cavus.

altra voce per guancia, che parmi esclusivamente indigena della Sardegna e della Corsica, ed è nel log. *canterzu*, mer. *cantrexu*, gall. *cantegghia* e al di là dello stretto nel còrso *cantechia* e *canteghia*. Tutte queste forme, addotte già del MUSSAFIA, *Beit.*, 62 n., ma senza tentarne l'etimo, non possono risalire foneticamente che a un *canteriu, cfr. *improverzu* log. dileggio da improperiu, e con altra vocal tonica log. *chivarzu* mer. *civraxu* da cibariu, log. *abbadorzu*, mer. *aquadroxu* *aquatoriu, log. *messadorza*, gall. *missatogghia* « falce da mietere » *messatoria, ecc. Ora il lessico latino ha cantherius[1] che vale « trave che porta il letto », « palo o sbarra transversale da sostenere viti » e in genere « parapetto, sponda, spalletta, balaustrata »; e da qui, con un trapasso metaforico simile a quello già veduto nel caso di *barra*, deve essere venuta la voce sarda-còrsa, per indicare « la sponda dei denti » « il parapetto della bocca » ovverosia « la guancia », d'onde poi le derivazioni secondarie : *canterzada* e *iscanterzada* sf. log., *iscantigghiata* gall. « schiaffo », e *canterzale* sm. log. « sguancia della briglia ».

CHÌRRIU, CHIRRIARE, CHIRRIOLU, ecc. ISCHERIARE, A ISCHÈRIU.

La prima serie di queste voci non può risalire che a cernere « vagliare, dividere, separare », e sarebbe tratto in inganno dalla omofonia chi le volesse collegare a *chirrioni* sm. « ciocca di capelli », *chirrioni de lana* « pennacchio », *ch. de stuppa* « bioccolo di stoppa » e *chirrionudu* ag. « velloso », manifestamente desunte col suff. -i-on- da cirrus « ciocca di capelli » « pennacchio o cresta sul capo degli uccelli », le quali sono date dallo SPANO, *Voc.*, come esclusivamente mer., ma debbono, come lo accusa il *ch-* per *c-* lat., essere d'origine log.

Senza tener conto del log. *chérrere* « crivellare, stacciare, abburattare » e del sost. pure log. *chérriu* « canestrello per stacciare », come parimenti del gall. *ciarri* « vagliare, crivellare, abburattare », tutti legittimamente dal primitivo cernere, passiamo alle voci di derivazione secondaria, nelle quali all' idea specifica di

1. E da questo non potrà disgiungersi il sm. *cantellu* travicello log. d'Ozieri (SPANO, *Voc.*); cfr. b. lat. cantellus in CAIX, *St.*, 251.

« vagliare » subentra quella generica di « separare, dividere » e quindi « fare in parti, in brani » e di poi i sostantivi « parte, brano » e simili. È per primo è *chirriare* log. « separare, disunire, allontanare » quasi *cern-iare [1] con *e* atona in *i*; e nel gall. di Tempio *chirriigghia* 3ª prs. sng. ind. « distacca »; d'onde, trasmettendo l'*-i-* alla tonica, *chírriu* sm. log. « orlo, tratto » e talora « un tratto di paese, contrada, regione », e *chirriolu* sm. dial. com. « brano, brandello, lembo », p. e. *fàgher a chirriolos* « stracciare, fare a brandelli » e dicesi *festa de chirriolu* quella in cui si suole distribuire un brano di carne o d'altro agli accorrenti [2]. Infine col prefisso *is-* (*ex-*) *ischirriare* log. « separare, allontanare », p. e. *ischirriáresi dai su masone* « sbrancarsi », *ischirriolare* log., *-ai* mer. « lacerare, fare a pezzi, sbranare ».

Da non confondersi con questa prima serie è il vrb. *ischeriare* log., d'onde l'avverb. *a ischériu*, il quale oltre il senso generico di « scegliere » e nell' avv. « a scelta », ha ancora quello specifico di « separare, cernere il grano o la farina », e sarà una derivazione secondaria da quaerere e il prefisso *is-*, quasi *ex-quaer-iare; e infatti il log. *chèrere* o *chérrere* (con geminazione di *-r-* in analogia con gli inf. *abbérrere* aprire, *párrere* parere, *mórrere* morire, ecc., ma 1ª prs. sng. ind. *chero* quaero) vale « volere » e da questo significato ognun vede, come ne venga di leggieri quello di « scegliere » generico e specifico; nella forma ampliata poi è *-r-* semplice, *ischeriare*, perchè viene a mancare l'analogia con la serie sopra indicata *abbérrere*, ecc.

FLARÍA, FARIFARI.

La prima voce è del lessico mer. e vale « fior di cenere » Spano, *Voc.*, ossia « *flore de cinixu chi bolat de su fogu* » Porru, *Diz.*, e tal senso mi porterebbe a tutta prima a pensare ad una derivazione da *faliva, la nota forma metatetica con scempiamento di *l* di favilla, che è in tanti dial. it., cfr. Flechia,

1. Per questi vrb. in *-iare* v. appresso nell' articolo *furria*.

2. Nell' *Ort.* 1, 51, lo Spano dopo avere esattamente distinto *corriolu* dimin. di *corria* corrigia coreggia e *chirriolu* lembo, striscia, dimin. di *chirriu* estremità, attribuisce alla festa sopra indicata l'appellativo *de corriolu*; ma deve essere confusione di voci, perchè nel *Voc.* dice bene *f. de chirriolu*.

Arch. glott., II, 342; se non che lo stento di un' inserzione di *-l-* fra *f* ed *a* e la risoluzione insolita di *-l-* in *-r-*, mi inducono a ravvisarvi piuttosto un sostant. derivato dal vrb. flagrare, quasi *flagr-ía con *-gr-* in *-r-*, come nelle altre voci mer. *aresti* agrestis, *pixarega* picem graecam, ecc. Ma mentre i tosc. *fiara* « vampa, fiamma » e *fioraglia* « fiamma di paglia e simili materie » che bene il CAIX, *St. d. et.*, 318, trae da flagrare, ne conservano il primitivo significato di mandar fiamme, qui il senso si è ristretto in anguste proporzioni, fino a indicare soltanto le faville che sono nella cenere calda.

Dallo stesso etimo poi è certo da far discendere anche l'altra voce *farifari* sm. mer. e pure log. « cinigia, cenere calda con faville », che non è altro che una reduplicazione del vrb., quasi *flagra-flagra, dapprima ridotto con la risoluzione sopraddetta di *-gr-* in *-r-* a *flari-flari (e per la composizione cfr. *toppitoppi* zoppicante, ecc.), e di poi a *frari-frari per assimilazione, d'onde infine *farifari* con caduta del primo *r* per ragione contraria, cioè dissimilazione.

FÚRRIA-FÚRRIA, FURRIARE, FURRIOLU, ecc.

La famiglia di queste voci, rispetto al senso, deve risalire alla base, d'onde viene l'it. *frugare* e simili; e infatti nel significato di « cercare con ansietà, cercare tentando, mestare, ecc. » è contenuta l'idea di « girare e rigirare », « volgere e rivolgere », che è appunto il concetto fondamentale delle voci di cui si tocca. Se non che in luogo del dieziano *furcare[1] da furca,

1. A *fŭrcare da fŭrca si dovranno all' incontro far risalire le altre voci srd. che si mantengono al senso di « frugare ». Così da un metatetico *frŭc'lare da *fŭrc'lare con *ŭ* atono in *o*, come di frequente nel log. e mer. (cfr. *lograre* lŭcrare, *gorteḍḍu* cŭltellu, *romigai* rŭmigare, ecc.) e di poi con inserzione di *o* e il raddoppiamente del *-r-* intervocalico, cfr. HOFMANN, *o. c.*, 56 (che però erroneamente dà *forrogare* che non esiste; correggi il *g* in *j*), si viene alla base *forroc'lare, donde con *-c'l-* in *-j-* log., *-g-* mer., *-ġġ-* sett. (cfr. *orija origa areġġa*, ecc.) si ha *forrojare* log., *forrogai* mer., *furruġġá* sett. « frugare, rovistare, sconvolgere » e anche « grufolare e razzolare »; e i sost. *forroju* log., *forrogu* mer., *furroġġu* sett. « frugamento ricerca, tumulto, confusione »; e le derivazioni posteriori: *forrojadura* log. *-gadura* mer. « frugata, sconvolgimento »; *forrojadore* log., *-gadori* mer. « fru-

che ha l'*ŭ*, la base d'onde esse discenderanno, sarà piuttosto da cercarsi in un derivato da fur-ris; ma non sarà già *furicare, come non senza ragione proponeva il VOGEL, *Neucatal. Stud.*, 62 n. pel cat. *furgar*, sp. *hurgar*, it. *frugare*, perchè esso normalmente nel log. non avrebbe potuto riuscire che a *furigare. E di vero, di fronte alla lunga serie di vrb. log. in *-igare* legittimo continuatore di -icare, come : *frigare, fraigare, manigare* e *mandigare, meigare* medicare, *mossigare*, ecc., non parmi ammissibile ciò che afferma l'ASCOLI, *Arch. glott.*, II, 143 n., che il *-c-* di -ica -ico cada sporadicamente nel log.; tanto più che a tacere di *monẓu-a* monico-a, probabilmente anch' esso non indigeno al log., l'unico esempio che rimane è *barriare bárriu*, che sarebbe da *carr-icare *carr-icu, mentre questi hanno già dato correttamente nel log. *garrigare gárrigu* [1]. Bisogna dunque pensare ad altro suffisso di derivazione, e questo credo debba essere il suff. *-idiare, che lo SCHUCHARDT, *Literaturbl.*, 1884, col. 62, poneva a fondamento dei vrb. it. in *-eggiare*. Saremo quindi a una base *fur-idiare, che con -idj-are in *i-are* e il raddoppiamento di *-r-* (cfr. *carrašu -are* quasi *karak- dalla nota rad. krak-, *carralẓu -are* da *cobrariu, ecc.) ci porta al log. *furriare*, d'onde il sost. *fúrria* [2].

Venendo ora ad esaminare il successivo svolgimento ideologico delle voci, è da notare che il primitivo valore di « girare, volgere » oltre che nel vrb. *furriare*, si conserva in : *fúrria-fúrria* modo avverbiale dial. com. « gira-gira », detto in particolare

---

gatore » e figuratam. « insolente »; inoltre dal mer. *forrogu* con ulteriore suff. *-on- : forrogonai* e *sforrogonai* « frugare », e invece nel log. *isforrojare* « scavare », *isforroju* « scavo », e *isforrojadittu* « frugacchione ».

1. Cfr. HOFMANN, *o. c.*, 85, il quale pure dubita dell' etimo carricare.

2. Non nego che nella serie dei vrb. log. in *-iare* (il cui problema mi riserbo di studiare compiutamente in altra occasione) entrino altre influenze analogiche, e commistioni reciproche, in ispecie del mer. attiguo, per ciò che riguarda l'accento ritratto nei sostant. deverbali così p. e. *bárriu -are* se da *carr-icu -are, dovrà il suo *b-* da *c-* al log., dove è caratteristico, cfr. *battia* captiva, ecc., e invece la desinenza *-iu* da *-icu* al mer. dove è normale, cfr. *birdiu* vitricu, *pértia* pertica, *biḍḍiu* *[um]billicu umbilícus, ecc.— Intanto a conferma della risoluzione sopra addotta *-idja-* in *-ia-* si considerino i seguenti esempj : *oe* log. hodie, *oi* mer., *ogghi* gall., *oggi* sass.; — *meriare* v. a. log. « passare il meriggio all' ombra » e *ammiriare ammeriare*, da meridiare, d'onde *meriadorẓu* sm. log. « meriggio, ombra del

dell' arrosto allo spiedo; *fúrriu* sm. dial. com. « giro, volta, giravolta »; *furriada* sf. log. e mer. « girata, voltata, svolta »; *furriolu* ag. log. « girovago, spensierato ». Con significati specifici e metaforici, ma sempre connessi all' idea di « girare », sono poi : *furriola* sf. log. « rotella, giuoco dei ragazzi »; *furriottu* sm. e *furriòttula* sf. log. e mer. « saliscendi, cricca », e *furriottu de vinu* mer. « doglietto »; *furrighesu* sm. log. « fossa, buca al centro dell' aja, dove si ficca il piuolo intorno al quale si gira con la trebbia », sul qual signif. ha influito forse anche il già veduto *isforroju* e simili; e con *-r-* scempia, così almeno SPANO, *Voc.*, *furigheḍḍu* sm. log. fusajuolo « quel piccolo strumento di terra cotta o d'alabastro o d'altro, rotondo, bucato nel mezzo, nel quale si infila la cocca a piè del fuso, acciocchè, aggravato per mezzo di esso, giri più unitamente e meglio »; e *furigheḍḍa* sf. mer. « prurito », cioè « bisogno che fa dimenare, girare le mani per grattarsi ».

Da questa prima idea fondamentale di « girare, volgere », si passa poi a quella di « mutare », che ne è la conseguenza, e passivamente « mutarsi, correggersi, convertirsi », come è dello stesso vrb. *furriai* mer.; oppure all' idea di « indietreggiare » come nel gall. *furrià* e passivam. « ritirarsi », da cui si può distaccare *furriadorzu* sm. log., *furriadroxu* mer. « ritiro, tenuta, ovile » cioè luogo dove si ritira il bestiame; e infine a quella di « cambiare violentem. » quindi « gettar via », come talvolta nel log. *furriare*, d'onde *furriadura* sf. log. « rimasuglio » roba dunque da buttare, e se è da buttare vuol dire che è « in abbon-

---

mezzodí » quasi *meridiatoriu e *meraju* voce sincopata da *meridiariu, come lo prova la forma log. di Padria *meriaju*; e anche nel mer. *ammeriai* « meriggiare » e *meri* « dopopranzo », che presuppone un *merí legittimamente da meridies, con *-e* in *-i* caratteristica del mer. e poi *-ii* contratto in *-i*; — *buttiare* e *guttiare* v. n. log. « gocciolare, stillare » che sarà *gutt-idiare, come il sost. pure log. *buttiu* « goccia » sarà *gutt-ídiu, il cui accento non ritratto lo dimostra non di derivazione secondaria deverbale, e infatti cfr. *guttigghià* e *guttigghiu* gall. e *guttéggu* sass. con í normalmente in *e*; — infine *lapia* o *labia* sf. log. e sett. « caldajo » che sarà da *lapidea, come il corrispondente tosc. *laveggio* sarà *lapideu, e non già *lebetiu, come supponeva il DIEZ, *Less.*⁴ 380, e neppure *laveticu, come corregge il MEYER-LUBKE, poichè nè il *-b-* dell' uno nè il *-v-* dell' altro dànno ragione del *p* o *b* log., e cfr. anche PARODI, *Rom.*, XIX, 484 n.

danza » e così vale l'avv. *a furriadura*. Rimarrebbe il sost. pl. *furrighesos* log. di Macomer « tombe scavate nella roccia » e non è altro che il pl. di *furrighesu* « buca » come già vedemmo, che fu assunto ad indicare, pel modo con cui si presentano di buchi, quella specie di piccole grotte scavate nella roccia, che si incontrano nella Sardegna, in ispecie presso Bonorva, e son dette altrimenti *domos de janas*[1], cfr. Spano, *Ort.*, 1,46 n, e Lovisato, *Una pagina di preistoria sarda*, Roma, *Atti della R. Accad. d. Lincei*, 1885-86.

puẓẓone, piẓẓoni, pilloni, ecc.

Accanto a *puḍḍu* sm. gall. « cacchione » *rimpuḍḍu*, *rimpuḍḍá*, e *puddunà* « germogliare, pullulare », legittimi ed evidenti continuatori di pullus come nome di pianta[2], allo stesso modo che *puḍḍu* sm. log. « gallo », *puḍḍone* « fagiano », *puḍḍasta*, ecc., lo continuano come nome d'animale, cf. Ascoli, *Arch. glott.*, VII, 518; altre voci occorrono nel srd., le quali come ad esse devonsi connettere di necessità per lo stesso duplice significato che sempre vi si accompagna, così si dovranno loro riunire pel comune etimo, e sono : *puẓẓone* o *puẓone* sm. log. « uccello » e altresì « pollone, rampollo » p. e. *puẓone de colovru* « tallo di garofano », *puẓone de nidu* « nidiace », *p. de abe* « sciamo », ecc., d'onde *puẓonare* v. n. log. « germogliare, pullulare » e *ispuẓonare* v. a. log. « staccare messaticci, levar tralci ». Nelle altre varietà dialettali poi vi corrispondono : *pugione*[3] sm. log. di Orune « ramoscello, tallo », *pugiunà* v. n. gall. e *puciunà* tempiese, sempre nello stesso senso di « ces-

1. Questa voce che vale « fata, maliarda, incantatrice » e ha dato tanto a farneticare al La Marmora e allo Spano, non sarà che diana = *jana* o *gana* secondo la posizione sintattica, come diaconu = *jacanu* o *gacanu*, deorsum = *jossu* o *gossu*, ecc.; e rimane bello o prezioso testimonio del culto pagano di Diana, la triforme dea, presso il popolo sardo nell' età romanza.

2. C'è anche *bullone* sm. log. « ramoscello tenero, pollone » e anzichè un italianismo, sarà forse da mandare insieme a *bullunca* da bulla già veduto, nè vi fa difficoltà il senso, chè i primi polloni si presentano appunto come « bernoccoli, gonfiori, vesciche ».

3. *Pugioni* è anche nome di casato abbastanza diffuso nell' isola.

tire »; infine *pizzoni* sassar. « uccello » e *pizzunà* « germogliare » con *u* atono in *i* per dissimilazione di *u-o* in *i-o*, come nel sass. *nizzola* *nuceola, log. *linzola* e simili; la quale alterazione ritorna nelle corrispondenti voci mer. : *pilloni* sm. « uccello » e « germoglio, rampollo, virgulto », *pillonai* « uccellare », *pillonadori -ora* uccellatore-trice, *ispillonai* « levare i tralci ».

In tutta questa seconda serie di voci, così parallele nel duplice significato di nome di pianta e insieme di bestia, si nota subito che a *-dd-* normal continuatore di *-ll-* della prima serie, corrisponde *-zz-* log. sass., *-ll-* mer., *-ġ-* gall. e *-ć-* temp. Ora data questa corrispondenza di risultati, non si può legittimamente risalire per esse che ad una base comune *-lj-* (-leu) o meglio in accordo con la prima serie a *-llj-* (-lleu) a basterà cfr. log. *chizu*, mer. *cillu*, gall. *chiġu*, temp. *chiću* da cilius, ovvero log. *mazu* mer. *mallu*, ecc. da malleus, ecc. Avremo dunque una derivazione secondaria di pull-us, cioè *pull-eu, d'onde col suff. *-on*, correttamente si svolgono tutte le voci sopra addotte [1].

P. E. GUARNERIO.

---

1. E parimenti da *pulleu deriveranno *pugi* delle « Rime genovesi », *Arch. glott.*, II. 188, 466, e *pugli* della « Parafrasi lombarda » *id.*, VII, 100, 12, e in ciò conviene anche l'amico Parodi, per comunicazione privata fattami, contrariamente a quello ch' egli stesso ne disse nelle sue *Osservazioni al less. gen. ant.*, ecc , in *Giornale ligustico*, XIII, p. 29. Anche il MEYER-LUBKE, *Rom. Gr.* 487, già ammetteva l'etimo **pulleu* per diverse varietà romanze come pel srd. *puzone.*

LE LANGAGE DE DIE AU XIIIe SIÈCLE

Les éléments du présent travail m'ont été fournis essentiellement par un censier de l'église de Die dont le manuscrit original nous a été conservé et qui a été tout récemment mis au jour [1]. Ce ms. appartient à la bibliothèque municipale de Nîmes, où il porte le n° 13818. Il a été signalé pour la première fois à ma connaissance, en 1885, dans le catalogue de cette bibliothèque, qui fait partie du t. VII du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, série in-4° [2]. Il y est qualifié de « Dénombrement des domaines de la mense épiscopale de Die », à tort, comme le fait justement remarquer l'éditeur, d'abord parce que c'est un état de cens et non un dénombrement de biens, ensuite parce que cet état ne comprend pas tous les domaines de l'évêque, mais seulement une partie, ceux qui étaient situés à Die, à Montmaur et à Aurel [3]. Il faut que les documents de ce genre aient été jadis d'un usage très général, pour qu'il nous en soit parvenu un nombre relativement considérable, malgré toutes les chances de destruction auxquelles ils étaient particulièrement exposés. On ne devait pas attacher beaucoup de prix à la conservation de pièces qui, consistant surtout en listes de tenanciers et en mentions de redevances, devaient être hors d'usage après moins d'un demi siècle. Sans doute on pouvait, pour quelque temps, les tenir au courant en y introduisant les mutations à mesure qu'elles se produisaient;

1. *Censier de l'évêché de Die, à Die, Montmaur et Aurel.* Document du XIIIe siècle, en langue vulgaire, annoté et publié, par J. BRUN-DURAND, Lyon, Brun; Paris, A. Picard, 1890. In-8°, 71 pages (Extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. III).

2. Voy. sur ce volume, *Romania*, XIV, 632.

3. Deux communes au sud de Die, la première dans le canton de Die, l'autre dans celui de Saillans.

mais il fallait bien en venir à rédiger un nouvel état, et alors on se souciait peu de conserver l'ancien.

Ces états reçoivent ordinairement en latin le nom de *breve*, au singulier, en provençal *breu*. Ils étaient rédigés tout en latin ou en latin plus ou moins mêlé de langue vulgaire [1]. Toutefois, dans la partie occidentale du Dauphiné, on en a de fort anciens entièrement en langue vulgaire. Je citerai notamment le *breu* des redevances perçues par l'évêque de Valence à Montélier (Drôme), qui est du commencement du XIIe siècle, ou même de la fin du XIe [2], et par conséquent peut prendre place entre les plus anciens documents de la langue d'oc. On peut encore mentionner le censier du prieuré de l'Ile-sous-Saint-Vallier, rédigé en 1282 [3], et l'état des biens constituant le fief de l'évêque de Die à Crest, qui est à peu près du même temps [4].

Le censier de l'évêque de Die est un document d'une importance considérable pour l'histoire et pour la topographie de cette ville. C'est aussi un texte de langue d'une grande valeur. Il a été composé sous l'épiscopat d'Amédée de Genève (1251-1276), et pour le même temps les documents en langue vulgaire de la région dioise sont très rares et très courts. Ils consistent en quelques brèves inscriptions qu'on peut lire encore encastrées dans la muraille de certains édifices, notamment du tribunal civil, et en un court livre de raisons écrit à Die, de 1323, semble-t-il, à 1330, qu'a publié M. l'abbé Moutier [5]. Les archives de la ville, que j'ai visitées en 1888, sont assez riches et fort bien tenues, mais tous les documents du moyen âge qu'elles

---

1. Voy. par exemple le cartulaire de Conques, nos 528-9, et celui de S. Hugues de Grenoble, pp. 252-5.

2. Publié dans mon *Recueil d'anciens textes*, partie provençale, no 40.

3. Publié par M. l'abbé C.-U. Chevalier, *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, tomes I, III, IX.

4. Publié par M. Brun-Durand dans le t. XII du Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme (1878), sous ce titre : *Le fieus de Mons. l'evesque et conte al chastel de Crest.* — M. B.-D. pense que ce document a dû être rédigé entre 1277 et 1281. Je n'y contredis pas; seulement, à en juger par le fac-similé joint à la publication, il semble que la copie soit notablement moins ancienne. Ajoutons qu'elle est sur papier.

5. *Bibliographie des dialectes dauphinois*, p. 51-4 (voy. *Romania*, XIV, 319-20). L'édition est malheureusement peu correcte et sans notes.

renferment sont en latin : le premier texte vulgaire que j'y ai rencontré est un compte de l'an 1500 (CC 25). Les environs aussi sont pauvres en documents romans d'une époque ancienne. J'ai déjà mentionné l'état des biens de l'évêque de Die à Crest. Il faut encore citer le censier de Gigors (c. Crest-Nord, arr. Die) et de Cobone (même canton), daté de 1240, que M. l'abbé C.-U. Chevalier a publié dans la *Revue des Sociétés savantes* en 1867 (4e série, VI, 423). Au xve siècle, les textes vulgaires se font moins rares. Il y a aux archives de la Drôme (E 463) un compte de la fin de ce siècle, relatif à Cobone, dont j'ai pris copie. En outre, j'ai fait, il y a quelques années, de nombreux extraits d'un livre de raisons en langue vulgaire, écrit par le seigneur de Treschenu (arr. Die, c. Châtillon), à 15 kil. environ de Die, à vol d'oiseau, mais beaucoup plus loin, par la seule route praticable. C'est un document linguistique assez intéressant, mais qui, à cause de sa date tardive (1459-1461), ne se prête guère à la comparaison avec un texte plus ancien de deux siècles.

La mention du censier de Die, dans le catalogue de Nîmes, ne pouvait manquer d'attirer mon attention. J'obtins, par l'entremise du ministère de l'instruction publique, la communication à Paris du manuscrit : j'en pris des extraits et j'en fis reproduire une page en héliogravure pour le recueil de fac-similés de l'École des Chartes (n° 333 de la collection [1]). Je n'eus pas un instant la pensée d'en donner une édition. Les documents de ce genre appellent un commentaire géographique qui ne peut être bien fait que dans le pays où ils ont été rédigés. Les cartes de Cassini et de l'État-major sont loin de donner des renseignements suffisants. Il faut être familier avec les localités et pouvoir consulter les anciens compoids. A cet égard, M. Brun-Durand, qui habite non loin de Die, qui a publié un ancien pouillé de cette ville [2], qui enfin a composé un dictionnaire topographique, actuellement sous presse, du département de la Drôme, avait toute compétence ; et je m'empresse de reconnaître

1. Un tirage de la planche de l'école des Chartes est joint au présent mémoire. La lecture de ce fac-similé étant très facile, je me dispense d'en faire la transcription.

2. *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. VII (1878, tiré à part 1876).

copiés, son travail ne méritera assurément qu'une confiance bien limitée.

Sans insister plus longuement sur les défauts de cette édition, je vais présenter quelques observations sur le document lui-même, considéré comme texte de langue, prenant mes exemples dans mes extraits. Je transcrirai d'abord le préambule, qui est fort curieux, et auquel l'éditeur n'a sûrement rien compris.

Czo dis cel qui fei cest livre que sovent fos leiz e serchas, e mua li teneor quant muar se devriant[1], que sovent se chanjont li teneor; e czo fei escriure Pere[2] Sibletz, correers de Monseinnor Amieu de Geneva esvesque de Dia, e chascun an comtes hom au lo baille, e l'escrivan aguessant ensemps que mues los teneors quant muar se devriant, que granz profeitz seria de la gleisa, quar[3] li baille o metont sovent en obli per fazendas que hant a far, quar li baille no sont pas tuit prodomen. E saipant tuit cil qui veirent cest escrit que eu davant ditz correers ho enserchei al meilz que iu poi ni saupiu, e gaainnei[4] hi. E fai vos saver que en cist livre trobaris totas las baillias deus chasteuz e de la cipta de Dia; e dit que si ren avia oblia, que metre o fesessant, que mos seinners l'evesques Amieus de Geneva non trobe en tot l'evesqua de Dia mas .xxx. sol. rendenz que no fussa vendu o engatga o aliena, o vers clergues ho vers homenz lais. E la soma i trobaris avoi de tot quant ha parlla en l'escrit davant dit.

Ce prologue est à plusieurs égards intéressant. Il nous fournit le nom du rédacteur: un certain Pierre Siblet, qualifié de *correer*, c'est-à-dire, à peu près, procureur[5], de l'évêque de Die. Ce Pierre Siblet était un homme d'ordre. Il déclare, dès le début, que le registre par lui confectionné avec tout le soin possible a besoin d'être tenu au courant. Il faut changer les noms des tenanciers quand il y a lieu. Pour cela, il faut procéder chaque année à une vérification avec le bailli et avoir un écri-

---

1. Cela signifie : « Celui qui fit ce livre dit qu'il faut souvent le lire et le vérifier (*m.* à *m.* que souvent fût lu et cherché), et que les tenanciers soient changés quand il y aura lieu ». M. B.-D. lit ainsi « *Ezo de ces* qui fei cest livre..... li teneor *a qui* muar ».

2. Ms. *Pe*, le *p* barré.

3. Au lieu de *quar*, M. B.-D. lit *a qui*, et plus loin, pour le même mot, *et que*.

4. Edition « *que in* poi *in saupia e gaaumei* ».

5. C'était un agent, ordinairement laïque, chargé, sous l'autorité de l'évêque, de l'administration du temporel. Voy. Du Cange, CORREARIUS; la plupart des exemples cités appartiennent au Dauphiné.

vain chargé d'opérer les mutations. Mais, remarque-t-il mélancoliquement, les baillis négligent souvent ce soin, car tous ne sont pas prudhommes. Il ne paraît pas que les sages avis du bon Siblet aient été suivis à la lettre. Sans doute on rencontre un certain nombre de noms raturés et remplacés, et d'autres sont ajoutés, d'une main plus récente, en des espaces laissés vides à cet effet [1], mais il ne paraît pas que ce travail ait été exécuté régulièrement. Peut-être a-t-on préféré, après une ou deux générations, faire un nouveau registre qui ne nous est pas parvenu. Les domaines épiscopaux étaient généralement mal administrés. Siblet termine son préambule en disant que l'évêque Amédée de Genève, lorsqu'il prit possession de son évêché, avait trouvé presque toutes les rentes engagées ou vendues.

Pour que le lecteur se fasse une idée de la façon dont le censier de Die est rédigé, je vais en transcrire la page qui suit le prologue (fol. 4 r°) :

Hoc fecit dominus Amedeus episcopus Diensis ecclesie, et Petrus Sibletz correers, Jebennensis [2].

Baillia Johan Nazario de la Gueira.

Bostos [3] Testus .ij. sol de la vigna de la Gueira [4]. — Bostos de Talaves .iij. meaillas de la vinna de la Gueira e carton. — Li effant Arbert Mauri .xviij. d. de la vinna de la Gueira. — Vill's Merciers .j. d. de la vinna de la Gueira. — Li effant de Bonafasi Franco .xij. d. de la vinna de la Gueira. — Vill's de Valencza .vj. d. de la vinna de la Gueira, e iqui mes de josta, .iiij. d. d'una autra vinna en la Gueira, e de la terra de la Gueira .ij. d., e la meita de la seignoria de la vinna que fai los .iiij. d. — Petrus Mauris .iij. d. de la vinna de la Gueira e carton, e una esmina de vin al baille. — Arbetz Maurestels .xij. d. de la terra de la crois que hac d'en Peron [5] marchaant. — Ugo Deu lo gart .viiij. d. de l'ort que es detres la maison en Vila nova, e de cel meïsme [6] ort .viiij. d. — Johannes Arbautz .j. d. de la vinna de

---

1. Disons en passant que l'éditeur n'a tenu aucun compte de ces particularités.

2. L'évêque Amédée était de Genève, comme on l'a vu par le prologue. P. Siblet devait être un homme de confiance qu'il avait amené avec lui.

3. *Bonus tonsus*, bon garçon. C'est le nom actuel Bontoux.

4. M. Brun-Durand imprime tantôt *la Gueira*, tantôt *Lagueira*, mais il ne dit pas ce que c'était.

5. Ecrit *pon*, avec *p* barré.

6. M. B.-D. lit « de *ces* Meisme », et veut que ces mots désignent un quartier de Die appelé Saint-Main !

l'Olmet. — Bostos mercheanz .vj. d. de l'aigua de porta Englena[1]. — Vill's Audezenz .iiij. d. del pra sobre la maladeira major. — Petrus Rouvers .ij. d. del pra iqui mes. — Li fil W. d'Aosta .ij. d. de l'ort que es detres la maison en la grant charreira. — Li fil Esteven d'Aosta .ij. d. de l'ort dejosta. — Michels Rainautz .x. d. de la vinna al viol de Chamalosc[2]. — Symontz Palicza .iiij. d. de l'ort alla porta Englena. — Orfresa .iiij. d. de l'ort iqui mes. — Vill's de la Mura .ij. d. de l'ort detres la maison Lambert Trosset. — Girautz Trossetz .j. d. de la terra de Cebian. — Romeus Faure .iiij. d. del pra de Riu freit. — Estevenz Trenquiers iiij. d. e meailla del pra sobre la maladeira major. — Girartz le prere e Ponz Aldolz .iiij. d. e meailla del pra.

(*Addition de la fin du XIII*[e] *siècle*) Artautz Lobeira .v. d. del bosc e de la vigna a la Gueira.

Je vais actuellement décrire brièvement les principaux caractères de la langue de ce document. Je m'attacherai, là où il sera besoin, à indiquer l'aire ou au moins la direction de chacun d'eux. C'est à quoi il faut tendre, bien plutôt qu'à tracer des circonscriptions dialectales purement imaginaires. Je néglige naturellement les faits généraux. On ne peut pas, à propos d'une étude particulière, faire un travail d'ensemble.

Toniques. — 1. *a* reste, sauf dans *detres*, prov. *detras*. En Dauphiné et même en Provence, dans la région alpine, *tres* (ou *detres*) est fréquent. On trouve *detres* dans le censier de Gigors. Il y a de nombreux exemples de *tres* dans le mystère de saint Jacques (Manosque). — Notons qu'*a* précédé d'une mouillure et suivi d'une continue ne subit aucun changement : *serchas*, au commencement du prologue ci-dessus transcrit, *laissar*. Le passage d'*a* à *e*, dans ce cas, ne se manifeste que plus au nord, entre Saint-Vallier et Vienne, et à Grenoble.

2. *ĕ* reste, sans doute avec le son d'*e* ouvert; il ne se diphtongue jamais en *ie*, comme cela a lieu en français et, tardivement, en provençal, même lorsqu'un *i* prend place en latin dans la syllabe posttonique : *meilz* melius, *enserchei*[3]. La forme *moillier* (mulierem) ne prouve rien à l'encontre puisque l'*i* se

1. Ce nom de porte revient souvent. Il figure aussi dans le Livre de raisons. M. B.-D. ne l'identifie pas.

2. Chamaloc, petite commune au nord de Die.

3. J'explique les prétérits en *-ei*, *-est*, *-et* par l'analogie de dĕdi. Je repousse, comme absolument insoutenable, la dérivation du prétérit latin *-avi*.

trouve à cette place en latin. — Le suffixe erius (ou arius, comme partout), donne ordinairement *er : Boer, correers* (*conredarius), *Disders, pellicers, Rouvers*; mais on a aussi *ier*, témoins les noms propres : *Augiers, Berbiers, Chachier, Pairolier, Rainiers, Teulier*. Même hésitation pour -æus : *Andreus* et *Andrieus*. Je ne trouve pas ici les finales en *eir, ieir* qui sont habituelles dans le censier de Gigors (*Chanabeirs, Gauteir, Moreir, Berengieirs, Boieirs*, etc.), sinon dans les mots féminins tels que *ribeira*.

3. *ĕ, ĭ* donnent *e*, sans doute fermé, mais je ne m'explique pas le futur *trobaris* qui se rencontre deux fois dans le prologue. On sait que le prov. *trobaretz* a *e* fermé.

4. *ŏ* peut se diphtonguer en *ue : crebacuer*. C'est l'ancienne forme française. Dans le Midi on ne la rencontre guère au moyen âge. Raynouard n'en cite pas d'exemple. *Cuor* se trouve chez Marguerite d'Oingt (éd. Philipon, p. 43), et pour d'autres mots analogues, la diphtongaison en *ue* est attestée en Lyonnais (Philipon, *Romania*, XIII, 547). *Couar* paraît en 1580, à Montélimar, dans la *Comedie de seigne Peyre*, et est actuellement usité dans la même région (Moutier, *Gram. dauph.*, p. 13).

5. *ō, ŭ* sont rendus par *o*, probablement prononcé comme notre *ou : seinnor, teneor, tot; Aosta, josta*. Toutefois *fussa*, qui serait en prov. *fossa*. On a aussi *fussan* à Tournon en 1459 (*Revue des patois*, II, 251, et *furon* (*ibid.*. 255).

6. *au* persiste : *claus, Mauri, Maurestels*. Si j'en fais la remarque, c'est pour ajouter que Die est assez peu éloigné de la région où *o* commence à se montrer à la place d'*au*. Nous en avons des exemples anciens à moins de quarante kilomètres[1] au nord-ouest, à Saint-Paul de Romans (voir les exemples dans mon *Hist. de la légende d'Alexandre*, p. 87).

POSTTONIQUES. — 7. *a* se conserve dans tous les cas, sauf quand il est en contact, par suite de la chute d'une dentale intervocale, avec un *a* tonique : *civa*, pour *civaa*, plus ancien, qu'on trouve encore, ainsi que d'autres formes du même genre (*coroaa, maisnaa*, etc.) dans le censier de Montélier et dans celui de Gigors. Ce fait est constant en Dauphiné et dans les pays voi-

1. A vol d'oiseau, il est vrai, et les montagnes qui empêchent les communications directes sont probablement aussi un obstacle à la propagation des formes du langage.

sins, en Lyonnais, par exemple, voy. Philipon, *Romania*, XIII, 554[1]. — Notre document ne nous présente aucun cas de l'affaiblissement d'*a* posttonique en *e*, qui s'observe, à la même latitude, dans les Hautes-Alpes, quand et *a* est suivi d'une *s*. Dans la charte de Montmaur, près Gap (fin du XIIe siècle), publiée dans l'*Hist. de la lég. d'Alexandre*, p. 89, on lit *partia* au singulier et *parties* au pluriel, *autra*, sing., et *autres*, pluriel.

8. *a* final précédé d'*i* est tombé dans *veiari* (vicaria). C'est un fait exceptionnel[2], car nous avons *baillia*, *confraria*, *seignoria*, etc. — L'*a* de Stephanus s'affaiblit en *e*, *Estevenz*, comme en provençal. — *Grainovol* (*Grationópolis[3]) est à citer comme exemple d'*o* posttonique conservé. Ici, comme dans *Estevenz*, comme aussi dans *homenz* (homines), la première posttonique reste à sa place latine. L'*a*, dans cette position, s'affaiblit en *e*, comme on le voit par le nom propre *Monegue*, en admettant toutefois que cette forme, fréquente, comme on sait, en prov., corresponde réellement à monacus; la forme française *monie*, *moine* ou *mogne* ferait plutôt penser à *monicus, *monius. En tout cas, ce *Monegue* est à noter ici comme proparoxyton.

9. De même qu'en provençal, la voyelle finale d'appui est toujours *e*, même lorsqu'elle correspond en latin à *e*, à *i*, à *u* : *Aspres* (Asperis), *baille* (bajulum), *esvesque*, *Faure*, *livre*, *Peire*. On sait que plus au nord, dans le Lyonnais et aux alentours, la langue vulgaire conserve assez longtemps la diversité des finales latines; voy. Philipon, *Romania*, XIII, 554, et *Revue des*

---

1. A Tournon, en 1459, on a *journaa* et *journa*, *somaa* et *soma* (*Revue des patois*, II, 242 ; mais dans un compte inédit de la même ville, pour l'année 1424, il y a toujours *aa* en ce cas : *baylaa*, *journaa*, *intraa* ; au plur. cependant, *beylas* et non *beylaas*.

2. Exceptionnel dans ce texte, mais au contraire fréquent plus au nord, à Grenoble ; voy. *Hist. de la lég. d'Alexandre*, p. 86. Dans une notice du cartulaire de saint Hugues (p. 203), rédigée entre 1132 et 1150, on lit *bordari*.

3. *Gratianopolis* eût donné *Grazanovol* ; on trouve *Gratio-* en des documents fort anciens ; voir par exemple le cartul. de saint Hugues, p. 28 (entre 993 et 1032).

Graenovolo dans le Livre de raisons diois (Moutier, *Bibliogr.*, p. 32), *Graynovol* dans le testament de Guigue Alamant, seigneur d'Uriage (1275), *Greynol*, en 1461, dans le livre de raisons du seigneur de Treschenu. A la fin du XVIe siècle la forme employée par Laurent de Briançon, *Garnoble*, est visiblement d'origine française.

patois, I, 20. — Je parlerai plus loin des troisièmes personnes du pluriel.

ANTÉTONIQUES. — 10. Peu de chose à remarquer. L'*a* se substitue aux autres voyelles dans *Bertalmeus*, *Bonafasis*, *Salvestres*. Inversement on trouve plusieurs fois *condemina*, au lieu de la forme usuelle *condamina*, qui se rencontre aussi dans notre texte[1]. Citons encore *segrestan*, et *mercheanz* à côté de *marchaant*. Notons la contraction de *mees* en *mes* (metipsum).

CONSONNES. — Par le traitement des voyelles, le dauphinois de la vallée de la Drôme se rattache tout à fait au provençal; mais par le traitement des consonnes, il s'en sépare notablement. La distinction du provençal et du français, telle qu'on l'entend habituellement, en évitant de marquer des limites précises, repose sur la façon différente dont se comportent certaines voyelles, notamment *a*, au dessus ou au dessous d'une certaine ligne. Si l'on prenait comme caractère *ĕ*, *ĭ*, on obtiendrait déjà un résultat assez différent. Mais si l'on s'attachait exclusivement aux consonnes, il faudrait englober dans le territoire français le Dauphiné, une bonne partie du Vivarais, le Velai, l'Auvergne (en partie du moins), la Marche et le Limousin. Si les dénominations de ce genre avaient quelque valeur, on serait autorisé à qualifier cette vaste région de franco-provençale.

11. *c* initial, ou seconde consonne d'un groupe, devient *ch* quand il est suivi d'*a* : *champ*, *chanjont*, *Chantaloba*, *chappellan*, *chascun*, *chaslania*, *chasteuz*, *chavallier*, *marchaant*, *serchas* (circatus). Ce caractère se maintient assez régulièrement, vers le sud, jusque vers le Vaucluse. A Valréas, qui, par suite de circonstances historiques, fait partie du Vaucluse, tout en étant englobé dans la Drôme, on trouve encore *ch*; voir les poésies d'Auguste Chastan, dont le nom même peut servir d'exemple. nord du Vaucluse (Vaison) et dans l'extrême sud de la Drôme Dans le (Bollène, Montdragon), il y a de l'hésitation; cependant *c* pur domine. Vers l'est, *ch* descend à une latitude un peu inférieure : on le trouve à Digne, mais à Manosque, le *c* reste pur.

12. A la fin du prologue *avoi*, correspondant exact de l'ancien fr. *avuec*, est une forme où l'*i* final paraît dû à une modification du *c* final latin (hoc), comme dans le fr. *fai* (fac), *poi*

1. Par inadvertance, sans doute, le copiste a écrit une fois *contamina* (fol. 5 r°, av. dern. l.).

(paucum), *lai* (lacum), ou dans les noms de lieu en *-ai* (-acum). Il est à remarquer toutefois que dans la région dioise lacum donne *lau* et non *lai*, et que les noms en *ai* n'apparaissent qu'au nord de l'Isère, avec *Baternai* (Basternacus en 941), *Chasselai*, *Vinai*, etc. *Avoi* n'a été relevé en provençal ni par Raynouard, ni par personne. Mistral donne la forme actuelle *avoue*, *avouei*, signifiant « aussi », comme particulière à l'Isère. Je trouve *avoy* à Romans en 1417 (*Myst. des trois Doms*, pp. 742, 743), à Valence en 1426, etc. (*ibid.*, pp. 836, 841), à Tournon en 1459 (*Revue des patois*, II, 243, 254), dans le Briançonais au xve siècle, ainsi dans le Mystère de saint Eustache (vv. 2054, 2116, 2250, etc.) où l'éditeur lit *anoy*. Dans le Mystère de saint André la forme est *avey* (v. 1755), et *aveu* dans celui de saint Antoine. Dans le Mystère des saints Pierre et Paul, au contraire, le terme usité pour « avec » est le mot plus méridional *ambe* (vv. 68, 381, 429, etc.). *Avoy* est fréquent à Grenoble au xviie siècle et plus tard (Lapaume, *Poésies patoises des bords de l'Isère*, pp. 66, 104, etc.), avec le sens d' « aussi » indiqué par Mistral. *Avoy* et *avouai* existent en Lyonnais (Puitspelu, *Dict. étym. du patois lyonnais*). *Avoy* est employé par Marguerite d'Oingt (pp. 44-46).

13. La dentale intervocale disparaît. Voici pour le *t* : *correer*, *Marchaant*, *Mercheanz*, *muar*, *oblia* (partic.), *Saorni* (Saturninum), *teneor*, *via* (vita). Pour le *d* : *Amieus* (Amedeus), *gaainnei*. La chute de la dentale, en cette condition, s'observe en Dauphiné dès une époque aussi ancienne qu'en français; dès la fin du xie siècle. Il y en a des exemples dans le censier de Montélier, qui est de cette époque [1]. Le nom *Ameeu* figure, en 1121 et 1125, dans les chartes de Durbon (Hautes-Alpes), récemment publiées par M. l'abbé Guillaume. Bien plus au sud, à Vaison, on trouve *Chaarossa* (Catarosca), en 1141. On sait que les exemples du même fait sont fréquents dans le poème de Boëce, qui nous vient du Limousin ou de l'Auvergne.

14. La dentale intervocale en latin, mais finale en roman, tombe également : *cipta*, *evesqua*, *meita*, *pra*, *pare* (parietem). Citons encore les participes passés : *aliena*, *engatga*, *mua*, *oblia*,

1. Voir mon *Recueil d'anciens textes*, part. prov., n° 41 : *civaa*, l. 39, 40; *coroaa*, passim, *maisnaa*, l. 14; *muraor*, l. 90; *Aams* (Adamus), l. 22; *Oalric*, l. 50, 89; *gaannava* l. 79; cf. *Hist. de la lég. d'Alexandre*, pp. 88-9.

parlla, *vendu*. Le cas est le même pour les prétérits, 3e pers. du sing., *prestè*, *trobè*, *vendè*. Tout cela se retrouve dans les censiers de Montélier et de Gigors, et à peu près partout en Dauphiné. Ainsi la charte de Montmaur, près Gap, porte *meita*[1]. Mais dans la charte de Barret, sur les confins de la Drôme et des Hautes-Alpes, tout au sud de ces départements[2], le *t*, à la même époque, se conserve (*ciutat*). Il est bien possible, à la vérité, que cette charte ait été rédigée plus au sud encore, à Orange. A une trentaine de kilomètres à l'ouest de Die, entre Crest et Loriol, le *t* final est conservé dans un hommage de Guigue de la Roche-en-Renier à Aimar de Poitiers (1197) : *feeutat*[3]. La perte du *t* final, dans les conditions ici indiquées, se continue, comme on sait, jusque vers la Picardie. Là, et plus au nord, la dentale finale se maintient.

15. *p* intervocal devient *v* dans *saver*, *asaveor* (adj. verbal), comme en français, et dans *Grainovol*, mais s'arrête à *b* dans *chantaloba*, *ribeira*, *trobè*.

16. Le groupe *ct* produit *it* dans *fait*, *plait*, *profeitz*, *leiz* (lectus), mais *ch*, quand il s'appuie sur une voyelle suivante : *dicha*.

17. Le groupe *tr* se comporte de deux façons. Quelquefois, le *t* se continue en *i* : *fraire*, *Peire*, *Peiretz* ; mais, d'autres fois, il disparaît : *frare*, *murares*, ce dernier cas s'observe en Lyonnais et en Dauphiné. Je n'ai pas rencontré d'exemple certain de *Pere* (Petrus) dans le censier de Die.

18. *t* final se maintient après une consonne : *hant* (habent), les conditionnels *devriant*, *vendriant*, etc.; *aguessant*, *fesessant*, *saipant* (sapiant), *voliant*, *devont*, *foront*, *metont*, *sont*, *tenont*. Il n'en est pas de même dans le censier de Montélier, où l'on trouve *termenan*, *sun* (sunt). La conservation du *t* en cette circonstance s'observe jusqu'à l'extrême limite des pays romans du côté du nord. Vers le sud, elle se manifeste avec plus ou moins

1. Elle est publiée dans mon histoire de la légende d'Alexandre, p. 89.

2. *Romania*, XIV, 277.

3. Cette pièce a été publiée, d'après l'original, par M. l'abbé C.-U. Chevalier, *Revue des Soc. sav.*, 4e série, VI, 436. — Elle a bien été rédigée entre Grane et Chabrillan, cant. Crest-sud, mais elle se rapporte à des localités de l'arr. de Privas, comme l'a montré Huillard-Bréholles (*ibid.*, VII, 268), et il se pourrait qu'elle eût été rédigée par un notaire de ce pays.

de régularité jusqu'au nord du Vaucluse. Dans la charte de Barret (fin du XII[e] siècle), le *t* a disparu des finales atones *laudan*, *meton*, *tollan*, *faszan*, *donan*, *sabrian*. Il s'est conservé dans *guarrei[a]rant*, mais non dans les autres futurs que renferme la même pièce (*tenran*, *atendran*), ni dans *fan* [1]. A Vaison il subsiste dans des chartes de la fin du XII[e] siècle, mais disparaît au XIII[e].

19. *n* instable se maintient : *chappellan*, *escrivan*, *Julian*, *ten* (tenet), *Martin*, *molin*, *vin*, *carton*, *Chasteillon*, *maison*, *maisons*, *non* (négation), *Ponczon*. De même après une atone : *Estevenz*, *Esteven*, *prodomen*, *homenz*, *Joven*.

20. *l* ou *ll* se vocalise quand une consonne suit : *Arbautz*, *Barrauz*, *Giraut*, *Rainautz*, *chasteus*, *Micheuz*. Ce n'est pas constant, car on trouve *oltra*, *Maurestels*, *Michels*, *Willelme*. — Dans le censier de Montélier, la vocalisation n'a pas lieu : *Arnalt*, *Girbaltz*, *Sairebalt*, *aquelz*, *Amalric*, *Oalric*, etc.

21. *l* et *n* mouillées sont ordinairement rendues par *ill*, *inn* : *baille* (bajulum), *baillias*, *meailla* (medallia), *taillia*, *gaainnei*, *seinners*, *seinnor*, *seinnoria*. Naturellement l'*i* n'est pas exprimé dans *vinna* (vinea), et la consonne ne se double pas quand elle n'est pas suivie d'une voyelle : *saint Main* (S. Magnus), *Rostainz*. Quelquefois l'*n* double fait place à *gn* : *seignoria*, *vigna*. On trouve *montagna*, *mossegners* et *segnoria* au dernier feuillet, dont l'écriture accuse la fin du XIIIe siècle. — La notation *lh*, *nh* n'a pas dû tarder à s'introduire, car elle est souvent employée dans le Livre de raisons diois.

22. *ci*, suivi d'une voyelle, se continue en *cz* : *czo*, *Ponczon*, *Chabacza* (nom de femme), *Palicza* (surnom), *placza*, *Valencza*. Cette graphie est habituelle en Dauphiné. Elle se poursuit jusqu'en Lyonnais et en Forez. Toutefois, le censier de Montélier emploie *z* : *zo*, *Ponzon*, *peza*, *Valenza*, etc. Ici même nous avons *fazendas*. — La graphie *cz* n'est usitée qu'avant une voyelle. A la fin des mots, c'est *z* : *Alvernaz*, *Raschaz*, *Rochaz*, *Ponz*.

23. L'*s* est à peu près constamment conservée avant les consonnes. Je pense cependant qu'elle ne devait plus guère se prononcer dans les cas où on la voit disparaître très anciennement en français [2]. Ce qui me porte à le croire, c'est qu'on trouve dans

1. *Romania*, XIV, 276-7.

2. Voy. G. Paris, *Romania*, XV, 620. Cf. *ibid.*, XVIII, 572; XIX, 459. A. de Longpérier, qui n'était étranger à aucune des branches de l'archéologie

notre censier *Chamalosc* (Camaloscus), maintenant *Chamaloc*, commune voisine de Die, et *Chamaloht*, à la dernière ligne du fac-similé; c'est aussi que la forme *esvesque*, où la première *s* ne peut se justifier étymologiquement. De même *esmina*. On sait qu'*esvesque esvangile*, sont fréquents en ancien français. Le ms. d'après lequel j'ai publié jadis le Bestiaire de Gervaise porte, avec aussi peu de raison, *desvinité*, *desmore*, *desmande*, etc., voy. *Romania*, I, 426, note sur le v. 12 de ce poème. Dans le Midi aussi, il y a bien des exemples de la perte de l'*s*, dans le cas indiqué, dès le XIIIe siècle; voy. la préface de *Flamenca*, p. XXXII, et *Romania*, XIV, 544-5. En Dauphiné, les exemples de ce fait sont innombrables, surtout à partir du XIVe siècle.

FLEXION. — 24. La déclinaison est bien observée. Çà et là quelques *s* de trop, *fraires*, *mosseinners*, *Murares* (murator).

25. L'article masculin est *le* au sujet, *lo* au régime. L'article féminin singulier sujet est *li*, comme dans une grande partie du Midi.

26. La conjugaison, comme bien l'on pense, est faiblement représentée dans un texte de ce genre, qui n'est guère qu'une liste de noms. Notons toutefois pour facere, *far*, inf., *fai* (facio), *fei* (fecit)[1]. Pour *sapēre et potēre, nous avons le prétérit sing. 1re pers. *poi* et *saupiu*; le type dĕdi est représenté par *gaainnei*, et par les troisièmes personnes du sing. en *é* citées plus haut, n° 14. Les troisièmes personnes du pluriel permettent de compléter sur un point ou deux les recherches que j'ai publiées, en 1880, sur ce sujet dans la *Romania*. Habent ou

---

et de la philologie, a publié dans le Bulletin de la Société des antiquaires de France (1859, p. 133) une charte de la Brie, datée de 1252, où la perte de l'*s* est à peu près constante.

1. Cette forme de prétérit est bien attestée pour cette région. On la retrouve dans le Livre de raisons à l'année 1326 : « *fey* madona Guillelmeta son testamen... e *fey* lo Esteve (*édit.* este) Chabra notaris. » Elle se trouve, en rime, dans une pièce de Folquet de Romans (*Far volh*, Bartsch, *Chrest. prov.* 186, 33). La forme la plus ordinaire est *fez*, toutefois *fei* a été employé sur un territoire très étendu, car on le rencontre dans le Vivarais (Tournon, 1424, 1459), dans le Velai dès la fin du XIIe siècle (Chassaing, *Cart. des Templiers du Puy*, pièce III), où il se réduit bientôt à *fe* (*ibid.* pièce XIX). P. Cardinal, qui était du Velai, en a fait usage, en rime (mon *Recueil*, n° 18, v. 10). A. Vidal de Castelnaudary l'emploie (mon *Recueil*, n° 31, v. 148). Les *Leys* (II, 378) indiquent trois formes, mais non celle-là.

*habunt donne *hant*; mais la personne correspondant du futur est en *ent* : *veirent*. C'est un fait que j'avais signalé dans les Méditations de Marguerite d'Oingt, près de Lyon, dans la coutume de Saint-Vallier, au nord de la Drôme, dans les poésies des Vaudois et actuellement dans le patois des Hautes-Alpes [1]. On pouvait donc conjecturer qu'on le retrouverait à Die, cette ville étant placée sur une ligne qui irait de l'extrémité méridionale des Hautes-Alpes à Saint-Vallier. Le patois de Die en a conservé la trace, car habent y est représenté par *ont* (ancien *ant*) et les troisièmes personnes du pluriel du futur y sont en *ein* [2]. Notons que cette différence entre la continuation d'habent et la personne correspondante du futur ne s'observe pas dans la partie inférieure de la vallée de la Drôme, à Loriol. La grammaire dauphinoise de M. l'abbé Moutier, qui décrit le patois de ce canton, donne *an* dans les deux cas.

26. La finale latine -ant de l'imparfait de l'indicatif et par conséquent du conditionnel, celle aussi des subjonctifs latins en -ant, se conservent régulièrement : *saipant* [3] (sapiant), *voliant*, *devriant*, *vendreant*. On peut ajouter les plus-que-parfaits du subj. *aguessant*, *fesessant*. Mais il ne paraît pas qu'il en soit de même de l'ind. prés. de la 1re conj., car le verbe *chanjar* fait *chanjont* et non *chanjant*. En somme, la forme étymologique domine, mais déjà *on* commence à se faire jour. C'est à peu près ce qui a été constaté pour Romans, à la même époque [4]. Le présent de l'indicatif des conjugaisons II à IV est régulièrement en *ont* : *devont*, *metont*, *tenont*; de même *sont* et, au prétérit, *foront*.

Tels sont les faits que j'ai pu recueillir dans le censier de Die

---

1. *Romania*, IX, 199.

2. Voy. les poésies dioises d'Auguste Boissier, *Revue des langues romanes*, 1878 et 1879.

3. Cette leçon, qui est bien celle du ms., me laisse quelques doutes : le copiste peut avoir écrit *saipant* au lieu de *sapiant*, par inadvertance. Le groupe *pi* suivi d'un *a* doit produire, comme ailleurs, une combinaison aboutissant à une palatale, *sapjant* ou *sapchant*. En fait, une inscription du XIIIe siècle plus d'une fois publiée, qui est encastrée dans le mur extérieur du palais de justice de Die, est ainsi conçue : SAPIANT TUIT | CIL QUE SUNT | QUE AQUIST PARE | ES CUMINALS | ENTRE AQUESTAS DOAS MAISOS.

4. *Romania*, IX, 203.

et dont j'ai tenté de déterminer l'aire géographique à l'aide d'autres documents. Ils permettent de se former une idée passablement exacte de la phonétique dioise au XIIIe siècle ; ils laissent dans la flexion bien des lacunes. Ces lacunes ne peuvent être comblées par conjecture. En linguistique, on n'arrive pas à reconstituer l'ensemble d'un idiome à l'aide d'un fragment. Il n'y a pas un rapport assez intime entre les différents phénomènes linguistiques pour qu'on puisse restituer les uns à l'aide des autres. La persistance ou la modification de l'*a* n'implique pas la persistance ou la modification de l'*o*. De ce que nous connaissons les 3es personnes du singulier et du pluriel de tel temps, il ne s'ensuit pas que nous puissions rétablir le temps en son entier. On se ferait aussi une grande illusion si on s'imaginait qu'en vieillissant les formes en usage au XIXe siècle on obtiendra celles du XIIIe. Pour le système dès sons on y peut parvenir en une certaine mesure. Mais pour la flexion, il ne faut point l'espérer. Depuis le moyen âge, les formes de la conjugaison, par exemple, ont été complètement modifiées, en dehors de règles fixes, par des influences analogiques. Il faut en prendre son parti : l'état ancien des idiomes romans populaires ne nous sera jamais que très imparfaitement connu. Bien autrement favorable est la condition de ceux qui étudient les idiomes vivants. Ils peuvent tout savoir, pourvu qu'ils sachent s'enquérir. Pour la région dioise, malheureusement, et même pour le Dauphiné en général, nos informations sont encore bien insuffisantes. L'édition des poésies d'Auguste Boissier n'a pas été conduite de façon à nous renseigner d'une façon certaine. Les fautes d'impression n'y sont pas rares, et le système graphique de l'auteur aurait besoin d'explications. Puis la représentation de la langue d'un point déterminé ne suffit pas au philologue qui veut savoir dans quelle direction et jusqu'où s'étend chaque phénomène. En Dauphiné, la configuration physique du pays soulève de bien curieux problèmes qu'on ne peut résoudre avec les documents écrits. Par exemple, les caractères linguistiques se développent-ils dans le sens des vallées ou franchissent-ils les montagnes ? Il y a là une étude intéressante à faire et qui pourrait avoir une portée historique autant que philologique. Mais il faut se hâter.

Paul MEYER.

LA PERNETTE

ORIGINE, HISTOIRE ET RESTITUTION CRITIQUE D'UNE CHANSON POPULAIRE ROMANE

I

La complainte connue, dans une partie de la France, sous le nom de *la Pernette* n'est pas seulement l'une des plus belles entre les chansons lyrico-épiques que nous ait transmises la tradition populaire, elle en est sûrement aussi une des plus répandues et des plus anciennes. On la constate pour la première fois, très fruste et très éloignée de son point de départ, dans un manuscrit de Bayeux datant de la fin du quinzième siècle [1]; et quant aux versions contemporaines dont on trouvera plus loin l'énumération détaillée, elles attestent la présence et la vitalité de cette chanson dans toutes les provinces du Midi et du Nord-Ouest de la France : Franche-Comté, Bresse et Bugey, Dauphiné, Provence, Forez, Lyonnais, Auvergne, Languedoc, Guyenne, Gascogne, Poitou, Haute-Bretagne, Normandie ; — dans l'Italie du Nord — et dans le domaine catalan (Roussillon, Catalogne, île Majorque). Par l'abondance et la variété de ces documents, nous sommes à même d'établir le texte authentique de la Pernette, de déterminer son origine probable, et d'étudier son évolution dans le temps et dans l'espace. J'entreprends donc à propos de ce petit poème, et selon la méthode inaugurée par M. Gaston Paris [2], un travail

1. Nous savons d'autre part que la même chanson, et sous cette forme spéciale à la Normandie (*La belle se sied au pied de la tour...*), servit de thème à une messe polyphonique composée par le musicien De Orto, lequel vivait dans la seconde moitié du XVe siècle : ce qui suppose que la version normande était déjà fort populaire à cette époque.

2. Voy. *Rev. critique*, I, pp. 302-312 (année 1866).

analogue à celui qui a été très savamment exécuté par M. Gilliéron sur *la Claire Fontaine*, par M. Nigra sur *le More Sarrazin* (ou l'*Escrivette*); et peut-être devrai-je à un concours tout à fait rare d'éléments critiques d'atteindre ici à des résultats plus précis que ces maîtres n'ont pu faire.

En 1888, je recueillis moi-même, par hasard, une version de la Pernette à Mozas, près Bourgoin (Isère). Depuis, plusieurs personnes ont eu l'obligeance de me communiquer des rédactions inédites, à savoir : M. J. Tiersot, une des Bouchoux (Jura) et une de la Franche-Comté (celle-ci recueillie par M. Beauquier); M. C. Tisseur, une de Chabeuil (Drôme) et un fragment de Lyon; M. Paul Doncieux, une de Bourgoin (Isère) et une de Rochetoirin (Isère); M. le Dr Chaussinand, une du Vivarais, recueillie en 1874; M. Farges, une d'Andelat (Cantal); M. Duparc, une imprimée sur feuille volante et portant l'estampille administrative d'Albi (Tarn), 1862; enfin Mlle L. Colas, une version de Saint-Pierre-du-Regard (Orne), qu'elle avait apprise dans son enfance. En même temps une enquête, menée, je crois, aussi complètement que possible, dans les recueils imprimés et les manuscrits des dépôts publics, me donnait quarante-neuf versions, que je mentionne ici par ordre chronologique (date de publication ou, s'il se peut, de rédaction) avec indication de leur lieu d'origine et des sources d'où elles sont tirées.

SOURCES.	ÉDITEURS OU COLLECTEURS	LIEU D'ORIGINE.	DATE DE PUBLICATION OU DE RÉDACTION.
Ms. de Bayeux (Bibl. Nat., fr. 9346), publié par A. Gasté : *Chans. norm. du XVe siècle*, 1866.	—	Normandie.	Ms. fin xve s.
Ms. flamand, publié par de Coussemaker (reproduit par Weckerlin dans *la Chanson pop.*, 1887).	—	Id.	Ms. comt xvie s.
La Couronne et fleur des Chansons à trois.	A. del Abbate (Venise).	Id.	1536.
Le quart livre des Chansons à 4 parties.	Le Roy et Ballard (Paris).	Id.	1561 (et édit. subséquentes).

SOURCES.	ÉDITEURS ou COLLECTEURS	LIEU D'ORIGINE.	DATE DE PUBLICATION OU DE RÉDACTION.
La Fleur des Chans. amoureuses.	A. de Launay (Rouen).	Normandie.	1600 (et édit. subséq.).
Air noté de Le Fèvre, ap. de Laborde, *Essai sur la Mus. anc. et mod.*, II (ad calc.), 1780.	—	Id.	1613 (réd.)?
Ms. d'Aix-en-Prov. (*Livre de vers de luth*), reproduit in *Poés. pop. de la France*, III, Ms. B. N., nouv. acq. 3340.	—	Id.	Ms. XVIIe s.
Usages et ch. pop. de l'anc. Bazadais.	Lamarque de Plaisance.	Bazadais.	1845.
Poés. pop. de la France. Instructions [de J.-J. Ampère] in *Bull. du comité de la langue*, I.	De Corcelle.	Lyonnais.	1853.
Poés. pop. de la France, III. Ms. B. N.	—	Ardèche.	1854 (réd.).
Ibid. (et publié par E. Rolland, *Rec. de chans. pop.*, IV.)	Autran.	Uzès (Gard).	1855 (réd.).
Chans. pop. des prov. de France.	Champfleury et Weckerlin.	Dauphiné.	1860.
Chants pop. de la Provence, I.	D. Arbaud.	Provence (1 version, plus 2 fragments).	1862.
Chants pop. des prov. de l'Ouest, II.	J. Bujeaud.	Bas-Poitou.	1866.
Pernette, poème. Note I.	V. de Laprade.	Forez septentrional.	1868.
Etude sur la genèse des patois...	Monin.	Mornant (Rhône).	1873.
Au bord du Jabron.	M. Viel.	Puygiron (Drôme).	1875.
Romania, X.	E. Legrand.	Fontenay-le-Marmion (Calvados).	1876 (réd.).
Id., VII.	V. Smith.	Marlhes (Loire).	1878.
Poés. pop. de la Gascogne, II.	J.-F. Bladé.	Castera-Lectourois (Gers).	1882.
Alman. des trad. pop., an. 1882.	E. Rolland.	Lorient (Morbihan).	1882.
Chans. pop. de l'Ain.	Guillon.	Ceyzériat (Ain).	1883.
Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain, 1885.	Philipon.	Jujurieux (Ain).	1885.
Vieux chants pop. rec. en Quercy.	J. Daymard.	Sérignac (Lot)[1].	1889.

1. Recueilli à Sérignac, mais provenant en réalité de Roquecor (Tarn-et-Garonne), à ce que m'apprend M. Daymard.

Il faut ajouter à ces sources françaises [1] les recueils étrangers ci-après :

SOURCES.	ÉDITEURS OU COLLECTEURS	LIEU D'ORIGINE.	DATE DE PUBLICATION OU DE RÉDACTION.
Cansons de la Terra, I.	F.-P. Briz.	Catalogne.	1866.
Romancerillo catalan (2e édit.).	Milá y Fontanals.	Catalogne, Roussillon et Majorque (11 versions).	1882.
Canti pop. Mouferrini.	G. Ferraro.	Haut-Monferrat.	1870.
Canti pop. di Ferrara...	Id.	Pontelagoscuro (env. de Ferrare).	1877.
Canti pop. del Basso-Monferrato.	Id.	Bas-Monferrat.	1888.
Canti pop. del Piemonte [2].	C. Nigra.	Piémont (8 versions).	1888.

1. *Le Roannais illustré* de 1886 contient aussi une *Pernette* (texte et mélodie) publiée par M. Chassain de la Plasse; mais comme le texte en est, de l'aveu de l'éditeur, composé artificiellement (c'est de fait une combinaison de *Forez*, *Provence* et *fragm. Provence* [2]), il n'y a pas à en tenir compte.

2. Les *Canti del Piemonte* ont été publiés pour la première fois, par séries successives, dans la *Revista Contemporanea*, 1858-1863. — La première édition du *Romancerillo* de Fontanals est de 1853.

Ces versions, jointes aux onze autres inédites, forment un total de 60, lesquelles se répartissent en 26 versions de la France du Midi (tant françaises que dialectales), — 11 de la France du Nord-Ouest, — 11 de l'Italie septentrionale, — 12 de la Catalogne; soit quatre familles distinctes, mais qui se tiennent mutuellement et par l'identité du thème et par une incontestable unité formelle et rythmique. Abstraction faite des lacunes individuelles, et de certaines particularités propres aux versions catalanes, qui s'écartent davantage du type commun, le sujet de la chanson est tel :

Une jeune fille amoureuse (dans l'original : la Pernette, qui se lève avant l'aube et se met à filer; dans les versions normandes : une fille de roi qui va s'asseoir au pied d'une tour) pleure et soupire. Sa mère (quelquefois : son père) vient la trouver, lui demande ce qu'elle a (le mal de tête ou le mal d'amour?) : qu'elle cesse donc de pleurer; car on lui donnera pour mari un fils de seigneur. Mais la fille ne veut pas de seigneur; elle veut son ami (Pierre, généralement) qui est

dans la prison. — Tu ne l'auras pas, s'écrie la mère, il sera pendu. — Si Pierre est pendu, répond Pernette, qu'on me pende aussi! Qu'on nous enterre tous deux près du chemin (dans l'original : le chemin de Saint-Jacques), et qu'on nous couvre de fleurs. Les gens qui passent (dans l'original : les pèlerins) prendront de ces fleurs et prieront Dieu pour les amoureux défunts.

Quant au rythme, il est un des plus familiers qui soient à la poésie populaire gallo-romane : vers de douze syllabes, avec césure féminine à l'hémistiche et assonance masculine[1] uniforme en *ó* (= *ou*).

L'intérêt singulier de la Pernette, c'est que de toutes les poésies populaires connues, c'est celle qui a le plus intime rapport avec ces *romances* ou *chansons de toile*, qui abondèrent en France vers le XIIe siècle, et que M. G. Paris définit excellemment « des chansons de peu d'étendue, qui nous exposent en un petit tableau une aventure ou souvent une simple situation d'amour[2] ». Tout comme dans Pernette, les trouvères mettent volontiers en présence une mère sévère et une fille amoureuse, et la fille est assise à son travail. Qu'on parcoure le recueil de M. Bartsch[3], on verra, dans la 14e romance, la fille et la mère qui « se sieent à l'orfroi » (brodent) ; dans la 2e (*Belle Aiglentine*), la fille coud, sa mère l'aperçoit; dans la 6e (*Belle Yoland*), elle coud, sa mère la chastoie, mais la 8e surtout (*Belle Amelot*) offre avec la Pernette de curieux traits de ressemblance : Amelot file seule en chambre, sa mère l'écoute, puis entre : Fille, prenez à mari le duc Girard ou le comte Henri. — Par Dieu, mère, moult mieux aime vivre ainsi (et le refrain : *Donez m'a mari Garin, mon doux ami*). Assurément, n'était le rythme de Pernette (vers monorimes, avec césure féminine obligatoire), duquel on ne trouve pas trace dans la lyrique savante, ni française, ni provençale, on ne saurait dire en quoi notre chanson diffère de telle romance du moyen âge : peut-être n'est-elle effectivement autre

1. On sait la loi rythmique rigoureuse, qui gouverne les vers populaires à membres égaux : si le premier hémistiche se termine par une atone, le second se termine par une tonique, et réciproquement ; en d'autres termes, la césure est féminine ou masculine, suivant que la rime est masculine ou féminine.

2. *La Littérature franç. au moyen âge*, part. I, sect. III, § 118.

3. *Romances et Pastourelles du XIIe et XIIIe siècle.*

chose qu'une chanson de toile, repensée et refaite par un poète populaire ?

Le plus sommaire examen montre d'abord que les versions piémontaises et les catalanes sont dérivées. Il est donc sûr, comme c'est le cas pour la plupart des chansons communes à la France, au Piémont et à la Catalogne, que la Pernette est native de France; et il n'est pas impossible de spécifier de quelle partie de la France.

Quoique l'assonance uniforme des vers de la Pernette soit certainement *ó*, néanmoins dans les versions françaises, je dis les plus pures, on observe aussi des groupes d'assonances en *on* (*baron*, *marierons*...) et en *eu* (*fleurs*, *amoureux*...) : ce semblant d'irrégularité disparaît, si l'on prend garde que ces différents sons représentent toujours un *ó* tonique primitif, qui, aujourd'hui nasalisé ou affaibli, gardait toute sa valeur dans le très vieux français (comme il paraît par mainte laisse de la *Chanson de Roland*, où l'on voit assoner ensemble des mots tels que *barun*, *chevalchum*, *flur*, *orgoillus*, *vus*, *amur*) et qui persiste actuellement, à l'état de *ou* [1], dans tous les dialectes d'oc. Mais comme de bonne heure — à une époque assurément très antérieure à l'âge de la Pernette — cet *ó* tonique s'est diversifié en *ou*, *eu* et *on* dans le français, et que les autres parlers d'oïl ont plus ou moins obéi à la même tendance [2], il est à présumer que la Pernette n'a pas été composée dans un dialecte de la France septentrionale. Cette présomption se fortifie d'un autre fait : on trouve par trois fois dans la Pernette, au lieu du verbe actif *pendre*, le synonyme *pendoler*, fait sur un type bas-latin *pendulare* [3]; or, ce mot, d'un usage courant dans la plupart des

1. On sait que de l'*o* très fermé à l'*ou* il n'y a qu'une nuance.

2. Pour le français, nul doute possible : longtemps avant le XIVe ou XVe siècle, la nasalisation de l'*ó* tonique devant *n* et son affaiblissement en *eu* à l'état libre étaient chose accomplie. Quant aux autres dialectes d'oïl, la question est délicate; il est certain qu'à l'est, en Champagne par exemple, le changement de *ou* en *eu* n'a eu lieu que partiellement ou point du tout (voy. les patois actuels); les Normands disent aussi *seignour*. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est infiniment peu probable qu'on trouve un parler dans la France du Nord, où, vers le XVe siècle, l'*ó* ait complètement résisté et à l'affaiblissement en *eu* et surtout à la nasalisation, c'est-à-dire où l'on ait pu faire assoner ensemble : *jour*, *baron*, *fleur*, *amoureux*.

3. Comp. *tremulare*, *strangulare*, qui ont donné en provençal *tremoula*, *estrangoula*.

provinces du Midi, dans la région franco-provençale et jusque dans la France du centre[1], n'a jamais été constaté dans aucun dialecte du Nord. Enfin, outre ces arguments d'ordre linguistique, et sans insister sur le détail des roses et des mille-fleurs funéraires, qui pourrait sembler à la rigueur d'une couleur plutôt méridionale, il y a un passage dans la chanson dont on peut tirer quelque conséquence : c'est celui où il est parlé du chemin de Saint-Jacques et des pèlerins qui y passent. Le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle fut certes un des plus fameux de la chrétienté, et l'on s'y rendait de toutes parts : néanmoins il me paraît douteux que, pour un Normand par exemple, ou un Lorrain, la grande route allant au sud s'appelât chemin de Saint-Jacques. Dans tous les cas, il fallait bien que le pays de Pernette ne fût pas à une distance extrême de Santiago, puisqu'on nous le montre continuellement traversé de pèlerins qui venaient d'autres contrées plus lointaines. Toutes ces raisons ensemble établissent avec une forte vraisemblance que la Pernette n'est point originaire des provinces du Nord.

D'un autre côté, nous avons la certitude qu'elle n'appartient pas davantage au domaine méridional proprement dit, et cela par le seul fait des formes *marierons*, *pendolerons*, placées à la rime : car les premières pers. plur. en *ons* sont positivement inconnues de tous les dialectes d'oc, qui mettraient ici *maridarem*, *pendourarem*. Ainsi il faut de nécessité que la Pernette ait été composée dans une région intermédiaire, au point où se confondent les dialectes d'oc et d'oïl, par exemple dans le Bourbonnais ou l'extrême Nord du Forez (Roannais). Ce pays-ci conviendrait d'autant mieux, qu'il est connu pour sa fécondité en fait de poésie et de musique populaires, que les versions forézïennes de la Pernette (voir *Forez* et *Marlhes*) sont remarquablement pures, et que, au témoignage de V. Smith et de V. de Laprade[2], cette chanson a conservé jusqu'à nos jours, dans tout le territoire, une vitalité singulière. Enfin c'est, paraît-il,

1. Le *Glossaire du Centre* de Jaubert donne *pendoler*, *pendeler*. Les patois franco-provençaux ont *pendoula*, le provençal *pendoura*, *pendouria*. Comp. l'italien *penzolare*, le portugais *pendurar* et le roumain *spânzura*.

2. « Que de haltes n'avons-nous pas faites, écrit V. de Laprade, pour mieux entendre les bouviers qui, lentement et à pleine voix, se lançaient

une ancienne tradition locale que le Pierre de la chanson fut « un paysan pris et pendu à Montbrison pour rébellion contre le fisc et la gabelle du roi Philippe le Bel [1] » ; et quoiqu'il n'y ait aucun fond à faire sur ces localisations de légendes, il n'est pas moins significatif que le Forez soit la seule contrée où le roman de Pierre et de Pernette apparaisse lié de la sorte à l'histoire régionale.

Les quatre familles distinguées plus haut demandent un examen méthodique. Toutefois l'on n'usera, pour établir le texte de la Pernette, que de la première (France méridionale), qui comprend les versions les plus nombreuses et les plus pures ; il suffira de montrer ensuite comment toutes les autres familles se rattachent à celle-ci et la présupposent. Quelques aperçus sur le développement historique et sur la valeur poétique de la Pernette termineront ce travail.

II

VERSIONS DE LA FRANCE DU MIDI

FORME ORIGINALE

Ces vingt-six versions, complètes ou fragmentaires (je désigne chacune par son lieu d'origine, indiqué avec le degré de précision qui est possible [2]), sont, en partant de la frontière de l'est et allant du nord au sud : *Comté*, *les Bouchoux*, *Ceyzériat*, *Jujurieux*, *Lyonnais*, *fragm. Lyon*, *Mornant*, *Forez*, *Marlhes*, *Dauphiné*, *Rochetoirin*, *Bourgoin*, *Mozas*, *Chabeuil*, *Puygiron*, *Ardèche*, *Vivarais*, *Uzès*, *Albi*, *Provence*, *fr. Prov. 1*, *fr. Prov. 2*,

---

l'un à l'autre ce mélancolique refrain ! Il nous semble voir encore, le long des chemins accoutumés, ces vastes labourages où six charrues marchaient de front au chant de Pernette, où six fortes voix s'interrompaient aux mêmes intervalles pour exciter les bœufs... » (*Pernette*, note 1.)

1. De Meaux, *Eloge de V. de Laprade*, 1884.

2. Il serait bon dans les travaux de ce genre-ci d'adopter un principe de nomenclature uniforme. Le nom de la localité d'origine (province — district — ou, quand on peut, ville ou village) et les signes conventionnels (alphabet latin ou grec) sont les seules désignations logiques. La première a l'avantage de représenter à l'esprit la distribution topographique des diverses leçons.

Andelat, *Sérignac*, *Bazadais*, *Lectourois*. Il convient d'y joindre la version normande de *Saint-Pierre-du-Regard*, tout à fait indépendante de la commune tradition du Nord-Ouest, et qui, proche parente des versions méridionales, spécialement d'*Albi*, a dû être importée en Normandie à une autre époque et par une autre voie que le type traditionnel.

Il faut observer que, tandis que les versions provenant du Nord-Ouest de la France, du Piémont et de la Catalogne y apparaissent toujours dans l'idiome régional : français, piémontais, catalan, une moitié seulement des versions du Midi ont revêtu les formes des parlers locaux (*Jujurieux*[1], *fr. Lyon*, *Mornant*, *Puygiron*, *Vivarais*, *Provence*, *fr. Prov. 1 et 2*, *Uzès*, *Andelat*, *Sérignac*, *Bazadais*, *Lectourois*), les autres s'étant répandues sous la forme française. C'est en français d'abord que j'établirai le texte de la Pernette, négligeant de signaler les variantes purement dialectales qui ne modifient ni le mètre du vers ni l'essence des mots. Au reste, toutes les leçons particulières, bonnes ou mauvaises, des vingt-sept versions qui nous servent de base critique seront mentionnées intégralement sous chaque vers, quelquefois, pour plus de clarté, sous chaque hémistiche adopté. Il n'y a pas deux mots, dans cette petite chanson, qui portent la trace d'une conjecture personnelle : je n'ai eu qu'à choisir entre des variantes; le commentaire critique dont chaque vers est suivi rendra compte des raisons qui ont déterminé ce choix.

1. La Pernette se lève || trois heures davant jour,

I. Leçon de *Ceyzériat*, *Jujurieux*, *Rochetoirin*, *Mozas*, *Bourgoin*, *Dauphiné*, *Chabeuil*, *Mornant*, *Lyonnais*, *Forez*, *Marlhes*, *Fr. Lyon* (La Parneta), *Ardèche* (La Parnette), *Uzès*, *Albi*; *Comté* (Périnette), *les Bouchoux* (La Ternette), *Vivarais* (La Perleto), *Provence* (Fanfarneto). — VARIANTES. *Puygiron* : Quand Perleto s. l. — *Sérignac* : Quand Pereto... — *Saint-Pierre* : Quant Bernette... — *Fr. Provence 1* : Janeto s'es levado.

---

1. *Jujurieux* a tout l'air d'une traduction patoise, écrite artificiellement d'après plusieurs textes français. — Inversement, le texte du *Forez* donné par V. de Laprade semble être la rédaction francisée d'une version originellement patoise (deux ou trois mots y sont conservés, imprimés en italiques). — Quelques autres versions sont mêlées de français et de patois, soit par l'amalgame de plusieurs traditions distinctes, soit par l'effet d'une transformation commencée, mais incomplète.

II. Leç. de *Puygiron*, *Vivarais*, *Uzès*, *Provence* et *Fr. Prov.* [1], *Serignac*, *Comté* (trois heur' avant le j.), *les Bouchoux* (id.), *Ceyzériat* (id.), *Jujurieux* (id.), *Bourgoin* (id.), *Rochetoirin* (id.), *Mozas* (id.), *Lyon* (id.), *Mornant* (id.), *Marlhes* (id.), *Albi* (id.), *Saint-Pierre* (id.). — VAR. : *Dauphiné*, *Ardèche* [1] : Deux heures davant j., et *Lyonnais*, *Forez*, *Chabeuil* : Deux heur' avant le j. — *Fr. Provence* 2 dit : La belo Margarido se lève avant lou jour.

Le nom de « Pernette » est établi par la presque unanimité des versions, y compris celles qui donnent les formes approchantes ou corrompues : *Périnette*, *Pérette*, *Perlette*, *Bernette*, *Ternette*. *Fanfarnette* est un nom de fantaisie, qu'on trouve ici probablement pour sa similitude de son avec *la Pernette* [2]. *Jeannette*, *Marguerite* sont exceptionnels.

La très grande majorité des versions donnent « trois heures » et non « deux heures » ; le nombre trois du reste est bien plus dans l'esprit populaire. L'excellente expression « davant jour » (*davant*, encore usuel dans le français du XVIe siècle), fournie par sept versions, doit être préférée à l'équivalent moderne « avant le jour. »

2. El(le) prend sa quenouillette || avec son petit tour.

I. Leç. de *Comté*, *les Bouchoux*, *Lyonnais*, *Chabeuil*, *Forez*, *Albi*, *Dauphine* (I prend), *Saint-Pierre* (Au prend : *au* = *al* = *el*), *Mornant* (Le pr.), *Jujurieux* (Lye pr.), *Ceyzériat* (L'en pr.), *Puygiron* (N'en pr.), *Uzès* (id.), *Provence* et *Fr. Prov.* 2 (id.). — *Bourgoin* : L'a pris sa q.

II. Leç. de *Ceyzériat*, *Bourgoin*, *Puygiron*, *Provence*. — VAR. : *Comté*, *les Bouchoux*, *Lyonnais*, *Forez*, *Ardèche* : Et son joli p'tit tour. *Jujurieux* : Et son zenti p'tit t. *Dauphiné*, *Chabeuil* : Son joli petit t. — *Mornant*, *Fr. Provence* 2, *Saint-Pierre* (sous différentes formes dialectales) : Et son fuseau d'amour. — *Uzès* : N'en fiale ou pichiot tour. *Albi* : Et se met à filer.

Dans *Marlhes*, le vers entier est ainsi refait ;

Filant sa quenouillette dessus son petit tour.

Et dans *Vivarais* :

Fiale sa coulougneto, viro son petit tour.

---

1. Appuyés par un fragment de chant populaire recueilli à Toulouse par Mary-Lafon (*Le Capitoul de Toulouse*, 1858) :

« O, landarideto !
Dos ouro daban jour. »

2. Ajoutez l'influence possible du substantif *fanfarineto* (houppe qui surmonte certaines semences volantes).

Dans *Rochetoirin* et *Mozas* le vers s'est perdu, mais en laissant une trace dans cette mauvaise glose :

L'a fait trois { bobinettes, / bobillettes, } encore n'était pas jour.

Il manque, ainsi que le suivant, dans *Sérignac*.

Le *Fr. Prov. 1* remplace le vers par ces deux-ci, empruntés à une autre chanson, rare et obscure (*la Fille à l'eau et l'Arbre à fleurs*) :

S'en va lavar bugado eilà au lavadour,
Et quand l'aguet lavado, er encaro proun jour,

confusion rendue facile parce que les deux chansons sont faites sur le même rythme et la même assonance.

« Elle prend » ne fait que deux syllabes, sans qu'il soit besoin d'élision : le pronom féminin doit exister ici sous la forme *el*, *elh*, qu'on trouve dans les anciens textes français ou provençaux (moins probablement sous une forme *le*, *lye*, qu'il a dans plusieurs patois actuels). — « Avec son petit tour » est la bonne leçon; en français, la prononciation monosyllabique *p'tit* a entraîné du même coup le changement de *avec* en *et*, et l'addition de l'épithète oiseuse *joli*; ensuite quelques versions ayant rétabli la prononciation normale *petit*, le *et* a été supprimé : « son joli petit tour ». Le « fuseau d'amour » a dû être introduit par quelque chanteuse qui filait au fuseau, et non au rouet.

A la suite du v. 2, *Comté* transpose maladroitement le v. 6, ainsi déformé :

Elle a mal à la tête, mais c'est le mal d'amour.

Le *fr. Prov. 2* ajoute au même endroit ces deux vers parasites :

Au jardin de soun pere l'ya n'aubre tout en flour,
La belo Margarido l'y vai ploura dessous.

3. A chaque tour qui vire || fait un soupir d'amour.

I. Leç. de *Vivarais* (En ch.); confirmée : 1° pour les premiers mots, par *Comtè* (A chaque tour qu'el' file), *Lyonnais* (id.), *Dauphiné* (A chaqu' tour qu'elle f.), *Forez* (Chaque t. qu'elle f.), 2° pour les derniers, par *Puygiron* (Toutei les tours qué viro), *Uzès* (id.), *Provence* (Tous les tours qué virávon), *Marlhes* (Tous les tours qu'elle en vire).

II. Leç. de *Marlhes*, *Vivarais*, *Puygiron*, *Provence*. — VAR. *Forez* : Pousse... *Uzès* : Jette.... — L'hémistiche est tombé dans *Comté*, *Lyonnais* et *Dauphiné*, qui le remplacent par tout ou moitié du vers suivant, soudé au premier hémistiche du v. 3; de sorte que *Comté* contracte les deux vers en un seul :

A chaque tour qu'el' file sa mèr' vient lui d'mander.

et *Lyonnais* et *Dauphiné*, en un couplet bârard formé d'un vers et demi :

A chaque tour qu'el' file / Sa mère vient lui dire : } Pernette, qu'avez-vous ?

A chaqu' tour qu'elle file { Sa mèr' vient, lui demand' : / Pernette, qu'avez-vous ?

Les Bouchoux donne :

Tous les t. qu'elle tourne el' fait un gros soupir.

Mornant :

Tous les fis que le file le busse un grand soupir.

Albi :

Le premier t. qu'el' file el' se met à pleurer.

Et *Saint-Pierre* :

Au n'y fit peint treis tours qu'au se meint à pieurer.

Le vers manque dans *Ceyzériat* (lacune du v. 3 au v. 8), *Jujurieux*, *Bourgoin*, *Rochetoirin*, *Mozas*, *Chabeuil*, *Ardèche*. — A partir de ce vers, la version *Mornant* n'offre plus aucun intérêt, l'auteur ayant refait la suite de la chanson sur un thème qui n'a point rapport à *la Pernette*, en vers de même mesure, mais rimant deux à deux. Toutefois, le cinquième vers parle encore de l'« ami Pierre qu'ont mis dans la prison » (cf. v. 10).

« A chaque tour », qu'il vaudrait mieux écrire, vu le temps où la chanson fut faite, *A chascun t*, est la bonne leçon : *toutéi*, disyll. pour *tous*, est assez moderne; et la deuxième syllabe du vers, où tombe le premier temps fort de la mélodie, ne peut être occupée par l'*éi* posttonique. — « Virer », actif ou neutre indifféremment (on peut entendre *qui vire* ou bien *que* [elle] *vire*), donné par cinq versions, est bien le mot propre. — « Faire un soupir », donné aussi par cinq versions, est l'expression simple et antique.

4. Sa mère lui vient dire : || Pernette, qu'avez-vous ?

I. Leç. de *Forez*, *Marlhes*, *Mozas*, *Jujurieux* (... vient lui), *Lyonnais* (id.). — VAR. : *Chabeuil*, *Sérignac* : Sa m. lui demande. *Dauphiné* : Sa mère vient, lui demand', et *Comté* : ...vient lui d'mander (hémist. rattaché au v. précédent). — *Ardèche* : La m. l. dem. *Provence* : Sa mère la vai veire. — *Bourgoin* : Son père lui v. dire, et *Rochetoirin* :.. vient lui d. *Les Bouchoux* : Son pèr' qui la regarde. — *Puygiron* : Lou seignour lui v. d.

II. Leç. de *Les Bouchoux*, *Bourgoin*, *Rochetoirin*, *Lyonnais*, *Forez*, *Marlhes*, *Dauphiné*, *Chabeuil*, *Ardèche*, *Sérignac*. — *Jujurieux* et *Provence* : Ma fille, q. a. v.? — *Puygiron* : Belle enfant, q. a. v.? — *Mozas* : Quele mal a. v.?

C'est à cet hémistiche que commence proprement la version d'*Andelat*, dont les deux premiers vers et demi ne sont que le début altéré de la chanson des *Trois Princesses*, ineptement raccordé à *la Pernette* :

(Sus lou pont de Garâbi y o-t-un aubre en flour,
Yo tres filho d'un prince o l'oumbre ti n'en sou.
Un' dit o la pus jouino) : Ma filho, qu'avès-vous ?

Dans *Vivarais* le vers est devenu :

Mais qu'avés don, ma filho, que souspirés toujour ?

Dans *Fr. Prov. 1*, précédant immédiatement le v. 7 modifié :

Ah Jano, belo Jano, Jano, que plourets-vous ?

Manque, ainsi que les v. 5 et 6, dans *Uzès*, *Albi*, *Saint-Pierre*.

L'interlocuteur le plus naturel de Pernette, c'est sa mère ; sur quoi la plupart des versions tombent d'accord. Le père ne se trouve que dans trois versions (appuyées par la suite d'*Andelat*), le seigneur dans une seule. — « Lui vient dire » (*vient lui d.*, construction moderne), donné par huit versions, me semble préférable à « lui demande ». — Presque toutes les versions appellent Pernette par son nom ; et sur les trois qui mettent « Ma fille » deux le font forcément, par suite de la chute ou du changement du nom propre.

5. Av'-ous le mal de tête || ou bien le mal d'amour ?

Leç. résultant : 1° d'une part, de *Comté*, *Dauphiné*, *Lyonnais* : Av'-ous mal à la tête... appuyés par *Forez*, *Bourgoin*, *Rochetoirin*, *Mozas* (Avez-vous mal à l. t...) et par *Marlhes* (Avez-vous mal' la t.), 2° d'autre part, de *Provence* : N'avez lou mau de testo.., appuyé par *Vivarais* (Aves gran m. d. t...) et par *Chabeuil*, *Puygiron*, *Ardèche*, *Sérignac* (Avez-vous m. d. t...). — VAR. : *Jujurieux* : N'aves mal à l. t... *Les Bouchoux* : Avez-vous m. à l. t. ou le soupir d'amour (!)

Dans *Andelat* lacune du v. 5 au v. 9.

La contraction usuelle « av'-ous... ? » est préférable à « avez... ? » avec le pronom sujet sous-entendu (cf. le « avez-vous » du v. préc.). — La locution « mal à la tête » doit être certainement écartée, comme n'étant pas dans un rapport juste avec « le mal d'amour » du second hémistiche ; c'est « le mal de tête » qu'il faut, et l'article exprimé.

6. N'ai pas le mal de tête, || mais bien le mal d'amour.

I. Leç. de *Provence*, *Puygiron* ; confirmée par *Vivarais* (Ai pas gran mau de t.), et par *Dauphiné*, *Chabeuil*, *Ardèche*, *Sérignac* (Je n'ai pas mal de t.). —

VAR.. : *Forez* : N'ai pas mal à la t., *Jujurieux*, *Bourgoin*, *Mozas*, : J(e) n'ai pas m. à la t. et *Rochetoirin* : Je n'ai point m. à l. t., *Marlhes* : Je n'ai pas mal' la t.

II. Leç. de *Forez*, *Lyonnais*, *Bourgoin*, *Ardèche*, *Sérignac*, appuyée par *Vivarais* (ai bè). — VAR. : *Jujurieux*, *Dauphiné*, *Chabeuil*, *Marlhes* : Mais j'ai..., *Puygiron* : mès n'ai..., *Provence* : que n'ai... — *Les Bouchoux* fait un non-sens : mais le soupir d'amour; *Rochetoirin* : Ni point le mal d'amour, et *Mozas* : Ni le mal d'amour, un contre-sens qui semble supposer qu'un chanteur ait pris le mal d'amour pour le mal d'enfant.

Le pronom sujet se sous-entend très naturellement devant « N'ai pas ». — « Mais j'ai » est aussi bon que « mais bien », lequel a cependant l'avantage de rappeler le « ou bien » du v. précédent.

Rochetoirin répète ici, par anticipation, le v. 10 légèrement modifié :

Je pleur, mon ami Pierre qui est dans la prison.

7. — Ne pleure pas, Pernette, || nous te mari(d)erons,

Leç. de *Forez*, *Rochetoirin*, *Dauphiné*, *Lyonnais*, *Ardèche*, *Albi* (Ne pleurez p..., n. vous m.) *Puygiron* (id.). — VAR. : *Bourgoin* : Console-toi, Pernette... *Fr. Lyon* : Te fatsa pas, Parneta, (le 2me hémist. tombé et remplacé mal à propos par le second du v. 11). *Jujurieux* : Ne pleure pas, ma fille,... *Sérignac* : Pren patiençe, ma filho,... *Comté* : Ne pleurez plus, ma fille, n. vous y marirons. *Provence* : N'en plouretz pas, ma filho, que v. maridarem. *Uzès* : Qué souspires, Perneto, n. te marierons. — *Les Bouchoux* : Ne pleurez point, Ternette, l'on vous mariera. Et *Saint-Pierre* : Ne pieure peint, Bernette, car ein te marîra. — *Marlhes* : Si vous êt' amoureuse, n. v. marierons.

Ici commencent, en plein dialogue, les versions sœurs de *Lectourois* et *Bazadais*, où le vers, servant de début, est ainsi modifié :

Petito Margarido, qué marit bolets-bous?

Le vers manque dans *Vivarais*. Dans *Mozas*, lacune du v. 7 au v. 9.

Pour la Pernette interpellée nommément, même observation qu'au v. 4. — L'expression « ne pleurez pas » est la plus naturelle, comme la mieux établie. — Au début du dialogue, v. 4 et 5, la mère dit *vous* à sa fille, ainsi qu'en témoignent toutes les versions sans exception (*vous* à la rime); au v. 11, il résulte de l'ensemble des leçons qu'elle lui dit *tu* : dans l'intervalle, on peut opter entre le vouvoiement et le tutoiement; je suis les onze versions qui mettent *tu*, contre six qui donnent *vous*. — « Marierons » (originairement *mariderons*), de quatre syllabes.

8. Te donnerons un prince || ou le fils d'un baron.

Leç. de *Forez*, *Lyonnais*, *Dauphiné*, *Marlhes* (Vous..) *Provence* (id.), confirmée par *Jujurieux* (No te bâren...) et *Vivarais* (Te d. u. pr. ou l'einat d'un b.). — VAR. : *Bourgoin*, *Rochetoirin*, *Chabeuil*, *Puygiron*, *Ardèche*, *Uzès*, *Albi*, *Sérignac* : Avec le fils d'un pr..., *Comté* : Avec le f. d'un prince, d'un prince ou d'un b., *Les Bouchoux* : Avec le f. d'un pr. ou c'lui d'un avocat. *Saint-Pierre* : Que ç'seit au fi d'un pr., ou au fi d'un b. — *Lectourois* et *Bazadais* :

Bouletz lou hill d'un counte ou { lou hill / du tout } d'un baroun?

Ici les versions bifurquent, les unes, plus nombreuses, liant la phrase au dernier mot du v. préc. et parlant du « fils d'un prince », les autres mettant simplement « un prince », régi par le verbe « donnerons ». Cette dernière leçon, outre l'avantage qu'elle a de séparer plus nettement les v. 7 et 8, et d'ôter aux v. 8 et 9 je ne sais quoi de lourd que leur donnerait la quadruple répétition des mots « le fils d'un... » en quatre hémistiches consécutifs, est confirmée indirectement par le vers suivant. Observez du reste que ce terme de « prince », au sens fréquent d'héritier d'une maison souveraine, implique une idée de jeunesse [1], qui ne se trouve point pareillement dans le mot « baron »; en sorte que le poète a très bien parlé en donnant, comme il fait, pour équivalent au « mot prince » tout court l'expression composée « fils de baron ». Cette leçon étant posée, la variante commune devait nécessairement s'ensuivre, d'une part le « marierons » du v. précédent attirant « avec » au commencement du v. 8, et d'autre part « le fils d'un baron » du deuxième hémistiche entraînant, au premier, « le fils d'un prince » par analogie.

9. Je ne veux pas un prince || ni le fils d'un baron,

Leç. de *Marlhes*, *Jujurieux* (Je n'en v.), *Provence* (Iou vouere pas); confirmée par *Albi* (J. n. v. p. ton prince ni le fils d'un b.), et *Lyonnais* (J. n. v. p. ce pr. ni le fils de b.). — VAR. : *Comté*, *Bourgoin*, *Chabeuil* : J. n. v. p. d'un prince ni du fils d'un b., *Saint-Pierre* : J. n. v. peint d'ein pr. n. de fi d'ein b. — *Ardèche* et *Forez* : J. n. v. { pas / point } de pr. ni de fils de b., *Dauphiné* : Id.... ni de fils d'un b., — *Sérignac*. Id.... ni même de baron. — *Rochetoirin* :

1. Comp. la version piémontaise citée plus loin ; elle dit bien « un prince, fils d'empereur », et non pas « un fils de prince ».

J. n. v. point de pr. ni le fils d'un b., et *Vivarais* : N'en vole pas d'un pr. ni l'einat d'un b. — *Puygiron* : N'en vole ji d'un prince, d'un prince et d'un b.

Uzès, conséquent avec la leçon commune du v. précéd., met : Voual' pè lou fis d'un pr. ni l. f. d'un b.; de même *les Bouchoux* : J'ne veux point l' fils d'un pr. ni c'lui d'un avocat.

Lectourois : Nou lou boi pas d'un counte ni ta pouc d'un baroun.

Bazadais : Iou ne boi pas de counte ni t. p. de baroun.

Ceyzériat, qui a laissé tomber les vers 3—8, fait commencer ici le dialogue, en remplaçant le v. 9 par cette phrase informe que prononce Pernette :

Mariez-moi, ma mère ! Ma mèr', mariez-moi !

Si on avait adopté au v. 8 la leçon « avec le fils d'un prince », il faudrait répéter « le fils d'un prince » au v. 9, pour la symétrie de l'expression, ainsi que font logiquement *Uzès* et *les Bouchoux*; mais d'autant que toutes nos versions, ces deux exceptées, donnent ici le mot simple, on en peut inférer qu'au vers précédent la leçon « te donnerons un prince » est aussi la bonne.

A la leçon originale « Je ne veux pas un prince,... le fils », conservée par sept versions, onze autres ont substitué la construction moins simple « Je ne veux pas d'un prince » ou « de prince ». Une transition curieuse entre les deux formes nous est fournie par *Rochetoirin* et *Vivarais*, où la syntaxe moderne a modifié le premier hémistiche, sans atteindre le second.

10. Je veux mon ami Pierre || qu'est dedans la prison.

Leç. de *Comté*, *Forez*, *Mozas*. — VAR. : *Jujurieux*, *Lyonnais*, *Marlhes*, *Bourgoin*, *Rochetoirin*, *Chabeuil*, *Ardèche*, *Albi* : Id..... qui est dans la pr., *Dauphiné* : Id... qu'il est dans la pr., *Uzès* et *Provence* : { Vouale / Vouere } moun ami P. que n'es d. l. pr., *Sérignac* : Je v. m. a. P. qui est d. l. maison, *les Bouchoux* : Id... c'lui qui est en prison, *Lectourois* et *Bazadais* : { Boi lou men / Boli moun } ami P., lou qu'es dens la presoun. *Puygiron* : N'en vole que mon P. qu'ei dins vosto prisoun. *Ceyzériat* : (mariez-moi) Avec mon ami P., qui est dans l'emprison. *Fr. Lyon* : Per allô veir son Pire, qui est dans la praison (rattaché au v. 1). — *Vivarais* : Vole m. a. Pierre qu'ont bouta en prisoun, *Saint-Pierre* : J'aimerais mieux mon P., qu'aux ont mein ein prison. — *Andelat* (remplaçant au hasard le second hémistiche oublié) : Iéu vol' m. a. P. é per moun amourous.

Uzès ne continue pas au-delà de ce vers.

Nulle difficulté pour le premier hémist. — « Qu'est » pour

« qui est », élision normale dans le vieux langage ; et « dedans la prison » meilleur, à mon avis, que la forme ordinaire « dans la pr. », qui a supplanté la première dans la plupart des versions.

11. Tu n'auras { pas ton / (mie) } Pierre, || nous le pendolerons.

Leç. de *Comté*, *Jujurieux*, *Forez*, *Lyonnais*, *Bourgoin*, *Mozas*, *Dauphiné*, *Puygiron*, *Ardèche*, *Albi*. — VAR. : *Rochetoirin* : Non, tu n'auras pas Pierre, etc. ; *Chabeuil* : Non, vous n'aurez p. P... — *Marlhes* : Mais pour ton ami P.... ; *Ceyzériat* : Oh, pour t. a. P., nous le pendrouillerons ! *Provence* : Belo, t. a. P., te lou pendurarem !

Sérignac : Mais tu n'auras p. P., car nous te le pendrons ! *Saint-Pierre* : Tu n'a. peint t. P., car jé lé peinderons ! *Vivarais* : N'auras pas l'ami P., lou penjaroun amount ! *Fr. Lyon* :..... i lo pendoleron ! (hémistiche rattaché à tort au premier du v. 7). *Les Bouchoux* : Ne parlez pas de P., car on le strangouill'ra.

Fr. Prov. 1 altère complètement ce vers, qu'il place à la suite du v. 4, en le mettant dans la bouche de Pernette :

Van pendre moun beau Pierre, moun bouen ami de flour !

Trois versions fournissent une variante remarquable : elles dédoublent le v. 11, chaque hémistiche étant développé en un vers distinct :

{ Gara, gara, ma filho, Pierre n'es pas per vous,
{ Pierre es jutjat à pendre ; lo counaissès pas, vous.
(*Andelat.*)

{ Petito Margarido, Pierre n'es pas per bous,
{ Pierre es jutgat à pende douman au pung dau jour.
(*Lectourois* et *Bazadais.*)

Il est clair que les quatre derniers mots d'*Andelat*, vides de sens, tiennent la place du véritable hémistiche, conservé par *Lectourois* et *Bazadais*.

Le tutoiement ici ne fait pas de doute, malgré deux versions isolées et le groupe *Andelat-Lectourois-Bazadais* qui met « pour vous » à la rime.

L'hémistiche « Tu n'auras pas ton Pierre », si naturel, si clair, donné par douze versions, s'impose à première vue. Cependant, pour l'époque où fut composée la chanson, ce « ton Pierre » est suspect : car le possessif (d'affection ou d'ironie), placé immédiatement devant un nom de personne, est un latinisme dont il ne paraît aucune trace dans la prose ni dans la poésie française avant le XVIe siècle (Rabelais, Ronsard). J'ajoute que les versions *Marlhes*, *Provence* et *Ceyzériat*, *Vivarais*, qui représentent justement la forme de tradition la plus pure, portent

« ton ami (*ou* l'ami) Pierre » ; d'autres versions, « Pierre » tout court ; on peut choisir entre les deux formes, l'expression « tu n'auras pas » étant d'ailleurs hors de conteste. Dans le premier cas, l'hémistiche devient par une abréviation forcée : « N'auras ton ami P. » ; leçon peu satisfaisante, car la négation énergique de la mère, sur laquelle il faudrait insister, y passe presque inaperçue (comp. aussi, v. 6 et 9 : *N'ai pas... Je ne veux pas...*). L'autre leçon « Tu n'auras pas Pierre » est trop courte d'une syllabe, et les particules qu'on pourrait ajouter au commencement : *non*, *oh*, etc., sont des chevilles inadmissibles. Je propose de remplacer *pas* par la négative disyllabique *mie*, d'un emploi si fréquent dans la vieille langue : « Tu n'auras mie Pierre » ; peut-être l'homophonie de *mie* et de *ami* a-t-elle facilité le passage à la leçon « ton ami P. » ?

La pendaison est marquée par un verbe caractéristique. Mettant à part le groupe susdit, qui emploie la locution toute faite « jugé à prendre », nous trouvons « pendre » dans trois versions (*Sérignac*, *fr. Prov. 1*, *Saint-Pierre*), « penja » dans une seule (*Vivarais*), toutes quatre manifestement interpolées ; partout ailleurs « pendoler » (patois franco-provençaux : *pendoula* ; provençal : *pendoura* ; version bressane, sous l'influence du radical *pendre* : *pendrouiller*) ; « strangouiller » (étrangler) a remplacé son similaire « pendouiller » dans *les Bouchoux* (et plus loin dans *Albi*).

Je reviendrai tout à l'heure au groupe *Andelat-Lectourois-Bazadais*, que je désigne dorénavant par le nom de famille *Sud-Ouest*. Mais dès maintenant, comme les deux vers qui y tiennent la place du v. 11 offrent un bon sens et un rythme exact, et que d'ailleurs la proportion numérique des différentes versions n'est pas en soi un argument : l'on peut se demander laquelle des deux leçons a la priorité, si le vers unique est une abréviation du distique, ou bien celui-ci une amplification de celui-là ? Quelque examen suffit pour trancher la question. Rien de plus net et de plus vif que la phrase : « Tu n'auras pas Pierre, nous le pendolerons ! » C'est là le propre langage de la nature, bien loin qu'on soit disposé à y voir le résultat d'une corruption. Au contraire, dans les versions *Sud-Ouest*, si le second vers ne donne point de prise à la critique, le premier fait l'effet d'un cadre trop large où l'idée flotte sans arriver à le remplir : que l'on considère une version quelconque dépendant de cette famille, l'hémistiche

initial y est de pur remplissage. *Lectourois* et *Bazadais* : « Petite Marguerite...[1] », *Andelat* : « Gare, gare, ma fille... », version poitevine et versions piémontaises : « Mais, ma fille, ô ma fille... », version normande : « Pardieu, ma belle fille..., » etc. C'est bien le v. 11 qui est original. Mais quelle raison donner de son dédoublement dans les versions *Sud-Ouest* ? Pas d'autre, je pense, que la forme verbale *pendolerons* (1re pers. plur.), qui, en passant dans les dialectes d'oc, est devenue *pendourarem* et a cessé d'assoner en *ó*. Traduire strictement le v. 11, c'était se passer de la rime, comme l'a fait *Provence*; l'auteur du type *Sud-Ouest*, d'une oreille plus exigeante, l'a sauvée par une périphrase. En rapport avec l'idée de pendre, la circonstance « demain au point du jour » a dû se présenter d'abord à son esprit, et, ainsi développé, l'hémistiche « nous le pendolerons » a occupé le vers tout entier. Conséquemment il a fallu étendre le premier hémistiche en un vers pareil; de là, au lieu de « Tu n'auras pas Pierre », l'équivalent « Pierre n'est pas pour vous », précédé d'une apostrophe quelconque.

12. Si vous pendolez Pierre, || pendolez-moi itout.

I. Leç. de *Forez*, *Marlhes*, *Lyonnais*, *Bourgoin*, *Rochetoirin*, *Dauphiné*, *Chabeuil*, *Ardèche*, *Saint-Pierre* (S. v. pendouillez P.) *Ceyzériat* (S. v. pendrouillez P.), *Puygiron* (Si n'en pendoula P.). — VAR. *Jujurieux* : Se v. pendyez P. *Comté*, *Mozas* Si vous pendez mon Pierre. *Sérignac* : Si vous me pendez P., *Vivarais* : Si penjoun l'ami P., *Fr. Prov. 1* : Se pendoun mon beau P. — *Andelat* : Padre, quand pendrès P., *Lectourois* et *Bazadais* : Moussu, si { penjats / pendets } Pierre. — *Les Bouchoux* : Si l'on strangouille P., et *Albi* (influencé par quelque version analogue à la précéd.) : Se vos estrangouillas Pierre.

II. Leç. de *Fr. Lyon*; appuyée par *Saint-Pierre* (Peindouillez-mè z y don [pour *itout* mal entendu]), par *Comté*, *Ceyzériat*, *Lyonnais*, *Bourgoin*, *Rochetoirin*, *Mozas*[2], *Dauphiné*, *Chabeuil*, *Ardèche* (Pendolez-moi (z) aussi), et par *Albi* (Estrangouillas-moi aussi). — VAR.: *Jujurieux* : Pendyez mè avè lui, *Puygiron* : Pendoula mé mai iéu, et *Sérignac* : Poudés mé pendre iòu. —

---

1. Ajoutez que le nom de Marguerite est interpolé certainement.

2. La chanteuse de *Mozas*, que j'ai entendue, hésitait entre « aussi » et « itout »; mais ce dernier mot, à ce qu'elle prétendait, n'était qu'une traduction improvisée du « aussi » traditionnel.

Forez, *Marlhes*, *Provence* : Pendolez-nous tous deux, *Andelat* : Pendès-nous touti dous, *Lectourois* et *Bazadais* : Penjats / Pendets -nous à tous dous, *Vivarais* : Nous penjoun toutei dous, *Fr. Prov. 1* : Pendoun nous touti dous. — *Les Bouchoux* : Étranglons-nous les deux.

Albi, *Sérignac* s'arrêtent à ce vers.

Le « pendolez » de la réplique est exigé par le « pendolerons » du v. précédent, quoique plusieurs versions aient remplacé à tort ce verbe par le disyllabe *pendre*. Si l'on maintenait le « ton Pierre » du v. préc., il serait logique de mettre ici encore le possessif, et d'écrire avec *Provence* et *Fr. Lyon* : « Si pendolez mon Pierre... »

Ni « aussi », ni « avec lui », ni « iéu » ou « iòu » ne sont possibles à la fin du vers, faute de tonique en *ó* (*ou*). Nous n'avons qu'une version unique, celle de Lyon, qui donne avec certitude la bonne leçon « itout (*éto*) », synonyme de *aussi* ; elle est du reste confirmée par les versions catalanes qu'on lira plus loin « ... penjeume a mi y tot. »

Le vieil adverbe *itout*, mal compris ou méprisé par les chanteurs modernes, a été traduit habituellement par *aussi*, qui ne rime pas. Ailleurs la variante « pendolez-nous tous deux », qui convient moins bien pour le sens (car la contre-partie exacte de *Pierre*, c'est *moi* et non pas *nous deux*), s'est produite sous l'influence de la phrase du vers suivant « enterrez-nous tous deux ».

La pendaison des deux amants a été volontiers glosée. *Comté* ajoute ce vers gracieux, mais d'allure littéraire :

Et sur la même branche nos deux corps s'uniront.

Provence celui-ci :

Pendetz-mé iòu à l'aubo è eòu après lou jour.

qui est devenu dans *Rochetoirin* :

Pendouillez Pierre à la branche et moi-z-au pilori.

et enfin dans l'imbécile *Ceyzériat* :

Pendez-le sur la porte et moi un peu plus haut (!!).

13. Au chemin de Saint-Jacques || enterrez-nous tous deux.

Leç. de *Comté*, *Jujurieux*, *Forez*, *Marlhes*, *Lyonnais*, *Dauphiné*, *Provence*. — VAR. : *Andelat* : Au ch. de S-J. aqui entaras-nous; *Rochetoirin* : Au ch. de

Saint-Pierre ent. n. t. d.; *Ardèche* : Id.... vous nous enterrerez, *Vivarais* : Au clapas de San-Peire chavas un cros per dous[1]; *Lectourois* et *Bazadais* :

Nous harats uo
Harats-nous y la } toumbo per nous bouta tous dous.

Le vers manque dans *Les Bouchoux*, *Bourgoin*, *Mozas*, *Chabeuil*, *Fr. Prov. 1*; et dans *Ceyzériat* avec le suivant.

Puygiron et *Saint-Pierre*, qui, de même que *Albi* et *Sérignac*, ont perdu toute la fin de la chanson à partir du v. 12, ajoutent ici une conclusion de leur façon. Dans *Saint-Pierre*, la mère clôt l'entretien par cette sottise :

Je pendouillerai Pierre, et té, je t'marîrai!

Dans *Puygiron*, le dialogue dure encore trois vers entre la fille, qui vient d'exprimer le désir d'être « pendolée », et le seigneur, qui donne à tout ce petit drame un dénoûment optimiste et inattendu :

— Hé bien, soit, belle fille! ainsi nous te ferons.
— Saro-t-i z a n'un pibo que me pendoularès?
— Non, mais au cou de Pierre, que tu vas épouser!

Le jeu de mots plaisant des deux derniers vers est bien une imagination d'arrangeur lettré; ces vers d'ailleurs n'assonnent pas en *ou*.

Le « chemin de Saint-Jacques » est mis ici pour la grande route, la plus passante : au moyen âge, à cause de l'immense popularité de Saint-Jacques de Compostelle, les chemins de la France méridionale qui allaient vers l'Espagne étaient dits chemins de Saint-Jacques. — Quelques versions mettent « Saint-Pierre » au lieu de « Saint-Jacques », par l'effet du nom de Pierre exprimé au v. précéd.; dans *Vivarais*, il se mêle sans doute à cela le souvenir de quelque particularité topographique. — Observez que la renommée de Saint-Jacques de Compostelle ayant décliné, le vers, qui n'était plus compris, est tombé ou a été altéré dans un bon nombre de versions.

14. Couvrez Pierre de roses || et moi de millefleurs.

Leç. de *Comté*, *Lyonnais*, *Dauphiné*, *Rochetoirin*, *variante Marlhes* (... de toutes fl.), *Bourgoin* (id.), *Chabeuil* (id.), *Ardèche* (id.); confirmée par *Mozas* : Vous couvrirez Pierre d. r. et m. d. toutes fl.; *Les Bouchoux* : Entourez Pierr' de r. et m. d. belles fl.; *Provence* : Curbets lou eou de roso, tapets-me iòu de fl., et *Fr. Prov.*[1] : Lou curbiran de roso, me curbiran de fl. — VAR. : *Forez* : Couvrissez-moi de roses et Pierr' de mille fleurs; *Lectourois* et *Bazadais* : Caperats-me de roses et moun ami de flous. — *Marlhes* : Par-dessus

1. C'est-à-dire : « Au clapier..... cavez un creux (creusez une fosse)..... »

notre fosse plantez-y un rosier, et *Jujurieux* : Pè dessu noutra tomba pl. etc.... — *Vivarais* : Entre miei de las peiros plantaré uno crous[1].

Manque dans *Andelat*. Fin du *Fr. Prov. 1.*

C'est bien Pierre qu'il faut couvrir de roses, et Pernette de millefleurs, en dépit des versions *Forez*, *Lectourois* et *Bazadais* qui renversent l'ordre. — « Millefleurs » est, dans le Midi, le nom populaire d'une espèce de viorne à fleurs blanches touffues, qui s'appelle aussi obier ou boule-de-neige[2] : les fleurs vermeilles, emblème d'amour, et ces fleurs blanches, emblème de virginité, forment ici le plus joli contraste. Mais beaucoup de chanteurs, en prononçant le mot *mille-fleurs*, ont compris qu'il s'agissait de fleurs nombreuses; de ce contre-sens est sortie la leçon « de toutes fleurs » (cinq versions), ou la leçon « de fleurs » qui a passé dans les versions étrangères.

15. Les pèlerins qui passent ||[en prendront quelque brout.

I. Leç. de *Comté*, *Jujurieux*, *Marlhes*, *Forez*, *Lyonnais*, *Dauphiné*. — VAR. : *Provence* : Tous les roumious q. p.[3] — *Les Bouchoux*, *Rochetoirin*, *Ardèche* : Tous les passants q. p., et *Chabeuil* : Et les passants...; *Mozas* : Tous les gens*se* q. p., *Ceyzériat* : Tout le monde q. p.

Les versions suivantes se ressouviennent ici du Saint-Jacques exprimé, dans la version originale, deux vers plus haut. *Bourgoin* : Les passants de St-Jacques, *Andelat* : Quand vendron à San-Jacque, *Lectourois* et *Bazadais* : Lous { qui angon / qu'eyran } a San-Jacque.

II. Leç. de *Provence* (n'en); appuyée par *Jujurieux* (... quelque fleur), *Marlhes* (id.), *Bourgoin* (... une fleur), *Rochetoirin* (id.), *Chabeuil* (id.), *Ardèche* (id.), *Les Bouchoux* (y pr. une fl.), *Mozas* (prendr. chacun un' fl.). — VAR. : *Forez*, *Ceyzériat*, *Andelat*, *Lectourois* et *Bazadais* : Prieront (*3 syl.*) Dieu pour nous. *Comté*, *Dauphiné*, *Lyonnais* : Prîront Dieu pour nous deux.

Vivarais donne ainsi tout le vers :

Lous pastrou que li gardoun s'i metran d'a ginous.

---

1. « Au milieu des pierres ....une croix. »

2. *Sic* Mistral dans son Dictionnaire. — Les répertoires français de botanique définissent le millefleurs *thlaspi arvense* : il est bien difficile que ces noms populaires ne s'appliquent pas, selon les contrées, à des espèces botaniques différentes; l'essentiel est que le millefleurs désigne toujours un arbuste à fleurs blanches.

3. Roumieux, pèlerins qui vont à Rome. C'est un synonyme, mais impropre dans l'espèce.

Comté, Ceyzériat, Lyonnais, Forez, Rochetoirin, Bourgoin, Mozas, Dauphiné, Lectourois se terminent ici.

« Les pèlerins », expression en rapport avec le « chemin de Saint-Jacques » du v. 13. Plusieurs versions, celles surtout qui ont laissé tomber le v. 13, ne saisissant plus la raison d'être de ce vocable, le remplacent par un mot banal : les passants (qui passent!), les gens, le monde. *Vivarais* suit très bien son idée : une croix est dressée au milieu des pierres, « les pâtres qui gardent » viennent s'agenouiller au pied de cette croix.

Au second hémistiche, les versions bifurquent : neuf seulement sur dix-sept ont gardé ce détail poétique, et commandé par le v. 12, des pèlerins qui cueillent en passant un brin des fleurs funéraires; pour les autres, chez qui l'idée religieuse a effacé le trait pittoresque, elles condensent dans cet hémistiche la matière du vers suivant.

La version *Provence* est ici précieuse, étant la seule qui donne à la rime « quelque brout », qui est la vraie leçon. Ce mot *brout*, peu employé en français, se dit indistinctement, dans les parlers du Midi, des arbres, des plantes, des fruits et des fleurs : c'est proprement, dans un végétal, l'ensemble des parties terminales issues d'une même tige [1]. Mal compris généralement, on y a suppléé par la répétition du mot « fleur », qui convient pour le sens et pour la rime, mais rend la phrase moins correcte : la particule « en » fait en ce cas cheville, au lieu qu'elle est nécessaire avec « brout » (*en pr. qq. brout = pr. qq. brout de ces fleurs*).

16. Diront : Dieu aye l'âme || des pauvres amoureux!

Leç. de *Provence*, confirmée par *Andelat* : Lou boun Dièu n'a soun amo (n'ague l'ame?) d'aquests paubr' amourous! — VAR. : *Marlhes* et *Jujurieux* : En disant : La pauvre âme de ces deux amoureux! — *Vivarais* : Faran : Que Dieu perdonne lous pauvres amourous! — *Chabeuil* : Et prîront Dieu pour l'âme de deux pauv's amoureux; *Ardèche* : Et prîront Dieu qu'il fasse grâce à deux amoureux; *Les Bouchoux* : Prieront Dieu pour Pierre et pour les deux mourants (!) — *Bazadais* a gardé le dernier hémistiche de ce vers (complètement tombé dans la version sœur de *Lectourois*) : ... pour praoubes amourous. Et il le rattache au v. 15, de manière à former un couplet final de trois hémistiches.

Toutes les versions, moins quatre, finissent à ce vers.

1. Voy. l'art. BROUT dans le *Dict. provençal* de Mistral.

« Dieu ait l'âme », conservé par deux versions, est la formule traditionnelle. Je maintiens la prononciation disyllabique « aye », qui n'est pas strictement française, plutôt que d'écrire : « Que Dieu ait l'âme... » — « Des pauvres amoureux » se conclut de six versions sur neuf.

17. L'un pour l'amour de l'autre || ils sont morts tous les deux.

Leç. de *Marlhes* et *Jujurieux*; confirmée par *Provence* : .... que n'en sont mouerts tous dous (hémistiche final, rattaché, après la chute du premier, au vers 16). — VAR. : *Andelat* : Que soun morts un per l'autre per complaire à l'amour.

C'est le dernier vers de la chanson.

J'inclinerais à croire que la version originale portait « tous deux », conformément à la leçon du v. 13, plutôt que « tous les deux ». Dans ce cas, le commencement du second hémistiche serait légèrement altéré; mais nous ne pouvons conjecturer en quoi, faute d'une base critique suffisante.

L'examen comparatif de ces 27 versions confirme cette loi connue, que les défaillances de la mémoire, dans la transmission d'une chanson donnée, s'accusent d'autant plus qu'on approche de la fin de la chanson. Soit par exemple les six derniers vers de la Pernette : le v. 12 existe dans vingt-quatre versions, le v. 13 dans treize (mais il faut ici tenir compte de l'expression « chemin de Saint-Jacques », de laquelle beaucoup de chanteurs modernes ont perdu le sens), le v. 14 dans dix-sept, le v. 15 dans dix-huit, le v. 16 dans neuf, le v. 17 seulement dans quatre.

Il reste à examiner le refrain, qui est fort simple. Dans toutes les versions précitées, à l'exception de cinq ou six, chaque vers est pourvu d'un refrain intérieur du type *tralala, lala...* (Andelat : *guei, guei, laridera*), placé immédiatement après le premier hémistiche, de manière que la forme du couplet est telle :

La Pernette se lève,
la tralala, lala,.....
La Pernette se lève
Trois heures davant jour (*bis* ou *ter*).

Vivarais a aussi un refrain intérieur : *Vive l'amour !* Quant à

Puygiron et *Marlhes*, qui évidemment se chantent tous deux sur le même air [1], ils mettent au bout de chaque vers le refrain suivant :

Réveillez-vous, réveillez-nous !
(P.) Gentille bergerette, } dormirez-vous toujours ?
(M.) Les jeunes amourettes, }

Lectourois, *Bazadais*, *Uzès* n'ont pas de refrain.

Après avoir établi par une méthode rigoureuse chaque vers, et presque chaque mot de la chanson, il convient d'en donner ici le texte continu. Rédiger en français moderne une pièce composée très anciennement dans un dialecte franco-provençal serait d'une choquante inexactitude. En usant, comme nous en aurions le droit, du français du XIVe ou XVe siècle, nous serions assurés de serrer d'un peu plus près la forme originale, y ayant moins de divergence entre notre vieux langage et un patois donné du même temps qu'entre ce même patois et le français moderne ; mais l'uniformité de l'assonance manquerait toujours. Aussi bien, ne pourrait-on pas restituer la Pernette avec ses réelles particularités dialectales, telle qu'elle sortit pour la première fois de la bouche du poète populaire ? Encore qu'il soit malaisé de déterminer l'état d'un parler local à quatre siècles de distance, et impossible de fixer avec une entière précision le lieu où la Pernette prit naissance, je pense que la tentative est praticable, qu'il en doit sortir un texte conjectural, mais non arbitraire, et qu'en somme, à défaut de vérité certaine, nous avons le moyen d'y circonscrire l'erreur en des limites connues et assez restreintes. Posons d'abord que la chanson a été composée au nord du territoire franco-provençal [2], plus spécialement aux confins du Bourbonnais et du Forez, dans ce terrain de transition où se confondent les caractères phonétiques du midi et ceux du nord de la France ; de l'usage des patois actuels, combiné avec plusieurs textes foréziens du

1. M. Viel a noté, en tête de son opuscule (*Au bord du Jabron*), la mélodie de la version *Puygiron* : elle n'est ni ancienne, ni de caractère populaire.

2. Je sais ce que cette expression, qui ne correspond à aucune entité ni géographique ni ethnographique, a de peu satisfaisant sous le rapport scientifique ; j'en use seulement comme d'un mot commode et qui évite l'embarras d'une énumération répétée.

moyen âge [1], l'on peut inférer approximativement quel était la phonétique de la région vers les XIVe et XVe siècles, et rétablir en conséquence les formes de la chanson originale. Le traitement des toniques est ce qui importe le plus. Pour l'*ó* (*ō*, *ŭ*), nulle difficulté : les assonances mêmes de la chanson le montrent subsistant dans tous les cas, sans nasalisation ni diphtongaison ; je le noterai étymologiquement par *ó* (plutôt que par le *ou* du provençal moderne, qui d'ailleurs ne représente pas un son très différent) ; la valeur de l'*é* (*ē*, *ĭ*) n'est pas moins certaine : il résulte de l'accord des anciens textes foréz. et des patois fr.-prov. qu'il se diphtongue, comme dans le vieux français, en *ei* [2] ; j'admets pareillement la diphtongaison française de l'*è* (*ĕ*) en *ie*, qui est problématique ; enfin la persistance de l'*a* tonique, constante dans tout le domaine fr.-prov., est infiniment probable même à la limite que nous envisageons. Je ne dis rien de l'*ò* (*ŏ*), qui ne se différencie en provençal et en français que par une légère nuance de diphtongaison (*uo* ou *ue*). — Quant aux posttoniques, faut-il les réduire à l'*e* muet français, ou bien distinguer, comme fait le commun des patois fr.-prov., l'*e*, l'*a*, l'*o*, l'*on* atone, répondant à l'*e*, à l'*a*, à l'*u*, à l'*unt* final du latin ? La question est insoluble, mais sans grand intérêt, je pense : dans la prononciation, il faut souvent une oreille délicate pour faire la différence entre l'*e* muet et les autres atones finales, et dans les textes, les scribes mêlent perpétuellement les deux notations ; j'ai préféré simplifier en me rapprochant du français. — Des consonnes, je me bornerai à relever le *ch* (*chascun*, *chamin*), qui est certain, et l'*l* vocalisée, que j'estime probable (*mau*, *quauque* = *mal*, *quelque*) [3].

Ces observations montrent qu'entre le texte suivant, tout hypothétique qu'on peut le dire, et la première leçon orale de la Pernette il ne peut y avoir que des écarts fort minimes.

---

1. Voir les extraits de deux chartes de Saint-Bonnet-le-Château, de 1224 et 1272, et les comptes du comté de Forez en 1321, cités par Steyert dans l'introduction du *Dict. du Patois forézien* de L.-P. Gras.

2. D'un caractère phonétique *français* constaté au sud ou au centre du territoire franco-provençal, on doit conclure *a fortiori* à la présence du même caractère vers la limite nord de ce territoire.

3. J'ajoute que les textes et les patois parlés me fournissent également, avec certitude, les mots : *jo* = *je* ; *lo*, *los* = *le*, *les* ; *que* = *qui* ; *per* = *pour* ; *avoé* = *avec*, etc.

La Pernete se lieve | treis ores davant jor.
2. El prent sa colognete | avoé son petit tor.
A chascun tor que vire, | fait un sospir d'amor.
4. Sa mare lei vient dire : | Pernete, qu'avez-vos?
Av'-os lo mau de teste | o bien lo mau d'amor?
6. — N'ai pas lo mau de teste, | mais bien lo mau d'amor.
— Ne plore pas, Pernete, | nos te maridarons,
8. Te donarons un prince | o lo fi d'un baron.
— Jo ne vuolh pas un prince | ne lo fi d'un baron,
10. Jo vuolh mon ami Piere, | qu'est dedins la prison.
— Tu n'auras mie Piere, | nos lo pendolarons!
12. — Se vos pendolaz Piere, | pendolaz-mei itot.
Au chamin de Saint-Jacque | enteraz-nos toz dos.
14. Cubrez Piere de roses | e mei de mileflors,
Los pelerins que passent | en prendront quauque brot,
16. Diront : Dio aye l'ame | dous paures amoros!
L'un per l'amor de l'autre | il sont morts toz los dos.

Tel devait être, ou à peu de chose près, le texte primitif. Des vingt-sept versions précitées, qui en procèdent, il ne serait pas impossible de tenter une généalogie méthodique; du moins la comparaison de leurs lacunes et interpolations respectives nous permet d'établir sommairement la classification suivante :

a. *Marlhes* (avec *Jujurieux*, qui n'en est pour toute la fin qu'une copie presque littérale), *Provence* (en y rattachant le *fr. Prov. 1* et *Ceyzériat* en partie) et *Vivarais*[1] représentent la forme de tradition la plus complète; tellement que *Marlhes* et *Provence* réunis suffiraient presque à constituer un texte correct. De cette première souche se détachent quatre rameaux ainsi formés :

b. *Forez — Lyonnais, Comté, Dauphiné.*

c. *Chabeuil, Ardèche, les Bouchoux — Bourgoin, Rochetoirin, Mozas, fr. Lyon* (?).

d. *Puygiron, Sérignac — Uzès, Albi, Saint-Pierre, Mornant, fr. Prov. 2.*

e. Enfin, *Andelat — Lectourois, Bazadais.*

Cette dernière famille (Sud-Ouest), d'une importance capi-

1. Quoique dans cette version le thème soit traité fort librement, elle n'en suppose pas moins une forme de tradition toute semblable à celle de *Provence*, et sur laquelle l'imagination d'un chanteur inventif s'est ensuite exercée.

tale pour l'histoire des migrations de la Pernette, est caractérisée essentiellement :

1° Par la chute du début narratif de la chanson (v. 1-3) et de la partie du dialogue relative au mal de tête, etc. (v. 5 et 6) : en sorte que la chanson commence au v. 7, combiné avec le v. 4 ou absorbé par lui (le nom de Pernette a disparu) ;

2° Par ce fait que l'interlocuteur de la jeune fille est son père, ou tout au moins un homme, au lieu de sa mère (*Andelat* « Padre », *Lect.* et *Baz.* « Moussu ») ;

3° Par le dédoublement du v. 11 (le verbe actif « pendoulerons » y étant d'ailleurs remplacé par la locution « jugé à pendre »).

En tenant compte des cinq vers tombés, du v. 11 dédoublé et des v. 4 et 7 contractés, l'on voit que le prototype de la tradition Sud-Ouest comptait douze vers ; pour tout le reste il ne devait pas différer sensiblement du texte normal.

Or, c'est justement de cette version tronquée, et point d'une autre, que sont issues, soit directement, soit par des séries intermédiaires, toutes les versions de la France septentrionale, du Piémont et de la Catalogne, qu'il nous reste à étudier. En effet, ces différentes versions présentant généralement les trois caractères énoncés plus haut, leur commune filiation est par là même établie. — Dans l'examen qui va suivre, les chiffres entre parenthèses placés devant un vers indiquent le vers correspondant de la version originale.

III

VERSIONS FRANÇAISES DU NORD-OUEST.

Elles se subdivisent en deux branches, l'une poitevine-bretonne, l'autre normande :

A. *Famille poitevine-bretonne.*

Deux versions la représentent, une du Bas-Poitou (*P*), recueillie par Bujeaud (*L'amour de mon berger*), une de la Haute-Bretagne (*B* = env. de Lorient), publiée par M. E. Rolland (*L'amour malheureux*), toutes deux fort semblables. Les voici, présentées d'une façon synoptique :

1 { *P.* O mon père, ô mon père, Vous m'avez bien promis [1]....
B. Mariez-moi, mon père, Car voici la saison !

2 { *P.* Et quand je serais grande, De m'donner un mari.
B. Si la saison se passe, Les amants s'en iront.

(7 + 8) 3 { *P.* — Mais ma fille, ô ma fille, Quel mari voulez-vous ?
B. — Qui aurez-vous, ma fille, Un prince ou un baron ?

(9) 4 { *P.* — Je n'veux ni roi, ni prince, Ni baron de la cour,
B. — Je n'en veux pas de prince, Ni prince ni baron.

(16) 5 { *P.* Je veux mon ami Pierre, Qu'est là-haut dans la tour.
B. Je veux mon ami Pierre, Qu[i] est là-haut dans c[e]tte tour.

(11 *a*) 6 { *P.* — Mais, ma fille, ô ma fille, Pierre n'est point pour vous :
B. — Trop tard parler, ma fille, Pierre n'est pas pour vous :

(11 *b*) 7 { *P.* Pierr' s'ra pendu en branche Demain au point du jour.
B. Pierre est jugé à pendre Mardi au point du jour.

(12 + 13) 8 { *P.* — S'il est pendu en branche, Qu'on me pende dessous !
B. — Si vous allez l'voir pendre, [Am'nez-moi z avec vous,
Si la potence est haute,] Enterrez-moi dessous !

(14 *a*) 9 { *P.* Vous mettrez sur sa fosse Un beau livre d'amour.
B. Vous mettrez sur sa tombe Un beau drap de velours.

(14 *b*) 10 { *P.* Vous mettrez sur la mienne Un beau chap'let d'amour.
B. Vous mettrez sur la mienne Quat' beaux pommiers d'amour.

(15) 11 { *P.* Tout' les dam' de la ville Viendront lire à leur tour,
Tous les pèl'rins qui passent Diront l'chap'let pour nous :
B. Si les gens du roi passent, Goût'ront de ce fruit doux ;

(16 + 17) 12 { *P.* V'là-t-un garçon, un' fille, Sont morts dans leurs amours !
B. Diront : La belle est morte, Est mort' pour ses amours !

B ajoute encore un vers, mais qui n'est en fait que la répétition du dernier avec une mauvaise variante (.. *est morte pour toujours*).

Les deux versions ont un refrain : *P* met à la suite de chaque vers :

dondaine,
L'amour de mon berger,
dondé !

---

1. Le sens de ce premier vers se lie avec le refrain : *l'amour de mo· berger*.

B coupe le second hémistiche par un refrain intérieur : *lala, lirala*, de façon à former le couplet :

Mariez-moi, mon père !
Mariez-moi, ma mère[1] !
Car voici — lala, lirala, —
Car voici la saison.

Sans parler du vers (8), accidentellement omis (*P*) ou fondu avec le précédent (*B*), la famille poitevine-bretonne offre plusieurs traits distinctifs : le changement du mot *prison* au mot *tour*, amené par la prononciation nasale de *on* qui supprimait l'assonance ; et la contraction des vers (12) et (13) en un seul[2], d'où résulte une modification dans le sens : la fille veut être enterrée sous la potence de Pierre. Mais elle est surtout caractérisée, d'abord par ses deux premiers vers, ensuite par la curieuse façon dont elle interprète le passage relatif aux fleurs funéraires. Quelque chanteur, jugeant apparemment trop brusque le début interrogatif de la version Sud-Ouest qui lui servait de modèle, y a cousu une couple de vers par où la fille ouvre l'entretien. Ces vers ne sont pas de son invention, mais bien empruntés au thème d'une chanson fort répandue dans le midi et l'ouest de la France, laquelle, baptisée de divers noms par les éditeurs[3], s'intitulerait assez bien *la Fille à marier* : il s'y agit d'une jeune fille, qui, désolée de ne point voir venir d'épouseur, supplie ses parents : « Mariez-moi, mon père ! (*ou* ma mère) » ; tel est le début constant de ce chant dialogué, début qu'une certaine analogie de situation entre les deux héroïnes a naturellement fait appliquer à notre complainte ; presque textuel dans *B*, il est altéré dans *P*, mais, quant à l'idée, reconnaissable.

Les chanteurs de *PB* n'ont pas oublié les vers (14) et (15) de

---

1. Pour ce vers, le premier hémistiche est répété avec la variante indiquée.

2. « Qu'on me pende... » dans *P* est évidemment une interpolation secondaire, qui présuppose « Qu'on m'enterre... ». — Dans *B* il n'y a pas à tenir compte des deux hémistiches parasites enfermés entre crochets.

3. L.-P. Gras (Forez) : *La Fille qui veut se marier*. M. Buchon (Franche-Comté) : *id.* Arbaud (Provence) : *l'Antoni*. Montel et Lambert (Languedoc) : *l'Antoni* et *la Maridadouna*. Génac-Moncaut (Gascogne) : *las Mourenos*. Bladé (ibid.) : *id.*. Bujeaud (Angoumois) : *Mariez-me donc*. Sébillot (Haute-Bretagne) : *la Fille pressée*.

l'original, mais en en conservant le dessin, ils en changent totalement la couleur : au lieu des roses sépulcrales dont les pèlerins viennent cueillir un brin, l'un (*B*), plus pittoresque, met sur la tombe de Pierre « un drap de velours », sur celle de la jeune fille « quatre pommiers d'amour(!) », au fruit desquels « les gens du roi goûteront » en passant; l'autre (*P*), plus mystique, place sur la fosse respective des amants « un livre d'amour » où liront « les dames de la ville », « un chapelet d'amour » que « les pèlerins » réciteront.

C'est, comme on voit, l'idée méridionale rhabillée au goût des gens du nord.

Le rythme ni l'assonance ne diffèrent en rien de l'original.

B. *Famille normande.*

La branche normande — non comprise la version sporadique de Saint-Pierre-du-Regard (Orne), examinée conjointement avec les méridionales — comporte huit versions, savoir : celles du ms. de Bayeux = N^1, du ms. flamand de Coussemaker = N^2, du chansonnier imprimé de del Abbate = N^3, du chans. de Ballard = N^4, du texte du musicien Le Fèvre = N^5, du ms. d'Aix-en-Provence = N^6, du chans. de de Launay = N^7, enfin, la version orale de Fontenay-le-Marmion, recueillie par M. E. Legrand = *F*. — A considérer les variantes individuelles, ces versions peuvent se distinguer en quatre catégories : N^1, N^2, N^3 (presque identiques) — N^4 N^5 N^6 — N^7 — *F*.

La famille normande a un intérêt tout à fait exceptionnel : c'est que depuis la fin du xve siècle, où fut rédigé le manuscrit de Bayeux, jusqu'à l'année 1876, date à laquelle M. Legrand recueillit sa version de la bouche d'une personne de Fontenay, elle nous fournit une tradition suivie et bien authentique de quatre siècles.

Voici les huit versions : N^1, N^4, N^7 et *F* sont groupées synoptiquement; j'ajoute en note les variantes de N^2 et N^3, rapportées à N^1, celles de N^5 et N^6, rapportées à N^4.

1 N^{1-3} La belle se siet Au pié de la tour,
N^{4-5} La fille du roy Est au pied de la tour[x].
N^7 C'est la fille du roy Qu[i] est au pied de la tour,
F. Dans la cour à ma tante N'y a un pommier doux.

x (..d'un roy .. d'une tour N^6 ||

2
*N*1 Qui pleure et souspire, Maine [grant martire, aussi] grant doulour [a].
*N*4-5 Qui pleure et souspire, Meine grand doulour [y].
*N*7 Qui ploure et soupire, Et moine grand doulour.
F. La fill' du roi d'Espagne Est qui pleure dessous.

a (Et maine gr. d. *N*2 *N*3 ||
y (C'est du mal d'amour *N*6 ||

(4) 3
*N*1 Son père luy demande: Fille, qu'avez-vous[b] ?
*N*4 Son père luy demande : Fille, qu'avés-vous [ζ] ?
*N*7 Sa mère lui demande : Fille, qu'avez-vous ?
F. Son pèr' qui la va voir : O ma fill', qu'avez-vous ?

b (Fill' que voleis-v.? *N*2 Ma fille qu'av. v.? *N*3 ||
ζ (Le bon roy lui dit : Ma fille,... *N*5 Le roy lui demande : Fille,... *N*6 ||

(8) 4
*N*1 Voullez-vous mari, Ou si voullez seignour [c] ?
*N*4 Voulés-vous un mari, Mari ou seignour [w] ?
*N*7 Y voulez-vous un comte, Baron ou seignour?
F.....

c (Ou voleis-v. seignour? *N*2 Vollez-v. signour? *N*3 ||
w (V-v. un mari? — Hélas oui, mon seignoux (*sic*) *N*5 (*finit à ce vers*). — Voulés-v. un homme Qui couche avec vous ? *N*6 ||

(9) 5
*N*1 — Je ne veulx point [avoir] mari[d]. .....
*N*4 — Je ne veux un mari, Mari ni seignour[ι],
*N*7 — .....
F. — .....

d (Je ne vuelhe marit, ne je ne vuelhe seignour *N*2 Je n'y veulz mari, je n'y veulz signour *N*3 ||
ι (Nenny, ce dit-elle, ny roy ny seignour *N*6 ||

(10) 6
*N*1 Je veulx [avoir] le mien amy[e], Qui porrist en la tour.
*N*4 Je veux le mien amy, Qui est en la tour[κ].
*N*7 Je veux mon ami Pierre, Qui est dedans la tour.
F. Je pleur' mon ami Pierre, Qu[i] est là-haut dans la tour.

e (Je vuelhe le m. a. *N*2 Je veulz le m. a. *N*3 ||
κ (Je veux mon ami q. e. dans la t. *N*6. — Et *N*6 ajoute ce vers final : Las! si je ne l'ai, mourrai doulour.

(11 *a*) 7
*N*1 — Ma foy*f*, ma belle fille, A cella faudrés-vous.
*N*4-6.....
*N*7 — Taisez-vous, ma fille, Ce n'est pas pour vous.
F.— Ah, ne pleurez pas Pierre, Pierr' ce n'est pas pour vous.

f (Pardieu, *N*2 *N*3 || *A partir de ce vers la suite de la chanson manque dans N*4 *et N*6.

(11 *b*) 8
*N*1 Car il sera pendu Demain au point du jour.
*N*4-6.....
*N*7 Il y sera pendu Demain au point du jour.
F. Demain on l'pend en l'air, Demain au point du jour.

(12 + 13) 9
- N^1 — Et père[g], s'on le pend, Enterrés-moy[h] dessoubz.
- $N^{4\text{-}6}$ ....
- N^7 — Si on le fait mourir, Enterrez-moi dessous.
- F. — Ah ! si on l'pend en l'air, Qu'on m'enterre dessous.

g (Père,... N^2 Mon père... N^3. || *h* (Se m'ensouyeis (= m'ensevelissez) dess. N^2 ||

(14) 10
- $N^{1\text{-}3}$ ....
- $N^{4\text{-}6}$ .....
- N^7 .....
- F. On mettra sur ma tombe Un blanc rosier d'amour.

(15 + 16) 11
- N^1 Si diront*i* lez gens : Ce sont loyaulx amours !
- $N^{4\text{-}6}$ .....
- N^7 Tous ceux qui passeront Diront : Voilà doulour
- F. .....

i (Ensi diront N^2 S'entrediront N^3||

(17) 12
- $N^{1\text{-}3}$ .....
- $N^{4\text{-}6}$ .....
- N^7 Las ! qu'une fille meure Pour la trop grand amour [1] !
- F. ....

Sauf N^1, toutes les versions normandes ont un vers-refrain, de même facture et de même assonance que les autres ; les vieilles rédactions N^2, N^3, N^4, N^5, N^6, N^7 : « Las ! (*ou* Hélas !) il n'a nul mal, qui n'a le mal d'amour ! » et F : « Tandis que nous somm' jeunes, ah ! divertissons-nous ! »

L'assonance en *ou* est partout observée très exactement ; mais, sauf dans la version orale, le rythme est fort maltraité : la notion de la césure féminine s'est perdue, et les hémistiches flottent de cinq à six syllabes, avec, dans plusieurs versions, une tendance nette au vers décasyllabique. F au contraire garde le vers de douze syllabes, moyennant mainte élision d'*e* muet, et même la césure féminine, pourvu qu'on suppose un *e* final additionnel aux mots *voir*(*e*) et *air*(*e*). Cette remarquable supériorité de la version orale et récente sur les rédactions très anciennes n'a pas de quoi étonner, si l'on considère que celles-ci étaient faites par ou pour des musiciens, qui, n'y voyant rien qu'une matière à leurs fantaisies mélodiques, traitaient le texte avec le plus dédaigneux sans-gêne [2].

---

1. Suivent encore dans N^7 trois mauvais vers, lourde queue traînante à laquelle il n'y a pas à s'arrêter.

2. La remarque a une portée générale ; ainsi s'expliquent la rareté, le mauvais état, quelquefois l'insignifiance des chansons populaires qui nous sont

Pour le sens et le style, quelques particularités communes à *PB* et à l'ensemble des versions normandes : l'expression « dans la tour » au lieu de « dans la prison [1] », la contraction des v. (12) et (13) en un seul, terminé par « enterrez-moi dessous », attestent un lien de parenté entre les deux familles. Néanmoins elles ne sont point issues l'une de l'autre, ainsi que le montrent d'autres caractères distinctifs de la branche normande. Celle-ci a bien aussi un début de deux vers, rajouté, mais narratif et non dialogué : d'après ces premiers vers, probablement fabriqués de toute pièce, peut-être empruntés à une chanson préexistante, l'héroïne est une belle ou une fille de roi (*F* spécifie : la fille du roi d'Espagne), assise au pied d'une tour (*F* dit : sous le pommier doux de la cour à ma tante), qui pleure et se lamente. Ici reparaît presque intégralement le v. (4) de la chanson primitive, conservé par les plus pures des versions du Sud-Ouest et qui manque dans *PB* : « Son père [2] lui demande : Ma fille, etc... ? » Observons en passant que notre début de « la Belle à la tour » a laissé une trace reconnaissable dans cette ronde normande, composée de deux distiques octosyllabiques qui se répètent indéfiniment avec une ritournelle :

Madame est au pied de la tour,
Triste, songeant à ses amours.

Beau chevalier est dans la tour,
Pleurant sa belle et nuit et jour [3].

M. Nigra remarque que le premier vers de la version normande finit par le mot *tour* = *turrem*, comme le deuxième de

---

transmises par les anciens recueils, exécutés à un point de vue musical. Les musiciens se servaient habituellement de poésies savantes, par extraordinaire de thèmes populaires qu'une circonstance fortuite faisait tomber sous leur main : quant à la valeur propre des paroles, ils n'en avaient aucun souci.

1. En outre, et pour une raison semblable, les versions normandes remplacent à la rime *baron* par *seignour*.

2. *N* 7 dit « Sa mère... », mais il faut se garder de voir dans cette leçon un vestige subsistant de la version primitive. De même que l'auteur des familles Sud-Ouest et normande avait mis « son père » au lieu de « sa mère », un chanteur normand s'est trouvé, qui a dit « sa mère » pour « son père ». Il arrive ainsi que deux interpolations en sens contraire s'annulent, et qu'on revient à la leçon vraie par des erreurs successives.

3. Citée par M. de Beaurepaire, *Etude sur la poésie pop. en Normandie*, 1856.

la Pernette méridionale par le mot *tour* = *tornum*, et il suppose qu'une des deux leçons, par la bévue de quelque chanteur, a pu donner naissance à l'autre. Un tel rapprochement est ingénieux, mais sans nulle apparence : les chanteurs normands, travaillant sur une version tronquée du type *Sud-Ouest*, n'ont jamais eu connaissance des premiers vers de la Pernette; la présence du mot *tour* à la rime (dans un autre sens) est donc ici le fait d'une pure coïncidence, et qui n'a rien de bien surprenant.

La transformation singulière que *PB* a fait subir aux vers (14) et (15) est aussi étrangère à la famille normande. *F* se tient assez près de la leçon originale, et — sans toutefois faire allusion à la tombe de Pierre — met sur la tombe de la jeune fille « un blanc rosier d'amour » ; quant aux autres rédactions, elles ont laissé tomber ce charmant détail des fleurs funéraires.

C'est ici le lieu de discuter l'opinion de M. Nigra, qui dans son commentaire critique sur notre chanson [1] admet qu'elle est normande d'origine et fut transplantée ensuite dans le Midi de la France. Suivant ce système, il faudrait refaire en sens inverse la chaîne que nous venons de suivre anneau par anneau : partant du type normand, la Belle à la tour, on aboutirait à la Pernette méridionale, la version tronquée du Sud-Ouest formant le point de jonction.

Apparemment l'antiquité des rédactions normandes a imposé à M. Nigra : mais la date relative des documents, en fait de chanson populaire, ne prouve rien; et je ne doute pas que s'il eût possédé un choix plus complet de versions françaises et qu'il les eût soumises à un examen approfondi, l'éminent critique n'eût abandonné son hypothèse. A vouloir entrer dans le détail, on trouverait mainte preuve positive [2] que la commune

1. *Canti pop. del Piemonte*, art. 19 (*Fior di Tomba*).

2. Par exemple, dans les versions normandes, il y a un hiatus évident entre la fin du troisième vers « Ma fille, qu'avez-vous ? » et le commencement du quatrième « Voulez-vous un mari » ? — On comprend bien que « la tour » ait été substituée à « la prison », « seignour » à « baron », pour la rime, mais la réciproque s'expliquerait mal. — Au prix des roses et des autres fleurs épandues sur le corps des amants, le « rosier d'amour », conservé dans *F*, est banal; et quant aux équivalents bizarres imaginés par *PB*, l'on y voit assez le travail d'un arrangeur. — Etc...

source de nos textes du Nord-Ouest est une version secondaire, tronquée et interpolée. Mais, pour tout dire d'un mot, que l'on combine ensemble, comme on voudra, les huit versions normandes et les deux de la famille poitevine-bretonne, et qu'on se mette à confronter le type ainsi obtenu avec le texte original qui résulte de nos vingt-sept versions du Midi : pour l'exactitude du rythme, la suite des idées, la pureté de la forme, la supériorité de celui-ci éclate. Or, si l'on comprend bien qu'une statuette du galbe le plus pur se transforme peu à peu en un débris fruste, il est à coup sûr impossible d'imaginer comment le contraire pourrait avoir lieu ; nous devons donc tenir pour certain que notre chanson a existé premièrement sous la forme méridionale de la Pernette, non sous la forme normande de la Belle à la tour.

VERSIONS PIÉMONTAISES ET MONTFERRINES.

Sous le titre de *Fior di tomba* (art. 19), le beau recueil de M. Nigra comprend huit versions de notre chanson, savoir : une de la Colline-de-Turin = *A*, une de Graglia (Biella) = *A'* (donnée en note comme une variante de *A*), une de Villa-Castelnuovo (Canavais) = *B*, une de Cintano (Canavais) = *C*, une de Saluces = *D*, une de Turin = *E*, une de Carbonara (Tortone) = *F*, et une de Bra (Alba) = *G* ; il faut écarter deux prétendues versions de Novare (*H*) et de Venise (*I*), qui n'ont en réalité rien de commun avec la Pernette, sauf les cinq ou six derniers vers qu'on y trouve rajustés en guise de conclusion, et fort maladroitement, à une chanson de *la Fausse morte*, tout à fait différente par le thème et par le rythme. Les recueils de M. Ferraro fournissent trois autres versions nord-italiennes, une du Haut-Montferrat (*M*[1]), une du Bas-Montferrat (*M*[2]), une de Pontelagoscuro, environs de Ferrare (*P*)[1] : *P*, qui est fort corrompu (le sujet n'y est plus compris ; ce n'est pas l'amant qui est en prison, c'est la fille que sa mère menace d'y mettre), marque, ce semble, le point ultime que la Pernette ait atteint dans la direction de l'est. Les dix rédactions piémon-

1. *M*[1] = n° 29 des *Canti monferrini*, *M*[2] = n° 10 a des *Canti del Basso-Monferrato*, *P* = n° 13 des *Canti di Ferrara*.

taises ou montferrines, variant de 9 à 14 vers, se classent en trois groupes : $A\,B\,M^1 - C\,D\,E - F\,G\,A'\,M^1$.

Voici le texte intégral de *A*, que M. Nigra a choisi pour type :

1. Di là da cui boscage | na bela fia a j'è.
(4 + 7) 2. So pare e sua mare | la vôlo maridè,
(8) 3. A vôlo dè-i-la a ûn prinsi | fiôl d'imperadur.
(9) 4. — Mi voi nè re nè prinsi | fiôl d'imperadur,
(10) 5. Dèi-me cul giuvineto | ch'a j'è 'n cula përzun.
(11 *a*) 6. — O fia, dla mia fia, | l'è pa 'n parti da ti,
(11 *b*) 7. Duman a ûndes ure | a lo faran mûri.
(12) 8. — S'a fan mûri cul giuve, | ch'a m'fasso mûri mi!
(13) 9. Ch'a m'fasso fè na tumba | ch'a i sia d'post për tri,
10. Ch'a i stago pare e mare, | l'me amur an brass a mi.
(14) 11. An sima a cula tumba | piantran dle rôze e fiur.
(15) 12. Tuta la gent ch'a i passa | a sentiran l'odur,
(16 + 17) 13. Diran : J'è mort la bela, | l'è morta për l'amur!

On voit que les versions piémontaises ont gardé exactement de l'original français le vers dodécasyllabique avec atone supplémentaire à l'hémistiche, ainsi que l'assonance fondamentale en *u* = *ô* (*imperadur, përzun*), quoiqu'il y ait aussi des groupes de vers assonants en *é* et surtout en *i*, finale très fréquente dans le dialecte piémontais.

Pour le sens, *A*, et *B M*² conjointement, est aussi semblable que possible à la version française Sud-Ouest, de laquelle il procède en droite ligne. Les particularités, imputables pour la plupart au translateur de delà les monts, se réduisent à ceci. Le premier vers « De l'autre côté du bois il y a une belle fille » est une formule banale d'introduction, ajoutée ; et dans les deux suivants, la même idée que le français exprime en dialogue est présentée sous forme narrative, de façon que l'entretien commence seulement au refus de la fille : « Je ne veux ni roi, etc... ». Le nom de Pierre a été remplacé par l'appellation commune de « ce jeune homme », le verbe « pendre » par l'expression générale « faire mourir » ; les « roses » et les « fleurs » tombales sont restées, mais non la distinction établie par le français entre les unes et les autres ; au lieu d'en cueillir un brin, on en respire l'odeur[1] ; enfin toute la couleur chrétienne du poème

1. Cette leçon est sûrement d'origine française, car elle se trouve aussi dans les versions catalanes citées plus loin. L'accord des deux familles étrangères

(les pèlerins de Saint-Jacques, la prière pour le repos de l'âme) s'est effacée. Encore que ces altérations soient communes à l'ensemble des versions piémontaises, toutes celles-ci ne dérivent pas précisément de la même source que *ABM*[2]. *CDE* sont évidemment influencés par une version normande, comme le prouvent les trois premiers vers de *D*, traduits textuellement :

> Sur cette montagne il y a une belle tour.
> Dessous il y a une fille, qui pleure nuit et jour.
> Son père la va voir : Pourquoi pleurez-vous?...

Et l'on s'assure que *FG A' M*[1] sont dans un rapport non moins intime avec la famille poitevine-bretonne, en confrontant les premiers vers de la version précitée de Lorient avec le début de *G* :

> O mère, mariez-moi ! (voici) que passe la saison,
> Les prunes sont mûres, les pêches sont déjà bon(ne)s.

En somme la propre famille du Sud-Ouest a produit *A B M*[2], la branche normande *C D E*, la branche poitevine *F G M*[1] *A'* [1]. Quant à *P*, qui nomme d'ailleurs l'amant « Tonino » et rétablit les « pèlerins », elle est le résidu informe d'une version piémontaise quelconque.

L'héroïne de la chanson est ordinairement anonyme; elle se nomme « la Majinota » dans *C*, « la Rosina » à la fin de *BF M*[1] *P*.

J'ai réservé pour la fin une singularité remarquable : dans toutes les versions, moins *G M*[1] *M*[2] qui reproduisent assez fidèlement la leçon française, le v. 13 de l'original est modifié et surchargé de la façon la plus bizarre. Il ne s'agit plus de faire une

---

suppose une version du Sud-Ouest, qui portait « Toute la gent qui passe en sentira l'odeur ».

1. On ne peut pas dire que chacun de ces trois groupes soit issu, directement et isolément, d'une famille française distincte ; car on voit à de nombreuses marques que toutes les versions piémontaises sont dans une dépendance mutuelle. Mais, supposé que des versions françaises du type gascon, par exemple, se soient d'abord répandues en Piémont : les poitevines et les normandes qui sont venues dans la suite trouvaient un fonds déjà constitué, qu'elles ont bien modifié par des apports nouveaux, mais non pas recouvert complètement.

tombe pour les deux amants, mais bien pour trois ou quatre personnes, afin, explique la fille, qu'elle y soit enterrée avec son père, sa mère et son amoureux entre ses bras. Cette sépulture de famille est assurément d'une parfaite absurdité; qu'une telle idée soit venue à l'esprit d'un chanteur, et qu'ensuite elle ait eu assez de succès pour s'implanter dans la généralité des versions piémontaises, c'est ce qu'il n'est pas aisé de comprendre.

M. Nigra indique le refrain *tiri-ta-lalena* pour la version *C*.

VERSIONS CATALANES.

Le *Romancerillo catalan* de Milá y Fontanals contient (art. 209) une chanson d'environ 25 vers, intitulée *los Presos*, et représentée par onze versions : *A*, *A'*, *B*, *B''*, *C*, *D*, *E*, *G* de la Catalogne proprement dite, *A''* *A'''* du Roussillon et *F* de l'île Majorque. Une douzième version, que je désigne par *H*, se trouve au recueil de Briz. Or cette chanson n'est pas autre chose que la Pernette, tronquée, et amalgamée à un récit fort étrange, qui provient peut-être d'un souvenir d'histoire locale, peut-être de la fantaisie d'un chanteur désireux d'expliquer plus au long la situation de l'amant prisonnier, que la version française laisse dans un certain vague. Les douze versions paraissent se ramifier en *A''* *B* — *AA' C DFGH* — *E A'''* — *B''* : *A''* *B* se rapportant à la forme de tradition la plus simple et la plus voisine du français, et *B''* à la plus largement interpolée.

Le thème de *los Presos* est le suivant :

Dans la prison d'une ville (de Lleyde *AEGH*, de Figuères *A'*, de Naples *F*) [1] il y a une troupe de prisonniers (le nombre varie de 150 à 7 ou 8) qui chantent une chanson. Une dame (Marguerite *ACDEFHA' A'''*, la fille du roi *A''*, la reine *B*, la fille de don Jaume *B''*) les écoute de sa fenêtre. Comme ils l'aperçoivent, les prisonniers, entre lesquels est l'amant de la dame, se taisent; interrogés par elle, ils déclarent qu'ils ne sauraient chanter, n'ayant mangé ni bu depuis plusieurs jours. « Chantez, dit-elle alors, car je vous ferai sortir de prison. » Elle s'en va vers son père, le prie de lui donner les clés de la prison. — C'est à partir de la réponse du père que l'on recon-

1. « La prison *del Bisbe* », dans une variante isolée que cite Briz.

naît avec netteté le thème et la forme même de la Pernette ; je donne ici toute la suite d'après *A* :

(11 *a*) 14. — Ay filla Margarida, | aixó n'ho faré yo,
(11 *b*) 15. Demá sera dissapte | els penjarem á tots.
16. — Ay pare, lo meu pare, | no penjeu l'aymadó ! [1]
.....
19. — Ay filla Margarida, | serà 'l primé de tots.
(12) 20. — Ay pare, lo men pare, | penjeume á mi y tot. [2]
.....
(14) 23. A cada cap de forca | poseu-hi un ram de flos.
(15) 24. La gent quant passaran | sentiran gran oló,
(16) 25. Diran un pare-nostre | per el pobre aymadó ! [3]

Dans *A*" le v. 20 offre cette variante précieuse :

Si penjan don Perris, | penjeume á mi y tot.

où l'on retrouve en « don Perris » l' « ami Pierre » de la chanson française ; ce nom a été remplacé dans *B* par « don Fernand » ; il est tombé dans toutes les autres versions.

En somme, des 12 ou 11 vers [4] de la version française Sud-Ouest, 6 ont passé dans la chanson catalane : ce sont les derniers, auxquels manque seulement le v. (13) relatif à la sépulture des deux amants ; par suite de cette omission, les fleurs ne sont plus posées sur la tombe, mais à l'extrémité des fourches patibulaires ; tout de même que dans la leçon piémontaise, les gens qui passent sentent le parfum de ces fleurs. Le nom de Marguerite, employé par la majorité des versions, et dans le dialogue exclusivement, est à remarquer : car c'est le même que nous avons rencontré déjà dans les versions dialoguées de *Bazadais* et *Lectourois*, d'où l'on peut inférer que le modèle de la première version catalane appartenait à ce groupe spécial de la famille Sud-Ouest [5].

1. Suivent deux vers interpolés, inutiles au sens.

2. Même remarque.

3. D'après *B*", l'histoire a un dénouement heureux, inepte d'ailleurs : la fille de don Jaume s'empare des clés de son père, délivre les prisonniers, leur dit de passer la frontière de France, etc...

4. Dans la plupart des versions Sud-Ouest, les deux derniers vers ont été contractés ensemble, par conséquent le nombre total des vers s'est réduit à onze.

5. Comp. aussi l'hémistiche final de *A* : « per el pobre aymadó », avec celui de *Bazadais* : « per praoubes amourous ».

Le rythme est identique à celui de l'original : vers dodécasyllabique, avec césure féminine à l'hémistiche (dans *A*''' seul il y a tendance au vers de 16 syl.) et assonance en *o* fermé. — Plusieurs des versions catalanes ont un refrain : *la vida mia, la vida amor!* ou : *lireta, liro!*

IV

De l'étude comparative qui précède, on peut maintenant induire avec assez de vraisemblance quelle fut l'histoire de cette chanson populaire. La Pernette naquit dans le centre de la France, aux confins des régions d'oïl et d'oc, probablement non loin du Roannais ; de date précise, on n'en saurait dire une ; ce qui est certain, c'est que, en tenant compte du chemin parcouru et des déformations subies par la chanson avant que d'être fixée par le scribe du manuscrit de Bayeux dans les dernières années du XVe siècle, elle existait déjà, aux environs de 1450, en son pays d'origine. La Pernette dut fort promptement atteindre Lyon, s'accommoder là au langage français, et, soit sous cette forme, soit en glissant d'un patois à l'autre par d'insensibles changements, elle se propagea, jusqu'à la côte méditerranéenne, dans tout le bassin du Rhône, qui est resté son foyer principal. Cependant, et dès l'origine, une version spéciale, tronquée et manquant du nom de Pernette, se détachait du centre vers l'Ouest, gagnait à travers l'Auvergne la vallée de la Garonne, où on la rencontre actuellement, et aboutissait sans doute à la Gironde. Si l'on songe à l'immense expansion commerciale et maritime par où Bordeaux se distingua dès le moyen âge, il est impossible de ne pas établir un rapport entre les voyages de ses mariniers et les migrations si variées de notre chanson. Quoi qu'il en soit, c'est cette même version gasconne (ou *Sud-Ouest*) que nous voyons se répandre en Poitou, en Bretagne, en Normandie, sur tout le littoral français de l'Ouest ; c'est elle qui, fort mélangée, mais reconnaissable, envahit le Roussillon et la Catalogne ; c'est elle enfin que l'on trouve en Piémont, déposée par des alluvions successives, dont la composition nous décèle l'exacte provenance. Si elle passa en Catalogne par le continent ou bien y aborda par les rivages du golfe du Lion, cela est douteux. Ce

qui l'est moins, c'est qu'elle n'a point pénétré dans le Piémont, comme on l'imaginerait d'abord, par notre frontière de l'Est : dans ce cas, en effet, nous devrions trouver chez les Piémontais la version originale de la Pernette, telle qu'elle a cours entre le Rhône et les Alpes, dans le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence, plutôt que la lointaine version gasconne; or, au lieu que les dérivées de celle-ci abondent par delà les monts, on n'y relève pas la moindre trace de l'autre; d'où il suit que la Pernette n'ayant pas franchi les Alpes, la communication s'est faite autrement, c'est-à-dire par la côte ligurienne, où l'apportait notre marine occidentale.

Quant au nord-est de la France, ni dans la Flandre, la Picardie et la Lorraine, ni dans la Champagne [1] et la Bourgogne, nul n'a constaté encore la présence de la Pernette; et quoiqu'on ne puisse pas tirer d'un fait négatif des conclusions certaines, il semble bien que cette chanson, à part sa diffusion sur le littoral de l'Atlantique et d'une partie de la Manche, s'est peu répandue au Nord et qu'elle n'est pas même arrivée à occuper tout le centre, puisqu'une enquête très complète, dans le Nivernais, n'a point donné de résultat [2].

Cette fleur agreste est de celles qui furent transformées par une culture savante. Sur cette même terre forézienne où quelque chanteur innommé la sema il y a des siècles, u ngrave et noble poète de nos jours a fait épanouir la chanson en une ample idylle héroïque. Victor de Laprade écrit lui-même, à propos de ce poème de *Pernette* qui était son œuvre de prédilection : « Nos premiers souvenirs poétiques se rattachent à l'amour malheureux de Pernette et de Pierre, à la douce mélodie de cette ballade... La vieille chanson n'offrait pas au moderne poème un sujet bien déterminé, elle n'enferme guère

1. Comparez cependant la chanson intitulée par Tarbé « Misère et Bonheur » (*Romancéro de Champ.*, II) et recueillie à Yonne (Marne). Les trois vers :

Mon père me demand(e) : Lequel veux-tu des deux?
— Je n'en veux pas de riches, ils sont trop glorieux.
Je veux mon amant Pierre, son cœur est généreux,

ne seraient-ils pas une vague réminiscence du dialogue de Pernette avec son père? Notez le nom de l'amant Pierre, la similitude du mètre et de l'assonance (le *eu* tonique français = *ó* donne *ou* dans les patois de Champagne).

2. Communication de M. A. Millien.

que l'indication d'un sentiment... Mais en empruntant à la légende le nom de Pernette et cette vague histoire d'une amante dévouée jusqu'au tombeau, l'auteur gagnait bien autre chose qu'un canevas heureux. Tous les chers et pieux souvenirs attachés pour lui à ce chant rustique,... les paysages de la terre natale, les mœurs d'une race douce et forte, mille impressions de son enfance et de sa jeunesse, groupés autour de *Pernette*, devenaient une source intarissable d'inspirations vivantes et personnelles. » Telle fut la genèse du poème : les linéaments indécis de la chanson primitive s'y laissent deviner à peine, recouverts qu'ils sont d'une poésie plus abondante et moderne; mais, par un ressouvenir délicat, Laprade a voulu que le trait final fût reproduit fidèlement dans ces derniers vers de son épilogue :

> Leur humble *monument*, dressé sur la bruyère,
> Ne manquera jamais *de fleurs* ni *de prière* :
> Il reçoit chaque été *nombre de pèlerins*,
> Il entend leurs secrets, il guérit leurs chagrins.
> Une antique légende ici se renouvelle :
> Pierre et Pernette auront leur mémoire immortelle.
> Nos fils pourront choisir, dans la vieille chanson,
> Ou la leçon rêveuse ou la forte leçon...

Dans toute la portion du domaine roman que nous avons considérée, la Pernette existe sous sa forme native; et les idiomes français, provençal, catalan, piemontais sont tellement voisins, que c'est toujours, au point de vue linguistique et rythmique, et malgré les nuances dialectales dont elle se teint au passage, une seule et même chanson qu'on y voit circuler. Mais la popularité de cette chanson a-t-elle été jusqu'à l'imposer à une autre langue? Il est à croire que non. Pas un document connu ne nous montre l'équivalent de la Pernette ni en Castille, en Portugal, dans l'Italie péninsulaire, ni dans la Bretagne celtique (1), ni dans les pays germaniques ou slaves.

(1) Je ne puis voir, dans le gwerz breton publié par M. Luzel (Gwerziou Breiz-Izel, II) sous le titre de [illegible], une imitation de la Pernette. Les six premiers couplets du gwerz ont bien avec notre chanson quelque analogie lointaine : une jeune fille s'en va de son [illegible] à la prison, le geôlier lui demande lequel des trois prisonniers elle désire, et comme elle

Et, à vrai dire, c'est le contraire qui étonnerait. Un dramaturge de second ordre se lira et se traduira toujours plus volontiers dans une langue étrangère, que tel poète du plus beau génie, mais purement lyrique : car cette poésie, toute d'impression et de sentiment est comme une liqueur subtile qui s'altère transvasée, ou s'évapore : elle perd trop à changer de forme. De même, en matière de chants populaires, une chanson marquée par un évènement étrange, par une action forte et tragique, manquera difficilement de translateurs ; le *Retour de Renaud*, le *Plongeur*, *Héro et Léandre* ont fait le tour de l'Europe. Mais cette délicate élégie de Pernette, de tant de charme vraiment et de si peu de corps, à quoi bon la traduire ? et ainsi froissée de mains étrangères, qu'en resterait-il ?

Ce que je viens de dire là n'est pourtant vrai qu'en partie. Si les autres peuples ont négligé de s'assimiler la vague histoire de Pierre et de Pernette, il est arrivé que le motif final de la chanson, les cinq derniers vers, détachés du contexte et rajustés arbitrairement à d'autres thèmes, furent traduits et répandus au loin avec un succès extraordinaire. Ce morceau-là devint pour les chanteurs populaires un véritable lieu commun élégiaque, et maintes désespérées d'amour conclurent désormais leur plainte par cette façon de testament, moitié mystique,

---

en désigne un qui porte un grand fer, et qui est celui qu'elle aime : « Choisissez, dit-il, un autre à votre souhait, car celui-là sera décapité. — Si celui-là, répond-elle, va à la mort,.... j'irai à la mort avec lui ! » On voit que s'il existe entre les deux poèmes une certaine affinité de sentiment, la situation est tout autre. En fait, comme le prouvent la conservation des noms de *Pierre* et *Françoise*, et tout le développement du thème, ce gwerz est complètement identique à une chanson française, *la Fille du geôlier* ou *le Prisonnier de Nantes*, fort connue, et dont maintes versions ont été publiées par Marmier, de Puymaigre, Gagnon, Smith, etc. : la fille (Françoise) dérobe les clés de la prison, y pénètre afin de sauver son amant (Pierre) ; mais l'amant refuse de s'évader, avant que son procès ne soit jugé ; au milieu de leurs protestations d'amour, entre le bourreau, et la fille fait éclater son désespoir. Le dénouement heureux, que donne ensuite la chanson française, manque (accidentellement, je crois) dans la version bretonne. Le gwerz a-t-il été calqué sur la chanson française, ou réciproquement ? c'est ce que je n'ai pas à examiner ; quant à l'influence de la Pernette, tout ce qu'on peut accorder, c'est que l'auteur breton ait pu entendre quelque version normande ou poitevine de notre chanson, et s'en soit ressouvenu par hasard dans un ou deux vers.

moitié profane, où elles mêlaient le culte de Dieu et celui de l'amant, demandaient à la fois des fleurs pour leur tombe et des prières pour le repos de leur âme. On peut objecter qu'une telle imagination étant fort naturelle aussi bien que fort poétique, elle a pu se produire spontanément dans plusieurs chansons amoureuses; ce qui serait juste, si le rapport de ces chansons avec le finale de la Pernette se réduisait à une certaine ressemblance d'inspiration [1]. Mais, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, la similitude porte sur le nombre des couplets, sur l'ordre des idées, sur le choix des images et des expressions; et d'autant que tout cela ne s'explique point par une rencontre fortuite ou par une simple affinité de sentiment, il faut admettre que c'est à une chanson unique que fut emprunté ce finale universel des fleurs commémoratives [2]. Que d'autre part cette chanson mère soit la Pernette, où le motif se trouve d'une façon constante, sous la forme la plus parfaite et amené logiquement, plutôt que l'un quelconque des autres thèmes où il n'apparaît qu'accidentellement, joint par une soudure visible et souvent grossière, c'est ce qui ne saurait même faire question.

Voici, je crois, l'exemple le plus frappant qu'on peut donner de cette sorte de greffe poétique. Il existe au t. IV du Recueil

---

1. Il est très facile de discerner entre de telles coïncidences poétiques et des parentés effectives. Il existe un chant grec, l'*Épouse morte* (Tommaseo, *Canti greci*), où le veuf dit au fossoyeur :

> Je t'en prie, maître, fais la sépulture
> Un peu grande, un peu large, pour deux personnes...

Sur quoi il se tue, et les deux époux sont ensevelis ensemble. De même, dans une variante célèbre de notre admirable chanson de *Renaud*, la veuve de Renaud s'écrie :

> Ma mère, dit' au fossoyeux
> Qu'il fasse la fosse pour deux, etc...

Ces dénouements font involontairement songer au finale de la Pernette, et pourtant nul ne s'avisera de supposer un lien commun entre les trois chansons. Il y a ainsi de ces traits saisissants que l'on trouve dans toutes les littératures, parce qu'il y a des sentiments simples qui sont dans le cœur de tous les hommes : ni prêtée, ni reçue, l'idée vit partout et se recrée indéfiniment.

2. Il faut se garder de faire confusion entre ce motif des fleurs funéraires et un autre, fréquent aussi dans la poésie populaire, et qui n'a avec le premier que des analogies extérieures : j'entends ces plantes ou ces arbres qui, venant à pousser sur les tombes voisines d'un couple amoureux, mêlent leurs fleurs

de M. E. Rolland deux versions d'une chanson wende de la Lusace, relative au thème fameux de *Héro et Léandre*; textes à peu près identiques, dont le premier est extrait du recueil de Haupt et Schmaler (*Volkslieder der Wenden...*, II), le second a été recueilli et communiqué par M. W. von Schulenburg. Quand l'héroïne de la chanson a vu son amant noyé, elle déclare qu'elle aussi va mourir, et prononce pour finir les paroles que voici (elles sont traduites d'après le texte wende résultant des deux rédactions combinées, et il m'a paru intéressant de mettre en regard les derniers vers de la Pernette originale) :

HÉRO ET LÉANDRE (wende)	LA PERNETTE
Derniers couplets.	Derniers vers [1].
Enterrez-nous tous deux près du chemin	Au chemin de Saint-Jacques
Où tout le monde passe.	Enterrez-nous tous deux.
Plantez au-dessus de nous un lis,	Couvrez Pierre de roses,
Un lis blanc, un rouge.	Et moi de millefleurs [2].
Le premier qui passera près de nous	Les pèlerins qui passent
. . . . .	En prendront quelque brout.
Celui-là dira ainsi :	Diront : Dieu aye l'âme
Ci gîsent deux jeunes gens,	Des pauvres amoureux !
Qui sont morts l'un pour l'autre	L'un pour l'amour de l'autre
A cause de leur fidèle amour !	Ils sont morts tous les deux.

---

et leurs rameaux (voir l'intéressante enquête faite à ce sujet dans la *Mélusine*, t. II). Dans les cinq vers empruntés à la Pernette, il s'agit uniquement de fleurs *commémoratives*, répandues (non plantées, selon les versions originales) sur la sépulture des amants, et tout à fait comparables aux fleurs dont nous avons coutume d'orner, par une piété un peu païenne, les cercueils et les tombeaux de nos morts. Mais le second motif est au vrai le développement sentimental de cette croyance animiste, vivace au cœur de la plupart des hommes et à quoi l'imagination des poètes, y compris Ronsard et Hugo, s'est toujours abandonnée volontiers : que l'homme, une fois dissous, peut renaître, et son âme passer dans un être du règne animal ou végétal : ainsi par ces arbres ou ces plantes, enracinés dans leur fosse même et nourris de leur substance, les amants continuent de vivre; et leurs âmes cherchent encore à s'unir dans le mélange des arômes et dans l'entrelacement des branches.

1. On voit que le distique wende correspond au vers français, autrement dit l'hémistiche français de six syllabes au vers wende.

2. Notez que le lis rouge et le lis blanc du texte wende correspondent exactement aux *roses* et aux *millefleurs* (blancs) de la Pernette.

Il serait superflu d'insister sur la parenté des deux textes.

De même, les cinq derniers vers propres à la leçon piémontaise courent toute l'Italie, tantôt isolés, à l'état de tronçon vivant, plus souvent attachés fantasquement aux chansons les plus diverses. On les trouve dans la Lombardie, dans la Vénétie, dans l'Istrie, à Rome, et jusqu'à Naples, concluant ici le thème de la *Fausse morte*, là celui du *Plongeur* ou du *Faux pèlerin*, une fois même s'enlaçant de la plus étrange sorte aux couplets de notre *Malbrough*[1].

Enfin, ce même motif des fleurs tombales, légèrement modifié, a passé encore dans une complainte bretonne, dont l'origine est d'ailleurs curieuse à connaître. J'ai signalé plus haut, à propos d'une version interpolée de la Pernette, un chant dialogué franco-provençal : *la Fille à marier*. Or ce thème, traité dans le Midi d'une manière joviale et qui y tourne en chanson énumérative, a reçu du génie rêveur et mélancolique de la Bretagne une couleur toute différente : quelque barde populaire d'un talent original l'a métamorphosé en une très touchante élégie, laquelle nous est connue au moins par deux versions celtiques, une de Vannes, antérieure à la fin du XVIIIe siècle, intitulée par M. de la Villemarqué « les Miroirs d'argent[2] » *Barzaz-Breiz*, II), l'autre de Tréguier, publiée par M. Ernault dans la *Mélusine* (III, c. 477); des couplets bretons il a été fait, sans doute en Normandie, une imitation assez exacte en vers français de huit syllabes, avec assonances féminines accouplées deux par deux; imitation recueillie à la fois dans l'Avranchin (de Beaurepaire, *Et. sur la poés. pop... en Norm.*), dans l'Orne (de Corcelle, *Instr. sur les poés. pop.*, de J.-J. Ampère), aux environs de Metz (de Puymaigre, *Ch. pop. du pays Messin*, II), et dans le Quercy (Daymard, *Vieux ch. pop. rec. en Quercy*). Suivant la chanson celtique, la jeune fille, que sa mère tarde trop à marier, pleure son inutile beauté, et pressentant sa mort prochaine, voici ce qu'elle ajoute (je cite d'après la traduction

1. Ferraro, *Canti pop. del Basso-Monferrato*, n° 10*b*. — Outre les rédactions *H* et *I* données intégralement par M. Nigra à l'art. *Fior di tomba* et les textes romains et napolitains cités dans son commentaire, voyez, pour la Lombardie, les recueils de Bolza (Côme) et Corrazini (Pergame); pour Ferrare, celui de Ferraro; pour la Vénétie, ceux de A. Wolf, Dal Medico, Bernoni; pour l'Istrie, celui de Ive.

2. C'est un ornement de coiffure, insigne des jeunes mariées bretonnes.

du texte breton de Vannes, confrontée avec les vers de la Pernette) :

LES MIROIRS D'ARGENT.	LA PERNETTE.
Si je meurs avant un an, Mettez-moi dans une tombe neuve.	Au chemin de Saint-Jacques Enterrez-nous tous deux.
Placez trois bouquets sur ma tombe, Un de roses et deux de laurier [1].	Couvrez Pierre de roses Et moi de millefleurs.
Quand les jeunes *kloers* viendront au cimetière,	Les pèlerins qui passent
Ils prendront chacun un bouquet,	En prendront quelque brout,
Et ils se diront l'un à l'autre : Voici la tombe d'une jeune fille,	Diront : Dieu aye l'âme Des pauvres amoureux !
Qui est morte du désir de porter Les petits miroirs d'argent [2].	L'un pour l'amour de l'autre Ils sont morts tous les deux.

L'imitation française versifiée donne quatre distiques analogues aux distiques bretons, les deux derniers étant contractés en un seul (voir la version avranchinaise de M. de Beaurepaire, qui est la meilleure). — Puisqu'il s'agit d'une fille amoureuse de l'amour, mais sans amant, et qui doit mourir seule, le dualisme de la Pernette ici n'aurait plus de sens : on voit comment, au moyen de quelques corrections, le poète bas-breton a su appliquer à une personne isolée ce que l'auteur de la Pernette avait dit d'un couple.

L'instinct des peuples ne se trompe guère. Si tant de chanteurs armoricains, italiens ou slaves ont été touchés de ces quelques vers au point de les mêler partout où il leur était possible, c'est que ces vers sont en effet non seulement les plus expressifs de la Pernette, mais encore une chose unique dans la chanson populaire. La simplicité enfantine de cet art empêche de sentir assez le charme d'une idée qui, avec un peu d'apprêt littéraire, s'étalerait sans doute dans les anthologies comme un

1. La version de Tréguier parle ici « d'un rosier rouge » et « d'un rosier blanc », gardant ainsi le contraste de couleurs propre à l'original.

2. Ce distique est certainement arrangé par M. de la Villemarqué. La version de Tréguier dit plus simplement : « Qui est morte du chagrin d'amour. » — Il ne faut pas tenir compte des quatre derniers vers de la version de Vannes : « Creusez plutôt une fosse au bord du grand chemin, etc., » qui ne sont qu'une variante inférieure des précédents, et font double emploi.

joyau lyrique du plus haut prix. Cependant, rustiques ou raffinés, ingénieux ou naïfs, les moyens d'expression sont chose accessoire; et c'est à la puissance du sentiment qui s'en dégage que se mesure, en définitive, la valeur poétique d'une œuvre; or, l'impression que les derniers vers de la Pernette laissent à un esprit tant soit peu sensible est d'une douceur et d'une tristesse suprêmes, et telle qu'il faudrait un Tibulle ou un Lamartine pour nous faire éprouver quelque chose de semblable. Cette tombe au bord du grand chemin, où deux amants dorment ensemble sous une jonchée rose et blanche, où des pèlerins s'arrêtent afin d'y prendre une corolle et d'y déposer une prière, quel plus joli tableau d'élégie? et ce double souhait d'une jeune fille, qui rêve une mort embellie de fleurs et sanctifiée d'oraisons, n'est-ce pas le *Sparge rosas, viator* des sépulcres antiques et le *Priez pour eux!* des funérailles chrétiennes unis dans le plus délicieux accord final?

Après cette fin-là, je l'avoue, toute la fable de la Pernette, malgré bien des traits ingénus et charmants, s'efface presque de mes yeux, tant l'on dirait que c'est pour servir de support à ces cinq vers que le reste du petit roman fut composé. Et ce roman, sous la parfaite limpidité de l'expression, est en somme un tissu d'incertitudes. Qu'est-ce d'abord que cette belle fileuse de Pernette? une fille de roi, comme l'a entendu la tradition normande, ou bien quelque paysanne à qui sa mère promet des époux princiers par une de ces hyperboles naïves où se plaît la chanson populaire? Et Pierre, quelle est sa condition? pourquoi est-il prisonnier? condamné à mort? et d'où vient aux parents de Pernette le pouvoir qu'ils ont sur sa vie? Tout cela pour nous est obscur, et sans doute n'était pas fort clair pour l'auteur de la chanson. Bien plus, son histoire, si tant est qu'elle ait commencé, ne finit pas : car nous ignorons le sort des deux amants, et si les menaces de la mère, si le désespoir de la fille auront leur effet : tellement que je sais un bon connaisseur qui, arguant des conclusions nettes habituelles à la poésie populaire, estime (à tort, selon moi) que notre Pernette n'est que la première partie d'une chanson dont la suite aurait été perdue [1]. En réalité, l'auteur ne s'est guère préoccupé du

1. Il serait étrange, à coup sûr, que des 60 versions que nous possédons, pas une seule ne nous donnât à soupçonner cette prétendue continuation de

dénouement, parce qu'il faut bien qu'un drame se dénoue, mais non pas de même une élégie. A cause des trois vers et demi (sur dix-sept) qui posent la scène et ébauchent un récit, la Pernette peut se classer encore parmi les chansons lyrico-épiques, mais tout juste : un pas de plus, elle glisserait au pur lyrisme, à la rêverie élégiaque, et s'irait joindre à cette chanson-monologue de *la Claire Fontaine*, charmante et indéfinissable chose, d'où l'on s'est ingénié en vain à tirer un sens précis et une aventure positive. Aussi bien l'âme de Pernette est claire, sinon son histoire; et c'est l'essentiel. Où l'on nous montre un sentiment développé en perfection, il importe peu comment les évènements se trament. Aisément les gens curieux d'intrigues bien menées trouveront à se satisfaire : c'est assez, pour l'humble poète inconnu qui fit une fois la Pernette, d'avoir associé en un symbole exquis ces deux choses, où tout l'œuvre de l'art se résume, et tout le jeu de la nature : l'Amour et la Mort.

George DONCIEUX.

P. S. — Il y aurait lieu d'ajouter, à propos des *Versions catalanes*, ligne 20 de la page 124, une note rectificative ou plutôt un renseignement supplémentaire, qu'il ne m'est plus loisible de donner qu'à cette place.

Je m'aperçois à l'instant que le début de *los Presos* est dans un rapport très étroit avec une autre chanson catalane que Milá (art. 207 du *Romancerillo*) intitule *El poder del canto*, et dont les vers (14 syl.) assonent pareillement en *ó*. Cela étant, la chanson de *los Presos* peut être considérée comme une combinaison du thème susdit (un prisonnier qui chante, une fille de roi séduite par son chant) avec *la Pernette* française.

G. D.

---

la Pernette; mais cela même n'est pas d'une impossibilité absolue. La vraie raison qui détruit une telle hypothèse, c'est que les derniers mots de la chanson tombent, pour ainsi dire, comme l'*Ainsi soit-il* d'une oraison, et qu'après le dix-septième vers l'impression est achevée et l'on n'attend plus rien. Supposez que le poète veuille maintenant nous conter comment les amants ont péri ensemble ou ont été sauvés ensemble, dans les deux cas le finale actuel de la Pernette serait de trop : après un pareil testament, la Pernette peut vivre ou mourir, nous n'avons pas à le savoir, et tout est dit. Un poète, populaire ou savant, a très bien le sentiment de ces choses-là.

MÉLANGES

CLOVIS EN TERRE SAINTE

Selon le savant auteur des *Origini dell' Epopea Francese*, la légende bien connue qui attribue à Charlemagne un voyage en Orient et à Jérusalem se serait produite dès le VIe siècle et aurait été appliquée à Clovis. Voici le passage du livre de M. Rajna (page 272, note 2) :

La leggenda poetica di Carlo Magno accolse notoriamente e rese feconda la favola di un viaggio dell' imperatore nell' oriente e a Gerusalemme. Ebbene : un' invenzione simile s'era prodotta più secoli prima per Clodoveo, e si trova registrata come una voce da Gregorio di Tours, se è suo il cap. 39 del libro II dell' *Hist. Fr.*, che manca in parecchi mss : « Hic fertur in Oriente fuisse ac loca visitasse Sanctorum, ipsamque adiisse Hierosolymam ; et loca Passionis ac Resurrectionis Dominicae, quae in Evangeliis legimus saepe vidisse. » Tra le due fiabe non c'è che un rapporto di analogia e conformità di origine, in quanto ambedue nacquero della chiesa. La più tarda, favorita dalle circonstanze, fece discreta fortuna ; dell' antica pare invece da credere che dal recinto sacro non passasse mai a quello della poesia.

A mon avis, on n'a pas jusqu'ici accordé une attention suffisante à cette note de M. Rajna. Si elle était exacte, elle serait du plus haut intérêt, puisqu'on pourrait faire remonter jusqu'au VIe siècle l'inspiration des légendes sur les voyages et pèlerinages en Orient. Malheureusement il n'en est rien. M. Rajna s'est complètement trompé, comme on s'en rend compte en se reportant au texte de Grégoire dont il ne cite qu'un fragment :

Denique migrante Eustachio Turonorum episcopum octavus post sanctum Martinum Licinius Turonius episcopus ordinatur. Hujus tempore bellum superius scriptum gestum est. Et hujus tempore Chlodovechus rex Turonus venit. Hic fertur in Oriente fuisse ac loca visitasse sanctorum ipsamque adisse Hierusolimam et loca passionis ac resurrectionis dominicae, quae in euangeliis legimus saepe vidisse. (Éd. Omont, p. 68.)

On voit tout de suite que le personnage qui, au dire de Grégoire, visita Jérusalem au VIe siècle est Licinius, huitième évêque de Tours, et non le roi Clovis. — Cette erreur, singulière de la part d'un homme comme M. Rajna, m'a paru bonne à relever. Elle pourrait servir de point de départ pour des théories aventurées, si quelque personne, lisant les *Origini dell' epopea francese*, négligeait de recourir au texte de Grégoire de Tours.

Ferdinand LOT.

ROBERT LE CLERC D'ARRAS

AUTEUR DES *VERS DE LA MORT*

L'édition donnée par M. Windahl[1] du poème en 312 strophes, qui, comme celui d'Hélinand, porte le titre de *Vers de la Mort*, a été appréciée par la critique avec une sévérité quelque peu excessive[2]; le texte, qui n'est pas facile, en est assez bien établi, mais le commentaire, malgré l'appui qui n'a pas manqué à l'éditeur, laisse à désirer dans toutes ses parties[3]. M. Windahl

---

1. *Li Vers de la mort, poème artésien anonyme du milieu (?) du* XIIIe *siècle*, publié... par C. A. WINDAHL. Lund, 1887, in-8°.

2. Voy. *Literaturblatt*, t. VIII (1887), col. 150 (J. V.).

3. Le style de ce poème, déjà très obscur par l'incohérence des idées et la recherche puérile des tournures, est en outre rempli de locutions figurées ou proverbiales que l'on n'arrive pas toujours à interpréter. Je noterai les suivantes, où l'on peut compléter ce que dit l'éditeur. CLXV, 1, *amer du ploi du doit*. « Sainte-Palaye, dit M. W., cite un passage où cette expression signifie « aimer tendrement »; ici elle a, comme on le voit, un sens tout à fait contraire. » Le passage cité par Sainte-Palaye est tiré d'une chanson de Perrin d'Angecourt, et il a été imprimé deux fois (*H. L.* XXIII, 667; *Archiv* XLII, 259, cf. Jeanroy, *Origines*, p. 99) dans une leçon assez différente, qui ne laisse pas de doute sur le sens de la locution (M. Godefroy l'a omise) : elle signifie, ici comme dans les *Vers de la Mort*, « aimer très peu, très légèrement »; c'est de même qu'on dit dans *Ancassin* que l'amour d'une femme est « en son l'ueil et en son le teteron de la mamele et en son l'orteil del pié », et dans une chanson du XVe siècle : *Ma femme m'aime du bout de sa cornette, Et moi je l'aime du bout de mon talon.* — CLXXX, 7-8 : *Berte fu jadis a le mait; S'ele prist des biens, si en ait.* M. W. remarque : « Ce proverbe, dont le sens est inconnu, se retrouve à peu près sous la même forme dans *Li Congés Adam de la Halle*, str. 2, vv. 8 et 9. » Il aurait dû insister davan-

a notamment méconnu la signification de la strophe LXXVI consacrée à Robert le Clerc :

Mors, s'a nului pues estre amie,
Robert le clerc n'oublie mie :
Bien te doit de lui souvenir.
Quant sor tos t'a auctorisie.
Fai l'ent deus mois de cortoisie,
Ançois que poins soit de fenir,
Teus k'en langueur [1] puisse tenir
Sen cors, en espoir d'espenir
Les meffais dont s'ame est soullie.
Dieus ert avoec au covenir,
S'ert seürs d'a droit port venir :
Bontés doit bien estre merie.

Dans ce Robert M. Windahl voit (p. XXXVI, XXXVIII) un ami de l'auteur, comme l'abbé d'Arras mentionné à la strophe XCIX. Mais le ton de la strophe LXXVI indique visiblement que l'auteur y parle de lui-même. Il demande à la Mort de lui accorder deux mois de maladie (*langueur*) avant son trépas, pour qu'il puisse se repentir de ses péchés et aller au ciel ; il lui réclame cette faveur comme une récompense de ce qu'il l'a célébrée dans ses vers plus qu'aucun homme ne l'avait fait (*sor*

---

tage sur ce curieux rapprochement, qui lui avait été indiqué, et qui ne saute pas aux yeux. En effet le texte du *Congé*, dans l'édition de Méon comme dans celle de De Coussemaker, porte, d'après le ms. unique : *Chascuns fu* (De C. *fut*) *Berte en ceste vile Au point c'on estoit a le mait*, et ces vers n'ont jamais été compris (P. Paris, *H. L.* XX, 652, lit *fuberte*, mais *fuberter* (quoique M. Godefroy l'ait admis en le changeant en *foberter* et en renvoyant inexactement à De Coussemaker) n'existe pas et *afouberter* ne convient pas ; en outre *mait* ne peut être identifié à *mai*). Le texte des *Vers de la Mort* est donc précieux, en ce qu'il prouve que *Berte* dans cette locution est un nom propre, et que *mait* est le mot bien connu synonyme de *huche* (M. W. au glossaire accompagne *mait* de deux points d'interrogation). Le même dicton, faisant évidemment allusion à un conte que nous n'avons plus, se retrouve dans un sermon cité par M. Lecoy de la Marche (*La Chaire franç. au m. d.*, 2e éd., p. 255), malheureusement d'une telle façon qu'il m'a été impossible d'en découvrir le texte manuscrit : *Berte fu a le mait : s'ele donat, si en ait* (*sic dedit, sic habeat*).

1. M. W. emprunte à l'un de ses deux mss. la mauvaise leçon *longueur;* l'autre donne *lanweur*, forme notable.

tos t'a auctorisie), et lui rappelle qu'un service en vaut un autre (*Bontés doit bien estre merie*).

Cela étant, on peut espérer retrouver l'époque où Robert a écrit son poème [1] et quelques détails sur lui. M. Windahl a relevé une mention de ce poète dans une pièce artésienne; s'il est le même que Robert du Chastel, clerc d'Arras, dont nous avons quelques chansons, il était contemporain de Baude Fastoul, qui parle dans son *Congé* de Robert du Chastel et nous apprend qu'il bégayait. Je n'essaierai pas ici d'éclaircir ces questions; elles regardent surtout celui qui entreprendra la tâche attrayante et difficile d'écrire une histoire littéraire d'Arras au XIIIe siècle [2].

G. P.

LES TROIS MARIES

CANTIQUE PROVENÇAL DU XVe SIÈCLE

Le curieux fragment imprimé ci-dessous occupe le recto d'un feuillet de papier qui a été récemment extrait de la reliure d'un livre du département des imprimés à la Bibliothèque nationale et transféré au département des manuscrits, où il fait partie d'un recueil classé sous le n° 5237 des nouvelles acquisitions françaises. C'est à une bienveillante communication de M. L. Delisle que je dois d'en avoir eu connaissance.

De ce que la pièce est écrite sur le recto, tandis que le verso est resté vacant, je conclus que le feuillet ne faisait pas partie d'un livre : c'était une feuille volante. Il n'y a là rien de surprenant. Il paraît bien que les poésies des troubadours et des

1. Il me paraît bien, comme à M. W., qu'il résulte du poème lui-même qu'il a été composé au moment de la première et non de la deuxième croisade de Louis IX; et comme le poète exprime l'espoir que le roi persévèrera dans son pieux dessein, et qu'en outre il ne dit pas que Robert d'Artois ait pris la croix, ce qu'il fit en 1245, il semble probable que le poème a été écrit en 1244. A propos de Robert d'Artois, que notre poète mentionne souvent, M. W. remarque qu'il se permet contre lui « un langage dont on ne saurait trop s'étonner », et il renvoie à la str. CLIII; mais c'est une méprise : cette invective s'adresse à l'usurier, et non au comte d'Artois.

2. J'ai par avance donné le résultat de cette note dans la 2e édition de ma *Littérature française au moyen dge* (*Additions et corrections*, p. 313, 314); dans le *Tableau chronologique* (p. 252), il faut placer Robert le Clerc à 1244 au lieu de 1246.

trouvères ont été écrites sur des bandes étroites de parchemin que l'on roulait, avant de prendre place dans les chansonniers qui nous les ont conservées. Pour les trouvères du moins, on en a la preuve, et il n'y a pas de raison pour que les troubadours n'aient pas agi de même.

Notre feuillet de papier ne remonte pas à l'époque des troubadours. L'écriture m'a paru être celle de la seconde moitié du XVe siècle, et je ne pense pas que le cantique même soit notablement plus ancien. Malgré sa date relativement récente, il ne laisse pas d'offrir un certain intérêt. Il appartient à la classe de ces chants religieux destinés au peuple (mais probablement composés par des ecclésiastiques) qui ont dû être fort nombreux pendant tout le cours du moyen âge, et dont, pour le XVe siècle particulièrement, nous avons plusieurs échantillons. Je citerai le cantique de Noël *An gran alegrier annem vesitar*, plusieurs fois publié [1]; les deux *planchs* de Notre-Dame au pied de la croix, qui commencent l'un et l'autre par *Planh sobre planh, dolor sobre dolor*, mais qui, à partir de la seconde strophe, diffèrent sensiblement [2]; le cantique de sainte Marie Madeleine, *Allegron si los pecadors*, réimprimé il y a peu d'années par M. Chabaneau et tout récemment par M. l'abbé Bargès [3], enfin, le cantique sur la Résurrection, édité d'après une copie de 1616 par M. Chabaneau [4] et dont il est à propos de citer ici quelques vers :

Alleluya, alleluya, alleluya,
Alleluya.
Quand Jesus Christ fon tormentat
Et de la crous desclavellat
En lo sepulcre fon pausat.
Alleluya!
Mas Pons Pilats et Caïphas
Ben fort fasion gardar lo vas,
Que non li fossa deraubat.
Alleluya!

---

1. D. Arbaud, *Chants pop. de la Provence*, II, 215; cf. pour les autres éditions, *Romania*, I, 382.

2. Le plus ancien, du XIVe siècle, est publié dans mon *Recueil*, partie provençale, n° 32, le plus récent, XVe siècle, est dans les *Chants pop. de la Provence*, II, 226.

3. Voy. ci-après à la fin de la chronique.

4. *Revue des langues romanes*, 2e série, VI (1878), 6.

Entre les cantiques provençaux de la fin du moyen âge qui nous sont parvenus, ce dernier est probablement celui qui ressemble le plus au cantique des Trois Maries. Le sujet d'abord est à peu près le même, tellement qu'on pourrait leur donner à l'un et à l'autre le même titre. Toutefois, pour éviter toute confusion, j'appelle « cantique des trois Maries » la poésie que je vais publier, où du reste les saintes femmes ont un rôle plus important que dans la pièce éditée par M. Chabaneau. La forme aussi offre d'assez grandes analogies. Les deux cantiques sont en vers octosyllabiques à rimes masculines et ont pour refrain, à la suite de chaque strophe, *alleluya*. A la vérité les strophes diffèrent. Dans le cantique de la Résurrection elles ont trois vers, dans celui des trois Maries elles en ont quatre, le quatrième étant une sorte de demi-vers qui ne rime pas, ou qui ne rime qu'accidentellement (coupl. VI, VII, VIII) avec les trois vers précédents. Pour les trois vers qui riment ensemble, les rimes se réduisent souvent à de simples assonnances, ce qui s'observe aussi dans le cantique de la Résurrection. Dans les couplets III et VI on est surpris de voir *an* assoner avec *ar*. Peut-être le texte est-il fautif là comme en d'autres endroits que j'ai corrigés en note. Il n'y a pas de doute que le cantique de la Résurrection a été composé en Provence. La copie éditée par M. Chabaneau (la seule que l'on connaisse) est de la main d'un vicaire de Mallemort, dans les Bouches-du-Rhône, sur les bords de la Durance. Je suis persuadé que notre cantique des saintes Maries a été composé dans la même région et vers le même temps, c'est-à-dire au XVe siècle. M. Chabaneau voudrait faire remonter le cantique de la Résurrection jusqu'aux environs de l'an 1300, mais je crois que c'est trop le vieillir.

On peut enfin rapprocher notre cantique de la pièce populaire publiée, en 1878, dans la *Revue des langues romanes* (2e série, V, 217), par Victor Smith, sous ce titre : « Un alleluia pascal en Velay. » Cette pièce est en tercets, ordinairement monorimes (en *a*) suivis d'*alleluia* trois fois répété. Elle porte des traces évidentes de remaniement et peut remonter au XVIe siècle, ou peut-être même au XVe.

Le feuillet qui nous a conservé le cantique des Trois Maries est en assez mauvais état. J'ai restitué çà et là, en italiques, quelques lettres enlevées par des déchirures. Au commencement il ne me semble pas qu'il manque rien, quoique le parchemin

soit rogné de bien près, mais à la fin il manque sûrement plus d'un couplet.

I *Ab* Madalena[1] un matin
Las tres Marias s'en van aisi (?),
E van comprar d'un unguent fin
Mot odorant. — *Alleluya a*

II Tireron s'en lo drech camin,
Al sant sepulcre van venir
Per hogner lo cors de Jhesu[2],
Fasent lo planh. — *Alleluya a.*

III « Oy Dious! qui la poyra *levar*
« La peyra dal monumen gran?
« Non remandra per asajar
« An forsa gran. » — *Alleluya a.*

IV Levan los huelhs, regardan sus
Ves lo sepulcre de Jesu;
Vegron istar tres angels sus
En cascun cap. — *Alleluya, a.*

V « Donnas, que quere[s] vos aysi?
— Queren lo cors de Jhesu Crist.
— Tornas vos en; non eysi
« En aquest vas. » — *Alleluya a.*

VI *Las* tres Marias s'en van plorant,
Lo sieu car mestre en van cerquant;
Dedins un ort vegron istar
Un ortolan[3]. — *Alleluya a.*

VII « *Bel* ortolan, si Dious ti sal,
« *Au*rias say vist Jhesus passar?
« *Si* say l'as vist non o celar,
« Per ta leoutat. » — *Alleluya a.*

VIII *Ad*onc Jhesus lau vet[4] parlar :
« *Ma*ria! » si la vay appellar!
E ella respont : « Mestre car,
« Vauc te adorar. — *Alleluya a a.*

---

1. Le haut des lettres de ce mot est rogné. J'ai deviné plutôt que lu.
2. Corr. *lo cors Jhesu Crist.*
3. Cf. Jo. XX, 15 : « Illa existimans quia hortolanus esset..... »
4. Sic, corr. *l'annet.*

IX — *Mar*ia vay t'en de mantenent,
« *P*orta novellas a ma gent;
« Encar encuey saren ensemps
« Sensa dotar. »
Alleluya a a.

X *Mar*ia s'en *v*ay an gran lausor
Vas la *may*re del Salvador :
« *Mar*ia vi*st ay* nostre Segnor,
« Vostre filh car! »
Alleluya a a.

La pièce qu'on vient de lire m'a rappelé un autre cantique également provençal et du xve siècle que j'ai copié jadis dans le ms. 943 de la Bibliothèque de Tours où il est transcrit à la suite de la vie de saint Honorat de Raimon Feraut. Le texte en est assez corrompu. Je me hasarde toutefois à le publier avec quelques essais de corrections. Il manque un vers à chacun des couplets II, VI, X, XI, et un couplet au moins après le douzième. En outre, la pièce semble incomplète de la fin. Le quatrième vers de chaque strophe se termine par *verge Maria*. Mais il semble que le vers *quar est verge Maria* qui est à sa place aux couplets II, VI, X, ait pris la place de quelque autre formule dans les couplets VIII, XI, XIII, XIV.

Ce cantique n'est pas mentionné dans la notice fort imparfaite que M. Dorange a publiée sur le ms. 943 de Tours [1] dans son catalogue. La vie de saint Honorat a été copiée, en 1381, par un certain Bertrand de Briançon, mais le cantique a été ajouté plus tard.

Verbum caro factum est
De Virgine Maria.

I. Aujas! quant fom resemut
Tot lo mont[1] era perdut.
Dieus del cel trames salut
A la verje Maria.

II. « Lo sant Esperit venra,
« Et de tu mayson fara,
« Quar ist verje Maria.

III. L'angel venc an gran clardat
Et an gran umilitat;
La Verje vay saludar,
Disent : « *Ave Maria.* »

IV. Dieus trames d'amont del cel
Mon senir[2] sant Cabriel,
Anjel precios e bel,
A la verje Maria.

V. Ara son pasat nou mes
Que Quabriel fon trames
Per gardar e per sos mes
A la verje Maria.

VI. « Novellas t'aport fissels :

1. Ms. *tolomont*.

2. *Senir*, pour *senhor*, au sing., se trouve en d'autres textes de Provence, par exemple dans une copie de l'épître farcie de la saint Etienne que renferme le sacramentaire de l'église de Fréjus.

« Reyna seras del cel,
« Car yest verje Maria.

VII. « Qu'en portaras un fil bel
« Que aura num Manoel,
« Que anc non fom trobat tan bel,
« A la verje Maria. »

VIII. Quant la Verjes o audi,
De paor esferesi [1],
Si que tota estrementi [2],
Car est verje Maria.

IX. — Oy! angel mot bel e clar,
« Verjenitat vulgas dar,
« Digas mi con si pot far
« Que yeu sia verje Maria?

X. — Lo Sant Esperit venra
« En tu [el] salonbrara [3],
« Car yest verje Maria.

XI. — « Ayso sia al plasser siau
« Que yeu sia serventa de Dyeu,
« Car est verje Maria. »

XII. Quant la Verjes ac parlat
E Jessu fom encarnat
En son cos presios sagrat,
De la verje Maria [4].

XIII. « Trobares aysel qu'es nat
« En la greupia fom pausat,
« Et de paures draps
« Fom envolopas [5],
« Car est verje Maria.

XIV. Paor agrun li pastor
Can viron la gran clayror.
Mays gran [6] gaug agron de l'onor
Car est verje Maria.

P. M.

---

1. « S'effaroucha », Raynouard, III, 309, *esferezir*.

2. « Trembla »; Raynouard, III, 225, un seul ex.; cf. Mistral, *estrementi*; « faire trembler. »

3. On serait porté à écrire *s'alombrara*, cf. dans le même sens l'anc. fr. *s'aombrer*. Toutefois on trouve *solumbrar*, avec le même sens qu'ici, dans le *Lex. rom.*, IV, 370, dans la *Cantinella* (D. Arbaud, I, 216), et ailleurs. Le même mot s'est conservé avec le sens de « mettre à l'ombre ». Il a même d'assez nombreux dérivés, voy. le dict. de Mistral, sous *souloumbra*, *souloumbradou*, *souloumbre*, etc.

4. Il est évident qu'il manque ici au moins un couplet dans lequel la naissance du Christ était annoncée aux pasteurs.

5. Ces deux vers devraient être réduits à un seul : *D'umils draps envolopas?*

6. Supp. *gran*.

COMPTES-RENDUS

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par Maximilien KAWCZYNSKI. Paris, Bouillon, 1889, in-8°, 220 p.

Si la valeur d'un ouvrage devait se mesurer à la vogue des opinions contestées et à la taille des adversaires combattus, ce petit livre pourrait être préféré à beaucoup de gros volumes. M. Kawczynski ne craint pas d'attaquer des théories qu'on regardait jusqu'ici comme fondées sur des principes indiscutables. L'épigraphe qu'il a choisie nous dit en latin que la science, quand elle se sent impuissante, ne doit pas hésiter à changer de méthode. Ce principe n'est pas, que je sache, universellement admis. L'auteur n'ignore pas qu'il est parfois difficile de se convertir même à la vérité, et il sait à quoi il s'expose. Il n'est pas malaisé sans doute de l'attaquer avec violence : quelques-uns auront peut-être le courage de lui pardonner beaucoup parce qu'il a beaucoup osé.

Au commencement de son livre, M. K. pose différents principes qu'il n'a pas la prétention de démontrer, mais qu'il vérifiera par l'application. Contrairement à certaines théories admises, il nie que les peuples aryens aient possédé une poésie avant leur séparation ; il se refuse à croire que les arts soient le produit d'une génération spontanée. Toute invention dans le domaine de l'art ou de la science doit être personnelle. Un homme invente ; les autres s'empressent d'imiter. Les peuples à leur tour se copient les uns les autres ; mais on n'a pas toujours aimé à reconnaître les mérites du voisin, et la science s'est mise trop souvent au service de l'orgueil national. Cette introduction, nourrie de faits et de raisonnements serrés, ne démontre rien d'absolument positif ; cependant elle est intéressante, éveille l'attention du lecteur sur un grand nombre de points importants et sème des doutes utiles. L'histoire des institutions humaines est sans doute plus compliquée qu'on ne le pense. La science, quand elle est jeune encore, aime peut-être trop à lui imposer une simplicité qu'elle ne tire que d'elle-même, et elle a trop de tendance à substituer une sorte de méthode mathématique, qui est moins compliquée, à la méthode naturelle, qui est la plus légitime.

Le but principal de l'auteur de ce livre est de rechercher « le principe de la versification rythmique du moyen âge ». Mais si cette rythmique dérive de l'antiquité, il importe de connaître les vrais fondements de la versification des anciens, et de la débarrasser des idées fausses qui s'y sont introduites.

Il y a eu des disputes célèbres au sujet du rôle de l'accent dans les vers latins. Bentley, Hermann et Ritschl ont soutenu que les poètes aimaient la coïncidence de l'accent et de l'ictus ; M. Lucien Mueller a prétendu qu'ils recherchaient le contraire. M. K. donne tort aux deux partis, et déclare que l'accent ne joue absolument aucun rôle. Je préférerais donner raison à l'un et à l'autre. Dans les quatre premiers pieds du vers de Virgile, quand ils sont formés par deux longues, la concordance est visiblement évitée ; elle est au contraire évidemment recherchée à la fin du vers. Dans tous les vers latins, quels qu'ils soient, la disposition des accents n'est pas la même que dans les vers grecs. On a tenté d'expliquer ces différences par la césure : moyen insuffisant, et qui, même admis, ne ferait que reculer la difficulté, car il faudrait dire pourquoi les Romains ne recherchent pas les mêmes césures que les Grecs. Tant qu'on n'aura pas rendu compte de ces divergences, la question en restera toujours à peu près au même point.

C'est contre les fantaisies d'Hermann que M. K. s'élève avec le plus de vivacité. Ce grand philologue, auquel tout le monde a depuis emboîté le pas, a introduit dans la versification ancienne la notion d'un ictus *vocal*, qui relèverait certaines syllabes et serait le signe de l'intensité. Or, cette notion n'est pas d'origine antique ; c'est la musique moderne, qui, aimant à multiplier les doubles croches, a dû distinguer de cette façon les deux parties de la mesure, qui risquait de ne plus être saisie. Mais les auteurs anciens ne connaissent que des séries de longues et de brèves ; les mots *arsis* et *thesis* ne désignent pour eux que des mouvements du pied ou de la main ; nulle part, il n'est question d'intensité. On pourrait faire à cette théorie nombre d'objections. Il serait trop long de chercher ici à expliquer pourquoi les grammairiens ne parlent pas en général de l'*intensité*, de discuter les textes dont l'interprétation pourrait conduire à cette idée. Je me bornerai à faire observer que l'opinion ici proposée est en contradiction avec ces mots de Terentianus Maurus, qui dit en parlant de l'arsis et de la thesis : *parte nam attollit sonorem, parte reliqua deprimit* ; et avec ce passage de Marius Victorinus (K. 40) qui, après avoir défini l'arsis à la façon usuelle *sublatio pedis*, ajoute ces paroles caractéristiques : *item arsis elatio temporis, soni, vocis, thesis depositio et quaedam contractio syllabarum.*

D'après M. K. les Romains n'ont pu léguer aux versifications romanes, comme élément intérieur du rythme, que la notion de quantité. Il y ajoute la rime, qui était en germe dans les assonances et les allitérations recherchées par la rhétorique latine, et dont par suite il est inutile d'aller chercher bien loin les origines. Cette opinion, au sujet de la rime, paraît être de toutes la plus simple et la mieux fondée. D'ailleurs la recherche de l'homophonie n'est-elle pas une chose assez naturelle pour avoir pu naître sur plusieurs points à la fois ?

Mais comment de la quantité a-t-on pu arriver aux vers modernes ? Peut-être eût-il été bon d'insister sur la période de transition, marquée par les vers de Commodien ou d'écrivains un peu postérieurs. M. K. dit (p. 126)

que cette versification est rythmique : cela ne me paraît pas démontré ; je crains d'ailleurs que tout le monde ne s'entende pas bien sur le sens de ce mot. L'auteur ajoute que, dans Commodien, la cadence finale est strictement observée d'après la quantité. Cela est très contestable. Il suffit pour s'en convaincre de considérer des fins de vers telles que *Dĕos inanes* ou *tempora quŏque*.

Pour imiter la quantité qu'on ne connaissait plus, les poètes du moyen âge ont pu se servir de l'accent. Mais « ils ne se proposent jamais d'imiter le rythme métrique par un rythme fondé sur l'accent » (p. 119). Les vers trochaïques, il est vrai, ont souvent maintenu les accents primitifs ; mais cela n'est nullement obligatoire. Les versificateurs observent le nombre des syllabes, les césures, s'il en existe dans le mètre correspondant, et la cadence finale ; mais tout se réduit là. Les accents intérieurs pourraient bien n'être que des éléments musicaux, qui servent à marquer les faîtes de la mélodie. Il serait trop long d'énumérer ici les observations souvent fort ingénieuses que fait l'auteur sur ce sujet. Malgré tout, il semble que ces accents intérieurs sont trop sensibles pour qu'on n'en tienne pas compte au point de vue du vers. S'ils paraissent irréguliers, peut-être est-ce parce qu'on n'en a point trouvé les règles. C'est à ce point que devront s'attacher les adversaires de M. K., s'ils veulent avoir pleinement raison contre lui.

Au point de vue de la méthode, on pourrait peut-être reprocher à l'auteur de s'attacher un peu trop aux textes des grammairiens, de laisser parfois de côté l'étude des faits. Les écrivains techniques ne nous donnent pas toujours les véritables règles de l'art, celles qui sont fondées sur l'histoire et la logique. Priscien ne nous donne pas même les moyens de scander les vers de Plaute et de Térence, et les prosodies du XVIIe et du XVIIIe siècle ne nous expliquent que bien imparfaitement le mécanisme du vers français. On peut aussi relever dans le livre de M. K. quelques fautes matérielles, notamment en ce qui concerne le grec ; elles ne prouvent pas grand'chose contre sa théorie.

On n'a pu ici que toucher aux points principaux ; il y aurait à signaler bien d'autres opinions intéressantes, notamment sur les rapports de la rythmique et de la métrique, sur l'influence réciproque des vers byzantins et romans les uns à l'égard des autres, sur la constitution des strophes. Cet *Essai* est véritablement un recueil de thèses dont chacune forme un chapitre, et dans lesquelles on trouve une érudition nourrie, une argumentation serrée, une netteté de style qui ne laisse pas soupçonner que l'auteur est un étranger. Son livre doit être lu et relu, et ce n'est pas là un défaut. On peut ne point partager ses idées : il paraît difficile de n'y point prendre intérêt, et de ne pas en profiter.

A. VERNIER.

Erec und Enide, von Christian von Troyes, herausgegeben von Wendelin FOERSTER. Halle, Niemeyer, 1890, 8°, LV-361 pages (*Christian von Troyes Sämmtliche Werke*, III).

La belle édition des œuvres de Chrétien de Troies que nous devons à M. Förster avance assez rapidement : *Cligès* a paru en 1884, *Ivain* en 1887, voici *Erec* ; si, comme on peut l'espérer, les trois ou quatre volumes qui restent vont encore un peu plus vite, le XIXe siècle verra l'achèvement de ce beau monument élevé à la poésie française du XIIIe siècle, par des mains étrangères, mais avec autant d'amour et même d'enthousiasme que d'habileté. Le texte est toujours établi à l'aide de toutes les ressources dont la science dispose, et accompagné de remarques qui attestent une connaissance approfondie de la langue, des mœurs et des idées du temps. Les préfaces, outre la justification de la constitution critique du texte, contiennent l'appréciation et l'histoire littéraire de chaque poème, l'explication du sujet, et s'efforcent de donner à l'œuvre du poète champenois sa place dans l'histoire littéraire générale ; en tête du premier volume se trouve, comme nous l'avons dit (*Rom.* XIII, 444), un tableau général de la langue de Chrétien, tableau un peu trop sommaire, et qui sera sans doute retouché plus tard. Un glossaire général et un index des noms propres complètent cette belle publication, qui occupera désormais une place d'honneur parmi celles que notre siècle a consacrées à l'ancienne poésie française.

Le texte d'*Erec* ne donnerait lieu qu'à de menues remarques de forme ou de ponctuation[1] ; bien que l'éditeur se plaigne des conditions défavorables où la critique se trouve placée pour ce poème (les sept manuscrits qu'on en a paraissent remonter à une copie déjà fautive), il a su le constituer d'une façon très satisfaisante, et le lecteur qui ne cherche pas de parti pris à contrôler chaque vers à l'aide des variantes données au bas des pages n'est nulle part arrêté dans sa lecture. Le texte est accompagné de remarques pleines d'indications utiles et de rapprochements instructifs. Voici quelques notes additionnelles prises à la lecture. La remarque sur le vers 248 est une discussion sur la préférence à donner à *aurai* ou à *avrai*. Elle est peu claire[2], et l'auteur conclut ainsi : « Il suit de là que pour Chrétien on ne peut admettre que *avrai* ou *arai*. » La conclusion est juste à mon avis[3], mais il est bizarre qu'à ce même v. 248 et encore ailleurs l'éditeur imprime *aurai* ; plus loin, il est vrai, il donne *avrai* : ce sont des négligences. —

1. Je n'en noterai qu'une : au v. 5310 l'éditeur imprime : *Ancor atent*, qu'il comprend sans doute : « J'attends encore. » Je ne mettrais pas de point avant ces mots, et je comprendrais [illegible] que je m'en fuie des maintenant.

2. [illegible]

3. Ce qui me le persuade surtout, c'est la fréquence des rimes comme [illegible] dans des poètes qui riment richement. *Avoi* vient sans doute d'*avra* sous l'influence de *a*. Quant au fr. mod. [illegible], il est difficile à expliquer ; je remarquerai seulement que la prononciation par *a* ouvert semble assez récente.

V. 1397, M. F. n'a pas rencontré d'exemples d'*ombrage*, au sens d' « ombrageux », appliqué à un cheval. En voici un : « Et quant aucuns Sarrasins ceval[c]oit ceval umbrage, et il veoit ou buisson ou ombre et il reculoit ariere.... » (*Chron. d'Ernoul*, p. 282). — V. 2358. *De totes parz est an melide* (: *Enide*). Sur le mot *melide*, dont il rapproche avec grande vraisemblance *melite* (ajoutez aux exemples de ce mot H. d'Andeli, *Dit du chanc. Philippe*, v. 217), M. F. écrit une note des plus intéressantes. S'appuyant sur un vers de *Rigomer* (*Vos avez trovee melite*), qu'il rapproche de la locution bien connue « trover Cocaigne », et sur l'expression *li solaz de Melite* dans *Cortois d'Arras*[1], il est porté à voir dans *Melide* ou *Melite* une autre *Cocagne*, un pays merveilleux où règne la félicité. Il se demande ensuite, renvoyant aux *figues de Melite*, c'est-à-dire de Malte, mentionnées dans les *Crieries de Paris*[2], s'il ne s'agit pas de Malte, île à laquelle un passage des *Actes des Apôtres* a pu valoir la réputation d'une sorte d'Ile Fortunée[3]. Il serait curieux de rechercher des confirmations à cette ingénieuse hypothèse ; une étymologie populaire (rapprochement avec *mel*, *miel*) a peut-être favorisé la diffusion de la légende et l'emploi comme non commun du mot *melite* ou *melide*. — Dans un épisode du poème figure le roi *Guivret le Petit*, qui dit (v. 3866) : *Mi home lige sont Irois* : « Géographie désordonnée, remarque M. F., car Erec n'a point passé la mer pour aller en Irlande, et son royaume est en Grande-Bretagne. On n'aura pas l'idée de songer à des colons irlandais établis en Bretagne. » Ceux qui croient à un fond celtique, fort obscurci, mais primitif, pour les contes bretons verront là un précieux vestige, qui n'est pas d'ailleurs isolé dans les romans français, du temps où l'ouest de la Grande-Bretagne était sous le pouvoir des Irlandais (jusqu'au VIe siècle environ[4]). — V. 3955. Sur le nom du *Gringalet*, cheval de Gauvain, M. F. aurait pu citer mes remarques dans l'*Hist. litt. de la France* (XXX, 36), qui coïncident à peu près avec les siennes. Seulement, après avoir dit que *Gringalet* était originairement un nom commun, j'ajoute : « Il est sans doute celtique ; mais nous n'en connaissons pas la signification, et encore moins

1. L'éd. de Méon (v. 334) porte, à tort, *li deduit de merite*. En revanche, au vers précédent, M. F. imprime par erreur *melite* au lieu de *delite* que donne Sainte-Palaye aussi bien que Méon.

2. *Fiques* dans Sainte-Palaye ; *figues* dans Méon et Franklin.

3. Saint Paul, étant arrivé à Malte, fut mordu par une vipère sans en éprouver de mal et fit dans l'île plusieurs guérisons (*AA. Ap.*, c. 28). Depuis ce temps, d'après une légende rapportée par divers auteurs, il n'y a plus de serpents à Malte (ou ils ne sont plus venimeux), et ceux même qu'on y apporte y périssent. On sait que la même légende a été appliquée à l'Irlande, qui aurait depuis saint Patrice une semblable immunité. Or un des traits qui caractérisent l' « île de verre », le paradis celtique que mentionne Chrétien précisément dans notre poème, est aussi celui-là : *Ne boz ne serpanz n'i areste* (v. 1950). On voit comment l'idée de cette immunité pouvait se lier à celle d'une sorte de paradis terrestre.

4. M. F. semble avoir lui-même eu plus tard quelque idée de ce genre (*Introd.*, p. XLII).

comprenons-nous comment ce mot a passé aux sens divers qu'il a pris depuis dans la langue. » M. F. ne paraît pas, naturellement, admettre la celticité du mot. Voici ce qu'il en dit : « Le mot n'est expliqué nulle part ; il signifie comme on sait « petit, chétif, faible », voy. Littré et Mistral ; il doit donc désigner un cheval maigre très résistant. » Il faut avouer qu'il serait étrange qu'on eût choisi pour désigner le cheval du principal héros de la poésie bretonne un mot signifiant « petit, chétif », et qu'on eût regardé ce cheval comme une haridelle. L'auteur du *Merlin* en prose, en tout cas, ne connaissait pas ce sens au mot *gringalet*, puisqu'il dit « un cheval qui ensi avoit non pour la grant bonté dont il ert », ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il attachât réellement au mot *gringalet* un sens quelconque. Le mot est celtique, et est sans doute la forme primitive *guingalet*[1]. Dans une triade galloise copiée dans le *Livre Noir* de Caermathen, par conséquent au XIIe siècle, le cheval de Gwalchmei (Gauvain) est appelé *Keincaled*, que M. Loth (*Mabin.*, II, 206) interprète par *kein*, « beau », *caled*, « dur » ; on a là sans doute le prototype de *guingalet*, d'où *gringalet*. Quant au sens actuel du mot, il ne paraît pas plus ancien que le XVIIe siècle, et remonte peut-être tout simplement au farceur qui jouait à l'Hôtel de Bourgogne, au temps de Louis XIII, sous le nom de Gringalet, qu'il avait pris je ne sais trop où[2]. De là est venu l'article d'Oudin : « *Gringalet*, bouffon amusant, » et celui de Cotgrave avec la riche synonymie dont ce lexicographe est coutumier : « A merry grig, pleasant rogue, sportfull knave, conceited whoreson. » Il est probable que ce Gringalet était petit et maigrichon, et jouait le rôle d'un souffre-douleur[3]. De nos jours, la popularité du nom de Gringalet a été ravivée par le personnage de ce nom dans la pièce des *Saltimbanques* et le fameux : « C'est la faute à Gringalet. » — Au v. 4129 figure un autre cheval, celui d'Arthur ; le texte porte : *Sor l'aubagu monta li rois* ; les variantes donnent *labagu*, *lambagu*, *labatu*, *le bagit*. « Je n'ai retrouvé ce nom nulle part, » dit l'éditeur. Il se retrouve dans le *Roman des Franceis* d'André de Coutances, où figure Arthur *et Labagu son destrier* (Jubinal, *N. R.*, II, 6). C'est sans doute encore un mot d'origine celtique,

1. Cette forme se trouve (et aussi *gingalet*) à côté de *gringalet* dans les mss. de Chrétien (voy. les variantes de notre vers), et aussi dans le *Dolopathos*, où *un gringalet* est un cheval d'une certaine espèce et non plus celui de Gauvain (voy. la citation dans Godefroy).

2. Voy. Rigal, *Al. Hardy*, p. 131.

3. Le prov. mod. *gringalet*, « homme chétif » et « imbécile », peut très bien s'expliquer de même, ainsi que le génevois au même sens (Humbert cité par Littré). *Cheval gringalet*, *veau gringalet*, à Genève (Humbert), peuvent n'être que des extensions de ce sens. Mais il est singulier qu'en Provence, d'après Mistral, un *gringalet* signifie, précisément comme en a. fr. d'après M. F., un « cheval maigre et alerte » ; toutefois encore ici le passage récent du sens de l'homme au cheval est admissible, et la coïncidence n'est sans doute que fortuite. De même le sens de « petit pain dont quatre font la livre » (Mistral) peut très bien avoir une origine métaphorique. La question est à étudier de plus près.

mais on ne l'a pas, que je sache, signalé dans des textes gallois. — V. 5045, M. F. remarque avec raison que le verbe timere n'a vécu en français que dans les locutions impératives *Ne tamez* (*Ne vos tamez*) ou *Ne tameir* (*Ne te, ne vus t.*). Aux textes qu'il allègue on peut ajouter la traduction normande de P. Alfonse (*Ne te tameir*, éd. *taïner*, p. 71) et le *Roman des Franceis* (*Ne vos tamez*, Jubinal, *N. R.*, II, 7). Tous ces textes, sauf le passage (unique) de Chrétien, appartiennent à l'Ouest ou à l'Angleterre. — V. 6468 : *De li poïst l'on oiseler, Tant estoit de grant joie plainne.* M. F. déclare ne pas comprendre cette locution. Elle veut dire, à mon avis : « Elle était si joyeuse qu'elle en était comme un oiseau. » C'est une pensée fréquente en ancien français que de dire que la joie rend léger, donne des ailes : *Mes cuers est si legiers por un poi qu'il ne s'en vole*, dit un refrain connu, et l'on retrouve de même (je n'ai pas dans la mémoire de texte précis, mais le fait est sûr) *voler de joie*. La métaphore allant plus loin, on a dit : *oiseler de joie*, c'est-à-dire être comme un oiseau à force d'être allégé par la joie. Godefroy en donne de nombreux exemples[1], parmi lesquels je citerai celui-ci : *Quant li rois Artus voit qu'il a secors, si est tant liez que toz oisele*. Enchérissant encore sur ces expressions précieuses, Chrétien dit que Guenièvre était, par la joie, si bien devenue un oiseau, qu'on aurait pu se servir d'elle comme d'un oiseau pour la chasse.

Erec[2] est mentionné par Chrétien en tête des ouvrages antérieurs qu'il énumère au début de *Cligès ;* il est, avec *Philomena*, le seul de ces ouvrages qui nous soit parvenu. Après une discussion assez longue, où l'on remarquera les intéressantes constatations d'archaïsmes de divers genres qui caractérisent *Erec* et qui ne se trouvent plus dans *Cligès* et les romans suivants, M. F. adhère à l'opinion que j'ai exprimée jadis et d'après laquelle le *Tristan* perdu est antérieur à *Erec*, en sorte que celui-ci, — sauf *Philomena* dont on n'a qu'un texte peut-être remanié, — est le plus ancien[3] des poèmes conservés de Chrétien. L'ordre le plus vraisemblable de ses premiers ouvrages est, comme je l'ai dit ailleurs : *Tristan*[4], imitations d'Ovide, *Erec*, *Cligès*. On peut considérer *Erec* comme écrit vers 1160 ; Chrétien y mentionne deux fois

---

1. Le premier de Gautier de Coinci, déjà cité par Carpentier et Roquefort, se trouve dans un des miracles imprimés par J. Ulrich (*Zeitschr.*, VI, p. 340, v. 88). Un autre du même auteur se lit à la colonne 115 de l'éd. Poquet : *Li cuers de joie encor m'oisele* (éd. *encore moisele*).

2. Les mss. donnent comme titre *Erec et Enide*, et ce même titre est donné par Chrétien dans le v. 1 de *Cligès*.

3. P. XII et XIII il faut lire *das früheste* au lieu de *das jüngste*.

4. J'ai en effet émis l'opinion (*Hist. litt.* XXIX, 493 et non 496) que la mention de Tristan dans *Philomena* indiquait que Chrétien n'a composé ses imitations d'Ovide qu'après son *Tristan* (c'est par un nouveau lapsus que M. F., p. VII, note, me prête l'opinion opposée). La preuve assurément n'est pas décisive, puisque Tristan était populaire avant Chrétien et que d'ailleurs dans le même vers il mentionne Apollonius (de Tyr), dont il n'a pas, que nous sachions, traité l'histoire ; mais c'est une présomption.

l'*Eneas ;* il est plus douteux qu'il connut le roman de *Troie* [1], qui en effet doit être un peu postérieur [2].

Chrétien dit au début de son poème qu'il en a tiré le sujet d'un *conte d'aventure*, que ceux *qui de conter vivre vuelent* ont l'habitude de gâter en le racontant aux cours des rois et des seigneurs. Il n'y a évidemment aucune raison de contester ce renseignement, et les insinuations de M. F. pour ne voir là qu'une formule imitée des chansons de geste n'ont pas de raison d'être. Il y avait en effet dans les cours des rois et des seigneurs, au milieu du XIIe siècle, des gens dont c'était le métier de conter des histoires, et il est certain qu'un grand nombre de ces histoires étaient dès lors empruntées à la matière de Bretagne [3]. Il est clair d'ailleurs, à la manière dont Chrétien introduit son héros, que le nom d'*Erec le fil Lac* était déjà connu des auditeurs auxquels il destinait son poème.

Ce que M. F. soutient avec vivacité, c'est que Chrétien n'a pu tirer son poème d'un ouvrage écrit antérieur au sien ; il conteste surtout, s'appuyant sur la dissertation de M. Othmer (voy. *Rom.*, XIX, 156), qu'on puisse regarder le conte gallois en prose de *Gereint* comme ayant une source commune avec le poème de Chrétien ; il est évident pour lui que le conte gallois n'est qu'une traduction libre du poème français. Je reconnais volontiers que l'étude comparative de M. Othmer met hors de doute l'utilisation de l'*Erec* français par le rédacteur du *Gereint* gallois : il y a des coïncidences textuelles, dans des détails qui ne tiennent pas au fond du récit, qui ne sauraient être fortuites. Mais je suis, comme par le passé, frappé des différences qui existent entre les deux récits, et surtout de ce fait que ces différences sont très souvent à l'avantage du gallois. Sur ce dernier point, il est vrai, M. Othmer n'est pas de mon avis : partout où le gallois s'écarte du français, il trouve qu'il est pire et conclut qu'il a gâté son modèle ; mais il me semble bien difficile de partager cette opinion. Je ne l'examinerai en détail que pour un épisode, où la supériorité du texte gallois me semble évidente. M. Othmer a dû le sentir, car il s'est contenté, dans cette partie de sa comparaison, d'indications très brèves, craignant sans doute qu'un rapprochement plus approfondi ne donnât au lecteur une idée du rapport des deux récits contraire à celle qu'il voulait lui inculquer. Il s'agit de l'épisode de la « Joie de la Cour » ou de Mabonagrain (*Erec*, v. 5367-6391 ; *Mabinogion*, trad. Loth, t. II, p. 168-172) ; cet épisode est absolument étranger au reste du récit. En

---

1. M. F. affirme qu'il ne le connaît pas (p. VIII) ; mais le silence ne saurait être une preuve, et d'ailleurs Hélène est mentionnée au v. 6344.

2. Je ne sais sur quoi s'appuie M. F. (p. VIII) pour affirmer que le roman de *Troie* a été écrit « vers 1160 ». C'est aussi la date que j'ai admise dans le *Manuel* (p. 247), mais maintenant je serais porté à l'avancer un peu. La *Chronique* de Benoît a dû être écrite entre 1172 et 1176 ; je ne vois pas de raison pour faire remonter *Troie* plus haut que 1165. Ce roman serait ainsi postérieur de dix ans environ à l'*Eneas*, de cinq ans à l'*Erec*.

3. Voy. les passages cités dans l'*Hist. litt.*, XXX.

voici l'analyse fidèle d'après le poème français. Erec, accompagné d'Enide, sa femme, et de son ami Guivret, arrive devant une ville fortifiée, sise dans une île au milieu d'un fleuve : c'est Brandigan, appartenant au roi Evrain. Guivret engage Erec à n'y pas entrer, car il y a *un mal trespas*, une aventure périlleuse où ont succombé tous ceux qui l'ont tentée ; il refuse même d'en donner le détail à Erec, et se borne à lui dire qu'elle s'appelle *la joie de la cort*. Erec naturellement tient à entrer dans la ville ; il est reçu par le roi Evrain, qui ne permet à aucun chevalier de passage de loger ailleurs que chez lui. Pendant qu'Erec traverse la ville, tous les habitants le regardent avec admiration et pitié, car, puisqu'il va à la *joie de la cort*, il sera mort le lendemain[1]. Au souper, chez le roi Evrain, Erec est pensif ; enfin il demande au roi *la joie de la cort ;* Evrain essaye de le dissuader, mais il la lui promet pour le lendemain, s'il persévère dans sa dangereuse résolution. Le lendemain, le roi, accompagné de tous les citadins qui se lamentent, mène Erec hors de la ville à un verger ; ce verger, brillant de fleurs et d'*espices*, et retentissant de chants d'oiseaux, était, *par nigromance*, clos d'un mur d'air, en sorte qu'on n'aurait pu y entrer qu'en volant ; il était plein en toute saison de fruits mûrs : on pouvait les manger sur place, mais si on voulait en emporter un, on ne retrouvait plus la porte. Le roi, Erec avec Enide et Guivret, et à leur suite toute la foule, y pénètrent *par une estroite antree*[2] ; devant eux[3] ils voient des pieux, sur chacun desquels est fichée une tête humaine couverte d'un heaume ; le dernier pieu seul n'en est pas garni, mais porte un cor. Evrain explique à Erec que ce pieu attend une tête : dès qu'il l'aura, un autre pieu s'élèvera à côté ; quant au cor, personne n'a jamais pu le sonner ; celui qui le sonnera sera reconnu pour le meilleur des chevaliers. Erec alors s'avance seul à cheval *tote une sante* ; il trouve sous un *sicamor* un lit d'argent, sur lequel est assise une *pucele* d'une merveilleuse beauté. Erec s'approche d'elle, quand arrive un chevalier d'une stature colossale, qui l'interpelle et le provoque. Erec est vainqueur dans le combat qui s'engage. Le vaincu lui demande son nom, et quand il l'a appris, il lui raconte son histoire : il s'appelle Mabonagrain[4], et a été, avant sa chevalerie, à la cour de Lac, le père d'Erec ; il aimait depuis son enfance la jeune fille que vient de voir Erec : elle lui avait demandé un « don », et quand il l'eut accordé,

---

1. Comment les habitants de Brandigan savent-ils qu'Erec va affronter cette aventure ? Il ne la connaît pas encore lui-même. Pourquoi ne supposent-ils rien de pareil de Guivret ?

2. Puisque tout le monde peut ainsi pénétrer dans le verger, à quoi sert le mur d'air impénétrable ?

3. Où cela ? on ne le comprend pas.

4. Ce nom est bien un nom celtique ; il faut probablement le décomposer en *Mabon ab* (*Grain ?*) ; cf. *Mabon ab Dewengen*, *Mabon ab Modron*, *Mabon ab Mellt* dans l'index des *Mabinogien*. Un enchanteur appelé *Mabon* figure dans le *Bel Inconnu* avec un compagnon nommé *Evrain* ou *Eurain* (voy. *H. L.*, XXX, 176) ; il y a là certainement quelque lointaine communauté de source avec notre épisode.

il apprit que c'était l'engagement de ne sortir du verger où ils sont que s'il était vaincu par un autre chevalier : son amie pensait qu'il ne trouverait jamais de vainqueur, et en effet il a jusqu'à présent triomphé de tous ceux qui se sont présentés, et dont les têtes garnissent les pieux ; il les tuait à regret, mais il ne pouvait manquer à sa promesse ; aujourd'hui, grâce à la victoire d'Erec, il est délivré, et comme cette délivrance doit remplir de joie la cour du roi Evrain, dont Mabonagrain est le neveu, on a appelé l'aventure « la joie de la cour [1] » : la joie commencera dès qu'Erec aura sonné le cor. Erec le sonne : ceux qui étaient restés en arrière [2] l'entendent, et aussitôt tous en effet se livrent à la joie la plus vive [3]. Une seule personne fait exception, c'est la *pucele*, qui ne gardera plus son ami pour elle seule dans le verger. Enide, prise de pitié pour elle, va la trouver, et reconnaît en elle sa cousine, que Mabonagrain avait jadis enlevée à la cour de Lac. Cette reconnaissance console la jeune fille [4], et tout le monde rentre à la ville, se réjouissant de la délivrance de Mabonagrain et félicitant Erec.

Il est assurément impossible d'imaginer quelque chose de plus absurde, de plus incohérent et en même temps de moins intéressant que ce récit, allongé d'ailleurs par le poète à grand renfort de détails inutiles [5] et raconté avec une fatigante prolixité [6]. Il est clair qu'on se trouve en présence d'un vieux conte mal transmis, que le poète français ne comprenait plus et qu'il a rendu encore plus inintelligible en essayant de l'expliquer. Qu'est-ce que ce mur d'air dans lequel il y a une porte et qui n'empêche personne d'entrer ? Pourquoi Mabonagrain ne se contente-t-il pas, suivant son engagement, de vaincre

1. Ce nom s'applique aussi mal que possible à l'aventure qu'il désigne ; Chrétien a essayé de l'expliquer comme il a pu.

2. Mais plus haut les pieux avec le cor ont été vus par tout le monde, et Erec est parti de là pour suivre une sente et s'enfoncer dans le verger ; on ne comprend rien à la localité dans tout ce récit.

3. Les dames à cette occasion *troverent un lai*, qu'elles appelèrent *le lai de joie*, mais qui n'est *gueres seüs* (v. 6188).

4. Pourquoi ? en quoi cela diminue-t-il son chagrin ?

5. Ainsi nous avons une description en vingt-cinq vers de la ville de Brandigan, une autre en cinquante vers du bel accueil fait aux voyageurs par le roi Evrain, etc., sans compter les dialogues qui n'en finissent pas.

6. Cette prolixité voulue est rendue encore plus insupportable par les constantes réflexions du rimeur sur la nécessité d'être bref, qu'il expose à plusieurs reprises aussi « compendieusement » que l'Intimé. Il ne décrira pas la chambre du roi : *Le tans gasteroie en folie, Ne je ne le vuel pas gaster, Einçois me vuel un po haster ; Car qui tost va la droite voie Passe celui qui se desvoie ; Por ce ne m'i vuel arester* (v. 2574-79), ni le souper : *Por ce ne vuel faire demore, Se trover puis voie plus droite* (5583-84). Au contraire il décrira le verger : *Mes ne fet pas a trespasser Por langue debatre et lasser Que del vergier ne vos retraie Lonc l'estorie chose veraie* (5737-38) ; il ne décrira que brièvement la beauté de l'amie de Mabonagrain : *De li ne vuel plus deviser, Mes*, etc. (5887-88) ; la joie qui suivit la victoire d'Erec *Ne porroit pas estre retreite Ne contee par boche d'ome ; Mes je vos an dirai la some Briémant et sanz longue parole* (2172-75). Et encore à la fin de l'épisode : *Mes je le vos vuel assomer Briémant, sanz trop longue demore* (6386-87). Ce verbiage n'a été que trop imité par les successeurs de Chrétien (voyez notamment *Hist. litt.*, XXX, 143).

ceux qui se présentent, et leur coupe-t-il la tête ? Comment s'est produit cet enchantement qui fait surgir un nouveau pieu au fur et à mesure que le dernier reçoit son sinistre trophée ? A quoi sert ce cor que sonne Erec ? Comment Evrain et les siens, qui montrent une telle joie de la délivrance de Mabonagrain, n'ont-ils pas averti Erec de ne pas le tuer s'il est vainqueur ? Comment concilier la sympathie que montre Enide à l'amie de Mabonagrain avec l'extravagante férocité que révèle la conduite de celle-ci ? Que désire au juste Mabonagrain : être vainqueur ou être délivré ? Tout cela n'a aucun sens. Le poète, ici comme dans d'autres épisodes de ses romans, en essayant d'atténuer le merveilleux des contes qu'il recueillait et rimait, en rapprochant de l'humanité réelle les personnages fantastiques de ses récits, n'a fait que rendre les contes et leurs héros à la fois plus invraisemblables et plus plats.

Si du récit de Chrétien nous passons à celui du prosateur gallois, nous ne nous trouvons pas encore, tant s'en faut, en présence d'un conte bien conçu et satisfaisant aux lois de ce genre poétique, mais nous avons quelque chose de plus simple, de plus suivi et, à ce qu'il semble, de plus primitif (et aussi, ce qui est un avantage, de beaucoup plus court). Je laisse de côté tout ce qui ne tient pas essentiellement au sujet[1], et je ne signale que ce qui fait le conte réellement différent. L'enchantement des « jeux du Clos de la Nue[2] » a été établi par Evrain, qui invite à s'y essayer tous les chevaliers qui passent par sa ville, et qui regrette d'avoir adopté cette coutume quand il voit la belle mine de Gereint, qu'il juge d'avance perdu comme les autres. La nue, haute à perte de vue, qui entoure le jardin, est impénétrable à tous, hors à celui qui veut tenter l'aventure : Gereint s'y lance intrépidement et se trouve dans le verger. La jeune fille est assise sur un siège doré ; en face d'elle en est un autre : c'est parce que Gereint s'y assied que le chevalier[3] le provoque. Gereint ne consent à faire grâce à son adversaire que s'il lui donne le moyen de détruire l'enchantement : « Sonne de ce cor là-bas, lui répond-il, « et aussitôt la nue disparaîtra pour toujours ; elle ne devait pas disparaître « avant que n'en sonnât un chevalier qui m'eût terrassé. » En effet, « Gereint sonna du cor, et, au premier son qu'il en tira, la nue disparut. » Avec elle disparurent sans doute le chevalier et la pucelle, qui faisaient partie des enchantements détruits[4]. Le cor merveilleux a évidemment ici son véri-

1. Ainsi au début Gereint et ses compagnons trouvent deux chemins qui bifurquent ; et c'est un passant qui leur apprend que l'un d'eux mène au Clos de la Nue avec ses jeux enchantés ; — logés dans la ville, un écuyer du comte (et non roi) Evrain vient les inviter à sa cour ; — l'aventure a lieu le jour même de leur arrivée et non le lendemain. On ne voit pas pourquoi le prosateur gallois aurait changé tous ces traits de son modèle.

2. Le nom bizarre et si mal expliqué de « Joie de la Cour » ne proviendrait-il pas de quelque traduction inexacte ?

3. Le gallois n'a pas conservé son nom. Toute cette fin du conte paraît d'ailleurs fort abrégée.

4. Toutefois la phrase qui suit, très peu claire, semblerait indiquer le contraire : « Toutes les troupes (?) se réunirent, et tout le monde fit la paix. »

table emploi [1]. De toute l'explication (qui n'explique rien) du poème français, de l'histoire aussi déraisonnable que peu claire de Mabonagrain et de son amie, il n'est pas dit un mot dans le gallois.

Il n'est pas contestable que cette forme du récit est préférable à l'autre, et il est évident que par certains points (l'absence de porte dans le mur fantastique, le rôle du cor) elle se rapproche plus de ce qu'a dû être le conte originaire [2]. A la grande rigueur, on peut admettre que le rédacteur gallois a de sa propre autorité ainsi simplifié et perfectionné le récit de Chrétien ; mais il faut avouer que ce n'est guère vraisemblable. Comme d'ailleurs ce cas, s'il est le plus frappant dans le parallèle qu'on peut instituer entre les deux versions, n'est pas le seul [3], comme d'autre part la dépendance où le gallois est du poème de Chrétien n'est pas douteuse pour certaines parties, comme enfin le rédacteur gallois ne paraît nullement avoir eu le talent nécessaire pour améliorer comme il l'aurait fait ici son modèle français [4], la solution la plus naturelle paraît être que ce rédacteur avait à sa disposition, outre le poème de

---

1. M. Othmer, il est vrai, transporte tranquillement dans le poème de Chrétien ce trait du conte gallois : « Dans les deux récits Erec est vainqueur, il sonne le cor, *tous les enchantements disparaissent* » (p. 45). Il n'y a rien de cela dans Chrétien.

2. Dans ce conte, probablement, le héros délivrait et épousait la jeune fille enfermée par un géant (un monstre, un enchanteur) dans le verger clos d'air. Peut-être n'avons-nous ici qu'une variante étrangement altérée du conte qui fait l'épisode principal du *Bel Inconnu*, où, comme je l'ai remarqué plus haut, les deux magiciens qui retiennent enchantée la future épouse de Guinglain s'appellent Mabon et Evrain.

3. J'en donnerai plus loin quelques autres. Je dirai ici que toute l'histoire de la chasse du cerf blanc me paraît, quoi qu'en dise M. Othmer, meilleure et plus primitive dans *G* (*Gereint*) que dans *E* (*Erec*). M. Othmer voit une modification faite pour conformer le récit aux mœurs galloises dans cette circonstance que, d'après *G*, celui qui tuera le cerf pourra, non donner un baiser à la plus belle, mais offrir la tête du cerf à qui il voudra. Toutefois, dit-il, « malgré son apparence grossière, cet arrangement ne peut renier son origine française, car l'idée de récompenser un héros pour une prouesse hors ligne en lui permettant de témoigner un grand honneur à une dame devant l'assemblée des chevaliers est sans aucun doute sortie des mœurs chevaleresques françaises. » Mais : 1° il ne s'agit pas d'une prouesse, mais bien d'un cerf tué, et c'est un usage qui a régné et règne encore que celui qui tue un cerf en offre la tête (ou le pied) à une dame faisant partie de la chasse ; 2° cet usage n'est pas si propre à la chevalerie française, puisque Méléagre offre de même à Atalante la hure du sanglier de Calydon ; 3° précisément dans le conte gallois il n'y a pas le trait de galanterie en question, et il ne s'agit même pas d'un chevalier et d'une dame : celui qui aura pris le cerf pourra lui couper la tête et la donner à qui il voudra, « maîtresse ou compagnon, » que ce soit « un cavalier ou un piéton » (p. 114). D'ailleurs quand on aurait là un trait chevaleresque cela ne prouverait rien contre l'hypothèse d'après laquelle le conte gallois remonterait à un poème français (ou anglo-normand) autre que celui de Chrétien, et c'est là l'hypothèse en discussion.

4. Il est certain que le rédacteur gallois a ajouté pas mal du sien à sa source ou à ses sources ; mais ces additions, comme l'a montré M. Othmer, se bornent à un placage destiné à donner au récit une couleur galloise. Il paraît d'ailleurs avoir été peu attentif dans son travail, puisque, ayant laissé de côté le passage où est nommée Enide, il n'en présente pas moins plus tard son nom comme connu (Förster, p. xxvi).

Chrétien, une autre source, c'est-à-dire une des variantes françaises de ce conte d'Erec dont, à l'époque où Chrétien rimait, il existait tant de versions.

Cette variante était-elle continentale ou anglo-normande? La question n'importe pas pour le moment. Quand on montrerait que le conte d'*Erec* est de provenance armoricaine et non galloise [1], quand on étendrait cette démonstration à d'autres contes « bretons », il ne s'en suivrait pas qu'il n'y ait pas eu de poèmes anglo-normands sur la matière de Bretagne, et que ces poèmes n'aient pas servi de sources à des poèmes français plus élégants et plus raffinés, et par là-même plus éloignés des sources celtiques. M. Förster conteste avec une grande véhémence, comme il l'avait déjà fait dans la préface d'*Ivain*, l'existence de ces poèmes et la possibilité de ces emprunts [2]. Il oppose à « l'hypothèse anglo-normande » trois arguments qui doivent l'anéantir « sans réplique » (p. XXXII). Mon savant contradicteur me permettra, malgré cet arrêt, d'essayer de défendre, en la restreignant peut-être, cette « hypothèse » qui, à mon avis, contient au moins une part d'incontestable vérité. Seulement je ne le ferai pas dans ce compte rendu, ni sans doute de si tôt. J'ai à répondre, en même temps qu'à M. Förster, à M. Golther et à M. Zimmer : tous trois ont juré de ruiner cette odieuse « hypothèse », le

1. Le nom *Erec* paraît en effet armoricain et non gallois; cf. *Bro-Erec*, ancien nom d'un des petits états bretons; *Erec* est pour le plus ancien *Weroc*, forme donnée dans la vie de saint Gildas.

2. Cette véhémence l'emporte parfois, il me semble, au delà du but. Il ne paraît pas très raisonnable de qualifier de « celtomanes » (p. VI) ceux qui admettent l'existence de poèmes anglo-normands; en quoi sont-ils plus celtomanes que ceux qui font venir d'Armorique la matière de Bretagne? Il est un peu téméraire de dire de moi (p. XXXI) que je suis « résolu à tout prix à maintenir l'hypothèse anglo-normande » (qu'en sait M. F.?), et de prédire les raisonnements que je ne manquerai pas de faire, « sans avoir le moindre égard aux conséquences impossibles qui malheureusement en découlent » (p. XXXII). Il semble d'ailleurs que M. F. soit, à son insu, provoqué par tout ce qu'il m'arrive d'écrire sur les romans bretons à une contradiction dont sont victimes les écrits ou les auteurs auxquels j'ai montré de la sympathie. J'ai attaché — à bon droit, je crois — une haute importance au *Lancelot* de Chrétien; M. F., chaque fois qu'il le mentionne, le proclame « la plus faible des productions de l'auteur ». J'ai rendu justice au talent de Raoul de Houdenc et expliqué qu'on l'ait mis presque au rang de Chrétien; M. F. s'écrie (p. XII) : « Il suffit de lire une fois un poème de Chrétien, même *Erec*, qui n'est pas le meilleur, et aussitôt après le *Meraugis*, pour mesurer la grande distance entre le grand maître et le lourd et ennuyeux imitateur. » C'est à mon avis trop rabaisser Raoul, qui a des qualités (et des défauts) bien à lui, et surtout beaucoup trop exalter Chrétien, qui ne mérite à aucun titre d'être appelé un « grand maître ». De même, à en juger par ce que M. F. dit, en passant, du *Tristan* de Chrétien, il s'indigne qu'on puisse trouver quelque compensation à la perte de ce poème dans la conservation fragmentaire de celui de Thomas; pour moi au contraire, Thomas, tout Anglo-Normand qu'il soit, et malgré ses défauts choquants, est plus vraiment poète que Chrétien. Mais ce sont là des questions à examiner en détail et de sang-froid : M. F. perd son sang-froid dès qu'il s'agit du poète champenois dont il s'est fait, si heureusement pour ce poète et pour nous, l'habile éditeur, comme il semble parfois le perdre — mais en sens inverse — à l'égard d'un autre Champenois, celui-là son contemporain.

premier au nom de la littérature française et pour l'honneur de Chrétien de Troies, le second au nom de la littérature comparée, le troisième au nom de la philologie celtique. Je demande à mes trois adversaires un répit, comme cela se fait souvent dans nos romans; je demande le temps de me préparer et de m'armer; alors nous pourrons livrer notre combat devant le roi Arthur *de Bretagne*, et les juges compétents décideront. Il m'est pour le moment impossible de consacrer aux recherches et aux réflexions que cette discussion exige un temps qui est absorbé par d'autres travaux.

L'introduction de M. F. contient encore beaucoup de choses intéressantes, comme l'étude des versions étrangères d'*Erec*, le relevé des mentions du poème et des allusions au héros[1], l'indication des nombreuses imitations dont *Erec* a été l'objet, etc. On y trouve aussi une appréciation du poème examiné en lui-même et comparé à la forme hypothétique qu'a dû avoir le *conte d'aventure* d'où Chrétien dit avoir tiré son récit. J'en dirai un mot à mon tour. *Erec* est un roman fort décousu, comprenant au moins trois parties qui n'ont entre elles aucun lien intime (on pourrait en ajouter une quatrième, celle-là de pur placage, la description du couronnement d'Erec à Nantes, v. 6510-6958) : 1° mariage d'Erec et d'Enide (v. 27-1844[2]), plus le passage de raccord 1841-2431; 2° brouille, aventures et réconciliation des époux (2432-5259), plus le morceau de raccord 5260-5366 et la conclusion de l'épisode (6411-6509); 3° l'aventure de la « joie de la cour » (v. 5366-6410). La première est un petit roman fort agréable, quoique déparé par quelques-unes des absurdités ordinaires des romans bretons[3] : Erec, fils d'un roi, reçu avec une généreuse hospitalité par un vieux chevalier ruiné[4], s'éprend de la merveilleuse beauté d'Enide, fille de son hôte,

---

1. *Perceval*, III, 207, il faut *Guerrés* au lieu d'*Erés*.

2. On lit à cet endroit : *Ci fine li primerains vers*, formule, comme le remarque avec raison M. F., qui est tout à fait inconnue dans les romans bretons, et qui aurait plutôt des analogues dans les chansons de geste. Remarquons en outre que la leçon en est surprenante : *vers* a en ancien français le sens de « laisse, tirade, strophe », mais je ne lui ai jamais (voyez cependant la note de M. F.) vu celui de « partie d'un poème, branche ». Je serais porté à croire que *vers* est une faute du manuscrit duquel dérivent tous les nôtres, et à le corriger en *vers*. *Mers* a des sens variés, entre autres celui de « limite, borne », et dans un curieux passage de *Partonopeus* (voy. P. Paris, *Mss. fr.*, III, 85), il s'applique à une division poétique.

3. Sur l'aventure de l'épervier, voy. *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 147; sur les pays où se passent des aventures merveilleuses, qui semblent inconnus au roi de Bretagne et se trouvent à quelques lieues de sa cour, voy. *Rom.*, X, 497. M. Förster (note au v. 1228) remarque avec raison qu'il est singulier qu'« un chevalier, vaincu dans un combat à la suite d'une grossièreté inqualifiable, soit fait en récompense chevalier de la Table Ronde », comme c'est le cas ici pour Idier, et, chez les imitateurs de Chrétien, pour des gens bien plus coupables que lui : il suffit, semble-t-il, d'avoir été vaincu par le héros du poème pour mériter cette faveur.

4. On ne comprend pas dans le poème français pourquoi le père d'Enide, qui s'afflige (v. 1172-1174) de la voir si pauvre et si mal vêtue, refuse l'offre du comte de la ville, qui est l'oncle d'Enide (frère de sa mère, v. 1292), de la fournir des vête-

réclame pour elle l'épervier réservé à la plus belle, mais qui doit être le prix d'un combat, est vainqueur, dans ce combat, d'un arrogant rival qui l'avait auparavant offensé, et revient triomphant à la cour d'Arthur avec la jeune fille, dont il fait sa femme. Cette introduction ne tient en rien à la suite, non plus que l'épisode de la « joie de la cour », analysé plus haut, ne tient à ce qui le précède.

Arrivons au morceau principal, et voyons ce qu'il raconte. Erec est nouvellement marié à Enide qu'il aime. Dans les délices de sa lune de miel, il néglige les exercices militaires et envoie ses chevaliers sans lui aux tournois. Cette conduite est bientôt l'objet d'un blâme général, qui parvient aux oreilles d'Enide et l'attriste profondément. Un matin qu'elle est éveillée avant son mari, elle se désole en pensant qu'à cause d'elle le plus hardi des chevaliers a *relenqui tote chevalerie*; elle s'écrie en regardant Erec : « *Tant mar i fus !* [1] » Erec, qui était près du réveil, l'entend, s'éveille tout à fait, et lui demande ce que signifient ces paroles et les larmes qu'elle répand. Enide le lui avoue. « Eh bien! dit Erec, vous dites vrai, et ceux qui me blâment ont raison. Levez-vous, préparez-vous à voyager à cheval, mettez votre plus belle robe et montez sur votre meilleur palefroi ». Enide obéit sans comprendre, et croit qu'il veut la renvoyer à ses parents [2]. Mais il s'arme, monte également à cheval, et, malgré les prières de ses hommes et du roi son père, part seul avec elle. Il n'a pas de but à son voyage; il va « en aventure » (v. 2767). Il ordonne à Enide de chevaucher devant lui, et lui défend de se retourner [3] et de lui adresser la parole la première sous aucun prétexte. Enide avance silencieusement, quand elle voit trois *chevaliers robeors* [4] qui se préparent

---

ments convenables et tout ce dont elle aurait besoin (v. 521-524), d'autant plus que par la suite les meilleures relations semblent régner entre le comte et sa fille d'une part, Enide et ses parents de l'autre. Tout cela est bien plus clair et mieux arrangé dans *G* (bien qu'il y ait quelques obscurités dues visiblement à l'abréviation) : le père d'Enide est non le beau-frère, mais l'oncle du comte; c'est à la suite de contestations et de guerres avec lui qu'il a perdu ses biens; Erec, après sa victoire, réconcilie les deux branches de la famille, fait rendre ses biens au père d'Enide et lui fait prêter hommage par tous ceux qui devaient être ses vassaux. — M. Othmer a fort inexactement exposé ce rapport : il traite le comte d'oncle d'Enide dans *G*, tandis qu'il n'est que son cousin; il ne fait nulle attention aux invraisemblances et aux contradictions du récit de Chrétien. Quant aux « exagérations impossibles » qu'il croit remarquer dans la version galloise, elles sont simplement imputables à la traduction dont il s'est servi (cf. Othmer, p. 31, Loth, t. II, p. 127-128).

1. Locution intraduisible, qui signifie ici à peu près : « Quelle triste destinée que la tienne ! »

2. C'est ce qui résulte du monologue d'Enide, et notamment des vers 2597-98.

3. Il ne le dit pas expressément ici, mais cette défense est mentionnée par Enide dans son monologue (v. 2794) et Erec la fait expressément plus loin (v. 3008). Le texte gallois l'exprime ici.

4. Il est bizarre que ces bandits se soumettent aux règles du combat loyal qui n'étaient, du temps même de Chrétien, admises que dans les romans : *Adonc estoit costume et us Que dui chevalier a un poindre Ne devoient a un seul joindre, Que s'il l'eüssent envaï, Vis fust qu'il l'eüssent traï* (v. 2826-29).

à attaquer Erec : bravant sa colère pour le sauver, elle l'avertit du péril; il la réprimande durement, mais se met en garde et tue les agresseurs. La même scène se renouvelle avec cinq autres brigands : cette fois Erec les avait aperçus, mais il avait feint de ne pas les voir pour mettre encore Enide dans l'alternative de lui désobéir ou de l'exposer. Il charge la malheureuse femme de conduire les huit chevaux qu'il a conquis. La nuit venue, ils s'arrêtent dans une forêt; Erec dort, pendant qu'Enide veille, gardant les chevaux [1]. Au matin, ils arrivent dans une ville : le comte à qui elle appartient vient les voir, s'éprend de la beauté d'Enide, et lui fait des offres brutales, qu'elle repousse avec indignation; mais le comte lui dit qu'il va faire tuer son mari pour s'emparer d'elle : Enide alors feint de se rendre, mais le prie de remettre son dessein au lendemain; il enverra des hommes qui l'enlèveront malgré sa résistance apparente, Erec se fera tuer en la défendant, et ainsi elle ne paraîtra pas complice de sa mort. Au matin, Enide, que son mari a fait coucher à l'autre bout de la chambre qu'on leur a donnée, s'approche d'Erec, l'éveille et lui révèle ce mystère : Erec s'arme, laisse à son hôte les chevaux conquis, et ils partent; Erec renouvelle à sa femme son injonction de ne pas lui parler. Elle ne peut cependant s'en empêcher quand elle voit le comte arriver à leur poursuite accompagné de cent chevaliers [2]. Erec, après l'avoir encore sévèrement blâmée, fond sur le comte, qui s'est lancé en avant, et le renverse grièvement blessé; ses hommes veulent le venger, mais le comte, revenant à des sentiments plus nobles, le leur défend : c'est lui qui est le seul coupable : « *Mout est preuz et sage et cortoise La dame qui deceü m'a... Onques ne fu de mere nez Mieudre chevaliers de cestui. Ja mes par moi n'avra enui... Toz vos comant a retorner.* » Le poète nous rassure sur le sort de ce pécheur converti : il ne mourut pas de sa blessure. — Guivret le petit, roi des Irois [3], voit de son château passer Erec, et, monté sur son cheval de guerre, s'avance à sa rencontre pour le provoquer (par pur amour de la joute) : Enide le voit approcher, et, après un combat intérieur, se décide à enfreindre encore la défense de son mari et à le prévenir : *Cil la menace, Mes n'a talant que mal li face, Qu'il aperçoit et conoist bien Qu'ele l'aimme sor tote rien, Et il li tant que plus ne puet* (v. 3765). Guivret est vaincu, et devient l'ami d'Erec. — Après un épisode de pur ornement, racontant une rencontre avec Arthur, qui chasse par là, Erec quitte Enide pour s'enfoncer dans la forêt, où l'appellent les cris d'une demoiselle : il délivre l'ami de cette demoi-

1. Dans le gallois, Gereint, continuant son dur traitement de sa femme, ordonne à Enide de veiller pendant qu'il dormira. Le poète français semble n'avoir pu prendre sur lui de prêter à son héros une conduite aussi discourtoise : Erec propose d'abord à Enide de veiller pendant qu'elle dormira; c'est elle qui veut que son mari, fatigué par les combats qu'il vient de livrer, goûte le sommeil.

2. Ici la situation stéréotypée est peu vraisemblable, puisqu'Enide, comme tout le temps, marche à une certaine distance devant Erec, et que les chevaliers du comte arrivent par derrière.

3. Voy. ci-dessus, p. 149.

selle, qu'emmenaient deux géants, tue les géants, et envoie les amants pleins de reconnaissance à la cour d'Arthur; mais en rejoignant Enide il se pâme des blessures qu'il a reçues. Enide le croit mort, se désespère, et détache l'épée d'Erec pour s'en percer le cœur. Elle en est empêchée par le comte de Limors, qui l'emmène à son château, où est emporté aussi le corps d'Erec. Dans la grande salle, on étend Erec sur un *dois*, près de lui sa lance et son écu; et aussitôt le comte fait venir son chapelain, qui, malgré les résistances d'Enide, la lui « donne » (v. 4768). Mais Enide déclare qu'elle ne sera jamais à lui, et qu'elle ne mangera que lorsqu'Erec, qui gît sur la grande table, aura lui-même pris de la nourriture. Le comte de Limors la soufflette, et, malgré les remontrances de ses chevaliers, réitère sa brutalité : aux cris d'Enide, Erec sort tout à coup de sa pâmoison, saisit son épée, saute de la table, fend la tête du comte, et sort avec Enide, pendant que tous, épouvantés, s'enfuient devant celui qu'ils prennent pour un « diable ». Devant le château, il trouve par bonheur son cheval, s'élance dessus, emportant Enide qu'il place devant lui, et tous deux s'en vont dans la nuit, à la clarté de la lune :

Et Erec, qui sa fame en porte,
L'acole et baise et reconforte;
Entre ses braz, contre son cuer,
L'estreint, et dit : « Ma douce suer,
Bien vos ai del tot essaiee.
Ne soiez de rien esmaiee,
Qu'or vos aim plus qu'ainz mes ne fis,
Et je resui certains et fis
Que vos m'amez parfitement.
Tot a vostre comandement
Vueil estre des or en avant,
Aussi con j'estoie devant.
Et se vos rien m'avez mesdite,
Jel vos pardoing tot et claim quite
Del forfet et de la parole. »
Adons la rebaise et acole.
Or n'est pas Enide a male aise,
Quant ses sire l'acole et baise
Et de s'amor la rasseüre.
Par nuit s'en vont grant aleüre,
Et ce lor fet grant soatume
Que la lune cler lor alume [1].

Guivret le petit, ayant appris la prétendue mort d'Erec et l'enlèvement d'Enide par le comte de Limors, veut venir la secourir; il rencontre Erec, se bat avec lui par méprise, et, quand il l'a reconnu, le fait transporter dans le château de Penevric, où il est soigné de ses blessures. Erec guérit au bout d'une quinzaine, et Enide et lui renouvellent leurs amours :

Or ont lor amor rafermee,
Et lor grant dolor obliee (v. 5257-58).

Tel est ce joli récit, assurément un des meilleurs morceaux qu'ait composés Chrétien, un des meilleurs spécimens de la poésie française du XIIe siècle. Si l'épisode de « la joie de la cour » est écrit avec une ennuyeuse

1. V. 4915-36. On pourra remarquer entre ma citation et le texte de M. F. quelques différences de graphie qu'il est inutile de motiver ici. Au v. 4919 je lis *Del tot* au lieu de *De tot* ($\beta\gamma$ contre α). Au v. 4928 je rétablis *Jel*, bien qu'il ne soit que dans *C*, au lieu de *Je le*, forme plus moderne des autres manuscrits.

prolixité, d'un style à la fois sec et lâche, celui-ci, sauf un nombre encore trop grand des lieux communs, des remplissages, des chevilles et des bizarreries habituels à notre rimeur, est agréablement et vivement conté : on sent qu'ici le poète s'intéresse tout le temps à son sujet et à ses personnages. Les sept aventures [1] qui forment le récit ne sont pas aussi peu liées qu'on l'a souvent dit : les deux premiers combats avec les *chevaliers robeors* sont habilement rattachés à la tentative de séduction du comte [2] ; le combat d'Erec contre les géants est la cause immédiate de la grande scène du château de Limors, et la dernière rencontre avec Guivret, qui tient à cette scène, dépend d'autre part de la première bataille entre Guivret et Erec. Les sept aventures ont d'ailleurs toutes pour but et pour effet de mettre en lumière la tendresse d'Enide pour son mari et de dissiper dans l'âme de celui-ci la méfiance qui s'y est introduite et qui est devenue la cause déterminante de son voyage aventureux. Quelle est au juste la nature de cette méfiance ? Le poète ne s'est pas là-desus expliqué clairement. Il a laissé les sentiments d'Erec dans une ombre mystérieuse, tandis qu'Enide exprime les siens, à chaque péripétie nouvelle, dans des monologues qui nous font pénétrer jusqu'au fond de son cœur et ne nous y montrent qu'amour, abnégation et soumission. Chaque fois qu'elle hésite à avertir son mari d'un péril, songeant à la défense qu'il lui a faite et au châtiment dont il l'a menacée, elle se décide à enfreindre cette défense et à braver ce châtiment, même l'abandon dans la forêt solitaire (v. 3746-47), plutôt que de ne pas le soustraire à un tel danger. Elle ne lui reproche pas un instant son inconcevable dureté; elle s'accuse seule : c'est son orgueil, sa folie, son indiscrétion, qui lui ont fait perdre, en disant ce qu'elle aurait dû taire, le bonheur dont elle jouissait. Quand elle le croit mort, c'est encore à elle seule qu'elle impute son malheur, et elle veut se tuer pour ne pas lui survivre. Cette femme soumise et aimante n'en est pas moins pleine de présence d'esprit et d'habileté : elle sait se tirer des mains du comte et sauver la vie de son mari par une adresse toute féminine. Elle est le vrai centre de ce petit drame, qui a pour sujet la rupture momentanée de son bonheur conjugal, rétabli finalement avec plus de plénitude et de solidité; car en somme elle a réussi, à travers ses rudes épreuves, non seulement à reconquérir son mari, mais à lui faire donner les preuves les plus éclatantes de cette prouesse dont elle n'a jamais douté, mais dont la conduite d'Erec faisait douter les autres. Elle a donc eu raison en somme de lui parler comme elle l'a fait, et la moralité à tirer de ce récit, c'est qu'une femme ne doit pas laisser son mari, par amour pour elle,

1. Je laisse de côté la rencontre avec Arthur, hors-d'œuvre inutile.

2. Je n'ai pu le faire voir dans ma rapide analyse : Erec fait présent à un « sergent » du comte, qu'il a rencontré en route et qui s'est montré très obligeant, d'un des chevaux conquis sur les brigands; le comte voit son sergent en possession de ce beau cheval, lui demande de qui il le tient, et désire voir le chevalier et la dame dont celui-ci lui fait une description enthousiaste.

négliger les devoirs de sa vocation et renoncer à « valoir ». C'est une moralité élevée, qui peut s'appliquer à d'autres formes de la vie sociale qu'à celles de la société chevaleresque.

Et Erec? Derrière le silence du poète, qui ne nous montre que ses actions, pouvons-nous en pénétrer les motifs? Le conte gallois dit expressément qu'il soupçonne sa femme. Quand les larmes et les paroles [1] d'Enide le réveillent, le conteur ajoute : « Une autre pensée le mit en émoi : c'est que ce n'était pas par sollicitude pour lui qu'elle avait ainsi parlé, mais par amour pour un autre qu'elle lui préférait, et parce qu'elle désirait se séparer de lui. » M. Othmer (p. 35) voit là une évidente altération de l'imitateur gallois ; car, dit-il, rien n'a préparé l'éveil d'un pareil soupçon dans l'esprit d'Erec : « On voit ici très clairement avec quelle légèreté cet imitateur a procédé dans sa traduction. Il exagère et grossit... sans mettre, comme il aurait pu le faire, une suite raisonnée dans ses changements. La raison de cette transformation incohérente du récit a été visiblement qu'il n'a pas compris ou qu'il a trouvé insuffisant ce qui, dans le poème de Chrétien, motive le voyage aventureux d'Erec. Soupçonner Enide d'infidélité offrait naturellement un motif très suffisant, mais trivial, pour l'éloigner de la cour [2], et ce motif, employé avec habileté, pouvait contribuer à rendre le récit encore plus intéressant. C'est pour cela, je pense, que le traducteur gallois l'a choisi, mais il a oublié de modifier aussi d'une manière correspondante la partie primitive du récit [3]. » Mais ce motif paraît bien être celui que Chrétien a eu aussi dans l'esprit : Erec doute de l'amour d'Enide, et n'est rassuré que quand il l'a mis à une longue et multiple épreuve : voyez le passage que j'ai cité textuellement plus haut, et où il lui déclare qu'après l'avoir *essaiee* il ne doute plus qu'elle ne l'aime *parfitement* ; une première fois, dans un passage que j'ai cité également (v. 3768), il l'avait reconnu dans son cœur, mais sans le lui dire. C'est donc ce doute sur l'amour d'Enide

1. Tout ce passage est certainement meilleur dans le gallois que dans le français. Voyez ce morceau poétique et bien en situation : « Le soleil envoyait ses rayons sur le lit. Les tapis avaient glissé de dessus la poitrine et les bras de Gereint ; il dormait. Elle se mit à considérer combien son aspect était beau et merveilleux, et dit : « Malheur à « moi, si c'est à cause de moi que ces bras et cette poitrine perdent toute la gloire et la « réputation qu'ils avaient conquises ! » En parlant ainsi, elle laissait échapper d'abondantes larmes, au point qu'elles tombèrent sur la poitrine de Gereint, ce qui, avec le bruit de ses paroles, acheva de le réveiller. » Ni ce rayon de soleil, ni cette remarque si naturelle d'Enide sur les bras et la poitrine qu'elle contemple, ne se retrouvent dans Chrétien. Les larmes qui tombent sur la poitrine d'Erec ne sont pour rien dans son réveil ; c'est cependant un trait heureux, et qui se retrouve dans d'autres anciennes poésies, par exemple dans le beau début du *Moniage Guillaume* conservé uniquement en norvégien.

2. Le voyage n'a nullement pour but d'éloigner Enide de la cour, mais bien de mettre sa tendresse et son obéissance à l'épreuve.

3. M. Othmer ajoute : « Au reste, le passage que nous étudions ici est particulièrement riche en imitations textuelles. » J'ai donné plus haut le morceau capital de ce passage, et l'on a pu voir qu'au contraire il diffère du morceau correspondant de Chrétien par des circonstances importantes, où le gallois semble bien avoir l'avantage.

qui tourmente l'Erec français comme le Gereint gallois; seulement Chrétien, employant un procédé qu'il a toujours affectionné, nous le laisse deviner, au lieu que le conteur gallois le dit expressément. Celui-ci a-t-il ajouté de son chef cette explication ou l'a-t-il trouvée dans une source autre que le poème français? Je penche pour la seconde hypothèse; en tout cas, l'explication en elle-même ressort de la nature des choses. Sans ce doute d'Erec, sa conduite est impossible à comprendre : il ne peut, sous peine d'être absurde, en vouloir à sa femme, s'il ne doute pas de son amour, d'avoir eu le courage de lui conseiller de vivre moins pour elle et plus pour sa gloire; il peut être quelque peu froissé de ce qu'elle le lui ait dit aussi nettement [1], mais cela ne saurait suffire à expliquer son étrange voyage. S'il s'expose lui-même à des périls infinis en plaçant devant lui, comme un appât pour toutes les convoitises, Enide avec sa beauté merveilleuse, son cheval de prix et ses riches atours [2], c'est qu'il veut voir comment elle se comportera, et si elle se mettra de son côté dans les batailles prévues; et pour rendre l'épreuve plus concluante, il lui défend de rien faire pour le préserver, ce qui fournira à son inaction une excuse qu'elle ne manquera pas de saisir si son cœur est réellement détaché de lui; en même temps il trouvera là l'occasion de reconquérir à ses yeux et aux yeux de tous le renom de prouesse dont on le juge déchu [3]. Toutefois, cette idée de jalousie me paraît ajoutée au récit par les conteurs français, qui ne pouvaient comprendre dans toute sa force ce qui était sans doute l'unique inspiration du récit celtique. Je me trouve ici en contradiction directe avec M. Förster : « Chrétien, dit-il, a construit sur ce fondement (celui de la « mésalliance » d'Erec) son admirable problème psychologique : l'amollissement [4] d'Erec, le tort d'Enide, qui par sa plainte participe à la faute [5], le réveil d'Erec, qui

1. Un certain ressentiment de ces paroles est indiqué par Chrétien dans les vers 4927-28 (voyez plus haut); mais dans le discours même d'Erec ce motif n'est qu'accessoire. Enide l'indique plus d'une fois dans son monologue, parce qu'elle ne peut deviner qu'il y en a un autre.

2. Ici le gallois paraît avoir fait un changement maladroit. Ne comprenant pas l'intention du héros et voulant donner une nouvelle preuve de sa dureté, il lui fait ordonner à sa femme de mettre « l'habit le plus mauvais » qu'elle possède.

3. Tout cela est exprimé plus clairement, quoique beaucoup plus brièvement, dans le gallois. « Honte à moi, dit Gereint au départ, si tu reviens ici avant d'avoir appris si j'ai perdu ma force aussi complètement que tu le dis, et si tu as autant de loisirs que tu en avais pour désirer te trouver seule avec l'homme auquel tu songeais! » Au premier avertissement d'Enide, il lui dit, après l'avoir tancée comme l'Erec de Chrétien : « Quoique tu désires me voir tuer et mettre en pièces par ces gens-là, je n'ai pas la moindre appréhension. »

4. *Das Verliegen*, dit M. F., se servant du terme qu'emploie Hartmann d'Aue dans sa traduction d'*Erec*, qui se retrouve souvent en moyen haut-allemand, et qui a passé dans la langue de l'histoire littéraire. Ce mot, chose curieuse, est intraduisible en français : il signifie « se gâter, perdre sa valeur en restant couché »; c'est quelque chose comme « les délices de Capoue ».

5. « Das Verschulden Enidens, die durch ihre Klage sich zur Mitschuldigen macht. » J'avoue que je ne comprends pas très bien.

de son côté, profondément blessé de ce que celle à laquelle il a tout sacrifié, même lui-même [1], et qu'il a élevée du néant jusqu'à lui, puisse douter de sa valeur, met Enide à une épreuve qu'elle subit heureusement à l'égard d'Erec vivant aussi bien que (censément) mort, et la conclusion du tout par le dénouement de la *Joie de la Cort* [2]... Ces éléments, que Chrétien d'après mon opinion a introduits, ne peuvent en aucune manière être la propriété d'un conte gallois; car les idées qui en font le fond, la honte attachée à l'inaction (*das Verliegen*), l'amour conjugal intime, etc., sont complètement étrangères aux Celtes, sont un produit français continental. » Nous ne pouvons qu'être très flattés de voir l'amour conjugal regardé comme « un produit français continental »; mais il serait trop facile de montrer que les Celtes n'ont pas ignoré un sentiment qui peut passer pour connu et estimé chez tous les peuples [3]. Quant à l'idée qu'il est honteux de renoncer aux combats pour se livrer au bonheur domestique, et que le séjour à la maison est ce qu'il y a de plus contraire à l'honneur d'un guerrier, elle était le fond même de la société galloise au XIIe siècle. Tous les Gallois passaient leur vie à se battre, regardaient la vie sans combats comme une lâcheté, et ne craignaient rien tant que de mourir dans leur lit : « In thoro turpe, in bello mori decus reputant [4]. — Improperium filio si pater sine vulnere decessit [5]. » Il est facile de se représenter l'histoire d'Erec et d'Enide comme née dans un pareil milieu : une femme, mettant l'honneur de son mari plus haut que sa propre félicité, lui reproche de s'oublier dans ses bras; pour la convaincre qu'il n'a rien perdu de sa force et de son courage, il l'expose et s'expose, seul avec elle, aux plus grands périls, et, vainqueur de tous ses adversaires, retrouve l'amour de sa femme et lui rend le sien. Telle me paraît avoir été la donnée du conte celtique qui a pénétré, par les conteurs bretons [6], dans le monde français; elle y a été transformée de manière à s'accommoder quelque peu à des mœurs moins féroces. Déjà, si on admet l'hypothèse émise plus haut sur le rapport des deux versions que nous

---

1. Cette idée prêtée à Erec n'est exprimée nulle part, et elle me paraît singulière. Le « sacrifice » qu'a fait Erec en épousant une merveille de beauté et de vertu ne paraît pas très douloureux.

2. Comme je l'ai dit plus haut, cet épisode n'a rien à faire avec ce qui précède; je supprime donc la réflexion suivante de M. F., qui ne me paraît pas porter juste.

3. Citons seulement la belle histoire du dévouement conjugal de la femme de Caradoc *Bresbras*, dont on ne contestera pas l'origine celtique.

4. Giraud de Barri, *Descr. Cambr.*, *c.* 8.

5. Gautier Map, *De Nugis Curialium*, *Dist.* II, *c.* 23. Dans ce même chapitre, Gautier Map nous montre une sœur faisant les plus vifs reproches à son frère parce qu'il est *ignavus et piger, patrii consessor cineris* (*gaile-tison* ou *cendrous*, comme on disait en français) : elle joue envers lui le rôle d'Enide envers son mari.

6. Je réserve pour un autre lieu la discussion de ce qu'il faut entendre par « breton » dans le français du XIIe siècle. *Erec*, comme on l'a vu plus haut, peut être *directement* de provenance armoricaine. Il est fort probable que les mêmes mœurs régnaient ou avaient régné en Armorique et dans le pays de Galles.

en possédons, ce thème avait été, avant Chrétien, rapporté à Erec[1], rattaché à l'histoire de son mariage avec Enide, mis tout extérieurement en rapport avec Arthur, et augmenté de l'épisode étranger des « jeux du clos de la nue ». C'est ainsi, mais sous une forme altérée en quelques points, que Chrétien l'entendit, le retint, en y faisant à son tour quelques modifications, et le mit en vers, y ajoutant surtout des descriptions, des conversations et des monologues[2]. Il paraît probable que le rédacteur gallois de *Gereint*, au XIIIe siècle, a utilisé, outre le poème de Chrétien, une autre forme française de ce même conte, meilleure en quelques endroits, moins bonne en d'autres; outre qu'il a sensiblement abrégé, il a ajouté à ce qu'il puisait dans ses deux sources un certain nombre de traits spécialement gallois.

Voilà comment je me représente l'histoire, dans les deux formes qui nous en sont parvenues, du conte d'*Erec le fil Lac*, que l'on racontait au temps de Chrétien de tant de manières différentes. Ce ne sera pas, je le crains, l'avis de MM. Förster et Othmer, non plus que de MM. Golther et Zimmer; mais je dirai, comme Thomas, qu'à mon sens

Il sunt del cunte forsveié,
E de la verur esluingnié;
E se ço ne volent granter,
Jo ne voil vers eus estriver:
Tiengent le lur e jo le mien;
La raisun s'i provera bien[3].

G. P.

---

1. *Erec* est, comme je l'ai dit, la forme armoricaine du nom de Weroc, un des principaux chefs des Bretons qui vinrent au Ve siècle s'établir en Armorique; mais rien ne prouve que notre conte l'ait eu personnellement en vue. Gereint, que la version galloise lui a substitué, est de même un héros célèbre dans le pays de Galles (*Mabin.*, II, 111).

2. D'après M. Othmer, ce qui appartient en propre à Chrétien, comparé au conte gallois, forme à peu près la moitié de son poème. Si l'on considère en outre que dans les parties communes il y a beaucoup de divergences, on voit qu'en aucun cas on ne pourrait accuser Chrétien d'avoir « servilement copié », comme l'en accusent, d'après M. F., ceux qui admettent une source commune pour son poème et pour le conte gallois. Mais les coïncidences textuelles relevées par M. Othmer prouvent, comme on l'a vu, que le rédacteur gallois a connu le poème de Chrétien : dès lors il devient très difficile de discerner les cas où Chrétien suit la source commune de ceux où le gallois suit Chrétien.

3. *Tristan*, éd. Michel, t. II, p. 42.

Provenzalische Inedita aus Pariser Handschriften herausgegeben von Carl APPEL. Leipzig, Fues. 1890. Pet. in-8°, XXXII-356 pages.

L'objet que s'est proposé l'éditeur a été de mettre au jour dans ce volume toutes les poésies inédites des troubadours que renferment les chansonniers de notre Bibliothèque nationale. Il n'a laissé de côté que certaines pièces, en petit nombre, dont l'édition doit paraître prochainement par les soins d'autres éditeurs. Il réserve pour une autre publication les poésies inédites des chansonniers d'Italie[1]. M. Chabaneau avait commencé, dans la *Revue des langues romanes* (voy. *Rom.*, XVII, 516-7), une publication du même genre. Seulement M. Chabaneau n'avait en vue que les poésies dont il n'existe qu'une copie. En limitant ainsi la collection qu'il entreprenait, le savant professeur de Montpellier échappait à une critique qu'on est en droit d'adresser à M. Appel. Parmi les pièces éditées dans le volume dont nous rendons compte, il en est qui se trouvent à la fois dans les mss. de Paris et dans ceux d'Italie. Il n'y a pas de raison pour les publier dans le présent recueil plutôt que dans celui qui doit lui faire suite. En réalité, le principe même de ce choix est très contestable. Il n'y a que deux manières de concevoir la publication des poésies des troubadours. On peut publier les chansonniers, un à un, tels qu'ils se présentent, sans introduire aucune correction dans le texte — rien n'empêche, bien entendu, de proposer toutes les corrections désirables dans les notes. — On peut aussi faire l'édition critique d'un troubadour, à l'aide de tous les mss. Ce sont deux œuvres également utiles, qui répondent à des besoins différents. Pour ma part je ne saurais trop encourager la publication intégrale des chansonniers. C'est un travail préparatoire tout à fait indispensable. Elle avait été commencée jadis en Allemagne par M. Grützmacher et par M. Stengel; je suis heureux de la voir se continuer actuellement en Italie par les soins de MM. Monaci et De Lollis[2]. Espérons qu'on fera un jour le même honneur à nos chansonniers de Paris, dont plusieurs sont plus importants que tel des chansonniers de Florence ou de Rome dont le texte a été publié *in extenso*. Il serait particulièrement bien désirable qu'on nous donnât une édition exacte du chansonnier 12473, en y joignant les variantes, ordinairement insignifiantes de son frère, le ms. 854 (qui renferme, comme on sait, quelques pièces de plus). Et peut-être n'est-il pas excessif de former le vœu qu'on emploie pour ces reproductions, non la typographie, mais la photographie. Seulement il faudrait attendre que la phototypie, dont les prix sont abordables, ait perfectionné ses procédés. L'héliogravure, qui donne des résultats parfaitement satisfaisants, comporte malheureusement des frais de tirage qui empêcheront longtemps de l'appliquer à des publications étendues[3].

1. Voir plus loin le compte rendu de la *Revue des Langues romanes*.
2. Voy. *Romania*, XVII, 302; XIX, 621.
3. J'ai fait reproduire en héliogravure, pour l'Ecole des Chartes, quelques pages de chansonniers de Paris et de Florence.

Revenons au travail de M. Appel. Le choix de poésies qu'il nous a donné ne présentant aucune unité, il s'est trouvé réduit à traiter dans son introduction des questions qui n'ont avec l'édition même qu'un rapport fortuit. Bon nombre des pièces étant tirées du ms. B. N. fr. 15211, il a exposé en quelques pages les particularités de la graphie de ce ms., ou plutôt de la partie de ce ms. qui a été exécutée par une main italienne. Le reste est occupé par des remarques sur la phonétique, sur la grammaire et sur la syntaxe des textes publiés. Mais, comme ces textes offrent la plus grande variété, il ne peut résulter aucune idée précise des susdites remarques. On cherche vainement, soit dans cette introduction, soit dans les notes, quelques recherches historiques sur les pièces publiées ou sur leurs auteurs.

La disposition des textes est peu heureuse. L'auteur suit l'ordre alphabétique de la table qui termine le *Grundriss* de Bartsch. Mais, sans parler des graves défauts de cette table, on conçoit que l'ordre alphabétique n'est point un idéal. Par suite d'une négligence, qui malheureusement s'observe trop souvent aussi dans les livres publiés en France, il n'y a pas de titres courants. Or, les renvois du glossaire et de la table des noms se réfèrent non pas aux pages du volume, mais (ce qui est une idée bizarre assurément) aux numéros assez compliqués que les pièces publiées portent dans la table de Bartsch. Si du moins les noms des troubadours et ces numéros avaient été inscrits au haut des pages l'ouvrage eût été moins incommode à consulter. Dans la disposition matérielle des textes, M. A. a adopté un système qui n'est pas à approuver. Il aligne les vers de façon différente selon leur longueur, ce qui en principe est louable. Cette façon d'imprimer est infiniment plus commode que celle de Bartsch et d'autres qui font commencer tous les vers au même point. Seulement M. A. applique mal ce système excellent : il compte dans la mesure les finales atones, à la façon italienne ; ainsi il considère les octosyllabiques à rimes féminines comme ayant neuf syllabes, et par conséquent les fait commencer plus près de la marge que les vers octosyllabiques à rimes masculines. D'où il suit que la pièce *Una chanso sirventes* de Folquet de Romans, par exemple, uniquement composée d'octosyllabiques, paraît, à première vue, contenir en chaque couplet deux vers plus longs que les autres, parce que ces deux vers sont féminins. Si M. A. avait à imprimer une chanson de geste, alignerait-il différemment les tirades masculines et les tirades féminines ? Je remarque du reste que cette innovation regrettable ne paraît pas dans l'édition de Peire Rogier, publiée en 1882 par le même éditeur. M. A. est du nombre de ceux qui séparent, au moyen d'un point, l'enclitique du mot sur lequel il s'appuie. Il imprime *no·m* (*no me*) *be·us* (= *be vos*) là où j'imprimerais tout simplement, comme dans les mss. *nom*, *beus*. Je considère ce système comme absolument mauvais. Dans *queus*, *beus*, l'*e* et l'*u* forment diphtongue et conséquemment ne peuvent être séparés sans inconvénient. Ailleurs, M. A. conserve des particularités de graphie qui n'ont aucun intérêt. Pourquoi imprimer *quj* (p. 43, v. 23) ? Je ne comprends pas pourquoi M. A. imprime (p. 15, v. 26) *na Enric*. Il faut évidemment *'n Aenric*. P. 116, v. 65 *Qu'ez*, au lieu de *Quez* est une véritable faute.

J'ai collationné sur les mss. quelques-unes des pièces publiées par M. Appel. Je n'ai pas trouvé beaucoup de fautes. Il faut rendre à l'éditeur cette justice que ses copies ont été faites en général avec soin. Cependant il y a des négligences. P. 15, le v. 24 de la pièce *No sai quim so* ne manque que dans la copie de M. Appel. Le voici, d'après le ms. : *Crestiantatz ni pres tan greu fallhida*. P. 26, v. 50, le ms. porte non pas *varei*, mais *vairei*, et v. 60 *entrebescant* et non *entrebrescant*. P. 29, v. 44, le premier mot ne m'a pas paru aussi illisible qu'à M. Appel. La restitution *Qui* proposée en note ne vaut rien ; je lis *o* (*Usatges es c' om en ria | O qu'en plor*). Au v. suivant il y a *nuils* et non *nnilhs*. P. 169, v. 23, *quar*, donné comme restitution, est dans le ms. Les deux premiers vers du couplet imprimé p. 326 ont été mal lus. Lire : [*Lo dous*] *chanz que l'auzel cride | Fait esbaudir*. — La ponctuation laisse parfois bien à désirer. Je n'insiste pas sur ce point, l'auteur ayant fait à cet égard, dans sa préface, son *mea culpa*.

Il y aurait beaucoup à dire en ce qui concerne la restitution des passages corrompus, qui abondent dans ces textes difficiles pour beaucoup desquels nous n'avons qu'une seule copie. Assurément on pouvait faire plus et mieux. Mais on conçoit que la restitution de pièces isolées présente des difficultés souvent insolubles. Ces difficultés sont sensiblement diminuées lorsqu'on fait l'édition de toutes les pièces d'un auteur. Alors on se familiarise avec la manière de cet auteur et l'on peut appliquer le fameux principe de Giuliani : *Dante spiegato con Dante*. Je répète ce que j'ai dit en commençant : le travail entrepris par M. A. n'était pas à faire. Il faut nous donner des éditions particulières de chaque troubadour ou des reproductions sincères des manuscrits qui nous ont conservé leurs poésies.

Le glossaire m'a paru fait avec soin. M. Appel s'est servi utilement du Dictionnaire de Mistral dont on reconnaîtra de plus en plus la grande valeur pour l'étude de l'ancien provençal, mais il aurait pu en mainte occasion renvoyer a d'autres ouvrages. Par ex. pour *aferratge* il y avait lieu de citer Du Cange, FERRAGO, et surtout il ne fallait pas dire que Raynouard donne la forme *farratge*. Il y a dans ls *Lex. rom.*, III, 516, FERRATGE. Çà et là quelques détails qui ne prouvent pas une connaissance bisn approfondie de la langue. Ainsi M. A. veut dire que le verbe *agradar* est construit avec un nom de chose comme régime direct ; et il exprime cette idée comme suit : *agradar alc cosa ;* mais les deux derniers mots sont de l'italien et non du provençal. Ce glossaire qui, en ce qui concerne l'étymologie ou l'interprétation, ne s'élève pas au dessus d'une moyenne ordinaire, eût été plus utile si l'auteur y avait fait entrer un plus grand nombre de mots.

La table (qui pourrait être plus complète) contient quelques renseignements historiques qui peuvent suppléer à l'absence d'un commentaire. Mais il est visible que M. A. est peu familier avec les sources de l'histoire du Midi. Pour Pons de Mondragon, par exemple, il renvoie à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, VIII, 117, c'est-à-dire à la rédaction en prose du poème de la guerre albigeoise. Mais il n'est pas permis de se référer à cette

rédaction, puisque nous possédons le poème dont elle offre un remaniement tardif et souvent fautif. M. A. aurait trouvé sur Pons de Mondragon une note très documentée dans mon édition du poème des Albigeois (II, 207).

On aurait désiré que M. Appel, imitant l'exemple de divers éditeurs, et par exemple de Bartsch, dans son *Peire* Vidal, fît suivre son recueil d'une table des rimes. P. M.

Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle, publiés et annotés pour la Société historique de Gascogne, par Ed. FORESTIÉ. Première partie. Paris et Auch, 1890. Gr. in-8° CCXIII-245 pages.

Ce volume est publié aux frais d'une Société qui, fondée il y peu d'années, a déjà rendu aux études historiques, et, indirectement, aux études philologiques, de réels services. C'est la Société des archives historiques de la Gascogne qui a mis au jour le *Voyage à Jérusalem du seigneur de Montant,* édité par M. Tamizey de Larroque, que nous avons signalé en son temps[1]; c'est elle encore qui a entrepris deux publications non encore achevées, et dont l'une ne sera peut-être jamais terminée, qui mettent à notre portée des textes datés de l'idiome du sud-ouest de la France : les *Comptes consulaires de Riscle, de 1441 à 1507* (t. I, 1886), édités par MM. Parfouru et de Carsalade, et le *Livre des Syndics des états de Béarn, texte béarnais* (t. I, 1889) dont l'éditeur, M. Léon Cadier, l'un des plus distingués entre tant de jeunes érudits que j'ai vus sortir de l'Ecole des Chartes, a succombé récemment à une implacable maladie. Le *Livre des Syndics des états de Béarn* est un recueil de comptes rendus, de délibérations, de notes diverses touchant l'histoire du Béarn de 1488 à 1521. C'est un registre tenu au jour le jour par des personnes connues, et par conséquent offrant, en tant que texte de langue, toutes les garanties désirables. L'éditeur joignait à un grand sens historique, dont son livre sur les Etats de Béarn (Paris, 1888) donne la preuve, une solide instruction philologique. Il s'est habilement acquitté de sa tâche, et si la seconde livraison du *Livre des Syndics* ne doit pas voir le jour, la première, qui contient les documents de 1488 à 1505 est probablement la plus intéressante. Grâce à une annotation très complète et à une excellente introduction, tristement datée des Eaux-Bonnes, on pourra l'utiliser pleinement, tant pour l'histoire du Béarn que pour l'étude du béarnais.

Le livre dont nous allons rendre compte est peut-être plus intéressant encore. Il contient, ou plutôt il contiendra, lorsque la publication sera terminée, un document d'une espèce très rare, les livres de comptes d'une importante maison de commerce du XIVe siècle. On a des livres de ce genre

1. *Romania*, XIII, 491.

plus anciens encore pour l'Italie, spécialement pour la Toscane [1], mais je ne crois pas qu'on en ait signalé aucun en France. On conçoit d'ailleurs que le caractère essentiellement privé de registres de cette espèce n'était pas fait pour en assurer la conservation. Il s'en faut bien, du reste, que toute la comptabilité des frères Bonis nous soit parvenue. Nous en possédons deux livres seulement : l'un, de 42 feuillets, est appelé le *libre vermelh dels deposit*, livre consacré aux comptes des sommes déposées chez les frères Bonis par des particuliers ou par des établissements religieux, de 1347 à 1368; l'autre, appelé livre *C*, composé de 149 feuillets, est un grand livre de marchand, servant à reporter au compte de chaque client les articles du débit et du crédit inscrit sur les livres auxiliaires dits *manoals;* ces deux livres sont actuellement reliés en un seul volume. Ils nous sont parvenus, on ne sait comment, parmi les titres de l'évêché, et font actuellement partie de la série G des archives de Tarn-et-Garonne. Les livres *A* et *B* et les livres *manoals*, auxquels se réfère à tout instant le livre *C*, sont perdus. C'est par le livre *C*, contenant les comptes de 1338 à 1369, que la publication a été commencée. Le premier volume reproduit le texte des 49 premiers feuillets de ce livre.

J'ai lu ce volume la plume à la main, j'y ai remarqué un grand nombre de faits intéressant l'histoire des mœurs, des usages, du droit au moyen âge; j'en ai tiré de nombreuses notes pouvant servir à la lexicographie ou à la grammaire. Somme toute, la publication de ces comptes justifie les espérances qu'avaient fait concevoir les extraits qu'en a donnés, par anticipation, M. Forestié en divers mémoires [2]. Le commerce des frères Bonis était extrêmement étendu. Leur spécialité, si tant est qu'ils en eussent une, c'était l'épicerie, dans le sens ancien du mot, et la droguerie, mais en fait il serait difficile de citer une denrée dont ils n'aient pas trafiqué, une opération commerciale qui leur soit restée étrangère. Ils préparaient des ordonnances de médecins, vendaient des étoffes et des bijoux, faisaient la commission en toute sorte de marchandises; ils étaient banquiers, courtiers, prêteurs sur gage, entrepreneurs de pompes funèbres, etc., etc. C'est du reste ce qu'étaient de leur temps les Lombards (par ce terme il peut entendre aussi bien les Italiens du centre que ceux du nord) établis à Paris, à Londres et dans toutes les grandes villes. Au moyen âge les conditions du commerce nécessitent cette grande variété de transactions. La monnaie est relativement rare et d'un usage peu commode. On peut être riche et n'avoir que peu de numé-

1. Voir par ex. les fragments d'un livre de banquiers florentins, écrit en 1211: publiés dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, X, 166-7 (cf. *Rom.*, XVIII, 185) et dans la *Crestomazia italiana* de M. Monaci, pp. 19-28.

2. *Les livres de comptes d'un marchand montalbanais au XIVe siècle*, 24 p., 1881. — *Les variations des monnaies au début de la guerre de Cent ans*; 24 p., 1882. — *Trois prélats de la maison de Belfort (Quercy)*; 23 p., 1883. — *Nos pères à table; étude sur l'alimentation des Montalbanais aux XIVe et XVIe siècles*; 29 p., 1884. — *Baptêmes, mariages et sépultures au XIVe siècle à Montauban*; 15 p., 1884. — Tous ces mémoires ont paru dans le Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

raire à sa disposition. Aussi est-on souvent obligé de payer en objets de consommation ou de donner un gage pour le montant de l'achat. Le commerçan recevra donc en échange de ses marchandises d'autres marchandises dont il s'efforcera de tirer le plus de profit possible. De là cette double conséquence, qu'il lui est impossible de se limiter à une seule branche de commerce, et que les transactions comportent des écritures nombreuses et assez compliquées. On conçoit dès lors que les livres d'un négociant du moyen âge sont pour l'histoire de la vie privée et de l'économie sociale une mine de renseignements très précis et très variés dont on chercherait vainement l'équivalent dans les chroniques ou dans les cartulaires ecclésiastiques, seigneuriaux ou municipaux. Ajoutons, puisqu'il s'agit dans le cas présent d'un négociant languedocien du XIVe siècle, que les chroniqueurs sont rares à cette époque dans le midi de la France.

M. Forestié a classé ces renseignements sous divers chefs dans une longue introduction, où, après avoir fait l'historique et la description du manuscrit, il traite successivement de la langue de ces comptes (ch. III), de la famille Bonis (ch. IV), du commerce des frères Bonis (ch. V), du mode de transactions (ch. VI), des poids, mesures et monnaies (ch. VII), des étoffes des bijoux, du costume (ch. VIII), des armes et armures (ch. IX), des apothicaires, médecins et chirurgiens (ch. X), de l'alimentation (ch. XI), des baptêmes, mariages. testaments, sépultures (ch. XII), de la vie civile et ecclésiastique (ch. XIII), de la vie rurale et de l'agriculture (ch. XIV). Notons que l'éditeur a souvent complété les données de ses registres à l'aide d'autres documents d'archives. Plusieurs de ces chapitres sont la reproduction des mémoires antérieurement publiés par M. Forestié sur les livres des frères Bonis, mémoires dont l'indication a été donnée ci-dessus en note, mais l'auteur a eu soin de les améliorer et de les compléter là où il était besoin, et, telle qu'elle se présente, son introduction est riche en faits nouveaux et exposés selon un ordre commode. Ce n'est pas qu'on ne puisse y trouver à reprendre çà et là, et à améliorer. M. F. eût peut-être sagement agi en retardant la mise sous presse de son intéressante introduction jusqu'au moment où, l'impression du texte étant achevée et la table générale étant rédigée, il aurait eu sous une forme facile à consulter l'ensemble des précieux documents qu'il nous fait connaître. Nous ne pouvons du reste entrer dans l'examen détaillé de cette introduction où il est traité de beaucoup de matières qui n'ont avec les études propres de la *Romania* qu'un rapport indirect. Je me bornerai à remarquer d'une façon générale que M. F. pèche souvent par trop d'optimisme dans ses vues sur les conditions de la vie au XVIe siècle. Je terminerai ce compte rendu par quelques observations de détail. M. Forestié a publié (pp. XIX et XX) un curieux itinéraire de Montauban à Rome, en passant par Avignon, Carpentras, Orpierre, Briançon, le mont Genèvre, la vallée de la Dora Riparia, Alexandrie, Plaisance, Pontremoli, Pise, S. Miniato, Poggibonsi, Bolsena, Sutri, Celsano. Cet itinéraire daté de 1350, année du jubilé, est écrit sur une feuille volante qui s'est trouvée parmi les feuillets du livre

des frères Bonis. Rappelons en passant que M. Rajna l'avait réimprimé, d'après une des précédentes publications de M. Forestié, à la fin de son mémoire sur l'inscription de Nepi (cf. *Romania*, XVI, 613), en donnant l'identification des noms de lieux. *Caorgas*, entre Tallard et Embrun, est *Chaorges*, et non *Chaorgues*. *Suzanna*, avant Suze, est *Cezanne*, non pas *Cezene*. Du reste l'interprétation des noms de lieux est d'accord avec celle de M. Rajna de qui M. Forestié ne paraît pas avoir connu le travail. — Le texte m'a paru transcrit avec soin, et les explications fournies en note, qui ne dispenseront pas l'éditeur de nous donner un glossaire à la fin de la publication, sont en général judicieuses. Çà et là on peut proposer d'autres interprétations ou d'autres lectures. Ainsi *bota* (p. CXLVI) ne signifie pas « boîte », mais récipient, cuve. *Escacacada* (p. 2) signifie plutôt « échiquetée » que « tachetée, mouchetée ». *Sobiros* peut bien désigner, comme le dit M. F. (p. 6), la rue qui longe les remparts, mais ce mot n'a rien à faire avec *sub ire*. Je crois bien que *fallel* (p. 15) est un mulet, ou du moins une bête de somme, mais personne n'admettra le rapprochement proposé par l'éditeur avec *phaleratus*. Je pense que *fallel* est l'équivalent du fr. *fauvel;* voy. le Dict. de Mistral au mot *falèt*. — P. 22, § 5 au lieu de *deu Simo*, lire *d'en*, et au lieu d'*avida*, traduit en note par « aïeule », lire *amda*, tante. On dit encore *ando* en limousin ; voy. Mistral, sous *tanto*. — Il ne me paraît pas légitime de corriger *sana* (p. 39), nom d'une étoffe, en *sargua*, serge ; il faut plus probablement lire *saiia*, l'anc. fr. *saie;* voy. Raynouard, *Lex. rom.* V, 131, *saga*. — P. 47, Gap est placé, par inadvertance, dans les Basses-Alpes. — P. 49, *que no era besas* : « nous ignorons la signification de cette phrase », dit M. Forestié (p. 49). Mais il faut lire *be sas* (bien sain). — P. 56, *que avia virada molher*, et en note : « *virar molher*, litt. prendre femme. » Je lirais *jurada*. — Au sujet du mot *folradura*, signifiant garniture, ou plutôt doublure, l'éditeur remarque (p. 59) que « le mot fourrure est ici détourné de son sens habituel ». Nullement : le sens habituel est précisément celui de doublure ou garniture; le sens de peau munie de son poil et préparée est moderne. — *Drap d'Aleest* (p. 84) ne peut se traduire, quoi que dise l'éditeur, par « drap d'*Alep* ». Il s'agit évidemment de ces « draps de *Lurest* » dont Bourquelot traite dans ses *Etudes sur les foires de Champagne*, I, 268, sans s'expliquer nettement sur leur provenance. Il est question ailleurs de soie d'*Alest*. Je pense que c'est Alais. — P. 91, il ne faut pas placer Givet en Flandre. — Je doute que *pavel*, traduit par « pavillon, enseigne » (p. 103), soit bien lu ; c'est plutôt *panel*. — P. 135, « per .j. *volet* d'Alamanha. » Lis. *velet ;* cf. p. 109 : « per .ij. *velet* de seda d'Alamanha. » — *Aurnol*, p. 145, et *aurnola*, p. 231, doivent se lire *auruol*, *auruola*. — P. 190 et ailleurs *Anstorc*, lis. *Austorc*. — Je ne pousserai pas plus loin cet examen. M. Forestié trouvera de lui-même l'occasion de bien des corrections lorsqu'il rédigera le glossaire index qui mettra en pleine valeur l'intéressant document dont nous lui devons la publication et la mise en valeur.

Je crois utile de présenter, en terminant, quelques remarques sur la langue

de ce document, ce sujet ayant été à peine effleuré par l'éditeur dans son introduction (pp. X-XIII). Les livres des frères Bonis, écrits à une date et en un lieu déterminés, selon un système graphique assez conséquent, offrent à l'étude linguistique une base solide. On n'en tirerait pas les éléments d'une grammaire bien complète : les mêmes phrases se répètent constamment, et par suite beaucoup de formes, principalement dans la conjugaison, font défaut, mais ce qu'on peut recueillir est assuré. — L'*o* bref devient *ue : puey* (podium), *cueg* (coctum), *Verfuelh*; quelquefois *uo : gruoc*, p. 221. — Les finales latines eum, ivum, sont rendues par *io : Ananio* (*Amanio?* p. 154), *Andrio*, *Bertomio*, *Corbario*, *Dio*, *estio*, *Matio*; rarement par *ieu : Corbarieu*, p. 159 — Le *g* guttural est rendu à peu près constamment par *gu*, non seulement devant *e* ou *i*, mais aussi devant *a*, *o : aiguas*, *cargua*, *figuas*, *foguassas*, *Gualhac*, *guardia*, *guarnir*, *guarnizo*, *Guasberc*, *margua*, *paguar*, *plagua*, *coguola*, *guoma*, *Greguori*, *Guordo*, *seguon*. Par suite, il est à croire que le *g* simple suivi d'*a* marque le son de notre *j : agaguda*, *Aganes*, *cugavo*, *Faga*, [seda] *gaugada*, *gaume*, *jutgat*[1], *mega* (media), *meganel*, *monga*. Pour *agaguda*, *cugavo*, *mega*, *meganel*, à tout le moins, la prononciation *j* est la seule admissible en toute région romane, et par suite, cette même prononciation est assurée pour les autres exemples, comme aussi pour *goguava*, p. 225 (= *jogava*). L'*i* intervocal devait se prononcer *y* et non *j*, dans *glieia* (ecclesia) *jueia*. La perte de l'*s* qui s'observe dans *glieia* a lieu également dans *camia* (camisia). — Le *t* intervocal de metipsum est rendu par *th* : *metheis*. — Le groupe *ct* donne, à la fin du mot, *g : dig*, *dreg*, *escrig*, *fag*, et *ch* quand il est suivi d'une voyelle : *facha*, *dicha*. — L'*s* se substitue assez régulièrement au *c* devant *e*, *i : arsipestre*, *enses* (encens), *ofesial*, *sera* (cire), *sitasio*, et a toujours le son sourd : *masip*, *grosa*, *tasas* (tasses); pour le son sonore l'écrivain emploie le ȝ : *cauȝa*, *coȝina*, *deȝembre*. — Les prétérits en *ei* font *ec* à la troisième personne du singulier : *bailec*, *costec*, *crebec*, *ordenec*, *pauȝec*, *restec*. C'est tout à fait exceptionnellement qu'on trouve *et : paguet*, p. 32, 150. — L'*s* latine de flexion tombe après *t*. On a vu plus haut que l'un des livres des frères Bonis était intitulé : *lo libre dels deposit*; d'autres exemples se rencontrent presque à chaque page : *los braselot*, *.iij. vet*, *.ij. escut*. Cette perte de l'*s* (qui en ce cas est ordinairement rendue par ȝ, en provençal) est fréquente en limousin et en Auvergne dès le XIIe siècle[2]. — L'*s*, marque du sujet singulier, n'est employée que dans un seul cas, dans l'adjectif attribut. Ainsi p. 13 « que so paire era *malautes* (p. 13) ». De même, p. 49 : « az ops de so fraire que no era be *sas* » sanus. Même en ce cas le sujet pluriel, contrairement à l'ancien usage, admet l'*s* : « que so *eretiers* de lu » (p. 57). L'*s* se maintient, comme en français, dans quelques noms propres, même dans l'em-

1. Il y a, p. 199, *jutguat a paguar*, mais je suppose que dans cet exemple l'*u* a été introduit après le *g* de *jutguat* par erreur : l'écrivain pensait déjà à *paguar* qui suit.

2. *Romania*, VIII, 111-2.

ploi du cas régime : « d'en *Jacmes* Vidal » (p. 62). — Dans les livres des frères Bonis on observe un usage syntactique que j'oserai qualifier de commercial, car il existe encore maintenant en français dans le style du commerce : c'est la suppression de la préposition *de* avant le nom de la marchandise, par ex. « deux pièces ruban de Rouen », « une once girofle ». Ici, p. 13, *per .iiij. lh. amido..... per ix palms drap* ; p. 20, *per .vij. ochaus sedas, e per .v. palms tela vert, e per .ix. palms veta de seda negra, e per mega onsa fil vermelh.* Dans l'exemple suivant (p. 36) la préposition est deux fois sous-entendue : *per .ij. onsas oli amelhas amaras* « pour deux onces [d'] huile [d'] amandes amères. P. M.

Le grand et vrai art de pleine rhétorique de Pierre Fabri, publié avec introduction, notes et glossaire par A. HÉRON. Rouen, A. Lestringant, libraire-éditeur, 1889-1890. 2 vol. pet. in-4 (Société des Bibliophiles normands).

Les sociétés de bibliophiles rendent à l'érudition de très appréciables services en réimprimant certains opuscules rares dont la reproduction ne tenterait pas d'autres éditeurs. Les Bibliophiles normands, à qui nous devons plus d'une publication excellente, ont été bien inspirés en nous donnant une nouvelle édition de l'*Art de rhétorique* de Pierre Le Febvre ou Fabri. Ce traité, publié pour la première fois au mois de janvier 1522 (n. s.), eut les honneurs de cinq autres éditions, en 1532, 1534, 1536, 1539, 1544, et pourtant les exemplaires anciens en sont devenus presque introuvables. Fabri s'est proposé de faire connaître les règles de la rhétorique et de la versification, telles qu'on les entendait au commencement du XVIe siècle. Son style est souvent fort obscur ; comme beaucoup de ses contemporains, il écrit encore plus mal en prose qu'en vers : il aime les combinaisons compliquées, les jeux de mots, les prétendus tours de force mis à la mode par les poètes de l'école picarde. Malgré ces défauts, parfois même à cause de ces défauts, la lecture de son livre est des plus instructives. C'est le meilleur commentaire que l'on puisse joindre aux chants royaux, aux ballades et aux rondeaux présentés aux palinods de Rouen, et, à ce titre déjà, il méritait de fixer l'attention de tous ceux qui étudient l'histoire et la littérature de la Normandie. Il occupe une place importante dans cette série d'arts de rhétorique qui comprend les traités d'Eustache Deschamps, de Baudet Herenc et de Henri de Croy, la compilation connue sous le nom de *Jardin de Plaisance*, et les traités plus récents de Gratien Du Pont, de Claude de Boissière, de Thomas Sibilet, d'Ant. Fauquelin, etc.

M. Héron a mis tous ses soins à la reproduction du texte de Fabri ; ses notes, pour lesquelles il a dû se conformer aux habitudes de la société des Bibliophiles normands, eussent pu être plus étendues ; elles élucident du moins la plupart des passages difficiles. Plusieurs des noms cités par le curé de Mérey nous sont inconnus ; nous ne rencontrons que dans son ouvrage

les poètes Guillaume Le Munier, Jehan Munier, Grant Guillaume, Gadiffer. Bien des points douteux ne pourront être éclaircis que peu à peu, au hasard de la lecture. Voici quelques observations que nous avons faites en relisant la seconde partie de la rhétorique.

P. 15 et 66. — Le rondeau *Vueillent ou non...* ne se trouve pas seulement dans le recueil imprimé des *palinodz*; il figure en outre dans le ms. fr. 2206 de la Bibliothèque nationale (fol. 229). Le manuscrit, aussi bien que le volume imprimé, l'attribue à frère Guillaume Alexis, sans distinguer comme le veut Fabri (p. 67) entre la première et la seconde clause. Un rondeau, composé sur les mêmes rimes, mais se rapportant non pas à la Vierge, mais au Christ, est imprimé dans les bordures des *Grandes Heures* d'Antoine Vérard, vers 1488 (fol. di v°-dij r°) :

Veuillent ou non ces mauditz envieux,
Je suis le filz a la Vierge pucelle;
Je luy ay mis le lait en la mamelle
Et la creay ains que faire les cieulx.
Si tres humble la veis devant mes yeulx
Que je ne veiz oncques femme plus belle...

P. 23. Nous n'avons pas rencontré ailleurs les vers *Glorieuse Vierge pucelle*, etc.; mais il y a dans les *Grandes Heures* de Vérard, que nous venons de citer (fol. Biv r°-Bvj r°) un sixain qui commence de même :

Glorieuse Vierge pucelle
Qui de ta tres saincte mammelle
Ton filz alaictas doulcement,
En celle mortelle misere
De la seconde mort amere
Garde moy perdurablement.

P. 33. Fabri nous donne ici une indication très précieuse que M. Héron a omis de relever. « Le moyne Alexis, dit-il, en ses *Faintises*, les croise (les rimes) ainsi qu'il s'ensuyt :

Tel se dementе de rymer,
Qui n'entend ne ryme ne prose. »

Les vers cités appartiennent aux *Faintises du monde*[1], charmante pièce de la fin du XVe siècle, dont l'auteur était jusqu'ici inconnu. La plupart des bibliographes attribuent les *Faintises* à Pierre Gringore, parce que le libraire Galliot Du Pré les a jointes en 1532 à sa petite édition du *Chasteau de Labour*; M. Brunet lui-même les a placées à l'article Gringore. Pour notre part, nous avons toujours protesté contre une attribution qui ne nous ne semblait pas justifiée[2]. A notre sens, l'addition faite par Galliot Du Pré des *Faintises* au *Chasteau de Labour* n'était pas plus probante que l'addition du *Franc Archer de Bagnolet* faite par le même libraire aux œuvres de Villon. Le témoignage de Fabri

1. Huitain XXII.
2. Cf. Cat. Rothschild, I, n° 564.

nous paraît d'autant plus certain qu'il semble avoir eu des relations personnelles avec frère Guillaume Alexis, dont il cite les œuvres avec une évidente prédilection. Désormais *Les Faintises du monde* devront disparaître de la classe des pièces anonymes et prendre place parmi les productions du moine de Lyre.

P. 92. Nous avons rencontré la ballade *Quant vous verrez*, etc., dans un manuscrit appartenant à M. le baron J. Pichon, manuscrit qui commence par un poème d'Adrien de Saint-Gelais, *Les troys Buccines*.

P. 94. Les vers envoyés à Dieppe par Jehan Munier contiennent un nom curieux :

> Soubz quel docteur a il ouy
> Ses grans coulleurs rethoricaux ?
> — Par foy, sire, soubz Pirtouy,
> Qui regente le petis Caulx...

Le rhétoricien Pirtouy est parfaitement inconnu, et M. Héron n'a même pas cru devoir faire figurer son nom à la table alphabétique du livre de Fabri. Nous ne serions pourtant pas surpris que la mention de ce personnage permît d'expliquer un vers, resté jusqu'ici énigmatique, de la sottie des *Menus Propos*, jouée à Rouen en 1461. L'un des sots dit à la fin de la pièce[1] :

> Marchés oultre le Pir(e)touy [2],
> Vous tous qui nous avez ouy.

Ces mots peuvent signifier que les spectateurs doivent se retirer, sans égard pour les leçons de Pirtouy, à moins que le nom du rhétoricien n'eût été donné au local même où avait lieu la représentation.

P. 102. Le chant royal de N. Lescarre sur le refrain : *Pure lycorne expellant tout venin* est contenu dans un des recueils de la Bibliothèque nationale (ms. franç. 2205, fol. 39). Emile PICOT.

---

1. Montaiglon et Rothschild, *Recueil de poésies franç.*, XI, 394.

2. Les plus anciennes éditions impriment « pire touy » ; les plus récentes ont supprimé un mot que les lecteurs avaient cessé de comprendre ; elles portent : « le pire pas. »

CHRONIQUE

M. Gius. Morosi, professeur à l'Institut des études supérieures de Florence, est décédé à Milan, sa ville natale, le 22 février dernier, après une longue maladie. C'était l'un des meilleurs et des plus anciens élèves de M. Ascoli. Dès sa première jeunesse il avait donné une preuve remarquable de son goût et de son aptitude pour les recherches linguistiques. Envoyé comme professeur de collège dans une petite ville de la Terre d'Otrante, à Lecce, il avait profité de son séjour forcé dans cette région pour y recueillir des spécimens du langage parlé en certains villages par les descendants de colons grecs du moyen âge. Le résultat de ses recherches est consigné dans l'ouvrage distingué qu'il publia en 1870, à Lecce, sous le titre de *Studi sui dialetti greci della Terra d'Otranto* (viij-214 p. in-4°). Depuis il avait complété ses études sur le grec de l'Italie méridionale par un mémoire étendu, publié par l'*Archivio glottologico*, sur le romaïque de l'arrondissement de Bova, en Calabre (voy. *Rom.*, IX, 623). Les autres travaux d'ordre linguistique de M. Morosi se rattachent à l'étude des dialectes de l'Italie. Ils ont été pour la plupart insérés dans l'*Archivio glottologico* et annoncés ici même en leur temps.

— Nous avons annoncé la mort de Konrad Hofmann (30 sept. 1890). Il était né près de Bamberg en 1819, et professeur à l'université de Munich de philologie germanique depuis 1856, de philologie romane depuis 1869. A l'occasion de son 70e anniversaire (14 novembre 1889), ses anciens élèves lui avaient dédié un ensemble de travaux dont une partie seulement a paru avant sa mort et qui, maintenant complet, forme le tome V des *Romanische Forschungen*. En tête se lit un sonnet de M. Paul Heyse, qui est sans doute unique dans son genre, car il contient quatre vers provençaux dont les rimes trouvent moyen de s'accorder avec des rimes allemandes. Un hommage non moins reconnaissant était rendu au maître de Munich par M. Fôrster, dans la préface de son *Erec* (qui lui est dédié), au moment même où la mort l'enlevait à l'improviste. Ces témoignages prouvent quelles vives sympathies l'homme avait su conquérir, et quelle profonde impression avait laissée sur ceux qui en avaient joui l'enseignement du professeur. Je n'ai pas connu personnellement Hofmann, mais j'ai éprouvé toute sa bienveillance, et j'ai de lui des lettres pleines d'originalité et d'*humour*, qui permettent de se représenter combien son commerce devait être attachant. Quant à sa libéralité, je puis

en citer une preuve : il avait pris lui-même des copies de trois des manuscrits des textes rimés de la *Chanson de Roland*, et comme je lui avais fait part de mon désir de publier ces textes, il m'envoya tout simplement ces copies ; je les ai encore, mais elles ont naturellement perdu beaucoup de leur prix depuis que M. Förster a imprimé tous les manuscrits du *Roncevaux* rimé. — Konrad Hofmann avait étudié beaucoup de choses diverses, l'histoire naturelle d'abord, puis l'arabe, le persan, le sanscrit (sa thèse de docteur est sur un *upanishad* [1]), puis la philologie germanique, à laquelle il a consacré quelques travaux de valeur, enfin la philologie romane. Il paraît, dans cette dernière science, s'être formé seul, et assez tard, à l'aide des livres de Diez, et surtout de la lecture des textes, notamment des manuscrits (en 1850 il vint passer un an à Paris et fit beaucoup de copies à la Bibliothèque). Il ne fut jamais un grammairien zélé ; son grand mérite est dans un sentiment littéraire très juste et très large, indiqué d'ailleurs par le choix de ses sujets et quelque remarque incidente plutôt que manifestée *ex professo*, et surtout dans la critique des textes, pour laquelle il avait un véritable génie (on se rappellera toujours la lumière que jeta sur le *Boeci* provençal la découverte de la bévue du traducteur lisant dans son original *avibus* pour *quibus*, et les divinations par lesquelles il retrouva en maint endroit le texte altéré des poèmes de Clermont [2]). A la fois très ardent à la recherche et un peu indolent pour la mise en œuvre, Hofmann a passé beaucoup d'années à amasser des matériaux dont il n'a pas tiré le parti qu'il aurait pu. Ses publications les plus importantes et les plus remarquables se succédèrent coup sur coup : il donnait en 1852 le précieux fragment du texte le plus ancien du *Moniage Guillaume*, qu'il accompagnait de remarques importantes et neuves ; la même année *Ami et Amile* (nouvelle édition en 1882) ; en 1855 l'édition du ms. de Paris de *Girard de Roussillon* ; en 1856 (avec Wolf) l'excellent recueil (*Primavera y flor*) des plus anciennes romances espagnoles [3]. Après ces éclatants débuts, il parut s'arrêter ; pendant de longues années il ne donna que de courtes notes, quelques-unes, il est vrai, d'un très grand intérêt, dans les comptes rendus de l'Académie de Munich [4]. Les travaux plus considérables qu'il entreprenait, soit qu'il s'en découragêat, soit qu'il fût devancé par d'autres, il ne les menait pas jusqu'au bout ; c'est ainsi qu'il laissa dormir, bien qu'entièrement imprimée, faute d'en avoir rédigé l'introduction, son édition critique de la *Chanson*

1. Il joignit pendant plusieurs années à son cours de philologie germanique l'enseignement du sanscrit, ainsi que de la paléographie. — Ajoutons que K. Hofmann était un musicien passionné.

2. Voy. *Romania*, I, 274 ; II, 299.

3. Ce charmant ouvrage, devenu introuvable, va, paraît-il, nous être donné dans une édition nouvelle par les soins de M. Vollmöller.

4. Signalons l'édition *princeps* de la très antique traduction provençale des ch. 13-17 de l'évangile de saint Jean, et celle du *Saint Alexis* où pour la première fois fut mis à profit l'un des manuscrits de Paris, ses notes sur la mer *bette*, sur le rapport de *Jourdain de Blaie* avec *Apollonius de Tyr*, sur le *Lancelot* qu'a connu Dante.

de Roland (textes d'Oxford et de Venise), qui marquait sur les précédentes un progrès considérable [1]. Il publia cependant quelques textes intéressants, comme la septième partie du *Libre de les Maravelles* de Raimond Lull (1877), qu'il intitula assez peu heureusement *Ein Katalanisches Thierepos* [2]. Dans ces dernières années, Hofmann s'était remis au travail avec une activité rajeunie; l'apparition des *Romanische Forschungen* notamment, recueil dirigé et alimenté surtout par ses élèves et ses compatriotes, le poussa à fouiller dans ses tiroirs. A cette période appartient la publication du *Joufroi* et de l'*Ezéchiel* de Berne, ainsi que de nombreuses notes relatives à la critique ou à l'interprétation de textes divers. On ne peut nier que plusieurs de ces travaux ne se ressentent un peu de la longue interruption que l'auteur semble avoir mise dans ses recherches, et ne laissent à désirer au point de vue soit de l'information soit de l'exactitude; mais ils sont toujours intéressants et montrent souvent toute l'ingéniosité de critique et l'étendue de savoir qu'on était habitué à rencontrer dans les ouvrages de Hofmann. Il est mort en pleine vigueur d'esprit, et la science pouvait encore attendre de lui d'importantes contributions. Peut-être, avec la nouvelle ardeur au travail qu'il montrait depuis quelques années, aurait-il tiré de ses archives bien des publications dont il avait jadis rassemblé les éléments dans les bibliothèques de la France, de l'Angleterre, de la Suisse et de l'Allemagne. Il n'a pas exécuté à beaucoup près tout ce qu'il avait conçu et tout ce dont il était capable; mais il a fait assez pour donner sa mesure, et il a rendu à la philologie romane, tant par ses éditions que par ses nombreux opuscules, des services qui ne seront pas oubliés. — G. P.

— M. Auguste Scheler, bibliothécaire du roi des Belges, est décédé le 16 novembre 1890 à l'âge de 71 ans. Bon humaniste (il a longtemps fait des cours de philologie grecque et latine à l'Université de Bruxelles), sachant l'allemand de naissance, il dirigea de bonne heure ses études du côté de la philologie française. Son *Dictionnaire d'étymologie française*, dont la première édition parut en 1862, est en grande partie fondé sur l'*Etymologisches Wœrterbuch* de Diez : on y trouve cependant la preuve de recherches personnelles. L'ouvrage eut un succès mérité. Une seconde édition parut en 1873 et une troisième en 1888. Toutefois, malgré les corrections nombreuses introduites dans les deux dernières éditions, on ne peut pas dire que l'ouvrage justifie entièrement les derniers mots du titre : « d'après les résultats de la science moderne ». Scheler s'était approprié plutôt les résultats que la méthode des linguistes de l'époque actuelle. Sa phonétique est toujours restée un peu arriérée, et sa connaissance des diverses phases de l'histoire du français manquait de précision. Il s'était accoutumé de bonne heure à réfléchir sur l'origine et sur la signification des mots. Cette préoccupation domine dans ses éditions d'anciens textes français, qui ont pris place, pour la

1. Voyez *Romania*, II, 98.
2. Voyez *Hist. litt. de la France*, t. XXIX, p. 354-360.

plupart, dans la collection de l'Académie royale de Belgique[1]. Ce sont des publications honnêtement faites, qui valent surtout par les soins apportés à l'interprétation des mots et des passages difficiles. Scheler était un érudit consciencieux qui cherchait à comprendre ce qu'il éditait, et qui n'hésitait jamais à confesser son embarras lorsqu'il se trouvait en présence d'une difficulté insurmontable. Ses commentaires ont, pour la lexicographie de notre langue, une valeur durable. Il se tenait au courant de ce qu'on faisait ailleurs et s'efforçait de perfectionner sa manière. C'est ainsi que, dans le *Bastart de Buillon*, il introduisait, à l'exemple de la Société des anciens textes français, une table des noms et une table des rimes qui manquaient à ses précédentes publications. En ce qui concerne la constitution des textes, Scheler ne s'était pas assimilé les procédés nouveaux qui reposent sur la classification des manuscrits. Pour certaines poésies du XIVe siècle (Froissart par exemple) dont nous avons des mss. très corrects, le mal n'est pas grand. Le défaut de classement a des conséquences beaucoup plus graves lorsqu'il s'agit de textes plus anciens, souvent fort divergents, comme c'est le cas des chansons des trouvères. Nous n'avons pas à insister sur des observations qui ont été présentées ici même à ce propos (*Rom.*, IX, 141). Scheler, d'ailleurs, n'était pas un paléographe très exercé. Publiant les traités lexicographiques de Jean de Garlande et d'Alexandre Neckam (*Jahrb. f. engl. u. rom. Literatur*, VI-VIII, 1865-7), il avait négligé les commentaires anciens qui les accompagnent, et qui ont autant d'importance que le texte même[2] : l'écriture lui avait paru trop difficile à lire. Enfin, on a pu regretter plus d'une fois que cet érudit si laborieux, et d'ailleurs pourvu d'une instruction très générale, ait négligé systématiquement toute recherche d'histoire littéraire, alors que plusieurs des poèmes qu'il a édités sont plus importants par la place qu'ils occupent dans la littérature que comme textes de langue. Mais Scheler était un savant modeste et consciencieux qui n'abordait pas volontiers les sujets pour lesquels il ne se sentait pas bien préparé[3]. — P. M.

---

1. *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé*, 1866-7, trois vol. — *Dits de Watriquet de Couvin*, 1868, un vol. — *Poésies de Froissart*, 1870-2, trois vol. — *Berte aus grans piés*, *Bueves de Commarchis*, *Les Enfances Ogier*, 1874, trois vol. — *Trouvères belges*, 1876-9, deux vol. — *Li Bastars de Buillon*, 1877, un vol. — *Le Regret de Guillaume, comte de Hainaut*, 1882, un vol. — C'est dans la même collection que Scheler a publié le glossaire de l'édition des chroniques de Froissart due à M. Kervyn de Lettenhove, œuvre laborieuse et d'autant plus méritante que l'édition de M. Kervyn est très fautive, et M. Scheler a dû souvent rechercher le véritable texte dans l'édition en cours de publication de M. Luce. C'est aussi à Scheler que sont dus le glossaire des poésies de Gilles le Muisit, également publiées par M. Kervyn, et celui de la *Geste de Liège* de Jean d'Outremeuse (*Rom.*, XIII, 485).

2. A cet ordre d'études, qui intéresse à la fois la lexicographie latine et la lexicographie française, se rattachent deux autres publications de Scheler : le *Glossaire roman-latin du XVe siècle* (Bibl. de Lille), édité en 1865 dans les Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, et le *Catholicon de Lille*, édité en 1885 dans les Mémoires de l'Académie royale de Belgique (voy. *Rom.*, XVI, 172).

3. Scheler devait publier, en collaboration avec G. Paris, pour la Société des anciens

— Un autre érudit belge qui a droit à être mentionné ici est M. Ch. Ruelens, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Belgique, décédé à Bruxelles, le 8 décembre dernier, à l'âge de 70 ans. M. Ruelens avait une érudition très variée. Rien de ce qui touchait à l'histoire politique, littéraire ou artistique de la Belgique ne lui était étranger. Entre ses très nombreuses publications, quelques-unes touchent à nos études, notamment celle qu'il fit, en collaboration avec M. Scheler, son ami, de l'*An des sept Dames* (Bruxelles, 1867, in-18), poème de la fin du XVe siècle, ou, au plus tard, des deux ou trois premières années du XVIe siècle. Dans ces dernières années il avait réussi à mener à bonne fin des négociations à la suite desquelles la Bibliothèque royale est entrée en possession d'un grand nombre de manuscrits relatifs aux provinces belges ou d'origine belge, faisant partie des collections de sir Thomas Phillipps. M. Ruelens était un bibliothécaire très obligeant. Sa perte sera vivement ressentie par tous ceux de nos compatriotes qui ont fréquenté la Bibliothèque royale de Belgique.

— A l'occasion du 25e anniversaire de son doctorat es lettres (29 décembre), quarante-cinq des anciens élèves français ou des pays de langue française de M. G. Paris lui ont offert un beau volume, auquel ont collaboré vingt-huit d'entre eux. Nous reparlerons dans notre prochain numéro de ce recueil, imprimé et publié par l'imprimeur et l'éditeur de la *Romania*, et qui a pour titre : *Etudes romanes*.

— M. Salvioni a été nommé professeur d'histoire comparée des langues classiques et néolatines à l'Université de Pavie, et M. Novati professeur de littératures romanes à l'Académie de Milan.

— M. Birch-Hirschfeld a été nommé professeur de philologie romane à Leipzig, en remplacement d'Ad. Ebert.

— M. Schwan, privat-docent à l'université de Berlin, supplée cet hiver, dans sa chaire de philologie romane de l'université de Greifswald, M. Koschwitz, qui a obtenu un congé de voyage.

— Jules Brakelmann, qui fut tué, comme on sait, à l'âge de vingt-six ans, le 16 août 1870, à la bataille de Gravelotte, avait entrepris la publication d'un *corpus* des chansons françaises des XIIe et XIIIe siècles. Quatorze feuilles du premier volume, très élégamment imprimé, étaient tirées lorsqu'il quitta Paris, le 17 juillet 1870, pour se rendre à l'armée prussienne. D'après des renseignements fournis par ses amis, le manuscrit du tome I était complètement terminé et remis à l'éditeur F. Vieweg. Celui-ci ne l'a toutefois jamais retrouvé, et on n'a pas non plus découvert, dans les papiers de Brakelmann, les matériaux des volumes suivants et l'introduction, qui devait cependant être rédigée. Vieweg aurait souhaité que le premier volume au moins pût être terminé et publié ; mais divers philologues auxquels il s'adressa pour leur

---

textes, le *Pamphile* de Jean Brasdefer (G. Paris, *Manuel*, I, § 69). Il avait exécuté la copie du manuscrit unique de Bruxelles, d'après laquelle ce poème sera prochainement publié.

demander de faire ce travail durent, malgré leur bonne volonté, y renoncer. Il est impossible, en effet, de compléter ce volume sans refaire tout le travail de l'éditeur : les chansons sont imprimées dans un texte critique, mais l'*apparatus*, réservé pour la fin du volume (ou de l'ouvrage) n'est pas donné; on ne discerne même pas clairement les principes de la constitution du texte; les courtes notices mises en tête de chaque pièce renvoient sans cesse soit à l'introduction, qu'on n'a pas, soit à des parties de l'œuvre également manquantes. Dans ces conditions, il était impossible de songer à terminer le volume. Mais il m'a paru regrettable que les quatorze feuilles déjà tirées fussent vouées à la destruction, et, sur mon conseil, M. E. Bouillon s'est décidé à les mettre en vente, au prix de cinq francs, sous le titre de : *Les plus anciens chansonniers français*, avec une notice de quelques lignes et une table que j'ai rédigées. Ce fragment d'une œuvre entreprise il y a plus de vingt ans, et qui, si elle avait paru en son temps, aurait fait faire à la science un progrès considérable, qu'elle n'a pas encore accompli, sera utile aux savants, ne fût-ce que par les textes inédits qu'il contient. La manière dont Brakelmann a compris et exécuté la grande tâche qu'il s'était proposée prêterait naturellement aujourd'hui à plus d'une objection; mais l'œuvre elle-même et, si on se reporte à l'époque et aux conditions, l'exécution feront honneur à sa mémoire; c'est pour cela, autant que pour rendre service aux philologues qui étudient notre ancienne poésie lyrique, que j'ai cru devoir conseiller au successeur de Vieweg de ne pas supprimer purement et simplement un fragment qui conserve un intérêt à la fois historique et scientifique. Les poètes dont Brakelmann a imprimé les chansons, et qu'il considérait comme les plus anciens, sont les suivants (je conserve les dénominations dont il s'est servi) : *Gautiers d'Espinal*, *Chrestiens de Troies*, *mesire Morisses de Creon*, *mesire Hues d'Oisy*, *mesire Quenes de Bethune*, *li chastelains de Couci*, *Blondels de Neele*, *li rois Richars d'Engleterre* (incomplet). — G. P.

— L'Académie royale de Madrid vient de publier en deux forts volumes in-4°, imprimés avec luxe, l'édition depuis longtemps attendue des *cantigas* du roi Alphonse X de Castille : *Cantigas de santa Maria, de don Alfonso el Sabio. Las publica la Real Academia Española*. Madrid, 1889. Malgré cette date, les deux volumes n'ont été mis au jour qu'au mois de juillet 1890. Nous rendrons compte prochainement de cette importante publication.

— M. Wilmotte a copié et compte publier les traités de médecine et des songes, en dialecte wallon, contenus dans le ms. 815 de la Bibliothèque de la Cour à Darmstadt.

— Dans le courant de l'année 1891 paraîtra chez Lemerre l'édition des œuvres de Villon à laquelle M. A. Longnon travaille depuis longtemps. La notice biographique contiendra des révélations toutes nouvelles sur la vie du poète.

— M. E. Langlois soutiendra prochainement en Sorbonne ses deux thèses pour le doctorat es lettres : *Origines et sources du Roman de la Rose*; *De Artibus rhetoricae rhythmicae*.

— Dans le courant de cette année paraîtra chez Maisonneuve un dictionnaire manuel (en un volume) de l'ancien français, par le docteur A. Bos.

— M. Alfred Schulze annonce qu'il publiera les sermons de saint Bernard traduits en français qui sont contenus dans le ms. Phillipps 1325 de la bibliothèque de Berlin, dont M. Tobler a donné une notice et des spécimens (voy. *Rom.* XVIII, 526). Il nous paraîtrait fort souhaitable que l'éditeur embrassât dans sa publication les sermons déjà imprimés par M. Förster, de manière à pouvoir donner une grammaire et un lexique complets de ce texte si important.

— M. E. Freymond prépare une édition de la *Vengeance d'Alexandre* par Gui de Cambrai.

— M. M. Friedwagner prépare une édition critique du roman de *Meraugis de Portlesguez*.

— Le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas est arrivé à son 4e fascicule.

— *Le Lateinisch-Romanisches Wörterbuch* de M Körting (voy. *Rom.* XIX, 637) est maintenant complet, en six fascicules ; il ne manque plus que les index et les additions et corrections. Pour ces dernières, M. Körting fait appel à la bonne volonté de tous les lecteurs de son utile ouvrage qui auraient à lui signaler des omissions ou des erreurs.

— Livres annoncés sommairement :

Scritti di Luigi CASTELLANI, pubblicati da Nazarreno ANGELETTI. Città di Castello, Lapi, 1887, pet. in-8° XIX-115 p. (tiré à 200 exemplaires non mis dans le commerce). — Recueil des œuvres en partie inédites d'un jeune homme bien doué, mort à 26 ans. Deux des essais que renferme ce volume peuvent être signalés ici, ceux qui sont intitulés *Di alcuni precedenti della lirica amorosa di Fr. Petrarca* (pp. 25-116) et *Tradizioni popolari della provincia di Macerata* (pp. 161-211).

Testi antichi provenzali raccolti per un corso academico nella R. Università di Roma, premessi alcuni appunti bibliografici sui principali fonti per la storia della letteratura provenzale nel medio evo, a cura di Ernesto MONACI. Roma, Forzani e C. tipografi del senato, 1889. In-4° à deux col., XX-120 colonnes. — Le titre de ce recueil en indique bien le contenu. C'est une compilation d'allures modestes faite en vue d'un cours professé par l'auteur pour servir en quelque sorte d'introduction à l'histoire de la langue et de la littérature provençales. Le travail, sans prétendre à beaucoup d'originalité, est exécuté avec soin et intelligence, et nous paraît atteindre pleinement le but que son auteur s'est proposé. Les textes sont choisis en grande partie parmi ceux qui intéressent particulièrement des étudiants italiens. C'est ainsi que M. Monaci a formé une petite série des chansons citées dans le *De vulgari eloquio* de Dante et qu'il a réimprimé la complainte *En chantan m'aven a retraire* que j'ai publiée dans les *Miscellanea Caix-Canello*. Les textes sont en général donnés d'après des éditions antérieures.

Cependant quelques-uns sont imprimés pour la première fois ou édités d'après des mss. non utilisés. Exceptionnellement, le *descort* de G. Augier, *Ses alegratge*, est imprimé quatre fois *in extenso* (col. 75-80) d'après autant de mss., avec les variantes d'un cinquième. Les *appunti bibliografici* sont en général bien classés, bien disposés et exacts, quoique la disposition générale me paraisse sujette à contestation. Il n'y a pas de raison à mon avis pour séparer en deux séries la littérature dramatique (col. XIV et XIX). La répartition même de toutes les œuvres provençales en deux grandes divisions, « littérature profane » et « littérature religieuse », manque souvent de fondement; et les deux sous-divisions *didattica* contiennent bien des œuvres qui n'ont rien de particulièrement didactique. J'ai présenté de la littérature provençale un aperçu général selon un tout autre ordre dans la nouvelle édition de l'*Encyclopædia britannica*. On pourrait aussi faire çà et là de menues critiques. Ainsi je considère comme bien douteux qu'Alberic, l'auteur du fragment d'*Alexandre*, ait été moine; je suppose que l'unique appui de cette idée est le vers du ms. de Venise *Ceste ystoire n'est mie d'Auberin li canoine*, mais ce n'est pas suffisant. Il ne fallait pas citer pour *Boëce* la mauvaise édition de M. Hündgen (cf. *Romania* XIII, 494). L'édition que j'ai donnée, d'abord en 1872, à part, puis en 1874 dans mon *Recueil*, et que ne cite pas M. Monaci, est la première qui ait été faite après révision du ms. Les textes aussi pourraient être améliorés en maint endroit, là surtout où l'auteur a suivi des éditions fautives (comme elles le sont toutes). Mais l'ouvrage ne se présente pas dans des conditions qui appellent la critique, et je ne voudrais pas affaiblir, par des observations trop minutieuses, l'impression, à mon avis très favorable, que doit laisser le recueil de M. Monaci. — P. M.

Studiu asupra dialectului Românilor din Macedonia, de St. MICHAILÉNU. Bucuresci, Tipo-Litografia Dor. P. Cucu. 1889. In-8 de 93 pp. — Cet opuscule, sans prétention, a le mérite d'avoir été écrit par un Roumain transdanubien. M. M. est originaire d'Obrida, et il nous explique comment, dans une même localité, M. Weigand a pu noter des phénomènes phonétiques tout à fait discordants : c'est que, sous l'empire de circonstances diverses, les Roumains ont fréquemment émigré d'une région dans une autre. A Obrida, dit M. M., la population tsintsare n'est pas ancienne, et elle est composée d'émigrants venus de villes différentes et conservant les particularités de leur dialecte originaire. On ne lira pas sans intérêt les exemples des formes locales donnés par l'auteur, pp. 53-58. La phonétique contient aussi plusieurs observations précieuses. — E. P.

Die Wanderung der Novelle von der treulosen Wittwe durch die Weltlitteratur. Von Eduard GRISEBACH. Zweite, mit einem Anhang vermehrte Ausgabe. Berlin, Lehmann, 1889, in-4°, 151 p. — Cet ouvrage brillamment écrit contient aussi beaucoup de faits intéressants; il n'est pas toujours d'une parfaite exactitude : tout ce qui est dit de Phèdre, par exemple, prouve que l'auteur n'est pas au courant de la science. On remarquera l'ingénieux

rapprochement par lequel est rendue très vraisemblable l'origine indienne du conte chinois bien connu qui fait le pendant de la *Matrone d'Ephèse* des Occidentaux.

Beiträge zur Litteraturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, von Wilhelm CLOETTA. I. *Komödie und Tragödie im Mittelalter*, Halle, Niemeyer, 1890, gr. 8°, 167 p. — Cet excellent travail, dédié à M. Ad. Tobler, contient l'examen de toutes les compositions latines du moyen âge qui nous sont parvenues avec le titre de comédie ou de tragédie ou qui pourraient recevoir ces titres (l'auteur a toutefois laissé de côté, pour de bonnes raisons, les drames de Hrotsuit). Comme introduction, M. Cloetta nous donne une dissertation tout à fait intéressante et définitive sur le sens que le moyen âge attachait aux mots *comoedia* et *tragoedia*. Ce travail lui-même n'est qu'une introduction à un ouvrage étendu que l'auteur publiera, prochainement, sur la tragédie imitée de l'antique à la Renaissance.

L'étrusque, l'ombrien et l'osque dans quelques-uns de leurs rapports intimes avec l'italien, par M. T. ZANARDELLI, 8°, 38 p. (extrait du *Bulletin de la Société anthropologique de Bruxelles*, t. VIII). — Etude qui manque de base et de méthode, et, malgré de bonnes intentions, ne mène naturellement à rien. L'auteur, qui cite beaucoup de travaux linguistiques, paraît ignorer ceux de M. Ascoli, les seuls qui eussent pour son sujet une véritable valeur.

LVII Ricette d'un libro di cucina del buon secolo della lingua. Bologna, Zanichelli, 1890. Gr. in 8°, 28 pages (*Nozze Vittorio Enriques — Luisa Franchetti*; publication faite par M. S. Morpurgo). — Ces recettes sont tirées d'un ms. du XIVe siècle conservé à la bibliothèque Riccardi. Elles offrent une grande ressemblance, parfois même une quasi identité avec le *Frammento di un libro di cucina del sec. XIV* publié en 1887 par M. Guerrini d'après un ms. de Bologne. La plupart de ces recettes paraissent purement italiennes, toutefois çà et là un rapprochement avec notre vieille cuisine française se présente à l'esprit, ainsi, n° XXIV, recette pour un « blasmangiere (notre *blanc mangier*) di pesce »; nos XLVI et XLVII, recette pour la *salsa cammellina*, la « sauce cameline » dont il est si souvent question chez nos vieux auteurs, l'une des trois bonnes sauces mentionnées par l'auteur catalan du *libre de tres* (voir *Romania*, XII, 241, n° 155). C'était une sauce terriblement épicée. — Je note en passant, pour l'usage de nos lecteurs italiens, que dans un catalogue à prix marqués publié en 1862 par le libraire Techener[1] figure un livre de cuisine italien du XVe siècle (*Incomença uno libro del modo di fare diversi cibi in una coxina*), divisé en 269 articles, et qui, d'après certains détails qui sont relevés dans la notice du catalogue, a dû être fait en Lombardie, peut-être à Vérone. Il y a une recette pour faire les saucissons de Crémone. — P. M.

---

1. *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits*. Paris, Techener, 1862 (n° 44).

A. GRAF. *La Fatalità nella credenza del medio evo.* Roma, 1890, 8°, 24 p. (extrait de la *Nuova Antologia*, juin 1890). — Exposé sommaire et élégant des idées du moyen âge sur le destin, la fatalité, la fortune dans leurs rapports avec la Providence et la liberté humaine. Le principal intérêt de l'article est dans les histoires racontées à l'appui; la plupart, naturellement, sont très connues, mais quelques-unes ont été puisées par l'auteur à des sources peu fréquentées.

M. BARBI. *Della varia fortuna di Dante nel secolo XVI.* Pisa, Nistri, 1890. In-8°, 411 pages. — Cet ouvrage, dédié à M. A. d'Ancona à l'occasion de sa trentième année de professorat à Pise, peut paraître à des lecteurs non italiens un peu long, eu égard à l'étendue limitée du sujet, mais en Italie on en jugera sans doute autrement. C'est d'ailleurs un travail bien composé et judicieusement pensé, où on trouvera un certain nombre de faits nouveaux. On remarquera les chapitres consacrés aux commentateurs de la Divine Comédie, Landino (ch. IV), Velutello (ch. VI). En appendice, diverses lettres du XVIe siècle et le commentaire de P. Fr. Giambullari sur le premier chant de l'*Enfer*.

Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France le 6 mai 1890, par M. Paul MEYER, président de la Société. Paris, Renouard. In-8°. 26 pages (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France pour 1890). — L'auteur traite dans ce discours de l'origine et des premiers développements de l'historiographie française, caractérise nos premières chroniques en langue vulgaire, soit en vers, soit en prose, et indique par suite de quel courant d'idées et à quelle époque la prose s'est substituée à la forme versifiée dans la rédaction des œuvres historiques.

Das Sprichwort bei Chaucer, zugleich ein Beitrag zur Vergleichenden Sprichwœrterkunde, von W. HAECKEL. Erlangen u. Leipzig, Deichert, 1890. In-8°, XII-77 pages (n° 8 des *Erlanger Beiträge zur engl. Philologie*). — Cette dissertation ne touche qu'indirectement à nos études; toutefois Chaucer était très familier avec la littérature française de son temps, et par suite certains des proverbes, en général assez peu caractéristiques, qu'il emploie, peuvent venir de France. Le travail de M. Haeckel paraît fait avec soin, et il a le mérite (que n'ont pas d'autres dissertations allemandes sur les proverbes) d'être convenablement disposé et facile à consulter. Il aurait pu naturellement ajouter beaucoup à ses rapprochements, mais il faut s'imposer des bornes, même dans un sujet pour ainsi dire sans limites. Ce que l'on peut plus légitimement reprocher à M. H. c'est de n'avoir pas indiqué la source, toujours aisée à trouver, des proverbes d'origine biblique. Ainsi, à propos de cette maxime (car ce n'est vraiment pas un proverbe) *Bet is to be weddid than to brynne*, il est bizarre de citer « Hieronymus, *Adv. Jovin.*, *Melius est nubere quam uri* », quand ces paroles sont tirées de I, COR. VII, 9. On conçoit que des maximes de ce genre ont pénétré forcément dans tous les pays chrétiens. Il suffit donc d'en indiquer la source, sans perdre de l'espace à d'inutiles références. L'auteur aurait pu aussi se

dispenser d'enregistrer les proverbes tirés de la traduction du roman de la Rose. Ils ont beau être traduits en anglais, ce sont des proverbes français. — M. H. ne paraît pas avoir compris le proverbe (*Reeves Tale* v. 107-8), *Him falles serve himself that has na swayn*, | *Or elles he is a fon, as clerkes sayn*. Les proverbes cités à ce propos (*Qui n'a cheval si voist a piet* et *L'aigue boit qui n'a le vin*) expriment une idée route différente. Le parallèle au proverbe de Chaucer est plutôt : *Ke n'ad ke lui serve e il meymes ne veot* (*Les XXXV folies*, dans P. Heyse, *Rom. Inedita*, p. 76), proverbe qui se trouve ailleurs sous cette forme : *Ki n'a ki le serve e il ne deigne*. — P. M.

Poesia amorosa do povo portuguez. Breve estudo e collecção por J. LEITE DE VASCONCELLOS. Lisboa, Carvalho, 1890, 12°, 144 p. — Le recueil est charmant, et l'étude qui le précède est pleine à la fois de critique et du sentiment délicat de la poésie populaire.

Œuvres de Gautier d'Arras, publiées par E. LÖSETH. Tome second : *Ille et Galeron*. Paris, Bouillon, 1890, in-12°, 244 p. — M. Löseth a achevé avec une grande rapidité, mais n'en a pas moins exécuté avec le soin le plus attentif, l'édition des deux romans de Gautier d'Arras, si importants pour l'histoire littéraire par leur date, leur sujet et leur forme. Nous espérons voir bientôt le tome III de cette belle publication, qui contiendra les commentaires et le glossaire.

Der Reinhart Fuchs Heinrichs des Glichezäre und der Roman de Renart... Von Carl VORETZSCH. Halle, 1890, 8°, 39 p. — Ce travail n'est donné ici qu'en partie ; il paraîtra complet dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*.

Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, par Eugène RIGAL, Paris, Hachette, 1889, 8°, XXIV-715 p. — Si nous mentionnons ici ce gros livre, d'ailleurs excellent, mais dans sa plus grande partie étranger à nos études, c'est qu'il contient quelques pages qui s'y rattachent directement. L'auteur prouve, en effet, contrairement à l'opinion reçue jusqu'ici, que le système de mise en scène des mystères du moyen âge ne disparut pas lors de l'arrêt du Parlement de 1552 qui supprima les mystères religieux ; qu'il se continua, pour les représentations profanes, à l'hôtel conservé par les Confrères de la Passion ; qu'il ne subit pas la concurrence du système classique, par la raison que les tragédies classiques ne furent pas pendant longtemps représentées sur un vrai théâtre ni plus d'une fois (plusieurs même ne le furent jamais) ; que ce système domine et explique la composition des pièces de Hardy, et qu'il est encore parfaitement visible dans les œuvres de ses premiers successeurs, et jusque dans le *Cid*. Il faut certainement restreindre un peu la portée de ces constatations et ne pas se figurer qu'une tragi-comédie de Hardy se jouait comme le mystère de la *Passion* avec ses innombrables *mansions* ; la mise en scène multiple était singulièrement réduite à la fin de son existence, au point qu'elle a passé presque insensiblement à la mise en scène unique ; mais cette réduction avait commencé du jour où les Confrères avaient eu une salle fixe au lieu du théâtre, installé en plein air pour ne pas durer, des

vieux mystères, et si elle a été toujours en s'accentuant, elle n'a pas, pendant longtemps, porté atteinte au principe même. Tout cela est fort bien établi, fort bien exposé, et jette sur l'histoire du théâtre français aux XVIe et XVIIe siècles un jour tout à fait neuf.

G. VANDELLI. *Ancora una volta la Guerra d'Attila*, Modena, 1890, 8°, p. 485-490 (extrait de la *Rassegna Emiliana*). — L'auteur met hors de doute, par des documents inédits, que l'abrégé italien de l'*Attile* qui fut imprimé à Modène en 1568 est bien de G. M. Barbieri, ce dont M. Camus avait douté.

G. VANDELLI. *Serventese amoroso tratto da un manoscritto del Collegio di S. Carlo*, 1890, 8°, p. 306-311 (extrait de la *Rassegna Emiliana*, t. II). — Cette pièce en elle-même n'a pas grande valeur, mais l'éditeur l'a publiée à cause de la rareté des *serventesi* amoureux écrits dans cette forme (on n'en connaît que deux autres). M. V. montre que cette forme, qui est celle du *serventese caudato simplice* et qui consiste en tercets monorimes de décasyllabes (hendécas.) suivi d'un tétrasyllabe (pentasyllabe) rimant avec le tercet suivant, est sûrement en Italie d'origine étrangère, car elle se retrouve dans une chanson du mystère provençal de *S. Agnes*, et cette chanson, de contenu religieux, est faite *in sonu* d'une chanson profane.

Chrestomathie de l'ancien français (IXe-XVe siècles), précédée d'un tableau sommaire de la littérature française au moyen âge et suivie d'un glossaire étymologique détaillé. Nouvelle édition, soigneusement revue, notablement augmentée, avec le supplément refondu, par L. CONSTANS. Paris, Bouillon, 1890, 8°, XLVIII-498. — La Chrestomathie de M. Constans est connue; elle a de très réels mérites qui en ont fait le succès et qui ont motivé cette nouvelle édition, réellement revue et augmentée. Une courte grammaire de l'ancien français aurait avantageusement remplacé le tableau de la littérature. Ce qu'il y a de plus utile dans le livre, c'est le glossaire, qui, malgré des erreurs qui ne sont pas toutes légères, est fait avec soin et intelligence. Ce livre est à recommander aux étudiants pour sa commodité et la modicité relative de son prix.

Om riddaren med ȧmbaret, fornfransk dikt, ofversatt til svensk prosa af Carl WAHLUND, med teckningar af AGI. In-8°, 42 pages (pour le mariage Sjögren-Mobel). — Cette plaquette d'une rare élégance, imprimée en caractères gothiques et ornée de jolis dessins, contient une traduction en prose suédoise du *Chevalier au baril*; dans une note additionnelle, M. Wahlund indique les manuscrits qui, à sa connaissance, contiennent la rédaction publiée par Méon de cette touchante histoire.

Syntaktische Studien zu Rabelais. Die Congruenz des Participii Präteriti und der Gebrauch der Hülfsverba. Von Karl ERNST. Greifswald, Abel, 1890, 8°, 91 p. (diss. de docteur). — Cette étude dépasse notre limite chronologique; nous nous bornons à l'annoncer. La première des « thèses » du nouveau docteur a pour objet de repousser « la théorie de G. Paris sur un intermédiaire anglo-normand entre les sujets celtiques et les romans français de la Table

Ronde. » M. Ernst ne mentionne cependant pas M. Zimmer parmi les professeurs de Greifswald dont il a suivi les leçons.

Canzoni antiche del popolo italiano, riprodotte secondo le vecchie stampe a cura di Mario MENGHINO. Vol. I°, fasc. 2°, Roma, a spese dell'autore, 1890, 12°, 30 p. — Voy. *Rom.*, XIX, 499.

The Song of Lewes edited with introduction and notes by C. L. KINGSFORD, Oxford, Clarendon Press, 1890. Pet. in-8°, XXXVI-168 pages. — Ce petit volume contient une nouvelle édition du poème sur la bataille de Lewes (Inc. *Calamus velociter scribe sic seribentis*) déjà publié par Wright dans ses *Political songs* L'éditeur y a joint une traduction anglaise et un commentaire d'une étendue un peu excessive. Si nous signalons ici cette publication, c'est parce qu'elle renferme, en appendice, la *Bestournée* du poète anglo-normand Richard, qui se trouve dans le même ms. (Harl. 978) que le poème latin. L'éditeur a cru que ce poème (dont le rapport avec la bataille de Lewes est fort contestable) ne se rencontrait pas ailleurs et était inédit. En quoi il s'est trompé, car le même poème se trouve encore dans le ms. Digby 86 de la Bodleienne, et a été publié en 1871 par M. Stengel, d'après les deux manuscrits, dans sa notice sur ce ms. (voy. *Romania*, I, 248). Cette nouvelle édition est d'ailleurs très fautive; nous nous bornerons à citer une des notes qui l'accompagnent. Dans la *Bestournée* il est question de Hue l'Auvergnat, le héros bien connu d'une chanson de geste sur laquelle on a beaucoup écrit : l'éditeur remarque à ce propos : « There is nothing to show who he was. »

Histoire littéraire de la Suisse romande, par Virgile ROSSEL. Genêve-Bâle-Lyon, Georg, 1889-1891, 8°, 2 vol., XII-532 et 637 p. — Ce n'est pas pour les origines et le moyen âge que l'auteur de ce livre a pu travailler vraiment de première main et avec toute compétence; on n'en trouvera pas moins dans son livre (notamment sur Jean Bagnyon) des renseignements qui n'avaient pas encore été mis à profit dans les histoires générales. A partir de la Réforme, l'ouvrage de M. Rossel est à la fois plus original et plus digne de confiance; l'auteur sait et pense par lui-même, et il donne, par une exposition animée, de l'intérêt à ce qu'il raconte.

Studien zur Geschichte der französischen Konjugation auf -ir... von Alfred RISOP. Postdam, Grossmann, 1890, in-8°, 32 p. (diss. de Berlin). — Nous n'avons ici que la première partie d'un travail fait avec beaucoup de savoir et d'intelligence. Le reste paraîtra prochainement; nous en reparlerons.

Etymologisches Wörterbruch der albanesischen Sprache, von Gustav MEYER. Strasbourg, Trübner, 1891, in-8°, XIII-522 p. — M. G. Meyer couronne ses études albanaises, dont nous avons souvent eu l'occasion de parler, par ce beau travail, exécuté avec la critique la plus rigoureuse et la mieux informée. L'élément latin de l'albanais, si important pour la connaissance du latin vulgaire de l'Orient, y est mis à la disposition des romanistes, qui ne manqueront pas d'en tirer profit.

Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken vom Ende dss 14. bis zum

Ausgange des 18. Jahrhunderts, nebst Angabe der bisher ermittelten Fundorte dersellen, zusammengestellt von E. STENGEL. Voraufgeschickt ist ein auf dem dritten Neuphilologentage gehaltener Vortrag : *Zur Abfassung einer Geschichte der französischen Grammatik besonders in Deutschlaud*. Oppeln, Franck, 1890, in-8°, VII-151 p. — Dans cet ouvrage, dédié à la mémoire d'Arsène Darmesteter, M. Stengel nous donne une nouvelle preuve de sa vaste information bibliographique et de son inépuisable faculté de travail. Les indications qu'il donne sur la présence dans les bibliothèques allemandes de nombreux exemplaires de livres qui sont absents de nos collections françaises ou n'y ont pas encore été signalés forment une très précieuse contribution à un chapitre de bibliographie qui jusqu'à ces derniers temps avait été fort négligé. Le discours, qui ouvre le volume, sur l'histoire de la grammaire française en Allemagne, contient des renseignements d'un véritable intérêt. Enfin nous signalons avec toute la sympathie qu'elles appellent les paroles de la préface dans lesquelles l'auteur souhaite que son essai « contribue à réunir dans une œuvre commune et pacifique les travailleurs allemands et étrangers, et les engage à ne pas perdre de vue l'idéal, élevé au dessus de toutes les querelles internationales, de la recherche désintéressée et purement scientifique. »

Lautlehre eines Lateinisch-Bergamaskischen Glossars des XV. Jahrhunderts. Von J.-E. LORCK. Bonn, Georgi, 1890, in-8°, 59 p. (diss. de docteur). — Le glossaire en question, imprimé en partie et d'une façon assez défectueuse par G. Grion, devait être publié en entier par M. A. Mussafia ; mais de son côté M. Förster en avait pris une copie, et il l'a abandonnée à son élève M. Lorck, qui va incessamment faire paraître son édition dans la *Romanische Bibliothek*. M. Lorck nous donne ici la phonétique, bien établie, de cet intéressant document. — Plusieurs des « thèses » qui accompagnent la dissertation attestent que M. Förster a en M. L. un disciple aussi fidèle que reconnaissant. Nous relèverons celle-ci : « Chrétien de Troies *ne peut* avoir reçu d'Angleterre la matière de ses romans relatifs à Arthur. » Cette assertion paraît singulière de la part d'un savant qui certainement, avec son maître, attribue le *Guillaume d'Angleterre* à Chrétien de Troies ; car l'auteur nous dit expressément que ce conte fait partie des *estoires d'Engleterre* et se trouve à *Saint Esmoing* (c'est-à-dire sans doute dans l'abbaye de Saint-Edmundsbury).

Die Fortsetzungen von Chrestiens' Perceval le Gallois nach den Pariser Handschriften, von Hugo WAITZ. Strasbourg, Trübner, 1890, in-8°, VI-87 p. — Travail qui n'est pas commodément, ni même clairement, disposé, et qui atteste, à plus d'un point de vue, une assez grande inexpérience, mais qui mérite de la reconnaissance à cause des textes qu'il contient, et comme premier essai d'orientation sur un terrain où il est extrêmement difficile de se retrouver.

Intorno alle « Piacevoli Notti » dello Straparola, studio di Giuseppe RUA. Torino, Löscher, 1890, in-8°, 108 p. — Cet excellent travail, d'un auteur

que d'autres publications ont déjà fait connaître comme très expert dans le domaine de la littérature comparée, est extrait du *Giornale storico della litteratura italiana*. L'étude sur les sources et les versions parallèles des contes de Straparola est ce qui a pour nous le plus d'intérêt.

Die französischen Wörter im Mittelhochdeutschen, von Dr. Joseph KASSEWITZ. Strasbourg, Göller, 1890, in-8°, 119 p. — Le sujet traité par M. K. est très intéressant ; il l'a traité avec critique et intelligence ; mais il n'a guère songé à la commodité des lecteurs et surtout des romanistes. Quelques résultats de son travail sont d'une véritable importance pour l'histoire phonétique du français ; mais ils auraient besoin d'être soumis à un contrôle attentif.

Note additionnelle à la p. 138. — A propos de la locution proverbiale *Berte fu a le mait*, P. Meyer me signale la citation, accompagnée d'une curieuse explication, qu'en fait Jacques de Vitri (n° CLXXXII, p. 77, de l'édition que vient de donner M. Crane et dont nous rendrons compte prochainement). Un mari avait laissé à sa femme, appelée Berte, la clef de tous ses coffres et la libre disposition de tous ses biens ; elle accumulait tout et ne donnait rien aux pauvres. Elle vient à mourir à l'improviste. « Cum autem rogarent ejus marîtum ut pro anima uxoris aliquas faceret elemosinas, ille, magis cogitans de secundis nuptiis quam de anima uxoris defuncte, gallicum proverbium respondebat : « Berta omnia bona mea in potestate habuit; totum habeat « quod pro anima sua fecit. *Berte fu a le mait ; s'ele en dona si en ait* (éd. *ale*, « *sele sen d.*) » Les auteurs cités en note par M. Crane ont copié Jacques de Vitri en supprimant le proverbe français. Il paraît bien signifier ici (comme dans le texte allégué par M. Lecoy) : « Berte a été à [même de puiser dans] la huche [aux provisions] ; si elle en a donné, qu'elle en ait. » C'est ainsi que le donne Robert le Clerc (sauf qu'il met *S'ele prist des biens* au lieu de *S'ele en dona*). En disant : *Chascuns fu Berte en ceste vile Au point c'on estoit a le mait*, Adam de la Hale veut dire : « Au temps de l'abondance, chacun a été aussi avare que l'avait été Berte quand elle avait les clefs de la huche. » Toutefois il reste encore plus d'une obscurité dans le texte et l'explication de ce proverbe.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

NOUVELLES CATALANES INÉDITES [1]

II

SALUT D'AMOUR

Le titre sous lequel j'ai commencé la publication des poésies que renferme le ms. jadis Libri 111 ne convient, à proprement parler, qu'à deux de ces poésies, la nouvelle de Frère-de-Joie, par laquelle commence ce manuscrit, et la nouvelle de Frondino, par laquelle il se termine. Les autres pièces, et notamment celle dont nous allons nous occuper présentement, ne sont pas ce qu'on appelle des nouvelles, au moins dans le sens qu'en italien et en français on donne à ce mot. Toutefois, en provençal et en catalan, *novas* a été employé dans une acception plus générale, pour désigner toute espèce de poésie en rimes appariées [2]. J'ai donc cru pouvoir étendre le sens du mot français afin de le faire cadrer avec celui du mot catalan.

A proprement parler, la pièce dont nous allons nous occuper,

1. Voir, pour le premier article, *Romania*, XIII, 264. Depuis la publication de ce premier article (1884), le ms. Libri 111 de la collection Ashburnham est rentré en France, dans les conditions indiquées ici-même, XVII, 332. Il porte actuellement à la Bibliothèque nationale le nº 487 du fonds espagnol. J'ai établi en une autre occasion (*Romania*, XVI, 106) que ce ms. avait été volé par Libri à Carpentras où une partie du recueil (contenant le livre des Sept sages et diverses autres pièces) est restée. A la fin de la présente publication je donnerai un essai de restitution du ms. tel qu'il devait être constitué avant la mutilation opérée par le voleur.

2. Les *Leys d'amors* (I, 138) appellent *novas* le *Breviari d'amors*. Pour l'emploi du même mot en catalan, voir Mila y Fontanals, *Poëtes catalans, les « noves rimades »* (Montpellier, 1876), p. 1. Le traité de doctrine chrétienne qui prend place dans le ms. à la suite de notre *Salut* est qualifié de *noves rimades* (v. 21).

et qui vient à la suite de la nouvelle de Frère-de-Joie, est un salut d'amour. Pour l'origine et le caractère de ce genre de poésie, dont nous avons d'assez nombreux spécimens en provençal et surtout en français, je me permets de renvoyer au mémoire que j'ai publié sur ce sujet, en 1867, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[1]. On retrouve dans le salut catalan les lieux communs de la poésie amoureuse. Les sophismes que l'auteur fait valoir à l'appui de sa requête ne présentent pas une grande originalité. Çà et là pourtant on peut relever quelques traits intéressants, par exemple l'idée qu'un bon mari n'empêche pas sa femme d'avoir un ami, pourvu qu'elle ait fait choix d'un homme « bon et loyal » et qu'elle se contente d'un seul (vv. 237 et suiv.). C'est la morale qui ressort du *Castia-gilos* de Raimon Vidal de Besaudun. On peut en outre noter deux particularités intéressantes. L'une, c'est que l'auteur, dont nous ignorons le nom, cite les troubadours (vv. 92-100, 129-39, 384). Raimon Vidal lui en avait donné l'exemple. L'autre consiste en ce que l'auteur, pour donner plus de force à ses arguments, intercale dans sa requête amoureuse deux petites histoires, deux exemples, comme on disait au moyen âge[2]. La première (vv. 264-372) semble l'abrégé d'un roman perdu. Un roi appelé Arien (si le texte est correct, ce que je ne crois pas) avait une fille accomplie en beauté, qui fut élevée avec un jeune homme du même âge qu'elle, et non moins séduisant. C'était le fils du sénéchal de son père. Les deux jeunes gens s'aimèrent au point qu'ils ne pouvaient supporter la force de leur amour. Il ne semble pas qu'il leur ait paru possible de s'unir en légitime mariage, ou du moins qu'ils en aient eu la pensée, car le jeune homme ayant avoué sa passion à la jeune fille, celle-ci lui dit qu'elle souffrait autant que lui ; que toutefois elle aimait mieux mourir que rien faire qui fût contraire à son honneur. Là dessus le jeune homme s'enfuit dans une forêt. La jeune fille l'y suit, le cherche pendant deux jours et finit par le rejoindre au moment où elle allait succomber à la fatigue. Ils moururent ensemble dans les bras l'un de l'autre.

Cet exemple, bien propre à faire ressortir les dangers d'un amour contrarié, n'a pas suffi à notre poète. Il en présente un

1. Cf. G. Paris, *Un lai d'amours* (*Romania*, VII, 407).
2. C'est l'expression qu'emploie notre poète, v. 263.

autre qui montre à quels tourments s'exposent, en l'autre vie, celles qui n'ont pas obéi aux commandements du dieu d'amour. Voici l'histoire. Il y avait en Leonais[1] un pauvre chevalier qui aimait la femme d'un comte courtois. Ils échangeaient des présents (*joyes*, v. 414), mais rien qui pût être occasion de blâme ne se passait entre eux. Un jour le comte alla chasser en forêt, avec sa femme et quelques-uns de ses privés, au nombre desquels notre chevalier. La moitié de la journée s'était écoulée sans qu'on eût rien trouvé, lorsque les chiens firent lever un grand cerf blanc[2]. On se mit aussitôt à sa poursuite, mais le chevalier et la dame restèrent en arrière et bientôt s'arrêtèrent auprès d'une fontaine ombragée d'un sycomore. Ils mirent pied à terre et attachèrent leurs chevaux près de la source. Il y avait là deux léopards de marbre qui semblaient placés pour garder la fontaine. Le chevalier, ému par le charme du lieu et par le doux chant des oiseaux, se mit à prier courtoisement la dame, ne disant rien de plus ni de moins que ce qu'il fallait. Celle-ci répondit que si elle l'écoutait en ce lieu solitaire, il semblerait qu'elle eût cédé par crainte, et lui défendit d'en parler davantage. Le chevalier, craignant de perdre l'amour de sa dame, se tint coi. Ils se préparaient à remonter à cheval et à continuer leur route, lorsqu'ils virent venir sept dames sur des palefrois blancs comme neige, pourvus de harnais ornés de fleurs d'or et d'azur. Les vêtements de ces dames étaient si magnifiques que le trésor d'un roi ne les eût pas payés. On eût dit des habitants du paradis plutôt que des êtres terrestres. L'une d'elles, tenant en main un rameau chargé de feuilles et de fleurs, commença à chanter d'une voix céleste cette chanson d'amour[3] :

Qui loialment sert Amours
Bon mari a;
Nous le servirons tousjours.
Qui loyalment sert Amours.
Pour ço avons, sans doulours,
Joie qui ne faudra.

---

1. Si toutefois la correction proposée pour le v. 407 est fondée.

2. C'est un souvenir des chasses du roi Artus dans les romans de la Table Ronde.

3. Je mets la chanson en vieux français. On voit que c'est une sorte de rondeau.

Les dames vinrent jusqu'auprès des léopards et mirent pied à terre, sans aucune aide, et leurs palefrois, que personne ne tenait, restèrent immobiles. Lorsqu'elles eurent cueilli des fleurs et se furent lavé la face dans la fontaine, elles remontèrent. Elles n'étaient pas encore fort éloignées, quand on les vit s'évanouir sans qu'on pût dire où elles étaient passées. Peu après on vit apparaître sept autres dames, mal vêtues, en pleurs, chevauchant à la dure des mulets maigres, noirs et décharnés, sans selles ni bâts. On ne pourrait imaginer femmes plus affligées et plus tourmentées. Et cependant elles étaient les mieux faites qu'on pût voir. Elles chantaient en pleurant, comme à contre-cœur, cette chanson :

Dieu! car fumes orgueillouses
Tous temps contre Amour, en plours
Languissons a doulour.
Tous temps serons angoissouses,
Dieu! car fumes orgueillouses.
Et serons ainsi plourouses
Pour ceus qui doulour d'amour
Souffrirent tout jour.

Pleurant ainsi, elles descendirent auprès de la fontaine et voulurent y prendre de l'eau. Mais il en sortit un chevalier jeune et beau, grand et fort, inspirant l'amour et resplendissant, qui, tenant en main une épée étincelante, les fit reculer, leur disant : « Fausses, cruelles, plus amères que fiel, vieilles « d'amour et de merci [1], ne touchez pas à la source, car je vous « infligerai des tourments si horribles, que votre peine en sera « doublée. » Et celles-ci, pleines de tristesse, remontèrent sur leurs mulets. La dame pria alors son chevalier de s'informer auprès de ces infortunées de la cause d'une si grande affliction. Alors le chevalier, s'approchant d'elles, les salua, mais elles ne répondirent pas à son salut. Il prit alors doucement par le bras celle qui était le plus près de lui : « Ami, » lui dit-elle, « il n'est pas convenable de toucher de malheureuses dames mortes depuis plus de cent ans. » Mais le chevalier est déterminé à ne

1. C'est la contre-partie des expressions *veilla de sen e de laus, veilla de pretz e d'onrar*, etc., que renferme un couplet de Rigaut de Barbezieux cité dans notre *Salut*, aux vers 129 et suiv.

la point lâcher tant qu'il n'aura pas reçu sa réponse. Elle s'exécute enfin et lui apprend que les sept premières dames, celles qui étaient richement vêtues, avaient, de leur vivant, des amis pauvres ou riches, il n'importe pas, et quand elles les virent en tel point que sans leur secours ils ne pouvaient échapper à la mort, elles leur accordèrent tout ce qu'Amour exige; et ainsi, pour avoir obéi aux ordres d'Amour, elles sont et seront à tout jamais dans la joie. Les sept autres dames au contraire se sont montrées sans pitié pour ceux qui les priaient à mains jointes, et c'est pourquoi elles chevauchent des mulets d'enfer, endurant un supplice éternel. Le chevalier qui est sorti de la fontaine est le dieu d'amour qui les poursuit partout. Puis elle prit congé et s'éloigna.

« Voulez-vous entendre ce que je viens d'apprendre? » dit le chevalier à sa dame? « Non, dit-elle, je l'ai bien entendu. » Puis elle poussa un doux soupir, regarda son ami et lui dit : « Ami, il pourrait nous arriver malheur, avant que nous soyons « rentrés au logis; et puis nous ne pouvons savoir quel sera « notre dernier jour; je veux donc vous donner mon amour, « pour ne pas avoir à chevaucher les mulets d'enfer. »

« Elle ne voulut pas chevaucher les mulets d'enfer, » reprend à son tour l'auteur du *Salut*; « et vous, dame, ne le veuillez pas « non plus. » C'est sur cette exhortation pressante et si bien justifiée que le poème prend fin.

Considéré en lui-même, cet édifiant exemple n'est autre chose que l'imitation de quelqu'un de ces récits de chevauchées infernales qui circulaient sous le nom de *chasse Artus* ou *Mesnie Hellequin*[2]. Considéré dans sa tendance, l'idée du poète catalan a bien des analogues. Il y a d'abord l'histoire de la femme métamorphosée en chienne pour s'être montrée impitoyable envers un jeune homme qui se mourait d'amour pour elle. C'est un conte d'origine indienne, mais qui a été très répandu en Occident depuis le XIIe siècle[2]. On peut encore citer l'histoire

1. Voy. G. Raynaud, *La mesnie Hellequin*, dans le volume d'*Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 55 et suivantes. M. Raynaud cite quelques exemples de la persistance de cette superstition jusqu'à une époque voisine de la nôtre. On en a signalé quelques autres (*chasse Artu*, *chasse malé*, *chasse marre*) dans la *Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, 5e série, I (1859), 461.

2. Voy. *Contes de Bozon*, pp. 169 et 289-90.

de la jeune fille poursuivie et périodiquement mise en pièces par Guido degli Anastagi, ainsi qu'il est conté dans le Decameron (cinquième journée, nouv. VIII).

Ce salut doit être l'une des pièces les plus anciennes entre toutes celles que contient le manuscrit [1]. Je l'attribuerais volontiers au commencement du XIVe siècle. A première vue la langue semble présenter certains caractères d'antiquité. Les règles de la déclinaison provençale y sont passablement observées, du moins au singulier [2]. Les rimes en *e larc* et en *e estreit* y sont soigneusement distinguées [3], ce qui, au témoignage des *Leys d'amors* (I, 18), n'est pas ordinaire en catalan [4]. Mais les mêmes caractères s'observent dans la poésie d'Aymon de Cestars qui sera publiée sous le n° III, et cependant cette pièce est datée des dernières années du XIVe siècle. La langue des poètes catalans est, à certains égards, artificielle. Elle présente bien des traits qu'on ne retrouve pas dans l'idiome vulgaire dont font ordinairement usage les écrivains en prose, notamment les rédacteurs des chartes. C'est donc moins sur l'état de la langue que sur les idées et le style que je me fonde pour attribuer notre salut à une époque relativement reculée.

On remarquera, dans la versification, le fréquent usage de l'enjambement. Au v. 584 la préposition *de* occupe la rime, et le substantif auquel elle est jointe est rejeté au vers suivant.

Le texte est fort corrompu. J'y ai introduit les corrections qui me paraissaient indubitables; j'en ai proposé d'autres, un peu moins sûres, dans les notes. Je laisse à mes lecteurs une matière suffisante pour exercer leur critique. L'auteur d'une édition princeps doit toujours laisser quelque chose à faire à ses successeurs.

---

1. Quand je dis « le manuscrit », j'ai en vue le volume tel qu'il existait jadis, avant les déprédations de Libri, c'est-à-dire le ms. de Carpentras et celui que la Bibliothèque nationale a racheté à Lord Ashburnham.

2. Au plur. la forme avec *s* sert pour le sujet comme pour le régime.

3. La distinction est surtout notable dans les rimes en *és* et *ès*, où figurent les plus-que-parfaits du subj.; voir notamment pour *és* (*larc*) vv. 155-6, 161-2, 237-8, 413-4, 609-10; pour *ès* (*estreit*) 241-2, 40-78, 411-2, 495-6, 619-20, 677-8, 699-700. Il n'y a d'irrégularité qu'aux vers 429-30, *sabés-près*, mais on pourrait corriger *sabés* en *anés*.

4. Cf. d'ailleurs *Romania*, VIII, 161, et XV, 26.

Destret d'emors mi clam a vos, (*f*.8)
Dona, de l'honrat cors joyos
Vostre plazent e senyoril,
E pregui vos, ab cor humil
Aclis, per mercé m'entendats,
E, segons raho, quem vullats
Jutjar per dret e ab mercé.
Dona, Jhesu Christ qui vos fé
Axi complida de beutat,
Ha volgut qu'eu aia pausat
En vos mon cor e tot quant hé,
Per que tos temps, tant cant viuré,
Ffaré lo seu voler el vostre,
E mon poder, e no creu mostre
Nagus homs vius, tant cant mar [clau,
Ques anch [fos] tan ferm, sitot brau
Cor mi mostrats cant de rés prech;
E sius o posqués tenir nech
Ffera o, tant tem queus anug;
Mas anch [nul] repaus, jorn ni nuyt,
No hac mon cors, dona, cous viu
Los peals resplandents plus c'aur fi,
Els cils vouts, e[l] clar front [e] [blanch
E l'esgart amoros e franch,
Tan plazent que dins lo cor sayll, (*b*)
Els mursolets que de cristayll
Semblen e fis robis mesclats,
El nas qu'es beyll e gint formats,
Boqueta qu'es pus fresque que grana
Ab simpla parladura plana,
Tan plasent qu'en als no decori,
E les dents pus blanxes qu'evori,
E lo ment beyll e gint taylat,
E la gola que neus en prat,
Cant es gelat, par, tant es beyla,
El beyll pits clar, on la goneyla
Leven un pauch les memeletes
Dures, blanxes e redonetes,
Els bras de tayll bels e adreyts,
Don abrassen fos eu streyts!
Axi leujara mon sospir;
E les mans dolses de tenir,
Axi blanxes com es la seda,
E los dits lonchs on rés nos reda,
Ans son pus plans que nul bericle,
E les ungles semblen d'onicle,
Tant son luzents mas que son [blanques,
Els costats drets dessus les anques,
El cors gay dols qu'es gint taylats,
Grayles e blanxs, gros e delgats, (*c*)
Strets vestits d'un cisclato
Endi, daurat d'aytal fayço
Que rés no y ha obs menys ni may.
E vos, dona, semblats .j. ray
Com ereus fayts tan gran clardat
Qui ix de la vostra bautat
Que no minva ne no dessana;
Ne no trobam de carn humana
Ne formès Deus nul temps tan bela,
Car vostra beutats es noveyla
E d'un gran d'estiu e d'ivern.

---

3 *Ici et en maint cas semblable*, *le* titulus *est placé de telle sorte qu'on pourrait lire aussi bien* seynoril, *que* senyoril, *mais il y a* senyorils *en toutes lettres au v.* 72. — 8 qui vos. *ms.* quius. — 14 E *pour* a; *de même vv.* 27, *etc.* mostre *a probablement pour régime* cor *du v.* 11. — 17 rés, *corr.* reus (= ré vos)? — 18 tenir nech. *Sur le sens de cette expression, voir le glossaire joint par M. Mussafia à son édition des Sept sages.* — 29 *Suppr.* qu'es. — 33 *Corr.* El mento? — 40 *Corr.* abrassan? *Il faut prononcer* estreyts, *et de même en pareil cas; cf.* Rom. XIII, 275, *note sur le v.* 28. — 43 blanxes, *ms.* blans, *avec un* titulus *sur l'*n. — 52 *Ms.* En dis daurats.

E dich vos bé que si'n infern
Eren tuyt l'anamich aytal,
Que y volria, si Deus me sal,
Star mil tans qu'en paradis.
E membrem cum tan plasen ris
Ffaes vas mi en aquella hora,
C'a penes poders [agui ?] abora
Per nu caser que no casé,
Tan destreyts fuy cant vos gardé
Ques portès pus dretxa c'us fills
Sobre les altres senyorils,
Humils ab beylls capteniments, (*d*)
Qu'eu, c'axi comparadements
Vos vi complida de beutat,
De prets [e] d'honor et de grat,
De lausor ab valor enteyre,
Mirayll d'amor fo en mi vera
Don ix tots gauigs on hom ré dir
Del mon no pot, si doncs mentir
No vol, que y aia obs mes ni menys,
Lo cor el cors e los .v. senys
Ané metr'en vostra preso
Ab cor e ab intencio
Que ja nul temps may non axis,
Ne anch puys no fo quel dols ris
Nom sovingués, el temps el loch.
E vos per cuy el trepajoch
Suy d'emors trist caüt e gays,
Aytals com N'AYMERICHS retrays
De BEYLA NUYT que rés no y fall :

Tant es d'amoros tayll
La beyla quem reté
Que nul hom no la vé
Non sia anamorats,
E s'ieu ne suy forsats (*f.* 9)
Ja non pensets grans meraveyles sia,
Car sa beutats [lui] on [ilh] se deslia
Vens en axi trestota autra beutat,
Com lo soleys passa tota clardat.
Per que m'avets apoderat
Tan fort c'a vos no m'aus defendre.
Ne posque anc, cant venc al [pendre,
Força ne art, giny ne poders,
No m'ayderon, seny ni sabers,
Ans foren tuyt encontra mi
Liar per vos que mal anch vi,
Si mercé ab vos no m'acorda.
E humilitats que remorda
Vostre cors qu'es pus dur que roca
Vas mi que trebaylls tan fort toca
E turments plus amars que tora,
E desirs que m'art e m' acora,
Els lonchs sospirs que passan [prenc
De vos que per pauch no descench;
Mas sol est conort mi sosté
Cant m'albir que Deus de tot bé
Vos ha donada tan gran part (*b*)
Qu'en tot lo mon lo ters nil quart
A les altres non ha lexat,
So es assaber de beutat,
Flors d'autres flors e de jovent,
Don fayts mereveylar la gent,
E lausa Deu qu'eytal vos feu
Con retray, e ab mays de bé,
Antan RIGAUT DE BERBEZILS,

---

64 sal, *ms.* saul. — 71 Ques, *corr.* Que[u]s? — 92-103 *Vers tirés de la pièce* Nuls hom en re no fail, *attribuée par la plupart des mss. à Raimbaut de Vaqueiras, et à Aimeric de Belenuei par les seuls mss. fr.* 856, *Douce, et Laur.* XLI, 42. *Le texte dans Mahn*, Ged., *nos* 76 *et* 896. — 99 *Ms.* beutats. — 108 no m', *ms.* nom ; *de même* quem art 113, *etc. Le pronom apostrophé placé entre deux voyelles s'appuie, dans ce ms., sur la précédente et non, comme c'est l'usage en provençal, sur la suivante.* — 112 Tora *est l'aconit ; voy. l'abbé de Sauvages et Mistral sous* toro, *Honnorat sous* thouera. *Dans du Cange* (*Carpentier*) *il y a un exemple de* thora, *interprété par* « *toxicum, venenum* ».

Un trobador franc e gentils
Qui d'amors ha mant beyls rapaus:

Veyla de seny e de laus,
Joves on joy se lia,
Veyla de prets e d'onrar,
Joves ab gint dompneyar,
Luny de foylia;
Veyla de tots fayts leyaus,
Joves on jovents es saus,
Mils de dona, veyla de beyll jovent
Avinent;
[Veyla ses veylezir],
Jove d'anys e veyla d'acoylir.

E nos pot far que Deus bastir
Vos volgés aytal ses mercé
E sens amor, don tuyt li bé
Els gaugs prendon myloraments, (*c*)
Ni nagus homs nols es plasents
Sens aquestes, per que voler
Les devets, o en ré plaser
No podets a nostre Senyor,
Car ell vos crezet per amor
E ab mercé vos restauret,
E doncs ell qui volch eus mostret
Qu'ensemps les aguessets ab nos,
Amor e mercé, per que vos
No les devets de vos lunyar.
E vull vos dir e mostrar
Per que volch Deus que vos amès
E que mon cor en vos pausès
.....
Deus sap tot so que es passat,
Present e sdevenidor,
Doncs ell sabia sta amor
De lonc temps anans queu[s] nas-[què;
E si no volgés queus amès,
No agra feyt, contra son grat
Obrera; e doncs es pausat
Que vol queus am, per que plaser
Vos deu, sino contral voler
Seu farets, e gés nos cové, (*d*)
Car anch Deu no volch rés mas bé,
Ni feu nul temps ne no fara;
E aquell quel seu plaser fa
Cobra per ell gran gasardos,
Per queus prech que playa a vos,
Pus que plats a ell e o vol;
E aurets mi partit de dol
E de mariment e d'esmay,
E rendrets mi, qui tant smay
N'ay soferts que tot suy languits
A vos de cuy mos sperits
Nos part ni mon cors per afany,
A cuy l'arma el cors coman,
Cant me leu ne m[e] vaig jaser;
E ja Deus lo gauig qu'eu sper
De vos nom do, e rés tan car
No m'es, sim volia Deus far
Rey e senyor de tot lo mon,
Si o prenia ses vos, don
Tench mi e ma mort e ma vida,
Ni es jorn en l'any que complida
Festam sembla, si vos no y veig,
Ans son trist e en tal destreig (*f.* 10)
C'apoderat m'a e vensut,
E res sens vos nom pot salut
Donar ni defendre de mort.
Doncs, si eu muyr, vos n'avrets [tort,
E Deus porieus ne encolpar,
Car vos me podets restaurar
Ab sol quem donets vostr'amor.
E devets saber que menor
Pecat farets si lem donats
Que si vos aman me lexats
Morir ni del tot perdre l'arma

---

129 *Vers tirés de la pièce* Atressi com Persavaus, *voy.* Parn. occit., 277, *Mahn*, Werke, III, 40. *Je rétablis un vers* (138) *omis par le copiste.* — 135 saus, *ms.* suaus. — 154 *Vers trop court*, *corr.* Eres? — 157 *Vers omis.* — 163 *Corr.* No[us]? — 186 o, *corr.* eu? — 194 tort, *ms.* honor.

E la vostra, c'ab naguna arma
Nos poria d'est pecat defendre,
Qu'en l'avengeli dits que[l] mendre
Deu hom de dos pecats causir;
E sabets be que que si morir
Me fayts, sera major pecats
Que si vostr'amor mi donats.
Doncs, segons Deu, lem devets dar
E segons lo segle, car pus car
Er vostra prets per mi tenguts
En mantes terres, quant saubuts
Sera, per so qu'eu de vos dich. (*b*)
E no sé jove ni amich
Al mon home, sol qu'en amor
S'entenda, qu'eu per jutgador
Nol reebés en aquest faig,
Car anc advocat de bon plaig
Gasanyar no fo pus segurs.
Donc, clars rays resplandens e [purs,
Castells de tots bés plés e claus,
Prengués de mi, que ses rapaus
Languey, mercé e causimen.
Si a blasmes d'algunes gents
Ni de Deus, nous fassa temor,
Car qui per abatre major
Pecat ne fa menor, mercé
N'a, e Deus, per razo del bé
Que fa, ret li'n bon gazardo.
Assats entendets per razo
Doncs que de Deu nous cal temer.
E dich vos que si vol aver
Una prous dona amador,
Leyal e franc, cobeu d'onor,
Que sos fis prets n'es mays grasits;
Ez anch nul temps nul bon marits (*c*)
No ausim dire que vedès
Assa muller que non amès
Amich, si l'ac bo ni leyal;
Mas sabets de quals dits hom mal
E son levades en barbayll?
De aquelles a cuy bons sens fayll,
Que d'un nos tenen per pegades,
....
Que n'amaran leu dos o tres
O may, e gés aco non es
Amor, mas mal cor e foldats,
E per aquelles es mercats
Bos prets e per les altres crey.
E car anch mon cor no ateny
Nagun'amor mas sol la vostra
Que vera raso vivent mostra,
Que dar me devets vostr' amor
Sens que nous cal aver temor
De Deu ne blasme de [les] gents.
Placiaus que complidements
Sia de vostr'amor garnits
Breument, car sim tarda, fenits
Som cré, puys serets al pendre (*d*)
Tart, ja re nous poria rendre
Lo dan que vos e eu pendrem.
E comptar vos hé, car sovem,
Un aximpli qui fo vertats.
Us reys, al temps qui n'es passats,
Fo c'apeylaven n'Ariens,
Galars e prous, que luny e près
Anava sa fama e sos noms,
E hac muyler, que sos renoms
Era ses blasmes e ses clams,
E Deus donet los ez entrams
Ab tan gran beutat una fiyla
Qu'en tot lo mon s'ach a mere- [veyla
Cos poch far c'aytal creatura
Pus beyla, que en rés natura

---

203 poria, *corr* porra? — 210 *Vers trop long; suppr.* lo. — 211 Er, *ms.* Es. 220 *Ms.* E d. — 244 *Vers omis.* — 249 *La rime exige* creny; *mais le sens m'échappe.* — 259 *Vers trop court; suppl.* [Suy] *au commencement?* — 265 *Ce nom est probablement corrompu car il ne rime pas.* — 272 *Suppr.* tot? — 274 *Corr.* Fos tan b. qu'?

No y poch mylorar ne no y calc.
E membrem be c'un senescalc
Avia'n aquell matex temps,
E ach fill de sa muyler, e ensemps
Feren noyrir ab la donseyla :
D'un jorns e d'un gran so ab eylla;
E si de lor beutat comptar
Vos volia, tem l'escoltar (*f.* 11)
Vos anujès, el dir a mi.
Letres apreseren e lati,
E l'art d'amor e d'autres mans
Cortés mesters, tro que .xij. ans
Agron [ja] passats e complits,
E Amors, qui tan gint noyrits
Los viu, volch [en els] aver part,
E trasch los tan prim son dols dart
Que dins lo cor lo més a cascu,
Puys feu los de abdos cors un,
Tan soptilment los ajustet.
E sius dizia com amet
Cascus son par ni qual afany
Trasch l'un per l'autre mays d'un [any,
Lonch seria, mas tant languit
Cascun quel donseyll descobrit
Car plus no pot sofrir l'amor
Que avia e la dolor
Que sostenia jorn e nuyt;
E la donseyla, que l'anuig
Del donseyll passava el seu,
Respos li : « Bells amichs, per Deu,
« Major ne sostench yo per vos (*b*)
« C'anch no cuyde veser que fos
« Nul temps tan destretxa per ré;
« E veig e conech e sé bé
« Que tot ayço parta d'amor.
« E pert son temps qui crey alor
« Fera may son prou que dessa,
« Car ja nul temps tant no fara
« Mal turment, anuig ni dolor,
« Qu'eu fassa ré que a desonor
« Me torn ne quem puxen blas- [mar. »
Et seus dire, hanc tant preyar
No la poch, en ré obehir
Li volgués, e cant al partir
Lo convench denant leys ploran
Dix li : « Dona, a Deu vos coman, »
Sospiran e ab gran senglot,
Ez anch plus no li poc dir mot,
Car en pauc lo cor nol crebava.
E cant ella viu ques n'anave
Dix en ploran : « Amich, e on
« Volets anar? — Dona, preyon, »
Dix ell, « en aquella forest
« On la mort me trobara prest (*c*)
« De luy seguir, sim denya pen- [dre. »
E cant ella l'entendet, fendre
Cuget, tal dol hac, e caser
La covench, que no hac poder
Ne seny ne saber de parlar
De lonch temps, e cant remem- [brar
Se poc, levet si, e seguit
Lo vas lo bosch, mas anc nol vi
De dos jorns ni nol poc trobar;
E cant venc al ters, l'endurar
El trabayll l'agren tant ve[n]suda
C'anc nos poc dar clam, cant ven- [guda
Ffo sus la riba d'un riu clar;
Don l'ausi lo donseyll cridar
E planyer, e cant l'entendet
Levet sus, car Amor l'aydet,
E sabers menet lo tro al loch
On era tan frevols que nos poc
Levar; juntes mans li dix :

---

290 *Ms.* darts. — 291 *Corr.* Qu'ins el c.? — 294 amet, *ms.* anet. — 316 seus dire, « *je vous sais dire* ». — 331 *Ms.* e cuydet caser. — 338 *Ms.* al t. jorn. — 344 *Ms.* Leves. — 345 la, *ms.* lo,

« Dona, [de] vostra hom qui lan-[guix
« Ajats mercé ! » E nol poch als
Dire, car li sospirs coralls (*d*)
Els plans li vederon lo parlar.
E cant elal viu nuu star
Languit, descolorat e tint,
E de la mort tan fort atent
Que nol podia restaurar,
Lats luy se colguet, e tant beysar
Lo volc, e dix ploran en auts cris :
« Amich, playeus que l'esperits
« Meus ab lo vostre van,
« E que partam abduy l'afan
« El gaug que Deus nos volra [dar. »
Nous en vull plus [lonc] compte [far ;
Tant l'abrasset e tant l'estreny
E ceyll leys, que cascus ste[n]y,
Don fo dampnatge, e d'un jorn,
Los payres, qui mant mal sejorn
N'avien, feren los tant sercar
Que abdos los anet hom trobar
En la forest, axi cous dich.
E si los payres ni l'amich
Nils parents n'agren dol ni mal
Ni d'altres gents, ja nous o cal
Demandar, car grans pietats, (*f.* 13)
Es d'ausir, per queus prech, pren-[dats
Conseyll de mi, ans que languir
M'ajats tant fayt que puys garir
Nom puxats per nagun sfors.
E car non es castell tan forts,
Roca, tors, miranda ni murs
On eu me tingés per segurs,
Ni rés qui de vos mi defenda,
Prech, sil plats, a Amor queus [prenga
E Mercés, a cuy me corril,
Que, axi com GIRAUT DE BORNIL
Dits, non sper autres capells.
Axi com us frevols castells
Assetiats per mals senyors,
Com la peyra fon la tors
El calabres los mangonels
Abaten los murs a grans tropells
El guer' es grans vas totes parts,
Que no y te prou enginy ni arts,
Els crits els bruxs son grans e fers,
No y ha don atendon guers
Conseyll, mas de mercé clamar, (*b*)
Cant leys vezon perilar,
Axius clam mercé humilments,
bis Bona dompna e conexents;
E car autres defendiments
Contre vos no vull ni gos pendre,
Humilitat vos deu rependre
E Mercé tro mercé m'ajats,
Car Deus dix, e [ben] es vertats,
Que hom ni femne ses mercé
Mercé no trobara, per qué
La vullats en tots vostres fayts;
E sera vos per mi retrayts
Us fays ques avenc Leonés

---

351 *Suppr.* lo? — 356 *Pron.* luys. — 357 *Suppr.* auts? — 359 *Corr.* ab lo v. ar s'en an? — 361 nos, *ms.* vos. — 365 *Faut-il lire* ed un, *ou la fin du vers est elle corrompue ?* — 370 *Ms.* E sils p. — 372 *Le feuillet* 12, *qui suit, est hors de sa place. Le sens se continue au feuillet* 13. — 383-4. *On pourrait corriger* correyll-Borneyll. *Je n'ai pas réussi à trouver le passage de Guiraut de Borneil auquel il est fait allusion.* — 388 *Vers trop court ; corrr.* confon. — 389 *Corr.* El calabre e los m.? — 390 *Suppr.* grans. — 396 *Corr.* C. lor eys? — 397 *bis Je pense que ce vers est à supprimer, à moins qu'il y ait une lacune d'un vers ou de trois, ce qui ne semble pas probable.* — 404 *Ms.* atrobara. — 406 sera vos, *ms.* seraus. — 407 *Corr.* qu'avenc en Leonés ?

A una dona, d'un cortés
Compte muyler, c'us cavallers seus
Paubre de terra e de feus,
Amet sus totes autres rés,
E ella, per qu'el may valgués
En fos pus galarts, det l'adès
Joyes en prés, mays que y passès
Blasme ne mal, nous o cugets.
E sil cavaller la doncs fo quets, (*c*)
La doncs fo per s'amor ardits,
Gays e gaylarts, pros e grasits
Sus tots los autres de la cort.
E per tal queus fassa pus cort
Compte, un jorn vench voluntats
Al compte c'ab de sos privats
Anès en la forest cassar
E ab sa muyler, que lexar
No volch tras si lo cavaler,
Que ja nous pensets quel derrer
Dels altres fos apareylats,
Ans fo pus tost a[nats] delats
Si dons tots jorns, on que sabés.
Axi cavalqueron tro près
De mig jorn, ses cassa trobar,
E los cans feron [lors] levar
Un grant serff blanx, don s'esbahit
Lo comps car anc aytal non vic
Nul temps may, e puny lo cavals
Aprés luy per puigs e per vals,
C'anch l'us l'autre no atendet, (*d*)
Mas lo cavallers qui cavalquet
Costa si dons gent e suau,
Parlant de mantes rés, l'esclau
Seguent dels altres, tro passet
Hora nona, que s'acostet
La dona qui viu una font
Entre dos pins al peu d'un mont,
Lats un bosquet un dexenderon;
E car poch esser qu'estaqueron
Los cavals per menys anug far,
A lor anes mils pausar,
Costa la font en un ver[t] prat
De floretes entremesclat;
E duret devas totes parts
Mige legua, on dos leoparts
Ac de marbre entretaylats,
Axi que semblava laxats
Hi fossen per la font gardar;
E per que no y posqués intrar
Soleys, fo y nat un sicamor
Qui cobri la font d'or en or (*f.* 14)
E quatre brasses tot entorn.
E anch may tan plasent sajorn
Ausit no fo com los auceylls
Manaven cantant pels rameylls,
Entremesclant lurs dolses veus.
E car lay don axits la deus
De la font fo pura graveyla,
E ren mays plazents e pus bela
Per sgardar e per veser.
El cavallers qui loc e leser
Viu, donx pregar amors
Det lin raso, fets li socors
Ardiments, e anc ré nol noc
Aysina; e, car gés nol poch
Mils ajudar ni sabers ni senys,

---

409 *Ce vers et presque tous ceux qui renferment le mot* cavaller *sont trop longs d'une syllabe; cf.* vv. 416, 438, 468, 580, 594, 604, 616, 669. *Faut-il corriger* caver? — 429 sabés, *corr.* anès? — 433 *Ms.* grans serffs. — 438 *Ms.* ch'lrs, *abréviation française de* chevalier; *de même* vv. 594, 604, 616. *Ici l'on pourrait supprimer* qui *pour rétablir la mesure*; *voir cependant la note du* v. 409. — 446 E car, *corr.* Encar? — 448 *Je ne comprends pas ce vers. On pourrait corriger* E lor matexes m. p. — 464 deus, *ms.* veus; *c'est le prov.* dotz, *fr.* dois. — 469 donx *est douteux, la dernière lettre étant surchargée. Le vers est trop court; corr.* Viu donx [l'anet] pregar; amors? — 473 *Suppr. le premier* ni.

Gardet la mesura, que menys
Ni may no y dix ma sos ques tany.
E la dona, cuy no sofrany
Raso, respos li may de grat :
« Ben sabrets, sius do m'amistat
« El meu matex, dins mon castell
« C'ayci, car em de cabal, (*b*)
« Semblaria que per paor
« O fés may que per vostr' amor,
« Car em en loch strany e sol,
« Per que vos defendi que sol
« Nom parlets plus d'aquest afar,
« O jamays nous cal sperar
« De mi nul gaug ni altre bé. »
E cant ell o ausi, per ré
Non parlera plus, tant duptet
A perdre sa amor, ans stech
Marrits e plus suaus c'us muts;
Tan c'a la dona fo venguts
Cor de punyar e de tenir
Lur cami, cant viron venir
.VII. dones sus lur palafrés
Blanxs coma neus, ab lur arnés
Rendats ab flors d'aur e d'asur.
E nous pensets que fos scur
Lay on foren, ans resplandit
Tant cascuna que fit a fit
No les podia [hom] regardar.
E sius deya com eren car
Lurs vestiments ni taxels d'aur (*c*)
Tem que y faylis, que del tresaur
D'un ric rey no foren comprats.
E ja nous cal de lur beutat
Demandar nil solas nil ris
Que avian, car de paradis
Semblaven mils que terrenals;
E parech veu celestials
La primera cant comenset
Son cant, ab un ram que portet
Garnit de fuyles e de flors,
Axi que de nuyles colors
Tan bell nol poria hom dictar.
E cantet gint, azaut e clar,
Sta cansoneta d'amors :

Qui leyalment serveix amors
Bon marit ha ;
Nos la servirem tots jorns.
Qui leyalment serveix amors.
Per so avem, ses dolors,
Joy qui no falra.

Axi cantant vengren tro la
Als leuparts sus, on dexendet
Cascuna, e car nols aydet (*d*)
Rés a lur dexendre nils noc,
Car anc nos mogren [gés] d'un loc
Lurs palafrés, nils calc tenir,
Tro que torneron de coylir
Ffloretes e de la font clara,
On cascuna levet sa cara
E ses mans, e foren punyades.
E anc gayre d'aqui lunyades
Nos foren ni del loch partides
Ques foren del tot svanchides,
C'anc no sab hom qual part tin-
[geren.
E nos triguet gayre vengeren
Altres .vij. mal apareylades,
Pla[n]yent, tristes, encavalcades
De muls magres, negres e gasts;
E car nagus ceyles ni basts
No porteron, lo cavalcars
Ffo lur anujos e amars;
E ja dels plans ni dels sospirs
Que gitaven, ne dels greus pirs
Que portaven negres trencats,
Ni de lurs caps mal pentinats (*f.* 15)

---

480 *Ce vers est trop court et de plus ne rime pas avec le précédent ; il faut qu'il y ait une lacune entre les deux, ou que la finale de l'un ou de l'autre soit corrompue.* — 484 *Ms.* Per queus. — 486 *Ms.* jamaus. — 533 *Corr.* puyades, *et au v.* 589 puyar ?

Eren de plorar raucasides,
No demandets, car plus marrides
Non viu hom ne pus trabaylades.
Pero no crey pus gint formades,
Avinents, ne de pus bel tayll
Qu'eles foren, si del traball
Queus dich no fossen tant attentes
Car eren meunes e destentes,
E despuylades de beutat;
E semblava que mal lur grat
Dixessen aquest cantar ploroses :

Deus! car fom tan erguyloses
Tostemps contr'amor, en plor,
Languen ab dolor.
Tostemps serem angoxoses,
Deus! car tant fom erguyloses.
E serem axi ploroses
Per ceyll[s] que dolor d'amor
Sofriren tot jor.

Axi planyent ab gran tristor
Aneron lats la font dexendre,
E volien de l'ayga pendre,
Don axi armat un cavaller, (*b*)
Joves e bels, grans e sobrer,
Amoros, clars e resplandents,
Lo genser c'anch nuls homs vi-
[vents....
E fo tot cubert d'aur batut,
E tench en la ma son bran nut
Plus luzen que flama de foc.
E ceyles cuy no parech joch
Lo seu venir, feren se atras;
El cavalers, qui no venc de pas,
Mas tost, dix los: « Falses cruzels,
« Amares a Deu pus que fels,
« Veyles d'amor e de mercé,
« No toquets a la font, car dé
« Trabaylls orribles e co[c]ents
« Vos turmentaré tan greuments
« Ques doblara vostra dolor. »
E ceyles plenes de tristor
Vengren vas los muls per punyar,
Cant la dona prés a sonar
Son cavaler ab luy venguts
Qui tost, com gint apercebuts,
Fo costa leys en pès salits,
Cant del cavaller viren c'axits (*c*)
Era de la font ni intret.
E ceyla, ques mereveylet
De ço que viu, dix: « Si tenir
« Mi volets may pro, ni grazir
« Vos volets de m'amor en ré,
« Vos prech que sapiats per qué
« Van aquelles dones aqui
« Tristes, e de les autres qui
« So qui primer vengren cantan. »
El cavaller, qui ré pauc ni gran
No duptava far per s'amor
A conquerre, senes paor
Anet vas elles, e saludet
Les gent, mas nagunal sonet
Mot, ans s'aysinavon adès
D'anar, cant [c]ella que plus près
L'era prés a bras dolsament,
Quil dix: « Amich, nous sta gent
« De tocar aytals trabaylades
« Dones d'est segla trespassades
« E mortes passats ha .c. anys. »
El cavallers, a cuy nul afanys
No fora greu per gasa[n]yar
L'amor de sa dona, lexar (*d*)
No la volc tro dit li agés
So per que l'avia tramés
Sa dona; alor ela li dix :
« Va[l]ets, les .vij. dones que vis
« Venir sempres tant gint garnides
« Son totes d'est segla partides.

---

549 *Ce vers se construit mal avec le contexte.* — 559 *Vers trop long. Corr.* D. est c.? — 567 *Corr.* tot jor? — 574 *La phrase reste suspendue. Lacune?* — 580 *Cf. la note du v.* 409. — 581 los *pour* lor. — 594 *Cf. la note du v.* 438. — 604 *Cf. la note du v.* 409. — 605 *Ms.* duptara. — 622 vis, *ms.* ves.

« Lavors avian [donx] amichs
« Que eles amaven, axi richs
« Eren o paubres, nous en cal,
« Car amichs no quer mas leyal
« Cor e humil [e] amador,
« E tal que prenga ses temor
« Gauig de si dons cant n'es en [loch.
« E cant elles veren qu'el foc
« Eren d'amors destreixs tan fort
« Que no podien a la mort
« Scapar ses [lo] lor socors,
« Fferen per lor tot so c'Amors
« Vol que dona fass'a amich,
« Que no duptara fals repich
« De leusenger ni d'autres gents;
« E car foren obedients
« A complir lo seu mandament, (*f.* 16)
« Van e stan alegrament
« Ab gauig, e faran tostemps mays
« Axi com en l'amoros lays
« Que cantaven es contengut.
« E a nos, lasses, an rendut
« Amors aytals logers cos tany.
« E totes seyles don sofrany
« Mercés prendon aytal matex
« O piyor, quel temps que des- [treny
« Ceyls qu'ab leyal cor nos ama- [ven
« E juntes mans mercés clamaven
« Que los donassem nostr'amor,
« Mostrant lurs mals e la dolor
« Els loncs sospirs e la greu pena
« Que sofarien en la cadena
« On Amor los tenia prés
« Tan fort que no podia, sens
« Nostra mercé, vius scapar.
« Nols poch ab nos mercé ajudar,
« Ne prechs [ne] mercé ne nuls [dreigs,
« Ans on [el] plus eren destreigs
« Faziam de lor nostre squern,
« Per que cavalcam muls d'in- [fern (*b*)
« Don fem sospirs e greus badaylls
« En sofrem turments e trabals,
« E farem mays tostemps ses fi.
— Enquera vos prey, diats qui
« Es lo cavallers quius manasset,
« Qui axi de la font e intret? »
Ceyla « lo Deus d'amors » respon,
« Ceyll que en totes parts del mon
« Nos garreja ens fa mal sofrir
« Per so car en ré obezir
« No volguem Mercé ni Amor,
« Per que ab lagremes e ab plor
« Dizem lo cant ab greu quens és. »
Ab aytant puyet, cant hac prés
Comjat de ceyll que s'en tornet
Vas sa dona c'un pauch stech
Pensiva, cant el dix : « Volets
« Ausir que m'ha dit? — No [certes, »
Dix ela, « que ausit o ay tot. »
Un pauch stech sens sonar mot,
Cap encli; puys, cant hac gitat
Un dols sospir, ha regardat (*c*)
Son cavaler a cuy dix : « Amics,

---

626 axi, *corr.* si. — 650 *Lacune, ou corr.* destrex? — 651 nos, *ms.* vos. — 660 *Il faut substituer à* mercé (*qui est à sa place au vers suivant*) *un monosyllabe*, rés *par exemple*. — 668 *Ms.* Enqueraus. — 679 Comjat, *ms.* Campjat. — 682 certes *l'accent est déplacé, mais le même fait s'observe parfois en provençal*; *voy. mon édition de la Chanson de la croisade albigeoise*, I, CIX. *On ne peut pas lire* cert es, *parce que la rime exige un* e *ouvert*. — 687 *On peut supprimer* a; *toutefois voir la note du v.* 409.

« Car poria aver destrics,
« Ans que fossem a nostre hostals
« E car no podem saber cals
« Jorns es destret de nostra vida,
« Vos vull donar ma amor com-
[plida,
« E per gandir al greu afany
« C'ayceles sofren cavalcan
« Los muls d'infern; don Deus
[nos gar! »
No volc aycela cavalcar
Muls d'infern; ne vos los vullats,
Car bé say Deu que eu suy nats
E noyrits per que tostemps fés
Vostres comans en totes rés
Aytant cant vidam sostendra.
E car no fo ni no sera
Nul temps vista tan bela flor
Com vos ets, placiaus dolçor,
Prengal fruyt e mercé m'ajats;
E vos qu'eu tant prech Deu viscats
Que non anar dire per ré...

Deo gracias.

III

RÉSUMÉ DE DOCTRINE CHRÉTIENNE

PAR AYMON DE CESTARS.

Le copiste à qui nous devons le recueil maintenant partagé entre Carpentras et Paris avait des goûts fort éclectiques. A la suite du *Salut d'amour*, il a transcrit un opuscule de 347 vers octosyllabiques[1], rimant deux par deux, qui appartient pleinement au genre religieux. L'auteur voudrait que son poème, qu'il qualifie de *noves rimades* (v. 21), fût appelé *Lausor de la divinitat*. Je n'ai pas cru pouvoir lui donner satisfaction. Le titre qu'il propose est obscur : je ne sais trop s'il entend *divinitat* au sens de « divinité » ou au sens de « théologie ». Et de toute façon cette dénomination ne convient qu'imparfaitement à un poème qui est en somme un abrégé de la doctrine chrétienne, dans lequel l'auteur, débutant par un acte de foi et par une prière à la Vierge, traite de la vie du Christ (vv. 80 et ss.), du Jugement dernier, des sacrements (vv. 161 et ss.), des dix commandements (vv. 191 et ss.), des sept œuvres de miséricorde (vv. 238 et suiv.), de la pénitence (vv. 280 et ss.).

---

691 destret, *corr.* derrer. — 704 placiaus, *corr.* plassa vos? *Mais le sens reste obscur.* — 707 *Il manque au moins un vers.* Anar *doit probablement être corrigé* anatz.

1. Le dernier vers n'a pas de correspondant.

Ce poème n'offre, dans le fond ni dans la forme, rien de particulièrement intéressant, et je me serais assurément dispensé de le copier, ou du moins de le publier, sans une circonstance qui lui donne un certain prix : c'est que l'auteur s'est nommé et nous a fait connaître approximativement l'époque où il vivait. Il s'appelait *Aymon de Sestars* ou *Cestars* [1], et il a adressé son traité à l'évêque Guiraut de Lerida, par l'intermédiaire d'un certain Arnau de Rios (v. 343). Si Aimon de Cestars nous est d'ailleurs tout à fait inconnu [2], il n'est pas difficile, grâce au synchronisme fourni par le nom de l'évêque, de fixer l'époque où il vivait. L'évêque ici mentionné est certainement Gerald de Requesens, qui occupa le siège de Lerida de 1380 à 1399 [3]. Ainsi daté, à quelques années près, le médiocre poème d'Aimon de Cestars devient un jalon précieux dans l'histoire de la poésie catalane. Les particularités linguistiques de sa langue et de sa versification acquièrent dès lors un véritable intérêt. S'il n'avait, comme il le donne à entendre, aucune prétention à la science (vv. 8-9), il possédait du moins une réelle connaissance de la langue littéraire. Il observe encore dans une certaine mesure les règles de la déclinaison, que le catalan vulgaire ne connaissait pas; il distingue *e* ouvert (vv. 241-2) d'*e* fermé (vv. 169-70, 253-4, 307-8). Une négligence qu'il se permet quelquefois est de faire rimer certains mots, notamment *es* (lat. est) avec eux-mêmes.

Unas noves vull comensar (*f.* 17)
Per apendre e per enseynar
Los lechs, e no son gés d'ufana.
Tota bona gent chrestiana
Deu saber que per bona fé
Se salva hom mas que per ré.
Bona fé es bona creensa,
E car eu ay pauca sciensa
E no say letres pauc ni tan,
Pens me que mantes gents diran :
« Baros N'Aymo de Sestars
« Com parl'axi d'estayls afars
« Que no sab de letra sol mot. »
....
A aquells qu'en son en cossir
C'ab scoltar e ab ausir

12 estayls, *corr.* aytals? — 14 *Vers omis, dont le sens devait être : Je répondrai.*

1. Les deux vers où ce nom figure (11 et 21) sont trop courts. Faut-il lire *En Aymo* (au lieu de *N'Aymo*) ou *N'Amaneu*?

2. Il ne figure ni dans les *Memorias* de Torres Amat ni dans la *Resenya historica dels antichs poetas catalans* de Mila y Fontanals (Barcelone 1865), ni enfin dans aucun des répertoires où on peut songer à le chercher.

3. Voy. Florez, *España sagrada*, XLVIII, 53-8.

E demandan a framenors
E a frayres presicadors,
E a aquell qui sabge may,
De luy n'ay aprés so qu'en say.
E vull na far noves rimades,
E vull que sien apeylades,
Si a Deu vé en voluntat,
« Lausor de la divinitat (*b*)
« Que feu N'Aymo de Cestars.»
E Deus vulla quel comensars
E la fis sia a honor
E a gloria e [a] lausor
De luy e de la [sua] mayra.
E [que] Deus nos sia salvayre
De les armes ens tenga honrats
Lors cors, vull que cascus digats
Ave Maria gracia plena;
Per la mayre de Deu vergena,
Ne vulla pregar lo seu fiyll.
Tots e totes, joves e veyll,
Devem aver bona creensa,
E cascun deu far penetensa,
Segons los pecats que fara,
Si doncs nos es hom qui no ha
Seny ne sab mals ni bés que es.
Eu crey en aquell Deu qui es
Payres, fiylls e sants Sperits;
Aquell matex me sia guits;
Son .iij. persones e .j. Deus.
E crey que aquell mateix Deus (*c*)
Feu paradis e ceyll e terra,
Ffeu ayga, e tot hom que y erra
Ha paytit seny, a ma semblansa.
Infern feu per pendra venjansa
De tots sos piyors anamics,
E gardan sos mylors amics,
Que ja nagus no s'i veyran.
E crey may que Deus feu tot can
Hom pot vaser e no vaser.
E Deus ha sobiran poder
Sobra tota[s] rés, so crey eu,
E Jhesucrist lo fiyll de Deu
Per qui lo mon es sclarits,
Payre, fil e sant Sperits,
Car nos volch semblar de fayço,
En la anunciacio
Creet una arma sperital
E formet un net cors mortal
En la carn de la benuhirada
Sancta Maria coronada,
Regina del mon poderosa;
E la Verge[na] gloriosa (*d*)
Ffo femna leyals, munda, pura
En aquesta nostra natura,
.....
En lo seu ventre precios
Prés e rebe humanitat
En sa persona, ses pecat.
Dues causes, so es a dir
Lo cors e l'arma, ses faylir,
Ab tots aquells defayliments
Del cors, so crey verayaments,
Fores pecats e ignoransa.
La incarnacio ses duptansa.
Fo fayta, so crey verament,
En un punt e en un moment,
Lo jorn de la Nativitat
.....
E nasquet de sancta Maria,
E crey fo circuncis lo dia
Près de la circuncisio;
Al jorn de l'aparicio
Ffo Deus pels tres reys adorats;
E crey fo oferts e portats
Al templa lo jorn de Candelor;
(*f.* 18)
E volch aver fret e calor,
E volc esser paytit e grans;
E cant [el] hac .xxxij. anys,
En [lo] mig de sa nacio,

---

21 na *proclitique, pour* ne. — 65 *Corr.* benahurada *ou* benauhirada; *cf.* malauyros, *v.* 151. — 71, 84 *Vers omis.* — 91 *Corr.* Al templel jorn.

Lo jorn del divenres sant, fo
Prés, [e] malmenats e farits,
E fo liats e scarnits,
El matex jorn en crots levats,
E y fo batuts e y fo nafrats,
E y fo morts en fo dexenduts;
E per so car volch trayre a luts
Sos amics qui eren en error
Devaylet ses tota paor
En infern en trasch sos amics
E [y] lexet sos anamics
Star ab dolor senes fi.
E cant hac stat en axi
Lo divenres sant tro al dimench,
Al jorn de Pascha sdevench,
De mort, crey [eu], resuscitet,
E crey que al cel s'en puyet
Deus lo jorn de la Ascencio. (*b*)
E cant al cel puyat s'en fo
Senyer sobiras poderos,
Tremet lo sant Sperit jos
A sos apostols demostrar,
A fur de lenges de foc clar,
Qui staven per cominal
A Pentacosta en un hostal;
E lay donet los Deus poder
De entendre e de saber
Los lengatges .lxxij.;
E crey que Deus vendra per nos
Jutgar lo jorn del jutgement
Tots e totes cominalment,
Lo seu poble, los bons els mals;
El jutgements sera aytals
Que a totz e totes fara
Leyal jutgement e rendra,
Segons que deservit aura.
E crey en sta nostra gracia
Sgleya de Roma catolica,
Tan solament e la edifica
E leș virtuts dels sagraments. (*c*)
E crey ques als sagraments
De l'altar es verayaments
Deus Jhesucrist enteyraments,
En cors, en arma, en deïtat,
Jassia mals o sens pecat
Lo clerge qui canta la missa.
Ay ma creensa e ma pensa
Que totes gents resuscitaran
Que en l'altre segla seran,
En aquell jorn del jutgement,
E les armes tornaran s'en
Al[s] cors don seran departides;
E ja lay no seran ausides
Allegacios de advocats,
Quel verays qui nos ha formats
Nos jutgera e pendrals bons
E lexara los malauyros
Star en pena infernal
A gran dolor perpetual.
Ayço es ma ferma creensa,
De la qual per nula temensa
Ni per als nom departiria.
E direus ayso que deuria (*d*)
Apendra e saber homs bos :
Clercs e lechs seria razos
Que sabés los .vij. sagraments
De la sgleya enteyraments.
Baptismes es lo premer[an]s
Cant hom sdevé christians;
El segon confirmacios
Que l'avesque mantes saysos
Fa a hom e fembra al fron;
Aquelles dos no deu hom del mon
Re[e]bre mas sol una vets.
Lo ters, qui es bos, beylls e nets,
Es lo sagrament de l'altar
Que pel capeyla se deu far;
El quart veraya penedensa,
Cant hom o femna ha temensa
De mort per fort greu malaltia;

---

109 dimench, *ms.* dimerc. *Le vers est trop long : suppr.* sant. — 112 puyet, *ms.* punyet. — 114 *Ms.* punyat. — 131 *Lacune?* — 135-6 *L'une des finales semble corrompue.* — 141-2 sic, *les rimes doivent être rétablies ainsi :* messa-pessa. — 150 qui nos, *ms.* quins.

E, qui demandar o volia,
Lo quint [es] la sancta uncios;
E lo .vj^e^. es cant hom bos
Vay una femna sposar,
El matrimoni se deu far (*f.* 19)
A la sgleya per capeyla;
El .vij^e^. [es] orda que[s] fa
Per l'avesque de sos ordonats.
Los dos primers queus ay comptats
El derrer que comptat vos ay
D'aquelles no deuria hom may
Re[e]bre qui re[e]but n'a,
Empero dels .iiij. pora,
Cant es locs ni temps ni saos,
Rebre qui n'es be besonyos.

Qui vol bona vida manar
Covendria fort a gardar
Los .x. manaments de la ley.
Lo primer [es], segons qu'eu crey,
C'om no azor mas sol. .j. deu;
Aquell matex es, so crey eu,
Para, fiyll e sant Sperits;
E aquell manament dits
C'om no creya augur ni sort;
El segon c'om no jur a tort
Nis perjur hom de Deu en va,
Ni no jur son peu ni sa ma (*b*)
Ni de les sanctes ni dels sants.
E es lo ters manaments
C'om colga dicmenges e festes;
E no an ges tenres [les] testes
Les gents c'ayso no saben far.
El quart, que deu hom fort honrar
Son payra e mayra examen,
Ens devem gardar examen,
Aytant com podem, de faylir.
El .v. c'om no deu aucir
Altra sino per jutgement.
E al .vj^e^. comendament
Defen les fornicacios,
C'om no sia lucxurios
Ni vage a l'autruy muller.
El .vij^e^. se compta e raquer
C'om no prenga l'altruy a tort,
Per ladronici ne per fort,
Ses voluntat d'equell cuy es.
Lo .viij^e^. manament es
C'om se deuria fort gardar
De fals testimoni portar (*c*)
E de far fals sagrament
E de dir[e] mal a la gent.
El nové c'om no deu voler
Ni envejar autruy aver
A tort ni l'autruy heretatge.
El .x. no fassa hom dampnatge :
Ceyll qui envege l'autruy muler,
E qi l'altruy serventa enquer
Ni l'envege, fa gran pecat,
E major ceyll qui ha voluntat
De les besties examents.
So son los .x. manaments
De la ley qu'eu vos ay comptats.

E deuria tot hom senats,
Tant com poria sforsar
Que posqués les .vij. obres far
De misericordia adès.
La primera es c'om donès
A menjar a cell qui ha fam;
La segona, per que Deus l'am,
Do a beura al pobre quin vol;
La tersa que deu aver dol
Del nuu, e quel do a vestir;
La quarta que deu acoylir (*d*)
Lo paubre qui no ha hostal;

---

203 *Allusion à l'usage, souvent blâmé par les prédicateurs, de jurer par les diverses parties du corps de Dieu.* — 204 *Vers trop court et qui ne rime pas.* — 225 *Corr.* falses sagraments, *et au v. suiv.* a les gents? — 237 qu'eu vos, *ms.* queus.

La .vª. ceyll[s] qui ha[n][tal] mal,
De que nos poden ajudar,
Quels deuria hom confortar;
E crey que la sizena és
Solre e desligar lo prés,
E confortar e sgausir;
E la seteme sebolir
Los morts, es gran misericordia.
E trobara al Deu concordia
Qui stes .vij. obres fara.

Empero altres .vij. n'i ha
Bon[e]s qui son speritals,
E la primera es aytals
Que hom deu bon conseyll donar;
E la segona castiar
Volenters aycels qui mal fan;
E la tersa ceyls qui stan
En grans pensaments engoxos
E en greus tribulacios
Quels deuria hom confortar;
E la quarta [es] perdonar
Celuy qui mal li fa el dits; (*f.* 20)
E la sinquena descausits
Rebelles e mal faedor
Soffrir e Deu pregar per lor.
Ahorar Deus es la sizena,
Endoctrinar es la setena
E ensenyar los no sabents.
E Deus amara ceyles gents
Qui stes obres compliran.

Saber deven ceylls qui volran
Pendre veraya penetensa
C'om hi deu venir ab sciensa,
C'aia dolor de son pecat,
E aia ferma voluntat
Que may al pecat no torn,
E aia voluntat tot jorn
De far almoynes volenters
Segons que sera sos poders,
E dejunis e oracios,
Empero may, totes sazos,
So que son confessor li dits.
E deu saber tot hom complits
Que mantes causes per temensa
Ffalsan e dampnan penedensa :
La primera es usurers, (*b*)
Devinadors e sortilers;
E usura e simonia;
E tots pecats qui mortals sia
Empatxa penetensa fort.
E la segona hom que port
Mala voluntat e nom part;
A la tersa pren gran destart
Persona que l'autruy reté
A tort e no smenda ré,
Cant sos coffessayres ley dits;
A la quarta es hom trayts
Al seu matex seny e menysprés
Ab los pecatz don es conqués,
S[i] o dits a son confessor,
Qui vol, la una part a lor
Confessar e l'altra a aquell;
E la quinta es cant aycell
Qui confessara sos pecats
Ne reté un don molt li plats
Romandre e no'n vol axir;
La .vjᵉ. ceyll qui vay dir
Sos pecats ab intencio
Que y torn cant una sazo (*c*)
N'aura stat; e la .vijᵉ.
Es cant avol voler lo mena,
C'ama may autre re que Deu.
La vuytena es, so crey eu,
Cant hom ha fayt algun pecat
Don nos pinet de voluntat,
Jassia se que no y retorn.
La .viiijᵉ. es c'alcun jorn
S'esdevé c'om fa desplaser
A autre ol fay non daver,
E no lui fa smendament

250 La .vª., *ms.* Lo .v. — 275-6 es, *ms.* a. — 281 Pendre, *ms.* Pendra. — 312 *Ms.* E la q. cant caut a. — 328 non, *ms.* nom.

Ni l'autre luy perdonament,
Per que penetensa s'empatxa.

E tot hom quis pensa ni tratxa
C'apendra puxa e plaser,
Stes noves poran valer
Molt cant al cors e cant a l'arma.
El'avesques GUIRAUTS, qui s'arma
A Lerida d'amor ab sen,
E ab veray entendement,
Entendra be si dich vertat.
E per so car no say prelat (*d*)
Plus savi ni plus entenden,
Vulh que vages a luy mantinent
ARNAU DE RIOS, per demandar
Si y ha autra ops smendar,
E saludar l'as de part mé;
E diges luy qu'en bona fé
Am luy e trestot son linatge.
Deo gracias.

Paul MEYER.

---

342 *Corr.* V. qu'a luy v.

LES PARLERS CRÉOLES

DES MASCAREIGNES [1]

Les idiomes créoles, et principalement les idiomes négro-aryens, ont depuis quelque temps excité l'attention des savants. Addison van Name [2] applique le premier des principes linguistiques à leur étude; F. A. Coelho publie ses *Dialectos romanicos ou neolatinos na Africa, Asia e America* [3], et H. Schuchardt examine ensuite, dans ses *Kreolische Studien* [4] et dans ses *Beitraege zur Kenntniss des romanischen Kreolisch* [5], une série de langues créoles pour trouver de quelle manière une langue en influence une autre, et fixe dans ces écrits, dans son *Slawo-deutsches und Slawo-italienisches* [6] et dans ses comptes rendus sur L. Adam [7], etc., les principes applicables à de pareilles études. Un peu plus tard que la première brochure des *Kreolische Studien*,

1. [L'insertion de cet article peut paraître en contradiction avec l'exclusion que nous avons déclaré vouloir faire dorénavant (*Rom.*, XVIII, 194) des études sur les patois modernes. Nous avons fait une exception pour l'intéressante étude de M. Dietrich; elle se justifie par le sujet qu'elle traite, qui est en dehors du cadre de la *Revue des patois gallo-romans*, et parce qu'il nous a semblé bon de donner un exemple de la méthode qu'il convient d'appliquer à ces curieux parlers créoles dont la formation et le développement jettent un jour nouveau sur plus d'une question de linguistique générale. — G. P.]

2. *Contributions to creole grammar* by Addison van Name (*Transactions of the American Philological Association*, 1869-70).

3. *Boletim da Sociedade de Geografia de Lisboa*, II 3 S. 4-24.

4. H. Schuchardt, *Kreolische Studien* I-IX, Wien 1882-90.

5. *Ztschr. f. r. Phil.* XII 242 s., 301 s.; XIII 463 s.

6. H. Schuchardt, *Slawo-deutsches u. Slawo-italienisches*, Graz 1884 (*Ltbl. f. g. u. r. Phil.*, 1885 : p. 37, 93).

7. Outre les comptes-rendus cités plus loin, voy. *Ltbl. f. g. u. r. Phil.*, 1883 : p. 279; 1884 : p. 334; 1885 : p. 422 et 464; 1887 : p. 132.

paraît une étude de L. Adam [1], où l'auteur trouve dans le négro-français et le maléo-français des concordances avec quelques dialectes nègres et le malgache. Sous le nom de négro-français, il entend le groupe américain (Cayenne, la Martinique, la Trinité, Haïti et la Louisiane) et par maléo-français le groupe africain (celui des Mascareignes : Bourbon, Maurice) des parlers créoles-français; mais comme le groupe africain comprend des parlers créoles qui sont issus d'un français dialectal, transformé d'abord par des Madécasses et ensuite par des nègres du Mozambique, on peut dire qu'il est négro-français comme l'autre groupe.

Les grammaires pour le groupe américain sont plus ou moins superficielles, tandis que l'autre groupe a été en partie plus heureux : le mauricien a été analysé assez à fond par C. Baissac dans son étude sur ce patois; le même auteur a encore recueilli et publié du folk-lore mauricien avec une traduction française; mais une analyse et un recueil semblables manquent encore au bourbonnien. Après avoir correspondu avec quelques Bourbonniens pour prendre des renseignements sur leur parler et pour ramasser le plus de matériaux possible, M. Schuchardt, retenu par des travaux plus importants, s'est borné à publier un petit traité [2] sur quelques problèmes difficiles du bourbonnien et des comptes rendus où il encourageait les Bourbonniens à imiter Baissac. Il a eu la bonté de me permettre d'exploiter ces matériaux et sa correspondance pour mon étude des parlers des Mascareignes, espérant que les Bourbonniens et les Mauriciens me corrigeront, de même qu'ils répondront aux questions que je pose et seront amenés à rechercher et à publier les contes et les chansons populaires de leur île [3].

Dans cette petite étude, je vais comparer les parlers créoles, bourbonniens (le madécasso-créole et le mozambique-créole) avec les parlers mauriciens, en les traitant ensemble là où je

---

1. L. Adam, *Les idiomes négro-aryen et maléo-aryen*, Paris 1886 (Schuchardt : *Ltbl. f. g. u. r. Phil.*, 1883 : p. 226).

2. *Romania*, XI 589; à la fin des *Esquisses africaines* 1883; *Bulletin*, 1884 : p. 54.

3. MM. Schuchardt et G. Paris ont bien voulu relire cette étude. J'ai signalé plusieurs des observations que ce dernier a jointes notamment aux remarques lexicographiques.

n'ai pas trouvé de différence essentielle entre eux; quant à l'étymologie des mots, je me bornerai au français vieilli et dialectal [1], au portugais [2] et à ce que j'ai pu trouver, en comparant ces patois avec d'autres patois créoles, et je suivrai, faute d'autres ressources, Baissac et L. Adam en ce qui regarde les langues des esclaves, en marquant toujours les traits que je n'ai pu examiner moi-même.

Je vais d'abord donner un court résumé de l'histoire et de la statistique des deux îles [3] en tant qu'il est nécessaire pour avoir une idée de la plus ou moins grande influence exercée par chaque langue. L'île de la Réunion (ou Bourbon), découverte en même temps que Maurice par le Portugais Pedro de Mascarenhas vers 1513, fut trouvée inhabitée par le capitaine Gaubert, en 1638. Depuis 1642, où M. Pronis, commis de la Compagnie française de Lorient, avait pris possession des « Mascarenhas » au nom du roi de France, elle est toujours restée française. Mais des éléments étrangers y furent portés par les colonisations. Il y en a eu deux : la première s'étend de l'arrivée des premiers habitants jusque vers 1820; ce n'étaient guère que des Malgaches (des Antanoches et des Betsimitsaras) de la côte de Madagascar, outre les Français (des Picards et des Normands?), mais très peu de Cafres, etc.; — la seconde débuta vers 1820; parmi les 150.000 hommes introduits de 1824 à 1869, on a compté 73.911 Indous, 74.303 Africains de la côte d'Afrique et de Madagascar, 828 Chinois et 1.287 Annamites. Selon le recensement de 1881, il y a dans l'île : Fran-

---

1. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du* XVIe *siècle*, Paris 1883;

Métivier, *Dictionnaire franco-normand*, Londres 1870;

Ménière, *Glossaire angevin* 1881;

Rousseau, *Glossaire poitevin*, Niort 1869;

Jonain, *Dictionnaire du patois saintongeais*, Royan 1869;

Chambure, *Dictionnaire du Morvan*, Paris 1878;

Remacle, *Dictionnaire wallon-français*, Liège et Leipzig 1844; *Revue des patois gallo-romans*.

2. Moraes de Silva, *Diccionario da lingua portugueza*, Lisboa 1877-78.

3. *Notes sur l'île de la Réunion* par L. Maillard (NM), Paris 1863, I p. 15 s. Herland dans le *Moniteur de l'île de la Réunion*, le 28 juillet 1869. A. Rambaud, *La France coloniale*, Paris 1886, p. 285, 295.

çais 119.942, Indous 30.734, Malgaches 6.370, Cafres 9.413, Chinois 918; troupes, marine 2.716.

L'île Maurice fut hollandaise depuis 1598 jusqu'à 1710, eut des colonisateurs bourbonniens en 1715 et resta française jusqu'en 1810. Elle a donc reçu de son île sœur un madécasso-créole tout pur. Dans la suite, d'autres races y sont venues, comme à l'île de la Réunion. Sa population, en 1884, était de 359.874 habitants, sur lesquels les Indous comptent pour 246.821.

On a donc, outre les nuances du langage des Indous et des Chinois, pour lesquels je n'ai pas de matériaux, sur chacune des deux îles, un madécasso-créole qui a commencé à être influencé depuis 1820 par le mozambique et par d'autres langues, un mozambique-créole basé sur un madécasso-créole, et à Bourbon (en serait-il de même à Maurice?) le parler des créoles des bois ou petits créoles. Ceux-ci descendent, dit Focard en donnant des spécimens de leur dialecte, des premiers colonisateurs de Bourbon, et comme ils avaient moins de rapports avec les noirs parce qu'ils s'étaient retirés sur les hauteurs, ils ont pu garder une réminiscence du français, ce qui se manifeste dans leur parler par des réactions vers le français.

Les matériaux que j'ai utilisés sont :

A. Pour les parlers des Mascareignes :

1. Pour les parlers bourbonniens : V. Focard : *Du patois de l'île Bourbon*, 1885 (= F), qui contient des spécimens des trois parlers; M. Focard est le plus compétent de tous les auteurs bourbonniens (Schuchardt : *Ltbl. f. g. u. r. Phil.*, 1885, p. 513).

Les lettres de M. A. Vinson adressées à H. Schuchardt, dans le *Bulletin de la Société des sciences et des arts de l'île de la Réunion*, 1882, offrent les matériaux ci-dessous cités et quelques mots créoles avec leur signification. — Des réponses à des lettres de H. Schuchardt : 14 lettres de M. E. Trouette (TL), qui m'ont été sous tous les rapports fort utiles; 4 lettres de M. A. Vinson (VL); 7 lettres de M. Fleury (Fl L); 6 lettres de M. P. Duclos (DL); 4 lettres de M. V. Focard (FL) et quelques autres moins importantes.

α) Pour le madécasso-créole : Les fables de L. Héry et la prose « Didier Maillot » = H (*Esquisses africaines. Fables créoles et explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon* par L. Héry,

Paris, 1883; H. Schuchardt : *Ltbl. f. g. u. r. Phil.*, 1884, p. 369);

Les fables d'A. Vinson : *Les deux voyageurs; la truie et la caille* = T et C (*Bulletin*, 1882, p. 108); *La veuve* = V (ib., p. 125); *Le Malgache et le diable* = M (ib., p. 127);

P. Duclos : *Li cœr napas magasin* = Licœr (ib. p. 111); Prose alternant, pour en développer le sens, avec les couplets de *Li cœr napas magasin* = Pa (v. DL III);

Legras : *Nounoutte* (N);

Beauvillain : *Complainte* (C);

A. Bruguier : *Le mariage de M. Lucas Bachelier* (TL I); *Pa Zéphyr : Le coup de canon* Cc (*Moniteur* du 30 août 1880);

Babatte : *Le courtier marron* (Fl L VI).

Dans l'*Album de l'île de la Réunion* par A. Roussin, 1882, Dr I. C. a publié une notice sur L. Héry et la rectification d'une fable de L. Héry : *Caille ensemb' son pitits;* mais cette rectification concerne presque seulement l'orthographe.

β) Pour le mozambique-créole : Un échantillon du patois créole-français d'un Mozambique par Legras, publié par J. Vinson, dans la *Revue de linguistique*, XV 330-332, et TL I, 5-8 = Ech;

Le conte du Chat botté par É. Trouette, dans la *Revue de linguistique* XVI 64-72, et TL II = T.

2. Pour le mauricien : *Étude sur le patois mauricien* par C. Baissac, Nancy 1880 = B (Schuchardt : *Ztschr. f. rom. Phil.*, V 580; Bos : *Rom.*, X 610 s.; J. Vinson : *Revue de linguistique*, XIV 415-420); elle contient aussi un échantillon du patois mozambique-créole;

Le folk-lore de l'île Maurice par C. Baissac, Paris 1888 = Bf; *Conférence sur les contes populaires de l'île Maurice* par C. Baissac, Maurice 1885 (Schuchardt : *Ltbl. f. g. u. r. Phil.*, VI 1885, p. 415) = Conf;

Le bobre africain par F. Chrétien, Maurice 1869 = BA;

Poésies créoles par M. P. L., Maurice 1855 = Pcr;

L'Évangile sélon S. Matthié, London 1885 = E.

B. Pour les parlers du groupe américain :

1. Pour le créole de la Martinique : *Étude sur le créole de la Martinique* par J. Turiault, Brest 1874 = **Mr** I;

Les Bambous, Fort-de-France 1869 = **Mr** II.

2. Pour le créole de la Guyane : *Introduction à l'histoire de Cayenne*, etc., étude sur la grammaire créole par A. de Saint-Quentin, Antibes 1872 = **Cy**.

3. Pour le créole de la Trinité : *The theory and practice of creole grammar* by I. I. Thomas, Port of Spain 1869 = **Tr**.

4. Pour le créole de Haïti : *Manuel des habitants de Saint-Domingue* par S. I. Ducœur-Joly, Paris 1802 = **Ht**.

5. Pour le créole de la Louisiane : *Bits of Louisiana Folk-lore* by Alcée Fortier, Baltimore 1888 = **Ls** I;

The French Language by Alcée Fortier (reprinted from the *Transactions of the Modern Language Association of America*, 1884-5. Vol. I). = **Ls** II;

Étude sur la langue créole en Louisiane par M. Mercier, dans les *Comptes rendus de l'Athénée Louisianais*, 1880 = **Ls** III[1].

I. — Les sons.

L'orthographe de presque tous ces matériaux est pleine d'inconséquences. Baissac, Trouette, Duclos (dans ses lettres) et Focard en sont seuls exempts. J'ai pourtant çà et là quelques doutes. Où est l'accent dans *aguetté* T III, 10; *bouroulou* Ech II, 21; *férémé* T II, 6; III, 14? Que signifie la double *n* dans *manndzi* T II, 13; *manndgé* T II, 24; *manndgié* T III, 14? Doit-on prononcer *ann* comme voyelle + nasale ou comme voyelle nasale + nasale? Le *dans n'* chez Héry, par exemple, se prononce *dan'*. Qu'en est-il de *dz* et de *dg*? *manndgé* T II, 24; III, 14; *boudgé* T IV, 14; V, 11 et *manndzi* T II, 13; *manndze* T VII,

1. Je ne citerai les matériaux que là où je ne suis pas arrivé à un résultat sûr ou bien aux endroits où j'aurai trouvé des contradictions pour lesquelles j'attends une explication de la part des Bourbonniens ou des Mauriciens.

Je marquerai par **b** ce que je n'ai trouvé que dans un texte bourbonnien et par **m** ce que je n'ai trouvé que dans un texte mauricien, par **M** ce qui n'est que mozambique (ce qui est commun au **b** et au **m** reste sans marque).

Les chiffres romains sont employés dans les citations : pour désigner 1° la page dans les textes **M** (parce qu'il y avait là un fort petit nombre de pages); 2° le numéro des fables de L. Héry.

Les chiffres arabes sont employés : 1° à la première place pour désigner la page partout ailleurs; 2° à la seconde place pour indiquer la ligne de la page; après un chiffre romain qui désigne une fable, pour indiquer la ligne de la fable.

29 sont-ils à compter parmi les inconséquences de l'orthographe créole, ou *dgé* > *ʒié* > fr. *gé* et *dʒ* > *ʒe* > fr. *ge?* Alors il faudrait corriger *mandge* T VII, 16 en *mandʒe* ou en *mandgé.*

Et pourquoi pas *manndgé?* Et *çanzé?* Duclos (l'étymologie est son point de mire, comme elle est celui de Focard) met partout *i* pour *u*, quand par là le son du mot créole est bien représenté : *cœir*, *seil*, etc., mais *eine* (nom numéral) parce que *ine* n'aurait pas reproduit le son du mot créole; Focard l'écrit *inne* parce que, en écrivant *enne*, on l'éloignerait par trop de son étymologie. Prononce-t-on *inne* avec une voyelle nasale? Focard prouve dans son traité combien l'orthographe des matériaux **b** est peu sûre : on a écrit *s'en mêler*, *çat* et, non pas *s'en mêlér'*, *çat'* bien que le *t* et l'*r* se prononcent, etc. Il faut sans doute prononcer *piriçôno* et *bourouçâcqua* et non *pirisôno* T IV, 13 et *bourousâcqua* T III, 13; *soço* et pas *soso* H 119 : 16; IX, 8.

A. Quelques particularités phonétiques des patois des Mascareignes proviennent du français du XVIIe siècle ou d'un français dialectal :

1. Voyelles :

a = *o* : *ormoire* **b**, *l'ormoire* **m** (mais H III, 4; B 152 : 16), v. Thurot I p. 33;

e = *a* : *acouté*, *aspéré*, *çasse* (= chercher), *darriére* **b**, *flatri* **b**, *parpar* **b** (= préparer ou parer parer), *ʒaléphant;* c'est picard; v. Thurot I p. 29, 31 (*Kr. Stud.*, VII 17 : 11);

e = *i* : *balier*, *criole* **b** et *créyole* b, *ide* (= aider) (*hidé* **Cy** 57 : 10, *ridé* **Tr** 96 : 30, *idé* **Ls** I 11 : 30; Thurot I 314), *liguilizi* **bM** *quiqueçose*, *quiquefois* **m**, *ʒipi* (= épi) **b**, *ʒoriés* **m** (**Ls** *criatire*, **Ht** *agriabe*); v. Thurot I p. 222;

e demi-muet = *a* : *sacouye* (dialectal? Schuchardt pense à l'esp. *sacudir*);

e = *o* : *promière* **b**, v. Thurot I p. 269;

eu = *o* : *malhor* **m**, *mentor* **m**, *ploré* **m**, *por* **m**, *sorment* **b** (comp. *solmin* pic.) (**Ls** : *vantor;* **Cy** : *atò*, *bonò*, *kiò*, *mantò*, *sò-ô*, *titalò;* **Mr** : *honnor*, *laquio*, *malhor*, *sor;* **Ht** : *millor*); v. Thurot I p. 458, etc.;

i = *iy* : *criye* **b**, *oubliye* **b**, *priye* **b**;

u = *ou* : principalement avant (ou après) une *r* : *broulé* **b** (**Ls**, **Ht**), *bourlé* **m** (**Ls**), *sicour* **m**, *ʒouré* **m** (**Ls**, **Ht**) (**Ht** : *douré*, *souré*); mais aussi *doumoune* près de *dimoune*, *dmonde* **b**, *ʒisquà*

m et *zousquà* **m** (**Cy** : *jouk, kioulé*; **Mr** : *chouler*) v. Thurot I p. 277;

u = *a* : *calbite* **b** = culbuter v. Thurot I 278 ;

ui = *ou*(*i*) : *annouye, couir* **b** (**Ht**), *couisinier* **b**, *couisse* **b**, *couite* **bM**, *couit* (**Ls** : *tchui*), *cousine* **m**, *cousinier* **m**, *couivre* **m** (**Ht**), *dilhouile* **m** (**Mr**), *disouif* **m** (**Ht, Mr**), *houit* (**Mr**), *lanouit* (**Cy, Ls, Mr**), *souite* **b** (**Cy, Ls**), *souyé, trouye* **b**, *zaigouïe* **m**; v. Thurot I p. 423, 424;

ǒ = *ou* : Je trouve souvent, dans le même parler, la forme en *ou* auprès de celle en *o* :

α) dans la tonique : *coume* **bM, m** et *cômo* **mM**, *comme* **b**; — *galoupe* **m**; *noute* **b**; *voute* **b**; *z'announe* **b**;

β) dans la protonique : *coumenç* **bM, m** (**Cy**) et *commenç* **b, bM, m**; — *coument* **m** (**Cy, Mr**) et *coment* **M, m b**; — *couquille* **b**; *dourmi* **bM, m**; *l'estoumac* **b** et *lostomac* **bM**; — *proufite* **b**; *soulida* **bM**; *sourti* **bM, m**; *tourti* **m**; *zouli* **b** et *zoli*; *Zozet* **b** et *Zouzé* **b**.

Le **bM** montre pourtant une série de mots avec *ou* qui ont *o* en **b, m, mM** (principalement devant une nasale) :

α) dans la tonique : *bounou* **bM**, *bounhoumou* **bM**, *doune* **bM**;

β) dans la protonique : *bounhoumou* **bM**, *doumistiqui* **bM**, *gouni* **bM**, *moussié* **bM**, *pourouméné* **bM**.

Qu'en est-il de ces doubles formes ? Tous ces *ou* proviennent-ils d'un français dialectal ? Je trouve en saintongeais (v. Jonain) *boune, coume, coument, voulonté, vout'*, etc.

o = *ou* : *oussi* **m**; = *a* : *azourdhi*; ailleurs il reste;

oi = *oué* (d'ordinaire il reste) : *a droëtte* **b**, *l'oéseau* **b**, *moin* **b**, *ouétiri* **bM**, *poësson* **b**, *quoé* **b**, *soëgne* **b**, *toué* **b**, *vouélà* **b** — ailleurs *avlà* (**m**?);

oi = *é* : *drété* **bM**, *dret* **b** (pas *dréte*?); *fraid* **b** (v. Sachs-Villatte), v. Thurot I p. 378.

2. Voyelles nasales :

a) Perte de la nasalité :

α) voy. nas. + *d, b* = voy. + *n, m* :

banne **m** et *bande* : *dimoune, doumoune* et *doumounde* **m**; *entenn'* (au lieu de *entendre* selon Dr J. C., mais il laisse *tend'*), *laviane*;

assame **m**, *ensame* **m**, *same* **m** (de même le groupe américain), v. Thurot II p. 247;

β) quant à *manndgé*, je ne sais pas comment on le prononce. C'est une voy. nas. + *n* en normand : *mângier*, *mângi*; *branner* **b** = branler est bourguignon (Littré);

γ) voy. nas. + nas = voy. + nas. : *bomatin*, *lendimé* + nas. **m**; Héry emploie *man* et *ma* (= maman) sans distinction; je crois que l'usage en a été et en est peut-être encore réglé par cette loi; *oubié* + nas. **m**; *quâmême*, *quânapas* **m**;

voy. nas. + sifflante = voy. + sifflante :

assame **m**; *bouzou* **bM** (**Ls**); *mou zenfants* **bM** — mais aussi *soun zoreilles* **bM**; je crois que le pronom possessif **m** et **Ls** a perdu sa nasalité devant des mots commençant par des nasales ou des sifflantes; ce procès peut avoir été secondé par l'influence du pronom personnel (*mo*, *to* de *moa après fére* = *mo après fére*); *tchiombo* > tiens bon **m** (**Ls**); (*Kr. Stud.*, I 12 : 29; VII 16 : 18); v. Thurot II 443, 444.

b) Changement de la nuance de la voy. nas. : *on* = *oun* dans quelques mots **bM** :

α) dans la tonique : *arrépoundou* **bM**; *boun* **bM**; *lassoutouroun* **bM**; *moun* **bM**; *mountou* **bM**; *racounte* **bM**; *soun* **bM**; *toudouboun* **bM** et *toudoubon* **bM**; *toun* **bM**; mais aussi *alônzo* **bM**; *anons* **bM**; *bitachion* **bM**; *bonbon* **bM**; *donc* **bM**; *lion* **bM**; *longue* **bM**; *perron* **bM**; *ronfili* **bM**;

β) dans la protonique : *boundié* **bM**; *countent* **bM** et *content* **bM**; *fourounté* **bM**; *toumbé* **bM** et *tombé* **bM**; — aussi *compiliment* **bM**. En **mM** je ne trouve que *doumounde* **mM**, mais *bon* **mM**, *tchonbô* **mM**, *Schongôr* **mM**; v. Thurot II p. 511. Les **bM** ont-ils gardé plus de particularités des premiers colonisateurs que les autres, parce que, vivant dans les champs, ils n'avaient pas tant de rapports avec les nouveau-venus ? ou ces *oun* sont-ils d'origine mozambique?

3. Consonnes : *p* = *c* : *cacab'* **b** est une cacophonie (contraire : *calbité* = culbuter);

t se prononce comme dans le français du XVIIe siècle : *çate*, *couite* **bM**, *diboute*, *drété* **bM** (Héry a *dret*?) v. Thurot II p. 94; *tï* < *q* (normand) : *lamouquié* **m**; *misquet* = demi-setier;

ère = *éze* : *conseillèze* **m**, *coutirièze* **m** (b?); v. Thurot II p. 271.

4. Prosthèse : *aguetté* b ; *arbite* b ; *ares'* b ; *arfléci* b ; *arniflé* m ; *arpousse* b ; *arquilé ; arrépondou* bM ; *arrien* bM (Cy) ; *arsembe* b ; *avlà* (= arvlà = revoilà ; *alà* Cy ; Héry n'a la prosthétique que dans *avlà*) ; *arzoinde* b ; v. Lexique Saint-Polois : *Revue des patois gallo-romans*, I, II.

5. Syncope :

a) de voyelles :

α) entre cons. et voy. : de *i : a ben* m ; *eh ben* b (Thurot I 483) ; (*r*)*inque* b ; *misquet ; souplé* b (Mr), mais *sivouplé* m (Thurot I 239, 270 ; II 255) ;

oë = *o* devant une sifflante, *gn* et la demi-consonne *i* : *posson* (Cy) ; *quou ça* bM (*quoué ça* b) ; *soxante* m ; — *çosir* m ; *zozeau* (Mr) ; — *pognée* m et *pougnées* m, *sogne* b (*soingne* m) ; — *bôyau* m ; *envôyé* bM, m ; *môyen* m ; *nôyé* m ; *plôyé* m ; *vô-yaze* b ; aussi devant d'autres consonnes : *lamouquié* m ; *quouq* (= quoique) b (Cy : *poukoufé*, mais *sankoué* ; Ls : *cofair*) ; v. Thurot I p. 366, 370, 371 ;

β) entre cons. et cons. : de *é : l'alphant* b et *zalphant* m ; *lzèr* b (Thurot I p. 118) ;

de *o : mnami* b (pic.) ;

de *ou : vzautes* b (Thurot I 270) ;

de *oi : avlà* (norm.).

b) de consonnes : *il* se prononce *i* devant une consonne (v. particules de temps) ; *quiqueçose*.

6. Apocope :

a) de voyelles : *faille* (cela pourrait provenir des cas où un monosyllabe suivait : *failli gars, failli chien*) ;

b) de consonnes : cons. + *le, re* = cons. ; *st* = *ss* (pic.) ; *sm* = *ss* : *catéciss* b, *cataplass* m et *cataplan* m (mais Thurot II p. 326, 354) ; voy. nas. + *d* = voy. + nas. v. ibid. ; *prendsgare* = prends-garde est vulgaire (Sachs-Villatte).

7. Métathèse : de *r : bourlé* m, *darizé* bM = dragées, *frêmé* (norm. *frumaï* pic. *frunmé*, Cy *fromé*), *gournouïe* m ; *percer* m = presser ; *trouloulou* m = tourlourou [1] ; — deux consonnes changent de place : *gandole* m = d'Angole (phén. général).

1. En partie, elle s'explique par l'épenthèse.

B. Les influences des langues des esclaves :

1. Voyelles : *u* < *i*, *eu* < *é*.

2. Voyelles nasales : *un* < *in*.

3. Consonnes : *l* < *n* en **bM** : *ni* > *li*; *na* > *la*, *l'a*; *manabara*; mais encore *ni mitant* H v, 34? *dan'* **b** (= dans + le, la, les); *nénez* **m**; v. *Kr. Stud.*, I 12 : 5-37;

l < *r* : *sorment* **b** (= seulement), *margré* **b** (*magré* **Tr**, **Mr**); *Kr. Stud.*, IV 33, 34;

j et *ch* < *z* et *ç* en **b**, **m**; les **M** n'ont donc reçu que des *z* et *ç* (v. *Assimilation*). En **mM** tous les *z* deviennent *dj* (mais *quiquichojo*) et les *ç* deviennent *ch*, mais pas en **bM**. Dans les autres patois négro-français *ch* et *j* restent; mais en **Ls** il y a des cas où l'un et l'autre peuvent avoir lieu.

4. Épenthèse : Le **bM** n'aime pas les combinaisons de consonnes, il les écarte :

a) par la syncope d'une des consonnes : v. voy. + *r* + cons. et cons. + *r* + voy. : *Saintisane* **b** = Sainte Suzanne;

b) par l'intercalation d'une voyelle dont la nuance dépend de la voyelle de la syllabe précédente ou suivante, d'une sifflante ou d'une labiale : *pilaine* **bM**, *pilein* **bM**, *piléré* **bM**, *pili* **bM**, etc., mais *plainde* T II, 15?, *avlà* **bM**?; *darizé* **bM**, *cendourou* **bM**, mais *drête* T III, 19?; *acithère* **bM**, *lassoutouroun* **bM**, *zissitoira* **bM**, mais *doumistiqui* T IV, 20; V, 24; *resté* T VI, 10 (?)

Je trouve seulement quelques restes de ce phénomène en **b** : *gomente* **b** (**Ht**), *sipite* (disputer), *siprit* (esprit), *sipliquer* (expliquer), *siquizé*[1] (mais *cemin* **b**, *ceminé* **b**); de même en **m** et **mM**, quoiqu'ils soient un peu plus nombreux dans le dernier : *lautrofois* **mM**, *quiquichojo* **mM**; — *coulou* **m**, *couloute* **m**, *pilime* **m**, *tourou* **m**; à la différence du **b**, le **m** (comme **bM** et le groupe américain) a d'ordinaire épenthèse où un *e* muet (demi-muet) se trouve en français : *bisoin* **m**, *cimin* **m**, *çouval* **m**, *dileau* **m**, *dimain* **m**, *pitit* **m** (= substantif, mais *ptit là*; est-ce aussi l'adjectif prédicatif? l'adjectif avant un substantif est *ptit* **m**, plus rarement *pitit* **m**), *tini* **m**. *Kr. Stud.*, I 16 : 31-36; 17 :

1. Ces formes ne sont pas wallonnes; je ne trouve en wallon que *si* = *é* français > s impurum.

32, etc. Selon L. Adam (p. 51), cette épenthèse serait-elle une particularité de la langue malgache ?

5. Épithèse : La tendance à éviter une consonne finale par l'épithèse d'une voyelle (ou par l'apocope, v. *r*) est commune au **bM** et **mM** ; la nuance de cette voyelle dépend ordinairement de celle de la syllabe précédente ou suivante, d'une sifflante ou d'une labiale (souvent je ne trouve pas d'épithèse dans les mêmes conditions où elle a lieu ailleurs : *à cause pili vié* et *à causo moua*, *cacâbe gaigna* et *cacâba guett' ali*, etc.) ; *Kr. Stud.*, I 15-18, etc. (mais pas VII 17 : 19, etc.) ; Adam (52 : 7) croit que c'est malgache, mais je n'en trouve pas un cas en **b**, **m**.

6. Aphérèse :

a) de voyelles : *a* : *bimé* **b** ; *bitation ; couté ; fité ; Léquissandre* **b** (= Alexandre, pas *Léquissann* ?) ; *Léquissis* **b** (= Alexis) ; *ranzé* **b**, *spér'* **b**, *tacé* **m**, *taqué* **m**, *tarapé* **b** et *trap'* **b**, *vec* **b**, *Zénor* **b** ;

e : *borgné* **m**, *carquyé* **m**, *claboussé* **m**, *claté*, *corcé* **m**, *crasé* **m**, *crire*, *fronté*, *gouïe* **m**, *plicé*, *quimé* **m**, *reinté* **m**, *sayé* **m**, *siprit*, *siquizé*, *souyé*, *talé* **m**, *teigné* **m**, *tendi* **b**, *toné* **m**, *tourdi* **m**, *tranglé* **m**, *tranzer*, *vité* **m** ;

i : *l'a* **b**, *l'avait* **b**, *l'est* **b**, *l'était* **b**, *mazinant* **b**, *mazination* **b**, *maziné* ;

o : *blizé*, *gomente* **b**, *Guistine* **b**, *stine* **b** (= obstiner) ;

ou : *blye* **b**, *blié*.

b) de voyelles nasales : *bravade* **m** (= embrevades) ; *placement* **b** (= emplacement) ; *valide* **b** (= invalide).

c) de consonnes : *l* : *ièv*e **m** (= lièvre) ; *inze* **m** ;

r : *inque* **b** (= rien que), mais *rinque* **bM**.

d) de syllabes (v. substantif) :

ar : *posé* **m** (= arposer = reposer), *tardé* **m** ;

dé : *bordé* **m**, *foncé* **m**, *friç* **b**, *fricé* **b** ;

de : *misquet*, *vini* **m**, **bM**, *vient* **b** ;

di : *sipité* ;

ec : *sipliqué*, *siguizé* ;

li : *gatire* **b** (= ligature) ;

pré : *paré* **m** ; *tou* : *talhère* ; *man* **b** et *ma* **b**, *pa* **b**, *tine* **b** devant un nom, au lieu de *maman*, *papa*, *tantine*.

L'aphérèse de *a*, *e*, *i* dans les verbes s'explique par la contraction avec les préfixes de temps terminés en *a*, *e*, *i*. (**b** : *la*,

va ; *le*, *la*, *te*, *lète* ; *v* : — **m** : *va*, *après*, *té*, *ti*) ; *ièvé* est un phénomène isolé à Maurice (*li* < *i*), *inze* et *gatire* est une réaction par suite des substantifs avec ou sans article ; quant à *inque* (comp. B 108 : 9 ; **Tr.** : *ououge*, *ouobe*, *ouobe*), peut-être l'*n* de *ninque* > *n'est que* est-il tombé par dissimilation ou par analogie des substantifs avec et sans *n*.

Le reste s'explique par une répugnance pour les voyelles initiales (?), en partie par ce qu'en dit Adam 25 : 7-12 et par le dissyllabisme. *Kr. Stud.*, I 17 ; Adam 53 : 27-30.

7. Syncope

a) de voyelles : *a* : *malbar* **b** ; *e* : *dizné* ; *zargnée* **m**, *zergnée* **m** ; *i* : *fistère* **m** (= fruit de Cythère) ; *ou* : *galpé* **m**.

b) de consonnes :

α) *gn*, *ñ* < *i* : *campion* **m** ; *piondinde* **m** ;

β) *tst* < *st* ; *ts* < *t* : *fistère* **m** ; *Saintisanne* **b** (= Sainte Suzanne) ;

γ) *r* + cons. dans la tonique < cons. **bM** ; *mârace* **bM** et *tourounou* **bM** seraient causés par *mâracé* et *tourouné* ; mais dans la protonique *r* reste ; dans Focard, je trouve aussi *zoudi* **bM**, *aponde* **bM** ; en **b** et **m**, il y a quelques restes de ce phénomène : *bazadière* **b** ; *çace* (= chercher) ; *cafade* **m** ; *cirizien* **b** ; *médame* **m** (= maître d'armes) ; *quatoze* **m** ; *toulourou* **b** ; *Zoze* **m** (= Georges) ; (**Mr**, **Tr**, **Cy** et *Kr. Stud.*, I 20 : 6-12, VII 13 : 33 s. ; voy. + *r* + cons < voy. + cons. ; **Ls** : *r* tombe principalement avant une sifflante, mais aussi *gadé* et *gardé*, *nabe* = arbre) ; v. Thurot II p. 164 ; 278-280 ; 289 ;

cons. + *r* + voy. < cons. + voy. : *pendgare* ; *attape* **bM** et *tarape* **bM** ; *tanguélé* **m** (**Ls** : *apé* ; **Tr** et **Ms** : labiale + *r* < labiale + *ou* ; *Kr. Stud.*, VII 13 : 13 ; < *l Kr. Stud.*, I 10 : 21, 22) ;

voy. + *r* + voy. < voy + voy. : *paësse* **bM** (**Mr**, **Tr** : *r* tombe, quand une des voyelles est *o*, *ou* ou quand la seconde est *i* demi-consonne ; < *l Kr. Stud.*, I 10 : 19 ; VII 13 : 28).

8. Apocope : Voy. + *r* < voy. : *r* ne tombe en **bM**, selon les textes de Trouette, qu'après *o* et *ou*, si la loi du dissyllabisme l'exige : *touzou* **bM**, *bouzou* **bM**, *ancô* **bM**, *licô* **bM**, *pou* **bM** (déjà français) ; mais *dihors* **bM** ? ; *fôro* **bM** ; *môro* **bM** ; *zourou* **bM** ; chez Focard, je trouve aussi *mot* **bM** ; il semble que *r* tombe en **mM** toujours après *ou* (*toudjou* **mM**, *pou* **mM**, *djiou* **mM**), plus rare-

ment après *o* (*Schongor* **mM**, *volor* **mM** et *vôlo* **mM**) ; *plaidjii* **mM** est français (Sachs-Villatte) et quant à *bléchi-là*, nous avons le cas *r* + cons. dans la tonique. (voy. + *r* < voy. toujours en **Mr**, **Cy** ; mais en **Tr**, seulement si la voyelle est *ou* et *i* ; en **Ls** principalement après *ou*, mais aussi *enco* — *encor*, *laté* — *laterre*, *compé*, *nécessaie*, *gaya*, *soa* ; — *Kr. Stud.*, I 10 : 16 ; VII 14 : 26, 28 ; quant à *plaisi* et *pou* Thurot II p. 163, 171).

9. Assimilation :

a) de voyelles : α) à de voyelles : *banané* **m**, *manami* **m** ; — *boucoup* (**Ls** ; *Kr. Stud.*, VIII 7 : 29) ; *lostomac* (regressive) ;

β) à de consonnes : à une sifflante : *acithère* **bM**, *discend*, *sipas* (**Tr** : *simier* = préférer, sais mieux) ; *ʒipaulo* **bM** (progressive) ; dans le manuscrit du Chat botté je trouve *apéri ça* **bM**, et sans ce *ça* suivant toujours *apiré* (**Ls**) ; *dicidé* **m**, *diciré* **m**, *dizission* **b** (= digestion : les petits créoles prononcent *dujussion*, — les **bM** : *douʒousson*) ; *doumistiqui* **bM**, *lissicalié* **bM**, *lizèr* **b** ; *lizié*, *miçant* **b** (**Cy**, **Ht**) ; *sicoupe* **m** (**Ls** : *dija*, *dijiné*, *dizo*, *la mison* ; **Ht** : *lissive*) (regressive) ;

à une labiale : *banoir* **m** = bois noir ; *moua*, *moui* < *ma* **b**, *mi* **b** ; *vou y* < *vi* **bM** (pourquoi non *vous a* < *va* comme **Ls**, **Cy**, **Ht** ?, parce qu'il coïnciderait avec la particule du futur) ;

à une nasale précédente : *moin* **b** > *moué* (= moi), *minme* **bM** (*même*), *ningresse* **m**, *ninque* **m**, *Kr. Stud.*, I 11 : 30 s.

b) de la nuance de voyelles nasales à une labiale : *là boumbas* **b** (= là-bas en bas) ; *tchiombô* **m** (**Ls**) (**Tr** : *pancor* et *poncor* = pas encore).

c) de consonnes : α) à une voyelle : *hou* **bM**, **m** = vous (**Tr**, **Cy**) ; *outou* **bM** (= votre) ; le *v* de *va* a été assimilé à *ou* dans *nous va*, *vous va* < *noud*, *voud* **b** ;

β) à de voyelles nasales : v. *l* ;

γ) à de demi-consonnes : *ĭ* : *s* + *ĭ* < *s* + *ch* < *ch* ; *ʒ* + *ĭ* < *ʒ* + *j* < *j* : *bitachion* **bM**, (*moussié* **bM**, *caciétté* **bM**, *liziés* **bM** ; pas *mouché*, *cachiétté*, *ligiés* ?) ; en **mM**, toutes les *s* et *ʒ* deviennent *ch* et *dj* (excepté *quiquichojo*) ; (**Cy** : *finichon*, *mouché*, *nachon*, *déjème* ; **Ls** : *conversachion*, *michié*, *nachon*, *giés*) ; *Kr. Stud.*, I 13 : 23-33 ; VII 15 : 6-20 ;

t + *ĭ* < *tch* : *tié ali* se prononce selon Trouette *tchiali* **bM** ; *douʒousson* **bM**, *dizission* **b** (digestion < *dizistchion* < *dizichion* ?) ;

tiombô m et *tchiombô* m (**Ls** : *tchombô*, *tchué*, *tchié*); *d* + *i* reste en **bM** (?), mais < *dji* en **mM** (**Ls**); *Kr. Stud.*, I 13 : 10-23; VII 15 : 8-15;

i qui ne se développe qu'en **M** : *dé* < *dïé* < *djié* **mM**, aussi **bM**?

qué < *quïé* (< *tchié*?) **mM**, aussi **bM**? (**Ls**, **Tr**); *Kr. Stud.*, I 13 : 13, 14;

ʒ + *é* < *ʒ* + *ïé* < *djé* **bM** : *manndgé*, *boudgé*; mais *causé* **bM**, *çanzé* **bM**?

ʒ + *i* < *ʒ* + *ïi* < *dzi*? *manndzi* **bM**; — en **mM** tout *ʒ* devient *dj*; *Kr. Stud.*, VII 15 : 16;

ou : *oir* (= voir) **bM**; *ouétiri* (= voiture) **bM** (**Tr** : *ouèr* et *voèr*; **Ls** : *oua*);

ð) à de consonnes : *dourdi* **m** (= *ʒourdi* = aujourd'hui).

10. Dissimilation : de consonnes : *l* : *carquilé* **m** (= calculer); *r* : *colidor* **m** (= corridor); *Flanquére* **m** (= Franccœur); *flistére* **m**.

11. Réactions : *u* > *i*; *j* et *ch* > *ʒ* et *ç* dans le parler des petits créoles : *du* (= dit), *dujussion* (= digestion; de là j'explique *douzousson* **bM**); *chest* (= c'est); *juin* = *s* + *un*; *javec* = *s* + *avec*.

Comme on a eu *ble*, *bre* souvent près de *b'*, on a fait *diabre* **m**, *enchembre* **mM**; *ensembre* **m**; *ʒambres* **b** (= jambes).

Comme on a eu des *n'homme* et *l'homme*, on a fait *lombri* **m**, *Lapoléon* **m**; de même *inze* **m**, *gatire* **b** à cause des formes avec et sans *l'*, *li*; comme on a assimilé *nou va*, *vou va* < *nouâ* **b**, *vouâ* **b**, on a fait aussi *mouâ* **b**, *touâ* **b**; comme on a assimilé *mouâ*, *moui* (*vouâ*?) *voui* < *ma*, *mi* (*va*?) *vi*, on a fait aussi *ta*, *ti*, (*na*?), *ni*.

II. — Les formes.

A. Le substantif : 1. Le genre grammatical manque, comme dans tous les parlers négro-créoles; le genre naturel s'est conservé :

a) dans ses représentants principaux : *bonhomme*, *garçon*, *ʒénehomme* **m**; — *bonnefemme* **m**, *bellefille* **m**, *manmzelle*;

b) dans les noms de parenté : *mari*, *papa*, *grandppâ* **m**, *fils*, *frère*, *cousin* **m**, *beaufrère* **m**, *tonton* **m**; — *fanme*, *manman*, *grandmmân* **m**, *fille*, *seirs*, *cousine* **m**, *tantine* **b**, *commère* **m**, *marraine* **m**;

c) en d'autres restes : des masculins : *embarratère* **b**, *embétère* **b**,

léroi, *manami* **m**, *mnami* **b**, *maite* **m**, *nég*, *noir*, *prince* **m**, *zami* **b**; des féminins : *amize* **b** (**Tr**), *embarratèse* **b**, *embétèse*, *coutirièze* **m**, *lafée* **m**, *laprincesse* **m**, *lareine* (mais *Madame léroi*, Bf. 59 : 13), *ma-cère* **b**, *maitresse* **m**, *nenneine*, *nigresse* **b**, *ningresse* **m**, *servante* **m**, *zouvrière* **m**.

Le genre naturel des noms d'animaux ne s'est pas conservé (*beif* **m** et *vace*; mais Trouette dit qu'on emploie d'ordinaire *beif* pour *vace*); mais on le désigne quelquefois, en y ajoutant un représentant de genre : *papa bouc* (**Mr** : *compé cobeau*), *manman poule* **m**, *man torti* **b**.

2. Le nombre manque aussi en créole; il y a cependant en **m** des duels, c'est-à-dire des mots qui signifient deux parties égales du corps et qui peuvent être mis au singulier, en y ajoutant *éne coté : liziés boucé méme. Néque éne coté qui capave trouve* **m**; — *éne côté mo lézailes* **m**, *éne coté vous lazambe* **m**. Aussi **b**? Dans les autres parlers créoles, le pluriel s'exprime ou par le pronom de la IIIe pers. du plur. ou par le pronom démonstratif (Name 133 : 1, etc.; *Kr. Stud.*, I 18 : 32; VII 19 : 15). Les parlers des Mascareignes n'offrent rien de tout cela. Est-ce dû à l'influence malgache qui était alors plus forte que celle des nègres ? Mais aussi le **b** et le **m** peuvent marquer le singulier, s'il est nécessaire, par l'adjectif numéral : *in* **b**; *éne* **m**. On a fait beaucoup de gallicismes en mettant l'adjectif numéral là où l'on met l'article indéfini en français; mais après *comme* et *comment*, il manque même chez Héry.

Le noir s'appropriera le nom dans la forme ou dans la combinaison dans laquelle il l'entend le plus souvent. Comme il ne connaît pas d'article dans sa propre langue, il ne peut pas analyser *le rat*, *les oiseaux*; l'article sera donc pour lui bien souvent, mais pas toujours, une partie du mot. N'y a-t-il pas de loi dans cette prosthèse et dans l'aphérèse de l'article ? Je tâcherai d'y arriver par le groupement suivant.

I. Article défini :

A. Des mots commençant par une voyelle :

1. *l* — (= *le*, *la*) :

a) des monosyllabes :

α) avec une seule forme : *l'ail* **b**, *l'aune* **m**, *l'âze* **m**, *l'enque* **m**, *l'herbe* **m**, *l'ombe* **m**, *l'or* **m**;

β) avec deux ou plusieurs formes dont la signification et l'emploi sont égaux : *l'orde* **m** (v. *zorde*);

γ) avec deux ou plusieurs formes dont la signification ou l'emploi est différent : *l'air* (v. *en-l'air, courant-d'air*); *l'eau* **b?** (v. *lizeaux*); *l'hér* = quand (v. *éne-hére*, etc.).

b) des dissyllabes :

α) *l'allée* **m**, *l'aloua*, *l'amarre* **m**, *l'apéle* **m**, *l'armée* **b**, *l'arrack*, *l'école*, *l'église*, *l'enclos* **b**, *l'endroit*, *l'enfer* **b**, *l'engrais* **b**, *l'étail* **b**, *l'étang* **b**, *l'hameçon* **m**, *l'hoptal* **m**, *l'hoquet* **m**, *l'horreir* **m**, *l'idée* **m**, *l'ilote* **m**, *l'instinct* **m**, *l'odèr*, *l'omelette* **m**, *l'ouvraze*;

β) *l'alphant* **b** (v. *léléphant*, *zalphant*); *l'assiette* (v. *zassiette*); *l'écelle* **m** (v. *zécelle*); *l'espèce* **b** (*espèce* **b**, v. *zespèce*); *l'esprit* **m** (et *siprit*); *l'oreille* **b** (v. *lizoreilles* et *zoreilles*); *l'ormoire* (et *ormoire*);

γ) *l'arzent* (v. *d'arzent*); *l'envie* (et *envie* **m** = verbe, de « J'ai envie » et non pas de « envier », qui aurait donné une seule forme *envié* comme on verra plus tard).

c) des polysyllabes :

α) *l'ambition*, *l'amiquié* **m**, *l'appétit* **b**, *l'argamasse* **m**, *l'arranzement* **b**, *l'arrosoir* **m**, *l'assomoir* **m**, *l'écritire* **m**, *l'embarras* **b**, *l'emplacement* **b**, *l'encolire* **b**, *l'entérement* **m**, *l'entouraze* **m**, *l'enverguire* **m**, *l'équiri*, *l'escalier*, *l'escargot* **b**, *l'Espérance* **b**, *l'éventail* **m**;

β) *l'éléphant* **m** (v. *zalphant*); *l'habitation* **m** (v. *zhabitation* et *bitation*).

2. *les* conservé entier; des dissyllabes :

α) *lizain* **b**;

β) *lézailes* **m** (v. *zaile*, *lazaile*); *lizhomme* **b?** (v. *zhomme* et *nhomme*); *lizié* (v. *zié*); *lizœfs* **b** (v. *dizef*); *lizos* et *lzos* **b** (v. *zos*);

γ) *lizaut'* **b?** (v. *zaut'*); *lizeaux* **b?** = bain (v. *l'eau* et *dileau*).

Aphérèse de *lé* (*li*) :

a) des monosyllabes :

α) *zarbe* **m**; *zongue* **m**;

β) *zaile* **b** (v. *lézaile* et *lazaile*); *zié* (v. *liziés*); *zhomme* **b** (v. *lizhomme* et *nhomme*); *zordes* **m** (v. *l'orde*); *zos* **b** (v. *lizos*).

b) des dissyllabes :

α) *zaffaire*, *zaffront* **m**, *zaigoui* **m**, *zaigrette* **b**, *zampondre* **b**, *zannoune* **b**, *zânon* **b**, *zarabe* **b**, *zécail* **b**, *zéclérs* **m**, *zeffet* **m**, *zeffort*

m, *zélan* b, *zélève* b, *zenseigne* b, *zépaules* (*lizépaules* b??); *zépron* m, *zergnée* m, *zétoile* m, *zherbaze* b, *zhistoire*, *zimaze*, *zoreilles* (*lizoreilles* b??); *zoriés* m, *zoutils* m, *zouvrier* b, *zouvrière* m, *zozo*;

β) *zalephant* (v. *l'alphant* et *léléphant*); *zanglés* m (et *Anglés* m); *zanguille* (*anguïes* m, mais B 6 : 4 à cause de la sifflante précédente); *zassiettes* m (v. *lassiette*); *zécelle* m (v. *l'écelle*); *zespèce* m (v. *l'espèce*); *zhabit* (v. *nhabit*); *zouritte* m (*houritte* m, mais B 6 : 4 et 196 : 9 à cause de la sifflante précédente);

γ) *zami* (v. *manami* et *mézamis*); *zenfants*, (v. *mézenfants*).

c) des polysyllabes :

α) *zallimette*, *zalbatros* b?, *zanimaux*, *zassociés* m, *zavocats*, *zécoliers*, *zenrayaze* m, *zhabitans* (*lizhabitans* b??); *zharicots* m, *zhirondelles*, *zofficiés* m;

β) *zhabitation* m (v. *l'habitation*, *bitation*).

Des formes nées par analogie : *zanimal* b, *z' Icare* b, *z' Olimpe* b(?).

B. Des mots commençant par une consonne :

1. *la* — *a*) des dissyllabes :

α) *labarbe* b, *laborne* b, *labouç*, *laboue* m, *labouéte* m (= boitte, mais *bouéte* m = boîte), *labride*, *laçaîne* m, *laçasse*, *lacave* m, *lacende*, *lacire* b, *laclé* m, *lacloç*, *lacolle* m, *lacorde*, *lacouisse* b, *lacoupe* b, *lacour* m, *lacourse* m, *lacrace* m, *lacréme* b, *lacroûte* b, *ladaube* m, *lafaute* m, *lafée* m, *lafenête*, *lafin* m, *laflamme*, *laforze* m, *lafosse* m, *lagarde* m (*garde* m = le garde), *lagale* m, *laglace* m, *lagorze*, *lagraisse*, *laguerre* m, *laguide* b, *laguimpe* b, *lahace* m, *laharde* m, *lalampe* m, *laliane* m, *laligne* m, *laline* m, *lamaille* m, *lamalle*, *lamance* m, *lamare* m, *lamer*, *laméssе* m, *lamôrt* m, *lanouit* b, *lanouite* m, *lapause* b, *lapeau*, *lapéce* m, *laperte* m, *laplaine*, *laplie*, *lapompe* m, *lapoude* m, *lapriére* m, *laquée* m, *laquinte* m, *laquire* b, *lareine*, *larie*, *laronde* m, *laroue* m, *larouille* m, *lasalle*, *lasauce* m, *lascie* m, *laséne* m, *lasemaine* b, *lasoupe* m, *lasource* b, *latoile*, *lavente* m, *laviande*, *lavie* m, *lavoile* m, *lavoix* m, *lazambe*, *lazarre* m, *lazêne* b, *lazeôle* b, *lazoue* m;

la = *le* : *labec*, *labraie* m, *lafraid* b, *larhime*, *lasable* (mais *sab'* m = le sabre);

la = *lé* : *lazoie* m;

β) *labrance* b (*brance* m), *lafeille* b (*feille*), *lafille* m (*fille*), *lagoutte* b (*goutte* m), *lagratte* (*gratte* m), *laguéle* (*guéle* m), *lahonte* b (*honte* m), *lalangue* (*langue* b), *lamain* (*main* b), *lamode* b (*mode* b), *lanoç* b (*noç* b), *lapatte* (*patte*), *lapipe* b (*pipe* m), *laplime* b (*plime* m), *lapôce* m (*pôce* m), *laporte* (*porte* b), *laroce* m (*roce* m), *latête* (*tête* b), *latripe* (*tripe* m), *lavace* b (*vace* m);

la = *le* : *labole* b (*bole* b), *lagrains* m (*grain* m; peut-être est-ce une confusion de « grain » et « la graine »);

la = *lé* : *lazaile* b (v. *zaile* et *lézaile*);

γ) *labande* (*bande* m, v. *en-bande*); *laçambe* (v. *pôdeçambe*); *lacase* (*case* b; il me paraît qu'on ne l'emploie qu'après le pronom possessif *mon case* = chez moi, etc.?); *lacause* m (*cause* m; v. *à-cause*); *lafaim* b (*faim*; selon Trouette on dit *quérévé lafaim*, mais *nana faim*?); *lafléce* m (= partie de la charrue; *fléce* = projectile); *laforce* m (v. *à-force*); *lapaille* (v. *en-paille*); *laplace* (*place*, v. *en-place*); *lapeine* (v. *en-peine*); *lapomme* b (*lipomme* b?; v. *pomme-d'amour*); *laroute* b (v. *la-grand'route*, *la-bonne-route*?); *latab'* (v. *à-tab'*); *laterre* (v. *à-terre*, *par-terre*, *grand-terre*); *laville* (v. *en-ville*).

b) des polysyllabes :

α) *laboutique* m, *labouzie* m, *laçaleir*, *lacampagne* m, *lacomédie* m, *lacousine* (= cuisine, mais *cousine* = cousine); *ladiscorde* b, *lafierté* m, *lafimée*, *laforêt* m, *lafraiceir* m, *lafreyeir* m, *lagazette* m, *lalimière* m, *laliqueir* m, *lamaison* b?, *lamarçandise* b, *lamariée* m, *lamélasse* m, *lamigraine* m, *lamisique*, *lamonnée* m, *lamoquié* m, *lanourritire* b, *lapauvreté* m, *lapolka* b, *lapommade* m, *la-Possession* b, *laprincesse* m, *larenverse* b, *lasavane* b, *latisane* m, *lavérité* b, *lazistice* b, *lazournée*;

β) *laçarité* m (*çarité* m), *laclairté* m (*clairté* m), *laclarté* b, *lacompagnie* b (*compagnie* m), *ladouleir* m (*douleir* m), *ladoutance* m (*doutance* m), *lafaçon* (*façon* b), *lafamille* b (*famille*), *lafarine* (*farine* b), *lafataque* b (*fataque*), *lafinition* m (*finition* m), *lagrimace* b (*grimace* m), *lalitière* m (*litière* m), *lamalice* m (*malice*), *lamarée* m (*marée* m), *lamontagne* m (*montagne* m), *lamontée* m (*montée* m), *lamiraille* (*miraille* m), *laparole* b (*parole*), *lapolice* m (*police* m), *laréponse* m (*réponse* m), *larigole* m (*rigole* m), *lasaison* m (*saison* m), *lavarangue* (*varangue* m), *lavoitire* b (*voitire* b = *carosse* m), *laziment* b (*ziment*);

la = *le* : *lapartaze* m (*partaze* m), *larestant* m (*restant* m) (peut-être = *l'arestant*, comme je trouve *ares'*);

γ) *lamisèr* (*misère* m qui est plutôt adjectif); *larivière* (v. *grand-rivière*).

2. *le* < *li*, *lé* (= **bM**, **mM** et m, et b chez Héry, etc.; = *l'* chez Focard) :

a) des dissyllabes :

α) *licap* b, *léciel* m, *licou*, *licri* b, *lédé* m, *lédoit* m, *léfoi* m, *lilit*, *liloup* b (*louloup* peut être aussi « loulou »); *lipas* b, *lipauv'* b, *lipion* b, *liplat* b, *léplat* m, *lérond* m, *létoit* m;

β) *libœf* b (*bœf*), *libord* b (*bord* m), *libouc* b (*bouc* b), *libout* b (*bout* b, *boute* m), *licoin* b (*coin*), *liconte* b (*conte* b), *lidiabe* b (*diabe*), *lidos* (*dos* b), *lifouet* b (*fouet* m), *ligoût* b (*goût* m), *lilièv'* b (*lièv'* b, *iève* m); *limaît'* b (*maîte*); *linom* b (*nom* m); *liprête* b (*prête* m); *lirhum* b (*rhum*); *lisac* b (*sac*); *lisang* b (v. *disang*); *lisonze* b (*sonze* m); *litrou* b (*trou* m); *liventre* b (*vente*);

le = *la* : *lipomme* b? (v. *lapomme*, etc.);

γ) *licien* (*cien* b après un adjectif? v. *fayecien*); *licœr* b, *lékeir* m (*cœr* b toujours avec le pronom personnel? v. *déquère*, *grosquère*, *bonkeir*); *licô(r)* b, *lécorps* m (*cô* b toujours avec le pronom personnel? v. *cordegarde*); *limois* b (*mois*, v. *par-mois*); *limonde* b? (= l'univers; *doumounde* = des gens); *lipoings* b (v. *coup-de-poing*); *liroi* et *léroi* (v. *mo-roi*); *lisoir* b (*soir* b, v. *à-soir*), *litemps* b; *létemps* m (*temps* b, v. *beautemps*, *longtemps*); *livent* b (v. *coup-de-vent*); *lizour* m, *lézour* m par opposition à la nuit (*zour* m sans cette relation).

b) des polysyllabes :

α) *libordaze* b, *licollet* b?, *linégociants* b?, *lipécèr* b?, *lirenard* b?, *liréquin* b?, *lizizement* b?;

β) *libambou* b? (*bambou*); *licarreau* b (*carreau* m)? *licimin* b (*cimin*); *lidizner* b? (*dizner*); *lidomestique* b? (*domestique*); *l'fataque* b? (v. *lafataque*, *fataque*); *ligrélet* b? (*grélet* b); *lipapa* b? (*papa*) *l'paquet* b? (*paquet* b); *livoisins* b? (*voisin* b);

γ) *lmatin* b (v. *cematin*, *dmatin*).

On voit qu'il n'y a pas de polysyllabes avec *lé*, *li* à Maurice; ceux de Bourbon ne sont-ils pas tous des gallicismes?

3. *les* < *li*, *lé* :

a) des dissyllabes :

α) *licorn* **b**, *légants* **m**, *lénerfs* **m**, *lipoux* **m**, *lirails* **m**, *lirins* **b**, *léreins* **m**, *létroncs* **m**, *lévers* **m** ;

β) *lébras* **m** (*bras* **b**) ; *lidents* **b** ; *lédents* (*dents* **b?**) ; *ligrain* **b** (v. *lagrains* et *grain*) ; *limouce* **b** (*mouce*) ; *lirat*, *lérat* **b** (*rat* **b?**) ; *lizens* **b?** (*zens* **b**, *zense* **m**) ;

γ) *liblancs* **b?** employé comme pluriel (*blanc*) ; *licoups* **b** (*coup* **m**. v. *coup-de-vent*, etc.) *lifille* **b?** comme pluriel (v. *lafille*, *fille*) ; *lifemm's* **b?** comme pluriel (*femme* **b**) ;

lipié (= pieds d'animal ou d'homme ; *piés* **m** : 1° arbre ; 2° tige ; 3° mesure de longueur ; — *piés* **b** = pieds de l'homme ; est-ce un gallicisme?) ; *litab'* **b?** comme pluriel (v. *latabe*, *à-tabe*) ; *livaç* **b?** comme pluriel (v. *lavaç*, *vaç*).

b) des polysyllabes :

α) *lesgalets* **b** ; *lesrécifs* **b?** ;

β) γ) *limamzelle* **b?** (*mamzelle*), *linigresse* **b?** (*nigresse* **b**, *ningresse* **m**) ; *lisouris* **b?** (*souris* **m**) ; *livolaille* **b?** (*volaille*) ; ce sont tous des pluriels (?).

II. Article partitif :

A. Des mots commençant par une voyelle :

1. *de l'* (= de le, de la) : conservé entier :

α) *dilhouile* **m** ;

β) γ) *dileau* (v. *l'eau*, *lizeaux*). Aphérèse de *de* : en partie les substantifs de IA 1 (*larzent*, *larrack*, etc).

2. *des* : conservé entier :

β) *dizefs* **m** (v. *lizefs*). Aphérèse de *dé* : en partie les substantifs de IA 2.

B. Des mots commençant par une consonne :

1. *du* < *di*, *dou* : il n'y a que des dissyllabes :

α) *dibeirre* **m**, *diblé*, *dicanze* **b**, *dicouir* **b**, *difé* **m**, *difil* **m**, *diliéze* **b**, *dimal* **m**, *dimiel* **m**, *dipain*, *diplomb*, *dipoive* **m**, *diriz* **b**, *douriz* (*riz* **b??**), *discours* **b** (= aider), *disel* **m**, *disiq* **m**, *disouif* **m**, *disson* **m**, *divin* ;

β) *dipoil* b (*poil* m), *disang* m (v. *lisang*);

γ) *dibois* = du bois, arbre (*bois* = forêt, *l'bois* b? = forêt, v. *bois-d'ébéne*, etc.); *dicœr* b (= du courage, v. *licœr*); *dilait*, *delai* b (*lait* b? v. *café-au-lait*); *dimoune* et *doumounde* et même *didoumoune* T III, 22; *dmonde* b (*monde* = homme, v. *limonde*); *divent* m (v. *l'vent* et *coup-de-vent*).

2. *de la* : en partie les substantifs de IB 1 comme *lacire*, *lacrême*, *lafarine*, *lagraisse*, etc., avec aphérèse de *de*.

3. *des* : *desloç* b? *desrob'* b? (*robe* m).

III. Article indéfini :

A. devant une voyelle : conservé entier : *impé* m (6 fois), *éne pé* m (1 fois); est-ce une combinaison fixe ou le prononce-t-on *ém' pé* qui ne serait qu'une assimilation?

B. devant une voyelle : Aphérèse de la voyelle nasale :

1. des monosyllabes :

α) *nâme*;
β) *nhomme* b (v. *zhomme*);

2. des dissyllabes :

α) *nhangar* b;
β) *nhabit* m (v. *zhabit*).

Pour expliquer ces formes avec et sans article et avec une partie de l'article, il faut supposer d'autres facteurs encore que la fréquence de l'usage; car on voit que *les* + voy., *de l'* + voy., *le* + cons. et *les* + cons. restent quand il en résulte un dissyllabe, mais *le*, *de* tombent, quand leur maintien produirait un polysyllabe. Quant à *la*, il est vrai, je le trouve aussi dans des combinaisons polysyllabiques; mais il faut remarquer que l'aphérèse de *la* est plus difficile que celle de *de*, *le*, que les Français prononçaient avec un *e* muet dans *les* + voy. (dialectal!), *de l'* + voy. et *le* + cons. Il s'ensuit donc avec une grande vraisemblance qu'il y a une tendance à dissyllabisme dans ces parlers. Mais est-ce l'influence des Malgaches (Adam 53 : 16, 27, etc.) ou celle des nègres (*Kr. Stud.*, I 17 : 12) ou n'est-ce pas plutôt un phénomène général?

IV. Des combinaisons fixes de substantifs avec d'autres mots :

1. avec une signification substantive :

a) des combinaisons avec d'autres substantifs : *bois-d'ébène* **m**, *bois-de-nate* **m**, *bois-d'olive* **m**, *boug-de-flanère* **m**, *café-au-lait* **m**, *cordegarde* **m**, *coup-de-bâton* **m**, *coup-de-çapeau* **m**, *coup-de-pié*, *coup-de-poing* **m**, *coup-di-sec* **b**, *coup-de-vent* **m**, *courant-d'air* **m**, *fidipitin* **b**, *piondinde* **m** (= pignon d'Inde), *pôdeçambe* **m**, *pomme-d'amour* **m**;

b) avec des adjectifs : *bondié*, *bonvalet* (= valet?), *bonzour*, *bonhomme*, *banané* **m** = *bonne-année* **b?**, *bonne-affaire* **b?**, *bonne-cère* **b?**, *bonne-femme* **m**, *bonne-himèr* **b?**, *bonne-route* **b?**, — *banoir* **m** (bois noir); — *beau-frère* **m**, *beau-temps* **b?**; — *cent-pieds* **m**; — *fayecien* **m** (comp. faichien); — *grandcase* **m**, *grandmmân* **m**, *grandmerci* **b**, *grandmoune* **m**, *grandppâ* **m**, *grandrivière* **m**, *grand-terre* **m**, *grande-bande* **m**; — *longuevie* **m**; — *malinbougue*; — *tout-l'monde* **b?**;

c) avec des pronoms adjectifs : *mnami* **b**, *manami* **m** (est-ce aussi féminin?), *mondié* **m**, *mo-roi* **m**; *ma-cère* **b** (seulement féminin?), *ma-foi* **b**, *mézamis*, *mézenfants* **m**;

d) avec un verbe : *coup-à-boire* m;

e) avec une préposition : *dères* **m** (= d'arrhes), *encolère* **m**.

2. avec une signification adverbiale (adjective) :

a) des combinaisons avec des adjectifs (numéraux) : *bon-keir* m (= volontiers), *bontemps* **m** (= de bon temps, de bonne heure); *bonnefois* **b** (autrefois); — *déquére* **m** (indécis), *dézère* **b**; — *dizhère*; — *éne-hère* **m**; — *grosquére* **m** (jaloux, envieux); — *houit-hères* **m**; — *longtemps*; — *neif-hères*; — *son-plein-ventre* **b** (= son soûl);

b) avec des pronoms adjectifs : *cematin* **b**;

c) avec des prépositions : *à-cause* **m**, *à-cote* **m**, *à-force*, *à-misir qui* **m**, *à-soir* **m**, *à-tab'*, *à-terre* (mais *dans laterre*, Bf 51 : 23), *à-zounoux* **m**, *au-boute* **m**, *au-fond* **m**, *au-port* **m**, *à-labrîne* **b**, *à-mon-aise* **b**, *àçtheire*, *à-tout-moment* **m**, *talheire* (tout à l'heure);

d'arzent **m**, *dmatin* **b**, *gandaule* **m** (d'Angole); *tout-d'ein-coup* **b**, *toutsite* **m**;

en-bande **m** (en chœur), *en-colère* **m**, *en-France* **m** (= de France), *en-paille* **m**, *en-peine* **m**, *en-place* **m**, *en-prison* **m**, *en-tas* **m**,

en-ville **m**, *en-l'air*, *en-pleine-ceintire* **m**, *boute-en-boute* **m**, *par-battant* **m** (= à seaux), *par-bonheir* **m**, *par-mois* **m**, *par-terre* **m** (mais *làhaut laterre* Bf 37 : 17).

B. Adjectifs et pronoms adjectifs :

1. Genre :

a) Adjectifs avec une forme masculine (en **b** 24, en **m** 29) : *amouré* **m**, *bénit* **m**, *blanc*, *çagrin*, *cinois* **m**, *content*, *défint* **b**, *fame* **m**, *fin*, *firié* **m**, *frais*, *froid* **b**?, *français*, *l'ancien* **b**?, *malin* **m**, *malportant* **b**, *moquer'* **b**, *mort* **m**, *offert* **m**, *ouvert* **m**, *p(i)tit*, *premier*, *prêt* **b**, *sec*, *sécond* **m**, *tard*, *tranzer*, *vert*, *vié*, *vilain*, *zalou* ; — l'adjectif numéral est *in* **b** (le nom *éne* **b**) ; en **bM**, je trouve *in* et *éne* sans distinction (le nom *hêne*) : selon Trouette, les moins civilisés disent *éne* ; peut-être *éne* est-il en **bM** exclusivement employé comme en **m** (et **Cy** ; mais pas dans **Tr**, **Mr**, etc.)? N'y a-t-il pas de liaison devant des voyelles (*in embétère* **b**, *l'in à l'autt* **b**, *cétin autt* **b**, *in hére*)? et la confusion des *in* et *éne* chez Trouette est-elle à expliquer par là? — Le *juin*, *zin*, *in* des petits créoles est-il employé sans distinction?

Pronoms adjectifs avec une forme masculine : *ton* **b**, *son* **b**, *to* **m**, *so* **m**.

b) Adjectifs avec une forme féminine (en **b** 7, en **m** 11) : *affreise* **m**, *bouillante* **m**, *courte* **m**, *doutèse* **m**, *droite* **m** (= dexter, mais *drette* = droit adv.), *enceinte* **m**, *entière* **b**, *épaisse* **m**, *grise* **b**, *lizère* **b**, *longue*, *plate*, *sourde* **m**, *torte*, *zoyèse* **b**.

Il se pourrait bien que *entière*, *lizère*, *longue*, *plate* fussent des adjectifs masculins (v. Thurot II 13, 56, 119, 160).

c) Adjectifs avec deux formes (l'usage en est probablement réglé, mais je n'ai pas réussi à en trouver partout les lois) : *auquein* **b** — *auquéne* **m** et *auquine* **m** ; *beau* H XII, 24 ; V 44? *beau pitit* **m** est peut-être une comb. fixe (v. *beau-temps*), *li beau* + infinitif **m** (= il a beau + inf.) — *belle* (= bel?) ; *bon* — *bonne* (v. comb. fixes), *bon'mémoire* **b**?, *bonne distance* **m**? ; *çaud* — *çaude* **bM** ; *dernier* — *dernière* ; *doux* **b**? — *douce* **m** ; *fou* **m** — *folle* (fol?) ; *fort* — *forte* **b**? ; *gauçard* **m** — *gauçarde* **m** (réglé selon le genre) ; *gras* — *grasse* **b**? ; *grand* — *grande* (v. comb. fixes) ; *gros* — la forme féminine seulement dans *gross'tète* **b**? ; *haut* **b** — *haute* **b** ; *honté* **m** — *hontèse* **b**? ; *lourd* **m** — *lourde* **m** ; *malhéré* **m** (Bf 299 : 11, il est prédicat et se rapporte à un féminin naturel)

— *malhérése* (Bf 159 : 1, 171 : 7, 185 : 17, 303 : 23 pourrait être aussi substantif; mais Bf 169 : 2, 305 : 17, il est adjectif et se rapporte à un féminin naturel); *mauvés* — *mauvése* **m**; *mou* **b** — *molle* **b**; *nouveau* **b** — *nouvelle* **b** (nouvel?); *plein* — *pleine* **b**? (v. *en-pleine-ceintire*); (*saint*) : *Sainenis* **b** = *Sainnis* **b** (= Saint-Denis) — (*sainte*) : *Saintizanne* **b** (= Sainte Suzanne); *tout* — *toute* **b** (le substantif *tout* **m** — *toute* **b**; l'adverbe *tout, toute* **b**?).

Pronoms adjectifs : *mon* **b**, *mo* **m** (v. *ma-cère, ma-foi*).

Le genre naturel (d'abord du substantif et puis de l'adjectif) pourrait donc çà et là exister en **m** (comp. *gauçarde, malhérése*). Aussi en **b**?

Quant au choix du genre, il en est de même que dans les autres parlers créoles (*Kr. Stud.*, I 18 : 16; VII 19 : 1).

2. Nombre : *tous lés* + *à soirs* **m**, *bomatins* **m**, *dé, soirs* **m**, *trois* **m**, *zours*; v. *mézamis, mézenfants*.

C. Pronoms substantifs :

1. Genre :

a) avec une forme masculine : *çaquein* **b**, *çaquéne* **m**, *éne* (*l'ein l'autre* **b** et *l'eine l'autre* **b**?); *li, quéqueine*;

b) avec une forme féminine : *cenne* **m** (= celle norm.), *lamienne* **b** (= *ça pour moi* **m**), *laquel* **b** (= *qui* **m**);

c) avec deux formes : *tout* **m** — *toute* **b**.

2. Nombre : Le pronom bourbonnien.

Singulier : *a*) sujet :

α) Ire pers. devant les particules de temps « *y* et *va* » *moué* (contracté *moui* et *mi*, *moua* et *ma*), ailleurs *moin*; mais je trouve aussi *moua* + *y* T VI, 10; H XVIII, 5, 13, 14, 38, 41, 61; *moin* + *y* T II, 28; — et *moua, moa, moi* où j'attends *moui* T II, 2, 3; V, 3, 4, 7, 11, 28; VI, 7, 19; VII, 9; VIII, 1, 9, 14; dans les fables (XVIII est donc excepté) de L. Héry *moi* n'est jamais suivi de *y*; *moin* où j'attends *moui* H X, 67; N 14; T VI, 28, 29, Ech II, 20; et même *à moi* H VII, 44?; — *moi* T II, 13, H où j'attends *moin*(?).

β) IIe pers. : forme familière et amicale : *toué* (+ *y* = *toui* et *ti*; + *va* = *toua, ta*); aussi *toi* H?; — *à toué* T VII, 9.

Forme polie et respectueuse : *vous* (+ *y* = *voui* et *vi*, *oui* **bM**;

+ *va* = *vouâ*, *ouâ* **bM**); *à vous* Ech II, 4; Licœr 7, H X, 41; M 43; *aou*, *ahou* T IV, 1; V, 10, 22; VII, 19.

γ) IIIe pers. : *li* (+ *y* = *li*), *ali* **bM**.

b) régime :

α) Ire pers. : *à moin*, *à moi*?; l'*a* des régimes est contracté avec un *a* précédent.

β) IIe pers. *à toué*, *à toi*? — *à vous*, *aou* **bM**, *ahou* **bM**.

γ) IIIe pers. : *ali*.

Pluriel : *a*) sujet :

α) Ire pers. : *nous* (+ *y* = *noui*, *ni*; + *va* = *nouâ*), *à nous* H VI, 49 (?).

β) IIe pers. : *zaut'*, *vous-zaut'* H III, 43, 60; *vzautes* T VI, 12; *vous* H V, 40 (?).

γ) IIIe pers. : *zaute*, *li-même* = eux-mêmes (?).

b) régime :

α) Ire pers. : *à nous*, *nous* H XV, 34 (?).

β) IIe pers. : *à zaute*.

γ) IIIe pers. : *à zaute*, *zaute* H IV, 12, VIII, 18, 21 (?).

Les régimes b sont aussi employés comme possessifs (comme en français), mais aussi *zaute* T VI, 9? L'emploi possessif de *nou*, *vou*, *zaute* en **m** est une analogie selon *mo*, *to*, *so*, qui sont substantifs et possessifs.

Le pronom personnel peut aussi manquer en **b** (?) (comp. *Kr. Stud.*, VII 19 : 39); chez Focard les trois patois **b** ont cet usage; est-ce ainsi? Et le **m**?

Le pronom substantif **m** distingue aussi le nombre (*mo* — *moi*, *to* — *toi*, *wou*, *vou*, *li*; *nou*, *zaute*, *zaute*), et il a pour le sujet du singulier de la Ire et IIe pers. une forme conjointe (unie au verbe : *mo*, *to*) et une forme disjointe (isolée : *moi*, *toi*), tout comme en **Ht** et en **Ls** (en **Cy**, **Mr**, **Tr**, on n'a qu'une forme); mais, à la différence de tous les parlers négro-aryens, le **b** distingue le sujet du régime (le datif français a été choisi et préféré à l'accusatif parce que celui-ci est pareil au nominatif); et comme je trouve cette distinction troublée dans les matériaux **bM** (çà et là aussi dans H?), je crois voir dans la distinction une influence malgache, et dans la confusion (c'est-à-dire dans l'emploi du régime comme sujet accentué) une influence nègre (comp. Adam 58).

La substitution de *je*, *me*, *tu*, *te*, *il*, *le* par les pronoms accentués *moi*, *toi*, *lui* a été causée par la plus forte accentuation et par la fréquence de l'usage (v. Name 154 : 12; 161 : 3; 164 : 28, 29?; *Kr. Stud.*, I 19 : 14; VII 19 : 33); de même la double forme du pronom-sujet s'explique d'elle-même : à Bourbon on a eu *moué* qui est resté (d'ordinaire contracté) devant des voyelles (*y*, *a* = *va* d'abord devant *nou* et *vou*) et qui a été nasalisé devant des consonnes et quand il était isolé; *moi* = *moué* n'est qu'un néologisme; à Maurice on a contracté *moi*, *toi* avec *après* et *a* (résulté de *nou va*, *vou va* = *nou a*, *vou a*), et on a fini par dire *mo*, *to* toujours devant le verbe, tandis que *moi* isolé et régime est resté.

Pronoms réfléchis :

Je trouve en **b** et en **m** la périphrase du pronom réfléchi par « *mo(n)*, *to(n)*, etc. (*lé*)*corps* » (Adam 33, 60), mais pourquoi *toi* T II, 16; VI, 9; B 123 : 15; *vous* H VI, 29; *li* Bf 317 : 9; *zaute* B 134 : 18? Sont-ce des gallicismes? — Il y a aussi des combinaisons fixes avec le pronom français : *s'amiser* **b**, *s'batte* **b**, *s'en passé* **m**, *s'en va* **b** = *ça va* **b**, *s'en vanté* **b**; mais la plupart des verbes réfléchis en français n'ont pas de pronoms réfléchis.

D. Le verbe :

Le verbe a dans la plupart des parlers négro-aryens une seule forme organique (v. l'espagnol de Curaçao, Name : 155 : 24 s.), abstraction faite du peu d'exceptions qui se trouvent pour quelques verbes. Le nombre s'exprime par le pronom personnel, le temps par des auxiliaires (v. Changement de signification). En est-il de même des parlers des Mascareignes? Les parlers madécasso-créoles ne se distinguent-ils pas en cela des parlers moz.-créoles? — Le **m** a une double forme du verbe, et C. Baissac donne la règle de l'usage : « Tous les verbes en *é* changent l'*é* fermé en *e* muet chaque fois que la prononciation lie au verbe le complément qui suit. — Ce changement de l'*é* fermé en *e* muet n'a pas lieu quand ces verbes sont employés au sens passif. » B 54, 42. Cette règle existe aussi en **b**, et je vais tâcher de la préciser. Je n'ai utilisé que la prose bourbonnienne (excepté H XVIII et Pa qui est fort suspecte parce qu'elle connaît des imparfaits et des futurs français), en partie la correction de H XVI par Dr C, pour le mauricien rien que Baissac, les poé-

sies b et m étant écrites dans une langue qui brouille ces règles ou veut s'en débarrasser.

Je trouve les formes en *e* muet, quand le complément est :

I. un régime :

a) direct ou indirect; il faut pourtant faire attention si le régime se lie vraiment au verbe, p. e. dans : *acouté li fére loratére av Zaza* B 103 : 12, *aspéré mo vine çace vou* B 131 : 4, il faut faire une pause après *acouté*, *aspéré*, parce que *li* et *mo* sont les sujets des phrases suivantes. Si l'infinitif est régime, je trouve aussi la forme en *e* muet : *commenç-*, *empéce-* m, *fine* m (*fini-* Bf 105 : 5, 377 : 9; — Bf 55 : 22; 219 : 15); mais *blié* — Bf 11 : 8; *osé* — Bf 317 : 25; 325 : 23 (?). Les deux parties d'un redoublement verbal (verbe + verbe) suivi d'un régime (quant aux autres compléments, v. ci-dessus) finissent en *e* muet; sans régime, ce n'est que la première qui finit en *e* muet; mais je trouve aussi *li guété*, *li guété* Bf 9 : 21; *couté*, *couté* Bf 53 : 9; *veillé*, *veillé* Bf. 105 : 14. Quelle est la différence entre *coute couté* et *couté couté*?

En m, je trouve *e* muet également, quand l'infinitif est final : *alle-* m, *vine-* m (b?).

b) prépositionnel :

av 1. *dimande av* m; 2. réciprocité : *badine av* m, *bite av* m, *cause av* m (*avec* b), *diboute av* m (= tenir tête à quelqu'un), *dispite av* m, *parle av* m (mais *parlé av* B LII, i?);

pour : = régime direct m B 217 : 18; Bf 131 : 8; — *dimande pour* + infin. m, *pense pour* + infin. m; mais *sayé pour* Bf 11 : 15, *tardé pour* Bf 231 : 13, *comploté pour* Bf 333 : 4 ont l'*é* fermé comme devant les propositions secondaires (b?), et pour B 178 : 4?;

sis : compte sis b.

II. un complément local :

a) qui désigne le point de départ de l'action (b?) : *vini* Bf 23 : 15? (v. B 46 : 22, 74 : 21).

b) qui désigne le lieu où l'action se passe : mais je trouve aussi *é* fermé (?) : *arrivé* Bf 329 : 2; *assisé* B 134 : 24; Bf 185 : 22; *bouzé* Bf 111 : 2; *çanté* B 167 : 13; *causé* Bf 139 :

17; *coucé* Bf 259 : 5; *crié* B XXXVI, 5; 157 : 22; 206 : 18; *dansé* B 215 : 14; Bf 167 : 22; *dérobé* Bf 387 : 20; *dibouté* Bf 273 : 15; *gagné* (= il y a) B 215 : 1; *passé* Bf 353 : 9; *tini* (= tenir dans-) Bf 277 : 17; 281 : 19; 385 : 1; (*av*) 245 : 27; 323 : 8; 355 : 4; B 181 : 25; *vini* BCf 36 : 3; *viré* Bf 325 : 22.

c) qui désigne la direction que prend l'action : mais *allé* B 91 : 17; *crié av* Bf 105 : 21; *mété* Bf 5 : 17; *trempé* B 198 : 8.

III. un complément temporel :

a) qui désigne le temps où se passe l'action (v. *açtheire*) : mais *allé* B 84 : 9; Bf 349 : 7; *dibouté* B 133 : 20; *gagné* Bf 35 : 9; *manzé* (*avant-*) B 39 : 17; *posé* Bf 323 : 23; *trouvé* (*avant-*) Bf 327 : 9; *vini* B 17 : 5; Bf 151 : 26; 159 : 15.

b) qui désigne la durée de l'action : mais *dansé* Bf 129 : 7.

c) qui exprime combien de fois l'action est répétée (?) : seulement *cause* Bf 13 : 11; mais *marcé* B 216 : 3; *causé* B 130 : 11; un redoublement a la forme en *e* muet : *tombe tombe* Bf 253 : 19.

IV. un complément modal (et instrumental) : mais *assisé labouce ouvert* Bf 339 : 6 (ou est-ce à traduire : il est assis, sa bouche est ouverte?); *causé doucement* Bf 365 : 13; *li taillé coment si pas* B 189 : 5.

V. on met en **b** (mais pas en **m**) la forme en *e* muet, si le sujet, *pas* ou *pis* suit le verbe.

Je trouve les formes en *é* fermé :

I. à la fin d'une phrase :

a) quand le verbe est la fin de toute la phrase : *s'en mêle s'en mêle* F 21 : 24 pourrait être excepté de cette loi; mais *proufite* H XVI, 25; *file* H XVI, 34? — *crie* Bf 303 : 12, *réponde* Bf 13 : 6; 173 : 17; 195 : 18; 299 : 1, et *tende* Bf 371 : 1 sont causés par des citations qui les suivent d'ordinaire; *alle* Bt 375 : 15 et *vine* B 29 : 4 semblent être des fautes d'impression (?).

b) quand le verbe termine une proposition suivie d'une proposition subordonnée (ou principale) :

1. d'une proposition subordonnée :

α) d'une proposition-objet : même celles qui sont introduites par *ça qui* m.

β d'une proposition du lieu : seulement Bf 387 : 10 (mais Bf. 371 : 7).

γ) d'une proposition du temps : mais H XVI, 31?; toujours la forme en *e* muet devant *l'heire*; c'est donc une proposition subordonnée où le relatif manque, non pas un pur remplacement de « quand » par *l'heire*.

δ) d'une proposition finale : mais *li arrête pour dourmi* Bf 139 : 15(?).

ε) d'une proposition de comparaison : seulement B 146 : 2.

2. d'une proposition principale (?).

II. au milieu d'une phrase :

a) quand le verbe est suivi de *même* m, *donc* m et (à la différence du b) de *pas* (seulement B 225 : 17) et d'un sujet : *vendé li va coné* Bf 71 : 22 ; *zaute tendé éne à l'aute* B 226 : 13 ; *qui vou s'en mêlé, vous* B 45 : 3 ; *guété vous même* BCf 38 : 21 ; Bf 83 : 19; 241 : 2; mais aussi *guette vous même* Bf 255 : 13; *té comence sicour sicour* B 47 : 2, *té tombe la plie* B 47 : 14; *té comence tantôt* B 65 : 21 (?).

b) quand le verbe est suivi de *là* m, *açtheire* m; *av* m et *sembe* m qui expriment l'accompagnement (b ?).

c) Quand la deuxième partie d'un redoublement est suivie d'un complément local (7 m : — 2 m, — 1 b) ou modal (3 m : — 1 m), elle a *é* fermé (b?) : même *ploré ploré là* Bf 299 : 22; mais BCf 46 : 12; Bf 109 : 1 ; F 34 : 26; — B 127 : 3 (?).

d) Le participe passé d'un verbe ne se distingue de l'indicatif et de l'impératif que par le manque du pronom personnel et de *y* en b — c'est-à-dire il suit aussi la loi verbale (= indicatif sans pronom personnel); mais l'adjectif verbal du passé a toujours *é* fermé : *habille* B 206 : 5 ; 210 : 18 ; Bf 139 : 7 a peut-être (?) comme *travaye* une seule forme (v. *Kr. Stud.*, I 14 : 36); mais *amarre* Bf 13 : 18; 251 : 10 et *lance* Bf 257 : 6 (?). Dans *trouve* + subst. + verbe, le verbe semble ne pas être un adjectif verbal, mais l'indicatif (comp. *moin la trouve voutt manman y sava larivière* F 33 : 15); c'est pourquoi je n'ai

pas compté ici les cas suivants : *trouve so pauve mari allonze là haut lilit* Bf 141 : 16; 371 : 18; *li trouve maïe fane parterre* Bf 233 : 17; *trouve ça iève là colle collé làhaut tourti* Bf 13 : 22 et 303 : 17. — Selon C. Baissac, les verbes en *é* ont toujours la forme en *é* fermé, quand ils sont employés au sens passif; je trouve pourtant çà et là la forme en *e* muet (?) :

α) devant un complément local : *çatte qui fine bourle av difé* B XXX, 14; *li fine tace av goudron* Bf 11 : 11; *mo beif qui fine enterre dans lasabe* Bf 41 : 22, *la montagne napas fine plante boute en boute* Bf 83 : 23; *pitit qui té amarre dans so lédos* Bf 315 : 21; *lette léroi té garde dans tiroir* Bf 319 : 7.

β) devant un complément instrumental : *coment labouce posson fine dicire av l'hameçon* Bf 329 : 25; *zozos qui fine maille av li* Bf 359 : 11.

e) L'infinitif employé comme substantif a toujours la forme en *é* fermé (b?). De ce que la seconde partie des redoublements des verbes préfère çà et là la forme en *é* fermé, ne s'ensuit-il pas qu'elle fut d'abord substantif et qu'elle fut traitée plus tard comme un verbe (comme *mo vlé porte li* m = *moui vé porte a li* b; ainsi *mo rode rodé li* m et puis *mo rode rode li* m) ??

Qu'en est-il du **M**? Il se pourrait facilement qu'il suivît d'autres règles que le mad. cr. ou qu'il les brouillât tout à fait.

J'y trouve les formes en *e* muet, quand le complément est :

I. un régime :

a) direct ou indirect : *quirié* T V, 26 (mais *crié* a deux formes à cause de la voyelle *i*), *mandgé* T IV, 11; VII, 17 (parce que l'autre forme est *manndzi*), *gardjé* B 105 : 13 (l'autre forme serait *garde*), de même *mandjé* B 105 : 26; 106 : 12, 22; *tendjié* B 106 : 6; *dimandjé* B 106 : 8, 20 peuvent être expliqués par la loi de l'inégalité des thèmes verbaux; mais pourquoi *gagné* T II, 7; V, 26; B 106 : 6; *çanzé* T VII, 11; *flanqué* B 107 : 5 ?

b) prépositionnel.

II. un complément local :

a) qui désigne le lieu où l'action se passe : mais *maziné* T VI, 15; *passé* T VI, 28; *paché* B 105 : 15.

b) qui désigne la direction que prend l'action : mais *toumbé* Ech. II, 23 ; *allé* B 105 : 17.

III. un complément temporel : mais *çanzé ancô* T VII, 12.

IV. un complément modal : mais (*quirié* Ech. II, 1 ; *livé* T V, 15 ; VIII, 7 peuvent être expliqués) *causé fôro* T II, 22.

V. si le sujet ou *pas* suit le verbe (**bM**).

Je trouve les formes en *é* fermé :

I. à la fin d'une phrase :

a) quand le verbe est la fin de toute la phrase : mais *name name* F 21 : 1 ; *dimande* T II, 29 ; *li mârace, li mârace* T III, 1 ; *y ariquîle, y ariquîle* T III, 6 ; *li sauto, li sauto* T III, 11 ; *arrive* T V, 1 ; *pâssa* T VI, 11, 20 ; *causo* T VI, 31 ; *acoutou* T VII, 31.

b) quand le verbe termine une proposition suivie d'une autre proposition subordonnée : mais *dimand'* T VI, 20 (?).

II. au milieu de la proposition : trop peu d'exemples.

La loi de la variabilité du thème verbal semble donc être confondue en **M** (comme aussi dans le parler des petits créoles) ; mais je ne saurais trancher cette question difficile par ce peu d'exemples ; car il se pourrait aussi bien que le **M** suivît cette règle, mais qu'elle y fût plus restreinte par la loi de l'inégalité des thèmes verbaux (?).

N'est-il pas bien curieux que le mad. cr. **b** et **m** aient créé cette loi, à la différence de tous les parlers négro-créoles ? Ces derniers ont choisi la forme plus fréquente (= porter, portez, porté) en *é* fermé à l'exclusion de l'autre, tandis que ces deux parlers mad. cr. ont conservé deux formes (*porté* = porter, portez, porté, et *porte* = porte, portes, portent) et en ont réglé l'usage. Cette loi provient-elle du français ? Il faudrait alors supposer qu'en français les formes en *é* fermé finissaient d'ordinaire la phrase (du moins dans le langage des maîtres et des esclaves), tandis que les autres formes étaient plutôt unies à un objet. Ou ce phénomène s'explique-t-il par la contraction des *é* (*i*) avec l'*a* du pronom régime en **b** ?

Il y a fort peu de différences entre le **b** et le **m** dans l'emploi des formes en *e* muet et en *é* fermé. Il y en a plusieurs dans la formation des thèmes verbaux. Il y a des verbes :

I. à deux thèmes qui suivent la loi verbale :

a) le premier thème = le second thème + *é* :

1. les verbes appartenant à la Ire conj. fr. (excepté III a);

2. en m, je trouve aussi des verbes d'autres conjugaisons et, en outre, des analogies d'autres verbes et d'autres parties du discours : *attende* m — (*attendé* m ?) ; *dicende* m — *dicendé* m ; — *méte* m = *mété* m ; *morde* m — *mordé* m ; *moule* m — *moulé* m ; *rende* m — *rendé*, *réponde* m — *répondé* m ; *tende* m — *tendé* m ; *vende* m = *vendé* m [1]) ;

allé m — *alle* m ; *coné* m — *cone* m ; et même *çarité* m — *çarite* m ; *assise* m — *assisé* m ; *condire* m — *condiré* m ; *çosire* m — *çosiré* m ; *déhaïe* m — *déhaïé* m ? ; *haïe* m — *haïé* m ? ; *sacouye* m — *sacouyé* m ; *touye* m — *touyé* m ; et *diboute* m — *diboute* m.

b) le premier thème = le second thème + *i* : *fende* m — *fendi* m ; *fonde* m — *fondi* m ? ; *pende* m — *pendi* m ; je ne suis pas sûr s'ils suivent vraiment la loi verbale ; je suis encore moins sûr de *bouille* b — *boui* b ; *court* b — *courî* b ; *fonde* b — *fondi* b ; *parte* b — *parti* b ; *perde* b — *perdi* b.

vine m (*vîni* T VII, 5 ?), *tine* m, *fine* m semblent être résultés du redoublement : d'abord *vini vini*, puis *vine vini* (comme *vire viré*) et puis *vine* + infin., *vine* + complément modal ; *tini tini* < *tine tini*, mais *tine* + régime et *tini* + régime ; *fine* n'est employé que comme particule de temps parce qu'il n'eut que cette fonction dans le redoublement : *fine fini* et puis *fine* + infin. ; je trouve toujours *fine fini* + infin., mais auprès de *fine* + infin. aussi *fini* + infin. Bf 377 : 9 ; B 26 : 11, etc., et toujours *fini* + régime.

II. à deux ou à plusieurs thèmes qui ne suivent pas la loi verbale et ne se trouvent qu'en b :

---

1. Si la loi verbale provient du français, ces verbes sont aussi des analogies (car *tendé* et *tende* ne représentent pas toutes les formes verbales que *porté* et *porte* représentent) ou bien il faut supposer que la IIe et la IIIe pers. du plur. du présent de l'indicatif et la IIe pers. du plur. de l'impératif aient seules décidé cette loi. Si les verbes de Ib suivent la loi verbale, ce sont des analogies ou bien le participe passé a aussi été un des facteurs qui ont décidé cette loi ; si les verbes de Ib ne la suivent pas, le participe passé n'a pas eu d'influence sur cette loi.

a) à deux thèmes dont l'un est une partie de l'autre :

1. le premier = le second + *r* : *béni — bénir; crois* (*croué*) *— croire; di — dire; écrit — écrire; fait — faire; fini — finir; rempli — remplir; rit — rire; senti — sentir;*

2. le premier = le second + *d* : *prend — prende; rend — rende; répond* (*arripond*) *— réponde* (*arréponde, aponde*).

b) à deux ou plusieurs thèmes essentiellement différents : *entend — entende* (*entenn'*) *— (en)tendi; sort — sorte — sourti — sortir; vien — vni — vnir*; mais je trouve trois verbes dont les thèmes ont un emploi différent :

pé (seulement avec *y*), *pi* (seulement avec *la*);

vé (seulement avec *y*), *vouli* (seulement avec *la*);

voit (*voé*) (seulement avec *y*), *vi* (seulement avec *la*); *oir* = infin. et avec *va*.

III. à un thème :

a) des verbes de la Ire conjug. fr. :

1. il y a trois groupes de verbes qui se distinguent de ceux qui suivent la loi verbale, par la différence de la prononciation entre la forme en *e* muet et celle en *é* fermé :

α) dans cons. + *i* + voy., *i* est demi-voyelle; dans cons. + *i* et cons. + cons. + *i* + voy., *i* se prononce comme voyelle, on a donc *fié* (et *fi*) : *balié, cacié* m, *çarié, déshabitié* b, *fié, marié, parié* m, *rémié* m, *rié* m (pour cela *pitié* m devenu verbe a une seule forme); mais *blye — blié, crie — crié, prye — prié, sipplie — sipplié; envie* m vient de « j'ai envie »; de même, si *ou* est demi-voyelle dans l'un et voyelle dans l'autre thème, je ne trouve qu'un de ces thèmes : *zoué; sacouye* m et *touye* m ont suivi l'analogie des autres verbes en *e* muet et en *é* fermé.

β) dans cons. + *r* ou *l* + voy. et *st* + voy., *r, l, t* se prononcent; mais sans une voyelle suivante, *r, l, t* ne se prononcent pas d'ordinaire en créole; on a donc : *ronflé* m, *tranglé* m; *entré* m, *montré* m, *rentré, sévré* m, *resté* et plus rarement *ente* m, *monte* m, *rente, ress* qui existent, mais sans suivre la loi verbale (c'est pourquoi *sivré* m et *vlé* ou *voulé* n'ont pas suivi l'analogie des autres verbes à deux thèmes).

γ) dans quelques verbes, la différence n'existe pas en **M** et n'a pas existé peut-être dans l'ancien mad. cr. : *açté* m, *appelle,*

galpé m, *promené* et plus rarement *acété* m, *appelé*, *galoupe* m et *promène*.

Dans les deux autres groupes de verbes à deux thèmes qui suivent la loi verbale, on obtenait l'une des formes en ajoutant à l'autre un *é* fermé; mais ici il n'en était pas ainsi. Cette difficulté ou inégalité était peu commode, et l'on tâchait de s'en débarrasser en choisissant la forme qui était plus fréquente (d'ordinaire celle en *é* fermé).

2. *çanté* m, *compté* m, *coucé* m, *dansé* m, *dérobé* m, *osé* m; — *caciète*, *embrasse* m, *habille* m, *travaille* semblent aussi n'avoir qu'une forme (?).

b) des verbes d'autres conjugaisons françaises : *apprende* m, *assise* b, *bâti* m, *boire*, *boui* m, *condire* b, *coné* b, *coude*, *couit* (*couite* b), *couri* m, *couve* b (= couvrir), *crire* m, *croire* m (*crois*? Bf 9 : 5), *découvert* m, *défaire* m, *dire* m, *discend* b, *doit* b (*doite* m), *dourmi* m, *faire* m, *faut* m? (= *bisoin*), *fini* m, *fouti* m, *guéri* m, *haye* b, *lire* m, *menti* m, *mette* b, *morde* b, *morfonde* b, *mort*, *moude* b, *ouve* b, *ouvert* m, *paraîte* m, *parti* m, *pende* b, *perdi* m, *plaigné* m, *plainde* b, *ponde*, *prend* m, *prévini* m, *rempli* m, *reprende* b, *revient* b, *rezoinde* b, *rié* m, *rouve* b, *saisi* m, *servi* m, *sive* b, *sivré* m, *souffert* m, *sourti* m (*sourte* m?), *souvient* b, *souvini* m, *teigné* m, *teine* b (= teindre), *tiens* b, *tourdi* m, *vaut* b, *vende* b, *vive* b, *vlé* ou *voulé* m, *voir* m, *zoinde* m.

Le m a donc, comme le b, des verbes à deux thèmes dont le second n'est que le premier + *é* (*i*) et des verbes à un thème; mais il n'a pas, comme le b, des verbes à trois thèmes et des verbes à deux thèmes qui diffèrent l'un de l'autre essentiellement; il y en a aussi en m des restes, mais ce n'est que parce qu'ils n'ont pas toujours été essentiellement différents l'un de l'autre ou qu'ils ne sont pas toujours différents, qu'ils se sont conservés — l'un et l'autre; pourtant une seule forme de ces verbes semble être vraiment en usage, l'autre est très rare. — Du reste, le b me semble avoir une abondance suspecte de formes verbales. Y a-t-il une différence dialectale entre elles (les formes en *r* = mad. cr., celles sans un *r* = M?)?

Quelques formes me semblent récentes, comme *pé*, *vois;* ou *cacabe* et *trouve* ne sont-ils que M? Encore est-il curieux que le b choisit entre les *ié* et *i*, *wé* et *ou* et garde d'autres thèmes essentiellement différents.

Le rapport suivant des origines des thèmes verbaux dans les deux parlers (mis à part les verbes de la 1re conj. fr. et les complexes verbaux) :

	Sing. du pr. et de l'impér.	IIIe pers. du sing. du pr.	IIe pers. du plur. du pr. et de l'impér.	IIIe pers. du plur. du pr.	inf. pr.	part. passé	futur
b	28	0	0	19	33	24	0
m	9	2	14 ou (12)	12	23	30	1

montre que le b a principalement des infinitifs (v. *Kr. Stud.*, I 24 : 6; VII 22 : 33), le m des participes passés.

Il y a en outre en b d'autres formes verbales qui me semblent presque toutes (excepté *allons*, *lavé*, *lété*?) suspectes parce qu'elles y ont la même fonction qu'en français; en m, qui en a aussi quelques-unes, elles ne sont que des formes pétrifiées :

1. des gérondifs et des participes présents : Dans Héry : *en baissant* b, *en branant* b, *en contant* b, *en fiçant* b, *en flattant* b, *en montant*, *en mordant* b, *en morgrognant* b, *en passant* b, *en sipitant* b, *mazinant* b; Pa : *lisant* b; — *endécendant* m = rapide; *enfoutant* m = plaisanter, gouailleur; *pique en montant* m = s'élever; *enpendant* m = suspendu; *en tâtant* Bf 243 : 10; *en tombant* Bf 177 : 11.

2. la 1re pers. du plur. de l'impér. : *courons* b, *dépéçons-nous* b, *manzons* b, *partons* b; *allons-nous* b = allons-nous-en; mais *allons* comme interjection et auxiliaire est bien créole, comme *anons* m.

3. des imparfaits : *croyé* b, *disé* b, *pouvait* b, *riait* b, *v'nait* b; dans « *moin qu'était in famé créyole* F 65 : 1 » il faut lire peut-être *qué té*; v. *l'était* b, *l'avait* b.

4. des futurs : *acout'ra* b, *arriv'ra* b, *dormira* b, *épous'ra* b, *finira* b, *f'ra* b, *gagn'ra* b, *manz'ra* b, *n'aura* b, *n'oubliera* b, *paîra* b, *pourra* b, *sentira* b, *tardra* b (même dans Focard?), *viendra* b, *voudra* b; *sivré* m n'a pas la fonction d'un futur.

5. des conditionnels : *f'rait* b, *donnerait* b, *l'aurai* b, *n'auré* b, *s'ré* b, *trouv'ré* b.

Une série de formes verbales sont soudées avec d'autres mots :

I. Compositions simples :

a) un verbe + un substantif : *pendgare* = afin que;

b) un verbe + un pronom : *l'est* **b**, *l'était* **b**, *l'a* **b**, *l'avait* **b**, *c'est* **b?**, *c'été* **b?**, *éna* **m**, *çava* **m**;

c) un verbe + un adverbe : *vautmié* **m**, *tchiombom* (tiens bon); ne-pas, ne-point, ne-plus, ne-que, ne-rien, -pas, ne- : *napas* (= n'est pas, pas), *n'apoint* **b** (= n'a pas); *naplis* (= plus), *néque* **m** (= ne-que), *narien* **m** (= rien); *sipas* (= sais pas), *n'a* **b** (= il a, il y a), *n'avait* **b** (= il y avait), *n'aura* **b?**, *n'auré* **b?**, *n'importe* **b** (?).

II. Compositions doubles :

a) ne + pronom + verbe : *nana* **b** (= il y a, avoir); ne + verbe + pronom : *nati* **b?** (= y a-t-il); verbe + pronom + pronom : *va-t'en* **b**; pronom + pronom + verbe : *yéna* **m** = *éna* **m**;

b) pronom + verbe + article indéfini : *cétin* **b** (**Ls** : *tein*).

III. Compositions multiples : *soupelet* **b** (**Mr, Tr**) = *sivouplé* **m**.

E. Formation de mots nouveaux par l'appui à d'autres ou par la confusion avec d'autres :

I. avec le même sens :

fièvе barbouillé **m** = barbier? (+ barbouiller?);
belmentère **m** = parlementaire;
bilbloquet **m** = bilboquet + bloc? selon G. Paris répétition de l'*l*;
corription **b** = correction, admonestation (corruption + correction);
crainte **m** = vantard, fier (crainte + crâne, selon G. Paris = + crin fr. pop.);
lave **m** = là haut, sur (*là haut* + *là ave*);
name name = ânonner (gnangnan fr. + *name name* cafre?);
plicé **b** = crisser (+ *plisser* = éplucher);
renconté **m** = raconter (ren... + ra...);
sava **b** = s'en aller (s'en va + ça va);
timbé **b** = tomber (+ timbo mad.?);
viélon **m** = violon (vielle + violon?);
zanbourzois **m** = jamrosas (+ gens bourgeois?);
zanblongues **m** = jamlongs (+ jambes longues);

zanguerna **m** = l'église des païens, la cantine, le débit d'arac (Jaggernaut + gens Guernard ou grenat ?);
zourmon **m** = giraumon (*zir'* = *zour'* ?).

II. avec un autre sens :

coricolo **m** = crête de coq (cocorico, coricoco + coquelicot ?);
sipas **m** = *a*) je ne sais, environ; *b*) il introduit une phrase interrogative (in)directe, indécise, et une double question.

F. Enrichissement du vocabulaire :

I. Des mots d'un français dialectal et vieux :

affouche **b** = sorte de liane, H 104 : 1; 107 : 23; 118 : 2 (= affourche);
agacère **b** = taquin, querelleur (d'agacer);
amise **b** = amie (**Tr** 27 : 10);
anvalé **b** = avaler (**Ls** I 62 : 28);
aquifaire = pourquoi;
aregarde **b** = allons donc, tu n'y penses pas;
ave **m** = avec;
bazardier, *bazardière* b = colporteur, -euse de légumes;
bersac, *boursac* = besace (**Mr** II 20 : 3);
bittaze **b** = but ? H XIII, 8, 27; v. *bite av* **m** = être de taille avec quelqu'un (abuter);
bonavini **m** = au hasard, sans rime ni raison, premier venu (= bon avenir, à bon avenir ?);
bouétère **m** = poisson qui joue avec la boitte sans avaler l'hameçon;
brinzelle (bringelle) = Solanum esculentum (comp. bringes = brindelles, Métivier);
brouillaze **m** = brouillamini;
cacaille **b** = cailleter, babiller (*Ltbl. f. g. u. r. Phil.* 1885, p. 513);
call' **b** = n'oser s'avancer (arcaler pour arculer, comme calbiter pour culbuter ?); (caler = céder, se baisser, Ch. Ménière);
camiserie **b** = ahurissement (comp. camus);
capeux **b** = plein de grosses roches, de caps;
carabis **m** = favoris (Jonain);
coumagne = battre ? H II, 38; (*magné*, *magnien* = toucher, palper, manier **Mr** I 141 : 19; 164 : 20);

couri m = se sauver, s'enfuir (Sachs-Villatte);
croçade b = accrochement? H XIV, 30;
dalon b? H XV, 31 (dâler = aller, Chambure);
dave b = ivre (dâvi ou daivî = délirer, divaguer, déraisonner, Remacle);
déhaïé m = haïr moins;
désavaner m = défricher;
embaratère, *embaratèse* = faiseur, faiseuse d'embarras;
embétére, *embétèse* b = causeur, causeuse qui a du miel dans la bouche, enjoleur;
fanegace m = enfant de chien (selon G. Paris = enfant de garce);
fautére m = coupable, fautif;
fouca m = fou, follie (foucade = colère, impatience);
fraillefaillé m = chercher partout (farfouiller, fourailler = fourrager?);
goulipia m = goulu (goulu piard ou goulu Piarre; selon G. Paris comp. galapia);
granfougner (? = graffigner) = égratigner;
grinouitte b = grenouille;
lacrace m = salive (v. crache Sachs-Villatte; crache = indisposition qui nous fait cracher plus souvent, Rousseau);
lémétére m = petit maître (de mettre);
métére m = casseur, provocateur (*méte av*);
morgrogner b = maugréer;
nénène = bonne, nourrice (**Mr** I 82 : 33; 150 : 33; 212 : 14; = nénais?);
nique m = niche, nid;
Nonor m = Agénor (comp. Toto = Victor);
parfinir b = confirmer;
pariaze m = pari, gageure;
pointére m = galant;
pourgalé = maltraiter, engueuler? H X, 68; = mettre dehors? H XVII, 33 (= pour égaler N 11); (= chasser avec violence, avec brutalité, malmener, maltraiter **Mr** I 141 : 28; = mettre dehors **Tr** 39 : 21; = chasser, régaler pour marquer l'intention qu'on a de frapper, Ménière);
quéti = lentement? H X, 57 (= chatouillement, Métivier);
quiquefois m = peut-être (comp. port. talvez);
quitté = laisser + inf.;

quiyonne = aborder ? T v, 18 (= ? aiguillonner);
ravaze **b** = ustensiles de ménage (Sachs-Villatte);
répondeir **m** = qui répond toujours;
rondaze **m** = enclos circulaire en palissades;
s'en mêlèr' **b** = faiseur d'embarras, un individu qui s'occupe d'une chose étrangère à sa profession, à ses habitudes, d'un art ou d'un métier qu'il se figure savoir et qu'il ne sait pas ou qu'il se donne pour connaître et qu'il ne connaît pas;
soursouris **m** = chauve-souris (comp. *sourissolle* **Mr** II 50 : 2);
taquinère **b** = taquin;
tondre = briquet (= bois pourri sec, Jonain; selon G. Paris = amadou v. fr.);
touqué **m** = prendre (= toucher ? comme *nique* = niche);
tralé **m** = traîner (trâler = se râler = se glisser à la dérobée comme un râle, Jonain);
verbalement **b** = carrément, sans ambages.

II. Des mots portugais (importés probablement par les nègres mozambiques) :

bobre est l'instrument favori du musicien cafre : une lyre à une seule corde, sous la forme d'un arc avec une calebasse coupée pour cavité sonore; on frappe sur la corde tendue avec une baguette et les doigts, en touchant la corde par leur revers, restreignent ou étendent le son; portug. abóbora v. *Kr. Stud.*, IX 57.
brèdes = des plantes (esp. d'amaranthe) dont les feuilles se mangent en guise d'épinards (= bredo; v. Sachs-Villatte);
calamaka **b**, *calamouka* **b** = malin (calamocar = battre, nuire);
carapate **b** = bosse ? H II, 3 (carapeta = chique, bille, toupie);
carcar **m** = vieille voiture (carro);
cascavelle **b** = abrus precatorius (cascavél = clochette);
dade **m** = dé (dado);
margoze = un légume du pays qui a une grande amertume **b**; = amer **m** (margoso); v. *Kr. Stud.*, IX 57;
matoutou **m** = sale (= une bête **Mr** I 54 : 2; 218 : 27; port. matuto = que vive perto das matas e sertões no Brasil, rustico, agricultor);
mingui **m** = ladre, avare (mingua = falta do necessario; peut-être d'un adjectif minguido ?);

mofine m = malheur que porte la yangue, funeste (mofino = infeliz, desdiçado); v. *Kr. Stud.*, IX 108;
quémequéme m = embarrassé (queimo = queimor = o estimulo que fazem certas substancias no paladar);
sapatère m = savetier, cordonnier (sapatero);
talinga = mari ? H III, 74 (talingado = lié, conjoint);
tambe, tambre = datte; portug. *tamara* (arab.) selon Schuchardt.

III. En outre un mot italien (importé par les Français ? = nom propre ?) : *bévilacqua* m = *bébibacoua* m = plante aquatique, et quelques mots anglais :

blacaille m = œil poché (black eye);
off m = le signe du starter, les jambes qui s'ouvrent au point de faire craindre que le tronc ne se déchire par le milieu; l'éperon du jockey, le jeu des ciseaux, la balle du grain que chasse le van, la poussière qu'enlève le balai.
tiffin m = le goûter (aussi indo-angl. v. Hobson-Jobson);
tiffiné m = goûter (dérivé de *tiffin*).

IV. Des mots malgaches (selon Baissac) :

cabar = conférence, meeting (nouvelle en malg.);
condé m = mouchoir attaché autour de la tête; v. *Kr. Stud.*, IX 116;
lamba = châle venant de Madagascar (harde, linge en malg.);
macote m = sans sou ni maille (macota = sale en malg.);
mahoula m = paresseux;
manou m = ivre;
mangouate m = nom d'un coquillage bivalve;
mandingue m = mensonge (comp. portug. mandinga);
maouli m = endormi, lourd, pesant;
mavouz' b = dépourvu d'énergie, languissant, troublé sans cause rationnelle, victime d'un maléfice; *mavouzou* m = paresseux, et par extension, un homme commun et grossier;
mouroungue m = une plante Bf 447 : 4; v. *Kr. Stud.*, IV 142;
rampangou b = riz brûlé; *lampangou* m = croûte formée par le riz qui adhère à la marmite;
sambale b T et C 37; *Kr. Stud.*, IX 30, 40;
sape sape m = flirter (saf saf = caresser en malg.);
tangue m = tandrac, tandrec;

vangassaye = espèce de petite orange acide (malg. vouangas-saye);
zouritte **m** = espèce de sèche (houritte malg.).

V. Des mots cafres (selon Baissac) :

djoubané **m** = danser, sauter (*guiouba* = une danse **Mr** II 134 : 17);
kalipa **m** = bien mis;
paliaca ou *pariaca* = mouchoir à carreaux de couleurs vives, était la coiffure de toutes les jeunes négresses.

VI. Des mots arabes (selon Baissac) :

bacsisse **m** = pourboire (selon G. Paris = arab. bakschisch);
laloi **m** = gâteau fait de lait de chamelle et de miel;
salam = salut, bonjour, adieu.

VII. Des mots indous (selon Baissac) :

batchiara **m** = entremetteur;
bibi **m** = femme indienne;
capra **m** = turban;
chocra **m** = jeune garçon indien;
ciroute **m** = cigare, chéroutes (comp. portug. charuto; et selon G. Paris, angl. cheroots); v. *Ztschr.*, XIII 510.
dobi **m** = blanchisseur;
godon **m** = grenier, cave (je l'ai mis ici, parce je trouve indo-port. godão = celleiro; indo-angl. godown v. *Kr. Stud.*, IX 50);
lota **m** = vase en cuivre;
saheb **m** = seigneur, monsieur;
sirdar (fém. *sirdarine*) **m** = chef de bande.

VIII. Des mots chinois (selon Baissac) :

camela **m** = un Chinois, un camarade, charcutier chinois;
titimayelo **m** = un Chinois (c'est un juron dans leur langue).

IX. Des mots d'origine obscure :

ah iah **m** marque l'ironie, le doute (*aïe ya yaïe* exprime la joie, la douleur, la surprise **Mr** I 193 : 22);

ah ouah **m** = marque le défi, = bah ! laissez donc, c'est absurde **Cy** 81 : 11; 156 : 3;
amale **b** = un poisson? H 105 : 39; = chanvre = hatchich = une feuille à vapeur excitante que fument certains individus;
ambaville **b** = Senecio ambavilla NM I 140; H 67 : 10; 118 : 8; 96 : 29; 151 : 10;
andrèze **b** = nom d'un végétal?;
aquou **b** = où F 10 : 7;
ayoh **m** = marque la douleur (mais l'admiration **Cy** 156 : 1; 159 : 9);
bâ **m** = baiser (*bô* **Mr** I 101 : 19; *bobo* **Ht** 295 : 24);
baba **m** = bébé;
badabambam **m** = imite la chute;
bambaras **m** = un fruit? Bf 445 : 17;
bibasse **m** = fruit à pepins;
bibouk **b** : *en* — : à la manière des araignées;
bicique (bichique) = poisson minuscule de la famille des gobioïdes;
bilimbi **m** = le plus acide des fruits, = Averrhoa bilimbi NM I 202;
bitaquois **m** = campagnard aux manières lourdes et gauches (*bitaco* **Mr** I 38 : 8; 76 : 28);
bouçrongue **b** (boucherongue) = poisson H 105 : 30, 36;
ça bouque **b**? (= *ça — bouque*?) F 61 : 19;
cacouse **m** = un mobilier du jardin? Bf 446 : 23;
cambâre = le plus gros de nos tubercules comestibles H 152 : 21;
camgnioco **m** = *cagnoco* = racaille;
canana **m** = hochet suspendu à l'aide d'un fil à quelques pouces du visage du nouveau-né;
candioc **m** = menu poisson, fretin;
canezou **b** = un vêtement? (selon G. Paris, fr., mais venant d'Afrique);
caniqui **b** = miette;
canze = riz malgache cuit en pâte presque liquide (comp. port. canja);
capécap' **b** = exprime la frayeur;
capor **m** = un fort, un athlète;
cataque (*cata cata*) = coquet; comme interjection; H IV, 14;
catecate **m** = mets fait de racines de manioc coupées;
catéra **m** = sortilège;
çatigant? F 50 : 18;

çatinis = chatignis ? = chatenis ? B 74 : 24 ; 163 : 9 ;
caya caya **m** = clopin clopant, cahin caha, chiffonner (= ronger, déchiqueter Cy 33 : 18 ; 35 : 7 ; 77 : 8) ; v. p. 264 ;
cayambe **b** = instrument (fait avec deux surfaces de hampes de fleurs de cannes et des graines rondes et polies mises dans les compartiments entre elles) qui sert à accompagner le mouvement d'une danse au son du bobre (comp. port. calha) ;
cazaveck m = un vêtement ? Bf 365 : 20 ;
ciguide **b** = talisman, philtre, magie (Vinson pense à sikidi = sorcier en malg.) ;
cipaye **m** = licorne sur la braise, arrosée de citron avec du piment ;
çipèque (= espèce de sauterelle) = une pimbêche, maigre ;
cironquelle ? Pc 71 : 8 ;
citte (*chitte*) **b** = un poisson ? H 105 : 40 ;
coquicaille (= cocu caille ?) Bf 454 : 3 ;
couin **m** = le cri du canard ;
couh = exprime l'étonnement, l'admiration ;
digdig **m** = chatouiller, puis aisselle ;
dholl **m** = un aliment ? Bf 349 : 3 ;
dzèze **b** = un instrument de musique ? ;
fandamane **b** = une plante ? H 105 : 20 ;
fangouni = colère ? H III, 78 ; IV, 71 ; *fére — av* **m** = conter des bourdes à ;
fanjans **b** = sorte de fougères, dont les Malgaches savent tirer une fécule nourrissante H 93 : 37 ; 101 : 17 ;
fataque = espèce d'herbe ? ; *foutac* H XVI, 1 est corrigé en *fatac* ;
fizète : mangue- = mangue figet ? Bf 365 : 11 ;
flangourin = jus ;
fouts H VI, 60 est à corriger en *forêts* ? ;
gablou **m** = bout de cigare (comp. fr. gabelou ??) ;
gadiac **m** : *ène ptit-* = un petit morceau ;
gaga **m** = bègue, muet (fr. = idiot, selon G. Paris) ;
galibar **m** = qui parle le galibi comme sa langue maternelle ;
gandia **m** = préparation enivrante extraite du Cannabis indica ;
gname gname **m** = manger (Name 165 : 35) ; = *naname* **b** ;
gnioco **m** = marque l'incrédulité, le refus ;
gouni (*goni*) = une plante ? H 113 : 4 ; 122 : 12 ;
gounn (*ghoûn*) ? Bf 218 : 24 ; 429 : 4, 10 ; 431 : 6 ;
gonaze **m** = cochonnerie, ordure ;

gouramié **m** = gourami (Sachs-Villatte);
guidi guidi **m** : *fère* — = chatouiller; (— désigne une agitation continue **Mr** I 207 : 15; 213 : 4; comp. queti = chatouillement, Métivier);
guine **m** = un peu;
houn **m** = houn B 61 : 25; = oui; *houn whoun* = non;
ketly : c'est une coiffure faite de deux longues tresses flottantes (Baissac pense à une Suissesse);
kitouse **m** = salé, peu frais;
laf **m** = un poisson armé sur le dos d'un aiguillon dont la piqûre est parfois mortelle;
lancive **b** = trompe retentissante formée d'une coquille percée d'un trou;
lalo **m** = est un légume visqueux?;
langane = un fruit? Pc 127 : 10; = *longani* ? = Euphoria longana NM I 202;
langouti = le plus simple des vêtements, plus simple encore que la feuille de vigne d'Adam;
lapipie **m** = l'appât qu'on répand pour attirer le poisson;
l'étail ? H XVII, 98;
macatia = un gâteau de farine et de sirop;
maccabée **m** = une pince puissante employée dans les travaux des champs pour déraciner les roches énormes sur le tracé du sillon;
maf = marque l'état aqueux et sans saveur des racines alimentaires **b**; mou et lourd **m** (comp. fr. maflé?);
maho **b** = un arbre? H 66 : 20; 177 : 21;
maïoque = *manioc* (Sachs-Villatte); = marque l'admiration **m**;
malahèle **b** = malade, malheureux;
malakoff **m** = un vêtement? Bf 451 : 20; 442 : 8;
mambolo **m** = un fruit? B 138 : 1;
mani mani **m** = la vibration de la lumière, le miroitement d'une surface réfléchissante, mirage, illusion, verroterie de Venise;
marar **b** = un petit poisson, une gobie qui a l'air immobile et dormeur;
massala **m** = un fruit? Bf 65 : 14; 273 : 19; 285 : 13; 447 : 8;
matapan **m** = un homme ridicule, grotesque (fr., selon G. Paris);
matapané **m** = tourner en ridicule;
mazizi **m** = une plante? ou un animal? qui sent mauvais Bf 211 : 21; 355 : 2;

miguel = malheur, chagrin (= orvet tacheté, v. Mozin, Dict. français);
milef? H IV, 46;
mic-cac = trouble? H VI, 65 (comp. fr. mic-mac);
mineguéle **m** = affront, désappointement;
missouc : en — = en cachette **b**; *lifére* — = il s'avance à petit bruit **m**;
mosse **m**; *fére* — = faire fiasco (terme emprunté au jeu de toupie);
moucéna **m**? : *couteau* — = un fourbe, un traître;
mouffia **b** = Sagus ruffia NM I 206;
moulouctani **m** = sorte de mets? B 285 : 13;
mounan mounan **m** = le diable;
moutaye; Bf 432 : 23;
moutiouc **m** : *fére* — = faire la moue en signe de dédain, de mépris;
moutouc **m** = un insecte xylophage?;
namsim **b**? H V, 19;
nitçoulis **m**? Pc 104 : 1;
ouah? H VI, 50; B 85 : 7;
ouaye **b**? H XIV, 59;
papangue **b** = oiseau de proie? H 67 : 22; 92 : 12;
patangue **m** : *laguéle en* — = une bouche en compote; *cervolant* —? B 185 : 25;
patna = une étoffe? H III, 9;
plack **m** = exprime la rupture;
placata **m** = exprime la chute;
poc poc **b** = exprime la chute;
poutou **m** : *éne gâteau* — = grosse pelote indigeste faite de farine de riz malgache; = une grosse femme difforme (port. puto?);
rabane **b** = tissu;
randane **m** : *peigne la tête ptit* — = peigner à petites boucles;
ravane **m** = *marvanne* **m** = sorte de tambour (port. rabana?);
ravenal = arbre du voyageur (urania Madagascariensis);
rigaga? (v. *gaga*?) H X, 16;
ronde : bois de-? Bf 321 : 19;
rouba rouba **m** = maïs moulu, brèdes et viande salée;
rougail = sauce au poivre (ou poivre?);
sagaïe **b** = une arme (Sachs-Villatte);
sampèque **m** = la réponse à la *sirandane*;

séga **m** = serpent d'Afrique, danse nationale, trembler;
simbou **b** (ou *simlou?*) = un vêtement?;
simiroué **m** = un fruit? Pc 103 : 6;
sirandane **m** = énigme;
sisi ou *sési* **b** = une natte en vaquois sur laquelle dorment les noirs et qui se roule le matin;
snoock **b** = poisson?;
sombouli = un fruit? H VII, 46; X, 32;
son **m** = touché! (selon G. Paris, = fr. zon);
sonze (songe) **b** = une plante aquatique H 105 : 31; 159 : 12; 170 : 10; 174 : 31;
soso **b** = un mets? H IX, 8; 119 : 16 (sauce);
souïque **b** = asthme;
souçouna **m** = l'arac, toute liqueur forte;
sousséquele **m** = aisselle;
tacama(ha)ca (Sachs-Villatte);
tambave = maladie des enfants, le carreau ou l'une des variétés;
tampane **b** = des altérations cutanées, qui se traduisent par des efflorescences dartreuses;
tandiff **b** = petit sac de peau;
tanghin **b** = nom d'un végétal?;
tanguéne **m** = poison;
tatane **b** = sommeil profond;
tèque-tèque = un oiseau? H 69 : 17; 106 : 10; un poisson? B 217 : 4 = Pratincola sibylla, selon d'autres Motacilla sibylla = un oiseau NM II 13;
tiéga? BA 9 : 34;
tiquer **b** = promener longtemps ses doigts dans la chevelure de quelqu'un; c'est comme une sorte de magnétisme qui porte au sommeil;
touc touc **m** = le petit bruit sourd que fait le fer de l'hameçon, en frôlant la pierre; *fére* — = sonder;
touque **b** = les morceaux de briques sur lesquels on pose les pieds de la marmite;
tricmardaze **m** = tripotage, agissements malhonnêtes;
trize? Bf 458 : 22;
vacoi = (Pandanus utilis ou Vinsonia utilis) sert à faire des sacs à emballage pour le sucre;
vanpi **b** = (cookia punctata) petit fruit comestible de la famille des hespéridées;

vavangue = (vangueria edulis) espèce de nèfle commune aux îles de Madagascar, Bourbon et Maurice;
viel **m** = un bout de cigare;
voëmas **b**? : *nana riz, toile bleie*, — Pa 40;
vouve **b** = une nasse;
yambane? H IV, 79;
yangue = *ainé bébéte mican* **b**; = maléfice, imprécation contre l'ennemi **m**;
zamalac **m** = jamalac = jambosa malaccensis? NM I 202;
zambrocal? T et C 36 = *sambrocale*? H IV, 51;
zéneau? B 434 : 25;
zinga **m** : *fére* — = trimer, se fatiguer en pure perte (ginguer = jouer, lutter, Ménière);
zouingue **m** = battre.

X. Des néologismes :

bec-rose **b** = oiseau du pays?;
miel-vert **b** = provient du suc des fleurs butiné sur le tan rouge;
zambec (= jambe-bec) **m** = croc-en-jambe.

III. — Les changements de fonction et de signification.

A. Changement de la fonction.

I. Changement positif :

1. De la fonction des parties du discours :

a) un substantif devient :

α) adjectif : *ça; goût* **m** = bon; *malice; paesse* **bM** = paresseux;
β) préposition : *côté* **b** = à côté de; *lacase* = chez;
γ) verbe : *caciéte* (= cachette) = cacher; *çarite* **m** = avoir charité; *coquin* **m** = voler; *discours* **b** (du secours) = secourir; *gardien* = garder; *nanan* **m** = manger; *pé* **m** = se taire; *pelote* **m** = se blottir; *plein-ventre* **b** = manger son soûl;
δ) conjonction : *lheir* **m** = quand.

b) un adjectif (verbal) :

α) substantif (abstrait) : *tire son fiçant* **b** = se ficher de; *fité* **b** = adresse; *gourmand* **b** = gourmandise; *malade* = maladie; *vantard* **b** = la fierté;

2) verbe : *content* = aimer; *honté* m = avoir honte; *pointi* m = tailler en pointe; *propé* m = nettoyer; *salé* m = salir.

c) une préposition :

1) adverbe : *côte* m; *à côte* m = où (à côte de = à côté de);
2) conjonction : *avant* m = avant que; *dipis* m = depuis que; *pour* = pour que.

d) un verbe :

1) un verbe neutre devient verbe actif : *péter* = faire péter, tirer; *sauté* m = faire sauter, couper;
2) substantif : *ça va* m = santé;
3) conjonction : *pendgare*.

e) un adverbe :

1) substantif : *encolère* m = colère;
2) adjectif : *enfoutant* m = gouailleur;
3) préposition : *dret* = droit à; *ensembe* = au moyen de, avec; *là-bas* b = à; *là-haut* = sur, au dessus de (l'usage de : *à l'entour* b, *dehors*, *didans* b, *dissis* (*sis*) b, *dissous* b ou *doussous* b, *par-darrière* b, comme prépositions est français vieilli);
2) verbe : *dibouté* m = être ou rester debout; *caya caya* m = cahin-caha, clopin clopant, chiffonner (= ronger, déchiqueter Cy 33 : 18; 35 : 7; 77 : 8).

f) une conjonction : préposition : *quaméme* b = malgré (comp. en fr. vulgaire quoique ça = malgré cela).

2. Remplacement de la flexion :

a) Emploi de mots particuliers pour remplacer la flexion : Une des particularités les plus intéressantes du verbe b, laquelle le distingue du m, c'est l'*y* et son emploi : je le trouve toujours immédiatement devant le verbe au présent de l'indicatif (d'ordinaire contracté avec les pronoms personnels), que le sujet le précède ou non.

Abstraction faite d'autres gallicismes chez Héry, etc., il y a pourtant des exceptions à cette règle :

1) après *moua toua*, suivi d'un verbe, qu'on tenait pour le présent (*moi-*, mais c'est *moué va*) et qu'on employait comme

un présent (T II, 2, 3; V, 3, 4, 7, 11, 28; VI, 7, 19, etc.); chez Héry, l'*y* manque dans ce cas toujours (excepté XVIII);

β) de même qu'on employait *moin* (sans *y*) au présent de l'indicatif devant des verbes commençant par une consonne (*lé, nana, napas*), on l'employait aussi par analogie devant d'autres verbes commençant par une consonne (H X, 67; T VI, 28, 29; Ech. II, 20) et avec *y* T II, 28; mais chez Focard, je ne trouve rien de semblable;

γ) chez Trouette, je trouve des thèmes verbaux (principalement des participes passés) sans *y* : T I, 5; II, 22; III, 9; IV, 14; V, 14, 22, 28; VI, 25, 28, 29 (?).

Il semble qu'il y ait en **bM** un passé et un futur qui ne se distinguent du présent que par le manque d'*y* ou un passé et un futur sans *l'a* et *va*. On aurait alors le même cas qu'en créole de Cayenne (**Cy** 132, 135) et de la Martinique (**Mr** I 122, 124), et peut-être un trait nègre (v. Adam, p. 42). Ou ces formes seraient-elles toutes causées par une méprise de Trouette, s'expliqueraient-elles par des cas comme T II, 15, où il a écrit *là* pour l'*a*?

Jamais je ne trouve *y* (ni même chez Héry, etc.) :

α) devant *l'a* = avoir; *na* = avoir, il y a; *l'a* et *na* + thème verbal; *napas* + thème verbal; *napoint* = n'a pas; *napis* = n'est plus; *l'a pis* + thème verbal?; *nati* = y a-t-il?; *nana* = avoir, il y a; *lavé* = *navé* = avoir eu, il y avait; il en est de même des gallicismes *nauré, naura;*

β) *l'est* (*li, ni*), *l'était;*

γ) *va* + thème verbal;

δ) l'impératif et l'infinitif.

Pour expliquer l'emploi de cette particule modale et temporelle, il faut d'abord savoir quelle est son origine. Schuchardt (H 191) y a vu d'abord une forme abrégée du pronom plein *li*, parce que le pronom *il* ne se trouve d'ordinaire pas dans les parlers créoles et qu'on trouve *i* pour *li* dans d'autres parlers créoles. Mais ne faudrait-il pas alors que les Madécasses ou les Mozambiques répétassent le sujet par le pronom de la IIIe pers. dans leur propre langue? Il n'y a rien de semblable dans les autres parlers créoles; encore cela n'expliquerait-il pas l'anomalie de *l'a, l'avait*, etc.; car *li est, li a* seraient restés ou auraient

donné *yé*, *ya* (comp. *liêve* b = *iêve* m) ou si l'on suppose *lé*, *la...* > *il est*, *il a*, pourquoi pas y mettre un *i* (= *li*) comme devant les autres verbes ? Et *va ?*

Je suis donc de l'autre opinion de Schuchardt, d'après laquelle *y* provient de *il*, *ils*, d'autant plus que le picard met d'ordinaire à la IIIe personne entre un sujet masculin (le féminin *a*, *az* était trop rare pour en laisser une trace) et le verbe *i* (= *il*, *ils*), quand le verbe commence par une consonne, *il* (= il), *iz* (= ils), quand il commence par une voyelle.

Schuchardt suppose (H 193) que *l* avait la même fonction qu'*y*, si ce n'est que *l* n'était mis que devant des voyelles, tandis que celui-ci n'était mis que devant des consonnes, et que *y* fit disparaître *l* par l'effet de l'analogie, excepté les quelques cas où *l* est resté. Par là on pourrait aussi expliquer le manque d'*y* devant *va*, *napas*, etc.; car, comme *va*, *napas*, etc. étaient, de même que ces autres particules, d'ordinaire unis à un verbe, on les traitait comme celles-là, c'est-à-dire on n'y préposait pas d'*y*. Cela me semble fort probable. Mais si l'on avait « sujet + *il est*, *il a*, *il appelle*, *iz appellent*, *i donne*, *i donnent* », n'est-il pas aussi naturel et vraisemblable qu'il résultât *i* pour l'indicatif et que *l'est*, *l'a* fussent restés, tandis que *lappelle* et *zappellent* furent remplacés par les autres *appelle* (IIe pers. du sing. de l'indicatif et de l'impératif) et par les *appelé* (appelez, appelé, appeler) ?

Comment pourrait-on alors expliquer l'emploi curieux d'*y* ? A-t-on regardé *lé*, *l'a...* *va* non pas comme des verbes, mais comme des particules de temps (comme en malg. ou en cafre), et les a-t-on ensuite toujours employés sans *y*, quand même ils n'étaient pas unis à un verbe ? — Ou a-t-on cherché un signe spécial pour le présent de l'indicatif et l'a-t-on mis plus clairement en relief, en écartant l'*y* dans les autres temps (v. Adam, p. 63 ; la forme de la conjug. malg. est donc : prés. = a + thème ; passé = b + thème ; fut. = c + thème, en un mot chaque temps a sa particule) ? *lé* + thème se serait réglé sur ces formes ; et puis ces particules auraient été employées sans *y*, quand elles n'étaient pas unies à un thème verbal. — Ou n'a-t-on employé *y* que pour distinguer l'indicatif de l'infinitif et de l'impératif (en continuant la règle française), et parce que *l'a lé*, etc., n'étaient jamais que des indicatifs (surtout quand ils étaient unis à un thème verbal), on n'aurait pas eu recours à cette particule ?

Du reste, la formation des temps du **b** et du **m** ne se distingue pas essentiellement. On a :

α) deux présents : le présent simple : *y* + thème **b** = thème **m** ; le présent simultané : *après* + thème (rarement ? en **b** par *lé* ou *y* + *après* + thème) ; les temps simultanés sont dus probablement à l'influence mozambique ; car en malg. il n'y a pas de simultané, mais bien dans tous les parlers négro-créoles ;

β) quatre passés : le passé simple : Trouette dit qu'en **b**, il n'y a pas de forme correspondant au passé simple **m** « *té* + thème » ; comp. *moi tait çanter* H 1, 29, M9 ; sont-ce des mauricianismes ? Sa fonction correspond à celle de *l'a* + thème **b** ou *nan* + thème **bM**, négatif *napas* + thème **b** ; je trouve aussi une circonlocution *la té qui vé* T v, 19 (dans les autres parlers négro-français, le seul thème a la valeur d'un passé défini ou indéfini ; *té* + thème est là un plus-que-parfait !) ;

le passé absolu : *fini* (*fine* **m**) + thème ; *l'a* (*lé*) *fini* + thème **b** ? (aussi ailleurs *fini* + thème **Mr** I 226 : 1 ; Name 162 : 21) ;

le passé simultané : *lété* (pas *l'a té* ?) + (*après*) + thème **b** = *té* + *après* + thème **m** ; *après* ne tombe jamais en **m** parce que le passé simultané coïnciderait avec le passé simple ; je trouve aussi une circonlocution *moin lété qui manzé* **b**, qui manque en **m** (?) ;

le passé récent : *i vient de* + thème + *même* **b** ?, *i vient de fini* + thème **b** ?, *avlà là* + sujet + *i vient de* + thème **b** ? = *fèque* + thème **m** (comp. *sorti* + thème **Cy** 5 : 3 ; **Tr** 89 : 13 ; 105 : 28 ; **Mr** I 143 : 9, 11 ; **Ht** 315 : 29) ;

le plus-que-parfait : *l'a té* (*lété* ?) *fini* + thème **b** = *té fini* + thème **m** (*té* + thème **Cy**, **Mr**, **Tr**) ; aussi *navé* et *lavé* + thème **b** ? ;

γ) deux futurs : le futur simple : *va* + thème ; — Trouette fait une différence entre *moua va manzé* (= je ne refuserai pas de manger) et *moi manzé* ou *manze talhère* (= je mangerai) ? ;

le futur prochain : *avlà qu'* + sujet + (*va*) + thème **b** et *avlà* + sujet + *pour* + thème + *talhère* **b** ? = *pour* + thème **m** (une semblable distinction **Tr** 55, 56, Name 156 : 35, 37) ;

le futur antérieur : *va fini* + thème ; — *laura fini* + thème **b** et *naura* + thème **b** ? (à la **Mr**, le plus-que-parfait le remplace).

Il n'y a pas de subjonctif.

La IIe pers. du sing. et du plur. de l'impératif est le thème verbal ;

la IIIe pers. du sing. *laiss'a li* + thème **b**, *lesse li* + thème **m** ;
la IIIe pers. du plur. *laiss'à zaut'* + thème **b**, *lesse zaute* + + thème **m** ;
la Ire pers. du plur. : *allons* + thème **b** = *anons* ou *lésse nous* + thème **m** (la circonlocution avec laisser **Tr** 57).

Le futur semble remplacer en **b** le conditionnel présent, et le passé simultané, le conditionnel passé; en **m**, il y a une forme particulière : *té va* + thème, *té va fine* + thème, comme dans les autres parlers n. fr.

L'infinitif simple est le thème (dans *moi la trouve voutt manman y sava larivière* F 33 : 16, *y sava* est l'indicatif), l'infinitif simultané est *après* + thème; en outre, je trouve dans la grammaire de Baissac *pour* + thème, *fini* + thème, *fèque* + thème; existent-ils vraiment comme des infinitifs ou seulement en théorie?

b) La comparaison : Il n'y a pas de comparatifs organiques; on traite comme des positifs ceux qu'on a trouvés : mais *davantaze* H XIII, 7?; *mié* H XIII, 23? (v. **Tr** 33 : 20; **Mr** I 92, 7, 10).

II. Changement négatif :

a) Les prépositions :

α) Dans les combinaisons de substantifs, excepté quelques combinaisons fixes, les prépositions manquent, comme dans presque tous les parlers créoles (mais pas dans celui des petits créoles et H XVIII, 27, 51?); (**Cy** 5 : 1; 14 : 7; 31 : 6, 24; **Tr** 79 : 23; 81 : 26; 123 : 17; Adam 35, 36, 61; *Kr. Stud.*, I 27; 26; VII 26 : 23).

β) La relation du datif ne s'exprime pas par une préposition en **b** (**M?**), en **m** quelquefois par *ave* (**Mr** *pou* et *ba* ; **Tr** *bai*; *Kr. Stud.*, I 27 : 29; VII 26 : 26 s.; Adam 36).

γ) Le **b** et le **m** n'expriment d'ordinaire pas les relations locales avec des prépositions à la différence des autres parlers n. fr.

Le **M** exprime-t-il plus souvent ces relations que le mad. cr.?

b) Les conjonctions : Après *çagrin, coné, content, crié, croire, dire, faut, maziné, montré, nouvelle, parié, peir, vaut mié* **m**, *vlé* **m** (*vé* **b**) « *que* (*qu'*, *qui*) » peut manquer (= une proposition-objet

ou -sujet reste sans conjonction). Le **M** ne met-il jamais *que*, comme les autres parlers n. fr. ?

c) Le pronom relatif (v. Adam 34, 60) :

α) le nominatif ne manque jamais en **m** et dans les autres patois n. fr.; il peut manquer en **b**;

β) l'accusatif peut manquer en **b** et en **m**; il manque d'ordinaire dans les autres parlers n. fr.;

γ) les autres cas manquent d'ordinaire en **b** et **m**, comme dans les autres parlers n. fr.

d) La copule : En **b**, je trouve *lé* pour exprimer l'existence et souvent comme copule (= *li*, *ni*, *y* en **bM**, et très rarement *li* en **m**); mais elle manque aussi comme en **m** et dans les autres parlers n. fr.

B. Changement de la signification :

I. Extension de la signification :

av m = par (au passif), remplaçant le datif, contre;
avec bμ exprimant le lieu où se fait quelque chose et la direction que prend l'action, = de F 13 : 16 (b?); *Kr. Stud.*, IV 26 : 31 s.;
bébête = animal (pas diminutif; = bête, sot **b**, **m**? dans ce dernier sens, il est français v. Gyp, *Pauvres petites femmes* p. 5);
blanc **b** = maître (v. *béké* = blanc, maître **Mr** I 94 : 18; 102 : 28; 210 : 5; **Mr** II 133 : 18);
camiserie **b** = ahurissement;
çanzé m = habiller, vêtir (**Mr** I 141 : 10);
case = maison;
cinois m = chinois, épicier;
conné = connaître, savoir (**Mr** I 143 : 19);
dann **b** (dans **m**) = autour de **bM**, **m** (**Tr** 42 : 12), sur **bM**, **m**;
fouti = pouvoir;
guetter = regarder;
iéna **m** ou *éna* **m** = avoir, il y a;
lacomédie **m** = théâtre, tragédie, opéra;
manman **m** = marque d'admiration (**Cy** 21 : 6; 155 : 11);
mayoc **m** = marque d'admiration;

maziné = penser;
médar **m** ou *médame* **m** (maître d'armes) = maître passé.
na **b** = il y a;
nana **b** = avoir, il y a;
napas = n'est pas **b**, ne pas;
naplis = n'est plus **b**, ne plus **m**;
napoint **b** = pas du tout, il n'y a point, ne pas avoir;
narien **m** = rien;
nation = espèce, caractère;
néque **m** = ne -que, n'avoir que, il n'y a que;
papa **m** = marque d'admiration;
pendgare = afin que ne -pas; (= *qui napas* Bf 231 : 14); pauvre toi T VI, 19; — + *napas* = je crains Bf 241 : 3;
platitude **b** = terrain plat;
prété **m** = prêter, emprunter;
rentré **b** = se faire quelque chose;
roi **b** = maître;
rouvr' **b** = ouvrir;
zacot **m** = singe (jacquot).

II. Resserrement de la signification :

ambition = ambition de l'or, avarice;
dicendé **m** = descendre au port, aller en ville;
dizission = diarrhée? indigestion gazeuse? F9 : 14, 32;
m'aller la flamme **b** = je vais au feu de la cuisine;
méte av **m** = attaquer, chercher querelle, se mettre mal avec quelqu'un.

III. Modification de la signification :

bel ceval **b**, mais *zoli zié* **b**;
ça va **m** = santé;
corresponde **b** = donner son compte à quelqu'un;
embéter = cajoler;
l'instinct **m** = ironie;
portrét **m** = toute peinture dans un cadre;
tard **b** : *lé-li* = il s'abuse;
zimaze **m** = toute peinture hors du cadre.

IV. Métaphore :

1. un objet sensible pour un autre :

abordé **m** = heurter ;
alonzé **m** = recevoir tout de son long ;
amarré = lier (**Mr** I 141 : 21) ;
baba maïe m = l'épi encore dans sa gaîne ;
balalame = (selon Baissac = bat la lame) dégingandé, bras ballants ;
balié **m** = courir, balayer ;
balizaze **m** = frontière ;
balizé **m** = aborner, limiter ;
batatran = filet de contrebande à mailles serrées (= liane de la patate à Durand) ;
çapeau bef **m** = un chapeau droit ;
beirré **m** = battre ;
fére bétel coulé **m** = mettre la bouche en sang ;
liziés bigorneau **m** = des yeux petits et bridés ;
bitté (= abuter) = parier, disputer quelque chose à quelqu'un ;
bombarde **m** = ruche ;
bourré **m** = courir ;
éne figuire boutane **m** = grosse face bête ;
liziés boutonniére **m** = liziés bigorneau ;
brosse coco **m** = tête aux cheveux courts, drus et rudes ;
lapéce cabot **m** = rester bouche béante ;
cadenas **m** = un méchant fusil dont le chien fait plus de bruit que de besogne ;
caille borne **m** = borgne (selon G. Paris = caliborgne) ;
caille louce **m** = louche, borgne, aveugle ;
capoté **m** = renverser ;
çarrié = porter ;
cassé **m** = éclipser : *li casse en fin* **m** = il met de beaux habits ; *li casse larac* **m** = il boit de l'arac à plein verre ; *li casse bancal* **m** = il boite ; — *li casse l'amarre* **m** = il est ivre, il va à la dérive ;
mon coco **m** = mon ou ma chérie (selon G. Paris = fr.) ;
coincé **m** = prendre, acculer dans un coin ;
cotomaïe (= coton maïs) **m** = le réceptacle des grains du maïs ;
diciré **m** = déchirer, courir ;

dilhouile **m** = beauté ;
foulé **m** = gros, lourd ;
to éne godron **m** = âme et peau noire ;
gouyave **b** = mou ;
guinée **m** = très noir ;
hallé = tirer ;
hissé **m** = traîner ;
li éna laquinte **m** = il est riche ;
largué = lâcher, dénouer ;
lofé **m** = se sauver ;
maccabée = quelque chose de gros et de fort ; v. p. 260 ;
maillé **m** = prendre ;
malbar **m** = un homme mou et veule ;
Ma Liza **m** = quelque chose de gros ;
éne cari mamou **m** = un brouillamini ;
manman **m** = très grand ;
marengo **m** = un gros navire ;
navigue au roulis **b** = marcher en tortillant (**Ls** I 4 : 23) ;
papa **m** = très grand ;
pésé **m** = saisir (comp. peser sur une manœuvre) ;
piqué = courir **m** ; *li piqu'ein course* **b** ; *li pique souçouna* **m** ; *li pique ravanne* **m** = il bat la ravanne ; *li pique séga* **m** = il danse le séga ; *li pique en décendant* **m** = il fait le crâne (comp. piquer à la queue des chiens, après la sonnette ; piquer des deux) ;
plonzèr à sec **m** = tête aux cheveux drus et crépus ;
laporte quartier **m** = une grande bouche sans dents ;
reviré **b** = repartir, répliquer ;
ripriprés **m** = *ripliprés* **m** = *riperipé* **m** = (les ris au plus près) festonner, battre les murs ;
li soûle bontemps **m** = il en prend à son aise ;
souqué = saisir ;
liziés soursouris **m** = de petits yeux ;
li fine monte là haut tablète **m** = elle a coiffé sainte Catherine ;
tacon **b** = charge, poids ? H x, 9 ;
taconner **b** = emporter ? (d'abord pousser le tacon) H x, 14 ; xviii, 12 ;
taillé **m** = courir (comp. tailler de l'avant) ;
li tape langouti = il met un langouti ;
trappé **b** = prendre ;
li vire caille **m** = il tourne de l'œil ;

mo vergue m = j'ai tout perdu ;
Zanglés manze houritte m = un homme de la lie du peuple.

2. un objet spirituel pour un objet sensible :

'so name canne m = (l'âme de la canne) de l'arac.

3. un objet sensible pour un objet spirituel :

batte lalangue m = médire ;
bec sauté m = déconcerté ;
bègne av m = se moquer ;
doumounde bilimbi m = personne aigre ;
bouï m = furieux, bouillant de colère ;
lalangue cabri m = une langue venimeuse ;
débrouille vous cari m = tirez-vous du guêpier où vous vous êtes fourré ;
so lékeir enbas roce m = il est affligé ;
li començ çante coq m = il commence à se sentir homme ;
fite to croque m = compte là-dessus ;
li pique en décendant m = il est casseur ;
désafléré m = il est hors de son assiette, de son caractère ;
tire so difil m = tirer de quelqu'un ce qu'on désire ;
li trop gouyave m = trop poltron ;
grosquére m = jaloux, envieux ; v. p. 238 ;
lalangue laf m = une langue de vipère ;
lalo m = un homme qui vous glisse entre les doigts ; v. p. 260 ;
fite lédent av m = défier quelqu'un ;
éne couteau moucéna m = un fourbe, un traître ; v. p. 261 ;
li éna moutouc dans latéte m = il a un grain, une araignée dans le plafond ; v. p. 261 ;
éne pitit piment m = un enfant rageur ;
souqué m = furieux ;
li dans tangaze m = il est dans une difficulté ;
tripe m, *latripe* m = misérable ;
zain (les ains) b = leurre, déception, tromperie ;
zozo dibois m, — *grandbois* m, — *mayoc* m, — *blanc*, — *béte béte* m = niais, imbécile.

V. Métonymie :

1. le lieu pour ce qui est dedans :

bazar m = (marché, halle), légumes;
beng' b = riz du bengale (= bang?);
bengal' b = *beng'* b;

vice versa :

mouce b = une mouche, ruche.

2. le moyen pour le produit :

labouce m = discussion.

3. la cause pour l'effet, la raison pour la suite, l'antérieur pour le postérieur :

amarré m = battre;
berloque = loisir, suspension du travail;
fané = répandre, éparpiller, séparer;
gagné = avoir;
gandia = folie; v. p. 259;
to labouce, to laguéle gratté m = tu parles, sans rien dire;
léve paquet m = déménager;
lingué m = (prendre), battre (comp. élingue, ralingue);
machinalement b = imparfaitement, pas exactement;
crase manguiére m = boire, se soûler;
marée noire m = pas de lune;
ressort m = allure (de cheval);
rôder = chercher;
ronflé = battre;
trouvé = voir;

vice versa :

bondié bénice m = éternuement;
dormi m = coucher;
enguéze enguézé m = badiner;
gratté m = démanger;
lévé m = se réveiller.

4. l'auteur pour son ouvrage, le possesseur pour la propriété, etc. :

coudesipion m = un petit coup sec (la plupart des nègres s'appellent Scipion);
madame séré m = poisson rouge, cyprin de Chine (M. Céré l'introduisit à Maurice);
quaisain m = coiffure à bandeaux bouffants (Quaisain fut une cantatrice à Maurice);
sourcier = sorcellerie.

5. le symbole pour la chose symbolisée :

casse cordon m = se séparer, rompre la paille avec quelqu'un;
râpe dibois m, *zoué éc dibois* m = préparer un maléfice.

6. la partie pour l'entier :

pose canapé m = s'établir à demeure dans une maison;
lapompe m = fontaine;
linze m = vêtements;
moulin m = sucrerie;
pied = arbre;
pilon m = mortier;

vice versa :

bouquet m = fleur;
colier m = une perle;
marmaille = enfant;
ménaze b = ustensiles de ménage;
monde = homme;
zens b (*zense* m) = homme.

7. l'attribut pour la chose :

couroupas m = colimaçon;
grandterre m = le pays natal;
sentibon m = essence;
latisane tambave m = de l'arac; v. p. 262.

VI. Personnification :

moi casse toi m = de l'arac;

siquizé ma-cère b (excusez, ma chère) = champignons, ainsi appelés parce qu'ils pullulent à foison sur un même terrain limité où ils se pressent, se gênent et s'embarrassent, en se poussant.

VII. Périphrase :

dilait tigue m, *dileau sans gournouïe* m = de l'arac ;
dimance rouze m = jamais.

IV. — L'ordre des mots.

A. l'ordre des sujets : il n'y a pas d'inversion dans les phrases interrogatives, tout comme dans les autres parlers n. fr. ; on accentue l'interrogation, en mettant *ça que* (comp. est-ce que) ou *ça* b après un adverbe interrogatif ; l'inversion dans les phrases interrogatives et affirmatives a cependant lieu en b après « *lé, nana, napas, napis, lavé* », mais aussi F 21 : 22 ; T VII, 3 ; VIII, 9 (?).

B. l'ordre des régimes : quand des parties de discours égales se suivent (substantif-substantif ; pronom-pronom), le m préfère l'accusatif avant le datif (b ?) comme le français en grande partie, tandis que les autres parlers n. fr. aiment mieux mettre le datif avant l'accusatif ; un substantif accusatif se place d'ordinaire après le pronom datif, et un pronom accusatif avant le substantif datif (ici, comme en français, l'ordre dépend donc de la longueur des mots).

Adolphe DIETRICH.

Graz, le 20 janvier 1890.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Préface	216
I. Les sons	221
A. Particularités phonétiques qui proviennent d'un français vieilli ou dialectal	222
B. Les influences des langues des esclaves	226
II. Les formes	230
A. Le substantif	»
B. Adjectifs et pronoms adjectifs	239
C. Pronoms substantifs	240
D. Le verbe	242
E. Formation de mots nouveaux par l'appui à d'autres ou par la confusion avec d'autres	252
F. Enrichissement du vocabulaire	253
III. Changement de la fonction et de la signification des formes	263
A. Changement de la fonction	»
B. Changement de la signification	269
IV. L'ordre des mots	276

MÉLANGES

LA CROIX DES ROYAUX DE FRANCE

M. Rajna n'est pas l'auteur de la théorie qui voit dans l'épopée carolingienne la continuation d'une épopée mérovingienne aujourd'hui perdue, mais il en est peut-être le champion le plus convaincu, et l'on peut dire que cette idée forme la base de son beau livre sur les *Origines de l'épopée française*. Il a entassé à l'appui de cette théorie une quantité d'arguments dont la plupart sont très frappants et ont persuadé, je crois, à peu près tous les romanistes. Je n'ai ni le temps ni le moyen d'examiner si ces arguments sont aussi solides qu'ils sont brillants. Je désire seulement attirer l'attention sur l'un d'eux, un peu bizarre au premier abord, mais qui, dans l'esprit de M. Rajna, doit entraîner notre conviction.

Voici tout d'abord le raisonnement de l'auteur (p. 294-299) : D'après une légende qui nous est conservée dans les *Reali di Francia*, tous les royaux de France portaient de naissance une croix sur l'épaule. Ce signe est attribué à Charlemagne, à son fils Louis, à Roland, etc.[1]. Or cette légende, loin d'être purement

1. [Sans entrer dans la discussion soulevée par M. Lot, j'ajouterai deux exemples à ceux qu'a réunis M. Rajna. Le premier est fort curieux, parce qu'il se rapporte à un personnage réel, auquel on attribue, de son vivant même, le signe fatidique en question : Adam de la Hale dit de Charles d'Anjou (éd. De Coussemaker, p. 286) :

Et anchois qu'il fust nés le saintefia Diex,
Car au naistre aporta le crois roial, con chiex
Qui seroit roys du mont après le roy des chiex.

Le second s'applique également à un « royal de France », au fils de saint Louis, Jehan Tristan, mais il se trouve dans une composition notablement postérieure et toute fabuleuse, qui attribue à ce prince les aventures les plus

carolingienne, doit remonter aux Mérovingiens dont les Carolingiens se prétendaient issus. En effet, ce même trait est rapporté (toujours dans les *Reali*) de *Fioravante*, le plus mérovingien des personnages de l'épopée française, ainsi que de *Bovon de Hanstone*, de *Florent et Otevien*, des *Ottaviani* italiens.

Ce n'est pas tout : dans l'épopée germanique, le prince mérovingien Wolfdietrich porte à sa naissance une croix vermeille empreinte entre les épaules.

Ce signe, visiblement mythique, est un débris du passé; à l'époque ancienne, et par suite païenne, il ne devait pas avoir la forme d'une croix. C'est d'ailleurs ce qui résulte d'un passage d'un historien byzantin, Théophane l'Isaurien, qui fut contemporain de Charlemagne (il mourut en 817). Cet auteur, se faisant sans doute l'écho de plaisanteries irrévérencieuses, prétend que les rois Francs (Mérovingiens) étaient appelés « χριστάται, ce qui en grec veut dire τριχοραχάται, parce que le long de l'épine dorsale il leur croissait des soies comme à un sanglier. » Le signe distinctif mythique des rois francs serait donc, à l'origine, une touffe de poils sur le dos ou sur la poitrine; à ce propos, M. Rajna rappelle, après Grimm, la légende rapportée par Frédégaire, d'après laquelle la femme de Clodion aurait conçu Mérovée d'un monstre marin.

Ainsi cette légende, qui aurait semblé tout d'abord ne pas remonter au delà de Charlemagne, a son origine dans une époque beaucoup plus reculée. La conclusion, c'est que le fond des poèmes qui nous la rapportent est bien plus antique qu'on ne serait tenté de le croire. C'est une nouvelle preuve que l'épopée carolingienne n'a fait que continuer la mérovingienne.

Telle est, si je l'ai bien compris, la série des déductions de M. Rajna.

---

absurdement romanesques. On lit dans *Baudouin de Flandres*, mise en prose d'un poème du XIVe siècle (éd. Serrure et Voisin, p. 152) : « Et celluy Jehan... aporta du ventre a sa mere une croix vermeille sur la droite espaule, aussi en signifiant qu'il estoit venus sur terre par la grace de Dieu et que il seroit encores roy. » Et plus loin, quand Jehan Tristan veut se faire reconnaître de sa mère, elle déclare s'en rapporter à ce signe (p. 173) : « Et se despoilla tout nu devant la royne et devant tous les barons et monstra la croix, laquelle estoit plus noire que charbon et en plusieurs lieulx vermeille, ainssi comme s'il eust eu cloux boutez parmy. ». — G. P.]

Mais après avoir lu attentivement ce raisonnement, je dois dire qu'il me paraît absolument chimérique. En effet : 1° Nous n'avons aucune preuve que l'empreinte d'une croix sur l'épaule ait été la marque distinctive des royaux de France, même en comprenant sous ce nom *Fioravante* et *Bovon de Hanstone*, ce qui est déjà douteux. La même particularité distingue *Guillaume d'Orange* dans les *Reali* et le fils de *Parise la Duchesse*; et M. Rajna fait remarquer lui-même que dans *Gudrun* (st. 143) Hagen, qui n'est pas un mérovingien, naît avec une croix sur la poitrine. Nous remarquerons encore, avec M. Rajna lui-même, que *Florent et Otevien* et les *Ottaviani* italiens sont dits fils d'un empereur romain, et que par suite la légende attribuait l'empreinte de la croix à toutes les races royales en général et non aux royaux de France en particulier ; 2° Il n'est pas établi le moins du monde que Wolfdietrich soit un mérovingien. Son père *Htug-Dietrich* n'est autre que le fameux Théodoric de l'histoire, le *Dietrich von Bern* des épopées allemandes. Que Widukind ou le *Chronicon Quedlinburgense* l'aient confondu avec Thierri, fils de Clovis, cela importe peu, car cette confusion est due à des préoccupations historiques et n'a rien de vraiment populaire. C'est ce que pense également l'éditeur de *Wolfdietrich*, M. Adolf Holtzmann, qui écrit (p. CI de son *Introd.*) : « L'assertion de Müllenhoff, que Hugdietrich est le Frank Theoderich et que Wolfdietrich est son fils Theodebert, me paraît dénuée de tout fondement; » 3° Aucun des poèmes, français ou allemands, que cite M. Rajna ne nous est connu sous une forme ancienne et remontant au delà du XIIe siècle. C'est donc une prétention téméraire que de vouloir faire dater la légende en question de l'époque mérovingienne. Quand bien même certains personnages cités par M. Rajna seraient d'origine mérovingienne, rien n'empêche de croire que la légende de la croix, inventée à l'époque carolingienne, ou même beaucoup plus tard, leur a été appliquée par anachronisme; 5° M. R. invoque, il est vrai, un témoignage ancien, celui de Théophane l'Isaurien. Mais celui-ci ne parle de croix en aucune façon. Pour expliquer le mot χριστάται, M. G. Paris (*Romania*, XIII, 612) suppose un calembourg intentionnel des Grecs, qui auraient mis χριστάται pour χρινάται (chevelus). C'est tout à fait probable; mais alors, s'il s'agit de la chevelure des Mérovingiens, la légende de la croix n'a plus rien à faire ici. On peut tenter une autre interpré-

tation du mot κριστάται : ce terme vient du mot latin *crista*, en français *crête*; ne désignerait-il pas la longue chevelure des Mérovingiens? On sait que les Francs avaient l'habitude de ramener leurs cheveux en une touffe sur le sommet de la tête, ce qui faisait en effet une sorte de crête. L'historien byzantin aurait donc commis un contre-sens volontaire; au fond, cette explication se ramène à celle de M. Paris. Quoi qu'il en soit, on voit que le témoignage de Théophane l'Isaurien n'a rien à faire avec le signe de la croix; 7° j'en dirai autant du mythe qui nous est rapporté par Frédégaire. Il n'y a aucun rapport entre les relations de la femme de Clodion avec un monstre marin et l'emblème chrétien qui distingue les rois et les héros. La conclusion, c'est que si l'épopée carolingienne est la fille de l'épopée mérovingienne, ce n'est pas dans les raisonnements que fait ici M. Rajna qu'il convient d'en chercher une preuve.

Enfin admettons même que le savant italien ait prouvé que la légende en question se rencontre dès l'époque mérovingienne. Sa thèse serait-elle démontrée? Ce n'est pas mon avis. Pour qu'elle fût vraie, il faudrait admettre que chaque fois qu'on rencontre un trait antique dans un poème du moyen âge, ce trait s'est forcément transmis par la voie épique. Qui ne voit où l'on peut aller avec cette théorie? S'il nous arrivait de rencontrer dans nos épopées du XIIe et du XIIIe siècle un élément antérieur à l'époque mérovingienne, la logique de M. R. voudrait qu'on assignât au poème une origine antérieure à l'époque mérovingienne. — Au fond, le défaut radical du beau livre des *Origines de l'épopée française* est celui que A. Berger reprochait, il y a longtemps, à Niebuhr (*Éloquence latine*, I, 94) : l'auteur a trop souvent confondu l'épopée et la légende.

Ferdinand LOT.

CHANSON A LA VIERGE
EN VERS FRANÇAIS ET LATINS ALTERNÉS

Les poésies dans lesquelles le latin et la langue vulgaire alternent ne sont point rares dans notre ancienne littérature. J'en ai signalé jadis plusieurs ici-même (IV, 380-1). La forme la plus ordinaire est celle d'un huitain à alternance régulière :

a b a b a b a b. La pièce ci-après, publiée pour la première fois, offre une disposition un peu différente. Elle est bien en huitains, mais la seconde partie des huitains renverse l'ordre suivi dans la première, soit *a b a b b a b a*. Dans l'un et l'autre cas, les vers *b* sont en latin.

La forme *a b a b b a b a* est assez fréquente dans la poésie des trouvères. Ce n'est pas à dire pour cela que notre chanson bilingue appartienne proprement à ce genre de poésie. Les rimes changent à chaque couplet, ce qui est contraire aux habitudes des vrais trouvères. C'est probablement l'œuvre de quelque clerc plus accoutumé à écrire en latin qu'en français. Pour le fonds, sa petite composition n'offre rien de remarquable : le style en est des plus communs, et, somme toute, la valeur littéraire en est fort médiocre. Aussi l'aurais-je bien volontiers laissée dans le manuscrit où je l'ai trouvée, si le dernier couplet ne m'avait paru en justifier la publication. Dans ce couplet, l'auteur anonyme envoie sa pièce à un certain « maître Nichole », lui disant de « ne plus chanter de *corole* », mais de consacrer ses chants à la Vierge Marie et au Christ fait homme. Nous n'avons malheureusement aucun espoir de retrouver les chansons de *corole* de maître Nichole. Ce mot *corole*, désignant une sorte de danse, une ronde, ou peut-être une farandole, est fréquent en français sous les formes *carole*, *querole*. La forme *corola* et le verbe *corolar* se trouvent en provençal[1]. On n'est pas autorisé par l'exemple de notre chanson à considérer *corole* comme une forme française, le ms. qui la contient ayant été exécuté dans le Midi, vraisemblablement en Dauphiné[2].

Ce ms. appartient à la Bibliothèque municipale de Tours. Il porte le n° 948 dans le catalogue publié par M. Dorange, en 1875.

---

1. Voy. Diez, *Etym. Wœrt.*, II *c*, CAROLE. — Le *Lexique roman* n'enregistre aucun mot de cette famille. Rochegude a « *carolar*, danser ». « *Corolar*, coreas ducere » figure dans le *Donat* de Hugues Faidit, éd. Stengel, p. 29 *b*. *Corola* se trouve dans *Flamenca*, v. 5875. — *Courolo* est relevé dans le dictionnaire de Mistral avec le sens de ronde, mais sans indication précise du pays où ce sens s'est conservé. On sait que *coraùla* est encore usité dans la Gruyère ; voy. *Romania*, IV, 240.

2. Il vient de Marmoutier, et antérieurement de Lesdiguières ; voy. *Romania*, XII, 337.

C'est un petit volume en parchemin (185 mm sur 130), écrit vers la fin du XIIIe siècle. Il renferme :

I. Les miracles de Notre Dame, en vers, par Gautier de Coinci (sans les chansons).

II (fol. 102). Une version en quatrains du Voyage au Purgatoire de saint Patrice. La même version se rencontre dans un ms. anglo-normand de la Bibliothèque Phillipps sur lequel j'ai publié tout récemment un long mémoire dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1re partie[1].

III (fol. 119 r°). Lai à la Vierge. Le grand chansonnier de Berne en contient une copie assez différente, qui a été publiée par Wackernagel, *Altfranzœsische Lieder*, p. 69 (n° xlv). Voici les premiers couplets du texte de Tours :

I Virge gloriose,
Necte, pure, munde,
Mere preciose,
Lumere dou monde,
En toy toz biens habunde.

II Dame graciose,
De Dieu fu[s] elite :
De toy fit s'espouse,
Por ton grant merite,
Dieux qui au cieus habite.

III Tu es rose colorée
Toz jorz et vermoylle;
Ta color n'ert ja muée,
Ço n'est pas mervelle
Nus ne vit ta parelle.

IV Tu es lis et violete,
Totemps le[2] et pure,
De tot peché munde et nepte,
Sur tote nature,
Quar Dieux i mist sa cure.

IV (fol. 119 v°). La pièce ci-après publiée.

V (fol. 120). *La disputayson de saynte Iglise et de Synagoge.* Publiée d'après le ms. B. N. fr. 837, par Jubinal, *Mystères inédits*, II, 404. On n'en connaît point une troisième copie. Premier quatrain du ms. de Tours :

Des[3] mensonges volent vivre li mençongier;
Plusor por lor mençonges font lor vie alongier.
Clopins fu uns sungierres qui sunga un sung[e] ier :
Nus hom ne porroyt pas plus beau sunge sungier.

V (fol. 122 v°). Vie de sainte Catherine, en quatrains. Je

1. Dans le ms. Phillipps, le commencement de ce poème fait défaut par suite de la perte d'un feuillet. J'ai comblé cette lacune à l'aide du ms. de Tours.

2. Dans le ms., il y a un blanc après *le*; corr. *nete*, avec le ms. de Berne.

3. Corr., d'après l'autre ms., *De lor.*

n'en connais pas d'autre exemplaire. J'en ai rapporté les premiers vers dans les *Notices et Extraits*, XXXIV, I, 165, note.

VI (fol. 125-129). Diverses pièces latines connues d'ailleurs.

I La virge en cuy j'ay m'esperance
Volo laudare carmine,
Quar lo fil Dieu, ço est[1] ma creance,
Concepit sine semine,
Qui nos redemit sanguine
Quant il fu mis en la balance
Crucis pro nostro crimine,
O il morit a grant vitance.

II La Virge, ço dit l'Escripture,
Tunc stabat ante filium,
Quant il sofrit mort et laydure
Propter salutem gentium.
Vere dolorem nimium
Soffrit la Virge nepte [et] pure,
Quant *vidit per martirium*
En crois pendre sa porteüre.

III Hé! Dieux, qui bien porroyt entendre
Quantos dolores habuit,
Quant e[n] la croys vit son fil pendre
Quem virgo mater genuit?
Vere miraculum fuit
Quant li syens cuers se tint de fendre;
De mal *tantum sustinuit* (*f.* 120)
Quant a son fil vit l'ame rendre.

IV Byen fu en la Virge acomplie
Prophetia Symeonis,
Que dit de la virge Marie
In die purgacionis,
Quod gladio passionis
Sera sa saynte char parcée;
Mucrone dilectionis
Fu la virge martiriée[2].

V Toz jorz devroyt estre novele
Homini Christi passio,
Et li deaus que fit la pucele
Ante crucem pro filio.
Purgemus nos a vicio,
Et saluons sovent la bela (*sic*).
Non defraudatur premio
Qui docement de cuer l'apele.

VI A la Virge plena (*sic*) de grace
Debemus omnes currere,
Et li prier qu'ela (*sic*) nos face
Sic in hoc mundo vivere
Et sic mores corrigere
Que deables ne nos enlace,
Ut possimus evadere
Enfer, c'est[3] la froyde glace.

VII Or te prions, virge Marie,
Que jam regnas in superis,
Que tu nos soyes en aye
In die nostri funeris.
Virgo, succurre miseris
Que Sathan no hayt[4] en nos baillie;
Libera nos ab inferis
Et nos met en ta compagnie.

VIII Chant, vay t'en a maytre NICHOLE,
Et dit[5], *aperto carmine,*
Que il[6] ne chant mays chant de corole,
Quia non caret crimine,
Sed de beata Virgine,
Et ne perdra pas sa parole,
Atque de Christo homine
Qui per toz nos la croyz acole.
Explicit.

P. M.

---

1 Corr *c'est*. — 2 Corr. *parcie* et *martiriie* pour la rime. — 3 Corr. *ou est?* — 4 Prononcez *n'ayt*. — 5 Corr. *di*. — 6 Pron. *Qu'il*.

ADSERUM, INNOCTEM, DEMANE

Dans les patois du dép. de la Meuse, *hier* se dit *âçô*, *âcey*, *âçay*, etc. (*avant-hier* = *dvant âçô*, *dvant âcey*, *dvant âçay*, etc.), suivant que *é* latin tonique libre est devenu *ô*, *ey*, *ay*, etc., et je considère le mot comme venant de ad serum. *Aujourd'hui* se dit *anoi*, *onoi* (anc. fr. *enuit*, *anuit*); les formes *anoi*, *onoi* correspondant géographiquement aux formes *afant*, *ofant* (infantem) : je crois que la première partie du mot vient de in plutôt que de ad [1], la seconde partie représentant noctem. Enfin *demain* se dit, comme en français, *dmain*. Ainsi hodie a été remplacé par in noctem, heri par ad serum, cras par de mane. Le parallélisme est complet. Cette substitution s'explique probablement par l'usage ancien des Celtes [2] et des Germains [3] de supputer le temps par nuits et non par jours, usage qui a persisté d'ailleurs pendant la première partie du moyen âge chez certaines nations d'origine celtique ou germanique.

Ernest LANGLOIS.

TATERON ET TETERON.

L'*a* du mot *tateron*, restitution de la forme *cateron*, qui se trouve dans le ms. d'*Aucassin* (14, 20), est bien, comme l'a dit M. G. Paris (*Rom.*, XIX, 618), une autre faute du copiste, pour *e*. Cela était déjà rendu évident par le rapprochement avec *téteron*, « champignon, » grâce auquel M. Suchier avait établi sa correction. Mais pour n'être pas dans Littré, qui n'a point d'historique pour ce mot, la forme régulière *teteron*, au sens de « bout du sein », est attestée, ce qui rend la restitution complète tout à fait légitime.

Je trouve en effet cette forme dans un texte de peu postérieur à celui d'*Aucassin*, le *Glossaire latin-français* découvert à Glasgow

---

1. Comparez aussi *atrè* et *otrè* (intrare), *avyi* et *ovyi* (inviare) dans les mêmes patois.

2. César, *De bello gal.*, liv. VI, ch. XVIII.

3. Tacite, *De Mor. Germ.*, XI.

par M. P. Meyer [1]. Dans le chapitre : *De membris et visceribus*, on lit :

hec mamma
hec mamilla } mamelle

et immédiatement après :

hec papilla, le teteron.

Quant au moderne *téteròn*, — que Littré définit simplement par : « espèce de champignon, » — ce nom est donné dans l'Est à deux agaricinés dont le stipe a la forme d'un bout de sein : une chanterelle et l'agaric élevé.

A. SALMON.

BIBEUX.

Dans ma *Flore populaire de la Normandie*, j'ai donné, p. 67 de l'Introduction, une liste des noms de plantes tirés des langues germaniques que j'avais rencontrés dans l'idiome populaire de cette province; j'en ai, aux « Additions et Corrections », p. 88, ajouté plusieurs que j'avais oubliés; en voici un encore — *bibeux* — que je n'avais point songé à enregistrer, étant loin de lui supposer une origine non romane. Ce mot, qui m'a été indiqué à Graval, dans le pays de Bray, comme désignant la carotte sauvage (*Daucus carota* L.) et que le *Glossaire de la vallée d'Yères* mentionne comme nom d'un cerfeuil non cultivé (*Anthriscus vulgaris* Hoffm.), ombellifère voisine du genre carotte, — attribution dont je n'ai pu toutefois vérifier l'exactitude, — vient évidemment de l'ancien haut all. bîbôz [2] ou pîpôz [3], peipoz [4]; un glossaire latin-allemand-tchèque du XVe siècle donne la forme peypecz [5], un vocabulaire allemand

1. Cf. *Archives des Missions scientifiques*, 2e sér., t. V, p. 174 sqq.

2. Graff, *Sprachschatz*, s. v. — Hildegarde, *De plantis*, s. v. — Benecke und W. Meyer, *Mittelhochdeutsches Wörterbuch*, s. v.

3. Graff, *op. laud.* — Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, s. v. *beifusz*.

4. Konrad von Megenberg, *Das Buch der Natur*, p. 385.

5. Dr. Lorenz Diefenbach, *Mittel-lateinisch-hochdeutsch-böhmisches Wörterbuch nach einer Handschrift vom Jahre* 1470. Frankfurt a. M., 1846, in-8°, p. 40 : « Artemisia (herba) *peypecz*. »

de Nuremberg, de 1482, beiposz[1]; mots dont le second élément semble de même origine que celui de ambosz, a.-h. a. anabôz[2]. La forme ancienne de l'Altmark est bibot, d'où bifot (Poméranie)[3], néerl. bijvoet; de même de bîbôz est venu bifoss[4], et, par une transformation populaire, byfusz, qu'on rencontre dès 1469[5], et qui s'est conservé jusqu'à nos jours, modifié en beifusz, comme nom vulgaire de l'armoise (*Artemisia vulgaris* L.). La forme primitive, mais avec l'*o* affaibli en *e*, se rencontre encore dans un livre de médecine de 1400 : « BIBES, ain crut wer fer welle gaun, der soll es tragen, so wirt er nit mued sere uf dem weg, der tüfel mag im och nit geschaden und wa es in dem hus lit, es vertribt den zober[6]. » Cette plante si merveilleuse dans la légende populaire est, il est vrai, au point de vue botanique, toute différente du cerfeuil sauvage ou de la carotte, mais leur port n'est pas sans ressemblance; l'on comprend dès lors que l'on ait pu, dans le pays de Bray[7], attribuer aux deux dernières plantes le nom germanique de la première.

Charles JORET.

AVOIR DES *CRIGNONS*, DES *GRÉSILLONS* OU DES *GRILLONS* DANS LA TÊTE

Sous l'article *Crignon* 1°, M. Godefroy cite ce passage extrait de la 3e des *Cent Nouvelles nouvelles* : « Nostre musnier, qui estoit gentil compaignon, a qui les *crignons de sa teste* ramen-

---

1. Ap. Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, s. v. *beifusz*.

2. Dr. Fr. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, s. v. *beifuss*. — Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 1162.

3. Dr. C. Pritzelund Dr. C. Jessen, *Die deutschen Volksnamen der Pflanzen*. Hannover, 1882, in-8°, s. v. *Artemisia vulgaris*, p. 44.

4. Pritzel und Jessen, *ibid.*

5. Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, s. v. *beifusz*.

6. Grimm, *Wörterbuch*, s. v. — Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 1162. — Cf. Pline, lib. XXVI, cap. 89 : « Artemisiam alligatam qui habet viator negatur lassitudinem sentire. »

7. Il est remarquable que dans ce même pays se trouve un autre nom d'origine germanique, celui du pavot sauvage (*Papaver rhaeas* L.) — MAON — que, comme BIBEUX, je n'ai rencontré que là. Voy. Ch. Joret, *Mélanges de phonétique*, p. 34.

tevoient souvent et trop la courtoisie que monseigneur luy avoit faicte..... » Et il explique sans hésitation *crignon* par « poil, cheveu », tout aussi justement qu'il interprète *davoine*, sorte de prune jaune très commune, par « courroie ». S'il avait lu avec quelque attention cette nouvelle très amusante et digne de Rabelais, il aurait évidemment cherché un autre sens à ce mot *crignon*. — Un gentil chevalier fait accroire à la femme d'un meunier que « son devant estoit en grant dangier de cheoir, qu'il avoit besoin d'estre recongné, » et il s'offre pour commencer et parachever la besogne. La meunière naïve et « de sens escharsement hourdee », dit le conteur, se laisse faire, et va ensuite redire la chose à son mari. Le brave homme dès lors ne dort plus, tant il a d'embarras et de tintouin dans la cervelle, ou plutôt *tant il a de crignons ou grillons en tête* qui lui chantent et rappellent son déshonneur par leur importun cricri. Comme on le voit, la phrase ainsi expliquée devient claire comme le jour. Plus anciennement, par un emploi métaphorique à peu près semblable, et qui s'explique aisément, *avoir des grillons dans la teste* » se disait pour « avoir des caprices, des fantaisies bizarres, être un peu fou »; ex. :

Prison fiance Frenesie :
Si l'a mise ens es gresillons,
Pour ce qu'ot trop de *gresillons*
En teste[1]

Par conséquent faire sortir ou tirer les grillons de la tête de quelqu'un, c'était lui rendre la tranquillité et la santé de l'esprit. Aussi, au XVIe siècle, Bonaventure des Périers nous raconte comment « un chevalier âgé fait sortir les grillons de la tête de sa femme par une saignée [2] ».

A. DELBOULLE.

---

1. Huon de Méri, *Torn. Antechr.*, p. 63, éd. Tarbé. Ce passage ne se trouve que dans deux mss. du poème ; voy. l'éd. Wimmer, p. 79.

2. [La même métaphore existe, comme on sait, en allemand, où elle est attestée depuis le XVIe siècle; voy. le dictionnaire de Heyne. Aujourd'hui le mot *Grille* est tout à fait synonyme de *Laune*, « caprice, humeur bizarre. » — G. P.]

COMPTES RENDUS

The Fables of Aesop as first printed by William Caxton in 1484 with those of Avian, Alfonso and Poggio, now again edited and induced by Joseph JACOBS. I. *History of the Aesopic Fable*. London, Nutt, 1889, in-8°, XX-283 pages.

Vers 1480, un médecin d'Ulm, le docteur Stainhöwel, publiait une collection composée d'un nombre assez considérable de fables éparses jusqu'alors dans différents recueils. Aux quatre livres du vieux *Romulus*, qu'il disposa à sa guise, c'est-à-dire en donnant à chacun d'eux un nombre égal de morceaux, et qu'il fit précéder de la vie apocryphe d'Esope, il ajouta dix-sept fables dites *Extravagantes*, attribuées au Phrygien, puis dix-sept des cent fables traduites du grec par Ranutio d'Arezzo et qui avaient paru en 1476, vingt-sept fables d'Avianus et enfin un groupe de récits intitulé *Fabulae collectae*, empruntés les uns à la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse, les autres aux *Facéties* du Pogge. Chaque fable fut accompagnée de la traduction allemande du texte latin. Cette compilation est d'une extrême importance pour l'histoire du développement de la fable à partir de la fin du XVe siecle ; elle devint en effet la base des grands recueils qui se formèrent depuis, et en particulier de celui de notre La Fontaine. A-t-elle été faite réellement par Stainhöwel ou a-t-il simplement utilisé le travail d'un devancier? Il est difficile de le dire : l'édition d'Ulm, bien qu'elle ne porte pas de date, est la première que nous possédions. Quoi qu'il en soit, ce nouveau et important *corpus* de fables ne fut pas seulement goûté en Allemagne. Dans ce même XVe siècle, il se répandit en France, en Italie et en Espagne. La première édition française est due à un moine augustin de Lyon, Julien Machaut (1482). Cette collection ne diffère de celle de Stainhöwel que par l'absence de trois des *Fabulae collectae*, et, elle aussi, elle renferme une traduction du texte latin. A peine cette traduction avait-elle paru que le célèbre imprimeur Caxton en fit une traduction en anglais (1483-1484).

Cette traduction, dont l'édition originale, un des premiers livres imprimés en langue anglaise, se trouve au British Museum, a été aux XVIe et XVIIe siècles l'objet de nombreuses réimpressions. M. Jacobs vient d'en donner une nouvelle aussi soignée que luxueuse : elle remplit le second volume de la publication de la librairie Nutt. Nous n'avons pas à nous en occuper ici. Ce

qui doit seulement attirer notre attention, c'est le premier [illegible] propos des fables traduites par Caxton sur le français de Ma[illegible] une histoire générale de la fable ésopique depuis ses origine[illegible] jusqu'à la fin du xve siècle. M. J. n'a pas cru devoir se conte[illegible] pour chacun des morceaux de la collection de nombreuses versi[illegible] tant modernes qu'anciennes, tant orales qu'écrites. Cette long[illegible] références, qui occupe les dernières pages du tome premier et for[illegible] l'introduction du second, est précédée d'une étude sur l'origine, le[illegible] mations et les rapports réciproques des grands recueils d'apologues d[illegible] de la Grèce, de Rome et de l'Europe médiévale, de la combinaison d[illegible] est sorti le recueil Stainhöwel-Machaut.

Un pareil travail avait été déjà entrepris, et de même à propos de [illegible] publication de recueils de fables, par Ed. du Méril. L'ouvrage de ce dernier, qui date de 1854, est aujourd'hui quelque peu démodé. L'auteur y avait fait preuve, comme dans tous ses autres ouvrages, d'une grande érudition, d'une connaissance étendue du sujet et aussi d'une rare ingéniosité sur certains points obscurs. Mais il ne pouvait donner que ce que la critique de son temps lui fournissait. Depuis, la science a marché à grands pas ; l'immense domaine de l'histoire de la fable a été exploré en tous sens, et il n'est pas une de ses régions qui n'ait été soigneusement fouillée. Pour la littérature des contes de l'Inde, Benfey donnait en 1859, dans son admirable introduction du *Pantchatantra*, le signal de recherches qui se sont étendues et multipliées, et il suffit, pour se rendre compte de la floraison actuelle des études indiennes, de parcourir les deux articles publiés récemment là-dessus par M. Barth (*Mélusine*, déc. 1889, janv. 1890) ; encore ne s'agit-il dans ces derniers que de la littérature orale de l'Hindoustan. Dans le département des fables proprement classiques, une foule de dissertations spéciales ont été consacrées aux recueils de Phèdre, de Babrius, d'Avianus et à la compilation de Planude. Les rapports entre la Grèce et l'Inde sont aussi mieux compris depuis les savantes discussions de Weber, de Wagener et d'Otto Keller, et cette question ne cesse d'être à l'ordre du jour et d'être reprise pour être éclaircie par de nouveaux faits et de nouvelles hypothèses. Enfin, et sans parler de l'importance qu'ont prise de notre temps les études israëlites et de l'intérêt particulier qu'elles ont pour déterminer le rôle des juifs dans la propagation des fables, le livre de Du Méril n'était-il pas à refaire, surtout pour la partie traitant du moyen âge ? Les précieuses exhumations d'Oesterley, de Voigt et surtout d'Hervieux, pour ne citer que les principales, leurs conjectures sur ces recueils médiévaux remis au jour, ainsi que les savants articles de Mall et G. Paris, ont renouvelé complètement le sujet et ouvert de nombreux et lointains horizons. Le livre de M. J. a l'avantage de nous mettre au courant de ces innombrables travaux et de nous présenter la matière au point où l'a amenée la science contemporaine. Il a en outre le mérite de nous la présenter avec clarté et même avec un charme tout particulier : il se lit sans fatigue d'un bout à l'autre et — chose

are dans les ouvrages de ce genre — une érudition touffue ne vient pas à haque page encombrer l'exposé des faits d'un luxe inutile de détails uperflus.

On pourrait, il est vrai, adresser quelques critiques au plan qu'a cru devoir adopter M. Jacobs. Au lieu de nous dérouler dans l'ordre chronologique, comme l'avait fait Ed. du Méril, l'histoire de la fable ésopique à travers les différents âges de l'humanité, il a pris pour base de son développement les divisions mêmes du recueil qu'il publiait. Ce recueil s'ouvrant par quatre livres d'apologues empruntés au *Romulus*, le premier chapitre est intitulé *Esope médiéval* et destiné à montrer que les premiers grands recueils du moyen âge ne sont que des transcriptions en prose des fables de Phèdre. Ces dernières faisant partie de l'ensemble des fables classiques, nous passons à un second chapitre, *Esope dans l'antiquité*, où il est question de Phèdre, de Babrius et de tous les apologues auxquels s'attacha de très bonne heure le nom d'Esope. Mais il se trouve que deux autres sections que celle du *Romulus* dans le recueil de Caxton, celle des fables d'Avianus et celle des fables de Ranutio, remontent en grande partie à la même source grecque; le chapitre donne donc plus qu'il n'avait promis, puisqu'il ne devait à l'origine y être question que de la section *Romulus*. Vient ensuite la section des *Fabulae extravagantes*, qui fournit la matière de deux grands chapitres: *Esope en Orient* et *Esope en Angleterre*. Or, étant donnés les rapports entre la Grèce et l'Orient, M. J. est nécessairement obligé de revenir dans le premier sur la littérature classique, et dans le second nous sommes de nouveau transportés au moyen âge, que nous avions quitté brusquement au début du livre. Le cinquième et dernier chapitre, *Fabliaux, facéties et fables*, se comprend mieux; il distingue le genre d'écrits de Pierre Alphonse et du Pogge de la fable proprement dite et cherche à en déterminer l'origine. Ce plan, on le voit, ne laisse pas que d'être assez incertain et flottant; mais ses imperfections ne sont qu'apparentes et ne nuisent en rien à l'intérêt du livre; elles sont pleinement rachetées d'ailleurs par une conclusion lumineuse qui remplit les dix dernières pages et nous permet de revoir en un rapide coup d'œil les étapes par où nous sommes passés.

Ce n'est pas ici le lieu de suivre M. J. dans ses longs développements sur la fable orientale et la fable classique. Notons seulement, après lui, l'importante contribution apportée à l'histoire générale de l'apologue par les *Jâtakas*, ces antiques contes empruntés sans doute par les bouddhistes à un vieux fonds oral et appliqués par eux à leurs saints et particulièrement au Bouddha; à beaucoup de ces récits religieux semblent correspondre des fables du moyen âge, et M. J. (p. 54-77) en a donné quatorze exemples des plus intéressants. Notons de même (p. 110-120) son étude sur les nombreuses fables du Talmud qu'il semble avoir raison de rattacher à une source indienne. Par contre, je doute fort que l'on puisse accepter l'identification qu'il propose du grec Κύβισις et du juif *Kobsim* avec le sanskrit *Kaçyapa*. Les voyages qu'il suppose avoir été faits par les *Jâtakas* tiennent presque du merveilleux,

et il n'est pas assez prouvé que le recueil de Babrius soit une rédaction versifiée des Δεκαμυθία de Nicostrate pour qu'on puisse fonder là-dessus une théorie définitive de la filiation des différentes collections ésopiques. Mais voyons plutôt les idées émises par M. J. sur le développement de la fable au moyen âge.

D'accord avec M. Hervieux, M. J. reconnaît que les trois recueils phédriens, l'*Esope d'Adémar*, l'*Esopus ad Rufum* et le *Romulus*, ont été faits d'après des manuscrits de Phèdre autres que ceux que nous connaissons et renfermant un plus grand nombre de fables. L'*Esope d'Adémar* nous le montre d'une façon incontestable : il est en effet, comme le dit si bien M. G. Paris (*Journ. des Sav.* 1884), « non pas une paraphrase de Phèdre, mais un texte de ses fables dans lequel on a seulement supprimé ce qui semblait pouvoir être supprimé, et remplacé par des mots simples les expressions recherchées et difficiles; ce n'est pas une mise en prose au vrai sens du mot, ou du moins elle est probablement inconsciente. » M. G. Paris avait donné comme spécimen de cette manière de faire la fable *Lupus et Agnus*; M. Jacobs en donne un exemple aussi concluant dans la fable *Lupus et Gruis*; la même épreuve pourrait être tentée pour toutes les fables de ce recueil correspondant à des fables connues de Phèdre et où le transcripteur a laissé des vers iambiques intacts au milieu de sa prose barbare et incorrecte. Pour les fables qui ne se retrouvent pas dans notre Phèdre, la présence non moins fréquente de vers iambiques indique bien qu'elles proviennent d'une source identique; des phrases détachées comme

perduxit precibus post in urbem rusticum...
clamore concitatur [*omnis familia*]...
sic mus leonem captum liberum [*silvis restituit*]...
sublatum et hominis posuit in gremio pedem...,

ou tout un groupe de phrases qui se suivent comme

reticuit ille et gemitu testatur deos.
equus currendo ruptus parvo in tempore
ad villam est missus. Nunc onustum stercore
ut vidit asinus tali eum irrisit [*verbo*],

montrent de toute évidence que le modèle qu'avait sous les yeux pour ces fables l'auteur de l'*Esope d'Adémar* était écrit en vers, et par suite on peut conclure, pour la plupart, que, comme les autres, elles ont été transcrites de Phèdre.

Voilà qui est clair et, cela étant dit, il s'ensuit que par le Phèdre connu, auquel correspond une partie des fables de l'*Esope d'Adémar* et aussi de l'*Esopus ad Rufum* et du *Romulus*, M. J. entend non seulement les *Fables anciennes*, celles des manuscrits de Reims et de Pithou, mais aussi les *Fables nouvelles*, celles que Perotti a découvertes au XVe siècle et qui ont été publiées seulement en 1808. En effet, sur les soixante-sept morceaux de l'*Esope d'Adémar*, pour ne parler que de ce recueil, trente-sept se retrouvent non

pas uniquement dans les fables anciennes, mais encore dans les nouvelles; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter le tableau comparatif dressé par M. Hervieux (I, p. 216 sq.), et quand M. J. nous dit (p. 7) : « Trente-sept d'entre elles se rencontrent dans le Phèdre ordinaire, » nous comprenons par ce « Phèdre ordinaire » l'appendice de Perotti aussi bien que les textes de Reims et de Pithou. Or quel n'est pas notre étonnement quand plus loin (p. 13) M. J. nous parle de cet appendice comme d'une chose nouvelle et dont il n'a pas été question encore? « Il existe réellement des versions métriques et, qui plus est, on les trouve associées au nom de Phèdre. Dans un manuscrit de ce poète, dont on n'a plus qu'une copie faite par Perotti et publiée par Jannelli en 1811 [1], se trouvent contenues trente-deux fables additionnelles... Ces fables additionnelles sont-elles, oui ou non, de Phèdre? C'est là une question délicate et difficile à résoudre. La France et l'Allemagne occupent des positions différentes : MM. Hervieux et Paris n'ont aucun doute à ce sujet; L. Müller et Heydenreich ne sont pas aussi affirmatifs. Phèdre était un livre si répandu dans les écoles chez les Romains et y était si fréquemment un sujet d'amplifications de rhétorique et d'imitations, qu'il est fort possible que certaines des fables contenues dans l'*Appendix* soient des produits de l'âge d'argent de la latinité et ne soient pas attribuables telles qu'elles nous sont parvenues à Phèdre lui-même. » On ne peut pas être plus confus. Ces fables additionnelles sont depuis longtemps reconnues comme faisant partie de l'œuvre de Phèdre. L. Müller, auquel M. J. prête des doutes, en a si peu qu'il a déclaré qu'elles ressemblaient aux anciennes « comme un œuf à un œuf ». S'il y a divergence d'opinions entre les savants, ce n'est pas sur la parenté des fables anciennes et des fables nouvelles, mais sur la provenance des fables des trois recueils phédriens ne correspondant ni à des fables anciennes ni à des fables nouvelles de Phèdre [2]. C'est sur ce point que MM. Hervieux et G. Paris se séparent des savants allemands. Et d'ailleurs, d'après ce qui précède, M. J. semble se ranger à l'avis des savants français. Dire en outre que la collection de Phèdre était très populaire à Rome est une assertion bien hardie et qui demanderait quelques preuves. Tous les auteurs latins, on le sait, sauf Martial, gardent le silence sur Phèdre. Sénèque affirme même que l'apologue est un genre que les Romains n'ont jamais su s'approprier. Quant au fameux passage où Quintilien dit que des fables étaient apprises, commentées et amplifiées dans les écoles, on aura beau le tourner et le retourner, on ne lui fera pas dire plus qu'il ne

1. M. J. laisse entendre que cette édition est la première. Or Jannelli en avait donné une deux ans auparavant, en 1809. M. J. a dû se laisser induire en erreur par un passage de M. Hervieux (I, p. 188). L'édition de 1811 est plus complète que celle de 1809. D'ailleurs, en 1808, avait paru déjà à Naples une édition du manuscrit de Perotti; cf. ibid. p. 202.

2. Ces fables sont au nombre de 43 et, sur ces 43, 19 sont communes aux trois recueils. M. G. Paris fait observer avec raison que personne ne doit plus hésiter à répondre, au moins pour ces 19 morceaux, avec M. Hervieux, que ce sont des fables de Phèdre qui ne nous sont pas parvenues sous leur forme première.

contient : il peut faire allusion aussi bien à des apologues empruntés aux Grecs qu'à ceux de Phèdre lui-même.

La seconde partie du livre de M. J. concernant le moyen âge porte comme titre *Esope en Angleterre*. Aucun titre ne pouvait mieux convenir à l'étude de cette seconde période du développement de la fable ésopique en Europe. L'apologue, en effet, après les temps mérovingiens et carolingiens, semble avoir pris l'Angleterrre pour patrie adoptive. C'est là que de très bonne heure est repris et étendu le *Romulus* primitif; c'est de là qu'il reparaît sur le continent transformé et presque méconnaissable. Anglais est l'auteur de l'*Anonyme de Névelet*, autrement dit de cette mise partielle du *Romulus* en vers élégiaques qui conquit rapidement une si grande popularité et fut traduite dans toutes les langues; anglais est Alexandre Neckam dont la mise en vers, elle aussi, donne naissance à des *Isopets* français; anglais encore l'auteur du nouveau *Romulus* à la version anglaise duquel nous devons l'*Esopet* de Marie de France. Il ne faut pas oublier non plus Eude de Cherriton et Nicole Bozon, moines anglais tous deux, qui, l'un dans son *Liber parabolarum*, l'autre dans ses *Contes moralisés*, se servent des fables comme d'adjuvants pour la prédication ou pour l'enseignement de la morale. Le titre du chapitre est donc pleinement justifié par son contenu, qui ne peut que présenter un grand intérêt au point de vue de l'histoire littéraire.

On peut néanmoins trouver à reprendre d'abord dans la façon inattendue dont M. J. a amené ce chapitre. C'est la section des *Fabulae extravagantes* qui en provoque l'introduction, et voici comment l'auteur s'en explique : « Ces fables représentent les additions faites par le moyen âge à Esope et auxquelles est associé le nom de Marie de France. » Je suppose que M. J. a employé cette phrase simplement pour nous préparer à la longue dissertation sur Marie de France, ou qu'il a exagéré la chose à dessein pour obéir aux nécessités du plan adopté par lui et dont j'ai signalé plus haut les imperfections [1]. Car, si nous consultons sa liste des parallèles des *Fabulae extravagantes*, nous voyons que, sur ces 17 récits, huit seulement peuvent être rapprochés de fables de Marie de France [2]. C'est bien peu pour prétendre qu'il y ait rapport de filiation même indirect entre les deux recueils. M. J. reconnaît dans la forme des *Fabulae extravagantes* des caractères particuliers qui les distinguent des apologues proprement dits et les rattachent aux *contes*. N'est-ce pas plutôt dans la tradition orale qu'il faudrait chercher leur source, et n'aurions-nous pas là de précieux témoignages du folk-lore du moyen âge?

Les critiques qui vont suivre sont plus graves. Comme sa discussion sur les fables de Phèdre, l'étude de M. J. sur le recueil de Marie de France manque d'informations précises et de plus renferme des hypothèses dont l'utilité et le sérieux sont des plus contestables.

---

1. Pourtant telle paraît être l'opinion bien établie de M. J., car dans les quelques lignes d'introduction qui précèdent sa liste de parallèles (p. 252), il répète que l'Esope d'Alfred peut être regardé comme la source de cette collection.

2. Encore peut-on détacher de ce nombre la fable le *Dragon et le cerf*.

Marie de France attribue, on le sait, au roi Alfred le texte des fables qu'elle a rimées. On a beaucoup disserté sur cette attribution. Récemment M. Mall a démontré, par son explication du mot *sepande* employé par Marie, qu'elle avait travaillé sur un texte anglais et non sur un texte anglo-saxon, comme la mention du roi Alfred l'avait fait supposer (voy. *Rom.*, XV, 629). Cette conclusion a amené M. J. à faire des recherches dont voici les résultats surprenants. Dans le recueil de Marie de France, parmi les fables non originaires du *Romulus ancien* ou du *Romulus de Nilant*, se trouvent des morceaux qui semblent se rattacher à des apologues exclusivement grecs. Le moyen âge ignorant le grec, ils n'ont pu pénétrer dans une collection de ce temps que par voie arabe. Roger Bacon cite parmi les traducteurs plus ou moins fidèles des traités de philosophie arabe, à côté des Michel Scot, des Gérard de Crémone, des Hermann, un certain Alfred dit l'Anglais, qui, suivant M. J., aurait vécu en 1170. En outre, Roger Bacon ajoute que Michel Scot avait pour collaborateur dans ses travaux un juif nommé André. Or, il se trouve précisément qu'il existe un recueil de fables juives assez considérable dont un assez grand nombre sont d'accord avec celles du recueil de Marie. Ce recueil est dû à un rabbin Berachyah-ha-Nakdan. Quel était ce Berachyah ? A quelle époque vivait-il ? L'accord sur ce point ne semble pas avoir existé jusqu'ici entre les savants juifs. M. J. croit avoir résolu le problème : il a découvert en effet l'existence d'un juif nommé Benedictus « le Puncteur », qui vivait en Angleterre après la troisième croisade et dont le nom serait l'exacte traduction de Barachyah-ha-Nakdan. Les choses s'arrangeraient donc très simplement. Comme André fut, au dire de Bacon, le secrétaire de Michel, Berachyah fut celui d'Alfred, auquel il fournit les fables additionnelles tirées d'un recueil arabe et que cet Anglais aurait traduites en latin, pendant que lui-même composait pour ses coreligionnaires un recueil spécial, le *Mishle Shualim* ou Fables du Renard. C'est l'interprétation anglaise de cette compilation latine d'Alfred, mi-phédrienne, mi-gréco-arabe, que Marie de France a eue sous les yeux et qu'elle a attribuée au roi Alfred.

Cet échafaudage ne tient pas debout. D'abord sur quelle base s'appuie M. J. pour faire d'Alfred un traducteur latin au lieu de le considérer comme un traducteur anglais, ainsi que nous le présente Marie? A la rigueur, on pourrait induire de l'épilogue de Marie que ce personnage fut à la fois traducteur latin et traducteur anglais, en en faisant finir la première phrase un vers plus haut et en ponctuant ainsi :

Ysopet apeluns ce livre,
Qu'il traveilla et fist escrivre.
De griu en latin le turna
Li reis Alvrez qui mult l'ama,
Le translata puis en engleis,
Et jo l'ai rimé en franceis.

Mais cette interprétation est tout à fait invraisemblable, et comment ne pas

tenir compte de la façon dont s'explique là-dessus le recueil latin appelé par M. Hervieux le *Romulus de Marie de France*? Il n'est nullement prouvé que ce recueil soit une traduction en latin de l'*Esope* de Marie. La raison qu'a donnée M. Mall en faveur de cette hypothèse a été victorieusement réfutée par M. G. Paris, et on a tout lieu de le tenir pour un dérivé latin, parallèle à la version française, du texte anglais (*Rom.* XV, 629). Or ce dérivé dit simplement que le roi Alfred « in anglicam linguam eum transferre præcepit ». Les indications fournies par Marie sont donc un bien faible appui pour une argumentation sérieuse; c'est le renseignement du recueil latin seul qu'on peut prendre comme point de départ, et nous venons de voir combien peu il sert à étayer la théorie de M. Jacobs.

Admettons néanmoins que le *Romulus de Marie de France* sorte directement de l'*Esope* de Marie; admettons même, bien qu'on attende encore les preuves que doit fournir là-dessus M. Mall, que cet *Esope* ait été composé dans la première moitié du XIIIe siècle et non dans le dernier tiers du XIIe, l'Alfred dont M. J. nous parle peut-il être l'auteur de l'original? M. J. nous dit que Wright le fait fleurir en 1170 : il a mal lu, et ne s'est trompé que d'un siècle; c'est en 1270 que se place l'existence de ce philosophe. Ce qui aurait dû d'ailleurs le mettre en garde contre cette grosse erreur, c'est que les philosophes au milieu desquels Roger Bacon le cite, Michel Scot, Hermann l'Allemand, Gérard de Crémone et Guillaume de Flandre appartiennent tous au XIIIe siècle. Jamais système n'a été édifié sur un plus bel anachronisme!

Que penser enfin de la légèreté d'examen de M. Jacobs, qui prend en bloc les fables additionnelles de Marie de France et les attribue toutes à l'Orient au lieu d'opérer un triage qui lui aurait montré qu'en réalité un nombre relativement restreint peut avoir cette origine? Sans entreprendre ce travail lui-même, il lui aurait suffi de lire les quelques lignes consacrées par M. G. Paris à ces fables (*Jour. des Sav.* 1884), où les morceaux ésopiques sont soigneusement distingués des autres fort nombreux qui sont tantôt des fables bibliques, tantôt des sentences sans récit, tantôt des contes et non des fables d'animaux, lesquels ont des rapports étroits avec ceux de la littérature populaire. Que si maintenant le recueil du juif Berachyah offre des points de similitude avec celui de Marie de France, il n'y a rien là de bien extraordinaire. S'il est admis qu'il l'a composé en Angleterre, il a pu ajouter à un vieux fonds de fables hébraïques, originaires de l'Orient, un certain nombre des fables du *Romulus ancien* et du *Romulus renouvelé*, si goûtées à cette époque. La fable de la compilation juive que nous cite M. J. (p. 171 note), celle du renard pêchant avec sa queue dans la glace, fable qu'il considère comme orientale, me semble elle-même une altération du conte bien connu du loup pêchant sur les conseils du renard. Sous cette forme qui n'est même pas la forme originale, puisque c'est l'ours qui est le héros primitif dans l'aventure, ce récit essentiellement européen a pris place dans les *Romulus* postérieurs (*Rom.* XVI, 3 ss.); c'est à eux que Berachyah a dû l'emprunter, à moins qu'il ne l'ait recueilli oralement, ce qui est fort possible.

On voit avec quelle circonspection il faut lire le livre de M. J., particulièrement en ce qui touche au moyen âge. Là où il expose les résultats acquis et donne le résumé des nombreuses études faites dans le domaine de la fable, il est presque toujours excellent; là où il prétend éclaircir des points obscurs et faire avancer la science, il est la plupart du temps chimérique. Ce serait être injuste toutefois de ne le regarder que comme un bon ouvrage de vulgarisation. Quelque hasardées que soient les hypothèses émises par l'auteur, il les a développées avec une telle largeur d'idées et une telle abondance de faits que l'on peut en tirer un sérieux profit; ce livre, malgré ses défauts, comptera parmi les meilleurs et les plus instructifs qui aient été composés sur la matière. L. SUDRE.

Libeaus Desconus, die mittelenglische Romanze vom schœnen Unbekannten, nach sechs Handschriften kritisch herausgegeben von Dr Max KALUZA. Leipzig, Reisland, 1890, in-12, CLXVI-227 p.

Der Bel Inconnu des Renaut de Beaujeu in seinem Verhältniss zum Lybaus Desconus, Carduino und Wigalois. Eine litterarhistorische Studie... von Albert MENNUNG. Halle, Kandler, 1890, in-8, 68 p. (diss. de docteur).

Le premier des deux ouvrages dont on vient de lire le titre (et dont les auteurs n'ont pas connu le travail l'un de l'autre) est surtout précieux (au moins pour les romanistes, car je ne m'occupe pas ici de la partie purement anglaise de l'introduction [1]) en ce qu'il nous donne enfin un bon texte, établi sur les six manuscrits connus, de la rédaction anglaise du *Bel Inconnu*. Dans un chapitre de l'introduction (p. CXXXI-CXLV), M. Kaluza étudie le rapport du poème anglais avec les autres versions du même sujet, c'est-à-dire avec le *Bel Inconnu* de Renaud de Beaujeu, le *Wigalois* de Wirnt de Gravenberg et le *Carduino* d'Antonio Pucci. Il arrive à une conclusion que ne faisaient pas attendre ses prémisses. Après avoir semblé accepter pleinement l'opinion que j'ai soutenue [2] et qu'avaient déjà émise MM. Kölbing et Stengel, il arrive à en proposer une toute contraire : tandis que d'après nous le *romance* anglais repose non sur le poème de Renaud, mais sur le poème plus ancien qui lui a servi de modèle, M. Kaluza revient à l'opinion ancienne (qui est aussi celle de MM. Bethge et Mebes, dont il traite cependant fort sévèrement au moins le premier), d'après laquelle le poète anglais a eu sous les yeux l'œuvre même de Renaud, seulement dans un manuscrit un peu différent, et est seul responsable des divergences que l'on relève entre son ouvrage et le roman français. J'avoue que je suis peu porté, même après la discussion de M. K., à me rallier à ce résultat. « On ne peut admettre,

1. Je noterai seulement que M. K. fixe à l'an 1350 environ la date du poème anglais, qu'il en regarde l'auteur comme identique à celui d'*Octavian*, et qu'il pense qu'il a été l'objet d'un remaniement de la part de Thomas Chestre, l'auteur de *Sir Launfal*.

2. *Rom.*, XIV, 1-22; *Hist. littér. de la Fr.*, XXX, 171-199.

disais-je, que l'auteur anglais ait remanié et simplifié le poème français : il faudrait qu'il eût retrouvé d'instinct la forme que la comparaison avec *Carduino* nous montre avoir été la forme primitive. » La question porte essentiellement sur un point : il est clair que Renaud de Beaujeu a altéré le récit qu'il mettait en jolis vers en ramenant son héros, après qu'il a délivré la princesse qu'il doit épouser, auprès de la fée dont les séductions lui ont laissé un trop vif souvenir ; le poème anglais, d'accord avec *Carduino*, ne fait du séjour chez l'enchanteresse qu'un épisode passager, ramène le héros à la cour d'Arthur, aussitôt après la victoire, avec la femme que son courage a conquise, et ignore aussi bien le retour de Guinglain dans l'Ile d'Or que le tournoi à l'aide duquel Arthur le décide à reparaître. Est-il croyable qu'un poète anglais du XIVe siècle ait renoncé volontairement à toute une partie du roman français qui, si elle en détruit l'unité, n'en était pas moins à coup sûr, pour les lecteurs du moyen âge comme pour nous, une des plus attrayantes ? Ce poète aurait, si on suit l'hypothèse de M. K., vu que le retour de Guinglain chez la fée était contraire à l'esprit et au plan du roman, et il aurait fait rentrer le récit dans son vrai cadre et le héros dans la droite ligne. Il faudrait donc que ce poète eût été un esprit attentif et réfléchi. Or, la seule preuve alléguée par M. K. lui-même à l'appui de son système nous le montre précisément sous un jour bien différent. En parlant des séductions exercées sur Guinglain par son hôtesse de l'Ile d'Or, le poète anglais remarque :

Allas ! he nadde be chast,
For *aftirward at the last*
Sche dede him traie and tene.

D'après M. K., cet *aftirward at the last* ne peut s'appliquer qu'à une seconde aventure de Guinglain avec la dame, annoncée ici d'avance ; cette seconde aventure a été supprimée par le poète anglais, mais l'annonce qu'il en fait prouve qu'il l'avait dans sa source, donc cette source était le poème de Renaud. Rien n'est moins vraisemblable. En effet, cette annonce n'est pas dans Renaud ; l'imitateur anglais l'aurait ajoutée uniquement pour introduire une incohérence dans son œuvre, qu'il cherchait cependant, d'après M. K., à rendre plus une et plus logique que le roman français. Et on ne peut pas dire qu'en écrivant ces vers il avait encore l'intention de raconter la seconde visite de Guinglain à l'Ile d'Or, et qu'il a plus tard supprimé cet épisode. Car, d'après M. K., le récit du séjour que fait Guinglain à l'Ile d'Or, récit qui suit immédiatement les vers cités, est précisément composé à l'aide des deux récits de Renaud, et c'est pour cela que ce séjour, qui n'est que d'une nuit chez Renaud, est d'un an dans le poème anglais. Donc, c'est au moment même où il supprimait l'épisode du retour de Guinglain et le fondait avec son premier séjour que le poète anglais aurait ajouté l'annonce absurde de ce même retour ! Cela ne peut guère se soutenir. Les mots *aftirward at the last* peuvent très bien s'appliquer au retard que la dame, pendant un an, apporte, par sa *sorcery*, à l'exécution de la tâche qu'avait assumée le héros. Joignons

que l'héroïne de cet épisode, appelée chez Renaud la fée aux Blanches Mains, porte ici le nom tout français de « la dame d'amour », nom que le rimeur anglais a nécessairement trouvé dans son original et qui prouve, avec d'autres circonstances, que cet original était non le poème de Renaud, mais la source de ce poème. Dans cette source se trouvait sans doute, mais plus étendue, l'introduction sur la naissance et l'enfance de Guinglain, que Renaud a supprimée en en laissant toutefois subsister une claire trace[1], et que le poète anglais a fortement abrégée dans les strophes du début. Il est vrai que M. K. regarde ces strophes comme ajoutées par une main étrangère à l'œuvre première, parce qu'elles ne sont pas tout à fait dans le même rythme; mais : 1° elles sont dans tous les manuscrits; 2° elles sont dans un rapport intime avec ce que la continuation de *Perceval* raconte de la naissance du Bel Inconnu; 3° elles rappellent, par des traits essentiels, le début de *Carduino*. La différence de rythme, M. K. le reconnaît lui-même, peut s'expliquer par un simple caprice de poète, dont les romans anglais du même genre offrent d'autres exemples. Je crois donc devoir maintenir l'opinion que j'ai exprimée et qui est aussi celle de MM. Kölbing et Stengel, à savoir que le poème anglais et le poème français remontent à un original commun, qui est perdu, et qui présentait déjà de notables différences avec un conte plus ancien, conservé plus ou moins fidèlement dans le *Carduino* italien. Ainsi s'expliquent suffisamment et les ressemblances habituelles entre l'anglais et le français par opposition à l'italien, et les quelques traits importants (l'enfance sauvage du héros, le séjour unique chez l'enchanteresse, l'absence de l'écuyer Robert, etc.) par lesquels le poème anglais se rapproche au contraire de *Carduino* en s'éloignant du roman français.

C'est aussi le résultat auquel arrive M. Mennung dans sa dissertation spéciale, et il le justifie par des arguments qu'on peut joindre à ceux qui viennent d'être donnés. Il accepte tout le système que j'ai exposé dans mon étude sur le *Bel Inconnu*; seulement il en précise et en perfectionne plusieurs détails[2]. La source de toutes nos versions est un conte « breton » issu de la fusion de trois épisodes, dont le seul essentiel est le « fier baiser » (désenchantement, au moyen d'un baiser, d'une jeune fille transformée en serpent), auquel se sont joints celui des prestiges exercés sur le héros par une enchanteresse, celui de la délivrance d'une jeune fille enlevée par des géants (que M. M. croit emprunté à *Erec*), et, ajouterai-je (voyez ci-dessus), celui de l'enfance solitaire et sauvage du héros. De ce conte sont issus indépendamment l'original du *Carduino* italien et le poème français auquel remontent les rédactions anglaise et française, poème où avaient été pratiquées certaines amplifications au moyen d'emprunts à *Erec*, et où le héros avait reçu le nom

1. L'ignorance où est Guinglain de son nom, le fait que sa mère le désignait uniquement sous le nom de *Beaus fils*.

2. Je ne chicanerai pas l'auteur de ce travail fort louable sur l'importance un peu exagérée qu'il attache à ces perfectionnements et sur la nouveauté qu'il attribue à sa méthode.

de Guinglain, le surnom du *Bel Desconeü* et la qualité de fils de Gauvain. M. M. étudie avec plus de précision qu'on ne l'avait fait les éléments constitutifs du *Wigalois* de Wirnt de Gravenberg, qui provient en partie d'une lecture fragmentaire du poème de Renaud de Beaujeu, en partie d'un récit oral assez vague et altéré, en partie de l'invention de l'auteur [1]. Tout cela me paraît judicieux et vraisemblable, sauf en un point. Il me semble peu probable que le hasard ait amené deux remanieurs successifs de notre thème à emprunter pour amplifier leur récit des épisodes à l'*Erec* de Chrétien. Le premier de ces emprunts, d'après M. M., est le combat du héros contre deux géants qui veulent faire violence à une *pucele* : ce serait une imitation du combat d'Erec contre deux géants. Mais les circonstances diffèrent beaucoup. M. M. montre fort bien que le récit du poème anglais présente avec celui de *Carduino* de frappantes ressemblances de détail, qui ne se retrouvent pas chez Renaud et qui remontent certainement à la source commune : ainsi l'un des géants est en train de faire rôtir un sanglier [2], et, quand le héros a tué son compagnon, il le frappe avec le morceau qu'il vient d'embrocher. Dans *Erec* les géants ont emmené non pas la jeune fille pour la violer, mais son ami, qu'ils maltraitent on ne sait trop pourquoi : il semble bien plutôt que Chrétien ait introduit ici une variation dans un thème de contes bretons qui existait avant lui. En effet, dans Gaufrei de Monmouth (X, 3), Arthur tue le géant du Mont Saint-Michel qui a enlevé et violé la jeune Elaine, et il le surprend en train de faire rôtir un sanglier près d'un grand feu. Dans *Ider* (voy. *Hist. litt.*, XXX, 205) le héros trouve également les deux géants qu'il tue en train de faire rôtir un sanglier, et l'un d'eux s'arme du tisonnier qu'il tient pour combattre l'agresseur. Il résulte de tout cela que l'épisode des géants dans la source de *Carduino* et du *Bel Inconnu* ne provient pas d'*Erec*, qu'il représente un lieu commun des contes celtiques, et par conséquent que rien n'oblige à considérer le récit qui contenait cet épisode comme postérieur à 1160. Je serais porté à le juger plus ancien, et j'oserais conjecturer que c'était un poème anglo-normand si je ne craignais les foudres de MM. Förster, Golther et consorts [3]. Quant au second emprunt fait à *Erec*, cette fois par la source commune de Renaud et du poète anglais, il me paraît au contraire tout à fait vraisemblable (il s'agit notamment de l'épervier proposé en prix pour la plus belle) [4].

1. En somme, j'avais exprimé sur le *Wigalois* sensiblement le même jugement, qui est aussi celui de M. Mebes (voy. la n. 3 de la p. 195 du t. XXX de l'*Hist. litt.*, note où, soit dit en passant, la seconde phrase a été insérée par une erreur typographique : elle appartient en réalité à la note 1). Sur l'histoire du *Fort Gawanides*, fils de Guinglain, que Wirnt se proposait d'écrire, j'ai exprimé une opinion différente de celle de M. Mennung, et que je crois encore plus plausible.

2. Une biche dans le poème anglais.

3. Il est curieux de rappeler ici (voy. ci-dessus, p. 156) que l'un des épisodes d'*Erec*, la « Joie de la Cour », paraît être une variante fort altérée du thème même de notre récit.

4. Je crois aussi que Renaud de Beaujeu, qui avait beaucoup lu Chrétien, a été influencé, dans sa version de l'épisode des géants, par l'épisode analogue d'*Erec*.

La dissertation de M. M. appelle encore quelques observations de détail. Il ne discute pas, et on ne saurait l'en blâmer, la question de l'identité de Renaud de Beaujeu ; mais pourquoi dit-il qu'on n'a conservé de lui, en dehors de son roman, qu'une « petite poésie de sept vers seulement » ? Si dans *Guillaume de Dole* on ne cite que le premier couplet de la chanson de Renaud, elle se trouve entière dans d'autres manuscrits (voy. *Hist. litt.*, XXX, 183). — Les remarques sur les ressemblances entre le *Bel Inconnu*, le *Perceval* de Robert de Boron et la continuation du *Perceval* de Chrétien par Gaucher de Dourdan (p. 17) sont intéressantes ; mais il faudrait les soumettre à une étude minutieuse que je ne puis leur consacrer ici. — M. M., grâce à de précieuses communications de R. Köhler, donne une liste plus riche que ses prédécesseurs des contes répandus chez plusieurs peuples où se retrouve le désenchantement, par un baiser, d'une jeune fille changée en serpent ; il revendique pour le *Bel Inconnu* l'honneur de nous offrir « la plus ancienne version écrite » de ce motif. Il aurait dû remarquer qu'il se trouvait déjà inséré dans le *Lancelot* qu'a traduit Ulrich de Zatzikhoven et qui était certainement antérieur à 1194 et sans doute sensiblement plus ancien. Il faisait partie de cet immense matériel de contes qui circulait au XIIe siècle, et il était probablement, quoique ayant revêtu une forme « bretonne », d'origine orientale. — M. M. montre qu'on a vu à tort dans l'épisode d'Armide de la *Gerusalemme liberata* une imitation du *Bel Inconnu* : Val. Schmidt a prouvé que le Tasse avait eu ici pour source le roman espagnol de *Florisel de Niquea*. M. Mennung annonce à ce propos qu'il prépare un travail d'ensemble sur les sources du Tasse. — M. M. croit que la contamination de l'histoire du « fier baiser » avec celle de l'enfance d'un héros élevé comme Perceval dans les bois (ce qu'il appelle plus ou moins justement *Dümmlingsmärchen*) peut fort bien être le fait de Pulci, et non, comme je l'ai dit, d'un poème français antérieur qui lui aurait servi de source. Mais cette histoire se trouvait certainement aussi dans la source commune de Renaud et du poète anglais ; elle appartenait donc à la même rédaction qui avait déjà réuni l'épisode du « fier baiser », celui de l'enchanteresse aux dangereux prestiges et celui de la jeune fille arrachée aux géants. — Dans un appendice, M. M. fait un rapprochement curieux entre le conte de Guinglain et la légende de saint Guennolé ou Guingalois (*Winwaloeus*) qui remonte encore, pour le fond, à l'époque mérovingienne (on en a un remaniement du IXe siècle par Wurdestin). Un serpent ayant mordu le pied d'un des disciples du saint, celui-ci non seulement guérit la blessure, mais, appelant le serpent, le força à sortir de sa caverne et le fit périr par l'application du signe de la croix. Ce trait rappelle naturellement l'aventure du serpent qui, dans les poèmes français et anglais [1], sort d'une *aumaire* ou de la fenêtre d'un mur de pierre (*Lib. Desc.*, v. 2090) pour se présenter à Guinglain. Toutefois la coïncidence peut n'être que fortuite ; elle ne nous frappe en réalité

1. Le poème italien présente les choses tout autrement.

qu'à cause de la ressemblance des noms des deux personnages. C'est un miracle familier aux saints, et notamment aux saints celtiques, que de guérir de la morsure des serpents et de faire périr ceux-ci. Nous avons eu occasion récemment (ci-dessus, p. 149) de rappeler ce que les *Actes des Apôtres* rapportent de saint Paul. La vie de saint Guennolé dit que les serpents n'habitent plus l'endroit où le saint accomplit ce prodige, et que ceux qu'on apporte du dehors ne peuvent y vivre : c'est ce qu'on racontait de Malte depuis saint Paul, de l'Irlande depuis saint Patrice. Nous avons donc sans doute affaire ici à une légende purement ecclésiastique. Cela paraît d'autant plus probable que le rapprochement même des noms s'efface si on réfléchit que le nom de Guinglain n'a été mis que tardivement, dans les contes celtiques, en rapport avec l'aventure du fier baiser, attribuée par des récits sans doute plus anciens à Cardroain (Carduino) ou à Lancelot. G. P.

Rondeaux et autres poésies du XVe siècle, publiés par Gaston RAYNAUD, Paris, 1889, in-8° (*Société des anciens textes français*).

La *Société des anciens textes français* vient de distribuer à ses membres un volume très riche en renseignements nouveaux sur la poésie du XVe siècle, un recueil de rondeaux et autres poésies publié par M. G. Raynaud d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale fr. 9223 (anc. suppl. fr. 2878). Ce ms. contient dans les six premiers feuillets un *Débat de la vie et de la mort*, de Blosseville probablement, que M. R. a laissé de côté, et, du f° 6 v° au f° 104, 195 ballades, rondeaux et bergerettes. Ces pièces, dont l'amour est le thème le plus fréquent, n'offrent rien de bien remarquable au point de vue purement littéraire ou esthétique : ce qui fait l'importance exceptionnelle de cette anthologie, c'est que de tous les morceaux qui la composent trois seulement sont anonymes. La Bibliothèque nationale possède bien d'autres recueils de rondeaux du XVe siècle (par ex. le ms. 7619), plus riches que celui qu'a publié M. R., plus variés, plus intéressants comme forme et comme fond, mais où malheureusement les auteurs ne sont jamais ou sont rarement mentionnés. Le *Jardin de Plaisance*, cette importante anthologie de la poésie du XVe siècle[1], renferme plus de six cents ballades et rondeaux, tous anonymes. C'est donc vraiment, comme le dit M. R., une bonne fortune de rencontrer un ms. comme le 9223 où les auteurs sont nommés. Quarante poètes se partagent les pièces du recueil : Blosseville en a rimé 31, Jacques [bâtard de la Trémoïlle] 21, Antoine [de Lussay] 15, Vaillant 14, Blosset 14, Antoine de Guise 12, Charles d'Orléans 11, Itasse de Lespinay 9, Fredet 8, Le Rousselet 7, Jean de Lorraine 5[2], Montbreton 4, Robert le Sénéchal 4, Tanneguy du Chastel 3, Meschinot 3, Huet de Vigne 3, Jean d'Estouteville 2, Jeucourt 2, Jean de Loyon 2, Foullée 2, Jean de Cleremont, d'Orvilier, Gilles des Ormes, Marie de

1. J'en prépare une nouvelle édition.

2. Voyez sur ce personnage une note de M. le comte de Pange dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, p. 569.

Clèves, Boucicaut, Martin Le Franc, Robertet, Jacques de Tais, Jamette de Nesson, Regné d'Orange, Jeanne Filleul, Mlle de Beau Chastel, Copin de Senlis, Le Galoys de Créquy, Ernoul de Créquy, André Giron, Pierre de La Jaille, Colas de La Tour, Thomas de Loraille, Busnois, chacun 1. Le recueil du ms. 9223 a été composé postérieurement à 1453 : quelques pièces, cependant, datent des premières années du XVe siècle, un rondeau de Blosseville, par exemple, dans lequel on trouve une allusion à Valentine de Milan comme vivant encore, écrit par conséquent avant 1408. M. R. pense que le recueil qu'il a publié était une anthologie écrite sous les yeux et pour l'usage d'un grand seigneur poète, et il suppose (mais ses arguments sont peu probants) que ce grand seigneur était Jacques, seigneur de Saint-Civran, bâtard de la Trémoille. De ces quarante auteurs, quelques-uns, grands personnages amateurs de poésie, ou écrivains de profession, nous étaient connus déjà; mais le plus grand nombre étaient restés ignorés. Sur tous ces personnages inconnus ou peu connus, M. R., grâce à des recherches heureuses faites à la Bibliothèque nationale, a rassemblé des renseignements nouveaux et importants. Il les a fait suivre d'une étude fort intéressante sur les différentes formes du rondeau et de la bergerette. Le recueil du ms. 9223 est précieux, je le répète, en ce qu'il nous fait connaître plusieurs rimeurs inconnus jusqu'ici, mais la longue et savante introduction de M. R. en augmente infiniment la valeur. C'est le cas de dire que la sauce vaut mieux que le poisson.

M. R. est si bien renseigné et si complet que je n'ai presque rien à ajouter à chacune des biographies de tous ces rimeurs. Dans la biographie d'Antoine [de Lussay], p. VII, M. R. met par erreur sur le compte de ce personnage un fait qui appartient à Antoine de Guise (p. XVIII) : « Il envoie « tous ces fatraz » à Blosseville, en le priant de les corriger. Blosseville s'en garde bien, et il a raison... » Lisez également *Antoine de Guise* au lieu d'*Antoine* [*de Lussay*], p. IX, ligne 16. — A propos d'Antoine Busnois, doyen de Borne, poète et musicien, M. R. renvoie à Eitner, qui, dans sa *Bibliographie der Musik-Sammelwerke*, p. 437, cite les premiers vers de sept pièces dont Busnois a composé les mélodies. Eitner, sur ce point, a grand besoin d'être complété. Le ms. de la Bib. Nat. fr. 15123 renferme 22 chansons avec musique de Busnois; dans le ms. 517 de la Bibl. de Dijon, on trouve 19 chansons sous le nom de ce même compositeur; on en connaît d'autres dans un ms. de Florence. Voyez là-dessus un article de Stéphen Morelot, dans le t. IV des *Mém. de la Commission des antiq. de la Côte-d'Or*, 1853-56, pp. 133-160. — La *Cornerie des Anges* de Vaillant, dont M. R. cite les mss. de la Bib. Nat. fr. 2230 et 2375, se trouve également dans le ms. 5699; un rondeau de la *Cornerie* figure dans le *Jardin de Plaisance*, éd. Arnollet, f° 65 r°.

M. R. a retrouvé plusieurs pièces du ms. 9223 dans d'autres mss. de la Bib. Nat., 57 dans le fr. 1719; le 1701 a donné les variantes d'un rondeau de Blosseville; le 2230 de quatre pièces de Vaillant, le 24314 d'un rondeau de Meschinot. Plusieurs rondeaux étaient déjà imprimés, 21 dans l'édition

d'Héricault des *Poésies de Ch. d'Orléans*, 1 dans l'édition Guichard, 1 dans le t. V du *Recueil de poésies françaises* de M. de Montaiglon, 3 dans les *Poésies de Villon* (éd. Jannet), 3 dans les *Cent quarante-cinq rondeaux* de Bancel. M. R. en a retrouvé 7 dans le *Jardin de Plaisance*.

M. R. s'est servi pour le *Jardin de Plaisance* de l'édition d'Olivier Arnollet, imprimée à Lyon de 1520 à 1530 [1]. C'est l'édition la plus récente, la plus répandue, celle qu'on cite le plus souvent, mais c'est aussi la moins complète. Quand on se trouve dans la nécessité de consulter le *Jardin de Plaisance*, il faut toujours recourir à la première édition donnée par Vérard. Les éditeurs subséquents ont retranché beaucoup et ajouté fort peu. L'édition d'Olivier Arnollet contient peut-être une douzaine de pièces que n'a pas Vérard, mais vous y chercheriez en vain plus de 350 ballades ou rondeaux qui figurent dans la première édition. Si M. R. avait consulté Vérard, il aurait trouvé, outre les sept rondeaux VI, IX, X, XIV, XXVIII, CXIII, CXVIII, les 28 pièces que voici :

VII. Vérard, f° 82 v° [2]. Ce rondeau se retrouve également dans un ms. du Brit. Mus., Lansd. 380, f° 239 v°, et dans le ms. 517 de Dijon. Morelot l'a imprimé, avec la musique, d'après ce dernier manuscrit. Voyez l'article de Morelot cité plus haut [3].

XV. Vérard, f° 91 r° [4]. Cf. dans le ms. Lansd. 380, f° 224 v°, un rondeau qui commence par ce vers :

Quelque chose que je die.

XVIII. Vérard, f° 82 v° [5]. Ce rondeau de Vaillant a été publié, d'après le *Jardin de Plaisance*, par Campaux, *Villon*, p. 348.

XXI. Vérard, f° 88 r° [6].

XXV. Vérard, f° 85 v° [7].

XXVII. Vérard, f° 119 r° [8]. Les vers 12 et suiv. manquent dans le *Jardin de Plaisance*.

---

1. Qu'est-ce que cette date « vers 1459 » que M. R. donne à deux reprises, p. XI, note 5 et p. LXV, pour le *Jardin de Plaisance* d'Olivier Arnollet ? M. R. a probablement consulté l'exemplaire de la Bib. Nat. Rés. Y. 6117 A, et s'est laissé tromper par ces mots écrits sous la cote : « Publié vers 1459, v. f° CL. » Au f° 150 r° commence en effet une pièce datée d'avril 1459 ; ce qui naturellement ne prouve rien du tout. Un autre poème du recueil est daté de 1501.

2. Je donne les variantes du *Jardin de Plaisance*. 1. *Les d. que je sens en somme.* 2. *tant ass.* 3. *m'en.* 6. *les.* 11. *Si ne les puis je.*

3. Voici les variantes du ms. de Dijon. 1. *Les d. dont me prent tel somme.* 2. *Font mon penser tout ass.* 3. *Et si ne m'en puis dessommer.* 5. *Et sans cesser je compte et somme.* 6. *les.* 11. *Si ne les puis je.*

4. Var. 11. *que le.*

5. Var. 7 *Loyaulment ayme ce qu'elle ayme.* 8. *Qui la trouvera, mot n'en sonne,* 10. *la gente dame.* 11. *n'entame.* 14. *Et tousjours en mes ditz reclame.*

6. Var. 6. *ne fault.* 11. *De vous a.*

7. Var. 2. *Qu'on acquiert p. m. y avoir.* 11. *on y deust.*

8. Var. 1. *je face.* 3. *point de bien.* 5. *Mieulx n'est l'une.* 6. *et espace.* 7. *A celle fin qu'aucun plaisir m'en face.*

XXXI. Vérard, f° 86 r° [1].
XXXIII. Vérard, f° 89 v° [2].
XXXVI. Vérard, f° 89 v° [3].
XXXVII. Vérard, f° 98 r° [4].
XLIV. Vérard, f° 82 r° [5].
XLV. Vérard, f° 85 v° [6].
LI. Vérard, f° 81 v° [7].
LV. Vérard, f° 98 r° [8].
LVII. Vérard, f° 86 v° [9].
LX. Vérard, f° 89 v° [10].
LXI. Vérard, f° 90 r° [11].
LXII. Vérard, f° 90 v° [12].
LXIII. Vérard, f° 90 r° [13].
LXVI. Vérard, f° 86 v° [14].
LXX. Vérard, f° 90 v° [15]. Cette pièce de Blosseville a été publiée, d'après le *Jardin de Plaisance*, par Campaux, *Villon*, p. 344.
LXXI. Vérard, f° 86 r° [16].
LXXII. Vérard, f° 89 r° [17].
LXXIII. Vérard, f° 86 v° [18]. Publié par Campaux, p. 346.
LXXV. Vérard, f° 90 v°. Publié par Campaux, p. 350.
LXXXVII. Vérard, f° 81 v°.
LXXXVIII. Vérard, f° 87 r° [19].
XCI. Vérard, f° 88 v° [20].

Aux nombreuses pièces, CXLIII-CLIV, qui commencent par : *Pour acquerir honneur et pris* on peut en ajouter une (Vérard, f° 90 v°).

A. PIAGET.

---

1. Var. 13. *si meurt il bien.* Se trouve avec la musique, dans le ms. de Dijon 517.
2. Var. 3. *Au sort me tente.* 6. *Qui fort me lie.* 9. *Et que point je ne me consente* 13. *Mais chascun jour.* 18. *Ains que faillie.*
3. Var. 6. *je lamente.* 12. *il se.* 16. *que ne.*
4. Var. 3. *Par guide de.* 5. *je lamente.* 7. *Desquelz chascun sans que se vente.* 8. *S'est.* 10. *je mente.*
5. Var. 4. *Je n'en ay plus que s.* 5. *Tousjours.* 12. *Mes boirs auront peude finance.*
6. Var. 4. *Celluy qu'avoir.* 9 et suiv. *Puis que vous avez la puissance De faire de deux le meilleur, Ne le jugez pas en rigueur, Ou il cryra sur vous vengeance. Acquittez*, etc.
7. Var. 1. *que mon cueur raporte.* 2. *Sans riens avoir.* 7. *A qui autre ne s'apareille.* 8. *tant de grans maulx.* 14. *De vous bouter.* 15. *assez parcevoir.*
8. Var. 9. manque. 13. *le rabas.* 19. *leurs sabbas.*
9. Var. 5. *ne songer.*
10. Var. 3. *des plus.* 9. *Tant est dolent.*
11. Var. 6. *la me fistes.* 7. *grant.* 10. *et tant l'ay en desir.*
12. Var. 2. *Ou lit.* 5. *Et n'ay nul bien.* 6. manque. 12. *De valoir.* 15. *s'il l'avoit.*
13. Var. 8. *pour elle.* 9. 10. 11. manquent. 13. *souspire.*
14. Var. 1. *De mon fait je ne sçay.* 3. *Et des yeulx voy.* 15. *Puis emprès elle.*
15. Var. 8. *je ne.* 9. *par foiz.*
16. Var. 2. *tout.*
17. Var. 10. *Si n'aimeray je ja personne.* 11. *T. que vous quoy qu'on me.* 14. *Et sers selon.*
18. Var. 10. *ne print.* 12. *Joyeux et content m'en.*
19. Var. 10. *descongneu.*

Dictionnaire étymologique du patois Lyonnais, par N. DU PUITSPELU, Lyon, H. Georg, 1887-1890. In-8°, CXX-470 p. [1].

I

Il est aujourd'hui généralement admis que les divisions dialectales ne sont qu'une création plus ou moins arbitraire de notre esprit, l'expérience ayant démontré que les différents parlers d'un pays se fondent en quelque sorte les uns dans les autres, sans qu'il soit possible de dire exactement où l'un commence et où l'autre finit [2]. Ces dégradations successives et presque insensibles du langage sont la conséquence nécessaire de ce que l'on pourrait appeler l'individualisme des phénomènes linguistiques; c'est en effet une chose bien connue que ces phénomènes se développent indépendamment les uns des autres, qu'ils ont chacun leur domaine propre et qu'il n'y a pas d'exemple que quelques-uns d'entre eux se soient jamais entendus pour limiter leur action à telle ou telle circonscription territoriale.

Ceci posé, le travailleur qui veut entreprendre une étude de dialectologie a le choix entre deux méthodes de travail : il peut étudier dans son ensemble l'idiome d'une localité spéciale, et noter, le cas échéant, les points sur lesquels cet idiome diffère des idiomes voisins. C'est ce qu'ont fait MM. Nigra, Cornu, Gilliéron et Rabiet. Le second procédé consiste à observer certains caractères phonétiques, à les suivre à travers tous les dialectes et à tracer les limites de leur domaine. C'est celui qu'ont suivi MM. de Tourtoulon et Bringuier dans leur *Rapport sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, M. Thomas dans son *rapport sur une mission philologique dans le département de la Creuse* [3] et M. P. Meyer, dans le savant mémoire qu'il a consacré à l'étude des *3es personnes du pluriel en provençal* [4].

Nizier du Puitspelu s'est placé à un tout autre point de vue. Suivant lui, « la vérité, c'est qu'il y a des dialectes embrassant des contrées plus ou moins étendues, et que ces dialectes se divisent en sous-dialectes, et que ces sous-dialectes présentent des divergences de village à village. » Partant de cette conception surannée, il considère les « patois lyonnais » comme une sorte d'entité linguistique et en fait l'objet d'un travail d'ensemble. Seulement ce qu'il appelle *patois lyonnais*, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, le patois en usage dans l'ancienne province du Lyonnais, mais un groupement, d'ailleurs arbitraire, de quelques-uns des patois parlés au S.-O. de cette province. Si, en effet, on trace sur la carte de l'État Major le périmètre de la

1. Les pp. XXIII-CXX de l'introduction contiennent une nouvelle édition, revue et corrigée, du *Très humble essai de phonétique lyonnaise* publié de 1883 à 1884 dans la *Revue lyonnaise*.

2. *Romania*, IV, 294; V, 505; VI, 630-1; VIII, 460 et 469; X, 606; XII, 393 et suiv.

3. *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. V.

4. *Romania*, IX, 192-215.

région étudiée, on voit qu'elle comprend vingt-cinq ou trente communes, alors que le Lyonnais en enserrait tout près de deux cents dans ses limites, (*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon*, 1790.) Ainsi dépouillée de sa signification géographique, cette expression de patois lyonnais correspond-elle du moins à une variété idiomatique parfaitement délimitée? en d'autres termes, et pour parler comme N. du P., « le patois lyonnais » constitue-t-il un sous-dialecte? L'étude très attentive qu'on en a faite aboutit précisément à démontrer qu'il n'en est rien. Parmi les phénomènes soi-disant spécifiques du « patois lyonnais », les uns ne s'étendent que sur une partie de la circonscription territoriale assignée à ce patois, tandis que les autres dépassent, et de beaucoup, non seulement les limites de cette circonscription mais même celles de l'ancienne province de Lyonnais. C'est ainsi que nous suivons en Dombes et dans la majeure partie de la Bresse l'assourdissement de *à* en *ó* qui, au dire de N. du P., « est le trait caractéristique du patois proprement lyonnais. » Quant au passage à *í* de ce même *à* soumis à une influence palatale, il s'est produit dans presque tous les patois du Lyonnais, dans ceux de la plaine du Forez et dans un certain nombre de patois bugeysiens ou bressans. Le passage de *é* (= *ē*, *ĭ*) à *ei* (*è*) ou *é*, franchissant au S.-O. les limites du Lyonnais, se répand sur tout le Forez. Enfin, pour ce qui est du maintien de *a* posttonique pur et du changement en *i* de ce même *a* précédé d'un son palatal, on ne saurait imaginer de caractère moins spécifique, puisqu'on retrouve ce même phénomène dans une grande partie du Forez (*fena*, *filli* à Saint-Etienne; *luna*, *vieilli* à Montbrison), dans le Dauphiné et dans plusieurs cantons du Bas-Bugey.

Le caractère factice de la division linguistique imaginée par N. du P., nous apparaîtra bien plus clairement encore si, après avoir réuni quelques-uns des phénomènes prétendus spécifiques du « patois lyonnais », nous voulons tracer les limites de ce patois à l'aide des groupes ainsi formés. A Mornant, par exemple, l'*à* libre pur = *ó* (*chantó*) tandis qu'à Saint-Etienne il s'est arrêté à *á* (*chantá*). D'autre part les combinaisons *en*, *in* sont représentées par *in* à Mornant (*argint*, *sin*), alors qu'à Saint-Etienne elles ont donné *on* (*rondre*, *on*). Ce sont là deux groupes de phénomènes nettement tranchés; si donc nous rencontrions dans la région comprise entre Mornant et Saint-Etienne une ligne où l'un de ces groupes viendrait à disparaître pour faire place à l'autre, nous pourrions, à la rigueur, y voir la limite sud du « patois lyonnais ». Malheureusement cette ligne n'existe pas, par la raison toute simple que les modifications phonétiques se produisent indépendamment les unes des autres. Ainsi, à Rive-de-Gier, que N. du P. renferme dans sa circonscription dialectale, *à* libre pur est bien toujours représenté par *ó*, mais *en*, *in* deviennent *on*. — Au Nord-Est, les choses ne se passent pas différemment : aux environs de Lyon, par exemple, *á* = *ó*, sauf lorsqu'il se trouve dans le voisinage d'une palatale, auquel cas il devient *í*. En Dombes et en Bresse, cet *í* est remplacé par *é*, mais l'*á* pur continue à se changer en *ó*. Par contre, à l'Ouest, dans la plaine du Forez, *ó* fait place à *á*, tandis que *í* persiste.

Il serait inutile autant que fastidieux de multiplier ces exemples : il me suffira de dire que parmi les soi-disant caractères du « patois lyonnais », il n'en est pas un seul dont les limites coïncident avec celles de la circonscription dialectale imaginée par N. du P. C'est une démonstration nouvelle de l'impossibilité absolue où l'on est d'établir des divisions linguistiques là où la nature n'en comporte pas. Les plus ingénieuses subtilités, les plus fines plaisanteries n'y feront rien : pour peu que l'on veuille aller au fond des choses, on reconnaîtra bien vite qu'il n'y a pas plus de patois lyonnais qu'il n'y a de patois normand, picard ou lorrain.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, étant donnée la méthode adoptée, l'étude très fouillée d'ailleurs que N. du P. consacre au « patois lyonnais » manque de précision au point de vue de la délimitation des phénomènes linguistiques. Chacun de ces phénomènes est soigneusement observé et décrit, mais l'habitat n'en est point indiqué, ou quand il l'est, c'est d'une façon insuffisante. C'est ainsi qu'au § 42, 2°, l'auteur nous dit qu'*o* fermé ou ouvert passe, dans certains cas, à « *ai, oi* (devenu parfois *oua*), *selon les lieux* ». Un autre inconvénient des recherches linguistiques à base trop étendue, c'est de faire considérer comme des variétés idiomatiques les formes contradictoires qui, par suite de causes diverses, peuvent exister concurremment dans le même parler. C'est à cette illusion que se laisse prendre N. du P. lorsqu'il assigne un domaine distinct à chacun des continuateurs de l'*à* latin suivi d'une gutturale (*é* et *è*), tandis qu'en réalité, l'un et l'autre peuvent avoir cours dans un même patois.

Abstraction faite de ces critiques d'ordre général, la *Phonétique lyonnaise* est une œuvre fort recommandable. Les caractères des patois étudiés y sont exposés avec précision et compétence et les points sur lesquels mes observations personnelles m'empêchent d'adopter les explications de N. du P. sont, au demeurant, assez peu nombreux. En voici quelques-uns.

§ 12. — Comme le remarque avec pleine raison M. P. Meyer (voir plus loin (p. 319), la finale *iacum* donne *eu* en v. lyonnais et jamais *y*. J'ai déjà noté cette particularité, à l'occasion d'un texte lyonnais publié dans la *Romania* (XIII, 582, 583), texte où l'on relève les formes *Verchireu* (aujourd'hui *Verchery*, annexe de *Soucieu*) et *Maysimeu* (auj. *Messimy*, Rhône). Le *Cartulaire Lyonnais*, publié par le regretté Guigue, et qui contient des actes datés de la fin du xe au milieu du XIIIe siècle, nous fournit *Esculleu* auj. *Ecully*, *Marceu* auj. *Marcy-sur-Anse*, *Darzilleu* auj. *Dardilly*, *Millireu* auj. *Millery*, etc. (p. 265, 444, 491). De même dans le *Pouillé du Diocèse de Lyon au XIIIe siècle*, publié par Aug. Bernard, à la suite des *Cartulaires d'Ainay et de Savigny : Charleu* auj. *Charly* (Rhône), *Chaisseu* auj. *Chessy*, etc., etc. Par la suite, cette désinence *eu* s'est diphtonguée en *ieu*, pour faire place, mais dans certains cas seulement, à la désinence *y*, à côté de laquelle la désinence *ieu* continue à subsister. Vers la fin du XVIIIe siècle, l'hésitation entre *y* et *ieu* existe encore : *Chessi* ou *Chessieux*, lit-on dans l'*Almanach de la ville de Lyon, pour 1790*. S'en suit-il qu'il faille considérer les formes en *y* comme étant d'importation

française? Je ne le crois pas, mais c'est là une question d'onomastique trop délicate pour que je puisse l'aborder ici.

§ 13. — N. du P. voit le suff. *airo* (= arium) dans un certain nombre de noms de métiers, tels que *amolairo*, *setairo* sectarium. *Airo* (*èro*) ne serait-il pas plutôt le correspondant du suff. prov. *aire* (= ator) que l'on trouve dans *laboraire*, *podaire*, etc.? Cf. le v. lyon. *affanares*, *peschares*, *armahares*, *pollaillares* et le fém. *adoberis* (Arch. de Lyon, CC 59).

§ 15. ARE = *i*. D'après N. du P., la sifflante dure exercerait sur l'*a* accentué une influence identique à celle de la palatale; à la posttonique, ce serait non seulement l'*s* dure, mais encore l'*s* douce qui transformerait l'*a* en *i* (§ 54, 5°). Cette thèse n'est pas entièrement nouvelle; déjà M. Ascoli dans ses *Schizzi franco-provenzali*[1] avait assimilé *s* dure à la palatale, en alléguant le v. fr. *abaissier* qu'il dérive d'abbassare, ce qui n'est pas admissible. Si, comme le pense N. du P., l'*s* dure et l'*s* douce avaient le pouvoir de transformer l'*a* étymologique en *i* (= *ie* de la phase primitive), ce serait là un caractère véritablement spécifique de l'idiome lyonnais; ce phénomène, en effet, ne se produit ni dans l'ancien français[2], ni dans aucun des parlers que M. Ascoli groupe sous la dénomination de *franco-provençal*[3]. Une première objection se présente à l'esprit : comment expliquer que l'*ss* n'ait transformé l'*a* en *i* que lorsque cet *a* se trouvait à la finale en roman, au rebours de la palatale qui agit sur l'*a* libre, quelle que soit sa situation dans le mot? On a *chivra* à côté de *charchi*, pourquoi n'a-t-on pas *sibla* sabulam à côté de *lòssi* lassare? D'un autre côté, N. du P. reconnaît que le changement de *a* en *i* sous l'influence de la sifflante est de date toute récente, « comme le passage de *a* tonique à *ó* ». En fait, le passage de *à* à *i* sous la prétendue influence de *ss* est postérieur au passage de *à* à *ó*, ainsi que cela résulte de l'examen des textes en patois lyonnais du commencement du siècle qui nous montrent cette dernière transformation accomplie, tandis qu'on n'y relève pas un seul exemple du changement de *a* en *i*, sous l'action de la sifflante. De telle sorte que l'influence que N. du P. attribue à cette consonne, ce n'est pas sur l'*a*, mais sur l'*ó* qu'elle se serait exercée!

Si maintenant on passe à l'examen des exemples cités, on voit que, dans la presque totalité des cas, la transformation de *a* en *i* doit être portée au compte de la palatale : *inbrassi* *inbrachiare, *crossi* qui peut remonter à un b. lat. croceare formé sur crocea (Du Cange), *cabossi*, du b. lat. bocia, *perci* comparé au picard *perchier*, *baissi* que N. du P. explique, à tort, par un type baxare dont le b. lat. ne fournit pas d'exemple[4] et pour lequel on

1. *Arcibivio, glottologico, ital.*, III, 71.
2. G. Paris, *La Vie de saint Alexis*, p. 78, et *Anc. fr. ié* = *fr. mod. é* dans la *Romania*, IV, 122.
3. Ascoli, *loc. cit.*, 81, 88, 99, 106 et *passim*, et Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz*, p. 20, 23 et au glossaire v^a *borsa*, *beuza*, etc.
4. Diez, *Gramm.*, II, 371; I, 220, et aussi l'*Etymol. Wörterbuch* v° *basso*.

peut supposer un type *bassiare formé sur bassus, comme captiare sur *captus*. Quant à *contrassi* et *depilhorci*, si les étymologies proposées au *Dictionnaire* sont exactes, ce qui, il est vrai, n'est rien moins que certain, ces mots rentrent dans la catégorie de ceux où l'*à* est devenu *i* sous l'influence d'une palatale. *Dansi* n'est pas à citer ici, (ital. *danzare* rapproché de *avanzare* et *pensare*). Il en est de même de *possi* (ital. *pocciare*). La forme *lossi* est plus que douteuse; on reconnaît, d'ailleurs, la coexistence de la forme *lossó*, la seule qu'emploie le patois de Saint-Genis, lequel nous fournit, en outre, *cassó*, *trossó*, *passó*, *pressó*, *pensó*, *ramassó*, *boussó*, *bessó*, etc. Ce qui lève tous les doutes, c'est que dans les patois de la Bresse, du Bugey et de la Suisse romande, où l'*s* n'exerce aucune action sur l'*à*, les verbes lyonnais en *ssi* ont pour correspondants des verbes en *é* : *inbrexé*, *parxé*, *poxé*, etc., tandis que les verbes lyonnais en *ssó* ont pour équivalents des verbes en *á* : *brassá*, *amassá*, *lassá*, etc.

Les exemples cités pour établir l'influence de la sifflante sur *a* posttonique ne sont pas plus concluants : *bossi* tonneau s'explique par un b. lat. bustea, *symaisi* remonte à simasia et *brisi* miette à bricia; *larmouezi* dérive d'un type barbare lacrimusia; l'*i* atone de *bisi* est dû à la présence d'un *i* dans la syllabe précédente; quant à *cordessi*, *coulessi* et *biessi*, ils sont formés à l'aide du suffixe -itia et n'ont par conséquent rien à faire ici. J'en dirai autant de *radissi* brioche, pour l'explication duquel N. du P. a forgé le type barbare *radaticia(?). Par contre, dans les mots où il n'y a pas trace de palatale, l'*a* persiste : *tóssa* (tasse), *lóssa*, *bóssa*, *groussa*, *bessa*, *mayossa*, *brôsa*, *blousa*, etc. Il faut donc renoncer à attribuer à la sifflante une action analogue à celle de la semi-voyelle. La vérité c'est que dans quelques mots en *ssó*, *ssa* ou *sa*, l'*ó* ou l'*a* se sont changés en *i*, sous l'influence analogique des très nombreux mots en *ssi* ou *si* dans lesquels ce changement est le fait de la palatale.

§ 25, note 1 : « En vieux lyonnais, *e* bref ne paraît pas avoir été représenté par *ie* comme en français; dans la majorité des exemples il est représenté par *e*. » Rien n'est plus contestable. Les plus anciens textes lyonnais emploient les deux graphies *e* et *ie*, et si l'une des deux domine, c'est sans contestation possible la graphie *ie*. Tout près de Lyon, à Miribel et à Mionnay, la diphtongaison est de règle dès la première moitié du XIIIe siècle et dès cette époque aussi *ie* se réduit parfois à *i*, ce qui est, si je ne m'abuse, une preuve certaine de l'ancienneté de la forme diphtonguée.

§ 39, note 3 : « De même que *e* bref libre ne paraît pas s'être diphtongué en vieux lyonnais de même *o* bref a donné généralement *o*. » C'est le contraire qui est la vérité; en v. lyonnais la diphtongaison de l'*o* bref est la règle : *cuor*, *puot*, *cuors* choros, *huelo*, *pueblo*, *puet*, *Fuer*, *suers*, *mueblo*, *cuer* corium, *ruello*, *fuer*, *hues* *ŏvos, *fua* [1], *lua*, *Beaujue*, *Bornua*, Burgum novum.

1. Les formes *fua*, *lua*, *Bornua* s'expliquent par l'élargissement de la dipht. originaire *ue*, finale en roman; le même phénomène s'est produit pour la dipht. *ie* devenue *ia* dans le bugeys. *pia* pedem. Dans les patois lyonnais *ua* s'est atténué en *uə̃*, mais il a persisté dans les patois bugeyssiens *fua*, *ʒua*, *xua* solum.

Et dans le patois de Saint-Genis : *suèr* soror, *duèr* que N. du P., je ne sais trop pourquoi, dérive du le v. fr. doel, *suer* solum qu'il tire sans plus de raison de soleum, *juẽ*, *fuẽ*, etc.

VOYELLES ATONES. — O *protonique.* L'histoire du développement de *o* protonique en lyonnais est présentée d'une façon tout à fait inexacte. En v. lyon., comme en français, *ó* (= *ō*, *ŭ*) libre ou entravé et *ò* libre deviennent *ou* et non *ò*. A la vérité, dans les textes du XIVe siècle, *o* fermé est assez souvent noté *o*, de même que dans les anciens textes français, mais les rapprochements suivants, qui se pourraient aisément multiplier, assurent que cet *o* se prononçait *ou* : *solement*, *soulament*, *sulamen*; *acostuma* et *acoustuma*; *porveours*, *pourveours*, *purveours*; — *ovrar* et *ouvrar*; *poer* et *pueyr*; *overt* et *uvert*; *molin* et *mulin*; — *suffrit* et *sofrir*; *Fornier* et *furnilli*; *governour*, *gouvernement*; *soustenuz* et *sustenu*; *soveran* et *souveran* (*Romania*, XIII, 551 et les *Textes lyonnais* cités). Au XVIIe siècle le son *ou* persiste encore : *vouleur*, *sourciri*, *courdiri*, *pourtave*, *mourcieau*, *soulete* (*La Bernarda-Byandiri*). Ce n'est que vers le milieu du siècle suivant qu'on le voit s'éclaircir en *o* : *tochi*, *norri*, *sopa* dans *La ville de Lyon en vers burlesques*, éd. de 1750, (l'éd. de 1728 imprime *touchi*, *nourri*, *trouva*, *nouviau*, *soupa*), ou s'amincir en *u* : *butiqua* (*eod loc.*). Cette double tendance se constate dans les patois qui ont *cusin* à côté de *colo* couler, et *molin* à côté de *muri* mourir.

Consonnes. — Ce sont les mêmes qu'en français; seules les gutturales et les dentales peuvent être atteintes par quelques phénomènes locaux et encore ces phénomènes ne se produisent-ils que sur une petite partie du territoire étudié. C'est ainsi que sur les bords de la Saône et dans la vallée de l'Azergue, *ch* fait place à *ts*. A Rive-de-Gier, *ch* sonne comme en français, mais, par contre, *t* et *d* = *ts*, *dz* devant *e*, *i*, *u*; ce qui nous fournirait, s'il en était besoin, une nouvelle démonstration du caractère factice du groupement linguistique auquel on a donné le nom de patois lyonnais. — Au lieu de consacrer un paragraphe spécial à l'étude de chacune des consonnes, comme cela se fait d'ordinaire, N. du P. les divise en initiales, médiales ou finales; leur isolement ou leur groupement donnent lieu à deux subdivisions; enfin, sous chacune de ces subdivisions, l'auteur étudie successivement les explosives, les continues, les fricatives, les liquides et les nasales. Il pousse même la recherche de la précision jusqu'à distinguer les consonnes médiales en protoniques et en posttoniques; comme on devait s'y attendre, il ressort des exemples cités que les unes et les autres ont été traitées de même, ce qui ne laisse pas que de faire naître quelques doutes sur l'utilité de cette nouvelle subdivision. On peut se demander aussi s'il était bien nécessaire, à propos du patois lyonnais, de nous démontrer par de nombreux exemples que les consonnes appuyées sont traitées comme initiales ou que *r* première consonne d'un groupe persiste.

Par contre, certains groupes de consonnes n'ont pas été traités avec assez de développement. C'est ainsi qu'aux §§ 161, 5° et 170, l'auteur ne distingue pas entre le cas ou le groupe cons. + *c* existait déjà en latin et celui où il

n'est qu'un produit roman. Il n'eût pas été sans intérêt de remarquer que dans le premier cas, *c* est traité comme initial et prend devant *a* le son chuintant sourd, tandis que, dans le second cas, il passe très régulièrement à la chuintante sonore : v. lyon. *empegiment*, *pregier*, *erragievet*, pat. *dyemengi*, *manjo*, *mangi* manche. Cf. *meci* mercedem et *puzi* pulicem, *ronzi*, etc.

L'étude des flexions est de tous points satisfaisante, l'auteur s'étant judicieusement borné à donner les formes grammaticales en usage dans la seule commune de Craponne. Notons cependant que le choix du patois de Craponne n'est pas des plus heureux, du moins pour ce qui a trait à la conjugaison dont le paradigme paraît avoir subi des déformations que l'on ne retrouve pas ailleurs : c'est ainsi que la 3e pers. du pluriel du passé défini est à Craponne *chantion*, *rindion*, *finession*, tandis que le patois de Saint-Genis-les-Ollières a conservé les formes régulières *chantiron* (cf. le v. lyonnais *portieron*), *vindiron*, *avartessiron*.

P. CXIV, note 2. — N. du P. dérive le parfait *chanté* cantavi d'un hypothétique **cantivi* : c'est bien invraisemblable en présence du v. lyonnais *achitay*, *donnay* ; sur le passage de *ay* à *é*, cf. le patois *puné* putnacem. — A la 3e pers. du sing., le v. lyonnais employait concurremment les formes en *et* et celles en *iet* : *passet* et *passiet*, *trovet* et *leviet*, *aventet* et *montiet* (Marguerite d'Oingt). D'après N. du P., la désinence *iet* n'aurait figuré primitivement qu'après les gutturales (lisez : après un son mouillé) ; ce n'est que par la suite qu'elle aurait été « placée analogiquement, après les dentales et les liquides, » (lisez après toutes les consonnes autres que les gutturales) : *fermiet*, *leviet*, *pensyet* dans Marguerite d'Oingt. Ce n'est guère admissible ; à tout le moins, on n'en saurait fournir aucune preuve positive, les plus anciens textes lyonnais employant indifféremment l'une et l'autre forme, aussi bien dans les verbes en *ier* que dans ceux en *ar* : *comencet* et *comenciet*, *eforcet* et *chargiet* dans les *Méditations* de la prieure de Poleteins ; cf. le prov. *chantei* et *chantiei*. Ce qui fait la difficulté, c'est que le parfait lyonnais semble osciller entre la conjugaison française et la conjugaison provençale : d'une part, on a *donnay* et *començarunt*, et de l'autre, *menet* et *cuydemos*.

Le défaut de localisation des mots cités enlève au *Dictionnaire* une bonne partie de sa valeur phonétique. Combien N. du P. eût été mieux avisé si, au lieu de nous donner, un peu au hasard, tantôt l'une, tantôt l'autre des formes usitées dans la région, il avait choisi comme type l'idiome d'une commune, sauf à en rapprocher, le cas échéant, les formes divergentes des parlers voisins ! Son œuvre y eût considérablement gagné en unité, en brièveté et en clarté. Voici, par exemple, le mot *crémaillère* ; l'auteur ne consacre pas moins de quatre articles différents aux équivalents patois de ce mot et encore est-il loin d'épuiser la série des formes locales (je n'y trouve pas celle de Saint-Genis) ; n'eût-il pas été préférable de donner le mot d'après l'un des patois lyonnais choisi comme type et de signaler ensuite les divergences relevées dans les patois voisins ? Sans parler des redites et des renvois qu'eût ainsi évités, les recherches étymologiques en eussent été sin-

gulièrement facilitées. Prenons, si l'on veut, les mots *chouchi*, *chauchi*, *gouchi*, *gauchi*, *gaussi*, fouler, dont le dernier seul est localisé; l'auteur, bien à tort suivant moi, se refuse à y voir des variétés idiomatiques d'un même mot : il tire *chouchi* de calcare et *gouchi*, *gaussi* du v. h.-a. walkan. Il est clair que la solution de cette difficulté dépend en grande partie de la question de savoir si les deux formes divergentes se retrouvent concurremment dans un même patois; si, comme je le crois, chacune de ces formes a son habitat particulier, la présomption est en faveur de l'unité d'origine. Le système suivi par N. du P. a cet autre inconvénient de donner au patois lyonnais une trompeuse apparence d'unité glossologique, alors que tous ceux qui ont étudié les patois savent combien sont fréquentes, dans les idiomes sans littérature, les variations de vocabulaire. Ces réserves faites, je m'empresse de reconnaître que le *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais* fait grand honneur à son auteur : c'est bien certainement un des meilleurs travaux de lexicographie patoise qui aient paru jusqu'à ce jour. N. du P. y fait montre d'une grande puissance de travail et d'une véritable connaissance de la philologie romane. Sans doute, toutes les étymologies proposées n'ont pas un égal caractère de certitude, quelques-unes font à l'hypothèse une place décidément trop large, d'autres témoignent d'une défiance exagérée à l'égard des explications les plus naturelles et les plus simples, mais toutes donnent lieu à des discussions bien conduites, à des rapprochements intéressants qui trahissent de laborieuses recherches et une louable préoccupation de mettre à profit les plus récents travaux de la science.

Voici quelques-unes des observations que me suggère une première lecture :

Abeno (ad-bene) élever des oiseaux (ou plutôt des poussins), me paraît formé sur *benna* pris au sens de cage en osier que lui donne encore le b. limousin; c'est, en effet, l'habitude, dans le Lyonnais, d'élever les poussins sous un panier à claire voie.

Acuchi, mettre en tas, dérive régulièrement de collocare sans qu'il soit besoin de recourir à l'intermédiaire du v. fr. *cuche*. *Acuchonno*, mettre en *cuchons*, en petits monceaux, à propos duquel on propose dubitativement plusieurs étymol. celtiques, serait plus simplement rattaché à collocare.

Affara brillant, *affaro* lisser le pelage d'un animal, *s'affaro* faire sa toilette, paraissent bien avoir la même origine ; le v. prov. *s'afarar*, se mettre au travail, ne convenant nullement comme sens, ne pourrait-on songer au v. prov. *fara*, torche? En tout cas, on eût dû rapprocher d'*affaro*, bien mis, le franç. *faraud* et le bourg. *faró*.

Aivajo, race. N. du P., après Diez, tire ce mot du basque *aipua*, renommée et le rapproche du grec εἰπεῖν. Le lat. habitus, avec le suffixe -aticus, convient mieux au sens et aussi bien à la forme.

Ambre, s. m., osier. L'existence d'une forme *ambro* est contestée à tort; c'est la seule que possède Saint-Genis, Ameria est inacceptable tant au

point de vue historique qu'au point de vue phonétique : il eût donné un fém. *ambri*. Quant au prov. *amarino*, c'est le *salix amara* de Virgile.

Arô, s. m., champ labouré, a un correspondant dans le bugeysien *arè*.

Baveres de Confort, que l'on devrait écrire *baverds de Confort*, nous fournit un nouvel exemple du passage de *a* à *e* devant *r* ; cf. v. lyon. *erbros*, *Bernerd*, etc.

Bessal, canal, endroit creux ; on en peut rapprocher le b. lat. bassatum employé par Isidore de Seville au sens d'*hiatus terrae*.

Bider, mesurer la distance du but à une boule, que l'on rattache à pedem (?), me paraît être le même que *butó*, même sens, que l'on dérive avec raison de *but*. Pour le changement de *u* en *i*, cf. les formes locales *tibo* et *tipin* pour *tubo*, *tupin* et le v. prov. *tibat*.

Blaches, plantes molles (βλάξ) ; ne pourrait-on en rapprocher le lyon. *blanchetta*, mâche, salade verte et molle ?

Blachetta (*blatsèta*), s. f., franc-lyonnais : ciseaux de femme. Ce mot n'est point spécial au franc-lyon. : cf. le bugeys. *bloçèttè*, *broçettè*, même sens.

Bordifailli, assemblée tumultueuse (v. fr. *behourdir*) ; rapprochez le bressan *beurdifaille*, bombance, et le fr. pop. *boustifaille*.

Bossi, tonneau, de l'allem. busse ; est-il bien nécessaire de recourir à cette explication en présence du b. lat. bustea ?

Cacou, œuf ; cf. le bugeys. *cocon*, de concha (?)

Devio (*se*), se détourner, de disvitare (?) C'est le franç. *dévoyer*, de dis + viare.

Douetta de fi, aiguillée de fil, est rattaché à digitum. Il semblerait plus logique de recourir au lat. ductum + atam, cf. le fr. *duite*. La persistance de *a* final s'expliquerait ainsi tout naturellement.

Ebiso (*s'*), se dit des meurtrissures produites pas le frottement de la marche. « De *bise* parce que cette cuisson se produit surtout..... sous l'influence de la bise. » (?) Ne serait-ce pas plutôt parce que ces meurtrissures ont une couleur *bise* ?

Embaissi, *ambaissi*, *ambessi*, vln. — Revenant sur l'étymologie très acceptable proposée au mot *ambaissi* (lat. *ambactia), N. du P. assimile *ambaissi* au lgd. *embaisso* et le tire d'imbastiare. L'*embaissi* serait un appareil destiné à maintenir le faix de la bête de somme. Cet étymologie ne convient ni à la forme ni au sens du mot *ambaissi*. Contrairement à ce que dit N. du P., la fausseté de la graphie *ambaissi* n'est rien moins qu'établie : c'est la seule que présentent les textes, lesquels remontent au XIVe siècle, et comme la confusion qui s'est produite en français entre *an* et *en* ne s'est point produite en lyonnais, il faut tenir pour constant que *ambaissi* remonte à une forme latine commençant par *a*. Le sens du mot *ambaissi* ne s'accommode pas mieux de l'étymologie proposée. D'après les textes cités, l'*ambaissi* de fagots pouvait comprendre jusqu'à 500 fagots, ce qui dépasse par trop la charge d'une bête de somme pourqu'on puisse reconnaître à ce mot le sens que N. du P. lui attribue. — Je préfère m'en tenir à la première explication et voir dans le v.

lyon. *ambaissi* l'analogue du fr. *voie*, au sens de ce qui peut être porté dans un seul voyage.

Embaissi, *embiorses*, *ambiorses*. — N. du P. qui avait proposé avec le signe du doute l'étymol. ambo bursas, renonce à cette explication pour tirer *ambiorses* d'un inbastiare fort hypothétique. Je ne connais pas ce mot, dont l'habitat n'est pas indiqué. Existe-t-il bien réellement? Le parler de Saint-Genis donne le nom d'*indorse* à l'appareil fixé au bât pour supporter la charge; dans le Beaujolais, à Quincié notamment, on appelle *édorse* les ridelles que l'on place aux extrémités du char pour retenir le foin ou la paille; enfin, dans le Bugey, on désigne sous le nom d'*indorse* un filet à larges mailles, monté sur deux demi-cercles en saule et dont on se sert pour transporter des produits agricoles. *Indorse* ne se trouvant pas au *Dictionnaire*, je me demande si, à l'audition, une confusion ne se serait pas produite entre ce mot et le mot *ambiorse* (?).

« *Essanours*, v. ln. *saigneurs* ». *Essanours* est une mauvaise lecture pour *essavours* qui se lit très distinctement dans l'ordonnance fiscale édictée par le Consulat de Lyon, en 1351[1] : les *essavours* étaient des tanneurs ou mégissiers (*Registres Consulaires de Lyon*, 16 nov. 1418 et 15 nov. 1419). On dit en Normandie que la peau est *essavée* quand elle est irritée par la présence de certains liquides : ce sens convient parfaitement au travail des tanneurs qui plongent les peaux dans des bains on *passeries* acidulées, de manière à les gonfler et à les rendre ainsi susceptibles d'absorber le tannin (Figuier, *Merveilles de l'Industrie*, II, 380). Au supplément, N. du P. revient sur sa première explication, mais il maintient à tort la lecture *essanours*.

Faïna, *fèna* de fagīna. Le bugeys. *fégnye* proteste contre cette explication : *fèna* = fagīna comme *sinó* = signare. De même, dans un Noël satirique lyonnais conservé à la Bibliothèque de Lyon (nº 680), couplet 29 *Y ne vou pas resina*, « il ne veut pas résigner. »

Farassi, s. f., grosse paille, du lat. far blé et non du prov. *fara* torche.

Faqua, poche, est encore en usage à Francheville (Rhône) et à Jujurieux (Ain); cf. le bress. *caffa*.

Larmisa, *larmoúsi*, lézard des cailloux. N. du P., après Honnorat, propose l'étymol. lacerta muricium qui ne se soutient pas. J'y vois le lat. lacryma + usia (prov. *lacremusa*); cf. dans Oudin et Cotgrave le v. fr. *larmot*, espèce de lézard.

Oubincer, « vis-à-vis de, du v. fr. *obicer* ». Non pas. L'*oubincer* était un dignitaire ecclésiastique; cf. Du Cange, Gl. gal. *obeancier*. Sur l'*obéance de la Saunerie*, voy. M.-C. Guigue, *Polypt. de saint Paul*, p. xx. Sur la réduction de *ien* à *in* au XIVe siècle, cfr. le v. lyon. *Saphorin* Symphorianum.

Pécou, *picou*, queue des fruits, que N. du P. dérive de pedem coli, me paraît être le v. fr. *pecol*.

---

1. *Lyon-Revue*, 1883, p. 178.

Petel, « v. ln. matras, » (*Romania*, XIII, 568). *Petel* est le lat. pistillum et signifie *pilon*; cf. le forez. *peté*, même sens.

Petougi, s. f. L'étymol. naturaliste donnée par N. du P. est mise à néant par ces vers du *Guemen d'on povro labory de Breissi*, où *petaugy* a le sens de pauvreté, misère :

Quant e plera a Di, no sortran for de niaugy
Et sé que no fan ma fierran a la petaugy.

Poya, montée, que l'on dérive de podia, suppose un type barbare *podiatam. Cf. à Saint-Claude (Jura), la rue de la Poyat.

Rafoulo, grommeler, gronder en dedans, « onomat. *raf* et suff. *oulo* ». J'y vois le fr. *refouler*.

Ramella, mauvais couteau, « du v. fr. *alemelle* ». Le bugeys. *ramé* *lamellum, racloir, montre que *ramella* se tire directement de lamella.

Rodo, frôler, de *radare ». Le maintien de *d* médial étonne : les exemples cités à la *Phonétique*, § 139, ne sont pas concluants (*redimo*) et le sens me semble commander l'étymol. *rotare.

Tioulo, couler, en parlant de la fleur de la vigne, « de tegulare » (?), rapprochements trop subtils pour être convaincants. *Tioulo* = colare comme *tyendi* = cundire.

Vai ne peut être le lat vīcus : 1° vicus eût déplacé son accent, cf. le v. lyon. *riu* rivum et le bugeys. *Vieu d'Izenave*; 2° si comme l'avance N. du P., l'ī de vīcus était devenu bref, il se serait changé en *è* (*nè* nigrum, *pè* pilum); or, Saint-Genis prononce *vé mon pore*, chez mon père, et *nè*, noir; 3° un Noël du XVIe siècle lève tous les doutes; on y lit : « No venien de var chi no. » Il faut donc s'en tenir à l'étymol. versus donnée par Littré.

† *Coveeurs*, « v. lyon. marchands de couvertures ». — *Coveeurs* est une faute de lecture ou d'impression pour *correurs*. Les *correurs* ou *correours*, qu'il ne faut pas confondre avec les *corroyeurs*, étaient des fabricants de courroies, v. franç. *corroiers*. Cf. *Le livre des métiers d'Estienne Boileau*, tit. LXXXVII, édition de l'*Histoire générale de Paris*.

Voici quelques-uns des mots du vocabulaire de Saint-Genis-les-Ollières qui ne se trouvent pas au *Dictionnaire étymologique* de N. du Puitspelu[1] :

A. — *Abistronó*, rouer de coups; *s'abistronó*, se blesser en tombant; *aborifeló*, ébouriffé, embrouillé; *s'acafornó*, s'accroupir; *acassonó*, mettre en tas; *s'acoló*, s'accroupir; *aculó*, tomber; *aiguedî*, évier; *alyan*, gland; *amachî*, meurtrir; *amanó*, sentir mauvais; *amelènó*, sentir mauvais et avoir mauvais goût; *trainó l'andrilyi*, traîner la guenille; *ané*, ce soir; *ànpère*, *anpure*, sorbes; *s'apingeonó*, vivre en concubinage; *assuvó*, donner la becquée aux petits oiseaux; *avarveló*, rugueux (en parlant des fruits); *avèro*, trombe d'eau.

B. — *Bachola*, auge; *bagó*, gâcher un travail; *baranka*, jeu du tourniquet;

1. *àn* tient le milieu entre *an* et *ain*; *en* se prononce *in*; *ly* = *l* mouillée.

barbot, gonfle que fait la pluie en tombant sur le sol et son dérivé *borbalyi* v. n.; *barlàndinó*, flâner; *bartassada*, batterie de cuisine; *belóda*, étincelle; *bicot*, bâton recourbé dont on se sert pour la cueillette des fruits; *binuri*, petite charrue; *bista*, petit vin, café trop clair, à Lyon : *bistrouille; bobot*, sot; *boda*, génisse; *bojola*, gros ventre; *bolyèrà*, gros saucisson; *borgnassi*, v. n., voir avec peine, à Lyon : *bornicler; borilyon*, flocon de laine; *bottiflό*, bouffi, -ie; *bouéssi de chinevo*, paquet de chanvre; *bracalyi*, s. f., personne qui se conduit mal; *brandigolό*, vaciller; *brèsolό*, mettre en miettes; *à la bronzi nè*, à la tombée de la nuit; *se brotό*, s'effiloquer; *buffό*, v. franç. rebuffer; *byèta*, ramille de bouleau; *betonneries*, mets légers.

C. — *Cabirota*, petite maison isolée; *cachotiri*, cachette; *cadóbro*, cadavre; *cafouéri*, faire l'ouvrage à moitié; *se cagni*, se presser contre quelqu'un; *sonό lo cagot*, sonner creux; *camyό*, attroupement; *cànborlë*, *cànquiborlë*, culbute; *cànbusa*, masure; *càncanό*, marcher à la façon des canes, être cagneux; *carçàndinό*, *carcelό*, v. n., se dit du son rendu par un plat fêlé; *carrichon*, gros morceau (de pain); *carriódό*, quadrillé; *chafigny*, gaspiller du bois, de la toile en la coupant en trop petits morceaux; *chanë*, f. pl., fleurs de vin, de vinaigre; *à chambirota*, à clochepied; *chanό*, sentier dans la neige; *charipa*, terme injurieux : *charmalyà*, troupe (d'enfants, de chiens); *charnό*, carnaval; *chóssolë*, échasses; *clyerà*, petite porte; *conviό*, accompagner quelqu'un ou mettre un cheval de renfort; *coquilór*, homme qui court après les femmes; *corjon*, lacet en cuir, martinet; *cornichi*, manette; *cortacornilli*, bluet; *couassi*, glousser; *craquin*, pâtisserie sèche, à Lyon *craquelin*.

D. — *Se decapilyi*, se dépêcher; *decombló*, déchausser les ceps; *se degrabotό*, se mettre en mouvement; *dejonclyό*, dételer les bœufs; *demi-folië*, second estomac des ruminants, gras double; *depilyotό*, peler un fruit; *depiό*, boîteux à la suite d'une trop longue marche; *dinό*, repas du matin.

E. — *eborgi*, étendre, éparpiller; *ecouassilyi* mettre en lambeaux; *escofina*, petite scie à manche; *estómo*, estomac; *évajo*, élevage des bestiaux.

F. — *Fai*, poignée de légumes.

G. — *Gabelot*, tabouret; *gànchi*, remplir; *galonlri*, porche de l'église; *galistran*, homme de mauvaise mine; *gelenë*, geai; *se garguilyi*, s'embrouiller; *givana*, homme ou femme volage; *godinό*, qui aime à rire; *gómolό*, mâchonner, en parlant des chevaux, des bœufs; *gosson*, maladie de la vigne causée par un brouillard suivi d'un coup de soleil, *mildew* (?), et son dérivé *gossonό* v. n.; *gotό*, repas de midi; *granό* (*cayon*), porc atteint de la lèpre; *groassi*, glousser; *grolό*, *grolassi*, marcher lentement et au fig. travailler mollement; *grupό*, engourdi par le froid.

I. — *Ila*, lierre; *indepu*, depuis; *intrë*, f. pl. jante. *S'ingarguilli* se dit du fil qui s'embrouille.

J. — *Jarmiolό*, crier, en parlant des petits chiens.

L. — *Lassolë*, bouillie de farine; *levri*, d'un enfant qui aime à courir.

M. — *Marendό*, tripoter; *mendolό*, se couvrir de nuages, en parlant du ciel; *móra*, sorte de pioche; *mólyi*, endroit marécageux.

N. — *Nió*, *niron*, œuf qu'on laisse dans le nid; *nuguin*, nulle part; *nagu*, mauvais boucher.

P. — *Petiolò*, faire des enfants; *piana*, haillon; *piclyò*, rejaillir; *pirâyu*, carrier; *piston*, pilon; *playuri*, cheville qui sert à assujettir le joug au timon; *pleyi*, pluie; *pouésî*, enfoncer dans l'eau.

R. — *Raburò*, arraser; *rapiacèro*, savetier; *raptorë*, *ravistorë*, roitelet; *ratifalyi*, objets sans valeur; *se rebotò*, se fouler un membre; *rechagnî*, grogner; *rechain*, festin du lendemain des noces; *rejôr*, rejeton; *repâyî*, herser; *ou rever*, au nord; *ridon*, graisse de porc; *rôlyî*, brailler; *rôlo*, rare; *roucho*, rauque; *rôssi*, baton; *ruvalyî*, labourer à six raies.

S. — *Sayetta*, morceau d'étoffe coupé en pointe; *saró*, éteindre; *sarpî*, qui ne peut tenir en place; *sèra*, scie; *soletta*, partie inférieure du bas.

T, *U*, *V.* — *Tabirot*, tapage; *tàncot*, morceau de bois; *trezi*, avaler. — *Uif*, if. — *Vortilyi*, herbe grimpante.

E. PHILIPON.

II

Je joins à l'article de M. Philipon, dont j'adopte pleinement les conclusions, un petit nombre de remarques isolées. Tout en me trouvant en dissentiment avec l'auteur de ce remarquable dictionnaire sur certains points, principalement en ce qui concerne le plan de l'étude grammaticale qui forme l'introduction de l'ouvrage, je reconnais que, dans l'ensemble, le travail de M. du Puitspelu témoigne d'une attention soutenue et d'une préparation philologique que les auteurs de dictionnaires patois possèdent bien rarement au même degré. Cela dit, voici mes petites observations. P. XIV l'*Alexandre* d'Alberic de Besançon est, bien à tort, attribué à la région lyonnaise. Assurément M. du P. n'a pas vérifié les motifs allégués par les philologues allemands (MM. C. Müller et Flechtner) dont il a reproduit l'opinion. S'il les eût contrôlés, il les aurait trouvés sans valeur. M. du P. cite à la vérité mon livre sur la légende d'Alexandre, mais je ne crois pas qu'il en connaisse autre chose que le titre. Je pense avoir surabondamment démontré que le fragment d'Alberic appartient au sud du Dauphiné, et c'est pourquoi j'ai proposé de corriger *Besançon* (nom fourni, comme on sait, par l'imitateur allemand) en *Briançon*. — § 11 (p. XXVII) iacum est supposé donner *ay*, tout comme acum : ainsi *Chasselay* de Cassiliacum, de même que *Ainay* d'Athenacum. Puis, au § 12, nous lisons « iacum donne communément *y* en lyonnais par la résolution de la triphtongue *iai*, *iei* en *i* : Ireniacum, *Irigny*; Thiziacum, *Thisy*, Albiniacum, *Albigny*..... » Evidemment les modifications phoniques ne peuvent s'être produites d'une façon aussi peu régulière. Il est bien possible que *Chasselay* se trouve représenté au moyen âge par Cassiliacum : cela prouve une fois de plus que les écrivains du moyen âge confondaient volontiers acus et iacus. Mais ce même lieu figure dans le cartulaire d'Ainay sous la forme Ca'cellacus (pièce 28)

en 978, et c'est là l'origine de *Chasselay*. En réalité acum seul donne *ai* dans la région lyonnaise. Donc l'assertion du § 11 est erronée. Passons au § 12. Est-il vrai, comme l'assure M. du P., que iacum donne *i* ou *y* dans la région lyonnaise? En ce cas le résultat serait le même que dans la France centrale et septentrionale. Mais je crois qu'il en va tout autrement. Autour de Lyon, dans un périmètre compris entre le 46e degré au nord, le 45e au sud, les montagnes du Forez à l'ouest et le lac du Bourget à l'est[1], iacum donne *ieu*, anciennement *eu*. Si dans ces limites on rencontre la finale *i* (ou *y*), c'est par suite d'une influence française, qui généralement ne remonte pas bien haut. M. du P. cite *Albigny* d'Albiniacum. Mais je réponds que ce nom se trouve sous la forme *Albinneu* dans l'obituaire de Lyon publié par M. M.-C. Guigue (p. 213). *Milleri*, village situé au sud de Lyon, dont le nom a retenti récemment dans un procès célèbre, est anciennement *Millereu* (cart. de Savigny, p. 901). *Lentilli*, canton de l'Arbresle, était autrefois *Lentilleu* (*ibid.*, pp. 910, 940). — § 17 (p. xxxiii) M. du P. groupe ensemble seta donnant *sèya* (soir), meta donnant *mèya* (meule de blé), feta donnant *fèya* (brebis) et credo donnant *crèyo* (je crois). Je doute beaucoup que *crèyo* soit à sa place. Selon moi, dans ce mot l'*y* n'a pas du tout la même origine que dans *sèya*, *mèya*, *fèya*. En effet, le latin credo est en prov. *crei*, ce qui suppose un type *credio. — § 18. Ici M. du P. cite, à côté de serum *sai* (soie), le très hypothétique patriensis *patuai* (patois), qu'il vaudrait mieux laisser de côté. — § 22, il n'y avait pas lieu de grouper ensemble racemum *resin*, venenum *verin*, d'une part, et lingua *lingua*, cinerem *cĭndra*; ce sont des cas très différents. De même, au § 23, M. du P. réunit à tort mercedem *marci* et ecclesia *elhisi*. Je crois, en effet, qu'il faut considérer l'*e* tonique d'ecclesia comme bref. d'où *ie*, puis *i* sous l'influence de l'*i* posttonique. C'est ce qui s'est passé en français pour *église* tandis qu'en prov. nous avons la triphtongue *iei* dans *glieisa*. Je classerais ecclesia avec legere, pejus, *lire*, *pis*, que M. du P. étudie à part au § 27. — § 30 *capitettum *cadĕ*, directum *drĕ*. Ces deux mots ne sont pas à classer ensemble. *Cadé* n'est que le français *cadet* qui ne vient pas du tout de *capitettum*. C'est, comme je l'ai dit il y a bien longtemps (*Romania*, XIII, 316), le béarnais ou gascon *capdet*, qui vient de capitellum. — Les §§ 34 à 43, où il est traité de l'*o* (fermé et ouvert), exigeraient un remaniement considérable. Le classement est défectueux et les bases étymologiques sont souvent fausses. On voit avec surprise, au § 34, *trovo* (je trouve), *poblo* (peuple), où la tonique remonte à un *o* bref, classés avec des mots comme *cot* (cōtem), *corona*, etc. En revanche, au § 40 consacré à *ŏ* en syllabe fermée (mortem, porta, etc.), on ne s'explique pas le rapprochement, fait en note, avec *savors*, *amors*, *temors*, etc. Au paragraphe 34 *bis* il est erroné de dire que dans les substantifs en *-eiro*, tel que *mingeiro* (mangeur), *beveiro*

1. Il va sans dire que ces limites sont approximatives.

(buveur), la finale *-eiro* « répond à orem ». Cette finale répond visiblement à -ator -ĭtor; provençal *manjaire*, *beveire*. Ces anciennes formes de cas sujets se sont conservés en beaucoup d'endroits. Cf. ci-dessus, p. 309, l'observation de M. Philippon sur le § 13.

Je ne veux pas prolonger davantage ces critiques dont l'objet est de montrer que le classement des formes laisse souvent à désirer. En ce qui concerne le dictionnaire même, je me bornerai à regretter que l'auteur, trop exclusivement préoccupé de la recherche étymologique, n'ait pas eu toujours le soin de déterminer plus exactement la provenance de chaque forme. Ainsi *chura*, *chivra* (chèvre) sont enregistrés à côté l'un de l'autre sans mention d'origine. Faut-il en conclure que ces deux formes sont employées concurremment dans tout le territoire auquel se rapporte le dictionnaire du patois lyonnais? S'il en est ainsi, il eût été bon de le dire. Dans l'essai de phonétique je trouve au § 1 *chivra*, et au § 84 *chura*, toujours sans indication de l'aire de chacune de ces deux formes. A l'article *chura* du dictionnaire, M. du P. donne une explication phonétique au cours de laquelle il cite casa *chis*. Mais ce *chis*, qui est le français *chez*, n'est pas relevé dans le dictionnaire. Je remarque aussi que *chin* (canem), cité au § 8, manque également.

M. du Puitspelu verra dans ces remarques minutieuses la preuve du soin avec lequel j'ai examiné son ouvrage et de l'estime que j'ai pour ses travaux.

P. M.

PÉRIODIQUES

I. — Revue des langues romanes, 4e série, t. IV; janvier-mars 1890. — P. 5. C. Appel, *Poésies provençales inédites tirées des manuscrits d'Italie.* Commencement d'une publication qui fait le pendant des *Provenzalische Inedita aus Pariser Handschriften* dont il a été rendu compte plus haut. Le système est un peu différent et le commentaire est beaucoup plus abondant. L'ordre est toujours celui de la table du *Grundriss* de Bartsch. Ces textes présentent de nombreuses difficultés qui, si j'avais été à la place de M. Appel, m'auraient détourné de cette entreprise. Voici quelques observations. La première pièce est une poésie politique d'Aimar ou Azemar Jordan. Le v. 4, incomplet dans le ms., paraît devoir être complété ainsi : [*Ma terra*], *c'uns no m'en acor*. Au v. 10, je ne vois pas la nécessité de corriger *mals traics* en *mals traitz*; je corrigerais plutôt *maltraics*, ou *maltrags*, souffrance, peine. V. 19, *sostrenz*, mot que l'éditeur ne sait « ni expliquer, ni remplacer avec quelque certitude par un autre », doit être corrigé *sofrenz*. Le sens est « mais, au sujet des déshérités *sofrenz* (car les lâches ne me font pas peur), il m'est pénible quand on m'en parle, car je n'ai que de la répugnance pour leur conduite honteuse ». Ces déshérités *sofrenz*, c'est-à-dire résignés à leur sort (cf. l'expression *cogotz sofrenz*), sont probablement les seigneurs qui se laissaient dépouiller de leurs terres sans résister. P. 9, M. A. propose une étymologie impossible du pronom interrogatif *quinh*, *quinha* : le latin quinĕ, qui se serait combiné, je ne sais comment, avec est. Cette étymologie, qu'il serait bien inutile de réfuter, repose sur la supposition que *quinh* « ne semble guère se trouver que dans les régions où l'*n* mobile [1] persiste », c'est-à-dire dans l'est de la France. Or, c'est là une supposition erronée, puisque ce pronom est enregistré dans les *Leys d'amors* (II, 46, 48, 76, 78), et se trouve jusqu'en Béarn (Lespy, *Gram. béarnaise*, 2e éd., § 481). Il figure dans un très grand nombre de textes, entre autres dans la première partie du poème de la croisade albigeoise et dans *Daurel et Beton*; il existe en catalan et dans plusieurs dialectes italiens; en somme, c'est un pronom qui a été et qui est encore très largement répandu comme l'a déjà fait remarquer M. Ascoli (*Archivio*, III, 91) [2]. Même page, M. A. se met l'esprit à la torture pour expliquer (et il n'y arrive point) *sai*,

1. « Mobile » est une mauvaise expression. Le terme dont je me sers est « instable ».

2. Diez a proposé, pour ce mot, deux étymologies : dans l'*Etym. Wœrt.* II *c*, il propose avec doute quinam (qui ne peut expliquer l'*n* mouillée), tandis que dans la

si es... (je conserve sa ponctuation) et *sai*, *si no fos*..., aux vers 15 et 17 de la pièce *Chantar vuilh*. Il faut simplement lire *s'aisi* dans les deux cas. Cette pièce est un dialogue très coupé, comme certaine pièce de P. Rogier; je ne couperais pas toujours comme l'éditeur. Mais il faut s'arrêter, d'autant plus qu'il y aurait trop à dire sur les pièces de Garin d'Apchier et de Torcafol qui suivent. — P. 36. Ch. Barbier, *Le* libre de memorias *de Jacme Mascaro*. Cette chronique bien connue a été publiée pour la première fois dans le tome I du Bulletin de la Société archéologique de Béziers en 1836. Elle s'étend de 1336 à 1390, et bien que se limitant aux affaires qui intéressaient la commune, elle touche souvent à des épisodes de l'histoire générale, nous fournissant, par exemple, des renseignements qui ne sont point à dédaigner sur la chevauchée du prince de Galles en Languedoc et sur Jean, duc de Berry. La première édition, qui est essentiellement l'œuvre de Jacques Azaïs, le père de feu Gabriel Azaïs, n'est réellement pas mauvaise pour le temps où elle parut. La disposition typographique en est commode, le texte est copié avec soin. Les fautes qu'elle renferme sont le plus souvent des erreurs typographiques ou de fausses lectures faciles à corriger (*La mera de Dieu* pour *la merce*..., *Gemeys*, nom propre, pour *Genieys*), ou des mots mal coupés (*a remprar*, *cas tiar*, pour *aremprar*, *castiar*; *ambachas* pour *amb achas*). Ces fautes et d'autres un peu plus graves sont corrigées dans la nouvelle édition, mais, en somme, le travail du nouvel éditeur semble s'être borné à une simple collation du ms. L'avant-propos est insignifiant : il n'y a point et on n'annonce pas l'annotation historique dont les textes de ce genre ne peuvent se passer. Les paragraphes n'étant pas numérotés, se prêtent mal à la citation. Enfin, ce sera encore une édition à refaire. — P. 101-9. Durand (de Gros), *Notes de philologie rouergate*, *Table des notes avec sommaire*, *corrections et additions*. Dans cet appendice à un travail dont les diverses parties ont été annoncées au fur et à mesure de leur apparition, M. D. se garde bien de tenir le moindre compte des objections qui lui ont été faites. Au contraire, M. D. semble prendre plaisir à accentuer ses erreurs, comme lorsqu'il repousse l'opinion de ceux qui tirent le prov. *castellar* de castellare. M. D. soutient énergiquement castellarius, car, dit-il, « le suffixe latin *aris* fait le plus souvent *ier* en français : témoin *aubier* de albaris, *collier* de collare, *sanglier* et *singulier* de singularis... » Je ne blâme pas M. Durand de n'avoir pas lu tout ce qu'on a écrit sur les suffixes -arius et -aris : on peut concevoir des lectures plus récréatives, mais je le blâme de parler de ce qu'il ignore. Quelle utilité peut-il y avoir à publier de pareilles élucubrations? — P. 124. *Congrès*

Grammaire (trad., II, 417) il le regarde comme ayant probablement la même origine que l'esp. *quien*, c'est-à-dire le lat. quem. Diez ajoute que pour le fém. *quina* (lis. *quinha*), il y a aussi une forme dialectale *quanha*. Mais la forme masc. *quanh* ou *canh* existe aussi. Je crois que *quinh* et *quanh* ne doivent pas être disjoints, et que l'étymologie cherchée doit s'appliquer à l'une et à l'autre de ces formes. Je propose dubitativement qui interrogatif (qui a remplacé quis en latin vulgaire), combiné avec le suffixe aneus qui indique la manière d'être (extraneus, terraneus, etc., voir Diez, *Gramm.*, II, 319), ainsi *quineus, *quaneus.

de philologie romane (26-7 mai 1870). Compte rendu. Une grande partie de ce compte rendu est occupée par une lecture de M. de Tourtoulon « sur la classification des dialectes ». M. de Tourtoulon, paraît-il, ne trouve pas suffisante la réfutation que M. Castets et M. Durand ont faite du discours de G. Paris intitulé *Les parlers de France* (voy. *Rom.*, XVIII, 174 et 518), et il n'a pas tort, mais je ne crois pas qu'il ait mieux réussi que ses devanciers à ébranler des idées dont chaque travail ayant pour objet de délimiter un dialecte roman démontrera infailliblement le bien-fondé [1]. La question, fort simple, se réduit à savoir si, on peut constater, dans une région déterminée, la coexistence de plusieurs caractères linguistiques *occupant la même aire*. Si on ne le peut pas, toute division dialectale est arbitraire. Or, on ne le peut jamais là où le développement linguistique n'a été troublé par aucune circonstance extérieure. On le peut là où des évènements historiques ont rapproché deux populations primitivement plus ou moins éloignées l'une de l'autre, ou encore lorsqu'un idiome a gagné du terrain au détriment d'un autre [2]. Le mémoire sur le langage de Die au XIIIe siècle qui est imprimé plus haut est en fait la confirmation la plus absolue des idées que conteste M. de Tourtoulon, puisque tous les caractères linguistiques que j'ai signalés ont des aires différentes [3]. Si j'avais assisté au congrès de Montpellier, j'aurais sans doute répliqué à la communication de M. de T.; actuellement je me sens d'autant moins disposé à la discuter que l'auteur connaît mal les arguments qu'il prétend réfuter. Il n'a certainement point lu, ou il a oublié, ce que j'ai écrit sur ce sujet (*Rom.*, IV, 294; V, 505; VI, 631), et les idées banales qu'il me prête (pp. 140, 141) n'ont jamais été les miennes. Je serais aussi bien curieux de savoir où j'ai dit que « l'aptitude à l'étude scientifique d'une langue « est en raison inverse de la connaissance pratique que l'on a de cette « langue » (p. 155). C'est souvent le cas (et je l'ai plus d'une fois observé sur ceux de mes élèves qui sont du Midi), parce que les personnes qui savent pratiquement une langue se croient trop souvent dispensés de l'étudier scientifiquement, mais ce n'est pas un axiome. M. de T. nous fait espérer qu'il reprendra un jour ses études sur les limites des langues d'oïl et d'oc commencées jadis avec le concours de feu Bringuier. C'est une bonne nouvelle : si même, comme je le crains, la recherche n'atteint pas le but proposé, elle ne peut manquer de conduire à la constatation de faits intéressants. Mais je ne saurais trop engager M. de Tourtoulon à s'approprier la méthode suivie par MM. Gilliéron et Rousselot dans la *Revue des patois*, et qui dans ses lignes générales a été exposée ici-même (XII, 394) par M. Gilliéron à l'occasion des patois normands. — P. 186. Périodiques (se composant du compte rendu de *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIII, 1-2). — P. 189. Chronique. P. M.

1. Ceci était imprimé lorsque nous avons reçu l'article, ci-dessus imprimé, de M. Philipon qui fournit cette démonstration pour le Lyonnais.

2. Ainsi dans la province d'Udine le ladin et le vénitien sont juxtaposés, et la limite est assez nette. De même le saintongeais et le gascon dans le nord de la Gironde.

3. Je l'ai montré pour plusieurs : il m'eût été facile de le montrer pour tous.

II. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XIV, 3-4. — P. 275, Schiavo, *Fede e superstizione nell'antica poesia francese* (suite). Nous avons déjà signalé la faiblesse de ce travail ; elle est plus apparente encore dans ce second article. L'auteur ne connaît que très imparfaitement la langue des textes qu'il veut étudier. P. 289, estropiant un vers de Rustebeuf qui est correct dans l'édition qu'il cite, il le corrige ensuite fort maladroitement, de manière à en changer le sens et à rapporter à Marie l'Egyptienne ce que le poète dit de la Vierge. Page suiv., il traduit *s'aart*, « s'attache », par « se brûle », et fait là-dessus tout un commentaire. La seule remarque qui semble offrir quelque intérêt est celle qui concerne « saint Sauveur d'Estuire » (p. 278) : ici l'auteur a fait quelques recherches, mais qui n'ont pas abouti (dans le glossaire du *Recueil général des Fabliaux*, que M. Schiavo ne paraît pas avoir regardé, *Estuire* est identifié à *Estaire* en Flandre ; j'ignore sur quelle autorité, et cela paraît d'ailleurs extrêmement peu probable). — P. 298, Bonnier, *Etude critique des Chartes de Douai de 1203 à 1275* (fin). Nous avons ici la reproduction diplomatique et généralement correcte de cent chartes intéressantes pour l'histoire de la langue. — P. 344, Osterhage, *Studien zur fränkischen Heldensage*, I. Bien que contenant encore plus d'un rapprochement forcé et d'une idée contestable, cet article dans son ensemble est intéressant et moins aventureux que les précédents du même auteur. Nous y signalerons (p. 345) la rectification du même *lapsus* de M. P. Rajna que M. Lot a relevé dans notre dernier numéro (p. 136). — P. 362, Behrens, *Etymologies* (suite). Fr. *mazette*, supposé identique à *mazette* ou *mezette*, nom usité dans quelques provinces pour la mésange. Cette idée, bizarre au premier abord, est appuyée par quelques intéressants rapprochements ; mais il faudrait, pour se faire une opinion un peu sûre de l'étymologie de ce mot, connaître par de plus anciens exemples que ceux que nous avons le sens propre qu'il a eu et le point de départ des sens certainement métaphoriques qu'il a maintenant. — 19. *Sener* en Berry et ailleurs, *saner* en Poitou, en prov. *sana*, signifient « châtrer » (un porc). Diez rapproche le berrichon de l'a.-f. *semer* ; c'est une erreur ; *sener* = sanare, comme l'avait déjà dit La Monnoye. — V. fr. *maufé*. L'auteur signale l'existence d'un mot *fé* = « homme » dans deux passages des *Reis* (voyez Godefroy) et un du *Brandan* (celui-là douteux ; *fed* pourrait y signifier « génie, démon ») ; il y en a d'autres, p. ex. : *E vus qui aprimez Les povres Deu e force fetes as humbles fez* (*S. Thom.* 3070) ; *Quant Diex ot fait Adam le premier fé* (*Vespasien*, dans Comparetti, *Virgilio*, II, 198) ; mais je ne vois pas que cela ébranle la certitude de l'équation *maufé* = malum fatum[1]. — 21. Fr. *accon*, bateau plat, rapproché avec beaucoup de vraisemblance de l'anc. sax. naco (all. *Nachen*) ; la chute de l'*n* initiale est appuyée par de nombreux exemples. — 22. Fr. *flétrir*. Le rapprochement avec le lat. fistu-

1. M. Gauchat, dans son *Étude sur le patois de Dompierre* (plus loin, p. 423), montre que malum fatum n'est pas l'origine du mot *mafi*, etc., qui est un des noms du diable dans divers parlers suisses.

lesco serait très acceptable sans la circonstance qu'en anc. fr. on a *flaistrir* non pas seulement « quelquefois », mais précisément dans les textes les plus anciens et ceux qui distinguent encore *ai* de *è*. M. B. explique *flaistrir* par une influence de *flaistre* = flaccidum; d'autre part *flaistre* devrait son *r* à une influence de *flestrir*. Tout cela est très ingénieux, et à la rigueur possible, mais, il faut l'avouer, un peu forcé. Je regarde *flaistre* (*flestre*) comme l'adj. verbal de *flaistrir*, dont l'étymologie est encore à trouver; il n'est pas impossible qu'à côté de *flaistrir* ait existé un *flestrir* = fistulisco. — 23. Norm. *flet*, « fossé, canal » = a. angl. fleot (angl. *fleet*). — 24. Esp. pg. *tepe*, « motte de gazon, » et prov. mod. *tepe*, *tepo*, rapprochés du bas-allem. tip; l'esp. *tope*, le bresc. *topa* se rattachent au germ. *top* (d'où aussi le fr. *toup*, *toupet*). — 25. Pg. *gomo*, « bourgeon, » *gomar*, « bourgeonner; » non de gemma, mais de gummum, « gomme, » ce qui est mis hors de doute par des rapprochements avec le prov. moderne. — 26. Fr. *mat*. Ce mot semblant dans quelques cas, ainsi que son correspondant prov., signifier » humide », M. B. le rapproche de madidum; mais c'est extrêmement douteux et pour le sens et pour la forme. — 27. It. *calafatare*, etc., supposé formé de cala et d'un fatare qui existe en prov. (*fata*) et signifie « étouper ». Mais il est clair qu'il faut partir du subst. gr. καλαφάτης, esp. *calafate*, pr. *calafat*, fr. *calfat*, lequel ne peut venir du verbe. Je ne vois pas, je l'avoue, les raisons qui ont poussé Engelmann à renoncer à l'étymologie arabe reçue jusqu'à lui. — P. 371, Salvioni, *Per la fonte della sequenza vulgare di Santa Eulalia*. L'auteur soutient que la séquence française, dans son récit très sommaire, a subi, pour les points où elle s'écarte des autres vies de sainte Eulalie, l'influence de la légende de sainte Agnès[1]. — P. 376, Horning, *Zur Lautgeschichte der ostfranzösischen Mundarten*. Ces importantes remarques portent essentiellement sur les parties afférentes de la *Grammaire* de W. Meyer-Lübke. 1. $\varrho + y$ et $\rho + y$: ces deux groupes ont donné primitivement, à l'Est comme ailleurs, *iei* et *uoi*, d'où les développements subséquents (note spéciale sur ostium et trocta). — 2. Messin *i* de $\varrho + y$ et *ü* de $\rho + y$: ces résultats ne sont pas dus à une influence française, mais bien à un développement spontané. — 3. Le sort de l'*e* fermé : il n'est pas dans l'Est divers suivant deux dialectes (l'un au sud, l'autre au nord) qui se mêleraient; on peut admettre comme point de départ commun *oi* (d'un plus ancien *ei*), d'où est venu *o*, changé en *a* dans une partie du domaine avec bien des nuances intermédiaires. En appendice, l'auteur défend son interprétation du lorr. *tǫ* = *temps*, *vǫ* = *vent*, etc. (voy. *Rom.* XVII, 623), mais il ne me persuade pas (*é* devant *n* peut dans certaines régions être traité de même, dans d'autres autrement que devant d'autres consonnes); il explique *poële* = pensile et autres mots où la voyelle a subi l'influence d'une labiale précédente (cf.

1. Dans une note additionnelle (p. 586), M. S. retrouve l'influence de cette légende sur une vie italienne de sainte Luce qu'il suppose avoir une origine française. Ses conjectures sont d'ailleurs fort ébranlées par le travail, analysé plus loin, de M. Suchier.

Rom., XIX, 125; je ne crois pas que l'*e* de pesile soit entravé : la forme primitive a dû être *peisle*). — 4. Changement de *iee* en *ie* : *ie* pour *iee* s'expliquerait par un plus ancien *ieie*; c'est une question fort difficile, qui demanderait un examen spécial, et qui tient à la question générale de la valeur ancienne de la diphtongue *ie*. — 5. Le changement de *t* en *y*. Après avoir relevé quelques contradictions ou omissions de W. Meyer-Lübke, M. H. se demande si le fait lui-même (que le *d*, *t* intervocal dans l'Est ne tombe pas, mais devient *y*) est bien exact; il remarque que cet *y* ne se présente qu'après *a*, *e*, *i* (non après *o*, *u*) et incline à le regarder plutôt comme d'insertion postérieure; c'est aussi mon avis. — 6. Le suffixe -arium. M. H. appuie, par l'étude des formes du français oriental, l'explication que j'ai proposée jadis des formes diverses de ce suffixe. Je me borne présentement à enregistrer son opinion, comptant bientôt revenir en détail sur ce point. Je note en passant l'étymologie assignée au fr. ancien et dialectal *murgier*, « tas de pierres » (lat. murices, « petites pierres pointues »). — 7. Deus focus. Observations trop menues pour être résumées, mais qui n'en ont pas moins une assez grande portée : elles conduisent, comme toutes les recherches dirigées avec l'excellente méthode qu'emploie M. H., à regarder le développement dialectal, en apparence si varié, du gallo-roman septentrional comme ayant une base qui a été longtemps presque uniforme. — 8. Le changement de *o* et *o* + *y* en *ü*. Le groupe accentué *o* + *y* et *o* tonique simple donnent maintenant en bourguignon-comtois le même résultat, lequel d'ailleurs varie d'une manière qui semble arbitraire; M. H., en précisant une indication de Meyer-Lübke, rend compte de l'évolution à la fois phonétique et analogique qui explique ce phénomène. — 9. Les continuations de *by*, *cy*, *fy*, *gy*, *py* (provenant de bl cl fl gl pl) en Franche-Comté. Rectifications à l'exposé de M.-L. — 10. La diphtongaison de *ẹ* et *o* devant *r* suivie d'une autre consonne. Pour cet intéressant phénomène, M. H. adopte, en l'améliorant et la précisant, l'explication de M.-L.; le rapprochant ensuite de la diphtongaison romane de *ẹ́*, *ǫ́*, il laisse voir qu'il est maintenant enclin à se rallier à l'opinion de M. Havet et autres, qu'il a jadis combattue (voy. *Rom.*, XVII, 319). — P. 397, Gauchat, *Le patois de Dompierre* (*Broyard*). L'auteur de cette étude la commence en disant qu'on « y rencontrera des hypothèses qui trahiront sa jeunesse et son inexpérience ». Nous n'en avons pas remarqué de telles; « la jeunesse et l'inexpérience » de l'auteur peuvent parfois se révéler à certaines lacunes de son information (comme quand il se demande si *Vevey*, Viviscum, n'offre pas le suff. -etum); mais ses raisonnements sont toujours bien conçus et bien exposés, ses hypothèses plausibles ou au moins très soutenables, et son intelligence des questions qu'il aborde est tout à fait mûre. Il est impossible d'analyser un travail de ce genre; je me bornerai à dire qu'on y trouve l'excellente méthode du maître sous l'inspiration duquel il a été fait (M. Morf), et à le recommander à la lecture de tous les romanistes. Je signalerai (p. 404-408, cf. 466) la nouvelle discussion des opinions émises sur le traitement, contradictoire en apparence, de *a* tonique libre palatalisé dans les par-

lers franco-provençaux. — [P. 467. O. Schultz, *Der provenzalische Pseudo-Turpin*. C'est le texte du ms. du Musée britannique Add. 17920, que j'ai fait connaître en 1866 dans le premier de mes *Rapports* et d'après lequel on a publié ici-même (VIII, 12) quelques miracles de la Vierge, sous forme provençale. La copie, où les lettres abrégées du ms. sont reproduites en italiques, paraît faite avec soin; la préface et le glossaire sont de faible valeur. M. Sch. n'est point arrivé à déterminer le texte d'après lequel cette version a été faite, et en ce qui concerne la langue (c'est à peu près le seul intérêt de ce texte), il ajoute peu à ce que nous savions. On est un peu surpris de voir les observations sur la phonétique disposées dans l'ordre de l'alphabet, sans même que les voyelles soient distinguées des consonnes (p. 473). Ces observations d'ailleurs sont souvent insuffisantes et parfois inexactes, comme lorsque M. Sch. dit que dans *aomplida* l'*o* tient la place d'un *e* : on sait que la forme la plus ordinaire est *aumplida*. Ce que dit M. Sch. sur habent (ou plutôt habunt) donnant *au* est bien insuffisant. Il conteste avec raison (p. 472) l'explication que j'ai proposée à ce sujet, *Rom.*, VIII, 14, mais il paraît avoir ignoré que j'ai donné une tout autre explication de ces formes dans mon mémoire sur les troisièmes personnes du plur. en provençal, *Rom.*, IX, 193, quoiqu'il cite occasionnellement ce mémoire. Quant à sa manière d'expliquer le fait en question, elle me paraît inadmissible. Je doute que l'explication d'*ancona* par le grec εἰκών (p. 518) soit acceptée par personne. M. Sch. se trompe certainement en attribuant à ce mot le sens de bannière. *Ancona* (*ascona* et *escona*, dans Raynouard, II, 132 et III, 152[1]), signifie sûrement dard, voy. *Rom.*, XI, 426; XVIII, 73. Le glossaire est mal disposé : il ne faut pas mettre les locutions *d'autramen* (lorsqu'on emploie l'apostrophe), *e vejaire*, *tan solamen*, respectivement au *d*, à l'*e*, au *t*. Plusieurs des traductions données dans ce glossaire (du reste bien court) laissent à désirer. — P. M.] — P. 521, A. Schmidt, *Aus altfranzösischen Handschriften der Hofbibliothek zu Darmstadt*. L'auteur signale plusieurs erreurs dans un mémoire sur cette collection, publié dans les *Rom. Forschungen*. Il s'occupe de trois mss., un *Saint Graal-Merlin* (écrit pour Louis de Châtillon, comte de Blois, entre 1326 et 1346), un long fragment de *Gui de Bourgogne* (qu'il imprime avec soin), et un fragment de *Hervi de Metz*, imprimé dans le t. XV du *Jahrbuch f. rom. Literatur* (t. XV).

COMPTES RENDUS. P. 540. Ribeiro, *Grammatica portugueza*; M. Lang signale plusieurs erreurs et lacunes, et trouve fort excessif l'éloge que M. de Reinhardstöttner a donné à cet ouvrage. — P. 542. Storck, *Luis de Camoens' Leben*; M. de Reinhardstöttner proclame cet ouvrage un monument de science et de critique : « On ne peut pas dire qu'il rectifie ceux qui l'ont précédé ou qu'il dispense d'y recourir; non : tout ce qui a été écrit jusqu'à

1. Les deux formes citées par Raynouard sont tirées des deux mss. de *Jaufre*. Mais *ascona* se trouve encore dans le fragment de la chanson provençale d'Antioche que j'ai publié en 1884, v. 118.

présent sur le sujet est simplement devenu inutile. » — P. 543, Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen*; le compte rendu de M. Neumann ne comprend pas moins de 42 pages de petit texte; c'est un supplément indispensable à l'ouvrage de M. Schwan, et il est probable qu'il passera presque entier dans la réédition que prépare l'auteur. Les observations, toujours pénétrantes et souvent profondes, de M. N., se divisent en deux groupes: les unes portent sur la disposition et l'exposition du livre ou y relèvent des erreurs, contradictions, lacunes, etc.; elles intéressent spécialement M. Schwan; les autres présentent les vues de l'auteur sur certains problèmes, et elles ont un intérêt général. Mentionnons-en quelques-unes. P. 545, l'histoire si difficile d'*o* fermé en français est éclairée par l'application du système de M. ten Brink sur la distinction quantitative des voyelles; je fais mes réserves sur cette question, pour laquelle je dois depuis longtemps une étude aux lecteurs de la *Romania*. P. 547, explication vraisemblable (déjà indiquée ailleurs par l'auteur) du déplacement d'accent dans filiolum, parietem, etc.; c'est celle que je donne aussi. P. 550, réfutation de la théorie d'E. Stengel sur le sort censé différent de l'*i* et de l'*e* à l'atone posttonique (cf. *Rom.*, VI, 475); je n'admettrais pas toutes les explications, d'ailleurs fort ingénieuses, de M. Neumann. P. 554, la diphtongaison de l'*e* ouvert dans sex, lectum, etc., est présentée comme plus récente que celle de la même voyelle dans ferum, etc., et tout à fait indépendante; j'en doute beaucoup, et les raisons alléguées ne sont pas suffisantes : si *fier* est général, tandis qu'à côté de *sis*, *lit* on a *seis*, *leit* (et aussi, ce que ne dit pas M. N., *sies ses*, *liet let*), c'est que la triphtongue *iei* a été différemment réduite, mais il faut l'admettre comme base générale du développement; comment d'ailleurs expliquer une seconde diphtongaison de l'*e* ouvert qui ne l'aurait atteint que quand il précédait une palatale? et comment séparer sex de decem, où la diphtongaison est commune à toutes les langues romanes, et qui n'en donne pas moins en français *deis* (*dies*, *des*) à côté de *dis*? P. 558, je ne puis admettre le traitement différent de pr, br avant et après l'accent : ils donnent partout *vr*; abrotonum est un mot grec (cf. parabola); piperata a donné *peuvre* et non *peurre* (sur le fr. mod. *purée*, voy. *Rom.*, IX, 337); pourquoi *fevrier* et *avril* seraient-ils semi-savants? D'ailleurs les noms de lieux sont décisifs. Quant à *aurai* et *saurai*, ce sont des formes relativement modernes, qui demandent une explication à part. P. 559-563, dissertation fort intéressante, quoique plusieurs points en soient, à mon avis, contestables, sur les groupes de consonnes de degrés différents (*b-t*, etc.) que met en présence la chute d'une atone intermédiaire. P. 574, je ne puis admettre ce qui est dit sur melior, melius: *merveill* n'a pas d'*i* « parasite », l'*ei* est le développement normal de l'*i* tonique; dans *mielz*, le groupe *lj* ne produit pas d'*l* mouillée parce que devant une consonne l'*l* perd toujours son mouillement : *mielz* = *travalz* (notons qu'on est surpris de voir M. N. admettre encore en latin pĕjor au lieu de pējor). P. 581, jolie explication de *serai*. J'ai surtout relevé les points (et non tous, assurément) où je ne suis pas de l'avis de l'auteur; mais sur quantité d'autres j'ai trouvé

beaucoup de profit et d'instruction à lire cet article, et je le consulterai plus d'une fois.

P. 586, additions ou rectifications de MM. Salvioni et Schultz à leurs articles. — P. 587, errata de M. Kassewitz à sa thèse sur les mots français en moyen-haut-allemand (*Rom.*, XX, 192). — P. 588-591, Tables.

XV, 1-21. — P. 1, Nagel, *Die altfr. Uebersetzung der* Consolatio philosophiae *des Boethius von Renaut von Louhans*. La bibliothèque de Magdebourg possède une mauvaise copie (fin du XIVe ou commencement du XVe s.) de la traduction bien connue de Boèce par le frère Renaud de Louhans : l'idée de prendre cette copie pour base unique de l'étude philologique d'un texte dont on possède de si nombreux manuscrits (M. N. en compte quinze, et il serait facile d'allonger sa liste) est assurément malheureuse, et le travail qui en est résulté peut être considéré comme non avenu. L'introduction de M. N. contient au contraire des remarques intéressantes sur le rapport des anciennes versions de Boèce, ce qui m'amène à dire quelques mots d'un sujet qui, même après la savante étude de M. Delisle, présente encore plusieurs points obscurs. D'abord je pense avec P. Meyer et P. Paris (voy. *Hist. litt.*, XXVIII, 412) que la traduction de Jean de Meun est bien celle à laquelle M. Delisle donne le no II et non celle qu'il range sous le no I. Quoi qu'il en soit, cette traduction est dans un rapport étroit avec la version III de M. Delisle, et P. Meyer n'a vu dans cette dernière qu'un plagiat de la version II. M. Nagel semble mettre hors de doute la supériorité du texte de III sur celui de II dans les endroits où ils se rapprochent ; mais comme il n'a connu II que par un imprimé du XVe siècle (ce qu'on ne s'explique guère puisqu'il a pu étudier le texte III d'après le ms. de Paris), ses raisonnements ont besoin d'être contrôlés. Je me borne à signaler l'existence à Berne (ms. 365) d'un autre manuscrit de la version III, dont on ne connaissait jusqu'à présent qu'un exemplaire de la fin du XIVe siècle (B. N. fr. 1096) : ce manuscrit est attribué par le catalogue au XIIIe siècle, ce qui, si c'est exact, modifierait sensiblement la position de la question. Je recommande cette étude à quelque jeune philologue. Quoi qu'il en soit, M. N. montre que Renaud de Louhans a largement mis à contribution la version II-III, et dans un texte qui se rapprochait plus de III que de II (toutefois je doute que Renaud désigne cette version en parlant de l'*escript qui le livre mout bien declaire*, et *que fist uns frere prescheeur*; il s'agit bien plus probablement d'un commentaire, latin ou français, peut-être de celui d'Hugonin, voy. *Hist. litt.*, XXVIII, 415 : c'est sans doute là que Renaud a puisé « les digressions morales qu'il a intercalées et qui remplissent presque la moitié de son livre », digressions que M. N. a signalées, mais dont il s'est dispensé de rechercher la source). En somme, on le voit, ce travail est mal conçu et insuffisant, mais l'auteur a le mérite de soulever des questions assez intéres-

1. Par un arrangement dont les motifs, donnés sur la couverture, ne nous ont point paru fort clairs, cette première moitié du t. XV a été publiée quelques semaines *avant* la seconde moitié du t. XIV.

santes et d'en préparer la solution. — P. 24, Suchier, *Der Inhalt und die Quelle des ältesten französischen Gedichts*. Dans ce mémoire d'une grande érudition, et qui lui a certainement demandé beaucoup de peine, M. S. recherche les plus anciens documents que nous ayons sur sainte Eulalie ou sur les deux saintes (l'une de Merida, l'autre de Barcelone) qui ont porté ce nom et dont les légendes, nées sans doute l'une de l'autre, se sont plus tard maintes fois mêlées. Il rappelle qu'en 878 on découvrit à Barcelone, sur la suggestion de l'évêque de Narbonne Sigebod, le corps plus ou moins authentique de la sainte, et pense que cet évènement a dû donner lieu à la composition de la séquence française (la séquence latine qui lui a servi de modèle était sans doute antérieure), qui a été copiée dans le ms. de Saint-Amand (sur lequel M. S. donne quelques renseignements intéressants) bien peu de temps après 882. La séquence française a eu pour sources l'hymne connue de Prudence sur Eulalie et le martyrologe de Beda : il est vrai que l'une se rapportait à Eulalie de Merida, l'autre à Eulalie de Barcelone, mais cette confusion a été souvent faite. La substitution de Maximien lui-même au *praeses*, la mention de la perte de la *virginitet*, sont des erreurs ou des déductions du poète ; la décollation (au lieu de la combustion) est dans Beda et dans une légende qui paraît être sa source et dont M. S. imprime un texte plus ancien et meilleur que celui qu'avaient donné les nouveaux Bollandistes). Le savant critique remarque à ce propos que la bibliothèque ancienne de Saint-Amand, que nous connaissons par divers catalogues, contenait le *Peristephanon* de Prudence et le martyrologe de Beda et ne contenait pas d'autres textes sur Eulalie. Enfin il établit que la séquence française n'est pas, comme on l'avait supposé, écrite de la main d'Hucbald. Chemin faisant, l'auteur fait sur plusieurs points d'histoire littéraire et hagiographique de précieuses remarques. — P. 47, Rajna, *Frammenti di redazioni italiane del Buovo d'Antona* : nous avons ici le texte des fragments si curieux du roman en prose toscane que l'auteur a précédemment étudié (cf. *Rom.*, XVIII, 325). — P. 88, Schuchardt, *Romano-Magyarisches*. Ce travail a paru, moins quelques additions et l'important *post-scriptum*, en hongrois dans une revue magyare (cf. *Rom.*, XVIII, 370) ; nous sommes heureux de le posséder dans une langue plus accessible. Après d'intéressantes remarques préliminaires (notamment sur les colonies françaises en Hongrie), l'auteur divise les mots qu'il étudie « en quatre groupes, suivant que le mot magyar est au mot roman dans le rapport de père, de cousin, de petit-fils ou de fils ». Il se borne, dans ce premier essai, aux mots dont a parlé Diez. Dans le premier groupe (celui qui intéresse le plus les romanistes) figurent les mots *kocsi* (fr. *coche*, « voiture, » et mots apparentés dans un grand nombre de langues), *pallos* (d'où peut-être it. *palascio, paloscio, palosso* ; quant à l'a.-fr. *palache*, il est inconnu en dehors de l'étrange article de Roquefort : « PALACHE, *pansétéréche* (?), sorte de longue épée, de *palus* ; » si ce mot se trouve en français, ce doit être au XVIe siècle, et comme emprunt à l'italien). Dans le second groupe sont traités les articles *kolza* — *coche* (*cochon*) et *kuszi* — *cuccio*, dont les conclusions

restent fort incertaines. Les mots des troisième et quatrième groupes concernent plutôt la philologie magyare que la philologie romane ; mais l'étude que leur consacre M. Schuchardt est riche en faits et en idées qui ont une grande valeur pour la linguistique en général et surtout pour l'histoire de la civilisation européenne ; d'ailleurs plusieurs mots romans fort obscurs y sont l'objet de fructueuses recherches : citons les art. *buta*, « émoussé, bête » (cf. esp. *boto*, fr. *bot* et mots apparentés, roum. *but*, rom. *bottare*, etc., et, à propos de certains rapprochements, fr. *dupe*), *csonka*, « mutilé » (it. *cionco*, etc.), *csamp*, « gigue » (roum. *ciump*, it. *zoppo*, et, à ce propos, les thèmes *zamp-* et *cianc-*, et bien d'autres, qui se pressent tellement que les énumérer serait presque réimprimer l'article), *dákos*, « poignard » (it. *daga*), *paizs*, « bouclier » (it. *pavese*), *pici*, *picin*, « très petit » (it. *piccino*, etc.), *pinty*, « pinçon » (nombreuses variantes du nom de cet oiseau), *sparga*, « ficelle » (dissertation sur it. *spago* et mots apparentés, sur les noms de chaussures dérivés de spartum, sur *abarca*, etc.). Il y a dans la lecture de cet article, pour ceux qui ne planent pas avec l'aisance de l'auteur au dessus d'un domaine linguistique presque infini, quelque chose de troublant et de vertigineux. L'auteur s'en est rendu compte, et dans un *post-scriptum* des plus intéressants il montre l'utilité de ces razzias lointaines pour élargir et renouveler les recherches et les idées qui risqueraient de tomber dans la routine et le rabâchage à s'enfermer trop anxieusement dans les limites d'un domaine connu, défriché et méthodiquement exploité (il y a notamment sur le caractère universel, à la fois doué d'une spontanéité toujours nouvelle et sujet à subir les influences les plus imprévues, de la formation onomatopéique, des vues d'une grande justesse et qui se présentent à tout philologue qui essaye de dresser le tableau étymologique quelque peu complet d'une langue ou d'un groupe de langues, au lieu de s'en tenir aux rapprochements évidents et normaux). Toutefois il n'est pas à désirer, si je dois dire ma pensée, que ce genre de travail prenne faveur : excellent entre les mains de M. Sch., il deviendrait entre d'autres frivole et dangereux. La philologie romane doit d'abord se constituer d'une manière indestructible dans ses parties assurées et fondamentales ; on s'occupera plus tard de tout cet élément irrégulier et irréductible, que la construction méthodique aura d'ailleurs, j'en ai la conviction, notablement restreint. En passant, M. Sch. revient à l'origine d'*andare*, *anar*, *aller*, et cherche à dissiper les doutes qui me restent (à moi et à d'autres) sur l'identité de ces mots avec ambulare. Je prends acte de ses remarques très notables, remettant à quelque époque ultérieure une discussion complète de cet étrange problème. — P. 125, Voretzsch, *Der Reinhart Fuchs Heinrichs des Glichezâre und der Roman de Renart* (première partie). Nous donnerons un résumé et une appréciation de ce remarquable travail quand il sera terminé. — [P. 183, Stiefel, *Lope de Rueda und das italienische Lustspiel. Ein Beitrag zur Kenntnis des Renaissancedramas*. Longue analyse de *La Cingana*, comédie « térenciene » du peintre Gigio Arthemio Giancarli de Rovigo, qui, d'après M. Stiefel, a été imitée par Lope de Rueda dans sa *Medora*. M. Stiefel se propose de montrer dans d'autres articles

ce que l'ancien théâtre espagnol doit à l'Italie. Il a bien raison : la comédie espagnole du XVIe siècle est, sauf quelques exceptions, ou traduite ou imitée d'œuvres italiennes.—P. 217. Le même, *Notizen zur Geschichte und Bibliographie des spanischen Dramas*. Utiles additions et corrections au *Catálogo* de La Barrera. — P. 228. Munthe, *Vermischte spanische Beiträge*. I. Étymologie de *estantigua*, « spectre, fantôme. » Le mot vient, non de *estatua antigua*, mais de *hueste antigua*, comme le prouve ce passage du médecin Francisco de Villalobos : « No sabemos si es alguna fantasma que aparece a unos y no a otros como trasgo o como la *hueste antigua* ». En asturien, *hueste* se dit encore d'une procession nocturne de trépassés. II. Remarques sur l'ancien léonais à propos du travail, très arriéré aujourd'hui, de Gessner. M. M. signale plusieurs exemples de la diphtongaison de l'*o* ouvert en *uo*, *oa*, *ua* dans des manuscrits du *Fuero Juzgo* qui n'avaient pas été relevés (dans *aguoradores*, l'*uo* a une autre origine). Il traite ensuite des formes verbales *dia*, *die* ; *estia*, *estie*, et de *pia* (cast. *pié*), qu'il rapproche de formes dialectales modernes du Nord-Ouest. Les formes *dalgun*, *daquien*, *daque*, usitées encore en asturien, lui semblent avoir été faites sur le modèle de *dengun* = *nengun*, par dissimilation. *Alubre*, *aiubre* est le même mot que port. *alhures* ; tous deux viendraient d'aliubi. Cela paraît difficile à démontrer. — A. M.-F.]

MÉLANGES. I. *L'Histoire littéraire*. P. 233, Schultz, *Guiraut Amic dans G. de Montanhagol* : il faut lire, dans la pièce de G. de Montanhagol, *Guiraut*z *Amics*, et non *amics* ; il s'agit d'un personnage très identifiable, dont parle aussi Rambaut de Vaqueiras ; la pièce de G. de Montanhagol où il est interpellé et qui a motivé une réponse de Blacasset a dû être écrite entre 1237 et 1244. — P. 234, Schultz, *Nabiciris de roman* : on a admis une *trobairitz* de ce nom, qui se trouve en tête d'une chanson dans un seul ms. (de provenance italienne) ; M. Sch. propose de corriger *Nabiciris* en *Nalberis*, et de reconnaître dans l'auteur de cette pièce, qui d'ailleurs ne peut guère être d'une femme, Alberic de Romano, dont on connaît une strophe échangée avec Uc de S. Circ. — P. 235, R. Köhler, *Zu E. Stengels Sammlung kleinerer Schriften von Ferdinand Wolf* ; rectifications bibliographiques. — II. *Textes*. P. 237, Schultz, *Ein Lied von Gautier d'Espinau*. C'est la chanson : *Jherusalem, grant damage me fais* ; M. Sch. la publie, la croyant inédite, bien qu'elle ait été imprimée deux fois par E. du Méril (*Journal des Savants de Normandie*, 1844, p. 427 ; *Mélanges archéologiques*, 1850, p. 334), et tout récemment par M. Jeanroy (*Origines*, p. 498) ; elle se trouve en outre dans le recueil de Brakelmann, dont le fragment subsistant vient d'être mis au jour. Elle n'est d'ailleurs sans doute pas de Gautier d'Epinal, comme l'a remarqué M. Jeanroy (p. 100). M. Sch. ne paraît pas connaître le livre de M. Jeanroy, ce qui a lieu de surprendre ; autrement il n'aurait pas réduit à trois le nombre des « chansons de femmes » conservées dans nos anciens recueils lyriques. — III. *Histoire des mots*. P. 237. Schuchardt, prov. a. fr. *anceis*, etc. ; l'auteur, adoptant l'explication de MM. Suchier et Meyer-Lübke (*anceis* d'après *sordeis*), cherche à rendre compte du mode de formation de cet adverbe comparatif et

d'autres (*forceis* doit son *c* à fortior). D'après lui il a existé en lat. vulg. un adj. antius (d'où le dérivé antianus, mal expliqué jusqu'ici), ayant un comparatif antior; à cet antius répond un adverbe antium, v. fr. *ainz*; de même *puis* = postium. Ante ipsum comme base de *ances* devenu *anceis* par analogie à *sordeis* (Meyer-Lübke) est à rejeter. Toutes ces remarques fort pénétrantes demanderaient un examen attentif. — P. 240, It. *adeso*, roum *iarā*. L'it. *adęsso* doit son *e* ouvert a *appresso* (M. Sch. attribue cette remarque à Gröber; je ne la trouve que dans Körting); *adesso* est sans aucun doute ad ipsum. L'*ades* des autres langues est ad densum; cela paraît certain pour le roumain *ades*, mais comment s'expliquer l'*e* ouvert du prov. fr., l'*ie* de l'esp. *adieso*? L'assimilation à *après* semble peu vraisemblable pour un mot que devait conserver dans sa forme étymologique le voisinage des mots étroitement apparentés *adeis*, *adeises*, etc. (addenso, -as, etc.). L'histoire de ce mot reste à mon avis obscure. Le roum. *iar*, *iarā*, « de nouveau, » est rapproché du lad. *eir*, *eira*, du prov. *er*, *era*, « maintenant, » et tous sont identifiés au latin ea hora, qui pourrait bien être aussi l'a. fr. *giers*, *gieres* (*gers* pour *igitur* déjà dans un ms. latin du xe siècle). Tous ces rapprochements sont (avec raison) présentés très dubitativement. — P. 241, fr. *maint* : « De tam magnus + tantus s'est formé le rom. *tamanto*; de là est issu à son tour un *manto*. En français *maint* s'est appuyé à *main* = magnus; si multus a exercé aussi quelque influence, c'est ce que je n'ose décider. » Je n'ose, pour ma part, décider sur aucun des quatre points ici brièvement touchés. — P. 241, esp. *dejar* : observations complémentaires sur l'article de M. Ascoli (voy. *Rom.*, XIX, 62; M. A. est revenu depuis sur ce sujet). M. Sch. rapproche les formes prov. et langued. *daicha*, *dacha*, etc. — P. 241, Meyer-Lübke, it. *attillare*: ne peut venir, non plus que le prov. *attilliar* et le v. fr. *atillier* (omis par Diez) de adtitulare (l'esp. *atildar*, port. *atilar*, est à examiner à part) : ces mots se rattachent au germ. tila (all. *Ziel*). Cette étymologie ingénieuse n'est pas sans difficultés; le simple *tilare* ou le substantif *til* n'existant dans aucune langue romane, on est porté à croire que *a* n'est pas ici ad, mais fait partie du mot. — P. 242, esp. *cacho*, « morceau; » : est le même que port. *caco*, « tesson; » et l'un et l'autre remontent à un lat. vulg. : cacculum pour caccabum, qui est aussi la source de l'all. *Kachel*. — P. 242, fr. *gosier*. On trouve dans Marcellus Empiricus le mot (sans doute gaulois d'origine) *geusiae*, avec un sens qui paraît être celui de « glandes salivaires » (notons que *malas* est glosé *gebsias* dans le glossaire du VIIIe s. récemment publié par Hessels; l'éditeur, qui avait cru voir là un mot anglo-saxon, a reconnu son erreur p. XLII). De geusia vient sans doute le wallon-lorrain *ẓöhh*, « joue; » mais j'ai plus de peine à y reconnaître la base du fr. *gosier* et d'autres mots que cite l'auteur. — P. 243, fr. *melèze*. Le mot *melze*, etc., propre à la région alpine française, remonte à un type meḷix, qui a remplacé larix, « peut-être en s'appuyant à un mot de la langue préromaine de cette région. » Le fr. *melèze*, emprunté à ces parlers locaux, est pour *mélèze* proparoxyton, comme *Isère* pour *Isere*,

Genève pour *Geneve* (de même piém. *maléso* à côté de *máleso*). Mais comment s'expliquer un *mèleze* de mélicem? Dans Isara, Genava il y a un *a* à la pénultième atone, ce qui explique toute l'histoire de ces mots (et de beaucoup d'autres pareils, que je compte étudier prochainement); mais ici on ne doit avoir que *melze*. Je ne vois aucune nécessité à mettre le mot en rapport avec larix; c'est sans doute tout à fait un mot de la langue « préromaine » des Alpes, et on peut supposer un type mélase, qui expliquerait aussi fort bien le *laze* de Vionnaz. — P. 244, fr. or. *nazier*, rét. *našar*, « rouïr, » répondrait au germ. natjan (all. netzen). — P. 244, ital. sept. *patta* (et autres idiomes), « morceau d'étoffe, » sans doute identique au goth. paida, longob. paita (notez la remarque sur l'all. *Pflug*, qui, avec le lomb. *piō*, remonterait à un mot rétique indigène). — P. 245, it. *seccia*, « éteule, » serait originatrement le pluriel neutre d'un lat. vulg. sicium, extrait de mots comme fenicium. — P. 246, fr. *voison*, « putois, » doit répondre à un lat. visio, glosé dans Philoxène par βδῶλος, « puanteur. » — P. 246. 3. Settegast, fr. *coche*, « truie. » M. S. avait d'abord songé au nom propre all. *Kuntz*, dim. de *Konrad*: il a bien fait d'y renoncer (ses raisons ne sont pas toutes bonnes; ainsi dans le passage cité de *Renart* il faut lire *çoche* = *souche*, qui a d'ailleurs un *o* fermé, tout comme *reproche* en ancien français). Il pense maintenant avoir trouvé une étymologie tout à fait satisfaisante dans un bas-allemand *Kotze*, attesté depuis le XIVe s. comme terme de mépris pour une femme débauchée, et qui aurait pris le sens métaphorique de « truie ». Assurément il sera le seul à en être satisfait. L'histoire de ce mot est fort difficile, et, comme le remarque M. Schuchardt à propos du mag. *koca* (plus haut, p. 96), elle ne pourra s'éclaircir que par l'histoire même de l'animal qu'il désigne. — P. 250-4, Settegast, fr. *andain*. M. S. commence par proposer contre mon étymologie indaginem quelques objections de détail qui ne l'empêchent pas de s'y rallier. Il persiste à voir dans *ondee* (*a une ondee*) une forme parallèle de l'it. *andata* et veut maintenant voir dans *onde* (*Encontre lui n'alast une onde*) un mot refait de cet *ondee* sur le type de *nue* en regard de *nuee*; je renvoie à mes remarques d'autrefois sur ce point (*Rom.*, VII, 630). Il tire avec grande vraisemblance le prov. mod. *ande* ou *ante* du lat. ambitum. Enfin M. S. revient à *andare* (qu'il sépare provisoirement d'*aller*), et le rattache, avec M. Ascoli, mais par des raisonnements un peu différents, à un lat. vulg. ambi-dare. A joindre aux actes de cette enquête toujours pendante.

COMPTES RENDUS. P. 257, Lauchert, *Geschichte des Physiologus* (Mann). — P. 258, Gaster, *Literatura populară română* (Rudow : quelques intéressantes remarques de folk-lore). — P. 266, D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine... des noms de lieux habités en France* (Thurneysen : conteste quelques points, notamment l'explication du suffixe -iàlum, pour lequel il suggère avec réserves un thème celtique). — P. 269, *Revista Lusitana*, I (Meyer-Lübke). — P. 270, *Archivio glottologico*, XI (Meyer-Lübke : fait des réserves sur l'explication de *quemar* par *quelmar* < cremare). — P. 272, *Giornale*

storico della letteratura italiana, XV, 3 (Gaspary). — P. 273, *Il Propugnatore*, II, 11-12 (Gaspary). — P. 274, *Romania*, avril et juillet 1890 (Tobler : trouve injuste la critique du livre de Täuber par C. de Lollis ; approuve l'article d'A. Jeanroy sur la tençon *Car vei fenir a tot dia* et propose une très ingénieuse correction au texte ; Meyer-Lübke : fait des réserves sur les articles de J. Cornu (*andare*) et A. Bos (*juge*, *plein*).

P. 277, *Konrad Hofmann*, intéressant article de K. Borinski.

P. 281, Réponse de Meyer-Lübke, aussi digne que solide, à la violente attaque dont il a été l'objet de la part de M. Seelmann (voyez ci-dessous). — P. 284, défense (qui ne touche point au fond des choses) de M. Bonnier contre les appréciations dont son travail sur les chartes de Douai a été ici l'objet.

P. 286, *Nouveaux livres*. Courtes annonces par M. Gröber, de : Löseth, *Œuvres de Gautier d'Arras* ; Todd, *La naissance du Chevalier au cygne* (quelques corrections) ; Hermann et Szamatólski, *Lateinische Literaturdenkmäler des XV. und XVI. Jahrh.* ; Mairet, *Silvanire*, p. p. Otto ; Morf, *Das studium der rom. Philologie* ; Tobler, *Romanische Philologie an deutschen Universitäten* : Schneller, *Tirolische Namenforschungen* ; Mistral, *Nerto* (trad. allemande) ; Wahlund, *Om riddaren med åmbaret*. G. P.

III. — Il Propugnatore (nuova serie). — T. II, 1re partie, janv.-juin 1889 (nos 7 à 9). — P. 5. C. e L. Frati, *Indice delle carte di P. Bilancioni*. P. Bilancioni, érudit particulièrement versé dans la connaissance de l'ancienne poésie lyrique italienne, est mort en 1877, laissant une quantité considérable de travaux inédits que la bibliothèque de Bologne a acquis. MM. Frati commencent dans ce n° la publication, d'après ces papiers, d'un index par nom d'auteur des anciens poètes lyriques de l'Italie ; sous chaque auteur sont rangées, par ordre alphabétique du premier mot, et numérotées, les poésies qui lui appartiennent ou du moins lui sont attribuées, avec, pour chaque poésie, des références nombreuses aux mss. et aux imprimés. Un second index contiendra les poésies anonymes. Ces index ne sont pas donnés pour complets ; toutefois, tels qu'ils se présentent, ils seront fort utiles. Mais il est bien regrettable qu'on n'ait pu en faire une publication à part. Insérés par morceaux dans un recueil périodique, ces index seront très difficiles à consulter et l'on n'en verra pas la fin avant bien des années. On en jugera par ce fait que la fraction de l'index par noms, publiée dans ce volume, ne contient, en 90 pages (pp. 11 à 100), que la lettre *A* (Abati-Arriguccio), et que le second article, publié dans la seconde partie de ce tome II, ne contient encore que la lettre *B*. — P. 101. A. Medin, *Ballata della Fortuna*. Pièce historique composée vers 1406. Intéressantes observations sur les poésies latines, françaises, italiennes, où le même sujet est traité. — P. 145. G. Mazzatinti, *Laudi dei Disciplinati di Gubbio*. Publication complète d'un ms. appartenant à l'éditeur, qui lui avait déjà consacré une notice dans le *Giornale di filologia romanza*, en 1880 (voy. *Romania*, XII. 406). — P. 197. T. Casini, *Due antichi repertori poetici*. Ces deux recueils poétiques ont l'un

et l'autre été formés au XVe siècle, dans l'Emilie, mais l'un contient plutôt des poésies populaires de la fin du XIVe siècle, l'autre des poésies de lettrés du commencement du XVe. — P. 272. G. di Niscia, *La Gerusalemme conquistata e l'arte poetica di T. Tasso.* — P. 304. E. Teza, *Osservazioni di un lettore.* — P. 315. F. Flamini, *Versi in morte di Giuliano de' Medici.* — P. 335. F. Pellegrini, *Di un ignoto poema d'imitazione dantesca.* Supplément à un article publié dans le volume précédent (voy. *Romania*, XVIII, 634). — P. 387. G. Taormina, *Di un passo controverso nell'* Orlando Furioso. — P. 409. G. di Niscia, *La Gerusalemme conquistata e l'arte poetica di T. Tasso* (suite). — P. 424. G. Zannoni. *Il* Macaroidos *di Bernardino Stefonio.* — P. 444. G. Ferro, *Antiche iscrizioni veneziane in volgare.* Ces inscriptions sont du XIVe siècle.

T. II, 2e partie, juillet-décembre 1889 (nos 10 à 12). — P. 5. M. Barbi, *Degli studi di V. Borghini sopra la storia e la lingua di Firenze.* — P. 72. G. Cecioni, *Il* secretum secretorum *attribuito ad Aristotile e le sue redazioni volgari.* La critique doit se montrer indulgente pour ce premier travail d'un jeune homme mort avant peut-être d'avoir pu y mettre la dernière main; toutefois on peut regretter que la direction du recueil n'ait pas supprimé certaines parties qui sont traitées d'une façon par trop insuffisante. A quoi bon l'énumération si incomplète des mss. latins du *Secretum* qui occupe les pages 84-7? Les textes latins de cet ouvrage se comptent par centaines et l'auteur n'en signale en France que sept dont aucun à la Bibliothèque nationale! Ce qui est dit des versions françaises (p. 89) est sans valeur, le jeune auteur n'ayant pas connu les recherches que j'ai publiées sur le même sujet ici même, XV, 188-91. Dans son ensemble ce travail a le caractère d'une compilation assez mal ordonnée. — P. 103. G. di Niscia, *La Gerusalemme conquistata e l'arte poetica di T. Tasso* (suite). — P. 139. F. Flamini, *Un Trionfo d'amore del sec. XV.* — P. 165. C. Frati, *Appunti dai regesti di Innocenzo IV.* M. C. Frati relève dans les registres d'Innocent IV publiés ou analysés par M. Elie Berger (*Biblioth. des écoles françaises d'Athènes et de Rome*) un certain nombre de documents concernant Jacopo da Morra, l'un des deux personnages à la demande desquels Hugues Faidit a composé le *Donat proensal.* — P. 184. F. Flamini, *Pulci o Bellincioni?* — P. 192. C. Frati, *A proposito di Andrea Cappellano.* On sait qu'André le chapelain a été qualifié par les mss. de chapelain du roi de France et par d'autres sources de chapelain du pape Innocent IV. M. Frati, sans prendre parti dans la question de savoir s'il s'agit d'un même personnage ayant rempli successivement ces deux fonctions, ou de deux personnages différents (on a vu, dans notre dernier tome, p. 623, que M. Rajna s'est décidé en faveur de la seconde hypothèse), publie le testament, daté de 1262, d'André, chapelain d'Innocent IV. — P. 205. G. Mazzoni, *Laudi Cortonesi del sec. XIII* (suite). — P. 271. C. e L. Frati, *Indice delle carte di Pietro Bilancioni* (suite). — P. 356. T. Casini, *Due antichi repertori poetici* (suite). — P. 406. A. Belloni, *Gli amori di Pantea, due canti sconosciuti in ottava rima di Fulvio Testi.* — P. 442. G. di Niscia, *La Gerusalemme conquistata e l'arte poetica di T. Tasso* (fin). P. M.

IV. — LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE. XI. 1890. — Septembre. — C. 337. Vising, *Die realen Tempora der Vergangenheit im Französischen und den übrigen romanischen Sprachen* (Meyer-Lübke : « anregend und inhaltreich »). — C. 340. Rajna, *Un frammento di un codice perduto di poesie provenzali*; Monaci, *Lo romans dels Auzels cassadors* (Levy : nombreuses observations et corrections).

Octobre. — C. 373. Caxton's *Blanchardyn and Eglantine*, ed. by Leon Kellner (Köppel : à la fin de l'article, quelques remarques sur le caractère des traductions de Caxton). — C. 378. Mushacke, *Altprovenzalische Marienklage des* XIII. *Jahrhunderts* (Appel : cette utile publication ne répond pas tout à fait à ce qu'on pouvait attendre de l'éditeur). — C. 384. Lyttkens et Wulff, *Compte rendu sommaire d'une transcription phonétique* (Karsten).

Novembre. — C. 393. Ehrhard, *De vocabulis latinis quae Germanica lingua assumpsit* (Bing : critique indulgente). — C. 337. Petit, *Bibliographie der Middelnederlandsche Taal- en Letterkunde* (J. te Winkel : éloges). — C. 409. Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle* (Schwan : observations sur le rondeau). — C. 413. Tiktin, *Manual de ortografia romînă* (Meyer-Lübke). — Štrekelj, *Beiträge zur slavischen Fremdwörterkunde* et *Zur Kentniss der slavischen Elemente im friaulischen Wortschatze* (Gartner : presque tous les mots slaves, principalement slovènes, étudiés dans le premier mémoire, sont empruntés à l'allemand, à l'italien ou au ladin du Frioul).

Décembre. — C. 439. Lüning (Otto), *Die Natur, ihre Auffassung und poetische Verwendung in der altgermanischen und mittelhochdeutschen Epik bis zum Abschluss der Blüthezeit* (Fränkel). — C. 444. Hessels, *An Eighth-Century Latin-Anglo-saxon Glossary* (Holthausen; voy. ci-dessous). — C. 456. Rajna, *Le Corti d'amore*; *Tre Studi per la storia del libro di Andrea Capellano* (Söderhjelm : maintient contre l'auteur l'opinion de M. G. Paris). — C. 460. Schneller, *Tirolische Namenforschungen. Orts- und Personennamen des Lagerthales in Südtirol* (Götzinger : noter à la p. 154 une explication du mot *lacca*, dans l'*Enfer* de Dante, XII, v. 11). — C. 461. Schuchardt, *A Magyar nyelv romăn elemeihez* (Meyer-Lübke).

V. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS. XVIe année, 1890, n° 2. — P. 75-107. P. Meyer, *Notice du ms. fr. 1852 de la Bibliothèque nationale, contenant divers opuscules religieux en rouergat.* Ce ms. en papier, et des vingt ou trente dernières années du XVe siècle, ne paye pas de mine; aussi n'avait-il jusqu'à ce jour attiré l'attention de personne. Il est cependant fort intéressant à divers égards. Les douze petits traités théologiques ou moraux qu'il renferme sont loin d'être d'une égale valeur. L'un (n° 9) est traduit d'un opuscule qui a été attribué à Albert le Grand; un autre (n° 4) est tiré de la somme d'Antonin de Florence. On n'ose pas affirmer que le reste soit entièrement original; mais il est au moins un de ces courts écrits, l'examen de conscience classé sous le n° 5, qui n'est ni traduit ni imité du latin. C'est une composition des plus curieuses à cause du grand nombre de

superstitions qui y sont mentionnées et dont plusieurs n'étaient connues que par des témoignages plus récents. On notera (p. 90) un passage sur les Bohémiens diseurs de bonne aventure (*devis o devinas Boemis*), et une mention, probablement la plus ancienne connue, du pèlerinage de Notre-Dame de Quézac, dans la Lozère. Les caractères linguistiques indiquent à coup sûr le Rouergue, et plus particulièrement la région orientale de l'Aveyron. A cet égard, ces différents traités, qui paraissent avoir été tous compilés ou traduits par la même personne, constituent un texte de langue d'une réelle importance. Aucun de ces opuscules n'est daté, ni de temps ni de lieu, mais la mention (p. 81) de sainte Catherine de Sienne prouve que l'époque de la composition ne peut pas être sensiblement antérieure à celle de la copie.

VI. — ANNALES DU MIDI. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, publiée sous les auspices du conseil général des Facultés de Toulouse, par Antoine THOMAS. — Plusieurs facultés des lettres et certains groupes de facultés variées se sont mis, depuis quelques années, à publier des recueils périodiques dont l'objet est plus ou moins déterminé. Entre ces publications, qui se soutiennent principalement à l'aide de souscriptions officielles, il en est dont l'existence n'est utile qu'à leurs auteurs : ce sont celles dont l'objet reste indéterminé, et où l'on trouve, comme dans les mémoires des sociétés de province et de certaines académies étrangères, un essai littéraire à côté de recherches physiologiques ou d'un travail d'épigraphie. De pareils recueils n'ont aucune prise sur le public : personne ne s'y abonne, sinon la municipalité du lieu et la direction de l'enseignement supérieur. Les articles qu'ils renferment n'entrent dans la circulation que sous la forme de tirages à part. Le recueil trimestriel que nous annonçons présentement est conçu d'une façon plus conforme aux besoins des travailleurs. Il a un but spécial et limité. Il est, comme le titre l'indique, consacré entièrement et exclusivement à l'histoire (dans le sens le plus large) de la France méridionale. Parmi les articles qu'il renferme plusieurs ont une grande valeur; aucun n'est sans mérite. C'est une revue rédigée avec méthode et où l'on sent une direction intelligente et ferme. Par là les *Annales du Midi* se distinguent avantageusement d'autres publications plus ou moins périodiques, faites aussi sous les auspices de facultés provinciales. Nous recommandons surtout la partie bibliographique, que nous ne pouvons analyser en détail. A côté de comptes rendus véritablement critiques, on y trouve un dépouillement bien fait des périodiques et des mémoires des sociétés savantes en ce qui concerne l'histoire, l'archéologie, la littérature du Midi de la France. Cette bibliographie comble véritablement une lacune. La *Revue des langues romanes* a, depuis longtemps, supprimé à peu près complètement sa partie bibliographique. La *Revue des Sociétés savantes* n'existe plus[1]; le *Moyen*

1. Elle a été remplacée par plusieurs *Bulletins* publiés par les diverses sections du Comité des travaux historiques; mais ces bulletins ne renferment point de bibliographie.

Age, fondé pour nous tenir au courant de toutes les publications qui concernent l'époque indiquée par son titre, n'a jamais réussi et ne réussira jamais à accomplir sa tâche, et quant à la *Romania*, elle n'a pas la place nécessaire pour entreprendre le dépouillement de tout ce que les mémoires des Sociétés savantes renferment d'intéressant pour la littérature du moyen âge ou la philologie romane. Ce dépouillement, on le trouvera, du moins en ce qui concerne le midi de la France, dans les Annales du Midi. Signalons les articles qui se rapportent à nos études.

T. I (1889). — P. 1-15. Paul Meyer, *La langue romane du Midi de la France et ses différents noms.* — Comptes rendus. A signaler, pp. 69 et suiv., ceux du *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse*, p. p. M. l'abbé Douais, et de *Deux manuscrits du XIV*e siècle, p. p. MM. Noulet et Chabaneau, l'un et l'autre par M. Thomas. — P. 183-96. A. Thomas, « *Chastel d'Amors* », *fragment d'un ancien poème provençal.* Morceau tiré du ms. 3206 du Vatican, et connu jusqu'à présent par la publication partielle (72 vers) que Bartsch en a faite dans sa *Chrestomathie provençale.* M. Thomas a mis au jour tout ce qui peut encore se lire de ce fragment, et la tâche n'était pas facile, car la première page du ms. est très effacée. Il montre aussi, contrairement à l'opinion de Bartsch, que le ms. du Vatican nous a conservé non le poème entier, mais un simple fragment, et établit par de bonnes raisons que l'auteur était italien. La publication de M. Thomas contient 180 vers, dont quelques-uns sont en partie illisibles. Beaucoup d'autres sont corrompus. M. Th. a proposé nombre de bonnes corrections, mais certains passages restent encore inintelligibles. — Comptes rendus. P. 406. H. Sabersky, *Zur provenzalischen Lautlehre. Parasitisches i* (Berlin, 1888). — P. 407. O. Schultz, *Die provenzalischen Dichterinnen* (Leipzig, 1888), ces deux comptes rendus par M. Thomas.

T. II (1890). — P. 36. C. Douais, *Les manuscrits du château de Merville.* Dans cette collection privée M. l'abbé Douais signale, entre autres mss., une nouvelle copie, assez différente en certains endroits des deux que l'on connaissait déjà, de la rédaction en prose du poème de la croisade albigeoise, et une ancienne traduction de l'*Historia Albigensium* de Pierre de Vaux-de-Cernay qui n'est point celle dont j'ai indiqué deux exemplaires dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1re partie, pp. 76-8. — P. 64-71. P. de Nolhac, *Une date nouvelle de la vie de Pétrarque.* Il s'agit de l'acquisition faite à Avignon en 1325 d'un ms. de la *Cité de Dieu* de saint Augustin. — P. 170-208. Douais, *Les manuscrits du château de Merville* (2e article, avec deux fac-similes en phototypie). A signaler les notices d'un ms. contenant des interrogatoires de l'inquisition (1299-1300). — P. 209-32. A. Thomas, *Rodrigue de Villandrando en Rouergue.* Si nous signalons ce travail, purement historique, qui complète utilement sur divers points le savant livre que J. Quicherat a consacré à R. de Villandrando, c'est à cause des textes en langue vulgaire que M. Thomas a tirés des archives de Rodez, de Millau, de Saint-Affrique. Ces textes donnent des formes de langage datées avec précision de temps et de lieu. Ils ont plus de valeur que la plupart de ceux dont

M. Constans a fait usage dans son *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*. — P. 281-304. A Jeanroy, *La tenson provençale* (premier article). M. J. examine, compare et apprécie les trois dissertations publiées naguère sur ce sujet en Allemagne (par MM. Knobloch, Selbach, Zenker), il discute à nouveau les points litigieux et m'a paru adopter sur tous ces points les solutions les plus probables, en tout cas les plus judicieuses. Ce mémoire est composé avec beaucoup d'érudition et de goût. — P. 305-64. Douais, *Les manuscrits du château de Merville* (fin). Rien de bien important. M. D. cite de longs extraits d'un recueil de sermons latins composés vers le milieu du XVe siècle (Vincent Ferrier y est cité) par un prédicateur probablement languedocien. Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'auteur entremêle assez souvent son latin d'expressions ou même de phrases provençales. — P. 385-418. *Notice sur un recueil de mystères provençaux du XVe siècle*. C'est le recueil dont nous avons annoncé la découverte en son temps (*Rom.*, XVIII, 195), et qui depuis a été acquis par la Bibliothèque nationale. Ces mystères, qui sont fort intéressants à divers égards, paraissent avoir été copiés avec une extrême négligence; non qu'il y ait beaucoup de passages inintelligibles, mais parce que la mesure et la rime y sont constamment en défaut. Le copiste doit avoir, plus ou moins inconsciemment, remanié le texte. Je n'aurais pas hésité à qualifier ces pièces de mystères rouergats. La langue est bien celle du Rouergue; voy. les pluriels *elses*, *totses*, pp. 393, 406, 410, 418; *iey* pour habeo, *-iou* pour -ionem, etc. De plus, M. Thomas a prouvé que l'un d'eux avait été joué à Rodez. Nous apprenons que ces mystères doivent être publiés à Toulouse, et nous nous en félicitons, car ils constituent l'un des monuments les plus précieux du drame religieux au XVe siècle qu'on ait signalés depuis longtemps. — P. 441-62. A. Jeanroy, *La Tenson provençale* (fin). — P. 463-77. A. Deloye, *Pétrarque et les Dames de Saint-Laurent, à Avignon*. — P. 514-34. A. Pagès, *Notes sur le chansonnier provençal de Saragosse*. Ce chansonnier est celui dont Milà y Fontanals a donné en 1876 dans la *Revue des langues romanes* une description rédigée d'après des notes prises hâtivement et d'ailleurs assez mal disposée (voy. *Rom.*, VI, 151). Milà n'avait pas obtenu du propriétaire, M. Gil y Gil, doyen de la faculté de philosophie et lettres de Saragosse, toutes les facilités désirables pour examiner le ms. en question. M. Pagès a été un peu mieux traité, et sa notice est plus complète que celle de Milà. Elle n'est cependant pas parfaite, et les indications bibliographiques, qui ont été fournies par M. Thomas et en certains cas par moi, ne sont pas complètes. Ce chansonnier, écrit par un Catalan, renferme un fragment du roman de Troie de Benoit de Sainte-More. P. M.

VII. — ZEITSCHRIFT FÜR NEUFRANZÖSISCHE SPRACHE UND LITERATUR. I. 1879. — Le 1er fascicule (pp. 1-160) est analysé au tome IX (1879) de la *Romania*, p. 166.

Comptes rendus. — P. 240. Radisch, *Die Pronomina bei Rabelais* (Ulbrich). — P. 243. Lubarsch, *Französische Verslehre* (Bartsch).

II. 1880. — P. 21-23. Kräuter, *Stimmlose antepalatale und mediopalatale Reibelaute im Neufranzösischen.*

III. 1881. — P. 75-77. Knörich, *Inversion nach ET.* Exemples de cette construction fréquente au moyen âge, tirés d'auteurs non classiques du XVIIe siècle.

Comptes rendus. — P. 286. Lütgenau, *Jean Palsgrave und seine Aussprache des Französischen* (Ulbrich : la tâche que l'auteur s'est proposée était trop difficile pour lui). — P. 288. List, *Syntaktische Studien über Voiture* (Ulbrich). — P. 294. Gröbedinkel, *Der Versbau bei Desportes und Malherbe* (Lubarsch). — P. 463. *Poésies des XIVe et XVe siècles*, publiées d'après le ms. de Genève par Eug. Ritter (Ulbrich). — P. 558. Rothenberg, *De suffixarum mutatione in lingua francogallica* (Willenberg). — P. 583. Mende, *Étude sur la prononciation de l'E muet à Paris* (Kräuter). — P. 587. *Der syntaktische Gebrauch der Tempora und Modi bei P. de Larivey* (Haase).

Chronique bibliographique. — P. 106. *Grammaire* (Koschwitz : comptes rendus sommaires de nombreux travaux relatifs à l'histoire de la langue, depuis l'Africain Cassius Felix jusqu'à Vaugelas). — P. 306. *Histoire littéraire* (G. Körting : éloge des travaux de M. Petit de Julleville sur l'histoire du théâtre français au moyen âge).

IV. 1882. — 1re partie (articles originaux). — P. 95-189. Haase, *Bemerkungen über die Syntax Pascals.*

2e partie (bibliographie). — Comptes rendus. P. 1. Eyssenhardt, *Römisch und Romanisch* (W. Förster). — Chronique bibliographique. P. 87. *Grammaire* (Koschwitz).

V. 1883. — 1re partie. — P. 220-243. W. Scheffler, *Ueberblick über die Geschichte der französischen Volksdichtung.* Extrait de l'ouvrage du même auteur : *Die französische Volksdichtung und Sage* (Leipzig, 1883). Il y a quelques erreurs ou lacunes dans cet historique des recherches et des ouvrages relatifs à la poésie populaire française.

2e partie. — Comptes rendus. P. 65. Risop, *Die analogische Wirksamkeit in der französischen Conjugation* (D. Behrens). — Chronique bibliographique. P. 173. *Editions* (Behrens). — Mélanges. P. 121. Haase, *Ueber den Gebrauch des Konjunktivs bei Joinville* (Spohn ; cf. p. 247).

VI. 1884. — 1re partie. — P. 11-112. Harth, *Die Qualität der reinen Vokale im Neufranzösischen.* — P. 150-209. L. Wespy, *Die historische Entwickelung der Inversion des Subjektes im Französischen und der Gebrauch derselben bei La Fontaine.* Cf. *Rom.* XIV, 171.

2^e partie. — Comptes rendus. P. 27. *Alte französische Volkslieder*, übersetzt von K. Bartsch (Scheffler). — Chronique bibliographique. P. 38. *Lexikalische Arbeiten.* Dictionnaires d'argot (Koschwitz). — P. 52. *Abhandlungen über den Gebrauch der Tempora und des Konjunktivs* (Haase).

VII. 1885. — 1re partie. — P. 97-116. Ricken, *Neue Beiträge zur Hiatusfrage.* Sur la règle de Malherbe, au point de vue de la physiologie des sons et

de l'histoire de la langue. — P. 241-274. Weissgerber, *Der Konjunktiv bei den franz. Prosaikern des 16. Jahrhunderts.*

2e partie. — P. 1. Tobler, *Vom französischen Versbau alter und neuer Zeit* (Wespy). — P. 5. Brinkmann, *Syntax des Französischen und Englischen in vergleichender Darstellung* (Haase). — P. 17. Vitu, *Le Jargon du XVe siècle* (Sarrazin). — P. 108-119. Syntaktische Abhandlungen (Haase). — P. 120. Köritz, *Ueber das S vor Konsonant im Französischen* (Behrens). — P. 121. Banner, *Ueber den regelmässigen Wechsel männlicher und weiblicher Reime in der französischen Dichtung* (Ricken). — P. 192. Decombe, *Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine* (Scheffler).

Supplément. — P. 78-95. H. Körting, *Verschollene Handschriften.* Manuscrits du château d'Anet, d'après la *Bibliothèque des romans* de Lenglet du Fresnoy. — P. 96-97. Stengel, *Ein franz. Volkslied aus der Gegend von Péronne. (Il y avoit une dame qui aimoit par amour; il lui print fantaisie d'aller planter des choux*, etc.)

VIII. 1886. — 1re partie. — P. 251-269. Koch, *Ueber die Werke der Christine de Pizan.* Brève analyse des différents traités de Christine de Pizan; énumération des mss. et des éditions. — P. 273-342. Weissgerber, *Der Konjunktiv bei den franz. Prosaikern des 16. Jahrhunderts* (suite).

2e partie. — P. 6. Elliott, *Contributions to a history of the French language of Canada* (Lüder). — P. 191. Zschalig, *Die Verslehren von Fabri, Du Pont und Sibilet* (Ricken).

IX. 1887. — 1re partie. — P. 1-47. Schaumburg, *Die Farce Patelin und ihre Nachahmungen.* — P. 92-214. Behrens, *Grammatikalische und lexikalische Arbeiten über die lebenden Mundarten der langue d'oc und der langue d'oïl.* — P. 265-313. Dammholz, *Studien über die franz. Sprache zu Anfang des XVII. Jahrh.*

2e partie. — P. 81. G. Körting, *Encyclopädie und Methodologie der rom. Philologie* (Vietor). — P. 130. Beyer, *Das Lautsystem des Neufranzösischen* (Lange). — P. 24 et 145. Syntaktische Arbeiten (Haase).

X. 1888. — 1re partie. — P. 93-112. Banzer, *Die Farce Patelin und ihre Nachahmungen.* Additions et corrections à l'article de M. Schaumburg (t. IX). — P. 187-206. Morf, *Die Untersuchung lebender Mundarten und ihre Bedeutung für den akademischen Unterricht.* Travail lu par M. Morf à Zurich, au 39e congrès des philologues allemands. — P. 235-307. Herforth, *Die indefiniten Pronomina und Adverbia.*

2e partie. — P. 8. Brunot, *Précis de grammaire historique de la langue française*; Ayer, *Grammaire comparée de la langue française*; Robert, *Questions de grammaire et de langue françaises élucidées* (Rambeau). — P. 20. Passy, *Les sons du fransais* (Rambeau). — P. 130. Schindler, *Vokalismus der Mundart von Sornetan (Jura Bernois)* (Odin : bon travail). — P. 145-151. Syntaktische Arbeiten (Haase). — P. 241. Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française* (Horning : indispensable à tout romaniste; remarques et corrections du critique). — P. 245. *Eléments germaniques de la langue française* (Mackel :

l'auteur de ce travail sans valeur tire, par ex., *chasse* de *Jagd*, *chignon* de *Genick*, *cuiller* de *Kelle*, *creux* de *Grube*, *voûte* de *Gewölbe*, *chêne* de *Eiche*). — P. 246. Völkel, *Sur le changement de l'L en U* (Tendering). — P. 273. Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen* (W. Meyer : élogieux ; nombreuses remarques et corrections du critique). — Mélanges. P. 84-85. Behrens, *Andare*, *andar*, *annar*, *aller*. — P. 184-201. Stengel, *Zur Abfassung einer Geschichte der franz. Grammatik, besonders in Deutschland.*

XI. 1889. — A partir du t. XI, la revue paraît sous le titre de *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur.*

1re partie. — P. 105-166. Plattner, *Personal- und Gentilderivate im Neufranzösischen.* — P. 203-237. Haase, *Ergänzende Bemerkungen zur Syntax des XVII. Jahrh.*

2e partie. — P. 10. Clédat, *Nouvelle grammaire historique du français* (Koschwitz : excellent travail ; remarques du critique). — P. 16. Haase, *Französische Syntax des XVII. Jahrh.* (Koschwitz : bon ouvrage, mais pas assez neuf). — P. 19. Schulze, *Der altfranz. direkte Fragesatz* (Kalepky). — P. 27. Seelmann, *Bibliographie des altfranz. Rolandsliedes* (Pakscher). — P. 39. Raithel, *Ueber den Gebrauch und die begriffliche Entwickelung der altfr. Präpositionen* sor, desor (dedesor), ensor, sus, desus (dedesus), ensus (Tendering : très favorable). — P. 87. Horning, *Die Ostfranz. Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort* (This). — P. 155. Armbruster, *Geschlechtswandel im Französischen* (Très long compte rendu de Behrens). — — P. 173-178. Syntaktische Arbeiten (Haase). — P. 178. Riese, *Alliterierender Gleichklang in der franz. Sprache* (Köhler : collection d'exemples, par ordre alphabétique). — P. 234. Dreyling, *Die Ausdrucksweise der übertriebenen Verkleinerung im altfranz. Karlsepos.* — P. 251. Meigret, *Le Tretté de la grammère Françoeze*, hgg. von W. Förster (Koch).

XII. 1890. — 1re partie. — P. 1-20. Koschwitz, *Phonetik und Grammatik.* L'auteur étudie l'influence que les changements phonétiques ont pu exercer sur la syntaxe du français, particulièrement sur la syntaxe d'accord. — P. 21. Vising, *Die franz. Verbalendung* -ons *und die letzten Erklärungsversuche derselben.* — P. 67-89. Behrens, *Bemerkungen zur Lautlehre.* — P. 90-120. Köhler, *Ueber alliterierende Verbindungen in der altfranz. Literatur.* — P. 193-230. Haase, *Syntaktische Notizen zu Jean Calvin.* — P. 231-256. Zimmer, *Bretonische Elemente in der Arthursage des Gottfried von Monmouth.*

2e partie. — P. 1. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge* (Frank). — P. 9. Bourciez, *Précis de phonétique française* (Koschwitz : nombreuses remarques du critique). — P. 13. Kornmesser, *Die französischen Ortsnamen germanischer Abkunft* (Mackel : excellent travail). — P. 15. Förster, *Cligès* (Weber). — P. 17. Suchier, *Aucassin et Nicolete* (Weber). — P. 18. Vieluf, *Zum französischen Rolandsliede. Komposition und Stil* (Tendering : en dépit du titre, il n'est pas question du style du *Roland* dans ce travail, d'ailleurs peu original). — P. 19. Engländer, *Der Imperativ im Altfranzösischen* ; Köhler, *Syntaktische Untersuchungen über Les Quatre Livres des Rois* ; Eder, *Syntakt. Studien zu*

Alain Chartiers Prosa (Haase). — P. 29. Gnerlich, *Bemerkungen über den Versbau der Anglonormannen* (Vising : l'auteur, consciencieux et modeste, manque de critique et de jugement). — P. 34. Welter, *Ueber die Sprache Froissart's* (Tendering : travail intéressant). — P. 35. Böckler, *Ueber einige Spuren des Altfranz. im Neufranz.* (Tendering). — P. 36. Schötensack, *Franzôsich-etymologisches Wörterbuch* (Kressner : sans valeur). — P. 81. Scholle, *Der Stammbaum der altfranz. und altnordischen Ueberlieferungen des Rolandliedes und der Wert der Oxforder Handschrift* (Pakscher). — P. 86. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge.* 2e éd. (Koschwitz). — P. 120. Kuttner, *Das Naturgefühl bei den Altfranzosen und sein Einfluss auf ihre Dichtung* (Mahrenholtz : élogieux). — P. 124. Pilz, *Beiträge zur Kenntnis der altfranz. Fabliaux. I. Die Bedeutung des Wortes* Fablel (Mann : favorable). — P. 126. Othmer, *Das Verhältnis von Christian's von Troyes « Erec et Enide » zu dem* (sic) *Mabinogion des roten Buches von Hergest « Geraint ab Erbin »* (Golther : bon travail). — P. 131. Jacobsmühlen, *Zur Charakteristik des König Artus im altfranz. Kunstepos* (Golther). — P. 133. Saltzmann, *Der historisch-mythologische Hintergrund und das System der Sage im Cyclus des Guillaume d'Orange und in den mit ihm verwandten Sagenkreisen* (Osterhage : travail estimable). — P. 134. Schiött, *L'amour et les amoureux dans les lais de Marie de France* (Groth : élogieux). — P. 135. Mussafia, *Sulla critica del testo del romanzo in francese antico* Ipomedon (Koschwitz). — P. 139. Clédat, *Revue de philologie française et provençale* (Koschwitz). — P. 146. Schwob et Guieysse, *Etude sur l'argot français* (Koschwitz). — P. 151. Tiersot, *Histoire de la chanson populaire en France* (Scheffler : la partie musicale fait la valeur de cet ouvrage). — P. 155. Auler, *Der Dialekt der Provinzen Orléanais und Perche im XIII. Jahrh.*; Burgass, *Darstellung des Dialektes im XIII. scl. in den Départements Seine-Inférieure und Eure*; Küppers, *Ueber die Volkssprache des XIII. Jahrh. in Calvados und Orne*; Eggert, *Entwickelung der normandischen Mundart im Département de la Manche*; Röhr, *Der Vokalismus des Francischen im XIII. Jahrh.* (Görlich). — P. 159. Vising, *Les débuts du style français* (Groth : élogieux). — P. 231. Bédier, *Le lai de l'Ombre* (Ritter). — P. 233. Görlich, *Die beiden Bücher der Makkabäer* (Weber). — P. 234. Ulrich, *Robert von Blois sämtliche Werke* (Mann). — P. 235. Kötting, *Studien über altfranz. Bearbeitungen der Alexiuslegende, mit Berücksichtigung deutscher und englischer Alexiuslieder* (Cloetta : l'auteur ignore les travaux les plus importants parus en ces dernières années sur le sujet). — P. 248. Stengel, *Chronologisches Verzeichnis franz. Grammatiken vom Ende des 14. bis zum Ausgange des 18. Jahrh.* (Kreutzberg). — P. 249. Bredtmann, *Der sprachliche Ausdruck einiger der geläufigsten Gesten im altfranz. Karlsepos* (Tendering : bon travail sur un sujet sans importance et sans intérêt). — P. 268. Clédat, *Sur la double valeur des temps du passif français.* Extrait de la *Revue de philologie française et provençale* (Koschwitz). — P. 270. Clédat, *Mélanges de phonétique française.* Extrait de la même revue (Koschwitz). A. P.

VIII. — ZEITSCHRIFT FÜR DEUTSCHES ALTERTHUM UND DEUTSCHE LITERATUR. XXIII. Nouvelle série, XI. 1879. — P. 67-71. Dümmler, *Ueber die*

Gedichte De Cuculo. Ces pages complètent un article d'Ebert, analysé dans la *Rom.* VIII, p. 139. — P. 88-90 et 344. R. Köhler, *Zu Zs. 11, 212*. Cette note rectifie une erreur commise par W. Grimm dans un article sur des contes espagnols. — P. 173-189. Hartmann, *Schairer Rhythmus von der Erlösung*. Poème latin du XIIIe siècle, qu'on avait longtemps considéré à tort comme un drame. — P. 200-202. Ebert, *Zu den Lorscher Rätseln*. Cf. *Rom.* VIII, p. 138. — P. 217-258. Henrici, *Der lateinische Text in Notkers Psalmencommentar*. — P. 261-280. Dümmler, *Rythmen aus der Carolingischen Zeit*. 1. *De puero interfecto a colobre*. 2. *Andecavis abbas...* Chanson bachique à refrain. 3. *Versus de Iudit et Holofernem*. 4. Histoire d'*Esther*. 5. *Incipit ritmus De Divite et Paupere*. 6. Légende de *S. Placide*. — P. 280-281. Dümmler, *Der Dichter Theodofridus*. Le *Theodofridus*, auteur d'un poème sur les six âges du monde (que M. D. a publié dans le volume précédent, p. 423-426) est probablement le moine *Teudofredus*, qui fut abbé de Corbie, puis évêque, dans la seconde moitié du VIe siècle. Le même est peut-être l'auteur des *Versus de mundi rota* (Pertz, *Ueber eine fränkische Kosmographie*, Berlin, 1845). — P. 281-283. Voigt, *Zum erweiterten Romulus*. — P. 283-307. Voigt, *Odo de Ciringtonia und seine Quellen*. — P. 307-318. Voigt, *Tierfabeln und Tierbilder des beginnenden XI Jhs*. Extraits de la *Fecunda Ratis*.

XXIV. 1880. — P. 144-150. Ebert, *Zu den Carolingischen Rythmen*. — P. 151-157. Dümmler, *Weitere Carolingische Rythmen*. — P. 157-158. Wattenbach, *Zur Klage des Oedipus, Zs. 19, 89-92*. — P. 241-254 et XXV, 1-25. Varnhagen, *Zwei lateinische metrische Versionen der Legende von Placidus-Eustachius*. — P. 450-455. Scherer, *Zum Tegernseer Antichristspiel*.

XXV. 1881. — P. 25-30 et 100. Seiler, *Zu den Carolingischen Rythmen*. — P. 170-173. W. Schwartz, *Zur Herodias-Sage*. Cf. Laistner, p. 244. — P. 188. Seiler, *Zu Zs. 22, 422 f.* « Von den an dieser stelle durch Dümmler veröffentlichten sprichwörtern stammt die grössere hälfte aus Otlohs *Liber Proverbiorum*. » — P. 248-251. Titz, *Fragment eines niederdeutschen Tristrant*. Fragment d'une traduction de Thomas, peut-être d'une continuation de Gottfried de Strasbourg. — P. 251-252. Kummer, *Eine lateinische Osterfeier*. — P. 313-316. Caspari, *Eine homilia de sacrilegiis*.

XXVI. 1882. — P. 96-98. Zarncke, *Zu der rhythmischen Version der Legende von Placidas-Eustathius* (*Zs.* 23, 273 ff.). — P. 197-199. Seiler, *Noch einmal der Rhythmus von Placidas-Eustathius*. — P. 297-307. O. Zingerle, *Manuel und Amande. Bruchstücke eines Artusromanes*. Cf. *Hist. Litt.* XXX, p. 218-220.

XXVII. 1883. — P. 1-33. W. Hertz, *Die Rätsel der Königin von Saba*. — P. 50-65. Baist, *Falco*. Cf. *Rom.* XII, p. 99. — P. 70-82. Schröder, *Die Heimat des deutschen Rolandsliedes*. — P. 144-146. Martin, *Zu Wolfram*. Mots français; noms propres provenant de contre-sens. — P. 343-367. Burdach, *Das volkstümliche deutsche Liebeslied*. Cet article et celui de M. R. M. Meyer, en 1885, concernent les origines du *minnesang*. Cf. Jeanroy, *Les Origines de la poésie lyrique en France*, p. 274 ss.

XXVIII. 1884. — P. 67-72. Toischer, *Sanct Alexius*. Fragments d'une

version allemande très originale de la légende de S. Alexis. — P. 119-129 et XXIX, 246-259. Lange, *Ungedruckte lateinische Osterfeiern.* — P. 143-144. K. Hofmann, *Domus Brunichildis.* C'est plutôt la Brunhild mythique que la reine Brunehaut qui a laissé un souvenir dans quelques noms de lieu de la France. — P. 261-358. Knieschek, *Der Čechische Tristram.* Cf. *Rom.* XVI, p. 293.

XXIX. 1885. — P. 118-120. Erich Schmidt, *Parallelen zur mhd. Lyrik.* 1. Le *falkenlied* du Kürenberger est rapproché de la chanson française :

J'ai bien nourri sept ans ung joli gay
En une gabiolle

et de deux pièces italiennes analogues. 2. Sur l'aube chinoise tirée du *Chi-King*, on peut voir le livre de M. Jeanroy, p. 70 (en note). — P. 121-236. R. M. Meyer, *Alte deutsche Volksliedchen.* — P. 350-352. Schönbach, *Miscellen aus Grazer Handschriften.* 1. *Zum Jüdel.* Deux courtes versions latines du *Juïtel*, l'une en hexamètres, l'autre en prose. — P. 373-443. Strauch, *Deutsche Prosanovellen des XV. Jhs.* II. *Grisardis*, von Albrecht von Eyb. — P. 443-465. Laistner, *Ruodlieb-Märchen in Russland.*

XXX. 1886. — P. 63-71. Wyss, *Ein Gedicht über Karl den Grossen.* Ce poème, fort médiocre, qui nous paraît dériver de celui du Stricker, est conservé dans un volume de miscellanées, écrit à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle par un ecclésiastique de Limburg (Nassau). — P. 76-82. E. Jacobs, *Bruchstück eines nd. Prosaromans.* Fragments du XIVe siècle d'une traduction en bas-allemand de *Girart de Roussillon.* — P. 89-132. G. Wolfram, *Kreuzpredigt und Kreuzlied.* « Die nachfolgenden untersuchungen wollen den beweis führen, dass der inhalt der kreuzlieder des 12 und 13 jhs.[1] fast völlig auf den kreuzpredigten und päpstlichen bullen dieser zeit beruht. » — P. 260-280. Voigt, *Ueber die ältesten Sprichwörtersammlungen des deutschen Mittelalters.* — P. 379-389. Singer, *Graf Rudolf.* La source est un poème français, imité en partie des récits sur Bovon d'Hanstone. — P. 395-399. Joseph, *Die Zeugnisse für eine deutsche Trojadichtung vor Herbort.* L'auteur conteste la valeur de ces témoignages.

XXXI. 1887. — P. 185-189. O. Schultz, *Reinmar von Hagenau und Auboin de Sezane.* Une strophe du poète allemand est évidemment imitée du poète français. C'est donc à grand tort[2] qu'on a voulu faire du *rossignol de Haguenau* le représentant d'une école poétique *autrichienne*, encore soustraite à toute influence étrangère. Voy. encore *Anzeiger für Deutsches Alterthum*, XIII, p. 308. — P. 189 ss. Bächtold, *Zur SGallischen Literaturgeschichte.*

XXXII. 1888. — P. 123-128. Bachmann. *Bruchstücke eines mhd. Cliges.* Suivant le directeur de la revue, M. Steinmeyer, ces fragments pourraient appartenir au poème perdu d'Ulrich de Türheim. — P. 388-389. Traube, *Zu Notkers Rhetorik und zur Ecbasis Captivi.* — P. 412-415. Lange, *Ein Dreikönigsspiel aus Strassburg.* Texte latin conservé dans un manuscrit de l'an 1200.

---

1. L'auteur n'étudie que les poètes allemands.
2. Becker, *Der altheimische Minnesang.* Halle, 1882.

— P. 472 et XXXIII, p. 256. Lucae, *Hâberjœl*. Le mot *hâberjœl* (ou *haberjœl*), employé par Wolfram, est le français *hauberjeul*.

XXXIII. 1889. — P. 129-220 et 257-338. Zimmer, *Keltische Beiträge*. II. *Brendans Meerfahrt*. — P. 242-251. Steinmeyer, *Lateinische und altenglische Glossen*. Le manuscrit est du IXe ou du Xe siècle. — P. 251-253, Kauffmann, *Eneit 8374 ff.* Sur une légende répandue au moyen âge, d'après laquelle on aurait retrouvé à Rome le corps de Pallas, fils d'Evandre, tué par Turnus.

XXXIV. 1890. — P. 81-114. Rötteken, *Das innere Leben bei Gottfried von Strassburg*. — P. 146-161. R. M. Meyer, *Volksgesang und Ritterdichtung*. Réponse à un article de M. Walther, dans la *Germania*, XXXIV, p. 141. — P. 170-178. Henrici, *Ulrich Füetrers Löwenritter*. Le poète bavarois a eu à sa disposition d'autres sources que l'*Iwein* de Hartmann d'Aue. — P. 270-280. Wattenbach, *Pseudoovidische Gedichte des Mittelalters*. Texte de deux poèmes imités d'Ovide : *Ovidius de arte amandi* et *Ovidius de remedio amoris feliciter incipit*. — P. 282-283. St[einmeyer], *Fein*. Ce mot français apparaît pour la première fois en haut-allemand chez Conrad de Würzbourg, un peu plus anciennement en moyen-allemand. — E. M.

IX. — Germania. XXVII. Nouvelle série, XV. 1882. — P. 129-144. Sprenger, *Die Legende vom Judenknaben*. Etude sur deux versions allemandes ; texte de la plus ancienne, datant de la fin du XIIe siècle.

Bibliographie. — P. 105. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger* (Bechstein). — P. 228. Sébillot, *Littérature orale de la Haute Bretagne* (Liebrecht). — P. 376. Rolland, *Faune populaire de la France*. III (Liebrecht).

XXVIII. 1883. — P. 1-9. Dunger, *Der Tristanteppich von Schwarzenberg*. Description d'un tapis portant la date de 1539 et représentant des scènes de la légende de Tristan d'après le roman en prose allemand. — P. 11-14. R. Köhler, *In die Hand, nicht in die Speisen schneiden*. Sur un trait qui se trouve dans plusieurs romans français et allemands du moyen âge. — P. 30-38. Bernoulli, *Bruchstücke eines Trojanergedichtes*. Fragments d'un poème du XIIIe siècle, conservés dans un manuscrit de Bâle du XVe et faisant partie d'une compilation historique, où l'on a fait également entrer l'*Alexandre* de Lamprecht. — P. 129-185. Peters, *Die deutschen Prosaromane von Lanzelot*. Cf. *Rom*. XII, p. 461, les dernières lignes de la note. — P. 187-188. Köhler, *Erbagast, der aller Diebe Meister ist*.

Bibliographie. — P. 112 et 381. Rolland, *Faune populaire*. IV, V et VI (Liebrecht). — P. 421. Bondeson, *Svenska Folk-Sagor* (Liebrecht).

XXIX. 1884. — P. 53-58. Köhler, *Zur Legende von der Königin von Saba oder der Sibylla und dem Kreuzholze*. — P. 58-59. Köhler, *Abermals von Elbegast*. — P. 59-70. Dunger, « *Hörner aufsetzen* » *und* « *Hahnrei*. » L'allemand *Hahnrei* signifie proprement *chapon*, et les *cornes* du mari trompé feraient allusion à un usage cruel des basses-cours, que signalent divers ouvrages spéciaux [1].

1. M. D. ne paraît pas avoir connu les textes cités par M. Rolland, *Faune populaire*, VI, p. 46-47.

Certaines ménagères coupent au coq la crête, les barbes et les ergots, en le chaponnant, et greffent les ergots dans la plaie béante de la tête, où ils croissent en guise de cornes et atteignent parfois une grande dimension. — P. 110-133. Wagner (von), *Ueber die Jagd des grossen Wildes im Mittelalter.* — P. 137-228. Herzog, *Die beiden Sagenkreise von Flore und Blanscheflur.* — P. 243-253. Liebrecht, *Der Wind in der Dichtung und auch anderswo.* — P. 342-344. Widmann, *Eine Handschrift der* Gesta Romanorum *zu Wiesbaden.*

Bibliographie. — P. 354. *Islendzk Aeventyri*, hrsg. von H. Gering (Liebrecht).

XXX. 1885. — P. 78. Neuburg, *Zum Kürenberger.* 2. « Steht der K. unter fremden Einflüssen ? » Quelques vers sont rapprochés de passages analogues de troubadours. — P. 203-205. Crane, *Two mediaeval folk-tales.* — P. 284-287. Ehrismann, *Bruchstück eines Facetus.* Cf. *Rom.* XV, p. 224.

Bibliographie. — P. 125. Wigström (Eva), *Sogor och Aefventyr* (Liebrecht). — P. 330. Κρυπτάδια (Liebrecht).

P. 411-508. Bartsch, *Bibliographische Uebersicht der Erscheinungen auf dem Gebiete der germanischen Philologie im Jahre 1884.* Les trois volumes précédents offrent également la bibliographie des années 1881, 1882 et 1883.

XXXI. 1886. — P. 41-49. Fulda, *Noch einmal Zelt und Harnisch im* 1. *und* 2. *Buche des Parzival.* A propos des articles parus dans la *Zeitschrift für Deutsche Philologie*, XIII, p. 383-420. — P. 49-51. Köhler, *Zu Dietrichs von Glesze Gedicht* « *der Borte* ». C'est l'épisode d'Anselmo et Argia dans le *Roland furieux*; cf. p. 247. — P. 56. Ehrismann, *Zu Eilharts Tristrant* 1183. C'est le passage où Tristan, débarqué en Irlande, déclare qu'il s'appelle *Pro* (c'est-à-dire *preux*, d'après notre auteur) et qu'il est de *Jemsetir*. M. E. propose de corriger *Semsetir*, qui serait une altération des mots français *sans terre*. Mais peut-on admettre que *Ohneland* soit synonyme de *Nirgendheim* ? — P. 105-109. K. von Bahder, *Des Hundes Nôt.* Ce poème ne dérive pas des romans de *Renart*, mais de la tradition populaire allemande. — P. 110-115, Holthausen, *Die Quelle des Luzerner Fastnachtspieles vom Jahre* 1532. C'est la *Condamnation de Banquet* de Nicolas de la Chesnaye, imprimée pour la première fois en 1507[1]. — P. 121-122. Behaghel, *Das Verhältniss der Texte von Lamprechts Alexander.* — P. 129-136. Brenner, *Italienisch-deutsche Vocabulare des XV. und XVI. Jahrhunderts.* — P. 205-211. Liebrecht, *Arsloh.* C'est proprement une étude de *scatologie comparée.* — P. 325-326. Herzog, *Zum Clies und Engelhard.* Imitation d'un épisode de *Cligès* dans la version d'*Ami et Amile* de Conrad de Würzbourg. — P. 443-461. Brachmann, *Zu den Minnesängern.* A. *Die Frauenstrophen.*

Bibliographie. — P. 351. Bassett, *Legends and Superstitions of the Sea and of Sailors in all Lands and at all Times* (Liebrecht). — P. 355. Hertz, *Spielmannsbuch* (Liebrecht).

---

1. Sur la pièce allemande, voyez *Zeitschrift für Deutsche Philologie*, XVII, p. 347-365.

XXXII. 1887. — P. 427-432. Schnell, *Zu den Münchener Bruchstücken von Marienlegenden.*

Mélanges. — P. 493 et XXXIII, p. 243. Liebrecht, *Einige Beiträge zur Geschichte der Frauen.*

XXXIII. 1888. — P. 17-27. Glöde, *Der nordische Tristanroman und die ästhetische Würdigung Gottfrieds von Strassburg.* Critique très faible des conclusions de l'étude de M. Kölbing sur les versions de l'œuvre de Thomas. — P. 31-33. Pfaff, *Zu Reinolt von Montalban.* II. Sur les mots français *kantel* et *lyniere* ou *lymiere.* — P. 58. Grimme, *Zu Iwein v. 53 ff.* La fontaine enchantée se retrouve dans des récits orientaux. — P. 59-64. Schröer, *Erinnerungen an Karl Bartsch.* — P. 65-94. Bechstein, *Bartsch.* Notice sur la vie et les œuvres du regretté Bartsch. — P. 94-97. Ehrismann, *Verzeichniss der selbständig erschienenen germanistischen Schriften Karl Bartschs.* — P. 98-107. Neumann, *Karl Bartsch als Romanist.* Cf. *Rom.* XVII, p. 472. — P. 179-180. Liebrecht, *Ein Volksvers.* Exemples de ces formulettes récitées en effeuillant une fleur, afin de savoir si l'on est aimé. — P. 181-219 et XXXIV, 156-187. Blau, *Zur Alexiuslegende.* Voy. le compte rendu de M. G. Paris, *Rom.* XVIII, p. 299. — P. 257-283. Bächtold, *Einundzwanzig Schwänke und Erzählungen des XV. Jahrhunderts.* — P. 342-356. H. von Wlislocki, *Der verstellte Narr.* Contes recueillis en Hongrie, en Bohême, en Roumanie, chez les Tsiganes, chez les Saxons de Transylvanie, et appartenant au cycle étudié par Liebrecht, *Zur Volkskunde*, p. 141 ss. — P. 449-480. Golther, *Die Wielandsage und die Wanderung der fränkischen Heldensage.* Cet important mémoire touche naturellement en quelques points à l'épopée française.

Bibliographie. — P. 109 ss. Comptes rendus (Bartsch). — P. 116 ss. Notices bibliographiques (Bartsch). — P. 118 ss. Ouvrages annoncés sommairement (Bartsch, Naegele). Plusieurs de ces articles très courts concernent les études romanes.

XXXIV. 1889. — P. 1-74 et 151-156. E. Th. Walter, *Ueber den Ursprung des höfischen Minnesangs und sein Verhältniss zur Volksdichtung.* D'accord avec M. Wilmanns et contrairement à MM. Burdach, R. M. Meyer et Berger, l'auteur nie que le *minnesang* soit l'épanouissement artistique d'une poésie lyrique populaire antérieure. — P. 187-194. Kölbing, *Zur Tristansage.* Le récit de la *holmganga* est rapproché d'un épisode semblable des poèmes anglais sur *Guy de Warwick.* Auparavant, l'auteur répond aux objections de M. Glöde, dont il n'a guère de peine à confondre les raisonnements. Celui-ci a répliqué, *Germ.* XXXV, p. 344-345.

Bibliographie. — P. 513. Sweet, *A History of English Sounds* (Schröer).

XXXV. 1890. — P. 201-217 et 346-354. Liebrecht, *Zur Volkskunde.* Nachträge. — P. 404-406. Sprenger, *Zu Albers Tungdalus.* L'auteur signale le mot *brise*, qui est le fr. *brise.*

Bibliographie. — P. 59-127, 218-256, 355-384, 414-540. Bartsch et Ehrismann, *Bibliographische Uebersicht der Erscheinungen auf dem Gebiete der germanischen Philologie im Jahre* 1885 *und* 1886. — E. M.

X. — BEITRÆGE ZUR GESCHICHTE DER DEUTSCHEN SPRACHE UND LITERATUR. IV. 1877. — P. 48-100. Vogt, *Ueber Sibyllen Weissagung*. — P. 271-314. Kölbing, *Zur Ueberlieferung der Sage von Amicus und Amelius*. — P. 500-521. Suchier, *Ueber die Sage von Offa und Thrydo*. Cf. l'*Introduction* de M. Suchier à son édition des *Œuvres poétiques* de Beaumanoir, p. LXXIII ss.

V. 1878. — P. 358-388. L. Tobler, *Conjunctionen mit mehrfacher Bedeutung*. Bien que cette étude soit consacrée exclusivement aux conjonctions des langues germaniques, elle offre d'instructifs points de comparaison, que l'auteur a d'ailleurs brièvement signalés (p. 381). — P. 389-427. Pöschel, *Das Märchen vom Schlaraffenlande*. Mentions ou descriptions d'un pays de Cocagne dans des textes grecs, romans, allemands.

VI. 1879. — P. 413-476. G. Nölle, *Die Legende von den Fünfzehn Zeichen von dem Jüngsten Gerichte*. Énumération et classification de nombreuses versions de cette légende.

VII. 1880. — P. 335-408. Gottschau, *Ueber Heinrich von Morungen*. L'auteur a réuni (p. 395-399) quelques passages de *minnesinger* qui sont imités de la poésie des troubadours.

VIII. 1882. — P. 313-323. Vogt, *Zur Salman-Morolfsage*. Après avoir communiqué une notice de Mme Michaelis de Vasconcellos, intitulée *Salomon und Markolf in Portugal* (cf. *Rom.* IX, p. 436), l'auteur étudie l'épisode du *Bâtard de Bouillon*, signalé par M. G. Paris, *Rom.* VII, p. 462.

IX. 1884. — P. 144-145. San Marte, *Wer ist San Ze?* On lit dans le *Tristan* de Gottfried :

> Isolt fidelte
> In franzoiser wise
> Von *San Ze* unt San Denise.

D'après une communication de Walter, dont on connaît *Das alte Wales*, les textes hagiographiques gallois mentionnent un *San Dde*, père de saint David.

X. 1884. — P. 81-194. Elster, *Beiträge zur Kritik des Lohengrin*. — P. 315-383. Neuling, *Die deutsche Bearbeitung der Alexandreis des Quilichinus de Spoleto*.

XI. 1886. — P. 310-329. Mann, *Die althochdeutschen Bearbeitungen des Physiologus*.

XII. 1887. — A ce volume est jointe une table des douze premiers volumes de la revue.

XIII. 1888. — P. 585-586. Braune, *Reinhart Fuchs*. On a supposé à tort que le titre de l'œuvre d'Henri le Glichezare était *Isengrînes Nôt*. — E. M.

XI. — BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. XLIX. 1888. — P. 215-225. Castan, *Origine du surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon à*

partir du neuvième siècle. On notera avec intérêt les exemples anciens de la forme *Besançon*, signalés à la p. 225 : Ammien Marcellin écrit déjà *Besantionem*. Cf. *Rom.* XIX, p. 352. — P. 581-598. Wallon, *Notice sur la vie et les travaux de M. J. N. de Wailly*. — P. 599-608. *Liste des ouvrages de M. de Wailly*.

Bibliographie. — P. 102. Lefèvre-Pontalis, *Bibliographie des Sociétés savantes de la France* (Grand). — P. 114. Franklin, *La Vie privée d'autrefois* (Lecaron). — P. 116. Lanéry d'Arc, *Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc* (Luce). — P. 254. *Specimina palæographica regestorum Romanorum pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V* (Delisle : « recueil appelé à prendre une place distinguée parmi les ouvrages fondamentaux de paléographie et de diplomatique »). — P. 255. *Collections de M. Jules Desnoyers. Catalogue des manuscrits anciens et des chartes*, par L. Delisle. — P. 268. *Analecta novissima, Spicilegii Solesmensis altera continuatio. Tomus II. Tusculana*. Ed. Joannes Baptista cardinalis Pitra (Delisle : l'auteur « a rendu par cette publication un service signalé aux anciennes lettres françaises »). — P. 284. N. du Puitspelu, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* (E. L[anglois]). — P. 660. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge* (E. Langlois). — P. 663. Gasté, *Les Serments de Strasbourg*. 2e édition (Chatel). — P. 666. Petit, *Bibliographie der middelnederlandsche taal- en letterkunde* (Huet). — P. 668. Lecoy de la Marche, *L'esprit de nos aïeux. Anecdotes et bons mots tirés des manuscrits du XIIIe siècle* (Lecestre).

Chronique et mélanges. — P. 577. *Les premières éditions du Dictionnaire de l'Académie Française*. — P. 694. *Les manuscrits de Cheltenham*. Notice sur les mss. achetés par les gouvernements de la Belgique et de la Hollande. — P. 705. *Un nouveau texte relatif au sire de Joinville* (Moranvillé).

L. 1889. — P. 5-40. Moranvillé, *La Chronique du Religieux de Saint-Denis, les Mémoires de Salmon et la Chronique de la mort de Richard II*. — P. 68-96 et 180-217. Omont, *Manuscrits relatifs à l'histoire de France conservés dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham*. — P. 168-179. Ledos, *Fragment de l'inventaire des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou*. On remarquera particulièrement l'inventaire des tapisseries, dont les sujets sont presque tous empruntés à la littérature du temps. — P. 218-228. Stein, *Recherches sur les débuts de l'imprimerie à Provins*. — P. 229-235. Kohler, *Un ancien règlement de la bibliothèque Sainte-Geneviève*. Texte décrivant les fonctions du bibliothécaire des Génovéfains, au commencement du XIIIe siècle. — P. 301-354. Castan, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Claude du Jura. Esquisse de son histoire*. — P. 381-432. Durrieu, *Les manuscrits à peintures de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham*. — P. 439-449. Delisle, *La Chronique des Tard Venus*. Sur un faux manuscrit; cf. p. 505 et 673-678. — P. 537-558. Batiffol, *Le nom de la famille Juvénal des Ursins*. — P. 571-574. Kohler, *Catalogue de la bibliothèque de Notre-Dame-de-Haute-Fontaine au diocèse de Châlons*. — P. 575-578. Moranvillé, *Pierre le Fruitier dit Salmon était-il cordelier ?*

Bibliographie. — P. 111. Stein, *Olivier de la Marche, historien, poète et*

diplomate bourguignon (Lefèvre-Pontalis). — P. 258. Gabrielli, *Su la poesia dei Goliardi. Saggio critico* (G. Paris : « L'essentiel est que les « goliards » sont, suivant toute vraisemblance, originaires des écoles de Paris, que leur patron, d'ailleurs involontaire, est Abailard, et que leur nom remonte à une invective de saint Bernard contre celui-ci »). — P. 476. Bradley, *A dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists* (Delisle : « un répertoire auquel devra fréquemment recourir quiconque s'intéresse à l'histoire des manuscrits »). — P. 587. *Mémoires d'Olivier de la Marche*, publiés par H. Beaune et J. d'Arbaumont (Vaesen). — P. 531. *Istorio de sanct Poncz, mystère en langue provençale du XVe siècle*, publié par P. Guillaume (Sepet). — P. 600. Harrisse, *Excerpta Colombiniana* (Stein). — P. 603. *Recueil de mémoires philologiques présentés à M. Gaston Paris par ses élèves suédois* (A. Thomas). — P. 611. Berger, *Les Bibles provençales et vaudoises* (E. Langlois). — P. 612. P. Meyer, *Recherches linguistiques sur l'origine des versions provençales du Nouveau Testament; Fragment d'une version provençale inconnue du Nouveau Testament* (E. Langlois). — P. 613. Pavot, *Les Incohérences de l'étymologie officielle* (E. Langlois).

Chronique et mélanges. — P. 506. *Manuscrits récemment entrés au Musée Britannique* (Delisle : notice sur le *Catalogue of additions* publié en 1889).

LI. 1890. — P. 93-110. H. F. Delaborde, *La vraie Chronique du Religieux de Saint-Denis*. — P. 443-476. Fournier (Marcel), *Les Bibliothèques des Collèges de l'Université de Toulouse*. « Etude sur les moyens de travail mis à la disposition des étudiants au moyen âge. »

Bibliographie. — P. 136. Prou, *Manuel de paléographie* (J. Havet). — P. 145. *Notice sur un manuscrit du XIVe siècle. Les Heures du maréchal de Boucicaut* (Delisle). — P. 148. Rolland de Denus, *Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies* (Merlet). — P. 158. Hauréau, *Des poèmes latins attribués à saint Bernard* (Delisle : l'auteur « arrive à des conclusions si bien justifiées que personne ne sera tenté de les attaquer »). — P. 313. W. D. Macray, *Annals of the Bodleian library Oxford* (Delisle). — P. 526. Kretschmer, *Die physische Erdkunde im christlichen Mittelalter. Versuch einer quellenmässigen Darstellung ihrer historischen Entwicklung* (Himly). — P. 527. Grand, *Leçon d'ouverture du cours de paléographie de la Faculté des Lettres de Montpellier* (Prou). — P. 528. Hauréau, *Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale* (Delisle : « solutions précises, nettes et indiscutables »). — P. 532. *Analecta Bollandiana* (Delisle). — P. 539. J. Roman, *La Sainte Vie et glorieux trespassement de Jean Esmé, sire de Molines, chronique de la deuxième moitié du XIVe siècle, est-elle un document authentique?* (Delisle : document apocryphe; cf. t. L, p. 503-505). — P. 547. *Epistolario di Cola di Rienzo*, a cura di A. Gabrielli (Auvray : dans un mémoire spécial, l'auteur « s'est attaché principalement à faire ressortir l'influence des *Artes dictandi* du XIIe et du XIIIe siècle sur le style du fougueux tribun; » mais il n'y a pas reconnu l'observation du *cursus* ou rythme grégorien des bulles pontificales). — P. 552. *Laus de Coreis Paradisy*, publiée par A. Bellucci (Auvray). —

P. 554. *Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas*, publiée par Ferd. Van der Haeghen (Delisle). — P. 668. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dictionnaire général de la langue française* (Raynaud). — P. 669. *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (J. Havet). — P. 689. Weale, *Analecta Liturgica* (Delisle).

Chronique et mélanges. — P. 569. *Jean monseigneur de Lorraine.* Le personnage ainsi désigné dans les *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*, publiés par M. G. Raynaud pour la Société des Anciens Textes français, n'est pas Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, mais bien Antoine, comte de Vaudémont ; *Antoine de Guise* n'est pas Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, père du précédent, comme l'a cru M. Raynaud. [Note communiquée par M. le comte de Pange.] — E. M.

XII. — ARCHIVIO STORICO LOMBARDO. 31 décembre 1890. — P. 938. E. M., *Giovanni da Valladolid alle corti di Mantova e Milano (1458-1473)*. Curieuses lettres de recommandation de Borso d'Este, Louis de Gonzague, François Sforza et Hippolyte, duchesse de Calabre, en faveur de Juan de Valladolid, qui est qualifié dans ces lettres de « poeta vulgar spagnuolo », habile à improviser (*per la prompteza del dire improviso in rima ben in lingua spagnola*) et à composer des sonnets (*luy essere poeta vulgare et molto delectarsi in soneti*). Quelque peu astrologue et sorcier, le même Juan faisait des incantations : « sa incantare la grandine, » écrit François Sforza au marquis Louis de Gonzague. Juan de Valladolid, appelé aussi Juan *poeta*, que l'auteur de cet article ne connaît que par les documents des archives de Milan, a appartenu à la cour littéraire de Juan II de Castille et des Aragonais de Naples, Alphonse V et Ferdinand; ses œuvres figurent dans divers chansonniers de l'époque. Voir Amador de los Rios, *Historia critica de la literatura española*, t. VI, p. 161 et suiv. — A. M.-F.

XIII. — REVUE CELTIQUE. VI. 1883-1885. — Les pages 1-128 de ce volume sont analysées dans la *Romania*, XII, p. 628.

Mélanges. — P. XI. H. G[aidoz], *Les huit parties de l'homme.* — P. 260. J. de Cessac, *Note sur le nom de la ville d'Evaux.* — P. 482. Coelho, *Sur la forme de quelques noms géographiques de la péninsule ibérique.* — P. 484. Ernault, *Les noms de lieu du pays de Malmédy.* Résumé critique d'articles du Dr Esser, parus dans un journal local. — P. 527. H. G., *Mots gallois dérivés du latin.*

Bibliographie. — P. 377. Esser, *Beiträge zur gallo-keltischen Namenkunde* (Ernault). — P. 386. Decombe, *Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine* (Ernault). — P. 388. Thurneysen, *Keltoromanisches* (Ernault). — P. 393. V. de Vit, *Quali Britanni diedero il nome all' Armorica* (Loth et G[aidoz] : remarques sur les mots *Bret* et *Bretle*). — P. 405. Meyer (Kuno), *Eine irische Version der Alexandersage* (H. G.). — P. 408. Note sur une traduction galloise du *Pseudo-Turpin*, expliquée en 1882-83 à l'Ecole des Hautes Etudes, d'après une copie du *Livre Rouge d'Hergest*, et publiée un peu

plus tard par M. Thomas Powell sous le titre d'*Ystoria de Carolo Magno* (H. G.). — P. 516. *Chants populaires de la Haute Bretagne*, recueillis par un Guérandais de 1809, habitant Savenay depuis cinquante ans (H. G.).

VII. 1886. — A partir de cette année la *Revue Celtique* est dirigée par M. H. d'Arbois de Jubainville, avec le concours de M. M. Loth et Ernault et celui de M. G. Dottin comme secrétaire de la rédaction.

P. 66 et suiv. J. Abercromby, *Two Irish 15th century versions of Sir John Mandeville's travels*. — P. 401-435 et t. VIII, p. 1-29. *Fragment du Mabinogi de Gereint Ab Erbin*, transcrit d'après le ms. Hengwrt nº 59 par J. C. Evans, traduit et annoté par J. Loth.

Bibliographie. — P. 103. Comte de Chaban, *Essais sur l'origine du nom des communes dans la Touraine, le Vendomois et une partie du Dunois* (Dottin : la linguistique paraît être absolument étrangère à l'auteur).

Un supplément, avec une pagination spéciale, offre une *Table* des six premiers volumes de la *Revue Celtique*, rédigée par M. Dottin.

VIII. 1887. — P. 96-149 et 302-345. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*. Ces importantes études, qui ont continué à paraître dans le volume suivant de la *Revue Celtique*, sont aujourd'hui réunies en volume et ont été appréciées par M. G. Paris, *Rom.* XIX, p. 464. Cf. *Revue Celtique*, XI, p. 381.

Mélanges. — P. 169. H. d'A. de J., *Une vieille étymologie du nom de Lyon*. Cf. X, p. 238. — P. 174. Longnon, *Les noms de lieu celtiques en France*. I. *Mediolanium*.

Bibliographie. — P. 178. *Grundriss der romanischen Philologie*, hrsg. von G. Gröber (H. d'A. de J.). — P. 180. Julian, *Inscriptions romaines de Bordeaux* (H. d'A. de J.). — P. 391. Lebègue, *Epigraphie de Narbonne* (H. d'A. de J.; cf. IX, p. 145, nº X).

IX. 1888. — P. 149-207, 322-353; X, p. 192 et 414; XI, p. 254. Bernard (l'abbé), *La Création du Monde. Mystère breton*. C'est le texte mentionné par M. Picot à la p. XLVIII de son introduction au *Mistere du Viel Testament*. — P. 224-244. Whitley Stokes, *On the materia medica of the mediaeval Irish*. Titres des divisions de deux traités importants pour l'étude du latin du moyen âge aussi bien que pour celle de l'irlandais.

Mélanges. — P. 393. Gaidoz, *Une version inédite du Peredur gallois*. On a vendu, en 1876 et 1888, un ms. gallois contenant les textes suivants :

1) Bovon d'Hanstone (*Bown o Hamtwn*).

2) Peredur, fils d'Efrog.

3) « La ville des merveilles et les sorcières de Gloucester (histoire qui est probablement le développement d'un épisode de Pérédur). »

4) Histoire d'Ysgan, fils d'Asgo.

5) Salomon et Morolf (incomplet).

Bibliographie. — P. 120. Toubin, *Dictionnaire étymologique et explicatif de la langue française* (Dottin; cf. *Rom.* XV, 641). — P. 124. *Le Mystère de sainte Barbe*, tragédie bretonne, texte de 1557 publié avec trad. française,

introduction et dictionnaire étymologique du breton moyen, par Emile Ernault (G. D. : « Le mystère français imprimé [1] et le mystère breton dérivent d'une source commune qui n'est pas la source du mystère français manuscrit [2] »). — P. 127. *The passions and the homilies from Leabhar Breac :* text, translation and glossary, by Robert Atkinson (H. d'Arbois de Jubainville) [3]. — P. 136. *Peredur ab Efrawc*, edited with a glossary, by Kuno Meyer (G. D.). — P. 280. Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française* (H. d'Arbois de Jubainville : critique des éléments celtiques). — P. 283. *The text of the Mabinogion and other Welsh Tales from the Red Book of Hergest*, edited by J. Rhys and J. G. Evans (Gaidoz). — P. 409. Th. von Grienberger, *Ueber romanische Ortsnamen in Salzburg* (H. d'A. de J.)

X. 1889. — P. 153-177 et 287. H. d'Arbois de Jubainville, *Gentilices en* ius *employés au féminin dans la géographie de la Gaule*. Cf. une lettre de M. Ristelhuber, à la p. 359. — P. 178-191. Max Nettlau, *On some Irish translations from medieval European literature*. Description de quelques mss. irlandais contenant des rédactions du XVe siècle des aventures d'Hercule, de *Guy de Warwick*, de *Bovon d'Hanstone* (*Bibus o Hamtwir*) et de la *Quête du S. Graal*. — P. 456-463. Nettlau, *Irish Texts in Dublin and London Manuscripts* (addition to the published lists of texts). Nous signalons dans le nombre : *Barlaam et Josaphat* (texte écrit vers l'an 1600), *Fierabras* (*Fortibras* dans les mss. irlandais, dont quelques-uns remontent au XVe siècle), *Octavien* (1671), *Orlando et Mélora* (1697, 1717), *Merlino Maligno* (1697, 1720, 1745, etc.), *Richard et Lisarda* (récit d'origine probablement espagnole, conservé dans un ms. de 1742), la *Guerre Thébaine*, la chronique de Turpin (XVe siècle). — P. 463-470. Gaidoz, *Le Débat du Corps et de l'Ame en Irlande*. « L'originalité du texte irlandais est qu'il tient à la fois à la littérature des visions et à celle des « Débats du Corps et de l'Ame » et qu'on y voit clairement comment le dialogue ou débat du corps et de l'âme, avant de devenir un sujet par lui-même, n'était qu'un incident dans le récit général d'une vision. » La version irlandaise « partage ce caractère avec la *Visio Fulberti*, poème latin attribué au XIIe siècle. » A la suite de ces remarques, M. Dottin imprime les phrases latines intercalées dans le texte irlandais ; car, nous dit M. Gaidoz, elles « sont assez nombreuses pour donner une idée du prototype latin que l'écrivain irlandais a eu sous les yeux. »

Mélanges. — P. 229. H. d'Arbois de Jubainville, *Note sur le nom de Nancy et sur l'étymologie de divers autres noms de lieu du département de Meurthe-et-Moselle*. — P. 347. Nutt, *Notes sur le Voyage de Mael Duin*. Rapprochements entre un *immram* irlandais publié par M. Stokes au tome IX de la *Revue*

---

1. B. Nat. acquisitions 29234. Réserve.
2. B. Nat. fr. 976.
3. Selon M. Gaidoz (*Revue Celtique*, X, 462), « M. Atkinson a mis à la disposition des érudits non celtistes des traités intéressant la littérature comparée du moyen âge chrétien aussi bien que la littérature irlandaise. »

Celtique et certains épisodes de la légende du S. Graal. Le voyage de Maelduin est également à comparer avec la navigation de S. Brandan.

XI. 1890. — P. 1-22. L. Duchesne, *La Vie de saint Malo. Etude critique.* « Quoi qu'il en soit, les personnes qui étudient la formation et le développement des vieilles légendes celtiques trouveront dans la vie de saint Malo le premier document bien daté d'un cycle épique fort célèbre, celui de saint Brandan et de ses longs voyages à la recherche de l'île Fortunée. » — P. 152-172. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Gaulois et les populations qui les ont précédés dans l'Italie du Nord.* Etude importante pour l'intelligence des noms de lieu de la haute Italie. — P. 249-253. H. d'Arbois de Jubainville, *Variétés.* I. *L'inscription prétendue gauloise de Nîmes.* Les mots ΔΕΔΕ ΜΑΤΡΕΒΟ ΝΑΜΑΥΣΙΚΑΒΟ ΒΡΑΤΟΥΔΕ ne seraient pas du gaulois, mais du latin. II. *Camaracus.* V. *Nancy.* — E. M.

XIV. REVUE CRITIQUE. 1887. 1er semestre. — P. 6. Paul, *Principien der Sprachgeschichte* (Henry). — P. 70. Delisle, *Notice sur des manuscrits du fonds Libri, conservés à la Laurentienne* (T. de L.). — P. 83. Pennier, *Les noms topographiques devant la philologie* (Henry : sans valeur). — P. 84. Flach, *Les origines de l'ancienne France. Le régime féodal* (Platon : « l'idée générale du livre tout entier est bien risquée »). — P. 88. Müntz, *La bibliothèque du Vatican au XVIe siècle* (T. de L. : élogieux). — P. 169. Bossard, *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue* (Thomas : « gros livre indigeste, écrit dans un style lamentable »). — P. 183. Schwan, *Die altfranz. Liederhandschriften* (Thomas : favorable). — Scerbo, *Sul dialetto calabro* (A. Th. : quelque inexpérience). — P. 208. Nyrop, *Storia dell' epopea francese nel medio evo*, trad. di E. Gorra (Thomas). — P. 251. Fleury, *Essai sur le patois normand de la Hague* (X : ouvrage d'un mérite incontestable, mais pas assez rigoureusement scientifique). — P. 274. Grœber, *Grundriss der romanischen Philologie* (Thomas). — P. 282. Darmesteter, *La Vie des mots* (Henry). — P. 413. Beyer, *Das Lautsystem des Neufranzœsischen* (Passy : élogieux). — P. 434. Fernandez de Heredia, *Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morea*, publ. et trad. par Morel-Fatio (A. Molinier). — P. 464. Lecoy de La Marche, *La chaire française au moyen âge* (Gazier : ouvrage de valeur, malgré ses longueurs, ses digressions, ses plaidoyers, ses réquisitoires et ses fautes d'impression).

2e semestre. — P. 25. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Boulogne* (Delboulle : excellent ouvrage). — P. 44. Harrisse, *Excerpta Colombiniana* (Picot : nombreuses additions et corrections du critique). — P. 54 et 255. Godefroy, *La lettre M* et *la lettre N du Dictionnaire de l'ancienne langue française* (A. Jacques). — P. 148. *Le mystère des Trois Doms*, joué à Romans en MDIX, pub. par Giraud et Chevalier (T. de L.). — P. 161. Gasté, *Les Serments de Strasbourg* (Ch. J.). — P. 172. Eguilaz, *Glosario etimológico de las palabras españolas de origen oriental* (A. M.-F. : mal renseigné sur tout ce qui touche à la partie romane du sujet). — P. 210. Saint-Lager, *Histoire des Herbiers*

(Ch. J. : ouvrage excellent qui mérite « d'être accueilli avec reconnaissance par les historiens de la civilisation pendant l'antiquité et le moyen âge »). — P. 250. Passy, *Les sons du fransais* (X.: très favorable). — P. 320. Rabbinowicz, *Grammaire de la langue française* (Vising : excellent en ce qui concerne la théorie des temps; pour le reste élémentaire). — P. 404. Müntz et Fabre, *La bibliothèque du Vatican au XVe siècle* (Nolhac). — P. 430. P. Meyer, *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbéry* (Bémont).

1888. 1er semestre. — P. 4. Kitchin, *An Introduction to the study of Provençal* (M. H.: compilation sans valeur). — P. 48. *Merlin, roman en prose*, p. p. Paris et Ulrich. (Δ). — P. 64. Clédat, *La chanson de Roland, traduction archaïque et rythmée* (A. T.). — P. 65. Pakscher, *Die Chronologie der Gedichte Petrarcas* (Nolhac : « importante contribution aux études sur Pétrarque »). — P. 110. *Mystère de l'Incarnation et Nativité de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ*, pub. par Le Verdier (Delboulle). — P. 162. Lenz, *Zur Physiologie und Geschichte der Palatalen* (P. L.: la 2e partie traite de l'histoire des palatales dans les langues romanes). — P. 173. Gasté, *Olivier Basselin et le Vau de Vire* (Delboulle). — P. 209 et 235. *Catalogue de la bibliothèque Rothschild* (T. de L: publication « merveilleuse »; Cordier: quelques additions et corrections). — P. 251. Diez, *Etymolog. Wœrterbuch der romanischen Sprachen*; Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française* (A. D.). — P. 276. Lecoy de la Marche, *Le treizième siècle littéraire et scientifique* (Delboulle : enthousiasme exagéré). — P. 327. Godefroy, *La lettre O du Dictionnaire de l'ancienne langue française* (Jacques). — P. 349. Camus, *L'opera salernitana « Circa instans » ed il testo primitivo del Grant Herbier en françois* (Bos: « publication utile non seulement à l'histoire de la botanique, mais aussi à la philologie française »). — P. 368. Noulet et Chabaneau, *Deux manuscrits provençaux du XIVe siècle* (T. de L.: élogieux). — P. 370. Talbert, *De la prononciation en France au XVIe siècle* (A. D. : travail utile, dont le ton « a çà et là quelque chose d'un peu rogue » à l'égard de Thurot). — P. 386. Kœrting, *Encyclopædie und Methodologie der romanischen Philologie* (A. D.: « livre excellent, appelé à rendre de grands services, offrant un vaste ensemble de notions générales et d'informations de détail, exposées avec clarté et méthode »). — P. 458. *Les Enfances Vivien*, chanson de geste, pub. par Wahlund et Feilitzen (Muret : « édition diplomatique, dont on ne saurait trop louer la lumineuse ordonnance et la scrupuleuse exactitude »). — P. 487. Alixandre dou Pont's *Roman de Mahomet*, hgg. von Ziolecki (Muret : introduction confuse, recherches insuffisantes). — P. 516. Joret, *Le livre des Simples inedit de Modène et son auteur* (L.). — P. 520. *La Noble Leçon*, texte original et traduction, pub. par Montet (A. R.).

2e semestre. — P. 51. *Das altfranz. Rolandslied. Text von Paris, Cambridge, Lyon*, hgg. von Fœrster (Thomas). — P. 52. Adgar's *Marien-Legenden*, hgg. von Neuhaus (Thomas : « dans ce volume, qui ne porte pas son nom, M. Fœrster a mis beaucoup du sien »). — P. 53. Koschwitz, *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmælern* (Thomas : ouvrage de grande valeur, où la note personnelle n'est peut-être pas assez fortement indiquée; absence

d'art dans l'exposition et dans la disposition typographique). — P. 55. *Die Werke des Trobadors N'At de Mons*, hgg. von Bernhard (Thomas : bon travail de débutant). — P. 157. *Poésies complètes de Bertran de Born*, pub. par A. Thomas (Clédat). — P. 160. Franck et Chenevière, *Lexique de la langue de Bonaventure Des Périers* (T. de L.: élogieux). — P. 200. Espagnolle, *L'origine du français* (Delboulle : absurde). — P. 213. Bruchmann, *Psychologische Studien zur Sprachgeschichte* (Henry). — P. 285 et 313. Martin, *Observations sur le Roman de Renart* (Bos : brochure substantielle et importante). — P. 335. Psichari, *Quelques observations sur la phonétique des Patois et leur influence sur les langues communes* (Henry). — P. 357. Bradley, *A Dictionary of Miniaturists, Illuminators, Calligraphers and Copyists* (X.: travail utile, mais parfois inexact et forcément incomplet). — P. 370. Vœlkel, *Sur le changement de l'L en U* (Duvau : « intéressant recueil des exemples de vocalisation de l'*l* »). — P. 371. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande* (Chuquet : œuvre excellente, mais « trop aisément monotone » et où la part faite à la littérature allemande est trop mince). — P. 373. Negroni, *Del ritratto di Dante Alighieri*; Zardo, *Il Petrarca e i Carraresi* (Nolhac : travail agréable et bien informé). — P. 377. Massó Torrents, *Manuscritos catalanes de la biblioteca de S. M.* (Pagès). — P. 377. Ausias March, *Les Obres segons les més correctes edicions antigues* (Pagès : reproduction, avec quelques virgules en plus, de l'édition de Barcelone, 1560). — P. 411. Littré, *Comment les mots changent de sens*, avec un avant-propos et des notes par M. Bréal (G. P. : « Littré n'a rien écrit de plus fin, de plus aimable, et en même temps de plus instructif et de plus suggestif; » suivent des notes et corrections du critique). — P. 425. Mann, *Der* Bestiaire Divin *des Guillaume Le Clerc* (Clédat : conclusion exagérée, relativement à l'importance du *Bestiaire*). — P. 453. Sabersky, *Zur provenzalischen Lautlehre : parasitisches* i (L. C. : « Une information encore plus étendue et un plus grand souci des vues d'ensemble auraient fait de ce travail un excellent chapitre de phonétique provençale »). — P. 474. Darmesteter, *La question de la réforme orthographique* (Delboulle). — P. 485. Bonnier, *Ueber die franz. Eigennamen in alter und neuer Zeit* (L. C. : travail intéressant, mais très incomplet et un peu décousu). — P. 493. Promis, *La Passione di Gesù Cristo* (Picot : belle publication, où l'on regrette l'absence d'un glossaire). — P. 496. Millet, *Études lexicographiques sur l'ancienne langue française à propos du Dictionnaire de M. Godefroy* (Jacques).

Mélanges. — P. 147. *Les examens de langues romanes à l'université de Cambridge* (P. M.). — P. 468. *Arsène Darmesteter*. Article nécrologique (P. M.).

1889. 1er semestre. — P. 116. Meigret, *Le Tretté de la grammaire françoeze*, p. p. W. Fœrster (Delboulle). — P. 127. Stoddard, *References for students of miracle plays and mysteries* (C.: brochure « indispensable à quiconque étudie sérieusement l'histoire du théâtre; » cf. *Rom.* XVII, 628, n. 1). — *La Farce du Cuvier*, en vers modernes, par Gassies Des Brulies (Delboulle). — P. 128. Gaidoz, *La Rage et Saint-Hubert* (Bonnardot). — P. 148. Schœne, *Le Jargon et Jobelin de François Villon* (Delboulle : élogieux). — P. 216. Delisle, *Cata-*

logue des manuscrits des fonds Libri et Barrois (T. de L.). — P. 369. *Éléments germaniques de la langue française* (Bauer : sans valeur). — P. 406. Del Lungo, *Dante ne' tempi di Dante* (Léon-G. Pélissier : titre ambitieux qui donne de ce livre, d'ailleurs fort intéressant, une idée fausse et vague). — P. 445. Pasquet, *Sermons de carême en dialecte wallon, texte inédit du XIIIe siècle* (L. C. : édition faite avec soin). — P. 445. Godefroy, *La lettre P du Dictionnaire de l'ancienne langue française* (Jacques). — P. 464. Lauchert, *Geschichte des Physiologus* (G. P. : livre savant et judicieux, mais sur beaucoup de points très insuffisant). — P. 485. Bourciez, *Précis de phonétique française* (L. C. : petit livre appelé à rendre de bons services ; l'auteur emploie plus de termes techniques qu'il ne serait utile dans un ouvrage élémentaire). — P. 509. Bastin, *Étude philologique des participes* (Delboulle : élogieux).

2e semestre. — P. 87. Ebert, *Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident*, trad. par Aymeric et Condamin. Tome III (A. Ch.). — P. 88. *La Legende du grand Saint Antoine, translatee du latin en françois par frere Pierre de Lanoy*, p. p. C. Guigue (Delboulle). — P. 90. Camus, *Alcuni frammenti in antico dialetto piccardo dell' Etica di Aristotele compendiata da Brunetto Latini* (L. C.). — P. 100. Rabbinowicz, *Grammaire de la langue française* (Delboulle : bonnes observations sur la syntaxe ; terminologie souvent obscure et bizarre ; cf. *Revue Critique*, 1887, II, p. 320). — P. 125. Jarnik, *Neuer vollstændiger Index zu Diez' Etymologischem Wœrterbuche der romanischen Sprachen* (Br. : excellent ouvrage). — P. 153. *Les Mabinogion*, trad. par J. Loth (D'Arbois de Jubainville : traduction fidèle ; « ce qui fait l'importance de cette publication est l'étroite parenté des Mabinogion avec nos romans de la Table ronde »). — P. 176. Kawczynski, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes* (Henry : étude hardie et pénétrante qui atteste autant d'originalité que de savoir). — P. 184. Bougerel, *Le Parnasse provençal*, p. p. Chabaneau ; *Le Romanz de Saint-Fanuel et de Sainte-Anne*, p. p. Chabaneau (T. de L.). — P. 187. Godefroy, *La lettre Q du Dictionnaire de l'ancienne langue française* (Jacques). — P. 268. Lebaigue, *La réforme orthographique et l'Académie française* (Havet : « travail étudié et sincère »). — P. 279. Cappelli, *La Biblioteca Estense nella prima metà del secolo XV* (L. G. P. : utile contribution à l'histoire des bibliothèques italiennes). — S. Berger et P. Meyer, *Les Bibles provençales et vaudoises* (Delboulle). — P. 315. Pavot, *Les Incohérences de l'étymologie officielle* (Henry : sans valeur). — P. 353. Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini* (Legrand : « travail de Bénédictin »). — P. 388. Clédat, *Nouvelle grammaire historique du français* (Joret : livre excellent). — P. 446. Gasté, *Les Insurrections populaires en Basse-Normandie et la question d'Olivier Basselin* (Delboulle : très intéressant et très amusant). — P. 480. Tiersot, *Histoire de la chanson populaire en France* (Delboulle : ouvrage élégamment écrit, mais où manquent des recherches sérieuses et une érudition solide).

1890. 1er semestre. — P. 22. Joannis de Capua *Directorium Vitae Humanae*, version latine du livre de *Kalilah et Dimnah*, publiée et annotée par J. Derenbourg (Rubens Duval). — P. 24. Hatch, *Essays in biblical Greek*

(P.-A. L. : la partie lexicographique est importante pour l'étude de la latinité chrétienne et des langues romanes). — P. 31. Espagnolle (l'abbé), *Les Imaginations ou les Doublets de M. Brachet* et *La Clef du vieux français* (Delboulle : extravagances). — P. 52. Rolland de Denus, *Dictionnaire des appellations ethniques de la France et de ses colonies* (Gaidoz : « un gros livre aussi inutile que peu intéressant [1] »). — P. 66. *Christian von Troyes saemtliche erhaltene Werke. II. Der Lœwenritter*, hrsg. von W. Fœrster (Muret : défend contre le savant allemand l'origine celtique des romans de la Table Ronde). — P. 75. Klette, *Beitræge zur Geschichte und Literatur der Italienischen Gelehrtenrenaissance* (P. de Nolhac). — P. 111. *Le lai du Cor*. Restitution critique par Fr. Wulff (Muret). — P. 157. Wulff, *Un chapitre de Phonétique, avec transcription d'un texte andalou* (Bourciez ; cf. *Rom.* XIX, 130). — P. 189. Olivier de la Haye, *Poëme sur la grande peste de 1348*, publié par G. Guigue (Delboulle : l'auteur « a fait suivre son poème d'un glossaire des termes techniques qu'il a employés, lequel est très précieux pour l'histoire de notre langue »). — P. 287. Conradi Hirsaugiensis *Dialogus super auctores sive Didascalon*, hrsg von G. Schepss (Cartault). — P. 301. A. Darmesteter, *Reliques Scientifiques* (S. Reinach). — P. 308. *Variétés Bibliographiques*. Organe de la librairie E. Rolland. — P. 312. O. de Gorcuff, *Ecrivains bretons. Vie de Jean Meschinot*, par Guillaume Colletet (T. de L.). — P. 327. Bauer, *Ueber die subjektiven Wendungen in den altfranzœsischen Karlsepen* (L. C.). — P. 329. V. de Bartholomaeis (Léon-G. Pélissier : l'auteur « fait connaître des mss. et des documents d'histoire littéraire importants, » surtout « pour l'histoire des origines du drame sacré en Italie ; » cf. *Rom.* XIX, 370). — P. 331. Bréal, *La Réforme de l'orthographe française* (Delboulle). — P. 332. *Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France* (F.). — P. 341. R. de la Grasserie, *Études de grammaire comparée. De la catégorie du temps* et *Des relations grammaticales considérées dans leur concept et dans leur expression, ou de la catégorie des cas* (J. Halévy : « œuvres à la fois claires et profondes, » que le critique place au rang des meilleurs travaux de notre temps et considère « comme des facteurs puissants du progrès de la linguistique »). — P. 371. Stimming, *Ueber den provenzalischen Girart von Rossillon* (Muret : « c'est comme un château de cartes qu'on verrait s'élever sur les ruines vénérables de Roussillon ; » cf. *Rom.* XIX, 354, n. 2). — P. 390. Wattenbach, *Die Briefe des Canonicus Guido von Bazoches* (Dorez). — P. 393. Cochin, *Boccace. Etudes Italiennes* (Nolhac : le travail sur Boccace

1. Dans un post-scriptum, le savant critique expose deux *desiderata*, auxquels souscriront tous les lecteurs de la *Romania* :

1° « Qu'on s'occupe de fixer la prononciation réelle et locale des noms de lieu avant qu'elle soit généralement remplacée par une prononciation réglée sur la soi-disant orthographe. »

2° « Que tout dictionnaire de patois soit accompagné d'un glossaire géographique donnant les noms patois des localités et de leurs habitants. »

« n'est pas le livre qu'on peut souhaiter sur le sujet, mais il permettra de l'attendre patiemment »). — P. 408. *La piuzela d'Orliens*. Récit contemporain publié par P. Lanery d'Arc et Ch. Greblet-Balguerie (P. M.; cf. *Rom.* XIX, 371). — P. 430. G. Paris, *La Littérature française au Moyen Age* (T. de L.). — P. 466. Godefroy, *Réponse à quelques attaques contre le Dictionnaire de l'ancienne langue française* (A. Jacques : le critique défend ses articles antérieurs et demande que M. G. « ne les croie pas inspirés par autre chose que par un véritable amour de la philologie »). — P. 495. Carducci, *Opere*, t. I-IV (N.). — P. 516. Schwob et Guieysse, *Étude sur l'argot français* (Bourciez : travail « gros de promesses peut-être plus encore que de résultats acquis; » cf. *Rom.* XIX, 494).

1890. 2e semestre. — P. 15. *Catalogue du cabinet des livres de Chantilly*. Spécimen rédigé par M. Emile Picot (T. de L. : vifs éloges). — P. 33. Comte de Puymaigre, *Jeanne d'Arc au théâtre* (T. de L.). — P. 51. *Poesie di mille autori intorno a Dante Alighieri*, raccolte da Carlo Del Balzo (Nolhac). — P. 55. L. Havet, *La Simplification de l'orthographe* (Delboulle). — P. 56. Devaux (l'abbé), *De l'étude des Patois du Haut-Dauphiné* (Bourciez; cf. *Rom.* XIX, 159). — P. 66. Chevalier (l'abbé), *Repertorium hymnologicum* (T. de L. : « C'est un monument de courage, de patience, de précise érudition; » cf. *Rom.* XIX, 501). — P. 97. Sweet, *A Primer of Phonetics* (Henry). — P. 99. Hauréau, *Des poèmes latins attribués à S. Bernard* (A. Molinier : « Présentées avec agrément, ces petites dissertations se lisent avec un réel intérêt et laissent le lecteur absolument convaincu »). — P. 108. Lebaigue, *La réforme orthographique et l'Académie française*. 2e édition (L. Havet). — P. 118. Bédier, *Le Lai de l'Ombre* (L. : quelques lignes d'un juge peu compétent). — P. 163. Holder, *Inventio Sanctae Crucis*; Knust, *Geschichte der Legenden der h. Katharina von Alexandrien und der h. Maria Aegyptiaca* (Lejay). — P. 177. Geijer, *Sur quelques cas de labialisation en français*; Wahlund, *La philologie française au temps jadis* (Ch. J.; cf. *Rom.* XIX, 123 et 128). — P. 192. Cruise, *Note sur le Codex Paulinus de l'Imitation de Jésus-Christ* (T. de L.). — P. 244. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande*. Erster Band, zweite verbesserte und vermehrte Ausgabe (Lejay : « Comme il n'y a pas à revenir sur l'importance capitale d'un livre qui est la meilleure histoire de la littérature latine chrétienne, je voudrais indiquer seulement dans cet article les modifications que quinze années de recherches entreprises partout ont nécessitées dans ce tableau d'ensemble »). — P. 252. Bratke, *Wegweiser zur Quellen- und Literaturkunde der Kirchengeschichte* (Ch. V. L. : compilation arbitraire et confuse, qui peut toutefois rendre quelques services). — P. 340. Camus, *I codici francesi delle regia biblioteca Estense* (L. C.; cf. *Rom.* XIX, 497). — P. 358. Timmermans, *Traité de l'Onomatopée* (Henry : M. T. « n'a-t-il pas songé que la mystification serait plus piquante si elle était moins longue ? »). — P. 375. Gebhart, *L'Italie mystique* (Léon-G. Pélissier : « un travail qui est mieux qu'un charmant livre, — qui est un livre »). —

P. 404. N. du Puitspelu, *Dictionnaire du patois lyonnais* (Ch. J. : un des plus remarquables dictionnaires de patois). — P. 463. Deutschmann, *De poesis Graecorum rhytmicae usu et origine* (Duvau : si l'auteur avait connu les *Poètes et Mélodes* du P. Bouvy, il aurait sans doute jugé inutile d'écrire ce mémoire, « et la science n'y eût rien perdu »). — A. P.

XV. — JOURNAL DES SAVANTS. 1890. — P. 113. *Les Contes moralisés de Nicole Bozon*, publiés par Lucy Toulmin Smith et Paul Meyer (Hauréau). — P. 189, 247 et 300. *Chartularium Universitatis Parisiensis* collegit H. Denifle, O. P., auxiliante A. Chatelain (Hauréau : « Nous nous bornerons à signaler ici, pour notre part, les plus utiles renseignements fournis par quelques-unes de ces pièces sur divers docteurs plus ou moins connus. ») — P. 498. E. Langlois, *Les Registres de Nicolas IV* (Hauréau). — P. 559. Egberts von Lüttich *Fecunda Ratis*, hrsg. von Ernst Voigt (G. Paris : article important pour « l'étude scientifique et comparative des proverbes »). — P. 603 et 665. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dictionnaire général de la langue française* (G. Paris).

Livres nouveaux. — P. 66. *Das Registrum multorum auctorum* des Hugo von Trimberg, publié par G. Huemer. — P. 726. Douais, *Les Manuscrits du château de Merville.*

XVI. — THE ATHENAEUM. 1890. — I. Janvier à juin.

Comptes rendus. — P. 207. Murray, *A New English Dictionary.* — P. 272. *The Fables of Aesop, as first printed by W. Caxton in 1484.* Now again edited and induced by Joseph Jacobs. (Le premier volume contient un très important et très ingénieux essai sur l'histoire de la fable ésopique). — P. 431. Vernon, *Readings on the Purgatorio of Dante, chiefly based on the Commentary of Benvenuto da Imola* (Ouvrage prolixe, mais utile). — P. 635. G. Köhler (Major-General), *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegsführung in der Ritterzeit.* — P. 636. Moore, *Dante and his early biographers.*

Bibliographie sommaire. — P. 115. Hue de Rotelande's *Ipomedon*, hrsg. von E. Kölbing und E. Koschwitz (l'auteur étant appelé à deux reprises, dans le ms. Egerton, Hue de *Clivelande*, on pourrait songer à identifier Rotelande avec *Rudland*, sur les confins du district actuel de Cleveland).

Variétés. — P. 307 et 340. Neubauer et J. Jacobs, *The Fables of* Κυβίνιος. — P. 502 et p. 531. Les mêmes, *Benedict of Oxford.* A propos d'une hypothèse de M. Jacobs sur les sources de l'*Isopet* de Marie de France. Voyez le compte rendu de M. Sudre dans le présent numéro de la *Romania.*

II. Juillet à décembre.

Comptes rendus. — P. 121. *Les Contes Moralisés de Nicole Bozon*, publiés par L. Toulmin Smith et P. Meyer (cette publication, digne à tous égards de la haute réputation de la Société des anciens textes français et des deux savants éditeurs, offre un grand intérêt pour l'histoire du lexique anglais). — P. 346. Gebhart, *L'Italie Mystique.* — P. 541. Maulde, *Histoire de Louis XII* (le cri-

tique s'est attaché à la figure de Charles d'Orléans, dont il esquisse très agréablement la vie et le caractère). — P. 733. A. Darmesteter, *Reliques Scientifiques;* Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dictionnaire général de la langue française*, Livr. I. — P. 848. W. Dunn Macray, *Annals of the Bodleian Library, Oxford.*

Correspondance. — P. 163 et 288. *Nicholas Bozon* (J. S. Atwood, miss L. Toulmin Smith).

XVII. — THE ACADEMY. — XXXVII. Janvier à juin 1890.

Comptes rendus. — P. 9. *The Fables of Aesop.* As first printed by Caxton in 1484. Now again edited and induced by Joseph Jacobs (Jas. S. Cotton). — P. 92. Vernon, *Readings on the Purgatorio of Dante, chiefly based on the Commentary of Benvenuto da Imola* (Paget Toynbee : des inexactitudes, des erreurs, de nombreuses fautes d'impression diminuent la valeur de cet ouvrage, à d'autres égards excellent). — P. 420. *Les Contes Moralisés de Nicole Bozon*, publiés par L. Toulmin Smith et P. Meyer (F. Y. Powell).

Bibliographie sommaire. — P. 335. Gebhart, *L'Italie Mystique* (l'auteur de ce livre attrayant a négligé les travaux anglais et espagnols, comme le *San Francisco de Asis* de Mme Pardo Bazán). — P. 340. *Some Catalan publications* (sur les travaux d'étymologie et de toponomastique catalanes de Don Joseph Balari y Jovany). — P. 429. *Some books on classical philology.*

Correspondance. — P. 11. *The sources of Malory's* « *Le Morte Darthur* » (Sommer). — P. 29 et 47. *Middle English notes* (H. Bradley : étranges étymologies françaises ou latines d'*oliprance* et de *tryst* et *tertre*). — P. 46. *Glosses from Turin and the Vatican.* 5. Mediaeval Latin (Wh. Stokes). — P. 83. « *Bucecarle* » *in Godefroy's Old French Dictionary* (P. Toynbee : = marinier, anglais *buscar*[1]). — P. 118. *The etymology of* « *tertre* » (P. Toynbee : peut-être de *titulus*, usité en bas-latin dans le sens de *frontière*, *limite* ; cf. *titre* comme terme de chasse)[1]. — P. 134. *A new mediaeval legend of Virgil* (Crane ; voy. *Rom.* XIX, 363). — P. 170. *An unknown ms. of Dante in the Bodleiana* (E. Moore). — P. 239 et 269. *Chaucer's story of* « *the mad cow* » (Skeat, Clouston : explication d'un passage difficile, qui fait allusion à quelque version du conte *Avis* des *Sept Sages de Rome*). — P. 253 et 287. *The relations between Dante and Beatrice* (C. Tomlinson, miss Busk : le premier, ayant voulu reprendre à son compte l'explication allégorique de la *Vita Nuova*, est judicieusement réfuté par miss Busk). — P. 320, 338, 390, 426, 445. *Cockney* (J.-A.-H. Murray, A.-L. Mayhew, Albert S. Cook, H. Frank Heeth : ces discussions ont quelque intérêt pour la lexicographie romane). — P. 356. *The English diphthong* « *ay* » (Murray : à propos d'une absurde étymologie de *cockney*, qu'on tirait d'un français **coquiné*, dérivé de *coquina*). —

1. L'auteur de cette ingénieuse explication n'a malheureusement pas remarqué que l'*e* de *tertre* est diphtongué en wallon et que ce mot assone en *e* ouvert dans la chanson de Roland (v. 805).

P. 373, 391, 410. « *Hanselyn* » *in Chaucer* (Logeman, Skeat, J.-H. Round : du v. fr. *hanselin* [1], où M. Skeat a tort de voir un composé de *lin* et du germanique **hamisa*; M. Logeman, qui croyait le substantif anglais emprunté directement au néerlandais ou à l'allemand, en a proposé une explication plus satisfaisante, ou du moins plus séduisante). — P. 427. *Hanselyn-Anselin* (W.-H. Stevensen : sur un nom propre anglo-normand signalé par M. Round).

XXXVIII. Juillet à décembre 1890.

Comptes rendus. — P. 46. S. Willoughby Duffield, *The Latin Hymn Writers and their Hymns* (Simcox : éloges). — P. 112. Prou, *Manuel de Paléographie* (Isaac Taylor). — P. 144. *Dante's Treatise* « *De Vulgari Eloquentia* ». Translated into English by A. G. Ferrers Howell (E. Moore). Cf. p. 202. — P. 189. *The Buke of John Maundeuill*, being the Travels of Sir J. Mandeville, Knight, 1322-1356. A hitherto unpublished English Version from the unique copy (Egerton Ms. 1982) in the British Museum. Edited, together with the French text, notes, and an introduction, by G.-F. Warner (Alfred W. Pollard : recherches très intéressantes sur le rapport des textes anglais avec l'original français, sur les sources de l'ouvrage, sur les relations littéraires de Jean de Bourgogne ou de Mandeville avec le chroniqueur Jean d'Outremeuse). — P. 217. Hauréau, *Des Poèmes latins attribués à S. Bernard* (Simcox : intéressant, instructif, mais pas tout à fait impartial; quelques erreurs). — P. 237. *Le Morte Darthur* by Sir Thomas Malory. Faithfully reprinted from the original edition (1485) of W. Caxton. Edited by H. Oskar Sommer (L. Johnson : les plus grands éloges; à la fin de l'article, quelques notes montrant quel intérêt ont toujours éveillé en Angleterre ces légendes britanniques, dont Malory, selon l'expression de Quincey, a été l'Hérodote).

Bibliographie sommaire. — P. 114. J. Balari y Jovany, *Poesía Fósil. Estudios etimológicos* (Recherches sur la toponomastique de la péninsule ibérique et du midi de la France). — P. 171. *La Commedia di Dante Alighieri*. Londra : Rivingtons (« We believe that Mr. A. J. Butler is responsible for the text of this new edition »). — P. 502. *La Clef d'Amors*, hrsg. von A. Doutrepont; Rossi-Casé, *Maestro Benvenuto da Imola*.

Correspondance. — P. 13. *The etymology of* « *davit* » (Skeat : v. fr. *daviot*, *daviet*). — P. 13, 52, 73, 92, 367, 452. *Cockney* (F. Chance, H. Wedgwood, Max Müller). — P. 51. *The Romaunt of the Rose* (Skeat : une partie de ce texte est un fragment de l'œuvre perdue de Chaucer). — P. 73, 91, 176. *Old French* « *encrement* ». — « *La Goule d'aoust* » (P. Toynbee, Mayhew). — P. 112. *The etymology of* « *inveigle* » (Skeat : anglo-fr. *enveoglir* et *enveogler* pour *aveugler*). — P. 133, 175. *The original French editions of* « *The Kalender*

1. Godefroy, s. v. *bamselin*.

of Shepherdes » (Sommer)[1]. — P. 224, 367. *The* « *pound of flesh* » *in the* « *Merchant of Venice* » (Clouston, miss L. Toulmin Smith). — P. 224. *Paris and Tristan in the* « *Inferno* » (P. Toynbee). — P. 394. « *Il semplice Lombardo* » *in Purg. XVI* (P. Toynbee). — P. 506. *The Treasury of King Rhampsinitus* (Clouston : ce savant observe que le rôle des tsiganes dans la diffusion des contes orientaux est généralement trop oublié[2], et communique la traduction d'une version, qui forme le nº 6 des *Probe di Limba şi Literatura Tsiganilor din Romania*, publiées en 1878 à Bucarest par le Dr Barbŭ Constantinescŭ).

XVIII. — Gœttingische Gelehrte Anzeigen. 1890. — P. 101-106. Amiaud, *La Légende Syriaque de S. Alexis* (Nestle). — P. 488-528. Nutt, *Studies on the Legend of the Holy Grail* (Zimmer ; voy. plus loin). — P. 593-608. Knust, *Geschichte der Legenden der h. Katharina von Alexandrien und der h. Maria Aegyptiaca, nebst unedierten Texten* (Varnhagen). Cet article fournit d'importantes indications bibliographiques. — P. 665-687. W. Meyer, *Die lateinische Sprache in den romanischen Ländern*, dans le *Grundriss der rom. Philologie*, publié par G. Gröber (E. Seelmann). Critique acerbe, parfois injuste ou même inintelligente, mais à certains égards méritée, à coup sûr instructive. M. Meyer-Lübke y a répondu dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, XV, p. 281-284 (voy. ci-dessus). — P. 785-832. *Histoire Littéraire de la France*. Tome XXX (Zimmer). Les deux articles que M. Zimmer a consacrés aux études de M. G. Paris sur les romans de la Table Ronde et à celles de M. Nutt sur la légende du S. Graal font époque pour quiconque a suivi les récentes discussions relatives aux origines du cycle breton. L'éminent celtiste apporte de nouveaux arguments en faveur de l'opinion que la *Romania* a soutenue contre MM. Förster et Golther. Mais il croit que la *matière de Bretagne* a été empruntée aux Bretons de France et non aux Gallois d'Angleterre. Il signale de graves différences entre la tradition galloise et la tradition française, en ce qui concerne le roi Arthur. Il montre que divers noms propres apparaissent en français sous une forme nettement armoricaine, tout à fait incompatible avec la phonétique du gallois. Il produit encore en faveur de sa thèse quelques autres témoignages auxquels on avait peut-être accordé trop peu d'attention. Malheureusement, M. Z. ignore ou passe sous silence de graves objections qui s'élèveront dans l'esprit de personnes plus familières avec la littérature française du moyen âge. Le loisir nous manque pour aborder une discussion que nous espérons reprendre plus tard. Qu'il nous soit permis seulement de poser une question à M. Z. et aux autres celtisants. Ces noms propres, qui ne sauraient être gallois et qui *peuvent* être bretons, ne pourraient-ils pas être aussi bien corniques, et les romans français ne nous

---

1. Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LI, p. 380.

2. On trouvera la critique d'opinions analogues à celle de M. Clouston, dans un article de M. R. Pischel, à propos du livre de H. de Wlislocki, *Vom wandernden Zigeunervolke* (*Gœtt. Gel. Anzeigen*, 1890, p. 978 ss.).

auraient-ils pas conservé des traditions arthuriennes de la Cornouaille ? D'autres indices feraient supposer que le Devonshire, où se sont de bonne heure mêlés des Celtes, des Saxons et des Français, a été le centre de propagation des légendes d'Arthur et de Tristan. Notre hypothèse n'est point contredite par le nouvel article que M. Z. a publié dans la *Zeitschrift für franzœsische Sprache und Literatur* (XII, p. 231-256) sous le titre de *Bretonische Elemente in der Arthursage des Gottfried von Monmouth*. — E. M.

XIX. Deutsche Litteraturzeitung. 1884. — Nos 1-24. Voy. *Romania*, XIII, p. 478. — No 25. Landau, *Die Quellen des Dekameron* (Kœrting : élogieux). — No 27. Scheffler, *Die franz. Volksdichtung und Sage* (Storck : très favorable). — No 29. Hervieux, *Les fabulistes latins* (Voigt). — Etienne, *La vie de Saint Thomas le Martir* (Morf : sans valeur scientifique). — No 30. Fœrster, *Cligès* (Tobler). — No 33. Etienne, *De diminutivis, intensivis, collectivis et in malam partem abeuntibus in francogallico sermone nominibus* (Morf : très défavorable). — No 34. Armitage, *Sermons du XIIe siècle en vieux provençal*. — Fath, *Die Lieder des Castellans von Coucy* (Stengel). — No 35. Haase, *Syntaktische Untersuchungen zu Villehardouin und Joinville* (Ulrich : favorable). — Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo* (Schrœder). — No 39. Fœrster et Koschwitz, *Altfranz. Uebungsbuch*; Constans, *Chrestomathie de l'ancien français* (Weber). — No 40. Voigt, *Ysengrimus* (Seiler). — Garreaud, *Causeries sur les origines et sur le moyen âge littéraire de la France* (Koschwitz : sans valeur). — No 46. Hündgen, *Das altprovençalische Boëthiuslied* (γ : défavorable). — No 47. Thurneysen, *Keltoromanisches* (W. Meyer : indispensable appendice au *Dictionnaire étymologique* de Diez). — No 48. Tiktin, *Studien zur rumänischen Philologie* (Gaster). — No 51. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle* (Koschwitz). — No 52. Hagberg, *Rolandsagan* (Appel).

1885. — No 1. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français* (Gaspary). — No 2. Vising, *Sur la versification anglo-normande* (Stengel). — No 4. Gaspary, *Geschichte der italienischen Litteratur* (Wiese). — No 5. Berger, *La Bible française au moyen âge*; Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge*. — No 6. Ward, *Catalogue of Romances* (Tobler). — No 8. Joret, *Mélanges de phonétique normande*. — No 14. Kœrting, *Encyclopädie und Methodologie der romanischen Philologie* (Fœrster). — No 15. Leiffholdt, *Etymologische Figuren im Romanischen* (Koschwitz : simple collection de matériaux). — No 16. Alton, *Li Romans de Claris et Laris* (Tobler : peu favorable). — No 18. Raynaud et Lavoix, *Recueil de motets français* (Schwan). — No 20. Kœlbing, *Amis and Amiloun* (Zupitza). — No 21. Martin, *Le roman de Renart* (Stengel). — No 23. Clédat, *Grammaire élémentaire de la vieille langue française* (Schwan). — No 27. Bonnardot, *Le Psautier de Metz* (Schwan). — No 29. Foerster, *Li Sermon Saint Bernart* (Schwan). — No 30. Pakscher, *Zur Kritik und Geschichte des franz. Rolandsliedes* (Koschwitz). — No 33. Kœritz, *Ueber das* s *vor Consonant im Franzœsischen* (Bon travail). — No 34. Mushacke,

Geschichtliche Entwickelung der Mundart von Montpellier. — N° 35. Hausknecht, *Floris and Blauncheflur* (Breul). — Paris, *La vie de saint Alexis. Texte critique* (Koschwitz). — N° 36. Stürzinger, *Aeltester Tractat über franz. Aussprache und Orthographie* (Morf : élogieux). — N° 37. Gräfenberg, *Beiträge zur franz. Syntax des 16. Jahr.* (Weber). — Haase, *Zur Syntax Robert Garniers.* — N° 38. Van Hamel, *Li Romans de Carité et Miserere* (Tobler). — N° 40. G. Paris, *La Poésie du moyen âge* (Tobler). — N° 42. Scheffler, *Die franz. Volksdichtung und Sage* (Bischoff). — N° 44. Stappers, *Dictionnaire synoptique d'étymologie française* (Ulrich : travail destiné aux écoles supérieures ; compilation de Littré et de Scheler). — N° 46. Köppel, *Laurents de Premierfait und John Lydgates Bearbeitungen von Bocccacios De casibus virorum illustrium* (Reimann : très favorable). — N° 50. E. Seelmann, *Die Aussprache des Latein* (Leo). — N° 51. Renier, *Il tipo estetico della donna nel medio evo* (Wilmanns).

1886. — N° 1. Le Héricher, *Glossaire étymologique anglo-normand* (Zupitza : sans valeur). — N° 6. Loiseau, *Histoire de la littérature portugaise* (Storck : défavorable). — N° 15. Hofmann, *Die logudoresische und campidanesische Mundart* (Ulrich : bon travail). — N° 17. Ulrich, *Altitalienisches Lesebuch* (Biadene : peu favorable). — N° 18. *Hundert altportugiesische Lieder.* Deutsch von W. Storck (Tobler). — N° 21. Henry, *Contribution à l'étude des origines du décasyllabe roman* (Spiro). — N° 22. Mahn, *Grammatik und Wörterbuch der altprovenzalischen Sprache.* — N° 27. Neuhaus, *Adgars Marienlegenden* (Weber). — N° 28. *Li rei de Engleterre.* Ein anglo-normannischer Geschichtsauszug, veröffentlicht von John Koch (Stengel). — N° 30. Klein, *Die Dichtungen des Mönchs von Montaudon* (Appel). — N° 31. Koken, *Guittones von Arezzo Dichtung und sein Verhältnis zu Guinicelli von Bologna* (Gaspary : sans valeur). — Tamassia, *Il diritto nell' epica francese dei secoli XII e XIII* (Sohm : élogieux). — N° 32. Schröder, *Glaube und Aberglaube in den altfranz. Dichtungen* (Tobler : insuffisant). — N° 33. Alton, *Rimes ladines* (Ulrich : vers ladins accompagnés d'une traduction italienne, intéressants pour le linguiste). — N° 34. Nyrop, *Adjektivernes Könsböjning i de romanske sprog* (Schuchardt : élogieux). — N° 57. Appel, *Die Berliner Handschriften der Rime Petrarcas* (Pakscher). — N° 40. Castelvetro, *Sposizione a XXIX canti dell' Inferno dantesco*, p. p. G. Franciosi (Tobler). — N° 42. Koschwitz, *Commentar zu den ältesten franz. Sprachdenkmälern* (Weber). — N° 43. Poletto, *Dizionario Dantesco.* — N° 45. Schuchardt, *Romanisches und Keltisches* (W. Meyer). — N° 46. Schmidt, *Ueber das Alexanderlied des Alberic von Besançon* (Schröder : excellent travail). — N° 48. Tobler, *Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik* (Morf). — N° 52. Behrens, *Beiträge zur Geschichte der franz. Sprache in England* (Hausknecht).

1887. — N° 2. Modersohn, *Die Realien in den chansons de geste* Amis et Amiles *und* Jourdains de Blaivies (Schultz : travail intelligent, conclusion exagérée). — N° 3. Burgatzcky, *Das Imperfect und Plusquamperfect des Futurs im Altfranzösischen* (W. Meyer : favorable). — N° 5. Ramón Lull, *Obras*, p. p. J. Rossolló (Baist). — N° 6. Selbach, *Das Streitgedicht in der altprovenz. Lyrik*

(Schultz : travail méritoire, où abondent malheureusement les fautes d'impression). — N° 12. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine* (Varnhagen). — N° 15. Cuervo, *Diccionario de construcción y regimen de la lengua castellana* (Tobler). — N° 18. Schwan, *Die altfranz. Liederhandschriften.* — N° 20. Warnke, *Die Lais der Marie de France* (Morf). — N° 21. Mörner von, *Die deutschen und franz. Heldengedichte des Mittelalters als Quelle für die Culturgeschichte.* (F. N. : compilation sans valeur.) — N° 26. Görlich, *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl* (Schwan). — N° 30. Odin, *Phonologie des Patois du Canton de Vaud* (Morf). — N° 31. Martin, *Le roman de Renart* (Stengel). — N° 32. Pennier, *Les noms topographiques devant la philologie* (T. : absurde). — N° 36. Settegast, *Die Ehre in den Liedern der Troubadours* (Schultz). — N° 38. Golther, *Das Rolandslied des Pfaffen Konrad* (Pniower).— N° 41. Vogel, *Neucatalanische Studien* (Baist). — N° 44. Kremer, *Estienne von Fougieres' Livre des Manières* (Bischoff). — N° 49. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge* (Schröder).

1888. — N° 3. Bernhard, *Die Werke des Trobadors N'At de Mons* (Schultz : défavorable). — N° 6. Gubernatis, *Il Paradiso di Dante* (Zschech). — N° 7. Seifert, *Glossar zu den Gedichten des Bonvesin da Riva* (Wiese : travail important). — N° 9. Töpel, *Syntaktische Untersuchungen zu Rabelais* (Bischoff). — N° 10. Pakscher, *Die chronologie der Gedichte Petrarcas* (Wiese). — N° 11. Schleich, *Ywain and Gawain* (Breul). — N° 20. Schneegans, *Laute und Lautentwickelung des sicilianischen Dialektes* (Gaspary : excellent). — N° 24. Mackel, *Die germanischen Elemente in der franz. und provenzal. Sprache*; Goldschmidt, *Zur Kritik der altgermanischen Elemente im Spanischen* (Baist). — N° 26. Ulrich, *Susanna, ein oberengadinisches Drama* (W. Meyer). — N° 32. Schultz, *Die provenzalischen Dichterinnen* (Pakscher). — Zenker, *Die provenzalische Tenzone* (Pakscher). — N° 34. Horning, *Die ostfranz. Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort* (This : élogieux). — N° 26. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie* (Tobler). — N° 40. Wieck, *Die Teufel auf der mittelalterlichen Mysterienbühne Frankreichs* (Koschwitz : défavorable). — N° 42. Meigret, *Le Tretté de la Grammere françoeze*, hrsg. von W. Fœrster (Schwan). — N° 48. Leser, *Fehler und Lücken in der* Li Sermon Saint Bernart *benannten Predigtsammlung* (Meyer). — N° 50. Schulze, *Der altfranz. direkte Fragesatz* (Weber). — N° 51. Stimming, *Ueber den provenz. Girart von Rossillon* (Schultz). — N° 52. Fontaine, *On the auxiliary Verbs in the Romance languages*, dans les *University Studies published by the University of Nebraska* (W. Meyer : très favorable).

1889. — N° 1. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge* (Gaspary). — N° 3. *Éléments germaniques de la langue française* (Baist : sans valeur). — N° 4. Löseth, *Tristranromanens gammelfranske prosahaandskrifter i Pariser nationalbibliotheket* (Golther). — N° 6. Gubernatis, *Il Purgatorio di Dante* (Zschech). — N° 7. Förster, *Der Löwenritter* (Morf). — N° 8. Weigand, *Die Sprache der Olympo-Walachen* (Miklosich). — N° 10. Haase, *Französische Syntax des 17. Jahrh.* (Ulrich). — N° 22. Goldschmidt, *Die Doctrin der Liebe*

bei den italienischen Lyrikern des 13 Jahrh. (Wiese). — N° 28. Seelmann, *Bibliographie des altfranz. Rolandsliedes* (Golther). — N° 30. Bourciez, *Précis de phonétique française* (Meyer-Lübke : élogieux). — N° 33. Giannini, *Canti popolari della montagna Lucchese* (Tobler). — N° 34. Jarnik, *Index zu Diez' etymologischem Wörterbüche* (Meyer-Lübke). — N° 39. Ebering, *Bibliographisch-kritischer Anzeiger fur romanische Sprachen und Litteraturen* (Meyer-Lübke). — N° 47. Kawczynski, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes* (Voigt). — Gietmann, *Beatrice, Geist und Kern der Danteschen Dichtungen* (Gaspary : l'auteur est un défenseur de la pure conception allégorique: pour lui, Béatrice est le symbole de l'Église, non seulement dans la *Divine Comédie*, mais aussi dans la *Vita nuova*).

XI. 1890. — C. 9. Dunlop-Wilson, *History of Prose fiction* (R. Köhler). — C. 14. Robert von Blois, *Beaudous*, hrsg. von J. Ulrich (Tobler : critique sévère). — C. 56. *Inventio Sanctae Crucis*. Actorum Cyriaci pars I, latine et graece... Conlegit et digessit Alfred Holder (Kübler : l'éditeur a laissé au lecteur le soin de constituer le texte de la légende latine, dans lequel on peut noter des formes vulgaires intéressantes). — C. 58. Wendriner, *Die Paduanische Mundart bei Ruzante* (Wiese : ce travail fait concevoir les meilleures espérances pour la nouvelle édition de Ruzante). — C. 85. Klussmann, *Systematisches Verzeichniss der Abhandlungen, welche in den Schulschriften sämmtlicher an dem Programmaustausch teilnehmenden Lehranstalten vom Jahre 1876-1885 erschienen sind* (Altmann). — C. 90. Petit, *Bibliographie der Middelnederlandsche Taal- en Letterkunde* (Kochendörffer : bibliographie riche, exacte et soignée, ordonnée selon le plan de l'*Histoire de la littérature néerlandaise* de M. te Winkel). — C. 127. Lange, *Die lateinischen Osterfeiern* (W. Seelmann). — C. 161. Juli Valeri Polemi *Res Gestae Alexandri Magni*. Rec. B. Kübler (Rossbach : texte établi avec soin et intelligence). — C. 272. Appel, *Provenzalische Inedita aus Pariser Handschriften* (Tobler : grands éloges). — C. 343. Bauer, *Ueber die subjectiven Wendungen in den altfranzösischen Karlsepen* (Pakscher : intéressante contribution à notre connaissance de la technique de l'épopée française ; cf. *Rom.* XIX, 158). — C. 344. Raphael, *Die Sprache der Proverbia que dicuntur super natura feminarum* (Pakscher). — C. 425 *Psaltirea Scheiană*, publicată de J. Bianu (Meyer-Lübke). — C. 509. Anonymi *Gesta Francorum*, hrsg. von H. Hagenmeyer (Kugler : à la fin de ce compte rendu très élogieux, quelques remarques sur le rapport des chroniques et des chansons de geste). — C. 629. Blass, *Ueber die Aussprache des Griechischen*, 3. umgearb. Auflage; Zacher (Konrad), *Die Aussprache des Griechischen* (Dittenberger). — C. 632. *Italienische Bibliothek*, hrsg. von J. Ulrich : I. *Aeltere Novellen* (Wiese : les notes explicatives méritent peu de confiance ; il y a beaucoup de fautes d'impression). — C. 710. Christiansen, *De apicibus et I longis inscriptionum latinarum* (Bersu : beaucoup de points demandent un nouvel examen). — C. 878. Blase, *Geschichte des Irrealis im Lateinischen* (Schmalz : résultats nouveaux et certains). — C. 895. *Monumenta Germaniae historica*. État des publications. — C. 924. Kalb, *Das*

Juristenlatein, 2. erweit. Aufl. (Max Conrat [Cohn]). — C. 987. Rajna, *Le Corti d'Amore* (O. Schultz : ce nouvel ouvrage ne fait guère avancer la question). — C. 1085. *Catalogue of Additions to the Manuscripts of the British Museum in the years 1882-1887* (Wattenbach : peu de textes du moyen âge). — C. 1128. Kuttner, *Das Naturgefühl der Altfranzosen und sein Einfluss auf ihre Dichtung* (Golther : l'auteur a négligé plus d'un poète important, particulièrement Thomas). — C. 1201. *Bullettino della Società Dantesca Italiana* (Wiese). — C. 1276. Cochin, *Boccace. Etudes italiennes* (Gaspary : d'une lecture agréable; pas de recherches ni d'observations bien nouvelles). — C. 1281. Béringuier, *Die Rolande Deutschlands* (Lehmann : en tête de l'ouvrage se trouve un mémoire de M. Richard Schröder sur la signification juridique des *Rolands*; tous les monuments conservés sont reproduits en photographie). — C. 1461. Gietmann, S. J., *Ein Gralbuch* (Ernest Muret : l'auteur a voulu faire connaître au public lettré les romans du saint Graal, particulièrement le *Perlesvaus*, qu'il admire d'une façon peu judicieuse et qu'il a traduit en allemand). — C. 1539. G. Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* (Cornu : recommandable). — C. 1606. *Jahresverzeichniss der an den deutschen Schulanstalten erschienenen Abhandlungen*; Büeler, *Verzeichniss der Programmbeilagen der schweizerischen Mittelschulen* (Altmann). — C. 1610. Fisch, *Die lateinischen nomina personalia auf* o, onis. *Ein Beitrag zur Kentniss des Vulgärlateins* (W. Deecke). — C. 1611. Nigra, *Canti Popolari del Piemonte* (Tobler : tout en louant comme il convient ce beau livre, le critique paraît encore moins disposé que M. Paris à admettre les théories de l'auteur). — C. 1689. Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*. Nouvelle édition (Weber : éloges). — C. 1723. Raimon Vidal, *So fo el temps c'om era jays*. Novelle, hrsg. von Max Cornicelius (Appel : une des meilleures éditions de textes provençaux qui aient servi en ces derniers temps de thèses de doctorat). — C. 1801. Hauréau, *Des poèmes latins attribués à S. Bernard* (Huemer : conclusions vraisemblables, mais non point certaines). — C. 1834. *Eine altlombardische Margaretenlegende*, hrsg. von B. Wiese (Meyer-Lübke : la méthode suivie par MM. Ascoli et Tobler dans l'étude d'anciens textes vénitiens convenait moins bien au texte placentin édité par le professeur de Halle).

Notices. — C. 364. Franz (Gerhard), *Bedeutungswandel lateinischer Wörter im Französischen* (Meyer-Lübke). — C. 1063. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge* (Gaspary). — C. 1850. Morf, *Das Studium der romanischen Philologie* (Meyer-Lübke). — E. M.

CHRONIQUE

M. Ernest Muret veut bien, à partir du présent numéro, remplir les fonctions de secrétaire de la rédaction de la *Romania*. Il se consacrera particulièrement au dépouillement des périodiques, mais il s'occupera aussi de la revision de l'ensemble du journal.

— Le 7 février 1891 est mort à Castell del Mas, en Catalogne, D. Pablo Bertran y Bros, connu par de bons travaux sur la mythographie et notamment sur le folk-lore catalan (voy. *Rom.* XVIII, 208). L'auteur avait annoncé la publication d'un *Rondallaire catalan* : il serait fort à désirer que cet ouvrage pût voir le jour.

— L'illustre slaviste Fr. de Miklosich, qui est mort à Vienne en mars de cette année, avait, comme tous nos lecteurs le savent, publié des travaux d'une grande importance sur les rapports du roumain, dans ses différents dialectes, avec les langues slaves. Il serait à désirer que ces travaux spéciaux fussent réunis et mis plus commodément qu'ils ne le sont maintenant à la portée des romanistes.

— Le baron Kervyn de Lettenhove, homme politique et érudit belge, est décédé le 8 avril de cette année. Il était, depuis 1864, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques. Ses nombreux travaux historiques échappent à notre compétence. Nous devons toutefois rappeler qu'il est l'auteur d'une volumineuse édition des chroniques de Froissart (25 vol. in-8°), dont le principal mérite est d'être achevée. Il a fait d'autres publications, dont certaines intéressent l'histoire littéraire du XIVe siècle et du XVe, mais qui toutes ont le caractère de travaux hâtifs et peu soignés; c'est ainsi qu'il a publié, en 1882, pour l'Académie royale de Belgique, en deux volumes, les poésies de Gilles le Muisit, d'après le ms. du comte d'Ashburnham, document littéraire fort intéressant, mais dont l'édition laisse beaucoup à désirer.

— M. Gröber ayant été appelé à remplacer Ebert dans le comité directeur de la fondation Diez, ce comité se trouve maintenant ainsi composé : MM. Tobler (président), Mommsen, Wattenbach, G. Paris, Gröber, désignés par l'Académie de Berlin; Mussafia, désigné par l'Académie de Vienne; Ascoli, désigné par l'Académie des *Lincei*. Le prix de cette fondation, qui est donné tous les quatre ans, sera décerné pour la troisième fois cette année. Rappelons qu'il a été obtenu en 1883 par M. Rajna, pour ses *Origini dell' epopea francese*, et en 1887 par M. Gaspary, pour sa *Geschichte der italienischen Litteratur*.

— M. Wilmotte, notre collaborateur, est nommé professeur « extraordinaire » à la Faculté des lettres de Liège : il y enseignera la philologie romane en général. M. Doutrepont, l'éditeur de la *Clef d'amours* (voy. *Rom.* XIV, 636), est chargé, dans la même Faculté, d'un cours de grammaire historique du français. Nos études trouvent ainsi une reconnaissance officielle dans un pays qui, malgré toutes les raisons qu'il a de les encourager et de les cultiver, leur avait été jusqu'à présent peu hospitalier.

— M. Birsch-Hirschfeld, professeur de philologie romane à Giessen, a été appelé à Leipzig en remplacement d'Ebert. M. Behrens, professeur « extraordinaire » à Jena, a été nommé professeur ordinaire à Giessen. M. Schwan, *privat-docent* à Berlin, a été nommé professeur extraordinaire à Jena. M. Cloetta, *privat-docent* à Göttingen, remplacera M. Schwan à Berlin.

— Dans la séance du 25 mars, M. L. Delisle a lu à l'Académie des Inscriptions une notice sur un manuscrit qui vient d'être acquis à Londres pour la Bibliothèque Nationale. C'est une chronique inédite, en français, qui paraît avoir été composée à Béthune ou aux environs au commencement du XIIIe siècle (Conon de Béthune y est plusieurs fois mentionné); elle s'arrête en 1216. Cette chronique, qui est une des sources auxquelles a puisé le compilateur des *Grandes Chroniques de Flandre*, offre en plusieurs parties de grandes ressemblances avec celle que F. Michel a publiée sous le nom d'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*; ces deux ouvrages, qui se complètent l'un l'autre, ont probablement le même auteur. La partie originale et très précieuse de ce texte sera publiée par M. Delisle dans le t. XXIV (sous presse) du *Recueil des historiens de France*.

— A la séance du 6 décembre 1890 de l'Académie royale des sciences de Munich, M. Kuhn a fait une lecture intitulée : *Barlaam et Joasaph, étude de bibliographie et d'histoire littéraire*, qui paraîtra prochainement dans les Mémoires de l'Académie.

— Dans la séance du 4 février de l'Académie des sciences de Vienne, M. Heinzel a déposé un mémoire, qui paraîtra prochainement dans les *Denkschriften* de l'Académie, « sur les romans français du Graal. » Le court résumé que les comptes rendus des séances donnent de ce mémoire montre que l'auteur y propose des conclusions très neuves et très importantes. Nous attendons avec le plus grand intérêt la publication du mémoire lui-même pour connaître les preuves et les raisonnements sur lesquels le savant professeur de Vienne appuie ses assertions ou ses hypothèses.

— L'Académie royale danoise des sciences et des lettres a mis au concours la question suivante : « Donner un aperçu systématique détaillé des mots ou éléments de mots grecs qui, à différentes époques et par différentes voies, ont passé dans les principales langues romanes. » Le prix est la médaille d'or de l'Académie, d'une valeur de 320 couronnes (430 francs). Les mémoires peuvent être écrits en danois, suédois, anglais, allemand, français ou latin; ils devront être adressés, *avant le 31 octobre 1892*, à M. le Dr H. G. Zeuthen, professeur à l'université de Copenhague, secrétaire de l'Académie. Ils ne

devront pas porter le nom de l'auteur, mais une devise, et être accompagnés d'un billet cacheté muni de la même devise, et renfermant le nom, le prénom et l'adresse de l'auteur. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, au mois de février 1893, et les concurrents pourront alors retirer leurs mémoires.

— Une nouvelle (troisième) édition des *Extraits de la Chanson de Roland*, par G. Paris, paraîtra incessamment à la librairie Hachette. Les extraits de Joinville en seront détachés pour prendre place, avec des extraits de Villehardouin, Froissart et Commines (ainsi que de quelques autres chroniqueurs), dans un volume publié par A. Jeanroy et G. Paris, et qui paraîtra prochainement à la même librairie.

— Le recueil de mystères provençaux, récemment acquis par la Bibliothèque Nationale, dont il a été question ici (voy. ci-dessus, p. 340), sera prochainement publié par MM. Jeanroy et Teulié dans la « Bibliothèque méridionale », dirigée par M. A. Thomas.

— M. Lindelöf, jeune philologue finlandais, va prochainement publier une édition critique des chansons de Gautier d'Épinal, à laquelle M. le comte de Pange joindra une introduction historique appuyée sur de nombreux documents.

— Sous le titre de *Langues et dialectes*, M. Tito Zanardelli, professeur aux cours de la ville de Bruxelles, annonce la publication d'une nouvelle revue, qui sera consacrée d'une part spécialement au wallon, d'autre part aux langues « prélatines » du domaine roman, et enfin à des questions de linguistique générale [1]. Ce programme montre déjà qu'il règne toujours un assez grand désordre dans les idées et la méthode de l'auteur (cf. *Rom.* XVII, 157; XX, 186), et il est peu probable qu'il recrute pour sa revue des collaborateurs mieux préparés que lui. Il serait peut-être inutile, en tout état de cause, d'ajouter une nouvelle revue de linguistique romane à celles qui existent déjà; cela se comprendrait cependant si l'on se proposait un but spécial et clairement défini, ce qui n'est pas le cas du recueil annoncé.

— Livres annoncés sommairement :

Die Geschichte von den Sieben Weisen bei den Slaven. Von M. Murko. Wien, 1890, in-8°, 138 p. (extrait des comptes rendus de l'Académie impériale de Vienne). — Dans ce travail d'une érudition à la fois très étendue et très sûre, M. M. recherche et étudie les différentes rédactions slaves (tchèques, serbes, polonaises, russes, etc.) qui sont issues du célèbre roman des *Sept Sages*. La plupart remontent à l'*Historia septem sapientum*, et elles n'ont pas en général d'intérêt pour l'étude comparative des versions plus anciennes (notons en passant la découverte faite à Lemberg par M. M. d'un second manuscrit du texte latin de la *Versio italica*). Une version tchèque du XVIIe ou du XVIIIe siècle est curieuse par la liberté avec laquelle a procédé l'auteur,

1. Doit paraître tous les trois mois. Prix : 10 fr. par an. S'adresser à M. T. Zanardelli, 10, rue du Pépin (Bruxelles).

qui a substitué à plusieurs des contes de l'*Historia* d'autres récits, et, chose curieuse, des récits dont on ne retrouve pas ailleurs les sources ni les parallèles (R. Köhler lui-même n'y a pas réussi). Il ne paraît pas aussi bien établi que le juge M. M. que la version russe repose (à travers un intermédiaire polonais) sur une forme particulière, inconnue d'ailleurs, de l'*Historia*. M. Murko a récemment (17 déc. 1890) soumis à l'Académie de Vienne un nouveau mémoire sur l'histoire des *Sept Sages*, qui paraîtra prochainement, et qui, d'après le résumé qu'en a donné l'auteur, contiendra des résultats nouveaux et intéressants. — G. P.

Poesia fósil. Estudios etimológicos por el Dr. D. José Balari y Jovany. Barcelone, 1890, in-12. — Cette étude de toponomastique, qui porte sur quelques mots tels que *mata*, *cana*, *canto*, *guija*, *berrueco*, etc., usités dans la nomenclature territoriale d'Espagne, présente quelque intérêt à cause des exemples que l'auteur a pris soin de recueillir dans les chartes. Mais les tentatives étymologiques de M. Balari sont dépourvues de toute valeur. Il suffit de dire qu'il tire *mata* du participe comata, supposant que le sens primitif de *mata* est chevelure, et que c'est par métaphore qu'on a nommé *mata* un buisson ou une bruyère; qu'il rattache *canto* à canutus, sans se demander comment le premier *u* a pu disparaître et ignorant d'ailleurs l'existence de canthus. Dans un autre passage, *guijä* est expliqué par l'adjectif *gris*, etc. Tout cela ne soutient pas l'examen. Nous regrettons d'avoir à le dire à M. Balari, qui est un professeur sérieux et plein de bonnes intentions, mais ses travaux linguistiques, comme ceux d'ailleurs qui se publient dans toute l'Espagne, pèchent par la base. Tant qu'ils ne voudront pas apprendre la phonétique dans les livres où on peut l'apprendre, les Espagnols ne feront rien de bon. Qu'ils prennent donc exemple sur les Portugais, les Coelho, les Leite de Vasconcellos et les Gonçalves Vianna, qui, en quelques années, ont créé une école de philologie digne de la plus haute estime et qui se développe et se fortifie tous les jours. — A. M.-F.

Das Ideal der männlichen Schönheit bei den altfranzösischen Dichtern des XII. und XIII. Jahrhunderts.... von Jean Loubier. Halle, 1890, in-8°, 143 p. (diss. de docteur). — Travail bien fait et utile répertoire.

Textkritische Beiträge zu den Coutumes du Beauvaisis *des Philippe de Beaumanoir....* von Karl Schauer. Halle, 1890, in-8°, 53 p. (diss. de docteur). — Remarques détachées, qui s'appuient surtout sur le précieux manuscrit Hamilton, récemment acquis par la Bibliothèque royale de Berlin. Nous avons lieu d'espérer que l'on nous donnera prochainement de l'ouvrage de Beaumanoir une édition digne de lui.

Studien zu Lope de Vega Carpio. Eine Klassification seiner Comedias, von Wilhelm Hennigs. — Dissertation de Göttingue qui contient un essai de classification des *comedias* de Lope de Vega. Ce qu'il y a de plus utile dans ce travail méritoire, ce sont les analyses sommaires de chaque pièce citée, qui faciliteront l'étude de ce théâtre. Les indications bibliographiques, quoique incomplètes, seront aussi appréciées par les hispanisants.

An eighth-century latin-anglo-saxon glossary, preserved in the library of Corpus Christi College, Cambridge, edited by J.-H. HESSELS. Cambridge et Leipzig, Brockhaus, 1890, in-8°, 226 p. — Ce précieux glossaire avait déjà été imprimé par Wright et M. Wülcker, mais seulement pour les gloses qui contiennent des mots anglo-saxons. Celles, en bien plus grand nombre, où les mots latins sont interprétés par d'autres mots latins ont aussi leur intérêt, spécialement pour les romanistes. Nous savons donc gré à M. Hessels de nous avoir donné du recueil complet cette édition faite avec le soin le plus minutieux. L'éditeur s'est abstenu de toute correction au texte souvent étrangement corrompu des gloses ; il a eu ses raisons pour suivre ce système ; nous aurions seulement souhaité que l'index des mots latins, dressé d'ailleurs avec une admirable exactitude, comprît, à côté des formes corrompues, les formes classiques. Comment le lecteur devinera-t-il par exemple que *betulla* ou **betullus* se trouve dans le glossaire, l'index ne portant que les formes altérées *beta* (dont il semble faire un seul mot avec *beta*, bette) et *bitulus* ? Il serait resté quelques points obscurs, mais le travail de surcroît que se serait imposé le savant éditeur, et qu'il était si bien préparé à exécuter, aurait grandement ajouté, pour les lecteurs, à l'utilité et à la commodité de sa belle publication.

Etwas über die Aerzte im alten Frankreich nach mehreren alt- und mittelfranzösischen Dichtungen... von Georg MANHEIMER. Erlangen, 1890, in-8° (thèse de Berlin). — On n'a ici que la première partie d'un travail intéressant et bien fait : le tout paraîtra dans les *Romanische Forschungen*, et nous en parlerons alors. L'auteur est mort à 23 ans, au moment même où il venait de passer sa thèse.

Zur Ortskunde und Geschichte von Enneberg und Buchenstein, von Dr. Johann ALTON. Wien, 1890, in-8°, 73 p. (extrait du t. XXI de la *Zeitschrift des Deutschen und Oesterreichischen Alpenvereins*). — Ce travail, surtout descriptif et historique, contient aussi quelques renseignements sur la toponymie et l'ethnographie de ces vallées ladines.

Le patois de Dompierre, par Louis GAUCHAT. Halle, 1891, in-8°, 80 p. (thèse de Zurich). — Voy. ci-dessus (compte rendu de la *Zeitschrift*).

Historische Untersuchung über den Conjunktiv Praesens im Altfranzösischen (mit Ausschluss der latein. A-Conjugation). Von Franz KIRSTE. Greifswald, 1890, in-8°, 88 p. — Travail utile et bien fait, dans une excellente méthode et en général avec beaucoup de jugement ; on y appréciera surtout les essais de répartition géographique des traits signalés. Naturellement l'auteur n'est pas complet, et on peut n'être pas toujours de son avis ; son posceam > *puisse* aura sans doute peu de succès, et l'hypothèse d'une forme originaire en *-sche* pour les subjonctifs en -scam est difficile à soutenir.

Le patois de Saint-Hubert (Luxembourg belge), par Paul MARCHOT. Paris, Bouillon, 1890, in-4°, 41 p. (extrait de la *Revue de philologie française*).

La langue française depuis les origines jusqu'à la fin du XIe siècle, par É. ÉTIENNE. Tome premier. Phonétique — Déclinaison — Conjugaison. Paris, Bouillon, 1890, in-8°, IX-376 p. — On est embarrassé pour parler de ce livre, qui atteste beaucoup de bonne volonté et un sérieux travail, qui contient même çà et là quelques rapprochements nouveaux et certaines idées intéressantes, mais qui, sur la plupart des points, est en arrière de l'état actuel de la science, et qui en outre est écrit avec une inutile prolixité : les raisonnements, longuement développés et généralement assez superficiels, y tiennent plus de place que les faits. L'auteur, qui s'est proposé de commenter les plus anciens monuments de la langue française (des *Serments* au *Roland*), ne paraît pas connaître directement le livre de Koschwitz, et sur bien d'autres points il n'est pas au courant des dernières recherches. Mais ce n'est là après tout qu'un défaut véniel, qui pourrait être compensé par des qualités personnelles d'originalité et de combinaison. Malheureusement ce qui caractérise surtout le livre de M. Étienne, c'est un perpétuel à peu près ; rien n'est vraiment serré ni compris à fond. Les erreurs, les malentendus, les contradictions y foisonnent. Il faut en donner quelques exemples. Nous ne parlerons pas des idées générales, qui sont dénuées de clarté et de précision (des expressions comme « dès les premiers temps de la langue », par exemple, ne veulent rien dire) ; mais les faits sont très souvent présentés inexactement et mal interprétés. P. 8-9, *Ludher* dans les *Serments* attesterait que l'*a* tonique est déjà *e* pour ce texte. P. 17, l'auteur ne sait pas que toutes les assonances du *Roland* qui semblent présenter le mélange d'*a* oral et nasal sont fautives et ont été corrigées. P. 21, il lui semble tout naturel que -ario donne à la fois « en roman » *-ier* et *-aire* (*sic*). P. 28, « *vĕculo* (*sic*), *vĕc'lo* (pour *vĕtulum*) aboutit à *viel* [et non à *vil*], parce que l'effet de la gutturale a été combattu par l'influence préservatrice de la liquide. » P. 29, l'auteur ne semble pas se douter (et il est pourtant élève d'A. Darmesteter !) qu'en français, à l'époque qu'il étudie, le produit d'*e* fermé entravé et celui d'*e* ouvert entravé étaient distincts. P. 30, il met l'alternance de *faillir* et du très moderne *falloir* (refait sur *valoir*) sur la même ligne que celle de *teneir* et *tenir* en a. fr., et regarde l'une et l'autre comme d'origine phonétique. P. 33-34, il formule et développe cette règle étrange : « *E* long, *i* bref libres accentués DEVANT ou après une gutturale ou un *i* palatal donnent *i* » ; naturellement tous les exemples allégués pour le premier cas sont des erreurs, et la distinction établie plus loin entre *ī* et *ē*, pour justifier de prétendues exceptions qui sont la règle, est chimérique ; le plus singulier est que M. E. allègue comme preuve de sa règle le mérovingien rige, sans remarquer qu'on a en français *rei* et non *ri*. Chaque page de la phonétique donnerait lieu à de semblables remarques. La morphologie n'est pas plus exempte de reproches : partout incertitude, manque de netteté et de pénétration. Nous n'en citerons qu'un exemple. P. 266 : « Le passage de la 3e conjugaison à la première se constate par l'existence d'un certain nombre

de verbes français comme *arguer*, *affliger*, *céder*, *consumer*, etc.; cependant, quoiqu'on trouve en latin plusieurs verbes appartenant à la fois à la 3e et à la 4e (*lisez* 1re) conjug., à la 2e et à la 4e (*lisez* 1re) conjug. (*desinère* et *desinare* [? !]; *densere* et *densare*), cette formation de verbes français en *er* est relativement (?) récente, et la plupart de ceux qu'elle a donnés sont semi-savants, semi-populaires. » Il y en a donc quelques-uns qui sont vraiment populaires? Et que veut dire « semi-savants, semi-populaires » ? Tous les verbes de ce genre sont pris directement du latin des livres. — Nous n'avons noté ces erreurs et ces confusions qu'en ouvrant au hasard le livre de M. Étienne, qu'il est impossible de lire d'affilée. L'auteur a voulu faire un ouvrage à la fois élémentaire et scientifique; il n'était pas suffisamment qualifié pour cette tâche, et l'on ne peut que regretter qu'il y ait consacré des efforts évidemment très consciencieux et un temps qu'il aurait pu employer plus utilement.

Kreolische Studien von Hugo SCHUCHARDT. Wien, Tempsky, 1891, 8o, 256 p. — C'est le « malayo-portugais » de Batavia et de Tougou qu'étudie cette fois le savant professeur de Graz, avec sa pénétration habituelle. On trouve dans ce mémoire les faits les plus curieux. Nous signalerons notamment les textes du malayo-portugais qui se parle encore à Tougou, et qui présente des phénomènes d'hybridisme d'un haut intérêt.

Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein und im vorlitterarischen Französisch nach ihren Spuren im Neufranzösischen. Von Dr Georg COHN. Halle, Niemeyer, 1891, in-8o, VII-322 p. — J'ai dit quelques mots (XIX, 496) de la première partie de ce travail, publiée à part comme thèse de docteur. Maintenant que j'ai sous les yeux l'ouvrage entier de M. Cohn (dont il a bien fait de modifier le titre), je n'hésite pas à dire que c'est un des livres les plus consciencieux, les plus intelligents et les plus utiles qui aient paru en ces dernières années dans le domaine de la philologie française. Il serait très attrayant et très profitable d'en discuter quelques points avec l'auteur, toujours très bien informé, et dont les conclusions, même si on ne les adopte pas, méritent d'être prises en très sérieuse considération. Malheureusement il faudrait pour cela un grand espace et un temps dont je ne dispose pas présentement. Il est d'ailleurs peu de ces points sur lesquels je ne pense avoir prochainement l'occasion de revenir (je mentionnerai seulement l'explication de *-ume* = udinem et de *-ier* = arium). Je ne signalerai ici qu'un détail minuscule, qui cependant, vu les discussions auquel il a donné lieu, n'est pas sans importance : il s'agit de *taon* < tabanum. La présence de la forme tabone dans les deux mss. de l'églogue de « Naso » (IXe s.; voy. *Arch. für lat. Lexik.*, VI, 168) met hors de doute l'existence en latin vulgaire de tabonem à côté du classique tabanum : c'est une substitution de suffixe amenée par l'analogie de crabro, burdo, bombo, musco, etc. (elle se retrouve dans le roum. *taün*, qui ne saurait venir du français comme le veut M. Gröber), et les objections de M. C. (qui, par une omission surprenante chez lui, n'a pas

connu cette preuve) ne sauraient prévaloir. Il faut donc rayer *taon* < t a b a n u m de la liste des prétendues exceptions phonétiques. — G. P.

Arthour and Merlin, nach der Auchinleck-Hs. nebst zwei Beilagen herausgegeben von Eugen KÖLBING. Leipzig, Reisland, 1890, in-12°, CLXXXIX-504 p. (*Altenglische Bibliothek*, t. IX). — Cette nouvelle édition du poème anglais d'*Arthur et Merlin*, faite avec le plus grand soin et accompagnée d'utiles appendices, est précédée d'une très longue introduction, dont un chapitre, celui qui concerne l'histoire littéraire du roman, nous intéresse seul ici (notons cependant l'intéressante discussion où M. K. établit que l'auteur d'*Arthur et Merlin* est à peu près sûrement l'auteur d'*Alexandre*, très probablement celui de *Richard Cœur-de-Lion* et peut-être celui des *Sept Sages*). Le poème anglais, comme le roman français de *Merlin* (dans la Vulgate) comprend deux parties, correspondant la première au *Merlin* de Robert de Boron, la seconde à la continuation que P. Paris a appelée *Livre d'Arthur*. La seconde est sûrement une simple traduction du français. La première, d'après M. K., ne proviendrait pas de l'œuvre de Robert mise en prose, mais remonterait à une composition plus ancienne, qui serait également la source de Robert et occuperait une place intermédiaire entre le récit de Gaufrei de Monmouth et celui du poète français. C'est là une thèse très neuve et très importante, car elle présenterait tout le travail de Robert de Boron sous un jour différent de celui où on l'a envisagé jusqu'à présent. La discussion ne saurait en être abordée ici ; bornons-nous à dire que l'argumentation de M. K. est appuyée sur la comparaison la plus attentive et la plus minutieuse de tous les textes qui peuvent servir à éclaircir la question (Gaufrei et ses divers arrangeurs, Layamon, Malory, le *Merlin* italien, etc.).

Ueber die Sprache des altfranzösischen Heldengedichtes Huon de Bordeaux. Von Dr Mathias FRIEDWAGNER. Paderborn, Schöningh, 1891, in-8°, 113 p. (*Neuphilologische Studien* hgg. von G. Körting, VI). — Ce travail est fait avec soin et remplace avantageusement celui de Bächt sur le même sujet (1884). Comme il arrive souvent en pareille matière, la recherche a plus de prix que les résultats. Ceux auxquels arrive l'auteur sont cependant vraisemblables : le poème de *Huon*, tel que nous l'avons, a dû être composé en Artois (peut-être à Saint-Omer), vers la fin du premier quart du XIIIe siècle. Dans le détail on trouve plus d'une remarque intéressante, et une information généralement satisfaisante (sur l'élision de l'*e* intérieur l'auteur aurait dû tenir compte de la note 2, p. XXII, de la *Vie de saint Gilles* p. p. G. Paris et A. Bos). Un reproche général peut être adressé à M. Friedwagner, c'est de s'être borné, pour établir ses observations, à l'édition de Guessard et Grandmaison, qui reproduit presque exclusivement le ms. de Tours ; sa préface étant datée de Paris, il lui eût été facile de consulter le ms. *b*, qui sans doute en plus d'un cas lui aurait fourni d'utiles renseignements. Il est à souhaiter qu'on donne de ce charmant poème une nouvelle édition fondée sur les trois manuscrits de Tours, Turin et Paris ;

alors seulement on pourra faire de la langue une étude non pas encore complètement assurée (car en plus d'un cas on n'arrivera pas à la certitude sur le texte original), mais du moins appuyée sur tous les éléments de recherche qui sont à notre disposition. Il est probable d'ailleurs que cette étude confirmera dans leurs traits essentiels les conclusions de la louable dissertation de M. Friedwagner.

Les plus anciens chansonniers français (XIIe siècle), publiés d'après tous les manuscrits par Jules BRAKELMANN (feuilles 1-14). Paris, Bouillon, 1870-1891, in-12°, III-228 p. — Voyez ci-dessus, p. 182.

Histoire de Calixte II, par Ulysse ROBERT. Paris, Picard, 1891, XXVI-262 p. — Si nous mentionnons ici cet important ouvrage, qui a un caractère surtout historique [1], c'est à cause de la question d'histoire littéraire à laquelle est mêlée, comme on sait, le nom du pape Calixte II et sur laquelle les recherches de M. Robert jettent quelque lumière nouvelle. On sait en effet (voy. *Rom.* XI, 421-426) que dans un manuscrit offert à l'église de Compostelle vers 1150 par le Poitevin Aimeri Picaud et un certain Olivier de « Ysani, Iscani, Escani, Yscaini » et sa femme (*socia*) la flamande Girberge, manuscrit qui contient diverses fabrications en l'honneur de saint Jacques et notamment la chronique du faux Turpin, figure en tête une prétendue lettre de Calixte se déclarant l'auteur d'une partie au moins de ce recueil et en proclamant l'authenticité (confirmée par une bulle non moins fausse d'Innocent II). M. R. n'entre pas dans la discussion des questions extrêmement compliquées et difficiles que soulève ce manuscrit; il se borne à en éclaircir une qui n'est assurément pas sans importance. Je disais dans l'article cité, en parlant d'*Iscani*, qu' « on n'a pas jusqu'ici identifié ce nom ». Depuis, M. E. Petit, d'abord dans la *Revue historique*, XXX (1886), 272, puis dans le t. II (1888) de son *Histoire des ducs de Bourgogne*, p. 60-62, a voulu y reconnaître Asquins dans le canton de Vézelai; il suppose, d'ailleurs sans donner l'ombre d'une preuve, qu'Aimeri Picaud, qu'il identifie avec Olivier *de Iscani* (ce qui n'est pas vraisemblable, voy. *Rom.* XI, 424), s'était sur ses vieux jours retiré à Asquins et y était même devenu « prévôt pour les moines de Vézelai ». L'ancien nom d'Asquins, qui s'appelait jadis *Ascoing*, étant en latin *Asconium* ou *Esconium* (voy. Quantin, *Dict. topogr. de l'Yonne*), cette identification est peu acceptable. M. Robert en présente une beaucoup plus plausible : *Iscani* serait *Escamps* (dans l'Yonne et non loin de Vézelai), appelé jadis *Escan* et en latin *Escanum*; Olivier d'Escamps serait, naturellement, distinct d'Aimeri Picaud; M. R. retrouve sa trace dans la relation de plusieurs miracles advenus à

1. A ce volume se rattache la belle publication, en deux volumes in-8° (également chez Picard) du *Bullaire de Calixte II*. M. Ulysse Robert m'a fait le grand honneur de me dédier ces deux ouvrages.

Vézelai ou en Bourgogne, et, fort ingénieusement, celle de son épouse flamande dans une hymne à saint Jacques où on lit ces mots flamands : *Herru Sànctiagu ! Grot Sanctiagu !* Ainsi les trois personnages, l'un du Poitou, l'autre de Bourgogne, l'autre des Flandres, qui offrirent à Compostelle le fameux manuscrit qui s'y trouve encore, avaient tous pris part à la confection de la bizarre et mensongère compilation qu'il contient; toutefois c'est sans doute Aimeri Picaud qui en a été le rédacteur principal. Avec quels éléments antérieurs il l'avait fabriquée, c'est ce qui reste encore à élucider; mais il paraît certain que la critique pénétrante de M. Robert a fait faire ici un pas important à la question. — Nous attendons toujours, sur le faux Turpin, le travail promis depuis si longtemps par M. Baist. — G. P.

Origines et sources du Roman de la Rose, par Ernest LANGLOIS. Paris, Thorin, 1891, in-8°, VIII-203 p. — Nous rendrons prochainement compte de cet intéressant ouvrage, qui a servi à son auteur de thèse française de docteur ès lettres.

Le français et le provençal, par H. SUCHIER. Traduction par P. MONET. Paris, Bouillon, 1891, in-8°, IX-224 p. — M. Monet a traduit, avec beaucoup de soin à ce qu'il nous a semblé, la belle étude de M. Suchier qui avait été insérée dans le t. I du *Grundriss der romanischen Philologie* (voy. *Rom.* XVII, 635). L'auteur, dit la préface, « a revu cette traduction, a modifié et amélioré nombre de passages du texte primitif; en sorte que c'est, à vrai dire, une nouvelle édition que nous publions aujourd'hui. » Il n'a malheureusement pas été possible de joindre à la traduction française les petites cartes qui figurent dans le *Grundriss* : tout imparfaites qu'elles soient, ces cartes ont leur intérêt. Espérons que ce remarquable ouvrage, qui ne peut manquer d'intéresser les lecteurs français, aura bientôt une seconde édition, à laquelle on pourra joindre des cartes gravées exprès. Il sera aussi bien désirable qu'on la munisse d'une table.

The Exempla *or illustrative stories from the* sermones vulgares *of Jacques de Vitry*. Edited, with introduction, analysis, and notes, by Thomas Frederick CRANE. London, Nutt, 1890, in-8°, CXVI-303 p. (publication de la *Folk-Lore Society*). — Il y a plus d'une critique à adresser tant au plan qu'à l'exécution de ce volume (voy. *Rev. Crit.*, 1891, février); mais M. Crane, qui s'est trouvé pour son travail dans des conditions particulièrement défavorables, n'en mérite pas moins la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de littérature comparée et de mythographie pour cette publication, depuis longtemps souhaitée, et qui conservera longtemps une place des plus importantes dans ces études. Les notes qu'il a jointes aux contes attestent une lecture très étendue dans le domaine spécial qu'il a depuis longtemps fait sien (voy. *Rom.* XII, 416; XIV, 634), et, si elles ne fournissent pas toujours tout ce qu'on aurait pu s'attendre à y trouver, elles ont au moins le mérite d'être sobres et de ne pas présenter l'inutile étalage d'une érudition qu'il est maintenant si facile d'acquérir.

Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden, von A. MUSSAFIA. IV. Wien, Tempsky, 1891, in-8°, 85 p. — Le savant critique, dans ce quatrième fascicule de ses belles recherches (voy. *Rom.* XIX, 159), aborde l'étude des récits en langue vulgaire. Il commence par les recueils anglo-normands, et il fait dès l'abord l'importante constatation que l'Albri inconnu d'après lequel Adgar a rimé ses miracles avait fait une compilation latine dont la partie essentielle était empruntée à une collection rédigée par Guillaume de Malmesbury, encore inédite, mais conservée dans un manuscrit (fort mauvais) de Salisbury. L'autre recueil de miracles rimés anglo-normands, celui du ms. Royal 20. B. XIV, avait une source très voisine. De cette constatation découlent des conséquences intéressantes de divers genres. M. Mussafia imprime deux légendes d'après le texte latin de Guillaume et les versions d'Adgar et de l'autre traducteur anglo-normand (dans la première, au v. 104, je lirais volontiers *l'esgarz* au lieu de corriger *les garz* en *les gius*). L'auteur arrivera bientôt aux recueils français, et notamment à celui de Gautier de Coinci, dont il nous fera sans doute connaître les sources avec la même sûreté, et ici cette recherche aura encore plus d'utilité et d'intérêt. — G. P.

Romanische Philologie an deutschen Universitäten. Rede bei Uebernahme des Rektorats gehalten in der Aula der.... Universität zu Berlin am 15 Oktober 1890 von Adolf TOBLER. Berlin, Vogt, 1890, in-4°, 30 p. — La place que la philologie romane doit occuper dans les universités allemandes, l'esprit dans lequel on doit l'étudier, la valeur qu'elle a pour la culture générale de l'esprit, sont ici exposés avec une élévation et une autorité que garantit suffisamment le nom de l'orateur.

Provenzalisches geschlossenes E, *nach den Grammatiken, Reimen der Dichter und neuprovenzalischen Mundarten*, von E. WIECHMANN, Leipzig, G. Fock, 1890. In-8° 38 pages. — Cette dissertation a été imprimée (mais non publiée) à Heidelberg en 1882. L'auteur, à qui l'on doit une dissertation antérieure sur l'*e* ouvert en provençal (Halle, 1881), ayant changé la direction de ses études, avait cru devoir garder par devers lui l'édition entière de son travail de 1882 [1]. Il la fait paraître actuellement avec le titre et la date qu'on vient de lire. Outre le titre, les pages 37 et 38, contenant la table des ouvrages cités, ont été réimprimées. Ce travail contient un dépouillement intéressant et utile de textes variés, mais on conçoit qu'il ne serait pas équitable de le juger comme s'il avait été composé tout récemment. — P. M.

Les péages de Tarascon, texte provençal publié par Ed. BONDURAND, Nîmes, 1891. In-8°, 27 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1890.) — Ces tarifs de péage sont extraits du cartulaire municipal de Tarascon connu sous le nom de *Livre rouge*; c'est une copie du XVe siècle. M. Bon-

1. Sauf un seul exemplaire offert à M. Bartsch, et que j'ai acheté après la mort de ce savant.

durand en a trouvé l'indication dans l'inventaire que j'ai rédigé des archives de Tarascon en 1862. Mais si M. B. avait poussé un peu plus loin la lecture de mon inventaire, il aurait trouvé, sous la cote C C 9, la mention d'un autre exemplaire de ce péage, copié à part à la même époque, et présentant, si mes souvenirs sont exacts, d'utiles variantes. Ce second exemplaire est intitulé « Sec s'en lo registre du peage de Tarascon, translatat « de ebrayc en romans par Ferrer Vidas jusieu, loqual avia de sos « predecessors anciens exactors du dit peage ». M. B. y aurait sans doute trouvé les éléments nécessaires pour corriger et interpréter le texte souvent obscur qu'il a publié. La lecture et l'explication de certains termes pourrait en effet être contestée. Ainsi *cargua de judi* (nº 17) doit être lu *c. de indi* (l'indigo, voir *Lex. rom.* III, 557); il ne peut s'agir à cette époque de jute, comme le suppose l'éditeur. *Auvias* (nº 42) est bien mal à propos rapproché du prov. mod. *ouviho* brebis; je lirais *anujas*, le prov. mod. *anouge*, agneau de l'année; cf. Du Cange sous ANNOGIUS. La plus bizarre des interprétations données par M. Bondurand est assurément celle-ci (nº 179) : « Item, sarazin o isime dona s. ij, d. v; » et en note : « Serin ou singe. *Isime* est pour *esshimi*. » Chacun voit qu'il s'agit du droit de péage exigé des Sarrazins ou Sarrazines. — P. M.

Inscriptions arabes qui se voyaient autrefois dans la ville de Marseille. Nouvelle interprétation et commentaire par M. l'abbé J.-J.-L. BARGÈS. Paris, impr. Goupy et Jourdan, 1889. Gr. in-8º, 79 pages et 9 planches (tiré à 100 exempl.). — Si nous signalons ici cet ouvrage, dont l'objet est bien étranger à nos études, c'est parce qu'on y trouve, à l'appendice (pp. 63 et suiv.), la description d'une compilation relative à l'histoire de Marseille faite au commencement du XVIIe siècle sous ce titre : *La Massaliographie ou description des antiquités de Marseille*, par deux antiquaires, Joseph Prat et P. Durand, et dont on connaît plusieurs exemplaires manuscrits. En tête de cet ouvrage, qui était destiné à l'impression, ont pris place diverses pièces de vers en l'honneur des auteurs, notamment deux sonnets provençaux que M. l'abbé Bargès imprime pp. 72-3. En outre, pp. 73-8 est imprimée, d'après une autre compilation manuscrite, la *Cantinella de la Santa Maria Magdalena*, qui commence par « Allegron si los pecadors ». C'est le texte de l'*Almanach hist. de Marseille* (1773); l'éditeur ne paraît pas avoir su que cette pièce a été imprimée plus d'une fois avant lui (voy. *Romania*, XIV, 302).

Précis historique et critique de la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours... à l'usage de tous les étudiants en lettres, par E. LINTILHAC. I, des origines au XVIIe siècle. Paris, André-Guédon, 1890. In-12, 358 pages. — La première impression que laisse ce petit livre, lorsqu'on le feuillette au hasard, n'est pas défavorable : l'auteur a de la sympathie pour son sujet, et toutefois il sait admirer avec discrétion; certains chapitres sont assez lestement troussés; le style a de la vivacité, sinon toujours beaucoup de précision. Des travaux récents sont mentionnés au bas des pages, et les citations visent à une exactitude peut-être excessive, comme lorsqu'on nous donne

les cotes sous lesquelles sont placés à la Bibliothèque nationale ou à la Bibliothèque de la Sorbonne des livres aussi connus que les dictionnaires de Du Cange, de M. Godefroy, de Raynouard, de Mistral, ou encore que l'*Histoire de Languedoc* de D. Vaissète. Mais si on y regarde d'un peu près, l'impression première se modifie. On voit que l'érudition de l'auteur est de fraîche date et encore passablement confuse. Il ne sait pas choisir ses autorités et produit à tout instant des assertions qui étonnent. Ainsi le développement du latin dans la Gaule est présenté sous un aspect bien extraordinaire. Il y a d'abord le latin vulgaire, qui remplace l'ibérien et le gaulois, puis vient le roman, du Ve au Xe siècle; ce roman « se ramifie en dialectes de la langue d'oc et de la langue d'oïl qui se partagent la France féodale (Xe-XIVe s.) ». Pendant cette troisième période « du « Xe-XIVe siècle, le roman s'organise comme la féodalité elle-même. Avec « les grands fiefs vivent et prospèrent les grands dialectes : le français, le « bourguignon, le normand, le picard... » Voilà la question des limites dialectales résolue, et sans peine! Plus loin, parmi les ouvrages provençaux, figure « la *Chronique catalane* de Ramon Montaner, publiée (?) à Valladolid en 1325 ». A la page suivante, M. L. nous invite à « faire bon marché de « ces six romans trop vantés, *Jaufré*, *Flamenca*, *Philomena*, *Blandin de Cornouailles*, *Ferabras*, *La Belle Maguelone* (!), dont les auteurs sont enfin « convaincus d'avoir plus ou moins plagié en prose et en vers les roman- « ciers français et bretons ». Nous nous demandons qui M. L. peut bien avoir *plagié* ici. Nous avions remarqué que M. L. appelait l'auteur du *Brut* et de *Rou* Wace tout court, et nous lui en savions gré. Mais voilà qu'à la table nous lisons : « *Wace* (*Robert* ou plutôt *Richard*). » Hélas! On ne résume bien que ce que l'on sait.

Première partie des Mocedades del Cid de Don Guillén de Castro, publiée d'après l'édition princeps, avec une étude critique sur la vie et les œuvres de l'auteur, un commentaire et des poésies inédites, par Ernest MÉRIMÉE, professeur de langue et de littérature espagnoles à la Faculté des lettres de Toulouse. Toulouse, Privat, 1890. CXVII et 165 pages in-8° (*Bibliothèque méridionale*, 1re série, t. II). — Le *Cid* de Guillen de Castro tient au moyen âge par son sujet d'abord, puis aussi par sa forme, beaucoup de passages de ce drame n'étant que de vieilles romances transportées dans le cadre de la pièce et à peine altérées. C'est pourquoi nous devons signaler aux lecteurs de la *Romania* cette nouvelle édition de la première partie des *Mocedades*, qui annule toutes les éditions antérieures par le soin que l'éditeur, M. Mérimée, a pris de restituer fidèlement le texte original et de l'accompagner d'éclaircissements indispensables. L'introduction de ce volume est intéressante, quoiqu'on eût désiré y trouver quelque chose de plus : l' « histoire poétique » du Cid à travers la littérature espagnole, l'examen (sommaire) des modifications que les courants d'idées qui ont régné sur la Péninsule et les écoles littéraires ont apportées à la figure du vieux héros castillan. Ce qui est dit ici sur Guillén de Castro et son théâtre nous a paru judicieux;

M. M. goûte évidemment beaucoup le théâtre espagnol, mais non au point de n'en pas sentir les énormes défauts. Il a éclairé de son mieux la vie de G. de Castro, et ce n'est pas sa faute si les documents qu'il a pu réunir laissent très indécise la personnalité du dramaturge et n'expliquent pas du tout ses œuvres. La partie grammaticale de l'édition est utile, quoique sommaire. P. L, il aurait fallu noter que les fautes *citio*, *hasia*, *insencible* s'expliquent par le fait que la pièce a été imprimée en pays de langue catalane. Le cas de *Laines*, *Bermudes*, est un peu différent ; mais il n'est pas exact de considérer des formes telles que *pobresa*, *faser*, *rason* comme archaïques. Dans les trois quarts des cas, l'*s* est une mauvaise lecture pour ȝ : les paléographes le savent bien (cf. à ce sujet un passage du *Manual de escribientes* d'Antonio de Torquemada, cité dans l'*Ensayo* de Gallardo, t. IV, col. 753). — A. M.-F.

Comte de PUYMAIGRE. *Les vieux auteurs castillans. Histoire de l'ancienne littérature espagnole*. Nouvelle édition. Paris, Savine, 1888 et 1890. 2 vol. in-12°. — Publiés pour la première fois en 1861 et 1862, les *Vieux auteurs castillans* de M. de Puymaigre ont donné à notre public lettré, sur la littérature espagnole, des notions plus exactes et complètes que celles qu'il avait pu puiser jusqu'alors dans Sismondi, Puibusque et même dans Ticknor, dont le grand ouvrage est si médiocre pour la période du moyen âge. A l'exemple de Ferdinand Wolf et soutenu par ses travaux, M. de Puymaigre a eu le grand mérite de montrer le premier en France les rapports étroits de la littérature castillane et de la littérature française du XIIe au XVe siècle. Cette étude comparative et les conclusions qu'il en tire donnent une valeur particulière à son livre, très supérieur, à cet égard, à l'*Historia critica* d'Amador de Los Rios, où la phraséologie andalouse et un certain appareil d'érudition cachent mal une grande pauvreté d'idées et une information très insuffisante. — La nouvelle édition des *Vieux auteurs* a été mise, dans une certaine mesure, au courant des travaux récents sur la matière. Il reste à paraître un troisième volume qui traitera des *Bocados de oro*, de la *Danse de la mort*, des romances, etc.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

Arch. glott., II, 342; se non che lo stento di un' inserzione di *-l-* fra *f* ed *a* e la risoluzione insolita di *-l-* in *-r-*, mi inducono a ravvisarvi piuttosto un sostant. derivato dal vrb. flagrare, quasi *flagr-ía con *-gr-* in *-r-*, comme nelle altre voci mer. *aresti* agrestis, *pixarega* picem graecam, ecc. Ma mentre i tosc. *fiara* « vampa, fiamma » e *fioraglia* « fiamma di paglia e simili materie » che bene il CAIX, *St. d. et.*, 318, trae da flagrare ne conservano il primitivo significato di mandar fiamme, qui il senso si è ristretto in auguste proporzioni, fino a indicare soltanto le faville che sono nella cenere calda.

Dallo stesso etimo poi è certo da far discendere anche l'altra voce *farifari* sm. mer. e pure log. « cinigia, cenere calda con faville », che non è altro che una reduplicazione del vrb., quasi *flagra-flagra, dapprima ridotto con la risoluzione sopraddetta di *-gr-* in *-r-* a *flari-flari (e per la composizione cfr. *toppitoppi* zoppicante, ecc.), e di poi a *frari-frari per assimilazione, d'onde infine *farifari* con caduta del primo *r* per ragione contraria, cioè dissimilazione.

FÚRRIA-FÚRRIA, FURRIARE, FURRIOLU, ecc.

La famiglia di queste voci, rispetto al senso, deve risalire alla base, d'onde viene l'it. *frugare* e simili; e infatti nel significato di « cercare con ansietà, cercare tentando, mestare, ecc. » è contenuta l'idea di « girare e rigirare », « volgere e rivolgere », che è appunto il concetto fondamentale della voci di cui si tocca. Se non che in luogo del dieziano *furcare[1] da furca,

1. A *fŭrcare da fŭrca si dovranno all' incontro far risalire le altre voci srd. che si mantengono al senso di « frugare ». Così da un metatetico *frŭc'lare da *fŭrc'lare con *ŭ* atono in *o*, come di frequente nel log. e mer. (cfr. *lograre* lŭcrare, *gorteḍḍu* cŭltellu, *romigai* rŭmigare, ecc.) e di poi con inserzione di *o* e il raddoppiamente del *-r-* intervocalico, cfr. HOFMANN, *o. c.*, 56 (che però erroneamente dà *forrogare* che non esiste: correggi il *g* in *j*), si viene alla base *forroc'lare, donde con *-c'l-* in *-j-* log., *-g-* mer., *-ġġ-* sett. (cfr. *orija origa areġġa*, ecc.) si ha *forrojare* log., *forrogai* mer., *furruġġa* sett. « frugare, rovistare, sconvolgere » e anche « grufolare e razzolare »; e i sost. *forroju* log., *forrogu* mer., *furroġġu* sett. « frugamento ricerca, tumulto, confusione »; e le derivazioni posteriori : *forrojadura* log. *-gadura* mer. « frugata, sconvolgimento »; *forrojadore* log., *-gadori* mer. « fru-

dissertazione, germogliata di lì, *Sull' Origine della Lingua italiana*, che l'Accademia di Napoli premiò nel 1865 [1], e che, rifatta, fu allogata dodici anni appresso in una nuova edizione della *Storia* [2], diffondendosi contemporaneamente anche in forma d'estratto, col titolo di *Vicende dei Parlari d'Italia*. Si capisce dunque che molti, da alcuni decennii in qua, abbian saputo del documento; eppure continuarono ad ignorarlo non pochi di coloro cui sarebbe giovato conoscerlo, e non mostrò, per esempio, di averne notizia il Diez. Insomma, bisogna venire fino ad un' altra dissertazione *Sull' origine della Lingua italiana* — quella del Morandi [3] — e alla *Crestomazia* del Monaci [4], per vedere assicurato a questo cimelio il posto e la divulgazione che di diritto gli spetta. E solo qui, vale a dire un secolo e mezzo dopo la pubblicazione primitiva, accade di trovare la formola quale veramente sta, ben quattro volte ripetuta, nella pergamena cassinese : *Sao ko kelle terre per kelle fini que ki contene trenta anni le possette parte sancti benedicti* [5]. Ecco per la prima volta un periodo da potersi — nonostante un po' di chiazzatura

---

1. Fu pubblicata a Napoli stessa e in quell' anno, dalla « Stamperia della Regia Università ». V. p. 88.

2. T. XV, Torino 1877, p. 113. Qui il Cantù dice a questo proposito più che non avesse detto prima, rilevando espressamente come la designazione dei testimonii, addotta da lui in mezzo a una lunga serie di testi ibridi, sia « in pretto vulgare ». Ed egli soggiunge anche un altro passo, che sarebbe notevolissimo di sicuro, se fosse schietta farina : « In un' altra [carta] dei primi anni del 900 : *Sono pront di obedire et facere lo che me comanda lo dicto iudice Opizone.* » Ma qui non si cita la fonte; ed io vorrei scommettere che c'è di mezzo qualche errore. Disgraziatamente il Cantù stesso, al quale non ho mancato di rivolgermi, non sa più ripescare di dove mai la citazione sia stata presa.

3. La prima edizione uscì nel 1883. V. p. 58.

4. Se in cambio dell' ordine cronologico s'avesse a seguire quello intrinseco, bisognerebbe mettere prima il Monaci e poi il Morandi, in quanto, per la serie dei nostri testi più antichi, il Morandi si fonda sulla *Crestomazia*, conosciuta da lui avanti che si pubblicasse (v. p. 63).

5. A rigore, la pergamena porta il *sancti* nella solita forma abbreviata : *sci* colla lineetta sovrapposta; ma sul modo come l'abbreviazione sia da sciogliere, non cade incertezza. Va bensì avvertito come la collazione del Padre Piscicelli, grazie alla quale la stampa del Monaci s'avvantaggia di tanto su quella del Gattola e sue emanazioni, abbia ancora lasciato sussistere nella parte latina,

latina — dir tutto volgare; ma, quel che più importa, ecco che per la prima volta il linguaggio comune sgorga, e non trapela; si mostra in farsetto, colla piena coscienza di sè medesimo, intendendo di essere ciò che appare, e non si palesa già per mera inettezza a ben coprirsi della toga latina, o per necessità a malincuore subita.

Ma un altro saggio[**], di quattr' anni soli più recente che questo del 960[1], fu ancor meno fortunato d'assai; e ciò ben si capisce, non avendolo il Gattola, che ne fu del pari l'editore, favorito di nessuna segnalazione speciale. Esso, dalla *Historia Abbatiae Cassinensis* (p. 39), ossia dall' opera cui le *Accessiones* servono di appendice, non uscì mai finora, ch' io sappia, altro che per passare, con tutto il suo involucro, nella raccolta del Ficker, *Urkunden zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens* (Innsbruck, 1874, p. 31). Che in un libro di questa fatta, indirizzato a un pubblico di giuristi e di storici, non di filologi, pochi v'abbian fermato su l'attenzione, è troppo naturale; e quei pochi dovettero credere che sempre si trattasse del testo già noto. Nondimeno è pur sempre nel Ficker che anche a me il documento venne primamente sott' occhio.

Si tratta, come nell' altro caso, di un placito. Esso ha luogo a Teano, e riguarda, non proprio il monastero stesso di Monte Cassino, bensì una sua propaggine: il convento femminile di Sta Maria, fondato nel 729 o 730[2] in una località chiamata

---

o che vorrebbe esser tale, un buon numero di inesattezze. Parecchie vien già a farmene conoscere un confronto parzialissimo eseguito da me fin dal 1878 durante una breve dimora nella famosa ed ospitale badia; e di lì credo di ricavare che *ko*, e non *co*, porti l'originale anche nel secondo luogo dove la formola occorre (MONACI, l. 74). Donde mai il Cantù abbia preso l'*ho* delle sue due prime edizioni, graficamente più prossimo al *ko* genuino che non sia il *che* del Gattola e del Tosti, è cosa per me misteriosa.

1. Sotto l'anno 960 sempre lo mise rettamente il Cantù; ma com' egli abbia fatto a ricavare la data vera mentre gli elementi che servono a determinarla sono sconvolti nelle stampe del Tosti e del Gattola (v. MORANDI, p. 59, in nota), è per me un altro piccolo mistero. Ma se il Cantù disse bene, altri disse male; p. es. il Gloria, *Del volgare illustre dal secolo VII fino a Dante*, p. 60 (*Atti del R. Istituto Veneto*, serie 5ª, t. VI, p. 532), al quale non è tanto da far colpa del suo « 975 », come dell' averlo messo gratuitamente sulle spalle del Gattola.

2. Se la data non fosse propriamente esatta, l'inesattezza non sarebbe che di mesi; poichè nell' ottobre del 731 il monastero c'era di già, ed è dell' agosto 728

Cengla[1]. Giovanni, proposto e custode di Sta Maria, se ne viene davanti a Bisanzio, « iudex Teanense civitatis », che sta rendendo giustizia « ante conspectum domni Atenolfi », conte appunto di Teano, e si richiama del conte medesimo, perchè certi suoi « ministeriales » di Bairano « iniuste et contra racionem intrassent intra finis de duabus pecie de' terris iamdicte ecclesię pertinentes[2] », prendendosi de' frutti del suolo e sequestrandovi i « serbi ». Il conte dichiara ch'essi ciò fecero d'ordine suo, per la ragione che quelle terre appartenevano a lui, siccome spettanti al dominio pubblico della contea. Nega ciò Giovanni insieme coll' « advocator » ch' egli ha seco condotto, e afferma di poter provare il possesso trentennale da parte di Sta Maria. Allora il giudice, dopo aver avuto dal conte una risposta negativa alla domanda sua, s'egli avesse scritture da produrre, o se potesse in altra maniera dimostrare il suo diritto, per ordine del conte medesimo profferisce giudizio, e ordina che le due parti — in rappresentanza del conte, Amato, figlio di Guaiferio — si diano, l'una coll' altra, malleveria, e che entrambe abbiano ad andare sui luoghi. Ivi Giovanni avrà a provvedere che tre suoi testimonii indichino ad Amato le terre in questione. E questi dovranno poi « ante prefatum comitem » fare al suo rappresentante la loro solenne dichiarazione, sten-

---

la conferma concessa da Gisolfo duca di Benevento ad una donazione, che dette all' abate di Monte Cassino l'idea ed il modo di istituirlo. V. nel Gattola il racconto e i documenti che si riferiscono a questi fatti, *Historia*, p. 26-28. Donatore fu uno sculdascio chiamato *Sarraceno* o *Sarracino* : nome davvero curiosissimo, fatta ragione del tempo. E l'apparizione, già molto precoce per sè, viene a risultare più precoce ancora, se si considera che Sarraceno s'induce a donare alla Badia Cassinese i beni suoi « pro eo quod de suo semine filium minime potuit procreare ». È dunque da ritenere ch' egli fosse già vecchio.

1. In cambio di *Cengla* si ha molte volte *Cingla* : scrittura, come ognuno capisce, d'indole erudita. Nella pronunzia, da *Cengla* si arrivò a *Cegna*. Che in origine si faccia capo a *Cingula*, comprese ottimamente anche il Gattola (p. 26), il quale solo, giudicando dal modo come si esprime, par essersi lasciato andare a vedere nel vocabolo una specificazione della Vergine (Madonna della Cintura), anzichè un nome locale, com' esso è dichiarato espressamente già nei documenti più antichi.

2. La lunga designazione dei confini è omessa dal Ficker; ma anche il Gattola non riporta se non quella di uno dei poderi.

dendo la mano verso di Amato, e dicendo isolatamente : *Sao cco kelle terre per kelle fini que tebe mostrai*[1] *trenta anni le possette parte Sanctę Marię*. E testimonii, e proposto, e inoltre i « sacramentales » richiesti dalla legge, confermeranno la testimonianza con giuramento sui vangeli, secondo la legge e il costume, standosene a ricevere il giuramento lo stesso Amato[2]. Messi reciprocamente dei mallevadori che tutto ciò sarà adempiuto, le parti se ne vanno.

Che avvenga l'andata sui luoghi, che l'indicazione dei confini si faccia, non sta ad esporre il documento, il quale non ha da render conto se non di ciò che segue in giudizio. Al termine stabilito i rappresentanti delle due parti — Giovanni coll' « advocator » da un lato, Amato dall' altro — ricompaiono davanti Bisanzio, che attende anche stavolta all' ufficio in cospetto del conte. Giovanni ha condotto seco i « sacramentales » e i tre testimoni, « Mari presbyterum, et Benerosum presbyterum, et Magelfrid Subdiaconum et notarium ». Il giudice fa separare i tre, ritenendo il solo Mari, che, dopo essere stato debitamente ammonito, stesa verso Amato la mano, proferisce la formola a noi già nota : *Sao cco kelle terre*, ecc. La medesima scena, esposta qui pure con tutti i particolari, si ripete per Magelfrid; ed è certo solo per una inavvertenza del Gattola, troppo spiegabile nella riproduzione di un esemplare dove s'avevan tre volte le stesse cose e parole, che non la vediamo

---

1. Il Gattola — e quindi naturalmente anche il Ficker — stampa, qui e negli altri luoghi, *que te bemostrai*, immaginando, si vede, che *bemostrai* stesse per *demostrai*. Non c'è bisogno di ricorrere all' originale, e neppure di una gran dose di sapienza linguistica, per ristabilire la lezione vera.

2. Sarà bene riferir qui testualmente tutto il passo in cui la formola volgare è incastonata : « ....et ipse qui supra Johannes presbiter et prepositus pro pars iamdictę ecclesię S. Marię faceret ei qui Amati monstraret tres testes suos ipse iamdictis terris per ipse jamdic. finis, et ipsi testes facerent inde ei talem consignacionem ante prędatum Comitem pro ejus parte tendentes manum contra eum, et per singuli testificando ei dicerent : *Sao*.....; et testes illi et eodem prędposito et Sacramentales ipsius ecclesię firmarent ipsum testimonium per sacramentum ad evangelia secundum legem et consuetudinem; et ipse qui supra Amato pro pars ipsius jam dicti Comiti ante eum pligaret se cum sancta Dei evangelia ad recipiendum de prędictis terris testimonia ipsa et sacramenta ».

rinnovarsi per Beneroso [1]. Dopo di ciò i testimonii giurano sui vangeli ad Amato di non aver detto altro che il vero; e giurano quindi del pari Giovanni ed undici sacramentali [2]. Per tal modo la questione, giusta le usanze giuridiche qui in vigore, si trova bella e definita, e a Bisanzio più non rimane che di profferir sentenza in favore di Sta Maria, e di far stendere un atto notarile che attesti la cosa e valga a mettere al sicuro la chiesa per il tempo avvenire.

La formola volgare che il documento ci offre, è in gran parte la medesima della carta già nota. Illustriamole entrambe, sì in ciò che hanno di comune, come nel poco che è peculiare a ciascuna. Trattandosi di testi così brevi, credo più opportuno seguire in generale la successione delle parole, anzichè attenermi a un ordine sistematico. E per brevità, quando occorra distinguere i due esemplari, li designerò colle lettere *A* e *B*, assegnando la prima lettera al più antico, e l'altra al meno.

Comune ad entrambi è il *sao*, di cui non conosco altri esempi [3], ma che assai facilmente si spiega, alla maniera del *so*, come una formazione analogica, modellata sul *sai*, *sae* di seconda e terza persona, sospinti probabilmente alla loro volta da *ài*, *àe*.

Il *ko*, *cco*, è prezioso. In esso il Morandi vede un « come [4] » : certo, qual scorciamento di *como*, non qual riflesso del *quo* per *quomodo*, raro anche in latino; ma nè lo scorciamento conviene a

---

1. Naturalmente, non so decidere se Beneroso occupi nel documento il secondo posto, od il terzo.

2. Undici, per il motivo che si può vedere anche nelle mie *Origini dell' Epopea francese*, p. 417-420. S'ha cioè un numero di dodici computando Giovanni.

3. È noto bensì il *sao* come 3ª pers. plur., accanto ad *ao*, *stao*, *vao*, ecc., scritti or coll' *o*, ora coll' *u* all' uscita (doppia scrittura non comporta invece, naturalmente, l'analogo *pou*), in antichi testi spettanti all' Abruzzo (MUSSAFIA, *Zur Katharinenlegende*, PERCOPO, *Laudi e Devozioni della città di Aquila* in *Giorn. Stor. della Letter. ital.*, e *IV Poemetti sacri*), al territorio romanesco (*Catone* del Catenaccio), ed a Napoli (PERCOPO, *I Bagni di Pozzuoli*). Ed *ao*, *au*, com' ebbe ad avvertire il Mussafia (*Ein altneapolitanisches Regimen Sanitatis*, p. 45), è vivo sempre nell' abruzzese. V. rispetto a queste forme anche MEYER-LÜBKE, *Ital. Gramm.*, p. 251, dove per inavvertenza è data come napolitana la *Santa Caterina*.

4. L. cit. nella 1^a^ ed., p. 66 nella 3^a^.

questi territorii, nè è un « come » che la sintassi, considerate le ragioni specifiche, vuol ci si aspetti. Ci aspetteremo invece un « che », vale a dir ciò che il Gattola sostituì dappertutto in A. Ma, nonchè esserci bisogno di sostituzioni, *ko, co,* è il continuatore veramente legittimo del *quod* latino. Esso ebbe ad essere sfrattato a poco a poco da competitori, in cui si riflettevano altre forme del pronome relativo e sua stirpe, e segnatamente dal *che* e *ched*, in cui ben a torto, secondo me, si crede generalmente che il *quod* abbia una discendenza legittima e diretta. Gli è a questa medesima maniera che dall' Italia del settentrione venne a sparire il *ca* comparativo (p. es. « plu belo cha flor de pra », nel *Bovo* laurenz., v. 444), riuscito a conservarsi nel dialetto pavano fino al secolo XVII perlomeno. Che nel *che*, e segnatamente in *ched*, sia poi confluito anche il sangue di *quod*, è un altro affare. Della scrittura con doppio *c* dataci per B dalla stampa del Gattola, non trovo ragion sufficiente per mettere in dubbio a priori l'esattezza, pur rimanendo incerto rispetto alla spiegazione. Mi domando se il raddoppiamento si sia appiccicato per contagio di *cca*, da *eccu-hac*; o se sia da pensare a quelle geminazioni spontanee, di cui parla il d'Ovidio nel suo *Dialetto di Campobasso*, § 172 (*Arch. Glottol.*, IV, 179); oppure se non si tratti piuttosto di un mero fatto grafico.

kelle ci presenta tali e quali le condizioni odierne della regione.

fini è femminile, come riesce talvolta ad essere anche nelle scritture in latino classico, e come aveva ad esser di norma nel latino volgare, secondo apparisce chiaramente, e dall' uso romanzo, e da quello che predomina nelle carte medievali.

que, sebbene comune ad A e B, non può, accanto a *kelle, ki* (v. sotto), *ko, cco*, giudicarsi altrimenti che come una grafia erudita. E ottimamente si capisce che l'erudizione si faccia valere per questo vocabolo, e non per *ko*. Lasciando stare la probabilità che il *qu-* dinanzi ad *e, i* si leggesse abitualmente *k*, mentre verosimilmente ciò non seguiva davanti *o, a*, come si doveva mai essere indotti a scrivere *quo*, una volta che dopo di ciò non s'aveva ancora la forma latina corrispondente? Cfr. del resto MUSSAFIA, *Zur Kathar.*, p. 10; *Reg. Sanit.*, p. 32, § 62.

ki, in A, esito necessario per questo territorio di *eccu-hic*, s'incontra ancora, scritto *chi*, in testi napoletani meno antichi di parecchi secoli. Vedansi i *Bagni di Pozzuoli* nei luoghi indi-

cati dal Lessico che chiude l'edizione. A poco a poco — non so quanto completamente e fin dove — il *ki* ebbe ad esser scacciato dal *cca*.

contene, proprio ancor esso del solo A, notevole per l'assenza del dittongamento. Ma accanto a questo esempio, rispondente da un lato alle condizioni latine, dall' altro a quelle dei documenti posteriori e dei dialetti odierni, si vorrebbe averne qualcuno che ci facesse conoscere come si comportasse l'*é* nei casi che troviam poi dar luogo al dittongo. V. Morosi, in *Arch. Glott.*, IV, 124, d'Ovidio, ib., p. 149, Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, p. 30, ecc. S'avverta come *contene* sia usato intransitivamente per « si contiene ». Almeno, non credo s'abbia a rimanere incerti tra questa spiegazione e quella proposta dal Morandi, giusta la quale sarebbe « preso il *qui* per soggetto, come quando diciamo, toccando un libro o una carta : *Qui parla chiaro; Qui non ammette dubbi*, e simili ». Si rifletta agli usi intransitivi del *tenere*; ed anche di *continere*, *contenere* intransitivo si registra qualche esempio dai vocabolari latini e italiani, sia pure in altro senso che nel nostro.

tebe, peculiare a B, ci mostra questa forma — che ancora ci apparisce tal quale nel *Ritmo Cassinese*, e che nelle sembianze geneticamente seriori, ma cronologicamente antichissime ancor esse di *teve* figura poi nel Contrasto di Cielo d'Alcamo o dal Camo — col suo ufficio originario di dativo. V. d'Ovidio, in *Arch. Glott.*, IX, 58, Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, p. 209.

In *mostrai*, B, non è da notare che un fatto negativo : l'assenza di ogni particolarità specifica.

possette non vuol già considerarsi come sincope di *possedette*, bensì come effetto dell' azione assimilatrice esercitata, segnatamente attraverso a *dette* = *dedit*, da *stette* sull' esito di *possedit*. Si confronti il *vete*, *crete* dei documenti spettanti all' Italia del settentrione.

parte sancte Benedicti A, *parte sanctae Mariae* B, costituiscono due frasi ibride perfettamente parallele. Che il *sancti*, *sanctae* siano dati con abbreviazione, non fa nessuna differenza[1]. Di questo poco d'ibridismo nessuno vorrà meravigliarsi : troppo naturale che il nome del celeste patrono e possessore ideale

1. V. p. 386, n. 5.

avesse ad affacciarsi in paludamento latino. Piuttosto sarà da domandarsi, se la mancanza dell' articolo davanti a *parte* voglia attribuirsi all' accoppiamento con elementi latini e in generale ad un' azione latina, oppure invece al concepire che si facesse tutt' insieme quel *parte sancti Benedicti*, *parte sanctae Mariae* come se fosse un nome proprio, press' a poco come anche oggi noi diciamo senza articolo *Casa Visconti*, *Casa Savoia*. Ma sia comunque si voglia, il fatto si è che per il vocabolo con cui s'ha a fare nel caso nostro, accade di rilevare in antico condizioni tanto o quanto speciali. S'abbia presente come avvenga spesso di trovare, e quindi anche di ripetere per imitazione, *Parte guelfa*, *Parte ghibellina*, là dove le consuetudini odierne porterebbero che l'articolo non mancasse. E in una carta sarda, spettante, par bene, al secolo XII, leggo, « Ego iudice Turbini de Lacon, potestando parte de Arborea[1] » : esempio al quale, cercando, ben se ne potranno aggiungere non pochi. Però è più che legittimo il conchiudere che l'omissione nella nostra formola costituisce un' anomalia assai minore ch' essa non faccia nei Giuramenti francesi dell' 842, là dove è detto, « Si Lodhuvigs sagrament ».

Ma poichè son venuto in questo discorso, non me ne voglio staccare senza aver fermato l'attenzione sulla rarità colla quale, in mezzo a tanta copia di elementi volgari che fan ressa da ogni lato nelle carte medievali, vi s'incontrano gli *ille*, *illa* in ufficio di articolo. Si può dire oramai che vi sia da fare una messe più ricca nei testi stessi dell' antichità. La ragione si è che l'articolo appariva come un elemento essenzialmente antilatino; però si stava in guardia contro di esso; e il chiudergli le porte non riusciva poi troppo difficile neppure a chi nel laberinto della latinità non sapeva, senza smarrirsi, muover neppure due passi. Ciò dev' essersi capito da molti; ma non so se molti abbiano avvertito del pari che il bisogno della mente a cui per tal modo non si consentiva il suo sfogo naturale, erompeva spesso per un altro sbocco. Accadeva cioè che, lasciando stare l'*ille*, si ricorresse ad *ipse*. Di qui nelle carte di

1. *Monumenta Historiae Patriae*, *Chart.* I, 766; e cfr. MANNO, *Storia di Sardegna*, II, 223, in nota, nella 2ª ed. (Torino, 1826), sotto l'anno 1130. Si badi esserci più di una inesattezza in ciò che riguardo alla data che s'attribuisce a questa carta dice lo Stengel, *Rivista di Filol. rom.*, I, 52, n. 2.

certi secoli una vera pioggia di *ipse*, che, se in molta parte si lasciano in qualche modo spiegare anche altrimenti, solo così ricevono una dichiarazione piena e tale da poter proprio appagare. Ne contiene un bel numero la nostra carta stessa del 964; ma io ricorrerò piuttosto per esempi a quella del 960, e perchè al lettore riuscirà assai più comodamente di mettersela intera sotto gli occhi, e perchè lì se n'hanno vari che proprio non ammettono altra interpretazione. Si legga il brano dove si descrivono i confini delle terre che Rodelgrimo contrasta al monastero Cassinese : « ab una parte fine Rapidu; de alia parte fine *ipsu* Carnellu; de tertia parte fine ribo qui dicitur de Marotça [1], et fine Farnictu, et fine lacum qui nominatur de Ra...., et quomodo vadit usque in silice; de quarta autem parte fine ipsa silice. *Ipsa* alia terra.... quomodo incipit de *ipsa* Cosa, et salit per *ipsum* montem qui dicitur Sancti Donati per me[dium], et quomodo descendit super *ipsi* monticelli de Marri, et vadit ad ipsi *pleski* [2] qui sunt ad pede.... monte de Balba, et quomodo vadit inde per duos Leones, et inde salit per *ipso* serre super.... et inde descendit per ipsum montem super *ipsa* billa de Gariliano, et inde vadit ad ipsum plescum [3]... nominatur Grupta Imperatoris, usque ad ipsum flumen. » Tutti gli *ipse* messi in corsivo, e forse non essi soltanto, stanno qui per l'artiçolo. E non si creda nient' affatto che si tratti di un uso peculiare alle carte di questi luoghi. Si prenda, per esempio, il Codice diplomatico Cavense, e in un documento dell' 882 (I, 123) si leggerà, « ego mulier nomine Wiletruda..... nihil habeo aliquid remedium qualiter bibere possam, nisi *ipsam* octabam portionem meam de rebus bindere bolo, que mihi a supradicto Mauro viro meo pertenuit »; in una dell' 884 (p. 127), « de uno capu fine *ipso* pratu domnicu »; ecc., ecc. Mi volgo al Regesto di Farfa e mi fermo a una carta del 985 : « Notitia brevis iudicatus, qualiter in territorio Marsicano, in *ipso* campo

1. Così, e non *Marocza*. V. p. 386, n. 5.

2. Non *pleschi*. Propriamente nella pergamena *ples ki*. Di questo vocabolo ha scritto l'Ascoli, *Arch. Glott.*, III, 459-461. Che il significato sia « pietra » con non sappiam qual particolare determinazione, nessun dubbio. Bensì l'ignoranza nostra del senso preciso originario, fa che resti dubbia per ora l'etimologia.

3. Non *Pleschi*.

de Cedici, intro *ipsam* casam domni Ottonis..... Venit Iohannes abbas de monasterio sanctae Mariae sito Pharfae.... querelam reddendo adversus Teudinum comitem, qui.... tenebat res sanctae Mariae : *ipsam* curtem sancti Iacobi et sancti Heliae, et *ipsum* molinum quod pertinet ad sanctum Georgium[1] ». E possiamo anche dilungarci ben maggiormente, e passare a piacer nostro le Alpi, senza che oramai altro ci occorra se non di aprire una raccolta e di leggere, per vedere — non sempre, s'intende, esplicite ad un modo — manifestazioni copiose di questo fatto medesimo. Così mi metto dinanzi l'*Histoire générale de Languedoc* : « Recognosco..... quod ego injuste retineo homines qui sunt commanentes prope claustra sancti Felicis et ejus terminio, quae ipsi ecclesiae subditum esse debet.... de *ipso* pojo ubi est *ipsa* mata, et recte descendit et accipit partem de *ipsum* locum ubi *ipsas* vineas fuerant; et sic vadit ad *ipsam* viam qui discurrit de monte Albariae, et inde ducit ad locum ubi dicitur ad *ipsas* Aluminarias, et pergens de ipsas Aluminarias per *ipsos* torrentes ad ipsum pojum, et iterum revertit recte ad *ipsam* praescriptam matam » (a. 875 : 1ª ed., *Preuves*, I, 128); « De ista hora in antea, Ego Petrus filius Imperia non decipiam te Bernardum comitem filium Ermengardis de *ipso* castello d'Aniort, neque de ipso Castelpor, neque de *ipsas* forticias quas in illis hodie sunt et in antea ibi erunt factae » (a. 1015 circa, II, 170). Chi guardasse a cotale peculiarità e altro non sapesse, o non crederebbe che tutti questi documenti spettassero alla Sardegna o all' isola di Maiorica?

Alla Sardegna, a Maiorica non ispettano; ma pur ci aiutano a meglio intendere una tra le particolarità più spiccate di quelle regioni, e a capire, come sia mai che il bisogno dell' articolo si trovi esser comune a tutto quanto il dominio neolatino, e non sia invece dappertutto uniforme il modo di sodisfarlo. Essi ci fanno vedere la distanza tra il *lo la* e il *su sa* minore d'assai che non ne abbia l'aria. In realtà, nè l'*ille* nè l'*ipse* poterono arrivare ad essere servitori universali senza spogliarsi di molta parte del loro « io ». Guardando bene, si vedrà subito quanto spesso l'articolo nostro comune sia a rigore, per il senso, piuttosto *ipse* che *ille*. Volgo la mente ai primi versi

1. *Il Regesto di Farfa compilato da* GREGORIO DI CATINO *e pubblicato.... a cura di* I. GIORGI *e* U. BALZANI, III, 99; Roma, 1883.

della *Divina Commedia*. Chi volesse tradurre in latino *Nel mezzo del cammin di nostra vita*, tradurrebbe di certo *In ipso*, non *In illo medio*. E così è *ipse*, non *ille*, che ognuno adoprerebbe volendo rendere *Che nel pensier*. Il vero è dunque, a mio credere, ch' ebbe ad esserci un periodo della latinità in cui il parlar volgare accompagnava i sostantivi che volesse designare determinatamente, non già sempre con *ille* o sempre con *ipse*, bensì, ora con *ipse*, ora con *ille*, a seconda dei casi [1]. Sennonchè l'uso logora; logora i suoni, logora i significati; e così coll' andar del tempo avvenne che ciò che rimaneva di *ipse*, ciò che rimaneva di *ille*, veniva suppergiù ad equivalersi, a quel modo che due monete della stessa grandezza e dello stesso metallo, l'una, poniamo, di Augusto, l'altra di Tiberio, possono, cancellata l'effigie, parere tutt' uno. Allora entrò in giuoco come fattore, ed impose una scelta (dicasi « selezione », e s'intenderà anche meglio), la tendenza naturale a sbarazzarsi di ciò che è divenuto superfluo, e a servirsi del medesimo mezzo, quando lo scopo a cui si mira è il medesimo. La scelta nella massima parte del dominio riuscì a favore dell' *ille*. Che nella Sardegna, cioè in un' isola appartata e però in un territorio ridotto a partecipare solo scarsamente alla vita comune, potesse invece trionfar l'*ipse*, non è cosa davvero di cui abbia chicchessia a prendere meraviglia. E a questa circostanza medesima vuol bene attribuirsi che i continuatori di *ipse* si siano perpetuati vivacissimi anche a Maiorica, mentre sulla terraferma catalana, dove un tempo erano largamente in uso ancor essi, son ridotti a poca cosa [2].

Notevole assai la condizione che traspare per l'antica Catalogna; dacchè ci mostra quanto si sia prolungata in certi paesi la lotta tra i due competitori. E anche dove essa ebbe ad esser risolta più presto, ciò non seguì senza che rimanessero molti strascici; e uno strascico vien bene ad essere anche quell' uso

1. Mi limito a parlare di *ipse* e di *ille*; ma chi prenda a discorrere largamente di questo soggetto avrà a tener conto anche di *iste*, donde l'articolo maiorchino deve riconoscere il suo plurale. V. MOREL-FATIO, in *Grundriss der roman. Philol.*, I, 682.

2. MOREL-FATIO, *Note sur l'article dérivé de* ipse *dans les dialectes catalans* in *Melanges Renier*, Parigi 1887, p. 9-15. S'intende che per me non hanno valore i riflessi, tutt' altro che specifici, come noi sappiam troppo bene, che s'hanno nei documenti latini.

dell' *ipse* con valore d'articolo nelle carte latine spettanti alla regione dell' *ille*, poichè la sostituzione nel linguaggio scritto non avrebbe avuto luogo, se nella mente di coloro che scrivevano l'idea che l'*ipse* veniva a rappresentare non fosse stata molto analoga a quella che parlando volgare essi significavano coi riflessi del vocabolo rivale. Del resto, la condizione arcaica alla quale si fa capo, cioè la coesistenza di *ipse* e di *ille* con parità di diritti, se quanto alle funzioni d'articolo è venuta a mancare, s'è qui da noi perpetuata invece per quelle di pronome; ed *egli ella* (*lui lei*), *esso essa*, convivono e si adoperano promiscuamente. Sotto questo rispetto l'unificazione non s'imponeva così fortemente; d'altronde, gl' individui che avrebbero dovuto essere sfrattati opponevano una resistenza più vigorosa.

Ritorniamo a riva. Notevole il fatto che i due unici documenti conosciuti finora che offrano la peculiarità della formola schiettamente volgare, siano così prossimi l'uno all' altro per luogo e per tempo. Nè a ciò si riducono i loro legami. Tra le due carte si rilevano dal principio alla fine convenienze strettissime. Naturalmente non è qui punto da badare a quelle che riguardano la sola sostanza, sì da trovar spiegazione nella comunanza del procedimento giuridico [1], o che, pur concernendo la forma, abbiano numerosi riscontri [2]. Ma appunto il paragone con carte affini mette in evidenza certi speciali rapporti

1. Chi voglia rendersi ben conto del contenuto, potrà ricorrere al Ficker, *Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens*, Innsbruck, 1868 sgg., e al Bethmann-Hollweg, *Der germanisch-romanische Civilprocess im Mittelalter*, Bonn, 1868 sgg.; e per il punto che sotto il rispetto della storia delle istituzioni riesce qui più ragguardevole e che può maggiormente dar luogo a discutere, cioè per la parte che nell' uno dei casi adempie Landolfo, nell' altro Atenolfo, veda segnatamente le pagine 190-196 del t. III nella prima di queste due opere. Una particolarità non troppo frequente di certo dataci dal piato teanese, s'ha in ciò, che il richiamo sia qui portato contro quello stesso Conte che presiede al giudizio, il quale così si trova costretto ad adempiere due funzioni che parrebbero contraddittorie. La posizione sua non vieta punto che la sentenza gli sia contraria.

2. Un' eccellente raccolta a cui ricorrere per siffatti riscontri è quella data dal Ficker come quarto volume delle *Forschungen*, col titolo speciale riferito a p. 387. A me dei termini di raffronto assai istruttivi furono somministrati anche dal Codice diplomatico Lucchese edito dal Bertini e dal (B) Barsocchini nelle *Memorie per servire alla Storia del Ducato di Lucca*, t. IV p^e 2^a, e t. V p^e 2^a e 3^a.

che son tra le nostre. Così io non ricordo altro esempio in cui la formola precisa che dovrà poi essere profferita dai testimonii, si veda già uscire dalla bocca del giudice al termine della fase antecedente del giudizio. Nè so di aver incontrato altri casi, dove le deposizioni dei singoli testimonii, con tutti i particolari che le accompagnano, siano riferite sempre testualmente, ripetendo così più volte identiche cose e parole. Di regola i notai danno per disteso — nè sempre in forma diretta — la prima deposizione soltanto; e quanto alle altre, se concordi con quella, si limitano ad un accenno [1]. E alla uniformità nel modo della redazione s'accompagna, beninteso, nei nostri documenti una gran somiglianza di frasi e vocaboli. Lascio al lettore la cura di rilevarla egli stesso, se vuole; noterò solo quel dirsi, dopo che le testimonianze furono pronunziate, qui (a. 960) « Cumque taliter toti tres quasi ex uno ore exinde testificassent »; là (a. 964) « Cumque ipsis iamdicti testes ita quasi uno ore testificantes » : dove quel comune ed insolito « quasi uno ore » riesce, per verità, abbastanza singolare. Proprio sarà da fare gran caso dell' identità perfetta delle attestazioni, una volta che i testimonii non hanno fatto se non ripetere alla lettera la formola suggerita dal giudice stesso!

Però accade che ci si domandi, se mai sulla redazione della carta posteriore possa aver agito l'antecedente. Ci sarebbe qui forse di mezzo, per la parte appunto che a noi sta a cuore, un

---

1. Citerò qualche esempio, preso da giudizi nei quali pure si sia venuti a stabilire il fatto del possesso per un periodo che gli dà valore di proprietà. Pisa, a. 796 : « Iscio » (non *I scio*) « Ascausulu pater istorum Sotpranduli, Aspertuli clerici et Perticausuli, infra trigintas annos esset servus sancte Marie; et quando Rincualdo battedit ipsum Anscausulu, ad parte sancte Marie pro servo composuet. Gumprando filius quondam Gausperti similiter dixit. Aurulus germanus ejus similiter dixit. Audilasci presbitero dixit : Scio Sicualdo presbitero esse vicedomoi sancte Marie, et prindere Ascansulu, pater istorum Sotpranduli, Aspertuli clerici et Perticausuli, et batebant eum pro servo; et infra trigintas annos servo fuit sancte Marie de persona sua. » (MURATORI, *Antiq. Ital. M. Ae.*, III, 1015). — Lucca, a. 892 : « In primis suprascripto Altiprando dixit : Scio quod hominibus de predictis locibus per quadraginta annos abuerunt consuetudo offertas et decimas dare ad pars predicta Ecclesia Sancti Martini Blebe Baptismalis, sita in prenominato loco Ariliano, ubi iste Andreas presbitero custode et rectore esse videtur. Martino similiter dixit. Tachiperto similiter dixit. » (*Mem. per la St. di Lucca*, t. IV, p^{e} 2^{a}, p. 64).

fenomeno d'eco, sicchè le due voci si riducessero ad una sola? Allora si capirebbe ottimamente che i documenti nostri possano essere soli ed unici della specie loro.

L'idea seduce a prima giunta; eppure io non mi ci acquieto. Per quanto vicine, Capua e Teano sono pur sedi diverse; e diversi affatto sono i giudici, diversi — il che importa senza confronto più d'ogni altra cosa — i notai estensori degli atti. Vorremo noi supporre che il Martino del 964 fosse discepolo dell' Atenolfo del 960? La prossimità cronologica, piuttosto che rincalzar la congettura, tende a scalzarla, per ragion del soverchio. Un nome solo apparisce comune: quello di uno dei testimonii, *Mari*, vale a dir « Mario »[1]; ma se il nome è lo stesso, hanno ad esser diverse le persone, dacchè in un caso s'ha a fare con un « chierico e monaco », nell' altro con un « prete »; e quand' anche per qualche strano accidente non fosser diverse, ciò non importerebbe ancor nulla, dacchè nessuno immaginerà che un testimonio avesse a guidar la mano al notaio.

Nè d'altronde per rendersi conto delle strette e peculiari analogie c'è punto bisogno di ricorrere all' idea di una dipendenza diretta qualsiasi. Già, fino a che segno sogliano essere uniformi le carte medievali tanto o quanto affini per contenuto, non è chi non sappia. L'uniformità nasce dalla tenacia della tradizione, che in nulla forse va così oltre come nel dominio giuridico, e dall' uso continuo di Formularii speciali; e viene ad essere accresciuta ancora dall' ignoranza crassa dei notai, che, salvo rare eccezioni, si trovavano subito ridotti a mal partito ogniqualvolta fossero costretti a mettere il piede fuori del sentiero battuto[2]. Posto ciò, che nelle particolari condizioni geografiche e cronologiche proprie dei casi nostri s'aggiungano anche analogie peculiari, non è cosa davvero da far maraviglia. Vorrà dire che nella regione a cui essi appartengono, il fondo

1. Alterato in *Mar.* dal Gattola, e, peggio poi, ridotto a *Marco* (« Marcum ») dal Piscicelli, in quanto nè l'uno nè l'altro riuscirono a capire cosa fosse quel *Mari*. Per noialtri esso non è davvero cosa di nessuna merviglia, e va coi ben noti *Salvi*, *Zanobi*, e così via. V. segnatamente BIANCHI, in *Arch. Glottolog.*, IX, 380. Nella stessa carta del 960 ha compagno l'*Arechisi*, con uscita latina *Arechisius*, differente tuttavia in ciò, che qui il nome è germanico, sicchè l'-*isius* non rappresenta la terminazione originaria.

2. Si veda a questo proposito FICKER, op. cit., III, 234.

della tradizione comune doveva essersi fissato con qualche determinazione specifica. Dato che così sia, dovrà ritenersi probabile che tra le carte spettanti al Principato di Capua, le quali sono assai lontane dall' essere tutte conosciute [1], abbiano a trovarsene altre che possano venire a far compagnia alle nostre. Non lusinghiamoci tuttavia di una messe ben ricca. Se i Giudizi occupano per interesse uno dei gradi più elevati nella infinita caterva dei documenti, costituiscono altresì una delle specie meno numerose. E di questa specie sono una varietà ristretta le cause che danno luogo alla produzione di testimonii, i quali attestino la continuità del possesso per il periodo richiesto dalle leggi.

La peculiarità delle carte nostre — ossia poi, secondo questa mia maniera di vedere, la peculiarità del rito locale a cui devono il loro modo di essere — in altro realmente non consiste, che in una esposizione più particolareggiata. Non si rifugge, come s'è detto, dal ripetere le parole medesime, una volta che vengono a ripetersi tali e quali le cose. Che tali e quali si ripetessero di continuo anche nei giudizi che seguivano in altre regioni, non so da chi si vorrebbe mai mettere in dubbio. E così non è davvero da immaginarsi che la formola della testimonianza avesse qui solo ad essere suggerita dal giudice stesso, e suggerita anche proprio al momento in cui qui vediamo la cosa aver luogo. Troppo naturale che prima di accommiatare le parti invitandole a ripresentarsi in un giorno convenuto, il giudice le ammaestri di ciò che abbiano a far poi; e ben naturale che, se testimonianze hanno ad esser prestate, egli ne indichi anche i termini espressi, quando ragioni giuridiche vogliano affermazioni precise. Che in generale le carte tacciano intorno a ciò, cosa mai vuole dire? Utile nondimeno vedere che non tacciono tutte. Eccone, per esempio, una lucchese dell' 822, dove gli Scabini « Taito et Donusdei » dicono al rettore della Chiesa di Sta Maria a Monte, che rivendica una proprietà tenuta

1. Gioverebbe esaminare in primo luogo tutte le superstiti tra quelle a cui allude Leone Ostiense, II, 2 (*Rer. It. Scr.*, IV, 338), quando dice : « Unde etiam contigit ut hac occasione plurima apud nos hujusmodi conflictorum, seu renuntiorum munimina habeantur. » Si tratta appunto della serie cui appartengono le nostre due; e le parole del Gattola, *Accessiones*, p. 67, danno a vedere che l'Archivio Cassinese deve sempre possederne non poche di inedite.

da certi Natale ed Auriperto, di « consignare », ossia di provare, secondo aveva detto che poteva, « quomodo res ipsa infra istos trigentos annos Sancte Marie fuisse; et quando Alpertus pater eorum » — cioè degli usurpatori attuali — « inibi introivit, Sancte Marie fuisse [1]. » Al termine fissato, tre testimonii saranno prodotti e diranno : « Sappo res illa unde intentione abet Guntelmus Clericus pro parte Sancte Marie de Monte cum Natali et Auriperto [2] germanus, infra isti trigenta anni essere Sancte Marie; et quando Alperto pater eorum in ipsa res introivit, Sancte Marie erat [3] » : parole che combacerebbero colle antecedenti anche più esattamente che non facciano, se ivi il notaio avesse lasciato parlare gli stessi Scabini, in cambio di farsi loro portavoce.

Resta che si cerchi di rendersi ben conto della differenza essenziale tra le nostre carte e le loro numerosissime consorelle: quella cioè del linguaggio in cui le testimonianze sono riferite. Sarà mai da ritenere che di norma anche nel fatto si usasse il latino, oppure gli è solo che i notai si credessero in dovere di tradurre ciò che era stato detto in volgare? In altri termini, la carta capuana e la teanese riproducono esse una procedura speciale, o invece qualcosa di consueto, sicchè la peculiarità loro consista anche per questa parte semplicemente nell' essere uno specchio più fedele della realtà?

Quanto a me, non dubito che le cose stiano nella seconda maniera. L'ignoranza era troppo generalmente grossolana perchè formole latine, se latine le vogliamo chiamare, potessero essere intese dal numero incomparabilmente maggiore delle persone che si presentavano ai giudici; e far asserire ad un uomo qualcosa che non fosse esattamente inteso da lui e da chi per quella sua affermazione veniva ad essere avvantaggiato o danneggiato, sarebbe stato assai poco opportuno. Nè l'ignoranza era già solo delle parti che si facevano a contrastare : che razza di gente fossero gli stessi notai — essi, i letterati della compagnia! — sappiam troppo bene. Immaginiamoci cosa sia a pensare dei

1. *Mem. per la St. di Lucca*, t. IV, p^e 2^a, p. 27-28.

2. La stampa, « cum nata lite, Auriperto »!

3. Giusta il solito costume (v. pag. 398), queste parole si scrivono una volta sola, là dove le profferisce il primo testimonio. Per gli altri si dice solo « Ostriperto similiter dixit, Vidiprando similiter dixit ».

giudici colà dove il giudicare era ufficio di persone che non avevano colle lettere nessunissima familiarità. La conseguenza inevitabile che si sarebbe avuta coll' uso del latino per parte di gente siffatta, sarebbe stata una massa infinita di equivoci [1], ossia l'impossibilità che giustizia fosse resa.

Questo dice a voce alta la ragione; questo confermano i documenti nostri, che non dovremo davvero meravigliarci di ritrovare isolati, una volta che il rendere più esattamente le cose s'è visto essere caratteristico per loro anche sotto altri rispetti. E i casi che essi ci mettono dinanzi agli occhi riescono viepiù significativi per lo scopo attuale, in quanto coloro almeno che si trovano qui a prestar testimonianza son tutti ecclesiastici, ossia uomini che dovevano capire benissimo anche una formola latina. Certo il mettersi loro in bocca il volgare può ripetere la sua ragion d'essere anche solo dall' ignoranza della parte contraria e di molti tra i circostanti, che non sono qui, come da noi, dei meri oziosi, venuti per ammazzare il tempo; ma una ragione più piena la ripeterà altresì da un uso ben saldamente costituito, che s'applica senza distinzione a chiunque si voglia.

Pio RAJNA.

---

1. Si ricordi come nella carta lucchese allegata poca fa per dire « trent' anni » si dica una volta « trigentos annos », un' altra « trigenta anni ». O che quel « trigentos » non parrebb' essere, piuttosto che trenta, trecento?

UN FRAGMENT RETROUVÉ DU *MELIADOR* DE FROISSART

L'existence d'un ouvrage de Froissart intitulé *Meliador* est clairement établie par deux allusions que cet auteur y fait, l'une dans ses Chroniques, l'autre dans le *Dit du Florin*, à l'occasion de son séjour à Orthez, chez le comte de Foix, Gaston Phœbus, vers la fin de 1388. Voici d'abord celle que renferment les Chroniques :

L'accointance de luy a moy fut telle pour ce temps que je avoye avecques moy porté un livre, lequel j'avoie fait a la requeste et contemplation de monseigneur Wincelaut[1] de Boesme, duc de Luxembourg et de Brabant, et sont contenues ou dit livre, qui s'appelle de Meliador[2], toutes les chansons, ballades, rondeaulx et virelais que le gentil duc fist en son temps; lesquelles choses, parmy l'imagination que j'avoie de dittier et de ordonner le livre, le conte de Fois vit moult voulentiers. Et toutes nuits après souper, je luy en lisoie, mais en lisant nulluy n'y osoit sonner mot, ne parler, car il vouloit que je fuisse bien entendu[3].

Froissart est un peu plus explicite dans le *Dit du Florin :*

Car toutes les nuis je lisoie
Devant lui, et le solaçoie
D'un livre de Melyador,
Le chevalier au soleil d'or,
Lequel il ooit volentiers.
Et me dist : « C'est un beaus mestiers,
« Beaus maistres, de faire tels choses. »

1. Kervyn de Lettenhove a imprimé *Wincelant*, mais il faut lire sans doute Wincelaut, conformément au vers 302 du *Dit du Florin*.

2. L'édition de Kervyn de Lettenhove donne *Meliader*, et, antérieurement, Buchon avait imprimé *Meliadus*, en indiquant la variante *Melliades*.

3. *Œuvres de Froissart*, édition Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 85.

Dedens ce romant sont encloses
Toutes les chançons que jadis,
(Dont l'ame soit en paradys !)
Que fist le bon duc de Braibant,
Wincelaus, dont on parla tant ;
Car uns princes fu amourous,
Gracious et chevalerous,
Et le livre me fist ja faire
Par tres grant amoureus afaire,
Comment qu'il ne le veïst onques.
Après sa mort, je fui adonques
Ou pays du conte de Fois.
.....
Revenir voeil a mes raisons.
Gaston, le bon conte de Fois,
Pour l'onnour dou conte de Blois,
Et pour ce que j'oc moult de painne
Tamaint jour et mainte sepmainne
De moy relever a minuit,
Ou temps que les cers vont en bruit,
Sis sepmainnes devant Noel
Et quatre après, de mon ostel
A mie nuit je me partoie
Et droit au chastiel m'en aloie ;
Quel temps qu'il fesist, plueve ou vent,
Aler m'i convenoit. Souvent
Estoie, je vous di, moulliés ;
Mes j'estoie bel recoeilliés
Dou conte, et me faisoit des ris.
Adont estoi je tous garis,
Et aussi, d'entree premiere,
En la salle avoit tel lumiere,
Ou en sa chambre, a son souper,
Que on y veoit ossi cler
Que nulle clareté poet estre ;
Certes a paradys terrestre
Le comparoie moult souvent
La estoie si longement
Que li contes aloit couchier.
Quant leü avoie ung septier
De foeilles, et a sa plaisance,
Li contes avoit ordenance
Que le demorant de son vin,
Qui venoit d'un vaissiel d'or fin,

En moi sonnant, c'est chose voire,
Le demorant me faisoit boire,
Et puis nous donnoit bonne nuit.
En cel estat, en ce deduit,
Fui je a Ortais un lonc tempoire ;
Et quant j'oc tout parlit l'istoire
Dou chevalier au soleil d'or
Que je nomme Melyador,
Je pris congié, et li bons contes
Me fist par la chambre des contes
Delivrer quatre vins florins
D'Arragon, tous pesans et fins,
Des quels quatre vins les soissante,
Dont j'avoie fait frans quarante,
Et mon livre qu'il m'ot laissié,
Ne sçai se ce fu de coer lié,
Mis en Avignon, sans damage [1].

Mais c'est là jusqu'ici tout ce qu'on savait du roman de *Meliador*, et aucun manuscrit n'en avait encore été signalé. C'est donc avec un certain plaisir que nous en avons reconnu quelques fragments dans les couvertures, en parchemin, de registres judiciaires du milieu du XVIIe siècle appartenant aux Archives nationales; ces fragments renfermant 514 vers de l'œuvre perdue de Froissart, détachés des registres qu'ils recouvraient, sont aujourd'hui placés dans le carton M 877, sous le numéro 34, en compagnie d'autres débris d'anciens manuscrits :

En combinant ce que révèle l'examen des fragments de *Meliador* avec le passage de Froissart que nous venons de reproduire, on peut résumer de la manière suivante ce que nous savons maintenant de cette œuvre du célèbre chroniqueur.

Le roman de *Meliador*, autrement dit *le Chevalier au soleil d'or*, a été écrit en vers octosyllabiques, par Froissart, à la requête de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, alors qu'il était au service de ce prince, c'est-à-dire entre les années 1381 et 1383, et son auteur, suivant l'exemple que lui fournissaient plusieurs romans versifiés du siècle précédent [2], y avait enchâssé des poésies lyriques; mais, cette fois,

1. *Poésies de Froissart*, publiées par Scheler, t. II, p. 228-231.

2. Comme, par exemple, le roman de *la Violette* ou de *Gerart de Nevers*, composé par Gibert de Montreuil et que Francisque-Michel a publié en 1834,

les poésies lyriques formaient un tout et constituaient l'œuvre poétique tout entière — chansons, ballades, rondeaux, virelais — d'un grand seigneur contemporain, l'œuvre poétique du duc Wenceslas lui-même. Le nouvel ouvrage, qui se rattachait au cycle de la Table Ronde[1] et qui pouvait remplir cinq cents feuillets environ du manuscrit primitif[2], n'était pas entièrement terminé, quand la mort enleva Wenceslas à l'affection des siens, le 7 décembre 1383. Froissart, demeuré maître de son roman, l'emporta dans le voyage qu'il fit en 1388 et 1389 dans le midi de la France; au cours de l'hiver de 1388, retenu par Gaston Phœbus à la brillante cour du château d'Orthez, il charma dix semaines durant par la lecture de *Meliador* les veillées du comte de Foix. Celui-ci l'en récompensa par le don de 80 florins d'Aragon, mais ne songea pas un instant, semble-t-il, à retenir le volumineux manuscrit du poème qui, appartenant à un genre déjà démodé, ne reçut pas souvent, sans doute, les honneurs de la transcription et ne tarda pas à tomber dans l'oubli le plus complet.

Le seul manuscrit de *Meliador* dont il soit possible de suivre la trace, et qui paraît appartenir au XIVe siècle, échoua en Bourgogne, à Semur peut-être, et, dépecé au milieu du XVIIe siècle par le couteau du relieur, ses feuillets couvrirent divers livres et registres — nombreux sans doute — au nombre desquels figurent deux volumes relatifs aux « jours », c'est-à-dire aux assises de la seigneurie du Cloux, en la paroisse de Genay, à deux lieues au nord-ouest de la petite ville de Semur-en-Auxois[3] : ces registres, saisis avec les papiers du duc de Coigny en l'hôtel de Coigny, sis à Paris, rue de Miromesnil, et déposés le 13 messidor an II aux archives du domaine national du

---

et le roman de *la Rose* ou de *Guillaume de Dole* qu'imprime en ce moment, pour la Société des anciens textes français, M. Gustave Servois.

1. La présence du roi Artus et celle de Sagremor sont, à ce point de vue, tout à fait probantes.

2. Froissart rapporte qu'il en lisait au comte de Foix « un septier de foeilles », chaque nuit (vers 366 et 367 du *Dit dou Florin*), et que la lecture en dura dix semaines (*ibid.*, vers 347-348).

3. L'un de ces registres renferme les « jours » de la seigneurie du Cloux pour les années 1628 à 1638; l'autre comprend ceux des années 1643 à 1649.

département de Paris[1], ont reçu depuis aux Archives nationales la cote T* 201, nos 65 et 67.

Les fragments de *Meliador* consistent en deux feuillets doubles, à deux colonnes, contenant de 64 à 66 vers par page et provenant, selon toute apparence, d'un même cahier. Ils ont été exposés, à l'état de couverture, à toutes sortes d'outrages[2], de sorte que le déchiffrement n'en est ni très complet, ni très sûr. Nous les imprimons néanmoins, suivant leur ordre probable, mais afin de laisser au lecteur la liberté de modifier cet ordre, nous avons distingué chacun des fragments, que nous désignons par une des quatre premières lettres de l'alphabet. Les fragments A et D appartiennent l'un et l'autre au même feuillet double ; les fragments B et C sont également unis au point de vue matériel.

Le fragment A se rapporte à un tournoi, que donne, semble-t-il, à Tarbonne, un roi nommé Hermont, tournoi auquel assistent le roi Arthur et la reine Genièvre. Un chevalier, du nom d'Aghamanor, y brille et va assaillir Meliador qui, antérieurement, l'avait démonté et vaincu ; il est de nouveau contraint de vider les arçons.

Dans le fragment B, Aghamanor remonte à cheval et se fait remarquer par ses prouesses : il renverse à son tour deux chevaliers. Retraite des combattants et des assistants.

Dans le fragment C, le prix du tournoi est décerné au chevalier au soleil d'or. Méliador accoste Florée, nièce du roi Hermont ; elle ne le reconnaît point. Les danses commencent. Entretien de Florée avec sa cousine Hermondine. Florée regagne sa chambre.

La place relative du fragment D laisse quelques doutes, car les évènements qu'il rapporte peuvent être aussi bien antérieurs que postérieurs au tournoi. Pesagus, dont l'amie a été enlevée par deux chevaliers qui lui ont aussi ravi ses armes, raconte sa mésaventure à Sagremor[3]. Ce chevalier offre son aide à

---

1. Ces faits résultent de documents contenus dans le carton T 1610 (inventaire C 54) des Archives Nationales.

2. Cela est vrai surtout pour le double feuillet qui servait de couverture au registre T* 201, no 65 et que représentent nos fragments B et C.

3. Sagremor, qui figure déjà, au XIIe siècle, dans l'*Erec* de Chrétien de Troyes et qui reparaît dans plusieurs autres romans du cycle de la Table

Pesagus qui l'accepte. Pesagus sonne du cor pour défier les ravisseurs. Sagremor, accompagné de Pesagus, rencontre enfin les deux ravisseurs, tue l'un et laisse l'autre en mauvais point. Pesagus recouvre son amie et celle-ci, reconnaissante, offre en sa maison du Haut-Manoir l'hospitalité à Sagremor.

Malgré le peu d'importance de ces fragments de *Meliador* par rapport à l'œuvre entière, nous avons cru bon de donner à la suite de leur texte la table des noms propres qu'ils renferment. Ce petit index, réunissant les noms de quelques-uns des personnages du poème relatif au Chevalier au soleil d'or, pourra permettre de reconnaître plus aisément les autres fragments qu'en peuvent recéler encore aujourd'hui plus d'un volume relié ou recouvert, au milieu du XVIIe siècle, dans la Bourgogne septentrionale.

FRAGMENT A.

En son fait se pooit esbatre
Genoivre la noble roÿne,
Phenonee, ossi Hermondine,
Li roys Hermons et roys Artus,
Car il chevauche sus et jus
Et par tout le sieut sa baniere.
Moult bien en prise la maniere
Li rois Artus, sachiés de voir.
Et dist que cieus fait son devoir
Mieus que nus autres vraiement,
En tant c'a ce coumencement.

Aghamanor, qui fu moult gens
Et bien prisiés de toutes gens,
Avoit la ou coumenchement
Dou tournoy ouvré proprement
De sa plaisanche, autrement non.
Bien cougnissoit le grant renon
Dou chevalier au soleil d'or
Et que la, dou chief jusc'au cor,
Il n'i avoit milleur de li.
Et grandement li abelli,
Car mies n'en avoit envie.
Mais pour moustrer a ceste fie
Sa proeche par devant ceste
En quel nom il fu a la fieste
De Tarbonne (ch'est Phenonee),
S'en vint ou fort de la meslee
Li preus le tournoy renforchier,
Et droit sa baniere adrechier
En la place devant le roy
Artus, qui en tres bon arroy
Et volentiers le regarda
Et forment le recoumenda.
Phenonee estoit en la loge,
Qui avoech la royne loge,
Et les dames de leur costé.
Du tout sont si oel aresté
Sur Aghamanor, ce sachiés,
Et dist : « Se mes cuers est blechiés
« Pour che chevalier, il le vaut ;
« Car a proeche pas ne faut.
« C'est cils qui fu devant Tar-
[bonne

Ronde, était aussi le héros d'un poème allemand, évidemment traduit du français (Gaston Paris, *Romans en vers du cycle de la Table Ronde*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 261-262).

« Si bons que le pris je l'en donne
« Et la li fu dounés de tous ;
« C'est cils qui me sambla si dous
« Et si gratieus en langage.
« Je ne sçai s'a folle ou a sage
« J'en serai nullement tenue ;
« Mais je sui toute pourveüe
« De ly amer oultre l'ensengne
« Plus que chevalier de Bretagne,
« Car bien sçai je ne puis avoir
« Le plus preu, de ce je di voir ;
« Hermondine l'ara sans doubte ;
« Car pour li ceste queste est toute
« Faite et dounee et coumenchie. »
Aghamanor a ceste fie
Desus Melyador s'en vient,
Et encores bien li souvient
Coument il l'avoit abatu
Devant la garde et la batu,
Si dist qu'il li vodra près vendre.
Adont va il du tout entendre
A li asallir radement,
Et Melyador autrement (f. A v°)
Se deffent ossi de l'espee :
La est moult forte la mellee
Des chevaliers preus et hardis.
Chil qui se sont desous iaus mis
Les laissent en tout couvenir
Pour mieus leur proeches tenir.
La se combatent et tournient,
Et des espees se manient
Tellement qu'il sont tout sanglent.
As bras se prendent vistement
Et se tirent par grant effort :
On vera tantost le plus fort.
Melyador fait tout aval
Sus degrigne[r] de son cheval
Aghamanor, droit la cliner.
Ja le couvenist il aler
A la tiere, sans nul deport,
Que chil qui sont de son confort
Le vienent oster dou dangier.
La veïssiez bien tournoyer
Chevaliers devant et deriere,
.....[1]
Des chevaus, que c'est moult grant [paine
Pour chiaus qui n'ont point longe [alaine.
Mesires Tangis li Norois
Ne se tint mies ce jour quois ;
Osi ne fist Policenès,
Gratiiens ne Dreomadès
Ne li bons chevaliers vaillant[2].
Çescuns y fait des armes tant
Qu'il en sont a recoumender
Mais sur tous fait a regarder
.....[3]
Si tres grant i est la fumiere,
Melyador, bien le sachiés ;
Car chevaliers met entre piés
Et desmonte de leur cevaus.
La est li estours fors et caus
Par devant la loge le roy.
Hermondine en tres bon arroy
Voit son chevalier maintenir
Et ses ennemis requerir
Et ruer jus enmi la voie
Si en a au cuer moult grant joie
S..... celle qui.....
..... dinement ....prist

Melyador, qui ne ressongne
Homme qui soit a le besongne,
Se gouverne souffissamment
.. d ...amis sa .. loyaument
Qu'il y fait la grant fuison d'armes

1. Le vers 87 n'existe pas dans le manuscrit.
2. Ms. *vaillans*.
3. Le vers 98 manque dans le manuscrit.

Devant les signeurs et les dames
Qui se tenoient a fenestres :
Ensi m'aït le roy celestres,
C'estoit plaisans co[se a veoir],
Car bien estoient la, pour voir,
.x. vc chevalier et plus ;
Meïsmement li roys Artus
Qui s'apoioit a la fenestre
..... la ..... n'estre
Au Soleil d'or et venteler
Et amont et aval aler,
Et dalès le bleu chevalier
Qui ne cesse de resvillier
Le tournoy sans point de loisir.
Il y prent certes grant plaisir.
132 ..... [1]

FRAGMENT B.

Contre tous ses.....

Moult fu Agham[anor] .....
Qui cuida moult .....
Que on ne le peuist .....
Or vodra il au bien,
Ce dist, contrevengier son honte.
Sus son ceval tantost remonte,
Car point ne parti de le priesse
L'espee ou poing, l'entente es-
[presse
Qu'il puist faire aukun bon esploit.
Un chevalier devant lui voit,
Le blanch a une noire bende ;
Sus lui son mautalent amende,
Car telement le porte a terre
Qu'il le couvint venir requerre
Son escuier, ens ou tournoy,
Près que mort, dont il ot anoy.
Apprès resbatile secont,
Ens ou regart dou roy Hermont,
Qui le prise moult grandement
Et dist que de grant hardement
Est il et de haute entreprise.
Mais encores trop mieus il prise
Le chevalier de bleu armé :
Autrement il ne l'a clamé,
En chevauchant de chief en cor,
Fors le bleu au cler soleil d'or.
Bien est son entension toute
Que il passera d'iaus le route
Et ara le pris dou tournoy.
Il n'est mies seus, par ma foy,
Qui le prisent et recoumandent
.....[an]dent
.....ient
.....ent
.....llier
.....illier
Entre lui et Aghamanor :
Il n'est nus qui les passe encor
De faire la trop plus que nus.
Messires Feughins et Caulus,
Desramez et Dreomedès,
Et li vaillans Pollicenès,
Par desous la baniere blanche,
Se tienent en bonne ordenanche ;
Mais chil de le bleue baniere
Les reboutent de forche arriere,
Et conquerent et metent jus
Par l'emprise et les grans viertus
De Melyador le vassal.
N'en i a nul especial
Deseure lui, sachiés pour voir,
Ne qui si bien se sache avoir
En l'estour et en la mellee,
Ou on voit mainte clere espee
Ensonniie de ferir.
On doit bien tel tournoy cerir.

1. Le vers 132 a complètement disparu, gratté par la personne qui a écrit sur le parchemin de ce fragment le titre du registre T* 201, n° 67, des Archives nationales.

Tout enssi se continua
Chils tournois, qui point n'anoia
As dames qui le regardoient ;
Mais li chevalier qui estoient
Sus les camps en haire et en paine
Et priès jusc'a la grosse alaine
Li pluisour cachiet et menet,
Vosissent iestre remenet (f. B v°)
Ens es bois a leur logeïs.
Tant dura chils fors capleïs,
Que li pluiseur telement furent
Lasset de faire ce qu'il dubrent
Qu'il estoient si affoibli
Que leur cop a mains c'au demi
De forche estoient revenu.
Adont li hiraut sont venu
Sus les elles dou dit tournoy,
Et dient en haut cel envoy
En chevauchant près tout autour :
« Or sus, chevalier, au retour !
« Moult bien a esté la journee
« Hui par vo fait continuee. »
Enssi se depart li tournois.
Mais Melyador li courtois
Demora darainiers de tous,
Qui cé jour a les siens rescous
Et fait honneur oultre l'ensengne.
On le moustre au doi et ensagne.
Des chevaliers mors et estains
En y a vint et deus dou mains,
Et de navrés et de blechiés
Moult grant fuison, bien le sachiés.
Encores ne sont point ostees
Les banieres ne raportees.
On les lait ester sus le plache.
Melyador n'a qui le cache,
Ne qui le poursive au retour ;
Car tout sont parti de l'estour,
Chi .v., chi .vi., chi .vii., chi [quatre,
Et s'en vont ens el bois rabatre
Dont devant estoient parti.
La sont en moult tres dur parti
Li varlet qui n'ont point de [mestre :
Les camps a diestre et a senestre
Cercent et font tant de tous lés
Que leurs mestres ont retrouvés.
Chiaus qui sont mors pleurent et [crient
Et de l'un l'autre hors les trient,
Et les blechiés a point remetent.
Enssi sur les camps s'entreme- [tent[1]
Li escuier de metre a point
Tout ce qu'il leur touche et leur [point.
Et chils qui son signeur retrueve
En bon point, il li prie et rueve
Qu'il s'en retourne viers le bois.
Aghamanor a ceste fois
O Biertoulet s'en est ralés,
Et Melyador d'autre lés.
Cescuns s'en va ou il est logiés ;
Desarmés est, et refroidiés,
Et esventés ens ou biel umbre
Dou bois qui biaus estoit sans [nombre.

Or vous diray dou roy Hermont
Et de sa fille, qui amont
S'en sont ralé ens ou castiel.
Damoiselles et damoisiel
Les convoient en grant arroy.
La eut maint joly palefroy
Et maint ceval bien ensellé.
Et a che qu'il s'en sont ralé
Et enssi rentré en le porte

FRAGMENT C.

Car toutes gens de bien iront.
Les dames se partent adont

1. Ms. *sentrementent*.

Et li chevalier tout en l'eure.
Nuls en la salle ne demeure
Qui soit tailliés de douner pris.
Le chemin d'une cambre ont pris
Ou li roys estoit proprement,
Qui ne voet mies sobrement
La dou bleu chevalier parler,
Mais grandement recoumender.
Li pris valoit que tous jugiés;
Car si fort estoit entechiés
De proeches de chief en cor
Li chevaliers au soleil d'or
C'on li doune a plaine huee
Le pris dou tournoy et l'espee.
Adonques ceste vois s'espant;
Chevaliers et dames errant
Deviers la salle s'en retournent,
Et hiraut qui point ne sejournent
De haut crier a clere vois
Dient en cheminant envois:
« Le pris, le pris au vaillant homme
« Que le bleu chevalier on noume,
« Celi qui le soleil d'or porte,
« En cui proeche se deporte!
« Conquis a l'espee et de droit.
« Nus n'est qui tolir li vodroit,
« Car il l'a trop bien achaté.
« Hui ne le vimes nous maté,
« Ne faire semblant de guerpir
« La sele, mais toudis ferir
« Et chevauchier sus les plus fors. »
Chil hiraut salent errant hors
Dou castiel et tout enssi crient
En le plache, et en criant dient:
« Le pris, le pris au chevalier
« Qui hui a volut tourniier
« Si vaillamment et si a point
« Que nus n'est trouvés ens ou [point
« De lui ne en sa grant vaillanche!
« On ne le puet a la samblanche
« Des dames point emploiier [mieus:
« Conquis l'a, si nous aït Dieus,
« Si loyaument et si a droit
« Que, qui retolir li vodroit,
« On li feroit grandement tort.
« C'est chils qui mies ne se tort
« De proeche dont on le prise
« Et qui dou soleil d'or se brise.»

Enssi la vois s'espart par tout.
Melyador a un debout
De la cambre ou dit on avoit
Le pris a ce dont se tenoit,
Et ne visoit a autre coze
Que Floree, a cui moult bien ose
Parler, ce li vient a samblanche,
Passe par la, en ordenanche,
Enssi que passer li couvient.
Au dehors de l'uis il se tient.
Tortis passent a grant randon
Et chevalier en abandon
Qui par devant les dames vont.
Hermondine passa adont
Et tantost après sa cousine. (f. C v°)
Melyador un peu l'encline
Par maniere de contenanche,
Et le trait a lui par la manche,
Et puis tantost le lait aler;
Mais pas n'en laissa a parler
A lui, enchois li dist enssi:
« Damoiselle, je vous suppli
« Que dou chevalier vous sou- [vigne,
« S'est enssi c'a tour il vigne,
« Qui se combati l'autre fois
« Encontre Camel de Camois
« Pour vous et pour vostre cou- [sine,
« Qui chi est, ma dame Hermon- [dine. »
Floree respondi en l'eure,
Qui point la granment ne demeure,
Car mies ne sçavoit encor
Que ce fust la Melyador,
Ne jamais pensé ne l'euist,

Ne croire adont ne le peuist,
Et dist : « Moult volentiers, par [m'ame.
« Au gré dou roy et de ma dame,
« Vechi le pris que on li porte.
« Ou est il? Est il a la porte? »
Et chils respont, tournant son [sens:
« Damoiselle, il est hors ou ens.»
Et Floree adont le regarde,
Et Melyador se retarde,
Qui se remet dedens la presse,
Et a veoir les dansses presse
Qui estoient ja coumenchies,
A tel son de menestraudies
C'on ne pooit la oïr goute.
Or est Floree entree en doupte
Qu'elle n'ait trop mal respondu.
Lors se repent quant atendu
N'a plus et parlé a cest homme.
Si pensieve est, en[1] fin de somme,
Que elle en piert la contenanche,
Et se met en[1] telle ordenanche
Que sa cousine s'en perchoit;
Viers lui vient, ou elle le voit,
Et li dist : « Que vous faut, cou- [sine? »
Et celle, qui fut toute estrine,
Li dist: « Pour quoi le dites vous?
— Pour ce qu'il semble, tant c'a [nous,
« Que vous soyés un peu ma- [lade. »
Dist celle : « J'ai le cuer tout sade
« Et en bon estat, Dieu merchi;
« Mais une pointure m'est chi
« Avenue, moult mervilleuse.
« Je ne say s'elle est perilleuse;
« Mais volentiers un peu iroie
« En ma cambre, et la me tenroie
« Tant qu'en point fuisse reve- [nue. »
Et ceste, qui pas ne l'argüe,
Li acorde legierement.
Adonques tout secretement
Se part Floree, a quel que paine
Que ce soit, et o lui n'en maine
Que une seule pucelete,
Espoir que de .VI. ans jonete,
Et se departoit sus l'entente
Que ses sens tout enssy le tente.

Fragment D.

« Quant elle se trueve en leur [mains.
« Et de che sui je tous ciertains
« Que m'amie vergonderont
« Ne ja ne l'en deporteront,
« Car il sont fel et orguilleus,
« Et si ont saisi entre iaus deus
« Ma lance et ossi men espee.
« Chils affaires pas ne m'agree
« Se je le pooie amender. »
Lors ala Saigremor parler
Et dist : « Sont il point loing de [chi? »
Adonc Pesagus respondi :
« Nenil; il tienent celle voie,
« Et, pour ce que je bien savoie
« Quel cemin il voellent aler
« Vous ai je peüt demander
« Dou chevalier au soleil d'or;
« Car, se je le trouvoie, encor
« Ai je espoir que il m'aideroit
« Et m'amie me renderoit
« Et mes armeüres que ont. »
Saigremor respondi adont :
« Chevaliers, chevachiés devant;
« Je voel pour vous hui faire tant

1. Le ms. donne *la* au lieu de *en*.

« Que vous rarés vo souveraine,
« Ou je demor[r]ay en le paine,
« Si en aront deus desconfis. »
Pesagus, qui euist envis
Refusé l'aïde a cely,
Tout erranment li respondy :
« Sire, alon, vechi le chemin.
« Je sonneray a celle fin
« Mon cor qu'il le poront oïr.
« Il ne dagneront pas fuïr,
« Mais s'adreceront viers le vois. »
Adont sonne son cor[1] deus fois
Pesagus, et li sons s'espart,
Qui est alés de celle part
Ou li chevalier se tenoient
Qui la pucelle pris avoient,
Si [vont] le [chemin] dessus dit
Et estoient ja en estrit
Auquel elle seroit amie.
Et lors que la vois fu oïe
Dou co[r], il se sont aresté,
Et tout pour combatre apresté,
Car bien sevent c'a celle entente
Sonnoit li cor sans point d'atente.

Or chevauche toute la plaine
Saigremor, si com chils le maine
Qui noumés Pesagus estoit,
Auquel durement anoioit
De s'amie qu'il ot pierdue.
Une voie verde et hierbue
Ont chevauchiet les grans galos;
Puis ont trouvé dedens le bos
Les deus chevaliers a cheval.
Saigremor les voit ens u val
Si com il devoit haut puier,
Si demande a son chevalier :
« Sont ce li doi que je voi là? »
Et li chevaliers qui parla
Dist : « Oïl, sire, par ma foy. »
Adonques se mist en arroy
Saigremor pour venir a iauls. (f. D v°.)
Tout estoit friches damoisaus
Saigremor, sachiés le, pour voir,
De grant cuer et de grant voloir,
Et ce qu'il estoit amoureus
Le faisoit moult chevalereus.
Adonque sse joint en sa targe;
Le ceval point, que plus n'atarge :
Le lanche abaisse, et si s'en vient
Sus l'un des deus, qui se maintient
A guise de bon chevalier.
Saigremor li ala baillier
Telle de la lanche en l'escu
Qu'il l'a pertuisiet et fendu.
....de fier et les parures
...trestoutes les armeüres
[Ne le] purent lors garantir
[Que le fier ne] peüst sentir
[En]trer ou corps bien demi piet
En passant. Li chevaliers chiet,
Qui est navrés moult malement,
Qu'il ne puet mies longement
Vivre, selonch ce qu'il appert.
Li autres chevaliers qui iert
Enprès, quant voit son compagnon
La gesir, s'en a grant friçon;
Si dist qu'il le voet revengier.
Adonques traist le branc d'acier
Et s'en vient deviers Saigremor.
Mais cils, qui n'estoit pas encor
Desconfis, le chevalier haite
Et de s'espee si bataite
Par dessus le hiaume amont
Que desous le cop le confont.
Jus l'abat forment estouné,
Et adonques a demandé
Saigremor a son chevalier :
« Or me dites sans detriier,
« En ai je assés fait? soufist il?
« Vous ay je osté de ce peril?

1. Ms. *corps*.

« Alès vostre amie requerre,
« Car chil qui la gisent a tiere
« Ne la vous venront plus tolir. »
Pesagus, qui a grant desir
Que il puist s'amie ravoir,
Li dist : « Sire, vous dites voir,
« Vous m'avés fait un grant service. »
Adont se trait deviers la friche,
S'amie, qui fu sous un arbre,
Qui le cuer avoit tout esmarbre,
Si dist : « Bielle, c'or venés ent.
« Delivree estes vraiement
« De ces chevaliers orguilleus.
« Moult est hardis, vaillans et preus,
« Quant a deus cos les a matés.
« Li uns est mors, li autres tels
« Qu'il ne s'aidera mais des mois. »
La demoiselle a celle fois
De son ami fu resjoïe.
Adonques forment regrasie
Saigremor; che fu bien raison
Et li prie qu'e[n] sa maison,
C'on apielle le Haut Manoir
Il s'en voelle aler la ce soir,

INDEX DES NOMS PROPRES

Aghamanor, A 12, 38, 57, 80, 82; B 2, 113.

Artus, roi de Bretagne, A 1, 8, 31, 123.

Biertoulet, B 114.

Camel de Camois, C 76.

Camois (Camel de), C 76.

Caulus, B 41.

Desramez, B 41.

Dreomadès, A 93; Dreomedès, B. 42.

Feughins (Messires), B 41.

Florée, cousine d'Hermondine, C 56, 79, 91, 98, 123.

Genoivre (La roÿne), femme du roi Artus, A 2.

Gratiiens, A 93.

Haut-Manoir (Le), maison de l'amie de Pesagus, D 127.

Hermondine, fille du roi Hermont, A 4, 54, 105, 121; C 64, 105.

Hermont (Le roy), A 4; B 19, 20.

Melyador, le chevalier au soleil d'or, A 58, 65, 78, 100, 111; B 28, 50, 81, 115; C 24-25, 52, 66, 82, 92; D 17.

Pesagus, C 12, 28, 37, 51, 108.

Phenonée, amie d'Aghamanor, A 3, 26, 34.

Policenès ou Pollicenès, A 92; B 42.

Saigremor, D 10, 22, 50, 58, 65, 67, 76, 101, 125.

Tangis li Norois (Mesires), A 90.

Tarbonne, ville ou château du roi Hermont (?), A 26, 42.

Auguste LONGNON.

P. S. — Au moment de donner le bon à tirer de ce travail, je trouve la mention d'un manuscrit historié de *Meliador* qui

appartint à l'un des plus excellents poètes du XVe siècle, Charles de Valois, duc d'Orléans. Il est indiqué, en effet, dans les trois inventaires que l'on possède de la bibliothèque de ce prince, inventaires rédigés en 1415, en 1427 et en 1440.

Inventaire de 1410. Le livre de Meliador, couvert de veloux vert [1].

Inventaire de 1427. Item, le livre de Meliador, en françois, historié, lettre de forme, couvert de veloux vert, a deux fremouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de mon dit seigneur [2].

Inventaire de 1440. Le livre de Meliador [3].

On ignore comment ce manuscrit était entré dans la bibliothèque du duc d'Orléans. Il est probable cependant que le duc Charles le tenait de son père, le duc Louis, lequel, se trouvant en 1393 à Abbeville avec le roi Charles VI son frère, eut quelques rapports avec Froissart, de qui il acheta alors, au prix de 20 francs d'or, un exemplaire du *Dit Royal* [4], l'un des poèmes composés par le fameux chroniqueur.

A. L.

---

1. L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, t. I, p. 106.

2. Léon de Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. III, n° 6348.

3. *Ibidem*, t. III, n° 6459.

4. *Ibidem*, t. III, n° 5557. Cet exemplaire du *Dit Royal* figure également dans les inventaires de 1417, 1427 et 1440.

LA COUR AMOUREUSE

DITE DE CHARLES VI

I.

Le 14 février 1400 (v. s.), jour de la Saint-Valentin, quelques grands seigneurs et poètes, rassemblés dans l'hôtel du duc de Bourgogne, à Paris, fondèrent, dans l'intention d'honorer le sexe féminin et de cultiver la poésie, une vaste association, qu'ils appelèrent la *Court amoureuse*.

Cette *Court amoureuse* est depuis longtemps connue : en 1728, Moreau de Mautour, le premier, si je ne me trompe, en révéla l'existence. Mais personne, depuis lors, n'a eu l'idée de consacrer ne fût-ce que quelques pages à l'étude de cette société, si intéressante pourtant au double point de vue de l'histoire des mœurs et de l'histoire littéraire du XVe siècle. Encore aujourd'hui, tout ce que nous en savons nous le tenons du petit article, insuffisant et inexact, paru sous le titre de *Notice d'un manuscrit de la Court amoureuse et des rois de l'Epinette* dans le tome VII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* [1].

Le manuscrit de la *Court amoureuse* qui fait l'objet de cette *Notice*, manuscrit que Moreau de Mautour trouva par hasard à la fin de 1727, est le fr. 10469 (anc. suppl. fr. 626) de la Bibliothèque nationale. C'est un curieux recueil d'armoiries, datant du XVIe siècle, sur la première page duquel on lit : « Appartient a Jehan Lalou, valenciennois. » Outre la liste des

1. *Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres*, t. VII, 1733, pp. 287-289. Les auteurs de l'article sont Moreau de Mautour et Antoine Lancelot, et non pas, comme le dit M. Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer*, p. 55, le marquis de Paulmy (qui naquit en 1722).

membres de la Cour amoureuse, il renferme un traité du blason, l'armorial des chevaliers et rois de l'Espinette, une ordonnance de Philippe, duc de Bourgogne, du dernier février 1429, enfin la liste des personnages qui prirent part aux joutes de Tournai en 1330. Les noms et armoiries des membres de la Cour amoureuse remplissent les 106 premières pages ; la liste en est fort incomplète : les 57 premiers noms, c'est-à-dire les plus importants, manquent. Moreau de Mautour énumère, d'après ce manuscrit, les principales charges que se partageaient les membres de la Cour amoureuse, nomme quelques-uns de ces derniers et place la fondation de la société vers 1410. Il remarque enfin « qu'on avoit composé la Court amoureuse d'officiers ayant rapport à ceux qui formoient celles des princes et celles des jurisdictions supérieures ».

De 1733 à nos jours, l'article du tome VII des *Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres* a été très souvent mis à contribution par de nombreux érudits, reproduit totalement ou en partie. La *Court amoureuse* de Charles VI fut confondue avec les prétendues *cours d'amour*, inventées par Nostradamus, et l'on ne vit en elle qu'une association galante, voluptueuse même, création de la frivole Isabeau de Bavière. Moreau de Mautour avait terminé sa *Notice* par la réflexion suivante : « On sçait qu'un pareil établissement étoit fort du goût de la cour de Charles VI et qu'Isabeau de Bavière, sa femme, qui avoit introduit le luxe et la magnificence, avoit aussi contribué à y introduire la galanterie. » On fut par la suite plus affirmatif. Villaret, continuant l'*Histoire de France* de Velly, ne voit dans la *Court amoureuse* qu'un « assemblage monstrueux » inventé par la reine et les courtisans. Le passage mérite d'être cité :

« On ne s'occupoit à la cour que d'amusements frivoles ; et le soin d'imaginer de nouveaux plaisirs étoit devenu la plus sérieuse occupation. Le goût de la reine pour le luxe, la magnificence et la galanterie avoit encore renchéri sur celui des courtisans. Ce fut sous ce règne (de Charles VI) qu'on vit fleurir la *Cour amoureuse*, formée, pour le nombre et la qualité des officiers, sur le modèle des cours souveraines : présidents, conseillers, maîtres des requêtes, auditeurs, chevaliers d'honneur, grands veneurs, secrétaires, gens du roi, leurs substituts ; en un mot, toutes les charges qui formoient les jurisdictions supérieures y étoient spécifiées. Les plus grands seigneurs bri-

guoient l'honneur d'y être admis. Les princes du sang étoient à la tête de cette compagnie entièrement consacrée à l'amour. On voit dans la liste des officiers les noms des plus anciennes familles du royaume ; on y voit des magistrats, et ce qui doit paraître singulier de nos jours, on est étonné de trouver dans cette association voluptueuse des docteurs en théologie, des grands vicaires, des chapelains, des curés, des chanoines de Paris et de plusieurs autres villes : assemblage monstrueux, et qui caractérise la dépravation d'un siècle grossier, où l'on ignoroit l'art si facile d'être vicieux, du moins avec décence[1]. »

Le Grand d'Aussy reproduit purement et simplement le jugement de Villaret : « La Court amoureuse, ajoute-t-il, fut un des fruits qu'enfanta l'esprit de frivolité répandu par la scandaleuse reine Isabeau. Heureuse au moins la France, si elle n'avoit que ce reproche à lui faire[2] ! » Les auteurs de l'*Histoire universelle*, publiée en Angleterre au siècle dernier, s'indignent pudiquement et voient dans la *Court amoureuse* de Charles VI l'un des symptômes de la déchéance de la France au XVe siècle ! « C'étoit une espèce de société formée pour le plaisir, et en même temps, pour tourner en ridicule tout ce qu'il y a de plus grave et de plus sérieux; symptôme aussi sûr que triste de la ruine d'un état[3]. »

Dans son curieux ouvrage *Sur les prérogatives des dames chez les Gaulois*[4], le président Rolland réimprime en partie l'article de Moreau de Mautour, et, le premier, juge avec un peu de bon sens la Cour amoureuse de Charles VI. Il s'efforce de montrer que cette association « est totalement différente des cours d'amours », et il remarque avec justesse que ces dernières « n'ont jamais été connues sous le nom de *Cours amoureuses* ».

A l'appui de sa thèse sur les cours d'amour, Raynouard men-

---

1. *Histoire de France* (de Velly) continuée par Villaret, tome VI de l'édit. in-4°. Paris, 1770, p. 280.

2. *Fabliaux ou contes*, 3e édit. Paris, 1829, p. 321.

3. *Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent, composée en anglois par une société de gens de lettres* (Salmon, Sale, Campbell, Swinton, Bower, etc.), traduction nouvelle (par P. Le Tourneur, d'Ussieux, Goffaux et autres). Paris, 1779-1789, in-8°, t. 76, p. 576.

4. *Recherches sur les prérogatives des dames chez les Gaulois, sur les cours d'amour*, etc. Paris, 1787, pp. 46 et 162.

tionne la *Court amoureuse* de Charles VI, « organisée, dit-il, d'après le mode des tribunaux du temps[1]. »

Diez[2] se refuse à reconnaître « une véritable cour de justice dans une assemblée, bizarre agrégation d'éléments disparates, et dont les membres, pour la plupart dignitaires ou bourgeois de villes éloignées, ne devaient résider à Paris qu'accidentellement. Il serait incompréhensible que l'histoire n'eût pas enrichi ses annales d'un fait si mémorable ». Pour Diez, cette cour amoureuse « n'est qu'une mise en scène de la cour allégorique de l'amour[3]; conséquemment, un jeu de circonstance. Le nord de la France aimait de passion ces sociétés, ces pompes burlesco-solennelles; pourquoi la cour plénière, ou le lit de justice de l'amour tant de fois cité, décrit par les poètes, n'aurait-il pas eu son tour de représentation » ?

Le baron de Reiffenberg, parlant des *Cours d'amour en Belgique*, dans la 1re partie du tome VII des *Bulletins de l'Acad. roy. des sciences et belles-lettres de Bruxelles*[4], dit quelques mots de la Cour amoureuse de Charles VI, à cause des Belges qui en faisaient partie. Il ne la connaît toujours que d'après le manuscrit incomplet de Moreau de Mautour, dont M. Lucien de Rosny avait pris une copie pour la Bibliothèque de Bruxelles. « Dans cette cour, dit-il, dont le roi était souverain, les femmes ne siégeaient pas; marque évidente de dégénération. »

Le Roux de Lincy mentionne en passant le « manuscrit de la Bibliothèque royale, n° suppl. fr. 624 (*sic*), contenant le nom et les armes des seigneurs vivant dans la première moitié du XVe siècle qui composaient une Cour amoureuse organisée comme un tribunal de ce temps[5]... » Cette Cour amoureuse, dit ailleurs le même érudit, créée « autant pour distraire le pauvre roi aliéné que pour satisfaire aux galants caprices d'Isabeau et de ses femmes, représentait d'autres cieux, d'autres mœurs, un

---

1. *Choix*, t. II, p. CXXII.

2. *Essai sur les cours d'amour*, trad. de Roisin. Paris, 1842, p. 97.

3. C'est également l'opinion de M. G. Paris. « *La Court d'amours* ou *Court amoureuse* du temps de Charles VI était une sorte de société galante qui prétendait représenter la cour du dieu d'Amour. » *Journal des Savants*, novembre 1888, p. 666, note 1.

4. P. 335.

5. *Les femmes célèbres de l'ancienne France*. Paris, 1847, p. 379.

passé disparu ; aussi n'a-t-elle exercé aucune influence littéraire sur les écrits de ce temps. Une mention incertaine dans l'ouvrage de Guillebert de Metz [1], et une liste de noms enfouie dans un manuscrit, voilà tout ce qui reste de cette institution dépaysée, à laquelle il aurait fallu les douceurs de la paix, le climat de la Provence et la langue des troubadours [2]. »

M. Trojel, enfin, puisant ses renseignements dans les articles de Moreau de Mautour et de Reiffenberg, consacre à la Cour amoureuse de Charles VI une page de son important ouvrage sur les *Cours d'amour* [3]. Il trouve cette Cour amoureuse « très énigmatique », et semble disposé à voir dans l'énumération du manuscrit 10469 la liste des personnages qui prirent part à une procession dans quelque fête.

II.

J'ai retrouvé dans un recueil d'armoiries de la Bibliothèque nationale, ms. fr. 5233 (anc. 9815.4. Letell.), la liste complète des membres de la *Court amoureuse*. Cet intéressant manuscrit, du XVIe siècle comme le 10469, resté inconnu, je crois, contient les armoiries suivantes : 1° f° 2 r°. Les armoiries des chevaliers de la Table ronde; 2° f° 18 r°. Les armoiries d'Alexandre le Grand et de ses douze capitaines; 3° f° 20 r°. Les armoiries des neuf preux; 4° f° 21 r°. Les armoiries de Charlemagne et de ses douze pairs; 5° f° 23 r°. Les armoiries du roi de France et de ses douze pairs; 6° f° 28 r°. Ordonnances « faictes en l'empire depuis qu'il a esté transporté aulx Allemans »; 7° f° 31 r°. Cérémonial du couronnement et de la déposition d'un empereur; 8° f° 39 r°. Armoiries des électeurs, des 4 piliers de l'empire, des 4 ducs, des 4 comtes, des 4 marquis, des 4 landgraves, des 4 burgraves, des 4 « chiefz de guerre », des 4 chevaliers, des 4 chambellans, des 4 francs, des 4 abbés, des 4 veneurs, des 4 villes, des 4 bourgs, des 4 villages, etc., de l'empire; 9° f° 52 r°. Armoiries des membres de la *Court amoureuse* de Charles VI;

1. Voir plus loin.
2. *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*. Paris, 1867, p. 437.
3. *Middelalderens Elskovshoffer*. Copenhague, 1888, p. 55.

10° f° 105 r°. Armoiries de quelques grandes maisons de France, d'Angleterre et des Pays-Bas. L'énumération des membres de la Cour amoureuse, au nombre de plus de 600, remplit les ff^os 52 r° — 102 v° du manuscrit.

Les manuscrits 10469 et 5233 de la Bibliothèque nationale, par trop sobres de détails concernant la *Court amoureuse*, se bornent à la simple énumération des noms et des armes. Si nous n'avions que ces deux recueils, nous aurions donc peine à répondre aux questions suivantes : où et quand prit naissance la vaste association appelée *Court amoureuse?* dans quel but fut-elle fondée ? quel en fut l'instigateur? Ces détails, nous les trouvons heureusement dans un autre recueil d'armoiries, qui fait partie à Vienne des *Archives de la Toison d'or*. Je n'ai pu, jusqu'à présent, consulter ce manuscrit. A son défaut, l'*Inventaire des Archives de l'ordre de la Toison d'or*, que fit en 1760 Emmanuel-Joseph de Turck, nous donnera les renseignements dont nous avons besoin. De Turck consacre une page de son *Inventaire* au manuscrit qui nous occupe. C'est un recueil d'armoiries sur lequel on lit : « Ce livre appartient et est à Gilles Rebecques, roi d'armes de Hainaut, de Hollande, de Zeelande, de la Basse-Frise, de Namur et du Cambrésis. »

« Les armoiries dont il s'agit ici, dit de Turck, sont celles des membres qui composoient la Cour d'amour, établie en France en 1400. Dans le même livre se trouve une copie de la chartre de cette Cour, publiée à Paris dans l'hôtel d'Artois, le jour de Saint-Valentin de la même année 1400, dans laquelle chartre sont insérés les statuts de cette institution.

« Cette *Cour amoureuse* (c'est ainsi qu'elle est désignée dans les statuts), fondée sur l'humilité et la fidélité ou probité, et instituée à l'honneur des dames, étoit composée : 1° d'un chef nommé *Prince de la Cour d'amour*; 2° de 3 *grands conservateurs*, qui furent, au temps de l'institution, Charles, roi de France; Philippe, duc de Bourgogne, et Louis, duc de Bourbon; 3° de plusieurs autres personnes de la première classe, qualifiées seulement de *conservateurs*; 4° de 24 chevaliers, écuiers et autres, possédant la rhétorique et la poésie, appellés *ministres de la Cour*, lesquels avoient la principale autorité après les grands conservateurs, et étoient chargés de présenter aux assemblées que cette cour étoit obligée de tenir dans certains temps de l'année, des balades et autres pièces de poésies, suivant qu'il

étoit réglé par les statuts ; 5° de quelques officiers tels que *trésoriers des chartres, secrétaires, concierges* et *huissiers*[1]. »

III.

La liste des membres de la *Court amoureuse*, dont le manuscrit 5233 de la Bibliothèque nationale nous a conservé une copie, contient les noms de tous les personnages qui, dès le 14 février 1400, firent partie de l'association. Cette liste, à ce qu'on peut voir, a été dressée plusieurs années après la fondation de la Cour amoureuse : ainsi le poète savoisien Amé Malingre y est appelé « maistre d'hostel de monseigneur le prince de la Moree », emploi qu'il obtint en 1404 ; Martin Gouge, nommé évêque de Chartres en 1406, figure dans la liste avec ce titre ; Jacques de Châtillon y est qualifié d'amiral de France, et l'on sait qu'il ne remplit cette charge que depuis 1408, à la place de Pierre de Breban. Ce qui ne veut pas dire que Jacques de Châtillon soit entré dans la Cour amoureuse après 1408, ou Martin Gouge après 1406, ou Malingre après 1404. Le secrétaire chargé de rédiger la liste des membres de la Cour amoureuse donna aux personnages les titres qu'ils avaient non pas au moment de leur admission dans la société, mais au moment de la rédaction de la liste. Les membres décédés figurent dans celle-ci, sans mention spéciale, aussi bien que les vivants. Le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, mort le 27 avril 1404, est au premier rang, après le roi Charles VI ; on trouve dans la liste deux archevêques de Sens, Guillaume de Dormans, mort le 2 octobre 1405, et son successeur, Jean de Montaigu. Le décès de deux seuls membres est mentionné : ces deux personnages, *ministres* de la Cour amoureuse, venaient probablement de

1. Bib. Nat. ms. fr. 9001, pp. 288-9. — Cette page de l'*Inventaire* de de Turck a été reproduite mot à mot, sans indication de provenance, par le baron de Reiffenberg, dans ses *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*, V, pp. 340-341, et dans les *Bulletins de l'Académie roy. des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. VII, 1re partie, 1840, p. 339. Le baron de Reiffenberg n'a pas vu que cette *Cour amoureuse de 1400* était la même que celle dont avait parlé Moreau de Mautour. — D'après Reiffenberg, M. Trojel consacre quelques lignes de sa Thèse, p. 80, à cette Cour amoureuse de 1400.

mourir au moment précisément où la liste des membres était élaborée, et comme ils occupaient dans la société une charge fort importante, ils furent immédiatement remplacés :

Thibault de Maisseray ou lieu de feu Guillame Maigret que Dieu absoille.
Maistre Eustache Mercadé, prevost de Dampierre ou lieu de Jehan Carité.

Guillaume Maigret mourut en 1416, ce qui nous donne un *terminus a quo*. D'un autre côté, Jean le Meingre est encore qualifié dans notre liste de maréchal de France, charge dont il se démit en 1418. Il est possible même de préciser davantage. On trouve parmi les hauts personnages de la Cour amoureuse le nom de Jean Rasoir, seigneur d'Audoumez, « thresorier de Jehan, daulphin de Viennois. » Or Jean, duc de Touraine, ne devint dauphin de Viennois qu'à la mort de son frère Louis, duc de Guyenne, survenue le 18 décembre 1415 ; Jean lui-même mourut le 5 avril 1417. C'est donc en 1416 vraisemblablement que fut dressée la liste des membres de la Cour amoureuse, dont nous avons copie dans les manuscrits 5233 et 10469.

Voici, d'après le manuscrit 5233, les noms de quelques membres de la Cour amoureuse[1] :

1° Viennent d'abord les trois grands conservateurs[2] :

Charles, roy de France, sixiesme du nom, souverain conservateur de la Court amoureuse;

Philippes de Vallois, duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgongne, etc., premier conservateur de la Court amoureuse;

Loys, duc de Bourbon, souverain conservateur de la Court amoureuse.

---

1. Ce n'est pas la place ici d'énumérer les 600 et quelques noms du ms. 5233. Je me bornerai à citer les personnages qui me paraîtront les plus importants, et ceux qui présentent quelque intérêt littéraire. Tous d'ailleurs sont intéressants à divers titres, et la liste complète mériterait certainement d'être publiée. Pour le moment, les 200 noms environ que je citerai suffiront à donner une idée des éléments qui composaient la Cour amoureuse. — Il est clair que je laisse de côté toute question de blason.

2. Le ms. 10469 commence sa liste à Messire Robert de Boissay (voir plus loin), p. 1, ce qui correspond au f° 57 r° du ms. 5233 : manquent donc les noms contenus dans les ff°s 52 r° — 56 v° du 5233, c'est-à-dire 57 noms. Manquent également : 1° un feuillet entre les pages actuelles 6 et 7 (dans le ms. 5233, c'est le f° 60), c'est-à-dire 12 noms; 2° un feuillet entre les pages actuelles 10 et 11 (dans le ms. 5233, c'est le f° 63), c'est-à-dire 12 noms. Les pages 47 à 62, 51 à 57, 63 à 64 ne se trouvent pas reliées à leur place. En

2° Les conservateurs (f° 52 v°) : 11 personnages :

Messire Loïs, duc en Bavière [1];

Loïs, filz du roy de Navarre, conte de Mortaigne [2];

Jehan, filz de Loys, duc de Bourbon, conte de Cleremont, conservateur de la Court amoureuse [3];

Jacques de Bourbon, conte de la Marche, conservateur de la Court amoureuse [4];

Loïs, conte de Vendosme [5];

Loïs, duc en Bavière, conte de Haynaut, de Hollande et de Zeellande [6];

---

outre, ce qui augmente la confusion, la rubrique *Escuyers d'amours* manque. Voici, d'après le ms. 10469, comment sont répartis les 600 membres de la Cour amoureuse. Après 85 noms de chevaliers et grands seigneurs pp. 1-15, on trouve, p. 15, les Grands veneurs de la Court, 2 noms; p. 15, les Trésoriers « des chartres et registres amoureuses », 190 noms; p. 47, les Auditeurs, 9 noms; p. 48, les Chevaliers d'honneur et Conseillers, 63 noms; p. 59, les Chevaliers trésoriers de la Court, 52 noms; p. 68, les Maîtres des requêtes, 58 noms; p. 78, les Secrétaires, 32 noms; p. 103, les Substituts du procureur général, 8 noms; p. 104, les Concierges des jardins et vergers amoureux, 4 noms; p. 105, les Veneurs, 10 noms.

1. Louis, duc de Bavière à Ingolstadt, dit *le Barbu*, frère d'Isabeau de Bavière, grand-maître de l'hôtel du roi. Voy. P. Anselme, *Hist. généal. de la maison royale de France*, t. VIII, p. 344.

2. Il s'agit ici de Pierre (et non pas Louis) d'Evreux, comte de Mortain, 3e fils de Charles le Mauvais, mort le 29 juillet 1412. Mortain fut érigé en comté-pairie par Charles VI en faveur de Pierre d'Evreux, en mai 1407 et mars 1408. Anselme, t. III, p. 103.

3. Jean Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, etc. Prisonnier à Azincourt, il mourut en Angleterre en janvier 1434. Loué maintes fois par Christine de Pisan (Edit. Roy., t. I, pp. 277-279) qui dans un rondeau fait allusion à ses qualités littéraires :

Qui vous en a tant appris
Noble duc des Bourbonnoiz
Des gracieux esbanoiz
Qui sont en dicter compris?

4. Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, seigneur de Montagu et de Belac, grand chambellan de France, mort le 24 septembre 1438. Anselme, t. I, p. 320.

5. Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, grand chambellan et grand maître de France. Prisonnier à Azincourt, mort le 21 décembre 1446. Anselme, t. I, p. 322.

6. Les comtes de Hainaut et de Hollande, contemporains de la Cour amoureuse, sont Albert de Bavière, mort le 13 décembre 1404, et son fils Guillaume de Bavière, mort le 31 mai 1417.

Wallerand de Luxembourg, conte de Ligni et de Sainct Pol [1];

Edouard, filz de [Robert], duc de Bar, marcquis du Pont, conservateur de la Court amoureuse [2];

Charles, seigneur d'Albrecht, connestable de France [3];

Messire Jacques de Bourbon, seigneur de Preaux [4];

Messire Guillame de Melun, conte de Tancarville [5].

3° Le Prince d'amour (f° 53 r°) :

Pierre de Haulteville, dict le Mannier, seigneur d'Ars, eschanchon du roy, Prince d'amour de ceste feste [6].

4° Les vingt-quatre ministres de la Court amoureuse (f° 53 v°) :

Jacques de Chastillon, chevalier, seigneur de Dampierre et de Rolencourt, admiral de France [7];

Messire Jehan, seigneur de Werchyn, seneschal de Haynaut, ministre de la Court amoureuse, chambellan du roy [8];

---

1. Grand maître et souverain réformateur des eaux et forêts de France en 1402, grand bouteiller de France en 1410, connétable en 1411, mort le 19 août 1413. Anselme, t. VI, p. 223.

2. Edouard III succéda au duché de Bar, au marquisat de Pont-à-Mousson, à la seigneurie de Casal, à Robert, son père, mort en 1411. Tué à Azincourt.

3. Tué à Azincourt. Christine de Pisan vante son courage à soutenir la cause des femmes (Edit. Roy, t. I, pp. 210 et 211); elle lui fait hommage de son *Débat de deux amans*. Anselme, t. VI, p. 205.

4. Grand bouteiller de France, mort avant le mois de septembre 1417. Anselme, t. I, p. 364.

5. Premier chambellan du roi, connétable et chambellan héréditaire de Normandie, souverain maître et général réformateur des eaux et forêts de France, grand bouteiller de France, premier president lay de la chambre des comptes, tué à Azincourt. Anselme, t. VIII, p. 553 et p. 877.

6. Un Pierre de Hauteville figure parmi les écuyers d'écurie de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Voy. [Labarre] *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*. Paris, 1729, in-4°, t. II, p. 236.

7. Conseiller et chambellan du roi, amiral en 1408, tué à Azincourt. Anselme, t. VII, p. 816.

8. Tué à Azincourt. Christine de Pisan en fait le plus grand éloge et le choisit fréquemment comme arbitre de questions d'amour controversées ou délicates. Voyez surtout le *Dit des trois jugements* qui commence par ces vers :

Bon seneschal de Haynault, preux et saige,
Vaillant en fais et gentil de lignage,
Loyal, courtois de fait et de langage,
Duit et apris....

Jehan de Sainct Pierre, chevalier, seneschal d'Eu, chambellan du roy, ministre de la Court amoureuse[1];

Guillame Cassinel, chevalier, seigneur de Royneuville, maistre d'hostel de la royne, ministre et chanchellier de la Court amoureuse[2];

Guillame, seigneur de Tignonville, chevalier, chambellan du roy, ministre de la Court amoureuse[3];

David de Brimeu, chevalier, seigneur de Marigny, chambellan du roy, ministre de la Court amoureuse[4];

Messire Jehan de Maintenon, chambellan du roy, seigneur de Bus;

Florens d'Encre, chevalier, seigneur d'Estree et chevalier du guet de Paris, et ministre de la Court amoureuse[5];

Jehan de Montenay, chevalier, chambellan du roy, ministre et thresorier de la Court amoureuse[6];

Messire Jehan de Basan, seigneur de Bouricourt, chambellan du roy, ministre de la Court;

Coppin de la Viesville, escuier, seigneur de Norren, escuier trenchant de monseigneur le duc de Guyenne[7];

Maistre Jehan Charles, secretaire du roy, premier ministre et premier president de la Court amoureuse;

---

1. Fils de Jean le Seneschal, l'un des auteurs du *Livre des Cent ballades*. Voy. de Queux de Saint-Hilaire, *Le Livre des Cent ballades*. Complément, p. XXI.

2. Guillaume Cassinel, seigneur de Romainville (et non pas Royneuville), de Pomponne et de Ver, maître d'hôtel de la reine, mort le 27 avril 1413. Ses deux fils firent également partie de la Cour amoureuse : Guillaume Cassinel, seigneur de Pomponne, écuyer d'honneur du roi, et Raoul Cassinel, écuyer, seigneur de Cuys et d'Anyse en Champagne; ils figurent (f° 68 r°) parmi les chevaliers d'honneur, conseillers de la Cour amoureuse. Anselme, t. II, p. 40-41.

3. Chevalier, conseiller et chambellan de Charles VI, prévôt de Paris, président de la chambre des comptes, traducteur du *Livre des philosophes*. Voy. P. Paris, *Mss. fr.*, t. V, p. 2; *Le livre des Cent ballades*, pp. 217 et 237.

4. Un David de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, chevalier, figure parmi les conseillers et chambellans de Jean, duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 104, 124, 207. Cf. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 153 et t. V, p. 375.

5. Messire Florent d'Encre, chevalier, chambellan de Jean, duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 126. Monstrelet, t. III, p. 26.

6. Religieux de Saint-Denis, t. VI, p. 343. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 290.

7. Voy. Monstrelet, t. III, p. 246; IV, p. 159; VI, pp. 237, 244. Lorsque Michele de France, duchesse de Bourgogne, mourut en 1423, on crut que

Guillame Foucquault, escuyer, seigneur de Gicourt[1];
Guillame Sanguin, eschanchon du roy[2];
Bureau de Danmartin[3];
Jehan d'Ouiville, escuyer;
Jehan de Villeroye, dict Bricquet[4];

« sa mort avoit esté avancee. Et de fait en fut souspeçonnee une sienne demoiselle nommee Ourse, femme a Copin de la Viefville, natifve d'Alemaigne, laquelle estoit a la dicte duchesse moult famillere, portant son seel. » Monstrelet, t. IV, p. 118.

1. Ecuyer, valet de chambre du roi. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, 239.

2. L'un des plus riches bourgeois de Paris, anobli avec son frère Jean par lettres du 22 décembre 1400. Il possédait les terres de Maffliers, de la Mallemaison, de Bethemont, de Chauvry, d'Ormesson, etc. Il était écuyer et échanson du roi, maître d'hôtel et conseiller du duc de Bourgogne auquel il prêta de grosses sommes. Il mourut le 14 février 1442. Guillebert de Metz vante « l'ostel de Guillemin Sanguin, en la rue Bourdonnais d'excellent édifice, ou il a de sereures autant comme il a de jours en l'an ». Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, pp. 340-347. Anselme, t. VIII, p. 264. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 142 et p. 222.

3. Cet intéressant personnage mérite une mention spéciale. Changeur et orfèvre, il était le fournisseur de Louis de Valois, duc d'Orléans; sa femme était la parfumeuse en titre de la reine Isabeau. Dans des remontrances faites au roi, en 1412, Bureau de Dammartin est accusé de s'être enrichi aux dépens du trésor public et d'avoir favorisé le luxe de la cour. Membre actif du parti Armagnac, il fut en butte à la haine de Jean sans Peur : ce fut lui, avec Michaut Lalier, qui découvrit, en 1416, la conspiration de Nicolas d'Orgemont, le Boiteux. Ses hôtels de la rue de la Courroierie et de la rue Saint-Denis furent donnés par le roi d'Angleterre à Raoul de Neuville. Bureau de Dammartin était le protecteur de Laurent de Premierfait. Guillebert de Metz cite « le bel hostel de Bureau Dampmartin en la Courarie », et il ajoute : « lequel Bureau, entre les autres choses de son estat, tenoit un poete de grant auctorité, appelé maistre Lorens de Premierfaict. » On lit de même à la fin d'un ms. de la traduction du *Décaméron*, faite en 1414 : « Translaté en françois a Paris, en l'ostel de noble, sage et honneste homme Bureau de Dampmartin, conseiller de treshault et tresnoble prince Charles, sixiesme de ce nom, roy de France, par Laurens de Premierfait, familier du dit Bureau. » P. Paris, *Mss. fr.*, t. I, p. 238. Voy. sur Bureau de Dammartin, Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, pp. 332-335. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 73. Sauval, *Histoire et antiquités de Paris*, t. III, p. 308, 322. Monstrelet, t. II, p. 308; t. III, p. 140, p. 201. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, p. 159

4. Sommelier de corps de Philippe le Hardi, Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 48.

Henriet de Boisy, escuyer, panetier du roy [1];
Jacquet Charles, vallet de chambre du roy;
Binde de Hametel, sommelier de corps du roy;
Maistre Baulde des Bordes, secretaire du roy et de monseigneur le duc de Bourgongne [2];
Guillame Maigret, maistre des eauwes et des forestz de Valloys;
Maistre Jehan du Chastel, secretaire du roy [3];
Jehan Carité, channoine de Laon.

Nous trouvons ensuite dans notre manuscrit, f° 55 v°, les noms de sept personnages qui probablement avaient remplacé dans la Cour amoureuse les *ministres* décédés. Cassinel, Tignonville, Jean de Werchyn, sénéchal de Hainaut, Jean de Saint-Pierre, sénéchal d'Eu, Jacques de Châtillon, Maigret et Carité, étaient morts, en effet, lorsque fut rédigée notre liste. Ce sont :

Thibault de Maisseray [4] ou lieu de feu Guillame Maigret que Dieu absoille;
Maistre Eustache Mercadé [5], prevost de Dampierre, ou lieu de Jehan Carité;
Jehan de Talenté, secretaire de monseigneur le duc de Bourgongne [6];
Maistre Jehan Austria, docteur en theologie, president de la Court amoureuse;
Maistre Gaulthier Col, notaire et secretaire du roy [7];

---

1. Voy. Monstrelet, t. III, p. 58, 119, et Tuetey, *Testaments enregistrés au parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, dans le t. III des *Mélanges historiques*, 2e série (*Doc. inéd.*), pp. 471 et 473.

2. Voy. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 115 et p. 196; Religieux de Saint-Denis, t. V, p. 173; Monstrelet, t. III, 246, t. VI, 247, 266; Douët d'Arcq, *Choix*, t. I. p. 368.

3. Monstrelet, t. VI, p. 152, p. 160. C'est peut-être lui qui est l'auteur d'un petit poème, intitulé « *Le Pin maistre Jehan Chastel* ». Bib. Nat. ms. fr. 1727, ff° 85-93.

4. Ecuyer. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 243, 291, 296. Tuetey, *ouv. cit.*, pp. 336, 340-342.

5. Auteur d'un *Mystère de la Passion*. Voy. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 134. *Romania*, t. XVI, p. 416.

6. Ce personnage ne figure pas dans les listes des secrétaires des ducs de Bourgogne données par Labarre, *ouv. cit.*, t. II.

7. Gontier Col, secrétaire du roi, humaniste, grand ami de Jean de Montreuil et de Nicolas de Clémanges, mort à Paris en 1418. Voy. *Nouv. biog. générale*, article signé B. H[auréau]. Piaget, *Martin Le Franc*, pp. 68-70.

Maistre Jehan de Monstreuille, prevost de Saint Pierre de Lille[1];

Maistre Nicollas Veant, chantre de Poictiers et general conseillier du roy sur le faict des aides.

5° Puis viennent, des ff° 56 r° — 66 r°, 121 grands personnages ecclésiastiques et grands seigneurs, dont les fonctions dans la Cour amoureuse ne sont pas nettement définies. Voici les plus importants :

Messire Guillame de Dormans, archevescque de Sens[2];

Messire [Charles] de Poictiers, evescque de Challon[3];

Messire Loïs de Latrimoulle, evescque de Tournay[4];

Messire Jehan de Montagu, archevescque de Sens[5];

Messire Martin Gouge, evescque de Chartres[6];

Messire Arnault de Corbie, chanchellier de France[7];

Messire Jacques, seigneur de Montmorenchy[8];

Messire Hutin, seigneur d'Omont[9];

Messire Robert, seigneur de Borssay (*sic*)[10];

Messire Jehan de Hangest Hougueville, maistre des arcbalestriers de France[11];

Messire Charles de Chambelly[12];

---

1. Sur ce personnage, voy. la thèse de M. A. Thomas *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*. Paris, 1883, in-8°.

2. Mort le 2 octobre 1405.

3. Mort le 7 septembre 1433.

4. Mort en octobre 1410.

5. Mort le 25 octobre 1415.

6. Nommé évêque de Chartres en 1406; depuis 1415, évêque de Clermont; mort en 1444.

7. Voy. Anselme, t. VI, p. 346.

8. Conseiller et chambellan de Charles VI et de Philippe de Bourgogne, mort en 1414. Anselme, t. III, p. 574.

9. Jean, dit Hutin, sire d'Aumont, chevalier, échanson du roi, tué à Azincourt. Anselme, t. IV, p. 873.

10. Sur Robert de Boessay ou de Boissay, maître d'hôtel du roy, voy. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 164, 334, 341; id. *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, pp. 200, 212, 257. Monstrelet, t. II, pp. 276, 350; t. III, p. 118.

11. Conseiller et chambellan du roi. Etait mort en 1407. Anselme, t. VIII, p. 63. Faisait également partie de la Cour amoureuse Jean de Hangest, seigneur de Genlis, partisan du duc de Bourgogne, mort en 1421, sur lequel voy. Anselme, t. VI, p. 746.

12. Chambellan de Philippe le Hardi. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 42.

Messire Anthoyne de Craon [1];
Messire Regnault d'Angennes [2];
Messire David, seigneur de Rambures [3];
Messire Thibault de Soisson, seigneur de Moreul [4];
Messire Wyttart, seigneur de Bours [5];
Monseigneur le Galoys d'Aunay [6];
Messire [Guy], seigneur de la Rochefoucault [7];
Messire Robert, seigneur de Waurin [8];
Messire Charles, conte de Dammartin, seigneur de la Riviere [9];
Messire Guillame, seigneur de Ligne [10];
Messire Guy de Neelle, seigneur d'Auffemont [11];
Messire Charles Martel, seigneur de Bacqueville [12];

---

1. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, grand panetier de France, mort à Azincourt. Anselme, t. VIII, p. 623. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 100 et 120. — Jean de Craon, seigneur de Montbazon, grand échanson de France, tué à Azincourt, était aussi membre de la Cour amoureuse. Anselme, t. VIII, p. 566.

2. Seigneur de Rambouillet, capitaine du château du Louvre. Anselme, t. II, p. 423.

3. Chevalier, conseiller et chambellan du roi, maître des arbalétriers de France, mort en 1415. Anselme, t. VIII, p. 65.

4. Conseiller et chambellan du roi, mort le 28 avril 1434. Anselme, t. VI, p. 718.

5. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, tué à Azincourt. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 39, 120 et 123. Monstrelet, t. II, p. 414; t. III, p. 113.

6. Robert d'Aunoy, dit *le Galois*, seigneur d'Orville, maître d'hôtel, conseiller et chambellan du roi, souverain maître et général réformateur des eaux et forêts de France, mort le 21 novembre 1414. Anselme, t. VIII, p. 880.

7. Conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, testa en 1427. Anselme, t. IV, p. 423.

8. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, tué à Azincourt. Anselme, t. VI, p. 705. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 121.

9. Grand maître et général réformateur des eaux et forêts de France, mort en 1429. Anselme, t. VIII, p. 895. — Faisait aussi partie de la Cour amoureuse messire Jacques de la Rivière, seigneur d'Auneau, chambellan du roi, mort en 1413. Anselme, t. VIII, p. 897.

10. Maréchal de Hainaut, mort en 1411. Anselme, t. VIII, p. 33.

11. Conseiller et chambellan du roi, grand maître de la maison d'Isabeau de Bavière, tué à Azincourt. Anselme, t. VI, p. 51.

12. Le P. Anselme ne mentionne de Charles Martel qu'à la fin du XVe et au XVIe siècles. Les Martel, seigneurs de Bacqueville, contemporains de la Cour amoureuse, sont Guillaume, conseiller et chambellan du roi, porte-ori-

Messire Jehan, seigneur des Bordes [1];
Messire Collart d'Estouteville, seigneur de Torsy [2];
Messire Charles, seigneur de Savoisy [3];
Messire Baugois d'Ailly, vidasme d'Amiens [4];
Messire George, seigneur de Latrimoulle [5];
Messire Jacques, seigneur de Helly [6];
Messire Jehan de Ghistelle [7];
Messire Jehan, seigneur de la Hamedde [8];
Messire Rocque de Poix, seigneur d'Ignaucourt [9];
Messire Bruneau de Sainct Cler [10];
Messire Philippes de Poictiers [11];
Messire Jehan le Mengre, conte de Beaufort, d'Alès, mareschal de France [12];
Messire Jehan, seigneur de Croy [13];

---

flamme de France, et son fils Jean, tous les deux tués à Azincourt. Anselme, t. VIII, pp. 208 et 210.

1. Châtelain de Beauvais, chambellan du roi. Anselme, t. VIII, p. 207. Tuetey. *ouv. cit.*, pp. 284, 577-578.

2. Conseiller et chambellan du roi, mort avant 1416. — Etaient aussi membres de la Cour amoureuse Jeannet d'Estouteville et Charlot d'Estouteville, écuyers. Anselme, t. VIII, p. 97.

3. Conseiller et premier chambellan du roi, grand échanson de France, mort le 3 août 1420. Anselme, t. VIII, p. 548. P. Paris, *Mss. fr.*, t. V, p. 167.

4. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 13, 41, 120.

5. Grand chambellan, souverain maître et réformateur des eaux et forêts de France. Prisonnier à Azincourt, mort le 6 mai 1446. Anselme, t. IV, p. 164. — Pierre de la Trémoille, baron de Dours, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, faisait aussi partie de la Cour amoureuse.

6. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 39, 45, 121. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 153, 411; t. V, p. 13.

7. Chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 132, Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 153.

8. Chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 123.

9. Mort à Azincourt. Anselme, t. VII, p. 823.

10. Grand maître de l'hôtel du roi, prévôt de Paris, chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 38. Religieux de Saint-Denis, t. IV, pp. 385, 479; t. V, p. 235. Tuetey, *ouv. cit.*, p. 430.

11. Tué à Azincourt. Anselme, t. II, p. 208.

12. Prisonnier à Azincourt, mort en 1421. Anselme, t. VI, p. 760. De Queux de Saint-Hilaire, *Le Livre des Cent ballades*, p. 248.

13. Conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, tué à Azincourt. Anselme, t. VIII, p. 565.

Messire Guy, seigneur de Monceaux [1];
Messire Hue Bournel, seigneur de Thiembronne [2];
Messire Jehan, seigneur de Chambrillac [3];
Messire Robert de Chastillon, seigneur de Douy [4];
Messire Jehan, seigneur de Torsay [5];
Messire Regnault de Folleville, seigneur de Dommartin [6];
Messire Guichart Daulphin, seigneur de Galigni [7];
Messire Jehan, seigneur de Chasteaumorant [8];
Messire Gadifer de la Salle [9];
Messire Paonnet de Prie [10];
Messire Franchois d'Aubrecicourt, seigneur [de Ville-Oiseau] [11];
Messire Raoul, seigneur de Gaucourt [12];
Seigneur de Rieux, mareschal de France [13];

---

1. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 308.

2. Chambellan du roi. Anselme, t. VIII, p. 152.

3. Conseiller et chambellan du roi, sénéchal du Périgord. Anselme, t. VII, p. 922. De Queux de Saint-Hilaire, *ouv. cit.*, p. 232 et 205.

4. Conseiller et chambellan du roi, mort à Azincourt. Anselme, t. VI, p. 122. — On trouve également comme membres de la Cour amoureuse Charles de Chastillon, seigneur de Bonneuil, qui testa en 1439, et Jacques de Chastillon, écuyer, chambellan du duc de Bourgogne. Anselme, t. VI, p. 124. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 41.

5. Maître des arbalétriers de France, chambellan du roi et du duc de Berry, sénéchal de Poitou, Anselme, t. VIII, p. 69. Voyez son éloge dans Christine de Pisan, édit. Roy, t. I, p. 221.

6. Voy. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 164, et Monstrelet, t. III, p. 295; t. VI, p. 266.

7. Conseiller et chambellan du roi, souverain maître de l'hôtel du roi, gouverneur de Dauphiné, tué à Azincourt. Anselme, t. VIII, p. 346.

8. Conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 13, 40. Dans le *Débat des deux amants*, Christine de Pisan fait l'éloge du « bon Chastiaumorant ». P. Paris, *Mss. fr.*, t. V, p. 166.

9. L'un des seigneurs du parti d'Orléans. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 493.

10. Seigneur de Moulins, en Berry, chambellan du roi. Anselme, t. VIII, p. 114.

11. Chambellan du duc de Bourbon. Anselme, t. VI, p. 277. De Queux de Saint-Hilaire, *ouv. cit.*, pp. 223 et 241. Voy. son éloge dans Christine de Pisan, édit. Roy, t. I, pp. 221 et 304.

12. Chambellan du roi, bailli de Rouen, tué dans une sédition à Rouen en 1417. Anselme, t. VIII, p. 370.

13. Jean, sire de Rieux et de Rochefort, mort le 7 septembre 1417. Anselme, t. VI, p. 762.

Seigneur de Crecquy [1];
Messire Pierre d'Orgemont, seigneur de Monjay [2];
Messire Jehan, seigneur de Roubais [3];
Messire Jehan, seigneur de Roussay, grant maistre d'hostel de la royne [4];
Monseigneur [Jehan], conte de Roussy et de Braine [5];
Messire Jehan de Noyers, seigneur de Remaucourt [6];
Messire L'Hermite de Laffoy [7];
Messire Guy, seigneur de la Rocheguyon [8];
Messire Jehan, seigneur de Courchelles [9];
Messire Jacquet, seigneur de Blaru [10];
Messire Jehan de Dreux, seigneur [de Houlbec] [11];
Messire Guillame Crespin, seigneur de Masnuy (*sic*) [12];
Messire Jehan Betas, seigneur de Harneville [13];
Messire Charles d'Ivry [14];
Messire [Loïs de Chalon], conte de Tonnerre [15];

---

1. Jean, sire de Créqui, mort en 1411. Anselme, t. VI, p. 781.

2. Chambellan du roi, échanson du duc de Bourgogne, tué à Azincourt. Anselme, t. VI, p. 338.

3. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 123, 206.

4. Voy. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 164.

5. Tué à Azincourt. Anselme, t. VIII, p. 869.

6. Conseiller et chambellan du roi. Anselme, t. VI, p. 655.

7. Messire L'Hermite de la Faye, chambellan du roi, sénéchal de Beaucaire. Religieux de Saint-Denis, t. II, p. 597; t. III, p. 513; t. V, p. 81. Monstrelet, t. II, 360.

8. Conseiller et chambellan du roi, grand panetier de France, mort en novembre 1411. Anselme, t. VIII, p. 620.

9. Conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 111, 131. Longnon, *ouv. cit.*, p. 74.

10. Voy. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 12, 290, 334.

11. Tué à Azincourt. Anselme, t. I, p. 437. On trouve aussi faisant partie de la Cour amoureuse Simon de Dreux, seigneur de Beaussart, mort en 1420, et Gauvain de Dreux, écuyer.

12. Sur Guillaume Crespin, seigneur de Mauny, du Bec-Crespin, etc., voy. Anselme, t. VI, p. 635.

13. Voy. Religieux de Saint-Denis, t. VI, p. 101.

14. Charles, baron d'Ivry, seigneur d'Oisery, chevalier, conseiller et chambellan du roi, maître et réformateur des eaux et forêts de France. — Un Jean d'Ivry était aussi membre de la Cour amoureuse. Voy. *Le Livre des Cent ballades*, pp. 221 et 240. Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, pp. 250, 262.

15. Tué à la bataille de Verneuil. Anselme, t. VIII, p. 419.

Messire Robinet de Mailly [1];

Messire Haguaut, seigneur de Haguenonville [2];

Messire Hue de Lannoy [3];

Jehan Rasoir, seigneur d'Audoumez, thresorier de Jehan, daulphin de Viennois [4].

6° « Chy s'ensuy[ven]t les auditeurs de la Court amoureuse. » f° 66 r° : 9 personnages :

Maistre Hues de Quayen, prevost de l'eglise de Sainct Omer, chantre de Coustances et maistre des requestes de l'hostel du roy, grant auditeur de la Court amoureuse;

Maistre Jehan de Norry, thresorier de l'eglise de Cambray, maistre des requestes de l'hostel du roy;

Maistre Jacques du Gart, conseillier du roy en parlement [5];

Maistre Philippes de Corbye, maistre des requestes de l'hostel du roy [6];

Pierre de Montberthaut, thresorier de France [7].

7° « Chy s'ensuy[ven]t les chevaliers d'honneur conseilliers de la Court amoureuse. » f° 66 v° : 63 noms (a) :

Messire Eustache de Gaucourt, seigneur de la Granche Manesier et de Brey, grant fauconnier de France [8];

---

1. Conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourgogne, grand panetier de France, mort en 1419. Anselme, t. VIII, p. 624. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 108, 113, 128.

2. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 164.

3. Hue ou Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, chevalier, conseiller et chambellan du roi, grand maître des arbalétriers, mort le 1er mai 1456 âgé de 72 ans. — Jean Ier du nom, dit Ramaige ou le Ramager, seigneur de Lannoy, faisait aussi partie de la Cour amoureuse. Anselme, t. VIII, pp. 72 et 73.

4. Mort le 8 mai 1432. Anselme, t. VIII, p. 282.

5. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 377. Tuetey, *ouv. cit.*, p. 256.

6. Fils naturel d'Arnaud de Corbie, chancelier, légitimé en 1400. Conseiller au parlement, massacré par les Bourguignons en 1418. Anselme, t. VI, p. 349.

7. Conseiller du roi et du duc de Bourgogne, intendant des finances. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 16, 112.

8. Conseiller et chambellan du roi, mort en 1415. Anselme, t. VIII, p. 750.

(a) Deux noms manquent f° 67 r° et f° 69 r°; de même dans le ms. 10469, pp. 49 et 53.

Messire Adam de Gaillonnel, seigneur de la Neuville sur Amrel (*sic*), chambellan du roy [1];

Messire Rollant d'Utquerque [2];

Messire Pierre de Montmorin [3];

Messire Charles de Sainct Saulflieu [4];

Messire Caorsquin, chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne [5];

Messire Blanchet Bracque, seigneur de Courchelles [6];

Messire Gasse, seigneur de Bouconviller [7];

Messire Pierre de Fontenay, seigneur de Rance [8];

Messire Pierre d'Omont, seigneur de Cramoisy [9];

Messire Hector de Sainte More, chamberlan du roy [10];

Messire Loïs, seigneur de Chepoy [11];

Messire Franchois de L'Hospital, seigneur de [Soisy-aux-Loges] [12];

Messire Thibault, seigneur de Chantemerle [13];

---

1. Seigneur de la Neuville sur Auneuil. Anselme, t. VIII, p. 686. Regnaut de Gaillonel, écuyer, panetier du roi, faisait aussi partie de la Cour amoureuse. Tuetey, *ouv. cit.*, p. 567.

2. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, grand panetier de France. Anselme, t. VIII, p. 664. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 124, 179, 208. Longnon, *ouv. cit.*, p. 86.

3. Anselme, t. VIII, p. 814.

4. Monstrelet, t. III, p. 267; t. IV, p. 63. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 165.

5. Probablement Jean Hoccors, dit Hocorsquin ou Ocorsquin, chevalier, chambellan de Jean sans Peur. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 132 et 144.

6. Maître d'hôtel du roi de France. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 619. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 346. Jean Bracque, chevalier, maître d'hôtel du roi, et Colin Bracque, faisaient aussi partie de la Cour amoureuse. Sur les Bracque et la rue de Bracque, voy. Sauval, *Histoire et Antiquités de Paris*, t. I. p. 120.

7. Conseiller et chambellan, du roi. Anselme, t. VIII, p. 887.

8. Conseiller, chambellan, maître d'hôtel du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 38, 108, 127.

9. Conseiller et premier chambellan du roi, porte-oriflamme de France, mort en 1413. Anselme, t. VIII, p. 207.

10. Anselme, t. V, p. 10.

11. Tué à Azincourt. Anselme, t. VII, p. 740.

12. Conseiller et chambellan du roi et de Louis d'Orléans, maître d'hôtel du Dauphin, grand maître d'hôtel de la reine Isabeau, mort le 24 novembre 1427. Anselme, t. VII, p. 433. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 493.

13. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 164. Tuetey, *ouv. cit.*, p. 263.

Messire [Guillame], seigneur de Gamaches [1];
Messire [Guillame], seigneur de Champdivers [2];
Messire Jehan Mallet [3];
Messire Le Berton de la Bretonniere [4];
Messire Jehan du Mez, seigneur de Croix [5];
Messire Jacques de Trye [6];
Messire Villebaut, seigneur de Chailly [7].

8° « Chy s'ensuyvent, les chevaliers thresoriers de la Court amoureuse. » f° 72 r° : 24 noms (a) :

Messire Lourdin de Saligny [8];
Messire Robert d'Esneval, seigneur de Saint Mard, chambellan du roy [9];
Messire Vinet d'Espineuse [10];
Messire Jehan de Chalons [11];
Messire Jehan de Latrimoulle [12];
Messire Jehan Giffart [13];

---

1. Conseiller et chambellan de Charles VI et du dauphin, bailli de Rouen. Anselme, t. VIII, p. 690. Tuetey, *ouv. cit.*, p. 293.

2. Conseiller, chambellan du roi et du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 106, 125, 171, 209, 213.

3. Sire de Graville et de Marcoussis, conseiller et chambellan du roi, fut successivement grand fauconnier, panetier et maître des arbalétriers de France; mort en 1449. Anselme, t. VIII, pp. 86 et 750. Tuetey, *ouv. cit.*, p. 419.

4. Voy. Longnon, *ouv. cit.*, p. 315.

5. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, bailli de Lille. Labarre, *ouv. cit.*, p. 219.

6. Seigneur de Roulleboise, mort le 5 octobre 1432, l'un des plus riches seigneurs de son temps. Anselme, t. VI, p. 674. Tuetey *ouv. cit.*, p. 424.

7. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 165.

8. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 103, 121, 171, 184, 210.

9. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 164..

10. Voy. sur ce personnage, exécuté en 1411, le Religieux de Saint-Denis, t. IV, pp. 493-494, et Monstrelet, t. II, p. 306.

11. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 370. Monstrelet, t. I, p. 372; t. II, pp. 256 et 272.

12. Seigneur de Jonvelle, chevalier de la Toison d'Or, grand maître d'hôtel et premier chambellan de Jean et de Philippes, ducs de Bourgogne, mort avant 1449. Anselme, t. IV, p. 164.

13. Contrôleur de l'argenterie. Douët d'Arcq, *Choix*, t. II, pp. 362 et 385.

(a) Un nom manque f° 73 r°; de même dans le ms. 10469, p. 61.

Messire Philippes de Villers, seigneur d'Ermenonville[1];
Messire Enguerand, seigneur de Marcoignet[2].

9° « Chy s'ensuy[ven]t les grands veneurs de la Court. » f° 74 r°; deux noms que voici :

Messire Prince de Steenhus, souverain de Flandres[3];
Messire Hector de Chartres, seigneur [d'Ons en Bray], chambellan du roy et gouverneur de la conté de Clermont[4].

10° « Chy s'ensuy[ven]t les tresoriers des chartres et registres amoureuses ». f° 74 r° : 8 noms :

Maistre Pierre Ferron, seigneur de Charenton[5];
Michel de Lalier[6];
Charlot Pouppart, argentier du roy[7];
Jehan Wettin, prevost de la ville de Tournay;
Pierre de Rosimbos, escuyer, prevost de Lille, escuyer d'escuirie de monseigneur le duc de Bourgongne;
Jehan le Monnoyer, eschanchon du roi, escuyer trenchant de monseigneur le duc de Bourgongne;
Maistre Lienard Bourgois, licencié es loix;
Maistre Eullart des Ambeaux, licencié es loix.

11° « Chy s'ensuy[ven]t les escuyers d'amours de la Court amoureuse. » f° 74 v° : 201 noms (a) :

Jehan de Nantoullet, escuyer[8];

---

1. Chambellan du roi. Douët d'Arcq. *Choix*, t. II, p. 48.

2. Premier chambellan de Charles VI, massacré le 21 août 1418 par les émeutiers bourguignons. Religieux de Saint-Denis, t. VI, p. 265. Longnon, *ouv. cit.*, p. 65.

3. Monstrelet, t. III, p. 375; t. VI, p. 237.

4. Grand maître des eaux et forêts de Normandie et de Picardie, maître d'hôtel du roi, mort à Azincourt. Anselme, t. VI, p. 400.

5. Secrétaire du roi. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I et II *passim*. Religieux de Saint-Denis, t. II, p. 597. Longnon, *ouv. cit.*, pp. 42 et 174.

6. Monstrelet, t. III, p. 140; t. IV, p. 135. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 763; t. VI, pp. 173 et 497.

7. Conseiller et maître de la chambre des comptes du roi, tué en 1418. Monstrelet, t. III, p. 270. Douët d'Arcq, *Choix*, t. II, pp. 250 et 384. Longnon, *ouv. cit.*, p. 253.

8. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 132 et 165.

(a) Deux noms manquent f° 78 r°; de même dans le ms. 10469, p. 23. Au f° 80 r° manque un nom qui se trouve dans le 10469, p. 27 : « Sandra Le Boucq, escuyer, eschansson du conte de Haynault. »

Philippot de Juilly, escuyer [1];
Cordelier de Giresme, escuyer, premier escuier d'escuirie du roy [2];
Robinet de Versailles, escuyer, escanchon [3];
Oudinet de Roissy, escuyer, panetier du roy [4];
Robinet le Tirant, escuyer [5];
Regnault d'Azincourt, escuyer [6];
Estienne des Neufves Maisons, escuyer [7];
Pierre Beloteau, escuyer [8];
Jean de la Haye, dict Picquet [9];
Charlot Boistel, escuyer [10];
Jehan d'Aunoy, escuyer [11];
Charlot de Famechon, escuyer [12];
Jacquet d'Orleans [13];
Oudart de l'Espinace [14];

---

1. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 165.

2. Philippes de Giresme, dit Cordelier. Anselme, t. VIII, p. 470.

3. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 167, 292.

4. Id., p. 166.

5. Id., p. 165.

6. Ecuyer et échanson du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 145. Tué à Azincourt. Monstrelet, t. II, p. 252, et t. III, p. 114. Voy. sur ce personnage un article de Leroux de Lincy dans le t. III (2e série) de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, pp. 316-333, article intitulé : *Tentative de rapt commise par Regnaut d'Azincourt sur une épicière de la rue Saint-Denis en 1405*.

7. Probablement Estiennot de Leurs-Maisons, écuyer du roi. Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 257. On trouve également dans la Cour amoureuse un Bernard de Neufves-Maisons.

8. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 166. On trouve aussi dans la Cour amoureuse un « Jehan Beloteau, escuyer d'escuirie du roy ».

9. Trésorier général des finances. Voy. sur ce personnage Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 55 et 348, notes. Longnon, *ouv. cit.*, pp. 178 et 179, notes 3 et 4. Anselme, t. VII, p. 433. Monstrelet, t. III, p. 69 et Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 165.

10. Premier échanson du roi. Anselme, t. VIII, p. 576. Un Jehan Boistel, écuyer, était aussi membre de la Cour amoureuse.

11. Maître d'hôtel du duc de Bourgogne. Anselme, t. VIII, p. 883. Faisaient aussi partie de la Cour amoureuse Denisot d'Aunoy, écuyer (Douët d'Arcq, *Choix*. t. I, p. 165), et Charles d'Aunoy, dit le Galois, chambellan du duc de Bourgogne. Anselme, t. VIII, p. 883 et Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 42.

12. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 166.

13. Id., p. 166. Voy. *Le Livre des Cent ballades*, p. 215.

14. Conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 171 et 220.

Taupinet de Sorviller, escuyer [1];

Guillame l'Estandart, escuyer, panetier du roy [2];

Guillame de Harville, dict Tetine, escuyer [3];

Jehan de Buchailles, escuyer [4];

Jaquotin de Brimeu, escuyer [5];

Guillame de[s] Prez, escuier, eschanchon du roy [6];

Jacquet l'Empereur, escuyer [7];

Pierre de Havesquerque, escuyer, panetier de monseigneur le duc de Guyenne [8];

Le Galois de Givry, escuyer [9]:

Pierrechon de Fagnon [10];

Jehan de Chevenon, escuyer d'escuirie du roy [11];

Jehennet de Pois, escuyer, seigneur de la Verriere, eschanson du roy [12];

Hessart de Saussebernard, escuyer d'escuyrie de monseigneur le duc de Guyenne [13];

Guillot du Mesnil, dit le Fel, escuier trenchant de monseigneur le duc de Guyenne [14];

Troullart de Maucreux, escuyer, huyssier d'armes du roy [15];

Jaquelin Trousseau, escuyer, eschanchon du roy [16];

---

1. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 166.

2. Id., p. 429.

3. Id., p. 166.

4. Id., p. 166.

5. Monstrelet, t. VI, p. 237.

6. Chevalier, bailli de Chartres, grand fauconnier de France. Anselme, t. VIII, p. 751. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 166 et 438.

7. Echanson, conseiller et garde des joyaux du roi. Longnon, *ouv. cit.*, pp. 31 et 79. Tuetey, *ouv. cit.*, p. 475.

8. Un Antoine de Havesquerque était conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 179 et 208.

9. Echanson du roi. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 165 et 431. Faisait aussi partie de la Cour amoureuse « Le petit Galois de Givry, escuyer ». Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 166.

10. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 165.

11. Id., p. 165.

12. Mort de la peste à Paris en 1418. Anselme, t. VII, p. 820.

13. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 166.

14. Un Jean Du Mesnil, écuyer tranchant du duc de Guyenne, est tué en 1418 par les séditieux de Paris. Religieux de Saint-Denis, t. V, pp. 21, 59, 147. — On trouve aussi comme membre de la Cour amoureuse Bertran du Mesnil, écuyer, échanson du duc de Guyenne.

15. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 166.

16. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 133 et 165.

Mahiot Boudart, escuier, premier huyssier d'armes du roy[1];

Guiot la Personne, escuyer, visconte d'Arsy (*sic*) et escuyer d'honneur du roy[2];

Martin de Neauville[3];

Henriet de Lyzac, escuyer d'escuyrie de monseigneur le duc de Guyenne[4];

Bernardin de Hauteville, dit le Mannier, panetier du roi[5];

Jehan du Mor, escuyer, panetier du roy[6];

Amé Lalemant, escuier, huyssier d'armes du roy[7];

Jehan de Beaumont, escuyer d'escuirie de monseigneur le duc de Berry, maistre des eauwes et des forestz de France[8];

Amé Malingre, escuyer, maistre d'hostel et chambellan de monseigneur le prince de la Moree[9];

Regnault de Trie, escuyer[10];

Guillame de Geucourt, escuyer, premier panetier du roy[11];

Collinet de Bossay, escuyer trenchant de monseigneur le duc de Guyenne[12];

Guillame de Cassen, dict le Chastellain, escuyer panetier du roy[13];

> Guillame de Baveux, escuyer[14];

Jehan de Puligny, dict Chapelain, escuyer, eschanchon du roy[15];

---

1. Outre Mathieu Boudart, huissier d'armes du roi, on trouve dans la Cour amoureuse Jean Boudart, écuyer, panetier du roi, Denisot Boudart, écuyer, et Mathieu Boudart, premier panetier du roi. Voy. sur ces personnages Anselme, t. VIII, p. 619. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 166.

2. Vicomte d'Acy.

3. Echanson du roi. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 368 et 431.

4. On trouve également dans la Cour amoureuse Jean de Lizac, écuyer, huissier d'armes du roi. Voy. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 166.

5. Parent probablement du prince d'amour, Pierre de Hauteville.

6. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I. p. 166.

7. Id., p. 166.

8. Id., p. 149.

9. Voir plus loin.

10. Sur plusieurs Regnault de Trie, contemporains de la Cour amoureuse, voy. Anselme, t. VI, p. 677, et Tuetey, *ouv. cit.*, pp. 417-419.

11. Guillaume de Jeucourt, dit Sauvage, tué à Azincourt. Compagnon de Jeucourt était aussi membre de la Cour amoureuse. Sur les Jeucourt, voy. Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*, p. XXI.

12. A côté de Collinet de Bossay, faisait aussi partie de la Cour amoureuse Charlot de Bossay, échanson du duc de Guyenne. Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 597.

13. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 291.

14. Id., p. 166.

15. Seigneur de la Motte-Tilly, garde des coffres et joyaux de Charles VI,

Remonnet de Guerres, escuyer [1];
Regnault de Jaigny, escuyer, panetier du roy [2];
Anthoine de Saint Aubin, escuyer [3];
Jacques de Renty, escuyer, chambellan de monseigneur le duc d'Orleans;
Jehan Canart [4];
Jacquet Caulier [5];
Jacquemart, petit bourgois de Tournay.

12° « Chy s'ensuy[ven]t les maistres des requestes de la Court amoureuse. » f° 91 v° : 58 noms :

Guillame d'Arceis, premier president des requestes de la Court amoureuse;
Maistre Raymon Raguier, second president, maistre de la chambre aux deniers du roy, seigneur d'Oursay [6];
Maistre Charles Culdoe, tierch president, notaire et secretaire du roy, prevost des marchans de Paris [7];
Maistre Martin Derian, conseillier du roy en la chambre des comptes [8];
Maistre Guillame Cousinot, advocat en parlement [9];
Frere Jehan Cousinot, prieur de Coulommiers en Brie;
Maistre Guillame de Neauville, notaire et secretaire du roy [10];
Maistre Estienne de Mauregart, notaire et secretaire du roy [11];

---

conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 186. Longnon, *ouv. cit.*, p. 78.

1. Capitaine orléaniste, tué en 1418. Monstrelet, t. III, pp. 141, 262, 270. Labarre, *ouv. cit.*, t. I, pp. 41 et 170. Douët d'Arcq, *Choix*, t. II, p. 69. Religieux de Saint-Denis, t. VI, pp. 83, 137, 251.

2. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 133.

3. Voy. dans Labarre, *ouv. cit.*, t. II, pp. 42, 120, un Jean de Saint-Aubin, chevalier, conseiller et chambellan de Jean sans Peur.

4. Voyez sur ce personnage, avocat au Parlement de Paris, chancelier de Philippe le Hardi, docteur en théologie, évêque d'Arras, mort le 7 octobre 1407, Tuetey, *ouv. cit.*, pp. 383-384.

5. Sommelier de corps du roi. Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, pp. 25, 29, 208.

6. Conseiller du roi, mort le 12 août 1421. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 749. Longnon, *ouv. cit.*, p. 315.

7. Monstrelet, t. II, p. 162. Religieux de Saint-Denis, t. IV, *passim*, t. VI, p. 267.

8. Religieux de Saint-Denis, t. V, p. 271.

9. Sur les Cousinot, voy. Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot*. Paris, 1859, pp. 16-22.

10. Religieux de Saint-Denis, t. II. p, 597.

11. Monstrelet, t. III, pp. 64, 66, 77, 201,

Maistre Henry Mauloue le Josne[1];
Maistre Guillame Budé, maistre des garnisons du roy[2];
Maistre Jehan Budé, controlleur de l'audience du roy[3];
Maistre Gilles Deschamps[4];
Maistre Guillame Barraut, notaire et secretaire du roy[5];
Maistre Pierre Col, channoine de Paris et de Tournay[6];
Pierre Gentien, maistre general des monnoies du roy[7];
Andry Giffart, tresorier de France[8];
Hemonnet Raguiet, thresorier des guerres du roy et thresorier de la royne[9];
Maistre Marcq (*sic*) Heron, tresorier des guerres du roy[10];
Maistre Jehan Waignon, archediacre de Nevers, channoyne de Paris et phisicien du roy[11];
Maistre Pierre Dornant, secretaire et clercq de la chambre des comptes de monseigneur le duc de Berry;
Maistre Jehan Milet, notaire et secretaire du roy[12].

13° « Chy s'ensuy[ven]t les secretaires de la Court amoureuse. » f° 96 v° : 32 noms :

Jehan Fallé, sommellier de corps du roy, et premier secretaire de la Court amoureuse;

---

1. Secrétaire du roi. Douët d'Arcq, *Choix*, t. II, p. 35. Voy. sur maître Henri Mauloue l'aîné Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, pp. 22, 28, 203, 207, 241.

2. Sur Guillaume Budé, grand maître des places fortes de France, voy. Monstrelet, t. II, p. 312, et Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 749.

3. Monstrelet, t. II, p. 324. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 763.

4. Voy. sur ce personnage Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, pp. 398-399.

5. Monstrelet, t. VI, p. 116.

6. Voy. Piaget, *ouv. cit.*, p. 70.

7. Sur Pierre Gentien, trésorier de France, prévôt des marchands, voy. Monstrelet, t. II, pp. 362 et 409. Sauval, *Histoire et antiquités de Paris*, t. III, p. 584. Longnon, *ouv. cit.*, p. 159.

8. Conseiller du roi. Monstrelet, t. II, pp. 314, 333. Religieux de Saint-Denis, t. IV, p. 751.

9. Longnon, *ouv. cit.*, p. 85.

10. Macé Héron, fils de Jeanne la Héronne, marchande de poisson. Secrétaire du duc d'Orléans, trésorier des finances du duc de Berry, trésorier des guerres de Charles VI, il suivit la fortune du dauphin Charles qui le nomma trésorier général du royaume. Il obtint des lettres de noblesse au mois d'août 1406. Tuetey, *ouv. cit.*, pp. 484-485.

11. Religieux de Saint-Denis, t. III, p. 515.

12. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, pp. 334, 353, 392, 414.

Maistre Jehan de Muzebecque, dit Creté, secretaire de monseigneur le duc de Guyenne;

Jehan de Betinge, dit Rousselet, secretaire de monseigneur le conte de la Marche;

Jehan Sanguin[1];

Maistre Pierre Cousinot, procureur en parlement[2];

Nicollas Bonnet, changeur du tresor du roy;

Richart le Borgne, recepveur de Vermendois;

Jehan de Dours, secretaire du roy et recepveur d'Amiens[3];

Alfons le Mire, vallet de chambre du roy et recepveur des aydes d'Amiens;

Harpin Coquelet, changeur de Paris.

14° « Chy s'ensuy[ven]t les substitus du procureur général de la Court amoureuse. » f° 99 r° : 8 noms :

Messire Jehan Aubry, chappellain de Nostre-Dame de Tournay;

Jehan de Mortaigne, sergant des eschevins de la ville de Tournay;

Messire Jehan Pipelart, grand vicaire de l'eglise de Tournay.

15° « Chy s'ensuy[ven]t les concierges des gardins et vergiers amoureux. » f° 99 v° : 4 noms :

Jahennequin d'Esquaquelon, huissier d'armes du roy;

Alain de la Haye, concierge des jardins et vergers de Bretaigne;

Blancardin, concierge des vergiers et jardins au balliage de Senlis;

Jehan Le Bouc[4].

16° « Chy s'ensuy[vent] les veneurs de la Court amoureuse. » f° 100 r° : 19 noms :

Simon de la Fontaine, recepveur de Noyon, premier veneur en la province de Rains;

Guillame de Courgis, huyssier d'armes du roy[5];

Philippe Jossequin, garde des joyaulx de monseigneur le duc de Bourgongne[6];

---

1. Voir plus haut Guillaume Sanguin.

2. Voir plus haut Guillaume Cousinot.

3. Voy. sur un Jean de Dours, pendu en 1430, Monstrelet, t. IV, p. 397.

4. On trouve parmi les « escuyers d'amours » un Sandra Le Boucq, écuyer, échanson du comte de Hainaut.

5. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 167.

6. Garde des joyaux, conseiller, garde du sceau secret, favori du duc de Bourgogne, complice de la mort de Jean sans Peur. Labarre, *ouv. cit.*, t. I, p. 210.

Jehan Parent, huyssier d'armes de monseigneur le duc de Bourgongne[1]; Jacques Quarré, changeur de Tournay[2].

La liste du manuscrit 5233 ne comprend pas moins de six cents et quelques personnages. Tous, nous l'avons vu, ne firent pas partie en même temps de la Cour amoureuse : les uns moururent peu après sa fondation, d'autres furent reçus membres peu avant sa dissolution. Quoique représentant un espace de quinze ou seize ans, ce chiffre de six cents membres ne laisse pas d'être énorme; il prouve éloquemment que la société littéraire et amoureuse fondée à Paris, dans l'hôtel d'Artois, rencontra le plus grand succès. Comment s'expliquer dès lors qu'elle ait laissé si peu de traces et que les chroniques du temps — au moins à ma connaissance — ne la mentionnent même pas ?

On peut se faire une idée des éléments qui composaient la Cour amoureuse d'après les noms que j'ai cités. Toutes les classes de la société y étaient représentées, depuis le roi jusqu'à des « petits bourgeois », depuis des évêques et des archevêques jusqu'au bas clergé de Tournai, de Lille et de Saint-Omer. Les « curiaux » de Bourgogne et, ce qui revenait au même, les officiers et serviteurs du duc de Guyenne, gendre de Jean sans Peur, en formaient le gros noyau. Les familiers du duc de Berry et les partisans du duc d'Orléans étaient en infime minorité. On cherche en vain, parmi les grands personnages de la Cour amoureuse, l'oncle du roi, le duc de Berry, cet amateur éclairé des lettres, ce protecteur généreux des poètes; on s'étonne de ne pas y trouver le brillant et amoureux duc d'Orléans. Cela nous apprendrait, si nous ne le savions d'autre part, que la Cour amoureuse fut une création bourguignonne et qu'Isabeau de Bavière, contrairement à ce qu'on a longtemps répété, n'y fut pour rien.

En dépit de la guerre contre les Anglais et des dissensions

1. Religieux de Saint-Denis, t. V, p. 173. Ce personnage se trouve mêlé à la tentative de rapt commise par Regnaut d'Azincourt sur une épicière de la rue Saint-Denis. Voy. l'article cité de Leroux de Lincy dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III (2e série), p. 316.

2. Un Jean Quarré figure en 1418 parmi les sommeliers de Jean sans Peur. Labarre, *ouv. cit.*, t. II, p. 145.

intestines, la Cour amoureuse se maintint plus longtemps qu'on n'aurait pu croire. Elle survécut au désastre d'Azincourt, où périt un très grand nombre de ses membres, puisqu'en 1416 on remplace Guillaume Maigret par Thibaut de Maisseray. Existait-elle encore lors des massacres de 1418 dont furent également victimes plusieurs de ses membres ? Nous ne savons.

La Cour amoureuse, nous dit de Turck, devait se réunir chaque année à dates fixes. Etaient-ce des assemblées plénières? Cela paraît peu probable. Peut-être ne s'agit-il que de réunions des 24 *ministres* chez le prince d'amour.

Il sera plus sage d'attendre pour faire commentaires et suppositions que la charte de fondation qui se trouve à Vienne soit publiée. Elle ne manquera pas de nous renseigner sur bien des points que l'analyse insuffisante de de Turck a négligés, de nous expliquer ce qui peut nous paraître encore obscur ou bizarre.

IV.

De Turck nous apprend que la Cour amoureuse, « fondée sur l'humilité et la fidélité ou probité, fut instituée à l'honneur des dames. » Jamais société ne vint plus à propos. Le *Roman de la Rose*, cet « art de decepvoir les femmes », était dans toute sa gloire, et les grossières invectives de « Mathiolet le Bigame » trouvaient lecteurs et succès, tandis que l'honnête *Rebours* de Jean Le Fèvre passait inaperçu. A la suite de Jean de Meun et de Matheolus, tous, suivant l'expression de Christine de Pisan, théologiens, poètes ou orateurs, remplissaient leurs conversations et leurs écrits « de diableries et de vituperes » contre les femmes. Les chevaliers eux-mêmes, oublieux de leurs devoirs, trouvaient plaisir à médire du sexe faible. Quant aux amoureux, les femmes, nous dit Christine, ne savaient auxquels se fier :

> Car les amans si male renommee
> Ont a present, non obstant qu'on souspire,
> Et que mainte dame soit d'eulx clamee
> Dame et amour, que le meilleur ou pire
> On ne cognoist, tant y a a redire
> En leurs faulz cuers, s'ay je ouy recorder [1].

1. Edit. Roy, t. I, p. 234.

Peu avant la création de la Cour amoureuse, le 11 avril 1399, jour de Pâques fleuries, treize chevaliers avaient déjà fondé l'ordre de l'*Escu vert à la dame blanche* pour défendre les femmes envers et contre tous dans leurs justes causes et querelles[1]. Quelques-uns de ces chevaliers, Charles d'Albret, Boucicaut, François d'Aubiscourt, Châteaumorant, Torsay, Gaucourt, Chambrillac, firent également partie de la Cour amoureuse, ce qui semble indiquer que les deux sociétés n'avaient pas tout à fait le même but. L'*Escu vert* voulait avant tout protéger les veuves; la Cour amoureuse peut-être entendait honorer plutôt l'amour que les femmes. On est étonné dans tous les cas de trouver dans une société « instituée à l'honneur des dames » des personnages comme Regnault d'Azincourt qui, en 1405, commit une tentative de rapt sur Jeanne Hemery, veuve de Robert Toutain, jeune et belle épicière de la rue Saint-Denis, ou comme le comte de Tonnerre, Louis de Chalon, qui enleva Jeanne de Perilleux, dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne, et l'épousa, répudiant sa femme légitime, Marie de la Trémoille.

On remarquera de même que Jean de Montreuil, prévôt de Lille, Gontier Col, secrétaire du roi, et Pierre Col, chanoine de Paris et de Tournai, n'étaient guère à leur place dans une société créée pour la glorification du sexe féminin. En 1401, une année après la fondation de la Cour amoureuse, ces trois graves personnages, qui se vantaient gaillardement d'être les « disciples » de Jean de Meun, soutenaient contre une femme, Christine de Pisan, le fameux débat du Roman de la Rose, et s'inspiraient si bien de leur souverain maître Clopinel que le grand Gerson devait les rappeler aux convenances.

La Cour amoureuse n'entendait pas seulement glorifier le sexe féminin, elle voulait aussi, nous dit de Turck, cultiver la poésie. En 1400, c'était tout un. Honorer les femmes, c'est-à-dire être amoureux, n'allait pas alors sans écrire quelques ballades ou rondeaux. Tout véritable amoureux devait, cela va sans dire, être loyal, fidèle, discret, courtois, généreux; il devait savoir danser et chanter; il devait, pour être complet, pouvoir au besoin présenter à sa dame quelque douce complainte, ou savoir,

1. Voyez les statuts de cette association dans le *Livre des faicts du mareschal Boucicaut*, 1re partie, chap. XXXIX.

dans une ballade bien rimée, invoquer à son aide Espoir et le dieu d'Amours, maudire les faux envieux et le rebelle Dangier. Charles d'Orléans, dans son *Poème de la Prison*, énumérant les qualités indispensables à tout amant digne de ce nom, écrit ces vers :

> Le sixiesme point et le derrenier
> Est qu'il sera diligent escollier,
> En aprenant tous les gracieux tours,
> A son pouoir, qui servent en amours,
> C'est assavoir a chanter et dansser,
> Faire chançons et balades rimer,
> Et tous autres joyeux esbatemens [1].

Tous étaient amoureux, partant tous rimaient. La poésie « lyrique » est à cette époque si complètement et si invariablement amoureuse qu'elle en est d'une monotonie un peu fade. Il est juste de dire que ces rimeurs d'occasion n'attachaient aucune importance à leurs amusements poétiques, qui ne nous sont parvenus qu'exceptionnellement et par hasard. Il est donc probable que nous ne retrouverons jamais les ballades et autres « dits amoureux » que les *ministres* étaient chargés de présenter à chacune des séances de la Cour amoureuse. A quoi d'ailleurs les reconnaîtrions-nous ? Il faut cependant faire une exception pour les pièces que des poètes de profession peuvent avoir composées et qui contiennent quelque allusion à la Cour amoureuse. C'est le cas, par exemple, d'une *Epistre* de Malingre. Avant de dire quelques mots de cet intéressant petit poème, je vais citer, pour n'avoir plus à y revenir, un passage de la *Description de Paris*, de Guillebert de Metz, passage qui, je crois, fait allusion au prince d'amour de la Cour amoureuse, Pierre de Hauteville.

Guillebert de Metz, qui était, comme on sait, libraire de Jean sans Peur, nous donne dans la seconde partie de son curieux ouvrage une description de Paris tel qu'il était dans les premières années du XVe siècle, vers 1407 environ. Pour montrer combien alors « grant chose estoit de Paris », il énumère de nombreux écrivains, théologiens, docteurs et poètes. Il nomme Eustache de Pavilly, Gerson, Jacques Legrand, « qui soloient preschier tant d'excellens sermons ; » Gilles Deschamps, « sou-

1. Edit. d'Héricault, t. I, p. 12.

verain docteur en theologie; » l'abbé du Mont-Saint-Michel, Pierre Le Roy, « docteur en droit canon; » l'évêque du Puy, Pierre d'Ailly, « docteur en droit civil; » Henri de Fontaines, « astrologien; » Thomas de Saint-Pierre, docteur en médecine; Gilles Soubz-le-Four, docteur en « cirurgie »; maistre Lorens de Premierfait, « le poete »; il cite des harpeurs, un « joueur a la rebec », un « bon corneur a la turelurette et aux fleutes », des « escripvains », entre autres les deux Flamel, des « artificieux ouvriers »; il nomme enfin Christine de Pisan et le Prince d'Amours : « Item, damoiselle Christine de Pisan, qui dictoit toutes manieres de doctrines et divers traitiés en latin et en françois. Item, le Prince d'Amours, qui tenoit avec lui musiciens et galans qui toutes manieres de chançons, balades, rondeaux, virelais et autres dictiés amoureux savoient faire et chanter, et jouer en instrumens melodieusement[1]. »

V.

Le manuscrit 179 *bis* de la Bibliothèque de Genève, décrit par M. Eug. Ritter dans le *Bulletin de la Soc. des anc. textes français* (III, 1877, pp. 85-113), renferme du f° 88 au f° 96 une assez longue épître d'un poète peu connu, Malingre, maître d'hôtel du prince de Morée. Cette épître est malheureusement, par suite de la mutilation du manuscrit, incomplète au commencement et au milieu. Telle que nous l'avons, elle est longue de 508 vers. M. Ritter l'a brièvement analysée dans les *Mémoires et Documents pub. par la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.* (t. XV, pp. LXVIII-LXXII), et l'a publiée en entier dans ses *Poésies des XIVe et XVe siècles*[2]. Nous devons également à M. Ritter les seuls renseignements que nous ayons sur l'auteur, resté longtemps inconnu, de cette épître. Nous savons maintenant

1. Guillebert de Metz, *Description de Paris, au XVe siècle*, p. p. Leroux de Lincy. Paris, 1855, in-12, p. 85. — La *Description de Paris*, est également publiée dans *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles* de Leroux de Lincy et Tisserand, pp. 131-236.

2. *Poésies des XIVe et XVe siècles*, publiées d'après le ms. de la Bibliothèque de Genève. Genève, 1880 (Extrait du tome XXIII du *Bulletin de l'Institut Genevois*), pp. 43-60.

qu'Amé Malingre, maître d'hôtel du prince Louis de Savoie, succéda en cet office à Philippe Simeoni, mort en 1404, qu'il fut investi de la seigneurie de Bagnolo, près de Turin, le 7 septembre 1412, et que cette investiture fut confirmée en 1415, 1417 et 1420[1].

Voici une courte analyse de l'épître de Malingre[2] : Notre poète se promenant dans un bois voisin de son lieu natal, passe par hasard devant une chapelle, y entre pour faire ses dévotions et trouve une dame de sa connaissance toute dolente et éplorée. Cédant à sa curiosité, il s'approche de la belle en larmes et lui demande pourquoi, dans ce doux mois de mai, elle a le visage « tout paly » et le cœur si rempli de douleur.

Lors parfondemant sospira,
Et en lermoyant me conta,
Et dit ainsi par sa bonté :
« L'on m'a mainte foes raconté
De vous tant de bien et d'onour,
De cortoysie, de douczour,
Qu'en ma pansee dessiroye
Que volentiers vous parleroye.
Or est ensi, la Diu mercy,
Que nos nos sumes trovés cy.
Sy vous diray tout a loysir
Ma dolour et mon desplaysir.

Elle raconte alors qu'elle ne peut plus, comme elle faisait jadis, jouir gaiement de la vie, chanter ni danser, ni parler d'amour, ni « mener joye », car depuis trois ou quatre ans « Jalosie la mauvayse » ne lui laisse aucun repos. Elle est, de plus, victime des « faux maudisans envioux » qui empoisonnent son existence. Et, dans sa peine, la pauvre dame a composé une

1. M. Ritter renvoie au Régeste des princes de la maison d'Achaïe, publié par M. le comte Ph. Saraceno. (*Miscellanea di Storia italiana*, t. XX, p. 238 — p. 134 du tirage à part.)

2. Le poème de Malingre, tel que nous l'avons, commence par ces vers :

.....
Qui me mena droit en ung boes
Ou je n'avoye nulle foes
Esté ; s'y estoit il posé
Prés du lieu don j'estoye né.

Il ne manque, à ce qu'on peut croire, que quelques vers seulement.

longue complainte, dans laquelle elle gémit piteusement sur ses malheurs et invective Malebouche « la tricheresse [1] ». Notre poète lit cette complainte, la trouve excellente et fort bien ordonnée, puis, prenant au sérieux son rôle de consolateur, il conte, en quelques vers, l'histoire de la chaste Suzanne, injustement accusée, rappelle que de faux témoignages furent produits contre « Nostre Sire » lui-même, et conseille enfin à la dame de mépriser les médisants, d'agir et de parler comme s'ils n'existaient pas.

Sy mostrés que d'eux ne vous chaillie,
Et ferés crever lour coraillie
De dolour et de male rage;
Car il lour sera bien sauvage,
Quant il vous verront tenir lye :
Il morront de melancolie.
Doncques ne vous doit pas challoir
Ne d'eux, ne de lour faux pouoir,
Et ne devés de riens doubter
Maleboche, ne son parler.
Car des parolles des fellons
Ne se doyven curer les bons.

La dame réconfortée par ces paroles sensées chasse bien vite de son cœur mélancolie, douleur et courroux, puis elle prie Malingre de faire une enquête auprès de tous les vrais amants. Par malheur, ici manque un feuillet dans le manuscrit, malencontreusement déchiré, de sorte que nous ignorons quel était le fond même de l'enquête. Notre poète, obéissant à la dame, écrivit l'épître que je viens d'analyser et l'envoya à Pierre de

1. Cette complainte, longue de 12 douzains, commence ainsi :

Helas ! se je sospir et plains
Et me compleins
De la dolour don je suy playne,
J'ay bien droit : quar mes cuers humains
Est mis es mains
De Tristece, qui le demayne
Et tient si fort en son domayne,
Qu'en moy n'a vayne,
Ossel, ne nerf qui n'en soit vains.
Comment puet persone mondayne
Soffrir l'atayne
Dont mon povre cuer est atains ?

Hauteville, prince d'amour, le priant d'exposer le cas à tous les membres de la Cour amoureuse. Voici la fin, fort intéressante, du poème de Malingre :

Elle me dist : « J'en suis contente,
Je ne me tendra[i] plus dolente.
Car mon cuer maintenent repose.
Mais je vous requier une chose :
Que partout vuilliés enquerir
Tous les vrais amans qu'ont desir
.....[1] »
.....
D'autre part ay le cuer malade
Coment je feray la ballade,
A son plaisir et a son gré,
Ensy qu'elle m'a comandé.

Mout loinguement a ce pensay;
Et quant a l'ostel repayray,
Je ne curay poin de mengier,
Mais l'ancre pris et le papier,
Et mis main a faire la letre
Que je dessiroye trametre
A Paris, au prince d'amours,
Ou je pense trover secours;
Et ly manday tout le procès
Pour li notiffier l'excès,
Come vous verrés la maniere
De poin en poin icy derrière;
Et qui la letre bien visoit,
L'escripture dessus dissoit :

Au prince noble, tres puisant,
Pierre d'Auteville, vailliant,
Qui tenés come soverain
La *Court d'amours* en vostre main :
Noble prince de grant valour,
Mon doulx, mon graciux seygniour
A cuer plain de compassion,
Vous fais notiffication
De la complainte d'une dame,
Qui se gueimente du grief blasme
Dont elle se tient si grevee,
Pour la fauceté controvee

1. Manque un feuillet.

Sus elle par les maudisans
Qui l'ont ja fait languir troes ans,
Comme vous verrés par le dit
Que je vous tramet par escript,
Tout a plain le fait contenir
Pour quoy je vous doy requerir
Et supplier tres humblemant
Que vous vueilliés prouchienement
En vostre court mostrer ce cas,
Par devant tous vos avocas,
Et comander a messeigniours
Qui font dis et servent amours,
Soien prince, duc ou baron,
Chivallier, ouz bon compaignion,
Come le seneschal de Henaut [1],
Ausi de France l'amiraut [2],
Monsseigneur le seneschal d'Eu [3],
Messire David de Brimeu,
Et monsseigneur de Tignionville,
Messyre Floret, Jean d'Ouville [4],
Messire Guilliame Tassinet [5],
Copin et Guilliame Maygret,
Messire Jean de Mentenon [6],
Et Briquet et Colin Simon,
Foucaut et Bin de Ancetel [7],
Maistre Baudet, Jean du Castel [8],
Ausi maistre Jaques d'Ussy,
Avecques Henry de Boyssy,
Maistre Charlles et Dammartin,
Carité, Guillame Sanguin,
Et tous les autres vouz menistres
Des queux je ne say pas les titres,
Et monsseigneur le chancellier
D'amours, et le doulx tressorier,

1. Jean de Werchyn.
2. Jacques de Châtillon.
3. Jean de Saint-Pierre.
4. Manuscrit : Messyre Floret et Johan d'Ouville. Le personnage que le ms. désigne du nom de Floret est certainement Florent d'Encre, seigneur d'Estrée.
5. Vers faux. — Il est ici question de Guillaume Cassinel.
6. Manuscrit : Messire Johan de Mentenon.
7. Il faut lire Binde [de] Hametel, sommelier de corps du roi.
8. Manuscrit : Maistre Baudet, Johan du Castel.

Jardiniers et prothonotaires
Des requestes, et secretaires,
Et toutes gens de vous offices
Qui tienient d'amours benefices;
Et lour vuilliés a tous mander
En priant et lour comander
Qu'il vuillient metre leur entente,
Pour amour de la dame gente,
A fayre ce qu'elle dessire.

Hel prince, tres gracieux sire,
Faites que soit reconfortee
La povre dame desolee,
Et que confort viegnie de France,
Qui mue son dueil en plaisance;
Car bien voyés s'entencion :
A sage souffit peu sermon.
Nostre Sire vous doin santé
Et liesse a grant planté [1] !
Escript au païs de Savoye
Ceste letre que vous envoye
Malingre vostre servitour,
Maistre d'ostel de monseygnour
Le bon prince de la Moree,
Cuy Dieux doin bone destinee.

Tous les personnages que cite Malingre — sauf Colin Simon et Jacques d'Ussy [2] — figurent dans la liste du manuscrit 5233. Ce sont tous des *ministres*, amateurs de poésie. Malingre lui-même était membre de la Cour amoureuse; on trouve son nom parmi ceux des « escuyers d'amours » :

Amé Malingre, escuyer, maistre d'hostel et chambellan de monseigneur le prince de la Moree.

L'intéressante épître du poète savoisien a été composée de 1408 à 1413. Jacques de Châtillon, nommé amiral de France en 1408, figure avec ce titre dans le poème de Malingre, où l'on trouve, d'autre part, le nom de Guillaume Cassinel, mort en 1413.

Arthur PIAGET.

1. Vers faux, à moins d'admettre l'hiatus de l'*e*.
2. Voy. Longnon, *ouv. cit.*, p. 144.

MÉLANGES

POÉSIE FRANÇAISE A LA VIERGE COPIÉE EN LIMOUSIN

Les poésies en l'honneur de la Vierge, ou adressées à la Vierge, sont nombreuses dans notre ancienne littérature et offrent une grande variété de forme. Mais le fond des idées ne change guère, et sauf de rares exceptions, elles ont peu de valeur littéraire. Prises isolément, elles n'offrent qu'un médiocre intérêt. Au contraire, un recueil où elles seraient toutes réunies et où les pièces composées dans la même forme seraient groupées ensemble (car tout autre ordre, et notamment l'ordre chronologique, serait bien difficile à établir) pourrait donner matière à d'utiles recherches. Un jour peut-être la Société des anciens textes français pourra songer à entreprendre un recueil de ce genre, mais longtemps encore elle devra consacrer ses faibles ressources à des publications d'un intérêt plus vif ou du moins plus général. Ce que l'on pourrait faire dès maintenant, ce serait une bibliographie de toutes les poésies de cette classe qui sont éparses dans les manuscrits et en mainte publication. Les recueils de miracles, et peut-être aussi les chansons à la Vierge composées sur le modèle de chansons amoureuses, devraient rester en dehors de cette sorte de catalogue.

La pièce que je publie actuellement ne se recommande pas par un mérite exceptionnel. Si je la tire de l'obscurité où elle est restée jusqu'à ce jour, c'est d'abord parce qu'elle se trouve dans un manuscrit où on n'irait pas la chercher, c'est aussi parce qu'elle présente la particularité de nous avoir été conservée par une traduction limousine [1]. Le ms. Bibl. nat. lat. 585, où

1. On sait que les œuvres françaises, et notamment les compositions ayant un caractère religieux, ont été de bonne heure répandues en Limousin. Voir à ce propos le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1881, pp. 69-71.

elle se trouve, vient de Saint-Martial de Limoges. C'est un ms. de la première moitié du XIIIe siècle qui renferme :

Fol. 1, des allégories sur le nouveau Testament;

Fol. 44, la somme de Jean Belet;

Fol. 85, un commentaire sur le Cantique des Cantiques;

Fol. 106, des sermons.

Notre pièce a été écrite à la fin du second de ces ouvrages, au fol. 84, dans un espace resté blanc. L'écriture n'est guère postérieure à celle du reste du volume. Je suis porté à l'attribuer au milieu du XIIIe siècle. Les vers sont écrits à longues lignes et avec l'intention visible de ménager la place. Toutefois l'espace utilisable ne paraît pas avoir été suffisant, car la pièce semble incomplète de la fin, bien que tout ce qui restait de blanc à la fin de la somme de Jean Belet ait été employé. Le traducteur s'est borné à donner à chaque mot une forme limousine; il n'a point tenté de remplacer les mots qui rimaient en francais, mais qui ne riment pas en limousin. Il a donc été relativement facile de restituer le poème à sa forme primitive. Mon essai de restitution est imprimé en italiques, en regard du texte. Le traducteur limousin avait-il sous les yeux un texte déjà corrompu, ou bien faut-il lui imputer les fautes contre la mesure que sa version contient en assez grand nombre? C'est une question à laquelle je ne saurais répondre sans hésitation. Toutefois, la première alternative me semble assez probable. Ce qui est certain, c'est que je n'ai pu me borner à ramener les mots limousins à la forme française : en maint cas, j'ai dû faire au texte les corrections qu'exigeaient le sens ou la mesure.

Il n'est guère possible de déterminer avec exactitude en quelle région des pays de langue d'oïl cette poésie a été composée. Cependant il ne serait peut-être pas téméraire de conjecturer que le manuscrit traduit par notre écrivain limousin venait du nord de la France. C'est du moins ce qu'il semble permis d'induire de formes telles que *chela*, *anchela* (ancilla) 30-1. On observe aussi quelques rimes assez rares, mais qui n'ont pas de valeur comme indice géographique : *mereville - fille*, v. 26-7, et les rimes en *-als* et *ale* des vers 5-10, 76-84, 98-100, 113-6. On a d'autres exemples de ces deux faits. Le Reclus de Molliens fait rimer *orille* (auricula) avec *fille*, *goupille*, *mille*, etc.[1], ce qui ne l'empêche pas de faire plus fréquemment

1. Voy. l'introduction de M. Van Hamel, p. CXIX.

usage de la forme ordinaire *oreille*. Le même auteur fait également rimer en *-al* (*loial, mortal, ostal, ital*, etc.) des mots parmi lesquels plusieurs se terminent habituellement en *-el*[1]. On trouverait, en dehors du Reclus de Molliens, bien des exemples de cette même rime, sans parler de la Saintonge, de l'Aunis, du Poitou, où la désinence *-al*(ou *-au*), se conserve régulièrement comme en provençal. Les rimes des vers 147-9 (dans le texte *sos, bos, noms*) indiquent que l'auteur connaissait le possessif absolu de la 3e personne sous la forme *son*; on ne peut en effet écrire *suens*, *buens* à cause de *noms* où l'*o* ne peut devenir *ue*. Cette forme de possessif absolu s'observe dans les textes les plus anciens, par ex. dans les psautiers d'Oxford et de Cambridge (*tun, sun*).

La versification est d'un genre asssez peu usité : les vers sont réunis par la rime en séries qui forment comme autant de petites laisses monorimes. Mais la fin des phrases ne correspond pas toujours avec la fin des séries. Tout indique un versificateur peu exercé.

Que le copiste, en même temps traducteur, de notre pièce ait été limousin, c'est ce qui résulte avec certitude de divers caractères linguistiques de sa copie. Ainsi est confirmée la présomption que fait naître l'origine du ms., qui vient, je l'ai dit plus haut, de Saint-Martial de Limoges. Le *c* initial, ou seconde consonne d'un groupe, suivi d'un *a*, devient *ch : chant* 1, *chara* 21, *eschala* 113. Cette façon d'écrire n'est pas constante, puisque nous trouvons *cantem* 1, *carn* 102. Parfois le son *ch* est rendu par *j* (naturellement c'est *i* dans le ms.) : *jamis* (caminus) 94, *jaseren* (fr. *chacierent*) 120, *jasamen* 129, *jaritez* 136, *pejat* (peccatum) 84, *pejaors* (peccatores) 85. On a des exemples de cette notation ailleurs qu'en Limousin[2]. La chute de la dentale latine intervocale est un fait habituel en Limousin, comme dans toute la région septentrionale de la langue d'oc : *pejaors* (peccatores), *jauit* (*gaudivit) 42. Dans la seconde pers. sing. du prétérit *jauvis*, 65, un *v* a été engendré par l'*u* précédent. Cela est constant en Limousin où on disait *auvir* (audire) au lieu de la forme plus méridionale

1. Ibid., p. cx.
2. Voy. *Romania*, I, 408.

auzir. Je ne sais trop s'il faut voir un caractère linguistique ou une simple fantaisie graphique dans la substitution de la sourde à la sonore que nous présentent *cardez* 9, 47, *car*[*r*]*an* 13, *crans* 87, *iquals* 50, *orchalos* 23, *venquit* 40, *aquis* (= *aguist*) 50, *nequs* 78, *nequna* 79, *sequrs* 140. Les troisièmes personnes du pluriel en *-en* (*arbergeren* 117, *jazren* 120, *creeren* 125, *cromperen* 127, *plaidiven* 137) sont régulières en Limousin, bien qu'on les trouve encore ailleurs [1].

On remarquera les prétérits (sing. 3e pers.) en *-ez* : *cardez* 9, 47, *esauchez* 28, *arbergezt* 57.

Or cantem u chan noeut,
E precem Deu que li sia bet,
E apelem sa[n]cta Maria
Que ela nos sia ab Deu plaidiva.

Ore chantons un chant novel,
Et prions Dieu que li soit bel,
Et apelons sainte Marie
Qu'ele nous soit a Dieu plaidive.

Sancta Maria principials,
Maria estela marinals,
Electa femna e reals,
Ja no er mais dequna aitals,
Vos cardez Deus de toz los mals,
Deu felos visis corporals.

Sainte Marie principals,
Marie estoile marinals,
Esleüe femme et roials,
Ja nen iert mais nesune itals,
Deus vous garda de toz les mals,
Des felons vices corporals.

Domna, per vos seran sal crestia,
Sil qui reverteran a be;
Dousa domna, per vos caran
Sil c'apt Deu s'acordaran.

Par vous seront sauf crestïen,
Cil qui revertiront a bien;
Douce dame, par vous garront
Cil qui a Dieu s'acorderont.

Domna, tu es la vera lux
Per qui eferns fo cofondutz;
Quan Deus en traiz sos druz
El en remas castes e nuz.
En vos trames Deus los saluz
Per quel diables fo venqusz.

Dame, tu es la voire luz
Par cui enfer fu confonduz;
Quant Dieu en traist fors les sons druz
Il en remest gastes et nuz.
A vous tramist Dieus les saluz
Par quoi diables fu vencuz.

Domna, si Deus t'ac chara,
Tu non fus anch presans ni fera,
Orchalos ni malsparliera,

Douce dame, si t'ot Dieus chiere,
Tu ne fus onc preisans ne fiere,
Orguilleuse ne malparliere,

---

2 *Deu*, ms. *dm* avec un *titulus* sur l'*m*. C'est l'abréviation de *Deum*. — 7, 8 Ces deux vers sont en marge avec renvoi. — 10 *corporals*, ms. *corpolas*. — 11 *Domna* ou *Donna*; il y a abréviation, et de même partout.

1. Voy. *Romania*, IX, 214.

Que eu vench en vos cum e si maire. *Qu'il vint en vous com en sa mere.*
Tul receupis cuma tom paire; *Tu le receüs com ton pere;*
Lai fez Deus belas meravilaz, *La fist Dieus bele mereville,*
Quan se volch naischer de sa fila. *Quant se vout naistre de sa fille.*

Domna, quan Deus plus t'esauchez, *Dame, quant Dieus plus t'esaucha,*
A sa bondaz te umil[i]as. *Vers sa bonté t'umilias.*
Eu sai per ver vos estez chela *Je sai por voir vos estes cele*
Que vos clamastez sa anchela. *Qui vous clamastes soie ancele.*
Apelaz Deu coma eu nos conduia, *Apelez Dieu qui nous conduie,*
Que l'enimich no nos destru[i]a. *Que l'anemis ne nous destruie.*

Autisma domna, creatura *Hautisme dame, creature,*
Qui si pot penre a ta meisura? *Quel se puet prendre a ta mesure?*
De qual que tu sias linatche *De quel que tu soies lignage,*
Qui si pot penre a to panatche? *Qui se puet prendre a ton parage?*
Que lo reis, des que vos format, *Que li rois, dès que vous forma,*
De se mismes t'o onorat, *De soi meisme t'onora,*
Que e vos venquit e solombrat *Que en vous vint et s'aombra*
E pres i cors e sa[n]g e carn; *Et i prist cors e sanc et char;*
Tan vos jauit e vos amat. *Tant vous joï et vous ama.*

Domna, eu vos carded virginitez, *Dame, en vous a virginité*
Paciencia e [a]mistez. *Et pacience et amisté.*
Tu no fus anch se castez; *Tu ne fus onc sans chaasté;*
Vos donaz orde de bontet. *Vous donez ordre de bonté.*

El vos cardez e casta e pura *Il vous garda et chaste et purè*
En leautez en dreitura. *En leauté et en droiture.*
So deraina sa[n]cta escriptura : *Ce deraisne sainte escripture :*
De malvastat non aquis anch cura. *De malvaistié n'eüstes cure.*

Domna, el t'anonciet per Gabriel : *Dame, il t'enveia Gabriel :*
Tul receupis, mot vos fo bel. *Tul receüs, mout vous fu bel.*
L'angels vos dis : « Ave Maria *L'anges vous dist : « Ave Marie*
De la Dieu gracia replenia. » *De la Dieu grace replenie. »*
La paraula fo dosa e pia *La parole fu douce e pie*
Que ab gran jot (*sic*) fo qulia. *Qui a grant joie fu coillie.*
Lui arbergezt Deus ab sa amia *La herberja Dieus o s'amie*
Que il trobet prestea (*sic*) e g[a]rnia. *Que il trova preste et garnie.*

---

40 Sur *solombrat*, voir ci-dessus p. 144, n.3. — 46 Vers corrompu? — 52 *bel*, peut-être faut-il lire *bet* comme au v. 2. Le ms. porte *b* suivi d'un signe d'abréviation assez obscur qui ressemble à un ȝ allongé.

Virgina domna, dousa e pia,
De vos isit la senoria
Que traiz d'efern la compania
Que diables, per sa murtria,
Avia seduch per mala via.

Oi! virgina domna, genitrix.
Que Deu amas e Deu jauvis
E l'ambrasas e le..... is
El receupis e laitas e lo noiris
E l'embresas e l'endormis
E lo baisas e lo sentis!
Mot per nos fo perfech amich
Quan sufrit per nos jadis.
Vos preias Deu per sa merse
Que el nos sia e paire e amich (*c*)
E nos defenda de l'enimich
Que trais Adam de paradis.

Dosa domna, ja es tu tals
Ja mais non er.....
Nequs om no sab dire quals;
Nequna creatura mortals
No si pot a vos penre iquals,
Que tu es pas e tu es sals.
Tu es metsina de toz mals;
Escontra vos no es leals
Virtuz de pejat criminal.

Domna, tu es coselc a pejaors
Que vos reclamen per amor
E complanic lor crans dolors;
Vos estes plena de gran dousor;
Acordas lor ab lo Creator.
Domna, tu es maire deu nafraz

Virge Dame, douce et pie,
De vous issi la seignorie
Qui traist d'enfer la compaignie
Que diables, par sa mordrie,
Souduite avoit par male vie.

Oi ! virge dame, genitris
Qui Dieu amas et Dieu joïs
Et l'embraças et le ....is,
Sil receüs et le norris
Et le berças e l'endormis
Et le besas et le sentis!
Mout par nous fu parfaiz amis
Quant il soffri por nous jadis.
Vous priez Dieu par sa merci
Que il nous soit pere et amis
Et defende de l'enemi
Qui traist Adam de paradis.

Douce dame, ja es tu tals
Jamais n'iert .....
Nesuns hom ne set dire quals ;
Nule creature mortals
Ne se puet a vous prendre igals,
Que tu es pains et tu es sals.
Tu es mecine de toz mals ;
Encontre vous nen est leials
Vertuz de pechié criminal.

Tu es conseuz as pecheors
Qui vos reclaiment par amors
Et complaignez lor granz dolors ;
Vous estes pleine de douçor ;
Acordez les al Creator.
Tu, dame, es mere des navrez

---

66 Le dernier mot, devenu illisible (l'encre s'est écaillée), peut avoir été *l'endormis*. En ce cas, ce vers ferait double emploi avec le v. 68. —71 Ms. *so frit*, les deux syllabes séparées, et au dessus, *su*. — 73 Ce mot est douteux, l'encre étant en partie tombée. — 77 Au dessus de *ja* le copiste a écrit *ua*, et au dessus de *er* je crois lire *rat* ou *sat*. — 86 La finale de *reclamen* est abrégée ; on pourrait donc lire *reclamon*. — 84 Cela paraît signifier que la force du péché n'a pas d'effet sur la Vierge.

Que diables a devoraz,
Qu'il a destrut e desertasz
E de veras vias tornez.
Tu es lo vers jamis jauchez
Que condui a vertet,
Domna, per gran humilitet,
Dis present omonitet.

Ja mais nula res carnals,
Nula creatura mortals
Non er ves Deu si cuminals;
Deu to cors pres il lo so,
De ta carn esdevench il om,
E to sa[n]g fest il lo jusz
Que per los sers fo espanduz.

Domna, per vos vench sa[n]g ba-
[tesmes,
E per vos vench crestianesmes;
Marsi aiaz d'aquela gen
Que an baptistiri a garen.
Defen nos, domna, deu tormen,
E condui nos a salvamen,
Que eu cre be perfectamen
Tu o pot far veramen.

Domna, tu es la vera eschala
Dun Deus deu cels en terra avala.
Quan il vench entre la gen mala,
El no i trobet maiso ni sala,
Ni el non arbergeren el lor,
Ni el receuben a senor;
Lo nol receuben coma lor paire,
Qu'ans jaseren lo Jue si maire,
Si era o to so
Que el era de se om
Una partida lo receupit
E toz lo plus lo mesconuch.
Mas cil qui lo creeren dreitamen
N'aquen ad cors tormen,
Quë il lo cromperen duramen;

Que diables a devorez,
Qu'il a du tout deseritez
Et de voires voies tornez.
Tu es li voirs chemins ferrez
Qui tote conduit a verté,
Dame, par grant humilité,
Ceste present humanité.

Jamais nesune riens charnals,
Nule creature mortals
Nen ert vers Dieu si comunals;
Dedans ton cors prist il le son,
De ta char esdevint il hom,
Et de ton sanc fist il le jus
Qui par les sers fu espanduz.

Dame, par vous vint sains baptismes,
Et par vous vint crestianismes;
Merci aiez de cele gent
Qui ont batestire a garant.
Defen nous, dame, de torment,
Et condui nous a sauvement,
Que je croi bien parfitement
Ce pues tu faire voirement.

Dame, tu es la voire eschale
Dont Dieus du ciel en terre avale.
Quant il vint entre la gent male,
Il n'i trova maison ne sale,
Ne il nel herbergierent lors,
Ne le reçurent a seignor;
Nel reçurent come lor pere,
Ainz chacierent Juï sa mere,
.....
.....
Une partie le reçurent
Et tot le plus le mescognurent.
Cil qui le crurent droitement
En orent en cors grief torment,
Quel compererent durement;

96-8 Ces vers sont ajoutés en marge. — 121-2 Passage corrompu.

Mas a las armas n'estai gen :	128	*Mais as armes mout en vait gent :*
Conquis n'an tal jasamen		*Conquis i ont tel chasement*
A pertiner durablamen,		*A partenir durablement,*
Que il reflamissen isamen		*Que il reflambent ensement*
Com fai lo soles e orien.	132	*Com fait solaus en orient.*
Domna, sil en so bonaürez		*Dame, cil sont boneüré*
Eu regne Deu coronet.		*Et ou regne Deu coroné.*
Cel en prechem, per lor bontet,		*Ceus en prions par lor bonté,*
Per lor sa[n]ctismas jaritez,	136	*Par lor saintisme charité*
Que il nos plaidiven esemples ab [Deu.		*Que il nos acordent a Dé.*
Domna, qui es vos a fiansa (*d*)		*Dame, qui en vos a fiance*
Mot pot aver bona esperansa;		*Mout puet avoir bone esperance;*
Sequrs pot estre senes doptansa	140	*Seürs puet estre sans dotance*
Que Deus aura de lui membransa.		*Que Dieu avra de lui membrance.*
Deu prec e sa[n]cta vera misericordia		*Dieu pri et sa misericorde*
Que eu nos do past e concordia,		*Que il nos doinst pais et concorde,*
E nos precart de l'ira plena,	144	*E nos porgart de l'ire pleine,*
De la dolor e de la pena		*De la dolor et de la peine*
O diables sos jactis mena;		*Ou diables ses chetis meine;*
Des qui nos fit cuma los sos,		*Dès que nos fist comé les sons,*
Per sa merse nos fasa bos,	148	*Par sa merci nous face bons,*
Per los sos sa[n]ctismes noms;		*Par tous les siens saintismes nons;*
El nos si paire e amich		*Et a nous soit pere et amis*
En defenda de l'enimich.		*Et defende de l'enemi.*
Domna, qui tu vols garentir	152	*Dame, cui tu vels garentir*
Nul diables nol pot perir,		*Nus diables nel puet perir,*
E qui tu vols a be tornar		*Et cui tu vels a bien torner*
Sos enimich nol pot temptar.		*Sis enemis nel puet tenter.*

P. MEYER.

CABARET

M. A. Longnon (*Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 616) met en évidence que le nom de l'ancien Caput Arietis s'est continué sous la forme *Cabaret* (Aude), mot qui, dans la langue du Midi de la France, selon lui, est encore conservé comme

---

146 *Sic*, la fin du vers est corrompue et il y a probablement une lacune, puisque la rime fait défaut.

nom appellatif avec le sens de « tête de bélier[1] » ; cependant cette signification du mot *cabaret* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire provençal* de M. Mistral. — Mme Söderlindh, née Velay, native de la Lozère, m'apprend que dans les villages des Cévennes il était d'usage, il y a encore une dizaine d'années, d'indiquer par des cornes, ou bien par la tête entière d'un bélier, les maisons où l'on vendait du vin ; à présent cette espèce d'enseigne est presque partout remplacée par des branches de verdure. — Il paraît donc probable que le français littéraire doit au dialecte du Languedoc ce terme familier pour indiquer les tavernes. De même qu'en Allemagne, où l'on mettait une cruche pour enseigne des cabarets, le mot *krug* signifie non seulement « cruche », mais encore « taverne » ; de même en France on a pris l'habitude de nommer les maisons où l'on vend du vin d'après les enseignes qui servaient à les indiquer aux passants. C'est ainsi que le mot *bouchon* s'est dit des maisons qui portaient l'enseigne d'un bouchon. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'une enseigne aussi frappante que celle d'une tête de bélier, par une espèce de synecdoque, ait fourni le mot pour désigner les maisons mêmes qui en étaient ornées.

P.-A. GEIJER.

---

1. [M. Longnon ne dit pas absolument ce que lui fait dire M. Geijer. En disant que le nom de cabaret « a dans la langue du Midi précisément le « même sens que celui de *caput arietis*, l'un et l'autre se traduisant par « tête « de bélier », M. Longnon donne une explication étymologique et ne veut pas dire que *cabaret* se soit conservé dans le Midi avec cette signification, ce qui serait absolument erroné. M. Longnon ne fait d'ailleurs que paraphraser D. Vaissète, qui avant lui avait identifié *Cabaret* et caput arietis, et qui s'est exprimé ainsi : « Le terme languedocien répond parfaitement au nom « latin ; car, dans le langage du pays *cab* veut dire tête et *aret* bélier » (1re éd. I, 679 ; éd. Privat II, 162). Cette dénomination est prise de la configuration du terrain : cf. la Tête de chien, au dessus de Monaco, la Tête-noire, Haute-Savoie et Valais. Je ne pense pas que la tête de bélier ait été employée plus spécialement que celle d'autres animaux comme enseigne, mais en tout cas on eût dit *cap d'aret*, la préposition *de* ne se supprimant que devant un nom propre (A. Darmesteter, *Formation des mots composés*, p. 48-9). Sans prétendre proposer une étymologie pour laquelle les éléments historiques me manquent, je ferai remarquer que *cabaret* est exactement la forme qui, dans le S.-O., correspondrait au français *caverel*, *cavereau*, caveau ; cf. pour l'emploi l'it. *canova*. — P. M.]

COQUILLES LEXICOGRAPHIQUES

Dans l'introduction (p. IX-X) du *Dictionnaire général de la langue française*[1], on lit le passage suivant : « Nous avons pu rectifier un assez grand nombre de mots techniques altérés par des causes diverses. Ici, des termes faussement introduits par une erreur typographique : *accolement* pour *accotement*, espace compris entre les fossés d'un chemin et la chaussée ; *ancre boueuse*, l'ancre de toue, la plus petite des ancres d'un navire, pour *ancre toueuse ; calepin*, morceau de peau qu'on met sous la balle, dans la carabine, pour *canepin*, épiderme de peau d'agneau ; *bassage* (gonflement du cuir), pris, selon toute apparence, pour *passage*, comme semble l'indiquer le mot *passement*, cuve dans laquelle le tanneur passe les peaux pour les faire gonfler. Ailleurs, des termes dénaturés par une prononciation non autorisée : *marteau d'assiette*, marteau formant hache d'un côté, pour *marteau d'aissette* (du lat. *ascia*, hache) ; *échanger* (le linge) pour *essanger*. Un de nos plus célèbres architectes, dans un livre sur le monument qu'il avait construit, donnait à certains ornements striés le nom de *berclés* : nous sommes arrivés à reconnaître qu'une prononciation vicieuse avait substitué *berclé* à *bertelé*, et *bertelé* à *brettelé*, qui est le terme exact. »

En revisant le manuscrit du *Dictionnaire*, nous avons été frappés de l'intérêt, mais aussi de la difficulté extrême que présente l'étude philologique de ce qu'on appelle la langue technique. Si pour certains mots de la langue commune, dont nous pouvons suivre les traces dans les textes français ou bas-latins jusqu'à l'aurore du moyen âge, que nous retrouvons même dans les langues romanes congénères, la philologie n'est pas encore arrivée à donner des étymologies définitives, que sera-ce pour des mots signalés pour la première fois par Cotgrave en 1611, par Furetière en 1690, par l'*Encyclopédie* de Diderot en 1751, ou même qu'il semble impossible de retrouver dans les imprimés antérieurs à notre siècle ! Si les textes anciens font

1. *Dictionnaire général de la langue française depuis le commencement du XVIIe siècle*, par MM. Ad. Hatzfeld et A. Darmesteter, avec le concours de M. A. Thomas. Paris, Delagrave, 1890 et années suivantes.

généralement défaut, les textes modernes, j'entends les dictionnaires, abondent, mais c'est le cas, ou jamais, de qualifier cette abondance de stérile, car ils ne font guère que se copier les uns les autres. Si du moins ils se copiaient fidèlement, le dernier venu dispenserait de voir tous les autres, ce qui serait du temps de gagné. Mais, depuis Robert Estienne, qui, par son *Dictionaire françois latin* (1539), est le vrai père de la lexicographie française, jusqu'à Littré, que de « coquilles » échappées aux compilateurs ont fait leur chemin dans le monde et en imposent encore aujourd'hui ! Au fur et à mesure de la publication du *Dictionnaire*, qui nous force à de longues recherches dont les traces sont souvent peu apparentes dans l'ouvrage lui-même, étant donné le plan qui a été suivi, nous voudrions fournir le plus de matériaux possible à ce travail préliminaire de déblaiement, qui est la condition indispensable d'une étude étymologique fructueuse de la langue technique. C'est donc une sorte de commentaire perpétuel au paragraphe de l'introduction cité plus haut que nous commençons aujourd'hui. Tout d'abord, il est nécessaire de distinguer deux ordres de phénomènes dont la différence n'est pas suffisamment marquée dans le paragraphe en question. Un lexicographe, au mot *boueux*, enregistre l'expression *ancre boueuse* et définit : « ancre boueuse ou de toue, la plus petite des ancres; » il est évident qu'il y a quiproquo de sa part, mais de sa part seulement, car nos marins, qui disent indifféremment *ancre à touer*, *ancre de toue*, *ancre de touée* et *ancre toueuse*, ne peuvent pas, semble-t-il, méconnaître la famille *touer* au point de dire *boueuse* pour *toueuse*. Le cas est différent pour *berclé*. Si l'architecte dont il est question a écrit *berclé* pour *brettelé*, c'est qu'apparamment il prononce et qu'on prononce autour de lui, dans le bâtiment, *berclé*, bien que, pour notre part, nous n'ayons jamais entendu dire autrement par les ouvriers maçons de Paris que *bert'lé*, ce qui est, il est vrai, plus près du point d'arrivée, *berclé*, que du point de départ, *brettelé*. Il y a là un phénomène linguistique dont les philologues sauront faire leur profit, phénomène autrement intéressant que la bévue qui a fait écrire *boueuse* pour *toueuse*[1].

En principe, nous ne voulons relever ici que les exemples de la première série, *ancre boueuse*. Mais il s'en faut qu'on puisse

1. Cf. G. Paris, *Journal des Savants*, octobre 1890, p. 11 du tirage à part.

classer avec sûreté un fait donné dans une série ou dans l'autre. Prenons un exemple. On lit dans le *Dictionnaire des arts et des sciences* de Thomas Corneille (édition originale, 1694) :

AVUSTE, s. m. On appelle ainsi, en termes de mer, le nœud de deux cordes, dont on attache l'une au bout de l'autre.

« AVUSTER, v. a. Attacher deux cordes l'une au bout de l'autre.

Ces deux mots ne se retrouvent dans les dictionnaires postérieurs que sous les formes : *ajus*, *ajust*, *ajuste*, d'une part ; *ajuster*, de l'autre. A priori, on serait porté à voir une coquille dans les formes relevées par Th. Corneille, s'il n'ajoutait : « On dit aussi *ajuste* ; quelques-uns disent *ajuster*. » Voilà qui donne à réfléchir : cela doit suffire pour nous faire exclure ces mots de la série dont nous allons nous occuper. Les philologues aviseront à les expliquer. Ils pourront songer à rapprocher de *avuster* la forme *ahuster* employée par Parmentier [1] dans sa relation en vers de son voyage aux Indes en 1531. Ils penseront peut-être que ces mots ont été empruntés directement à l'espagnol *ajuste*, *ajustar*, et que dans *ahuster*, la lettre *h*, étrange au premier abord, représente le son de la *jota* espagnole dans la période moyenne de l'évolution si curieuse qui l'a conduite, au XVIe siècle, du son français *j* au son allemand *ch* (= χ) : ce point de départ accepté, ils trouveront assez naturel que l'aspiration *h* se soit peu à peu affaiblie en français et que l'hiatus produit par cet affaiblissement ait été comblé plus tard par un *v* épenthétique. De combien de belles choses nous priverait l'hypothèse d'une simple coquille !

Un autre exemple peut d'autant plus difficilement être passé sous silence qu'il figure dans l'introduction du *Dictionnaire* : c'est *marteau d'aissette*. Là il y a bien une coquille, mais elle a été faite par nous-mêmes ; malheureusement nous l'avons reconnue trop tard pour la faire disparaître. *Assiette* est un terme de paveur bien authentique et bien clair : « Les paveurs disent qu'*Une assiette de pavé est mise en plein sable*, pour dire que le pavé est mis du sens où il doit estre sur le sable. » (Th. Corn.) On comprend fort bien *marteau d'assiette*, marteau de paveur pour frapper le pavé et lui donner son assiette ; on serait fort embarrassé pour trouver une explication logique de *marteau d'aissette*.

1. Texte cité par JAL, *Gloss. Naut*, s. v. *touee* et reproduit par LITTRÉ.

Ceci dit pour solliciter, le cas échéant, l'indulgence du lecteur, nous réunissons ci-dessous les cas les plus importants où nous croyons nous être trouvés en présence de coquilles lexicographiques dans les sources du vocabulaire français. Nous commençons par la lettre A[1] et nous continuerons au fur et à mesure de notre revision.

ALIGNONET

« *Alignoirs* ou *alignonets* sont des outils de fer en forme de coin pour ranger les écots, c'est-à-dire abattre les fragments qui sont restés après la séparation des blocs d'ardoise. » (1783. *Encyclopédie méthodique, arts et métiers, ardoise.*)

La forme *alignonet* a passé de là dans Lavaux (1820), Napoléon Landais (1834), Bescherelle (1843) et Larousse (1865). Il faut lire *alignouet*, forme donnée par l'*Encyclopédie* de Diderot en 1751 et reproduite par Trévoux en 1771 : c'est la ranscription maladroite de la prononciation dialectale *aliñwè* qui correspond au français *alignoir*.

ALPAGNE.

« ALPAGNE. Animal à laine, fort semblable aux hamos et aux vigognes, à la réserve qu'il a les jambes plus courtes et le mufle plus ramassé, de sorte qu'il a quelque ressemblance avec le visage humain. Les habitants du Pérou les mettent au nombre des bêtes de charge et leur font porter jusqu'à cent livres pesant. De leur laine ils font des étoffes, des cordes, des sacs; de leurs os, des instruments pour les tisserands; et mettant même leur fiente à profit, ils s'en servent à faire leur feu, soit dans leur chambre, soit à la cuisine. » (Savary, *Dict. du commerce*, 1723.)

Nous avons donné tout au long le passage de Savary, le premier lexicographe qui ait parlé de l'animal connu sous le nom d'*alpaca*, pour qu'il fût plus facile d'en déterminer la source. Cette source doit être un ouvrage de Frezier, publié en 1716 et intitulé : *Relation du voyage de la mer du Sud.* A la page 139 de cet ouvrage on lit ? « Il y a une autre espèce d'animal noir semblable aux lamas appelé *alpaque*, dont la laine est très fine; mais il a les jambes plus courtes et le mufle ramassé de manière qu'il a quelque rapport au visage humain. Les Indiens se servent de ces animaux à différents usages : ils les chargent environ d'un quintal pesant; leur laine sert à faire des étoffes, des cordes et des sacs, et leurs os servent à faire les instruments des tisserands; enfin, leur fiente sert à faire du feu pour la cuisine et pour se chauffer. »

---

1. Littré ayant déjà signalé *alpion* pour *alpiou*, nous le laissons de côté. Il est à peine besoin d'ajouter que nous écartons de parti pris les fautes de lecture commises par les éditeurs des textes ou les lexicographes contemporains dans le déchiffrement des manuscrits du moyen âge.

Donc, Frezier a transcrit exactement le mot espagnol *alpaque*, variante de *alpaca*; Savary le lui a emprunté, mais, trahi peut-être par son imprimeur, il l'a altéré en *alpagne* [1]. Cette forme fautive est la seule que connaissent l'*Encyclopédie* de Diderot (1751), la dernière édition de Trévoux (1771), le *Dictionnaire portatif* de De Wailly (1775), etc. L'*Encyclopédie méthodique* (1782) la reproduit encore, tout en marquant une certaine préférence pour *alpaca*, forme employée par Buffon à l'article *Vigogne*. Malgré cela, *alpagne* continue à figurer plus ou moins honorablement dans la plupart des dictionnaires du XIXe siècle : Boiste : N. Landais, Bescherelle et Larousse [2]. Littré, suivi par Sachs, l'a sagement écarté.

ANUER

« ANUER, choisir, quand les perdrix partent, le moment favorable pour les tirer. » (Littré.)

Le mot figure, avec la même définition, dans Sachs, Larousse, Bescherelle, Napoléon Landais, l'*Encyclopédie méthodique* (*Chasse*, 1795) et la dernière édition du dictionnaire de Trévoux (1771). Nous n'avons pas réussi à le trouver à une date antérieure.

Furetière, Thomas Corneille et les premières éditions de Trévoux n'ont que le verbe *aveuer*, déjà employé à la fin du XVIe siècle par d'Arcussia (communication de M. Delboulle), verbe qu'ils définissent ainsi : « Bien voir et discerner la perdrix au partir qu'elle fait. »

Ce verbe se retrouve également dans tous les dictionnaires contemporains, y compris celui de l'Académie, mais ordinairement on se contente de le définir par « garder à vue, suivre de l'œil » (le gibier) sans faire intervenir la circonstance accessoire que le gibier s'avue quand il part. Il nous paraît certain que le prétendu verbe *anuer* n'est qu'une coquille pour *avuer*, *aveuer*. Il n'est pas jusqu'au terme « choisir », de la définition, qui ne trahisse la provenance du mot. En effet, dans Furetière, à la suite de la définition de *aveuer*, on lit : « On dit encore : pointer l'œil et *choisir bien*. » Cet emploi archaïque de *choisir* (au sens de discerner) n'a pas été compris en 1771 et a donné naissance à la périphrase de *choisir le moment favorable*.

---

1. Peut-être l'erreur est-elle due en partie à l'influence de la terminaison *gne* du mot *vigogne*. Littré signale, et nous avons reproduit, d'après lui, dans le *Dictionnaire général*, une forme *alpague*, qu'il donne comme se trouvant en 1739 dans *La Banque rendue facile*, de Giraudeau. La seule édition de l'ouvrage de Giraudeau, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, celle de 1793, porte *alpagne* et non *alpague* (p. 372).

2. N. Landais définit *alpagas* (*sic*) par « animal du Pérou », et *alpagne*, par « mammifère ruminant d'Amérique ».

AVALIES.

« AVALIES. *s. f. pl.* terme de commerce. Laines qui proviennent de peaux de moutons livrés à la boucherie, et qui sont vendues aux mégissiers. — ETYM. *Avaler*, mettre bas, parce que les laines proviennent de l'abatis des bouchers. » (Littré) Le mot figure dans tous les dictionnaires, sauf celui de l'Académie. Or il est impossible de rendre compte directement du rapport de *avalies* à *avaler*. Est-ce un substantif participial ? Dans ce cas, on devrait avoir *avalées*. La forme *avalies* ne pourrait s'expliquer que si l'on admettait l'existence du verbe *avalir*, pour *avaler*, verbe qu'aucun dictionnaire n'a jamais signalé. Furetière paraît être le premier lexicographe qui ait enregistré le mot *avalies* (1690). Voici en quels termes il l'a fait : « *avalies*. Terme de négoce. Ce sont des laines qui proviennent des peaux de mouton de l'abatis des bouchers, lorsqu'ils vendent aux mégissiers. Il faut faire les trames des étoffes d'*avalies*, car les laines de toison ne sont propres que pour faire les chaînes. » On remarquera que, contrairement à son habitude, Furetière ne donne pas le genre du mot : il a été imité prudemment par les premières éditions de Trévoux. Th. Corneille a copié Furetière en intervertissant habilement l'ordre des phrases : ce qui lui appartient en propre, c'est l'indication *s. f.* (substantif féminin), qui est devenue obligatoire depuis lors. Nous croyons que Furetière a voulu écrire *avaleis*, c'est-à-dire *avalis*, substantif dérivé de *avaler*, comme *abatis*, de *abattre*, *coulis* de *couler*, etc., et que par suite le vrai genre du mot est le masculin [1].

A. THOMAS. AD. HATZFELD.

---

1. L'orthographe *avaleis* a dû être prise à quelque ouvrage ancien que nous ne connaissons pas, car au XVIIe siècle, les mots analogues s'écrivent par *is*. Th. Corneille écrit, il est vrai, *abateis*, mais il le donne comme un vieux mot. — Il est possible, d'autre part, que l'orthographe *avalies* soit sortie directement de *abatis*, pris à tort pour un mot féminin, à cause du genre du mot *laine*. Dans ce cas, le mot ne devrait pas figurer ici.

COMPTES RENDUS

Le latin de Grégoire de Tours, par Max BONNET, chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier. Paris, *Hachette*, 1890, 787 p.

Les travaux relatifs au latin des derniers siècles de l'empire romain et des temps barbares qui ont suivi ne font généralement que confirmer par des documents nouveaux les théories fondamentales de la philologie romane. Le savant auteur du *Latin de Grégoire de Tours* nous apporte, lui aussi, une certaine quantité de renseignements, mais il n'a pas cru devoir accepter les idées reçues et, sur un point important, il cherche une grosse querelle aux romanistes.

M. Bonnet n'admet pas qu'on distingue nettement un latin littéraire et un latin vulgaire. Ce dernier, auquel on a osé donner le nom d'*idiome*, pourrait bien ressembler à la langue indo-européenne reconstruite par Schleicher; et il est étrange qu'on aille jusqu'à le transporter en pleine antiquité classique. Il y avait sans doute des différences dans la langue des provinces; ainsi, dans le latin gaulois du VIe siècle, il y a lieu de distinguer les variétés de langage qui résultent du caractère des individus, les modifications dues au développement naturel de la langue latine littéraire, les influences locales, et ces différences se font sentir dans toutes les parties de la grammaire (p. 47). Mais tout cela est loin de constituer un idiome à part. Il faut compter une infinité de latins ou un seul, ou bien une infinité avec un seul. S'il y a une grande variété de nuances, il est impossible de distinguer des couleurs tranchées.

Peut-être devra-t-on convenir avec M. B. que certains romanistes, désireux de faire mieux sentir une distinction qu'ils jugeaient utile, sont allés un peu trop loin; l'expression a dépassé leur pensée. Il n'est pas prudent d'appeler le latin vulgaire un idiome : cela pourrait donner à croire que les Romains parlaient deux langues, et que les uns n'étaient pas compris des autres. Or, au point de vue du vocabulaire, de la morphologie et de la syntaxe, le latin qu'on appelle populaire est toujours du latin; je ne vois pas qu'on puisse trouver dans les monuments vulgaires un ensemble de caractères suffisamment déterminés pour fournir la base d'une science spéciale. Mais si l'on examine la phonétique, c'est bien autre chose. Les romanistes, à mon avis, n'ont nullement tort de dire que le roman ne sort pas, au moins directement, du latin classique. Je vais tâcher de donner les motifs de cette opinion.

M. B. compare le latin au français, et rien n'est plus légitime que de chercher à comprendre à l'aide des choses vivantes celles qui l'ont été autrefois, surtout quand les unes procèdent visiblement des autres. Mais je crains qu'il n'ait glissé trop légèrement sur un point important. Il semble réduire les fautes de prononciation dans le français vulgaire à des expressions telles que *je l'lai vu*, *collidor*, *cinque francs*, *exeprès*, *qu'est qu'c'est qu'ça* (p. 34). Sans descendre jusqu'à ces vulgarités, n'y a-t-il pas lieu de distinguer un français parlé par tout le monde, qui n'est pas le français écrit ? Ce langage est soumis à des lois déterminées ; il diffère régulièrement de l'autre, notamment par la suppression des *e* muets et l'assimilation de certaines consonnes. Il n'est nullement réservé au vulgaire ; un académicien, même de province, ne prononce pas *les femmeus* pour *les femmes* quand il lit un discours en prose. Cette prononciation sert de base à une versification spéciale, ce qui prouve qu'elle modifie d'une façon notable l'organisme de la langue. D'autre part, si l'on considère les patois, on voit que l'application des mêmes lois y a été poussée bien plus loin que dans le français parlé, et l'on a une idée de ce que deviendrait notre langue si elle cessait d'être écrite. Si plus tard des savants voulaient étudier le mécanisme du français fortement altéré et corrompu, ne devraient-ils pas, s'il était possible, s'occuper spécialement de cette langue parlée qui formerait pour eux comme le premier degré de la décadence ?

Or, il y avait, même à l'époque classique, un latin parlé. C'est sur lui qu'étaient fondés les mètres de la conversation, les iambes et les trochées des poètes dramatiques, dont la prosodie n'est si différente de celle des Grecs que parce qu'elle est essentiellement latine. C'est de cette prononciation usuelle, qui se fait jour de plus en plus à travers l'orthographe dans les mètres des inscriptions et des poètes chrétiens, qu'est sortie la versification de Commodien, où l'on se résoudra bientôt, il faut l'espérer, à ne voir qu'une chose naturelle. Quelle que fût l'écriture, la forme des mots avait changé à tel point qu'ils ne se prêtaient plus aux vieux moules métriques. Saint Augustin déclare qu'il n'a pas voulu écrire en vers son psaume contre les Donatistes, parce qu'il craint d'être obligé d'employer des mots peu connus du vulgaire : *Ne me necessitas metrica ad aliqua verba quae sunt minus usitata compelleret.* (*Retract.* I. 20.) Si, malgré les apparences, il existe un langage capable de produire de pareils effets, je ne vois pas pourquoi M. B. critique (p. 11) cette phrase de M. G. Paris : « Sous la mince et brillante couche qui le « recouvre à la surface et semble l'immobiliser, le fleuve bouillonne et « roule... » Le fleuve existe réellement, mais il est arrêté à chaque instant par une digue à peu près insurmontable qui n'est autre que l'orthographe soutenue par la culture littéraire. C'est la disparition de cet obstacle qui précipitera l'évolution du latin. Le latin parlé mérite d'être isolé et étudié à part, parce qu'il nous indique d'avance le sens de l'évolution, et parce que d'autre part il est soumis à des lois qui permettent d'y reconnaître un organisme d'un genre particulier. J'oserai donc reprocher au savant professeur d'avoir trop réduit la part de la phonétique dans l'étude des transformations d'une

langue. Les changements dans le vocabulaire, la flexion, la syntaxe n'ont pas à cet égard l'importance qu'on serait tenté de leur attribuer. Traduisez une phrase française usuelle en latin dit étymologique, et présentez-la à un étranger sachant le latin et ignorant le français; il la comprendra certainement, au moins d'une façon générale. Mais donnez-lui la phrase française par écrit, et surtout prononcez-la lui, il n'y entendra plus rien. L'étude des sons est un point capital de l'histoire du langage. Une langue, prononcée d'une certaine façon, devient une autre langue.

Le latin qu'avait appris Grégoire de Tours était sans doute le meilleur qu'on pût écrire et parler en ces temps d'ignorance générale. M. B. a étudié en grand détail toutes les parties de la langue de son auteur.

La connaissance de la phonétique du VIe siècle serait d'un grand intérêt pour les études romanes, mais est-il possible de l'étudier d'après les manuscrits d'un seul écrivain? Il se présente une foule de difficultés. D'abord admettons que l'archétype ait été, ou à peu près, le manuscrit original: Grégoire écrivait-il ce qu'il prononçait? Etait-il même capable de le faire? Il avoue lui-même qu'il ne sait pas l'orthographe. Celle qu'enseignaient les grammairiens n'était pas toujours conforme à la prononciation; on a des témoignages formels à ce sujet. On avait certainement gardé beaucoup des règles qu'ils avaient posées; mais comment faire la part de la tradition et la part de l'ignorance? Comment les scribes ont-ils copié l'archétype? N'ont-ils pas pu écrire des mots tels qu'ils les prononçaient ou même tels qu'ils ne les prononçaient pas? M. B. a examiné ces points, sauf le premier, avec un soin minutieux. Avec une rare sagacité, il est arrivé à quelques opinions vraisemblables, et il est merveilleux qu'il ait pu trouver un fil pour se conduire au milieu d'un pareil dédale. Cependant il reconnaît que tout est loin d'être clair, que les copistes ont pu faire une faute pour en éviter une autre (p. 113), que certaines incorrections doivent être attribuées au désir de trop bien faire (p. 126), qu'on a pu ajouter à tort certaines lettres de peur de les oublier à propos (p. 153). Si l'on en jugeait d'après l'écriture, le vocalisme de cette époque serait extrêmement confus. On voit un peu plus clair dans l'étude des consonnes. Néanmoins il me paraît fort difficile de savoir à peu près ce qu'était la langue prononcée par Grégoire. On sait encore moins à quoi s'en tenir sur la prononciation de ceux qu'il appelle lui-même les *rustici*.

Les mêmes difficultés ne se présentaient pas pour les autres parties de la langue. M. B. a su tirer au clair les points les plus importants, et à vrai dire les seuls intéressants. Le vocabulaire ne fournit que 80 *addenda*, ce qui est relativement peu. Le fonds de cette langue est bien latin; c'est du grec que lui vient le plus grand nombre des éléments étrangers. M. B. a suivi la division ordinaire en morphologie et syntaxe, quoiqu'il ne l'approuve pas absolument. Le chapitre consacré à la syntaxe est le plus important de l'ouvrage après l'introduction. L'auteur y aborde notamment la question de la confusion des cas. L'accusatif, dans Grégoire, remplace fréquemment l'ablatif et réciproquement. M. B. explique cette incorrection par des raisons

ingénieuses, mais subtiles. Pour moi, je n'y vois qu'une faute d'orthographe. On ne prononçait pas *m* finale, mais on savait qu'il fallait l'écrire, et « on l'ajoutait à tort de peur de l'oublier à propos ». Je ne crois pas qu'on puisse admettre que *m* finale était couramment prononcée en Gaule. Les mots français *son*, *rien*, qu'on a cru devoir invoquer en faveur de cette hypothèse, sont des monosyllabes qui forment une catégorie à part; et d'autre part la faute n'est pas particulière au latin gaulois. — C'est le datif qui fournit le plus grand nombre de constructions nouvelles, et ces constructions rappellent plutôt celles des poètes latins que celles du roman. L'auteur constate (p. 625) que la substitution des prépositions à la déclinaison est, sauf de légers commencements, un fait postérieur à l'époque qu'il étudie. — Le plus-que-parfait du subjonctif remplace en réalité l'imparfait, le parfait et le plus-que-parfait; c'est probablement un effet de l'analogie, qui fait que *tenuissem* se comporte à l'égard de *tenuisse* comme *teneam* par rapport à *tenere*. Il est curieux de remarquer que les temps antérieurs deviennent, par une sorte de recul, les équivalents du passé simple. On peut signaler encore l'emploi de l'indicatif au lieu du subjonctif dans la proposition conditionnelle, l'introduction de divers équivalents de la proposition infinitive (p. 664), et la construction vraiment nouvelle de l'auxiliaire *habeo* avec un participe passé (p. 689). M. B. termine son livre par une étude soignée du style de son auteur, qu'il veut montrer au lecteur par le menu, et non décrire par des moyens empruntés à la rhétorique. Deux tables, l'une des passages commentés, l'autre des principales formes citées dans l'ouvrage, serviront à faciliter les recherches.

Le travail de M. B., qui est d'une dimension considérable, est écrit avec soin. On y remarque une érudition étendue, une connaissance complète des sources, une critique sûre, nombre de fines observations et de rapprochements ingénieux. Les romanistes n'y trouveront peut-être pas tout ce qu'ils seront tentés d'y chercher; mais c'est la faute du sujet, et non celle de l'auteur.

A. VERNIER.

Egberts von Lüttich Fecunda Ratis. Zum ersten Male herausgegeben, auf ihre Quellen zurückgeführt, von Ernst VOIGT. Halle, 1889, in-8°, LXV-273 p.

Parmi les savantes publications de M. Voigt qui, on le sait, ont trait à la poésie latine du moyen âge, à côté des éditions de l'*Ecbasis* (1875), des *Klein. Lat. Denkm. der Thiersage* (1878), de l'*Ysengrimus* (1884), celle de la *Fecunda Ratis* d'Egbert de Liège ne sera pas comptée comme la moins intéressante. C'est là, en effet, un bien curieux ouvrage, qui nous ouvre des horizons nouveaux sur la pédagogie médiévale et sur la vie des proverbes et des fables dans la première partie du XIe siècle.

Suivant son habitude, M. Voigt a fait précéder le texte du livre édité d'une

magistrale préface, où il décrit le manuscrit qui nous l'a conservé, donne des renseignements sur l'auteur et le milieu où il a vécu, rendant ainsi compte de la nature de son écrit, enfin étudie le contenu de ce dernier et, complément toujours nécessaire pour les œuvres de ce temps, indique les différentes sources où le poète a puisé. Sur le second point principalement, tout était à faire. Egbert était en effet jusqu'ici presque un inconnu pour l'histoire littéraire, et on ne peut qu'être reconnaissant à M. Voigt d'avoir précisé sa personnalité. N'est-il pas pourtant allé trop loin en voulant à tout prix voir en lui un Allemand? On a opposé déjà aux raisons qu'il en donne de graves objections, auxquelles il me semble difficile de répondre victorieusement [1]. Quoi qu'il en soit, il est établi maintenant d'une façon péremptoire que notre poète, quand il a composé son livre, vivait à Liège, dans le premier quart du XIe siècle, et qu'il y était chargé, comme écolâtre, d'enseigner les matières du *trivium*. Dans les écoles des cloîtres et des cathédrales, l'enseignement des humanités commençait par l'explication et le commentaire, d'une part, des *Distiques* de Caton, d'autre part, des *Fables* d'Avianus et de Romulus. Egbert a rompu avec cette tradition : pour ses élèves, qui, si l'on en juge par le triste portrait qu'il nous trace d'eux, ne méritaient pas tant de peine et de dévouement, il composa ce recueil de plus de deux mille vers, destiné à remplacer les antiques livres scolaires et où, comme on va le voir, il a fait entrer un peu de tout : littérature sacrée, littérature profane, dictons et récits vulgaires, réflexions et souvenirs personnels.

Mais que signifie d'abord ce titre *Fecunda Ratis*? La glose des vers 3 et 4 nous en donne l'explication : « Incipit iste libellus, cui nomen Fecunda Ratis, eo quod plena jocis et rusticis instrumentis; et sicut navicula dividitur in duabus suis partibus, prora et puppi, ita et iste libellus, cum sit unus, in medio suscipit sectionem, ut prior pars ejus vulgaribus stipetur exemplis, altera propter mixturam veteris testamenti et novi aliquid altius quasi ære fulgidiore videatur obtecta. » Ainsi l'ouvrage est divisé en deux parties, la *Proue* et la *Poupe*. Et encore dans la première faut-il distinguer deux sections. En effet, les mille premiers vers furent d'abord publiés à part et se distinguent du reste du livre par un trait particulier. L'auteur a condensé sa pensée tantôt et le plus souvent dans un, tantôt dans deux hexamètres; voilà pour la forme. Quant à la matière, Egbert la caractérise à bon droit comme « vario distincta colore ». Rien n'est plus curieux que ce pot-pourri de préceptes de grammaire, de gloses d'auteurs classiques, de renseignements sur la vie des écoliers, d'explosions de colère contre la paresse des élèves, d'épigrammes, d'aphorismes, de proverbes, le tout rangé pêle-mêle, sans ordre et sans plan.

La même confusion se retrouve dans la seconde Proue qui, d'abord dans le cadre de trois vers, puis dans des morceaux plus étendus, renferme des développements de sentences tirées des classiques, de la Bible et des Pères de

1. V. *moyen âge* (avril 1890) et *Journal des Sav.* (sept. 1890).

l'Église, des récriminations tantôt amères, tantôt plaisantes sur les mœurs du temps, enfin une précieuse collection de récits, sous forme d'apologues, ayant, la plupart, des animaux comme acteurs.

Dans la Poupe, il y a moins de chaos : ce n'est pas que tous les fragments dérivent d'une source unique ; mais la grande majorité a été inspirée par les écrits religieux ; c'est bien, comme le dit la glose citée plus haut, une mixture de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

On est en droit de se demander, après la lecture de cette œuvre bigarrée, lecture pénible tant le style en est obscur, si les jeunes disciples d'Egbert n'ont pas perdu au change, et s'il n'eût pas mieux valu pour eux continuer de pâlir sur Caton et sur Avianus que de chercher à fixer dans leur mémoire ses centons barbares. Nous nous faisons d'ailleurs difficilement à l'idée d'élèves apprenant le vocabulaire et la grammaire du latin sur un texte où leur maître avait exhalé toute sa bile contre eux. Passe encore pour des morceaux comme ceux-ci : *De pueris qui fugiunt scolas* v. 1612, *De immitibus magistris et pigris* 1253, *De malo studio* 1093, d'où ils pouvaient tirer d'excellents préceptes de travail et de conduite, bien que le ton en soit violent et acerbe ; mais que penser des vers suivants (v. 1507) ?

> Stamina qui quondam sciolis subtilia nevi,
> Torqueo nunc stuppas, rem debilitatis anilem,
> Prima elementa docens brutæ pecuaria plebis,
> Archadicos juvenes in rusticitate moratos.

Heureusement, la bonne foi que respirent ces plaintes et d'autres non moins plaisantes dans leur grossièreté, le ton sincère avec lequel elles sont exprimées atténuent ce qu'elles ont de burlesque, et l'on se sent même une certaine sympathie pour ce vieux pédagogue prenant si fort à cœur sa rude tâche d'éducateur.

Mais ce qui donne encore plus de prix à ses vers, c'est, au point de vue littéraire, la part de nouveau qu'ils renferment. Il est assez curieux de voir qu'à une époque aussi reculée que le commencement du XIe siècle, alors que non seulement le *trivium*, mais les autres branches de l'enseignement semblaient être condamnées à l'immobilité et devoir rester identiques à ce qu'elles avaient toujours été, un maître ait eu l'audace d'adjoindre, comme adjuvant aux extraits des auteurs anciens et des écrivains sacrés, une partie du trésor de la tradition vulgaire, des proverbes et des contes qui constituaient le *folk-lore* de son temps. Et, sur ce point, il n'y a pas d'hésitation possible. Dans sa dédicace à l'évêque d'Utrecht Adalbold, Egbert nous avertit lui-même qu'il a puisé « in communi sermone », que, le premier, il a introduit dans un ouvrage d'éducation de tels éléments bannis jusqu'alors : « quae quoniam nusquam scripta fuissent..... » Je laisserai de côté les proverbes, renvoyant sur ce sujet au savant compte rendu de M. G. Paris (*Journal des Sav.*, sept. 1890), et ne m'occuperai ici que des fables.

Tous les récits de ce genre insérés par Egbert dans sa *Fecunda Ratis* méritent-ils les épithètes de « nouveaux » et de « vulgaires » qu'il leur donne

dans sa dédicace [1] ? Assurément non. Comme M. Voigt l'indique dans sa préface (p. LI), certains sont tirés du *Romulus*. Mais ils n'en sont pas pour cela moins intéressants, car, me semble-t-il, ils nous font saisir sur le vif le procédé d'interprétation des fables antiques en usage dans les écoles du moyen âge. La transmission des apologues ésopiques a été double à cette époque : d'une part ils passaient presque intacts de recueils en recueils avec de très légères modifications amenées par la mise en prose du texte de Phèdre et plus tard par la remise en vers de la version en prose ; d'autre part, servant de base à des explications grammaticales et à des exercices de style, fournissant des thèmes de développements littéraires, ils étaient l'objet de métamorphoses incessantes et des plus variées ; pour chaque apologue, on épuisait les différentes formes dont était susceptible la pensée du fabuliste ancien. Prenons, par exemple, la fable de Phèdre, *les Deux Chauves*. Suivant le poète latin, un chauve trouve un peigne dans la rue ; survient un autre chauve qui réclame sa part de la trouvaille, quelle qu'elle soit. L'autre lui montre le peigne, ajoutant : « Les dieux voulaient nous favoriser ; mais, grâce à un envieux destin, nous avons trouvé un charbon au lieu d'un trésor. » Voici ce qu'est devenue cette fable sous la plume d'Egbert (v. 1018) :

Gaudebat super invento sat pectine calvus.
Quam melior foret inventus sibi pilleus unus,
Calvitiem unde suam recrearet sole geluque !

Non moins curieuse est l'interprétation qu'il nous donne de la fable du *Loup et de l'Agneau* ; c'est bien toujours la pensée de Phèdre, mais présentée autrement, avec une marche du drame toute différente (v. 1648) :

In rivi decursibus agnus ab amne bibebat ;
Desuper adveniens lupus hunc deprendit et actum,
Quem temere insiliens funesto dente trucidat.
Queruntur causae, commissi noxia tanti,
Quod tam cede nova pereat, qui dicitur insons ;
Cum facti arguitur, dixisse lupus perhibetur :
« Iuferius turbavit aquam fecitque molestum
Pocula me talem sursum lutulenta bibentem.
Inde animi inpatiens me frena tenere momordi [2]. »

Or cette liberté dans le remaniement de sujets antiques n'est pas le fait d'Egbert seul. Si nous tenons compte de ce fait que nombre des fables ésopiques figurent dans des recueils médiévaux sous un vêtement différent de celui qu'ils avaient en Grèce et à Rome, si nous nous rappelons aussi ce

1. « ... praeterea *novis* atque *vulgaribus* fabellis aliquot divinisque paucis inteserens. »

2. Cf. encore v. 1340 *De porcello et lupo*, v. 1592 *De ranis et earum deo trunco*, v. 1444 *De cote et serpente*. Quant au rapprochement que M. Voigt établit entre les vers 1590 sq. où il est question de la sollicitude de la cigogne pour ses parents et un passage du *Physiologus*, il me paraît contestable : c'était là une croyance populaire au moyen âge et qu'Egbert a pu emprunter à la tradition orale aussi bien qu'à une source écrite. Il n'en est pas de même des vers 1645 sq., *De furtu perdicum et quomodo matres secuntur*, qui sont bien inspirés du *Physiologus*.

qu'est devenue la fable du *Lion malade* dans l'*Ecbasis*, dans l'*Ysengrimus* et surtout dans le *Roman de Renart*, nous reconnaîtrons dans la manière de notre poète, non pas un procédé qui lui soit particulier, mais un procédé général, d'un emploi constant dans les écoles, et dont les témoignages qu'il nous donne sont précieux, puisque, son livre étant destiné à des écoliers, ce sont comme des modèles de ce genre d'exercices qu'il leur présente.

A côté de ces fables issues de celles de l'antiquité classique, il en est certaines d'une provenance toute différente, quoique savante encore. Ce sont des morceaux d'une inspiration toute cléricale, des fragments en quelque sorte du cycle du loup, cet animal sous l'horrible masque duquel les moines du IXe au XIIe siècle se sont complu à représenter tous les désordres et les vices de la société religieuse et séculière. Si l'on fait abstraction de la fable v. 1303, *De lupo quod nullum haberet amicum*, laquelle n'est qu'une variante de la *rustica fabula* qu'on trouve déjà dans Frédégaire, les autres, v. 1174 *De tribus ministris urso, lupo, vulpe*, v. 1311 *De lupo, vulpe et alauda quomodo partiti sunt pernas*, v. 1554 *De lupo modo monacho, modo populari* [1], v. 1558 *De lupo qui non vult esse venator nec piscator*, offrent des points de comparaison intéressants avec l'*Ecbasis*, le *Luparius*, l'*Ysengrimus*, ces trois poèmes où la verve satirique des moines s'est donné carrière avec le loup comme personnage allégorique.

Une dernière catégorie est celle des contes qui ont leur source dans la tradition orale. Elle comprend environ vingt récits, où les personnages sont des hommes et des animaux. M. Voigt, il est vrai, ne se prononce pas sur leur provenance; il les traite en bloc (p. LI) d'inventions du moyen âge. Je ne puis me ranger à son avis. En effet, que signifie alors l'assertion d'Egbert parlant, dans sa dédicace, de fables « vulgaires » qu'il a introduites dans sa compilation? Cette épithète ne peut s'appliquer qu'à ces contes dont nous ne retrouvons les correspondants dans aucun des monuments de la tradition littéraire. Si, d'autre part, le folk-lore actuel ne nous fournit guère de prototypes pour ces contes, ce n'est pas une raison suffisante pour attribuer tout ce dont on ne peut pas déterminer la source à l'imagination des écrivains de ce temps et le tenir pour un ensemble de créations originales; ce ne peut être là en tout cas qu'une solution provisoire. Nous ne pouvons nous flatter de posséder le trésor entier des traditions orales du moyen âge; les débris qui nous en sont parvenus sont encore plus mutilés que ceux que nous avons des traditions écrites. Et il y a dans le *Romulus de Marie de France*, dans les recueils d'*exemples* d'Eudes, de Jacques de Vitry et de Nicole Bozon, à côté de versions d'apologues vraiment classiques, des versions assez nombreuses de thèmes populaires pour que l'on puisse vraisemblablement considérer comme provenant de cette source ceux dont la dérivation est obscure, mais qui présentent le même caractère de naïveté. D'ailleurs Egbert, avec sa manie

1. Ce morceau avait été déjà publié dans la *Zts. f. deutsches Alterthum*, XXIII, p. 311. Voir *Romania*, XVII, p. 17.

d'arranger, de pétrir à sa guise tous les sujets d'emprunt qu'il versifie, rend très épais le brouillard qui nous sépare du foyer où sa muse s'est alimentée. On peut pourtant quelquefois le percer. J'en donnerai une seule preuve, mais très caractéristique, à propos de la fable v. 1391, *Quomodo ursus perdidit aures et caudam*. Voici cette fable :

Hinc prorsus dicunt demensi corporis ursum :
Tempestate nova cum primum nectara mellis
Ignoraret, eum ruptis traxere priores
Auribus; atque dehinc postquam libavit ofellam,
Perdidit innitens imi gestamen honoris.
Experiendo colet quidam, quod primitus horret.

Le titre de cette fable et son avant-dernier vers nous rappellent un conte bien connu de la littérature orale et aussi du cycle de Renart où le loup perd sa queue en pêchant dans la glace : et cette comparaison s'impose d'autant plus que, dans le prototype de ce conte populaire (*Romania*, XVII, p. 11 sq.), l'ours tenait la place du loup et que le but du récit était justement d'expliquer pourquoi l'ours a une courte queue. Avons-nous là une simple variante de ce conte dans laquelle Egbert aurait essayé de donner une forme nouvelle à l'histoire ? Je ne le crois pas. Rappelons-nous, en effet, que le *Roman de Renart* nous donne (br. I, v. 476-505) une aventure où l'ours perd ses oreilles en voulant se régaler d'un rayon de miel ; n'oublions pas non plus que, en Russie et en Finlande, le nom de l'ours signifie « mangeur de miel », et alors nous pourrons considérer l'apologue latin comme la combinaison de deux contes, celui où l'ours perd ses oreilles et celui où il perd sa queue, mélangés, il faut l'avouer, tant bien que mal par Egbert et sans souci de la vraisemblance et de l'intérêt.

J'en ai assez dit pour montrer quelle place importante doit tenir la *Fecunda Ratis* dans l'histoire de la production et de la transmission des contes et des fables au moyen âge. Par sa date et par les intéressants morceaux qu'elle nous a transmis, elle fournit à cette histoire une contribution des plus inattendues, que les notes dont la science toujours si bien informée de M. Voigt a enrichi le texte ne font que rendre plus précieuse.

L. SUDRE.

Dr MATHIAS FRIEDWAGNER. **Ueber die sprache des altfranzœsischen Heldengedichtes Huon de Bordeaux**. (Neuphilologische Studien, VI Heft.) Paderborn, Schöningh, 1891, 113 p., petit in-8°.

Esclarmonde, Clarisse et Florent, Yde et Olive. Drei fortsetzungen der Chanson von Huon de Bordeaux, nach der einzigen Turiner Hss. zum ersten mal veröffentlicht von MAX SCHWEIGEL (Ausgaben u. Abhandlungen aus dem Gebiete der Romanischen Philologie, LXXXIII). Marburg, Elwert, 180 p., in-8°.

L'étude de M. Friedwagner se distingue avantageusement de la plupart des dissertations allemandes qui nous donnent le dépouillement grammatical

d'un vieux texte. Au lieu de se borner à ce dépouillement, en somme facile, M. Fr. a essayé de résoudre certains problèmes que soulevait l'examen des formes de *Huon*, et s'il n'y réussit pas toujours, s'il ne pose pas toutes les questions avec la même adresse, il a le mérite de ne pas être un simple statisticien et de joindre à une érudition, suffisamment sobre et précise, un esprit d'initiative qui nous fait bien augurer de son début. Je signalerai ce qui concerne *age* ou *aige* et *aul* ou *avl*, où M. F. trouve d'emblée la bonne explication. Ce qu'il dit de *an : en* et de *ai : a* n'est pas aussi décisif. Pour le premier point, et cette remarque s'applique également à M. Schweigel, il serait grand temps qu'on montrât quelque rigueur dans l'établissement des textes picards. Accepter pour indigènes des formes comme *cravente*, *vant*, *gant*, *cortoisemant*, *apertemant*, *hardemant*, en même temps que *tans*, *ensanle* et quelques autres bien connues, est un procédé plus commode que sûr ; on se tire d'affaire en voyant dans cette « Mischung » un désir d'uniformité (Friedwagner, p. 26) ou bien en l'attribuant à une « central-oder ostfranzösische Ueberarbeitung » (Schweigel, p. 32) ; mais on ne résout rien [1]. Reste l'autre point, le rapport de *ai* et de *è*. Ce sera bientôt un lieu commun des monographies consacrées à nos vieux poètes, que de dire : *ai : a* est un trait occidental ; mais si on le dit, on se garde de le prouver. L'étude des patois, dont M. Fr. ne souffle pas mot, conduit à de tout autres résultats, provisoires sans doute, mais bien supérieurs à ceux qui étaient de telles affirmations. Il me paraît ressortir de cette étude que *ai* > *a* est un phénomène propre à une partie de l'Est. La limite septentrionale de ce phénomène passe à la hauteur d'Etalle et de Marbehan, dans le S. du Luxembourg belge, par quelques villages où j'ai pu la relever avec une certaine précision et où l'on entend pour la première fois les formes *mā* = magidem, *fār*, *plār*, *tār*, etc. Au Midi, on retrouve *a* jusqu'à Bournois, dans le Doubs (*R. P. G. R.*, III), mais peu au delà de cette commune, car Amancey et Bannans, dans le même département, ont déjà *è*. Comme il faut s'y attendre, cette limite déborde en Suisse où elle enserre la portion septentrionale du canton de Neufchâtel. A l'Ouest, elle doit s'étendre assez avant dans la direction centrale, s'il faut en croire une forme unique relevée dans Tarbé (environs de Langres : *ma*) ; en tout cas, elle ne va pas au delà de cette région ; la Champagne a *ai* > *è* dès le

1. M. Fr. cite de seconde main *Aiol*, la chanson d'*Antioche*, *Eracle*, le roman de la *Violette*, c'est-à-dire des textes dont la localisation est encore incertaine ou dont nous ne possédons pas d'éd. critique (je fais une exception en faveur d'*Eracle* dont M. F. n'a pas connu l'éd. Löseth ; j'ai essayé, mais en vain, de retrouver dans celle-ci la plupart des rimes citées par Haase, p. 21 de sa dissertation ; au lieu de *enfant : bastieument* 481, lisez *tant : enfant* 487 ; 799 nous avons *gant* (*ā*) et au contraire 17, 403, 651, 765 *gent* (*ẽ*) ; M. Haase fait un seul mot des deux et l'appelle « schwankend » ! Pas de traces au v. 592 de *enfans : -ent* ; on a *enfant : vivant* 585). Bref, tout le travail est à refaire, car l'auteur de cette maladroite compilation n'est pas plus heureux lorsqu'il situe ses textes que lorsqu'il les cite ; il fait des *Dialogues Gr. le pape* une œuvre liégeoise, place Neufchâteau dans l'arrondissement de Verviers, etc.

XIIe siècle (Troyes : Crestien); l'Ardenne a également *è* (Buzancy dans *R. P. G. R.*, II, 287), et plus à l'Ouest, il en est de même du Loir-et-Cher (Saint-Aignan dans *R. P. G. R.*, I, 202) et de la province normande. En Picardie on a *è* (*ê*), à Saint-Pol, et des formes telles que *fwèr* (*fwê*) à Herlin-le-Sec, non loin de là ; dans la Somme, à Cayeux et à Abbeville (*R. P. G. R.* I, 287 et Sébillot, *Contes populaires des provinces de la Fr.*, n° LXII); déjà les chartes de Tournai, éditées par M. d'Herbomez, nous offrent les formes *fere*, *fes* (XXIII, XLII), *james* (LX). De tout cela, il ne ressort nullement que le picard ait conservé *a* intact; je n'ignore pas que nous avons certain témoignage peu conforme à ma thèse, celui de Coyfurelly, qui nous dit quelque part : « Romanici vero proprie et plena voce sonant *a*, ut *faire*, *traire* et hujusmodi. » Mais il reste à savoir ce que Coyfurelly entendait par « Romanici » et s'il faut traduire avec M. Stengel « les Picards[1] ».

A ces observations, j'en joindrai d'autres, moins générales. P. 49. M. Fr. se demande pourquoi l'on a *ai* > *a* dans *basierent*, *lasiés*, *lassa*, *maselers*, tandis que les formes du verbe *edier*, *aresniés*, *lera*, etc., nous offrent le son *ę*; c'est, dit-il, que les premiers de ces exemples représentent un état de la langue plus ancien, qu'ils sont probablement dus à l'auteur ou à son modèle. Je m'explique autrement cette différence, car je l'attribue au voisinage du groupe *-sy-*. Le wallon dit *bâji* ou *bâ̯i* (baiser), *bächi* ou *bäy̯i* (baisser), mais *fé*, *tér*, *plér*, etc. Dans le *Psautier lorrain* n'a-t-on pas *maixières* ? De même dans le Pas-de-Calais, je note les formes *abaché*, *baché*; mais *mẽ* magis, *fẽ* facit, etc., à Saint-Pol. *Bajé* suppose *basier* plus ancien, non *besier*.

P. 51. Les transformations de *-ĕll* + cons., telles que nous les constatons dans le Nord (en réalité, il y en a trois, non deux, car *ęl* > *eal* est propre au N. wallon; *ial* à une région moins septentrionale), sont bien celles qu'indique M. F. Toutefois, il se trompe en les assignant toutes à un même texte, c'est-à-dire à la même région. En réalité, *ęl* > *ǫl* (*ǫu*) est un trait du N.-Est, dont les limites coïncident partiellement avec celles de *ai* > *a* précité. Notre (*ɣ*)*ou* Sud-Luxembourgeois est à (*ɣ*)*ẽl* ou (*ɣ*)*ẽ* = illos, ce que *ma*, *far*, etc., est à *mé*, *fé*(*r*), etc. Ainsi s'expliquent les formes *ols*, *chevol*(*s*) des textes orientaux. Il ne faut pas perdre de vue non plus que *iau* et *ial* ont coexisté sur un même territoire, la première forme étant celle du cas sujet, la deuxième celle du cas oblique; la chute de *l* a différencié une partie de ce territoire en conduisant à un phonème *-ya*, tandis que l'autre aboutissait à *yó*; *ęl* > *ol* doit donc être restitué à l'Est, de même qu'on ne peut lui contester, d'une manière absolue (p. 47), le développement *a* + *u* > *ãw*; voyez Zeliqson et les formes en *-ẽ̃w̃* de Bourberain. Ce qui est dit, p. 44, de *qeurt* et de *qeurent* doit être rectifié au moins en un point. Ces formes supposent un type cŭrit, non cūrrit; elles

1. *Zs f. neufrz. Sprache u. Litt.*, I, 16; cf. *Ienaer Lit. Zeit.*, 1879, p. 152. Suchier (*Aucassin*, p. 60) et Ten Brink (*Dauer u. Klang*, III) ont combattu cette manière de voir.

ne sont pas rares, en effet, dans nos vieux textes; voyez *Perceval* 15500, *Aliscans* 3781, *R. Cambrai* 1404, 1534, 1722, 1828, etc.; *Ogier* 2188; en dépit des apparences, je crois à des graphies uniformément picardes (le seul *Job*, à mon su, a, plus à l'Est, *decuert* 338, 38). Le ms. de Marmoutiers, qui attribue cette forme au poète d'*Ogier*, est dû à un scribe picard et celui du *Perceval* de Mons a pris de bien plus graves libertés que celle d'une graphie discordante avec le texte qu'il copiait. Il va de soi qu'il faudrait une vaste enquête pour décider en dernier ressort. Je n'insiste pas sur quelques erreurs de détail[1] et j'arrive à la détermination du dialecte. M. Friedwagner croit le texte originaire de Saint-Omer; il le croit, comme l'ont cru les éditeurs français du poème, pour des raisons plutôt littéraires, car il ne pouvait, sans une critique comparative des mss., arriver à une détermination phonétique rigoureuse. Encore eût-il fallu connaître les patois de la région; mais des patois, il semble que M. F. n'ait cure. Cependant ses conclusions, pour n'être pas aussi neuves qu'on pourrait l'espérer, me semblent de tout point acceptables. Il est, d'ailleurs, fort au courant de la littérature de son sujet et il a fait son profit des conclusions de MM. G. Paris et Longnon[2]. J'aurais voulu

1. P. 9. Il faut distinguer les formes provenant de super et celles qui ont sŭpra pour étymon. P. 42 *gita* est refait sur *gite*, de même que le très usuel *giter*. P. 73-74 et p. 97 je ne saisis pas la distinction établie entre *c* et *ç* comme représentant ti + voyelle; M. F. s'imaginerait-il que la cédille est dans le ms. ? P. 81 *i* pour *il* n'a rien de particulièrement « burgundisch »; voyez notamment *Aucassin*, 28, 6; 32, 9. Quant à voir (p. 88) dans le *c* de *vic* et *dic* une gutturale, je ne puis m'y résoudre; le point de départ est fourni par des présents comme sentio, consentio, mentio, cominitio; voljo, servjo et quelques autres; les autres verbes ont été entraînés par l'analogie; ici même on a *serc* 7279, *mench* 1371, *senc* 3255, *coumenche* 2684 où il n'est guère douteux qu'on ait affaire à la chuintante. Il ne faudrait pas, enfin, voir dans *aus* = illos une « forme spécialement picarde » (p. 83). P. 97 *p* > *u* est-il « manchmal » constaté ? Je ne vois ici que le mot *bautesme*.

2. *Romania*, VIII. M. Longnon ne me paraît pas avoir tiré tout le parti désirable du rapprochement que la version primitive permettait de faire avec le thème d'*Ogier*. Il l'indique p. 4, n. 1, mais pour l'abandonner aussitôt. Des deux parts, nous sommes en présence d'un banni, qui s'éprend de la fille du châtelain de Saint-Omer et qui la séduit. Le motif seul de sa disgrâce diffère et il diffère également dans la version perdue et dans celle qui nous est conservée (je ferai remarquer à ce propos qu'il est bien plus vraisemblable dans cette dernière et plus conforme à ce que nous pouvons deviner à travers les contradictions de Raimbert de Paris). Mais ce qu'il ne faut pas négliger, c'est que le récit plus ancien nous est conservé dans un passage qui est resté inaperçu et qui semble un vieux débris égaré dans cette version rajeunie; les vers 2618-27 font d'un « prince » (?) de Nivele le héros d'une aventure semblable à celle que le prologue de la geste des Lorrains attribue à Huon de Bordeaux; la conclusion de M. Longnon, assez aventurée en soi (Auboin aurait rencontré le fils de Séguin en exil et « les poètes auraient ensuite chanté leurs exploits communs »), y trouve une confirmation imprévue, et le dénouement primitif, c'est-à-dire la rentrée en grâce de Huon après la mort de son persécuteur, y est indiqué tout au long :

Li dus morut, et li hoirs me rapele
Par mes amis, qu'il m'alaisent requerre,
Si me rendi mon païs et ma tere,
Encor raras, certes, tote te perte.

qu'il ne se contentât point de les suivre pas à pas et qu'il mît du sien dans cette partie de sa tâche où il s'agissait de déterminer la date de l'œuvre. Le *terminus a quo* est incontestablement fourni par Chrestien, dont le poète a imité plusieurs ouvrages avec une servilité si complète, qu'il serait intéressant de faire une comparaison détaillée entre l'auteur de *Perceval* et lui. Tout l'épisode de la fontaine au bassin d'or gardé par la dame, dans *Yvain*, se retrouve ici (4715, sv.) sous le travestissement bien maladroit d'une féerie orientale ; cf. ce qui est dit de la porte *Yv.* 907 avec *Huon*, 4719, sv.; la lutte contre le géant *Orgileus* rappelle à s'y méprendre le duel de Perceval avec l'orgueilleux de la lande, qui retient également captive une jeune fille et la défend contre tous les regards avec une passion jalouse. L'imitation de *Guillaume d'Engleterre* est manifeste dans un autre épisode. De part et d'autre nous voyons l'héroïne recueillie dans son dénuement par des marchands qui la livrent à un prince étranger. Celui-ci veut l'épouser tout de suite. Elle n'ose lui dire qu'elle est mariée (ou promise) et elle consent à ce mariage à la condition, formulée dans des termes presque identiques, que son nouveau seigneur respectera pendant deux (un) ans le vœu de chasteté qu'elle a fait.

Huon, 6915, sv. :

Sire, dist ele, merci por amor Dé !
.....
Desc' a .II. ans ne puis en lit entrer
La ou nus hom gise, par verité.
Or m'en repenc por la vostre amité,
Car moult sui lie que m'avés esposé ;
Mais se je pase çou que jou ai voué,
Mahons, nos sire, nous en sara mal gré ;
....

Guillaume, p. 88 :

Biaus sire, por çou vos demant
Dusqu'a .j. an terme et respit,
Que commandé me fu et dit
Que.....
..tel penitance fesisse
Que compaignie ne presisse
Dusqu'a .IIJ. ans a nesun home :
.....
Neporquant a ma volonté,
Se Diex ne m'en sëust mau gré
Et m'ame n'en fust encombree,
M'euissiés vos ja esposee;
.....

Enfin Tristan et Yseut sont mentionnés au v. 6809. Je n'insiste pas sur d'autres emprunts faits à la poésie romanesque : le cor et l'arc magiques d'Auberon; la coupe qui fuit les lèvres impures, le haubert qui rend invulnérable (5069, sv.), le « faudestoef » incombustible (3614, sv.), la fontaine où ne sait se désaltérer « qui soit traïtres », les *gabs* même de Huon, l'allusion au péché secret de Charles (10222), attestent, chez l'auteur du remaniement d'*Huon*, une mémoire aussi fertile qu'un art heureux de combinaison poétique.

Le travail de M. Schweigel a pour objet les suites de *Huon* contenues dans le ms. de Turin ; il les attribue à deux poètes, dont l'un a rimé 1-7644 et l'autre, le reste de l'ouvrage. Ces deux poètes sont dissemblables sur quelques points de la langue et de la technique du vers. Je dois confesser que les preuves de « picardisme », en ce qui concerne le second, ne m'ont point convaincu (p. 36). Ces preuves, tirées des rimes et de la mesure des vers, se résument en ceci : 1) *mi*, pronom personnel; 2) *jus* = jŏcos; 3) *no* et *vo* =

nostre, *vostre*. Qui ne voit que ce sont là de trop faibles données; le wallon n'a-t-il pas, dans la partie méridionale de son territoire, tous ces phénomènes au même degré que le picard? La vérité est que l'époque tardive à laquelle nous reportent ces suites insignifiantes de *Huon* n'autorise plus une détermination précise de leur dialecte; ajoutez que l'œuvre du second rimeur est trop courte pour conduire à de bien sérieux résultats, même en des temps meilleurs. Il faut d'ailleurs rendre justice au laborieux dépouillement des formes grammaticales relevées dans ces 8420 vers; l'édition du texte a coûté moins de peine à M. S., qui s'est borné à reproduire le ms. en résolvant ses abréviations et en numérotant les vers. Entre la publication du texte et sa grammaire ont trouvé place des recherches sur le rapport des versions rimées et des versions en prose des suites de *Huon de Bordeaux*.

M. WILMOTTE.

Gramática del castellano antiguo por Pedro de MUGICA. Primera parte. Fonética. Leipzig, Reisland. 1891. In-8° de VI et 86 pages.

M. Pedro de Mugica, considérant avec tristesse que l'enseignement de la philologie romane n'existe pas en Espagne, se propose de révéler cette science à ses compatriotes. A cet effet, il leur offre une « Grammaire de l'ancien castillan » rédigée sur le modèle de la « Grammaire de l'ancien français » de M. Ed. Schwan; il a utilisé aussi, indépendamment des ouvrages de Diez, le tome Ier de la Grammaire de M. Meyer-Lübke. Il faut louer l'intention de M. de Mugica, mais on ne peut guère louer que cela dans son livre, dont nous avons sous les yeux la première partie ou phonétique. Constatons d'abord que cette phonétique ne répond pas au but que poursuit l'auteur, qui est d'instruire de jeunes Espagnols qui savent infiniment peu de latin, encore moins de linguistique, et auxquels la « transposition » d'une grammaire romane destinée à des étudiants allemands, fût-elle un chef d'œuvre de clarté et d'exactitude (ce qui n'est pas tout à fait le cas de celle de M. Schwan), convient aussi mal que possible. Le premier paragraphe de cette phonétique castillane est ainsi conçu : « El latin vulgar distingue las vocales abiertas y cerradas, que *en general* corresponden á las vocales *cortas* y largas del latin escrito. » Sans parler de l'expression *en general* à tous égards déplorable et de l'affreux barbarisme de *corta* pour *breve* (M. de M. n'a donc jamais ouvert un traité de prosodie castillane?), comment l'auteur peut-il penser que des élèves espagnols comprendront le sens de ces adjectifs *abierto* et *cerrado* donnés ici sans explication ni préparation, tout simplement parce qu'ils se trouvent ainsi dans le livre allemand? Mais ce n'est pas seulement le plan et la méthode qu'il y a lieu de condamner dans ce traité, c'est la doctrine elle-même, trop souvent mal présentée et dans bien des cas erronée. Il est manifeste que M. de M. a travaillé beaucoup trop vite et ne s'est assimilé que très imparfaitement les livres plus ou moins savants qu'il entend suivre. D'autre part, ce qu'il ajoute de son fond ne vaut pas mieux, témoin ce § 7 :

« Distínguense *en general* (M. de M. aime cette expression si précise) los siguientes dialectos [dentro del dominio del castellano], en número de diez : el andaluz, el valenciano, el leonés, el gallego, el asturiano, el navarro, el aragonés, el burgalés, el toledano y el castellano. » Le valencien et le galicien des dialectes castillans ! Et qu'est-ce donc que le « burgalés » ou le « toledano » par opposition au castillan ? M. de M. serait bien embarrassé de le dire. L'absence de méthode et de réflexion s'observe dès les premières pages, qui traitent du latin vulgaire. Ainsi l'auteur parle dans deux articles (§ 10 et 13) du mot *abiete*, dans un autre (§ 16) de *muliere*, sans noter d'ailleurs la différence de qualité des deux *e* qui ont reçu l'accent après la disparition de l'*i*. Il est clair qu'il fallait réunir ces deux formes (en remarquant que le cast. *abete*, à cause du *t*, ne peut être qu'un mot emprunté à l'italien), y ajouter les exemples *filiolus*, etc., et parler de ce phénomène au chapitre de l'accent. A la vérité, l'auteur a sur l'accent des idées bizarres et qu'il exprime d'une façon peu intelligible. Il découvre ainsi un accent secondaire dans des mots tels que *cantare*, et voici comment il explique ce fait : « Si una sílaba precede á la sílaba tónica, esta lleva el acento secundario, á no ser que sea larga (por sonido de vocal ó por posición), v. gr. *cànútu*, *càntáre*, *pèrdébat*, *pèsáre*, etc. Tambien la muda con líquida hace larga la sílaba (v. § 18), v. gr. *làtróne*. » Comprenne qui voudra. Dans la partie qui concerne le traitement des voyelles toniques en vieux castillan, il n'y a pas moins à reprendre que dans l'introduction. En premier lieu, aucun ordre rigoureux ne règne dans les listes d'exemples. Sauf la division qu'il établit entre les voyelles libres et entravées, l'auteur ne s'occupe pas de distinguer les consonnes qui suivent ces voyelles. On peut commencer par celles qu'on voudra (dentales, labiales, etc.), mais encore faut-il de l'ordre et un système ; or, ici tout est pêle-mêle. Pour donner une idée de la confusion de cet exposé et de la préparation tout à fait insuffisante de l'auteur, on peut se contenter de dire qu'au § 59, ainsi conçu : « La *a* tónica libre ante consonante oral y nasal persiste casi siempre, » on donne en note, comme exceptions à la règle, les exemples *basju*, *casju*, devenus *beso*, *queso*, puis l'exemple *alacre* devenu *alegre*. M. de M. s'imagine donc que dans *beso*, *queso*, l'*e* représente simplement l'*a* latin ? Une autre bizarrerie de cette phonétique consiste à parler, dans le chapitre des voyelles toniques et sous la rubrique « voyelle secondaire », de la voyelle antétonique, alors que l'auteur consacre, à juste titre, aux atones un chapitre à part. Quant aux listes d'exemples, elles auraient besoin d'être sérieusement épurées. *Gustu* heureusement n'y figure pas à l'*u* fermé, comme dans la grammaire de M. Meyer-Lübke, mais, en revanche, on trouve *libru* au § de l'*i* fermé, *ciconia* dans celui de l'*o* ouvert ainsi que *verecundia* (!). Les formes *suyo*, *tuyo* font l'objet d'une règle énoncée en ces termes : « L'*o* fermé se change en *u* : 1° devant une voyelle, ex. *suyo*, *tuyo* — *suo tuo* (comme *cuyo*). » D'où ressort que M. de M., qui a la prétention d'enseigner le vieux castillan, ne connaît pas les formes *to*, *so* et s'imagine que *tuyo*, *suyo* sont des formes « spontanées ». Je dois dire au surplus que, bien qu'il

s'annonce comme une grammaire du vieux castillan, ce traité ne témoigne d'aucune étude personnelle ni d'aucune connaissance sérieuse des textes castillans du moyen âge. Les exemples cités sont pris dans les glossaires de Sanchez et de Janer; M. de M. n'a rien lu ni rien dépouillé en vue de son travail, qui en cela comme pour le reste est de seconde main. Le livre devra donc être recomposé de fond en comble. J'engage vivement M. de M. à se remettre à l'œuvre; avec du temps, de la méthode et beaucoup de travail, il arrivera sans doute, dans quelques années, à écrire cette grammaire élémentaire qu'il avait en vue, mais pour laquelle il n'était nullement préparé. La *Gramática del castellano antiguo* est dédiée à l'Académie espagnole, et c'est sans doute pour plaire à la docte compagnie que le nom d'un de ses membres, M. Commelerán, y figure au bas de la page 15. Ce nom nous rappelle que nous avons reçu de ce grammairien un discours d'entrée (*Discursos leidos ante la R. Academia Española en la recepcion pública del* Sr. D. Francisco A. Commelerán y Gomez, Madrid, 1890) qui se compose d'une longue dissertation de phonétique castillane tirée de Diez et agrémentée d'erreurs qui n'appartiennent qu'au discoureur. Au lieu de cette élucubration insignifiante, il faut lire la réponse de D. Juan Valera; on y verra qu'en Espagne aussi un académicien sait se moquer fort agréablement d'un récipiendaire.

A. M.-F.

Cercetări despre şcoalele românesci din Turcia. De Theodor T. BURADA. Bucurescĭ, Tipografia « Românulŭ », Vintilă C. A. Rosetti, 1890. In-8 de 215 pp.

Il y a moins de trente ans que les Roumains du Danube se sont pour la première fois préoccupés d'établir des relations avec leurs frères de la péninsule du Balkan. Jusqu'alors les Tsintsares, ou, comme ils s'appellent eux-mêmes, les *Armîni*, n'avaient eu d'autre culture que la culture grecque. Le voyage de Bolintineanu, publié en 1863, fut le point de départ d'une ère nouvelle. Cette année même, se fonda à Bucarest un comité macédo-roumain qui se donna la mission de développer chez les Roumains transdanubiens le sentiment de la solidarité nationale. L'année suivante, M. D. Atanasescu, à qui nous devons plusieurs petits livres didactiques, créa une école roumaine à Tirnova, près de Monastir. En 1865, le comité ouvrit à Bucarest une école macédonienne destinée à devenir une pépinière d'instituteurs et d'apôtres. Cet établissement, qui en 1871 cessa d'avoir une existence propre, les élèves ayant été répartis entre les lycées Saint-Sava et Mathieu Basarab, ne tarda pas à porter ses fruits. Les écoles roumaines, presque toutes dirigées par des jeunes gens qui avaient étudié à Bucarest, se développèrent peu à peu. La lutte était engagée avec les Grecs, lutte acharnée dans laquelle les Turcs furent plus d'une fois obligés d'intervenir. Il faut lire dans les *Convorbiri literare* (1874) le récit des avanies et des persécutions qu'eut à subir l'un des missionnaires roumains, M. Apostol Mărgărit. Le

comité, soutenu par les plus éminents patriotes de Roumanie, eut la bonne fortune de recevoir des dons, des legs et des subventions gouvernementales qui lui permirent de continuer son action. En 1879, il se transforma et prit le nom de Société de culture macédo-roumaine.

M. Burada, qui a visité en 1882 et en 1889 les centres roumains de la péninsule, et qui a même publié des traditions et des chants recueillis pendant ses voyages [1], s'est fait l'historien de cette croisade d'un nouveau genre. Il nous fait connaître par ordre chronologique les écoles fondées en Macédoine, en Épire, en Albanie, etc., et cite même les noms des élèves qu'elles renferment. Ces écoles sont actuellement au nombre de 33, savoir :

Écoles primaires de garçons : *Tîrnova* (20 élèves), *Gopeşi* (117 él.), *Avela* (77 él.), *Vlaho-Clisura* (65 él.), *Ohrida* (55 él.), *Veria-Călive* (154 él.), *Crusova* (130 él.), *Nevasta* (45 él.), *Perlepe* (54 él.), *Monastir*, en roumain *Bitolia* (40 él.), *Moloviştе* (93 él.), *Hrupişta* (26 él.), *Magarova* (47 él.), *Samarina* (110 él.), *Furca* (32 él.), *Grebena* (?), *Nijopole* (70 él.), *Pleasa*, en hiver *Ghiorgea* (73 él.), *Turia* (55 él.), *Resna* (?). L'école qui fonctionna, de 1881 à 1883, à *Laca*, en Épire, n'existe plus aujourd'hui.

Écoles primaires de filles : *Ohrida* (20 él.), *Cruşova* (87 él,), *Gopeşi* (47 él.), *Vlaho-Crisura* (56 él.), *Monastir* ou *Bitolia* (71 él.), *Moloviştea* (49 él.), *Magarova* (21 él.). Les écoles de Salonique et de Janina sont actuellement fermées.

Écoles primaires mixtes : *Cruşova* (30 él.), *Perivoli* (94 él.), *Băiasa* (42 él.), *Constantinople* (40 él.).

L'enseignement secondaire est donné par un lycée créé à *Monastir* (95 élèves, dont 65 internes) et par un gymnase, doté d'un internat, qui fonctionne à *Ianina* (30 él.). Ces deux derniers établissements ont commencé à envoyer des élèves à l'université de Bucarest.

Outre l'enseignement classique, le lycée et le gymnase comprennent des cours de turc, d'italien, d'allemand et, plus particulièrement, de français.

On le voit, dès aujourd'hui 2000 enfants macédo-roumains échappent à l'influence grecque et tournent les yeux vers Bucarest comme vers leur vraie capitale. Ce mouvement mérite assurément de ne pas rester inaperçu. Si l'on songe que le royaume de Roumanie a déjà une possession transdanubienne inportante, la Dobrudja; que la Bulgarie et la Serbie comptent un grand nombre d'habitants de langue roumaine, on sera tenté de croire que l'espoir nourri par la Société de Bucarest n'est pas entièrement chimérique, et que les Roumains occuperont peut-être dans l'avenir une place importante au centre même de la péninsule [2].

Émile Picot.

---

1. *Revista pentru istorie, archeologie si istorie.* II, 417; V, 175; *Convorbiri literare*, XVI, 487.

2. Voyez les remarques qui ont été présentées il y a bien longtemps dans la *Romania* (VII, 617).

PÉRIODIQUES

I. — ARCHIV FÜR LATEINISCHE LEXIKOGRAPHIE UND GRAMMATIK. II. 1885. — P. 25-47. Geyer, *Beiträge zur Kentniss des gallischen Lateins.* Confusion des prépositions *cum*, *ad* et *apud*; formes monosyllabiques de pronoms possessifs, *mus*, *tus*, etc.; emploi des pronoms *suus*, *eius*, *eorum*, *illorum*; etc. — P. 48-89 et 157-202. Thielmann, *Habere mit dem Infinitiv und die Entstehung des romanischen Futurums.* A l'aide de nombreux exemples, fort bien classés, les origines du futur et du conditionnel romans sont retracées de la façon la plus intéressante à travers toute l'histoire de la langue latine. – P. 100-107, 276-288 et 424-443. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter.* D, E, F, G. — P. 372-423 et 509-549. Thielmann, *Habere mit dem Part. Perf. Pass.* Excellente étude historique sur l'origine des temps composés des langues romanes. — P. 550-580. K. Sittl, *Zur Beurteilung des sogenannten Mittellateins.* L'auteur étudie dans les textes de l'époque mérovingienne la destruction de la déclinaison latine. Il ne s'est pas rendu compte que depuis longtemps la plupart des formes casuelles tombaient en désuétude, non pour des causes phonétiques, mais pour des raisons de syntaxe et d'analogie. Les scribes mérovingiens emploient au hasard des désinences dont ils ne connaissent plus la valeur : aussi la plupart des exemples réunis par M. Sittl ne nous apprennent-ils rien de précis sur l'état de la langue. On lira cependant avec beaucoup d'intérêt et non sans profit ce qu'il a recueilli touchant les particularités locales dans l'emploi du nominatif et de l'accusatif, la formation des pluriels neutres, les déclinaisons en *-on* et *-an*.

Mélanges. — P. 132. K. Hofmann, *Tranix.* C'est l'italien *tralcio* : l'auteur voudrait dériver *trancher* d'un verbe **tranicare*, signifiant *ébrancher*. — P. 133. Sittl, *Spacus*, ital. *spago*. — P. 275. K. Hofmann, *Acieris*, frz. *acier*. Etymologie qui ne paraît convenir ni pour le sens ni pour la forme. — P. 477. Vogel, *Balteanus*. Le mot qui a persisté dans les langues romanes sous les formes *balzano*, *bauçan*, etc., pourrait être restitué dans le titre d'une épigramme d'Ennodius : *De equo badeo* (lire *badio*) *et balane*[1]. — P. 478 et 611. Sittl, *Calandra-caliandrum-charadrius.* — P. 605. Bücheler, *Zur lex metalli Vipascensis.* Le mot *lausiae* (prov. *lausa*, port. *lousa*, esp. *losa*) est peut-être d'origine

1. Sur ce mot, voir également un article de M. Thielmann, *Arch.* IV, 601.

grecque : cf. λευσθῆναι, *lautumiae*. La graphie *ostili*, de *ustile*, prouve que l'*u* était bret dans *ustus*, *ustulare*, *urtica*.

Comptes rendus. — P. 145. *Glossae nominum*. Ed. G. Loewe. Accedunt eiusdem *Opuscula glossographica* collecta a G. Goetz. — P. 325. Seelmann (Emil), *Die Aussprache des Latein* (W. Förster). — P. 331. *Anecdota Oxoniensia* (Fritz Schöll : la *mediaeval series* contient des gloses latines et romanes). — P. 489. Praun, *Bemerkungen zur Syntax des Vitruv* (Nohl : programme important pour l'étude de la latinité vulgaire). — P. 619. Du Cange-Favre, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*.

III. 1886. — P. 1-58. W. von Hartel, *Lucifer von Cagliari und sein Latein*. Cf. p. 548. Huemer, *Factum = fattum*. — P. 70-91. Wölfflin, *Der substantivierte Infinitiv*. — P. 138-143, 264-275 et 506-531. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate*. H à M. — P. 161-167. Suchier, *Der Untergang der geschlechtlosen Substantivform*. Certains points de cet exposé sont contestables. — P. 177-206. Thielmann, *Facere mit dem Infinitiv*. — P. 398-442. A. Funck, *Die Verba auf* issare *und* izare. — P. 441-457. Wölfflin, *Zur Alliteration und zum Reime*. Article qui complète des travaux antérieurs. — P. 458-470. Wölfflin, *Medietas*, *Mitte*, *Hälfte*. Histoire de ce mot depuis sa première apparition, à la fin du second siècle de notre ère, avec le sens de *milieu*, jusqu'à l'époque romane, où il n'a plus que le sens de *moitié*. — P. 532-534. Thielmann, *Nachträge*. Supplément à ses articles du tome II.

Mélanges. — P. 58. Wölfflin, *Capreolus*, franz. *cabriolet*. La métaphore semble devoir être rapportée, non au mouvement, mais à la forme de la voiture. — P. 107. K. Hofmann, *Cantuna*. — Die Red., *Besta*. *Bestea*. *Bestolus*. — P. 150 et 284. Petschenig, *Transitive Verba als Reflexiva bei Coripp*us. Rapprochements avec l'italien. — P. 235. L. Havet, *Pius*. — P. 276. K. Hofmann, *Geographische Eigennamen als Appellativa*. *Huesca*, *Ischia*. L'auteur dérive *Ischia*, aussi bien que l'italien *scoglio* et le français *écueil*, de l'adj. σκολιός, ce qui soulève bien des objections. — P. 285. Baist, *Ploum* — *plaumorati*. Une ingénieuse et très plausible correction permet de retrouver chez Pline le bas latin *ploum* (lomb. *piò*, tyrol. *plof*), signalé comme un mot rhétique. — P. 286. Sittl, *Crumelum?* Corriger *grumellum* (Grégoire de Tours, p. 810, 8, de l'édition Krusch). Cf. p. 387, une note de W. Schmitz. — P. 442. Vogel, *Corrigere = sich bessern*. Cf. it. *corregere = corregersi*. — P. 470. Wölfflin, *Toti = omnes*. — P. 506. Wölfflin, *Zur Konsonantenassimilation*. — P. 539. Thielmann, *Menetris*, *meneris*. Sur une forme vulgaire africaine qui se trouve, entre autres endroits, dans l'*Appendix Probi*. — P. 541. Le même, *Satullus*. — P. 552. K. Hofmann, *Cogitare*. En dérivant **cocta* et **coctare* (fr. *coite*, *cuite*, *coitier*, *cuitier*) d'un participe analogique de *cogere*, l'auteur ne s'est pas aperçu que les deux mots n'ont pas le même *o*. — P. 559. Wölfflin, *Circare*.

Comptes rendus. — P. 157. Petschenig, *Studien zu dem Epiker Coripp*us. — P. 158. Immisch. *De glossis lexici Hesychiani italicis* (Pauli : important pour l'étude des mots latins passés en grec). — P. 287. Bréal et Bailly, *Dic-*

tionnaire étymologique latin (Hartmann : très incomplet, arriéré au point de vue de la phonétique, bien supérieur en ce qui concerne la sémantique). — P. 295. *Grundriss der romanischen Philologie*, hrsg. von G. Gröber. — P. 296. Uri, *Quatenus apud Sallustium sermonis latini plebeii aut cotidiani vestigia appareant.* — P. 299. Mohr, *Zu Apollinaris Sidonius.* — P. 301. Miodonski, *De usu vocabuli « bestia ».* — P. 304. Du Cange-Favre, *Glossarium mediae et infimae latinitatis.* — P. 306. Caspari, *Eine Augustin fälschlich beigelegte Homilia de sacrilegiis.*

IV. 1887. — P. 1-13, Wölfflin, *Die Dissimilation der littera canina.* Sur la dissimilation de deux *r* successives en latin et dans les langues romanes. — P. 44-51. Rossberg, *Zu Dracontius.* I. Exemples de l'emploi réfléchi (ou intransitif) de verbes transitifs chez Dracontius. II. Dracontius et Corippus emploient *extare* dans le sens d'*esse*; notre auteur se demande si cet usage n'est pas la source des formes romanes du verbe *être* qu'on dérive de *stare.* C'est bien peu probable : M. R. observe lui-même (p. 49) que Dracontius confond *spectare* et *exspectare.* — P. 116-136 et 422-454. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate.* M, N, O, P. — P. 169-188. A Weinhold, *Genuswechsel der Deminutiva.* Conclusion : le diminutif suit le genre du mot simple; des raisons tout à fait spéciales ont pu seules motiver des exceptions, d'ailleurs extrêmement rares relativement au grand nombre des diminutifs. — P. 197-222. Wölfflin, *Die Verba frequentativa und intensiva.* — P. 259-276 et 338. Wölfflin, *Ueber die Latinität der* Peregrinatio ad loca sancta. — P. 413-421. Pfannenschmid, *Velum = Fahrzeug, Floss.* Exemples de *voile* pour désigner un train de bois flotté, dans des textes du XIVe siècle et les patois lorrains actuels.

Mélanges. — P. 43. C. Hofmann, *Medianus.* C'est l'allemand *meiden* (cheval). — P. 141, 324. Brandes, Dressel, *Accipiter, « Jagdfalke. »* Exemples du Ve et du IVe siècle. — P. 258. Schöll, *Lausa.* Correction au vers 731 du *Truculentus : lausam* au lieu de *lausum*, qui n'offre pas de sens. — P. 412. Wölfflin, *Mulus, mulaster.* — P. 611. Geyer, *Zur* Peregrinatio ad loca sancta.

Comptes rendus. — P. 149. Ellis, *Phillipps Glossary* (Götz : extraits d'un glossaire de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle). — P. 150, 329 et 628. Du Cange-Favre, *Glossarium mediae et infimae latinitatis.* — P. 154. W. Meyer, *Die lateinische Sprache in den romanischen Ländern*, dans le *Grundriss der roman. Philologie*, publié par G. Gröber (Thurneysen : « Stehen wir nicht an den Inhalt dieses Abschnittes, von Einzelheiten abgesehen, als vortrefflich und auch in seinen zweifelhaften Teilen als anregend zu bezeichnen, so möchten wir andrerseits gegen die Form desselben energischen Einspruch erheben »). — P. 167. Virgilii Maronis grammatici *Opera* edidit Ioh. Huemer (Huemer). — P. 326. Georges, *Wörterbuch der lateinischen Wortformen.* — P. 327. Rönsch, *Semasiologische Beiträge zum lateinischen Wörterbuch.* I Heft. *Substantiva* (Ouvrage qui rendra de grands services aux romanistes). — P. 330. Bourciez, *De praepositione* ad *casuali in latinitate aevi Merovingici* (Geyer). — P. 339. Piechotta, *Ein Anecdotum latinum* (Texte médical, d'un intérêt surtout linguistique, tiré d'un ms. du VIe siècle).

— P. 342. *Alphita*, edited by Mowat (Cf. *Rom.* XVI, 598). — P. 621. Paul, *Principien der Sprachgeschichte* (Suchier). — P. 623. Darmesteter, *La Vie des Mots*. — P. 629. Cocchia, *Rassegna critica di filologia e linguistica* (Stolz; cf. *Rom.* XVIII, 331). — P. 641. Dombart, *Commodiani Carmina*.

V. 1888. — P. 16-32. A. Köhler, *Die Partikel* ecce. — P. 125-132, 234-242 et 453-486. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate*. Q, R, S. — P. 192-222. Schönwerth et Weyman, *Ueber die lateinischen Adjektiva auf* osus. — P. 223-233. W. Meyer, *Das lateinische Suffix* ō, ōnis. — P. 321-368. Hamp, *Die zusammengesetzen Präpositionen im Lateinischen*. — P. 415-437. Wölfflin, *Die Adjectiva auf* icius. — P. 487-499. Wölfflin, *Pseudo-Cyprianus* (*Victor*) *de aleatoribus*. Beaucoup de traits vulgaires dans la langue de ce texte, écrit probablement par un Africain.

Mélanges. — P. 106. Wölfflin, *Quarranta*. — P. 133 et V, p. 567. Sittl, *Zur Geschichte der Hauskatze*. Examen des plus anciens exemples de *cattus* ou *catta*. — P. 135. Stowasser, *Medus... motum*. — P. 138. Petschenig, *Romanisches bei Cassian*. Plusieurs des mots cités appartiennent plutôt au bas latin qu'à la langue parlée. — P. 141. Cramer, *Theotiscus*. — P. 286. Brandt, *Tormenta. Ein Beitrag zur Kentniss der Sprache der Itala*. — P. 507. Wotke, *Stima*. Exemple tiré d'un ms. du Mont-Cassin du xe siècle. — P. 567. Zimmermann, *Zu dōnicum, dōnec, dōneque, dōnique, dunc*. — P. 580. Suchier, *Vulgärlateinisches aus Rechtsquellen*.

Comptes rendus. — P. 299. Littré, *Comment les mots changent de sens;* Bréal, *L'histoire des mots*. — P. 303. Blase, *Geschichte des Irrealis im Lateinischen* (Landgraf). — P. 312. Riezler, *Arbeo's Vita Corbiniani in der ursprünglichen Fassung*. — P. 582. Goetz et Gundermann, *Glossae latinograecae et graecolatinae* (W[ölfflin] : remarques sur la méthode à suivre pour publier des glossaires). — P. 587. Neue-Wagener, *Formenlehre der lateinischen Sprache*. — P. 588. Georges, *Lexikon der lateinischen Wortformen*. — P. 591. *Grundriss der romanischen Philologie*, hrsg. von G. Gröber (Thurneysen). — P. 597. Eberhard, *De Vitruvii genere dicendi* (Praun : « Vf. behandelt..... einzelne Eigentümlichkeiten der Vulgärsprache »). — P. 604. Kübler, *Juli Valeri Alexandri Polemi Res gestae Alexandri*.

VI. 1889. — P. 117-149 et 377-397. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate*. T, V, Z. Supplément.

Mélanges. — P. 84. Becher, *Oricula*. — P. 167. Traube, *Bombo, tabo*. — P. 467. Engländer, *Donec als koordinierende Partikel*. — P. 557. Sittl, *Die Heimat der Appendix Probi*. « Das Hauptresultat ist von Herrn Gaston Paris (*Mélanges Renier*, p. 301 ff.) vorweggenommen, » reconnaît l'auteur lui-même. — P. 560. Sittl, *Rusticitas der theologischen Schriftsteller*. — P. 568. Wölfflin, *Zur* Peregrinatio ad loca sancta.

Comptes rendus. — P. 280. Jarnik, *Neuer vollständiger Index zu Diez' etymologischem Wörterbuche der romanischen Sprachen*. — P. 281 et 575. Neue-Wagener, *Formenlehre der lateinischen Sprache*. — P. 282. Max Müller, *Biographies of Words and the Home of the Aryas* (Funck). — P. 570. Georges, *Lexi-*

kon der lateinischen Wortformen. — P. 576. Christiansen, *De apicibus et l longis inscriptionum latinarum.* — P. 585. Schneider, *Die Casus, Tempora und Modi bei Commodian* (Dombart). — P. 591. Gildemeister, *Antonini Placentini Itinerarium.* — P. 552. Sepp, *Arbeonis, episcopi Frisingensis, Vita S. Emmerammi authentica.* — P. 556. Schepss, *Conradi Hirsaugiensis Dialogus super auctores sive Didascalon.*

VII. 1890. — P. 25-64. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter.* Conclusion. L'auteur, récapitulant les formes et les mots induits, les classe d'après leurs caractères divers et trace un tableau synoptique de leur distribution géographique. Revenant ensuite sur les idées fécondes qu'il a émises dans le premier volume de l'*Archiv* relativement à la succession chronologique des langues romanes, il atténue parfois, il précise ou il confirme ses idées, qui doivent être prises en sérieuse considération par quiconque étudie aujourd'hui dans un esprit véritablement historique les faits du latin vulgaire. On doit réserver son jugement en ce qui concerne l'antiquité attribuée à l'imparfait roman ou la date assignée à certains changements phonétiques, comme les modifications du *c* devant *e* ou *i* et la confusion d'*ŭ* avec *ŏ*. Notons que M. G. conteste la persistance de ces deux voyelles distinctes en roumain et en albanais. — P. 65-72. Ihm, *Vulgärformen lateinischer Zahlwörter auf Inschriften.* — P. 73-102. Funck, *Was heisst « die Kinder »?* — P. 115-131. Wölfflin, *Der Genetivus comparationis und die präpositionalen Umschreibungen.* — P. 313-323. Wölfflin, *Was heisst das Pferd?* — P. 343-388. Thielmann, *Der Ersatz des Reciprocums im Lateinischen.*

Mélanges. — P. 113. Schuchardt, *Lausa.* Le savant linguiste n'est pas disposé à croire ce mot originairement grec ou latin ; cf. *Arch.* II, 606, et IV, 258. — P. 183. Traube, *Captiosus, auf Jagd bedacht.* — P. 278. Wölfflin, *Necare.* — P. 408. Geyer, *Inante, incontra, desubtus.* — P. 443. Frick, *Colpus. Colfus. Colfora.* Exemples tirés du Géographe de Ravenne (VIIe siècle). L'auteur fait observer avec raison que la forme *colfora* explique très bien le français *gouffre.* A ses exemples, la rédaction ajoute *culfus*, tiré d'un ouvrage écrit vers 570. — P. 445. Meyer-Lübke, *Malacia.* L'italien *bonaccia* (fr. *bonace*) serait une déformation populaire de *malacia.*

Comptes rendus. — P. 281. Chatelain, *Dictionnaire latin-français.* — P. 285. Rottmanner, *Ueber neuere und ältere Deutungen des Wortes* Missa (Ce mot est originairement un substantif, non le participe *missa*). — P. 286. Körting, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch* (Suchier). — P. 289 et 451. Georges, *Lexikon der lateinischen Wortformen.* — P. 290. Neue-Wagener, *Formenlehre der lateinischen Sprache.* — P. 296. Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen* (— r). — P. 307. *Novum Testamentum secundum editionem S. Hieronymi* ad codd. mscr. fidem recensuit J. Wordsworth (Rottmanner : ce premier fascicule, contenant l'évangile de S. Matthieu, nous promet enfin une édition critique de la Vulgate, conforme aux exigences de la science d'aujourd'hui). — P. 308. Helmreich, *Marcelli De medicamentis liber* (Max Bonnet). — P. 310. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours.* — P. 446.

Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* (Stürzinger). — P. 456. Köhler (Moritz), *Ueber allitterierende Verbindungen in der altfranzösischen Litteratur.* — P. 461. Geyer, *Kritische Bemerkungen zu S. Silviae* Peregrinatio ad loca sancta. — P. 462. Urbat, *Beiträge zu einer Darstellung der romanischen Elemente im Latein der* Historia Francorum *des Gregor von Tours.* — P. 463. Zahn, *Geschichte des neutestamentlichen Kanons* (Le texte du *Canon Muratorianus* est intéressant pour l'histoire de la langue). — E. M.

II. — MODERN LANGUAGE NOTES. Baltimore. 1890. — N° 2. Février. — Col. 98-105. J.-E. Matzke, compte rendu de Waldner, *Die Quellen des parasitischen i im Altfranzœsischen* (dissert. de Fribourg, 1887); quelques observations personnelles.

N° 3. Mars. — Col. 141-50. Fr. Spencer, *The legend of St. Margaret.* II. *The Cambridge text.* C'est la publication de la version contenue dans le ms. Ee. VI. 11 de la bibliothèque de l'Université de Cambridge. M. Sp. avait déjà publié ce même texte en 1889 dans la dissertation dont nous avons rendu compte ci-dessus, XIX, 477. On ne voit pas la nécessité de cette double impression d'une édition d'ailleurs fort médiocre.

N° 4. Avril. — Col. 209-13. W. B. Scaife, *Brazil as a geographical appellation.* Ce court article indique à quelles régions de l'Amérique les anciennes cartes ont appliqué, d'une façon vague ou erronée, le nom de *Brasil* ou *Brazil, Bresilia,* etc., mais n'éclaircit point l'origine même de cette appellation qui reste encore assez obscure. — Col. 213-22. Fr. Spencer, *The legend of St. Margaret.* III. *The York ms.* Texte que j'ai signalé dans les *Notices et Extraits des manuscrits,* XXXIII, 1re partie, 20, et que j'ai copié à York, il y a quelques années. La copie de M. Spencer, que j'ai comparée par places avec la mienne, est en général exacte, bien qu'il y ait çà et là des fautes dues à une connaissance insuffisante de la paléographie et de la langue. Ainsi M. Sp. écrit toujours *charcre* quand le ms. porte *chartre,* ce qui est naturellement la bonne leçon. Au v. 107, la première lettre étant enlevée par une déchirure, le vers commence par *urment le ferunt*; il faut restituer [*T*]*urment* et non *Purment.* V. 140, l. *rainsis* et non *ramsis*; v. 189-90, l. *la* et non *lo*; v. 209, *reconst* et non *recoinst*; v. 284, *entur* et non *enter*; v. 292, *bastie* et non *vastie*; v. 428, *proceins* et non *parteins.*

N° 5. Mai. — Col. 283-8. E.-L. Walter, compte rendu d'Edw. Moore, *Contributions to the textual criticism of the Divina Commedia.*

N° 7. Novembre. — Col. 385-401. J.-D. Bruce, *A contribution to the study of the « Body and the Soul » poems in English.* Travail qui paraît fait avec soin et critique, mais qui naturellement ne peut être mis en balance avec le mémoire beaucoup plus étendu que M. Batiouchkof publie présentement dans la *Romania.* — Col. 432-6. A. Gerber, compte rendu de Lauchert, *Geschichte des Physiologus.*

N° 8. Décembre. — Col. 449-59. Fr. Spencer, *The poetry of the Franks.* Simple exposé des idées de M. Rajna sur l'origine germanique de l'épopée

française. Ce sont des idées que je ne partage point. — Col. 463-5. T. Logie, *Notes to Meyer-Lübke's treatment of vowels in Picard*. Il s'agit du picard dans son état actuel. P. M.

III. — ZEITSCHRIFT FÜR DEUTSCHE PHILOLOGIE. VIII. 1877. — P. 101-106. Köhler, Liebrecht, *Die Quelle von Bürgers* Leonardo und Blandine. Cf. *Rom.* VI, p. 307.

Comptes rendus. — P. 349. *Wilhelm von Wenden*, ein Gedicht Ulrichs von Eschenbach, hrsg. von W. Toischer (Kinzel : la source de ce poème est le *Guillaume d'Angleterre*). — P. 357. Henning, *Ueber die Sanctgallischen Sprachdenkmäler bis zum Tode Karls des Grossen* (Seiler : recherches importantes sur le *Vocabularius S. Galli*, sur les noms allemands dans les diplômes de S. Gall). — P. 362. *Ecbasis Captivi*, hrsg. von Ernst Voigt (Seiler).

Mélanges. — P. 374. Zacher, *Zu Ecbasis v. 69 ff.* Correction importante pour la date et la signification du poème.

IX. — P. 53-64. Liebrecht *Ein Sicilisches Volkslied*. — P. 82-92. I. Zingerle, *Zur Spruchdichtung des 15. Jahrhunderts*. Collection de sentences latines en hexamètres, accompagnées de la traduction en vers allemands (cf. p. 478). En tête de l'article, le directeur de la revue, J. Zacher, a placé une courte bibliographie parémiologique. — P. 129-135. Lucae, *Ueber den Traum der Herzeloyde im Parzival*. L'auteur veut reconnaître dans le songe de la mère de Parzival des réminiscences de la légende d'Alexandre ; mais les rapprochements qu'il fait sont peu frappants. — P. 411-413. J. Z[acher] et H. S[uchier], *Bruchstücke aus der Sammlung des Freiherrn von Hardenberg*. Gautier de Doulens [*sic*], *Perceval*. Ce fragment, dont la langue est lorraine, répond aux vers 33703-33812 de l'édition Potvin.

P. 110-128. *Bibliographie des Jahres* 1876. — P. 347-382. *Bibliographie des Jahres* 1877.

Comptes rendus. — P. 240. Heinrichs von Freiberg *Tristan*, hrsg. von R. Bechstein (Kinzel).

X. — P. 1-14. Miller, *Zu Lamprechts Alexanderliede*. L'auteur éclaire le texte allemand par des rapprochements avec les sources antiques, particulièrement avec Plutarque. — P. 14-89. Kinzel, *Lamprechts Alexander*. I. *Die Strassburger Bearbeitung in ihrem Verhältniss zur Vorauer*. II. *Die Baseler Handschrift*. Remaniement en prose, faisant partie d'une histoire universelle contenue dans un ms. de Bâle. — P. 89-112. Zacher, *Zur Basler Alexanderhandschrift*. En recherchant l'origine des additions que le prosateur a faites au récit de Lamprecht, l'auteur étudie toutes les anciennes versions allemandes de la légende d'Alexandre. — P. 129 et suiv., 424-485 et XI, 12-62. Busch, *Ein Legendar aus dem Anfange des zwölften Jahrhunderts*. Recherches importantes pour l'étude des légendes chrétiennes.

P. 327-381. *Bibliographie des Jahres* 1878.

Comptes rendus. — P. 228. Henrici, *Die Quellen von Notkers Psalmen* (Seiler).

XI. — P. 286-298. W. Schmitz, *Bruchstück eines lateinisch-deutschen Vocabularius*. « Catalogus nominum, piscium, ferarum, herbarum et arborum, germanice reddit. » — P. 299-324. Zacher, *Die nomina volucrum, und die termini juristarum*. Savante étude sur les *versus de nominibus volucrum*, accompagnés de gloses allemandes, et sur les vers mnémoniques destinés à l'apprentissage du droit. — P. 324-336. Gottschick, *Quellen zu einigen Fabeln Boners*. — P. 385-416. Kinzel, Zacher, *Zu Lamprechts Alexander*. — P. 429. S. E., *Bruchstücke aus der Sammlung des Freiherrn von Hardenberg*. Zweite Reihe. 7. *Aus einem französischen Prosaroman*. Fragments d'un roman de la Table Ronde, écrits à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle.

Comptes rendus. — P. 239 et 243. Lexer, *Mittelhochdeutsches Handwörterbuch* et *Mittelhochdeutsches Taschenwörterbuch* (Kinzel). — P. 244. *Altdeutsche Predigten*, hrsg. von A. Jeitteles (Kummer). — P. 489. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger* (Kinzel). — P. 496. *Clarus saga*. Ed. G. Cederschiöld (Gering). — P. 499. *Jahresbericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der germanischen Philologie für das Jahr 1879* (Henrici : la bibliographie insérée de 1876 à 1878 dans la *Zeitschrift für Deutsche Philologie* forme désormais une publication séparée).

XII. — P. 73-77. Hortzschansky, *Gahmurets Wappen*. La panthère ferait allusion aux léopards qu'Henri II d'Angleterre portait dans ses armes ; car, d'après des recherches inédites de Zacher, *Guiot* serait un poète angevin et aurait dédié son œuvre à Henri II. — P. 77-80. Seeber, *Die Laienbeichte bei Wolfram*. — P. 189-215 et 349-352. Zacher, *Macer Floridus und die Entstehung der deutschen Botanik*. — P. 257-301 et 387-454 ; XIII, p. 29-57 et 165-223. Doberentz, *Die Erd- und Völkerkunde in der Weltchronik des Rudolf von Hohen-Ems*. — P. 305-322. Hortzschansky, *Aus dem Summarium Henrici*. Glossaire d'histoire naturelle, latin-allemand. — P. 333-341. Joh. Schmidt, *Die älteste Alba*. C'est la fameuse aube latine et provençale, dont on a souvent reparlé, depuis qu'elle a été signalée par M. Schmidt. — P. 383-386. Lucae, *Zum Parzival 463, 15 fg*.

Comptes rendus. — P. 113. Scherer, *Geschichte der Deutschen Litteratur* (Seiler). — P. 126. Bötticher, *Die Wolfram-Literatur seit Lachmann* (Kinzel). — P. 364. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande*. II (E. Peters). — P. 377. Martin, *Zur Gralsage* (Bötticher). — P. 487. Milchsack, *Die Oster- und Passionsspiele* (Lehfeld).

XIII. — P. 129-163, 277-303 et 480-488. O. Kohl, *Zu dem Willehalm Ulrichs von Türheim*. I. Les sources françaises. II. Fragment conservé à Kreuznach. — P. 257-276. Suchier, *Handschriften und Bruchstücke von Wolframs Willehalm*. — P. 338-351. Schwarzer, *Visionslegende*. Texte latin tiré d'un manuscrit du commencement du XIIIe siècle. — P. 385-395. Bötticher, *Ueber einige Stellen des ersten Buches von Wolframs Parzival*. — P. 395-420. Zacher, *Zelt und Harnisch in Wolframs Parzival*. Sur un passage difficile, examiné dans l'article précédent. — P. 420-439. Bötticher, *Zur Frage nach der Quelle des Parzival*. Il ne s'agit que des livres I et II, dans lesquels

Wolfram a raconté l'histoire des parents de son héros. L'auteur croit, comme Zacher, que le poète allemand a traduit Guiot.

Comptes rendus. — P. 121. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*.

XIV. P. 96-98. Köhler, *Zur Legende vom italienischen jungen Herzog im Paradiese*. Versions de la légende publiée dans le volume précédent (p. 338-351) par M. Schwarzer. — P. 385-442. Seiler, *Froumunds Briefcodex und die Gedichte desselben*. Description et sommaire du manuscrit; texte des poèmes authentiques de Froumund.

XV. — P. 385-419. San-Marte, *Sein oder Nichtsein des Guiot von Provence*. L'auteur termine par ces mots : « Forscht weiter nach dem roman des Guiot von Provins und nicht minder nach dem ms. des grafen Philipp von Flandern. » — P. 419-433. Schepss, *Zu Froumunds Briefcodex und zu Ruodlieb*.

Comptes rendus.— P. 383. R. Becker, *Der altheimische Minnesang* (Henrici).

XVI. — P. 129-165. San Marte (A. Schulz), *Zur Gral und Arthursage. Das Schwert des Grals und das Gesetz der Tafelrunde*.

Comptes rendus. — P. 115. *Der Mantel*. Bruchstück eines Lanzeletromans des Heinrich von dem Türlin, hrsg. von O. Warnatsch (Kinzel). — P. 118. Christensen, *Beiträge zur Alexandersage* (Kinzel). — P. 123. Ausfeld, *Ueber die Quellen zu Rudolfs von Ems Alexander* (Kinzel; cf. XVII, p. 108).

XVII. — P. 1-72. Küpp, *Die unmittelbaren Quellen des Parzival von Wolfram von Eschenbach*. — P. 98-108. Kinzel, *Zur Historia de preliis*. — P. 174-200. San Marte (A. Schulz), *Zur Theologie in dem Parzival Wolframs von Eschenbach*.

Comptes rendus. — P. 238. Kinzel, *Zwei Recensionen der* Vita Alexandri Magni *interprete Leone archipresbytero Neapolitano* (Bolte). — P. 465. *Fornsögur Suðrlanda*, utgifna af G. Cederschiöld (Mogk). — P. 487. Lamprechts *Alexander*, hrsg. von Karl Kinzel; O. Zingerle, *Die Quellen zum Alexander des Rudolf von Ems* (Seelisch). — P. 498. Herzog, *Die beiden Sagenkreise von Flore und Blanscheflur* (J. Koch).

XVIII. — P. 81-94. Suchier, *Untersuchungen über den altfranzösischen Prosaroman von Tristan und Isolde*. Aus Brakelmanns Nachlasse. Cf. *Rom.* XV, p. 600. — P. 385-405. *Ekkehards « Excerptum de vita Alexandri Magni » und die Historia de preliis*.

Comptes rendus. — P. 493. Die *Vita Alexandri Magni* des Archipresbyters Leo (*Historia de preliis*), hrsg. von G. Landgraf (Ausfeld).

XIX. — P. 114-119. Seelisch, *Zur Sagen und Legenden-Litteratur*. — P. 197-218 et XX, 237. Knust, *Steinhöwels* Aesop. — P. 384-421. Seelisch, *Die Gregoriuslegende*. — P. 440-486. Berger, *Die volkstümlichen Grundlagen des Minnesangs*. « Ich möchte die romanischen einwirkungen auf den minnesang sehr gering anschlagen; so sehr die ganze basis des *eigentlichen* minnesangs, die gesellschaft, vom auslande bestimt war, so wenig ist ein tiefer greifender einfluss im einzelnen wahrzunehmen..... Es ist die absicht folgen-

der blätter..... den zusammenhang zwischen minnesang und volkspoesie nachzuweisen. »

Comptes rendus. — P. 252. Steub, *Zur Namen- und Landeskunde der deutschen Alpen* (L. Tobler). — P. 255. Gottschick, *Ueber Boners Fabeln* (Kinzel). — P. 383. Mahn, *Grammatik und Wörterbuch der altprovenzalischen Sprache* (Suchier). — P. 503. Döring, *Beiträge zur ältesten Geschichte des Bisthums Metz* (Ellinger).

XX. — P. 1-37. Ellinger, *Die Waldenser und die deutsche Bibel-Uebersetzung.* — P. 88-97. Kinzel, *Quelle und Schluss des Vorauer Alexander.* — P. 325-336. Bolte, *Das Märchen von Hans Pfriem.* — P. 385-429. Weinhold, *Julius Zacher. Beitrag zur Geschichte der deutschen Philologie.* Vie et travaux de J. Zacher. Cf. *Rom.* XVI, 620.

Comptes rendus. — P. 361. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande.* III (Voigt). — P. 376. Schwan, *Die altfranzösischen Liederhandschriften* (Suchier).

XXI. — P. 48-73. Kinzel, *Die Frauen in Wolframs Parzival.* — P. 404-419. Hamburger, *Der Dichter des jüngeren Titurel.*

Comptes rendus. — P. 120. *Parzival.* Rittergedicht von Wolfram von Eschenbach, übersetzt von San Marte (Bötticher). — P. 232. Bötticher, *Das Hohe Lied vom Ritterthum, eine Beleuchtung des Parzival nach Wolframs eigenen Andeutungen* (A. Schulz; cf. p. 383). — W. de Gruyter, *Das deutsche Tagelied* (Giske). — P. 472. F. von Westenholz, *Die Griseldissage in der Litteraturgeschichte* (Bolte).

XXII. — P. 277-286. Piper, *Zu Notkers Rhetorik.* Texte inédit d'une continuation de cet ouvrage. — P. 287-311 et 427-454. San Marte, *Ueber den Bildungsgang der Gral und Parzivaldichtung in Frankreich und Deutschland.* L'auteur ne semble pas être au courant des plus récents travaux.

Comptes rendus. — P. 121. Traube, *Karolingische Dichtungen* (Althof). — P. 236. Lauchert, *Geschichte des Physiologus* (Voigt: une véritable histoire du *Physiologus* reste encore à écrire). — P. 244. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge* (Suchier). — P. 245. Golther, *Die Sage von Tristan und Isolde* (Kerckhoff). — P. 247. R. Becker, *Wahrheit und Dichtung in Ulrich von Lichtensteins Frauendienst* (Weinhold : « Er geht von dem satze aus die kultur unsers mittelalters sei keine internationale oder genauer keine romanisierende gewesen. Man könne wol von einer romanisierenden übermalung des ritterlichen lebens durch die dichter sprechen, in wahrheit aber sei es eigentümlich deutsch gewesen »). — P. 378. Wirth, *Die Oster- und Passionsspiele bis zum XVI. Jahrhundert. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Dramas* (Holstein : vifs éloges).

XXIII. — P. 1-26. Marold, *Ueber die poetische Verwertung der Natur und ihrer Erscheinungen in den Vagantenliedern und im deutschen Minnesang.* 1. Personifikation der schaffenden natur und der fruchtbaren erde. 2. Die winterschilderungen in der vagantenpoesie und im minnesang. — P. 412-421. Röhricht, *Sagenhaftes und Mythisches aus der Geschichte der Kreuzzüge.*

L'auteur énumère, en indiquant les sources, les principales légendes auxquelles il est fait allusion dans les textes historiques. — P. 424-425. H. Becker, *Zur Alexandersage*. Versions allemandes, datant du XVe siècle, de la correspondance entre Alexandre et Dindimus.

Comptes rendus. — P. 122. Kressner, *Geschichte der franzōsischen Nationallitteratur von den ältesten Zeiten bis zum sechszehnten Jahrhundert* (Stimming : cet ouvrage est un remaniement de celui de Kreyssig; malgré bien des réserves, le compte rendu est favorable)[1]. — P. 360. Lœseth, *Tristranromanens gammelfranske Haandskrifter* (Suchier : éloges). — P. 470. Schweitzer, *De poemate latino* Walthario (Voigt : observations sur la métrique).

IV. — Literaturblatt für Germanische und Romanische Philologie. XII. 1891. — Janvier. — C. 12. *Erlanger Beiträge zur Englischen Philologie. I. The Desputisoun bitween the Bodi and the Soule*, hrsg. von W. Linow. Nebst dem altfranz. Gedichte : *Un samedi par nuit* (Kaluza : le critique conteste que l'auteur anglais se soit servi du poème français). — C. 19. Kawczynski, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes* (Ph. Aug. Becker; cf. *Rom.* XX, 145). — C. 24. Bondurand, *Charte d'accensement du XIIIe siècle en langue d'oc* et *Hommage en langue d'oc à l'évêque de Mende* (Levy). — C. 25. Gaudenzi, *I suoni, le forme e le parole dell' odierno dialetto della città di Bologna* (Meyer-Lübke : on ne se douterait pas que l'auteur de ce livre excellent n'est pas linguiste de profession; l'introduction apporte de nouveaux témoignages en faveur de l'opinion de M. Monaci sur l'origine bolonaise de la langue littéraire italienne; cf. à ce propos *Rom.* XIX, 153).

Février. — C. 41. *Grundriss der germanischen Philologie*, hrsg. von H. Paul (L. Tobler). — C. 53. Behrens, *Die franzōsischen Elemente im Englischen*. Extrait du *Grundriss der germ. Phil.* I, p. 799-836 (Suchier). — C. 58. Simonet, *Glosario de voces ibericas y latinas usadas entre los Mozarabes* (Meyer-Lübke : très intéressant compte rendu).

Mars. — C. 84. Mennung, *Der* Bel Inconnu *des Renaut de Beaujeu in seinem Verhältniss zum* Lybeaus Disconnus, Carduino *und* Wigalois (Kaluza; cf. *Rom.* XX, 297). — C. 86. Ungemach, *Die Quellen der fünf ersten Chester Plays* (Suchier). — C. 87. C. de Lollis, *Trattato Provenzale di penitenza* (Levy : nombreuses corrections; cf. c. 181). — C. 90. Scartazzini, *Prolegomena della Divina Commedia* (Kraus : longue analyse critique de cet ouvrage, qui est « en somme la meilleure introduction à l'étude de la *Divine Comédie*, la plus complète et la plus digne de confiance »).

Avril. — C. 113. Bielschowsky, *Geschichte der deutschen Dorfpoesie im 13. Jahrhundert* (Martin : l'auteur a sans doute écarté définitivement la pastourelle française comme source de la « poésie villageoise » allemande). —

1. Plus d'une observation du critique est d'ailleurs contestable. S'il n'est pas dans l'erreur, il s'exprime à tout le moins fort inexactement au sujet de la légende du saint Graal.

C. 124. A. Tobler, *Vom Gebrauche des Imperfectum Futuri im Romanischen* (Schuchardt). — C. 127. *Œuvres de Gautier d'Arras*, publiées par E. Löseth (Förster). [Mon éminent concurrent dans la publication des œuvres de Gautier d'Arras n'hésite pas à condamner absolument le système d'uniformisation que j'ai adopté dans mon édition. Certes, j'ai été un instant tenté d'admettre l'explication qui paraît tout d'abord s'imposer, à savoir que Gautier d'Arras s'est essayé à écrire en français et que les « picardismes » qu'on découvre dans ses œuvres, abstraction faite des cas où il peut s'agir de fautes de copiste, sont dus à des licences ou à des négligences du poète. Si je n'ai pas osé suivre la méthode qui résulterait de cette manière de voir, c'est que Gautier ne m'a pas paru marquer ses intentions à ce sujet aussi manifestement que le prétend M. F. En présence de la distinction conséquente dans les deux poèmes des groupes *an* et *en*, confondus dans la plupart des dialectes probablement déjà au XIe siècle, je n'ai pu me décider à considérer l'ensemble des caractères non franciens comme « de petites inconséquences éparses d'un écrivain évitant scrupuleusement les particularités de l'idiome de son pays ». Sans doute, je ne saurais indiquer les raisons qui ont pu engager le poète à choisir la singulière langue mixte que j'ai cru pouvoir lui attribuer; mais la dialectologie de l'ancien français ne nous garde-t-elle pas encore aujourd'hui plus d'un secret, tant en ce qui touche les phénomènes linguistiques des divers parlers qu'en ce qui concerne les éléments plus ou moins artificiels et personnels du langage employé par tel ou tel auteur? En tout cas, le mélange de traits appartenant à des dialectes différents n'est nullement sans exemple dans la littérature ancienne. Quant aux traits « français », il y en a qu'on pourrait croire communs, dans le XIIe siècle, à l'artésien et au francien, par exemple *-ice* (cf. Conon de Béthune), le *ɀ*, *eus* (illos). Il serait même possible que l'artésien de cette époque eût hésité entre la prononciation dite picarde et la prononciation française du *c* palatal, supposé que Diez (cf. *Rom.* XVI, 630) ait eu raison d'expliquer le *ch* picard comme un épaississement postérieur. Pour ce qui est du *c* devant *a*, dans Gautier, je ne suis pas tout à fait sûr de lui avoir attribué avec raison le traitement français dans les mots tels que *chanter*, d'après l'unique rime riche *enchant : nonsachant* (*Er.* 227-8); car il a pu écrire *canter* à côté de *chevalier brochier pechieɀ*, etc. (cf. la thèse de M. Beetz). Du reste, même en admettant les formes *chanter*, etc., on peut encore se demander si Gautier, écrivant pour les comtes de Blois et de Flandre, n'a pas voulu rapprocher sa langue du champenois ou du wallon plutôt que du francien; il y aurait même une rime wallonne, *bouciel : ciel* (*Er.* 4678-9), si le mot *bouciel* pouvait être dérivé sûrement de buccellum. — Je dois arrêter ici ces remarques. J'espère avoir l'occasion de reprendre la discussion ailleurs, en répondant en même temps à des critiques de détail. M. F. me reproche de ne pas avoir communiqué les variantes orthographiques de l'*Ille* : je compte naturellement en présenter un résumé dans l'introduction linguistique de mon troisième volume. Quant aux fautes de lecture dont m'accuse M. F., j'ai eu tort d'imprimer *troue* (v. 6147); le ms. porte *troeue*.

Des autres cas relevés, trois (1100, 1692, 3519) sont discutables; l'un repose sur une erreur typographique; pour le reste des leçons contestées, le ms. est de mon côté. — Je crois devoir ajouter que, pour éviter la concurrence, je me suis adressé à M. F. afin d'obtenir un arrangement, en me déclarant prêt à abandonner *Ille* et à publier *Eracle* en collaboration avec M. Wendelborn : M. F. a repoussé toutes mes propositions. — E. Lŏseth]. — C. 133. Salverda de Grave, *Introduction à une édition critique du roman d'Eneas* (Förster : éloges).

Mai. — C. 161. Fisch, *Die Walker, oder Leben und Treiben in altrömischen Wäschereien. Mit einem Excurs über lautliche Vorgänge auf dem Gebiete des Vulgärlatein* (Suchier : rien de nouveau sur la phonétique vulgaire). — C. 162. Kreyssig, *Geschichte der franzŏsischen Nationalliteratur von den ältesten Zeiten bis zum sechzehnten Jahrhundert*, bearbeitet von Ad. Kressner; Junker, *Grundriss der Geschichte der franzŏsischen Literatur von ihren Anfängen bis zur Gegenwart* (Förster). — C. 164. *La Clef d'Amors*. Texte critique, par Doutrepont (Förster : la date de 1280 paraît trop ancienne; cf. *Rom.* XIX, 636). — C. 165. Araujo, *Gramática razonada histórico-crítica de la lengua francesa* (Nyrop : éloges). — C. 166. Crescini, *Per la questione delle Corti d'Amore* (Trojel : l'auteur est un partisan de MM. Rajna et Trojel). — C. 167. Appel, *Zur Entwickelung italienischer Dichtungen Petrarcas* (Wiese : « Der Band ist für die Petrarcastudien von hervorragender Wichtigkeit. »).

Juin. — C. 195 *Le Roman de Markes de Rome*, hrsg. von J. Alton (Förster : « excellente édition d'un texte très important pour l'histoire littéraire; » cf. *Rom.* XIX, 493). — C. 199. Schuchardt, *Kreolische Studien*. IX. *Ueber das Malaioportugiesische von Batavia und Tugu* (Schuchardt : « Je ne me borne pas à une simple analyse : j'exposerai comment ce travail en continue ou en prépare d'autres, quelle méthode j'ai suivie dans l'ensemble et dans le détail, quelles lacunes je n'ai pu éviter, quelle aide et quels compléments j'attends ».)

V. — Anzeiger für Deutsches Alterthum und Deutsche Litteratur[1]. I. 1876. — P. 23. Zarncke, *Priester Johannes* (Steinmeyer). — P. 197-205. *Des Minnesangs Frühling*, hrsg. von Lachmann und Haupt. Zweite Ausgabe, besorgt von Wilmanns (Scherer : c'est le fameux article où Scherer, préludant à sa *Poétique*, recommandait d'appliquer largement la méthode comparative à l'étude de la poésie lyrique). — P. 218-222. *Renout van Montalbaen*, door J. C. Matthes (Martin). — P. 222-227. Jonckbloet, *Geschiedenis der nederlandsche Letterkunde*. 2e édition (Martin).

II. 1877. — P. 87-114. *Ecbasis Captivi*, hrsg. von Voigt; Voigt, *Untersuchungen über den Ursprung der* Ecbasis Captivi (Piper). — P. 138-149. Henrici,

1. Bulletin critique de la *Zeitschrift für Deutsches Alterthum und Deutsche Litteratur*, dirigée par M. Steinmeyer.

Zur Geschichte der mittelhochdeutschen Lyrik (Steinmeyer). — P. 149-212. *Evangelia Apocrypha*... collegit atque recensuit C. de Tischendorf (Schönbach).

III. 1878. — P. 1-22. Sievers, *Grundzüge der Lautphysiologie* (Kräuter) .— P. 47-54. Otte, *Archäologisches Wörterbuch zur Erklärung der in den Schriften über christliche Kunstalterthümer vorkommenden Kunstausdrücke. Deutsch, lateinisch, französisch und englisch* (F. X. Kraus : ouvrage fort recommandable). — P. 71-77. Brücke, *Grundzüge der Physiologie und Systematik der Sprachlaute* (Scherer). — P. 77-79. Humperdinck, *Die Vocale und die phonetischen Erscheinungen ihres Wandels in Sprachen und Mundarten. Eine physiologisch-sprachwissenschaftliche Untersuchung* (Scherer : « eine bemerkenswerte kleine abhandlung »). — P. 86-92. Kölbing, *Beiträge zur vergleichenden Geschichte der romantischen Poesie und Prosa des Mittelalters* (Zupitza). — P. 103-106. Jacob van Maerlants *Roman van Torec*, uitgegeven door Jan te Winkel (Martin). — P. 107-118. *Wilhelm von Wenden*, ein Gedicht Ulrichs von Eschenbach, hrsg. von Toischer (Martin : le critique défend contre M. Steinmeyer[1] l'opinion que la source du poème est le *Guillaume d'Angleterre*). — P. 165-167. Zarncke, *Der Priester Johannes* (Steinmeyer). — P. 201-202. Bobertag, *Geschichte des Romans und der ihm verwandten Dichtungsgattungen in Deutschland* (Scherer : mauvaise compilation). — P. 277-278. Imelmann, *Die siebziger Jahre in der Geschichte der deutschen Litteratur* (Steinmeyer).

IV. 1878. — P. 149-153. Wissmann, *King Horn* (Zupitza). — P. 153-156. J. te Winkel, *Maerlants werken beschouwd als spiegel van de dertiende eeuw* (Franck). — P. 247-257. *Englische Studien*, hrsg. von Kölbing (Zupitza; cf. *Rom.* VII, 473). — P. 313-320. Osthoff, *Das Verbum in der Nominalcomposition im Deutschen, Griechischen, Slavischen und Romanischen* (Bock). — P. 413-420. B. ten Brink, *Geschichte der Englischen Litteratur* (Schipper). — P. 421-425. Compart, *Die Sagenüberlieferungen in den Tristanepen Eilharts von Oberge und Gottfrieds von Strasburg* (Lichtenstein : travail ridicule d'un « philistin » ignorant).

Mélanges. — P. 296. Seiler, *Kleinigkeiten zur* Ecbasis Captivi.

V. 1879. — P. 84-88. Birch-Hirschfeld, *Die Sage vom Gral* (Martin). — P. 99-125. *Kleinere lateinische Denkmäler der Tiersage aus dem zwölften bis vierzehnten Jahrhundert*, hrsg. von Voigt (Seiler : ce compte rendu commence par quelques pages sur le sens et l'histoire de l'expression *tiersage*). — P. 227-238. *Eilhart von Oberge*, hrsg. von Lichtenstein; Lichtenstein, *Zur Kritik des Prosaromans* Tristrant und Isalde (Strobl). — P. 405-413. *Die nordische und die englische Version der Tristansage*, hrsg. von Kölbing (Brenner). — P. 413-414. *Saga af Tristram ok Isönd* samt *Möttulls saga*, udgivne af det kongelige nord. oldskr. selsk. (Brenner.)

Mélanges. — P. 96. Voigt, *Noch einmal die* Ecbasis. — P. 289-305. Hinrichs, *Lachmann über den Inhalt des Parzivals*. Communication d'une analyse inédite du poème de Wolfram, écrite par Lachmann en 1819.

---

1. *Jenaer Litteraturzeitung*, 1876, col. 752.

VI. 1880. — P. 71-76. Beck, *Geschichte des katholischen Kirchenliedes von seinen ersten Anfängen bis auf die Gegenwart* (Balke). — P. 76-82. Dunger, *Dictys-Septimius* (Peiper). — P. 82-84. Huemer, *Untersuchungen über die ältesten lateinisch-christlichen Rhythmen* (Voigt). — P. 114. Reissenberger, *Zur* Krone *Heinrichs von dem Türlin*. — P. 155-172. Harster, *Walther von Speier, ein Dichter des X Jahrhunderts*; Waltheri Spirensis *Vita et Passio sancti Christophori martyris*, von W. Harster (Schönbach). — P. 243-245. Domanig, *Parzival-Studien*. II Heft : *Der Gral des Parzival* (Martin). — P. 301-313. Milchsack, *Die Oster- und Passionsspiele* (Schönbach).

Mélanges. — P. 361-373. Hinrichs, *Lachmanniana*. III. *Lachmann über Petrarca*. Quelques pages sur Pétrarque, suivies de la traduction en vers allemands de plusieurs sonnets.

VII. 1881. — P. 14-23. *Roman van Moriaen*, uitgegeven door Jan te Winkel (Franck). — P. 23-29. *Floris ende Blancefloer*, door H. E. Moltzer (Franck). — P. 63-65. *Wolframlitteratur* (Steinmeyer). — P. 97-121. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger* (Lichtenstein). — P. 121-151. Michel, *Heinrich von Morungen und die Troubadours* (R. M. Werner). — P. 172-191. Cruel, *Geschichte der deutschen Predigt im Mittelalter* (Schröder). — P. 205. Fellner, *Compendium der Naturwissenschaften an der Schule zu Fulda im IX Jahrhundert*. — P. 206. Liebrecht, *Zur Volkskunde* (Appréciation sévère). — P. 229-255. Wätzoldt, *Die Pariser Tagzeiten* (Schönbach : le critique s'étend sur la littérature des heures canoniques). — P. 258-273. Burdach, *Reinmar der Alte und Walther von der Vogelweide. Ein Beitrag zur Geschichte des Minnesangs* (Wilmanns). — P. 274-301. *Die deutschen Dichtungen von Salomon und Markolf*, hrsg. von Vogt (Wilmanns). — P. 310-314. *Zur Geschichte der mittellateinischen Dichtung*. Hugonis Ambianensis sive Ribomontensis *Opuscula*, hrsg. von Huemer (Seiler). — P. 334. Toischer, *Ueber die Alexandreis Ulrichs von Eschenbach* (O. Zingerle).

Mélanges. — P. 336. *Eilhart 8268*. K. Hofmann propose de lire, au lieu de *Parlasin : palazin*, qui serait le français *palasin*.

VIII. 1882. — P. 14-19. Niedner, *Das deutsche Turnier im XII und XIII Jahrhundert* (Lichtenstein). — P. 19-26. A. von der Linde, *Quellenstudien zur Geschichte des Schachspiels* (Rottmanner). — P. 89-98. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*. II (Lichtenstein). — P. 98-125. *Altenglische Legenden*, hrsg. von Horstmann (Schröder : remarques importantes pour l'étude des légendes chrétiennes). — P. 170. Bethge, *Wirnt von Gravenberg* (Martin). — P. 178-179. Götzinger, *Reallexikon der deutschen Alterthümer*. — P. 181. H. von Look, *Der* Partenopier *Konrads von Würzburg und der* Partonopeus de Blois. — P. 189-192. Techmer, *Zur vergleichenden Physiologie der Stimme und Sprache* (Hoffory). — P. 193-217. *Elis saga ok Rosamundu*, hrsg. von Kölbing (Heinzel : à la fin de son article, le critique, passant à la légende de Tristan, reprend les idées qu'il avait autrefois émises sur le poème de Thomas et les autres romans du cycle, et conteste les conclusions de M. Kölbing). — P. 324-332. *Esopet*, uitgegeven door Jan te Winkel (Franck).

— P. 350-368. *Visio Tnugdali*, lateinisch und altdeutsch, hrsg. von Wagner (Voigt).

IX. 1883. — P. 8-37. Heinrichs von Veldeke *Eneide*, hrsg. von Behaghel (Lichtenstein). — P. 70-106. *Ruodlieb*, hrsg. von Seiler (Laistner). — P. 159-165. *Tristrant und Isalde*. Prosaroman des fünfzehnten Jahrhunderts, hrsg. von Pfaff (Lichtenstein). — P. 168-181. Storm, *Englische Philologie* (Varnhagen : à la p. 175, en note, quelques remarques sur le passage de *t* ou *d* latins à *th* ou *f* en ancien français). — P. 228-230. Rosa, *L'elemento tedesco nel dialetto piemontese* (Baist). — P. 233-239. Weinhold, *Die deutschen Frauen in dem Mittelalter* (O. Zingerle). — P. 241-259. Kirpitchnikof, *Essai d'une théorie comparative de l'épopée occidentale et russe. Les poèmes du cycle lombard*; le même, *Kudrun, poème national allemand*; le même, *S. Georges et le brave Iegor. Recherche sur l'histoire d'une légende chrétienne* (Heinzel : analyse détaillée de trois ouvrages russes, importants pour les études de littérature comparée). — — P. 259-262. Wesselofsky, *S. Georges dans la légende, la chanson et les usages populaires* (Heinzel : analyse d'un autre ouvrage russe). — P. 363-384. Jacob van Maerlants *Merlijn*, uitgegeven door J. van Vloten (Franck). — P. 385-390. *Alexanders geesten*, van Jacob van Maerlant, uitgegeven door J. Franck (Verdam). — P. 402-407. Grünbaum, *Jüdischdeutsche Chrestomathie* (R. Köhler).

X. 1884. — P. 1-13. Knieschek, *Der Čechische* Tristram *und Eilhart von Oberge* (Lichtenstein). — P. 13-31. Becker, *Der altheimische Minnesang* (Burdach). — P. 197-202. *Der Mantel*. Bruchstück eines Lanzeletromans des Heinrich von dem Türlin, hrsg. von Warnatsch (Seemüller). — P. 285. Martin von Bracara's Schrift *De correctione rusticorum*, hrsg. von Caspari; *Kirchenhistoriche Anecdota*, veröffentlicht von Caspari. — P. 286-288. Crane, *Mediæval Sermon-books and Stories* (Strauch). — P. 298-300. R. M. Meyer, *Die Reihenfolge der Lieder Neidharts von Reuenthal* (Strauch : les chansons d'hiver ont subi l'influence des pastourelles françaises). — P. 321-326. Ausfeld, *Ueber die Quellen zu Rudolfs von Ems* Alexander (O. Zingerle). — P. 331-350. *Sir Tristrem*, hrsg. von Kölbing (Brandl). — P. 377-380. *Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft*, hrsg. von Techmer (Scherer). — P. 395-396. *Islendzk Aeventyri*, hrsg. von Gering (Heinzel). — P. 414-415. Franck, *Etymologisch Woordenboek der nederlandsche taal* (Martin). — P. 420. Zimmer, *Keltische Studien*, 2. Heft. *Ueber altirische Betonung und Verskunst* (Martin : l'auteur rapproche l'épisode des gouttes de sang sur la neige, dans la légende de Perceval, d'un trait semblable qui se trouve dans un conte irlandais écrit avant 1164).

XI. 1885. — P. 1-31. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache* (Franck). — P. 87. Ellinger, *Das Verhältniss der öffentlichen Meinung zu Wahrheit und Lüge im 10. 11. und 12. Jh.* (Kaufmann : bon début). — P. 116-122. W. Seelmann, *Valentin und Namelos* (Schröder). — P. 128-132. *Fornsögur Sudhrlanda*, utgifna af G. Cederschiöld (Heinzel). — P. 211-218. *Ysengrimus*, hrsg. von Voigt (Laistner). — P. 247-257. Gödeke, *Grundriss*

zur Geschichte der deutschen Dichtung aus den Quellen (Strauch). — P. 257-281. Lamprecht's *Alexander*, hrsg. von Kinzel (Rödiger).

XII. 1886. — P. 17-24. O. Zingerle, *Die Quellen zum* Alexander *des Rudolf von Ems*. Im Anhange : die *Historia de preliis* (Toischer). — P. 51-54. Welti, *Geschichte des Sonettes in der deutschen Dichtung, mit einer Einleitung über Heimat, Entstehung und Wesen der Sonettform* (Borinski). — P. 98-100. Bötticher, *Parzival* von Wolfram von Eschenbach, in neuer Uebertragung (Martin). — P. 103. Herzfeld, *Zu Ottes* Eraclius (St.). — P. 105-106. Mähly, *Ueber vergleichende Mythologie* (Laistner). — P. 121-130. Vietor, *Elemente der Phonetik und Orthoepie des Deutschen, Englischen und Französischen* (Kräuter). — P. 163-165. Die *Vita Alexandri Magni* des Archipresbyters Leo (*Historia de preliis*), hrsg. von Landgraf (Toischer). — P. 183. C. Meyer, *Der* Parzival *Wolframs von Eschenbach* (St. : sans valeur). — P. 205-209. Bötticher, *Das Hohelied vom Ritterthum, eine Beleuchtung des* Parzival *nach Wolframs eigenen Andeutungen* (Martin).

XIII. 1887. — P. 19-41. W. Müller, *Mythologie der deutschen Heldensage* (E. H. Meyer). — P. 92-103. *Amis and Amiloun*, zugleich mit der altfranzösischen Quelle hrsg. von Kölbing (Brandl). — P. 114-115. Golther, *Das Rolandslied des Pfaffen Konrad* (Schröder). — P. 191-192. *Parzival*, übersetzt von San Marte (Martin). — P. 193-210. Mommsen, *Römische Geschichte*. Fünfter Band (Kossinna). — P. 223-231. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge* (Kinzel ; cf. *Rom.* XVIII, 183). — P. 244-247. Stecher, *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique* (Martin : éloges). — P. 298-299. Bächtold, *Geschichte der deutschen Litteratur in der Schweiz* (St.). — P. 300-303. E. von Dombrowski, *Geschichte der Beizjagd* (Baist).

XIV. 1888. — P. 85-88. Lange, *Die lateinischen Osterfeiern* (Schönbach). — P. 140-142. Roth, *Lateinische Hymnen des Mittelalters* (Dreves : défavorable). — P. 142-143. Gelbhaus, *Ueber Stoffe altdeutscher Poesie*. — P. 205-210. *Sir Gowther*, hrsg. von Breul (Brandl). — P. 233-241. Golther, *Die Sage von Tristan und Isolde* (Singer). — P. 241-247. Knoop, *Die deutsche Walthersage und die polnische Sage von Walther und Helgunde* (J. v. Antoniewicz : remarques sur le thème de la seconde partie de la légende polonaise, qui appartient au même cycle de contes que le *Frate Puccio* de Boccace, *Décam.* III, 4). — P. 248-251. F. v. Westenholz, *Die Griseldissage in der Litteraturgeschichte* (Strauch).

XV. 1889. — P. 1-9. Trautmann, *Die Sprachlaute im Allgemeinen und die Laute des Englischen, Französischen und Deutschen im Besondern* (Kräuter). — P. 195-202. Sexti Amarcii Galli Piosistrati *Sermonum* libri IV. Ed. Manitius (Traube). — P. 207-209. Nutt, *Studies on the Legend of the Holy Grail* (Martin : « Ref. begrüsst freudig dies buch, welches in einer vielbehandelten frage die auch von ihm für richtig gehaltenen ansichten vertritt, sie zugleich tiefer begründet und weiter entwickelt »). — P. 285-288. Bruchmann, *Psychologische Studien zur Sprachgeschichte* (Seemüller : intéressant et suggestif, mais confus). — P. 288-291. Pogatscher, *Zur Lautlehre der grie-*

chischen, lateinischen und romanischen Lehnworte im Altenglischen (Holthausen). — P. 369. G. Paris, *La Littérature française au moyen âge* (Martin).

Mélanges. — P. 135. Luick, *Zur Geschichte des Wortes* Deutsch. — P. 140. J. Werner, *Zur mittellateinischen Dichtung.*

XVI. 1890. — P. 74-97. W. de Gruyter, *Das deutsche Tagelied* (Röthe : cet article, très important, était achevé avant l'apparition des *Origines de la poésie lyrique en France* de M. Jeanroy, dont les opinions concordent en plusieurs points avec celles du critique allemand).

XVII, 1. 1891. — P. 5-10. Cloetta, *Komödie und Tragödie im Mittelalter* (Voigt). — P. 43-52. Holstein, *Johann Reuchlins Komödien. Ein Beitrag zur Geschichte des lateinischen Schuldramas* (A. von Weilen : remarques sur le thème de la farce de *Pathelin*).

VI. — SITZUNGSBERICHTE DER PHILOSOPHISCH-PHILOLOGISCHEN UND HISTORISCHEN CLASSE DER K. B. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN ZU MÜNCHEN. 1885. — P. 113-116. Wilh. Meyer, *Zu Guiraut de Borneil's Tagelied « Reis glorios »*. Leçon très altérée de cette pièce, écrite par une main italienne du XIVe siècle sur la feuille de garde d'un manuscrit de Munich. — P. 227-242. Schleussinger. *Ueber ein ungedrucktes Marienlied.*

Il a paru en 1886 une table (*Inhaltsverzeichniss*) des années 1871-1885.

1890. — P. 174-217. Golther, *Chrestiens Conte del Graal in seinem Verhältniss zum wälschen Peredur und zum englischen Sir Perceval.* L'auteur soutient avec beaucoup de talent la thèse que le *Sir Perceval* et le *Peredur* seraient dérivés, comme toutes les autres versions de la légende, du poème de Chrétien de Troyes et ne conserveraient aucun reste d'une tradition originale et plus authentique. Mais cette thèse intéressante est bien plutôt affirmée que démontrée : qu'on nous passe l'expression, M. Golther raisonne *de chic*. M. Nutt lui a fort bien répondu dans le dernier numéro de la *Revue Celtique*; mais tant que ces deux savants continueront à négliger de parti pris le *Perlesvaus*[1], leurs discussions nous paraissent devoir rester stériles.

VII. — REVUE CELTIQUE. XII, 1 et 2. Janvier et avril 1891. — P. 181-228. Nutt, *Les derniers travaux allemands sur la légende du Saint Graal.* Avec le talent et la science qu'on lui connaît et dans un très bon français, l'auteur des *Studies on the Legend of the Holy Grail* répond aux critiques de M. M. Zimmer, Golther et Fœrster et défend les principales idées de son livre. On regrette que M. Nutt persiste à ne tenir aucun compte du roman en prose de *Perlesvaus*, qui offre de si notables points de contact avec la tradition celtique : il n'y en a pas moins beaucoup à apprendre dans cette réponse sérieuse et mesurée. En terminant, M. Nutt dit « qu'une des œuvres dont l'étude des romans arthuriens profiterait le plus serait la compilation d'un *Onomasticon Arthurianum*, qui tiendrait compte de l'ensemble des textes tant manuscrits qu'imprimés. » C'est une idée à laquelle on ne saurait qu'applaudir. Elle

1. Voy. *Rom.* XVIII, p. 589, et le *Manuel* de M. G. Paris, § 60.

avait reçu en 1882 un commencement d'exécution dans la thèse d'un jeune docteur de Greifswald, M. Fritz Seiffert (*Rom.* XII, 142); mais *Ein Namenbuch ȝu den altfranȝösischen Artusepen* est malheureusement resté à l'état d'ébauche.

Mélanges. — P. 281. G. Hartwell Jones, *Les romans d'Arthur*. Le texte suivant est brièvement signalé « dans un des manuscrits gallois de Hengwrt, qui s'occupe de l'histoire de l'*Huile sainte* » : « A l'époque où ces choses se passaient, Koel était roi de Bretagne. Et *Dubrice* l'archevêque avait reçu l'huile, pour consacrer Arthur à son couronnement, quand il tira l'épée de la pierre à *Caer Jeudei*. Et c'est pourquoi le roi pouvait subjuguer tous les ennemis qui lui livraient bataille. Et sa couronne et ses armes sont les reliques précieuses du royaume. »

Comptes rendus. — H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (Cagnat)[1].

VIII. — Revue Critique. 1891. 1er semestre. — P. 92. Jean Meschinot, *Les Lunettes des Princes*, publiées par O. de Gourcuff (Delboulle). — P. 102. G. Meyer, *Etymologisches Wœrterbuch der Albanesischen Sprache* (Henry). — P. 108. Finzi, *Di un' inedita traduzione in prosa italiana del poema* « De lapidibus praetiosis », *attribuito a Marbodo* (Ch. J.). — P. 109. *La Clef d'Amors*, par A. Doutrepont; *Eine altlombardische Margarethen-Legende*, hrsg. von B. Wiese (Bourciez). — P. 127. *The « exempla » or illustrative stories from the « sermones vulgares » of Jacques de Vitry*, edited by Th. Fr. Crane (P. M. : « En somme, malgré des imperfections presque inévitables, travail estimable et utile »). — P. 133. Delboulle, *Les Fables de La Fontaine* (χ). — P. 175. Marchot, *Le patois de Saint-Hubert* (Ch. J. : travail « fait avec soin »). — P. 190. Petri Abaelardi *Planctus*, hrsg. von W. Meyer aus Speyer (P. L.) — P. 206. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France. Départements*, t. XIV (P. M.). — P. 227. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits de la Bibliothèque Nationale* (A. Molinier). — P. 230. Steenstrup, *Vore Folkeviser fra Middelalderen* (G. P. : « excellent livre, » « conclusions très importantes pour l'histoire comparée de la poésie populaire européenne »). — P. 282. Morf, *Das Studium der romanischen Philologie* (Ch. J.; cf. *Rom.* XIX, 636). — P. 295. Meyer-Lübke, *Italienische Grammatik* (Bourciez : observations sur quelques suffixes). — P. 330. Meyer-Lübke, *Grammatik der Romanischen Sprachen* (P. M. : très sévère). — P. 353. Lintilhac, *Précis historique et critique de la littérature française* (Jeanroy). — P. 361. Amiaud, *La légende syriaque de saint Alexis* (R. Duval). — P. 369. *Monumenta Germaniae Historica*. Indices eorum quae tomis hucusque editis continentur (Viollet). — P. 375. Palma di Cesnola, *Catalogo di manoscritti italiani esistenti nel Museo Britannico di Londra* (H. O. : « c'est une simple liste faite sur les catalogues du Musée

1. Sur des noms de lieux en France, voyez encore p. 280 et p. 300 (n° XV de la *Chronique*).

Britannique; » de lourdes bévues « dispensent de s'arrêter plus longtemps sur le volume »). — P. 419. Vercoullie, *Beknopt etymologisch Woordenboek der nederlandsche Taal* (Duvau : éloges). — P. 471. Pétrarque, *Eglogues*, traduites par Victor Develay (Nolhac : « le travail n'était pas aisé et, dans l'ensemble, M. D. s'en est tiré à son honneur »). — P. 476. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dictionnaire général de la langue française* (D.). — P. 493. Langlois (Ernest), *Origines et sources du Roman de la Rose* (P. Delboulle). — P. 497. Zibrt, *Listy z ceskychdejin Kulturnich* (L. Leger : parmi ces *Fragments sur l'Histoire de la culture en Bohême*, il faut noter une étude sur la légende de Mélusine en Bohême; le poème de Coudrette, traduit en allemand et de l'allemand en tchèque, a été la source de traditions très nombreuses et très populaires).

IX. — THE ATHENAEUM. Janvier à juin 1891.

Comptes rendus. — P. 130. Pollard, *English Miracle Plays, Moralities and Interludes*. — P. 214. E. S. Hartland, *The Science of Fairy Tales*. — P. 530. Traquair (Mrs.) et Black, *Dante : Illustrations and Notes*. — P. 566. Philological Books. *An Eighth Century Latin-Anglo-Saxon Glossary*, ed by J. H. Hessels. Cf. *Rom.* XX, 375. — P. 726. Bonnet, *Le Latin de Grégoire de Tours*. — P. 792. Scartazzini, *Prolegomeni della Divina Commedia*; Dante's Treatise *De Vulgari Eloquentia*, translated into English by A. G. Ferrers-Howell.

Correspondance. — P. 186. Clouston, *A « Barlaam and Joasaph » parable in the Mahabharata*. Il s'agit de la parabole de l'*unicorne*. — P. 733. T. K. Abbott, *A volume of Waldensian Tracts*. Note sur un manuscrit vaudois de Dublin.

X. — THE ACADEMY. Janvier à juin 1891.

Comptes rendus. — P. 7. Scartazzini, *Prolegomeni della Divina Commedia* (E. Moore : an indispensable handbook for all students in the future, whatever their stage of advancement or knowledge in this vast and inexhaustible field »). — P. 367. Traquair (Mrs.) et Black, *Dante : Illustrations and Notes*. — P. 461. Walter of Henley's *Husbandry*, together with an anonymous *Husbandry*, *Seneschaucie* and Robert Grosseteste's *Rules*. Translation by Elisabeth Lamond. *Introduction* by W. Cunningham (L. Toulmin Smith : traités anglo-français d'économie rurale).

Correspondance. — P. 64. Stokes, *Glosses from Rome and Paris*. I. Latin Glosses. — P. 350, 469 et 518. Paget Toynbee, *Some notes on Godefroy's Old-French Dictionary*. Quelques exemples intéressants, d'autres contestables, beaucoup d'inutiles. — P. 442. P. Toynbee, *Chaucer's « Compleynt of Venus », a proposed emendation*. Il s'agit d'une des pièces imitées d'Oton de Granson.

XI. — DEUTSCHE LITTERATURZEITUNG. 1891. — C. 15. Bulle, *Dantes Beatrice im Leben und in der Dichtung* (Wiese : sans valeur). — C. 22. J. von Antoniewicz, *Ikonographisches zu Chrestien de Troyes* (Fr. Schneider). —

— C. 129. Etienne, *La langue française depuis les origines jusqu'à la fin du XIe siècle* (Meyer-Lübke : cet ouvrage arriéré n'a d'autre valeur que celle d'une collection de matériaux). — C. 200. Pogatscher, *Zur Lautlehre der griechischen, lateinischen und romanischen Lehnworte im Altenglischen* (Varnhagen : l'auteur se meut avec une égale sûreté dans le domaine de la philologie romane et celui de la philologie germanique). — C. 303. Petri Abælardi *Planctus*, hrsg. von W. Meyer aus Speyer (Huemer). — C. 305. Othmer, *Das Verhältniss von Christians von Troyes « Erec et Enide » zu dem Mabinogion* (sic ! unrichtig für *Mabinogi*) *des roten Buches von Hergest « Geraint ab Erbin* (Varnhagen : malgré bien des réserves, le critique accepte les conclusions de ce travail). — C. 342. Pfister, *La limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine* (This : cette brochure est un résumé assez habilement fait des travaux antérieurs, mais n'a pas la prétention de faire avancer la science). — P. 413. Bonnet, *Le Latin de Grégoire de Tours* (Meyer-Lübke : « So gerne ich anerkenne, dass, auch von mir gelegentlich, der Unterschied zwischen Schriftsprache und Umgangssprache übertrieben worden ist, so glaube ich doch, dass der Verf. mindestens ebensosehr in den gegenteiligen Fehler verfällt »). — C. 418. Needler, *Richard Cœur de Lyon in Litterature* (Varnhagen : très médiocre). — C. 581. Jespersen, *The articulations of speechsounds represented by means of analphabetic symbols* (G. Michaelis : le critique signale d'intéressantes observations sur les consonnes doubles de l'italien). — C. 586. *Erec et Enide*, von Christian von Troyes, hrsg. von W. Förster (Weber). — C. 620. Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken* (Kochendörffer ; cf. c. 802). — C. 623. Johannis de Capua *Directorium Vitæ Humanæ*. Version latine du livre de *Kalilah et Dimnah*, publiée et annotée par J. Derenbourg (E.). — C. 627. Ungemach, *Die Quellen der fünf ersten Chester Plays* (Holthausen : précieuse contribution à l'histoire des mystères anglais et français). — C. 668. *Monumenta Germaniæ Historica*. Indices eorum, quæ tomis hucusque editis continentur, scripserunt O. Holder-Egger et K. Zeumer (G. Kaufmann). — C. 702. Cloetta, *Komödie und Tragödie im Mittelalter* (Huemer : le critique communique une définition inédite de la tragédie et de la comédie, conservée dans un ms. du XIe siècle). — C. 703. Rosenhagen, *Untersuchungen über* Daniel vom Blühenden Tal *vom Stricker* (Singer ; cf. *Rom.* XIX, 371). — C. 704. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (Meyer-Lübke). — C. 817. Ohle, *Shakespeare's Cymbeline und seine romanischen Vorläufer* (Brandl : éloges). — C. 844. G. Meyer, *Etymologisches Wörterbuch der albanesischen Sprache* (Jarnik). — C. 880. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale* (Voigt). — Fisch, *Die Walker, oder eben und Treiben in altrömischen Wäschereien* (Deecke). — C. 920. Jellinek, *Die Sage von Hero und Leander in der Dichtung* (Varnhagen : le critique signale des versions françaises et une version italienne du moyen âge, qui ont échappé à l'auteur).

E. M.

CHRONIQUE

Par une lettre imprimée, datée de Göttingen, juin 1891, M. Karl Vollmöller informe ses collègues et amis qu'il se démet de ses fonctions de professeur à l'université de Göttingen « pour se consacrer désormais exclusivement à ses travaux scientifiques ».

— En donnant ci-dessus (p. 371) la liste des membres qui composent actuellement le comité de la fondation Diez, nous avons indiqué par erreur M. Wattenbach au lieu de M. Johannes Schmidt. Le prix sera décerné non en 1891, mais en 1892; il l'avait été à M. Rajna en 1884, à M. Gaspary en 1888.

— Incessamment va paraître, à la librairie Welter, le tome II, depuis si longtemps attendu, des *Épopées françaises* de M. Léon Gautier.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé cette année le prix fondé par M. le marquis de La Grange à M. Héron, pour son édition de Pierre Fabri (voy. *Rom.* XX, 175) et pour l'ensemble de ses publications relatives à la poésie du moyen âge. — Dans le concours des Antiquités Nationales, la même Académie a décerné la troisième médaille à M. Jeanroy pour ses *Origines de la poésie lyrique* et la cinquième mention à Nizier du Puitspelu pour son *Dictionnaire du patois lyonnais* (*Rom.* XX, 305).

— Dans mon compte rendu du livre de M. Jacobs, *The Fables of Aesop* (*Rom.* XX, 296), j'ai commis, par suite de circonstances qu'il est inutile d'exposer, un *lapsus* que je regrette d'autant plus qu'il consiste à en imputer à l'auteur du livre en question un dont il n'est pas coupable. Wright met bien « Alfred le philosophe » en 1170, et M. Jacobs n'a pas « mal lu », comme je l'ai dit; c'est M. l'abbé Chevalier, dans son *Répertoire*, qui a imprimé à tort 1270; j'y ai relevé cette date et j'ai cru ensuite l'avoir vérifiée dans Wright. C'est d'ailleurs celle de 1170 qui est la bonne, comme l'a prouvé M. Hauréau (*Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L.*, t. XXVIII, 2e P., p. 326). Mais après avoir fait amende honorable à M. J. sur ce point particulier, je me permettrai d'ajouter que son système n'en devient pas plus solide. Les rapports qu'il suppose avoir existé entre l'Anglais Alfred et le fabuliste juif Berakyah han-Naqdan ben-Natronai demeurent tout aussi fantastiques, puisque, si Alfred florissait au XIIe siècle, Berakyah vivait très probablement en France vers le milieu du XIIIe (voy. *Hist. litt. de la France*, t. XXVII, p. 490 et suiv.); et quant à voir dans le livre *anglais*, cité par Marie, l'œuvre *latine* due à la collaboration d'Alfred

et de Berakyah, c'est ce que personne assurément ne fera, en dehors de l'auteur même de cette trop ingénieuse hypothèse. — L. SUDRE.

— Nous avons fait connaître à nos lecteurs (*Rom.* XVIII, 643) l'utile *Revue bibliographique des langues et littératures romanes* que M. Ebering a fait paraître, en double édition française et allemande, pendant les années 1889 et 1890. Le même savant veut aujourd'hui élargir son cadre et recourir à la collaboration des hommes compétents de toutes les nations pour donner mensuellement une bibliographie critique des langues et littératures romanes qui ne laisse rien échapper et en laquelle on puisse avoir toute confiance. Il propose à cet effet la fondation d'une « Société de bibliographie romane », dont les membres, qui payeraient 10 marks (12 fr. 50) par an, recevraient l'organe de la société (à leur choix en édition allemande, française ou italienne), pourraient y collaborer moyennant rétribution, et participeraient en outre aux bénéfices éventuels. Le prospectus de cette fondation est trop long pour que nous le reproduisions; on peut se le procurer en s'adressant soit à M. le Dr E. Ebering, à Berlin, soit à la librairie Bouillon, à Paris, où se publiera l'édition française de la *Bibliographie* projetée.

— La Bibliothèque Nationale a tout récemment acquis d'un particulier quelques fragments d'un manuscrit qui paraît avoir contenu une partie considérable de la geste d'Aimeri et de Guillaume au court nez. Ces fragments se composent, dans leur état actuel, de 29 feuillets, à deux colonnes par page et à 39 vers par colonne : l'un d'eux, le feuillet 10, est déchiré au point qu'on n'y lit plus que la première lettre de quelques vers. Tous les feuillets qui devaient contenir une miniature, notamment ceux où commençait un poème, ont disparu. L'écriture est du milieu ou de la fin du XIIIe siècle. Les chansons de geste auxquelles appartiennent ces débris sont au nombre de quatre, à savoir :

1. (ff. 1 à 3) *Département des enfants Aymeri.* Premier vers : *Et Boniface le fort roi segnori*; dernier vers : *Por venir a Narbone.* Cette version est différente des deux versions que renferment les mss. Bibl. nat. fr. 24369 (ancien La Vallière 123) et 1448. C'est celle que nous ont conservée les mss. du Musée britannique Royal 20. B. XIX et Harley 1321. Il manque un feuillet entre les ff. 1 et 2.

2. (ff. 4 à 22) *Siège de Barbastre.* Premier vers : *De .xxx. chevaliers n'en ameing .j. vivant* (= Bibl. nat. fr. 24369, fol. 116 *d*); dernier vers : *Damme, dist Aymeri, recevez ce present* (= fr. 24369, fol. 157 *b*). Lacunes entre les ff. 4 et 5, 6 et 7, 14 et 15, 18 et 19, 20 et 21, sans compter la mutilation du fol. 10.

3. (ff. 23 à 26) *Guibert d'Andrenas.* Premier vers : *Ainz li voudrai .j. riche fié doner* (= fr. 24369, fol. 158 *b*); dernier vers : *Alez monter seur voz destrier cremu.* Lacune entre les ff. 23 et 24.

4. (ff. 27 à 29) *La mort Aymeri de Narbonne.* Premier vers : *Qui devant moi vostre espée aportez* (= édition Couraye Du Parc, v. 2324); dernier vers : *Fuiant s'an va trestoz desbaretez* (= édition, v. 2757). Le texte se rapproche beaucoup du ms. C (Musée brit. Roy. 20. B. XIX) de l'édition. — P. M.

— Vient de paraître à Turin, chez Lœscher, une seconde édition, en deux forts vol. in-8°, des *Origini del Teatro Italiano* de notre savant collaborateur et ami, le professeur A. d'Ancona. Nous rendrons compte prochainement de cet excellent ouvrage.

— Livres annoncés sommairement :

A Reforma do Curso Superior de Letras, por F. Adolpho Coelho. Lisbonne, 1889; in-8° (extrait de la *Revista de educação e ensino*, IV, p. 513-538). — Cet article est à la fois une critique de l'état actuel de l'enseignement supérieur et secondaire des lettres en Portugal et l'exposé d'un projet de réformes, dans lequel une large part serait faite à nos études. L'auteur développe le programme du cours de linguistique générale et de philologie portugaise qu'il fait depuis longtemps à la Faculté des lettres de Lisbonne.

Antigos Nomes Hispanicos, por F. Adolpho Coelho. In-8°, 16 pages (extrait de la *Revista Archeologica*, III, 1; janvier 1889). — A propos de *Callaecia* et de **Vipascum*, l'auteur expose des vues intéressantes sur le suffixe *-ego*, *-iego*, auquel il attribue une origine celtique, et le suffixe *-asco*, *-asca*, qu'il croit ibéro-ligurien.

Fiore di Virtù. Versione tosco-veneta del Gadd. 115 della Laurenziana, edita da Giacomo Ulrich. Zurich, 1890; in-8°, viii-56 pages. — Avant de tenter une restitution de la rédaction primitive du *Fiore di Virtù*, l'éditeur a cru faire œuvre utile en publiant les matériaux de son travail. Ce premier fascicule reproduit, avec quelques corrections, le texte du manuscrit Gaddiano 115 de la Laurentienne. M. Ulrich en promet un second, contenant de nombreux extraits des autres textes dialectaux, un examen linguistique de ces textes et un glossaire.

Le « De Viris Illustribus » de Pétrarque. Notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits, par M. Pierre de Nolhac. Paris, Imprimerie Nationale, 1890; in-4°, 92 pages (tiré des *Notices et Extraits des manuscrits*, tome XXXIV, 1re partie). — A l'aide de plusieurs manuscrits du fonds latin de la Bibliothèque Nationale, particulièrement du 5784, brouillon autographe de la vie de César, et du 6069 F, exécuté pour François de Carrare par le disciple et le continuateur de Pétrarque, Lombardo della Seta, M. de Nolhac a pu retracer de la façon la plus sûre et la plus intéressante les vicissitudes de la composition du *De Viris Illustribus*. Les fragments inédits, tirés principalement du manuscrit 6069 I, nous font connaître des variantes de rédaction et plusieurs biographies restées ignorées jusqu'à présent.

Le Cronache di Galvano Fiamma e le fonti della Galvaniana, per L. A. Ferrai. Rome, 1890; in-8°, 40 pages (extrait du *Bullettino dell' Istituto Storico Italiano*, n° 10). — Cet intéressant mémoire s'adresse bien plutôt à des historiens qu'à des philologues. Il convient cependant d'en signaler ici le chapitre III, consacré à un ouvrage perdu de Bonvesin da Riva, que Galvano Fiamma cite sous le titre de *Chronicam de magnalibus civitatis Mediolani*.

Vowel Measurements, by Charles H. GRANDGENT, Director of Modern languages in the high and Latin Schools, Boston, Mass. (extrait des *Publications* de la *Modern Language Association of America*, supplément au vol. V, n° 2, 1890, p. 148-174; in-8°). — L'auteur expose, avec planches à l'appui, les procédés ingénieux dont il s'est servi afin de mesurer les mouvements des organes mis en jeu pour l'articulation des voyelles. Il a très sagement borné ses observations à son propre parler; mais sa méthode est naturellement applicable à d'autres langues que l'anglais de Boston.

Der. französische Accent, eine phonetische Untersuchung, von Ed. SCHWAN und E. PRINGSHEIM. Leipzig, Reisland, 1890; in-8°, 68 pages (extrait de l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*). — Aucune des opinions si diverses qu'on a émises sur le caractère de l'accentuation française ne s'impose avec certitude à un esprit non prévenu. C'est ce que démontre fort bien, en dépit de quelques erreurs de raisonnement, l'exposé historique et critique placé en tête de ce mémoire. Heureusement les progrès de la physique vont nous permettre de soustraire de plus en plus l'étude des phénomènes du langage à l'arbitraire individuel. Les deux auteurs décrivent les intéressantes expériences auxquels ils se sont livrés, à l'aide d'un *phonautographe*, pour déterminer exactement la hauteur, l'intensité et la durée des voyelles, dans des mots prononcés par différentes personnes dont le français est la langue maternelle. Les résultats qu'ils ont obtenus n'ont, de leur aveus qu'une valeur relative et provisoire. Les expériences ont été trop peu nombreuses et l'appareil était défectueux : un *phonautographe* perfectionné est en construction pour l'Institut de physique de l'université de Berlin. Plusieurs des observations recueillies par MM. Schwan et Pringsheim ont d'ailleurs un réel intérêt, et l'exemple qu'ils ont donné mérite d'être encouragé et suivi. Les deux collaborateurs se sont partagé la tâche de telle façon que M. Schwan est responsable pour la partie linguistique et M. Pringsheim pour tout ce qui regarde la physique expérimentale.

Verstummung des H, M, und positionslange Silbe im Lateinischen, von G. Grœber (extrait des *Commentationes Wœlfflinianae*, p. 171-182). — En voulant rendre compte physiologiquement de l'abandon de l'*h* et de l'*m* finale et du cas de la *syllaba longa positione*, M. Grœber est amené à exposer des idées nouvelles et d'une grande portée sur la prononciation des syllabes latines. Il cherche à déterminer dans quels cas les syllabes étaient liées les unes aux autres (*legato*) par un parler rapide et dans quels cas elles étaient nettement détachées, à la façon du *staccato* italien.

Die Entstehung und Verbreitung der sogenannten « Verkürzten Participien » im Italienischen, von Johannes SCHÜRMANN. Strasbourg, 1890; in-8°, 61 pages (diss. de docteur). — Travail exécuté avec beaucoup de soin et d'intelligence. L'auteur développe et précise mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent les idées contenues dans ces lignes de Diez (II, p. 153; trad. fr., p. 138) : « L'existence parallèle d'un grand nombre d'adjectifs

latins en *us* ou de participes forts et de participes en *atus* dérivés de ces derniers, comme *albus albatus*, *decorus decoratus*, *dictus dictatus*, poussa la nouvelle langue à abréger de cette manière des participes de la première conjugaison avec une signification transitive. » Voyez d'ailleurs sur la question *Rom.* VIII, 448.

De artibus rhetoricæ rhythmicæ, sive de artibus poeticis in Francia ante litterarum renovationem editis, quibus versificationis nostræ leges explicantur. Thesim Facultati litterarum Parisiensi..... proponebat Ernest LANGLOIS. Paris, Bouillon, 1890, in-8°, 120 p. — Ce travail est une sorte d'introduction à un recueil des anciens arts poétiques, que M. Langlois se propose de publier quelque jour. Il étudie successivement l'*Art de dictier* d'Eustache Deschamps, le chapitre de Jacques le Grand *Des rithmes et comment se doivent faire*, les *Regles* (anonymes) *de la seconde rhetorique*, le *Doctrinal de seconde rhetorique* de Baudet Herenc (voy. *Rom.* XV, 135), le *Traité* (anonyme) *de l'art de rhetorique*, *l'Art et science de rhetorique* de Molinet, *l'Art de rhetorique pour rimer en plusieurs sortes de rime*, l'*Instructif de la seconde rhetorique* par « l'Infortuné », le *Grant et vrai art de pleine rhetorique* de Pierre Le Fèvre, et quelques autres plus modernes (comme Gratien du Pont, Sibilet, etc.). Le rapprochement de ces différents traités ajoutera beaucoup à l'intérêt, souvent assez mince, de chacun d'eux pris à part, et il est à désirer que M. Langlois nous donne bientôt la collection à laquelle il travaille depuis plusieurs années.

ERRATA

Page 319, ligne 32 : au lieu de *Romania*, XIII, lisez III.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

LE DÉBAT DE L'AME ET DU CORPS

II

LES VERSIONS ORIGINAIRES DE LA LÉGENDE DU DÉBAT DU CORPS ET DE L'AME

Nous avons constaté deux groupes de légendes où l'âme parle seule à son corps, qui présentent deux situations différentes : l'une d'elles a été provoquée par la croyance au retour des âmes auprès de leurs corps après la mort; l'autre situation est en rapport avec les traditions sur la façon dont a lieu la séparation de l'âme et du corps. C'est à ces mêmes traditions que se rattachent les légendes du débat entre ces deux interlocuteurs, qui se divisent en deux groupes : les unes relatent le débat sous forme de vision, les autres n'ont pas adopté cette forme. Nous considérons ces deux groupes de légendes comme étant jusqu'à un certain point indépendants l'un de l'autre, aussi les désignons-nous comme des versions originaires. Un troisième groupe est représenté par des légendes, où le débat de l'âme et du corps a lieu durant la vie de l'homme. Il ne doit pas être confondu avec les autres groupes [1], bien qu'il y ait nécessairement des traits communs, amenés par la conformité du sujet; au surplus, nous admettons comme probable une influence réciproque entre ces diverses compositions, dont les sources directes sont néanmoins à distinguer. Nous allons nous en rendre compte en étudiant successivement les trois groupes indiqués.

1. M. G. Paris a réfuté avec raison (*Rom.* IX, 313) les rapports que M. Kleinert tâchait d'établir entre un débat de l'âme et du corps ayant lieu durant la vie de l'homme, inséré dans la version française de la légende de Barlaam et Josaphat (publiée par MM. Paul Meyer et Zotenberg, Stuttgart, 1864) et la *Visio Philiberti* (Kleinert, *l. c.*, 53-56). Ce n'est point la *Visio*, comme le croit M. Kleinert, qui a servi de base au remaniement français de la légende.

A. *La légende sous forme de vision.*

C'est bien la légende latine sur la vision d'un moine, dont la relation a été attribuée à Macaire d'Alexandrie, qui a servi de base aux compositions où le débat entre l'âme et le corps est raconté sous forme de vision : M. G. Paris l'avait justement supposé. Tandis que dans la plupart des remaniements, où l'âme parle seule à son corps, il n'est pas question du visionnaire, dont il est fait mention seulement dans les *Vers del juïse*, nous voyons cette forme de vision adoptée dans un groupe de compositions représenté par le poème français en vers de six syllabes (avec le fragment espagnol qui en reproduit quelques vers[1]), par la version norvégienne du XIIe siècle, signalée plus haut[2], enfin par le poème latin *Visio Philiberti*, également cité.

On considère ces trois textes comme datant du XIIe siècle, et nous n'avons pas d'objections à faire valoir pour le moment contre cette opinion généralement accréditée[3]. La version française et le texte norvégien ne donnent point de notions sur le visionnaire : ce n'est que dans le poème latin que nous avons une courte introduction, consacrée à l'auteur de la vision. Cette partie du poème manque à la plupart des manuscrits, et nous ne sommes pas bien sûrs de son authenticité : mais, indépendamment du nom qui est assigné au visionnaire et des particularités biographiques qui lui sont attribuées, il n'en reste pas moins que la forme de vision se retrouve dans les trois textes signalés. Tout en leur supposant une origine commune, nous sommes porté à croire que cette légende, où il y a un dialogue,

1. Voy. Octavio de Toledo, *Zeitschr. f. Rom. Phil.*, 1878, III, 40-69. Du reste, ce fragment, étant très court, ne peut guère nous servir pour apprécier le plan général du poème français.

2. Unger, *Gammelnorsk Homiliebog*, II, 190-195.

3. Les preuves sont déduites principalement du style et de la langue de ces compositions (voy. G. Paris, *Rom*,, IX, 313; Unger, *l. c.*. introduction, 1-2). E. Du Méril avait attribué un ms. du poème latin conservé à la bibliothèque Mazarine (n° 438) au XIIe siècle (voy. *Poésies pop. lat. ant. au XIIe siècle*, 213, note 3); mais dans le catalogue rectifié des mss. de cette bibliothèque, rédigé par M. Molinier (1885, I, 475, n° 438 = 930) cette copie est signalée comme datant tout au plus de la fin du XIIIe siècle.

ne présente pas une transformation directe d'une version quelconque des discours de l'âme au corps, mais remonte à une version modifiée des compositions qui leur servirent de base. Ainsi nous revenons de nouveau aux données de la vision latine, où, comme nous l'avons indiqué, quelques phrases semblent déjà avoir été attribuées au corps. Cette vision latine n'a pas été la source directe des compositions signalées : nous devons admettre des versions intermédiaires. N'étant pas renseigné sur leur compte, nous croyons utile de bien préciser avant tout les rapports des textes qui nous sont parvenus. En les confrontant, nous espérons arriver à nous rendre à peu près compte de ce que devait être l'original commun de ces versions.

Le poème français présente une grande conformité avec la version norvégienne, qui en reproduit plusieurs passages textuellement et ne se distingue que par l'omission d'autres passages dont il sera question plus loin. Les différences de ces deux textes avec le poème latin sont plus notables : dans ce poème le débat est plus compliqué et nous offre plusieurs discours de part et d'autre, tandis que dans les versions française et norvégienne il n'y a qu'un discours de l'âme et une réplique du corps [1]. La scène finale, où les diables viennent prendre l'âme, est abrégée dans le poème latin [2], mais en revanche il y a de longues

1. Dans l'édition de Th. Wright, les deux discours de l'âme et du corps sont partagés en quatre, par suite d'un accident fortuit : le déplacement d'un feuillet dans le ms. qui a servi de modèle à la copie suivie par l'éditeur anglais. Le copiste n'a pas réussi à accorder des phrases qui ne devaient pas se succéder, comme il est aisé de le voir aux endroits suivants de l'édition de Th. Wright : p. 326, vv. 31-32, 42-43 ; p. 328, vv. 21-22 ; p. 232, vv. 13-15. M. Varnhagen a remis dans son édition les vers déplacés de l'édition de Th. Wright à leur place, conformément aux autres mss. plus corrects du poème.

2. Il y manque une harangue de l'âme qui s'adresse à Dieu, ce dont il est pourtant question aussi dans le poème latin (E. du Méril, *l. c.*, 228) :

Post haec tandem anima gemens suspiravit
Et voce qua poterat parum murmuravit ;
Quando vero barathri limen subintravit
Cui laus insonuit : Jesu, fili David !

Les diables lui coupent la parole, en disant qu'il est désormais trop tard pour implorer Dieu. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur cette harangue de l'âme.

digressions de l'auteur, qui se livre à des considérations d'un caractère moral suggérées par la vision. Néanmoins la version latine se trouve être beaucoup plus courte que le poème français, et, avant de confronter ces trois textes en détail, nous devons tenir compte des différences qu'on peut supposer *a priori* entre une version latine, écrite exclusivement pour les lettrés, pour un auditoire d'élite, et une version en langue vulgaire faite, comme nous le dirions, pour le grand public. Le caractère et le style de l'une et de l'autre devaient être essentiellement différents, et nous sommes informés par un passage de la préface des sermons de Jacques de Vitri [1] que cette différence était posée en principe pour les prédicateurs du XIIIe siècle. L'exposé des idées devait être plus détaillé dans les compositions en langue vulgaire. Ces exigences, du reste très naturelles, nous fournissent une première explication des longueurs et des amplifications qui se trouvent dans le poème français et qui sont en partie reproduites par le texte norvégien. Souvent une strophe latine correspond à des dizaines de vers français.

Outre la brièveté du récit et la différence de style, le poème latin se distingue par le caractère savant de la composition; c'est un vrai débat scolastique où les *pro* et les *contra* de part et d'autre sont rangés dans un ordre très logique; chacun des adversaires, après avoir exposé ses griefs, avoue sa part de culpabilité; enfin le dialogue s'y présente sous la forme d'un débat littéraire d'origine savante. Le poème français, au contraire, adopte une forme de débat d'un caractère populaire. Les deux adversaires, après s'être bien injuriés, veulent s'adresser à un tiers pour vider leur querelle. Ce juge n'est autre que Dieu, qui devra décider lequel des deux a tort. Voici les passages qui nous l'indiquent. Le corps dit au commencement de sa réplique :

---

1. Nous empruntons la citation suivante au livre de M. Lecoy de la Marche, *La chaire française au Moyen-Age*, 2e éd. (1886), 265 : « Quod aliter clericis aliter laicis est praedicandum... quando vero in conventu et congregatione sapientium in latino ydiomate loquimur, tunc plura dicere possumus, eo quod ad singularia non oportet descendere: laicis autem opportet quasi ad oculum et sensibiliter omnia demonstrare, ut sit verbum praedicatoris apertum et lucidum velut gemmula carbunculi. ». *Nouv. acq. lat.* N° *1537, prologue.* Les lectures pieuses doivent être traitées de même que les sermons.

« De l'acusacion Et soit jugié a mort
Soit esgardé raison, Qui en ara le tort[1] »

De même l'âme avait dit dans son discours :

« Fius Deu omnipotent, Que veïs en balance
Tu sés le jugement. De ton siege la sus,
Del cors pren la vengance, Qui le mal poise plus[2]. »

Il n'est plus question de jugement dans la suite du récit. Mais, qu'on le suppose ayant déjà eu lieu antérieurement, omis ou sous-entendu[3], le fait est que l'âme s'adresse à Dieu dans sa dernière harangue et dit qu'elle n'a pas à se louer de sa clémence :

« Por coi fis creature, Cil qu'en infer seront;
Quant de lui nen as cure[4] ? Ja de ta grant pitié
Pas ne te loeront Nul jor ne seront lié[5]. »

Cette forme de débat qui tourne au procès (ou « plait » selon l'ancienne expression) n'est guère connue dans la littérature française avant le XIIIe siècle. Notre poème en serait donc un des plus anciens représentants, antérieur à l'époque où il fut mis en vogue par Rustebeuf, par Chardri et autres trouvères. Nous ne voulons pas insister sur l'origine de cette forme littéraire, car il nous suffit pour le moment de constater que l'auteur du poème français a choisi pour modèle un genre de poésie d'un caractère populaire, tandis que l'auteur du poème latin reste fidèle au type du débat d'origine savante.

Cette différence de deux tendances opposées chez les deux auteurs se manifeste non seulement dans le choix de la forme, mais aussi dans maintes particularités de la composition. Ainsi dès le début nous avons dans le poème français, dont nous ne séparons pas le texte norvégien, des allusions à certaines

1. Nous citons le texte d'après le ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal (N° 3516), qui nous semble plus correct et dont nous avons communiqué une copie à M. Varnhagen, qui le désigne par la lettre *P*. Voy. Varnhagen, *l. c.*, 44-45, vers 577-580.

2. Comp. p. 869-871 : Li rois Dex seulement En set le jugement. A ceus voil qu'il le die, Qui encore sont en vie.

3. *Ibid.* 30, vers 351-356.

4. *Ibid.* 68, vers 993-994.

5. *Ibid.* 70, vers 999-1002.

croyances populaires : la vision y a lieu « un samedi dans la nuit », conformément à la croyance signalée dans le chapitre précédent ; l'auteur se plaît à décrire, sous une forme concrète, l'aspect que présente l'âme : elle ressemble à un enfant, elle est toute nue et verte comme une cive (probablement à force de pleurer). Rien de pareil dans le poème latin : ses tendances pour ainsi dire aristocratiques se font remarquer aussi dans la manière dont il caractérise le défunt ; abstraction faite du nom qui est prêté au visionnaire, c'est dans tous les cas un grand personnage, un fils de roi [1]. De même, dans le récit de la vision, l'âme commence son discours en rappelant au corps la grande considération dont le défunt jouissait pendant sa vie, les terres qu'il gouvernait, les châteaux et les palais qu'il possédait. D'après la version française et le texte norvégien, le défunt était aussi un homme riche, mais rien n'indique qu'il occupât une position sociale exceptionnelle. C'était un seigneur quelconque, avide et turbulent, faisant des procès continuels à ses voisins, s'enrichissant aux dépens d'autrui, mais qui n'avait pas de province à gouverner. L'auteur de la version française, qui le range dans le commun des mortels (toutefois en le plaçant dans une classe relativement élevée), généralise les défauts qu'il lui attribue : il y a de longues digressions sur l'avarice, l'envie, etc. Ainsi la tendance didactique est plus marquée dans le poème français, qui met sa doctrine sous l'autorité de l'Écriture ou des Pères de l'Église.

En dehors de ces différences, le premier discours de l'âme dans le poème latin est assez conforme à la majeure partie du discours de l'âme dans le poème français, et en somme les deux textes ne font que développer librement, chacun à sa manière, les idées qui sont indiquées brièvement dans la légende latine en prose du ms. de Rome, quand l'âme prend congé de son corps :

« Ve tibi, misera anima, quare pecunias et alienas facultates et substantias pauperum tulisti et congregasti in domo tua ? Tunc bibebas vinum, et nimis decorasti carnes tuas illustrissimis vestibus et pulcherrimis. »

Ce n'est que cette partie du discours de l'âme dans le poème

1. E, Du Méril, *l. c.*, 219 « Iste vero fuerat filius regalis ».

français (environ 300 vers) qui se trouve être reproduite par le texte norvégien. La reproduction en est presque littérale, comme nous l'avons dit; mais ensuite le discours est coupé par la réplique du corps, tandis que dans le poème français il continue encore durant près de 250 vers [1]. Dans le poème latin, le premier discours de l'âme se termine par une phrase [2] qui manque au texte norvégien, mais que nous retrouvons plus loin dans le poème français. Auparavant se trouve un passage d'environ 75 vers, où il est question des ravages que la mort produit sur le corps : l'âme énumère un à un tous les membres du corps et décrit l'état pitoyable dans lequel ils se trouvent. Cette idée est rendue par une seule phrase dans le texte norvégien, de même que dans le poème latin [3]. Pourtant nous devons convenir que le poème français reproduit ici de plus près les données de l'ancienne légende latine en prose; seulement elles sont amplifiées par une nouvelle complication. Ainsi, dans la légende latine, nous avons le passage suivant :

Tunc dixerunt qui custodes erant : « Apprehendite eam (animam) et pungite oculos illius quia quicquid vidit sive justum sive injustum omnia concupivit. Pungite oriclas illius quia quicquid desiderabat sive ad manducandum sive ab bibendum sive ad loquendum nunquam parcebat. Pungite cor illius ubi pietas, nec miseria, nec caritas, nec bonitas unquam ascendit. Pungite manus et pedes illius quia ad malum faciendum currebant. » (f. 193, v.)

---

1. Voici la dernière phrase du discours de l'âme dans le texte norvégien. Après s'être plainte que ses souffrances ne sont pas méritées (car ce n'est pas elle, mais bien le corps qui s'était montré glouton, avide, etc.), l'âme fait pour ainsi dire un résumé de ses attaques (Unger, *l. c.*, 193,10) :

Licamr, medhan thu vart haeil, tha varttu morgum manne thecr, en nu ertu hverium laeidr, thu ilmir illa, oc thinar vistir ero i illum stad, oc that er maclect fyrir illzcu sacar thinar.

Corps, tant que tu fus en vie (bien portant), tu fus agréable à beaucoup de gens, et maintenant tu répugnes à chacun, tu sens mauvais, et tes biens sont dans un mauvais état, et cela est occasionné par tes péchés.

2. E. Du Méril, *l. c.*, 222 :

« Non possum hic amplius stare : jam recedo.
Nescis ad apposita respondere, credo ».

3. *Ibid.*, 221 :

« Nullum membrum superest quod jam lucro vacet :
Jam clauduntur oculi, lingua tua tacet. »

Dans le poème français, l'âme accuse de même les membres un à un d'avoir mal agi, mais elle décrit en outre l'état pitoyable dans lequel ils se trouvent après la mort [1]. Il y a donc ici une fusion de deux thèmes qui sont distincts dans les versions antérieures et diffèrent selon la situation : si l'âme s'adresse au corps au moment de prendre congé de lui, elle (ou l'ange de la mort) accuse les membres d'avoir mal agi ; si elle vient visiter le corps après la mort, comme dans le poème anglo-saxon, l'âme constate les ravages que la mort a produits sur le corps. Dans le poème français ces deux thèmes sont réunis. Il nous semble important de signaler que ce trait de l'ancienne tradition ne fut pas omis, comme dans les deux autres textes, mais seulement modifié dans la version française.

Après cette harangue, l'âme dit au corps, de même que dans le poème latin :

439 « Des or m'en doi aler, Je ne te sai que dire
Ne doi mais ci ester. Car molt sui plaine d'ire. »

Mais, au lieu de partir ou d'attendre une réponse du corps, l'âme commence un récit d'environ 150 vers sur le jugement dernier. Ce récit, comme nous l'avons signalé, manque au texte norvégien et au poème latin. Il ne semble pas nécessité par le sujet et paraît trop détaillé pour rentrer dans le cadre d'un débat, surtout après que l'âme vient de déclarer qu'il lui faut s'en aller.

Après ce discours, qui se termine par une nouvelle malédiction de l'âme, le corps se soulève dans sa bière pour lui répondre. Il y a à remarquer ici une conformité entre les versions latine et française, à l'encontre du texte norvégien qui abrège le récit et dit simplement : « Alors le corps répondit à l'âme et lui dit avec violence. »

---

1. Voy. Varnhagen, *l. c.*, 30-34, vers 359-438. Par exemple :

Quel sont ore li oil, Ne te puent servir ;
Ou avoit tant d'orgoil? Ne te feront aiue,
Quant mais nes pues ovrir, Lor clarté ont perdue, *etc.*

C'est à cet endroit du poème que correspond l' « *apostrophe au corps* » dont nous avons parlé plus haut. Ces couplets nous semblent un simple dérivé du poème du débat, dont ils reproduisent un passage devenu en vogue.

La réplique du corps dans le poème français (environ 350 vers) présente dans ses rapports avec les deux autres textes des traits assez curieux. Dans la version norvégienne, cette réplique est beaucoup plus courte ; mais, en la lisant, il ne semble pas qu'elle soit abrégée. Dans le poème latin, nous trouvons les éléments de la plupart des passages qui manquent au texte norvégien : le poème français développe en un seul discours les arguments et les idées qui sont partagés entre les deux adversaires dans le poème latin. Comment nous expliquer ce fait, et quelle importance faut-il donner à ces passages ? Nous allons les analyser brièvement.

Le commencement du discours du corps est à peu près conforme dans les trois textes. Plus loin, la divergence des versions française et norvégienne d'un côté et de la version latine de l'autre se réduit à des détails insignifiants sur lesquels nous n'insistons pas. Nous ne relevons que quelques phrases où il y a une coïncidence d'idées entre le poème latin et la version française contre le texte norvégien. Dans ce dernier, le corps tâche de se disculper complètement, tandis que dans les deux autres textes nous avons le passage suivant :

E. Du Méril, *l. c.*, 225 :

Ambo quidem possumus a Deo culpari,
Et debemus utrique ; sed non culpa pari :
Tibi culpa gravior debet imputari, etc.

Varnhagen, *l. c.*, vers 669-674 (*P*) :

Andoi somes copable,
Quant nos por le deable
Deguerpimes l'amor
De nostre creator.
La toie coupe est maire,
Que tu me fesis faire, *etc.*

Remarquons que la coïncidence du poème français avec la version latine est ici presque littérale, ce qui ne se présente pas souvent, car d'ordinaire les versions française et norvégienne s'unissent contre la version latine.

La strophe latine que nous venons de citer se trouve déjà dans le second discours du corps. La réplique de l'âme qui sépare ces deux discours manque au texte norvégien ; mais, dans la version française, nous en retrouvons des traces dans la continuation du discours du corps ; il en résulte, comme on s'en doute, une certaine confusion d'arguments. Ils semblent plus à

leur place dans le poème latin, où c'est l'âme qui, coupant court aux récriminations du corps, lui dit qu'elle regrette en effet de ne pas l'avoir assez réfrené [1]; à la vérité, ce n'était pas chose facile, tant il se montrait convoiteux des biens terrestres et des délices du monde. C'est alors que le corps est forcé de se reconnaître coupable, tout en déclarant que l'âme l'est plus encore. Or, dans la version française, l'accusation d'avoir convoité les biens terrestres vient du corps, qui répète à peu près les accusations proférées par l'âme dans son premier discours [2]. Nous remarquerons ce passage de la version française comme interpolé ou en tous cas d'origine douteuse.

Ce qui dans le poème latin forme le troisième discours de l'âme se trouve dans le poème français, cette fois appuyé par le texte norvégien, fondu dans la réplique du corps. Il s'agit du regret de n'avoir pas été, ou bien un objet quelconque, une pierre, un arbre, ou bien un être sans âme, un oiseau, un cheval (v. 739) : « *car tote la lor vie—est od le cors fenie* ». Ce passage correspond à la strophe latine qui commence par le vers suivant :

« O felix conditio pecorum brutorum, *etc.* » (E. Du Méril, *l. c.*, 226.)

Nous admettons volontiers que le passage en question pouvait être attribué indifféremment à l'un ou à l'autre des deux interlocuteurs ; néanmoins, dans les anciennes versions où l'âme parle seule, elle émet ce souhait, en s'adressant au corps : « Mieux eût valu pour toi, corps », etc. (Wülcker-Grein, *l. c.*, vers 75 et suiv.). Ainsi l'interprétation de ce passage est plus

---

1. E. Du Méril, *l. c.*, 224 :

Scio me culpabilem, nam in hoc erravi
Quod, cum essem domina, *te non refrenavi.*

2. Le corps dit (vers 629, P) :

Ne te poi refrener — Rien n'amontast [m]a guerre,
Ne del mal destorner. — Car tot ere de terre.

et plus loin (vers 683-698, P) :

Ame de male part, — C'onques ne vis mantea
Tant par fus de mal art, — Ne precious vaiscel,
Tant estoies esprise — .... Que tot ne covitoie[s]
De male covitise, — Ce que as ex veoie[s]

Comp. les vers 675-698 aux vers 209-212, 343-346, 69-81 du discours de l'âme.

conforme à l'ancienne tradition dans le poème français que dans la vision latine.

Signalons pourtant dans le poème français un passage d'environ quarante vers qui présente une modification des données des anciennes légendes. Il appartient uniquement à la version française et n'a pas de correspondants dans les deux autres textes. Le corps s'y plaint de la tyrannie que lui infligeait l'âme et lui dit (P, v. 769) :

« Tu estoies ma domne — Que jo ne poi soffrir :
Et moi cargas la sonme — Mon cuer me fist partir. »

et plus loin, dans le même genre (P, v. 777) :

« Tu me cargas le dos : — Tant com jo t'oi a maistre »
Onque nen oi repos, — *etc.*

Ceci est en désaccord avec les autres versions de la légende, où c'est toujours l'âme qui se plaint de la tyrannie du corps et non l'inverse. De plus, ce passage est en contradiction avec la suite du discours du corps dans le même poème, où nous lisons (P, 935) :

« N'est droit que te maldie, — Et tu moi ensement :
Car piecha fus m'amie. — Por l'anciene amor
Jo t'amai ja forment — Soffrons tant grant dolor. »

En admettant cette interprétation, qui du reste nous semble très correcte, nous devons reconnaître dans le passage précédent, qui la contredit, les traces d'une double tradition dans la version française.

Signalons, en dernier lieu, une omission de quelques vers dans le texte norvégien : ce sont les vers 785-798 de la version française qui reproduisent, en l'attribuant au corps, le quatrième discours de l'âme du poème latin; quant à la réplique du corps qui précède ce discours dans le poème latin, elle n'a pas d'équivalent dans la version française. Au fond, cette réplique se réduit à une question : le débat proprement dit est terminé, le degré de culpabilité a été formulé de part et d'autre; mais le corps se montre curieux d'avoir quelques notions sur la vie d'outre-tombe. Il demande à l'âme (Du Méril, *l. c.* 226) :

Si tu apud inferos, anima, fuisti
Dic mihi, te deprecor, quid ibi vidisti?

Quid ibi nobilibus paratur personis
Quae prius dum vivebant sedebant in tronis? *etc.*

Et l'âme lui répond :

Hoc pro lege datur,
Quod, dum quis in seculo magis exaltatur
Tanto cadit gravius si transgrediatur, *etc.*

Dans le poème français, le corps dit brusquement à l'âme (785) :

Grant fu mes parentez De riches gens asses, *etc.*

et la morale est que (793) :

Li plus poesteif Seront li plus caitif.

Nous aurons plus loin occasion de revenir sur la question que pose le corps ; remarquons seulement qu'on ne s'explique pas bien comment le corps est subitement amené à parler des peines de l'enfer et à renseigner là-dessus l'âme, si l'on admet que celle-ci vient de sortir elle-même de l'enfer? La continuation du discours présente la même difficulté. Ainsi, dans le poème latin, l'âme dit (Du Méril, *l. c.*, 227) :

Non daret Diabolus ferus et effrenis
unam vinctam animam in suis catenis
pro centenis millibus prediis terrenis.

Dans le poème français c'est le corps qui dit (919; Varnhagen, *l. c.*, 64) :

Car por tot le tresor Deci en occident
De l'argent et de l'or *Ne donroit Belgibu*
Qui est en orient *L'ame d'un seul perdu*[1], etc.

La conclusion du discours du corps, dans le poème français, est analogue à la fin du premier discours du même interlocuteur dans le poème latin, et consiste dans l'aveu (un peu tardif!) qu'un cadavre n'a pas la faculté de parler. Cet aveu manque au texte norvégien, où le corps dit qu'on lui a fait tort et exprime le souhait, de même que dans la version française,

1. Voy. dans le poème italien « Del giudizio universale », p. p. Mussafia, *Sitzungsber. d. Wiener Akad. d. Wiss.*, Hist.-Phil. cl.; XLVI, 1864, les vers 195-202.

que Dieu communique son jugement à ceux qui sont en vie et qui peuvent en tirer profit.

Passons à la scène finale, qui raconte comment les diables viennent prendre l'âme pour l'emmener en enfer. Le texte norvégien la reproduit conformément au poème français. Cette rédaction diffère du poème latin, où l'auteur décrit en détail l'aspect des diables, mais réduit le discours de l'âme à des exclamations brèves auxquelles les diables répondent par des menaces. Dans les deux autres textes, la description des diables et leurs discours sont abrégés, mais en revanche l'âme y prononce une harangue assez longue (d'environ 75 vers), en s'adressant à Dieu. Il est question du dogme de la Rédemption, et l'auteur fait allusion à des controverses entre les chrétiens sur ce dogme[1]. Il semble même qu'il essaye de réfuter des opinions contraires à celles de l'Église. Cette allusion est intéressante, mais pour le moment nous nous contentons de constater la conformité des deux textes, français et norvégien, par opposition à la version latine. Quant aux réflexions de l'auteur qui viennent à la suite du récit de la vision dans le poème latin, elles y sont assez longues (15 strophes), mais nous n'en avons qu'un faible reflet dans le texte de Wright[2]. Elles manquent aux autres mss., et de même à la version norvégienne. Il semble, certes, bien probable que la vision ne devait pas finir brusquement sans quelque morale, mais l'auteur du poème latin a bien renchéri sur cette partie. Ses réflexions consistent en lieux communs de littérature ecclésiastique : le monde va péris-

---

1. Toute cette partie manque au texte de Wright; mais, comme elle est reproduite dans les autres mss. du poème, nous croyons qu'il y a eu simplement omission de la part du copiste anglo-normand. Voici le passage signalé d'après la version norvégienne (Unger, *l. c.*, 195,13) :

... their er in lifa i veroldo their thraetta sin i millum. En fleistir maela sva at thaeim thyecir undarlect er thin scepna scal fyrir farasc, sidhan tu mazt son thin sva litils, at thu lezt hann taca malrlega asyn

... et ceux qui sont en vie dans le monde, ils discutent là-dessus. Et plusieurs disent qu'il leur semble bien étrange que ta créature puisse être damnée, après que tu fis ton Fils s'abaisser au point de prendre une forme humaine.

Comp. Varnhagen, *l. c.*, 70, *P*, vers 1003-1014.

2. Voy. Varnhagen, *l. c.*, 75.

sant, les vertus théologales cèdent la place aux vices, les vanités de ce monde devraient s'évanouir à l'idée de la mort, etc. Toutes ces considérations peuvent avoir un rapport avec le sujet de la légende, mais elles n'en sont pas une partie intégrante.

Résumons les résultats de la comparaison des trois textes, et tout d'abord, pour simplifier une terminologie embarrassante, désignons-les par des lettres : L désignera le poème latin, F la version française, N le texte norvégien. La première conclusion, qui s'imposait déjà *a priori*, est que ces trois textes remontent à une source commune dont ils représentent trois remaniements. Nous la désignons par O. Ensuite nous avons signalé que N se retrouve presque tout entier dans F. Leur conformité ne laisse guère de doute sur leurs rapports plus intimes : ils appartiennent à une même famille, dont le prototype nous semble bien être une version française ancienne[1], que nous désignons par X, et qui devait différer assez peu du texte français qui nous est parvenu; car N reproduit souvent mot à mot ce texte[2]. Il y a bien çà et là dans N quelques phrases abrégées, modifiées ou omises, mais il n'y a avec F de différences réelles que dans les passages douteux de ce dernier. Nous considèrerons N comme reproduisant mieux que F l'original français X, avec lequel il serait toutefois téméraire de l'identifier : le traducteur norvégien a bien pu se permettre

---

1. Remarquons un mot d'origine romane dans le texte norvégien (Unger, *l. c.*, 191) : « thu vart illgt fullr oc *lausungar* fullr oc ofundor fullr » c. à d. : « Plains fus de felonie, De *losenge* et d'envie. » Plus haut, nous avons l'expression norvégienne pour le même mot : *flaerdhlaust* c-à-d. « se pour losenge non ». Le traducteur a conservé quelques mots latins qui se trouvent dans la version française, mais il les explique entre parenthèses :

P. 33 Come l'*idropicus* : that heitir *idropicus* (that caollum ver *vatncalf*).

2. Ainsi, dès le commencement du poème; comparez Varnhagen, *l. c.*, 8, et le texte norvégien, Unger, *l. c.*, 190 :

P. 1 Un samedi par nuit	*Ein laougardag at kveldi*	Un samedi au soir
Me gisoie * en mon lit	*saaf ec i hvilo minni*	je dormis dans mon lit
Et vi en mon dormant	*oc sa ec i draume minum*	et vis en dormant
Une avision grant.	*mycela sion.*	une grande vision.
Car ce m'estoit viaire	*That syndizu mer,*	Il me semblait
Qe desos un suaire	*at lic aeit la folget*	qu'un cadavre gisait couvert
Estoit couvert un cors	*undir gulu claedi,*	sous un linceul d'or
Et l'ame en istoit fors, *etc.*	*oc salan var or faran,* etc.	et l'âme en était hors, *etc.*

* C. ou dormi; H. u m'endormi.

quelques changements. Toutefois il nous semble impossible d'expliquer par des retranchements voulus toutes les omissions qu'il présente de passages contradictoires et douteux qui se trouvent dans F. Ces passages peuvent être, ou bien des altérations de données primitives qui se trouvaient dans X, ou des additions postérieures. On peut admettre l'un et l'autre selon le cas; mais, altérations ou additions, ils prouvent également que F n'est point une forme originale de la légende, mais en est déjà un remaniement. Nous ne saurions en préciser la date : celle-ci dépend en partie de la valeur qu'on attribuera aux coïncidences entre F et L, quand ils sont d'accord contre N. Plusieurs des traits communs à ces deux textes peuvent s'expliquer si nous les attribuons à l'original O, duquel dérivent d'un côté L, de l'autre le groupe X (représenté par N et F). Nous croyons cette explication valable au moins pour la plupart des cas [1]. Quant à certains rapports assez précis du poème français avec le latin, notamment dans le discours tenu par le corps, ne pourrait-on pas les expliquer par des emprunts faits à L ? Si l'auteur (peut-être simple remanieur) de F a connu le poème latin, il est bien possible qu'il lui ait emprunté quelques passages pour les intercaler tant bien que mal dans la réplique du corps. En ce cas F, dans son état actuel, serait postérieur à L et, par conséquent, ne pourrait être antérieur à la fin du XIIe siècle.

Mais nous avons à faire quelques remarques sur des contradictions d'un autre genre, qui sont surtout marquées dans F, indépendamment de ses rapports avec L. Nous partons de ce point que dans O la légende est contée sous forme de vision et qu'il s'agit des discours que l'âme tient au corps immédiatement après la mort, en prenant congé de lui.

Cette situation est bien maintenue dans les trois versions dès le début : ainsi, dans le poème latin, il est dit de l'âme : « qui-

1. M. Stengel considère le poème français comme un simple remaniement du poème latin (*Zeitschr. f. Rom. Phil.*, 1880, IV). Cela n'est pas admissible, à cause des divergences trop considérables entre ces deux rédactions, et avant tout, parce que F a conservé quelques traits originaux, omis ou modifiés par l'auteur du poème latin. Cet auteur a dû en ajouter d'autres en accord avec ses opinions et ses tendances.

dam spiritus *noviter* egressus de praedicto corpore [1]. » Dans les deux autres textes, l'âme s'adresse aussi à un corps qui n'est pas encore enseveli, qui gît dans sa bière et se soulève pour répondre [2]. Plus loin cependant, l'auteur du poème latin fait dire au corps : *si tu apud inferos, anima, fuisti* [3], comme s'il s'agissait d'une âme qui aurait quitté son corps depuis quelque temps et serait revenue auprès du cadavre après avoir été en enfer. Mais ceci est en désaccord avec tout le reste du poème, et nous considérons cette phrase comme une pure invention de l'auteur qui, en l'introduisant, a voulu peut-être corriger un passage qui ne lui paraissait pas suffisamment motivé dans l'original. Le cas est plus délicat pour la version française, où nous avons toute une tirade qui fait croire qu'il s'est passé un long intervalle de temps après la mort, avant que le colloque ait lieu. Elle commence aux vers suivants du discours de l'âme (Varnhagen, *l. c.*, 26) :

(P) 287 Dire te sai novele — Ta feme a pris segnor
Ki ne t'iert mie bele : — El siecle a grant honor.

et plus loin :

297 Pris a un jovencel — Qi molt li semble bel, *etc.*

Remarquons que dans le poème latin il est dit seulement que le deuil ne dure guère (E. Du Méril, *l. c.*, 221) :

Tuae jam tristitia cessavit uxoris.

---

1. E. Du Méril, *l. c.*, 220.

2. Il suffit de signaler ce fait pour prouver que M. Kleinert a eu tort de vouloir déduire la légende contée sous forme de vision du poème anglo-saxon où la situation est tout autre. Du reste, il nous semble inutile d'insister sur le peu d'importance des rapports vagues et indécis de ce texte avec le poème latin, après les remarques de M. G. Paris, *Rom.* IX, 313. Quant au texte anglais édité par Phillipps (voy. la nouvelle édition de M. Buchholz, *l. c.*, 1889, M. Kleinert n'a pas réussi à nous faire croire qu'il y avait un dialogue dans cette version de la légende et que les répliques du corps ont été retranchées. La phrase « et l'âme disait au corps », qui se trouve répétée deux ou trois fois, peut s'expliquer comme une simple façon de dire propre au style épique, et servant à marquer une nouvelle strophe.

3. E. Du Méril, *l. c.*, 221.

Il n'est point dit que la veuve du défunt ait eu le temps de se remarier. La version française présente cela comme un fait accompli; et au surplus, dans les vers signalés (P, 359-434), il est question des ravages de la mort qui a réduit le cadavre en pleine décomposition. Nous nous expliquons ces passages contraires à la situation indiquée dans l'original, de la façon suivante : l'auteur de X a tenté un premier rapprochement du sujet avec la légende déjà connue et peut-être populaire des lamentations de l'âme sur la tombe de son corps; il a fixé l'époque de la vision à un samedi, parce qu'on croyait généralement au retour des âmes auprès de leurs corps ce jour-là; plus tard, l'auteur du remaniement F a renchéri sur ce rapprochement et a intercalé des passages qui ne s'accordaient pas avec la situation-première [1].

Il nous reste à établir les rapports de O avec la légende latine en prose du ms. de Rome : une version intermédiaire est nécessitée par tout ce que nous avons dit au sujet de O. Il est à signaler, en premier lieu, que ce n'est que la première partie de la légende latine, où il s'agit de l'âme d'un pécheur, qui a été utilisée par l'auteur de O. Ensuite le discours que l'âme adresse à son corps en prenant congé de lui a dû être notablement allongé déjà dans cette version intermédiaire (que nous désignerons par un I), bien que le fond en soit indiqué dans la légende en prose. Il se peut que déjà le récit du jugement dernier y fût intercalé, de même que dans la version italienne du discours de l'âme [2]. M. Mussafia remarque à propos de ce récit

1. Remarquons encore le vers 1045 de la version française où le diable dit à l'âme :

« Qui chi vos amena ? »

Ce discours du diable manque au texte norvégien, et il faut convenir qu'il n'est à sa place que dans les récits d'après lesquels le diable vient pour reprendre l'âme sur la tombe de son corps, comme dans le poème anglo-français (voy. *Rom.*, XX, 29).

2. Il n'est point fait allusion dans cette version à la croyance que tout le monde ressuscitera à l'âge de trente ans (voy. P, vers 475-478, *Alexis*, p. 286, vers 237). Du reste, cette croyance semble avoir été assez répandue en Orient; on la retrouve, entre autres, dans l'apocalypse de saint Jean (Ἀποκάλυψις τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου, voy. Tischendorf, *Apocalyps. apocryphae*, 70-94), où il est dit : πᾶσα φύσις ἀνθρωπίνη τριακονταέτη ἀναστήσεται (p. 78). Voy. Sakharof, *Eskhatologitcheskia Skazania*, Toula, 1879, 47,125.

qu'il présente pour ainsi dire un lieu commun, vu la popularité du sujet : « La descrizione del giudizio, dit-il, s'attiene quasi sempre al vangelo, ond'è che ha molti passi simili al tutto alle descrizioni di Bonvesin e del Bescapè e de' tanti altri rimatori di tutte le nazioni che trattarono il medesimo argomento attignendo alla fonte medesima. » Ces considérations peuvent, certes, expliquer suffisamment les conformités entre le poème français et la version italienne, qu'il serait superflu d'analyser en détail; pourtant la réunion des deux thèmes, c'est-à-dire du discours de l'âme avec le récit du jugement, thèmes qui sont confondus dans les deux versions signalées, nous fait supposer que cette fusion avait pu déjà avoir lieu dans une version antérieure à la légende du débat de l'âme et du corps. Nous insistons seulement sur ce que le discours de l'âme dans la version intermédiaire a été sensiblement allongé. Cette version (I) fut ensuite modifiée par une réplique du corps, qui a été introduite par l'auteur de O. Cet auteur, pour arranger un colloque après la mort, n'a guère pu profiter du passage signalé de la légende latine en prose, où il est question des tendances opposées de l'âme et du corps. Il a introduit, en revanche, l'idée de la responsabilité relative des deux interlocuteurs, qui rejettent l'un sur l'autre la cause de leur perte. Nous avons vu, dans l'homélie irlandaise, un remaniement analogue; il n'est guère douteux, comme nous l'avons dit, que l'auteur de l'homélie se soit servi d'un texte latin dont il cite quelques phrases : ce texte devait être fort voisin de l'original O et aurait pu nous renseigner sur son compte; mais malheureusement l'homélie irlandaise, tout en attestant une source latine, n'en présente qu'une dérivation et n'en est point une reproduction fidèle. Nous ne pouvons guère profiter des deux phrases latines, auxquelles se réduit la réplique du corps dans le texte irlandais [1], pour établir la source directe de l'auteur de O. De plus, nous avons remarqué qu'il y avait une certaine confusion dans les nombreuses comparaisons qui se trouvent dans la réplique du corps, dans F, et que leur interprétation était parfois contradictoire. Tout en admettant qu'il pouvait y avoir des altérations de données primitives dans F et

1. Voy. *Rev. celt.*, X, 470.

des omissions dans L et dans N, nous croyons nécessaire de remarquer que la source directe, dont s'est inspiré l'auteur de O pour composer la réplique du corps, nous est inconnue. Nous désignons cette source inconnue par ξ et comptons y revenir dans le chapitre suivant pour l'apprécier de plus près, après avoir examiné l'autre groupe de légendes signalé, où le sujet est traité comme une croyance générale, n'étant pas approprié à un cas spécial.

Le second discours de l'âme, dans la scène avec les diables, présente chez le poète français quelques répétitions du premier discours : M. Varnhagen, en signalant ces emprunts, remarque que toute cette scène, y compris le second discours de l'âme, est une addition postérieure, car il lui paraît invraisembable que l'auteur ait pu se répéter de la sorte. Il trouve de même significatif que le copiste de la version anglo-normande ait omis cette scène[1]. Nous ne pouvons partager l'opinion de M. Varnhagen, pour les raisons suivantes : la scène avec les diables est reproduite, comme nous l'avons signalé, dans le poème latin L, bien que le discours de l'âme y soit très court; mais ce qui est encore plus important pour constater sa présence dans l'original O de la légende du débat, c'est que dans le texte latin en prose, l'âme, après avoir été saisie par les diables, commence à se lamenter de nouveau, et ce second discours n'est plus adressé au corps. Quant aux répétitions de certains vers dans la version française, elles s'expliquent, selon nous, comme des interpolations postérieures. Ces petites phrases sont d'ailleurs peu significatives; par exemple :

964. L'ame quant ce veoit,
Merveillos duel faisoit.
969. Crioit : « *Maleüree*
Mar fui onques creee !

12. Et *faisoit duel molt grant.*
53. Chaitis, *maleürés*
Mal fuisses onques nés ! etc.

Il est clair que des vers semblables devaient revenir aisément à la mémoire de celui qui récitait le poème, et nous jugeons ces répétitions trop peu importantes pour en conclure que toute cette partie du poème est ajoutée par un autre auteur[2]. Elles prouvent seulement une fois de plus que la version

1. Voy. Varnhagen, *l. c.*, 6.

2. Du reste, il y a aussi des répétitions du premier discours de l'âme dans la réplique du corps.

du poème qui nous est parvenue a subi plusieurs retouches : c'est un fait que nous avons tâché d'établir plus haut.

La forme de vision, comme nous l'avons signalé, est due à l'ancienne légende où nous avons constaté déjà une certaine confusion des personnes auxquelles elle a été attribuée. Ainsi, dans la légende latine en prose, Macaire d'Alexandrie n'est mentionné que comme ayant reproduit le récit, dans lequel antérieurement il jouait le premier rôle. Il est probable que dans la version intermédiaire I, qui servit de source à l'auteur de O, le nom du visionnaire ne figurait plus. Il n'en est plus question ni dans F ni dans N. Quant à la préface du poème latin, qui ne se retrouve que dans quelques mss., il est à remarquer que son auteur semble avoir maintenu une distinction entre l'auteur de la vision et le personnage dont il est question durant le débat : ainsi le visionnaire, tout fils de roi qu'il était, s'était retiré depuis longtemps du monde (*dudum heremita*), et ce n'est pas à lui que s'adressent les paroles de l'âme sur la veuve du défunt qui se serait consolée après la perte de son mari, sur ses enfants, etc. Cette distinction est conforme au récit de la vision d'un moine dans le texte latin du ms. de Rome. Le visionnaire, comme on s'en souvient, assiste à la mort d'un pécheur et d'un juste; et peut-être devons-nous reconnaître, dans la façon dont ces deux personnes sont caractérisées, l'influence de la légende de la mort d'un riche et d'un pauvre, dont nous avons signalé une version dans la vie des saints Pères (*Rom.* XX, 53)? Le fait est que, depuis, nous avons recueilli d'autres versions paléo-slaves de cette légende, qui remontent assurément à quelque ancien original grec qui ne nous est pas parvenu [1]. Dans le texte paléo-slave nous ne retrouvons pas l'élément satirique contre le clergé qui nous avait fait reconnaître, dans la version latine, une interprétation postérieure du sujet : le pécheur est un conseiller du roi qui s'est enrichi au détriment de son prochain. Ceci semble plus en rapport avec le texte latin du ms. de Rome, où il est dit : « Erat quidam

1. Voy. pour ces textes Vladimirof, *Vélikojé Zértzalo*, Moscou, 1884, 102-103. Comp. le *Journal du ministère de l'instruction publique* (russe), 1890, septembre, 173, et 1891, mars, 172. Une version populaire de cette légende a été insérée par Afanasief dans son recueil de légendes populaires russes, dont la traduction française a paru dans la *Rev. de l'hist. des Religions*, 1891.

dives nimis, qui quantum divitiis habundabat tantum sceleribus exuberabat. » Ainsi, nous sommes porté à croire que le remaniement latin de la vision de saint Macaire a subi, entre autres, aussi l'influence de la légende sur la façon dont meurent un riche et un pauvre (nous désignons par la lettre *S* cette source du remaniement latin que nous avions omis d'indiquer). M. G. Paris a déjà fait remarquer que l'épithète de *Francigena*, que l'auteur du poème latin donne au visionnaire, peut servir à prouver qu'il avait en vue une tradition française. Cela nous semble très probant, en effet, et nous sommes porté à croire que l'orignal O a été composé tout d'abord en France, d'après une légende venue d'Orient : néanmoins le poème latin, bien que d'origine française, aurait pu avoir été exécuté en Angleterre; car il nous semble qu'en France il eût été superflu de qualifier un personnage de Français. Philibert est aussi un nom français [1]; du reste il nous semble inutile d'insister sur le nom du visionnaire, après ce que nous avons dit de l'origine de la légende : il ne peut nous guider pour établir la transmission de la légende d'un pays à un autre qu'avec certaines réserves; de même qu'en France saint Macaire a été remplacé par un autre saint plus familier, en Italie Philibert a été supplanté par saint Bernard, auquel on attribua le récit de la vision [2]. Nous ne voulons pas insister sur les remaniements postérieurs de la légende, très nombreux, mais dont les rapports intimes ne laissent aucun doute sur leur dérivation commune du poème latin : ce n'est que le poème français qui se range à côté de lui et présente un remaniement

1. M. G. Paris a signalé quelques particularités de la biographie de ce saint qui ont pu contribuer à ce que la légende lui soit attribuée (*Romania*, IX, 313). E. Du Méril donne la préférence au nom de *Fulbert* qui se trouve dans une ancienne traduction allemande du poème, en signalant une syllabe de trop dans le premier hémistiche du second vers si l'on admet la forme *Philibert* (E. Du Méril, *l. c.*, 219, note 1). Nous ne saurions expliquer le choix de ce nom; mais, comme nous croyons que l'attribution de la légende à un saint quelconque est un fait postérieur, nous ne donnons pas d'importance au nom du visionnaire.

2. « Contrasto che fece l'anima col corpo, il quale contrasto ebbe in visione santo Bernardo. » Voy. *Società di Bibliofili*, Venezia, 1844, 121. Indiqué par Feifalik, *Sitz. Ber. der Wiener Acad.*, XXXVI.

original qui nous reporte à la source même du poème latin et n'en est pas un dérivé. Ses rapports signalés avec la croyance au retour des âmes auprès de leurs corps le samedi soir sont de même indépendants de la version latine. En désignant par la lettre A l'ancienne légende attribuée à Alexandre l'ascète, par P la vision de saint Paul, par R la légende latine en prose du ms. de Rome, nous arrivons au tableau suivant des rapports des versions originaires de la légende du débat, conté sous forme de vision :

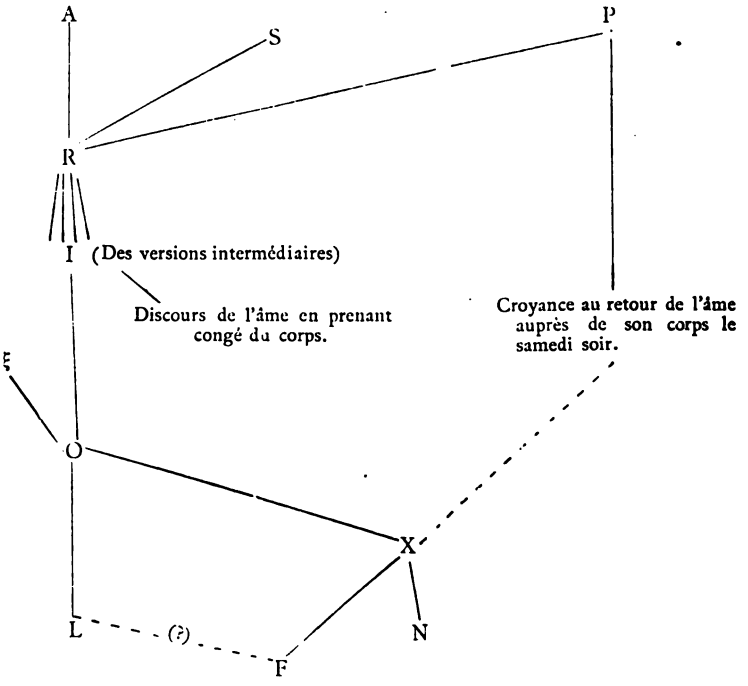

B. *La tenson provençale « de l' arma e del cors », le poème italien de Bonvesin da Riva, la version tchèque « Spor duše s tělem » et le poème arménien « Les vers de l'âme ».*

Un second groupe de légendes sur le débat de l'âme et du corps est représenté par des compositions qui traitent le même sujet sans lui assigner la forme de vision. Bien que ces compo-

sitions nous soient connues par des versions plus récentes, qui offrent d'une façon marquée le caractère de compilations, nous sommes porté à croire qu'elles ne dérivent pas directement des versions de la légende analysées ci-dessus, mais qu'elles remontent à un remaniement quelconque des anciennes traditions sur la façon dont a lieu la séparation de l'âme et du corps (ce dont il n'est plus question dans les versions de la légende sous forme de vision), confondues avec d'autres traditions que nous indiquerons tout à l'heure et enfin, dans leur état présent, ayant peut-être subi l'influence du débat sous la forme de vision. Nous commençons par l'analyse de la version provençale inédite, dont nous offrons quelques extraits.

Le poème provençal ne nous est connu que d'après un ms. du XVe siècle, Bibl. nat. Fr. 14973, f° 1-25 [1]. Cette version, où les formes catalanes prévalent sur les provençales, semble avoir subi plusieurs retouches et présente, dans son état actuel, un plan de composition assez compliqué. Le débat de l'âme et du corps y est suivi d'un autre débat entre les membres et le corps ; ensuite vient un troisième débat entre l'ange et le diable ; enfin nous avons le récit du jugement de Dieu, auquel les plaideurs se sont adressés. Il est difficile d'admettre que tous ces épisodes aient été originairement composés pour faire partie du même ouvrage. Du reste, nous allons voir qu'une subdivision du poème en deux parties, au moins, semble nécessitée par la façon dont le sujet est traité.

Le débat entre l'âme et le corps s'engage ainsi après un court prologue :

f° 1 v°. L'arma dis al cors : « Mot m'es grieu
Car ja tost partem tu e yh[e]u.
Le temps es vengut [que] partam,
Que ben vey que romp le liam
Que nos avieyn tengut lo[n]temps,

1. Voy. Bartsch, *Grundriss der Provenz. Lit.* (1872), 83 § 51 ; *Romania*, IX, 356-357. M. Paul Meyer, qui avait entrepris de copier ce poème, a eu l'obligeance de nous communiquer quelques pages de sa copie, dont nous avons profité pour vérifier la nôtre. En témoignant à M. P. Meyer notre gratitude, nous nous faisons un agréable devoir de dire que M. Meyer a eu la bonté de revoir tout notre présent travail et d'y faire mainte retouche.

Ses departir vivent ense[m]ps.
Aras vey que non an poder
Que plus noi puyçam retener. »

Ainsi l'âme, sentant l'approche de la mort, s'adresse à nos corps pour prendre congé de lui. Elle lui dit qu'elle voit venir le diable prêt à la saisir (f. 2) : elle ne peut lui échapper, car il tient dans sa main une charte où sont écrits tous ses péchés. Pourtant c'est bien le corps, dit-elle, qui a persévéré dans la mauvaise voie ! Dans cette charte sont notés ses méfaits : *tieus fals ausirs*, *tieus falls erguells*, *els falls semblans que an fag tieus ulls*, etc. Tout y est noté jour par jour et semaine par semaine : *to foll tener*, *ton fals pensar*, *ton falls poder*. L'âme rappelle au corps que pas un jour ne s'est passé sans qu'il ait commis quelque péché. L'âme est saisie d'effroi en se voyant sans défense. Pourtant un bon ange s'approche; il tient aussi un écrit dans sa main, où toutes les bonnes actions du mourant sont notées. Celles-là ne sont guère nombreuses :

F° 2 v°. Mai tant son mayors e plus grans
Li malls quells bens erant pesans,
Per que l'angell de mi si luonya,
F° 3. Don ay pavor e gran vergonya.

L'âme reproche au corps d'avoir si mal vécu; s'il avait mené une meilleure vie, elle s'envolerait au ciel et y serait couronnée, tandis qu'elle va être livrée aux tourments éternels.

Le corps réplique :

F° 3. « Grant tort
Ti conosc, car sus en la mort
Mi tenssonas ni mi trebalyas,
E dises que yeuh ay fazt las falyas
Per que tu seras turmentada,
May non es paraula parada. »

L'accusation n'est pas juste, dit le corps; car, depuis le jour où il a été engendré dans le sein de sa mère et où le souffle de Dieu lui « inspira » l'âme jusqu'à cette dernière heure, il n'a rien pu entreprendre sans son concours. Ne sait-elle pas que le corps sans âme n'est rien et que, dès qu'elle l'a quitté, il meurt et n'a plus ni peine ni plaisir? L'âme est le frein du corps

(f. 4); c'est elle qui doit le diriger vers le bien, et si elle ne le fait pas, elle en a la responsabilité. L'âme le fait entendre et sentir, voir, pouvoir, parler, marcher. Sans elle, le corps ne peut rien.

« Arma, si tu [non puescs] ren dir
D'aquest contrast vuill departir. »

L'âme répond en soupirant (f. 4 v°) que le corps n'a pas raison. Il prétend l'inculper, comme aussi ses membres qui agissaient mal pour avoir été mal dirigés par elle; mais elle va leur laisser le soin de répondre eux-mêmes et tâchera de réfuter seulement les accusations qui s'adressent directement à elle. Il s'agit des mauvaises intentions, pour lesquelles l'âme aurait dû reconnaître sa responsabilité. Pourtant elle s'en défend et reproche au corps d'avoir été trop orgueilleux, flatteur, avide, envieux et gourmand. Ce n'est pas à elle qu'il faut attribuer les désirs luxurieux du corps, mais bien à lui-même, car elle le sermonnait vainement, il n'écoutait pas ses conseils. Il ne pensait guère au salut de son âme, même quand il allait à l'église, car il n'écoutait pas la messe jusqu'à la fin, et au lieu de prier Dieu il songeait à ses affaires, tandis qu'elle se plaisait à entendre la messe et à écouter des sermons pieux, dont le corps se détournait. Par conséquent, c'est lui qui est responsable de leur mauvaise vie et qui doit en subir la peine.

Vient ensuite la dernière réplique du corps, qui a recours à une comparaison : l'âme est semblable au capitaine d'un navire, qui doit le gouverner. Nous copions ce passage en entier, car il est d'autant plus intéressant que nous avons la même comparaison, autrement rédigée, dans le poème français[1] :

1. Voy. Varnhagen, *l. c.*, 58, P, vers 803-816. Dans l'édition de Wright, ce passage se trouvait être coupé en deux : le ms. de Paris en donne la bonne leçon. Nous reproduisons le passage qui est rendu bien plus brièvement dans le français que dans le provençal :

(P) 803	Quant en la haute mer	Tu meïsme chaitive
	Me deüs governer	Ne revendras a rive :
	Et moi mener al port,	Chaüe es en peril
	Por moi garir de mort	Et en malvais escil.
	En la wag[u]e perfonde,	Tu blasmes le batel,
	Me trebuchas en l'onde.	La gree del vaiscel :

(F. 5 v°) Non sabes tu que la naus,
Que es faya de post e de claus,
Tant es de tot sos obs conplida,
(F. 6) Si no es de nauchier garnida,
Que aquyll que volun pasar
En la tera d'outramar
Non volun donar loguier
Si non son segur de bon nauchier?
Cujas ti, per vent ni per vela,
Ni per clerdat ni per stella,
Que la naus pusca mar passar,
Ni sapia son viage far,
Si lo nauchier no la governa
E non cerca e non sterna
La via per on deu anar?
Car cel que la laysava anar (star)
A merce del vent, la nau s'ibriaria,
E tota la gent peririya.
Do[n]x per lo nauchier e[s] salvada
La nau e tota la maynada,
La nau quells pelegrins porta.
Non sabes tu qu'es cay morta
La nau a... ondza anar?
Ni sab lo port on deu intrar,
Ni sab on es la meyor via
Ni vay mays la uon om la guisa
Lo nauchier que l'a en poder.
(F. 6 v°) Arma, ent(i)ent si yeuh dic ver.
Tu sabes que li marinyes,
An lo bo consell dell nauchier,
Fan venir a port de salut
La nau, per que son salvat tut;
Que si cascun non n'avia
Cura, li naus si perdreya,
Li pelegrins, els marinier,
Que son en poder dell nauchyer,
Si perdrien esels meey.
Per que semblant e apareys
Qe tu, que y est aguda per lonc tans
De mi, que suy naus naveguant,
E per ton tor sera vengut
Si tant es que ssiam perdus,
Arma, que mal m'as governat,
Els nembres que y an aiudat;
Car si anc fesist ren contra Dyeus
Tu en pecas mall els nenbres mieus.
Tu es nembres, mi degras guardar,
E mi que no pogues foleyar.
Li nembres son myes marinies
E Dieus det mi a tu per nauchier,
E as te[n]gut mall lo timon;
Dieu t'en rendra mal guisardon.

---

815 Tu en fais a blasmer
Quil deüs governer.
Per malvais estruman
Suis livrés al sathan!

La comparaison de l'âme avec le capitaine d'un navire se trouve dans le traité d'Hildebert, *De querimonia et conflictu spiritus et carnis* (voy. plus loin p. 565). M. Bardenhewer (*Hermetis Trismegisti de castigatione animae libellum*, Bonnae, 1873, 127) rappelle que déjà Aristote discutait la valeur de cette comparaison qu'il ne trouvait pas juste (*De an.* II, 1, p. 413, a, 8). De même Plotin observe que cette comparaison (Enn. IV. 3,21 : λέγεται οὕτως ἐν τῷ σώματι εἶναι ἡ ψυχὴ ὡς ὁ κυβερνήτης ἐν τῇ νηΐ) n'est pas correcte. M. Bardenhewer remarque pourtant qu'elle était usuelle chez les Platoniciens : « Serioribus Platonicis ista similitudo celebratissima est. » Cette comparaison était en vogue de même chez les musulmans; ainsi les Frères de la Pureté comparaient le corps à un navire, l'âme au capitaine, les bonnes actions aux marchandises, le monde à la mer, la durée de la vie à celle de la traversée, la mort au rivage, etc. Voy. Dieterici, *Die Anthropologie*, Leipzig, 1871, 127... Bardenhewer, *l. c.*, 136.

Viennent ensuite (f. 7) les discours des membres, que nous nous contentons d'énumérer : d'abord parlent les oreilles (f. 7); ensuite les yeux, les narines (*las nanaras ?* f. 7 v°), les mains (f. 8 v.), les pieds (f. 9). Puis tous se récrient à la fois contre le corps, qui leur répond (f. 10) en insinuant qu'il dépendait absolument de ses membres et ne pouvait rien entreprendre sans leur concours. Il leur reproche de ne pas vouloir reconnaître leur solidarité avec lui; pourtant ils doivent avouer que, quand le corps est mort, ils ne valent guère plus que les branches desséchées d'un arbre abattu (f. 10 v., f. 11 v.). Le corps termine son discours en rappelant à chacun des membres à quels actes il a pris part. Suit une dernière harangue de l'âme (f. 12). Elle ne peut guère discuter, dit-elle, car le diable (*l'ennemi*) veut la saisir pour la conduire en enfer, là où sont tourmentées les âmes damnées. Sur ce intervient le diable en personne pour déclarer qu'en effet, dès que l'âme abandonnera le corps, il la conduira en enfer (f. 13). Mais le bon ange prend le parti de l'âme et nie que le diable puisse se saisir d'une âme sans l'autorisation de Dieu (f. 13 v°). Le diable réplique que la présente âme lui revient de droit à cause de sa mauvaise vie (f° 14). L'ange fait valoir la force de la pénitence (f. 14 v°). Nous ne suivrons pas en détail ce débat qui est assez long. La question y est discutée d'abord en principe, et les arguments de part et d'autre rappellent un peu ceux qui ont été émis dans le débat de l'âme et du corps. Ainsi l'ange dit que tous les trésors et toutes les richesses qu'avait convoités l'homme resteront là où sera enseveli son corps; l'âme ne peut y avoir aucun intérêt, car elle n'emporte avec elle ni avoir ni or ni rien de ce qui constitue les séductions du diable :

F. 15 « E pos non porta rien dell tieu,
Hieu la rrasonaray a Dieu. »

Le diable accuse alors l'âme d'orgueil, d'adultère, de luxure, l'ange opposant à ces péchés la charité et l'aumône, qui leur font contre-poids. Les deux adversaires, ne pouvant s'accorder, décident de s'en référer au jugement de Dieu. Mais il s'agit de s'entendre pour savoir lequel des deux portera l'âme devant Dieu. Ils se défient l'un de l'autre et aucun d'eux ne veut céder. Le débat finit brusquement, sans que la question soit résolue. L'auteur parle en son propre nom et dit ce qui suit :

f. 18 ..... la tensson ay retracha
To enaysi con l'ay facha
L'arma e li nembres tut
Non say si aves entendut ;
E la tenson que l'angel fes
Am l'enemic.....

L'auteur promet de raconter ensuite le jugement qui a lieu après que l'âme a été séparée de son corps, mais il commence un récit assez détaillé de la passion du Rédempteur. Cette interruption subite du débat de l'ange avec l'ennemi et les paroles de l'auteur, qui semblent servir de conclusion au récit précédent et d'introduction à un nouveau récit, partagent le poème en deux parties. Est-ce au même auteur que nous devons attribuer la seconde partie ? Il est probable que non. Nous nous arrêtons ici dans l'analyse du poème pour rechercher quelle en est l'origine.

Disons d'abord que le passage qui coupe le poème en deux parties semble avoir été remarqué par Jehan de Nostredame, qui attribue cette composition à deux auteurs différents. Bien que le témoignage de Nostredame ne soit guère probant, il nous paraît utile de le signaler [1]. En admettant que son attribution de la pièce à Pierre d'Auvergne soit erronée, il n'en reste pas moins probable que le poème catalan, dans son état actuel, a été exécuté par deux auteurs différents et que la première partie remonte à une ancienne poésie provençale. Il nous semble que les rapports de cette partie du poème avec les traditions sur la séparation de l'âme et du corps sont évidents. Seulement tout le récit y est dramatisé : la partie narrative est fondue dans les discours de l'âme, qui commencent non pas après la mort, mais au moment où l'âme va prendre congé de son corps. De plus l'accusation des membres, qui est au fond pro-

1. Jehan de Nostredame, *Les vies des plus celebres et anciens poetes provençaux*, Lyon, 1575, 163. Peyre d'Aulvergne, dit cet auteur, « a faict aussi un traité intitulé *Lou contract del cors e de l'arma* en rithme provensalle qu'est un fort beau discours qu'il laissa imparfaict et depuis fut achevé doctemeut et continué le subject par Ricard Arquier de Lambesc. » Galvani (*Osservaz. sulla poesia de' Trovatori*, 1829, 296) cite ce passage en se référant à Crescimbeni (*Istoria della volgar poesia*) qui n'indique pas d'où il tient ses renseignements sur ce poème. M. Paul Meyer est d'avis que Crescimbeni a en vue uniquement le passage signalé de Nostredame.

voquée par l'âme, puisque c'est elle qui avait commencé par blâmer leurs fonctions, suscite une dispute entre les membres et le corps ; il est probable qu'il faut y reconnaître l'influence de l'ancienne fable de la rivalité des membres du corps [1]. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point cette complication est spontanée chez l'auteur du poème provençal ou si elle faisait partie déjà de l'ancienne rédaction de ce poème ; mais il est important de signaler que le débat des membres se retrouve aussi dans la version italienne de Bonvesin da Riva, qui est du XIIIe siècle [2]. Cette version présente un fond commun avec la première partie du poème provençal, malgré des divergences assez notables qui prouvent que Bonvesin a puisé à différentes sources, et peut-être devons-nous reconnaître aussi une part d'originalité à l'auteur. Déjà l'introduction du poème se trouve être en dehors du sujet : c'est un colloque entre Dieu et l'âme ; Dieu recommande à celle-ci de bien se conduire pour mériter une récompense dans la vie future, à quoi l'âme répond qu'elle n'est pas bien sûre de maîtriser son corps. Quoi qu'il en soit du prologue du poème, la scène indiquée est suivie d'un autre débat, qui a lieu entre l'âme et le corps durant la vie. L'opposition de deux tendances différentes, indiquée dans une harangue de l'âme dans le poème provençal, est maintenue tout le long du débat qui se réduit à quatre discours alternatifs : l'âme s'élève à Dieu et aspire au salut, le corps convoite les biens terrestres et les plaisirs mondains. Ensuite s'engage la dispute des membres, qui disent que le cœur est leur chef à tous et que c'est à lui d'être responsable d'eux. Alors surgit une nouvelle dispute entre le cœur et l'œil. Ce sujet nous est connu par un poème latin, où il forme une composition indépendante [3]. Ne pourrait-on pas supposer qu'il remonte à quelque rédaction plus ancienne, dont Bonvesin se serait inspiré pour l'intercaler

1. Parmi les nombreuses rédactions de ce thème, nous ne citerons que la version latine de Philippe de Grève, éditée par M. Paul Meyer, *Archives des missions*, 2e série, III, 1866, 279-83 ; *Romania*, I, 198. Pour le débat de l'ange et du diable, voy. Fr. Roediger, *Contrasti Antichi, Cristo e Satana*, Florence, 1887, 89-113.

2. Voy. *Berichte der Berliner Akad. der Wiss.*, Hist.-phil. cl., 1851, 132-146.

3. Thomas Wright, *l. c.*, 93-95. Une version française du XVe siècle est publiée dans le même volume, *appendix*, 310-320.

dans son poème? Nonobstant la manière différente dont le débat des membres est traité dans la version catalane et le poème italien, il nous semble que sa présence dans les deux textes n'est pas tout à fait fortuite; mais il est difficile de faire des conjectures sur la source dont les deux poèmes présentent des dérivations plus ou moins originales. Nous nous contentons de faire remarquer pour le moment que le poème provençal se rattache plus directement au récit de la séparation de l'âme et du corps, tandis que Bonvesin place le débat durant la vie, sans en préciser l'époque de plus près. Cet auteur paraît avoir puisé, comme nous l'avons remarqué, à différentes sources, et la suite de son poème nous ramène aux données du sermon français *Li ver del juïse*. S'il n'a pas connu ce sermon, il a dû au moins connaître le texte qui lui a servi de base, car Bonvesin admet conformément aux *Vers del juïse* trois situations où l'âme s'adresse au corps. Après le débat qui a eu lieu avant la mort, l'auteur nous raconte comment l'âme vient visiter le corps après la mort :

L'anima condagnadha del peccator k'e morto
Si ven col Satanax con doja e desconforta
A visitar la tomba o giax lo miser corpo.

Enfin il relate aussi le colloque qui aura lieu au jour du jugement dernier, quand le corps et l'âme seront de nouveau réunis. Bonvesin parle de deux âmes successivement dans les deux situations signalées et ne se contente pas de faire parler les âmes, mais attribue encore des répliques au corps, à celui d'un homme juste comme à celui d'un pécheur [1]. Il nous semble que Bonvesin n'a pas connu la légende du débat sous forme de vision; et sa version, de même que le poème provençal, peut être considérée comme un remaniement des anciennes traditions où il est question de la séparation de l'âme et du corps [2].

1. Nous avons signalé une autre réplique du corps d'un juste dans la version allemande publiée par Rieger, *Germania*, III, 396-407.

2. Quant à la seconde partie de la version catalane, elle nous semble bien ajoutée postérieurement pour compléter un récit inachevé auquel elle sert de dénouement. L'auteur de la version tchèque, comme nous allons le voir, a tenté un dénouement analogue, mais on ne peut établir aucun rapport entre les deux relations du jugement; elles semblent parfaitement indépendantes

Une troisième dérivation de ces traditions où le débat entre le corps et l'âme s'engage un peu avant la mort nous est

---

l'une de l'autre. Nous nous contenterons de quelques remarques à propos de la version catalane, car on peut se demander si le récit du jugement, bien que postérieur, ne se rapporte pas aussi aux anciennes données de la vision de saint Paul, où il était de même question d'un jugement immédiat après la mort. La condamnation de l'âme semble amenée par des raisons analogues à celles qui étaient données dans le texte de la vision. On se souvient que dans la première rédaction latine il y a quelques phrases qui reproduisent la sentence de Dieu : « *Si hec anima uno anno antequam moreretur sua emendaret peccata obliviscerer illorum omnium.* » Dans la version catalane, l'ange, en plaidant la cause de l'âme, fait valoir la force de la pénitence :

fo 21 vo Ve ti, l'arma penedensada
E de sos pecas confessada
Et a resepput per ssenyor
E renequat aquel traychor
Que la fes pecar e fallir.

Mais Dieu, tout en donnant plus loin (fo 25) raison à l'ange et en accordant que le pécheur qui a pleuré ses péchés, les a confessés à un prêtre et a suivi les prescriptions du serviteur de l'Eglise, est digne de pardon, fait entendre que l'âme présente n'est pas dans le même cas. Il lui reproche d'avoir eu le temps de pécher et d'avoir remis jusqu'au dernier moment le repentir. Dieu dit à l'âme :

fo 25 Tu as agut temps de pecar
E non t'en volguist esmendar
Entro que fust sus en la fin.

L'inutilité d'une confession tardive est un lieu commun que nous avons rencontré à mainte reprise déjà dans les légendes ci-dessus citées et dont l'interprétation est d'ordinaire attribuée à saint Augustin. Le même auteur, comme nous l'avons signalé (cf. Zarncke, *l. c.*, 193-202), admettait aussi un jugement immédiat après la mort, qu'il distinguait du jugement dernier, où l'âme devait comparaître avec le corps. Dans la version catalane, nous voyons, il est vrai, le corps comparaître immédiatement; mais cela est en dehors de toute tradition et semble nécessité par la discussion précédente, à laquelle l'auteur a voulu donner une solution. L'ange et le diable se comportent dans le poème autrement que dans le récit de la vision apocryphe : le plaidoyer de l'ange prouverait qu'il est mal renseigné sur la conduite de l'âme qu'il ne réussit pas à soustraire au diable. Tout cela ne semble guère être en faveur d'une tradition ancienne. L'auteur attribue à Dieu les paroles que profère l'âme dans les autres version de la légende. Ainsi Dieu dit au corps : « Cors, augas de tu que sera, » et puis lui décrit ce

connue par une version tchèque du XIVe siècle [1]. Elle a été étudiée par Feifalik [2], qui constate son originalité en comparaison de deux autres rédactions tchèques qui reproduisent d'assez près la légende latine : *Visio Philiberti*. En effet, la conception du sujet y est tout autre, et nous croyons cette version tchèque absolument indépendante du poème latin, d'autant plus qu'elle n'est pas contée sous forme de vision. L'auteur, après avoir invité ses auditeurs, « vieillards et jeunes gens, » à bien écouter son récit, relate le colloque qui aura lieu entre l'âme et le corps quand ils seront sur le point de se quitter. Le corps commence sur un ton léger et présomptueux ; il se vante de sa force, de sa beauté, de ses richesses, se moque des lamentations de l'âme et ne veut pas l'écouter quand elle lui parle de son origine et de sa destinée. Le débat est assez long et consiste en une trentaine de discours de part et d'autre ; mais ces discours, qui sont au commencement de trois ou quatre strophes, se réduisent bientôt à de courtes répliques d'une seule strophe. La majeure partie des discours de l'âme consiste dans l'énumération de différentes personnes, hommes et femmes, qui ont joui d'une certaine célébrité dans le monde, mais que la mort pourtant

---

qui advient après la mort : les parents et la femme du défunt assisteront en pleurant à son enterrement, mais ensuite aucun d'eux, ni pauvre ni riche, ne voudra être dans sa compagnie ni le rencontrer sur son chemin. Sa femme prendra un autre mari ; les enfants et les parents s'empareront des biens du défunt, dont les os pourriront petit à petit et dont la chair sera rongée par les vers, hiver et été. Ce discours de Dieu présente, comme nous l'avons remarqué, quelque conformité avec le discours de l'âme dans le poème français, avec lequel il a également en commun le récit de la rédemption : pouvons-nous en conclure que l'auteur de la seconde partie de la version catalane aurait fait des emprunts au poème français? C'est probable, mais il les a rendus très librement, et termine ainsi la sentence contre le corps :

f° 24 Tus sun cant hom y a far partit, La carn auran vermes en poder,
Diray ti con l'an devesit : L'enemic l'arma, si mal fes.
Tieus parens auran ton aver, Veti con an partit tut tres.

Plus loin, Dieu prononces on jugement contre l'âme et parle des tourments qui lui seront infligés.

1. Voy. *Vybor z lit. ceske*, I, 357-380 (spor duše s tělem). Nebesky, *Časopis česk. mus.* I, 584-95.

2. *Sitzungsber. der Wiener Akad. der Wiss., Hist.-Phil. cl.*, XXXVI, 133-151.

n'a pas ménagés [1]. L'auteur fait preuve d'une grande érudition, comme l'a signalé Feifalik; il cite Horace, Virgile, Ovide, Aristote; les écrivains ecclésiastiques, saint Augustin, Jean Chrysostôme, Bède le Vénérable, saint Ambroise, etc. Le corps

1. Cette façon de faire sentir l'implacabilité de la mort en énumérant ses victimes est ancien : nous l'avons signalé déjà chez saint Ephrem et dans l'homélie de Cyrille d'Alexandrie, bien que ces auteurs ne désignent aux endroits cités que différentes classes de la société sans nommer les personnes. Pourtant nous trouvons déjà dans un cantique de saint Ephrem (*Opera syr. et lat.*, III, 316), où cet auteur présente des consolations à un mourant, les paroles suivantes : « Mortui sunt Moses prophetarum caput et Aaron sacerdotum princeps, sed et Josue, qui medio in cursu continuit solem : ideo mortem nec timere nec recusare debes. » On retrouve le même thème dans le sermon français en vers « Grant mal fist Adam », dans lequel l'auteur rappelle la mort d'*Adam*, de *Noé*, d'*Abraham*, de *Moïse*, de *David* et de *Salomon* (Suchier, *Bibl. norm.* I, str. 120, p. 60). M. Wesselofsky (*Journal du minist. de l'instr. publ.* (russe), 1884, févr., 382) cite quelques vers d'une poésie latine, dans un ms. du XIV-XVe s. de la Bibl. impér. de Saint-Pétersbourg (O, I. f. 176) :

Dic ubi Salomon olim tam nobilis,
Vel ubi Samson est dux invicibilis,
Vel pulcher Absalon vultu mirabilis,
Vel dulcis Jonathas multum amabilis?

Les remaniements postérieurs de ce thème sont très fréquents, comme l'indique M. Wesselofsky, qui le signale même dans la poésie populaire italienne (Pitrè, *Studi di poesia popolare*, 259) et dans les chants slaves sur le combat d'un héros *Anika* avec la Mort (Jdanof, *K literatournoj istorii rousskhoj bylevoj poesii*, Kief, 1880). Mentionnons aussi le *contrasto* italien *Fra la morte e un semplicista* (voy. d'Ancona, *Poemetti popolari italiani*, 1889, 141 et suiv.), qui fait pendant au débat d'un guerrier avec la mort (*ibid.*, 150 et suiv.) : les rapports des versions italiennes de ce sujet avec les chants slaves sur *Anika* ne sont pas encore établis; M. Wesselofsky explique le nom *Anika* par le grec ἀνίκητος, et croit reconnaître dans cette légende une dérivation de la chanson grecque sur le combat du héros Digène avec Charon (voy. Le Grand, *Recueil de chansons pop. grecques*, XXXIII-XXXVII; comp. Jdanof, *l. c.*, 77-82). Dans le premier *contrasto*, le *semplicista* dit à la Mort qu'il connaît des remèdes et de bons médecins qui peuvent le protéger de la mort : ce passage correspond au discours du corps dans le poème tchèque, de même que, dans l'autre débat *Fra la morte e un guerriero*, le discours où la Mort énumère longuement ses victimes (d'Ancona, *l. c.*, 154-156) correspond aux discours de l'âme dans ce poème. Faire ressortir l'implacabilité de la mort en énumérant ses plus célèbres victimes était

explique qu'il connaît de bons médecins qui prolongeront sa vie. L'âme lui répond :

« Petr Mohucky kam sě děl
Mistr, jenz lékařstwie wěděl?
Jini mnosi
Jako bozi
Slowiechu, wšak wše smrt zmoži [1].

Cette allusion au célèbre médecin Pierre de Mayence est importante pour dater la pièce : Feifalik signale que, le personnage en question étant mort en 1330, le poème ne doit pas être de beaucoup postérieur à cette époque. Nous ne voulons point nous attarder à la pièce tchèque, qu'il serait superflu d'analyser en détail, car elle présente un remaniement fort altéré par un poète érudit; nous en abrégeons donc le récit. Le corps sent que la mort s'approche et il devient anxieux; il prie l'âme de ne pas l'abandonner aussitôt. Pourtant la mort survient: des diables arrachent l'âme du corps, on la met sur une balance et l'on met de l'autre côté un morceau de terre, symbole du corps avec tous ses péchés. L'âme se récrie en voyant qu'elle va être condamnée. Elle aurait voulu avoir son épée tranchante pour se défaire de ses ennemis ! Elle aurait bien aimé être secourue par ses amis; mais elle les appelle en vain, ils ne peuvent lui venir en aide. Alors l'âme s'adresse à la Vierge Marie et implore sa miséricorde. La scène suivante nous montre le commencement du jugement de Dieu. La Vierge Marie commence un plaidoyer contre le diable et elle est soutenue par différentes figures allégoriques : la vérité, la justice, la paix et la miséricorde. La fin du poème ne nous est pas parvenue, mais déjà toute cette scène du plaidoyer, qui peut-être n'est pas sans rapports avec la légende française de l'*advo-*

---

devenu un lieu commun. Ce procédé peut donc avoir été utilisé par différents auteurs, et il est difficile de préciser la source directe de chacun. Ainsi, dans la version anglaise du débat de l'âme et du corps, publiée par M. Varnhagen (*Anglia*, II, 225 et suiv.), le corps réplique à l'âme qu'il sait bien qu'en mourant il subira le même sort que Samson et César et bien d'autres clercs et chevaliers, mais cela ne l'empêche pas de vouloir vivre à son aise. Nous retrouvons le même thème dans la version arméniene.

1. « Où est Pierre de Mayence, ce maître qui se connaissait si bien en médecine? Tous ces grands hommes qui étaient comme des dieux sur la terre, sont emportés par la mort. »

cacie Nostre Dame[1], est en dehors de notre sujet, et par conséquent nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Quoi qu'il en soit du caractère compilatoire du poème tchèque, Feifalik pense que son auteur avait pour source directe un texte latin. Dafür spricht seine ganze Persönlichxeit », dit-il, p. 136. Pourtant l'auteur tchèque n'aurait pu emprunter à la *Visio Philiberti* que l'idée d'un débat entre l'âme et le corps; tout le reste en est indépendant et se rattache aux traditions sur la façon dont a lieu la séparation de l'âme et du corps. Il est donc préférable de supposer au poème une autre origine que la légende contée sous forme de vision, et nous croyons pouvoir en trouver un indice dans une légende arménienne, qui nous a été signalée par M. N. Marr, de la faculté des langues orientales de l'université de Saint-Pétersbourg[2]. Voici un résumé du poème arménien en question, qui a pour titre « Les vers de l'âme » et présente des rapports curieux avec le poème tchèque. Nous nous servons d'une traduction russe du texte arménien, due à M. Marr.

Le corps invite l'âme à jouir des plaisirs mondains tant que leurs actes ne sont pas mis sur la balance. L'âme exhorte le corps à prier Dieu et à faire pénitence. Les répliques se succèdent strophe par strophe, et, tandis que le corps convoite les jouissances et se vante de sa force, de sa jeunesse, en répétant que l'heure de la mort est loin et qu'il aura le temps de faire pénitence, l'âme lui dit qu'il doit penser à son salut avant tout, qu'il doit faire l'aumône et tâcher de conserver son âme aussi pure qu'il l'a reçue, limpide comme de l'or et sans la rouillure qui est propre au cuivre. Le corps fait valoir ses richesses, ses enfants, ses nombreuses possessions. L'âme signale leur peu de valeur quand l'homme vient à mourir; elle lui dit qu'il aurait mieux fait de construire un bâtiment d'un autre genre qui pourrait lui être utile au jour du jugement dernier: il lui serait plus convenable de songer au pont (« fait de

1. Voy. *L'advocacie Nostre Dame, poème du* XIVe *siècle*, publié par Alph. Chassant, Paris, 1855, et Roediger, *l. c.*, 18-20, note 2, et appendice, 114-121.

2. Le manuscrit se trouve à la bibliothèque du Musée Asiatique de Saint-Pétersbourg, N° 3, pap., du XVIIIe siècle. Malgré la date récente de la copie, M. Marr nous certifie que la langue et la versification des « *Vers de l'âme* » ne s'opposent pas à la supposition que la rédaction est ancienne, mais il est difficile d'en préciser la date. Il sera question plus loin d'autres textes arméniens dans des manuscrits plus anciens; c'est encore à M. Marr que nous en devons la découverte à la bibliothèque du monastère d'Étchmiadzine.

cheveux ») qu'il devra un jour traverser. Ensuite l'âme rappelle que les acquisitions n'ont pu préserver de la mort les grands hommes, tels que le richard Caroune; le derviche Abdoula, qui avait planté un beau jardin; le roi Tarah, père d'Abraham, qui fabriquait des idoles [1]; Abraham, qui a voulu sacrifier son fils; Salomon, le constructeur du temple, et Iscander (Alexandre), le conquérant du monde. Enfin elle lui rappelle le sort de Caïn et de Judas et l'engage à s'adresser aux moines pour être guidé par leurs bons conseils. Le corps ne veut pas entendre raison et insiste sur ses désirs luxurieux. « Dès mon enfance, dit-il, je te tiens emprisonnée dans une cage et je t'ai élevée : mais tu veux t'envoler comme un oiseau et m'abandonner; tu vas te poser sur quelque arbre et ne plus revenir dans ton nid; ta cage sera dévastée et démolie. » Sur ce la mort approche : l'âme prend congé de son corps et dit qu'elle s'en va n'ayant pas de bonnes œuvres à faire valoir, ne fût-ce que pour un denier. Le corps la supplie de rester encore quelque temps, assez du moins pour que le prêtre ait le temps de lire les prières, mais ses vœux ne sont pas exaucés; l'âme s'envole en déclarant qu'elle est tout à fait brouillée avec son corps et qu'elle doit entreprendre un voyage, n'ayant aucune provision nécessaire pour le faire. Alors le corps se repent et convient du triste sort qui lui est réservé : il n'a plus la volonté d'agir; il va être enfoui en terre et l'âme sera livrée aux démons-publicains jusqu'au jour du jugement dernier. L'âme se lamente de son côté : « O malheur, ô malheur! dit-elle. Quand Dieu me jugera, que lui répondrai-je? Je suis prise et liée! O malheureuse que je suis! Le paradis est pour les justes, l'enfer pour nous; c'est là que nous serons tourmentés éternellement. »

---

1. On sait que Azar ou Terah (notre auteur donne la forme arabe Târah), d'après la tradition biblique, était marchand d'idoles; voy. Weil, *Biblische Legenden der Musulmaner*, 1845, 75. Quant à Caroune ou Korah, c'est aussi un personnage de la Bible devenu très populaire dans les traditions musulmanes. M. Palmer, dans sa traduction du Coran (part. II, 116, *The sacred books of the East*, édit. by Max Muller, vol. IX, 1880), remarque : « The legend based upon Talmudic tradition of Korah's immense wealth appears to be also confused with that of Crœsus. » Voy. Weil, *l. c.*, 181-183. Nous n'avons pu trouver d'explication satisfaisante du nom d'Abdoula ou Abdallah. Il y a une parabole dans le Coran (chapitre XVIII) dont le récit aurait pu être rapporté au personnage en question, mais son nom n'y est point mentionné : un homme, possesseur d'un beau jardin, se vante à son voisin de ses richesses, mais son jardin, qui faisait sa gloire, se trouve un jour dévasté par la volonté de Dieu. Nous devons cette indication à M. le baron Rosen, professeur de langue arabe à l'Université de Saint-Pétersbourg, qui toutefois n'est pas bien sûr que le passage signalé de la version arménienne se rapporte à cette parabole. En effet, M. Rosen ne connaît pas de légende sur ce sujet, où le possesseur du jardin soit désigné comme un certain derviche Abdallah.

Il est difficile de ne pas reconnaître une similitude frappante entre la version arménienne et le poème tchèque, dont elle reproduit plusieurs passages textuellement; les variantes ne sont pas si marquées que nous ne puissions les expliquer comme des altérations de données primitives appartenant à un fond commun. Ainsi nous constatons en premier lieu une divergence dans l'énumération des personnages enlevés par la mort, modifiée dans les deux textes; il est tout naturel que l'auteur de la version tchèque ait introduit le nom d'un contemporain célèbre (Pierre de Mayence), et nous avons vu que cette mention peut servir pour dater la pièce. Mais quelle est la valeur que nous devons donner aux deux noms musulmans : le richard Caroune et le derviche Abdoula, qui se trouvent dans la version arménienne? Ne peuvent-ils pas servir d'indice pour supposer un original musulman à la version arménienne ? Nous hésitons à faire des conjectures sur une question que nous ne sommes pas en état de résoudre [1]. En laissant aux orientalistes le soin d'apprécier la valeur du texte arménien, nous nous contentons de remarquer qu'il semble plutôt devoir être considéré comme remontant à la source du poème tchèque, qu'en être une dérivation.

C. *L'origine probable des deux groupes de légendes signalés.*

Pour apprécier l'origine et le point de départ des deux groupes de légendes analysés ci-dessus, nous avons recueilli quelques données, qui, sans décider la question, semblent pouvoir contribuer à la résoudre jusqu'à un certain point. Le fait est que M. Marr, auquel nous devons la connaissance du texte arménien dont il a été question plus haut, nous a communiqué dernièrement deux autres versions arméniennes de la légende du débat de l'âme et du corps, qu'il a copiées dans des manuscrits de la bibliothèque du Monastère, à Étchmiadzine (en Arménie) [2]. Ces

1. Il se peut que ces quelques strophes seulement, sur les victimes de la mort, aient été empruntées à une poésie musulmane et, non pas le poème tout entier.

2. Le rapport de M. Marr sur sa mission à Étchmiadzine est actuellement sous presse. Il doit paraître dans le prochain numéro des Mémoires de la

deux versions nouvellement recueillies ne manquent pas d'importance, à ce qu'il nous semble, pour entrevoir la façon dont s'est produite l'évolution de la légende qui fait l'objet de notre étude. Nous allons nous en rendre compte. L'une de ces versions est un récit en prose, attribué à Grégoire l'Illuminateur (IVe s.), auquel il aurait été révélé par un ange[1]. Nous ne sommes pas autorisés à prêter foi à cette attribution, car il est fort probable qu'elle est erronée; elle résulte, peut-être, du désir de localiser la légende par un procédé analogue à celui que nous avons vu en France, où la légende a été attribuée à saint Philibert, et en Italie où la même vision est attribuée à saint Bernard. Remarquons cependant que dans le texte arménien il ne s'agit pas d'une vision, mais d'une révélation : saint Grégoire est renseigné par un ange, auquel il fait des questions sur différentes matières. Entre autres points, saint Grégoire demande à l'ange quel est le sort de l'âme d'un pécheur après la mort? Nous reproduisons textuellement la réponse de l'ange, d'après la traduction russe de M. Marr :

L'ange dit: L'âme fait un procès à son corps et lui dit : « Qu'as tu fait, corps? Tu m'as livré aux flammes éternelles. Te considérais-tu comme éternel et croyais-tu que tu ne mourrais jamais? » Le corps répond à l'âme : « Ne t'exalte pas et ne m'accuse pas à tort, car c'est toi qui as voulu le mal que j'ai commis. Lorsque j'étais consumé par les flammes des passions, tu n'as pas voulu verser de l'eau pour les éteindre. » L'âme dit : « J'ai voulu le mal, mais c'est toi qui l'as commis. C'est toi qui mangeais, qui buvais, qui t'adonnais à la luxure et à l'adultère; c'est toi qui volais, qui tuais[2] et qui ne voulais pas te souvenir du terrible et infaillible jugement de Dieu[3]. » Le corps

---

section orientale de la Société Impériale d'Archéologie (russe), sous la direction de M. le baron Rosen, à Saint-Pétersbourg, 1891.

1. Il y a plusieurs copies du Dialogue de saint Grégoire avec un ange, dans des mss. des XVIe-XVIIe s. M. Marr nous a communiqué la traduction du texte qu'il a copié dans le ms. no 1631, fo 91-92 vo de la bibliothèque du monastère d'Étchmiadzine.

2. Voy. Varnhagen, *l. c.* :

P. 341-346 : Tu deüsses, por voir, Et beüs et mangas,
Tot le travail avoir, Quant onques ne reubai
Qi altrui bien reubas, Ne bui ne ne mangai.

3. Dans le poème français c'est le corps qui dit à l'âme :

P, 729-731 : Ne cremise noient Ou tot li saint arcangle
L'orible jugement Trembleront et li angle.

répondit : « Pourquoi m'accuses-tu ? J'ai été un temple pour toi et une demeure [1]. J'ai été comme une trompette que possède un musicien, ou bien comme le frein d'un cheval [2] : on peut le manier comme on veut. » L'âme dit : « Par toi je persévérais dans les péchés et les mauvaises actions. » Le corps dit : « Tu t'exaltes à tort, car si la luxure, l'adultère, le meurtre [sont les actes] du corps, l'envie, la présomption, la vanité et l'orgueil sont propres à l'âme [3]. » L'âme dit : « Si ce que tu dis est vrai, malheur à nous, pauvres et misérables pécheurs que nous sommes ! Ainsi, de même que nous avons péché ensemble, de même nous devons l'un et l'autre souffrir le feu éternel, car nous avons eu assez de place (*sic*) pour ensemencer, et nous n'en avons pas profité pour y semer de bon grain [4], nous avons eu du temps pour faire le bien et nous ne l'avons pas fait [5]. Malheur à nous ! car nous sommes privés des jouissances de la vie [éternelle]. Nous avions pourtant vu comme d'autres faisaient le bien, mais nous nous en sommes moqués, ne sachant pas ce qui nous était réservé. Les prêtres nous sermonnaient, mais nous n'avons pas voulu les écouter. La parole de Dieu ne pénétrait pas dans notre ouïe.

---

1. *Ibid.*, C, 725-728 (P, 837-841) :

Le temple Dampnedé(u)	Maisun fui d'oraisun,
Lur as abanduné.	Or(e) sui fosse de larun.

2. Dans la version catalane c'est l'âme qui est comparée au frein d'un cheval :

f. 4. Tu sabes que l'arma es fren
Del cors, e lay, ou res (?) lo ben,
Lo deu tot per forssa menar,
Si am grat non la vol anar.

3. Cette distinction entre les péchés du corps et ceux de l'âme n'est pas indiquée dans les versions occidentales de la légende. Pourtant dans la version catalane l'âme semble vouloir réfuter une objection analogue ; car elle dit au corps :

f. 5. Per mi causist ti anc null dia
D'erguell ni de far (le) leuyaria,
Car diest di anc de cobeytat,
D'enveya, ni d'autre pecat.

Plus loin l'âme dit que ce n'est pas elle non plus qui conseillait au corps de « trop manger », ni de « trop boire », etc. Ensuite, dans le débat du diable et de l'ange, ce dernier dit que l'âme n'a pu convoiter les plaisirs corporels et les biens terrestres, car elle n'en a aucun profit. Il se peut que dans la version catalane l'idée d'établir une distinction entre différentes catégories de péchés, analogue à celle que nous avons dans le texte arménien, ait été altérée.

4. P. 113-114 : Ce que tu as semé — Tot[e] est de gazerie.
117-118 : T'iert ore presenté — Ta semence est faillie

5. P. 57-58 : Car devant le morir — Fust tans de Deu servir.

Quand [les serviteurs de Dieu] nous parlaient de l'enfer, nous considérions ces récits comme de vains songes [1]. Nous nous sommes livrés au mal et nous n'avons pas pensé au terrible et infaillible jugement de Dieu, qui est impartial et qui rendra à chacun selon ce qu'il mérite. » L'âme continue son discours en pleurant et en soupirant : « Hélas ! que deviendrai je ? Je suis pleine d'épouvante, et en sortant [de mon corps] je tremble, ne pouvant résister à l'aspect des esprits flamboyants qui m'entraînent, me battent et m'outragent... » Le corps dit : « Je suis perdu ! J'avais été semblable à une belle et forte tour, et je suis démoli ! Mon cœur est terrifié et plein d'effroi, car je suis rendu à la terre. Jadis je pouvais marcher, maintenant je reste immobile; autrefois j'avais le don de la parole et de la sagesse, à présent je n'ai plus la faculté de penser; l'éclat de ma beauté est terni ; mon corps (*sic*), qui paraissait si séduisant à tant de monde, est disloqué ; mes beaux yeux lumineux ont perdu leur éclat ; mes oreilles ont perdu l'ouïe (*les portes de l'ouïe se sont fermées*) ; ma langue ne peut plus fonctionner, les paroles disparaissent de mes lèvres [2]... » L'âme dit : « Que deviendrai je ? Je suis pleine d'épouvante à l'aspect des anges flamboyants, je tremble devant les séraphins à six ailes et je crains le Juge, qui me fait frémir de terreur. » Le corps dit : « Que faire ? Je suis tombé par terre, [enfoui] dans une fosse; je suis tout disloqué et je vais devenir la pâture des vers. » L'âme dit : « Descends [dans la tombe], tais-toi et attends jusqu'au jour où le Christ viendra pour [nous] juger. Espérons que [jusque là] quelqu'un de notre famille se fera diacre ou prêtre ou qu'il sera [simplement] un homme de bien ; cet homme vertueux se souviendra de nous dans ses prières à l'église, ou lorsqu'il fera l'aumône, et peut-être que Dieu [exaucera ses prières et] sera miséricordieux envers nous et nous pardonnera nos péchés [3]. »

---

1. L'âme avoue ses torts dans le texte arménien ; mais dans la version catalane, comme nous l'avons signalé, elle dit qu'elle écoutait volontiers les sermons pieux, qu'elle se plaisait à entendre la messe, etc. : c'est le corps qui l'en détournait. Ainsi l'interprétation de ce passage diffère dans la légende arménienne et dans le poème catalan.

2. Dans le poème français le corps constate de même :

P. 951-952 Or me faut la veüe La parole ai perdue.

Pourtant toute cette tirade sur les ravages de la mort, qui est attribuée au corps dans le texte arménien, correspond plutôt aux paroles de l'âme dans F (et N), qui commencent par les vers suivants :

P. 357-438 Cors, molt fus bel et gens Or es lais et pullens, *etc.*

3. Nous avons cité plusieurs textes de la légende où cette idée a subi une tout autre interprétation. Ainsi, dans P. 889 et suiv. :

Aumosne de parent Ne nos vaut mais noient,
Ne messe ne matine Ne nos ert medecine, *etc.*

En général, bien que la version arménienne ait un fonds commun avec les

Après avoir entendu ce récit de l'ange, Grégoire lui demande quel est le sort de l'âme d'un juste après la mort. L'ange répond que c'est lui qui assiste à la mort d'un juste. Il réconforte son âme, qui s'élance avec joie dans ses bras de même qu'une fiancée dans les bras de son époux. Ensuite l'âme prend congé de son corps et le remercie de sa bonne conduite. Le corps en fait autant et dit à l'âme qu'elle a bien fait de le guider et de le retenir quand il s'abandonnait aux mauvais penchants qui lui sont propres. L'ange garde l'âme auprès du corps jusqu'à ce que celui-ci soit enseveli; ensuite, il l'emporte au ciel en passant par différentes étapes [1].

Passons à l'examen de l'autre version arménienne ci-dessus signalée. C'est un fragment en vers, attribué à un poète arménien du XIIIe siècle, Khatchadour de Ketchar [2]. Malheureusement le manuscrit sur lequel M. Marr l'a copié est fort défectueux [3]. En voici la traduction, d'après M. Marr :

Mon âme fait un procès à mon corps et dit à mon cœur (?) : « Malheur à toi! Pourquoi multipliais-tu mes péchés dans ce bas monde de courte durée? Pourquoi as-tu occasionné ma perte, pourquoi m'avoir livré aux flammes éternelles? Au jour suprême du Jugement tu seras brûlé, et moi je serai tourmentée sans fin. » Mon corps répondit à mon esprit et à mon âme : « Pourquoi accuses-tu un serviteur par des mensonges [4]? Pourquoi fais-tu saigner

---

données des versions occidentales de la légende, l'interprétation des idées diffère souvent.

1. M. Marr n'avait pas copié cette scène au complet sur le ms. d'Étchmiadzine, mais il nous en a offert la traduction, exécutée d'après un autre ms. qui est au Musée asiatique de Saint-Pétersbourg, n° 3. XXV, f. 8 et suiv. Les discours de l'âme bienheureuse ne présentent pas un grand intérêt, et nous nous contentons d'en donner un compte rendu sommaire; car toute cette scène nous semble importante seulement pour constater le fait que l'auteur arménien parle successivement de la mort d'un pécheur et de celle d'un juste, conformément aux anciennes légendes sur la façon dont a lieu la séparation de l'âme et du corps.

2. Voy. Somal, *Quadro della storia letteraria di Armenia* (Venise, 1829), 122 (Caciadur Gheciarense).

3. Bibl. du Monastère d'Étchmiadzine, ms. n° 86, XVI, f. 6.

4. P. 765-766 :

Jo fui jadis *tes sers* (B, C ; *cuuers* P), Par toi ere pervers

mes plaies ? Je suis un cheval dont tu es le maître [1] Je suis un esclave dont tu es le propriétaire ; à toi la volonté, à moi l'action [2]. Pourquoi m'accuses-tu, car je suis fait de terre [3]. Ce monde ressemble à la mer — il m'a entraîné ; la vie est semblable aux vagues — elles m'ont englouti [4]..... Mes jours ressemblaient à une fleur dans son épanouissement en été [5]... »

Les dernières phrases de cette poésie sont assez confuses ; la faute en est probablement à l'état du texte, copié au XVIe siècle. On ne comprend pas non plus que l'auteur parle de sa propre âme, car il résulte de la réplique du corps que le débat a lieu après la mort : peut-être est-ce le récit d'une vision ? Nous ne saurions insister sur cette conjecture. Ce qui nous importe pour le moment, c'est que le fragment en vers de Khatchadour, dont la rédaction diffère pourtant de la version en prose attribuée à Grégoire l'Illuminateur, présente des coïncidences frappantes avec certains passages de l'ancien poème français : nous y retrouvons les mêmes arguments, les mêmes comparaisons, qui semblent dériver d'un fonds commun, car ces comparaisons étaient en usage déjà chez les Platoniciens [6]. Toutefois nous sommes porté à croire que la version en prose attribuée à Grégoire, qui présente de même que la poésie de Khatchadour plusieurs traits communs au poème français, est plus impor-

---

1. P. 767-770 :

Jo ere tes somiers,	Tu estoies ma domme
Par toi estoie fiers.	Et moi cargas la somme, *etc.*

2. P. 601-602 :

Tel pensas et gel fis	Com dolans et caitis.

3. P. 631-632 :

Rien n'amontast m[a] guerre,	Car tot ere de terre.

4. Suit une phrase que M. Marr n'a pas pu déchiffrer. Ce passage semble en général corrompu, car la comparaison de la vie à la mer n'a de rapport au sujet du débat que si elle est suivie de celle du corps à un navire et de l'âme à son capitaine, que nous avons signalée dans le poème français (*F* et *N*) et dans la version catalane.

5. Voy. le psaume CII, 15.

6. Dans la version arabe du traité d'Hermès Trismégiste *De castigatione animae*, publié avec une traduction latine par M. O. Bardenhewer (*l. c.*), l'auteur, tout en recommandant à l'âme de maîtriser son corps, lui dit : « Si equus equitem regat, necesse est ambo in perniciem incurrant ; si denique corpus animam regat, necesse est ambo in perniciem incurrant (chap. XIII,

tante pour nous renseigner sur l'ancienne rédaction de la légende que le fragment en vers de Khatchadour. Il n'est guère probable que toutes les coïncidences que nous avons signalées entre les versions arméniennes et les versions romanes de la légende soient des rencontres fortuites; mais la question d'expliquer les rapports que nous offrent ces différents textes est d'un caractère assez délicat. N'ayant pas la prétention de résoudre ce problème d'une façon absolue, nous nous contentons des quelques remarques suivantes.

La version en prose arménienne nous a conservé, comme il a été dit, la scène double de la mort d'un pécheur et de celle d'un juste; ensuite nous avons remarqué que la légende n'y est pas racontée sous la forme d'une vision, mais comme la révélation faite par un ange, d'une croyance générale concernant le sort des âmes après la mort. Nous donnons de l'importance à ces deux particularités du récit arménien, car dans l'ancienne rédaction de la vision de saint Macaire, attribuée à Alexandre l'Ascète, le récit de la séparation de l'âme et du corps des justes et des pécheurs est de même présenté comme une révélation faite par des anges à saint Macaire, qui n'assiste pas en personne à la mort d'un juste et à celle d'un pécheur[1]. Ce n'est que dans la version latine du ms. de Rome que le récit de la légende a été modifié par l'intervention d'un nouveau personnage, d'un certain moine qui a la vision de la mort d'un riche et d'un pauvre : ainsi la croyance au sort des âmes après la mort y a été appropriée à un cas spécial, et nous avons supposé que les divergences de la version latine en prose proviennent de la réunion de différents thèmes qui ont été confondus dans ce remaniement de la légende. Quant à l'original de la version arménienne en

---

p. 105). » M. Bardenhewer (*l. c.*, 138) dit à propos de cette comparaison : « Similitudinem equitis et equi quod attinet, notum est Platonem, *Phaedr.* 246, totam animam cum coniuncta vi rectoris et duorum equorum comparare. » Enfin, dit-il, les Frères de la pureté comparaient l'âme à un écuyer. (Dieterici, *Die Anthropologie*, 1, 77, 41). Nous avons déjà signalé (p. 538, note), d'après M. Bardenhewer, que l'autre comparaison du corps à un navire, dirigé par l'âme à travers la mer figurant le monde, était fréquente chez les néo-platoniciens (serioribus Platonicis).

1. Voy. *Romania*, XX, 9.

prose, nous supposons qu'elle présente une autre dérivation des anciennes traditions sur le sort de l'âme immédiatement après la mort et qu'elle n'a pas subi les modifications que nous avons constatées dans le texte latin ; c'est ainsi qu'on aurait pu expliquer, selon nous, la persistance dans le texte arménien du trait archaïque de la tradition d'une révélation faite par des anges à un Père de l'Église. Seulement saint Macaire a été remplacé en Arménie par Grégoire l'Illuminateur, et les discours de l'âme après son départ du corps ont été transformés en un débat. Il est certes bien difficile de préciser le lieu et l'époque de la formation de la légende arménienne. Nous avons déjà remarqué que des traditions sur la façon dont a lieu la séparation de l'âme et du corps avaient été anciennement répandues en Syrie et en Egypte. De plus, nous avons relevé dans les poésies syriaques de saint Ephrem quelques passages où il est question d'un colloque entre l'âme et le corps au moment de leur séparation [1]. L'idée de faire comparaître le corps et l'âme devant Dieu, qui décide de leur culpabilité réciproque, appartient, comme nous l'avons signalé, à une ancienne tradition juive [2] ; et bien qu'il soit dit, dans la légende du Talmud, que les discours de l'âme et du corps ne seront tenus qu'au jour du Jugement dernier, il se peut qu'ils aient été confondus avec le colloque ayant lieu au moment de la mort, dont parle saint Ephrem. La réunion de ces deux thèmes nous semble probable, dans un remaniement quelconque de la légende sur la façon dont a lieu la séparation de l'âme et du corps, attribuée antérieurement à un disciple de saint Macaire, et nous sommes porté à croire que c'est un remaniement analogue qui a servi de base aux versions arméniennes de la légende attribuée à Grégoire l'Illuminateur. Malgré les divergences du fragment en vers de Khatchadour et de la version en prose, il est fort probable que Khatchadour a connu la même légende, dont le récit attribué à Grégoire l'Illuminateur présente une autre rédaction. Nous ne saurions préciser l'époque de la formation de cette légende, qui toutefois devait être postérieure à l'autre légende sur le sort des âmes après la mort, attri-

1. Voy. *Rom.* XX, 11, note 2.
2. *Ibid.* 45.

buée à Alexandre l'Ascète, puisqu'elle en offre un remaniement. Nous ne pouvons non plus indiquer l'auteur qui a réuni deux thèmes différents dans le récit sur la façon dont a lieu la séparation de l'âme et du corps; car un de ces thèmes appartient à un autre groupe de traditions sur le Jugement dernier [1]. Supposons qu'on ait emprunté à la légende du Talmud l'idée d'introduire dans le colloque ayant lieu après la mort la discussion de la culpabilité réciproque de l'âme et du corps : nous serons en présence d'une autre difficulté, si nous voulons nous rendre compte de la façon dont cette idée, qui n'est qu'indiquée sommairement dans la légende juive, a été développée dans les discours de l'âme et du corps que nous offre la légende du débat. Pour expliquer la provenance des arguments auxquels les deux interlocuteurs ont recours, nous croyons utile de rappeler le rapprochement fait par M. Gaidoz, qui a signalé chez Plutarque un passage où il est question d'un débat sur les souffrances de l'âme et du corps [2]. Ainsi, déjà les anciens se plaisaient, selon l'expression juste de M. Gaidoz, à ce genre de « jeu d'esprit » qui consiste à définir les rapports de l'âme et du corps. Plutarque indique deux solutions différentes de la question : est-ce le corps ou l'âme qui doit être accusé? Selon un certain Démocrite, la faute est à l'âme qui n'a pas su donner une direction à son corps, qui n'est qu'un faible instrument. Un autre, nommé Théophraste, accuse au contraire le corps; car c'est à cause de lui que l'âme a enduré maintes souffrances durant la vie. Cet ancien usage [3], dont parle Plutarque, de délibérer sur le degré de culpabilité qui revient au corps et à l'âme, et aussi les comparaisons, dont il a été question plus

1. Rappelons que dans le poème italien de Bonvesin le colloque de l'âme et du corps qui aura lieu au jour du Jugement dernier est séparé de celui qui a lieu après la mort.

2. Voy. *Mélusine*, 1890, sept.-oct., nº 5, 107-109. Comp. Plutarque, *Moralia*, I, Utrum animae an corporis sit libido et aegritudo, chap. 2.

3. Plutarche dit : « πάλαια ἀναδικασία. » M. Gaidoz suppose que des discussions analogues étaient en usage déjà chez les Egyptiens. Rappelons qu'au XIVe siècle le sujet a été repris par Grégoire Palama, fondateur de la secte des Palamites ou Hésicates. Voy. Alb. Jahn, *Gregorii Palamae, archiepiscopi Thessalonicensis, Prosopopeia animae accusantis corpus et corporis se defendentis cum judicio*, Halle, 1885.

haut, qui semblent empruntées aux doctrines des néo-platoniciens et que nous retrouvons dans diverses versions de la légende chrétienne du débat de l'âme et du corps, nous portent à croire que cette légende a été remaniée sous l'influence des traditions de l'antiquité classique. Quant à l'interprétation du sujet, tandis que les anciens admettaient, comme l'atteste Plutarque, deux solutions différentes de la question de savoir si c'est le corps ou l'âme qui doit être accusé, chez les chrétiens on donna la préférence à une troisième solution, qui est indiquée dans la légende du Talmud et qui s'imposait par la croyance à la résurrection prochaine de la chair qui participera au salut de l'âme ou à ses peines, et d'après laquelle, le corps doit être tout aussi bien que l'âme responsable des actes de l'homme. En effet, nous retrouvons la même idée dans la légende en prose arménienne, dans l'ancien poème français et dans le poème latin. Nonobstant l'interprétation du sujet, les arguments pour et contre nous paraissent empruntés à la tradition classique. En supposant une version grecque de cette légende, où les récits sur la séparation de l'âme et du corps auraient été complétés par un autre thème, confondu avec celui des récriminations de l'âme au moment de quitter son corps, nous trouvons une explication satisfaisante du fait de sa transmission en Orient et en Occident, par l'intermédiaire de quelque traduction latine qui nous est inconnue.

La forme du débat, qui est propre au récit attribué à Grégoire l'Illuminateur, ne laisse pas d'être curieuse en ce qu'elle lui assigne, pour ainsi dire, une place intermédiaire entre le groupe des légendes représentées par les textes qui dérivent de *O*, et l'original supposé de la version catalane. En effet, nous avons vu que dans la version arménienne le débat s'engage à la dernière heure, quand l'âme est sur le point de quitter son corps, ensuite il continue après la mort : dans la version catalane le débat s'arrête au moment même de la mort [1], et dans *F*, *N* et *L*, il ne fait que commencer après que l'âme s'est séparée de son

1. Ce n'est que dans la seconde partie de ce poème, après le débat de l'ange et du diable, qu'il est dit que l'âme quitte son corps :

fo 18 vo L'arma non pot plus remaner
Ell co[r]s non a plus de poder
Que am l'arma ssia plus.

corps. Ainsi, ces deux situations, qui sont distinctes dans les remaniements occidentaux de la légende, se trouvent réunies dans la version arménienne. Rappelons pourtant que le récit de l'ange dans ce texte est amené par la question de Grégoire sur le sort des âmes *après* la mort. De plus, la situation au commencement du débat n'est pas nettement précisée et bien qu'il ne soit question que plus loin du saisissement de l'âme après avoir quitté son corps, elle annonce déjà dans sa première harangue que le corps l'a livrée aux flammes éternelles. Nous insistons sur ces détails pour apprécier le point de départ de la légende et nous croyons préférable d'admettre qu'antérieurement le débat avait lieu après la mort. Une légère modification, dans un remaniement pareil au texte arménien, pourrait avoir amené, dans un autre remaniement postérieur, un auteur quelconque à faire reculer tout le débat avant la mort : c'est le cas que nous offre la version catalane. Nous sommes porté à croire que cette version, qui a subi plusieurs retouches, comme nous l'avons supposé, remonte par ses lointaines origines à une légende dont le prototype devait être fort voisin du texte en prose arménien : celui-ci nous fait entrevoir la façon dont la situation originaire de la légende a été altérée. Quant aux rapports de l'ancien poème français avec l'original supposé de la légende du débat, ils nous semblent plus compliqués ; car le débat a été confondu dans *O* avec une autre légende, racontée sous la forme d'une vision, dont nous avons recherché l'origine dans les chapitres précédents. Nous croyons que les textes arméniens peuvent servir jusqu'à un certain point seulement pour apprécier l'élément ξ, que nous avons écarté en recherchant les différentes sources de *O*. Ce ξ serait donc une dérivation de la légende originale du débat, dont peut-être le récit attribué à Grégoire l'Illuminateur, complété par le fragment en vers de Khatchadour, est un représentant plus fidèle. Nous ne saurions le préciser de plus près, à défaut de versions intermédiaires qui, espérons-le, seront un jour découvertes. Il est fort probable qu'il y avait plusieurs rédactions latines de la légende originaire du débat et qu'elle a subi, de même que la vision de saint Paul, que la vision de saint Macaire et que bien d'autres légendes venues d'Orient, toute une série de modifications déjà dans des textes latins. Ainsi, l'original latin de l'homélie irlandaise en présente, peut-être, une autre dérivation.

Signalons en dernier lieu quelques remaniements de cette légende du débat dans la poésie populaire slave. Un chant serbe, publié par M. Karadgitch dans son recueil de chansons de femmes de l'Herzégovine [1], offre quelque ressemblance avec la façon dont la scène du débat est racontée dans l'homélie irlandaise. Voici l'analyse de ce chant, qui a pour titre *L'âme et l'archange saint Michel au paradis* (n° 332) :

« L'âme d'un pécheur a langui dans le péché et dans l'amertume. Quand elle s'est séparée de son corps, elle s'est envolée au ciel : les portes du paradis étaient ouvertes et la pauvre âme s'en réjouit. Lorsqu['elle voulut entrer], on lui ferma les portes; l'âme fait un salut et supplie qu'on lui ouvre les portes. » Je suis une âme juste, » dit-elle. Alors l'archange saint Michel lui répond : « Va-t-en d'ici, âme pécheresse ! Tu n'as pas mérité le paradis. Redescends sur la terre, va par le monde, cherche le tombeau où ton corps est enseveli et dis-lui : « Lève-toi, mon corps, que tu sois maudit ! Tant que tu as été sur la terre, tu ne faisais que boire et manger et jamais tu ne voulais prier Dieu. » L'âme fait ce qui lui a été commandé par l'archange et répète ces paroles au corps. Alors le cadavre répond : « Va-t-en d'ici, âme pécheresse ! Je vais pourrir, corps que je suis, dans la terre, et toi tu devras payer tes dettes à Dieu ! »

La suite de ce chant nous reporte à une autre tradition qui est en dehors de notre sujet : il suffit de dire que l'âme s'adresse à la Vierge Marie, en la priant d'intercéder en sa faveur auprès du Christ [2]. La Mère de Dieu tâche de fléchir

---

1. *Srpske narodne pjesme is Hertzégovine* (*génske*), 1866, Belgrade.

2. M. Wesselofsky dans ses savants *Essais sur l'histoire du développement des légendes chrétiennes* (voy. le *Journal du minist. de l'instr. publ.* (russe), 1875, 1876 et 1877) signale la popularité de ce thème dans la poésie des sectaires des XIIIe-XIVe siècles. L'origine remonte, à ce qu'il semble, à une légende byzantine sur la descente de la vierge Marie en enfer, où elle assiste aux peines des âmes damnées. Ce récit, qui fait pendant à la vision de saint Paul, se termine par une scène analogue à celle qui se trouve dans cette vision : la Vierge Marie, assistée par l'archange saint Michel et les anges, supplie Dieu de soulager le sort des âmes damnées. Dieu leur accorde un délai : depuis le jeudi saint jusqu'à la Pentecôte, elles seront délivrées des tourments. Le texte grec de cette légende a été publié par M. Gidel, *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 5e année, 109-113. Il y en a de nombreuses versions slaves. Voy. Gaster, *Greeko-Slavonic*, 1887, 59-61.

son Fils, mais en vain; le Christ répond que l'âme présente a commis trop de péchés : « Elle ne pourra entrer au paradis, dit-il, que si une fourmi traverse la mer. » Dans une autre version de ce chant, qui a pour titre *De l'âme et du corps* [1], le récit est abrégé : l'ascension de l'âme au ciel et son colloque avec l'archange saint Michel sont omis; l'âme s'adresse directement à son corps et lui fait des reproches d'avoir mené une mauvaise vie, de n'avoir pas jeûné et d'avoir maltraité les malheureux. Le corps répond que pour implorer son pardon l'âme n'a qu'à s'adresser à la Mère de Dieu, en la priant d'intercéder en sa faveur. Cette version nous semble défectueuse, et nous donnons plus d'importance à la première rédaction signalée, où il est dit que l'âme après la mort s'élève au ciel et où ce n'est qu'après avoir été repoussée qu'elle retourne auprès de son corps et lui cherche querelle : on se souvient que dans l'homélie irlandaise l'âme s'adresse de même à son corps après s'être dirigée sans succès vers le ciel, car les démons la ramènent auprès de son corps.

La réunion de différents thèmes dans une chanson est un cas fréquent dans la poésie populaire, et nous en citerons un autre exemple dans une version blanc-russienne [2], où la légende du débat de l'âme et du corps est confondue avec un tout autre récit : trois nonnes ont fait un pèlerinage à Jérusalem d'où elles rapportent, l'une trois cierges, l'autre un livre de prières, la troisième une croix d'or. A leur rencontre vient Jésus-Christ, qui demande aux nonnes ce qu'elles ont vu et entendu à Jérusalem? Les nonnes répondent :

« Nous avons vu, nous avons entendu comment l'âme quitte son corps. Lorsqu'ils se séparaient, ils discutaient entre eux : « O corps, pourquoi mangeais-tu trop tôt? — Et toi, âme, pourquoi ne voulais-tu pas jeûner le samedi jusqu'au lever du soleil et le dimanche jusqu'à la messe de Dieu? — O corps, tu gis dans la terre. C'est à moi, qui suis l'âme, de comparaître devant Dieu et de faire pénitence! »

Il suffit de ces quelques exemples pour constater le fait que la légende du débat de l'âme et du corps avait passé dans la

1. Voy. Karadgitch, *l. c.*, p. 333.

2. Voy. Chéïne, *Chansons blanc-russiennes*, dans les *Mémoires de la Société impériale de géographie de Saint-Pétersbourg*, t. V, 1873, 573, n° 720.

tradition populaire. Nous ne pouvons, certes, pas préciser l'époque de sa transmission; mais les remaniements signalés nous semblent significatifs, en ce qu'ils présentent des dérivations de quelque ancienne rédaction du sujet, antérieure aux remaniements littéraires qu'il a subis en Europe. Dans les chants populaires slaves nous avons la même situation, qui devait être, comme nous l'avons supposé, dans l'original de la légende : la discussion a lieu quand l'âme prend congé de son corps après s'être séparée de lui. Dans la version catalane, où tout le débat est antérieur à la mort, la situation est modifiée, comme nous l'avons remarqué; mais cette modification n'a pas réagi sur le sujet du débat qui ne diffère pas : il s'y agit toujours de l'appréciation des actes commis par l'homme durant sa vie. Une distinction réelle est à signaler dans les autres versions de la légende, dont il a été question plus haut[1], où le débat s'engage bien avant la mort : le sujet y est autre; car le corps et l'âme ne discutent pas sur leur vie passée, mais ils se font pour ainsi dire concurrence dans la vie actuelle, et chacun plaide pour ce qui lui est agréable. Nous avons déjà remarqué qu'il y avait une allusion aux tendances opposées de l'âme et du corps durant leur vie, dans l'ancienne version latine en prose, où l'âme parle seule, et dans quelques-uns de ses remaniements. Cette idée appartient à une ancienne tradition sur la discorde de la chair et de l'esprit. Le récit en fut approprié au moment de l'approche de la mort; mais ce thème par lui-même est très ancien, comme nous allons le voir, et il a aussi servi de base à des compositions indépendantes de l'ensemble des légende dont nous nous sommes occupé jusqu'à présent.

D. *Les traditions sur le conflit de l'âme et du corps pendant la vie de l'homme.*

La façon dont est conté le débat de l'âme et du corps dans quelques-uns des remaniements du second groupe de légendes signalé, comme ayant lieu durant la vie de l'homme, nous

1. Le poème italien de Bonvesin da Riva, le poème tchèque et les « vers de l'âme » arméniens.

reporte à une ancienne tradition très chrétienne, qui est basée sur un passage de l'épître de saint Paul (*Galat.* V, 17), où il est dit : « Caro enim concupiscit adversus spiritum; spiritus autem adversus carnem; haec enim sibi invicem adversantur, ut non quaecunque vult illa faciat is. » Plus loin, l'apôtre énumère les actes de la chair et ceux de l'âme, qui constituent au fond les vices et les vertus. Un traité sur le conflit des vices et des vertus, dont l'origine remonte à ce verset de l'épître de saint Paul, est attribué à Isidore de Séville[1]. Il fait pour ainsi dire pendant aux récits sur le conflit de la chair et de l'esprit qui durent circuler de bonne heure chez les chrétiens : déjà les néo-platoniciens insistaient sur les tendances opposées de ces deux éléments et considéraient l'asservissement de l'âme au corps comme fatal pour elle. On sait l'importance que ces discussions prirent chez les gnostiques et les différentes théories qu'elles suggérèrent : en considérant la matière comme identique avec le mal, Hermogène en vint à nier qu'elle fût l'œuvre de Dieu ; la chair, ainsi que tout ce monde, est la création d'un *Éon* inférieur, et « la présence du mal ne s'explique que par la résistance de la matière à l'action ordonnatrice de Dieu[2] ». Ainsi, dès les premiers siècles du christianisme, la question des rapports entre la chair et l'esprit fut l'objet de discussions, et la tradition qui se référait aux paroles de l'apôtre devait aussi présenter ces rapports comme

---

1. *De conflictu virtutum et vitiorum*, Paris, Bibl. de l'Arsenal, 852 (587, F. L.) f° 71 et suiv. Dans une autre copie qui est à Milan, Brera, AD, IX, 43, f° 5 et suiv., le même traité est attribué à saint Augustin. Différentes versions de ce « conflit » se retrouvent dans de nombreux mss. dont nous n'avons point l'intention de dresser la liste ici. La tradition devait être populaire, à en juger par de fréquentes allusions qui y sont faites chez différents auteurs du moyen âge. Entre autres, il en est question dans la chronique latine du pseudo-Turpin (chap. VII), et Rustebeuf a consacré une poésie au même sujet. Voyez ed. Kressner, 1885, 164-169 : *La bataille des vices contre les vertus*. D'autres allusions se rapportent, comme on le sait, au fameux « combat de l'âme » (*Psychomachia*) de Prudence qui, s'étant inspiré de l'idée de l'apôtre sur le conflit des vices et des vertus, la présenta sous un travestissement allégorique.

2. *Encyclop. des sciences relig.*, III, 466.

hostiles, le corps et l'âme étant en lutte constante [1]. Plus tard, les auteurs ecclésiastiques en vinrent à constituer toute une théorie sur les origines de cette animosité entre le corps et l'âme, et on l'interpréta de différentes manières [2]. Ces théories savantes n'ont guère de rapports avec les légendes populaires [3]; pourtant, quelques-unes des idées émises par les docteurs de l'Église ont réagi sur les compositions en langues vulgaires : c'est ainsi que nous retrouvons dans le débat français la définition scolastique des rapports de l'âme et du corps assimilés à ceux d'une maîtresse et d'une servante. Sans vouloir insister sur les doctrines ecclésiastiques concernant la question des rapports entre l'âme et le corps, nous signalerons quelques opuscules qui ne manquent pas d'intérêt. Ainsi, dans un traité d'Hildebert (XI-XII s.), *De querimonia et conflictu carnis et spiritus*, nous avons

---

1. Pourtant saint Ephrem constate l'union intime du corps et de l'âme pendant cette vie. « L'âme aime le corps, dit-il, elle ne s'en sépare momentanément qu'avec angoisse. Si la chair était son ennemie, si elle était destinée au néant, l'âme n'éprouverait ni ces douleurs ni ces regrets » (voy. *Saint Ephrem poète*, par l'abbé C. Ferry, Paris, 1877, 161). L'auteur, tenant à prouver la nécessité du dogme de la résurrection de la chair, insiste sur son union avec l'âme, afin qu'elle puisse prendre part à sa félicité ou à sa condamnation après la mort.

2. Voy. *Prima origo belli inter corpus et animam*, dans la *Dioptra* de Philippe le Solitaire, lib. IV, cap. XVI (Migne, *Patr. Gr.*, CXXVII, 708-878). L'œuvre de Philippe, qui ne nous est connue que d'après la traduction latine de Pontanus, fort peu correcte (réimprimée par Migne), présente un dialogue entre l'âme et le corps; l'auteur y parle aussi du degré de responsabilité qui revient à chacun des interlocuteurs dans leurs torts, durant la vie, et de la punition qui leur sera infligée, après la mort (lib. II, cap. VI) : ainsi le sujet du *Débat* y est pleinement développé, mais au point de vue des théories savantes, dont il serait superflu d'entreprendre ici l'analyse. M. l'abbé Auvray (*l. c.*, 4) compare l'influence des écrits de Philippe pour les Grecs à ce que l'*Imitation de Jésus-Christ* a été pour les Occidentaux.

3. M. Kleinert a eu tort de ranger le traité écrit en islandais et intitulé *Dialogue du corps et de l'âme* (Unger, *Heilagra manna sögur*, I, 446 et suiv.) au nombre des versions de la légende du *Débat*, avec lesquelles il n'a aucun rapport (Kleinert, *l. c.*, 75). Mais il serait néanmoins curieux de retrouver l'original latin de ce traité, dont l'auteur se réfère au livre d'un certain Gautier (*meistari Valtari*).

un dialogue entre l'âme et le corps raconté sous forme de vision [1]. Le cadre du récit est emprunté à l'œuvre de Boèce, *De consolatione philosophiae*, mais le rôle de la philosophie y est remplacé par celui de l'âme. Nous ne relèverons que quelques traits saillants de l'opuscule d'Hildebert. L'auteur, occupé à des travaux pour réparer sa maison endommagée par un incendie, reçoit la visite d'une belle dame, dont l'aspect est décrit conformément à la vision de Boèce. De même que Boèce, l'auteur ne la reconnaît pas au premier abord, ce dont la belle inconnue est extrêmement courroucée, car elle n'est autre que l'âme de l'auteur; elle lui fait des reproches d'avoir si peu de souci d'elle, au point de ne pas la reconnaître. Le colloque s'engage tantôt en vers, tantôt en prose. L'auteur, tout en faisant des excuses sur sa méprise, reproche de son côté à l'âme un excès de dédain envers son corps. C'est là l'idée particulière d'Hildebert, qui se montre ainsi en quelque sorte le partisan des intérêts du corps contre l'âme et voudrait qu'il y eût plus d'égalité dans leurs rapports. L'âme raconte toute l'histoire de leur ancienne amitié et solidarité (996); ensuite elle dit comment, à cause du péché d'Adam, surgit un premier désaccord entre eux et depuis lors une animosité constante; leurs intérêts ne vont plus ensemble, l'âme a de la peine à réfrener son corps. Pourtant l'auteur confesse son désir de ne pas le négliger complètement. Il condamne le souhait exprimé par saint Paul : « Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus (*Rom.* VII, 24) ? » Plus loin il qualifie ce désir de « turpis et ridiculosus mortis appetitus » (997), ayant recours à une comparaison de l'âme au capitaine d'un navire, dont ce dernier subit les inconvénients sans vouloir s'en défaire absolument. Enfin l'auteur, tout en admettant

1. Voy. Jacob Hommey, *Supplementum patrum*, Paris, 1684, 421-440; Migne, *Patr. lat.* CLXXI, 989-1064; Migne *Dictionnaire des légendes*, 1080 : « l'écrit intitulé : *De querimonia etc.*, qui est inséré dans les œuvres de saint Hildebert, quoiqu'il ne soit pas sûr que ce saint soit l'auteur de cette production mêlée de prose et de vers; Dupin (*Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*) l'attribue à Hugues, évêque de Lyon, mort en 1106. » Pourtant voy. *Hist. Littér. de la France*, XI, 357-359 : « on ne trouve aucun écrit sous ce titre, ni qui en approche, dans l'ancien manuscrit de Corbie qui contient les écrits de Hugues de Foulois. L'éditeur des œuvres d'Hildebert ne doute point que ce prélat ou Hugues n'en soit auteur (359). »

le désaccord des tendances spirituelles et des désirs charnels, formulé par saint Paul, voudrait que dans les rapports de l'âme et du corps il n'y eût ni haine ni servilité, mais que ce fussent des rapports conjugaux : *caro fit vir, spiritus uxor.*

La théorie d'Hildebert ne manque pas d'originalité et s'écarte, comme on a pu le voir, de l'ancienne interprétation de l'apôtre. Tout en admettant le désaccord de la chair et de l'esprit et leur conflit constant durant la vie de l'homme, Hildebert semble vouloir réfuter des théories excessives qui prêchaient une abnégation complète de la chair au profit de l'âme. Ces idées d'ascétisme jouirent en revanche d'une grande popularité chez les moines. Parmi les nombreuses compositions qui traitent du mépris qu'on doit professer pour le monde et les plaisirs du corps, nous citerons une poésie latine où il est question du conflit entre l'âme et le corps : *De contentione anime et corporis.* Nous en avons pris connaissance dans un ms. du XIVe siècle, à Rome, Bibl. Vat. n° 5084, f. 11 v°-15 v°. Bien que cette copie soit fort défectueuse, nous en reproduisons quelques strophes, où, après de longues digressions sur la vanité de la vie mondaine, l'auteur fait parler l'âme qui s'adresse à son corps :

« Erubesce jam et cede, (f. 13 v°)
A me cicius recede.
Nisi cedas cum amore (14),
Te repellam cum dolore.
Pellam te de corde meo,
Adjutante (Jhesu) Christo[Deo],
Ne[c] permittam te redire,
Si deberes interire.
Ne mireris, pestis dira,
Si persequor te cum ira,
Quia tu mihi fecisti
Quicquid mali potuisti :
Visum mentis obscurasti
Et auditum minorasti ;
Omnes senssus conturbasti,
Manus quoque religasti.
Me temptabas suffocare
Et optabas devorare ;
Si volebam respirare,
Tu nolebas locum dare.
Pudet me culpas narrare
Quas monebas perpetrare ;
Set cum tibi non parebam,
Te iratam [1] senciebam.
Si quid boni cupiebam,
Te contrariam habebam,
Et cum ego te credebam,
Nichil boni faciebam.
Si volebam jejunare,
Me dicebas egrotare (14 v°)
Et monebas manducare,
Nisi vellem ..... [1]
Si quid dabam indigenti,
Resistebas mee menti,
Dicens : noli tua dare,
Ne cogaris mendicare.

1. C. à d. carnem.

Si volebam paupertatem,
Hanc dicebas falsitatem :
Melius est congregare,
Ut amicis possis dare.
Si volebam culpas flere
Quas sua(u)seras audere,
Tu dicebas quod per fletus
Fie(e)rem quantoque cecus.
Si studebam revocare
Quos videbam aberrare,
Non cessabas mussitare :
Sufficit temet salvare !
Si peccantem arguebam,
Te dicentem audiebam :
Hos ad odium accendis
Contra te quos repreendis.
Si studebam obedire,
Sic (re)putabas contrahire :
Quibus debes major esse
Quam servire est necesse !
Si morabar in legendo, (15)
Stimulabas me dicendo :
Quid hic sedes tot per horas ?
Surge, vade loqui foras !
Si volebam predicare,
Me dicebas delirare :
Vade magis comparare
Quo(d) te possis sustentare.
Si volebam laborare,
Tu monebas me pausare,
Ne corpus debilitarem
Si laboribus instarem.
Si volebam littigare,
Si[c] temptabas animare :
Omnibus despectus eris,
Si tu cuncta patieris.
Si dormire vellem parum.
Tu vocabas me ignarum,
Quoniam cito lippirem,
Habundanter ni dormirem.
Si volebam parcus esse,
Dicebas : non est necesse
..... [2]
Quia dispendebat parum
Si volebam esse largus,
Tu dicebas : esto parcus,
Quia cito dilabuntur
Que de longe conquiruntur. »
Ergo vita, spes innepta, (15 v°)
Solis fatuis accepta,
Cum sis tota plena sorde,
Te refuto toto corde,
Toto corde te refuto
Nec sententiam commuto.

Ainsi le corps est accusé d'être en opposition constante avec les tendances de l'âme, de travailler à sa perte. Sans vouloir rechercher l'auteur de cette poésie, nous l'avons notée comme simple spécimen d'un remaniement littéraire d'un thème qui devait jouir d'une certaine popularité et dont l'origine remonte à la tradition signalée. Les quelques phrases de la version latine en prose de la légende sur saint Macaire, où il est question des tendances opposées de l'âme et du corps (*tu eras fecunda, o caro, et ego maculenta ; tu eras virens et ego pallida ; tu eras hillaris et ego tristis*, etc.), ont été empruntées à la même

1. Un mot est effacé ; au dessus du mot rayé il est écrit : *morare*, ce qui n'a pas de sens. On pourrait plutôt s'attendre à : *expirare*.

2. Un vers manque : il devait se terminer probablement par le mot *avarum*.

tradition. Dans la version catalane, l'âme, tout en reprochant au corps ses désirs luxurieux, dit qu'il l'empêchait de faire ses dévotions et la détournait des objets qui lui étaient chers. Mais, dans les légendes où le débat a lieu bien avant la mort, nous voyons ces idées constituer le fond de la discussion. C'est le cas que présentent les *Vers de l'âme* arméniens et le poème tchèque. De même Bonvesin da Riva, en traitant le débat comme ayant lieu durant la vie de l'homme, prête au corps récalcitrant des répliques assez franches. Par exemple le corps dit :

« Eo son creao da terra e in terra vojo mete cura.
.....si po fa ke te plaz
Eo vojo mangiar e beve, dormir e star en pax. »

Ou bien encore :

« Eo son corpo, tu e spirito : niente ho tego a far. »

On se souvient que, dans les autres versions du second groupe des légendes, le corps faisait valoir des arguments analogues. Mais ce thème a été traité aussi dans des compositions indépendantes de l'ensemble des légendes, où il est approprié au moment de l'approche de la mort. Ainsi Jacopone da Todi lui a consacré une poésie : *Contrasto fra l'anima e'l corpo*[1], où le désaccord entre l'âme et le corps est raconté sous une forme burlesque, destinée à produire plus d'effet sur le bas peuple, auquel s'adresse l'auteur[2]. Par exemple, l'âme se met à invectiver le corps de la manière suivante :

Sozo, malvagio corpo
Luxurioso, ingardo,
Ad ogni mia salute
Sempre ti trovo sordo.
Sostieni mo il flagello
D'esto nodoso cordo;
Imprendi sto discordor.
Che vopo ti ci e danzare.

Le corps crie au secours :

Soccorete vicini,
Che l'anima mi ha motto,
Aliso, insanguinato,
Disciplinato a torto!
O spietata crudele,
A che m'hai tu ridotto?
Starò sempre in corroto
Non mi potrò allegrarsi, *etc.*

1. *Le poesi spirituali del B. Jacopone da Todi*, ed. Fr. Tresatti, Venetia, 1617, 478-482. « Udite una entenzona ch'è fra l'anima e'l corpo, » *etc.*

2. Voy. l'étude sur les poésies de Jacopone, par M. d'Ancona, dans la *Nuova Antologia*, II ser., XXI, 1880.

L'âme, bien entendu, finit par avoir raison du corps; mais le poète a intercalé dans son récit encore une autre discussion sur les avantages respectifs de l'eau et du vin, se référant probablement à quelque version du thème si populaire du *débat de l'eau et du vin*[1], pour assurer plus de succès à sa poésie. Une autre version du débat de l'âme et du corps, ayant lieu durant la vie, a été signalée dans la version française du poème de *Barlaam et Josaphat*[2]. C'est Josaphat qui, après avoir abandonné ses palais et s'être retiré dans un ermitage, a la vision d'un débat entre son corps et son âme : le corps se plaint du dur traitement qui lui est infligé dans la vie présente, l'âme fait valoir la récompense qui leur sera attribuée après la mort. Ce passage semble être de l'invention du versificateur français, qui l'a intercalé dans le texte de la légende, car il manque aux versions antérieures. Nous ne saurions lui assigner une source directe, non plus qu'aux autres compositions signalées, qui n'ont de commun que le sujet. Ce dernier nous semble trop flottant, trop apte à différentes interprétations pour pouvoir établir une filiation entre les diverses compositions où il est traité; aussi sommes-nous porté à considérer ces compositions comme des remaniements plus ou moins indépendants d'un thème, qui remonte à une ancienne tradition, et tendait à devenir un lieu commun de la prédication[3].

E. *Conclusion.*

En recherchant l'origine des croyances religieuses qui ont fourni au moyen âge la matière à toute une série de compositions, nous avons dû remonter un peu loin pour en étudier la première apparition dans la littérature chrétienne. La question qui se présentait ensuite, de l'aspect sous lequel ces anciennes croyances furent connues en Occident et de l'époque de leur

---

1. Voy. *Romania*, 1887, XVI, 366-367.

2. Édition de MM. Paul Meyer et Zotenberg, *Bibl. des literar. Vereins zu Stuttgart*, 1864, 262-279.

3. Le conflit de l'âme et du corps, signalé comme devenant plus pressant au moment de la mort, a été approprié à la situation où l'âme prend congé de son corps, peut-être sous l'influence de la façon dont on envisageait l'acte de la mort. M. Jdanof (*K literatournoj istorii rousskhoj bylevoj poesii*, Kief,

transmission, ne pouvait être résolue qu'approximativement, faute de renseignements précis. Nous avons vu que les textes latins des deux légendes qui jouent un rôle important dans l'histoire de la propagation des croyances signalées, notamment la vision de saint Paul et la vision de saint Macaire, en offrent des versions sensiblement modifiées. L'une d'elles, la vision de saint Paul, a été connue anciennement, comme le constate la date des manuscrits, mais sous une forme altérée qui n'a pu servir de base qu'à un certain groupe de compositions en langues modernes. Nous ne saurions fixer la date de la version latine de l'autre légende, celle de saint Macaire, dont nous n'avons recueilli qu'un seul manuscrit du XIe-XIIe siècle; mais, si l'on admet que l'auteur du poème anglo-saxon du Xe siècle a connu cette légende et l'a seulement appropriée à une autre situation dérivant des données de la vision de saint Paul, nous devons supposer qu'il y en avait d'autres versions antérieures à celle qui nous est connue. Cette légende, dans sa rédaction modifiée, nous a surtout servi à expliquer la persistance d'un épisode raconté dans la vision de saint Paul, avec lequel elle a été anciennement confondue, et dont nous avons constaté la disparition dans les remaniements postérieurs de cette vision. C'est la légende de saint Macaire qui a servi de base à tout un groupe de compositions en diverses langues, où il est question des lamentations de l'âme en prenant congé du corps. C'est encore elle qui a subi une seconde transformation, représentée par la légende du débat de l'âme et du corps conté sous forme de vision. Nous ne saurions toutefois affirmer qu'il n'y ait pas eu d'autres voies par lesquelles les récits de la mort d'un pécheur furent maintenus dans la tradition, et tout d'abord nous avons admis l'existence de plusieurs versions intermédiaires qui ne nous sont pas connues. Nous espérons que de nouvelles

---

1880, 55) fait des remarques intéressantes sur l'histoire du mot grec ἀγονία et d'autres expressions analogues : ψυχορραγία, ψυχορραγεῖν, ψυχομαχεῖν, etc. qui désignent l'acte de la mort comme étant un dernier combat de l'âme. L'auteur en conclut à la possibilité d'une croyance populaire d'après laquelle l'agonie d'un homme qui se meurt serait interprétée comme le combat de l'âme et du corps; cette image servait de pendant à une autre où les combattants étaient la Vie et la Mort; cette tradition a servi, comme on sait, de base à de nombreux dialogues entre la Vie et la Mort.

recherches dans les bibliothèques, recherches que nous ne pouvons entreprendre nous-même, contribueront à combler des lacunes que nous nous contentons de signaler.

Nous terminons notre étude par quelques remarques sur l'ancienne version française du débat de l'âme et du corps, dont nous avons recherché l'origine, au point de vue des idées et des croyances de l'auteur. L'importance de cette version est d'autant plus considérable, qu'elle nous a conservé, comme nous l'avons dit, plusieurs traits d'une ancienne rédaction de la légende, qui sont omis dans L ou dans N, ou bien manquent à ces deux textes et sont propres au poème français. Tels sont, par exemple, les vers 767-782, où nous avons la comparaison signalée du corps avec un « sommier », qui a été mal guidé par son maître. Nous avons remarqué, à propos de l'interprétation de cette comparaison, que l'auteur français renchérit un peu sur le sujet et se met en opposition avec ce qu'il dit plus loin; car, après avoir attribué au corps des plaintes contre la tyrannie de l'âme, il convient (v. 935-940) que c'est leur amitié qui leur a été funeste. Dans le poème latin cette idée, que l'asservissement de l'âme au corps a été la cause principale de leur perte, est maintenue durant toute la pièce, et le corps dit entre autres :

(E. Du Méril, *l. c.*, 223).

Nam caro per spiritum debet edomari
Fame, siti, verbere, si vult dominari.

et plus loin :

Ergo si per spiritum caro non domatur,
Per mundi blanditias mox infatuatur.

L'âme avoue sa faute de n'avoir pas su maîtriser son corps, mais il n'est pas question dans ce poème de mauvaises intentions de l'âme. L'auteur de L se réfère aux traditions où il est question des tendances opposées de la chair et de l'esprit. Cet esprit, d'après la vision de saint Paul, est le souffle de Dieu, et par conséquent il reste toujours pur et intact, quelle que soit la conduite de l'homme; après la mort il revient à son premier élément et ne fait que témoigner sa satisfaction ou son mécontentement de celui qu'il avait animé par sa présence. La même opposition de l'âme, identifiée avec l'esprit ou le souffle de Dieu, et du corps qui personnifie le mal, est maintenue dans la plupart des légendes où l'âme parle seule. Dans l'homélie sur saint André, il est même dit que, quand l'homme a été méchant,

son âme s'échappe avec joie du corps : il lui tarde d'en être délivrée. Dans le poème français, nous voyons au contraire que l'accusation est portée contre l'âme, pour avoir eu de mauvaises inspirations :

599 Tot le mal ensegnas E sel me commandas, *etc.*

C'est elle qui donnait de mauvais conseils au corps, elle qui le fit se détourner de Dieu et suivre de mauvaises voies. Le corps admet bien la suprématie de l'âme, mais pour l'en rendre d'autant plus responsable de sa mauvaise direction :

633 Dex ne fit cors tant fier
Qui puisse guerroier
Vers son aspirement,
636 Qi de mort le deffent.
Jo fui ton estrument
E tu l'aspirement, *etc.*

Il n'est point dit que la chair par elle-même soit condamnable ; au contraire, le corps laisse entendre que lui aussi a été formé à l'image de Dieu[1], qu'il a été baptisé et n'aurait point péché sans la faute de l'âme[2]. Ainsi nous voyons que, dans le poème français, le corps semble revendiquer ses droits et se met pour ainsi dire au niveau de l'âme, en rappelant qu'il a été le temple de Dieu[3]. La même comparaison se retrouve dans le texte norvégien, où le corps dit qu'il a été le temple de Dieu, mais que l'âme en a fait une « fosse à larron » (*thiofs fylsni*), qu'il avait été une maison de prières, mais qu'à présent il est devenu une maison de prostitution pour celui qui voudrait l'habiter (*Ec vac bonarhus, nu em ec hordhoms buth ef noccar madhr vildi i bua*). Nous avons remarqué que dans la légende arménienne, attribuée à Grégoire l'Illuminateur, le corps dit de même à l'âme qu'il avait été un temple pour elle et une demeure. Dans cette légende où l'âme est, de même que dans le poème français, accusée d'avoir donné de mauvais conseils au corps, l'auteur fait de plus, comme on s'en souvient, une distinction entre différentes catégories de péchés dont les uns sont attribués à l'âme, les autres au corps. Nous n'avons pas cette distinction dans le poème français. Pourtant les quelques passages signalés nous prouvent que l'auteur se place entre deux interprétations différentes du sujet : l'une est conforme aux idées qui sont exprimées dans l'ancienne légende latine, où

1. P, vers 641-642.
2. P, vers 699-700 (Nen oi non de felon, Ame, se par toi non).
3. P, vers 840-841 (Maison fui d'orison, Or sui fosse a larron).

l'âme parle seule ; l'autre tient à une doctrine qui en diffère, car elle condamnait certaines aspirations de l'âme. Il nous semble que cette confusion d'arguments, dans la réplique du corps de la version française, tient à ce que O présentait la fusion de deux légendes différentes, dont l'une, comme nous l'avons supposé, est une dérivation de R, et l'autre une version de la légende du débat, que nous avons désignée par ξ [1]. L'auteur du poème latin a donné la préférence aux idées ascétiques et il se contente d'accuser l'âme d'avoir manqué de savoir pour maîtriser son corps ; il ne lui fait point le reproche d'avoir eu de mauvaises inclinations, et le corps convient que tout le mal provient de ce que c'est lui qui a eu le dessus sur l'âme, qu'il accuse seulement de négligence [2]. Ainsi, l'auteur du poème latin a omis, comme il nous semble, à dessein tous les passages de O qui étaient en contradiction avec la conception du sujet qui lui convenait mieux.

Il nous reste à faire quelques remarques sur le degré d'originalité qui revient à l'auteur de X à l'encontre de O. La différence des remaniements F et N et de L n'est pas seulement pour ainsi dire dogmatique dans la façon d'envisager le sujet, elle consiste dans mainte particularité du récit. L'auteur du poème latin reste dans les généralités ; il s'occupe plus des arguments que des personnes, et les discours qu'y prononcent l'âme et le corps sont d'un caractère abstrait. Dans le poème français nous avons au contraire un tableau de mœurs pris sur le vif, et si l'invention du sujet n'est pas propre à l'auteur de X, il a su au moins le féconder. Dans la façon de caractériser le défunt, dans la peinture de ses richesses, de ses relations sociales et de sa famille, on trouve des notions intéressantes sur la vie privée de l'époque, et l'auteur français a su intercaler avec

---

1. Nous sommes porté à croire que les vers 768-782 de F dérivent de O, car ils reproduisent la même comparaison que nous avons dans le fragment en vers arméniens. Le traducteur norvégien a omis ce passage, ne l'ayant peut-être pas compris. Nous attribuons de même à O les autres passages que F et N ont en commun et qui correspondent aux versions arméniennes de la légende.

2. Voy. E. Du Méril, *l. c.*, 226 :

Si haberet anima Deum suum carum,
Nunquam caro vinceret vires animarum.

succès maints détails qui donnent du relief à son remaniement de l'ancienne légende latine, où il y avait bien peu de notions sur le genre de vie et la personne du défunt, à en juger d'après ce qu'il en est dit dans R.

Dans la dernière harangue de l'âme il est question, comme nous l'avons dit, du dogme de la rédemption (P, vers 1003-1026). L'auteur, faisant allusion à des controverses entre les chrétiens sur la valeur de ce dogme, semble vouloir réfuter des opinions contraires à celle adoptée par l'Église. On sait que la question a été vivement discutée au XIIe et surtout au XIIIe siècle entre les thomistes et les scotistes. Il est probable que notre auteur fait allusion aux discussions qui suivirent de près la publication du fameux traité d'Anselme de Cantorbéry, *Cur Deus homo* (en 1098); il paraît ainsi être au courant de la littérature théologique contemporaine. S'il est permis de tirer profit des quelques remarques que nous venons de faire, nous conclurons que l'auteur du poème français était un homme qui, appartenant au clergé, comme il est naturel de le supposer, ne manquait ni d'instruction ni de talent. Certaines de ses comparaisons ne sont pas dénuées de mérite poétique, comme celle, par exemple, où l'homme fier et orgueilleux est comparé à un chêne qui s'élève grand et majestueux dans la forêt, mais qui croît aux dépens des arbres et plantes qui l'environnent et qui sont condamnés à périr faute de lumière et d'espace (P, vers 219-234). En général les idées du poème sont d'un caractère assez élevé et ont l'originalité que le sujet comportait. Quant à la forme adoptée par l'auteur, elle est intéressante comme un des plus anciens exemples d'un genre littéraire qui ne nous est connu en France que par des œuvres postérieures.

Nous ne discuterons pas la valeur esthétique du rapprochement que l'auteur a tenté entre un débat ayant lieu au moment où l'âme prend congé de son corps et les lamentations de l'âme sur la tombe du défunt bien après sa mort[1]; cette fusion avec un autre thème nous est déjà utile en ce qu'elle nous atteste la popularité de la croyance au retour des âmes auprès de leur corps. Signalons que dans les remaniements postérieurs de la légende, en France, la seconde situation prévalut sur la première;

1. Rieger (*Germania*, III, 396-407) trouve le silence que garde le corps dans le poème anglo-saxon plus imposant et même plus significatif que les

elle fut adoptée par l'auteur du remaniement du XIIIe siècle, édité par M. Stengel [1]. Cet auteur relate le débat comme ayant lieu dans un cimetière, ou gît le corps enterré et où l'âme (*l'espirit*) vient se lamenter sur sa tombe. En entendant ses lamentations, le cadavre s'informe du fond de sa tombe si c'est bien son âme qui est venue lui faire des reproches sur sa vie passée : là-dessus, le débat s'engage [2]. Au XIVe siècle le sujet fut repris par Guillaume de Deguilleville, qui place la scène du débat dans l'autre monde, au purgatoire, ce qui rend la situation encore plus forcée [3]. Il semble que le sujet dégénère dans ces remaniements postérieurs, et il n'en reste qu'un cadre fantastique dont la signification morale s'est altéré. C'est un fait curieux à signaler dans l'histoire de la légende en question que ce qu'il y avait de vraiment beau en elle comme idée et d'éternellement vrai, les angoisses de l'homme à l'approche de la mort, son vain désir d'éloigner l'heure fatale, tous ses actes durant la vie se présentant à sa mémoire et le jugeant, l'éternel conflit des aspirations de l'âme à un bonheur durable et des penchants de la chair vers les plaisirs à courte durée, tout cela constitue les plus anciens traits de la tradition. Nous avons pour ainsi dire assisté à la nais-

répliques du corps dans les légendes du débat. « Le discours d'un cadavre pourri répugne, dit-il, à une imagination saine. » Nous avons tâché d'établir que la situation où s'engage le débat dans les plus anciennes rédactions de la légende n'était pas conforme à celle qui est exposée dans le poème anglo-saxon; par conséquent la remarque de Rieger ne se rapporte qu'aux versions postérieures et altérées de la légende.

1. *Zeischr. für Rom. Phil.*, IV, 75 et suiv.: 365-366.

2. Stengel, *l. c.*, strophe 12 :

Une voix oi cum fu del corps.
Ne sai que fu, si dit delors
al espirit :
« Quei estes vous qe apertement
La vie que menai folement
avetz descritz ? » *etc.*

3. Voy. sur « Le pèlerinage du corps et de l'âme de Guillaume de Deguilleville » : P. Paris, *Les mss. de la Bibl. du roi*, III, 239-246, VI, 350-358; Will. Ald. Wright, *The Pilgrimage of the Lyf of the manhode from the french of Guill. de Deguilleville* London, 1869; Nathan Hill, *The ancient poem of Guill. de Guileville entitled « le pelerinage de l'homme » compared with the pilgrim's progress of John Bunyan*, London, 1858; Kather. Isabella Cust, *The book of the Pelegreniage of the sowle translated from the french of G. de Guileville and*

sance d'un nouveau mythe dérivant de ces données ; il se présente sous un aspect de plus en plus fantastique à mesure que le fond des idées primitives va s'altérant.

TH. BATIOUCHKOF.

APPENDICE

LA LÉGENDE ATTRIBUÉE A MACAIRE D'ALEXANDRIE D'APRÈS LE MANUSCRIT DE ROME

Bibl. nat., n° 2096 (52), provenant du monastère de Nonantola, XIe-XIIe siècle.

[f. 193] Cum divinorum miraculorum, fratres karissimi, representatio nostre humilitatis ac bonitatis sit informatio, audiamus quid Macaris qui curam gerebat animarum in Alexandria, quibusdam verba faciens, se a quodam fratre monacho in excessu mentis posito audisse peribetur. Erat quidam dives nimis qui quantum divitiis habundabat tantum sceleribus exuberabat. Hic vite sue finis (*sic*) videns esse accessum tandem se talia commisisse pertimuit. Cumque eius anima miseri corporis ad hostium depulsaret et non audens egredi dolore nimis extuaret, vidit demonum globum ante sui presentiam preparatum minitantium et dicentium : « Quid est hoc, quare nos moramur ? Forsitan venit angelus Michael cum angelorum [plebe] ut nos opprimat et illam animam quam per annos multos in nostris vinculis constrinximus nobis eripiat. » Tunc unus de nefanda demonum plebe subiunxit : « Nolite timere, nostra est. Ego scio opera eius ; ego semper cum illa die noctuque permansi. » Tunc (m)estuans illa misera anima dicere cepit : « Heu me,

---

printed by W. Caxton in 1483, London, 1859. Le débat du corps et de l'âme est dans la seconde partie du poème, intitulée « le pélerinage de l'âme séparée du corps » ; voy. le ms. de Londres, mus. brit., add. 22937, f° 96 v° 98 (c'est la seconde rédaction du poème). Le pèlerin rencontre un lieu plein d'os :

De plusieurs corps la gisans mors,
Entre lesquels je vi du mien
Les os que tantost congnus bien.

Malgré la puanteur qu'exhalent les ossements, l'auteur ne veut pas passer outre et commence un dialogue entre l'âme et le cadavre :

« Es tu, dis je, le corps meschant,
Tres vil, tres ort et tres puant,
Viande a vers et pourriture,
Horrible et laide creature ? *etc.*

Le corps se soulève pour répondre et rejette sur l'âme l'accusation d'avoir mené une mauvaise vie. Le débat est terminé par l'intervention de l'ange, disant qu'il convient aux âmes damnées de se disputer avec leurs corps, mais que, celle du pèlerin étant au purgatoire, elle n'a qu'à laisser son corps en paix.

heu me, quare unquam in corpore illud tenebrosum et pessimum ingredi merui ! — Ve tibi, misera anima, quare pecunias et alienas facultates et substantias pauperum tulisti et congregasti in domo tua ! Tunc bibebas vinum et nimis decorasti carnes tuas illustrissimis vestibus et pulcherrimis. — Tu eras fecunda, o caro, et ego maculenta ; tu eras virens et ego pallida ; tu eras hillaris et ego tristis ; tu ridebas et ego semper plorabam. Modo eris [f. 193 v°] esca vermium et putredo pulveris, et requiesces modicum tempus, et me deduxisti cum fletu ad inferos. » Tunc cepit corpus mutari et facies sudare ad hostium corporis[1]. Tunc dixerunt qui custodes erant[2] : « Apprehendite eam et pungite oculos illius, quia quicquid vidit sive justum sive injustum omnia concupivit. Pungite oriclos illius, quia quicquid desiderabat sive ad manducandum sive ad bibendum sive ad loquendum nunquam parcebat. Pungite cor illius, ubi pietas nec misericordia nec caritas nec bonitas unquam ascendit. Pungite manus et pedes illius, quia ad malum faciendum currebant. » Tunc extraxerunt animam miseram a corpore cum gemitu et dolore ; tunc levaverunt eam super alas suas tenebrosas. Dumque esset in itinere anima illa, vidit magnam claritatem et dicit : « Ubi est ista claritas ? » Responderunt demones : « Nonne cognoscis patriam tuam unde existi quando fuisti in peregrinatione ? Dum hic fuisti, non nobis abrenuntiasti et pompis nostris per baptismum et signum Christi ; audisti prophetas, audisti apostulos, audisti sacerdotes et non cessabas a malis ; Christum in labiis tuis nullo modo nominabas, erat enim cor tuum longe ab illo. Modo transis per priuitam[3] (?) patriam tuam et non ibi requiescis nec ullam istorum bonorum presentium leticiam consequeris. Modo audis choros angelorum, modo audis claritatem sanctorum et non ibi habitas, sicut et nos non facimus qui de paradiso eiecti sumus in perdictione[m], et tu eris nobiscum usque in sempiternum. Usque nunc fuisti in peregrinatione, modo eris in perdictione, ubi in multorum impiorum societate permanebis. » Tunc cepit illa misera cum dolore et gemitu, cum fletu et lacrimis dicere : « Heu me miseram quare unquam fui creata, aut quare perexi in Egiptum et dereliqui claritatem illam [f. 194], unde sine macula exivi ! Modo video illam viam spaciosam de qua in evangelio legitur que ducit ad vallem perdictionis ! » Erat ibi diabolus preparatus in similitudine draconis. Aperiens autem fauces suas strictissimas et degluciens, eam evomuit in calidissimum ignem ubi cum sibi consimilibus venturum expectaret judicium.

1. Il y a ici, à ce qui semble, une lacune : l'âme voulait probablement sortir par la bouche du corps, mais l'ange de la mort ou les démons lui barrent le passage, comme dans l'homélie irlandaise dont il a été question plus haut.

2. Il n'est guère probable que ce soient les démons qui aient proféré ce qui suit : l'ordre de châtier les membres du corps doit avoir été donné ou bien par l'ange gardien, mécontent de la conduite du défunt, ou bien par Dieu.

3. Peut-être : *prenatam* ?

Tunc excitatus monachus ille et iterum sopore depressus et in monasterium cenobitarum ductus vidit monachum egrotantem et nullius curam habentem, erit enim pauper nimis pannis vetustis involutus maculentus et pallidus; nec iuvenis erat ex toto nec senex : erat enim paciens valde. Tunc frater ille audivit voces angelorum venientium et circumstantium illi egroto. Illic anima domini venit ad ostium corporis sui : « Ecce iam nos separabimur, ecce iam derelinquemus mundum ! ecce iam tollet nos dominus et pater noster de magna paupertate habita ! Patientes expectasti horam istam in qua luctus et fames et sitis et frigidus finirentur. Quando tu eras esurìens et siciens, ego repleta cibo et leticia ; quando tu eras gracilis et pallidus, ego illaris et leta. Modo gracias ago domino meo quia per te evado tormenta sevissima. Modo tu requiesce modicum tempus in pulvere et ego in requie, donec simul in gloria resurgemus. » Tunc cepit mutare colorem : antea habebat colorem cinerium, tunc cepit rubere, erat enim vultus illius hilaris. Veniensque unus de fratribus nunciavit aliis dicens : « Pauper ille transivit. » Veniebant ibi pauci neque illum lavabant neque vestiebant quia fetens erat. Tunc exiens anima et occurrens angelus Michael tangebat eam, quia nemini fecerat lesionem. Tunc levaverunt eam super alas suas splendidissimas et decantabant canticum spiritalem duo miti[f. 194 v°]re [1] simul (?). Que cum sic ab angelis deportaretur vidit a longe magnam claritatem et dixit : « Que est ista claritas ? » Tunc responderunt angeli : « Cognosce dulcissimam patriam tuam, unde sine macula existi et verum sine macula ad illam reverteris. Modo audis canticum angelorum, modo vides gloriam sanctorum, modo sentis meritum (*sic*) tuorum suavitatem. » Tunc dixit illa anima cum gaudio et leticia : « Tam magnam claritatem, tam dulcem leticiam, tam fecundam patriam nunc mihi contigit introire ? » Responderunt angeli : « Pro tua bonitate et mansuetudine; pro eo quod in omnibus operibus bonis fuisti ; pro eo quod in tua paupertate nunquam murmurasti ; pro eo quod fratri tuo non detraxisti ; pro eo quod ebrietatem, nec luxuriam, nec homicidium, nec ullam culpam commisisti ; pro eo quod panem tuum et aquam cum leticia sumpsisti ; pro eo quod, quando ad dominum orabas, non pro te solo, sed pro omnibus lacrimas fundebas ; pro eo quod linguam tuam a malo continebas ; pro eo quia quod tibi noluisti alii non fecisti ; pro ea quod non tantum inferum timebas, verum etiam Christum dominum nimis desiderabas affectu. » Tunc perduxerant illam gaudentem in locum regfigerii ubi multorum est requies ; tunc ille angelus benignus qui eum adducebat permansit illuc unde exivit.

Et ille expergefactus narravit fratribus omnia que viderat et audierat, quam requiem consequi mereamur prostante domino nostro Jhesu Christo qui vivit et regnat in secula seculorum !

---

2. Peut-être : [o]re ?

NOUVELLES CATALANES INÉDITES [1]

(FIN)

IV

LE HARNOIS DU CHEVALIER

POÈME ALLÉGORIQUE DE PEIRE MARCH

Ce poème est le plus long de ceux que renferment les feuillets détachés frauduleusement du manuscrit de Carpentras par Libri. C'est aussi l'un des plus édifiants, puisqu'il a pour objet un enseignement religieux et moral. Mais ce n'est pas le plus intéressant. L'auteur s'est proposé de disserter sur les vertus, et comme son pieux traité s'adressait à un seigneur, qui malheureusement n'est pas nommé, il a eu l'idée de figurer chacune des vertus dont il parlait par une des pièces de l'armement d'un chevalier. L'idée n'était pas nouvelle. Avant lui, elle avait été mise en œuvre par Robert de Blois, dans son *Enseignement des princes* [2], par Jean de la Chapelle, ou de Blois, dans le *Conte* du barril [3], par Guyot de Provins, l'auteur de la *Bible*, ou du moins par son continuateur [4]; par l'auteur du poème anglo-normand

1. Voy. *Romania*, XIII, 264, et ci-dessus 193.

2. Voy. *Romania*, XVI, 35.

3. Bibl. nat. fr. 1807, fol. 131-142; l'exposition symbolique de la signification des armes se trouve à la fin, fol. 139 *d* et suiv. — Une autre copie du même conte se trouve dans le ms. Phillipps 3643, à Cheltenham; voy. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1re partie, 160.

4. Le poème auquel je fais allusion a été signalé par Scheler (*Notices et extraits de deux mss. français de la Bibl. Turin*, p. 86; extrait du *Bulletin du Bibliophile belge*, t. II) dans un ms. de Turin où il fait suite à la *Bible* de Guyot. De même dans le ms. B. N. fr.. 25437, fol. 18. D'autre part ce

intitulé *Le chevalier Dieu*[1]; par Jacques de Baisieux, dans le *Dit de l'épée*[2]; par l'auteur inconnu d'un poème provençal, de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, que citent les *Leys d'amors*, I, 118-122; par son compatriote Raimon Lull, dans le cinquième chapitre du *Libre de l'orde de cavayleria*[3] et probablement par bien d'autres écrivains en langue vulgaire, sans parler des théologiens écrivant en latin[4]. — Le point de départ de toutes ces ingénieuses compositions a probablement été fourni, comme on l'a déjà remarqué, par ces paroles de l'Epître aux Ephésiens (VI, 13 ss.) : « Accipite armaturam « Dei, ut possitis resistere in die malo et in omnibus perfecti « stare. State ergo succincti lumbos vestros in veritate, et « induite loricam justitiæ, et calceati pedes in præparatione « evangelii pacis; in omnibus sumentes scutum fidei, in quo « possitis omnia tela Nequissimi ignea extinguere; et galeam « salutis assumite, et gladius Spiritus, quod est verbum Dei. » Depuis longtemps, d'ailleurs, et bien avant qu'il fût question de la chevalerie, l'Eglise avait assigné une signification symbolique aux vêtements sacerdotaux, que l'on appelait parfois « les armes de Dieu ». Seulement l'explication symbolique des armes du chevalier est loin d'avoir la même fixité. Elle varie indéfiniment selon la fantaisie des auteurs, et si deux d'entre eux se rencontrent pour donner à l'une des armes la même sigification, c'est probablement une coïncidence fortuite.

Le tableau suivant résume les explications imaginées ou adoptées par le poète catalan :

---

poème se trouve isolé dans le ms. de l'Arsenal 5201 (voy. *Romania*, XVI, 58) et dans le ms. La Clayette (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1re partie, 34). Comme dans ce dernier ms. il est suivi de cet explicit : *Explicit Bibliotheca Guiot de Provins*, on peut croire que la continuation, renfermant la description allégorique de l'armure du chevalier est aussi de Guyot de Provins ou du moins passait pour être son œuvre.

1. Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1880, pp. 57-62.

2. Scheler, *Trouvères belges*, I, 175-82.

3. Ed. Aguilo (1879), p. XXIII; cf. *Histoire littéraire*, XXIX, 363,

4. Voir notamment le sermon traduit par l'abbé Bourgain, *La chaire française au XIIe siècle* (Paris, 1879), p. 216-9. Sur ce sermon qui a été attribué à Hugues de Saint-Victor et à saint Bernard, voir Hauréau, *Les œuvres de Hugues de Saint-Victor*, 2e éd., p. 225.

Bassinet, humilité.
Camail, abstinence (contre la gloutonnerie).
Cote d'armes, patience.
Jacque, amour du prochain.
Braies de mailles, chasteté.
Cuissards, *grèves*[1], *souliers*, contre la paresse.
Gantelets, largesse.
Targe, vergogne.
Enseignes, reconnaissance.
Glaive (pique), sagesse.
Epée, justice.
Couteau, miséricorde.
Hache, courage.
Selle, foi.
Bride, crainte de Dieu.
Eperons, persévérance.

L'auteur ne nous a pas fait connaître le nom du « haut seigneur », à qui, dans son prologue comme dans son épilogue, il présente sa composition. C'était, selon toute apparence, un seigneur laïque, un chevalier. En revanche, il s'est nommé (v. 1252), et le nom qu'il portait, Peire March, nous est connu d'ailleurs. Mais ici le nom ne suffit pas à établir l'identité. Nous connaissions déjà deux poètes appelés Peire March. L'un, le moins obscur des deux, est le père du célèbre Ausias March, né vers 1395[2]. Il était trésorier du duc de Gandia. Il fit son testament en 1413. Feu Milà a publié quelques vers de ses poésies[3]. L'autre, un peu moins ancien, était trésorier d'Alphonse IV d'Aragon en 1420. Torres Amat[4], qui le distingue du précédent, ne signale aucune de ses compositions. J'avoue que je serais fort en peine de décider auquel de ces deux personnages il convient d'attribuer le poème publié pour la première fois dans les pages qui suivent. J'ajouterai même que je consentirais sans difficulté à le concéder à un troisième Peire March inconnu jusqu'à ce jour. Cette dernière supposition est d'autant plus admissible que le nom de March paraît avoir été assez répandu dans le royaume de Valence.

Le poème me paraît être de la seconde moitié ou du dernier tiers du XIVe siècle. Tandis que les autres poèmes du ms. de Carpentras sont en vers octosyllabiques, celui-ci est en vers de

1. Jambières en fer; voy. Quicherat, *Hist. du cost.*, pp. 212, 237.
2. Voy. *Romania*, XVII, 188.
3. D'abord dans le *Iahrbuch f. rom. u. engl. literatur*, V (1864), 153-8, puis, avec quelques suppressions, dans sa *Resenya historica dels antichs poetas catalans* (Barcelone, 1865), pp. 16-8.
4. *Memorias para ayudar a formar un diccionario critico de los escritores catalanes*, art. MARCH (*mossen Pedro*).

six syllabes. Cette forme est, comme on sait, assez fréquente en ancien français[1]. Il y en a aussi des exemples en provençal[2], mais en catalan, elle est assez rare. On la retrouvera dans l'*Histoire de Frondino* (ci-après, n° v). Elle a été aussi employée par un certain Vincent Comes, auteur, d'ailleurs inconnu, d'une *nova rimada*, dont Milà y Fontanals a donné quelques extraits[3]. La distinction entre l'*é* et l'*è* est moins rigoureuse que dans les poèmes précédemment publiés d'après le même manuscrit. Il y a mélange des deux sons (qui probablement n'en faisaient plus qu'un pour l'auteur) aux rimes des vers 225-6, 437-8, 709-10, 901-2, 1019-20, 1083-4. Mais en un bon nombre de cas, la distinction est bien observée.

A vos, mout aut senyor, (*f.* 12)
Car èts digne d'onor,
Cuy so tengut servir,
Ay aüt en cossir
Queus poxés servey far,
E ses gran acordar
Pensey quel vos fazés
D'un acabat arnés
Del cap al pès complit,
Gint fayt e ben polit,
Segons mos sens divisa,
Ffayt a la nobla guisa
De França [e] de Gascunya;
E si bé vostra punya
Metèts en luy gardar,
Queus en vullats armar
Cascus jorns dretxamen,
Nous cal esser temen
Dejus el prendats mal;
Er nul home reyal,
Comps, vescomps ne baro
Ne cavaler tan bo
Non veyréts en la terra;
Es en pats e en guerra
Seréts de mal stort, * (*b*)
Que no tembréts la mort
Queus puxe soptos pendre,
De que nos pot defendre
Home jove ne veyll.
Gardats lo de roveyll,
Car beyll se vol tenér
Ez armar ab plasér
Ernés de tal abtesa,
Gentil ab fortelea,
Ffort beyll e ben stans.
E diray vos anans

20 Er *sic; corr.* E? — 24 *Le copiste avait d'abord écrit* Ne en p. ne; *il s'est corrigé.* — 25-6 *Ms.* storts-morts. — 34 *Il faudrait* fortelesa, *mais* fortelea *se retrouve souvent plus loin, v.* 172, 215, *etc.*

1. Voy. *Romania*, XVII, 389.

2. Par ex. l'*ensenhamen* de Garin le Brun, celui de Serveri de Girone, les épîtres de Guiraut Riquier, et la plupart des pièces du ms. de Wolfenbüttel.

3. *Poètes catalans*, *Les* « *noves rimades* »; *La* « *codolada* », p. 34. La notice de Mila est superficielle, et ne nous apprend pas à quelle époque cette nouvelle doit être rapportée. Je suppose qu'elle est du xve siècle.

Quin arnés vos tremet.
Primer un *bacinet*
Fort beyll e ben dressat
Ab son *capmayll* pausat
Dins *scoffa* doblada
E *cota* ben taylada,
De bon asser e fi;
E *jaques* atressi (*c*)
Ffort e de bona tayla;
E les *bragues* de mayla
Nom son axoblidades;
Cuxeres ben taylades,
Greves e *sabatos*
[Vos daray per rasos]
Tals com mester vos fan,
Que nous fassan afany
D'ermar vos en tot jorn,
Ans hi trobéts sajorn
Eus [en], vullats garnir.
E per que reluïr
Devèts sus tots reyals,
Vos don *sobresenyals*
Al cors fayt de bon tayll,
Si que gés nous defayll
Arnés pel cors defendre.
Mas per altruy ofendre
Avèts tan bé mester
Un fort *glavi* d'asser
Ab asta leus e granda,
Per que la gent truanda
Metats de luny a terra, (*d*)
E *spasa* de guerra
Ffort, taylant ez aguda,
E pel mig squenuda,
Que no puxa trencar;
E no y dey oblidar
Colteyll poc e taylan
Ez *atxa* bela e gran
Ab que puxats ferir.
Encaraus vull servir
D'una trop gentil *ceyla*
E de *brila* fort beyla
E d'*esperos* daurats.
E si vos demandats
Co nous tremet cavayll,
Stau car de bon tayll
No l'ay aqui tancsés
Ne tan ricos arnés
Metés hom jus l'esquina;
Pero per rao fina
Vos mostraray avan
Lo cavall bel e gran
Qui l'arnés portara, (*f.* 21)
Que gés no cansara
Per nul afany quel dèts,
Mas tany se queus gardéts
Nous posqués sobrependre
Cavalcan ne y descendre
Si queus regiscatz pla,
Quez ell vos durara
Mentre la vidaus dur.
Un pauc o dic scur
Mas beu[s] sclariray.
Senyor de prèts veray,
Tany si que la fayço
Del bacinet queus do,
E puys de tot l'arnés
Vos diga tal com és
E lur proprietat.
Primer d'umilitat
Vos don lo *bacinet* (*b*)
Lo qual es fort e net,

37 *Ici et ailleurs un blanc de quatre lignes a été ménagé, sans doute en vue d'une rubrique qui n'a pas été écrite.* — 41 *On lirait aussi bien* scoffa, *mais cf. v.* 232. — 50 *Vers omis par le copiste, et restitué d'après le v.* 404. — 58 *On s'étonne de voir l'auteur passer aux* sobresenyals *sans avoir annoncé les gantelets et la targe dont il devrait être question ici; voir vv.* 446 *et* 526. — 70 squenuda, *cf. v.* 682 scanuda. — 83 *Corrompu?* — 94 ne y, *corr.* n'el? — 107 *En marge*: Humilitat.

Luzent e bel e clar,
Leüger, que del portar
Jamay nous canseréts,
Ans com plus lo portéts
Ne seréts plus aysit,
Plus bell e plus grasit
De tots cells quius veyran
E dels quius ausiran
Parlar en algun loch.
E saubètz de cuy moch
Humilitat avér,
Perque la deu volér
Tot hom comunament?
D'aycel omnipotent
Veray Deu Jhesu Crist
Qui per lonc temps fo vist
Ab humilitat pura,
Car, segons l'Escriptura,
La virtut sobirana
Per qu'el prés carn humana
De la verges Maria
Ffo car la conexia (*c*)
Plena d'umilitat.
E pus que ben lassat
Lous ajats una véts,
Ja puys nol lexaréts,
Tant plasér vos dara
E mays vos gardara
D'erguyll, un pecat vil
Qui de so dret still
És de ferir al cap,
E nul hom tant no sap
Que s'en puxa defendre,
Mas humilitat pendre
Don sial cap garnit :
Ab aytant èts garit
D'aycel mal e defés,
Que per naguna rés
Nous pora tenir dan,
E seréts fayt semblan
Per humiltat a Deu.
Aqui és trop de greu
Vesér hom erguylos,
E mostrens bé rasos (*d*)
Que mils dejam star
Si volem cossirar
De que Deus nos formèt,
En après cant nos dèt
A tots egual nexensa,
Que no féc diferencia
D'un rey a un vila,
E an axi morra
E axi viu al mon
Suffren dels mals que y son
Mays e menys, com s'avé.
Doncs, pus que Deus nosfé,
Humils devem essér,
E dèt nos un essér,
A tots cominalment,
Nons devem foylament
Uns mays c'autres presar;
E ceyll a cuy donar
Vol Deu granda riqueza,
Bontat e fortelea
De cors o de linatge,
Deu mays tot son coratge (*f.* 22)
Avér humils vas luy,
Si com seyll que d'autruy
Pren tots jorns de grans bés
Plus deu star sotsmés
C'aycell qui tant non pren.

Un *capmayll* verament
Vos do pel coll gardar,
Que nous puxa mal far
Pecat de glotonia
Qui per gran maestria
Va sus al coll ferir,
Que pus leu puxal tir
Si pot hom sobrependre.

---

133 Lous *pour* lo vos. — 137 *En marge* : Superbia. — 183 *En marge* : Gola.

Lo capmayll qui defendre
Vos pot senes temense
És veray' abstinensa
De trop beur' e menjar, (*b*)
Car mays val endurar
Trop ultra son volér
Que no, part lo podér,
Menjar un pauch mosseyll;
E tostemps pus isnell
Ne seréts e pus fort.
E rés tant a la mort
No vey cuytar la gent
Que menjar folament
E beure part mesura.
Pero vejats la cura
Comuna de tot mal :
Rés del mon tant no y val
Cant fay bon' abstinença.
E placieus nous vença
Lo plasér nel delit
Qui de leu és falit,
El mal és durador,
Car mantes véts dolor
Porta pera tostemps,
És ab lo mal ensemps
Qu'en seréts difamat.

Al capmayll per rictat, (*c*)
E per mays fortalea,
Se tany que sia mesa
Una *scoffa* dejus,
Es un' autre dessus,
Per ques tinga pus clar.
La dejus deu star
Que mengéts netament,
No pas glotonament,
Lege ne dissoluda,
E a hora deguda,
Segons quel temps requer
E y és vostre volér.
No vullats trop virar
En far n'apareylar
Trop curiosament,
Car sol lo pensament
És causa mal stan.
La coffa gen portan
Que dessus pausaréts
És que pauc no parléts,
Car trop és avol fayt
Qui de manjar té playt (*d*)
Ne de beure atressi,
E sobre lo cami
Pera usar ne mal,
Car la lenga es senyal
Desso quel cor desira.
Lo capmayll, qui bel mira,
És trop bell deportar,
Mas vullats vos n'armar
Ab l'escoffa doblada.

La *cota* ben taylada
De bon asser e beyll,
Fort e ses tot roveyll,
És vera paciensa
Ffayta per excellensa
Per gardar vostra cors,
Axi dins com defors,
De mortal pecat d'ira
Que pauch ne molt nous fira
Neus puxa dan tenér,
Don viuréts ab plasér
Tant com viscats al mon,
Car del tot gasta [e] fon (*f.* 23)
Ira lo cors e l'arma
Aycel qui ben no s'arma
D'aycesta cota fort.
Ira fay a la mort
Cuytar ceyll qui les dona;
Ira fay la persona
Lunyar de bons amics;
Ira fay anamics
Tot jorn multiplicar;

---

190 *En marge* : Abstinencia. — 225 *En marge* : De viandes. — 263 *Corr.* C. cui es d.?

Ira fay tot jorn far
Als senyors falimen,
Don leu a perdiment
Venon per lurs errades;
Ira mantes vegades
Ffay hom renegar Deu,
Mal dizen lo nom seu
Ez hom matex ocir,
E cascun jorn bastir
Batayles e discorts,
Don moren e son morts
Mants homens e morran,
E vivent ne perdran (*b*)
D'est mon joy e plasér;
E vida ses avér
D'est mon joya perduda
Tench per vida perduda.
E non diray plus als,
Car per ré tots los mals
Que ira fay no pux dir;
Mas queus plaça garnir
D'aycesta beyla cota
Qui entre tants de bés nota
Com de mals ira fay.

Le *jaques* vos daray
Fort bel e ben ricos,
Tal cos pertany a vos
Portar adretxament,
Que gés d'aur ni d'ergent
No pot essér tan bell (*c*)
E fort, que null cayrell
Nous fara mal d'enveja
Qui mortalment garreja
Los senyors qui vuy son
Mays qu'autres gents del mon,
Don val menys lur valor.
Lo jaques és d'amor
Ques aiats neta [e] pura
A tota creatura,
C'axiu dits nostra ley
Que nagus no envey
Lo bé d'autruy per ré,
Ans li vulha hom tant bé
Com assi matex vol.
Envege porta dol,
Marriment e tristor,
Languiment e dolor
A ceyll qu'ab sé la pren,
E gés l'autra no sen
Del greu mal qu'eycell passa.
E per nul temps nos lassa
Enveyos de mal dir, (*d*)
E no pot gés sofrir
C'om diga bé d'autruy
Qu'és un fayt qui destruy
L'om el fay pelagniu,
De mal azaut squiu,
Ffals e monsoneguer,
Iros e mal parler,
Plé de tota rancor.
Mas lo jaques d'amor
De tot vos gardara,
Que gés nous nafrara
Enveje de son dart,
Don auréts bona part
Ab Deu en paradis
Qui vol ez amels fis
Ques amon finament,
En seréts per la gent
Ben volguts e amats;
Car tal proprietat
És d'emor que nos pert
Don per lonc temps de sert
Senyor amat no fo. (*f.* 24)

Les *bragues* qu'eu vos do,
De mayla, son trop netes,

---

283 perduda *est évidemment fautif; corr.* leguda? — 299 *En marge* : Envege. — 302 qu'autres, *ms.* qntes, *avec un* titulus *sur l'*n. — 334 amels *pour* ama los.

Mas son un pauc stretes
En lo comensament,
Es après verament
A qui no'n ha portades;
Mas quant un pauc usades
Les aiats de portar,
No les volrets lexar,
Tant n'aurets gran plasér :
So es castadat avér
E pura continensa,
Si que per rés nous vensa
Lucxuria mortal
Qui és pecat fort mal
E desplazér a Deu,
Per lo qual vé de lyeu
Mal a tota persona. (*b*)
Si tot naturaus dona
Ceyll volér e desir,
Nos devem corregir
Lo volér per raho,
Pus a Deu no par bo,
Ans l'és greu certamen,
Car exprès mandament
Nos en fech en la ley;
Mas ha nos dat remey
Quens en porem defendre,
So és que pugam pendre
Muyller per aycel us,
Ab la qual pot cascus
Senes pecat usar.
Doncs placeus que portar
Les vullats fermement,
Car bon comensament
Ffay bona fi venir.
E si y volèts fogir
Senes passar afan,
Ffermats vostra talan
Que per ré nou faréts, (*c*)
E gen vos gardaréts
De gran avinentesa.
E per major noblea
No'n parléts fadement
Ne gés gran parlament
No'n sofrats denant vos,
Cant lo cors voluntos
De fer ceyla faena,
Perill es no l' ensena
Lo parlar e l'ausir.
No vuyll gés gayre dir
Dels mals d'aycest pecat :
Mant hom say n'és stat
Enganat e trahit,
Mort e envilanit
E vengut a paubreyra
Per la falsa maneyra
De les enganayrits :
Caps e sims e raysits
És de mantes faylides.

Cuxeres, ben fabrides,
Greves e *sabatos* (*d*)
Vos daray per rasos
Tals com mester vos fan,
Que nous fassen afan
D'ermar vos en tot jorn,
Trobar hi éts sajorn
Per tostemps en portar,
Que nous puxa nafrar
Lo pecat de peresa.
L'arnés és de proesa
Ques tany que aiats vos,
Que per rés ocios
No stiats jamay,
Car molts vicis atray
Cest pecat de peresa.
La primera malea
Es que toyll servir Deu,
Car trop li és de greu

---

358 de lyeu, *ms.* del yeu. — 360 *Corr.* naturans? — 389 *Corr.* Es de c.? — 403-4 *Ces deux verssont à peine lisibles, une mouillure ayant fait pâlir l'encre. La fin du premier est restituée par conjecture plutôt que lue.* — 416 *Ms.* C. per m.

Perexos de servir. (*f.* 25)
Al mon, no m'o cal dir,
Si tenen prou arés :
Pus quel ventre plé és
Tenguen e bon lit moyll,
Quis vol se trench lo coll
Per honor conquerér !
E son d'avol sabér,
Oblidos, necligents,
E molts mals pensaments
Ques an dins lur coratge,
E volpeys per usatge
Que no y poden als far,
Don leu a freturar
Venen de gran riquea.
Doncs plaents de proesa
Vullats far vostre arnés
De cambes e de pès,
E nous calra rés tembre,
Tant com proesaus membre,
Perea mal vos fassa,
Quels grans senyors atrassa
De lur podér soven (*b*)
Per gran delicamen
Ques volon dar al mon,

Los beylls *ganteylets* son
Atrempada larguea,
Que pecats d'averesa
Nous fira per les mans
Per cuy los senyors grans
Son nafrats malament.
Enquer tot' autre gent
N'es un patit nafrada,
Mas non es afoylada
Tant quels grans senyors so,
Qui sens tota rayso
La tenen en lur hostal,
E per ré pus de mal
No lus pot avenir.
E plaça vos ausir
Lo mal qui'n sdevé : (*c*)
Avar trenca sa fé
Per un diner soven,
Donan fals jutgamen,
Mentin e perjuran;
Avar sol lo talan
No pot mays sadoylar;
Avaresa fay far
Robaments e greus morts
E soven de grans torts
Lay on podér li basta;
Avar tot hom degasta
Per acrexer lo seu
E no tem gés a Deu
Ne ama hom del mon,
E ceyll jorn se confon
Que no pot argent pendre,
E no ausa empendre
Nagun fayt honoros,
E viu pus sospitos
C'autre hom qu'en lo mon sia.
Avaresa es via (*d*)
Plena de tots pecats,
Els reys que son stats
Deseretats al mon
Per averesau son
Mas que per autre rés,
Prenen sé del sotmés
So que far no devien,
Sper que no tenien
Ab lor de bona gen,
Car gés de lur argent
Nols volgren aver dat;
E senyor que tancat
Ten son tresor als seus,
Los anamics pus greus
Ne prendon a véts part.

---

436 plaents, *corr.* placeus? *Cf.* 288, 374. — 457 *Suppr.* lur? — 471 li *est surchargé ; peut-être faut-il lire simplement* y. — 486 avaresau *pour* avaresal. — 490 Sper, *corr.* E per. — 497 Ne, *ms.* No.

Donques dats vos regart
No prendats averesa,
E fets vos de larguea
Gantelets bels e bons,
Donan als grans barons
Segons qu'és lur valor, (*f.* 26)
Als cavalers d'onor
E a bons scuders,
A gents de tots mesters
C'ab vos auran a far.
E si nols podèts dar,
Al menys vos gardats fort
Que no prendats a tort
D'ome del mon pugesa,
Car antiga larguea
Vos sera denotat.
Un castich fon donat
Al ffigl d'un gran senyor
Qui per consegre honor
Volgue lo mon sercar,
Que per rés lo donar
Jamay no oblidés
Com trestots autres bés
Agés en oblidança,
Car per ré tant honransa
Nol podia venir;
Per que s'en deu garnir (*b*)
Tota reyal persona.

La *targu*'és bell' e bona
E fort, senes duptar,
A ceyll qu'en ben amar
Volra metre se punya.
La targu'és de vergonya
De mal affar ni dir,
E sius en plats cobrir,
Si ques tayn, dretxament,
Nous cal essér temen
Null vicius fassa dan,
Car, si cos tany denan
Tot l'altr'arnés pausar
La tarja per gardar
Tots colps per fortalea,
Deu esser denant mesa (*c*)
Vergonya per defendre
Cant lo cor vol empendre
De far un fayt o dir.
Premer devèts cossir
Si deu essér mals o bos,
E siats vergonyos
De tot fayt qui mal sia,
Si que per nula via
No vullats dir ni far;
E devèts plus gardar
La vergonya vas Deu
Qui tot o sap eu veu,
Que hom nos pot cobrir,
E deu se fort servir
Netement e leyal.
Vergonya és bon senyal
Miylor c'hom avér pot,
Car de cert per arlot
Es tengut qui no'n ha,
Es en luy no cabra (*d*)
Nul' autre virtut bona;
Don se tany és condona
Que la dejats avér.
Vos en deven cabér
Totes virtuts a massa,
Que no'n podèts gés massa
Avér per nulla ré;
Mas lonc temps de far bé
Per rés no leus donasséts,
Ans vos esforsasséts
Lay on venir volgés,
Per que gés nous tolgés
Vergonya far bon' obra,
Car d'aycest mon nons sobra
Al departir rés als.

Los beylls *sobresenyals*
Son vera conexensa

---

545 *Corr.* Si es o m. o b.? — 569 no leus, *corr.* nous?

La qual senes falensa
Deu avér tot senyor.
Enquer lo servidor
S'en deuria vestir, (*f.* 27)
Ço's que ben deu servir
Lo senyor qui bél fa,
Hoc cell qui fayt li'n ha
En algun temps passat.
Mas senyor d'aut stat
Nol[s] deu jamays lexar,
Ans los deu fort portar
Noblament e ricosa,
Car fort es odiosa
Desconexensa a Deu
E mostrech o [ben] leu,
C'un jorn sofrir no poch
L'angel en aycell loch
On se desconegué,
Ans tost lo'n remogué
El gitèt en abisme ;
E de mant bon regisme
Son stats remoguts
Se[n]yors desconeguts
A Deu e a lur gent.
Doncs siats conexent
A Deu del bé queus dona (*b*)
E a tota persona
Del servey queus fara,
E Deu crexér vos ha
Lo vostre senyoratge,
Vezent vostra coratge,
Qui luy coneix com deu,
E consegréts ne leu
Paradis près la mort
On és gauig e confort
Per lonch temps infallent ;
E tuyt vostre servent
Quius veyran tal senyor,
Que son conexedor
De mal e bé que fan,
En lo bé correran
E lexaran lo mal.
Axi com pel senyal
Qu'el[s] sobresenyals és
És conegut qui és
L'om en una batayla,
Tot an axi ses fayla
És senyor coneguts
E per noble tenguts (*c*)
Ques aia conexensa.
E no aiats temensa
Que Deu vos desconega
Per lonc temps, pus conega
Quel siats conexent,
Ne hom de vostra gent
May vos desconegués.

Er avèts tot l'arnés
Per vostre cors gardar,
Per queus vull declarar
L'arnés d'autruy ofendre.
Per *glavi* devèts pendre
Adreyta saviea,
E vejats quina abtesa
La savie' aduts :
Ffay hom apercebuts
D'eyço qu'és a venir
E de luy provezir
D'eyço c'om dege far,
E gardar d'enganar
E de essér enganat,
E met la voluntat (*d*)
D'om en obediensa,
E dona conexensa
De triar bé de mal,
E dona juy egual
En tots los fayts del mon,
Per que les savis son
Tostemps en stat gran.
Doncs axi com denan

---

592 mostrech, *plutôt que* mostreth, *cf.* demandech *v.* 728. — 616 son, *ms.* sots. — 641 *Ms.* saviea duts. — 647 *Ms.* enganats. — 653 *Ms.* On.

D'om[e] lo glavi ateny
E l'anamich empeny,
Quel fer el met a mort,
Ab saviesa fort
Farréts los anamics
De luny, per que mendics
Los na faréts tenér,
Car ab lur mal sabér
Nous poran gés farir;
E vull o tan bé dir
De anamics corporals
Com de sperituals
Qui nafron l'esperit.
Ja no pux avér dit
Tot lo bé qu'en luy és, (*f.* 28)
Mas cap es de tots bés
Saviea sens fayla,
Per qu'és de bona tayla
Lo glavi bel e bo.

Le *spaa* de fayso
Ffort, aguda, taylan,
És justicia gran
Que deu senyor tenér,
E per so deu avér
Ffort tayll e punta aguda.
Deu essér scanuda
Que no puxa trencar,
Car nos deu regirar.
Senyors per naguns dos
No deu gés far perdos,
Per precs ne per manassa, (*b*)
Mas justicia fassa
Tostemps segon dretxura.
E segons l'Escriptura
Deu li'n tal prou seguir,
En ceyl qui vol regir
En dretxura sa terra,
Que per nuyla fort guerra
May desbost no sera,
Que ans possehira
Son regna longament.
Ben és foyll verament
Qui dretura no té
Pus que tan bé li'n vé,
E pel revers gran dan,
Que no crey gés d'un an
Jol posqués del tot dir
Lo dan qui pot seguir
E deu a rey injust,
Mas per c'om no m'afust
Que fassa dictat lonc,
Me cové quel stronc
Per seguir mon procès. (*c*)

Misericordia és
Lo *colteyll* poc taylan,
E per so no és gran
Car no deu gra[n] estar
Tant que poxés vedar
Justicia tenér
Dedins vostre volér
Per avér gran statge,
Mas gardats qu'en l'usatge
No'n agués per rés tan
Que anès degastan
De tot en tot dretxura,
Mas ab voluntat pura
Perdonar a les véts;
E cant perdonaréts
Tot per honor de Deu
Qui vol perdonar leu
En la crots al layro (*d*)
Quil demandech perdo

---

692 En ceyll, *corr.* Ayceyll? — 694 *Ms.* forts. — 700 tan, *ms.* ten. — 704 dan, *ms.* deu. — 706 afust, *corr.* ajust? — 713 *Ms.* C. no es deu gra star. *La première lettre de* deu *était d'abord un* g, *qui a été corrigé. Il est évident que le copiste se préparait à écrire* gran, *omettant* deu; *qu'il s'est rectifié, mais a oublié d'effacer* és. — 723 *Corr.* perdonatz?

De trestots sos pecats.
E si no perdonats
A qui perdous deman,
Al menys vostra talan
Ne sia piatos,
No gés volenteros
A dar mort a les gents
Ne far cruels turments,
Car no tany de senyor
De regir ab rigor
Soptament ne cruel,
Car ceyll qui fec lo cel
E la tera nou manda :
Dretxura nos comanda,
Mas no gés crueltat.
Doncs aiats caritat
Car Deu la volc avér,
E nous donéts plasér
En donar a hom mort,
Si no ab gran acort
Que no puxats fugir. (*f.* 29)
E val mays trop faylir
En perdonar a gen
Que no injustament
Donar mort a fol us.
Abeyles an tal us
Que fan rey e se[n]yor,
Mas garden entre lor
Que no tinga fiblo
Per que, si es faylo,
No don[e] mort no dreta.

L'*abxa* bela e neta
Es forsa de coratge,
Que de nagun dampnatge
Nous donéts spavent,
Ans sforsadement
Prendats lo bés el mal,
Car nots e rés no val
A hom del mon paor, (*b*)
E de mays a senyor
Qui deu plus fort star
Per mils a contrestar
Als vicis d'aquest mon.
Car tant quant plus amon
Es hom en gran autesa,
Plus ha ops fortalea
Pels vicis contradir
E per mils a regir
Ses terres e son regne
Si que tan fortment regne
En lo seu, en l'estrany,
Que no troba gasany
En moure lo de brega;
Car nul hom qui conega
Un rey valent e fort
No pendra leu acort
En far son desplasér,
Car no y pora vesér
Son profit ne honor.
E nous donéts temor
De la mort qu'es comuna (*c*)
Ne de mala fortuna,
Qu'e les véts sdevé
Que mantes véts per bé
Vé mal, ayço es clar,
E Deu per castegar
Dona soven fort guerra
E mortaldat en terra,
Perdues e destrichs.
Doncs fayts que siats rics
De forsa de coratge,
E nous sera salvatge
Rés queus pux' avenir,

---

741 nou *pour* nos lo. — 767 A, *ms.* Al. — 780 *Corr.* trob hom? — 795 forts. — 795-6 *Cf. Marcabrun* (Dirai vos senes duptansa) :

Fams ni mortaldatz ni guerra
No fan tan de mal en terra...

— 801 *Ms.* puxa venir.

Ans o saubréts soffrir
Cos tany d'auta persona;
E si com l'abxa dona
Lo colp fort e pesan,
Ffaréts vos lo colp gran
Al demoni malvat
C'auréts fort contrestat
Al seu enganament,
E fort colp exament
Als anamics del mon.

Totes armes qui son
Pel vostre cors defendre (*d*)
E per autruy ofendre
Vos ay ja presentades,
Dretxament acabades
Segons mon pauc sabér,
Es a tot mon parér
Deuran vos bé star
Sius en volèts armar,
Car trop son de bon tayll.
La *ceyla* quel cavayll
Portara sus l'esquina
Ès fort rique e fina,
Qui noblament la té :
So es la sancta fé
Que tots devem avér
E fermement tenér,
Senes en ré duptar,
En ceyll qui, per salvar
Nos, volc del cel dexendre
Per carn humana pendre
De la Verge molt pura, (*f.* 30)
Don fec ultra natura
Car Deus [e] home fo,
E prengué pacio
En l'arbre de la crots
Per r[e]embra nos tots
De podér del dimoni

Qui ab fals stremoni
Avial mon confus.
Lo seu nom fo Jhesus,
Nom sant, beneyt e noble
E salvador del poble,
Car bé fo salvador,
Que per veraya amor
Volgre pendra la mort.
La ceyla deu essér fort
Al cavayll bé cinglada,
Que gés desenceylada
No deu jamay star,
E vos sus cavalcar
Ffort es adretxament,
Qu'en fayt ne en pensament
May no'n descavelquéts,
E que fortment gardéts
Los mandaments qu'el fé,
Car ceyll qui en ell cré (*b*)
Ben deu ses mans complir.

Beyles a mon albir,
La ceyla ben garnida,
Er vos daray la *brida*
Pel cavayll afrenar,
Quel puxats aturar
E far anar on deu,
So es temor de Deu
Que devèts aver granda
Per que naguna banda
Mala non vos aport,
Ans anéts dreyt al port
Car vos jamay dexendre
Del cavayll no podèts
Tant com lo mon stèts
O mentre aiats vida ;
Don cové qu'ab fort brida
Lo refrenéts tostemps
Per ques ab luy ensemps (*c*)

---

840 *Corr.* f. testimoni ? — 848 *Suppr.* La ? — 860 Beyles *pour* Baylei vos ? — 865 on, *ms.* en. — 874 *Corr.* T. com el m. ? — 876 qu'ab *ou* qu'eb ; *ms. avec un* qb *barré* ; fort, *ms.* forts.

No caiats la .j. jorn
O prengats tan avol torn
Que nous posqués manar
Al bon loc on anar
Devèts segons natura.

No vull plus avér cura
De tenir parlament
D'aycest enfrenament
Trous diga lo *cavayll*
Qui per lonc temps defayll
Que no sti' ab vos.
Los daurats *esperos*,
Que vos devèts causar
E jamay no lexar
Ne avér en oblidança,
Son de perseveransa
De ben a far e dir,
Car pauc se val regir
A l'hom .j. dia bé
Si l'autre jorn no té (*d*)
So c'a ben comensat,
Car per lo bé passat,
Si nol sec tota[s] véts,
Non deu avér bon prèts
Ne de Deu gasardo.
Los sperons queus do
Son bells e ben daurats
E son dreyts figurats
A ben perseverar,
Car ben deu hom brocar
Tostemps lo seu cavall,
Q[ue] stiers lo cor li fayll
De corrér e val pas,
E mantes véts atras
Torna per gran falsia,
O no sech ceyla via
Que deuria tenér.
Per que lo cavaller
Deu primer cossirar
Lo loch on deu anar
E ques met'al cami,
Puys broch de fi en fi
Per ayceyla carrera,
Ez ab aytal manera (*f.* 31)
Ès bon cavalcador.

Eres, mout aut senyor,
Vos ay dat tot l'arnés
Axi polit com s'és
Trobat en cest pahis,
Que no crey de Paris
Lo vis anc hom pus bel;
Doncs plaxeus que roveyll
No y dexéts per rés pendre,
Ans lo vuylats defendre
E tenir lo fort clar,
Car nos pot roveylar,
Mas pel fayliment vostre.
D'uy may se tany ques mostre
Lo *cavayll* bel e gran,
Ffort que per nul afan
Quel déts non er cansat :
So es la voluntat
Que xascun hom apren
En lo comensamen (*b*)
Que coneix mal e bén.
Vos saubèts que Deu fé
L'ome a sa semblansa,
Cors per significansa
Cant li donèt razo,
Non gés que de fayço
Lo fés a luy semblant;
E dèt li franch talant
De mal e bé obrar
So que gés no volc dar
A null autre animal.
Doncs hom per raso val
Plus que per voluntat,
Car tant bé ha Deus dat

---

880 avol, *ms.* avall. — 938 *Ms.* ffortz. — 946 Cors *ne donne pas un sens clair; corr.* Ço es, *ou* Ço's?

A l'animal salvatge
Voluntat e coratge
De beure et de menjar
E tots autres fayts far
Quels ordona natura,
Mas de Deu no ha[n] cura
Car no an conexensa
Ne an gés retinensa
Sobra la voluntat,
Per queus ay figurat (*c*)
Voluntat a cavall,
Ell hom tant plus defayll
Con voluntat segueix,
E tant con se regeix
Per raso es milor ;
Doncs es cavalcador
Sus voluntat rayso,
E per so senyor fo
L'om de tots animals.
Trestots los pus greus mals
Ques hom pot avenir
Son per no corregir
La voluntat iniga
Qui tostemps puny e triga
Que puxa derrocar
La rayso, don gardar
Se deu tot home fort,
Car pendria gran tort
Rayso cant és dejus
El cavall fos dessus,
Que és causa odiosa.
Vida fay perilosa
Tot hom qui o cossen, (*d*)
Car met a perdimen
So per qu'és fayt semblant
A Deu, e met avant
So don es fayt egual
Al pus brut animal
Qu'el mont sia format.

Tot l'arnés queus ay dat
Ffaréts anar pel fanch
Si del tot lexats franch
Usar vostra volér,
E nol poréts tenér,
Per naguna rés, bell,
Ans er plé de roveyll
E pus flac c'un lansol.
A ! com sera gran dol
Si tal arnés perdréts
Per que no cavalquéts
Fferm e dret e egual !
Un cavayll que no's mal,
Sil cavalcats tot jorn,
Mas nol donéts sajorn,
C'adoncs n'iréts par terra,
Car tot quant vey aferra (*f.* 32)
Si nol sabèts regir.
Nom cal gés sclarir
Si és fort e corren,
Car nos pot far lo ven
Pus tost puxa anar
E fort que gés cansar
Mal trazen nol podèts,
Mas tany se quel gardéts
Nous puxa sobrependra
Cavalcan n'el dexendre
Si queus regiscats pla,
Que ell vos durara
Mentre que vidaus dur.
So qu'eu vos dix scur
Ben creu que l'entendats,
C'aytant co'l mon siats
Seréts cavalcador,
Don profit e honor
Auréts sius regits pla.
Lo dexendra sera
Cant la mort hom pendra,
Don cové c'om dexenda

---

967 a, *corr.* ab ? — 968 tant, *ms.* cant. — 1002 er, *ms.* es. — 1010 *Lacune après ce vers* ? — 1018 gés, *ms.* gos. — 1020 quel, *corr.* queus ? — 1023 *Ici au contraire* quel *serait préférable à* queus. — 1027 que l', *ms.* qu *avec* titulus, *c'est-à-dire* queu.

D'aycest cavayll per forsa,
Que nos pot far n'estorza (*b*)
Home de nuyla ley,
Emperador ne rey,
C'a morir nol covenga;
Don es bon xascus prenga
En vida tal cami
Que la mort en la fi
Nol puxa sobreprendre
De cuy nos pot entendre
Quant ne com deu venir;
Per ques deu hom regir
Tostemps saviament
E tenir sforsadement
Cest cavayll embridat,
Car sola voluntat
És qui fay hom errar
Car vol tostemps usar
Dels vicis d'equest mon
Qui dret perdiment son
De cors e de sperit
Que sun fech infinit
Per avér be o mal,
Don segons lo jornal
Pendra xascus logers.
Ben deu far sos podérs (*c*)
Tot hom qui bel regesque
Per qu'en aconseguesque
Del mon prèts e valor
E profit e honor,
Qu'en aura sil reig pla,
Et puys, cant mort sera,
Ira en paradis
On aura Deus ses fis,
Gloria perdurable.
Si nou fay, lo diable
Aura prés per senyor,
Don turment e dolor
Non pot ja mays faylir.
Doncs plaça vos garnir
De l'arnés queus ay dat :
Bacinet d'umilitat
E *capmayl* d'abstinensa,
Cota de paciensa
Per garda[r] de rancor.
E lo *jaques* d'emor
Ricos e ben taylat,
Bragues de castedat, (*d*)
Et de mays tot l'arnés
De gambes e de pès,
De veraya proesa,
Ganteylets [de larguesa]
E *tarja* de vergunya,
Qu'és ernés qui l'hom lonya
De vicis e de mals;
E beylls *sobressenyals*
De bona conexensa,
Don és gran defalensa,
Qu'en paucs senyors s'es mesa;
Glavi de saviea,
Qui no és flach ni va;
Justicia és la *aspaa*
Qui sosté lo regnat;
El *colteyll* caritat,
Virtut de gran autesa;
E l'*apxa* fortelea
De cor a far tot bé;
E la *ceyla* de fé
Polidement garnida;
Temor de Deus la *brida*
Qui és fort ses duptansa; (*f.* 33)
E de perseveransa
De ben far *speros*.
Ffort és noble [e] ricos
L'arnés e clar e beyll;
Ben és foyll qui roveyll

1048 *Vers trop long; corr.* fermament? — 1058 Don, *ms.* Doncs. — 1065 sil, *corr.* sis? — 1076 *Prononc.* umiltat? — 1086 *La fin du vers est restée en blanc; la restitution est fournie par le v.* 447. — 1105 *Ms.* forts. — 1114 *Corrompu?*

Hi dege per rés pendre
Tant com lo'n pot defendre
Per enginy ne per art,
So que vey hom a tart
Hom que bel tinga net.
E saubèts com s'i met
Roveyll en cest arnés?
Cant voluntat no és
Per rayso ben regida;
Per sous done la *brida*
La pus fort qu'ey trobada,
Ques alguna vagada
Voluntat vol anar
Que nos vulla turar
Per rayso si com deu,
Que la temor de Deu
La ffassa star segura.
Ha! com es fort e dura (*b*)
Cesta brida qu'eu dich,
Que no's paubre ni rich
Que no dege tremir
Con pensa que morir
Li cové ses tot si,
Don aura senes fi
De sos fayts gasardos,
Car ben auran los bos
E tot mal li malvat,
E serem tuyt jutgat
Pels fayts que fem en vida,
Car pus l'arm'és exida
Del cors, no pot far ré,
Aytan pauc mal com bé,
Mas quel gasardo pren
Segons lo regimen
Quel cors aura tengut.
Don fort apercebut
Deuria tot hom viure,
Car gés nos pot scriure
Lo bé que passara
L'arma c'ab Deu sera,
Ne lo mal aytan pauc, (*c*)
Ceyla que en lo trauc
Caura del pou d'infern.
Bé és ops ques govern
Voluntat per razo,
Qu'estiers per cami bo
No pot per rés anar.
E vullats la pausar
La ceyla queus ay dada,
Car tot seria'n bada
Cant fariets de bé
Si doncs *ceyla* de fé
No avèts neta [e] pura,
Ceyla que la Scriptura
Sancta nos dits ens manda
Ques a naguna banda
Per rés no y vagen cort,
Ans sia dret e fort,
Al cavall bé cinglada,
Que gés desensalada
No sia per nul temps,
Ans ab la seyla'nsemps
Deu az hom la mort pendre.
E faray vos n'entendre (*d*)
Un aximpli fort clar :
Cant un home vol far
Ab son cavall gran saut,
E mays de baix en aut,
Deu be la ceyla strenyer,
Per ques al fort empenyer
Que fara lo cavall
Ell non vaja de vayll
E ques rompa lo coll ;
Cavalcador es foll

1121-8 *Ms.* forts. — 1133 ses tot si, *sans condition, forcément ; cf. l'expression française et prov.* sans nul si, *Scheler, Gloss. des Poésies de Froissart* ; Romania, X, 526, v. 66 ; *P. Cardinal*, Bel m'es qu'eu bastis, *v.* 4 (*Mahn*, Ged., *n°* 770), *et ci après, pièce V, v.* 52. — 1166 *Corr.* Que ja, *et lire au v. suiv.* no y vag' en c.?

Si garda no s'en pren :
Tot axi verament
Deu hom far a la mort,
C'un saut perilos fort
E gran li cové far,
Per que deu fort cinglar
Lo seu volér de fé.
Bé say qu'entendèts bé
Qu'el cel és nostre saut,
Si per nostre desfaut
No cazem en l'abis
D'infern, on senes fis
Auriem gran dolor; (*f.* 34)
E per nuyla foylor
No podem tant errar
Lo saut c'avem a far
Con duptan en la fé
Que sancta Sgleya té.
Per que hom chrestian
Lo servey met en va
Qui sens fé Deu serveix
Qui lo cor d'om conceix
Mils que hom de cuy és.
E cant naguna rés
Lo cor az hom no vol
Clar e bell com lo sol,
Leyal e vertadér
Desiros del vesér,
Que, si no, pauc valria.
Plus avant no y diria :
L'arnés vos ay donat
E lo cavall mostrat
Qui deu portar la ceyla
E la brida tan beyla,
Si no queus plaça armar (*b*)
E tot jorn cavalcar
Cest cavayll dreyt e fort,
E no anéts en tort
Sus la ceyla per ré,
E brocats ferm e bé
Per gran perseveransa,
Que sens nuyla duptansa
Nous calra de rés tembra
Pus lo brocar vos membre,
Quel cami fort és pla
Quez anc hom no l'erra :
Si no per son defaut
No pot errar lo saut ;
Ans s'en puyan tot dreyt
Sus al sant loc beneyt
On Jhesucrist ha vida
Ceyls qu'en aycesta vida
An tal arnés portat
E fortment cavalcat
Lo caval queus ay dit.
Prech lo Sant Sperit
Que do cor e volér (*c*)
E forsa e podér
A vos, molt alt senyor,
Queus en erméts mylor
E tants qu'eu dir no say,
Eus do plasér e gay
De tot so que amats,
E que tostemps siats
Sobrer als anamichs,
E tots vostres amichs
Gart de mal e d'embarch ;
Ez a me PEYRES MARCH,
Humil vostre sotsmés,
Queus presenti l'arnés,
Vulla tostemps gardar
De mal e de pecar
Em tenga en sa mercé,
E de vos aytan bé
A cuy me recoman
Humilment sopleyan,
Que si pux far ni dir,
Rés queus torn a servir
Queus o plaça mandar,
Qu'en suy tot prèst de far.
Deo gracias.

1203 *Le ms. a de plus* es *entre* hom *et* chrestian. — 1212 *Lacune ? Le sens se suit mal.* — 1234 al, *ms.* alt.

V

HISTOIRE DE FRONDINO ET DE BRISONA

L'histoire de Frondino et de Brisona ne présente, quant à la conception générale, aucune originalité. Les deux amants se séparent pour un temps, non sans regret, mais de leur plein gré : le jeune homme veut aller conquérir honneur en bataillant contre les Turcs. C'était là un motif tellement légitime que la jeune fille, malgré sa douleur, ne peut refuser le congé qui lui est demandé. Mais, l'expédition terminée, Frondino ne se hâte pas de revenir : de faux rapports lui ont fait croire que sa bien-aimée lui était infidèle. Cependant, à la suite d'un échange de lettres, il reconnaît son erreur, revient auprès de sa belle, et désormais, nous dit l'auteur en terminant, il y eut entre eux et il y aura toujours joie accomplie.

On voit qu'il ne se peut rien imaginer de plus simple. Le narrateur a introduit dans son récit aussi peu d'évènements que possible, et de ces évènements, à peine indiqués, il n'a tiré aucun effet. On ne sait où se passe l'action, si action il y a; on nous laisse ignorer qui a fait courir de faux bruits sur la constance de Brizona, quel but se proposait le calomniateur, et sur quel fondement ces bruits reposent. Qu'avait donc en vue ce romancier si dédaigneux des procédés par lesquels on avait coutume d'exciter l'intérêt du lecteur ?

L'auteur inconnu de l'histoire de Frondino et de Brisona a voulu simplement faire une sorte de manuel épistolaire, une *ars dictaminis*, ou, comme on dirait maintenant, un « parfait secrétaire » à l'usage des amoureux de qualité.

Au XIVe siècle, et plus particulièrement au temps de Charles V et de Charles VI, il était du bel usage, dans la haute société française, de traiter l'amour comme une sorte de passe-temps littéraire. Bien avant Charles d'Orléans, on vit des gentils-hommes composer des ballades sur des questions amoureuses (c'est ainsi que se forma le gracieux recueil des *Cent ballades*), ou adresser aux dames des ballades, des rondeaux, des virelais. L'*Art de ditier* de Deschamps est un traité de poésie à l'usage des gens de cour. Ceux qui se défiaient de leurs forces s'adressaien aux bons faiseurs, et parmi les ballades de Christine de Pisan, il

en est beaucoup qui furent composées sur commande. L'histoire de Frondino et de Brisona n'est point autre chose, sous la forme d'un roman réduit à sa plus simple expression, qu'une sorte d'art poétique et épistolaire à l'usage des jeunes gens désireux d'acquérir le renom de chevaliers courtois. L'auteur ne cherche pas à le dissimuler : il nous fait très franchement connaître sa pensée dans les derniers vers du poème : « Voilà « terminés et accomplis les amoureux *ditiés* où vous pouvez « voir l'esprit qu'ils (les deux amants) avaient et la bonne façon, « inspirée par l'amour, de composer (*dictar*) joyeusement.... « Vous y pouvez apprendre, si le cœur vous en dit, comment « vous vous devez comporter si vous aimés, et qu'il ne faut pas « croire le mal qu'on vous dira de celle dont vous espérez « obtenir les faveurs. » Le récit n'est donc qu'un prétexte. Il sert à encadrer des exemples variés de lettres et de poésies.

L'Histoire de Frondino et de Brisona est partie en prose et partie en vers. Il n'y a là rien d'inusité, car pendant tout le moyen âge, depuis la *Consolatio philosophiæ* de Boëce, on a composé nombre d'ouvrages mêlés de prose et de vers. Mais le plus souvent, par exemple dans *Aucassin* ou dans l'*Ameto* de Boccace, la partie essentielle de narration est en prose. Ici le récit est en vers. Il y a dans ce singulier roman didactique une autre particularité. Les modèles de lettres en prose, que l'auteur insère dans sa narration, sont en catalan, comme le corps même de la narration. Elles sont du reste vides d'idées et d'un style recherché et précieux. Mais les poésies citées sont en français : elles sont au nombre de six, un virelai et cinq rondeaux. Il n'est nullement certain que ces pièces françaises aient été composées par l'auteur catalan. Je ne les ai point retrouvées ailleurs, mais, outre que, pour les poésies du XIVe siècle et du XVe, les moyens de recherche dont je dispose sont très insuffisants, il faut considérer que, s'il nous est parvenu de très nombreux rondeaux et virelais de cette époque, il a dû s'en perdre un bien plus grand nombre. De toute façon, la présence de ces pièces françaises dans un roman catalan est une preuve nouvelle du succès qu'avait notre littérature dans les pays catalans vers la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe [1].

1. Cf. *Romania*, XIII, 265-6.

C'est en effet à cette époque que je suis porté à placer la composition de notre roman. L'idée d'envoyer Frondino se battre contre les Turcs était toute naturelle au temps de Bajazet.

La langue et le style (j'ai en vue le français aussi bien que le catalan) conduisent à la même conclusion. On trouve dans ce poème beaucoup de mots peu anciens, par ex. *senyora* féminin de *senyor* (70, 199), auquel nous sommes accoutumés par l'espagnol et l'italien, mais qui n'en est pas moins barbare.

(Fol. 35) *Storia de l'ama[n]t Frondino de Brisona, on se contenen quatre libres d'amors ab alguns cansons en francés.*

Car es plasérs d'ausir,
Vos vull comptar e dir
Mant bon dictat noell
D'un aymador isnell
E d'una dona gaya
C'ab fin' amor veraya
S'amon trop lialment,
Qui per fals jutgament
Dels malvats envejos
Que fay los amadors
Per mantes véts dolér
Agron man desplasér
E mants cruels destréts,
Si co après veyréts
En lurs dictats gentils.
Usatges e stils
És d'amors e sera
Qu'elles met lay on ha
Cor franc a luy servir,
E nol pot contradir
Staments ni rictats (*b*)
Ne sens ne paubretats
Ne saubérs qu'el mon sia,
Ans ha tal senyoria
Que[ls] plus aut[s] senyoreja
Els plus saubents garreja
E met en ses presos,
Els paubres sofretxos
Ffay en rich loch amar;
Ez axi volc mostrar
En aycest queus diray.

Entan, al més de may,
Ffuy en un gay pays
On fonc per amor pris
Us scuders valents
Nomnats per motas gens
Frondino bon aman
Ab cor gay e presan
Ez ab paytit avér,
May sab gint mantenér
Bontat e gentilea, (*c*)
Ez ha sa amor tant mesa
En un[a] dona pros,
D'aut stat e ricos
A cuy dizon Brizona,
Quel cor e la persona
E tota sa'ntendença
Mét ab gran diligença
En luy servir de grat
Ab ferma leyaltat,
Si cos tany d'eman fi,
Ez ella sens nulh si
L'am' axi carament
Que per lonc stament
Que Dieus li poxés dar

7-8 lialments-jutgaments. — 18 Qu'elles *doit s'entendre* Qu'elle s'. — 33-4 *On serait tenté de corriger* paés-prés, *mais cf.* pahis, *vv.* 147, 239, *et* Sept sages, *v.* 957.

Crey c'autr'aman pus car
Nol semblaria gés.
E car l'amar qui és
D'aytal domna volguts
És pus apercebuts
De far so c'amor vol,
Ffrondino qui nos dol
Si no cant be no fay,
Hac talen que da lay (*d*)
Contra les Turcs anès,
Pero qu'en demandès
Brizona s'il playra.
Per que tantost ana
Dix axi a Brizona :
« Senyora prous e bona,
« Gentils, valents e gaya
« Qu'eu am de amor veraya,
« May que la mia vida,
« Honor me vol em crida
« Ez amors me conseylla
« Que per vos, qui parella
« Non avèts en valor,
« E per la vostra amor
« Ffassa en breu un viatge
« Per vesér lo carnatge
« Ques fara lay dels Turcs,
« On pro castells e burchs
« Crey que veuray abatre
« Per alguns qui combatre
« S'en van ab lor breument ;
« Per qu'eus prech humilment
« Me fassats tal valensa (*f.* 36)
« Ques ab vostra licença
« Eu puxa lay passar
« Per honor conquistar
« E per far so quis tany
« D'aycel qui tan presan,
« Dona, com vos servex ;
« E si bé no merex
« Mon cor avér tal grat
« De vostr' auta rictat
« Que vos lo governéts,
« Nel tingats ne l'améts,
« Ab vostr' amistat pura,
« Ajats de mi tal cura
« Que no m'oblidéts ja ;
« Car si mon cors s'en va,
« A vos laix tot mon cor
« Que m'enviu lo tresor
« De joy e d'ardimen
« Quel vostre ris plazent
« Li dara tota via,
« Laqual sera ma guia
« Totes véts, on qu'eu vaia,
« Car fin' amors veraya
« Me fara sovenir, (*b*)
« Sés jamay departir,
« De sa dousor pensar
« E de vos reclamar
« Tostemps e tota hora. »
Ayso dits la tezora
De cruel desconort
Brisona prés tan fort
En axi la taylet
Que rés nol respondet,
Ans cuget pel cor fendre
.....
Sus Frondino l'amat,
Ez ell tenc abraçat
Son gay cors dousamen
Brisona mout plasent,
E demanda li 'n do
Ques donès confort bo
E que no s'esmarris ;
Mas xascus tenc son vis
Sfalbit, sperdut
El cor scomogut
Per greu dolor quels pren,

52 « *Sans aucun* si », *sans condition; cf. la note du v. 1153 de la pièce précédente.* — 69 dix, *corr.* dire? — 82 burchs *est ici employé au sens qu'il a en allemand.* — 108 Lo, *ms.* La. — 119 En, *corr.* Et? — 122 *Vers omis.* — 128 *Ms.* donet.

Ez ab gran marrimen
Mescleron lur sgart
Tan trist que crey que part (*c*)
Non hac en tot lur cors,
Que dedins e defors
No sentis dolor gran.
E Brisona ploran,
Ab vis mout doloros,
Ffech .j. plant angoxos
E respos en axi :
« Amics dous, pus de mi
« Te vols axi lonyar
« Per honor gasanyar
« En pahis tan londa,
« Dic te que mon cor n'a
« Doloros marrimen
« Qui, ploran e planyen,
« M'aucira de tristor.
« Amics, tu as m'amor,
« No say quet vas sercan,
« Qu'eu tenc per tan presan
« Lo tieu cors, per ma fé,
« Que no volgra per mé
« Ffesséts aytal assay ;
« Mas pus vey c'a tu play (*d*)
« Tal honor conquerér
« Dieu prec t'en leix avér
« Tot so que ton cor vol ;
« Mas, lassa, tant me dol,
« Amics, sta partida,
« Que cascun jorn marrida
« Viuray tro qu'eu te veya,
« E no crey ja qu'enveye
« De veér nul hom me prenda,
« Ans te faray de renda
« Mil sospirs cascun jorn,
« Tro veyel teu retorn,
« Lequals prech Dieu que sia
« Breument, si com volria
« Ton cor el meu desira.
« Mas, per tal que de l'ira
« E del greu desconort
« Qu'en axi mon cor mort
« E met en amergor,
« E per tal quel gran plor
« On per tu eu viuray
« Nom meten en smay,
« Prec te quem vulles far
« Sagramen de servar (*f.* 37)
« Tostemps leyaltat ferme,
« Car eu te jur que ferme
« Te seray ses cor vari. »
E prés un breviari
On, axi com dit ha,
Juret, pausan la ma.
E Frondino après
Ffet axi com adès
Brisona l'ach raquist.
Puys dix ab semblant trist :
Brisona : « Ayço faras :
« Amics, tu portaras
« Le neyr el vert per mi
« Ez eu tot atressi. »
Frondino dix : « Quem plats
« Ayço, e quant vullats,
« Senyora, ben complir. »
Es ab mant greu sospir
Ellal det un joyel
Gentil, ricos e beyll,
Que per s'amor portès ;
Ez ell me par quel dès
Un joliu anell d'aur ; (*b*)
Mas li seu cabeyll saur
Que semblavon daurat
Eron tan stampat
E tirat e malmés
Sobrel seu vis, qui és
May pur que nuylla flor,
Que la pus gran dolor
Del mon me prés del veure,
Car no poriets creure
La pietat ques era.

---

148 n'a, *ms.* va. — 196 *Ms.* Ez eu tu axi.

Puys, ab dousa manera,
Cascun prés son comjat,
L'un ab l'autr'abrassat
Mas rés nos pogren dir,
Car li coral sospir
El gran dol que fasia
Cascus los o toylia.
Mès anans que partis
Del tot li ach tremis
Frondino cest comjat
Per missatge celat,
Quel fayt saubia tot :

Virelay. (*c*)

La dolour gran que j'ay au departir
De vos veoyr, douce dame d'onour,
Me fayt muer tota ma joya'n plor,
E le poo[y]r de mon las cors falir.

Las ! je ne say quant reveoyr poray
Vo gran biauté qui est toute ma joya
E vo dous vis trés amoros e gay
A .c. foys plus que dire no savroye.

Ce me fara tous dis plaindre e gemir
E demorer en si dura langor ;
Mès je veuill plus par vos, trés douce flor,
Avoyr tels mals que por autre playsir.

[E] Brisona, qui mot
Saubia ben dictar,
Ayço li fet portar
Per lo dit missatgier
Scrit sus neyr papier
Ab color de blaufi.

Rondeu. (*d*)

A Dieu mon dous amis e ma perfeta amour,
Lasseta ! je ne ssay quant sera le retorn !
Vostre suy e seray, mès j'ay el cuer dolour,
Car vostre departie fayt de ma joy[e] plour,
Tant que, jusque vos voye, ja n'avray bon sejorn.

E tantost se parti
Ffrondino, ez anech
Contrels Turchs, on mostret
Qu'era fis amoros.
Ez après dels ans dos
Tornet en son pahis
Mot desiros que vis
Ceyla qu'aymava tan,
Qu'estave desiran
Cascun jorn sa venguda;
Mas car fazia ajuda
A .j. seu gran amich
Sdevenc si destrich (*f.* 38)
Que no pot anar lay
On la dompn'ab cors gay
Ffasia son star.
May gen, qu'en mal parlar
Tostemps troba sabor

---

225 comjat, *ms.* camjat. — 235 anech, 252 difamech, *le* c *me paraît certain ; ailleurs il y a sûrement* t : trobeth 267, entreth 272, *et même* feth 324. — 246 si, *ms.* li. — 250 qu'en j mal. — 251 troba. *ms.* atroba.

Virelai. 5 reveoyr, *ms.* revenoyr. — 8 sauroyt. — 9 plaindre e, *ms.* pendre. — 11 par, *ms.* p *barré. On pourrait corriger* por.

Difamech ab error
La prous dompna Brisona,
Dizen quez ella dona
S'amor az .j. gay nobla,
E quaix trestot lo poble
Li deron mala fama;
Don Frondino qui l'ama
Ffonc dolents e marrits
E per tristor languits
May que dir nous poria,
Tant que la nuyt el dia,
Vivi'en trabayll greu.
E so don ell pus leu
Donet en ayço fé
És car decosta sé
Trobeth .j. jorn scrita
Una letra patita
Ques al dit nobl'anava
.....
Ffos per Brisona fayta,
Don entreth en tal gayta (*b*)
Ffrondino en tal pena
Quez, axi com remena
L'auta mars ab fort onda
L'esquifet e la gronda
O la pauca tarida,
Axi, ses nuyla mida,
Remenech son coratge
Tristors, c'ab gran dampnatge
De son cors lo tenia.
E car may no podia
Soffrir son cruzel mal,
Si com ceylls cuy no val
Conort que pux'avér,
Scrisch ab desplasér
A na Brizon' ayxi
Con trobaréts aysi :

Letra que Ffrondino tremés a Brisona compla[n]yent se d'eyla, creent que per altra l'aia oblidat.

La mia ma scriu ab gran dolor a tu, e prech te que si m' (*f° 38 v°*) as oblidat, no vulles al menys, membrant te de la mia amor, oblidar de legir esta letra laqual te tremet per dues rahons : la primera raho és per so com hi dupte que amor qui liga les lengues dels ferms amadors e la voluntat d'aquells quant son denant lurs amadors no ligas ma lenga e mon volér, en tant que yo, vaent tu e no podent dir les coses que hé acordades, agués après pus dura pena de aquesta que soffre; la segona rao és que certificant te pus clarament de so per que son en la pena, me sia dat algun remey, si a tu aparra just, yo servidor teu, loqual amor enlassa per la tua balea en la mia tendre e pueril adat [1], e tal, las ! que despuys que yo axi per amor enlassat me doné a tu, segons que tu saps, no volent ne podent axir d'aquell, mas ab ferm voler servin e aman tu, que yo creu essér noble, no solament per natura mas encara per balea e per moltes altres coses a perfeta noblea pertanyents, hé soferts per tu amar tots aquells trabaylls que amador pot soferir, e son per tu amar en greu pena, de laqual me plant a tu, pregan te que, si de aquella per amor nom vols ajudar, membrant te de la tua noblea, me vulles ajudar. Car nobla cor no deu soferir de fer morir a pena lo seu prés, molt menys lo seu servidor, leyal. Pena es a mi dolorosa hoyr de la tua noblea que oblidant los sagraments ab tanta fervor de amor entre nos fets, eavent en menyspreu mi leyal servidor teu e la tua honorabla fama per nobles obres al present conservada, as en cor de servar en amar la manera de les falses amadores qui gloriejant se en lurs falses maneres, enlassen ab lurs foylls semblants molts homens en lur amor, detinent aquells en foyla vida, a dan e derrisio lur. E pena es a mi sobre- (*f. 39*) -dura [2], creent yo per aquesta manera essér

---

270 *Vers omis.* — 275 *Ms.* forts.

1. *Le copiste ne comprenait pas ce qu'il copiait. Ainsi il marque un alinéa ici et n'en marque pas au commencement de la phrase.* — 2. *Ms.* sobres dura.

oblidat de tu e perdre tanta gloria d'amor con avia, cuydant esser amat de tu. E pena és a mi, ymaginan que la tua nobla persona scarnida per algun enganador, faent te semblant d'amor, sia en gren diffamacio sdevenguda. Totes stes penes ensemps unides me tenen en dura e cruel pena, O! las, quantes vagades hé yo sospirat per esta pena! e quant hé tu planguda de tan greu dan, lo qual no es a mi manor que aquell que sostench en la mia persona, so és que la tua fama sia enlegida per veus o paraules de gents o per colpa tua. O quantes vegades hé desigat quem vengués dir lo meu cor, lo qual yo lexe a tu al nostre doloros departiment, que podia essér de tu e de les paraules que yo hé oydes e de alguns senyals de aquelles qui m'an tengut longament en angoxosa e dolorosa sospita. E quantes vagades és fogida soptosament de mos ulls la voluntat del dormir! E tantes vagades m'a svetlat ab dolor la angoxosa e dolorosa memoria de aquestes coses, ab tants amergoses sospirs m'a feta mesclar la vianda en les hores de mon menjar! E tantes vagades m'an fet anar solitari e pensiu en diverses locs les dolors que yo hé per aquesta rao! Aylas! bé creu que si les mies dolors se posquessen convertir en lagrames, e yo posqués molt plorar, gran aleujament fora stat a mi, o sim posqués planyer algun quim sabés dar conseyll o remey. Mas no és costuma de ferm amador gosar dir sos mals, o sils dixés no fora per aço dat aleujament a les mies dolors. Tu sola, de qui yo son leyal e ferm servidor, pots mi garir, si a tu plau, e aleujar de tantes penes, faent me cert si la fermetat ques pertany en nostra segrament (*f.* 39 *v°*) és per tu en alguna cosa leza o del tot preterida. E si u és, so que no creu de la tua [1] noblea, as a mi redut [2] indigne gardo del meu leyal servici e trebayll e de la ferma e imutabla amor que yo hé a tu. Car no abeyllit als meus uylls ne al meu volér alguna balea de fembra ne alguna graciositat, riquea, amor o privadea, e tota altra, sino tu aüla en oblit e en menyspreu. E aço per la continua memoria que hé de la tua perfeta figura e de les tues agradables e amoroses maneres, les quals, ab los uylls de ma pensa, me fa soven leyal amor vesér e remirar. On dit (*sic*) après de aquesta dolsa e amorosa visio e la ymage de perfeta dolsor o vida e benananza mia quan trauras tu, dolsa speransa e confort meu, la mia lassa pensa d'estas [3] dolors? E cant me trauras d'esta mortal pena per laqual oblit viure? E cant me tornaras en ma benananaça e confort, demostrant me si yo son encara teu? Sia doncs, si a tu plau, clarament certificat de la tua voluntat, e si ver és que m' agés oblidat, vulles me tornar lo meu cor. Car bé que yo nom posqués d'aquell en altre [a]mar servir, nom par lom degués pus retenir, si aquell as rebujat contra la primera empresa entre nos feta de les dues colors. E faras justa cosa [4] en ton podér rés de que no t'asauts. E yo, lexant la una de les dites colors, retendrem [5] l'altra, so es lo negre [6], ferm et trist sens speransa e manera ma trista e dolorosa vida, segons que permetra cruel fortuna, la qual pot a tu dar amador pus honorable, mas no pus leyal, e pot a tu dar altre servidor, mas no pus ferm; e pot a mi donar tot compliment d'angoxosa dolor e de pena, mas no plasér d'amor, car la mia amor e los meus [7] plers en tu (*f°* 40) feniran, en ma de laqual Deus posa ma tribulacio e ma benenança.

Rondeyll.

Tristres suy en tel desconfort,
Que si ge n'ay aligement,
Certes, bone, beyle, playsent,
Par [8] vos pendray briefment la mort.
Las! je n'ay solas ne deport,
Ffors can je voy vo corps le gent,
Mès cant si gran biauté recort
E poy[n]t amé je ne me sent,
Pleindre me fayt si durament
Que morir de bon gré m'acort.

---

1. tua, *ms.* mia. — 2. *Ms.* retut. — 3. *Ms.* desters. — 4. *Lacune?* — 5. *Pour* retendré mi? — 6. *Lacune?* — 7. plers *pour* plasers; *c'est la forme actuelle.* — 8. *Ou* per.

Brisona, qui saubia
Que Frondino venia
Qu'ab gran joy sperava,
En pauc nos desperava
Cant hac sa letra vista,
Don fech ab pensa trista
A Frondino resposta,
Qui de son cap li costa (*b*)
Pro d'ayga d'amergura,
Car pensan, l'amor pura
E leyal qu'el avia,
Claraments conoxia
C'a tort era jutgada,
Mas car lo seu cor nada
Tostemps en leyaltat,
Ffec li aytal dictat
Con aysi vos hé scrit
De leyaltat garnit.

Resposta de Brizona a la dite letra de Frondino, ab la qual se scusa avér fallit en amor.

Tant es de maiors penes lo cor de l'innocent afligit con és injustament de maiors fayliments incolpat. Don yo, ignocent de les colpes a mi per tu, senyor, posades, son dins mon cor aytant pus afligida (*v°*) con la mia leyaltat és mès per grans fayliments no justament blasmada o incolpada. Car fort és a mi dura cosa hoyr que per tu, senyor, sia cregut e a mi posat e per les tues letres demostrat que la mia leyal e ferma amor sia vert tu variable. O lexan e oblidan los primers leyals comensaments de la ferma amistat que yo hé a tu, sia per greu crim de desconexensa en alguna manera enlegida o diminuida, laqual es per fermatat purament conservada e per leyaltat continuament multiplicada e conformada [1]. Encara és a mi aflictio e pena que sapia[s] tu, senyor, que per ocasio prospera ne adversa yo aia delenquid en alguna part de leyaltat e de amor ferma vert tu; e tu, posant mutacio al propri nom don yo, en temps de nostra amorosa conversacio, yo solia per tu esser apeylada, me vulles nonmar en altra manera a mi stranya, dient me falsa e desconexent amadora, e volent esser en la congregacio e manera de les falses, foyles e variables amadores, e dient que hé meses en oblit los sagraments entre nos fets, losquals hé tan purament servats que, si sabies quanta es la mia memoria ferme en aquelles e en sovenir de tu, e con habita dins la cellula de la mia memoria la tua ymage, en la qual son a mi representats los teus loables fets e dits e les tues nobles, agradables e insignes condicions e maneres, e con es sovin mon cors desiros que yo posqués vert tu anar, e con es la mia voluntat inclinada a demanar e ensercar noves de la tua nobla persona, per les quals se posqués alagrar la mia anima de la tua absencia trista, no diries tu, senyor, que yo son aquella qui meresch avér nom de falsa e desconexent amadora, ans, mudant sta manera (*f° 41*), seria[s] de scriure a mi agradabl'e volenteros, en tal forma que fos per les tues letres confortada, yo leyal e ferma amiga tua, per la tua sinestra intencio desolada e afligida, qui sperant lo teu gracios aveniment desir tu servir ab ferma benvolensa, laqual encara, après la mia mort, sera per tu ab la mia anima perdurablement trobada. Lexa doncs, senyor, tota vana e sospirosa rancor que agés contra mi aüda, e no vulles pus ab aquelles cruels armes e doloroses turments de sospirosa manera afligir ne turmentar mi, amiga tua, ne rompra ne divisir queles mies entramenes ab tan amergoses dits qui son mortal coltell per departir aquelles E restituhint me a la tua gracia e amor, confortem ab les tues acostumades e gracioses letres, manant me so quet sera agradable qui per mi puxa esser fet al teu plér e honor.

Ne pensés pas que vous oblie,
Mes dous amis, car voyrament [1]
Tous dis vos suy loyaus amie.

---

1. *Corr.* confermada ? — 2. *Ms.* vroyrament.

Seur moy avés le seignourie
E avrés trestout mon vivent.

Mon cuer, mon voloir e ma vie
Seront a vo comandement
Sans fauser, de ce vos afie.

Frondino, cant hac lesta
Esta resposta presta (*b*)
Que Brisonal tremés,
Fonch en tan gran joy més
C'ab sobres de dolsor
.....
De joy cugech morir;
E pus no poc tenir.
Brizona'n tal sospita,
Ans crezech q'ella [a]bita
Ab leyaltat mout fina;
Mas car amors afina
Tot cor leyal e clar.
Tant que li fay mostrar
Lo desir el volér,
Quez au so que vesér (*c*)
Desira ne que vol,
Fech pausar tot lo dol,
A na Brisona part,
E com ceylla ques art
Per Frondino l'amat
Tantost l'ac enviat (*d*)
A dir so c'ausiréts,
Si sta letre ligèts.

Letre de Brisona a Frondino reprenent lo com tant tarda de fer li sabér son stament.

Si la longa distancia qui és del loch on tu, senyor, abites, tro en aquell on yo son, departeix la amor de nostres coratges, no sens rao as mi mesa del teu departiment en sa en oblit. Car despuys no m'és per les tues letres o missatges[1] stat donat confort o consolatio alguna, mas com per semblant distancia o divisio de lochs bona ne ferma amor no creu que puxa essér departida ne divisida, tant que defaylida[2] tant que defaylent la visitacio corporal aquella mental per letres o mitssages demostrada no particip entre los ferms amadors, creu yo, senyor, que sia poca amor que tu as a mi o necligencia quel teu cor ha en avér pensament o memoria de la ferma benvolensa que yo hé a tu; E per la dita raho ha cessat entre nos la visitacio deguda. Pero, posant yo a part la rancor e trabayll en que mon cor és, e que sofer per lo teu fayliment, no sperant quem sia per tu, senyor, demenat lo meu stament, certifich te d'aquell. Sapies, senyor, que per l'amor quem destreny, stant axi en absencia de la tua graciosa presencia, vaig sercant locs separats on, departida de totes companyies o persones, pusque segurament perseverar a la amorosa contemplacio qui delita lo meu cor pensant (*f.* 42) en la tua balea. Mas, jacsia que durant aquella a mi sia delitable lo temps el pensament quant mon cor excitat me fa gardar per totes parts a veure si atrobaria tu lo qual me imaginacio me mostra axi com a present, no podent te veure ne trobar, romanch soptosament desolada e trista, en tant que, tot humenal repos per mi lexat e oblidat, lo meu cors és portat a dolor e languiment, desiran te veure o al menys avér, en defayliment de la tua present visitacio, e de les[3] tues gracioses letres ab les quals posqués passar algun temps leument lo trebayll en que son per tu, senyor, amar. Doncs no avent en menyspreu,

---

309 *Ms.* On Brisonal. — 312 *Il n'est pas bien sûr qu'un vers ait été omis : il se pourrait que le v. 311, qui présente la rime isolée, et qui n'est pas nécessaire au sens, eût été ajouté.* — 325 *Il doit y avoir vers cet endroit une grande lacune. Le sens se suit mal et la réponse de Frondino a Brisona manque.*

1. *Ms.* m. es. — 2. *Il faut supprimer* tant que defaylida. — 3. *Suppr.* e de ?

mi, leyal e ferma amiga tua, prech te, senyor, que ab aquells remeys que amor mana fer en semblant cars, me vulles ajudar e valér, sabent que si per tu los dits remeys me seran denegats, lo meu cors vendra a mortal ffi e conclusio, la qual a mi, senyor, no sera leu de portar ne a tu honorable de soferir. Don prech amor que ab semblant ligam qui te a mi presa per les tues voluntats obehir, vulla tu ligar e tenir en tal manera que la pena egualment partida sia per tu sentida, axi con per mi. Pregant te, senyor, que [se] a la tua molt nobla, bela e graciosa presencia pot esser agradable rés que yo puxa fer, per aquella m'en vulla certificar, sabent que per sos manaments complir nom trobara[1] necligent.

Rondeyll.

Penser me font loyaus amours tous dis
En vos, amis, e la douce pensée
Regoïr pas ne me puet ne m'agrée.
Pus que veoir ne puys vo playsant vis
Joya ne sent, eins me tient le cuer pris (*b*)
Tristece grant par dure destinée.
Voloyr, pooyr e cor[2] ay tous pensis,
Raysons, espoyrs dou tout m'ont obliée,
Car avech moy ne font plus demourée;
Ayés pitié de moy, dous biaus amis.

Adoncs le joy dobleth (*c*)
A Frondino que steth
Ligen e religen
Sta letra plasen
De na Brisona cara,
E desirs qui s' empara
De Frondino del tot
Ffech li desirar mot
Quez ell vege Brizona, (*d*)
E con cell qui tensona
Ab lur de son desir
Tremet li clar a dir
Per sta letra seva
Desirs confort lo greva.

Letre que Frondino tremés a Brisona, on li fa sabér son stament e lo gran desir que ha de vesér ella, scusant se de la triga de son scriure.

O molt graciosa e cara sor, prec te que si la mia tardiva letra ha faylit tart a visitar la tua molt amorosa presencia, que perdonan a mi e a ella vulles aquella gardar ab lo teu benigne sgart, no encolpant ella, ne mi de la sua triga, car ella desiran venir denant la tua dolsa fas, ha sperat longament fael portador, ab lo qual segurament posqués venir a esser legida per la tua voluntat, lo qual portador atrobat, s'és molt alegrada, e molt curosament e continua ha mi raquest de esser.....[3] tremesa, prometent me portar de tu amorosa consolacio e bones novelles ab les quals pusque un poch spirar lo meu trist cor engoxos e quaix enfogat per greu destre[n]yiment d'amoros desir quel té continuament occupat, qui, axi con se solia delitar en plasér e goig de tota dolsor complit, se dol ab trists plants e sospirs, los quals, algunes vagades per mi retenguts, per cobrir mos mals a les persones (*f°* 43) a mi presents, me cuyden fer per diverses parts del cor sclatar e fendre, don poden sentir aquells qui amon[4] son prop de mi en aquelles hores los greus trencaments e trits de les mies entramenes cruxents axi

1. *Si je comprends bien, il faudrait corriger* vullas (*ou* vulles) .. tos (*au lieu de* sos)... trobaras. — 2. *Ms.* corps. — 3. *Il y a ici un mot dont le commencement est surchargé. Il semble qu'on lise* innsoament, *l'o étant surmonté d'un signe d'abréviation.* — 4. *Il y a sans doute lieu de supprimer* amon.

con ondes de tempestosa mar sclafants en la riba de la terra. E las ! he quant ha que a mi dura sta pena e aquest angoxos trabalh ! Certes dir pux que aytant ha com yo hé stat luny de pendre ab los meus uylls de tu aquella dolsa manera e amorosa vianda que solia pendre, mirant la tua balea ab la qual vianda sostenia mi e mon cors en gran sfors e virtut de bona speransa. E las ! ara mon cor e yo son tan languit per la gran fam e longa endura de tu veure que a penes yo puix ell sostenir ne ell mi, ans quant me vull sforsar a pendre algun confort, fayll a mi la virtut e forsa de mos membres axi con al malalt languit per longa malaltia a qui faylen los brasses, no podent alsar aquells quan vol metre la vianda a la sua boca, yo, moltes vagades, volent menjar e stant en taula, per forsa del gran languiment e desir destret pert la forsa de mos brasses e lo apetit de mon menjar, e remembrant les tues beutats strenyen se les mies barres e son fets a mi los greus sospirs de mon cor vianda amergosa qui passa per mes stretes dents ab algunes sordes e tristes veus planyents. E las ! d'aquest aytal menjar e d'aquesta vianda no poria mon cors avér longament sosteniment de vida ne sforsar mon cor, ne yo poria ja mès, si axi molt stava, aconseguir viu denant tu, si per amor e per tu no m'és donat algun remey e confort, los quals a mi, durant la tua absencia, no poden essér dats sino solament per la desirada e agradable consolacio de les tues dolses paraules a mi per la tua letra representades. (v°) Aquelles seran a mi confort e salut e sosteniment, de vida, aquelles seran algun aleujament a la dolorosa pena e trista angoxa de mon cor, e ab la dolsor d'aquelles reposara .j. poch lo meu cap doloros qui per longues vigilies [és] va. Doncs, molt dolsa sor, avent compacio e pietat del teu las e afligit frare, no posant en oblit les sues angoxes e doloroses penes a tu per la present mostrades, sia per ta mercé en ta gran necessitat acorregut, e de present ab la tua graciosa letre per lo portador d'aquesta confortat.

Le grant desir que j'ay puise veoyr
Ma douce dame,
Si duramant mon doulant cuer affame
Que nuyt e jour me fayt plaindre [e] gemir;
Sans null sejour tous diz me fayt languir
Le corps e l'arme,
E cant je suy si lony de li, si l'ame,
Don pri a Diex le puyse rev[e]oyr
Brieffment, sans blame
De son honour, car l'envejos difame
Les amoreus c'amou[r]s fayt rejoyr.

Cant Brison'ac saubut
C'axi stava sperdut
Ffrondino per son mal
Qui per amor leyal
De luy vengut li és,
De continent se prés
En sta letre far,
On dis que ses tardar
Hi vaia lieu, si vol
Qu'ela no muyr' ab dol.

Letra que Brisona tremés a Frondino, pregant lo que anas a ella.

Frondino, prech te que moltes vagades liges aquestes letres. Yo hé dupte que a tu no (*f.* 44) oblit soven de mi, e oblidant te de mi, la angoxa de ton desir passa, e no as cura de venir. E si aquesta liges, molt creu que despertara lo teu volér adormit en la tua triga. Les tues letres son a mi plér e consolacio, car me demostren la tua benvolensa e ferma amor. E sapies que per un gran temps après que les hé rebudes, son a mi axi coma vianda de molt plasent sabor quim dona gran confort e ab aquelles me fas axi apartar moltes hores en lo dia, posant sobre elles los meus uylls qui nos sadoylen de aquelles veure. E legint les moltes vagades, encara semblen a mi a cascuna hora

noveylles, no per tal que nom vaia lo cor a aço que hé lest en aquelles, Mas lo plaér qu'en hé m'es novell aytantes hores com les gart. E sapies que no les puix lexar, ans per molts dies port aquelles amagadement sobre mi. E cant no hé loch on les pusca legir, si les vull vesér o tenir entre les mies mans; pero moltes veus, cant les hé legides, me donen gran dolor, car sé que tu vius trist ab desir de mi, e les dolors que tum scrius me fan doblar les mies. Cant yo sgart l'anell que tu m'as dat, a mi fa gran goig, pensan com la tua ma lo més al dit on lo port; mas puys son molt trista quant pens que ha molt que tu lo m'as dat, e no t'é vist. Gardan aquell apeyll tu, axi com si eres ab mi, e fas sobre aquell les complantes mies de tu, e cant me son molt complanta, la dolor que hé me fa oblidar on son, e recorde me en mon cor moltes vagades, he dupte que no aia perdut lo seny, e torn en por entre mos servidors e entre les mies companyes, guardan e scoltan aquelles sim conexen lo meu mal, o si es vér so quem pens de mi. Soven pug en los pus alts locs de mon castell, gardant tots los camins sit veuria venir, e axi stan me fas tremir lo cor soven cant veig axir en alguns locs dels camins alguns caminants; e cant son près, e nom par que y sies tu, tremet los meus missatges a sabér quins gents passen. O Frondino, si tu comptaves axi los dies e les hores con yo hé del temps en sa que tu est partit, pus lonc te semblaria lo temps. En totes aquelles festes on yo t'é vist o tu as parlat ab mi (*f.* 44 *v°*) hé membransa de les coses quens avem dits; mas les festes qui despuys son passades nom semblen aytals con eren aquelles : totes me son tristes, car pus tu no veig nom pux de rés alagrar En aquelles festes les pus avols vestadures que hé me plaen mès. E per so que puxa portar aquelles, stich en ma cambra axi coma freturosa de salut; bem defayll salut soven ab los meus engoxoses trabaylls. Car mès vagades me gic en mon lit per lo gran lassament quem sent que per talent de dormir, mas bé es poch lo repos que yo hé en aquell jaure, car si los membres an algun repos, lo meu cor ha lavors major trabayll per diverses e trists pensaments que yo hé per tu. Pens e pens, e quant hé prou pensat, tots mos pensaments trop anamichs de mi, car tots fan contra ma salut. E nagun d'els nom dona confort, cant me penç essér tan luny de tu. Frondino, çar senyor, fort as lexada asvetlada la mia pensa, car despuys que tu est partit de mi, pensament disseca mon cors e gasta mos membres, axi co la forts lima de asser gasta lo ferre moyll. En les hores que hom deu reposar e dormir, lo meu pensament no reposa ne lexa a mi reposar. Tot lo jorn e tota la nit es anamic de repos lo mieu pensament, axi m'a turmentada de greu traball que vans ha lexats tots mos membres, e sens algun sfors. Lo meu son es tan breu que no conec si hé dormit. Les vigilies que fan los meus uylls lassen tots mos servidors. Va trop lo meu cap quant vaig dormir, e pus va quant m'en leu. Si per ventura dorm algun poc spay, fas trists sompnis de tu quem svetlen ab gran dolor, don trop moltes vagades lo coxi on pos lo cap banyant de les amares lagrames quels ploroses sompnis fan gitar als meus uuls. Tota la nit stich ab sperança d'avér goig en lo dia seguent, despuys pens que tu vingés, e on mès spér, mès creix ma dolor, car acostant se lo dia a la sua fi, se acosta la dolor a mon cor, e defaylen la hora on yo cuydave a tu veure, defayll a mi la sperança que yo avia en aquell jorn. Si algun temps hé atrobat plér en fer algunes obres de les mies mans per fogir a ocios anuig o desplér, ara no'n puix fer naguna, car la gran cura del meu pensament quim té continuament ocupada me toyll tota manera d'obrar e ha fetes les mies mans grosseres e pereroses [1] a comensar obra. (*fol. 45*) Lo meu pensament ha ligats tots mos membres e sentiments e tots an mi oblidada per seguir ell. En aquest més de may, cant sol hom aver algun goig e plaér per la dolsor que porta mostran fuyls e flors noveles e melodioses cants dels ocells qui entre les spessures dels arbres de mon verger solien venir a cantar, a mi dobla ma dolor, car yom solia alagrar de tu en aquell temps, e solia cuylir fuyles e flors quet dave algunes vagades. E cant pens que tu est tan luny de mi, no vuyll entrar en aquell ne rés coylir, car nom fa rés goig qui en ell sia, ne los deports que yo solia pendra en ell cant tu hi venies ara nom plaen. Ay!

1. *Pour* peresoses.

Frondino, molts son los meus mals, e tots aquells quim veen los conexen per majors. E per ço dien molts a mi tots jorn per que no serc ajuda de metges, extimants que mecy[n]es posquessen a mi garir. E majorment dien a mi sovin aço aquells quim servexen a mon menjar, car tots dien que la substancia que reeb la mia boca nom pora sostenir a vida. Bé sé que la substancia que yo reeb nom sosté, mas la sperança que yo hé en la tua ferma amor e de la tua vista. Poca es la vianda que yo pux rebre, car desir m'estreny lo coll em fastige mon stomach, tant que tota vianda li es odiosa. La mia boca ha prou que fer a donar passament als grans sospirs que mon cor hi tremét. Frondino, molt car senyor meu, los mals que yo hé passats e pas per tu son infinits. E bé que t'en aja dits molts, encara t'en volria dir mès, sino quem vull gardar que no t'anujas la longuea de mon scrure, per que not scriuré ara pus, mas sapies que volria que les tues letres demonstrassen per obra so que dien per scrit, car elles dien que tu as gran desir de mi, e que m'amest molt. Prec te doncs que no ams mès so quet reté aqui, car a mi apar que mes amès aqueix amich ab qui est que mi; e yo no am rés sino tu, e iria a tu, que not speraria, si tan [1] leu cosa era a la femenil vergonya lo meu anar con és a tu lo venir; e a mi vine doncs, senyor, desir de mon cors e consolacio de la mia anima. No vulles pus tardar, car si o fas, ja es vengut en aço mon cors que pus no pora soferir lo trabayll en que ha tant viscut, yo senyor cobraré sálut e goig e vida, car ara quaix no visch, ans muyr lo jorn mès de .c. vagades. Garda, senyor, quant és aço dura cosa que axim fasses star. Prech te doncs que nom remetes rés a dir per letres (*f.* 45 *v°*), mas so quem deuries scriure vine m'o dir ab ta boca, car fort la desir veure parlar, e les mies oreylles desiren oyr la tua veu, en la qual troben major sentiment de dolsor que en alguna melodia que posquessen fer tots los struments de musica. E prech te, quant vendras denant mi, no vinyes tro a la nit, per tal que en la mia cara no coneguen los senyals d'amor aquells qui seran près de nos. Frondino, si lo dictat d'aquesta letra not sembla meu, per tal com no hé gardada en dictar alguna manera de retorica, segons que hé acostumat, creure pots que si és, mas la gran cuyta ab quet volia scriure mos trabaylls m'a feyta venir en plor qui m'a torbat lo cap tant que no hé gardada sciencia a fer ma letra. E si la trobes tort scrita o pus mal que no solia scriure, no t'en mereveyles, car la multitut de l'ayga que m'axia ploran dels ulls me torbava la vista e mullava lo paper, per que la tinta si stenia massa, mas bons me seran aytals plors, ab quet veye. Doncs, vine, senyor, E si rés poré fer a tu agradable, manam, car desirosa son molt de tu servir e tostemps ab ferm volér e vertadera amor, la qual te mostra que no t'é faylit ne faré.

Frondino de present,
Saubut lo marriment
En que Brizona stava,
L'amic ab cuy anava
Per gardar sa honor
Laysech ab valedor
Qu'el i ach en son loc,
Es axi prest com pot
Az ella s'en anech,
Que ja may no pausech
Entro que près li fo;
E si nul aman fo
L'u per l'autre joyos,
Dic vos qu'entr'els abdos
Hac de joy compliment,
Ez ha vuy de presen
Ez aura tostemps may.
Veus tot lur procès gay
Els amoros dictats
Complits ez acabats
On podèts vesér bé
L'engen quez an ab sé,
E la maneyra bona
Ca fin' amors los dona

380 ca *pour* que.

1. *Ms.* ten.

De gayament dictar
E gentilment pausar
Mots amorosamen ;
E podèts hi tal sen
Apendre, sius volèts,
Queus mostra cous devèts
Gardar, si èts amats,
Que leument no cresats
Lo mal que molts diran
De ceyla don, aman,
Sperats ben avèr
E don avèts plasér.

Explicit. Deo gracias.

VI

PETIT TRAITÉ DES FÊTES MOBILES

Le manuscrit se termine par un feuillet où a été écrit par la même main que le reste du volume, un très court traité en vers sur les fêtes mobiles. Je fais imprimer cet opuscule, dont l'intérêt est fort médiocre, pour que la publication du ms. Libri-Ashburnham puisse être dite complète.

Dins en .j. any son scrites (*f.* 44)
.lij. setmanes complides,
E son los dies tots scrits
.ccclxv.[1] complits;
E son entre la nit el dia
.xxiiij. hores tota via;
E axi es la suma fayta[2]
.viij^{m}. .dcclx.,
Que son les hores dins .j. any,
Per compte cert aytantes fan.
Encara hi a .vj. hores mès
E al quart [any] .j. dia près
E una nuyt per compliment,
Pels anys que venguen dretament
Que axi és comptat e lest,
E per axo fa hom baxest,
Car l'any es cressut de .j. dia;
E pren a [festa] sent Mathia,
Car hom fa festes trespassar,
Devèts o doncs axi comptar.
L'any de la incarnacio partits
Per .iiij. parts e senes migs
E lo baxest sera la doncs
Car l'any de .j. dia és pus lonchs.
(*b*)
Les quatre[3] trempes dejunats
En aycell temps que y és donats,
Segon dimecres de caresma[4],
E ceyll après de cincagesma
Ell ters dimecres de setembra,
E ceyll après idus de decembra.
Lo dimecres el divenres
El dissapte son .iiij. trempes.
En l'avent de nadal faréts
Quatra diemenges que y ha dréts,
Ab carnes toltes lo derrer;

1. *Ms.* .ccclxvj. — 2. *Il faudrait remplacer* fayta *par* tanta *pour avoir la rime avec* sessanta. — 3. *La fin du mot* quatre *est abrégée et par conséquent pourrait se lire* quatuor. *On lit dans un ancien traité en vers français du comput* : Et li saint prodome en chascune (saison), Ont establi une jeüne Qui quatuor tempre est nomée De la gent qui n'est pas letrée (Bulletin de la Société des anciens textes français, *1883*, *pp. 82 et 106*. — 4. *Ms.* coresma.

Enteyrament lo devèts fer.
Après nonas de mars sercats
La luna nova e gardats,
Puxes comptats lo .xiiij. die,
Que aqui es pascha tota via,
Lo primer digmenge que atrobaréts.
Axi es fet lo compte dréts,
Ans de pascha .viiij. setmanes,
Alleluya lexat manes
.vij. setmanes son de carema [1]
E .vij. de pascha a cincogema [2].
Les ledanies de maig [3] son
Lo diluns ans de censio [4]
De censio, tuyt o sabèts,
A .xl. jors de pascha l'avèts.
La luna va axi punyan
De punt en punt per cascun any,
E puya tro a .xix.,
E puys torna .j. ani nou.
Les altres festes entre l'any
Podèts comptar axi con van
Per so car totes son scrites
En fora ceyles queus hé dites.
De Corpus Christi faréts festa
Lo .xij. jorn de sincogema [5].
.xxx. dies ha noembra,
Abrill, juny e setembra
De .xxviij. n'i ha un,
Tot los altres son de .xxxj. [6].

Post-scriptum. J'avais annoncé un peu imprudemment (*Romania*, XX, 193), que je donnerais, en terminant la publication du ms. Libri, un essai de restitution du ms. de Carpentras tel qu'il se comportait avant que Libri en eût détaché les 46 feuillets qui maintenant forment le ms. 487 du fonds espagnol, à la Bibliothèque nationale. Je n'ai pas eu, comme je l'espérais, l'occasion de rapprocher matériellement les deux mss. l'un de l'autre, mais je doute que la comparaison la plus minutieuse conduise à des résultats tout à fait assurés en ce qui concerne la place des feuillets enlevés par Libri. Rappelons tout d'abord que ces feuillets, au nombre de 46, ne suffisent pas à compléter le ms. de Carpentras. Il s'en faut même de beaucoup. Le ms. de Carpentras commence à un feuillet numéroté *C*. En outre, il manque 40 feuillets après le feuillet *CXXXVI* (voy. *Romania*, XVI, 106), et quelques lacunes moindres s'observent plus loin. Libri, pour dissimuler sa fraude, a si bien gratté la pagination des feuillets volés qu'on ne peut savoir où ces feuillets étaient originairement placés. Ce qui me semble le plus probable, c'est que la lacune du commencement ne lui est pas imputable. Le ms. commence au fol. *C* avec les derniers vers d'un poème (voir le catalogue rédigé par

---

1. *Ms.* corema. — 2. *La quinquagésime, ou Pentecôte.* — 3. *La* litania minor *ou fête des Rogations, le lundi avant l'Ascension.* — 4. Censio *pour* acensio. — 5. *La Fête Dieu instituée en 1264 par Urbain IV, le jeudi après l'octave de la Pentecôte, ce qui est en effet le douzième jour après la Quinquagésime ou Pentecôte.* — 6. *La seconde colonne de la page est restée vide. Dans ce blanc on a inscrit une fausse signature de Francesco Redi imitée d'une signature authentique qui se trouve dans une lettre de cet érudit que possédait Libri et qui maintenant est à la Bibliothèque nationale. Voy. Delisle,* Catal. des mss. des fonds Libri et Barrois, *p.* XVI.

le bibliothécaire Lambert) dont la plus grande partie est perdue, puisqu'il ne s'en retrouve rien dans les feuillets pris par Libri. Je suis donc porté à croire que Libri a opéré sur un ms. déjà incomplet, et que les lacunes intérieures du volume sont les seules qu'on pourrait combler avec les feuillets achetés à Lord Ashburnham. Cette supposition est d'ailleurs en accord avec ce qu'on sait de la façon ordinaire de procéder de Libri qui, en général, préférait opérer ses larcins dans l'intérieur des manuscrits, en laissant intact l'extérieur. Je ferai remarquer que les 46 feuillets soustraits n'ont pas dû être enlevés tous à la même place. L'ordre selon lequel ils sont actuellement rangés ne peut être accepté sans réserve comme étant l'ordre originaire. On a vu que le feuillet 12 est transposé, puisqu'il renferme le commencement du poème de Peyre March qui se continue au f. 21. Mais, en outre, on remarque que les feuillets 8 à 11 et 13 à 20, qui contiennent le *Salut d'amour* et le Résumé de doctrine chrétienne, sont d'une encre plus noire que ce qui précède et que ce qui suit. Il est donc probable qu'ils ont été arbitrairement placés entre des feuillets d'une encre plus pâle. Il faudrait pour préciser davantage avoir simultanément sous les yeux le ms. de Carpentras et le ms. Libri.

J'ajoute quelques mots au sujet du *Salut d'amour* publié ci-dessus, pp. 199 et suiv. M. E. Trojel, de Copenhague, m'a signalé un rapprochement que j'aurais dû faire au sujet de l'épisode où l'on voit figurer sept dames qui ont bien mérité d'amour, et sept autres qui, ayant été impitoyables pour ceux qui les aimaient, sont condamnées à d'éternels tourments. C'est, comme me le fait remarquer M. Trojel, un récit qui est déjà connu par le *Lai du Trot* et par André le Chapelain. M. Trojel pense toutefois, et ce me semble avec raison, que les trois récits sont indépendants. Je m'étais borné à citer, comme exemple des châtiments infligés à celles qui ont péché contre l'amour, la nouvelle de Nastagio, dans le Décameron. Je ferai remarquer en passant qu'à propos de cette nouvelle, M. Landau, dans la seconde édition de son ouvrage intitulé *Die Quellen des Dekameron* (p. 283), renvoie à un travail de M. Wesselofsky auquel il donne le titre de *Favola della fanciulla perseguitata* (Pisa 1866). M. Landau, qui n'est point un érudit exact, a voulu sans doute citer la *Novella della figlia del re di Dacia*, ouvrage publié en effet à Pise en 1866, et où notre savant collaborateur a rapproché de la nouvelle de Boccace le *Lai du Trot* et le récit d'André le Chapelain (pp. L et suiv.).

Paul MEYER.

MÉLANGES

COQUILLES LEXICOGRAPHIQUES[1]

BASCONETTE

« BASCONETTE ou BASCOUETTE. Un des noms locaux de la mésange à longue queue et de la lavandière. » (Littré).

Fr. Meunier a soupçonné que *basconette* pouvait être une simple coquille pour *bascouette*, *bat-couette* (voy. Littré, *supplément*). En fait, aucun dictionnaire ne paraît connaître *basconette* avant Bescherelle (1845), qui renvoie à *bascouette* et définit « mésange à longue queue[2] ». Poitevin (2e éd. 1851) et Larousse ne donnent que *basconette*, mais ajoutent « la lavandière » à la mésange à longue queue. Il n'y a pas de doute possible sur la bonne forme : c'est bien *couette*, et non *conette*. Quant au premier élément composant, il est difficile d'y voir le verbe *battre* et d'admettre que *bat-couette* soit devenu *bascouette*.

Nous considérons *bascouette* comme une transcription approximative de la forme méridionale *bacho-coueto*, proprement *baisse-queue*, que Mistral donne comme rouergate[3].

BATEUIL

« BATEUIL ou BATEUL. Partie du harnais des ânes et des mulets ou autres bêtes de somme qui leur bat sur la croupe. » (Bescherelle, 1845.)

Le mot sous ces deux formes est aussi donné par Larousse et Sachs. Dans un ouvrage récent, *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein...*, Halle, 1891, p. 252, M. G. Cohn a signalé ce mot, relevé par lui dans Bescherelle; il y voit un

---

1. Voy. ci-dessus, p. 464.

2. En 1782, l'*Encyclopédie méthodique* signale comme noms vulgaires de la lavandière *bâttajasse*, *batte-lessive* (déjà en 1611 dans Cotgrave), *batte-queue* (même observation) et *battiquoue*. Cette dernière forme doit être d'origine méridionale.

3. Il est probable d'ailleurs que *bacho-coueto* est lui-même une altération récente de *bate-coueto*. (Cf. *hausse-queue*, pour *hoche-queue* dans Robert Estienne, vo *battemacre*.)

composé tiré soit de *bat* (*battre*), soit de *bât* avec le suffixe *euil*, *eul* (lat. iolum). Il en va, à notre avis, différemment. *Bateuil* est dans le dictionnaire de Trévoux, qui le définit : « Partie du harnois des ânes et des mulets ou autres bêtes de somme, qui leur bat sur la croupe. » Mais l'édition de 1721 est la première qui ait *bateuil* ; l'édition primitive (1704) porte *bateul*, qui se trouve avec la même définition dans le *Dictionnaire des arts* de Th. Corneille (1694) et dans la 1re édition de Furetière (1690). Ce n'est qu'une coquille pour *batcul*, c'est-à-dire *bacul* (cf. Littré, *sub verbo*). L'orthographe *bacul*, qui se trouve déjà dans Cotgrave, n'expliquerait pas la faute de Furetière ; on comprend mieux qu'elle se soit produite si l'on remarque que Oudin, dans ses *Recherches italiennes et françaises* (1640-1642), écrit *but-cul de mulet* [1].

BÉRUBLEAU

« BÉRUBLEAU, vert de montagne » (Littré).

De même dans tous les dictionnaires du XIXe siècle. L'exemple le plus ancien de cette forme du mot ne remonte qu'au *Dictionnaire portatif* de N.-F. de Wailly (1775). Dans Trévoux 1771, on trouve *berglbleau* (*sic*) ; cette forme étrange est sûrement empruntée au *Dictionnaire du Commerce* de Savary (1723), le premier à notre connaissance qui ait enregistré le mot. L'étymologie s'impose : allemand *bergblau*, proprement, bleu de montagne. Il est difficile de considérer *bérubleau* comme une simplification phonétique de l'allemand : on aurait plutôt dit *berblau*. C'est donc, selon toute vraisemblance, une simple coquille de N.-F. de Wailly.

BORGUE

« BORGUE, as Nasse, a weele for fish » (Cotgrave).

Nous retrouvons le même mot dans Furetière, Thomas Corneille et Trévoux, où il est défini : « Espèce de panier dont les pescheurs bouschent l'ouverture qui est au fond d'un bouchot du costé de la mer. » Savary, en 1723, écrit *borgne* et définit de même : « Se dit en terme de pêcherie, d'une espèce de panier, que l'on met à l'ouverture des bouchots du côté de la mer. » — *Borgne* est devenu *bourgne* (ou *bourgnon*) dans Laveaux (1820), Napoléon Landais (1834) et Poitevin (1856), qui disent « nasse » au lieu de « panier » et « parc ouvert » au lieu de « bouchot ». Bescherelle, en compilateur consciencieux, admet à la fois *borgue* avec la vieille définition de Furetière, et *bourgne* avec la définition de Laveaux, sans s'apercevoir que « bouchot » et « parc ouvert » sont une seule et même chose. Larousse suit Bescherelle. Littré ne donne que *bourgne*.

---

1. L'expression figure, avec cette orthographe, et dans la partie franco-italienne, à l'ordre alphabétique, et dans la partie italo-française, au mot *straccale*.

Malgré l'antiquité de *borgue* et l'autorité de Cotgrave [1], on doit, selon nous, considérer cette forme comme fautive et rendre grâce à Savary qui le premier a changé l'*u* en *n*. Si, en effet, il est peu probable que nous ayons affaire à une extension de sens de l'adjectif *borgne*, comme le pense Littré, il faut reconnaître dans ce mot le provençal moderne *borno*, *borgno*, etc. (voy. Mistral, *Tresor*), proprement, creux, cavité.

BOUJEAU

« BOUJEAU. Assemblage de deux bottes de lin placées tête-bêche, afin de tenir moins de place au rouissoir » (Littré).

Littré ne s'est pas aperçu apparemment qu'il avait inséré plus haut un article ainsi conçu :

« BONJEAU. Couple de bottes de lin, liées ensemble, qu'on fait rouir. »

Les deux mots se trouvent, avec les mêmes définitions, dans la première édition de Bescherelle (1845) que Littré s'est borné à copier. Les dictionnaires antérieurs hésitent entre *bonjeau* et *bongeau*, Boiste indique même une forme *bongeon*, mais nulle part on ne trouve *bou-* pour *bon-* [2].

Il est donc certain que Bescherelle a imprimé à tort *boujeau*. Le mot *bongeau* est un dérivé de *bonge*, qui figure au sens de faisceau dans des textes wallons du moyen âge, et qui, aussi malheureux que son dérivé, a été indûment tranfiguré en *bouge* par M. Godefroy.

BOUSURE

« BOUSURE, composition pour blanchir la monnaie » (Littré).

Le mot est dans tous les dictionnaires du XIXe siècle. Mais Furetière (1690), Thomas Corneille (1694), Trévoux (1704) et Savary (1723) sont d'accord pour donner *bouture* et non *bousure*; cette dernière forme ne paraît que dans l'*Encyclopédie* de Diderot (1751). Bien que l'auteur de l'article fasse remarquer que la *bousure* est ce que l'on appelait dans l'ancien monnayage *bouture*, nous croirions plutôt à une coquille qu'à une altération phonétique tout à fait inexplicable. *Bouture* est clair : c'est évidemment l'ancien français *boulture* (voy. Godefroy) que Cotgrave donne encore au sens général de « action de bouillir », et que M. Delboulle signale en 1627 au sens technique spécial.

BOUTEAU

« BOUTEAU, filet attaché à une perche fourchue pour pêcher sur le sable » (Littré).

---

1. Cette autorité est sujette à caution. Signalons en passant une autre coquille de Cotgrave, qui heureusement ne paraît pas avoir eu de conséquences fâcheuses pour la lexicographie : il a imprimé *faire bivet*, au lieu de *faire binet*.

2. La plus ancienne mention lexicographique est celle de l'*Encyclopédie* de 1751, qui écrit *bonjeau*.

« BOUTEUX, sorte de grande truble que l'on peut bouter, pousser devant soi à l'aide d'un manche » (Id.).

Furetière (1690) ne connaît que *bouteux*, qu'il définit ainsi : « *Bouteux* ou *bout de quièvre*. C'est un petit filet attaché à un bâton fourchu que les pêcheurs poussent devant eux sur les sables. On s'en sert sur les côtes de l'Océan. »

De même dans Th. Corneille (1694) : « *Bouteux*. Petit filet attaché a un baston fourchu, dont on se sert sur les costes de l'Océan, et que les pescheurs poussent devant eux sur les sables. On l'appelle autrement *Bout de quievre* et on s'en sert sur les costes de l'Océan pour prendre une espèce d'écrevisse appelée *crevette* et *salicot*. »

Le dictionnaire de Trévoux a naturellement copié Furetière, plus le dernier membre de phrase de Th. Corneille. Dans l'édition de 1752 (reproduite en 1771), *bouteux* devient *bouteaux*, sans que rien soit changé à la définition, et prend place dans l'ordre alphabétique nouveau que lui asssigne cet *a* épenthétique de mauvais aloi, ce qui ne l'empêche pas de figurer plus loin à sa place primitive, écrit comme autrefois et toujours défini de même. — L'*Encyclopédie méthodique* n'enregistre que *bouteux* ; mais la plupart des dictionnaires de ce siècle donnent *bouteau* (sic) et *bouteux*, et font des efforts illusoires pour varier leurs définitions[1].

BRAIRÈTE

« BRAIRÈTE. *s. f.* L'un des noms vulgaires de la primevère » (Littré).

Le mot *brairète* figure aussi dans Sachs, dans Larousse et dans Bescherelle (1845). Il ne paraît pas remonter plus haut, du moins sous cette forme. Mais si l'on se reporte à l'*Encyclopédie méthodique*, section *Botanique*, art. *Primevère* (1804), on y lira : « Primevère officinale, vulgairement fleur de coucou, primerole, *braiète*. » De même, dans le *Supplément*, imprimé en 1810, à l'article *Braietas* : « Braietas, nom languedocien de l'oreille d'ours. En Picardie, on nomme *braiette* la primevère. »

Pour nous, il n'y a pas de doute possible : la forme *brairète* de Bescherelle, reproduite par les dictionnaires postérieurs, est une coquille pour *braiète*. Quant à *braiète*, il est manifeste que c'est une orthographe individuelle pour *brayette*, mot bien connu, dont le nom vulgaire de la primevère n'est qu'un sens figuré.

BRAN

« Les bœufs sauvages qu'on appelle en Provence et Languedoc bœufs *brans* ou *branes* ». (J. Liébault, *Agriculture et maison rustique* (I, 22, p. 62 de l'éd. 1600.)

C'est à J. Liébault que Cotgrave (1611) emprunte son article *bran* :

---

1. Cependant Boiste (1800) ne donne que *bouteau* et Laveaux (1820) ne donne que *bouteux*.

« Bœuf bran, a kind of unreclameable wild Oxe, in Provence and Languedoc. » En 1700, Liger, auteur d'une *Nouvelle maison rustique*, répète encore : « Bœufs sauvages qu'on appelle en Provence et en Languedoc bœufs *brans* ou *branes*. » (Communication de M. Delboulle.) Enfin, brochant sur le tout, Devic, dans son *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale*, dont la 2e édition est au *Supplément* de Littré, reproduit le texte de J. Liébault et trouve sans peine que *bran* correspond à l'espagnol *albarran*, arabe *barran*, etc. Il faut simplement lire *brau*, *brave*; les *braus* de la Camargue sont bien connus, et M. Cornu n'a pas négligé le provençal *brau* dans sa belle étymologie *bravo* = barbarum (*Romania*, XIII, 110).

BRESAGNE

« Bresagne, un des noms vulgaires de l'effraie » (Littré).

Littré a dû emprunter cet article à Bescherelle, car nous ne le trouvons pas ailleurs antérieurement. Larousse ne donne que *bresague*, que Bescherelle enregistre aussi, mais pour renvoyer à *chouette*. Sachs ne donne que *bresagne*. Nous retrouvons *brisague* (*sic*) comme synonyme d'effraie en 1782 dans l'*Encyclopédie méthodique*.

C'est évidemment le nom gascon de l'effraie qu'on a voulu donner : ce nom, d'après Mistral, oscille entre *fresaco* et *bresago*, mais non *bresagno*, et la transcription française ne saurait être que *bresague*.

BRUTIER

« Bruthier. Oiseau de proie vivant aux champs de vermine... » (J. Thierry, *Dict. franç.-lat.* 1564).

Le mot a été intercalé par J. Thierry entre *bruant* et *bruine* : cela suffirait à rendre probable que *bruthier* est une simple faute d'impression pour *bruhier*. Ce qui le rend tout à fait sûr, c'est qu'il cite après sa définition le proverbe « Jamais tu ne feras d'un bruhier (*sic*) un esprevier ». Dans le *Trésor* de Nicot (1606) on s'est mépris sur la faute et on l'a aggravée en voulant la corriger : au lieu de mettre *bruhier* en vedette, on a mis *bruthier* dans le proverbe. Par suite, Cotgrave, qui a travaillé sur Nicot, n'a connu que cette forme fautive; de même Oudin. Le mot s'est simplifié dans Furetière : il a perdu une consonne, celle qu'il aurait dû garder, et est devenu *brutier*. Depuis lors, tous les dictionnaires ont cette forme, y compris Littré et Sachs[1]. Il n'est pas de coquille plus manifeste à son origine, et qui ait eu un plus brillant succès[2].

---

1. Laveaux, suivi par N. Landais, dit « brutier ou bruthier ».

2. Dans son *Dictionnaire*, au mot *bruhier*, M. Godefroy a fait preuve d'une certaine critique : il a réimprimé le passage de J. Thierry en corrigeant sans le dire *bruthier* en *bruier*; mais par quelle distraction J. Dupuis est-il donné comme auteur de ce dictionnaire de 1564, qui porte en toutes lettres celui de Jehan Thierry?

BUYER

« BUYER, *voyez* Bouys » (J. Thierry, *Dict. franc. lat.*, 1564).

R. Estienne (1539 et 1549) ne donne que la forme BOUYS. Il est manifeste que J. Thierry a voulu écrire « BUYS, *voyez* Bouys ». L'*s* finale, dans l'écriture du XVIe siècle, se confond facilement avec *er*. La coquille est reproduite dans Nicot (1606). Cotgrave (1611) ne s'en est pas non plus aperçu, car il donne : « BUYER. A Box-tree, or shrub » et, deux lignes au dessous : « BUYS : m. Box; Looke Bouïs. » Heureusement, le mal s'est arrêté là, à ce qu'il semble.

Ad. HATZFELD. Ant. THOMAS.

P. S. Dans le précédent article, à la première ligne du paragraphe consacré au mot ALPAGNE, p. 467, au lieu de *hamos*, lire *llamas*. — A l'avant-dernière ligne de la note de la p. 469, au lieu de *abatis*, lire *avalis*.

PÉRIODIQUES

REVUE DES LANGUES ROMANES, 4e série, t. IV, avril-juin 1890[1]. — P. 209, Chabaneau et Georges Raynaud, *Légendes pieuses en provençal*. M. Ch. montre que le ms. actuellement coté à la Bibliothèque nationale, *Nouvelles acquisitions françaises* 4505, et qui formait naguère le nº 107 de la collection Libri chez le comte d'Ashburnham, a été détaché du manuscrit 461 de la Bibliothèque de Carpentras. J'avais eu vaguement la même idée autrefois[2], mais, bien que j'aie été depuis lors à Carpentras, j'avais négligé de faire les vérifications nécessaires. Présentement le fait est établi de façon certaine. Toutefois, les deux fragments ne suffisent pas à reconstituer le ms. primitif. M. Ch. les a comparés et a minutieusement noté l'état de chaque cahier. De cette comparaison, il résulte qu'il manque au moins 65 feuillets dont le sort est ignoré, les deux morceaux présentant un total de 167 feuillets. Peut-être le ms. avait-il déjà subi des mutilations lors du vol (c'est le cas que j'ai supposé plus haut pour le recueil des nouvelles catalanes) ; peut-être aussi Libri, afin de donner au morceau qu'il s'était approprié l'apparence d'un ouvrage complet, aura-t-il détruit quelques feuillets. La publication présente doit comprendre tout ce qui reste du livre actuellement divisé entre Carpentras et Paris. Elle n'est que commencée dans le cahier que nous annonçons. Les lignes sont numérotées de cinq en cinq dans la marge, la série des numéros recommençant pour chaque légende. Ce système serait commode si on avait placé en titre courant le nom des saints, ou au moins un numéro d'ordre, ce qui n'a pas eu lieu.

Juillet-septembre 1890[3]. — P. 305, Chabaneau et Raynaud, *Légendes pieuses en provençal* (suite). Les 120 pages de cet article n'épuisent pas encore la matière. — P. 426-30. P. Marchot, *Etymologies liégeoises*. — P. 439. A. Blanc, *canapé*. Selon M. B. le latin (transcrit du grec) conopeum, a été influencé par le rapport étymologique qu'Isidore de Séville a voulu établir entre ce mot et la ville égyptienne de Canope, d'où une forme canopeum ; mais le français *canapé* vient-il de l'italien *canopé*, comme l'a supposé Diez, et

1. Ce numéro n'a paru qu'en mars 1891.

2. *Romania*, IX, 201, note.

3. Ce numéro n'a paru qu'en août 1891 et la suite nous manque encore. Il a paru deux numéros pour 1891, mais nous attendons pour en rendre compte que l'année 1890 soit complète.

après lui M. Brachet, ou directement du bas-latin, comme le veut M. Blanc? Pour résoudre cette question, il faudrait avoir étudié l'histoire de ce mot dans les diverses langues où il se rencontre, ce que n'a pas fait M. Blanc. — P. 439. M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours* (Brenous; l'auteur de l'article admet sans discussion les conclusions de l'auteur, cf. ci-dessus, p. 470). — P. 414. Périodiques, compte rendu de la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIV, 1-2 (Constans). P. M.

Revue des patois, p. p. M. Clédat. — II, n° 4 (1888, oct.-déc.). — P. 241, Clédat, *Compte municipal en patois de Tournon* (mai 1459-mai 1461). Ce compte de Tournon présente un certain intérêt pour l'histoire de la langue, les documents linguistiques étant assez rares (et aussi peu anciens) pour l'Ardèche. Cela est d'autant plus singulier que de l'autre côté du Rhône, dans la Drôme, ils abondent. Du reste, les archives de l'Ardèche sont, à tous égards, fort pauvres. Je dois faire remarquer que je connais, par une communication de M. Fr. André, actuellement archiviste de l'Aube, mais jadis archiviste de l'Ardèche, un autre compte de Tournon qui se rapporte à l'année 1424. — P. 274. M. Rivière, *Note sur le langage de Saint-Maurice-de-l'Exil*. Le patois de cette localité, qui appartient au canton de Roussillon (Isère), présente de curieuses particularités. On en possède de nombreux textes, grâce à M. Rivière qui a fait en ce patois diverses compositions, outre une traduction de la *Mireille* de Mistral. Il ne faut pas marchander à M. R. la reconnaissance qui lui est due. On ne peut cependant dissimuler que le présent travail est faible à tous les points de vue et surtout mal ordonné. Ajoutons — ce que la direction de la *Revue des patois* a sans doute ignoré — que les premières pages de ce travail sont la reproduction à peu près textuelle, d'un article déjà publié en 1878 dans la *Revue des langues romanes* (2e série, VI, 11 [1]). Cette reproduction n'a même pas le mérite de l'exactitude car, p. 274, après ces mots « dans l'arrondissement de Vienne » (ligne 13), il manque plusieurs lignes par suite d'un bourdon. On les retrouvera dans la *Revue des langues romanes, l. l.*, p. 12. — P. 288. *Chanson populaire en patois de Grezieu-le-Marché (Rhône)*; communiquée par M. Bruyère. — P. 290, *Chanson en patois du Grand-Abergement (canton de Brenod, Ain)*, communiquée par M. A. Reydellet. — P. 294. Clédat, *Les noms de lieu en ai*. M. Clédat conteste avec raison l'explication qu'on a tentée de cette finale, en supposant que *ai* répond au génitif latin *aci*. Il propose comme origine *ac* sans flexion, il aurait pu citer à ce propos l'impératif fac qui donne *fai*, mais je pense que la finale -acum peut donner *ai*; cf. lacum = *lai* (voir d'ailleurs *Romania*, XX, 80). J'aurai occasion de revenir sur ce sujet dans un prochain mémoire. On y verra que -acum peut se continuer de diverses manières, selon les pays. — Le même, *mestier* et *mostier*. Comme *mestier* a été précédé de *menestier* (*Sainte-Eulalie*), de

1. Voir *Romania*, VIII, 132.

même *mostier* a dû être précédé de *monestier*. L'*n* a dû tomber, selon M. Cl., après la chute de l'*e*. C'est possible, mais je ne sais s'il est bien légitime de rapprocher la chute de cet *e* médial (je dirais volontiers intertonique) de la chute de la finale latine dans habeat ou dans -ebat devenant *ait*. Le cas est différent. — Le même, *Le suffixe* ier = arium. M. Cl. explique que dans arium, l'*a* est devenu *e* sous l'influence d'une palatale précédente (viridarium-*vergier*), tandis que cette modification n'a pas eu lieu quand il n'y avait pas de palatale (varium-*vair*). Cette explication n'est pas nouvelle. Elle ressemble singulièrement à celle que G. Paris a donnée ici-même (IX, 381) du phénomène en question. Elle n'est pas, du reste, sans présenter quelques difficultés, et son auteur l'a abandonnée. — P. 296. *Quelques mots du patois de Bercenay-en-Othe* (*Aube*), recueillis par M. Henriot. — P. 300. *Le Vaigneron*, chanson en patois de la Côte-d'Or communiquée par M. J. Durandeau. — P. 302, Puitspelu, *Roffoles èn patuais liyonnais*. — P. 303. *Notices bibliographiques*.

III, nº 1 (1889, janvier-mars). A partir de ce numéro, la *Revue* prend le titre de *Revue de philologie française et provençale*. Un avis au lecteur explique ce changement et fait connaître qu'en ce qui concerne le vieux français notamment, les rédacteurs feront dans une large mesure œuvre de vulgarisation. — P. 3. Clédat, *Les groupes de consonnes et la voyelle d'appui dans les mots français d'origine latine*. L'auteur étudie les groupes de consonnes qui appellent la voyelle d'appui. Mais cette étude néglige certains points importants; elle ne tient pas assez de compte des diverses phases de la langue, et surtout n'établit pas avec assez de netteté la distinction entre les paroxytons (en latin) et les proparoxytons, qui domine toute la question. Beaucoup d'assertions pourraient être contestées. — P. 31. J. Fleury, *De deux sons communs au haguais et aux langues slaves*. — P. 37. E. Philipon, *Le patois de Saint-Genis-les-Ollières* (suite). Bon travail. — P. 60. M. Rivière, *Les dictons de Plittoncourt*, en patois de Saint-Maurice-de-l'Exil. — P. 67. Clédat, Mélanges. — P. 69. Comptes rendus sommaires et notices bibliographiques.

Nº 2 (1889, avril-juillet). P. 81. Clédat, *Les groupes de consonnes et la voyelle d'appui dans les mots français d'origine latine* (suite). — P. 94. Simonneau, *Glossaire du patois de l'île d'Elle, Vendée* (fin). — P. 128. Froment, *Fable en patois bugeysien*. — P. 132. *Chanson en patois de Beaufort, canton de Crest-Nord* (*Drôme*).— P. 138. *Petits contes en patois de Grèzieu-le-Marché* (*Rhône*), recueillis par M. Bruyère. — P. 141, Comptes rendus sommaires et bibliographiquess

Nº 3 (1889, juillet-octobre). P. 161. E. Philipon, *Le patois de Saint-Genis-les-Ollières* (suite). — P. 192, *La potence de Martinpré*, récit en patois de la Bresse (Vosges), communiqué par M. Hingre. — P. 198, Puitspelu, E *bref tonique libre dans le vieux lyonnais*. L'auteur soutient que l'*e* bref latin est représenté en vieux lyonnais par *e*, et non par *ie*; il explique de diverses façons les exceptions qui ne laissent pas d'être nombreuses. Dans une note finale, M. Clédat présente quelques objections. L'opinion de M. Puitspelu a été contestée ici-même; voir ci-dessus, p. 310. — P. 201, *Locutions techniques*

du parler de Seuzey (*Meuse*), recueillies par M. Rodicq, instituteur. Peut-être n'était-il pas bien nécessaire de recueillir des mots purement français, tels que *tranchet*, *forme*, *t'nailles*, parmi les outils de cordonnier. — P. 205. *Récit populaire en patois de Maretz*, *arr. de Cambrai*, communiqué par un élève de l'école normale de Douai. — P. 210, Fertiault, *Dict. du langage populaire verduno-chalonnais* (*Saône-et-Loire*); introduction. Bien faible. — P. 221, *Chanson à danser en patois des environs de Périgueux*. — P. 225, *Chanson populaire en patois de Charolles* (S.-et-L.), communiquée par M. J. Martin. — Compte -rendus sommaires et notices bibliographiques.

N° 4 (1889, 4e trimestre). P. 241, Clédat, J. Fleury, F. Hément, etc.; *La question de l'accord du participe passé*, M. Clédat est pour l'invariabilité du participe passé. Il écrit en ce sens un article qui ne peut être, à mon avis, ni entièrement accepté, ni entièrement désapprouvé, et il a demandé à un certain nombre de personnes leur avis. C'est le procédé de l'*interview* appliqué aux questions de grammaire. Je ne crois pas que ce soit là une innovation à encourager. Ces réponses de gens, d'une compétence très variable, et qui se placent à des points de vue différents, troublent la question au lieu de l'éclaircir. J'ajoute que la solution proposée par M. Cl. implique non pas seulement un changement dans la notation, mais une modification de la langue. On pourrait se résigner à écrire « la perte que j'ai *éprouvé* », encore bien qu'*éprouvé*, dans la prononciation soignée, ne soit pas tout à fait l'équivalent d'*éprouvée*, mais devrons-nous dire « la perte que j'ai *fait* » ? Je suis partisan d'une réforme orthographique maintenue dans les limites raisonnables, ayant pour objet d'introduire la régularité et la conséquence dans la manière de noter les sons. Mais il ne faut pas tenter de réformer la langue. — P. 281, Bourciez, *P latin intervocal en provençal et en français*. Résumé de ce que l'on sait sur la question. J'ai vérifié l'acte de 629 cité avec une juste réserve, p. 283, d'après Schuchardt (*Vocal.*, I, 128), où on lit *rivaticis*. C'est une pièce refaite qui n'a aucune valeur linguistique. — P. 286, Fleury, *Le patois de la Hague et des îles anglo-normandes*. — P. 293, Devaux, *Compte du prévôt de Juis en dialecte bressan* (1365); premier article. Ce document continue heureusement la série de textes bressans, datés de 1225 à 1325, que M. Philipon a publiés naguère dans la *Revue des patois* (*Rom.* XVII, 320). Toutefois il n'offre guère de caractères qui ne se trouvent dans ces derniers. Le commentaire de M. Devaux est fait avec soin, mais trahit par endroits une connaissance insuffisante de la grammaire des langues romanes : par exemple, *cher* est dérivé du nominatif *caro*, *sez* (fr. *sis*) de *situs*; l'*e* de *jenver* est mentionné comme s'il était propre au territoire bressan. Notons enfin une curieuse méprise. « Piere Paqual Czayennar » a, il faut l'avouer, un nom patronymique bien singulier. Il faut lire (p. 5) « Piere Paqual *czay ennar*[*ier*] », c'est-à-dire « feu P. Paqual » — P. 310, Comptes rendus sommaires.

IV, n° 1 (1890, 1er trimestre). P. 1. Clédat, *Sur la double valeur des temps du passif français*. — P. 10. Devaux, *Compte du prévôt de Juis* (fin). — P. 19.

A. Millien, *La demande en mariage*, facétie en patois nivernais. — P. 21. F. Fertiault, *Dict. du langage populaire verduno-chalonnais, lettre A.* Nombreux rapprochements, la plupart inutiles, souvent très contestables, avec l'italien et une infinité de patois. — P. 41. Clédat, *Mélanges de phonétique française.* — P. 47. Combes, *De l'influence du français sur les patois à propos du patois de Villeneuve-sur-Lot.* — P. 54. *Voyage de Tienon Zaza à Paris*, récit en patois de Crans (Jura) communiqué par M. H. Chapuis. L'auteur de cette communication aurait bien dû fournir quelques explications sur son système de notation qui, à première vue, me semble très imparfait. Il aurait dû aussi nous dire où il a recueilli cette facétie un peu longue que j'ai déjà lue, racontée un peu autrement, et écrite selon un système tout différent, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts* de Poligny, 5e année (1864), pp. 110 et ss.

N° 2 (1890, 2e trimestre). P. 81. Clédat, Bréal, Paris, etc. *Les flexions du singulier de l'indic. prés. dans les verbes français en* -dre et *dans quelques verbes en* -oir. Nouvelle consultation sur une question d'orthographe. — P. 94. P. Marchot, *Patois de Saint-Hubert* (Luxembourg belge). Proverbes et contes. — P. 109. Fertiault, *Dict. du langage populaire verduno-chalonnais. Lettre B.* — P. 135. A. Forterre, *Comparaisons populaires de la vallée de la Peyre (Ardèche).* — P. 144. *Voyage de Tienon Zaza à Paris* (suite). — P. 150. Compte rendu de Kreuzberg, *Die Grammatik Malherbe's*, Ostern, 1890 (E. Rabiet). — Les éloges décernés (p. 158) à la traduction de la grammaire des langues romanes de M. Meyer-Lübke sont exagérés. La tâche était difficile, car l'auteur de cette grammaire n'a pas le don de la clarté, non plus que celui de l'exactitude, mais cependant le traducteur aurait pu écrire en meilleur français et corriger en maint endroit les textes cités incorrectement. Sa traduction est une œuvre trop mécanique.

N. 3. (1890, 3e trimestre.) P. 161. *Quelques modifications orthographiques adoptées par la* Revue de philologie française. — P. 168. Clédat, *L'orthographe française.* — P. 177. Clédat, *Correction : le vers 127 du Pèlerinage de Charlemagne.* Dans ce vers : *E les lavacres curre e les peisons par mer*, M. Cl. veut que *lavacres* et *peisons* désignent respectivement le signe du Verseau et le signe des Poissons. C'est bien peu probable. Cf. d'ailleurs *Romania*, XIII, 130. — P. 178 *Voyage de Tienon Zaza à Paris* (suite). — P. 190. P. Marchot, *Le patois de Saint-Hubert.* Phonétique et lexique. — P. 215. E. Philipon, *Chansons satiriques en patois lyonnais.* Pièce de la fin du XVIe siècle. — P. 217. Ch. Lebaigue, *Féminins et pluriels anomaux.* — P. 218. J. Guérin, *Textes et patois de l'Ile d'Elle* (Vendée). — P. 228. Puitspelu, *Lyonnais* ABLAGER, *lyonnais* BÊCHE. — P. 230. A. Ferrand, *Termes du patois de Jons* (Isère).

N° 4 (1890, 4e trimestre). P. 241. Ch. Lebaigue, Clédat, Bréal, etc. *Les consonnes doubles.* Série de lettres suivies d'une *Conclusion* de M. Clédat. — P. 253. M. Rivière, *Les cochons de Plittoncourt* (patois de Saint-Maurice de l'Exil). — P. 284. Fertiault, *Dict. du langage populaire verduno-chalonnais. Lettre C.* — P. 308. Clédat *Différentes valeurs de « tout ».* — P. 311. *Chant de quête en patois de Périgueux.* P. M.

ANGLIA. II. 1879. — Les pages 1-394 sont analysées dans la *Romania*, VIII, p. 467. — P. 395-440. Trautmann, *Golagrus and Gawain*. Poème écossais de la fin du XVe siècle, dérivé de deux épisodes du *Perceval* (éd. Potvin, III, p. 239-249 et 303-345).

Comptes rendus. — Publications de la *Chaucer-Society* (Koch). P. 535. *Originals and Analogues of Chaucer's Canterbury Tales*. P. 545. *The Tale of Beryn*, re-edited by Furnivall.

Bibliographie de la philologie anglaise pour l'année 1876.

III. 1880. — P. 376. Varnhagen, *Etymologie von catch*. Du français *cacher* (**coactiare*). — P. 533-551. Varnhagen, *Zu den « Signa ante judicium »*.

Comptes rendus. — P. 379. *Publications of the Folk-Lore Society* (R. Köhler). — P. 399. *Dos obras Didácticas y dos Leyendas, sacadas de manuscritos de la Biblioteca del Escorial*. Edit. Knust (Varnhagen : le critique complète les indications bibliographiques sur la légende *De un cavallero Plácidas*). — P. 401. Schleich, *Prolegomena ad carmen de Rolando Anglicum* (Wülcker). — P. 569. Kleinert, *Ueber den Streit zwischen Leib und Seele. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte der* Visio Fulberti (Varnhagen).

IV. 1881. — P. 342-400. Wissmann, *Studien zu* King Horn. — P. 412-414. Skeat, *On the etymology of « catch »*. — P. 414-416. Schröer, *Zur Etymologie von « catch »*. Ces deux savants combattent une étymologie germanique proposée par M. Trautmann dans le bulletin critique et bibliographique (*Anzeiger*), annexé aux tomes IV-VIII de l'*Anglia* (p. 52).

Bulletin (avec une pagination spéciale). — P. 50. Müller (Edward), *Etymologisches Wörterbuch der Englischen Sprache*; Skeat, *An Etymological Dictionary of the English Language* (Trautmann). — P. 56. Sievers, *Grundzüge der Phonetik* (Trautmann). — P. 128. Storm, *Englische Philologie* (Trautmann).

Bibliographie : 1877-1879.

V. 1882. *Bulletin*. — P. 4. *The Erl of Tolous and the Emperes of Almayn*, hrsg. von Lüdtke (Dönne). — P. 13. *Sir Orfeo*, hrsg. von Zielke (Einenkel). — P. 69. *The Romaunce of the Sowdone of Babylone and of Ferumbras his Sone*, re-edited by Hausknecht (Schleich). — P. 130. Eilers, *Erzählung des Pfarrers in Chaucer's Canterburygeschichten und die* Somme de Vices et de Vertus *des Freres Lorens* (Koch).

VI. 1883. — P. 1-45 ; VII, p. 120-127 et 497-506 ; VIII, 197-200 et les quatre pages annexées à la fin de ce volume ; IX, p. 267. Leonhardt, S. Lewy, B. ten Brink, *Ueber die Quellen Cymbeline's*.

Bulletin. — P. 46. Koch, *Die Siebenschläferlegende, ihr Ursprung und ihre Verbreitung* (Löschhorn). — P. 63. *Visio Tnugdali*, lateinisch und altdeutsch hrsg. von A. Wagner (Peters). — P. 66. *The English and Scottish Popular Ballads*. Edited by F. J. Child. Part I (Trautmann).

Bibliographie : 1880-1882.

VII. 1884. — P. 60-115. Ludorff, *William Forrest's Theophiluslegende*. En publiant ce poème du XVIe siècle, l'éditeur est amené à examiner les autres versions de la légende. — P. 160-164. Hausknecht, *Zur Fierabrasdichtung in*

England. — P. 420-468; IX, p. 391-434 et 447-450. Mann, *Der Physiologus des Philipp von Thaün und seine Quellen.*

Bulletin. — P. 105 et VIII, p. 163. Ward, *Catalogue of Romances* (L. Toulmin Smith et Wülcker). — P. 143. Varnhagen, *Longfellow's* Tales of a Wayside Inn *und ihre Quellen* (Koch).

Mélanges. — P. 81. Varnhagen, *Zu Chaucer's Erzählung des Müllers.* — P. 99. Trautmann, *Amulet.* Recherches et discussions étymologiques. — P. 155. Varnhagen, *Zu Chaucer's Erzählung des Kaufmanns.*

VIII. 1885. — P. 201-262 et 551-581. Sturmfels, *Der altfranzösische Vokalismus im Mittelenglischen bis zum Jahre 1400.*

Bulletin. — P. 8. Murray, *A New English Dictionary* (Helwich). — P. 24. Braunholtz, *Die erste nichtchristliche Parabel des* Barlaam und Josaphat (H. Brandes). — P. 29. Gutersohn, *Beiträge zu einer phonetischen Vokallehre* (Einenkel). — P. 150. *Floris and Blauncheflur*, hrsg. von Hausknecht (Lüdtke). — P. 155. Skeat, *Why « The Romaunt of the Rose » is not Chaucer's* (Koch). Cf. *Academy*, XXXVIII, p. 51, ou *Rom.* XX, p. 364.

Mélanges. — P. 179-236. Branscheid, *Ueber die Quellen des stabreimenden* Morte Arthure. *Ein Beitrag zur Geschichte der Arthursage.* — P. 242-245. Koch, *Der Valentinstag.* L'auteur combat l'étymologie allemande *vâlant, vâlantinne* (diable, diablesse), proposée dans les *Fastnachtsgebräuche in Elsass-Lothringen* de Pfannenschmid (Colmar, 1884).

IX. 1886. — P. 205-224. Reissert, *Bemerkungen über Spenser's* Shepheards Calendar *und die frühere Bukolik.*

Bibliographie : 1883-84.

X. 1887. — P. 601-609. Lentzner, *Zu Romeo und Julia.* L'auteur discute les vers où Dante nomme les *Montecchi* et les *Cappelletti* (Purg. VI, 106-108).

Bibliographie : 1885-86.

XI. 1888. — P. 219-310. Hohlfeld, *Die altenglischen Kollektivmysterien.*

Comptes rendus, ouvrages annoncés sommairement, analyses des périodiques. — P. 533. Pogatscher, Zur *Lautlehre der griechischen, lateinischen und romanischen Lehnwörter im Altenglischen* (G. S[chirmer]). — P. 637. *The* Curial *made by maystere Alain Charretier. Translated thus in Englyssh by W. Caxton.* 1484. Collated with the French Original by Prof. Paul Meyer and edited by F. J. Furnivall (E. F[lügel]).

Bibliographie : 1887

XII. 1889. — P. 311-374. Haase, *Die altenglischen Bearbeitungen von Grosseteste's « Chasteau d'Amour » verglichen mit der Quelle.*

Comptes rendus. — P. 469. B. ten Brink, *Geschichte der Englischen Literatur* (Wülcker). — P. 479. Schleich, *Ueber das Verhältniss der mittelenglischen Romanze* Ywain and Gawain *zu ihren altfranzösischen Quellen* (Wülcker).

XIII. Nouvelle série, I. 1890. — P. 105-106. Varnhagen, *Die Quelle des* Trentalle Sancti Gregorii. — P. 184-186. Köppel, *Chauceriana.* III. *Dante.* Sur le n° II (p. 181-183), *Epistola Valerii ad Rufinum ne ducat uxorem*, cf. *Rom.* XIX, 624. E. M.

CHRONIQUE

M. Auguste Vitu, qui est mort à Paris le 5 août, n'était pas seulement le brillant critique théâtral du plus répandu des journaux mondains; il s'était occupé, sans parler de ses travaux sur l'histoire des rues et des maisons de Paris, de la vieille littérature française et particulièrement de Villon, dont il a projeté pendant plus de trente ans de donner une édition critique et abondamment commentée. Il avait fait, indépendamment de M. Longnon, quelques-unes des découvertes relatives à la vie du poète que notre savant collaborateur a si excellemment mises en œuvre; il ne les vit pas sans mécontentement faites aussi, augmentées et magistralement utilisées par un concurrent, et il engagea avec M. Longnon une polémique où il n'eut pas le dessus. Plus récemment, il a écrit sur le *jargon* de Villon (Paris, 1884) un gros livre où il y a du travail, mais où, faute de méthode et de préparation, il n'est arrivé à peu près à aucun résultat utile. Il faut encore mentionner le mémoire (Paris, 1873) où il s'est efforcé d'établir que l'auteur de la précieuse œuvre historique connue sous le nom de *Chronique scandaleuse* n'était autre que Denis Hesselin, un des anciens amis de Villon, devenu un assez haut personnage et un des échevins de Paris. Cette opinion bien qu'en elle-même assez vraisemblable doit être abandonnée depuis que M. Mandrot a trouvé le véritable auteur de la Chronique [1].

— M. l'abbé Rabiet, professeur de philologie romane à l'université catholique récemment fondée à Fribourg (voy. *Rom.*, XVIII, 642), est mort au mois d'août dernier à la Bourboule. M. Rabiet avait traduit le tome I de la *Grammaire des langues romanes*, de M. Meyer-Lübke, et composé un long mémoire, publié dans la *Revue des patois gallo-romans*, sur le patois de Bourberain (Côte-d'Or); voy. *Rom.*, XVIII, 332.

— M. Gaspary quttte la chaire de philologie romane de l'universtté de Breslau pour succéder à M. Vollmöller dans celle de Gœttingue.

— M. G. Pitrè annonce la prochaine publication d'une *Bibliografia delle tradizioni popolari italiana*, qui ne peut manquer d'avoir une grande valeur et une réelle autorité.

---

1. Voy. le mémoire de M. Mandrot sur l'auteur de la chronique dite scandaleuse, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1891, p. 129.

— Livres annoncés sommairement :

Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, par B. HAURÉAU. T. I, Paris Klincksieck, 1890. In-8°, VII-406 pages. — Ce premier volume d'une série qui en contiendra au moins trois renferme les notices de soixante-seize mss. du fonds latin de la Bibliothèque nationale répartis entre les nos 363 et 8650. Ce sont presque tous des mss. de théologie ou de scolastique; quelques-uns renferment des manières historiques. Ils sont au nombre de ceux dont la description laisse le plus à désirer dans le catalogue imprimé de 1742. On y voit figurer beaucoup de traités ou de sermons anonymes, et mentionnés comme tels dans ce catalogue. M. H. s'est appliqué à en déterminer les auteurs, et il y a réussi grâce à son incomparable connaissance des manuscrits latins du moyen âge. Les notices dont se composent ce volume nous apprennent à connaître, non seulement les exemplaires auxquels elles se rapportent, mais d'autres encore, dont le témoignage est cité occasionellement. Plusieurs de ces notices sont de véritables mémoires d'histoire littéraire. Grâce à la table qui termine le volume, on trouvera aisément les renseignements, le plus souvent inédits, qu'elles renferment sur les auteurs et sur les œuvres. Une dizaine des articles dont se compose ce tome I avaient déjà paru dans les derniers volumes des *Notices et extraits des manuscrits* : ils reparaissent ici, revus et augmentés, et en tout cas, grâce à la table, plus faciles à consulter. Mais tout le reste était inédit.

Notices, etc. T. II, 1891. 371 pages. — La note qui précède était imprimée mais n'avait pu encore paraître, quand le t. II de l'œuvre laborieuse de M. Hauréau nous est parvenu. Il contient les notices de soixante-six manuscrits compris entre les nos 8876 et 14193 du fonds latin. Presque toutes sont publiées pour la première fois; trois ou quatre seulement avaient déjà paru dans le recueil académique des *Notices et extraits des mss.* On y trouvera, en dehors de la littérature théologique et scolastique qui est l'objet propre des recherches de M. H., un assez grand nombre de faits qui intéressent la littérature vulgaire. Ainsi, p. 106, dans un sermon anonyme, on relève une allusion à la « familia vel exercitus Herlequini » qui est à joindre aux textes récemment recueillis sur ce sujet par M. G. Raynaud. P. 229 on peut lire une rédaction nouvelle, et fort différente de celles qu'on connaissait, d'un récit ayant pour objet de prouver l'utilité de la confession, sur lequel voy. *Contes de Bozon*, pp. 265-6. Çà et là des proverbes en langue vulgaire tirés de sermons latins. Nous ne pouvons que savoir gré à M. Hauréau de l'activité avec laquelle il poursuit son utile entreprise. Lorsqu'un jour on rédigera un catalogue succinct, mais exact et précis, de tout le fonds latin de la Bibliothèque nationale, on trouvera dans les inventaires existant actuellement une base solide, notamment dans ceux de M. L. Delisle qui, à lui seul, a catalogué plus de la moitié de ce fonds (nos 8823 à 18613, sans compter plus de 2.000 volumes dans les *Nouvelles acquisitions*),

mais la substance des *Notices* de M. Hauréau devra passer tout entière dans l'œuvre nouvelle. — P. M.

Les lamentations d'un pauvre laboureur de Bresse, par Bernardin UCHARD. Poème en patois bressan du XVIIe siècle, édité avec une introduction et un glossaire par Ed. PHILIPON. Paris, H. Welter, 1891. In-8°, 50 pages. — Bernardin Uchard, qui fut l'un des députés de la Bresse aux États généraux de 1614, est surtout connu comme l'auteur de la *Piedmontoize*, poème bressan, publié pour la première fois en 1619 et réimprimé à Bourg en 1667, puis avec une courte préface de M. Gustave Brunet, à Paris, en 1855, pour la librairie Aubry. Ni la *Piedmontoize* ni le poème plus court, réédité par M. Philipon, ne témoignent d'un talent bien original; mais les sujets traités sont empruntés à l'histoire du temps, et à ce titre les deux poèmes ont, en dehors de l'intérêt linguistique qui domine, une certaine valeur historique. *Lo guemen d'on povro labory* (tel est le titre patois de l'opuscule édité par M. Ph.) a été imprimé une première fois en 1615, mais de cette édition unique on ne connaît aucun exemplaire, et le nouvel éditeur a dû se contenter d'une copie manuscrite, d'ailleurs bien faite, que la Bibliothèque Nationale en possède. Cette publication est accompagnée des notes historiques ou autres que le sujet comporte. Elle se termine par un glossaire et par un travail philologique rédigés avec une compétence dont M. Philipon a donné, en ces dernières années, dans la *Romania* et ailleurs, des preuves nombreuses.

V. CRESCINI, *Il contrasto bilingue di Rambaldo di Vaqueiras*. Padova, 1891. In-8°, 20 pages (Extrait des mémoires de l'Académie de Padoue, *Atti e Memorie*, t. VII). — Nouvelle édition, d'après tous les mss., de la tenson de R. de Vaqueiras et de la dame génoise (*Domna tant vos ai prejada*). On sait que, dans cette pièce bien connue, les couplets de la dame sont en génois. Le texte en était particulièrement difficile à établir. L'édition de M. Crescini nous a paru faite avec soin et critique. La préface contient un dépouillement bien fait de la langue des couplets génois.

Di un aneddoto Dantesco. Lettera del cav. F. CARTA, con nota di E. MONACI. Roma, 1891, 6 pages (Extrait des comptes rendus de l'académie des *Lincei*, classe des sciences morales, historiques et philologiques, t. VII). — M. Carta signale un ms. de la *Divine Comédie*, conservé à la bibliothèque Brera, à Milan, et remarquable en ce qu'il est orné des armes de la famille Alighieri. Or on possède deux autres mss. de la *Comédie*, de la même main, écrits l'un en 1337, l'autre en 1347, par un certain Francesco di Ser Nardo da Barberino, qui semble avoir fait profession de copier le grand poème de Dante, car son écriture se reconnaît en un nombre considérable d'autres mss. qu'il n'a pas signés. Le ms. de Brera acquiert donc une valeur particulière à cause de son ancienneté, Dante étant mort en 1321, et à cause de sa provenance, puisqu'on peut supposer (ce n'est bien entendu qu'une hypothèse) que la famille *Alighieri* l'a faire d'après sur un original venant de l'auteur lui-même. C'est probablement cette communication qui a donné

naissance au bruit, dont quelques journaux se sont faits l'écho, qu'on avait retrouvé à Milan le manuscrit autographe de la Divine Comédie.

Litteratura provençale, del Dr Antonio Restori. Milano, U. Hoepfli, 1891. In-12, VIII-220 pages. — Travail fait pour le grand public, et en grande partie de seconde main, qui, par conséquent, ne doit pas être critiqué de très près, comme s'il s'agissait d'une œuvre de pure érudition, mais qui toutefois se recommande par des qualités qu'on ne rencontre pas souvent dans les ouvrages de cette classe. L'auteur aime son sujet, et, s'il n'a pas fait de recherches personnelles, il connaît du moins assez bien les travaux qui existent sur la matière ou les comptes-rendus qu'on en a faits. Il a particulièrement dépouillé avec soin la *Romania*. Dans les cas épineux, il sait en général choisir les meilleures solutions. Quoique la matière soit en somme assez bien disposée, on peut regretter un certain manque de proportion : la littérature des troubadours proprement dits (chap. III, *Lirica provenzale*) est bien pauvrement traitée. La civilisation dans laquelle cette littérature s'est épanouie aurait dû être sommairement décrite. Je ne voudrais pas faire des critiques de détails ; cependant je ne puis laisser passer ce qui est dit, p. 35, de la version des chapitres XIII à XVII du quatrième évangile. Ce morceau est sûrement postérieur à 1100 ; je le crois du milieu du XIIe siècle au plus tôt, et il a été certainement écrit à Limoges : c'est du plus pur limousin. Ce qui est dit de *Girart de Roussillon* est tout-à-fait insuffisant. M. R. n'a certainement pas lu ce beau poème, même dans la traduction. Enfin, ce qui me fait craindre que M. R. parle quelquefois de livres qu'il n'a pas vus, c'est qu'il cite, p. 122, après d'autres, il est vrai, une édition que j'aurais faite en 1868 du poème de Guillaume de la Barre. J'espère que cette édition, qui est depuis bien des années toute prête, existera un jour, mais malheureusement elle ne portera pas la date de 1868. — P. M.

Nos textes romans. Discours d'ouverture de la séance publique de l'Académie de Nîmes, du 30 mai 1891, par M. Ed. BONDURAND. Nîmes, 1891. — Ce nouveau travail du zélé archiviste du Gard contient quelques indications utiles, quoique bien incomplètes, sur les textes de langue vulgaire qui nous restent pour le département du Gard, mais tout n'est pas suffisamment exact. L'*Histoire littéraire de Nîmes* de M. Nicolas n'est pas, pour le moyen-âge, une source bien pure, et tout ce que M. B. lui a emprunté sur Pons Fabre d'Uzès est apocryphe, M. B. dit que « la célèbre charte d'Alais est conservée en original aux archives de cette ville ». En est-il bien sûr ? Je l'y ai vainement cherchée en août 1888. A la vérité, les archives étaient alors, et sont peut-être encore maintenant, en désordre, mais si le document s'y était trouvé, je doute qu'il eût pu m'échapper. Il aurait donc disparu depuis la publication qui en a été faite en 1870. — P. M.

Corrado AVOLIO, *Del valore fonetico del digramma CH nel vecchio siciliano*. Palerme, 1891 ; in-8°, 33 pages (extrait de l'*Archivio storico siciliano*, nouvelle série, XV, 1890). — Les vues ingénieuses exposées par le savant auteur sont dignes de considération ; mais les nombreux faits sur lesquels il

appuie son argumentation sont présentés d'une façon peu claire et peu précise, notamment en ce qui regarde les différences dialectales.

Texte Macedo-Romăne. Basme şi poesii poporale de la Crušova, culese de Dr M. G. OBEDENARU, publicate după manuscrisele originale, cu un glosar complet, de Prof. I. BIANU. Bucarest, 1891; in-8°, IX-388 pages (publication de l'Académie Roumaine). — Ce volume comprend deux contes et des chansons populaires dictés à feu Obedenarŭ par un jeune Roumain de Crušova en Macédoine, la traduction de ces textes en roumain littéraire et en français, des paradigmes des principaux verbes macédo-roumains et des remarques sur la conjugaison. M. Bianŭ a complété l'œuvre d'Obedenarŭ par un glossaire roumain et français. Comme le remarque fort justement l'éditeur, il est à regretter que les textes soient transcrits dans l'orthographe à demi étymologique de l'usage officiel roumain; mais l'ouvrage n'en rendra pas moins des services aux linguistes.

Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen. Ein Verzeichniss zusammengestellt und erläutert von Gotthold NAETEBUS. Leipzig, Hirzel, 1891; in-8°, X-228 pages. — Ce répertoire, qui ne comprend que des textes imprimés antérieurs à 1400, paraît devoir rendre de grands services. La disposition en est commode; des index en facilitent l'usage; la bibliographie et la chronologie sont traitées avec soin. Une partie de cet ouvrage, qui est dédié à M. Tobler, a servi à l'auteur de thèse pour le doctorat à l'université de Berlin.

M. MENGHINI, *Antichi Proverbi in rima*. Bologne, 1891; in-8°, 15 pages (extrait du *Propugnatore*). — Ces proverbes, conservés dans un manuscrit de la Riccardienne et un manuscrit du Vatican, forment 228 alexandrins, groupés en quatrains monorimes. Un érudit du XVe siècle, Sertorio Quattromani, qui est l'auteur de la copie du Vatican, attribuait ces vers à Brunet Latin. L'éditeur pense qu'ils sont du moins contemporains du *Tesoretto* et des autres poèmes didactiques ou moraux du premier siècle de la littérature italienne.

Canzoni antiche del popolo italiano, riprodotte secondo le vecchie stampe a cura di Mario MENGHINI. Vol. Io, fasc. 3o. Roma, a spese dell' autore, 1890, in-12, 30 p. — Voy. *Rom.* XIX, 499; XX, 190.

O-n Dumant a maryatch, saynète wallonne par A. VIERSET, professeur à l'école moyenne de Saint-Hubert. Transcrite dans une graphie phonétique et commentée philologiquement par Paul MARCHOT, étudiant en philologie romane. Paris, Bouillon, sans date; in-8°, 23 pages (tirage à part de la *Revue de philologie française et provençale*, t. V). — « Le premier d'entre nous, disent les auteurs, a composé cette saynète en patois de Saint-Hubert *sans aucune préoccupation littéraire*, pour l'agrément de quelques douzaines d'ouvriers composant une société. L'intérêt ne peut donc en être que *purement dialectologique*. » Le commentaire *philologique*, ou mieux linguistique, est très faible.

Englische Ortsnamen im Altfranzösischen, von Johannes WESTPHAL. Strasbourg,

1891; in-8°, 39 pages (diss. de docteur). — Travail fait avec conscience, mais d'une façon trop mécanique et sans grand effort d'intelligence. Les noms de lieu n'auraient pas dû être séparés des autres mots anglais, noms communs ou noms de personnes, qui se rencontrent dans les textes français du moyen âge. L'auteur a négligé de dépouiller plusieurs romans bretons (notamment le *Tristan* de Béroul), qui lui auraient offert des formes de noms plus intéressantes que celles des ouvrages historiques, en partie traduits du latin.

Gramática de la lengua castellana destinada al uso de los Americanos por D. Andrés BELLO... *Edicion hecha sobre la última del autor con extensas notas y con copioso indice alfabético* de D. Rufino José CUERVO. Paris, A. Roger y F. Chernoviz, 1891; VIII-364 et 112 pages in-8°. — La grammaire de Bello est à l'heure présente la grammaire castillane pratique la plus complète que nous ayons et, à tous égards, la plus recommandable. Notre savant collaborateur D. Rufino José Cuervo s'était déjà employé à la reviser et à la mettre autant que possible en harmonie avec les progrès de la philologie romane, dans une édition publiée à Bogotá en 1881. Il a repris son travail et nous offre aujourd'hui une réimpression très correcte et soignée du texte de Bello, puis cent pages environ de notes rectificatives ou complémentaires. Tout est à lire dans ces notes où M. Cuervo fait preuve d'une connaissance admirable du castillan de toutes les époques et d'un sens grammatical des plus fins. Nous signalerons particulièrement aux romanistes les notes 67 et 69 sur le verbe (diphtongaison de la voyelle radicale, formes analogiques, etc.) et la note 93 *bis* sur l'emploi de la construction réfléchie dans le sens passif. Désormais la grammaire castillane de Bello portera réunis les noms de son auteur et de son réviseur (Bello-Cuervo), et ce ne sera que justice.

Spanische Funde, von Karl VOLLMÖLLER. I-III. Erlangen, 1890, in-8°, 53 p. (Tirage à part du tome V des *Romanische Forschungen*). — Description très exacte, et accompagnée de renseignements bibliographiques, de la *Tercera parte de la Silva de varios romances* (Saragosse, 1551), de la seconde édition de la *Segunda parte* (Saragosse, 1552), enfin du *Vergel de amores*, trois recueils de romances et de chansons de la plus insigne rareté.

Contes populaires recueillis dans la Grande-Lande, le Born, les Petites-Landes et le Marensin, par Félix ARNAUDIN (traduction française et texte grand-landais). Paris, Lechevalier, 1887, in-12°, 312 p. — On n'a ici qu'un échantillon du grand recueil que se propose de publier l'auteur : dix contes en texte et traduction (plus les vers de début de nombreuses chansons). Ce spécimen donne la meilleure idée de l'ensemble et fait désirer que l'auteur ne tarde pas trop à mettre au jour un recueil qui est évidemment composé avec exactitude et intelligence. Les remarques sur la prononciation du grand-landais (p. 141-179) sont intéressantes et montrent que l'auteur, qui n'affiche pas de prétentions scientifiques, est cependant bien informé.

Die mit dem Suffix -acum, -iacum *gebildeten französischen Ortsnamen.....* von Mathias HÖLSCHEN. Strasbourg, 1890, in-8°, 101 p. (diss. de docteur). — Le sujet choisi par M. H. pour sa thèse est fort intéressant. Il n'est pas arrivé à des solutions précises, soit par faute de documents, soit par manque de préparation suffisante ; mais son travail est utile, surtout par la liste, toutefois bien incomplète, de tous les noms de lieux français dont la terminaison répond au suffixe latin -acum ou -iacum.

Vincenzo CRESCINI. *Per la questione delle corti d'amore.* Padova, 1891, in-8°, 33 p. (extrait du vol. VI des *Atti e memorie* de l'Académie de Padoue). — Dans ce mémoire, où l'on trouve une information exacte et plus d'une observation très intéressante, l'auteur cherche à appuyer, par des arguments qui ne m'ont pas paru très convaincants ni même très clairs, l'opinion de MM. Trojel et Rajna sur la portée réelle de quelques « jugements d'amour ». Je m'en tiens, pour ma part, au point de vue que j'ai plus d'une fois exposé, et je pense que pour reprendre la discussion, s'il y a lieu, il faut en tout cas attendre la publication annoncée d'André le Chapelain. — G. P.

Notizia intorno ad un codice della Biblioteca di S. M. il Re [da C. SALVIONI], in-8°, 29 p. (Nozze Cippola-Vittone, sept. 1891). — Très bonne notice d'un manuscrit de la fin du XVe siècle, contenant une histoire biblique et deux petits poèmes religieux, le tout d'un intérêt purement linguistique. La composition est d'un Padouan, la copie d'un Lombard.

Di un luogo di Platone adotto a prova dell'antichità dell'itacismo, da Francesco d'OVIDIO. Napoli, 1890, in-8°, 20 p. (extrait des *Mémoires de l'Acad. royale de Naples*). — La prononciation du grec, et notamment l'itacisme, intéressent la philologie romane ; c'est pourquoi nous signalons cet élégant mémoire, où M. d'Ovidio, avec autant d'esprit que de science, montre l'inanité de l'appui qu'on a souvent voulu trouver dans un passage de Platon pour l'antiquité de la prononciation moderne de l'η.

Giovanni GIANNINI, *L'uomo selvaggio*, tradizione del Canavese, Lucca, 1890, in-8°, 27 p. (*per nozze*). — M. G. étudie une tradition recueillie dans le Canavais, et qui se retrouve ailleurs, et montre qu'elle se rattache à la fable ésopique bien connue, *le Satyre et l'homme*. Notons d'ailleurs qu'un des noms de l'homme sauvage, *Salvanel*, est un diminutif de sylvanus.

Pio RAJNA, *La pronunzia dell'ô e dell'ê latino nelle nostre scuole*. Verona, Tedeschi, in-12°, 14 p. (*Bibliotheca delle scuole italiane*, vol. III, n° 19). — Le savant auteur cherche à expliquer, par une hypothèse à tout le moins très ingénieuse, la singulière habitude, à peu près générale en Italie, de prononcer en latin tous les *o* et les *e* comme ouverts, qu'ils soient longs ou brefs. Il suppose que les maîtres de l'époque de la décadence, pour empêcher les écoliers d'écrire *u* pour *ō* et *i* pour *ē*, prononçaient avec affectation *ō* comme *ò* et *ē* comme *è*, et que cet usage s'est perpétué.

Ein altfranzösisches Marienlob, aus einer Pariser Handschrift des dreizehnten Jahrhunderts zum ersten Mal herausgegeben von Hugo ANDRESEN. Halle, Niemeyer, 1891, pet. in-8°, 48 p. — Ce poème, qui rappelle ceux du Reclus

de Molliens par son style contourné et l'incohérence des locutions figurées qu'il accumule, est écrit dans la même forme strophique (du moins 30 strophes sur 46), si ce n'est que les vers ont 5 syllabes au lieu de 8. C'est d'ailleurs une prière à la Vierge, et non une louange de la Vierge, comme l'intitule l'éditeur. M. Andresen l'a publié avec beaucoup de soin d'après le ms. qu'il croit unique (fr. 837); son introduction, ses remarques, son glossaire, méritent d'être lus; mais il reste dans le texte plus d'un passage très obscur. Au v. 454, on serait tenté de lire *frein* pour *fuir*, ce qui donne un sens beaucoup meilleur (en lisant *con* pour *c'on* au v. 453), et dispense de faire *fuir* monosyllabique, ce qui semble à bon droit étrange à M. Andresen. *Foueur* pour *foueeur* au v. 479, est aussi peu vraisemblable, et le sens que l'éditeur essaie d'en tirer est bien torturé : on pourrait lire *s'oneur*, en le rapportant à *Glore* au v. 476.

Le mystère de saint Laurent, publié d'après la seule édition gothique et accompagné d'une introduction et d'un glossaire par W. Söderhjelm et A. Wallensköld, Helsingfors, imprimerie de la Société de littérature finnoise, 1890, in-4°, 177 p. — Le mystère de saint Laurent n'existe pas en manuscrit, et les exemplaires de l'édition d'Alain Lotrian et Denys Janot sont excessivement rares; M. Petit de Julleville l'a pourtant analysé, et a relevé ce qui en fait le principal intérêt, à savoir le prologue où le meneur du jeu décrit chacun des *estages*, garnis de leurs personnages, où va se dérouler l'action. Pour l'ouvrage lui-même, les deux éditeurs finlandais auxquels ce vieux *jeu* doit l'honneur, assurément fort inattendu, d'être réimprimé à Helsingfors, l'apprécient parfaitement bien : « Le mystère de saint Laurent ne diffère essentiellement, ni par sa composition, ni par son caractère, du reste de la grande masse des autres produits du même genre, en vogue au XVe siècle. On y rencontre les mêmes éléments que partout ailleurs : la foi et la résignation chrétienne luttant contre la brutalité des païens, les sentiments et le langage élevé des martyrs, qui devaient servir à l'édification du public, à côté de la sinistre bouffonnerie et du langage réaliste de leurs bourreaux, qui devaient l'amuser, les scènes dans le ciel et l'enfer à côté des peintures banales de la vie quotidienne, etc. Mais on reconnaîtra cependant à notre mystère quelques avantages : il contient des passages assez bien écrits; ceux surtout où parlent les martyrs ne manquent même pas d'une certaine dignité et d'une certaine grandeur; la prolixité n'est pas excessive; le défaut d'action ne se fait pas trop sentir; les passages destinés à l'amusement des auditeurs ne sont pas trop grossiers et surtout pas obscènes... Il a suffi à l'auteur de dialoguer l'histoire de saint Laurent telle que la Légende dorée et la tradition la lui avaient donnée, en y ajoutant les martyres de Sixte, de Romain et d'Hippolyte, et en amplifiant le tout par les accessoires et les personnages conventionnels. » Les éditeurs ont corrigé avec soin et intelligence les fautes d'impression de l'édition gothique. Ils ont joint à la réimpression des 8818 vers dont se compose le mystère un petit glossaire également digne

d'éloge, et où figurent pas mal de mots embarrassants, qu'ils ont en général réussi à interpréter. Plus d'une de leurs explications appellerait cependant la discussion; je me bornerai à mentionner *affie*, qui signifie « engagement, promesse », et non « affaire »; *caterne* qui, s'il n'est pas une faute pour *caterve*, ne peut signifier que « troupe *de quatre* »; *contence*, qui signifierait « blâme », mais doit sans doute être corrigé en *sentence; game*, qui, dans la locution figurée *monstrer bele game*, a le sens de « gamme », et non celui de « gemme »; *jour-Dieu*, qui doit être à mon avis imprimé *jour d'ieu* (*au jour d'ieu* pour *en j.*), et nous présente une forme dialectale d'*aujourd'hui; murdricer*, qui est à rayer (*murdricés*, au v. 2024 est pour *murdrissés* et appartient à *murdrir*); *souldee*, qui ne veut pas dire « troupe soudoyée », mais « solde » (le v. 2421 est mal restitué; il faut : *Crier que l'on viengue aux souldees*); *vercy*, qui est une faute de l'ancienne édition pour *nercy*, « noircir ». On peut se demander si *estivel* et *tivel* ne sont pas également fautifs pour *estinel* et *tinel* (cf. l'it. *tinello*).

G. P.

Zur Geschichte der Legende der Katarina von Alexandrien. Nebst lateinischen Texten nach Handschriften der Hof-und Staatsbibliothek in München und der Universitätsbibliothek in Erlangen... von Hermann VARNHAGEN. Erlangen, Junge, 1891, in-8°, v-50 p. — Dans ce mémoire, offert à la section romane et moderne du quarante-et-unième congrès des philologues allemands, M. V. apporte plusieurs contributions intéressantes à l'histoire de la légende de sainte Catherine, laissée par Knust dans un si regrettable désordre (voy. *Rom.* XIX, 372). Il publie notamment la version latine d'Arechis, jusqu'ici à peu près inconnue. Relativement au poème en ancien véronais, publié par A. Mussafia, il pense, contrairement à ce savant, que ce poème, au lieu d'être imité du poème français conservé dans un ms. de l'Arsenal, lui a servi de base; c'est une hypothèse bien peu vraisemblable en soi, mais qu'il serait intéressant de vérifier. M. V. annonce d'autres publications sur le même sujet, notamment une édition de la légende grecque mise sous le nom d'Athanase, et qui est la source directe ou indirecte de toutes les autres versions.

Capitoli della prima compagnia di disciplina di san Nicolo in Palermo del sec. XIV in volgare siciliano, publicati per la prima volta da un codice della Bibl. Naz. di Palermo con illustrazioni storico-litterarie e filologiche dal Dr Giacomo DE GREGORIO. Palermo, Clausen 1891, in-8°, 43 p. — Ces *Capitoli* remontent à 1343, mais le manuscrit du texte sicilien semble bien être postérieur, et il est fort possible que ce texte soit traduit d'un original latin. Ce n'en est pas moins un document intéressant et un des plus anciens du dialecte sicilien. Les notes de l'éditeur sur la graphie et la langue de ce texte sont sobres et judicieuses; nous dirons toutefois que M. Meyer-Lübke semble bien avoir raison plutôt que M. de Gregorio dans sa façon de comprendre l'évolution de l'*l* mouillée en sicilien, et que le rapport de manducare aux diverses formes romanes qui le représentent est plus compliqué que ne l'imagine l'éditeur des *Capitoli*.

Bacco in Toscana di Francesco Redi et la poesia ditirambica. Con un'appendice di rime inedite del medesimo. Saggio di Gaetano IMBERT. Città di Castello, Lapi, 1890, in-12, XX-213 p. — Le sujet de ce petit livre, fort intéressant d'ailleurs, ne rentre pas dans notre cadre ; nous le mentionnons parce que Redi, dans les annotations de son célèbre dithyrambe a, comme on sait, recueilli beaucoup d'observations très précieuses pour la philologie italienne ; mais M. Imbert ne s'occupe pas de cette partie de l'œuvre du savant poète.

A. PICCAROLO. *La bella Galiana, leggenda viterbese.* Alba, Vertamy, 1891, in-8°, 52 p. — Un sarcophage antique, dans lequel fut déposé à Viterbe le corps d'une jeune fille appelée *Galiana*, morte en 1158, a donné lieu à une double légende populaire, l'une, attestée dès le XVe siècle, qui célèbre la beauté de Galiana et le siège de Viterbe par les Romains auquel elle donna lieu, l'autre, plus moderne, et qui a subi l'influence de l'Arioste, où la truie représentée sur le sarcophage (c'est le sanglier de Calydon) devient un emblème de Troie, et où Galiana est merveilleusement délivrée de ce monstre sacré auquel elle devait être immolée. M. Piccarolo a fort bien démêlé tout cela (sauf que les souvenirs de Troie et d'Hélène, au XVIe siècle, ne peuvent guère avoir une base vraiment populaire). Nous noterons en passant ce nom de *Galiana*, porté par une jeune fille morte en 1158, et qui remonte certainement à l'épopée française; M. Rajna a déjà montré que Viterbe avait été un centre important pour la transmission aux Italiens des traditions poétiques françaises.

Coutumes municipales de Foix sous Gaston Phœbus, d'après le texte roman de 1387, par P. PASQUIER, Toulouse, Privat, 1891, in-8°, 46 p. — C'est en réalité la table raisonnée, faite en 1387 en langue vulgaire, du recueil latin dressé alors par les consuls de Foix des chartes assurant et réglant les libertés et les coutumes de la ville. Ce texte est d'un faible intérêt linguistique, cependant il n'est pas à négliger.

Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz, von Dr. J. ZIMMERLI, I. Teil. *Die Sprachgrenze im Jura*, Bâle et Genève, Georg, 1891, in-8°, 80 p., seize tableaux autographiés et une carte. — On ne peut trop recommander ce travail fait avec beaucoup d'intelligence, la meilleure méthode et la plus grande attention. Quand l'auteur l'aura exécuté pour les parties de la Suisse, autres que le Jura, où le roman (j'aurais préféré ce terme à *français*) se trouve limitrophe à l'allemand, il aura rendu tant aux études dialectologiques qu'à l'ethnographie un service signalé. Notons la remarquable coïncidence observée par M. Z. entre le mode de construction usité dans chacune des zones qu'il étudie et la langue qui y est parlée.

ERRATA. — P. 283. J'ai oublié de rappeler que j'avais signalé une autre copie de la pièce *Virge gloriose* au tome XIX de la *Romania*, p. 298. — P. M.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Th. BATIOUCHKOF, Le débat de l'âme et du corps..... ..... 1, 513
P. GUARNERIO, Postille sur lessico sardo..... 56
P. MEYER, Le langage de Die au XIIIe siècle..... 70
G. DONCIEUX, La Pernette. Origine, histoire et restitution critique d'une chanson populaire romane..... 86
P. MEYER, Nouvelles catalanes inédites (*suite et fin*)..... 193, 581
Ad. DIETRICH, Les parlers créoles des Mascareignes..... 216
P. RAJNA, I più antichi periodi risolutamente volgari nel dominio italiano..... 385
A. LONGNON, Un fragment retrouvé du *Meliador* de Froissart..... 403
A. PIAGET, La *Cour amoureuse* dite de Charles VI..... 417

MÉLANGES.

Clovis en Terre sainte (F. Lot)..... 136
Robert le Clerc d'Arras, auteur des *Vers de la Mort* (G. P.).... 137, cf. 192
Les Trois Maries, cantique provençal du XVe siècle (P. M.)..... 139
La croix des royaux de France (F. Lot)..... 278
Chanson à la Vierge en vers français et latins alternés (P. M.). 281, cf. 638
Adserum, innoctem, demane (E. Langlois)..... 285
Tateron et *teteron* (A. Salmon)..... 285
Bibeux (Ch. Joret)..... 286
Avoir des *crignons*, des *grésillons* ou des *grillons* dans la tête (A. Delboulle) 287
Poésie française à la Vierge copiée en Limousin (P. Meyer)..... 455
Cabaret (P.-A. Geijer et P. M.)..... 462
Coquilles lexicographiques (A. Thomas, Ad. Hatzfeld)..... 464, 616

COMPTES RENDUS.

APPEL, voy. *Provenzalische Inedita.*
BONNET, Le latin de Grégoire de Tours (A. Vernier)..... 470
BURADA, Cercetări despre școallele românești din Turcia (E. Picot)... 485
Clarisse et Florent, voy. *Esclarmonde.*
Chrétien de Troyes, voy. *Erec.*
EGBERTS VON LÜTTICH *Fecunda Ratis*, hgg. von ERNST VOIGT (L. Sudre). 473
Erec und Enide, von CHRISTIAN VON TROYES, hgg. von W. FŒRSTER (G. P)..... 148

Esclarmonde, Clarisse et Florent, Yde et Olive, veröffentlicht von MAX SCHWEIGEL (M. Wilmotte)..... 478
FABRI (Pierre), *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, publié par A. HÉRON (É. Picot)..... 175
FORESTIÉ, voy. *Livres de comptes (Les) des frères Bonis.*
FŒRSTER, voy. *Erec.*
FRIEDWAGNER, Ueber die Sprache des altfranzösischen Heldengedichtes *Huon de Bordeaux* (M. Wilmotte)..... 478
HÉRON, voy. Fabri.
JACOBS, *The Fables of Æsop* (L. Sudre)..... 289, 508
KALUZA, voy. *Libeaus Desconnus.*
KAWCZINSYNSKI, Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes (A. Vernier)..... 145
Libeaus Desconnus, hgg. von Max Kaluza (G. P.)..... 297
Livres de comptes (Les) des frères Bonis, publiés par ED. FORESTIÉ (P. M.). 170
MENNUNG, Der *Bel Inconnu* des Renaut de Beaujeu in seinem Verhältniss zum *Lybaus Desconu*, *Carduino* und *Wigalois* (G. P.).... 297
MUGICA (Pedro de), Gramática del castellano antiguo (A. M.-F.)..... 483
Provenzalische Inedita aus Pariser Handschriften hgg. von C. APPEL (P. M). 167
PUITSPELU (N. DU), Dictionnaire étymologique du patois Lyonnais (E. Philipon, P. M.)..... 306
RAYNAUD, voy. *Rondeaux.*
Rondeaux et autres poésies du XVe siècle, publiés par G. RAYNAUD (A. Piaget)..... 302
SCHWEIGEL, voy. *Esclarmonde.*
VOIGT, voy. EGBERTS VON LÜTTICH *Fecunda Ratis.*
Yde et Olive, voy. *Esclarmonde.*

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

ALTON, Zum Ortskunde und Geschichte von Enneberg und Buchenstein 375
ANDRESEN, Ein altfranzösisches Marienlob..... 635
An eighth-century Latin-Anglo-saxon Glossary, ed. by HESSELS..... 375
ARNAUDIN, Contes populaires recueillis dans la Grande-Lande, etc.... 634
Arthour and Merlin, hgg. von Kölbing..... 378
AVOLIO, Del valore fonetico del digramma *ch* nel vecchio siciliano.... 632
BALARI Y JOVANY, Poesia fosil. Estudios etimológicos..... 374
BARBI, Delle varia fortuna di Dante nel secolo XVI..... 187
BARGÈS, Inscriptions arabes de Marseille..... 382
BELLO-CUERVO, Grammática de la lengua castellana..... 634
BONDURAND, Nos textes romans..... 632
BONDURAND, *Les péages de Tarascon*, texte provençal..... 381
BRAKELMANN, Les plus anciens chansonniers français..... 379
Canzoni antiche del popolo italiano, a cura di M. MENGHINI..... 190-633
Capitoli della prima compagnia di disciplina di S. Nicolò in Palermo, publ. dal Dr G. DE GREGORIO..... 637
CARTA, Di un anneddoto Dantesco..... 631
CASTELLANI (Luigi), Scritti..... 184

CASTRO (D. Guilhen de), Première partie des *Mocedades del Cid*, pp. E. MÉRIMÉE..... 383
Chansonniers français (Les plus anciens), pp. BRAKELMANN..... 379
CLOETTA, Komödie und Tragödie im Mittelalter..... 186
COELHO, Antigos nomes hispanicos..... 510
COELHO, A reforma do Curso superior de Letras..... 510
COHN, Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein und im vorlitter. Französisch..... 377
CONSTANS, Chrestomathie de l'ancien français..... 189
Coutumes municipales de Foix, sous Gaston Phœbus, p. p. PASQUIER. 638
CRANE, The *Exempla* from the *sermones vulgares*, of Jacques de Vitry.. 380
CRESCINI, Il contrasto bilingue di Rambaldo di Vaqueiras..... 631
CRESCINI, Per la questione delle corti d'amore..... 635
ERNST, Syntaktische Studien zu Rabelais..... 189
ETIENNE, La langue française depuis les origines jusqu'à la fin du XIe siècle..... 376
Exempla (The) from the *sermones vulgares*, ed. by TH. F. CRANE..... 380
FERRAI, Le Cronache di Galvano Fiamma..... 510
Fiore di Virtù, ed. da G. Ulrich..... 510
FRIEDWAGNER, Ueber die Sprache des alfr. Heldengedichtes *Huon de Bordeaux*..... 378
GAUCHAT, Le patois de Dompierre..... 375
GAUTIER D'ARRAS, Œuvres, p. p. LŒSETH, t. II..... 188
GIANNINI, *L'uomo selvaggio*, tradizione del Canavese..... 635
GRAF, La fatalità nella credenza del medio evo..... 187
GRANDGENT, Vowel measurements..... 511
GREGORIO (F. de), Capitoli della prima compagnia di disciplina di san Nicolò in Palermo..... 637
GRISEBACH, Die Wanderung des Novelle von der treulosen Witwe.... 185
GRŒBER, Verstummung des *h*, *m* und positionslange Silbe im Lateinischen..... 511
HAECKEL, Das Sprichwort bei Chaucer..... 187
HAURÉAU, Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibl. Nationale. T. I et II..... 630
HENNIGS, Studien zu Lope de Vega Carpio..... 374
HESSELS, An eighth-century Latin-Anglo-saxon Glossary..... 375
Hölschen, Die mit dem Suffix-*acum*,-*iacum* gebildeten französischen Ortsnamen..... 634
IMBERT, *Bacco in Toscana* di Fr. Redi..... 638
KASSEWITZ, Die französischen Wörter im Mittelhochdeutchen..... 192
KINGSFORD, The *Song of Lewes*..... 190
KIRSTE, Historische Untersuchung über den Conjunktiv Praesens im Altfranzösischen..... 375
KŒLBING, *Arthour and Merlin*..... 378
LANGLOIS, De artibus rhetoricae rhytmicae..... 512
LANGLOIS, Origines et sources du Roman de la Rose..... 380
LEITE DE VASCONCELLOS, Poesia amorosa do povo portuguez..... 188
LINTILHAC, Précis historique et critique de la littérature française..... 382
LŒSETH, Œuvres de Gautier d'Arras. II..... 188

LORCK, Lautlehre eines lateinisch-bergamaskischen Glossars des XV Jahrhunderts..... 191
LOUBIER, Das Ideal der männlichen Schönheit bei den altfr. Dichtern des XII und XIII. Jahr..... 374
MANNHEIM, Etwas über die Aerzte im alten Frankreich..... 375
MARCHOT, Le patois de Saint-Hubert..... 375
MARCHOT, voy. VIERSET.
Marienlob (Ein altfr.), hgg. von ANDRESEN..... 635
MENGHINI, Antichi Proverbi in rima..... 633
MENGHINI, Canzoni antiche del popolo italiano..... 190, 633
MÉRIMÉE (Ernest), Première partie des *Macedades del Cid.* de D. Guillén de Castro..... 383
MEYER (Gustav). Etymologisches Wörterbuch der albanesischen Sprache..... 190
MEYER (Paul), Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France..... 187
MICHAILENU, Studiŭ asupră dialectulŭ Românilor din Macedonia..... 185
MONACI, Testi antichi provenzali..... 184
MORPURGO, *voy.* Ricette.
MURKO, Die Geschichte von den Sieben Weisen bei den Slaven..... 373
MUSSAFIA, Studien zu den Mittelalterlichen Marienlegenden..... 381
Mystère (Le) *de saint Laurent*, pp. SŒDERJELM et WALLENSKŒLD..... 636
NAETEBUS, Die nicht-lyrischen Strophen former des Altfranzösischen.. 633
NOLHAC (P. de), Le *De Viris Illustribus* de Pétrarque..... 510
OBEDENARÛ, Texte Macedo-Romăne..... 633
O-n Dumant a maryatch, par VIERSET et MARCHOT..... 633
OVIDIO (Fr. d'), Di un luogo di Platone..... 635
PASQUIER, *Coutumes municipales de Foix sous Gaston Phœbus*..... 638
Péages (les) de Tarascon, texte provençal, p. p. BONDURAND..... 381
PHILIPON, *Les Lamentations d'un pauvre laboureur de Bresse*, par B. Uchard. 631
PICCAROLO, *La bella Galiana*, leggenda viterbese..... 638
PRINGSHEIM, voy. SCHWAN.
PUYMAIGRE (comte de), Les vieux auteurs castillans..... 384
RAJNA, La pronunzia dell' *o* e dell' *e* latino nelle nostre scuole..... 635
RESTORI, Letteratura provenzale..... 632
Ricette d'un librodi cucina del buon secolo, [p. p. S. MORPURGO].... 186
RIGAL, Alexandre Hardy..... 188
RISOP, Studien zur Geschichte der franz. Conjugation auf *-ir*..... 190
ROBERT, Histoire de Calixte II..... 379
ROSSEL, Histoire littéraire de la Suisse romande..... 190
RUA, Intorno alle *Piacevoli Notti* dello Straparola..... 191
[SALVIONI], Notizia intorno ad un cordice delle biblioteca di S. M. il Re 635
SCHAUER, Textkritische Beiträge zu den *Coutumes du Beauvaisis*..... 374
SCHUCHARDT, Kreolische Studien..... 377
SCHURMANN, Entstehung und Verbreitung des sogen. « verkürzten Participien » im Italienischen..... 511
SCHWAN, u. PRINGSHEIM, Der französische Accent..... 511
SŒDERHJELM, voy. *Mystère de saint Laurent.*
STENGEL, Chronologisches Verzeichniss französischer Grammatiken... 190

SUCHIER, Le français et le provençal. Trad. par P. Monet..... 380
Testi antichi provenzali, a cura di E. MONACI..... 184
Texte Macedo Rômane, culese de M. G. OBEDENARŬ..... 632
TOBLER, Romanische Philologie an deutschen Universitäten..... 381
Uchard, *Les lamentations d'un pauvre laboureur de Bresse*, p. p. PHILIPON.. 630
ULRICH, *Fiore di Virtù*..... 510
VANDELLI, Ancora una volta le *Guerra d'Attila*..... 189
VANDELLI. Serventese amoroso tratto da un manoscritto del Collegio di S. Carlo..... 189
VARNHAGEN, Zur Geschichte der Legende der Katarina von Alexandrien 637
VIERSET et MARCHOT, *O-n Dumant a maryatch*..... 633
VOLLMŒLLER, Spanische Funde..... 634
VORETZSCH, Der *Reinhart Fuchs* und der *Roman de Renart*..... 188
WAHLUND, *Om riddaren med åmbaret*..... 189
WAITZ, Die Fortsetzungen von Chrestien's *Perceval le Gallois*..... 191
WALLENSKŒLD, voy. *Mystère de saint Laurent*..... 636
WESPHAL, Englische Ortsnamen im Altfranzösischen..... 633
WIECHMANN, Provenzalisches geschlossenes *e*..... 381
ZANARDELLI, L'étrusque, l'ombrien et l'osque dans quelques-uns de leurs rapports intimes avec l'italien..... 186
ZIMMERLI, Die deutsch-französische Sprachgrenze in d. Schweiz..... 638

PÉRIODIQUES.

Académie de Münich, voy. Sitzungsberichte.
Academy (The), 1890..... 363
— 1891, janvier-juin..... 506
Anglia, II-XII, 1879-1890..... 627
Annales du Midi, I et II, 1889-1890..... 338
Anzeiger für deutches Alterthum und deutsche Literatur, I-XVII, 1; 1876-1891..... 499
Archiv für lateinische Lexicographie und Grammatik, II-VII, 1885-1890. 487
Archivio storico lombardo, 31 déc. 1890..... 353
Athenaeum (The), 1890..... 362
— 1891, janvier-juin..... 506
Beiträge zur Geschichte der Deutschen Sprache, IV-XIII, 1877-1888.. 350
Bibliothèque de l'École des Chartes, XLIX-LI, 1888-1890..... 350
Bulletin de la Société des anciens textes français, XVI, 2, 1890..... 337
Deutsche Litteraturzeitung, 1884-1890..... 366
— 1892, janv.-juillet..... 506
Germania, XXVII-XXXV, 1882-1890..... 347
Gœttingische Gelelhrte Anzeigen, 1890..... 365
Journal des Savants, 1890..... 362
Literaturblatt für germ. und rom. Philologie, XI, 1890, sept.-déc..... 337
— 1891, janvier-juin..... 497
Modern Langage notes, 1890..... 492
Propugnatore (Il), n. s., II, 1889..... 335

Revue celtique, VI-XI, 1883-1890..... 353
— XII, 1891, I et II..... 504
Revue critique. 1887-1890..... 356
— 1891, 1er semestre..... 505
Revue des langues romanes, janvier-mars, 1890..... 321
— avril-septembre, 1890..... 622
Revue des patois et Revue de philologie française et provençale, II, 4-IV, 1888-90..... 623
Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der Akad. der Wissenchaften zu München, 1085-90..... 504
Zeitschrift für deutsches Alterthurm, XXIII-XXXV, 1879-1890..... 344
Zeitschrift für deutsche Philologie, VIII-XXIII, 1877-1890..... 493
Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Litteratur, I-XII, 1879-1890. 340
Zeitschrift für romanische Philologie, XIV, 3-4 et XV, 1-2..... 324

CHRONIQUE.

Nécrologie : Morosi, K. Hofmann, 178; Scheler, 180; Ruelens, 182; Bertran y Bros, Miklosich, Kervyn de Lettenhove, 371; Vitu, Rabiet, 629. — Nominations, suppléances, mutations : MM. Salvioni, Novati, Birch-Hirschfeld, Schwan, 182; Wilmotte, Doutrepont, Behrens, Schwan, Cloetta, 372; Gaspary, 629. — Démission de M. Vollmöller, 508. — 25e anniversaire du doctorat de M. G. Paris, 182. — M. Ernest Muret, secrétaire de la rédaction de la *Romania*, 371. — Fondation Diez, 371, 508. — Prix ou mentions décernés à MM. Héron, Jeanroy, Nizier du Puitspelu, 509. — Concours ouvert par l'Académie danoise, 372. — Publications nouvelles : Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français*, 182; *Cantigas de santa Maria*, de D. Alfonso el Sabio, 183; Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. *Dictionnaire général*, fasc. 4, 184; Körting, *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*, 184; A. d'Ancona, *Origini del Teatro Italiano*, 510. — Fondation d'une « Société de bibliographie romane » et *Revue bibliographique* de M. Ebering, 509. — Publications annoncées : Wilmotte, traités wallons de médecine et des songes, 183; Longnon, édition des œuvres de Villon, 183; E. Langlois, thèses pour le doctorat ès lettres, 183; Bos, dictionnaire manuel de l'ancien français, 184; A. Schulze, sermons de saint Bernard, 184; Freymond, *La Vengeance d'Alexandre*, par Gui de Cambrai, 184; Friedwagner, *Meraugis de Portlesguez*, 184; Kuhn, étude sur *Barlaam et Joasaph*, 372; Heinzel, *Sur les romans français du Graal*, 372; G. Paris, *Extraits de la Chanson de Roland* 3e édition, 373; G. Paris et Jeanroy, *Extraits* des chroniqueurs français du moyen âge, 373; Jeanroy et Teulié, publication de mystères provençaux, 373; Lindelöf, édition des chansons de Gautier d'Epinal, 373; Zanardelli, *Langues et dialectes*, revue de linguistique, 373; Gautier, t. II des *Épopées françaises*, 508; Pitrè, *Bibliografia delle tradizioni popolari italiane*. 629. — Notices sur des mss. récemment acquis par la Bibliothèque Nationale, 372, 509.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

N° 80 Octobre 1891

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE

Tome XX

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*
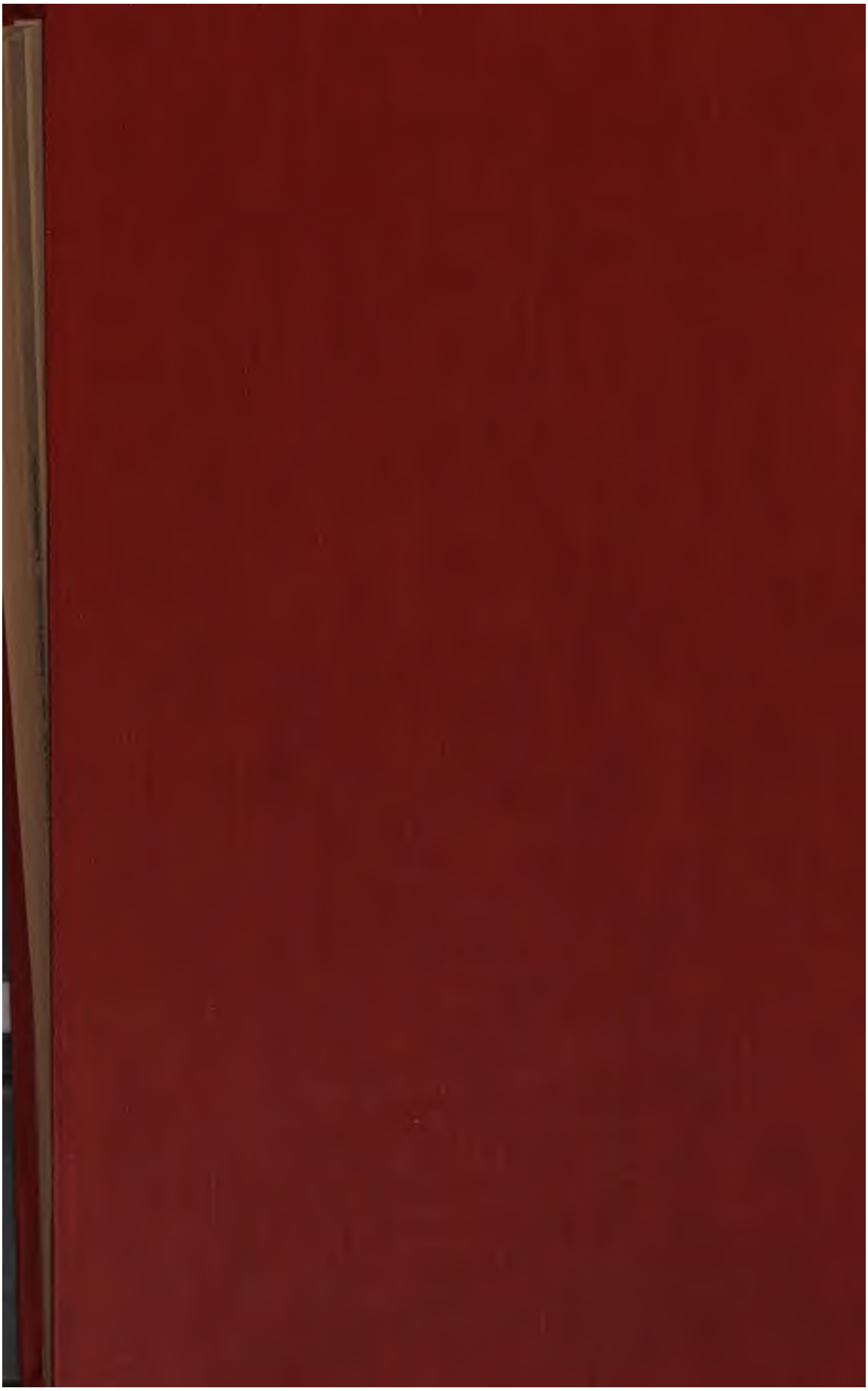
Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois complète se vend, prise à Paris..... 25 fr
Prix de la collection complète, 1872 à 1891 inclus, y compris la table des dix premières années..... 520 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.